University of Alberta Library
0 1620 1727 3622

UNIVERSITY OF ALBERTA
QUAECUNQUE VERA
EX LIBRIS
UNIVERSITATIS
ALBERTENSIS

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 4, vendredi 27 janvier

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C
date d'échéance

Susan Aglukark, la chanteuse inuit orginaire d'Arviat, lors du lancement de son nouvel enregistrement intitulé This Child, le 22 janvier dernier, à l'Assemblée législative des TNO.

Le ministère de l'Éducation confirme la construction

L'école Allain St-Cyr sera l'école de l'an 2000

En l'an 2000, l'école Allain St-Cyr s'installera dans son propre bâtiment, une construction neuve dont le coût est évalué à 3,7 millions. Le ministère territorial de l'Éducation vient de confirmer que le projet et les dépenses s'y rattachant ont été inscrites dans le plan d'immobilisation du gouvernement. La priorité accordée au projet augure bien pour sa réalisation.

L'école Allain St-Cyr est logée depuis ses débuts en 1989 dans des portatives situées sur le terrain de l'école J.H. Sissons. Avec les années, le nombre de portatives a augmenté pour accommoder le nombre croissant d'élèves. Le bâtiment neuf dont les plans seront établis en 1998 et dont la construction se fera en 1999 pourra accueillir 132 étudiant.e.s.

Le 23 janvier, MM. Jim Kaulbach, Jean-Marie Mariez et Jean-Paul Grimard du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation ont présenté le projet de la nouvelle école. Des représentant.e.s du Conseil scolaire francophone de Yellowknife, du comité ad hoc du Centre scolaire communautaire (CSC) et de la Fédération Franco-TéNOise assistaient à la rencontre.

Le dynamisme de la présentation du ministère de l'Éducation sur l'école Allain St-Cyr a enthousiasmé Mme Diane Mahoney, la coprésidente du comité du Centre scolaire communautaire. La porte-parole du CSC se réjouit que le ministère accepte sans réserve que l'école s'intègre au projet plus vaste du centre. Le ministère est aussi en faveur des partenariats, y compris les investisseurs du secteur privé. Éducation TNO a également offert sa collaboration pour les questions d'ordre technique et le calcul des coûts, pour la partie communautaire de l'édifice.

Au plan du financement, l'engagement monétaire du ministère pour l'école et son appui au centre scolaire communautaire mettent en confiance les promoteurs du CSC. «Ailleurs au pays, c'est souvent l'implication du gouvernement provincial qui a tardé. L'appui du ministère va beaucoup nous aider dans nos démarches auprès de Patrimoine canadien pour obtenir des fonds pour la partie communautaire du projet», soutient Mme Mahoney.

La future école Allain St-Cyr disposera de six salles de classe, de bureaux pour l'administration, d'un gymnase, d'une bibliothèque, d'une infirmerie et de deux salles de bain. D'autres installations comme une

École de l'an 2000
Suite en page 2

Administration de la justice et langues officielles

Le financement accordé aux services en français est critiqué

Les services en français ont été pris à partie par une dizaine de personnes, le 23 janvier dernier, lors d'une rencontre d'information publique sur l'administration de la justice et les langues officielles.

Les critiques portaient, dans certains cas, sur la pertinence même d'offrir une gamme complète de services en français dans les Territoires du Nord-Ouest. Plusieurs participant.e.s ont décrit le besoin de desservir la population autochtone dans les différentes langues autochtones du Nord comme priorité. Pour d'autres, en période de coupures budgétaires de plus en plus critique, la rareté des fonds devrait inciter les bailleurs de fonds publics à réévaluer l'allocation des sommes consacrées aux services dans les langues officielles.

La rencontre publique organisée par le Commissaire aux langues officielles du Canada devait en principe porter sur les services offerts par le système judiciaire fédéral, en rapport aux deux langues officielles du pays, le français et l'anglais. Dès le début de la soirée d'information, la Commissaire aux langues des TNO Betty Harnum a toutefois souligné que les porte-parole de la communauté francophone n'étaient pas en mesure de prendre part aux discussions. Il se tenait en effet le même soir une réunion avec le ministère territorial de l'Éducation à propos du projet de centre scolaire communautaire. Les représentant.e.s du Conseil scolaire francophone de Yellowknife et le président de la Fédération Franco-TéNOise, entre autres, assistaient à cette séance d'information sur l'avenir de l'école Allain St-Cyr.

Tout en reconnaissant que les services en langue autochtone ne relèvent pas du Commissaire aux

Services en français
Suite en page 2

Archives/L'Aquilon

Les services en français, c'est une question d'offre et ... de demande active, comme le rappelle cette affiche à la réception de l'hôpital Stanton de Yellowknife. Alors demandez et vous recevrez.

SOMMAIRE

CFRT-MF, la radio de langue française installée à Iqaluit requiert une nouvelle équipe. Un appel à tous et à toutes de Linda McDonald, la responsable du dossier. Lire en page 3.

En cette époque où l'on traque le gaspillage gouvernemental, il est bon de savoir que le programme des langues officielles coûte de moins en moins cher. Lire en page 3.

***Naoka*, le spectacle et la collaboration Blondin-Babin dont les deux artistes parlaient depuis des années, prend l'affiche à Yellowknife. Lire en page 5.**

Une chronique des livres avec un auteur grand cru et une romancière à découvrir. L'Ange et le Secret. Lire en page 6.

Selon un sondage Angus Reid, la population canadienne appuie la réforme des programmes sociaux du ministre Axworthy. Lire en page 7.

Pour des nouvelles de l'association et de la communauté francophones de Yellowknife, lire le *Quoi de neuf* en page 8.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Le juge A. C. Hamilton se penche sur les droits ancestraux

Le juge Hamilton a été nommé par le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord afin d'élaborer une alternative à la politique actuelle d'extinction des droits ancestraux que pratique le gouvernement fédéral.

Lors d'une rencontre avec les dirigeant.e.s de la Nation dénée, le juge a précisé que le gouvernement révise ses positions à ce sujet, à cause de promesses électorales et à cause d'une recommandation du comité parlementaire sur les Affaires autochtones. Le comité de la Chambre des communes suggère au ministre Irwin de ne plus lier le règlement des revendications territoriales à une clause d'extinction des droits ancestraux.

Selon la Nation dénée, les négociations, avec le gouvernement fédéral, sur la revendication territoriale dénée avaient échoué, en 1990, car Ottawa exigeait que les Dénés abandonnent leurs droits ancestraux. La Nation dénée a proposé au juge Hamilton «de reprendre les discussions en reconnaissant d'emblée que la signature de traités par les peuples aborigènes ne signifiait pas qu'ils renonçaient à leurs droits de propriété sur les terres» La Nation dénée croit également que l'application des traités signifie que l'état canadien respectera le mode de vie des Dénés ainsi que leur exemption de toutes taxes .

Le chef de la Nation dénée, Bill Erasmus, a soutenu que «le gouvernement fédéral doit nous prouver sa sincérité dans l'implantation des droits des Dénés. Le gouvernement doit relever le défi de reconnaître les erreurs commises dans le passé et de les corriger».

Interruption des négociations entre le GTNO et le STTN

Les pourparlers du Syndicat des travailleurs et travailleuses du Nord avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) avaient repris le 18 janvier, avec le concours d'un facilitateur, M. Vince Ready. Le lendemain, les négociations ont été de nouveau interrompues.

Le syndicat estime avoir accordé plusieurs concessions en retirant de ses demandes et il soutient que, malgré cela, le gouvernement qu'il qualifie de «déraisonnable»se refuse à même regarder les propositions de la partie syndicale. Le syndicat se demande si la médiation et l'arbitrage obligatoire ne sont pas désormais inévitables.

Les concessions que la partie patronale exige de ses employé.e.s seraient rétroactives au 1er avril 1994. Le GTNO demande aux fonctionnaires d'accepter une coupure importante de l'aide au titre des déplacements pour congé annuel, une baisse dans l'allocation de réinstallation et l'élimination de la prestation de départ pour les employés (sauf dans les cas de licenciement). Dans les secteurs des soins de santé, des services sociaux et des services correctionnels, le STTN s'inquiète également de l'impact de l'élimination du temps supplémentaire «que le GTNO cherche à établir en imposant des horaires de travail brisés». Le président du syndicat, Darm Crook, conclut que l'inflexibilité de la position patronale empêche le syndicat de modifier ses propres offres.

Les dons pour la Bosnie iront aussi en Afrique et au Manitoba

Les résident.e.s de Yellowknife ont très généreusement répondu à la demande de dons pour l'ex-Yousgoslavie qu'avait initié, au début de cette année, Mme Shirley McGrath. Dans les locaux du *Yellowknife Inn* (un établissement que gère Mme McGrath), la population locale a livré en quantités inespérées des vêtements et des couvertures destinés aux gens de la Bosnie durement éprouvés par la guerre et l'hiver.

Le nombre d'articles collectés est tellement élevé qu'une partie des dons sera acheminé au Fonds de secours luthérien du Canada, situé à Winnipeg. Les dons serviront aux populations de pays d'Afrique avec lesquelles le Fonds coopère ainsi qu'aux habitant.e.s du Manitoba qui ont recours aux services de l'Armée du Salut.

Les Forces armées canadiennes - secteur du Nord - se sont chargées du transport des dons vers la base militaire de Winnipeg, à bord d'un Hercule CC-130.

Les logements transportables seront encore plus abordables

Le Programme d'assurance des prêts pour logements transportables (PAPLT) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement vient d'être modifié. Les changements visent à augmenter le nombre des prêts hypothécaires pour l'achat de maisons mobiles et modulaires que le gouvernement fédéral acceptera d'assurer.

En annonçant la révision du programme le 19 janvier dernier, M. David C. Dingwall, ministre responsable de la SCHL a rappelé «les efforts continus de la SCHL pour favoriser l'accession à la propriété, stimuler l'industrie du logement, et travailler en partenariat avec les associations de l'industrie du logement». Chaque année depuis 1988, environ 600 familles ont eu recours au Programme d'assurance des prêts. Ce nombre pourrait maintenant atteindre au moins 2 500 par année. Les entreprises membres de l'Association canadienne de l'habitation usinée produisent 12 000 logements par année, dont 20% sont exportés aux États-Unis, au Japon et dans d'autres pays.

Isabelle Hachette et Agnès Billa

L'école de l'an 2000

Suite de la une

cafétéria ne font pas partie d'emblée du plan de base. À raison de 132 étudiant.e.s et de six classes, la nouvelle école bénéficiera de l'un des taux d'occupation les plus enviables au pays.

M. Kaulbach, qui est responsable, pour le ministère de l'Éducation, des projets d'immobilisation, a indiqué qu'un terrain de dix à douze acres était recommandé pour l'école Allain St-Cyr. Idéalement, le terrain ne nécessitera pa trop de travaux de dynamitage qui sont très onéreux et son emplacement sera relativement central par rapport au lieu de résidence de la majorité des parents. Dans ses prévisions, M. Kaulbach tient compte du fait que l'école est depuis quelques mois au coeur d'un projet de centre scolaire communautaire (CSC). Le centre permettrait de regrouper, sous un seul toit, tous les organisations et les services de la communauté francophone de Yellowknife.

Avant que la Commission scolaire n° 1 de Yellowknife (dont l'école relève au plan légal) n'approche la Ville pour s'informer des terrains disponibles, M. Kaulbach suggère à la communauté francophone locale de définir la vocation du centre et d'identifier les partenaires du CSC. La première étape devrait être franchie en mai 1995. En novembre de la même année, le comité ad hoc du CSC entend avoir obtenu de ses partenaires un engagement ferme.

La définition, en 1995, de la vocation et des partenaires du centre scolaire communautaire offre un avantage considérable, selon le ministère. Cela permet aux architectes - dès le début de la conception du bâtiment - d'inclure dans les plans de l'école les éléments qui sont destinés au volet communautaire du projet: salle de réunion, bureaux pour les associations locales, local pour la garderie, etc. À titre d'exemple, M. Kaulbach souligne qu'il existe un écart très considérable dans les coûts des travaux de plomberie, selon que les travaux sont effectués lors de la construction de l'édifice ou plus tard. Par ailleurs, la construction de l'école Allain St-Cyr sera de type modulaire. Cela permettra sans problème de rajouter une aile et d'agrandir l'école, si nécessaire. Par expérience, M. Kaulbach évalue à 40 ans la longévité d'un bâtiment neuf. Au bout de 20 ans, des rénovations d'envergure seront sans doute à envisager.

Visiblement satisfait.e.s des plus récents progrès de leur projet, les membres du comité du Centre scolaire communautaire se sont réuni.e.s le 25 janvier pour finaliser une demande de soutien financier destinée au ministère fédéral du Patrimoine canadien. Dès le lendemain, la demande a été transmise à MM. Daniel Cuerrier et Daniel Lamoureux, respectivement président et directeur général de la Fédération Franco-TéNOise.

La Fédération a profité d'une rencontre déjà prévue avec Patrimoine canadien pour exposer les attentes du comité et de la communauté à M. Chuck Larocque, responsable du bureau de Yellowknife ainsi que M. Roger Farley [du programme des langues officielles, à Ottawa] et M. Denis Racine, agent de développement à Régina. M. Jean-Paul Grimard d'Éducation, Culture et Formation TNO participait également à la rencontre. Dans les jours à venir, le comité du centre scolaire communautaire enverra des remerciements officiels au gouvernement territorial et demandera à Éducation, Culture et Formation TNO de nommer un.e représentant.e au comité ad hoc du CSC.

Agnès Billa

Services en français

Suite de la une

langues officielles du Canada, la responsable de l'interprétation judiciaire au ministère de la justice du Gouvernement des TNO (GTNO) Mary Pepper a instamment invité les trois représentant.e.s du Commissaire à écouter et à rapporter les propos des interprètes et autres intervenant.e.s de l'appareil judiciaire des Territoires.

Mme Pepper a qualifié de criants les besoins pour des services en langue autochtone dans le secteur de la justice. Le nombre d'interprètes, leur formation et leur certification, la recherche terminologique figurent au nombre des développements qui s'imposent, selon Mme Pepper, pour assurer des services en langue autochtone au moins adéquats.

En comparaison à l'urgence de ces besoins, Mme Pepper a qualifié de «très peu utile» le travail de traduction et de rédaction en français des lois territoriales auquel se livre la section française des Affaires législatives du ministère de la Justice (GTNO). M. Richard Denis, chef de cette section, assistait à la rencontre mais il n'a pas réagi publiquement à cette remarque.

Les propos de Mme Pepper ont par ailleurs été appuyés par plusieurs interprètes qui ont témoigné de leurs difficiles conditions de travail et de l'importance de la formation. Mme Mary Hunt a relaté qu'un contrat avec la cour l'avait amené pendant cinq semaines ininterrompues dans le Baffin où elle passait des journées entières à interpréter, le plus souvent seule.

Mme Pearl Benyk de *Arctic PLEI* (la Société d'éducation et d'information juridique pour le public de l'Arctique) et Mme Coral Chalifoux, membre du conseil d'administration de *Mackenzie Court Workers Services*, ont également déploré que des sommes importantes soient consacrées aux services en français dans le domaine judiciaire alors que le nombre de personnes qui se prévalent des services est limité et que des besoins pressants existent pour les langues autochtones.

D'après le caporal Mike Beaudoin, coordonnateur aux langues officielles pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour les TNO, les services en français au judiciaire sont surtout utilisés à Yellowknife et encore plus à Iqaluit. Selon son expérience personnelle à Iqaluit, «beaucoup de francophones - en particulier des chauffeurs de taxi - demandent un procès en français même s'ils sont bilingues, juste pour ralentir le processus judiciaire».

Jean-Guy Bouvrette, coordonnateur aux langues officielles pour l'hôpital Stanton de Yellowknife, a fait remarquer à ce sujet que «dans les domaines de la justice et de la santé, il est tout à fait normal que des gens bilingues demandent tout de même à être servis en français parce que souvent les situations médicales ou judiciaires sont stressantes.». M. Bouvrette a ajouté «Qu'une personne bilingue demande des services en français au bureau de poste, ça, ça me dépasse!». S'exprimant à titre personnel plus tôt durant la rencontre publique, M. Bouvrette avait également exprimé l'opinion que les fonds consacrés aux services en français dans les TNO seraient souvent mieux alloués s'ils étaient transférés aux services en langues autochtones.

Les représentant.e.s du Commissaire aux langues officielles du Canada ont remercié les participant.e.s à la rencontre et les ont assuré.e.s que leurs propos éclaireraient le Commissaire sur le contexte particulier des services en langues officielles dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans le cadre de l'étude pan-canadienne sur l'administration de la justice et les langues officielles, l'équipe de Mme Elizabeth Grace et MM. Richard Tardif et Richard Goreham a tenu, à Yellowknife, des consultations avec le ministère territorial de la Justice, Justice Canada, l'Assemblée législative et la Commissaire aux langues des TNO.

Agnès Billa

APRÈS AVOIR LU VOTRE AQUILON... RECYCLEZ-LE!

CFRT-MF à Iqaluit

La radio a un besoin pressant de nouveaux bénévoles

«Il y a présentement un manque de bénévoles à CFRT-MF», annonce sans hésitation Linda McDonald, la responsable de la station de langue française d'Iqaluit.

L'appel de Mme McDonald est pressant. Il est nécessaire que bientôt de nouveaux bénévoles se joignent à elle pour s'occuper de CFRT-MF, la seule station francophone installée dans la région du Baffin. Mme McDonald qui assume également la responsabilité du secteur Communication/Radio-Télé à l'Association francophone d'Iqaluit est l'un.e des bénévoles de la première heure à CFRT-MF.

Cela fait environ deux ans et demi que Mme McDonald, avec Jean Thibeault et René Lavallée, ont implanté la radio francophone à Iqaluit. L'année dernière, elle y travaillait seule. Deux personnes l'aident, cette année, à la production d'émissions. Ce sont des bénévoles qui ont reçu la formation complète concernant la radio, offerte par l'Association des Radios Communautaires (ARC) à Iqaluit, en 1994. Le recrutement, selon la directrice, est difficile car«les gens veulent faire de la radio de façon sporadique. Il n'y a pas de gens qui veulent se commettre à une heure spécifique chaque semaine». Aussi, même si certains individus manifestent de l'intérêt face à la radio, peu d'entre eux désirent se faire connaître. Mais, selon elle, son manque d'énergie ne lui permet pas de mener une campagne de mobilisation efficace.

Il y a entre trois et quatre heures d'émissions par semaine grâce à une entente écrite avec *Cité Rock Détente* à Montréal. L'entente stipule que pendant quinze heures par semaine, sur les ondes du 107,3 FM, les voix d'Iqaluit peuvent être entendues. L'émission du matin s'appelle *CFRT, ce matin*. Elle consiste en des informations générales et dure de trois-quarts d'heure à une heure. Linda McDonald l'anime, une ou deux fois par semaine, avant d'aller travailler. Le mercredi soir, un programme de rock alternatif est diffusé. Enfin, *Jeunesse J'écoute* est une émission de radio qui dure deux heures chaque deux semaines et traite de questions pouvant toucher les jeunes. C'est un programme de développement communautaire et culturel. Il n'y a pas de nouveaux projets par rapport à l'année précédente. Le plus frustrant, selon Mme McDonald, demeure que pour le moment «on n'est même pas capable de capter cette fréquence à cause d'un problème de transmetteur. En plus, les techniciens ne sont pas capables de situer le problème».

Linda McDonald, responsable de CFRT-MF, à Iqaluit

Le mandat attribué à CFRT-MF par le CRTC précise que la station doit être en ondes quinze heures par semaine. Les difficultés actuelles ne risquent cependant pas de résulter en la perte de la licence. «C'est certain qu'on n'honore pas les termes de la licence pour le moment. Par contre, je pense que le comité radio doit repenser sa politique pour l'année qui s'en vient». Elle ajoute :«pour être réalistes, il faudrait 15 bénévoles pour que la radio soit opérationnelle et qu'elle respecte le mandat du CRTC».

Enfin, Mme McDonald affirme que c'est la dernière année qu'elle sera directrice de CFRT-MF car elle est épuisée et «la radio a besoin d'une nouvelle énergie. Je ne suis pas la personne idéale pour cela».

Isabelle Hachette

Nouvelle tendance depuis 1991

Baisse des coûts du bilinguisme

Malgré ce que laisse parfois entendre les opposants au bilinguisme institutionnel, les coûts directs du programme des langues officielles au sein des institutions fédérales, sont à la baisse depuis 1991-1992.

Entre 1981-1982 et 1990-1991, les coûts ont sans cesse progressé, passant de 199,2 millions de dollars à 333,8 millions de dollars en 1990-1991. Depuis, les coûts baissent constamment. Ils étaient de 305,3 millions de dollars en 1991-1992, de 296,5 millions de dollars en 1992-1993 et de 282 millions de dollars en 1993-1994.

Ces coûts comprennent l'interprétation simultanée, la traduction de documents parlementaires et gouvernementaux, la formation linguistique aux fonctionnaires et aux militaires, la prime au bilinguisme et l'administration des politiques et des programmes par les organismes centraux, les ministères, les sociétés d'Etat et les Forces armées.

Selon le rapport annuel 1993-1994 du Conseil du Trésor sur les langues officielles dans les institutions fédérales, la dernière diminution des coûts du programme est, entre autres, attribuable à une baisse des coûts de la traduction, de la formation et de l'administration.

Le coût de la prime au bilinguisme a cependant augmenté pour atteindre 52,9 millions de dollars, à cause d'une hausse du nombre de bureaux désignés bilingues et d'une modification apportée à la définition de fonctionnaire (une personne employée pour une durée de trois mois et plus).

Au 31 mars 1994, 62,168 employés fédéraux recevaient une prime au bilinguisme de 800 dollars par année. Rappelons que cette prime est dénoncée à tous les ans par le Commissaire aux langues officielles lors de la publication de son rapport annuel. Le Commissaire propose son abolition pure et simple.

Pour ce qui est du nombre de postes bilingues dans la fonction publique fédérale, il n'a presque pas changé par rapport à l'année précédente, pour se chiffrer à 64,080 en 1994.

Les francophones formaient 28 pour cent de la fonction publique fédérale en 1994, alors qu'ils représentaient 25 pour cent des employés dans les sociétés d'Etat et les organismes privés soumis à la Loi sur les langues officielles.

Dans la Gendarmerie royale toutefois, les francophones ne comptaient que pour 19 pour cent de tous les effectifs. Selon le Conseil du Trésor, cela s'explique surtout parce que plus de la moitié de l'effectif de la GRC est en poste dans l'Ouest et le Nord canadien.

On note cependant une légère hausse du nombre de postes bilingues dans la fonction publique dans l'Ouest. Les postes bilingues comptent maintenant pour 4 pour cent du nombre total de postes dans cette région, une hausse de 1 pour cent.

En 1994, les francophones formaient deux pour cent de la fonction publique dans l'Ouest et le Nord, 5 pour cent en Ontario, 38 pour cent dans la région de la capitale nationale, 31 pour cent au Nouveau-Brunswick et 3 pour cent dans les autres provinces de l'Atlantique.

Yves Lusignan (APF)

Apprenez tout en vous amusant!

* Piano, accordéon et théorie musicale
* Leçons privées d'une heure, à l'année longue (enseignement en anglais).
* Pour adultes et enfants

Académie de musique de YK

144 rue Herriman, Yellowknife **920-4874**

À propos d'autre chose

Soyez à l'écoute!
Tous les dimanches,
de midi à 13 heures,
l'équipe de la seule émission
de radio en français à Yellowknife
vous invite à syntoniser CKLB au
101,9 sur la bande MF.

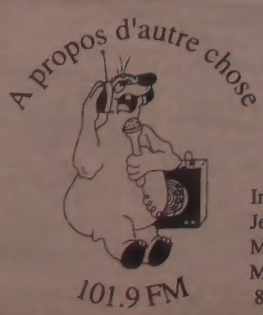

Information :
Jean-François Boucher
Mario Paris
Marc Lacharité
873-3292

JOURNAUX ~ MAGAZINES

Attention! Attention!

L'AFCY vous offre maintenant la possibilité de vous procurer vos magazines et journaux préférés à prix très abordable, et ce, seulement deux jours après leurs dates de parution (C'est garanti ou c'est gratuit!).

Que ce soit pour des particuliers, votre classe ou votre bureau... plus vous serez nombreux à commander auprès de l'AFCY, plus vous économiserez!!!

Appelez-nous dès maintenant! **873-3292**

ÉDITORIAL

Voix au chapitre pour toutes les langues officielles

Dommage qu'aucun.e des représentant.e.s de la communauté francophone de Yellowknife ou de la Fédération Franco-TéNOise n'ait participé le 23 janvier à la rencontre publique sur l'administration de la justice et les langues officielles (c'est-à-dire le français et l'anglais, dans ce cas-là).

Durant cette soirée d'échanges et de discussions organisée par le Commissaire aux langues officielles du Canada, les services en français dans les Territoires du Nord-Ouest ont été critiqués, sévérement évalués et même remis en question, dans le secteur de la justice et en général.

Il aurait été important que des francophones qui croient en la politique des langues officielles et qui revendiquent des services dans leur langue s'expriment également à cette réunion, pour présenter et partager leur point de vue.

La communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest est bien avertie du fait que les Autochtones constituent ici la majorité de la population. Durant les dernières années, la Fédération Franco-TéNOise et les associations francophones locales ont manifesté une volonté sincère de rapprochement et d'appui mutuel.

Lors des audiences de la commission Bourque sur l'avenir de l'Arctique de l'Ouest par exemple, la FFT s'était prononcée sans équivoque pour l'autonomie gouvernementale et les droits des Autochtones. À Iqaluit, la communauté francophone travaille à beaucoup de dossiers en s'associant aux Inuit et aux Anglophones.

Alors que des restrictions budgétaires de plus en plus dures s'annoncent, il est impensable que des personnes et des organisations qui luttent pour faire reconnaître l'importance de la culture, des langues minoritaires et des services linguistiques s'en prennent à un autre groupe qui réclame les mêmes choses. Le soir du 23 janvier, même des coordonnateurs francophones chargés dans leur organisation respective de la promotion des langues officielles ont émis de très sérieuses réserves sur la pertinence d'offrir des services en français dans les TNO. Quel étrange spectacle...

La volonté du gouvernement fédéral il y a dix ans que les TNO adoptent et appliquent la politique canadienne des langues officielles aura été un facteur positif pour permettre aux dirigeant.e.s d'ici de négocier une entente qui favorise également les langues autochtones. Les gens responsables au sein de l'appareil gouvernemental des services linguistiques ne devraient pas trop s'empresser de condamner les services en français au nom de la plus grande importance des langues autochtones. Personne n'est à l'abri des coupures. Demandez qu'un autre groupe que soi en écope ne résoudra rien. Bien au contraire...

Agnès Billa

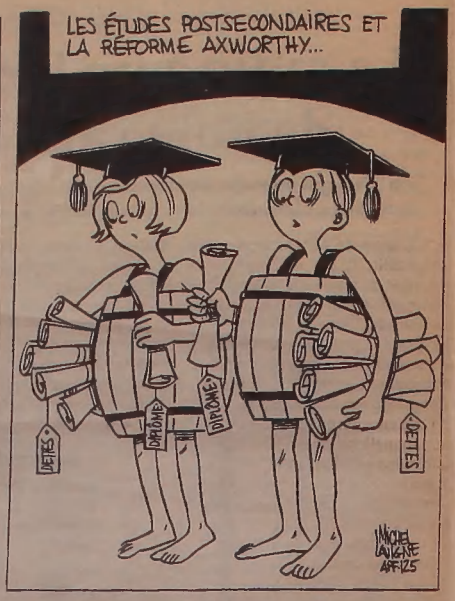

Chronique de la langue française

Le mot juste

Connaissez-vous une situation plus frustrante que celle de chercher ses mots? Et pas un traître mot là-dessus dans les guides de rédaction, eux qui s'évertuent pourtant à nous faire trouver le «mot juste».

Si j'avais mon mot à dire sur la question, je créerais vite le cours «Comprendre à demi-mots 101». Le mot d'ordre dans ce cours? Parler à mots couverts! Prenez-moi au mot si je vous dis que mot fait partie, au bas mot, de plus de trente expressions figurées en français, et je pèse mes mots. Cela vaut bien une petite exploration «mot à mot», non?

Pour commencer, méfiez-vous de ces gens qui n'ont «jamais le mot pour rire»: vous pourriez avoir des mots avec eux, et vous disputer. Par contre, ceux qui n'ont «jamais un mot plus haut que l'autre» sont de compagnie plus plaisante. Et puis, ils vous laisseront toujours placer un mot. Gardez à l'esprit qu'il n'est pas nécessaire de parler pour dire quelque chose, comme le prouve le dicton «Qui ne dit mot consent». Voilà qui devrait réconforter ces personnes dont on dit qu'elles sont avares de leurs mots.

Ce qu'on arrive à faire avec des mots est tout bonnement incroyable. On perd ses mots, on les mâche, on les chuchote et on peut même se payer avec eux! Cette dernière tournure mérite une petite explication: se payer de mots, cela veut dire parler avec des grands mots ou des mots d'une piasse et quart. Au Zaïre, on appellerait ça des gros mots. Ici, les gros mots se chuchotent ou sont sales. Alors, ne sautez pas aux «confusions», faites des bons mots, plutôt!

Les jeux de mots varient à l'infini. Pour en créer un, on peut changer un son (la vie en prose; faire banque à part) ou faire des enchaînements fautifs (les_héros d'aujourd'hui). La publicité exploite souvent les doubles sens, comme la Société canadienne des postes avec «Un paquet de façon d'envoyer vos colis» et «Pansez la guerre, pensez la paix» (titre d'une conférence d'Albert Jacquard). L'avertissement «Boire et conduire, c'est mourant» m'a toujours plu.

En un mot comme en cent, on met les mots à toutes les sauces, dont celles de la conclusion. On veut avoir le dernier mot, on termine des histoires par le mot de la fin, on s'exclame «C'est mon dernier mot!». Quant à ce mot que je voulais vous dire, dans le titre, vous intrigue-t-il encore? Je dois vous avouer que je l'ai toujours sur le bout de la langue...Aaah! les maux des mots! Mais rassurez-vous: le fin mot de l'histoire, c'est que j'ai quand même pas dit mon dernier mot!

Annie Bourret (APF)
Collaboration spéciale

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Journaliste
Isabelle Hachette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Annie Bourret (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

Fondation Donatien Frémont

APF Association de la presse francophone

OPSCOM

Francophonie canadienne

Sous un même toit

Quatre associations francophones nationales se sont portées acquéreurs à Ottawa d'un édifice qui sera maintenant appelé la «Place de la Francophonie».

Cet édifice à bureaux, qui est situé au 450 Rideau, appartenait à la Fédération des caisses populaires de l'Ontario. Sa valeur se chiffre à 3,5 millions de dollars.

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) et la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF) seront propriétaires des deux-cinquièmes de l'édifice de quatre étages construit en 1977. Leur part est évaluée à 1,4 million de dollars.

Les associations francophones ne sont pas seules à investir dans ce projet. La caisse populaire Ste-Anne Laurier d'Ottawa, qui était locataire jusqu'à tout récemment, a acheté les trois-cinquièmes de l'édifice.

Le ministère du Patrimoine canadien a versé une subvention de 200,000$ à la FCFA pour lui permettre d'acquérir une partie de l'édifice. La Fédération a aussi utilisé son fonds de réserve créé en 1985 en vue de l'achat, ou de la construction, d'un édifice dans la capitale nationale. Le fonds s'élevait à 160,000$.

Pour gérer l'édifice, les nouveaux propriétaires ont créé la Société Place de la Francophonie. Son président est le directeur général par intérim de la FCFA, M. Yvon Samson. Selon lui, cet achat permettra aux associations de rationaliser leurs ressources financières et humaines.

La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises et la Fédération culturelle canadienne-française emménageront dans leur nouvelle demeure en avril prochain. La FCFA et la Fédération de la jeunesse canadienne-française les y rejoindront dans 18 mois.

APF

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Nom : _____

Adresse : _____

Sons et lumières pour une meilleure entente

Que les aurores boréales vous emportent!

En 1989, Robert-Philippe Babin et John Blondin (qui se connaissent maintenant depuis une dizaine d'années) parlent de monter ensemble un spectacle. Le premier vit à Montréal, danse depuis 1963 et travaille également, ces douze dernières années, comme chorégraphe. John Blondin, lui, a grandi à Yellowknife. Il dessine, écrit, danse et surtout se consacre au théâtre. Il a assuré la mise en scène des deux premières productions de la troupe francophone locale les «Pas frette aux yeux», et il anime le *Native Theatre Group*.

Les deux artistes ont en tête un projet alliant danse et théâtre. Voilà dix-huit mois, Robert-Philippe Babin propose enfin à son associé une idée de spectacle. Le script fait le pont entre le monde des entendant.e.s et des malentendant.e.s. Robert-Philippe Babin dit s'être «beaucoup inspiré» pour la création du spectacle du fait que John Blondin est atteint depuis quelques années de surdité partielle. Il a cherché à développer pour son associé une avenue d'expression au-delà de la surdité, en vue d'une «entente entre les malentendant.e.s et les entendant.e.s.».

Au fil de sa carrière professionnelle de danseur et de chorégraphe, Robert-Philippe Babin avait par ailleurs remarqué que au moins une personne malentendante assistait à chacun de ses spectacles. «Je l'ai pris comme un message et je me suis dit «Écoute, fais quelque chose pour eux». En plus, il m'est arrivé quelque chose il y a onze ans qui m'a atteint profondément. [...] J'ai été déclaré séropositif et ça m'a comme éveillé. (...) C'est là que je me suis mis au travail, à me creuser la matière grise pour présenter un concept du genre... Ç'a été une motivation pour moi de me projeter, de regarder les choses de façon positive, et de foncer finalement et puis de se battre avec soi-même».

Le projet de création Blondin-Babin a abouti à un spectacle dont le nom, *Naoka*, signifie en langue Esclave du Nord «aurores boréales». «Partout dans le Nord, dans les Territoires comme au Québec, les gens croient que, s'ils appellent les aurores boréales soit en frappant des cailloux ou en sifflant, les aurores peuvent venir les chercher. À partir de cette légende, j'ai décidé que c'était un sourd qui appelerait les aurores boréales parce qu'il en a assez de sa difficulté de communiquer. Et, effectivement, les aurores viennent le chercher pour aller dans leur monde, un monde de lumière et de couleur.»

Sons et lumières

Naoka repose en partie sur des légendes du Nord, en partie sur le langage des signes et en partie sur un appareil mis au point par M. Babin. Baptisé le luminode, cet «instrument» permet, à l'aide d'ampoules et de couleurs, une représentation visuelle de la musique. Encore en développement, le luminode a été d'abord testé avec un piano. Les contacts rattachés aux touches attribuaient à chaque note une couleur. Le luminode permet donc aux personnes malentendantes de participer à un événement musical d'une manière qui leur est propre, au-delà de la barrière des sons. Pour vraiment intégrer le luminode à une création originale, Robert-Philippe Babin estime qu'il lui reste à «trouver un juste milieu, à développer cet outil, à le laisser évoluer. Le temps d'apprentissage de l'appareil lumineux n'est pas terminé.»

En attendant de pouvoir davantage compter sur les lumières et les couleurs, le récit et la mise en scène de *Naoka* ont été modifiés, en cours de production, pour utiliser aussi des repères sonores et des vibrations qui facilitent la perception par les pieds du déroulement du spectacle. Du fait de la surdité de l'interprète principal «son personnage appelé Porc-épic suit, au début de la représentation, avec l'aide d'un personnage qui n'a rien à voir avec la légende des aurores boréales mais qui est plutôt là pour réveiller Porc-épic, le rendre plus vivant et lui permettre d'exprimer sa colère et ses frustrations. Dans l'histoire, ce personnage apporte à Porc-épic plus de rythme en lui jetant un sort, et dans la mise en scène, ce personnage tient le rythme pour l'interprète, avec un bâton.».

La troupe rassemblée pour les besoins de la production se compose de vingt personnes, dont douze enfants. Le spectacle fait appel à des danseurs et des danseuses, des gymnastes, des jongleurs et des acteurs. Les producteurs de *Naoka* nous réservent la surprise d'utiliser peut-être même un musicien sur scène. La trame sonore du spectacle comprend une composition de R.-P. Babin, *Avec le temps*. Les autres numéros du spectacle sont accompagnés de pièces extraites d'oeuvres au synthétiseur (*Northern Lights*), de musique plus «remuante» (*Screamadelica*) et également de chants et de tambours dénés (tirés de *Dene Yene*, une compilation de *CBC North*).

Robert-Philippe Babin travaille au spectacle en tant que danseur, chorégraphe, directeur artistique et réalisateur. John Blondin, qui tient le rôle de Porc-épic, assure également la production de *Naoka*. Leur création mobilise, sans compter les gens sur scène, une équipe technique de quinze personnes qui s'occupe des décors, des costumes, des éclairages, de la promotion et de tous les autres aspects du spectacle. *Naoka* dure environ une heure et quart. Il s'agit toutefois d'une première version. «L'oeuvre est encore en évolution. Elle a commencé ici et j'aimerais que, d'année en année, la production se développe. Il y a aussi l'aspect tournée qui est intéressant. Cela peut permettre de rajouter un numéro ou deux ou trois, au fur et à mesure des représentations à l'extérieur», explique Robert-Philippe Babin.

Un parcours passionné

Arrivé le 26 novembre dernier à Yellowknife pour monter *Naoka*, M. Babin y résidera jusqu'à la fin février. Avant de quitter Montréal, Robert-Philippe Babin terminait un cours d'un an et demi en conception sonore assistée par ordinateur. Ce retour aux études aura permis au danseur-chorégraphe de prendre un congé complet de la danse à laquelle il s'adonne depuis l'âge de neuf ans. Il s'y est d'abord initié par le folklore. Il a ensuite pratiqué plusieurs autres styles: la danse sociale («Beaucoup de danse sociale!»), le ballet-jazz, le ballet classique et la claquette. Le danseur s'est également spécialisé en trapèze et en patinage artistique. Sa démarche artistique l'amènera éventuellement à la chorégraphie (en débutant avec *Montréal, vies et mémoires*, en 1983).

Comme si tout cela ne suffisait pas, R.-P. Babin s'éprend en plus cette année-là du tango argentin, la danse de la passion. «J'avais besoin d'apprendre, malgré la séropositivité, qu'il faut de la passion pour vivre et qu'il faut vivre passionément». Robert-Philippe Babin, danseur de tango argentin autodidacte, est bientôt très en demande. Il développe son propre style. Sa réputation le conduira, en 1986, à l'École nationale du cirque et ensuite au Cirque du Soleil, une troupe pourr laquelle il crée un numéro de tango argentin interprété par un couple entouré d'autres membres du cirque, dont les clowns. En 1990, après avoir donné un atelier de tango argentin dans la région de la Gatineau au Québec, Robert-Philippe Babin se rend compte que sa belle aventure avec le tango argentin est terminée. Il est temps de passer à autre chose.

Naoka s'inscrit, selon son auteur, dans cette démarche de changement et de nouveaux défis. «Le spectacle actuel, c'est de nouveau l'occasion de passer à quelque chose d'autre, de mettre en action une chose qui dormait en moi. Dans *Naoka*, le mouvement, les déplacements, l'aisance, la couleur, la détermination de vivre et de s'exprimer comptent beaucoup (...)».

Naoka sera présenté les 3 et 4 février prochains au *NACC*, le centre des arts de Yellowknife. La production bénéficie de l'appui financier du Conseil des arts du Canada et du Conseil des arts des Territoires du Nord-Ouest.

Agnès Billa

NAOCHA

Spectacle de danse et de théâtre, de mouvement et de musique, de sons et de lumières

au NACC, à Yellowknife
Vendredi le 3 février 1995 à 20 heures
Samedi le 4 février 1995 à 16 heures et 20 heures

Billets 17$ adultes - 12$ étudiant.e.s
En vente au guichet
et chez Sam The Record Man

Une production John Blondin-Robert-Philippe Babin

La nouvelle garderie Plein Soleil

Programme en français,
à temps plein
pour les enfants francophones et francophiles

Heures d'ouverture : de 7h30 à 17h30

Coût : 525 $ par mois
(repas chaud et collations inclus)

Nouvelle adresse : 5008 Forrest Drive
Salle de l'Église 7th Day Adventist Church
à côté de Radio-Canada

Le nouveau numéro de téléphone est le
669-7486

Pour information : Léa Smith, coordonnatrice

LE PLAISIR DE LIRE

Michel Tremblay

Un ange cornu avec des ailes de tôle

Leméac/Actes Sud

Michel Tremblay nous raconte avec art et tendresse la passion de lire qui l'a habité dès son plus jeune âge et le plaisir que le contact physique des livres peut procurer. Alors qu'il sert de messager à sa grand-mère et madame Allard, une voisine, et qu'il transporte des livres d'un côté à l'autre de la rue, il a cette pensée pour sa grand-mère «qui m'a appris à me promener dans la rue en tenant sur mon coeur tout le savoir du monde».

Michel Tremblay nous parle avec beaucoup de respect, d'humour et d'amour de sa grand-mère, de son père et surtout, de sa mère. Il lui prête des paroles très rigolotes et très tendres à la fois. On sent la complicité qui règne entre l'auteur et sa mère, entre l'auteur et sa grand-mère. «Qui n'a jamais lu une histoire à sa grand-mère le jour de ses neuf ans ne connaît rien du bonheur.» C'est pas beau, ça?

Toutes les personnes qui connaissent le plaisir ressenti à l'achat d'un livre neuf parcoureront avec émotion cet hommage à la lecture et à la manipulation des livres. L'auteur nous fait redécouvrir la joie ressentie à la lecture du premier Tintin, du premier livre sans illustration, de la comtesse de Ségur (à l'étrange prénom!), de Jules Verne, de Gabrielle Roy, etc.

J'avoue être une inconditionnelle de Michel Tremblay et c'est sans hésitation que je recommande ce livre magnifique, tant par la forme (couverture et format) que par le fond, qui permet de partager des moments d'intimité avec l'auteur. Je l'entendais dire dernièrement dans une entrevue qu'il serait content s'il pouvait faire rêver. Eh bien! oui, Michel Tremblay, tu réussis à nous faire rêver!

Geneviève Harvey

Monique Pariseau

Le secret

La pleine lune

Le livre *Le Secret*, écrit par l'auteure québécoise Monique Parizeau, évoque la vie de quatre personnages qui se rencontrent au bord du fleuve St-Laurent, à Saint-Vallier, au Québec. Ils virevoltent les uns autour des autres et seules deux femmes seront réunies grâce au mystère qui entoure leur vie.

L'héroïne, Eugénie Buissières âgée de 72 ans, vit en compagnie de son chat et d'un secret qui alourdit son âme.

La vieillesse lui fait peur et tous les jours elle pense non pas à la mort mais plutôt aux rides qui lui couvrent le visage: «le temps, consciencieusement faisait son travail. Il usait ses os, engourdissait ses mouvements, déformait ses gestes, émoussait ses énergies». Un petit clin d'oeil à la chanson de Jacques Brel, *Vieillir*: «Mourir, ce n'est rien...Mais, vieillir; oh, vieillir». Femme attachante avec ses habitudes et ses souvenirs, Eugénie souffre de ce que son mari a provoqué pendant leur jeunesse passée ensemble.

Sa fille, Mireille, vient parfois troubler son existence. Agile, bavarde, dynamique, influencée par les commentaires de son entourage, elle prête beaucoup d'attention à ce que les gens pensent d'elle. Mère et fille partagent la même crainte face à la vieillesse. Eugénie essaie de l'accepter, mais Mireille la refuse et lutte, à quarante ans, contre les «signes de la décrépitude».

Deux événements viennent bouleverser la petite vie tranquille que menait l'héroïne. Un historien, Bernard Gendron, qui prend plaisir à faire sa course tous les matins au bord de l'eau, s'éprend du «caractère charmant» de la septuagénaire. Il décèle en elle une angoisse qui l'émeut et aussi une possibilité de l'aider à y faire face.

Enfin, une peintre de la même époque qu'Eugénie, Gabrielle Lanthier, décide de louer la petite maison au bord de l'eau. Elle s'incrustera petit-à-petit dans la vie de sa voisine jusqu'à ce que leur secret éclate en plein jour.

Monique Parizeau peint avec sensibilité des personnages qui sont aux prises avec leurs angoisses et leurs secrets. Elle nous fait partager, grâce à un vocabulaire souple et un langage imagé, leurs joies et leurs tristesses. Même le non-dit chez cette écrivaine trouve une place privilégiée. Son roman se moque de nos pensées sur la vieillesse et nous fait prendre conscience du caractère tabou de certaines idées.

Isabelle Hachette

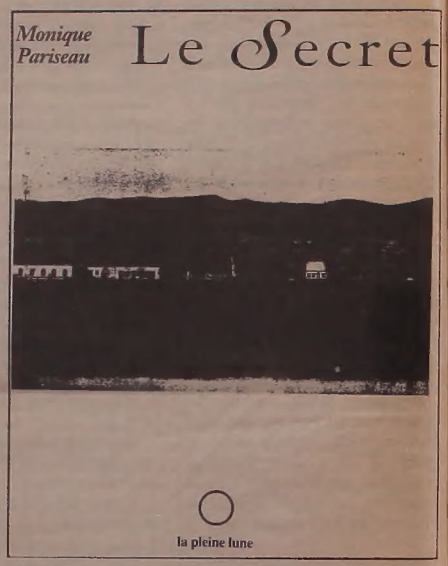

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Réfection et améliorations du drainage de la route de Yellowknife (n° 3)

i) Installation de dix (10) ponceaux de 1200 mm; ii) forage, dynamitage et construction de 58 000 tonnes de nouveaux talus pour la route; iii) Production et épandage de a) 5 500 tonnes de 60 mm ou moins de gravier concassé; b) 5 250 tonnes de 20 mm ou moins de gravier concassé. – Km 143,9 au km 145,2, Birch Creek, Route de Yellowknife (n° 3), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 7 FÉVRIER 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 16 janvier 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, Agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Keith Mercredi, Technicien en voirie, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8080

Veuillez prendre note qu'on tiendra une rencontre avant appel d'offres dans la salle de conférence du ministère des Transports, au 1er étage de l'édifice Highways, à 13 h 30, le 1er février 1995.

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Amélioration du revêtement métallique et de l'isolation

Fournir un revêtement de métal isolé d'intérieur, ajouter un éclairage fluorescent et réparer les murs avec des panneaux d'amiante-ciment – Installation d'entretien des routes, Fort Providence, T.N.-O.–

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 7 FÉVRIER 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 23 janvier 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Robert Scarth, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-3428

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Édifice YK Centre - Rénovations du 7e étage

Démolition, installations de cloisons démontables; rénovations électriques et mécaniques – Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 31 JANVIER 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 23 janvier 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Donel Gagnon, agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Wayne Nesbitt, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8765 ou Jerry Jaud, Ferguson Simek Clark, Tél. : (403) 920-2882

Bibliothèque Saint-Jean

Ailleurs dans la Francophonie

Réformistes et Loi sur les langues officielles

Lors du magazine d'information de Radio-Canada *Le Point*, Mme Line Maheu, candidate du Parti réformiste dans la circonscription de Brome-Missisquoi au Québec, a affirmé que les francophones de l'Alberta n'avaient pas besoin de la *Loi sur les langues officielles* pour protéger leur langue et leur culture. Le président de l'Associaton canadienne-française de l'Alberta (ACFA), M. Paul Denis, a rétorqué que «la candidate aurait avantage à s'informer (...). Les propos de Mme Maheu sont une « insulte à notre communauté et à l'intelligence de la population québecoise. Le Parti réformiste nie l'existence des peuples fondateurs et veut reléguer le français aux oubliettes» a-t-il ajouté. Le porte-parole de l'ACFA a conclu qu'avec ses commentaires, Mme Maheu se range du côté des ennemis de la nation canadienne-française.

Le budget et les personnes âgées

L'Assemblée des aînées et aînés francophones du Canada (AAFC) a rappelé au ministre fédéral des Finances, Paul Martin, que même si le niveau de vie des personnes âgées s'étaient améliorées par rapport aux générations précédentes, ces conditions demeurent serrées puisque les revenus des aîné.e.s sont fixes. Les femmes âgées en particulier se retrouvent souvent sous ou près du seuil de pauvreté. Dans le mémoire présenté par l'AAFC, son président, M. André Lécuyer, soutient que le ministre ne devrait pas toucher aux pensions de vieillesse, aux suppléments de revenus garantis ni au Régime de pension du Canada. L'AAFC croit que le maintien de l'indépendance financière des aîné.e.s est un atout pour l'économie.

Le bureau du Québec à Edmonton ferme

Les Territoires du Nord-Ouest et l'Alberta dépendront, à compter du 1er avril prochain, du bureau du Québec à Vancouver qui s'occupe déjà de la Colombie-Britannique et du Yukon. Cette réorganisation découle de la fermeture du bureau du Québec à Edmonton. La direction du nouveau bureau du Québec pour l'Ouest a été confiée à M. Jean-Louis Hérivault, un économiste. Quant au Programme de soutien financier à la francophonie canadienne du gouvernement québécois, la version révisée est attendue pour février 1995.

Isabelle Hachette

Sondage Angus Reid sur le projet Axworthy

Fort appui de la population canadienne à la réforme des programmes sociaux

Les Canadiens appuient, dans [redacted] forte majorité, le projet de réforme des programmes sociaux du gouvernement fédéral, indique un sondage de la firme Angus Reid.

Selon ce sondage, commandé par le ministère fédéral du Développement des ressources humaines qui pilote la réforme, 76 pour cent des Canadiens appuient les plans du gouvernement et 61 pour cent pensent que ces réformes représentent un mouvement dans la bonne direction pour l'ensemble des programmes sociaux du Canada.

Le sondage, qui [redacted] été réalisé auprès de 1882 Canadiens adultes entre le 14 novembre et le 3 décembre 1994, indique que les Canadiens appuient le projet de réforme du régime de l'assurance-chômage.

Pas moins de 82 pour cent sont d'accord avec l'idée d'exiger des utilisateurs fréquents, (les personnes qui reçoivent des prestations trois fois et plus en cinq ans) qu'ils aillent en formation pour être admissibles aux prestations.

Travail saisonnier

Seulement 40 pour cent sont d'avis qu'il ne faudrait pas permettre aux travailleurs saisonniers de toucher des prestations en dehors de leur saison de travail. Ils sont cependant 61 pour cent à appuyer les employés d'entreprises qui ont des licenciements réguliers et planifiés, et qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage.

Exactement la moitié des répondants sont d'avis que le gouvernement devrait tenir compte du revenu du ménage avant de consentir des prestations.

Les appuis varient d'une province à une autre. Ainsi, seulement 39 pour cent des Québécois interrogés supportent l'idée de réduire les prestations payées après un certain nombre de demandes, alors que la moyenne nationale est de 52 pour cent. C'est en Alberta (65 pour cent) et en Colombie-Britannique (64 pour cent) où l'appui est le plus fort à ce chapitre.

Enseignement post-secondaire

Pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire, 78 pour cent des Canadiens sont d'accord avec l'idée que le remboursement des prêts aux étudiants doit être fondé sur les salaires que gagnent les étudiants. Ils sont tout aussi nombreux à penser que le gouvernement doit accorder plus d'argent pour les prêts.

Ils sont toutefois préoccupés par l'accessibilité à l'éducation postsecondaire. La moitié des Canadiens pensent que les frais de scolarité, entre 2,000 et 3,000$, sont déjà si élevés, qu'ils éloignent les étudiants de l'université.

Presque la moitié, 45 pour cent, pensent qu'il est raisonnable de payer des frais de scolarité de 4,000$ à 5,000$. Ce sont les répondants du Québec et de l'Atlantique qui se préoccupent le plus de l'accessibilité aux études postsecondaires.

D'autre part, 76 pour cent considérerait comme une bonne nouvelle une décision du gouvernement d'offrir plus d'aide au parents à faible revenu sur le marché du travail, afin de les aider à payer les frais de la garderie.

Formation et aide sociale

Les Canadiens sont aussi favorables à plusieurs options pour aider les gens à quitter l'aide sociale, sauf leur accorder le salaire annuel garanti (33 pour cent des répondants).

Ils sont 88 pour cent à favoriser une augmentation des subventions aux programmes spéciaux de formation reliés au travail, alors que 83 pour cent pensent que le gouvernement devrait accorder un meilleur soutien familial aux familles à faibles revenus avec des enfants.

De tous les Canadiens, ce sont les répondants de l'Alberta qui appuient le moins ces options.

Yves Lusignan
APF

Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante [redacted] été enregistrée auprès de l' Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse:	Ministère des Transports Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Projet:	Pont de la rivière Little Buffalo, Fort Smith Autoroute n° 5, au km 210,4
Et	Pont n°3 de la rivière Salt, Autoroute n° 5 de Fort Smith
Objectif:	Travaux de réfection

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Concassage [redacted] empilage

Concassage et empilage de gravier de 19 [redacted] C2 [redacted] 18 000 m³ au km 592 [redacted] la route n° 1 des T.N.-O.; 10 000 m³ [redacted] km 656,6 de [redacted] route n° 1 des T.N.-O. – [redacted] et 656.6 route n° 1 des T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yelowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou [redacted] directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0RU (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou au surintendant de l'ouest, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre [redacted] 2e étage de l'édifice Nahendeh) avant [redacted]

15 H, HEURE LOCALE, LE 31 JANVIER 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 17 janvier 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet [redacted] être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Diana Field, agente des finances, Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Rod Gunderson, Surintendant (de l'ouest), Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 695-2478

CRTC Décision Canada

Décision CRTC 94-923. **Rogers Communications Inc.,** L'ensemble du Canada. APPROUVÉ - Demandes présentées par la Rogers Communications Inc. (la RCI) en vue d'acquérir le contrôle effectif de la Maclean Hunter Limited (la MHL), sous réserve que la RCI, dans les douze mois, dépose [redacted] demande visant à transférer le contrôle effectif de CFCN-TV Calgary, CFCN-TV-5 Lethbridge et des intérêts indirects détenus par la MHL dans la CTV Television Network Ltd. à une tierce partie. APPROUVÉ - Demande de renouvellement connexe de CIWW Ottawa, du 28 février 1995 au 31 août 1999. REFUSÉ - Demandes similaires afin de renouveler les licences de CFCN-TV Calgary et CFCN-TV-5 Lethbridge. «Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la "Gazette du Canada", Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC [redacted] endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Vancouver, (604) 666-2111.»

Conseil de la radiodiffusion [redacted] télécommunications — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

[redacted] des Territoires du Nord-Ouest

Économiste en organisation des [redacted]
Ressources énergétiques, minières et pétrolières — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 56 311 [redacted] par année.
Réf. : 011-0467TRW-0003 **Date limite** [redacted] le 3 février 1995

Agent de relations publiques
Exécutif — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 45 200 $ par année.
Réf. : 011-0012GFB-0003 **Date limite** : le 3 février 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Auxiliaire à l'enseignement
Commission scolaire de division de South Slave — **Hay River, T. N.-O.**
(Poste à temps partiel à raison de 18,5 heures par semaine)
Le traitement varie selon les compétences et l'expérience. Il y aura vérification du casier judiciaire.
Réf. : 021-0003RW-0003 **Date limite** : le 3 février 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Agent-éducateur, niveau I
Justice — **Iqalult, T. N.-O.**
Le traitement initial [redacted] de 36 927 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf. : 041-0007-0003 [redacted] : le 3 février 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-657[redacted]

- *Nous prendrons [redacted] considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit [redacted] fumer [redacted] travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue [redacted] travail des présents postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Quoi de neuf?

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - janvier 1995

1995, ÇA BOUGE!

Espérons que le retour s'est bien passé pour tous et à toutes! Bonne année 1995! Nous vous offrons plein de projets, y compris de nouvelles activités. Il y en aura pour tous les goûts.

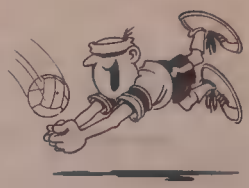

LE TEMPS DES SUCRES APPROCHE

Lors du *Caribou Carnival*, les 31 mars, 1er et 2 avril prochains, aura lieu la Cabane à sucre de l'Association franco-culturelle de Yellowknife. Cette activité est toujours très populaire auprès des gens qui se promènent sur le site du carnaval d'hiver. Cette année, nous voulons y instaurer quelques nouveautés. Si vous êtes intéressé.e à faire partie du comité organisateur, vous êtes bienvenu.e. Vous n'avez qu'à nous appeler au 873-3292.

THÉÂTRE

Les membres de la troupe «Les pas frette aux yeux» sont présentement au travail pour vous présenter leur adaptation de la pièce «Les voisins». La comédie a été écrite par Claude Meunier (de Ding et Dong et de La P'tite Vie) et Louis Saïa. Les représentations auront lieu au début d'avril; la date exacte est encore à déterminer. Ne manquez pas ce divertissement, une bonne soirée en perspective!

SPORTS

L'équipe de volleyball les «Franco-FUN» recrute. Les personnes intéressées à jouer peuvent s'inscrire au 873-3292. Les parties se déroulent les soirs de semaine et l'équipe est membre de la division «E» de la ligue de Yellowknife.

Il y aurait également possibilité d'organiser des soirées de quilles à la fréquence d'une fois par mois. Quelques personnes ont déjà manifesté leur intérêt. Cependant, nous sommes à la recherche d'une personne pour coordonner l'activité (réservations, confirmations auprès des joueurs,...). Les personnes intéressées à s'inscrire peuvent nous contacter au 873-3292. Les coûts de location des allées seront divisés entre les joueurs.

Il est toujours possible de jouer au badminton les lundis et jeudis, de 20h00 à 22h00, au gymnase de l'école Sir John Franklin. Pour les inscriptions, c'est toujours le même numéro, le 873-3292.

Toute autre idée d'activités (sportives ou autres) est très appréciée. Vous n'avez qu'à nous contacter et nous ferons notre possible pour vous accomoder.

COMPTOIR DE PRODUITS CULTURELS

Prenez l'habitude en 1995 de faire régulièrement un tour à notre comptoir de produits culturels, ouvert du lundi au vendredi. Parmi les différents produits offerts, soulignons une des nouveautés de l'automne: la distribution de *La Presse* du samedi et du *Journal de Montréal*. Nous vous les offrons maintenant au coût de 16$ par mois (20$ pour les mois de cinq semaines). Vous recevez votre journal le mardi, quelques jours seulement après sa parution. Appelez le 873-3292 pour réserver votre exemplaire.

Au comptoir de l'AFCY, vous trouverez également des films vidéos en français, dont plusieurs titres pour les enfants. Le livre du Père René Fumoleau, *Aussi longtemps que le fleuve coulera*, est également en vente à notre local. Venez nous voir au 2e étage de l'édifice *Precambrian* (près du cinéma Capitol).

L'Association franco-culturelle de Yellowknife recevra bientôt une importante commande de sirop. De nouveaux produits de l'érable seront sur les tablettes. Une bonne idée pour des cadeaux ou pour se sucrer le bec... Nous nous occupons aussi des commandes spéciales et des commandes de particuliers. Dites-nous ce qui vous tente au 873-3292.

MERCI POUR LE COUP DE MAIN!

Aux personnes intéressées à donner un coup de main pour une des activités à venir, nous sommes à la recherche de bénévoles pour les comités suivants : comité «Caribou Carnaval», comité de la St-Jean Baptiste et de la Fête du Canada et comité de la radio. Si vous avez le goût de vous impliquer et d'apporter des idées nou-

velles, n'hésitez pas à contacter Jean-François Boucher au 873-3292, ou Ginette Bérubé (comité *Caribou Carnival*) au 920-4934 (après 17h00).

COURS EN FRANÇAIS AU COLLÈGE DE L'ARCTIQUE

Le campus de Yellowknife du Collège de l'Arctique de l'Ouest sonde de nouveau le terrain cette session pour des cours en français. Appelez sans tarder si vous êtes intéressé.e à suivre l'un de ces cours!

-Atelier en Myers/Briggs : Apprendre à bien se connaître pour mieux s'entendre. Un samedi, de 10h00 à 16h00. Date à déterminer.

-Le GED (tests d'équivalence du niveau secondaire) : Programme destiné aux adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Le certificat obtenu est reconnu à l'échelle du pays dans plusieurs institutions postsecondaires ainsi que par la Gendarmerie Royale du Canada et les Forces Armées Canadiennes. Le cours est d'une durée d'environ 36 heures réparties sur des sessions de trois heures. Les lundis et mercredis, pendant 12 semaines.

-Introduction au Macintosh : Cours d'initiation au traitement de texte, aux feuilles de calcul et aux bases de données. Deux journées de cours, les samedis.

Pour plus de renseignements, consultez la brochure des cours du Collège de l'Arctique. Le numéro Hiver 1995 a été distribué au début de l'année.

POSTE DE CONSEILLER À L'APFY

Un des postes de conseiller au sein du conseil d'administration de l'Association des parents francophones de Yellowknife est maintenant vacant. L'Association désire combler le plus tôt possible ce poste. Tout parent intéressé à l'éducation en français et à s'impliquer dans les activités de l'APFY est prié de communiquer avec Francine Labrie au 920-7434.

LEADERSHIP ET JEUNES

Une session de leadership organisée par l'Association Jeunesse Franco-Ténoise aura lieu les 24, 25 et 26 février prochains à Yellowknife.

Pour cette activité, la FFT recrute deux participant.e.s dans chacune des associations membres de la Fédération Franco-TéNOise, à Iqaluit, Hay River et Fort Smith de même que Yellowknife.

Il est à noter que les jeunes de l'extérieur seront hébergé.e.s dans des familles d'accueil. Si vous êtes intéressé.e à héberger des jeunes ou en savoir plus long sur la Session de leadership, veuillez communiquer avec Francine Labrie au 920-2919.

COLLOQUE DES ELLES-TÉNOISES

Le Colloque territorial des Elles-Ténoises aura lieu à Iqaluit, cette année. Il se tiendra les 10, 11 et 12 mars prochains. Les deux représentantes de Yellowknife au colloque seront Mmes Ginette Bérubé et Louise Desbiens.

Mme Geneviève Harvey, également de Yellowknife, participera aussi probablement au colloque. Elle représente les TNO auprès de la Fédération nationale des femmes. Le thème pour la rencontre territoriale des femmes est encore à déterminer. Le colloque se déroule dans le sillage de l'Année internationale de la famille.

TALENTS MUSICAUX RECHERCHÉS

Si vous aimez chanter, jouer de la musique, contactez la Fédération Franco-TéNOise. Il y a un projet de soirée de style «jam session» dans l'air, en compagnie d'autres talents

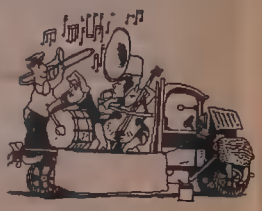

francophones.

Gens de Yellowknife et d'Iqaluit, si l'invitation vous tente, communiquez avec Léa Asselin-Smith au 920-2870 ou avec Francine Labrie (à la FFT) au 920-2919.

Il existe aussi une possibilité de participer au Gala albertain de la chanson française, en mai prochain. Avis aux artistes d'ici!

Pour rejoindre vos membres et votre population-cible, L'Aquilon est à votre service.

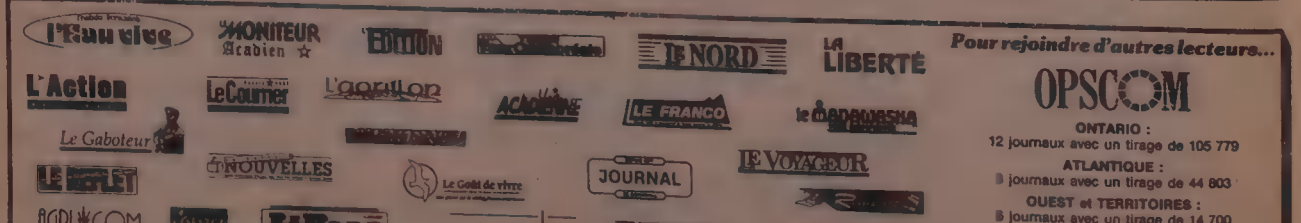

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 5, vendredi 3 fév

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

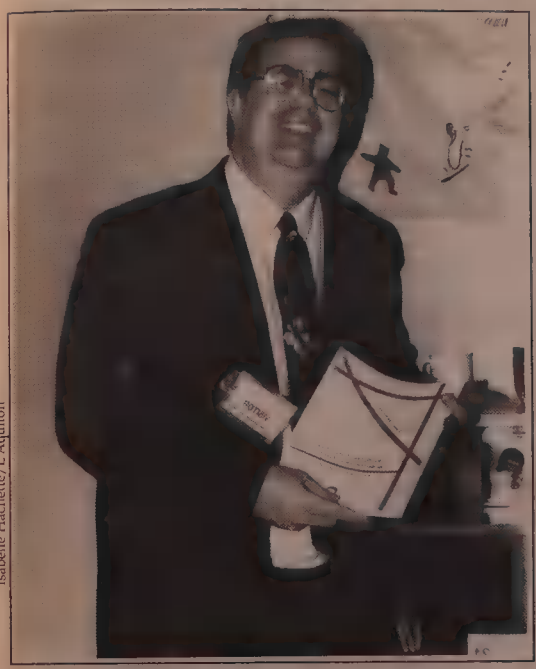

Isabelle Hachette/L'Aquilon

M. Allan Downe est responsable du dossier de la révision de la Loi sur les boissons alcoolisées, au sein du ministère territorial de la Sécurité et de la Fonction publique (GTNO).

Loi sur les boissons alcoolisées

Le problème de l'alcoolisme dépasse le cadre législatif

En 1993, le Gouvernement des TNO a mis en branle un processus devant aboutir en 1995 à une version révisée de la *Loi sur les boissons alcoolisées*.

Depuis quelques années, des groupes et des résident.e.s des Territoires du Nord-Ouest ont manifesté un intérêt croissant à revoir et améliorer cette loi. Un sondage a été mené en juin 1994 afin de connaître les volontés des communautés et des personnes à ce sujet. Il a été démontré que les communautés désiraient obtenir davantage de pouvoirs face aux lois régissant la vente et la consommation d'alcool. Le sondage a aussi révélé que la population a préoccupe beaucoup de la contrebande d'alcool et des problèmes inhérents à l'alcoolisme comme le haut taux de femmes enceintes consommant des boissons alcoolisées ou la violence élevée au sein de la population autochtone.

Depuis décembre 1993, le ministère de la Sécurité et de la Fonction publique pilote la révision de la *Loi sur les boissons alcoolisées*. Allan Downe, responsable des projets spéciaux a ministère, précise qu'une révision de la *Loi sur les boissons alcoolisées* ne pouvait plus attendre. La loi présentement en vigueur date de 1969, et est difficile à comprendre. Les recommandations formulées pour la révision, à l'automne 1994, ont été déposées à l'Assemblée législative et soumises au Comité permanent sur la législation. Le comité a pour mandat de formuler de nouvelles lois. M. Downe souligne qu'il faudra attendre la tenue des élections territoriales de 1995 avant qu'il n'y ait une nouvelle loi sur les boissons alcoolisées. Il conclut que «ce procédé de révision et de consultation est unique car nous élaborons cette nouvelle loi en nous adressant au grand public d'abord. Les gens émettent leurs avis puis nous formulons la loi».

Pendant la semaine du 23 janvier 1995, des organismes, des individus et des spécialistes des TNO et d'ailleurs ont pris part à des audiences organisées par le Comité sur la législation sur les politiques à adopter si l'on veut réduire les méfaits qu'engendre l'alcool.

Douze personnes ont déposé un mémoire précisant leurs opinions sur cette loi. Elles sont venues soit à titre de simples citoyennes, soit à titre de représentantes de groupes d'intérêt ou d'associations touchées par la révision.

Evellyn Coleman et Anne Cadieux, membres du Conseil de la localité d'Enterprise ont évoqué leurs soucis par rapport à l'abus d'alcool dans cette communauté.

Boissons alcoolisées
Suite en page 2

Réduction du déficit fédéral

Le gouvernement prendra tous les moyens nécessaires

Le gouvernement fédéral entend «prendre tous les moyens nécessaires» pour atteindre ses objectifs financiers, a confirmé le premier ministre Jean Chrétien.

Au cours d'une conférence de presse dans la capitale nationale à la mi-janvier, M. Chrétien avait soutenu qu'il préférerait couper dans les dépenses plutôt que d'augmenter les taxes. Il n'avait cependant fermé aucune porte: «On a besoin d'argent. On regarde toutes les possibilités», avait dit le premier ministre.

Lors d'une rencontre du caucus du Parti libéral du Canada à Toronto cette semaine, la question de la hausse des taxes n'a toujours pas été tranchée. Plusieurs député.e.s d'arrière-banc ont cependant exhorté le premier ministre et le ministre des Finances de ne pas avoir recours à cette mesure.

M. Jean Chrétien a aussi prédit que le déficit fédéral pour l'année 194-1995 serait inférieur, «much lower» a-t-il dit en anglais, à 39,7 milliards de dollars, c'est-à-dire moins que le déficit prévu dans le budget du ministre des Finances, Paul Martin.

Pour ce qui est des rumeurs à l'effet que le gouvernement céderait aux provinces sa juridiction sur la santé, le premier ministre a clairement dit qu'il n'était pas question pour Ottawa de se retirer du financement de la santé, sans imposer des conditions aux provinces et sans s'assurer que des normes nationales soient en vigueur partout au pays: «On a une responsabilité nationale de s'assurer qu'il n'y aura pas d'hôpitaux pour les riches et d'hôpitaux pour les pauvres».

Enfin, la tenue prochaine d'un référendum sur la souveraineté du Québec n'inquiète pas le premier ministre. «S'ils (les séparatistes) posent la vraie question, le NON va l'emporter» est convaincu M. Chrétien. Et la vraie question, selon lui, tient en six mots: «Voulez-vous vous séparer du Canada?

Yves Lusignan (APF)

Caroline Lafontaine/L'Aquilon

L'hiver, grâce à la glace sur les lacs, les gens qui habitent des maisons-bateaux se retrouvent sur la terre ferme et peuvent prendre l'auto plutôt que le canot pour se rendre à la maison.

Le contrôle des armes que veut instaurer le ministre de la Justice du Canada, Allan Rock, ne fait pas l'unanimité dans les TNO, surtout auprès des Autochtones. Lire en page 3.

La Fédération des communautés francophones et acadiennes tente de se situer dans le débat référendaire. Les intérêts du Québec et des Canadiens francophones sont-ils conciliables?Une analyse de Yves Lusignan, notre correspondant national. Lire page 5.

Les services de l'aide juridique sont-ils menacés si on les confie à des avocats de pratique privée? Qu'advient-il des besoins de la clientèle démunie? Lire en page 6.

Entre l'Afrique et le Canada, bien des formes de coopération sont possibles. Denis-Martin Chabot nous parle d'un projet de jumelage entre petites communautés. Le projet est simple et modeste. Il donne d'excellents résultats. Lire en page 7.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Soutien du GTNO aux traditions orales

«En soulignant et en célébrant notre patrimoine et notre culture, nous favorisons le maintien d'une société équilibrée et saine», a déclaré, le 30 janvier, M. Richard Nerysoo, le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (GTNO). Le ministère vient d'accorder une somme totale de 90,000$ dans le cadre du programme *Traditions orales*.

Les fonds ont été alloués à treize différents projets de recherche qui se déroulent à Igloolik, Pangnirtung, Fort Simpson, Fort Smith, Gjoa Haven, Taloyoak, Cambridge Bay, Bathurst Inlet, Baker Lake, Rae Lakes, Tuktoyaktuk et Tsiigehtichic.

L'Institut culturel déné, *Inuit Broadcasting Corporation* (IBC), l'auteure Lyn Hancock, la Société historique Qatqamiut et Sandra Doyle (une ancienne partenaire de Pido Productions) figurent au nombre des récipiendaires pour l'année 1994-1995.

La plupart des projets visent à recueillir les témoignages d'aîné.e.s. Un projet portera plus particulièrement sur la vie des femmes du Deh Cho. À Taloyak, la recherchiste Judy McGrath entend utiliser les récits des aîné.e.s pour un livre d'enfants.

Opération SAREX 1995

Pour la première fois depuis 1945, des soldats et des aviateurs russes vont s'entraîner en sol canadien. Des membres de l'armée et de l'aviation des États-Unis et de la Russie arriveront le 20 mars à la base militaire de Cold Lake, en Alberta pour se diriger ensuite vers l'Arctique et y prendre part, avec les troupes canadiennes, à un exercice de recherche et de sauvetage.

L'opération *Arctic* SAREX 1995 s'est d'abord déroulée en Sibérie et, l'année dernière, en Alaska. En simulant un écrasement d'avion avant l'aube et en utilisant des fantassins pour tenir le rôle de blessés légers ou graves, les forces militaires des trois pays tenteront de vérifier, avec ce troisième exercice, leur interopérabilité lors de situations d'urgence.

Collège de l'Est: nomination du conseil d'administration

Le Collège de l'Arctique a été démantelé en prévision de la division en 1999 des Territoires du Nord-Ouest. Il existe maintenant deux établissements d'enseignement distincts: le Collège de l'Est et le Collège de l'Ouest.

Le 25 janvier, les membres du conseil d'administration du Collège de l'Est ont officiellement été nommés. La présidence du conseil a été confiée à M. Joe Ohokannoak de Cambridge Bay. Avec M. George Porter de Gjoa Haven, M. Ohokannoak représente également, au conseil, la région du Kitikmeot.

Les administratrices nommées pour le Keewatin sont Mmes Melinda Tatty de Rankin Inlet et Nancy Karetak Lindell d'Arviat. M. Phillip Uvilluk de Pond Inlet et Mme Lyn Woodhouse d'Iqaluit siègent au conseil au nom du Baffin. Mme Joy Suluk d'Arviat agit au conseil comme représentante des employé.e.s, et Mme Salomie Cousins qui prépare un baccalauréat en éducation représente les étudiant.e.s.

Du 27 au 30 janvier, le nouveau conseil d'administration s'est réuni à Iqaluit pour se donner un cadre et un plan de travail qui permettront au Collège de répondre aux besoins en formation de la population et des institutions du futur territoire du Nord.

Le choix d'un médiateur ne fait pas l'unanimité

Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et ses employé.e.s de la fonction publique sont encore loin d'une entente, selon le rapport du facilitateur Vince Ready. M. Ready décrit les positions du GTNO et du Syndicat des travailleurs et travailleuses du Nord (STTN) comme «diamétralement opposées» et il ajoute qu'«aucune des deux parties ne semble prête à faire des concessions».

En raison de cette impasse, le GTNO a accepté la recommandation du facilitateur à l'effet qu'il doit y avoir médiation pour tirer au clair les différends entre la partie patronale et le syndicat. Le gouvernement a de plus suggéré, le 26 janvier, que la médiation soit confiée à M. Ready, en raison de sa connaissance du dossier.

Le lendemain, le STTN a exprimé son désaccord quant à la suggestion du GTNO. Tout en reconnaissant l'impartialité et la compétence de M. Ready, le syndicat préfère qu'il ne soit pas médiateur pour le dossier GTNO-fonction publique car M. Ready est déjà chargé de la médiation dans les négociations entre le gouvernement territorial et les employé.e.s de la Société d'énergie des TNO.

Selon le président du syndicat, M. Darm Crook, «il est préférable que les deux négociations ne se recoupent pas». Rejointe au téléphone, une employée du syndicat nous a confirmé que le STTN avait parvenir au gouvernement, cette semaine, une liste de noms de médiateurs à qui pourrait être confié le dossier des négociations GTNO-fonction publique.

Agnès Billa

Boissons alcoolisées

Suite de une

Selon elles, «il faut durcir la *Loi sur les boissons alcoolisées* et instaurer une licence d'achat et de consommation pour les individus, à renouveler tous les cinq ans. Cette licence pourra être révoquée». Quant à l'âge légal pour boire, il devrait être porté à 21 ans.

Les deux résidentes d'Enterprise estiment que chaque individu est responsable de ses actions, tout en appuyant des mesures d'éducation comme les étiquettes pro-modération sur les bouteilles car «il a été démontré que, grâce à ces messages, les gens font plus attention à leur consommation. Et peut-être qu'à la longue ils n'abuseront plus des boissons alcoolisées». Toute la communauté doit s'impliquer afin d'éliminer la contrebande et d'éduquer la population. La communauté devrait aussi s'occuper de délivrer les licences de vente d'alcool et de réglementer les heures d'opération des bars et restaurants.

Le professeur Robert Solomon, de la Faculté de droit à l'Université *Western Ontario*, soutient que le rôle des communautés est de formuler une loi facile à comprendre et à faire respecter. Il faut mettre sur pied des réseaux efficaces où la police, les hôpitaux, et les autorités délivrant les licences travailleront ensemble. Le professeur pense que «d'élever l'âge où les individus peuvent consommer de l'alcool ne préviendrait aucunement le suicide ou la violence verbale et physique, ni les abus de substances dissolvantes ou la consommation d'alcool par des mineurs. Par ailleurs, le taux élevé de contrebande continuera même si l'âge légal est de 21 ans». Selon lui, instaurer des licences d'achat pour les individus est une idée intéressante. D'une part, les individus qui abusent du système auront davantage peur de se faire attrapper. D'autre part, avec l'implantation de ces licences, la communauté fera face, à sa façon, aux problèmes que crée l'alcoolisme. M. Solomon estime que les étiquettes pro-modération sur les bouteilles sont utiles car «elles informent le consommateur sur les risques engendrés par la consommation d'alcool». Aussi, il faut implanter un programme qui encourage les propriétaires de bar ou de restaurant ainsi que leur personnel à intervenir si des clients saoûls continuent à commander de l'alcool. Il conclut qu'«il y aura une baisse du taux de consommation d'alcool lorsque la population ténoise aura pris conscience de tous les problèmes causés par l'alcoolisme et que chaque communauté pourra appliquer selon ses besoins et sa situation la *Loi sur les boissons alcoolisées*».

À ces mêmes audiences, l'Association des brasseries de l'Ouest a pris la parole, par l'entremise de son président, Dr. Kristianson, accompagné de M. John Winter, vice-président de la brasserie Molson, et de M. Bob Kemble, directeur des Affaires publiques pour la brasserie Labatt du Canada. L'association croit que c'est aux habitants du Nord que revient la responsabilité de résoudre leurs difficultés. Selon les brasseries, une licence d'achat permettra seulement au gouvernement de s'ingérer dans la vie privée des gens. De plus, l'âge légal de 19 ans ne doit pas changer car«(...) il se peut que cela cause une augmentation de la consommation illégale (et) des cas de contrebande». Ils estiment que les étiquettes apposées sur les bouteilles d'alcool (que seuls les T.N.-O. et le Yukon utilisent) ne modifient aucunement la consommation d'alcool.

Les brasseries préféreraient que l'argent dépensé à produire et à coller ces étiquettes soit plutôt alloué à des programmes de prévention. Les deux brasseries représentées aux audiences sont impliquées d'ailleurs dans des programmes nationaux dont les buts sont d'éduquer la population sur les méfaits de la consommation excessive. Ils concluent que tous doivent travailler ensemble pour éliminer les problèmes de surconsommation.

Isabelle Hachette

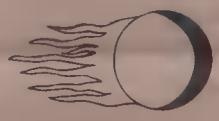

recherche des bénévoles.
Contactez-nous au 873-2626

La nouvelle garderie Plein Soleil

Programme en français,
à temps plein
pour les enfants francophones et francophiles

Heures d'ouverture : de 7h30 à 17h30

Coût : 525 $ par mois
(repas chaud et collations inclus)

Nouvelle adresse : 5008 Forrest Drive
Salle de l'Église 7th Day Adventist Church
à côté de Radio-Canada

Le nouveau numéro de téléphone est le
669-7486

Pour information : Léa Smith, coordonnatrice

Réforme du Code criminel

Le contrôle des armes est contesté

Le projet de réforme du Code criminel du ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, continue à soulever des réticences et des objections.

Le 26 janvier dernier, les ministres de la Justice des provinces et des territoires se sont prononcés sur le projet de réforme du Code criminel du ministre fédéral de la Justice, Allan Rock. La rencontre des ministres avait lieu à Victoria, en Colombie-Britannique et M. Stephen Kakfwi y représentait les TNO.

Dans la plupart des cas, les autorités et les gens prônent le contrôle des armes à feu. «Nous sommes préoccupés par la criminalité dans le Sud du Canada et refusons de vivre le même genre de problèmes ici», a affirmé M. Kakfwi. Pour cette raison, il est nécessaire que la police sache qui possède des armes à feu et de quel genre d'arme il s'agit. Ces données seront inscrites dans un ordinateur auquel tout policier aurait accès. Ainsi, s'il y a violence domestique, les policiers pourront savoir immédiatement à quelle situation faire face. «Mais, cela implique que toutes les personnes qui détiennent des fusils s'enregistrent. Cela peut être difficile dans les Territoires du Nord-Ouest à cause de tous les Autochtones qui ont un fusil mais ne comprendront pas le bien-fondé d'une telle mesure. Ils penseront plutôt à une interférence du gouvernement», a t-il ajouté. Il a précisé, toutefois, que cette mesure a reçu l'approbation des ministres de la Justice de l'Ontario et du Québec qui voient en elle une façon efficace de lutter contre le taux élevé de meurtre.

Les ministres estiment aussi que l'intoxication par l'alcool ne peut plus être utilisée comme expliquation aux crimes et délits qui sont commis. Il faut que le gouvernement fédéral s'implique et ôte, du système de défense, la cause d'ivresse extrême. Les ministres se sont davantage concentrés sur les amendements à apporter à la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Selon le ministre, «il faudrait une augmentation de la peine si un jeune commet un meurtre et, peut-être, même envoyer le jeune contrevenant devant une cour pour adultes si son crime est grave». Le ministre Kakfwi estime, par ailleurs qu'«une justice équitable doit tenir compte des différences entre Autochtones et non-Autochtones. Avant que la sentence ne soit prononcée, les juges doivent considérer les différentes valeurs et la langue des Autochtones adultes». M. Kakfwi a conclu que les Autochtones doivent avoir un droit reconnu par le système judiciaire de suivre leur procès dans leur langue d'origine et de ne pas être obligés d'aller à l'extérieur de leur communauté afin de connaître leur sentence.

Isabelle Hachette

À l'école *Range Lake North*

L'Internet parle français

Actuellement huit élèves de la 6e à la 8e année de l'école *Range Lake North* de Yellowknife participent à un projet international d'échanges sur l'Internet.

Le projet d'échanges a débuté en octobre 1994. Il se veut une incitation, pour les élèves en immersion, à communiquer davantage - et en dehors des cours - en français. L'accès des élèves à l'Internet a fait via le réseau des Territoires du Nord-Ouest, «*Au Nord du 60e*».

Mme Sylvia Macintyre, l'enseignante qui anime le projet à Yellowknife, s'est joint au projet de correspondance électronique sur invitation d'une collègue de Nashville, au Tennessee. Les élèves qui participent à l'échange ont été choisi.e.s en fonction de leurs notes, leur aptitude à faire leurs devoirs à temps, leur habileté à transmettre un message et de «parler et de penser en français».

Une fois par semaine, les étudiant.e.s envoient un court texte préparé à l'aide d'un questionnaire fourni par leur enseignante. Leurs réponses leur facilitent la tâche de communiquer dans une langue seconde encore pleine de défis. Dès le deuxième envoi, au mois de décembre dernier, il y a eu toutefois des problèmes techniques avec Internet, à cause d'un virus.

Mme Sylvia Macintyre

Après une interruption de la correspondance qui dure depuis deux mois, Mme Macintyre remarque que ses élèves ont hâte de reprendre leurs échanges avec leur correspondant.e à l'étranger et «demandent tous les jours s'il y a un message qui leur est destiné». L'enseignante de *Range Lake North* désire poursuivre l'expérience car «les étudiant.e.s peuvent apprendre encore beaucoup de choses».

Isabelle Hachette

Apprenez tout en vous amusant!

* Piano, accordéon et théorie musicale
* Leçons privées d'une heure, à l'année longue (enseignement en anglais).
* Pour adultes et enfants

Académie de musique de YK

144 rue Herriman, Yellowknife

920-4874

Cours en français au Arctic College

➪ **Atelier en Myers/Briggs**

Apprendre à bien se connaître pour mieux s'entendre. Le samedi **6 mai de 10h à 16h**.

➪ **Le GED (tests d'équivalence du niveau secondaire)**

Programme destiné aux adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Le certificat obtenu est reconnu à l'échelle du pays dans plusieurs institutions postsecondaires ainsi que par la Gendarmerie Royale du Canada et les Forces armées canadiennes. Le cours est d'une durée d'environ 36 heures réparties sur des sessions de trois heures. **Lundi et mercredi soirs à compter du 8 février jusqu'à la fin avril.**

➪ **Introduction au Macintosh**

Cours d'initiation au traitement de texte, feuilles de calcul et base de données. Les samedis **11 février** et possiblement **25 février**.

Huit inscriptions par cours sont nécessaires pour confirmer la tenue du cours.

Inscrivez-vous sans tarder !

Pour plus de renseignements, contacter :

Francine Labrie au 920-2919 ou inscrivez-vous directement au Arctic College, 5e étage du Centre Square.

C'est un rendez-vous!

CKLB 101,9 FM à midi!

Si la radio vous intéresse, téléphoner à Jean-François au 873-3292 !

Programme des moniteurs et monitrices de langues officielles 1995-96

Comme monitrice à temps plein ou partiel, tu iras vivre dans une communauté rurale ou semi-urbaine du Canada, habituellement à l'extérieur de ta province ou de ton territoire. Tu y travailleras aux côtés d'une enseignante ou d'un enseignant, de manière à donner une dimension nouvelle à ses cours.

Comme moniteurs et monitrice de français, ta langue première (dominante) doit être le français et tu dois posséder la maîtrise à l'oral et à l'écrit. Tu dois au minimum avoir une année d'études postsecondaires avant la fin de juin 1995.
La date limite de réception des candidatures est le 17 février 1995.

Pour plus de renseignements, communique avec Francine Labrie au 920-2919 ou avec l'agent de l'éducation (français), ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, C.P. 1320 Yellowknife TNO X1A 2L9

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Programme de bourse

Français pour francophones hors Québec

L'Université de Moncton offre le programme de français pour francophones du 2 juillet au 4 août 1995. A cet effet, un certain nombre de bourses est accordé à l'échelle du pays. La bourse défraie les frais de scolarité et de séjour à l'exception des frais d'inscription. Le logement est en appartement universitaire.

Tu dois avoir été inscrit.e dans un établissement d'enseignement pendant au moins un trimestre de l'année scolaire 1994-95 et avoir atteint le niveau postsecondaire.
La date limite pour poser sa candidature est le 17 février 1995.

Pour plus de renseignements, communique avec Francine Labrie à la FFT ou adresse-toi à :
Agent de l'éducation (français)
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9

ÉDITORIAL

Le gouvernement doit prendre le contrôle du déficit

Tous les ans, à l'approche du dépôt du budget du gouvernement fédéral, il ne semble pas croyable qu'un billet de banque, ce ne soit qu'un bout de papier investi d'un pouvoir et d'un signification certes considérables, mais qui relèvent de notre propre volonté...

Cette année, comme jamais auparavant, les spectres du déficit gouvernemental et de la dette nationale ont tourné sans relâche au-dessus de nos têtes. La plupart d'entre nous envisageons maintenant l'avenir avec inquiétude. En même temps, un grand nombre espère tout de même avec une certaine ferveur que le gouvernement - cette fois-ci - va prendre le contrôle du déficit.

Faut-il espérer ... ou faut-il exiger? L'an dernier, pour le premier budget du gouvernement Chrétien, j'avais écouté avec beaucoup d'attention les analyses qu'avait suscité le plan de rdressement de l'économie concocté par M. Paul Martin, le ministre des Finances. J'écoutais d'autant plus attentivement que, franchement, je ne comprends pas grand'chose à l'économie.

Quel souvenir ai-je gardé du budget fédéral 1994? Le fait que plus d'un spécialiste avait prédit sans hésitation que le plan de redressement ne tiendrait pas le coup si les taux d'intérêt se mettaient à grimper d'une manière incontrôlable... Nous savons tous maintenant ce qui s'est produit depuis.

Sommes-nous en droit d'exiger de nos élu.e.s et de nos dirigeant.e.s qu'ils et elles rétablissent la situation économique de notre pays? Oui. Avons-nous des attentes irréalistes dans le domaine? Je ne le crois pas. La population canadienne est désormais convaincue de la gravité et de l'urgence de la situation économique. La classe politique a déployé beaucoup d'efforts et d'ingéniosité pour atteindre ce résultat. Il lui reste maintenant à faire étalage de son courage et de son intelligence.

Au lieu de cela, nous entendons beaucoup parler ces dernières semaines d'une hausse des taxes dans le budget 1995. Elle permettrait au gouvernement de rapidement générer les revenus supplémentaires dont il a besoin pour faire face à la crise déclenchée par les taux d'intérêt en folie et notre devise en chute libre.

Comment le gouvernement peut-il exhorter toute une société à repenser son mode de fonctionnement pour relever les défis de la nouvelle économie tout en recourant aux vieilles recettes éprouvées? Alors qu'une majorité de la population canadienne va jusqu'à appuyer (selon un récent sondage) la réforme des programmes sociaux (un dossier qui pourtant importe à cette majorité), le gouvernement semble vouloir faire demi-tour. C'est inacceptable.

Agnès Billa

En bref

La Fédération des communautés francophones et acadiennes remettra un prix, en reconnaissance de la contribution exceptionnelle d'un citoyen dans le développement de la francophonie canadienne, sur la scène nationale ou internationale.

Le directeur général par intérim de la FCFA, Yvon Samson, explique que le Prix Boréal ne sera pas remis automatiquement à tous les ans, mais seulement «lorsque ça sera bien mérité. On ne veut pas le donner à n'importe qui, n'importe quand». Cette année marque le 20ième anniversaire de la création de la FCFA, autrefois la Fédération des francophones hors Québec, et il est plus que probable qu'on en profitera pour remettre le prix lors de l'assemblée annuelle de l'organisme, en juin prochain.

L'avocat Etienne Saint-Aubin de Cornwall en Ontario s'est vu décerner le titre de Personnalité franco-ontarienne de l'année 1994 par la Chaîne TVOntario. Me Saint-Aubin fut l'un des membres fondateurs de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario et est l'auteur de la Loi 8 sur les services en français en Ontario en 1987. Il est le président fondateur de la radio communautaire CHOD-FM de Cornwall. Depuis 1987, Etienne Saint-Aubin est le directeur général de la première clinique juridique à avoir été désignée bilingue en Ontario en vertu de la Loi 8.

En 1991, l'Association de la presse francophone avait honoré Me Saint-Aubin du titre de «Communicateur de l'année au Canada français», en reconnaissance de son implication active dans la mise sur pied de la radio communautaire de Cornwall.

Malgré la récession et les mises à pied, les Canadiens ont été plus généreux que jamais en 1993, selon les plus récentes données de Statistique Canada.

Les Canadiens ont donné 3,35 milliards à des organismes de charité, une hausse de 4,7 pour cent comparativement à l'année 1992. En moyenne, les Canadiens ont indiqué avoir donné 610$ en moyenne. Ces chiffres sont basées sur les crédits d'impôt demandés dans les déclarations de revenus.

Ce sont les personnes âgées qui donnent le plus aux organismes de charité. En 1993, les personnes âgées de 65 ans et plus ont donné, en moyenne, 860$, alors que les personnes de moins de 35 ans ont fait un don moyen de 310$.

Pour la cinquième année consécutive, l'Ile-du-Prince-Edouard et le Manitoba ont enregistré les proportions les plus importantes de donateurs. Mais c'est en Alberta où les donateurs étaient les plus généreux, avec un don moyen de 776$. Si on se base uniquement sur les déclarations de revenus, les Québécois étaient encore cette année les plus pingres, avec un don moyen de 342$.

APF

l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Collaborateurs
Alain Bessette
Isabelle Hachette
Chantal Blanchette
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Editions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone
OPSCOM

Les soirées de dessin et de peinture ont repris

Les soirées de peinture, d'aquarelle, de fusain ont repris il y a quelques semaines à l'école Allain St-Cyr, à Yellowknife. Ces séances de peinture et de dessin de groupe se tiennent les jeudis, à compter de 19 heures.

Geneviève Gouin/L'Aquilon

Tous et toutes sont les bienvenu.e.s. Les soirées vous donnent l'occasion de vous adonner à votre hobby en agréable compagnie. Apportez vos matériaux, installez-vous à votre aise et échangez avec d'autres amateur.e.s sur vos compositions et vos techniques, selon votre inspiration!

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____
Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

La FCFA et le Québec

Il faut lever l'ambiguïté

Cette semaine, une analyse et un commentaire de notre correspondant national à Ottawa.

Pendant des années, la Fédération des communautés francophones et acadienne, a navigué du mieux qu'elle a pu entre ses intérêts au Québec, au Canada, et les intérêts des communautés et des organismes qu'elle représente au niveau politique.

Parfois, souvent même, son discours, ambigu, ne faisait qu'alimenter les spéculations chez les journalistes de la colline parlementaire. Fédéraliste, évidemment, la FCFA a toujours répété sur tous les tons et sur tous les toits qu'elle ne voulait pas définir la place des Québécois au Canada. Qu'elle ne voulait pas dire aux Québécois quoi faire et quoi penser et, surtout, comment voter.

Les communautés francophones ont été, depuis la rupture des années soixante et la montée du nationalisme au Québec, une sorte de mal nécessaire au yeux des administrations qui se sont succédées sur la Grande-Allée.

Les francophones : connaît pas

Certes il y eu, et il y a encore, des politiciens et des fonctionnaires québécois qui sont sincèrement préoccupés de l'avenir de la francophonie canadienne. Mais, règle générale, personne à Québec ne fait de l'urticaire lorsque les francophones de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve ou de l'Ontario se démènent comme un diable dans un bénitier pour défendre leurs droits scolaires et linguistiques. Certains ressentent une gêne, d'autres un léger agacement, mais la majorité hausse les épaules. De toute façon, les Québécois sont étonnés d'apprendre l'existence de communautés francophones à l'extérieur du Québec. On ne les avait pas prévenus.

Parfois on s'émeut, comme dans le dossier de la fermeture du Collège militaire de St-Jean, de la pénible situation des élèves de l'école francophone de Kingston, qui étudient dans une école sans toilettes. En vérité, on s'inquiète davantage du sort réservé aux enfants des professeurs du collège, obligés de déménager dans une ville qui symbolise à elle-seule l'intolérance historique du Canada anglais envers la minorité francophone.

Parfois aussi, mais rarement, le Québec se range par la force des choses dans le camp du Canada anglais, contre les minorités francophones. En témoigne la décision du Québec en 1989 de ne pas appuyer les parents francophones d'Edmonton devant la Cour suprême du Canada, dans le dossier de la gestion scolaire. Pour Québec, il n'était pas question que le plus haut tribunal du pays se mêle du dossier de l'éducation et dicte aux provinces la façon de se comporter avec leur minorité linguistique, quitte à devenir un allié «objectif» de l'Alberta dans sa lutte contre les droits des francophones.

Un caillou dans le soulier

Pour les souverainistes, les communautés francophones sont comme un caillou dans le soulier, qui rappelle sa douloureuse présence à chaque pas. Seuls les Acadiens ont droit aux salutations chaleureuses et fraternelles des cousins. Il faut dire que les Acadiens se considèrent comme un peuple distinct depuis belle lurette et que les nationalistes québécois préfèrent traiter avec leurs égaux. Dans leur esprit, le dossier de la francophonie canadienne est fermé depuis longtemps. Elle se limite, à leurs yeux, à l'Acadie du Nouveau-Brunswick, à l'est et au nord de l'Ontario et, à la limite, au Manitoba.

Il est normal d'entendre les porte-parole de la FCFA dire que la francophonie passe par l'unité canadienne. Mais pour être honnête, la Fédération devrait cesser de dire qu'un Québec fort dans un Canada uni est un atout pour les communautés francophones au pays, et admettre une fois pour toutes que la francophonie canadienne ne passe, dans les faits, que par Ottawa.

Le Québec, fin renard

Certes, le Québec dévoilera à la fin janvier, une politique québécoise de la francophonie canadienne. Par le passé, et encore aujourd'hui, il s'est toujours contenté de distribuer à chaque année des petites subventions à gauche et à droite pour calmer tous ceux qui frappaient à sa porte, sans pour autant développer une véritable politique sur son rôle et ses responsabilités au sein de la francophonie canadienne. Il y a longtemps que le Québec, berceau de la francophonie canadienne, ne s'est inquiété du sort de sa progéniture, éparpillée aux quatre coins de l'Amérique.

Certes, on ne peut pas présumer du contenu de cette nouvelle politique. Après le repentir public des libéraux provinciaux durant la dernière campagne électorale, peut-être que les péquistes feront un pas de plus en s'engageant à jouer un rôle actif et concret dans le développement et l'épanouissement de la francophonie canadienne.

Un passé de solidarité

C'était le cas dans le passé, où tous les francophones du Québec étaient d'abord et avant tout des Canadiens français, solidaires d'une même cause. Ce n'est plus vrai aujourd'hui, où Ottawa a pris le relais avec sa politique sur le bilinguisme. Il est malheureusement illusoire d'espérer que le Québec reprenne un jour le flambeau et joue à nouveau son rôle historique.

La FCFA devrait en prendre bonne note et cesser de prétendre que les minorités francophones ont besoin du Québec. Au moment où ces lignes sont écrites, un constat, brutal, s'impose: les communautés francophones et acadiennes ont autant besoin du Québec, qu'une poule a besoin d'un renard pour garder ses petits!

Yves Lusignan (APF)

5008 Forrest Drive
Salle de l'Église 7th Day Adventist Church
à côté de Radio-Canada
669-7486

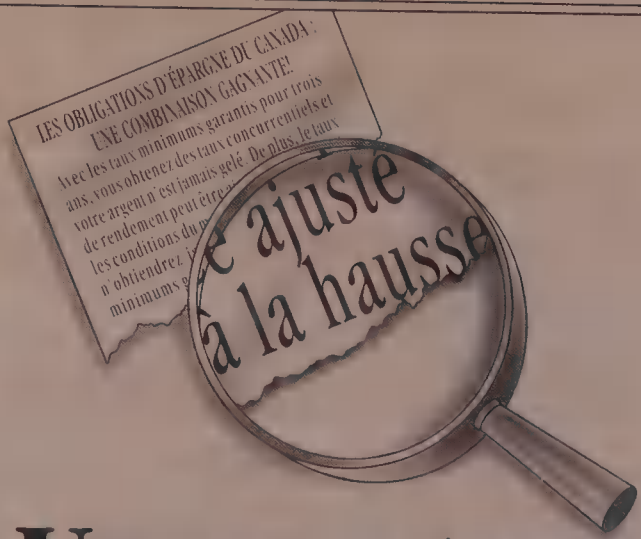

Un avantage de plus

Hausse de taux

7 1/2 % par année

À compter du [illegible], le taux d'intérêt de toutes les [illegible] d'épargne du Canada en cours ($42 à $49 [illegible], [illegible] de [illegible] à [illegible], est [illegible] à [illegible] pour la période de trois mois se terminant le [illegible] 1995. Toutes les autres modalités de ces émissions demeurent [illegible].

Taux minimums garantis

[illegible] dollar [illegible] taux minimums [illegible] pour six mois [illegible] pour [illegible] année commençant [illegible] le taux [illegible] du [illegible] sera ajusté [illegible] justifient [illegible] jamais [illegible] taux minimums garantis.

Sûreté [illegible] en tout [illegible]

[illegible] du Canada [illegible] gouvernement du Canada [illegible] un [illegible] peuvent [illegible]

[illegible] sont disponibles dans les [illegible] pour [illegible]

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

L'aquilon

Offre d'emploi

- Journaliste -

Le journal *L'Aquilon*, hebdomadaire francophone des Territoires du Nord-Ouest, est un organisme sans but lucratif qui dessert la population des T.N.-O. Son siège social est situé à Yellowknife.

Description des fonctions

Travaillant en étroite collaboration avec la directrice, le-la journaliste doit remplir les tâches suivantes :

- couverture de l'actualité francophone des TNO et l'actualité territoriale;
- production hebdomadaire d'articles;
- photographie;
- collaboration à la maquette; et
- autres tâches connexes.

Exigences

- diplôme collégial ou universitaire en journalisme, communications ou sciences sociales;
- expérience de travail pertinente (journalisme);
- maîtrise du français et de l'anglais à l'oral comme à l'écrit;
- maîtrise de l'informatique (technologie Macintosh et logiciel PageMaker); et
- intérêt à travailler [redacted] milieu communautaire.

Salaire et avantages à négocier.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 17 février 1995 à :

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Téléc. : (403) 873-2158

CRTC **Avis public** Canada

Avis public CRTC 1995-7. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE 1986 SUR LA TÉLÉDISTRIBUTION. La présente modification assurerait que l'article 23 du Règlement qui a servi à promouvoir les services de programmation canadienne en exigeant que les télédistributeurs assujettis à la partie III et distribuant des services par satellite distribuent également au moins un des signaux de télévision canadiens conventionnels de la Cancom ne s'appliquerait plus à compter du 1er septembre 1997. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A 0N2, [redacted] plus tard le 21 avril 1995. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC [redacted] (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver (604) 666-2111.

Conseil [redacted] radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

EDUCATING FOR LIFE.

Commission scolaire #1
des écoles publiques de Yellowknife

est à la recherche

d'un(e) Aide-professeur (Français)

pour l'école Range Lake North (1e à la 8e année). Il s'agit d'un poste à terme du 27 mars 1995 au 30 juin 1995.

Exigences

- bilingue et capable de travailler en anglais et en français
- expérience de travail avec enfants

Enseignant(e)s suppléant(e)s (Français)

On recherche des personnes pour remplacer à l'occasion les professeurs réguliers des programmes : Français de base (1e à la 12e année), Immersion (4e à la 12e) et Programme cadre francophone (1e à la 9e).

Exigences

- diplôme universitaire
- capacité à communiquer en français et en anglais
- expérience de travail avec enfants

Les personnes qui désirent poser leur candidature devraient prendre et compléter un formulaire de demande d'emploi au bureau de la Commission scolaire #1 (5402 - 50e avenue).

Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le 873-5050 et vous adresser à Mme Kathy Burris, secrétaire administrative.

Faire parvenir les demandes d'emploi à :
M. T.D. Keefe, Surintendant
Commission scolaire #1
des écoles publiques de Yellowknife
C.P. 788, Yellowknife, T.N.-O. X1A 2N6

Date limite : 16h30, le 13 février 1995

Rapport du Conseil national du bien-être social

Les services de l'aide juridique ne répondent pas aux besoins des pauvres

Ceux qui dirigent l'aide juridique ne s'intéressent pas aux problèmes des pauvres, dénonce un rapport. La plupart des régimes d'aide juridique au pays [redacted] répondent pas aux besoins des pauvres.

En fait, l'aide juridique est devenue une véritable industrie, gérée par des avocats, [redacted] fonction des intérêts des avocats, selon le Conseil national du bien-être social.

Selon un rapport du Conseil, la plupart des dossiers d'aide juridique sont désormais confiés à des avocats du secteur privé plutôt qu'à des avocats salariés. Or, non seulement les avocats du privé coûtent plus cher, mais leurs clients sont plus susceptibles de se retrouver en prison dans les causes criminelles!

Les régimes d'aide juridique des provinces ne sont que théoriquement indépendants des gouvernements et des associations d'avocats, dénonce encore le rapport.

En Ontario et au Nouveau-Brunswick, l'aide juridique est même sous le contrôle direct des barreaux (les associations d'avocats). Résultat: les avocats du secteur privé du Nouveau-Brunswick se sont occupés de toutes les causes d'aide juridique en 1992-1993. En Ontario, 86 pour cent des causes d'aide juridique ont été confiées à des avocats du secteur privé durant cette période. En Colombie-Britannique, cette proporion était de 89 pour cent.

Investissement vs rendement

Selon le Conseil, «il est aberrant de confier la responsabilité de gérer l'aide juridique aux barreaux». Pourquoi? Parce que les avocats de pratique privé, selon le rapport du Conseil, ne songent qu'à maximiser leurs revenus et [redacted] font rien pour réduire les coûts.

Selon le Conseil, il se trouve que les avocats salariés sont «plus efficaces et meilleurs» pour les personnes démunies que les avocats du secteur privé. Ils coûtent également moins cher aux gouvernements, qui sont la principale source de financement des régimes d'aide juridique.

Dans les causes criminelles par exemple, il en coûterait entre 65 et 126 pour cent plus cher aux régimes juridiques qui ont recours à des avocats de pratique privée. Plus encore, des évaluations en Colombie-Britannique, en Saskat-chewan et au Manitoba ont conclu que les services en droit criminel fournis par des avocats permanents donnaient de meilleurs résultats.

Les avocats salariés, selon le rapport, connaissent tout simplement mieux les problèmes des pauvres, alors que ceux qui dirigent les régimes d'aide juridique (les barreaux), «ont des priorités autres que l'intérêt des pauvres», toujours selon le Conseil.

Seul le Québec offre des services complets d'aide juridique dans toutes les catégories et moins de la moitié des causes (46 pour cent) sont confiées à des avocats du secteur privé. Cependant, les critères d'admissibilité financière à l'aide juridique québécoise sont rigides et très stricts.

Le Nouveau-Brunswick est à l'autre extrême, puisqu'il n'offre que des services partiels en droit criminel, aucun service en droit familial, aucun autre service en droit civil, et aucun programme d'information. Au pays, le Nouveau-Brunswick, et l'Ile-du-Prince-Edouard, sont les deux provinces où il se dépense les sommes les moins élevées par habitant, pour les services de l'aide juridique.

Le Conseil national du bien-être social publie périodiquement des rapports sur des questions touchant les citoyens à faible revenu. Le conseil [redacted] pour mandat de conseiller le ministre fédéral du Développement des ressources humaines.

Yves Lusignan (APF)

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Coordinateur, Éducation permanente
Campus Thebacha,
Collège de l'Arctique — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41 368 [redacted] par année.
Réf. : 021-0004LM-0003 **Date limite :** le 10 février 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Coordinateur, Programmes d'études techniques et de gestion
Campus Nunatta,
Collège de l'Arctique — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 53 608 [redacted] par année (à l'étude), auquel on ajoute une allocation d'isolement de [redacted] 484 $.
Réf. : 041-0009-0003 **Date limite :** le 17 février 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

Administrateur des finances
Commission scolaire de division dogrib — **Rae-Edzo, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 52 517 [redacted] par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 1 492 $.
Réf. : 011-0025VG-0003 **Date limite :** le 10 février 1995

Adjoint exécutif
Affaires intergouvernementales et autochtones — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 44 511 $ par année.
Réf. : 011-0026GFB-0003 **Date limite :** le 10 février 1995

Chef de la gestion des documents
Travaux publics et Services — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Réf. : 011-0019BB-0003 **Date limite :** le 10 février 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement [redacted] établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Améliorations de l'approvisionnement en [redacted]

Construction d'un réservoir en terre, travaux [redacted] drainage, chemin d'accès, poste de remplissage des camions [redacted] conduite saisonnière [redacted] remplissage – Jean [redacted] River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au bureau de secteur des services, Palais de justice), Téléphone : (403) 874-2631, Télécopieur : (403) 874-3274 ou à la Divsion de la gestion des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au bureau de secteur des services), Téléphone : (403) 695-7250, Télécopieur : (403) 695-2815 ou au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue), Téléphone : (403) 873-7662, Télécopieur : (403) 873-0218 avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] FÉVRIER 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 1 février 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-2631

Renseignements techniques : Dale Enzenauer, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-2194 ou Gary Strong, M M Dillon Ltd., Téléphone : (403) 920-4555

Ailleurs dans la Francophonie

Chrétien engage les premiers ministres provinciaux à respecter les droits constitutionnels

Le premier ministre Jean Chrétien a demandé aux premiers ministres provinciaux récalcitrants de respecter leurs obligations constitutionnelles en matière de gestion scolaire pour les minorités francophones.

L'Alberta, Terre-Neuve, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario sont les provinces visées par ce rappel à l'ordre du premier ministre canadien.

M. Chrétien a de plus souligné les progrès réalisés dans le dossier scolaire depuis l'adoption en 1982 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Bourses d'études pour francophones vivant en milieu minoritaire

La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises octroiera encore cette année une bourse d'étude de 1 000 $. Cette bourse est offerte à une femme francophone vivant en milieu minoritaire et poursuivant des études postsecondaires pendant l'année scolaire 1995-96.

La date limite pour soumettre une candidature est le 30 avril 1995. Un formulaire de demande est disponible en écrivant à la FNFCF, 325, rue Dalhousie, pièce 525, Ottawa, ON K1N 7G2.

La Fédération de la jeunesse canadienne-française offrira quatre bourses d'étude d'une valeur de 1 000 $ chacune. Les formulaires de demandes sont disponibles dans les institutions d'enseignement ou en communiquant avec la FJCF, 325, rue Dalhousie, pièce 440, Ottawa, ON K1N 7G2. Vous pouvez aussi vous procurer à la FJCF un répertoire des bourses d'études. Ce répertoire se vend 15 $ la copie. La date limite est également le 30 avril 1995.

Colloque sur les droits linguistiques

Le Centre canadien des droits linguistiques tiendra un colloque intitulé «Vers un agenda linguistique : regard futuriste sur les Nations Unies». Ce colloque qui aura lieu à Ottawa les 25, 26 et 27 mai 1995, traitera des accomplissements de l'Organisation des Nations Unies dans la protection des minorités et tentera de jeter un regard futuriste sur son rôle dans le monde de demain.

Alain Bessette

Jumelage entre petites communautés d'Afrique et du Canada

Petit projet de développement ira loin

Une peinture représentant un coureur des bois contraste avec le reste du décor de la «Case de l'amitié», dans ce petit village de 4 000 habitants situé à 50 kilomètres de Bamako, la capitale du Mali.

«C'est un cadeau de nos amis canadiens. On l'a mis ici pour les aider s'ils s'ennuient de chez eux lorsqu'ils viennent nous visiter». Sept Canadiens visitent Sonan Koroba chaque année au mois de janvier. En retour, sept Maliens visitent chaque été Sainte-Élizabeth, un village du Québec.

Moussa Konaté a du mal à cacher sa fierté au moment où il fait visiter une des grandes réalisations des gens de son village. La Case de l'amitié, construite pour acceuillir les visiteurs du Canada, est un symbole du succés de la coopération entre Sonan Koroba et Sainte-Élizabeth.

L'édifice rond est recouvert d'un toit de tôle. La plupart des autres constructions du village sont couvertes de paille. Tous les villageois ont participé à la corvée, autant par le don de matériaux de construction que par du travail bénévole.

L'année 1995 marque le dixième anniversaire du jumelage de Sonan Koroba et de Sainte-Élizabeth et, aussi, une expérience innovatrice en développement international. Ainsi, avec un investissement initial de 25 000$, on a réussi à redonner aux habitants de Sonan Koroba les moyens d'assurer leur autosuffisance alimentaire.

«C'est les petits projets qui marquent toujours des résultats probants et qui ne sont pas budgétivores», dit Moussa Konaté en parlant du jumelage des deux villages, une idée qui est née à la suite d'un programme d'échange de Jeunesse Canada-Monde.

Les jeunes Canadiens étaient tellement enchantés de leur expérience qu'au bout de quelques semaines, ils ont émis l'idée d'un jumelage entre Sonan Koroba et un village canadien. Toutefois, les aînés du village n'ont pas été très réceptifs au premier abord.

«Malheureusement, nous vivons dans une société gérontocratique, donc le dernier mot revient aux aînés», explique M. Konaté. Après avoir vécu la colonisation, les aînés étaient suspicieux des jeunes «toubabous», les hommes blancs. Les jeunes Canadiens ont donc passé le reste de leur séjour à trimer. Ils se sont adaptés à leurs familles d'acceuil et au dur travail de la ferme. À la fin du séjour, les vieux disaient oui au jumelage.

À partir de ce moment, les choses se sont mises en branle. C'est aussi à ce moment que Moussa Konaté, enseignant et homme le plus instruit au village, a embarqué dans le projet. En une seule réunion, on avait fondé l'association du Benkadi, mot malien qui veut dire bonne entente.

C'est par un échange de lettres que les résidents de Sainte-Élizabeth ont appris le besoin prioritaire des gens de Sonan Koroba, soit l'autosuffisance alimentaire. En effet, les habitants du village sont encore à l'heure des technologies agricoles rudimentaires et dépendaient des fluctuations des céréales pour assurer leur existence. Il a donc été convenu que le premier projet serait de pourvoir des attelages et des boeufs aux fermiers.

En 1988, avant de remettre les premiers attelages aux villageois de Sonan Koroba, le Benkadi a exigé un dépôt de 37,40 $ de chaque fermier et ce, chaque année pendant dix ans. Chaque fermier s'engage aussi à cultiver trois hectares et demi de terre. La récolte serait entreposée pour subvenir aux besoins de la communauté pendant la saison froide. De cette façon, le Benkadi responsabilisait les fermiers et assurait une rentrée de fonds et de denrées pour la communauté.

«À Sonan Koroba, on ne jette pas l'argent. On ne veut pas de l'argent que l'on va gaspiller. Nous, on a quémande pas», dit fièrement Karim Traoré, le jeune enseignant qui remplace désormais M. Konaté. M. Konaté a pris sa retraite de l'école pour se consacrer uniquement au Benkadi. «Même nos amis de Sainte-Élizabeth ne font pas des quêtes pour nous aider. Nous transpirons. Nous travaillons ensemble».

Dix ans plus tard, le Benkadi a pu équiper des dizaines de fermiers. Il a aussi acheté, pour un groupe de femmes, un moulin à grains électrique. À cela, s'est ajouté un groupe électrogène qui permet d'éclairer les salles de classes le soir pour que les adultes puissent apprendre à lire et à écrire.

Toutefois, tout l'argent investi par le Benkadi doit servir à des projets qui s'autofinancent. Ainsi, les femmes sont devenues propriétaires du moulin. Elles ont un compte de banque dans lequel elles déposent une partie des profits de leur production. Cet argent servira à réparer ou remplacer le moulin lorsqu'il se brisera.

Le Benkadi est une petite coopérative comme on les connaît au Canada. C'est un village qui s'est pris en main grâce à une mise de fonds minime de la part des habitants de Sainte-Élizabeth.

D'ailleurs, plusieurs villages aux environs de Sonan Koroba cherchent des villages canadiens pour participer à une expérience de jumelage semblable. C'est pour certains villages leur seule planche de salut.

«Le développement, ce n'est pas seulement une affaire d'argent. C'est d'abord une affaire de prise de conscience. Il faut d'abord travailler les ressources humaines pour que le développement porte fruit. Tu as beau investir de l'argent dans un milieu qui n'est pas préparé à gérer l'argent, ton effort finira par être vain», précise Moussa Konaté.

Info-jumelage: M. Konaté a/s SUCO, B.P. 415, Hippodrome, Bamako, Mali.

Denis-Martin Chabot
Collaboration spéciale

QUI SONT CES GENS?

Ces personnes ont reçu une bourse de la Fondation Donatien Frémont pour l'année scolaire 1994-95.

Bourse Petro-Canada
1. *Nathalie C. Lévesque* St-Basile, Nouveau-Brunswick

Bourse de l'Université Laval
2. *Michèle Bernier* Edmundston, Nouveau-Brunswick

Bourse de la Banque Nationale
3. *Philippe Bérubé* Bathurst, Nouveau-Brunswick

Bourse Journal LeDroit
4. *Emmanuel Chabot* Vars, Ontario

Bourse des communicateurs
5. *Simon Fournier* Hearst, Ontario
6. *Marco Dubé* Kapuskasing, Ontario
7. *Véronique Chiasson* St-Isidore, Nouveau-Brunswick
8. *Isabelle Moses* St-Quentin, Nouveau-Brunswick
9. *Christine Gagnon* Windsor, Ontario
10. *Isabelle Haché* Dieppe, Nouveau-Brunswick
11. *Mireille E. LeBlanc* Shédiac, Nouveau-Brunswick

Les deux personnes suivantes se partagent aussi la bourse J.-Donat Langelier
- *Pierrette d'Entremont (automne 1994)* Pubnico-Ouest, Nouvelle-Écosse
- *Jasmine Demers (hiver 1995)* Sudbury, Ontario

Qui sait, ces personnes seront peut-être dans quelques années des leaders du monde des communications dans les communautés francophones du Canada. La Fondation leur aura facilité le chemin.

Si vous voulez faire carrière dans le domaine des communications (journalisme, graphisme, etc.), la Fondation peut vous aider. Les formulaires de demande de bourse pour 1995-96 seront disponibles ce printemps, notamment auprès du journal de l'Association de la presse francophone dans lequel cette annonce est insérée.

Fondation Donatien Frémont, Inc.

325, rue Dalhousie, pièce 900, Ottawa (Ont) K1N 7G2 Téléphone: (613) 241-1017

OPSCOM

LE TABAC TUE.

Le tabac tue

3 fois plus de gens

que l'alcool,

le sida, les drogues illicites,

les accidents de voiture,

les suicides et les meurtres

CONFONDUS.

LE TABAC TUE AU-DELÀ DE 40 000 CANADIENS ET CANADIENNES PAR ANNÉE.

- Le marché des nouveaux fumeurs est presque entièrement composé d'enfants et d'adolescents.
- 85 % des nouveaux fumeurs commencent avant l'âge de 16 ans.
- De tous les jeunes de 15 ans qui fument à l'heure actuelle, environ la moitié mourront à cause des produits du tabac.
- Les enfants et les jeunes achètent pour plus de 200 millions $ de produits du tabac par année.

L'ÉGALITÉ DES SEXES ?

- Chez les femmes, le taux de mortalité par le tabac est en voie de rejoindre celui des hommes.
- Le cancer des poumons tue maintenant plus de femmes que le cancer du sein. Et le nombre de décès des femmes souffrant du cancer des poumons continue d'augmenter.

LA FUMÉE DE TABAC AMBIANTE AUSSI EST DANGEREUSE !

- Parce que leurs poumons se développent encore, les enfants sont tout particulièrement sensibles aux effets de la fumée de tabac, dans laquelle on retrouve 50 agents chimiques qui peuvent causer le cancer.
- Même en vieillissant, ces enfants auront tendance à avoir plus de difficultés d'apprentissage de la lecture et des domaines connexes.
- Les enfants dont les parents fument risquent plus de souffrir de maladies dont l'asthme, la pneumonie et la bronchite.
- Les bébés exposés à la fumée secondaire de cigarettes ou ceux dont les mères ont fumé durant la grossesse sont plus petits que la moyenne, plus sujets à des naissances compliquées et plus susceptibles aux risques de mort soudaine du nourrisson.

LE TABAGISME EST LA PRINCIPALE CAUSE DE DÉCÈS ÉVITABLES.

Pour obtenir plus de renseignements sur le tabac et les programmes pour arrêter de fumer, composez le **1 800 300-8449.**

Quelqu'un attend votre appel.

Santé Canada

Canada

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 6, vendredi 10 février

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

APF/Collaboration spéciale

M. Roméo LeBlanc a été assermenté le 8 février poste de Gouverneur général du Canada. M. LeBlanc est le premier Acadien à occuper ce poste de haut dignitaire.

Révision de la Loi sur L'Éducation des TNO

L'avant-projet de loi ne serait pas conforme à l'article 23

En théorie, tout le processus de révision de la Loi sur l'Éducation des Territoires tire à sa fin. Un avant-projet de loi a été déposé à la mi-novembre par M. Richard Nerysoo, le ministre responsable du dossier et, à la reprise des travaux de l'Assemblée législative le 15 février, le projet de loi sera soumis aux députés.

La révision de la Loi sur l'Éducation vise plusieurs objectifs, y compris rendre la loi territoriale conforme à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Cet article stipule le droit des minorités linguistiques officielles (les anglophones au Québec et les francophones dans le reste du pays) à l'instruction dans leur langue maternelle.

À l'invitation du ministre, les parents francophones se sont penchés sur l'avant-projet de loi ainsi que le document de synthèse (le «livre vert») qui l'accompagne. Avant de commenter le dossier, l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) a consulté la Commission nationale des parents francophones, l'expert-constitutionnaliste Me Michel Bastarache, leur propre avocat Me Roger Lepage ainsi que d'autres personnes-ressources et le Comité de parents francophones de Iqaluit.

Les conclusions qui se dégagent de ces consultations ont été transmises par lettre à M. Nerysoo le 26 janvier. L'APFY ne croit pas «pour l'instant que les parents francophones des Territoires du Nord-Ouest puissent accepter le projet de loi tel que rédigé car il semble, de l'avis des experts, qu'il ne soit pas constitutionnel.», explique Mme Sylvie Vincent, présidente de l'Association des parents.

Le 26 janvier, la représentante de l'APFY, en compagnie du président de la Fédération Franco-TéNOise Daniel Cuerrier, a également rencontré Mme Gail Joyce, la directrice des Politiques et de la planification du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, pour lui faire part des inquiétudes et des réserves des parents et tenter de trouver dans les plus brefs délais une solution à cette situation difficile.

«Dans l'avant-projet de loi actuel, il nous semble que trop de choses dépendent de la bonne volonté du ministre, de son pouvoir discrétionnaire. Nous souhaitons que les droits des parents francophones en éducation soient inscrits plus formellement dans la loi. Il ne suffit pas que le préambule de la loi ou la réglementation qui servira son application fasse mention de ces droits», ajoute Mme Vincent.

Loi sur l'Éducation
Suite en page 2

Commission royale sur l'éducation en Ontario

Les francophones ne peuvent plus attendre la gestion scolaire

Les francophones de l'Ontario avaient déjà beaucoup d'arguments en faveur de la gestion de l'éducation en langue française. Depuis le 26 janvier, ils peuvent citer abondamment de larges extraits du rapport de la Commission royale sur l'éducation en Ontario, pour faire avancer leur cause.

Ce rapport, qui a été bien accueilli dans les milieux francophones, recommande au gouvernement de «passer à l'action» sans tarder en proposant aux francophones un modèle de gestion. Selon la Commission, «il n'y a pas lieu de réinventer la roue», puisqu'il suffirait de s'inspirer des modèles de gestion qui ont déjà été élaborés dans divers documents existants.

Le gouvernement néo-démocrate du premier ministre Bob Rae a maintes fois répété qu'il attendait les recommandations de sa Commission royale d'enquête sur l'éducation, avant d'aller de l'avant dans le dossier de la gestion scolaire. La Commission renvoit la balle, car elle ne recommande aucun modèle de gestion en particulier: «La responsabilité en incombe au gouvernement et elle implique qu'il s'assure que le modèle proposé ou choisi satisfasse aux droits et aux aspirations de la communauté franco-ontarienne», lit-on.

Il faut dire que les Franco-Ontariens ont pris très sérieux les travaux de cette commission et qu'ils n'ont pas cessé de marteler le même message lors des audiences publiques. Après avoir reçu plus de 250 mémoires et présentations de franco-ontariens, les cinq membres de la Commission concluent que «l'enjeu est de taille» et «que le problème ne peut plus attendre».

«Sans la gestion scolaire par et pour les francophones, écrivent les commissaires, la communauté

Le droit à la gestion
Suite page 2

Caroline Lafontaine/L'Aquilon

Ces chiots qui vivent à Bell Rock, près de Fort Smith, attendent avec impatience que Pamela Taylor, contractuelle de Pêches et Océans Canada, ait examiné ses prises. Si les poissons dont elle veut un échantillonage n'ont pas mordu pendant la nuit, les chiots espèrent récupérer l'appât au bout de l'hameçon.

La Commission des accidents du travail prenait du retard dans sa procédure d'appel. Elle a décidé d'y remédier. Lire page 3.

Un plaisir rare pour les amateurs de musique baroque de Yellowknife: l'Ensemble Arion de Montréal est en spectacle très bientôt au *NACC*. Lire page 5.

Toujours d'actualité, Annie Bourret nous entretient dans sa Chronique de la langue française d'un sujet des plus ... irrésistibles: la Saint-Valentin. Lire en page 5.

M. Roméo LeBlanc quitte la présidence du Sénat pour devenir le premier Acadien gouverneur général du Canada. Un compte-rendu de la cérémonie d'assermentation et un portrait du nouveau représentant de la Reine. Un reportage de Yves Lusignan. Lire en page 7 .

Les portes de la garderie Plein Soleil de Yellowknife vous sont grand ouvertes le 5 mars prochain. Lire en page 8.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Enquête sur le présumé conflit d'intérêt du ministre Morin

La plainte pour conflit d'intérêt que la députée du Thebacha, Jeannie Marie-Jewell, a logée contre le ministre des Travaux publics et des Services, Don Morin, donnera lieu à une enquête. La plainte avait été déposée à la mi-décembre et Mme Marie-Jewell avait du même coup démissionné de son poste de présidente de l'Assemblée législative car elle ne croyait plus pouvoir faire preuve d'impartialité dans ses fonctions. La députée accuse le ministre Morin «de ne pas s'être conduit de façon intègre», entre autres dans l'octroi d'un contrat d'avions-citernes.

La tenue d'une commission d'enquête a été décidée, le 8 février dernier, par M. Joel W. Fournier, le commissaire chargé des conflits d'intérêt. Le bureau de la présidence de l'Assemblée législative a été informée de cette décision. M. Fournier a par ailleurs précisé que l'enquête ne portera pas sur l'octroi d'un contrat à la société de développement Deninu K'ue par la Société d'habitation des TNO (dont M. Morin est responsable) ni sur la prime au logement que reçoit M. Morin en tant que ministre qui réside à Yellowknife une partie de l'année, en raison de ses responsabilités.

Selon M. E.N. (Ted) Hughes, le président de la commission, l'enquête portera plutôt sur d'autres aspects de la plainte, en particulier les revenus que M. Morin aurait retirés de la location de sa maison à Fort Resolution à un dénommé Norman Zigarlick. L'ancienne présidente de l'Assemblée s'objectait à cette situation car elle établissait un lien entre le ministre et M. Zigarlick qui a déjà été à l'emploi de la firme de consultants *Foulger Aviations Services*.C'est après une étude de cette firme que le gouvernement territorial avait décidé d'aller en appel d'offres pour le contrat d'avions-citernes, au lieu de l'octroyer à la société *Dene/Metis Holdings* de Fort Smith.

Le président de la commission d'enquête siègera en compagnie de M. Jim Bourque et de Mme Anne Crawford. M. Hughes entend publier la semaine prochaine une déclaration qui expliquera en détails le mandat de la commission dans cette affaire. La commission devrait se réunir à Yellowknife en mars.

Surveillance du virus d'immunodéficience humaine

Dans les semaines à venir, le Dr. Ian Gilchrist, médecin-hygiéniste en chef des Territoires du Nord-Ouest, procédera, de concert avec les divisions régionales du ministère de la Santé et des Services sociaux, à une opération de surveillance du virus d'immunodéficience humaine (VIH), le virus qui déclenche le SIDA. La méthode retenue - la surveillance non-reliée anonyme - est recommandée par l'Organisation mondiale de la santé et a déjà été utilisée dans les TNO en 1990-1991. Cette année-là, l'analyse de 971 échantillons de sang avait révélé un cas d'infection de type VIH.

La surveillance du virus se fait à partir d'échantillons de sang prélevés par un médecin, une infirmière ou un laboratoire en vue d'autres examens médicaux. Une fois ces examens effectués, les échantillons qui ne sont plus identifiés au donneur sont testés pour le VIH. «Cette méthode anonyme nous permet d'évaluer combien de gens sont infectés dans un échantillonage de personnes qui, à prime abord, n'étaient pas à risque ou susceptibles d'avoir contracté le virus.», explique le Dr. Gilchrist. Les personnes porteuses du VIH peuvent pendant des années ne pas éprouver de symptômes et donc ignorer qu'elles soient atteintes.

Le premier cas d'infection par le VIH dans les TNO remonte à 1987. Depuis, 28 personnes ont été reconnues séropositives (c'est-à-dire porteuses du virus). Les autorités médicales croient que près de la moitié d'entre elles ont éventuellement eu le SIDA et y ont succombé.

Les personnes qui ne souhaitent pas que leur échantillon de sang serve à cette opération desurveillance doivent en aviser le personnel médical qui les traite. Pour obtenir plus d'information sur le virus d'immunodéficience ou le SIDA, appelez le 1-800-661-0795 ou, à Yellowknife, 873-7017.

Coupure de poste au Conseil des personnes handicapées

Après avoir tenté d'assurer un financement adéquat au poste de coordonnateur à la programmation, le Conseil des personnes handicapées des TNO a annoncé le 27 janvier dernier la fermeture de ce poste. La coupure réduit de 30% le nombre d'employés au conseil.

«Malgré des efforts soutenus de réduction des dépenses, malgré des levées de fonds, malgré des fonds spéciaux consentis par le gouvernement fédéral, le conseil d'administration a dû à regret décider d'abolir ce poste. La perte de services aux personnes handicapées que va entraîner cette coupure de poste est grave. Nous n'avions malheureusement pas d'autre choix», a expliqué la directrice générale du conseil, Mme Lydia Bardak.

Le conseil reçoit une subvention de 37 000 $ du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le gouvernement territorial a dit ne pas être en mesure de contribuer davantage financièrement au budget du conseil. L'organisme offre des services à travers les TNO dans les domaines de l'information, de l'éducation du public, du counselling et de la défense des droits des personnes handicapées.

Agnès Billa

La Loi sur l'Éducation

Suite de la une

En ce qui a trait à la gestion scolaire, l'APFY voudrait également plus de précisions sur les paliers de gestion. Selon les parents, le manque de définition des mécanismes de création, des rôles et des pouvoirs est particulièrement flagrant dans le cas du conseil scolaire francophone - le niveau intermédiaire entre le comité de parents et la commission scolaire - qui est pourtant déjà en vigueur, à l'essai, à Yellowknife.

Au printemps 1992, l'Association des parents francophones de Yellowknife avait signifié au Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest son intention de lui intenter un procès pour obtenir que la loi scolaire des TNO respecte l'article 23. Le GTNO ayant proposé l'étude de la question en comité, la poursuite avait été mise en veilleuse jusqu'au rapport final du comité, en décembre de la même année. En juillet 1993, le cabinet avait entériné les lignes directrices de ce rapport que l'APFY appuyait.

Maintenant que les parents considèrent que l'avant-projet de loi ne reflète pas vraiment pas le travail du comité et les engagements subséquents du gouvernement, l'APFY, de concert avec la Fédération Franco-TéNOise, envisage très sérieusement de réactiver la poursuite judiciaire pour obtenir gain de cause.

Agnès Billa

Le droit à la gestion

Suite de la une

franco-ontarienne est ralentie dans son développement et son épanouissement, et elle est tout autant amputée de ses moyens sans un financement équitable de l'éducation en langue française».

Financement non équitable

La Commission donne à nouveau raison aux Franco-Ontariens en ce qui concerne le financement des écoles, en reconnaissant que le système actuel de financement de l'éducation «n'est pas équitable» et qu'il «souffre de problèmes graves».

En Ontario, l'éducation est financée par une combinaison de taxes foncières et de subventions provinciales. C'est au niveau des taxes foncières que le problème se pose. Les francophones, qui étudient majoritairement dans des écoles catholiques, ont un accès restreint à l'assiette fiscale commerciale et industrielle. Plus encore, ils subventionnent, parfois contre leur volonté, les écoles publiques de langue anglaise. Si un Franco-Ontarien, par ignorance ou négligence, oublie d'assigner explicitement ses taxes à un conseil scolaire de langue française, elles sont alors automatiquement versées au conseil d'écoles publiques de langue anglaise.

La Commission fait beaucoup plus que de réclamer un financement équitable. Elle estime dans son rapport qu'il peut y avoir des «raisons bien légitimes» pour qu'un conseil scolaire dépense davantage qu'un autre pour ses élèves: «L'éducation en langue française peut exiger plus de fonds». Financement équitable ne veut donc pas dire financement égal. C'est exactement ce que prétendent les parents francophones de la région de Cornwall, dans l'est ontarien, qui poursuivent le gouvernement ontarien dans le dossier du financement.

Soutien à l'animation culturelle

Une autre recommandation de la Commission royale sur l'éducation ne manquera pas d'intéresser les parents francophones de tout le pays. Les Franco-Ontariens ont en effet convaincu les commissaires qu'il fallait aussi financer «l'animation culturelle» dans les écoles françaises, parce qu'elle avait un rôle de transmission de la culture en milieu minoritaire. «Les écoles françaises en Ontario doivent être capables de jouer un rôle de choix dans «la vie en français» de la jeunesse francophone, du plus jeune âge à la fin du secondaire», lit-on dans le rapport. Les commissaires poursuivent plus loin en affirmant que ces écoles doivent «nourrir, corriger, enrichir et transmettre non seulement la langue, mais ses assises culturelles».

La question qui se pose est maintenant de savoir ce que le gouvernement fera avec ce rapport de 800 pages qui a demandé 18 mois de travail et coûté environ 3 millions de dollars. Des élections provinciales auront vraisemblablement lieu ce printemps en Ontario, ce qui reporte tout projet de réforme du système de l'éducation. En outre, les néo-démocrates sont au plus bas dans les sondages et les libéraux ont de bonnes chances de prendre le pouvoir. Or, pas plus les libéraux que les conservateurs n'ont pris l'engagement d'aller de l'avant dans le dossier de la gestion scolaire.

Yves Lusignan (APF)

La nouvelle garderie Plein Soleil

Programme en français, à temps plein pour les enfants francophones et francophiles

Heures d'ouverture : de 7h30 à 17h30

Coût : 525 $ par mois (repas chaud et collations inclus)

Nouvelle adresse : 5008 Forrest Drive
Salle de l'Église 7th Day Adventist Church
à côté de Radio-Canada

Le nouveau numéro de téléphone est le
669-7486

Pour information : Léa Smith, coordonnatrice

Les requêtes en appel ont pris du retard

La Commission des accidents du travail se relève les manches

Le 13 février, la Commission des accidents du travail (CAT) des Territoires du Nord-Ouest mettra les bouchées doubles pour rattraper le retard accumulé par [illegible] comité de révision, [illegible] engageant un deuxième président pour ce comité.

M. Mike Swiniarski viendra prêter main forte à Mme Marg Halifax, l'actuelle présidente du comité. Mme Halifax chiffre à 60 le nombre de cas en attente d'un règlement. Le retard est, selon elle, attribuable [illegible] fait que, depuis juin 1993, le comité de révision se composait de trois cadres de la Commission. Sauf Mme Halifax, les deux autres directeurs qui siégeaient au comité ne pouvaient se consacrer à ce dossier qu'à temps partiel.

L'engagement d'un deuxième président n'est cependant qu'une mesure temporaire. Elle prendra fin dans six mois. Le comité de révision est par ailleurs saisi de dix à douze nouveaux [illegible] par mois. À ce rythme, M. Jim Evoy de la Fédération des travailleurs et des travailleuses des Territoires du Nord-Ouest craint que le rattrapage dans le traitement des appels ne dure pas longtemps.

Si une décision de la Commission des accidents du travail ne convient pas à un employeur, un travailleur ou l'un de ses dépendants, ces personnes peuvent en appeler. Le comité de révision constitue le premier palier d'appel. Un appel doit obligatoirement faire l'objet d'une décision du comité de révision avant d'être entendu par le deuxième et dernier palier du processus, le tribunal d'appel à proprement parler.

En 1994, le comité de révision [illegible] reçu 136 nouvelles requêtes en appel, et a tranché un total de 106 appels. Dans 93 cas, la décision initiale rendue par un des agents de la commission a été maintenue par le comité de révision. Dans 10 cas, la décision a été renversée et dans trois cas, la décision [illegible] été modifiée.

Au niveau du tribunal d'appel qui a été établi en avril 1990 et qui est présidé par M. Don McNenly, la représentation du secteur patronal et du secteur syndical est assurée par la nomination de deux personnes pour chaque secteur. MM. Dave McCann et Rob Roman ont été recommandés par le secteur des affaires. M. Dan Short était lors de sa nomination membre du syndicat *CASAW* et M. Roland Gosselin est affilié au Syndicat des travailleurs et travailleuses du Nord (*UNW*). La représentation en double permet au tribunal de tenir davantage d'audiences.

Le tribunal d'appel, en raison des interventions du comité de révision, a un nombre de cas à examiner moins élevé mais souvent plus complexe. Les décisions qui y sont rendues sont finales et ne peuvent pas faire l'objet d'autres recours en justice. En cas de nouveaux éléments importants dans un dossier, le tribunal d'appel de la Commission pourrait décider de réouvrir ce dossier.

En 1994, le tribunal [illegible] reçu 30 nouvelles requêtes en appel. Il s'est prononcé dans 44 cas, dont certains remontaient aux années précédentes. Dans le cas du tribunal d'appel, le nombre de décisions renversées (12) est proportionnellement beaucoup plus élevée que pour le comité de révision. Selon la registraire du tribunal, Mme Lynne Green, cette situation n'a pas de signification particulière et ne doit pas inquiéter le public.

Le mandat de la Commission

Dans le cadre des activités régulières de la CAT - le traitement des rapports d'accidents et des réclamations qui s'ensuivent - la Commission des accidents du travail des Territoires du Nord-Ouest s'adresse à environ 20 000 travailleurs et 3 000 employeurs. 85% de la clientèle qui présente des réclamations se compose d'hommes. Cela s'explique par l'importance des secteurs minier et de la construction dans le Nord. Dans ces deux secteurs, la main-d'oeuvre est encore majoritairement masculine.

Le 7 février dernier à Yellowknife, lors d'une rencontre de familiarisation avec les média territoriaux et locaux, la Commission des accidents du travail a tenu [illegible] rappeler les principes de base de son intervention et à expliquer les changements survenus en 1994 en ce qui a trait aux cotisations des employeurs et [illegible] la reclassification de plusieurs industries.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la CAT a été établi en 1977. Son mandat s'inspire du modèle européen d'il y a un siècle. En cas d'accident, la Commission offre au travailleur blessé de façon temporaire ou permanente une aide financière et des services, sans chercher [illegible] établir [illegible] qui la faute pour l'accident. En échange, le travailleur s'engage [illegible] ne pas poursuivre l'employeur. Sur la base de cette entente, les employeurs acceptent de cotiser [illegible] régime d'assurance collective que gère la Commission des accidents du travail.

Malgré le nombre relativement peu élevé d'employeurs dans les Territoires, ce qui crée une base de financement limitée, la commission tire ses revenus uniquement des cotisations des employeurs et d'investissements des fonds dont elle [illegible] la responsabilité. Situation unique au Canada, la commission des TNO ne reçoit aucune contribution du gouvernement territorial.

Agnès Billa

Apprenez tout en vous amusant!

- Piano, accordéon et théorie musicale
- Leçons privées d'une heure, à l'année longue (enseignement en anglais).
- Pour adultes et enfants

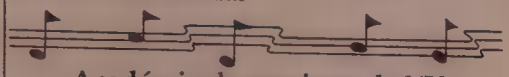

Académie de musique de YK

144 rue Herriman, Yellowknife — 920-4874

HAGEN® Quality pet products

J.J. Hobbies

C.P. 1526, 4917 - 49e rue
Yellowknife, T.N.-O., X1A 2P3
Tél : (403) 873-5190

Pour l'achat de modèles réduits, de matériel d'artisanat et de fourniture pour animaux familiers

Nous acceptons les cartes VISA, MASTERCARD et les commandes (paiement sur réception)

Cours en français au Arctic College

➪ **Atelier en Myers/Briggs**

Apprendre à bien se connaître pour mieux s'entendre. Le samedi [illegible] **mai de 10h à 16h.**

➪ **Le GED (tests d'équivalence du niveau secondaire)**

Programme destiné aux adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Le certificat obtenu est reconnu à l'échelle du pays dans plusieurs institutions postsecondaires ainsi que par la Gendarmerie Royale du Canada et les Forces armées canadiennes. Le cours est d'une durée d'environ 36 heures réparties sur des sessions de trois heures. **Lundi et mercredi soirs à compter du 8 février jusqu'à la fin avril.**

➪ **Introduction au Macintosh**

Cours d'initiation au traitement de texte, feuilles de calcul et base de données. Les samedis **11 février** et possiblement [illegible] **février.**

Huit inscriptions par cours sont nécessaires pour confirmer la tenue du cours.

Inscrivez-vous sans tarder !

Pour plus de renseignements, contacter :

Francine Labrie au 920-2919 ou inscrivez-vous directement au Arctic College, 5e étage du Centre Square.

Explorations dans les Arts

Explorations offre des subventions de projet pour soutenir des démarches artistiques innovatrices et assurer le développement et le renouveau dans les arts. Les subventions sont destinées à la création de nouvelles oeuvres dans toutes les disciplines artistiques issues de toutes traditions culturelles. Elles peuvent servir aux diverses étapes d'un projet : recherche, développement, création, production et(ou) présentation.

Sont [illegible] les artistes de la relève, les nouveaux organismes artistiques et les artistes établis qui changent de discipline.

[illegible] à suivre : au moins un mois avant la date limite du concours, soumettre une brève description du projet [illegible] un curriculum vitae de la personne responsable. Les organismes doivent aussi joindre un résumé de leurs activités passées. Des formulaires de demande seront envoyés aux candidats potentiels.

Dates limites : 15 janvier, 15 mai et 15 septembre.

Évaluation : par des jurys multidisciplinaires régionaux composés d'artistes professionnels. Les résultats sont annoncés environ quatre mois après la date limite.

Renseignements : Composer notre numéro aucuns frais 1-800-263-5588, poste 4532, ou écrire au
Programme Explorations
Conseil des Arts du Canada, C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8.
Télécopieur : (613) 566-4408.

Conseil des Arts du Canada
The Canada Council

Pour [illegible] endroit où il fait bon jaser entre amis-es... c'est l'idéal...

Surveillez [illegible] publicité [illegible] la porte pour connaître [illegible] événements spéciaux

Nos heures d'ouverture:

lundi au jeudi 15h [illegible] 1h — vendredi et samedi 15h à 2h

Au service du Nord depuis 25 ans

Services en français sur demande

Tél : 873-2779
Fax : 873-9080
SCOTIA CENTER

ÉDITORIAL

Le droit à l'éducation en français doit clairement figurer dans la loi

La perspective d'une poursuite judiciaire n'a rien de réjouissant. Cette semaine, l'éventualité que les parents francophones des Territoires et le GTNO se retrouvent en cour est redevenue bien réelle, après avoir été mise en veilleuse au profit des discussions et de la négociation.

Nul doute que les parents francophones des Territoires du Nord-Ouest qui mènent le dossier de l'éducation en français avec détermination depuis des années ont dû bien peser le pour et le contre avant d'envisager de réactiver leurs démarches devant les tribunaux.

Pour le respect de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés relatif au droit à l'instruction des minorités linguistiques officielles, les parents semblent prêts à aller aussi loin que nécessaire.

Lors du dépôt de l'avant-projet de loi sur l'Éducation à la mi-novembre, les parents avient à prime abord réagi positivement au projet législatif et au document de synthèse l'accompagnant.

Après plus longue réflexion et après consultation avec des experts (des militantes de la première heure de même que des avocats), l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) a accédé à la demande du ministre responsable de la réforme de la Loi sur l'Éducation et lui a fait parvenir ses commentaires. Les parents sont inquiets et ne croient pas que, dans sa version actuelle, le projet de loi sur l'Éducation atteigne l'un des objectifs de la réforme, à savoir rendre la loi scolaire des TNO constitutionnelle en y inscrivant formellement le droit de la minorité francophone à l'éducation dans sa langue maternelle.

La détermination des parents à obtenir gain de cause est certainement proportionnelle au sérieux de leurs inquiétudes. Les parents ne jugent pas souhaitable pour l'avancement de l'éducation en français que ce droit dépende du bon vouloir politique et ne repose que sur une assise réglementaire.

À la lumière des progrès accomplis depuis 1992 (en comité tripartite, devant le Conseil exécutif, lors de consultations répétées) dans le dialogue GTNO-parents francophones, la déception des parents semble tout à fait compréhensible. Elle ne signifie pas que la communauté francophone nie les gestes concrets posés par le ministère de l'Éducation depuis cinq ans pour faire avancer l'éducation en français. La volonté de voir leurs droits clairement énoncés signale plutôt que les parents francophones veulent des bases solides et sans équivoque pour l'avenir de la communauté dans son ensemble. Souhaitons que le gouvernement conserve les dispositions qui depuis quelques années lui faisait comprendre cette volonté.

Agnès Billa

En bref

Un Franco-Manitobain chez le ministre Dupuy

C'est un Franco-Manitobain qui sera désormais responsable du dossier des langues officielles au bureau du ministre du Patrimoine canadien.

M. Normand Dupasquier, un enseignant qui a déjà été responsable du personnel du ministre de l'Éducation du Manitoba de 1981 à 1985, sera maintenant responsable des minorités francophones et de la minorité anglophone au Québec, à titre d'adjoint spécial du ministre Michel Dupuy.

Les jeunes et les sportifs s'entendent

Les jeunes et les sportifs sont finalement tombés d'accord: l'un organisera le volet artistique et culturel des prochains jeux franco-ontariens et l'autre s'occupera du volet sportif.

Au début, les jeunes et les sportifs ne s'entendaient pas sur le sens à donner à des jeux franco-ontariens. La Fédération de la jeunesse franco-ontarienne voulait des jeux non compétitifs, où le sport et les arts feraient bon ménage, un peu comme aux Jeux de la Francophonie. Franc-O-Forme, qui fait la promotion de l'activité physique chez les Franco-Ontariens, voulait des jeux compétitifs, tout ce qu'il y a de plus classique. Résultat: l'an dernier, la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne a organisé, seule, les premiers Jeux franco-ontariens.

Cette année, Franc-O-Forme participera à l'organisation de la deuxième édition des jeux et coordonnera le volet sport. La philosophie de ces jeux ne changera cependant pas: ce seront des jeux non compétitifs, les régions et les écoles ne lutteront pas les unes contre les autres, et chaque équipe sera composée de jeunes venant des quatre coins de la province.

La deuxième édition des Jeux franco-ontariens aura lieu du 19 au 22 mai à Vanier, en banlieue d'Ottawa.

Combien de Canadiens en 2016 ?

La population canadienne devrait se chiffrer entre 34 et 40 millions en l'an 2016, selon les projections de Statistique Canada.

La population canadienne connaîtra toutefois un vieillissement rapide à l'approche du 21ième siècle. En 2016, la moitié de la population sera âgée de plus de 40 ans. L'explication est simple: le taux de fécondité des Canadiens est encore trop faible et se situe sous le seuil de remplacement des générations, qui est de 2,1 enfants par femmes.

De 3,4 millions en 1993, le nombre de personnes âgées triplera et passera entre 9 et 11 millions en 2041.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Collaborateurs
Alain Bessette
Annie Bourret (APF)
Isabelle Hachette
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

Association de la presse francophone

OPSCOM

Pour chaque dollar versé à un homme:

Les femmes gagnaient 72 cents en 1993

Les femmes qui travaillaient à temps plein en 1993 gagnaient, en moyenne, 72 cents pour chaque dollar versé aux hommes.

Selon Statistique Canada, plusieurs facteurs jouent. L'écart entre les gains des hommes et des femmes atteint son point maximal dans le cas des femmes et des hommes mariés, mais est presque nul chez les célibataires.

Chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, les femmes gagnaient 91 cents pour chaque dollar versé aux hommes, ce qui est le ratio le plus élevé de tous les groupes d'âge.

Toujours en 1993, le nombre de travailleurs qui touchaient des gains provenant d'un travail à temps plein était en baisse de 421,000 par rapport au sommet atteint en 1989, c'est-à-dire avant la récession.

APF

Écrivez-nous !
Il suffit de quelques idées, d'une opinion à partager, d'une enveloppe et d'un petit timbre,

L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife NT X1A 2N9

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Nom : _____
Adresse : _____

L'Ensemble Arion en concert à Yellowknife

Une musique d'antan ... débordante de vie

Depuis un an, les mélomanes de Yellowknife sont gâtés. Après la venue de l'Orchestre symphonique d'Edmonton, c'est maintenant l'Ensemble Arion qu'ils auront le plaisir d'applaudir le 18 février prochain, [redacted] *NACC*, le centre des arts.

L'Ensemble Arion, un quatuor de musique baroque qui nous vient du Québec, jouit dans son domaine d'une belle réputation. Les membres du quatuor qui s'est formé en 1981 ont souvent été loués par le public et les critiques pour leur jeu que l'on dit très accompli au plan technique et très expressif: plein d'enthousiasme et d'énergie ou fin et nuancé, selon l'oeuvre. En 1984, l'Ensemble Arion s'est d'ailleurs mérité un prix d'interprétation au prestigieux Festival international de musique ancienne de Bruges.

Le quatuor se compose de Claire Guimond (à la flûte baroque), Hank Knox (au clavecin), Betsy MacMillan (au violoncelle et à la viole de gambe) et de Chantal Rémillard (au violon baroque). Les quatre musiciens vivent à Montréal et enseignent à la faculté de musique de l'Université McGill. En dehors du quatuor, les membres du groupe ont également joué avec des formations telles l'ensemble belge Anima Eterna, le Studio de musique ancienne de Montréal, le Tafelmusik Orchestra et plusieurs autres.

Parmi les compositeurs des 16e, 17e et 18e siècles qui figurent au répertoire de l'Ensemble Arion, on retrouve les noms de Telemann, Bach, Couperin, Blavet, Leclair, Boismortier et Hotteterre. En plus de jouer sur scène, le quatuor compte aussi quatre enregistrements en studio : *Entre Paris et Versailles*, *Seventeenth Century Baroque Chamber Music*, *Quatuors parisiens* de Telemann et *Conversations en musique*. Le groupe se produira au NACC le 18 février à 20 heures.

Pour les amateurs de musique baroque, la date est à encercler dans le calendrier et le spectacle à ne pas manquer!

Agnès Billa

Billets en vente à l'avance au *Sam The Record Man* ou, le soir même de la représentation, au guichet du *NACC* dès 19 heures.

Sur le bout de la langue

Les origines de la Saint-Valentin

Le proverbe du Moyen Age *À la mi-février, la bonne oie doit couver* reflète la croyance populaire que la *Saint-Valentin* découlait d'une saison «naturelle» des amours, le printemps. Mais quand [redacted] remonte le cours du temps, on s'aperçoit que la fête des amoureux a des origines pour le moins obscures.

Une légende veut qu'un nommé Valentin, emprisonné et amoureux de la fille de son geôlier, envoyait des billets doux signés «Votre Valentin».

Les dictionnaires historiques retiennent généralement une explication semblable, en donnant l'exemple du duc Charles d'Orléans qui envoyait des poèmes d'amour à sa femme, lorsqu'il était prisonnier à la Tour de Londres, (vers 1415).

Le nom **Saint-Valentin** pour désigner la fête pourrait provenir d'une tentative de «christianiser» une coutume de l'époque romaine, où l'on célébrait le Dieu Lupercus en faisant tirer des noms de jeunes filles au sort. La jeune fille choisie devenait l'amie en titre d'un jeune homme pour la nouvelle année, qui commençait en mars.

Il existe au moins trois Saint-Valentin qui pourraient avoir donné une origine catholique à cette fête, que nombre de chrétiens désapprouvaient au départ. Malgré les tentatives des autorités catholiques de remplacer cette fête de l'amour païenne par des saints à imiter durant l'année, les fidèles ont continué à pratiquer la Saint-Valentin.

Le mot normand **galantin** (amant d'une femme) présente une piste plus linguistique, car son évolution phonétique aurait pu le transformer en **valantin** puis **valentin**. (Les sons G et V sont souvent reliés au plan historique, en français).

L'anecdote mérite d'être citée, mais il est difficile d'établir sa véracité. Je préfère l'hypothèse de la fête païenne christianisée, car ce ne serait pas la première à subir ce sort. Halloween en est un bon exemple.

Les mots valentin et valentine, au sens d'amoureux, apparaissent officiellement vers 1495 dans les dictionnaires français. A l'époque, la jeune fille choisissait son valentin le 14 février, lequel devait lui offrir un présent comme gage d'amour, généralement des gants. (Le chocolat ne serait découvert qu'un siècle plus tard).

Les garçons et les filles du Canada français ont longtemps fait honneur à la tradition des mots doux: ils s'envoyaient des cartes d'amour anonymes.

En Acadie, quand le valentin d'amour se transformait en...concombre, il s'agissait d'un «valentin au vinaigre». La coutume aurait été empruntée à la Nouvelle-Angleterre vers 1870; j'ignore si elle se pratique encore.

Aujourd'hui, les chocolats et les cartes sont monnaie courante.

En plus des prénoms Valentin et Valentine, et de quelques proverbes, le français n'a retenu que **bain de valentin** comme expression figurée.

La petite histoire de notre langue veut qu'un certain vieillard, pour courtiser l'élue de son coeur, avait pris [redacted] bain de minuit aphrodisiaque dans les douves d'un château. Un cas de «valentinite» aigue? Pas du tout! Fort peu romantique, la valentinite est un oxyde naturel d'antimoine (une bête roche, quoi)!

Annie Bourret
APF

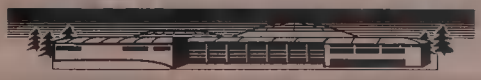

Septième Session
Douzième Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest

La Septième session de la Douzième Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest reprendra ses travaux le mercredi 15 février 1995, à 13 h 30 à l'Assemblée législative de Yellowknife.

Les séances [redacted] tiendront de 13 h 30 à 18 h, du lundi au jeudi et de 10 h à 14 h le vendredi. Le public est invité à assister à toutes les séances.

Pour rejoindre votre député pendant la session, composez le 669-2200 ou le 1-800-661-0784 (télécopieur : 873-0276).

Auto à vendre

Chrysler Laser, 1985, 105 000 km, manuelle, 5 vitesses, chauffe-batterie, système de servo-direction neuf, pas de rouille, très propre, 4 pneus d'été neufs - 2 pneus [redacted] clous. 2 000 [redacted]

Jean-François Boucher :
920-7109 (soir)
873-3292 (jour)

Atelier de formation
Impôt des particuliers

Revenu Canada offre gratuitement aux francophones de Yellowknife la possibilité de suivre un cours de formation sur l'impôt des particuliers. Vous y apprendrez quelques petits trucs et vous verrez également comment remplir les formulaires de déductions auxquels vous avez droit (déductions pour habitants des régions éloignées, etc.)

Pour inscription et information : 873-3292. Bienvenue à tous et [redacted] toutes !

Date : Lundi 27 février 1995
Lieu : Salle "A" de la bibliothèque municipale
Heure : de 18h à 22h
Personne-ressource de Revenu Canada : Mme Denise Sievers

Revenu Canada
Accise, Douanes et Impôt
Revenue Canada
Customs, Excise and Taxation

HÉ LES JEUNES!

[redacted] vous impliquer?...
... de vous amuser?

COMMENT?

En participant à la Session de Leadership qui se tiendra les 25 et 26 février 1995, ainsi qu'à la soirée sociale qui suivra.

Quand: les 25 et 26 février 1995
Réunion - de 9h à 16h
Samedi - Soirée sociale - de 20h30 à minuit

Où: [redacted] 14e étage de la Tour Fraser
5302, 52e Rue, à Yellowknife

Inscris-toi et prépare-toi à rencontrer des jeunes de l'Association Jeunesse Franco-Ténoise de partout dans les TNO !

[redacted] 920-2919
[redacted] lundi au vendredi entre [redacted]

Responsable - Léa Smith
Association Jeunesse Franco-Ténoise, C.P. 1325,
Precambrian Building, 2e étage, X1A 2N9.

L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest !

(403) 873-6603

OFFRES D'EMPLOI APPELS D'OFFRES DÉCISIONS

OFFRE D'EMPLOI

L'Association Franco-Culturelle de Hay River

AGENT-E DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

L'Association Franco-Culturelle de Hay River est à la recherche d'une personne pour travailler au développement de la communauté francophone.

Fonctions :
- administration générale;
- secrétariat;
- organisation d'activités socio-culturelles.

Qualifications :
- bonne connaissance du français écrit et parlé, ainsi qu'un minimum d'anglais;
- recevoir des prestations d'assurance-chômage ou y être éligible.

Cette offre d'emploi est d'une durée de 40 semaines, se terminant le 31 décembre 1995.

Dépôt de candidature :
Date : 10 mars 1995
Adresse : A.F.C.H.R.
Casier postal 2111
Hay River NT X0E 0R0

Pour plus d'information, communiquez avec Julie Bernier au (403) 874-6233. (Laissez un message, en cas d'absence).

Commission scolaire #1
des écoles publiques de Yellowknife

FOR LIFE. est à la recherche

d'un(e) Aide-professeur (Français)

pour l'école Range Lake North (1e à la 8e année). Il s'agit d'un poste à terme du 27 mars 1995 au 30 juin 1995.

Exigences
- bilingue et capable de travailler en anglais et en français
- expérience de travail avec enfants

Enseignant(e)s suppléant(e)s (Français)

On recherche des personnes pour remplacer à l'occasion les professeurs réguliers des programmes : Français de base (1e à la 12e année), Immersion (4e à la 12e) et Programme cadre francophone (1e à la 9e).

Exigences
- diplôme universitaire
- capacité à communiquer en français et en anglais
- expérience de travail avec enfants

Les personnes qui désirent poser leur candidature devraient prendre et compléter un formulaire de demande d'emploi au bureau de la Commission scolaire #1 (5402 - 50e avenue).

Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le 873-5050 et vous adresser à Mme Kathy Burris, secrétaire administrative.

Faire parvenir les demandes d'emploi à :
M. T.D. Keefe, Surintendant
Commission scolaire #1
des écoles publiques de Yellowknife
C.P. 788, Yellowknife, T.N.-O. X1A 2N6

Date limite : 16h30, le 13 février 1995

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Amélioration d'espace loué pour le ministère de la Sécurité et des Services publics

Rénovation d'espace à bureaux (environ 1500 m²), comprenant de petites démolitions de cloisons démontables, la réinstallation de cloisons démontables déjà sur place (et l'installation de cloisons nouvelles), y compris des portes, des projecteurs latéraux, des garnitures et des serrures; l'installation de prises de courant et de prises du téléphone, la fourniture de câbles et de prises pour le réseau local; et la relocation d'interrupteurs d'éclairage et des dispositifs mécaniques; l'exécution de légers travaux de menuiserie modifiant les éléments en place et peinture – Panda II, 5e étage, Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013,44e Rue) au plus tard à :

14 H, HEURE LOCALE, LE 21 FÉVRIER 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 7 février 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Karen Hayny
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-6947

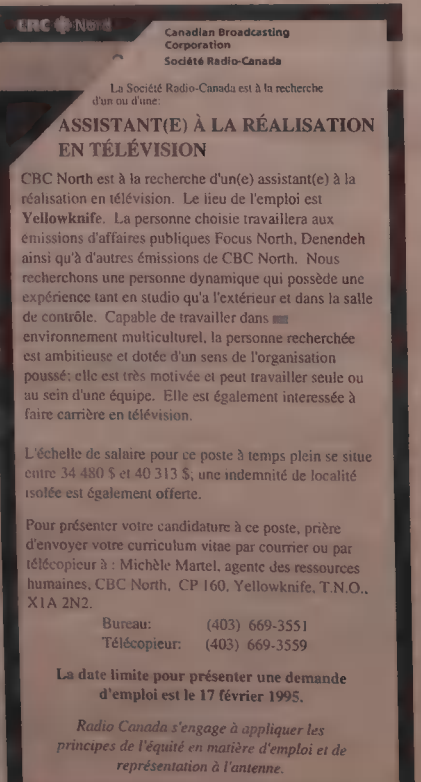

CBC North — Canadian Broadcasting Corporation / Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada est à la recherche d'un ou d'une:

ASSISTANT(E) À LA RÉALISATION EN TÉLÉVISION

CBC North est à la recherche d'un(e) assistant(e) à la réalisation en télévision. Le lieu de l'emploi est **Yellowknife**. La personne choisie travaillera aux émissions d'affaires publiques Focus North, Denendeh ainsi qu'à d'autres émissions de CBC North. Nous recherchons une personne dynamique qui possède une expérience tant en studio qu'à l'extérieur et dans la salle de contrôle. Capable de travailler dans un environnement multiculturel, la personne recherchée est ambitieuse et dotée d'un sens de l'organisation poussé; elle est très motivée et peut travailler seule ou au sein d'une équipe. Elle est également interessée à faire carrière en télévision.

L'échelle de salaire pour ce poste à temps plein se situe entre 34 480 $ et 40 313 $, une indemnité de localité isolée est également offerte.

Pour présenter votre candidature à ce poste, prière d'envoyer votre curriculum vitae par courrier ou par télécopieur à : Michèle Martel, agente des ressources humaines, CBC North, CP 160, Yellowknife, T.N.O., X1A 2N2.

Bureau: (403) 669-3551
Télécopieur: (403) 669-3559

La date limite pour présenter une demande d'emploi est le 17 février 1995.

Radio Canada s'engage à appliquer les principes de l'équité en matière d'emploi et de représentation à l'antenne.

CRTC — Décision — Canada

Décision CRTC 95-12. **Rogers Cable TV Limited au nom d'entreprises de télédistribution contrôlées par la Rogers**, L'ensemble du Canada. APPROUVÉ - Proposition visant à insérer du matériel promotionnel dans les disponobilités locales des services par satellite américains. Décision 95-20. **Les Communications par satellite canadien Inc.**, Ensemble du Canda. APPROUVÉ - Renouvellement de licences du 1er septembre 1995 au 31 août 1998 et ajout des signaux de Seattle et de Minneapolis. APPROUVÉ - Distribution en double d'un service PBS, reçu par satellite de la Cancom. Décision 95-22. **La Chaîne parlementaire par câble Inc./Cable Parliamentary Channel Inc.**, L'Ensemble du Canada. APPROUVÉ - Licences de radiodiffusion visant l'exploitation d'entreprises de programmation du satellite au câble de langue française et anglaise, du 1er septembre 1995 au 31 août 2002. Le texte complet de cette décision est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC au (819) 997-2429; et au bureau du CRTC à Vancouver (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television Telecommunications Commission

L'aquilon

Offre d'emploi
Journaliste

Le journal *L'Aquilon* est un organisme sans but lucratif qui dessert la population des Territoires du Nord-Ouest. Son siège social est situé à Yellowknife.

Description des fonctions
Travaillant en étroite collaboration avec la directrice, le-la journaliste doit remplir les tâches suivantes : couverture de l'actualité francophone des TNO et de l'actualité territoriale; production hebdomadaire d'articles; collaboration à la maquette; et toutes autres tâches connexes.

Exigences
- diplôme collégial ou universitaire en journalisme, communications ou sciences sociales;
- expérience de travail pertinente (journalisme);
- maîtrise du français et de l'anglais à l'oral comme à l'écrit;
- maîtrise de l'informatique (technologie Macintosh et logiciel PageMaker);
- et intérêt à travailler en milieu communautaire.

Salaire et avantages à négocier
Prière de faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le **17 février 1995** à :
L'Aquilon, C.P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Téléc. : (403) 873-2158

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent-éducateur, niveau II
Justice — **Hay River, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41 672 $ par année. On exige la vérification du casier judiciaire.
Réf.: 021-0009RW-0003 **Date limite :** le 17 février 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Négociateur des revendications
Affaires intergouvernementales et autochtones — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 décembre 1996)
Le traitement initial est de 55 315 $ par année.
Réf.: 011-0021SFM-0003 **Date limite :** le 17 février 1995

Agent de formation
Affaires municipales et communautaires — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 juillet 1996)
Le traitement initial est de 46 721 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0022SFM-0003 **Date limite :** le 17 février 1995

Analyste des revendications de la division
Affaires intergouvernementales et autochtones — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 47 480 $ par année.
Réf.: 011-0035GFB-0003 **Date limite :** le 17 février 1995

Chef des finances et du fonctionnement des installations
Éducation, Culture et Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 48 324 $ par année.
Réf.: 011-0039BB-0003 **Date limite :** le 17 février 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

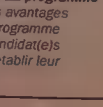

Ailleurs dans la Francophonie

La FCFA est fière de Roméo LeBlanc

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) se réjouit de la nomination d'un Acadien, Roméo LeBlanc, au poste de Gouverneur général du Canada. «Cela confirme la volonté du Premier ministre, Jean Chrétien, de vouloir reconnaître la vitalité et le dynamisme des communautés francophones et acadiennes dans le développement de la société canadienne», affirme Madame Claire Lanteigne, présidente de la FCFA.

Promotion de la littérature de langue française

Le Regroupement des éditeurs canadiens de langue française planifie l'organisation d'une troisième "Quinzaine promotionnelle des littératures d'expression française" qui se déroulerait du 1er au 15 mai 1995.

Le Monde [redacted] 50 [redacted]

Le quotidien français Le Monde a fêté ses 50 ans le 18 décembre 1994. Créé dans le tourbillon de la fin de la Seconde Guerre mondiale, son fondateur, Hubert Beuve-Méry, a voulu instaurer un nouveau style de journalisme, exigeant et indépendant, et fonder un véritable journal de «référence». Selon un éditorialiste d'un quotidien concurrent, «aucun quotidien ne tient, dans son pays, une place comparable».

Dictée P.G.L. pour le primaire

La Dictée P.G.L. (Paul Gérin-Lajoie) est la plus importante activité en son genre dans les écoles primaires du Québec, et la seule qui rallie en français autant d'écoles à travers le Canada. En 1993-1994, plus de 106 025 élèves y ont participé. Des épreuves régionales ont eut lieu dans 15 régions du Québec, en Ontario, [redacted] Manitoba, en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nouveau-Brunswick.

Alain Bessette

Un Acadien succède à Hnatyshyn

Roméo LeBlanc est maintenant Gouverneur général du Canada

L'Acadien Roméo LeBlanc a été assermenté aujourd'hui [redacted] titre de Gouverneur général du Canada, en présence des députés, des sénateurs et des membres du corps diplomatique.

M. LeBlanc devient ainsi le 25ième Gouverneur général et succède à Ramon Hnatyshyn. Il est le premier Acadien et le premier francophone des Maritimes à représenter la Reine au Canada. M. LeBlanc peut aussi se vanter d'être le premier Gouverneur général à avoir siégé à la Chambre des communes et au Sénat.

La cérémonie, très protocolaire, a débuté à 10h30 alors M. LeBlanc a quitté sa résidence temporaire, située tout près de la résidence officielle du Gouverneur général à Rideau Hall, pour se diriger vers l'édifice du parlement. Il [redacted] alors été accueilli par le premier ministre du Canada et le leader du gouvernement au Sénat.

M. LeBlanc s'est ensuite dirigé vers le parquet du Sénat, où quelque 600 personnes avait pris place auparavant.

Quelques jours avant la cérémonie, des employés avaient retiré tous les bureaux des sénateurs pour faire place aux invités, qui étaient assis sur des bancs. La cérémonie était télédiffusée en direct à travers tout le pays.

Après son assermentation, M. LeBlanc s'est adressé à la nation. Après l'interprétation de l'hymne national, il [redacted] salué ses invités, pour ensuite quitter l'édifice du parlement. A sa sortie il [redacted] été salué, comme le veut le protocole, par 21 coups de canon. Après une inspection de la garde d'honneur, M. LeBlanc a ensuite quitté les lieux en direction de la résidence qu'il habitera [redacted] cours des cinq prochaines années: Rideau Hall.

Fidèle à ses origines

On ne pourra pas dire que le nouveau Gouverneur général n'est pas fidèle à ses origines. L'étoile de l'Acadie figure en plein centre des armoiries de son Excellence, Le Très Honorable Roméo LeBlanc.

Les armoiries du Gouverneur général reflètent d'ailleurs la fidélité de M. LeBlanc à ses origines acadiennes. Outre l'étoile de l'Acadie, les armoiries rappellent la vallée de Memramcook au Nouveau-Brunswick, où se trouve l'Anse-aux-Cormier, le village natal de Roméo LeBlanc. Deux dauphins font honneur à l'ancêtre de M. LeBlanc, qui s'établit sur la rivière Dauphin, aujourd'hui rivière Annapolis, en Acadie vers 1650.

Mais par un drôle de retour de l'histoire, Roméo LeBlanc, qui n'a jamais caché sa fierté acadienne, [redacted] dû prêter serment d'allégeance à la Reine d'Angleterre lors des cérémonies d'installation. Ainsi le veut la tradition.

C'est justement parce qu'ils refusaient de prêter serment d'allégeance à l'Angleterre, que les Acadiens furent déportés à partir de 1755. Aujourd'hui c'est un Acadien, qui fut tour à tour enseignant, journaliste, fonctionnaire, député, ministre, sénateur et président du Sénat, qui représente la Reine d'Angleterre au Canada.

APF

Réforme des programmes sociaux

Les évêques rappellent au gouvernement le sort qui guette les pauvres

«Nous ce qui nous préoccupe, ce n'est pas de savoir s'il faut réformer les programmes sociaux ou pas. On est d'accord qu'il faut une révision. Mais quand ça sera fait, est-ce que la condition des personnes qui sont dans le besoin aura été améliorée, ou est-ce que ce sera pire».

L'évêque auxiliaire de Trois-Rivières, Mgr Martin Veillette, tout comme l'ensemble des évêques canadiens, est inquiet face à l'avenir des programmes sociaux, dans un contexte de réduction du déficit fédéral. Membre de la Commission des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada, c'est à ce titre qu'il a rencontré le ministre des Ressources humaines, Lloyd Axworthy, pour lui faire part des préoccupations des évêques.

La rencontre a eu lieu le jour de la reprise des travaux parlementaires, à quelques heures du dépôt du rapport sur la réforme des programmes sociaux par le comité permanent du développement des ressources humaines.

Les évêques n'ont pas de recette à proposer [redacted] ministre des Ressources humaines, concède Mgr Veillette, qui rappelle que les évêques ont pour rôle de faire connaître les préoccupations des plus faibles de la société. Et ce que les évêques voient sur le terrain, c'est un phénomène d'appauvrissement. «La condition de ces gens-là ne s'est pas améliorée et ils sont de moins en moins en mesure de subvenir à leurs besoins, même si l'économie reprend».

Les évêques se demandent, tout en connaissant la réponse, si les milieux aisés se préoccupent de nos jours de l'aspect social, de l'autre. «On a voulu construire une société qui se préoccupe du sort de l'autre. Est-ce qu'on est en train de perdre ça» s'interroge Mgr Veillette.

Les évêques ne se prennent pas pour des économistes et ne prétendent donc pas être [redacted] mesure de dire quelles mesures le gouvernement doit prendre pour venir [redacted] bout de son déficit.

Mais ils demandent au gouvernement, à tout le moins, d'être [redacted] l'écoute des «voies alternatives» qui sont proposées par différents groupes, autres que celles des milieux financiers.

Ce qui est sûr, c'est que les évêques sont contre le transfert aux provinces des programmes sociaux, s'il n'est pas accompagné de normes nationales assurant l'équité entre tous les citoyens.

Ils réclament aussi du gouvernement une stratégie favorisant le développement du plein emploi: «Le meilleur filet de sécurité sociale c'est encore d'avoir un emploi régulier, stable et honnêtement rémunéré», constate Mgr Veillette.

L'évêque de Trois-Rivières remarque d'ailleurs que le gouvernement libéral a changé son discours depuis son arrivée au pouvoir: «Le présent gouvernement s'est fait élire en insistant énormément sur l'emploi». Un an plus tard, dit-il, [redacted] parle rarement de l'emploi.

C'est ce qui fait dire [redacted] Mgr Veillette que le discours actuel, qui met l'accent sur la réduction du déficit, «ressemble étrangement [redacted] discours de l'ancien gouvernement».

Evidemment, les évêques ont l'intention de poursuivre leur appui envers les classes pauvres et défavorisées, qui pourraient souffrir des conséquences d'une réduction importante des services sociaux.

APF

[redacted] TERRITORIES WATER BOARD

Office des [redacted] Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse: Transports Canada
Garde côtière canadienne

Projet: Quai de la Garde côtière canadienne sur le fleuve Mackenzie

Objectif: Creusement du gravier et de la vase

Pour plus de renseignements, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le [redacted] **février 1995**.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Centre d'information touristique du [redacted]

[redacted] centre d'information touristique [redacted] 160 m² [redacted] mezzanine [redacted] 39 m²
– Lake Harbour, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics [redacted] des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre [redacted] 4e étage de l'édifice Brown), ou au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et [redacted] Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou [redacted] livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue) au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 10 [redacted] 1995 (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE 10 MARS [redacted] (YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'une des adresses indiquées ci-dessus [redacted] partir du 10 février 1995.

Un montant de 50 [redacted] non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le [redacted] n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5128

Renseignements techniques : H.G. Waldermann
Gouvernement [redacted] T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150
ou
Daniel Adam
Park Sanders Adam Vikse
Téléphone : (403) 920-2609

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

Accès à la propriété (1995)
Programme de livraison par voie maritime

Appel d'offres 96CS09-301

Le Société d'habitation lance un appel d'offres pour le transport franco à bord d'éléments de construction pour 30 logements de la STNL de Churchill.

La quantité de marchandises par logement est fournie dans le document d'appel d'offres. Pour renseignements, communiquez à l'un des numéros de téléphone qui suivent.

Les appels d'offres seront reçues pour les marchandises suivantes :

Du bois de construction de dimensions courantes
Divers objets de menuiserie préfabriqués et accessoires (y comprise du matériel pour les toitures)
Des meubles supports (armoires du cuisine et vanités de salle de bain)
Des crics à vis pour les fondations
Des éléments mécaniques
Des supports à réservoirs à carburants [redacted] combustibles
Des éléments électriques (appareils ménagers lorsque cela s'applique).

Les parties intéressées peuvent faire une soumission pour chaque groupe de marchandises ou pour tous les groupes. On accordera des contrats séparés pour chaque groupe de marchandises.

La politique d'encouragement aux entreprises du Nord du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à la Société d'habitation des T.N.-O. Bureau des services généraux, 10e étage, Édifice Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6 [redacted] partir du 7 février 1995.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet.

Les soumissions cachetées doivent être adressées au directeur, Services généraux, 10e étage, Édifice Scotia Centre, C.P. 2100, Yellowknife NT X1A 2P6 avant :

15 h, heure de Yellowknife, le 28 février 1995

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : (403) 920-8050, 920-8723 ou 873-7866

Linda Jacquet fait la lecture en compagnie de Katherine Robinson, Antony Gagnon Hudson et David Robinson

Garderie Plein Soleil

Après-midi «Portes ouvertes» le 5 mars prochain

La population de Yellowknife et en particulier les parents d'enfants d'âge pré-scolaire auront l'occasion de découvrir la «nouvelle» garderie Plein Soleil le 5 mars, lors d'une après-midi «Portes ouvertes». «Le nouveau local [au 5008, rue Forrest] est très agréable. Nous avons fini de l'aménager et nous en sommes bien fiers»,s'exclame Line Gagnon, présidente de la garderie.

L'après-midi «Portes ouvertes» débutera à 14 heures pour se terminer à 16h. En plus de visiter les lieux, les enfants, les parents et les amis de la garderie Plein Soleil pourront participer à des jeux et des activités.

Deux semaines plus tard, la garderie organisera une activité d'autofinancement. La soirée de bingo (dont François Cyr s'occupe) [redacted] tiendra le 20 mars au Elk's Club et débutera à 19 heures.

Grâce au travail d'autres bénévoles, Michel et Michèle Martel ainsi que Daniel Hudson et Line Gagnon, les quelques réparations qu'il fallait apporter au nouveau local de la garderie ont été complétées. Tout est donc fin prêt pour les «Portes ouvertes» du 5 mars.

A.B.

Photos : Isabelle Hachette

Caroline et Tianna sont sagement assises pour plaire à ... la photographe

«Une petite collation, cela s'arrose!», semblent penser Tianna Mainville, Caroline Mackenzie, David et Antony

Trousse «Premiers pas» de la FFT

C'est à ton tour Michael!

Pas du tout intimidé par la caméra (qu'il regarde bien en face) Michael Marsh né le 2 novembre 1994 à Yellowknife accepte sa trousse «Premiers pas», en compagnie de Diane, sa mère (à gauche) et de Francine Labrie, agente de développement à la Fédération Franco-TéNOise. La FFT offre la trousse aux nouveaux-nés des Territoires du Nord-Ouest dont un des parents, ou les deux, sont francophones.

Isabelle Hachette/L'Aquilon

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 7, vendredi 17 février 19

8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Isabelle Hachette/L'Aquilon

De retour à l'Assemblée législative le 15 février, les députés élisent [illegible] président de l'Assemblée et un nouveau membre du cabinet. Devant l'urne, M. John Ningark dépose son bulletin de vote.

Reprise des travaux de l'Assemblée législative

La fièvre électorale s'empare déjà des députés

Des élections territoriales vont se tenir dans environ huit mois et déjà les députés [illegible] les membres du cabinet sont pris par le processus électoral. Le [illegible] février, [illegible] l'ouverture de la 7e session de la douzième assemblée législative, les travaux ont en effet débuté par la tenue [illegible] deux scrutins.

Les membres de l'Assemblée législative [illegible] sont prononcés par vote secret pour combler le poste à la présidence de l'Assemblée que Mme Jeannie Marie-Jewell a quitté à la mi-décembre, ainsi qu'un poste vacant au cabinet depuis la démission de Mme Rebecca Mike.

Le député du Deh Cho, M. Sam Gargan, dont la candidature a été proposée par M. Fred Koe (Inuvik) a remporté la première élection. À 13h30, lorsque les débats parlementaires à proprement parler ont repris, M. Brian Lewis (député de Yellowknife Centre) [illegible] donc annoncé qu'à 17 heures [illegible] intérim [illegible] la présidence de l'Assemblée prendrait fin et qu'il céderait le poste à M. Gargan dès le lendemain. M. Gargan a remercié ses collègues de la confiance témoignée.

Le poste à combler au cabinet revenait à un député de l'Arctique de l'Est. La période de mise en candidature a permis d'apprendre que les députés d'Iqaluit et du *High Arctic* - respectivement Dennis Patterson et Ludy Pudluk (le doyen de l'Assemblée) - ne se représenteront pas lors des prochaines élections territoriales, [illegible] l'automne 1995.

Pour cette raison peut-être, les membres de l'Assemblée législative ont préféré nommer [illegible] cabinet un député moins expérimenté mais dont la carrière de député ne tire pas à sa fin. M. Kelvin Ng de la circonscription du Kitikmeot, a donc joint le conseil des ministres.

En début d'après-midi, lors des déclarations des députés, Mme Jeannie Marie-Jewell n'a pas tardé à soulever un point d'ordre sur lequel [illegible] remplaçant devra se pencher dans les jours à venir.

À [illegible] arrivée à Yellowknife, la députée de Thebacha [illegible] été accueillie [illegible] l'aéroport par un shérif. Il lui a signifié qu'en rai[illegible] de la poursuite pour diffamation intentée contre elle par son collègue Don Morin, Mme Marie-Jewell ne pouvait faire de déclarations publiques à propos des allégations de conflit d'intérêt qu'elle a portées envers l'ancien ministre des Travaux publics et des Services. Selon Mme Marie-Jewell, cette situation équivaut [illegible] une atteinte inacceptable à sa liberté de parole. M. Gargan s'est engagé à rendre bientôt une décision à ce sujet.

Agnès Billa

Réaction aux critiques du professeur Hammerly

En immersion, c'est la communication qui prime

Depuis 1982, le [illegible] de Hector Hammerly est devenu synonyme, dans [illegible] monde canadien de l'éducation, de critique virulent de l'immersion française. Professeur de linguistique à l'Université Simon Fraser (USF), M. Hammerly a consacré cinq livres et [illegible] trentaine d'articles à ce programme d'enseignement, qu'il dénonce.

Nous avons demandé à Mme Lilly B. Oldham, directrice de l'enseignement pour les programmes de langue française à la Commission scolaire de Yellowknife nº 1, comment elle explique les positions de M. Hammerly, en apparence un des rares adversaires acharnés de l'immersion.

«En fait, le débat a repris en septembre 1994, avec la parution d'un article intitulé «False Immersion» dans le magazine *Saturday Night*. L'article est signé par Carol Milstone, une journaliste dont on ne connaît pas vraiment les antécédents. L'article est très négatif et il se base, entre autres, sur des recherches (dont celles du professseur Hammerly) défavorables à l'immersion. [illegible] faut noter que la majorité des études consacrées à l'immersion sont pourtant en faveur du programme. Quant à Hector Hammerly, il [illegible] entrepris [illegible] campagne contre l'immersion qu'il qualifie de conspiration et de fraude», explique Mme Oldham.

Pour faire connaître ses opinions sur l'immersion, le linguiste de USF a relancé les média (dont *L'Aquilon*) en leur écrivant en décembre 1994. Selon M. Hammerly, malgré le nombre considérable d'étudiants inscrits (plus de 300 000 à l'heure actuelle), il n'est pas correct de conclure au succès de l'immersion en français. M. Hammerly rejette l'évaluation positive généralement faite du programme par les parents et en particulier le groupe *Canadian*

Critique de l'immersion
Suite en page 2

Isabelle Ha[illegible]te/L'Aquilon

La présidence de l'Assemblée législative est désormais assumée par M. Sam Gargan, le député de la circonscription du Deh Cho. Le poste était vacant depuis la démission de Mme Jeannie Marie-Jewell, [illegible] la mi-décembre.

Depuis quelques mois, une deuxième équipe se charge de [illegible] production de l'émission «À propos d'autre chose» sur les ondes de CKLB, [illegible] Yellowknife. Geneviève Harvey et Roxanne Valade nous parlent de la nouvelle corde à leur arc.
Lire en page 3.

Pour souligner les 30 ans du drapeau canadien, un aperçu de [illegible] petite histoire de l'unifolié dont la naissance fut plutôt mouvementée et longue.
Lire [illegible] page 4.

Isabelle Hachette avait entendu dire beaucoup de bien de *Volkswagen Blues*, le plus récent roman de Jacques Poulin. Ce ne fut pas exactement le coup de foudre entre le livre et [illegible] chroniqueure ...
Lire en page 5.

Le comité des ressources humai[illegible] du gouvernement fédéral songe très sérieusement à une décroissance des paiements de transfert aux provinces pour l'éducation post-secondaire. Des hausses des frais de scolarité sont prévisibles. Pas de quoi se réjouir pour les étudiants.
Lire en page 8.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Enquête sur le présumé conflit d'intérêt du ministre Morin

La plainte pour conflit d'intérêt que la députée du Thebacha, Jeannie Marie-Jewell, a logée contre le ministre des Travaux publics et des Services, Don Morin, donnera lieu à une enquête. La plainte avait été déposée à la mi-décembre et Mme Marie-Jewell avait du même coup démissionné de son poste de présidente de l'Assemblée législative car elle ne croyait plus pouvoir faire preuve d'impartialité dans ses fonctions. La députée accuse le ministre Morin «de ne pas s'être conduit de façon intègre», entre autres dans l'octroi d'un contrat d'avions-citernes.

La tenue d'une commission d'enquête a été décidée, le 8 février dernier, par M. Joel W. Fournier, le commissaire chargé des conflits d'intérêt. Le bureau de la présidence de l'Assemblée législative a été informée de cette décision. M. Fournier a par ailleurs précisé que l'enquête ne portera pas sur l'octroi d'un contrat à la société de développement Deninu K'ue par la Société d'habitation des TNO (dont M. Morin est responsable) ni sur la prime au logement que reçoit M. Morin en tant que ministre qui réside à Yellowknife une partie de l'année, en raison de ses responsabilités.

Selon M. E.N. (Ted) Hughes, le président de la commission, l'enquête portera plutôt sur d'autres aspects de la plainte, en particulier les revenus que M. Morin aurait retirés de la location de sa maison à Fort Resolution à un dénommé Norman Zigarlick. L'ancienne présidente de l'Assemblée s'objectait à cette situation car elle établissait un lien entre le ministre et M. Zigarlick qui a déjà été à l'emploi de la firme de consultants *Foulger Aviations Services*.C'est après une étude de cette firme que le gouvernement territorial avait décidé d'aller en appel d'offres pour le contrat d'avions-citernes, au lieu de l'octroyer à la société *Dene/Metis Holdings* de Fort Smith.

Le président de la commission d'enquête siègera en compagnie de M. Jim Bourque et de Mme Anne Crawford. M. Hughes entend publier la semaine prochaine une déclaration qui expliquera en détails le mandat de la commission dans cette affaire. La commission devrait se réunir à Yellowknife en mars.

Surveillance du virus d'immunodéficience humaine

Dans les semaines à venir, le Dr. Ian Gilchrist, médecin-hygiéniste en chef des Territoires du Nord-Ouest, procédera, de concert avec les divisions régionales du ministère de la Santé et des Services sociaux, à une opération de surveillance du virus d'immunodéficience humaine (VIH), le virus qui déclenche le SIDA. La méthode retenue - la surveillance non-reliée anonyme - est recommandée par l'Organisation mondiale de la santé et a déjà été utilisée dans les TNO en 1990-1991. Cette année-là, l'analyse de 971 échantillons de sang avait révélé un cas d'infection de type VIH.

La surveillance du virus se fait à partir d'échantillons de sang prélevés par un médecin, une infirmière ou un laboratoire en vue d'autres examens médicaux. Une fois ces examens effectués, les échantillons qui ne sont plus identifiés au donneur sont testés pour le VIH. «Cette méthode anonyme nous permet d'évaluer combien de gens sont infectés dans un échantillonage de personnes qui, à prime abord, n'étaient pas à risque ou susceptibles d'avoir contracté le virus.», explique le Dr Gilchrist. Les personnes porteuses du VIH peuvent pendant des années ne pas éprouver de symptômes et donc ignorer qu'elles soient atteintes.

Le premier cas d'infection par le VIH dans les TNO remonte à 1987. Depuis, 28 personnes ont été reconnues séropositives (c'est-à-dire porteuses du virus). Les autorités médicales croient que près de la moitié d'entre elles ont éventuellement eu le SIDA et y ont succombé.

Les personnes qui ne souhaitent pas que leur échantillon de sang serve à cette opération desurveillance doivent en aviser le personnel médical qui les traite. Pour obtenir plus d'information sur le virus d'immunodéficience ou le SIDA, appelez le 1-800-661-0795 ou, à Yellowknife, 873-7017.

Coupure de poste au Conseil des personnes handicapées

Après avoir tenté d'assurer un financement adéquat au poste de coordonnateur à la programmation, le Conseil des personnes handicapées des TNO a annoncé le 27 janvier dernier la fermeture de ce poste. La coupure réduit de 30% le nombre d'employés au conseil.

«Malgré des efforts soutenus de réduction des dépenses, malgré des levées de fonds, malgré des fonds spéciaux consentis par le gouvernement fédéral, le conseil d'administration a dû à regret décider d'abolir ce poste. La perte de services aux personnes handicapées que va entraîner cette coupure de poste est grave. Nous n'avions malheureusement pas d'autre choix», a expliqué la directrice générale du conseil, Mme Lydia Bardak.

Le conseil reçoit une subvention de 37 000 $ du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le gouvernement territorial a dû ne pas être en mesure de contribuer davantage financièrement au budget du conseil. L'organisme offre des services à travers les TNO dans les domaines de l'information, de l'éducation du public, du counselling et de la défense des droits des personnes handicapées.

Agnès Billa

Critique de l'immersion

Suite de la une

Parents for French (CPF), par les enseignants et en particulier l'Association canadienne des professeurs d'immersion et par ses collègues chercheurs.

«On ne peut pas dire de la plupart des diplômés du programme d'immersion qu'ils sont bilingues. Parmi ceux qui le sont, il faut plutôt parler de bilingues dysfonctionnels que de bilingues fonctionnels. Ils parlent en fait "franglais". Depuis trente ans, plus d'un million de Canadiens ont mal appris la langue française à cause d'une méthode qui n'a pas été évaluée et qui repose sur des théories erronées» déclare M. Hammerly.

Les propos du professeur et l'article dans le *Saturday Night* n'ont pas manqué depuis le début de l'année 1995 de faire réagir les partisans de l'immersion en français. Comme le précise Lilly Oldham, «On ne peut pas vraiment parler de deux camps. Il y a des centaines de personnes - chercheurs et professeurs - qui se sont prononcées pour l'immersion. En fait, depuis1965, il n'y a pas de programme d'études au Canada qui a fait l'objet de plus de recherches. La majorité des études sont positives. L'immersion est maintenant une méthode d'apprentissage d'une langue seconde reconnue internationalement».

D'après la directrice des programmes de langue française de Yellowknife nº 1, il est ridicule de dire que la communauté universitaire et scientifique garde le silence sur le soi-disant échec de l'immersion. Qui plus est, des collègues de M. Hammerly comme le professeur André Obadia du département d'études françaises de l'Université Simon Fraser réfutent la validité des arguments du linguiste. D'autres chercheurs dont le Dr. Claudette Tardif de l'Université de l'Alberta et le Dr. Sandra Weber de l'Université Concordia (à Montréal) ont protesté auprès de l'auteur de l'article «False Immersion» de «son manque d'objectivité et de la manière biaisée dont elle cite hors contexte des extraits d'une de nos études sur l'immersion».

Trop de promesses

Les critiques envers l'immersion tiennent peut-être au fait que, lors de son lancement en 1965, les promoteurs du programme ont vraisemblablement promis des résultats trop spectaculaires. «À cause du climat politique et de la volonté de promouvoir le bilinguisme et le biculturalisme, les tenants de l'immersion ont annoncé que le programme produirait des petits francophones. Nous savons bien aujourd'hui que ces attentes n'étaient pas réalistes et qu'elles ont créé un problème. L'immersion vise maintenant le bilinguisme fonctionnel.» précise Mme Oldham.

Selon la définition de Yellowknife nº 1, un étudiant qui complète le programme d'immersion doit être en mesure, au terme de sa douzième année, de «communiquer en français à un niveau fonctionnel, c'est-à-dire comprendre, parler, lire et écrire la langue. Le programme vise aussi à former des personnes qui sont tout confiantes de pouvoir fonctionner dans une communauté de langue française. L'immersion met l'accent sur la capacité de communiquer plutôt que sur une maîtrise totale de la langue». La directrice des programmes de langue française ajoute que «les recherches ont prouvé que l'immersion n'a pas d'effets néfastes sur le développement cognitif de l'enfant ou ses résultats scolaires dans d'autres disciplines comme les maths ou les sciences, pas davantage que sur sa maîtrise de l'anglais, sa langue maternelle».

Selon Mme Oldham, il faut aussi souligner que, en trente ans, l'immersion a beaucoup évolué. Le programme a été développé au départ parce que trop de finissants du programme de base en français langue seconde n'étaient pas en mesure d'utiliser une langue dont ils maîtrisaient par ailleurs la syntaxe et la grammaire. Les tenants de l'immersion ont au fur et à mesure mis au point une méthodologie, une pédagogie et un programme de formation des enseignants qui faisaient défaut au début du programme. Des programmes d'enseignement ont été mis au point pour les besoins spécifiques de l'im-mersion. Le programme s'est également diversifié en ajoutant à l'option originale d'un apprentissage précoce - dès la maternelle - des options d'apprentissage moyen ou tardif qui sont introduites soit en quatrième, soit en septième année.

Dans le jargon des spécialistes de l'éducation, le débat à propos de la valeur de l'immersion oppose les tenants de l'apprentissage structuré aux tenants de l'apprentissage intégré. Pour les partisans de l'immersion, les habiletés à communiquer doivent prévaloir sur un but de maîtrise totale de la syntaxe et de la grammaire. Lilly Oldham rappelle que «personne ne nie que les finissants du programme d'immersion font des erreurs lorsqu'ils s'expriment en français. On trouve dans les laboratoires de linguistique des heures et des heures d'enregistrement à cet effet. Il est aussi vrai que ces finissants s'expriment en français, avec confiance et à un bon rythme. Avant, les gens qui sont un produit des cours de français langue seconde des années '60 et '70 pouvaient écrire une très belle lettre en français mais ils étaient trop souvent incapables de converser dans cette langue».

Agnès Billa

La nouvelle garderie Plein Soleil

Programme en français, à temps plein pour les enfants francophones et francophiles

Heures d'ouverture : de 7h30 à 17h30

Coût : 525 $ par mois (repas chaud et collations inclus)

Nouvelle adresse : 5008 Forrest Drive
Salle de l'Église 7th Day Adventist Church
à côté de Radio-Canada

Le nouveau numéro de téléphone est le
669-7486

Pour information : Léa Smith, coordonnatrice

Développement des resssources humaines

Un revenu à l'année pour les travailleurs saisonniers

Alors que les travailleurs saisonniers et les chômeurs fréquents s'attendaient au pire de la réforme des programmes sociaux,voilà que le comité parlementaire chargé d'étudier le projet du ministre Lloyd Axworthy, rejette au contraire toutes les propositions controversées contenues dans le projet de réforme.

Le comité, présidé par le député acadien de la Nouvelle-Ecosse Francis LeBlanc, propose au gouvernement de réduire les prestations d'assurance-chômage pour permettre aux travailleurs saisonniers de toucher un revenu de base, qui leur permette de subvenir à leurs besoins toute l'année.

Le comité propose «la mise en commun des risques» et suggère que l'assurance-chômage s'applique aussi aux travailleurs à temps partiel et aux contractuels. «Tous les travailleurs ont besoin de l'assurance qu'ils seront couverts s'ils perdent leur emploi» lit-on dans le rapport du comité, qui a été déposé le 6 février. On encourage aussi le gouvernement à examiner la possibilité d'offrir l'assurance-chômage aux travailleurs autonomes.

Le rapport ne retient pas l'idée d'une assurance-chômage à deux niveaux, l'un pour les chômeurs fréquents et l'autre pour les chômeurs occasionnels: «Un régime à deux niveaux risque de punir indûment les travailleurs saisonniers et de les stigmatiser» conclut le comité. Toute réduction de la période de prestations est rejetée, parce que cela pourrait insécuriser les gens.

En abaissant le niveau général des prestations, le comité pense que les fonds ainsi économisés pourraient servir à augmenter les services de développement de l'emploi.

Mais tout en proposant une réduction des prestations, le comité ne propose pas pour autant une réduction des cotisations à l'assurance-chômage, parce qu'il serait alors difficile d'offrir de meilleurs services de développement de l'emploi.

Finalement, le comité pense qu'il faut dissuader les jeunes à couper court à leurs études et de tomber dans le piège des emplois à court terme, entrecoupés de longues périodes de chômage. Pour y parvenir, on suggère que les nouveaux travailleurs travaillent plus longtemps, pour avoir droit aux pleines prestations d'assurance-chômage.

Yves Lusignan (APF)

Un problème hertzien également à Yellowknife

Il faut encore plus de sang neuf à la radio

La nouvelle équipe de la seule émission de radio en français à Yellowknife, se compose de trois femmes énergiques. Dans le cadre de «À propos d'autre chose», elles proposent pour les mois à venir des émissions variées accompagnées de musique de tout genre. Geneviève Harvey, Roxanne Valade et France Wallend ont décidé de prendre la relève en octobre 1994, lorsqu'elles ont constaté que les mêmes individus animaient, à chaque semaine, les émissions radiophoniques. La motivation de Madame Harvey, bénévole sur les ondes de CKLB 101.9 FM le dimanche de midi à treize heures, était que «la radio représente un moyen de communication extraordinaire». Alors que Roxanne Valade trouve que cette expérience lui permet de «faire quelque chose de différent qui peut être divertissant au niveau personnel». Elles confirment avoir appris des choses «tellement différentes dans le domaine de la radio, des choses auxquelles on n'aurait jamais songé, que maintenant c'est super». Toutes deux, curieuses et avides de nouveaux défis, ont sauté sur l'occasion de pouvoir monter des nouvelles émissions grâce à un média qu'elles connaissaient peu, et maintenant sont très heureuses de leurs expériences. Selon Madame Harvey, «faire de la radio m'a permis d'apprendre à préparer des émissions qui pourraient plaire à un auditoire varié». Aussi, elle a appris à présenter des thèmes différents«pour lesquels il fallait faire de la recheche. Par exemple, pendant la première semaine de mars, pour fêter la journée internationale de la femme célébrée le 8, il y aura une série d'entrevues accompagnée de musique. Il faudra, donc, rencontrer des femmes pour parler de ce sujet et faire passer des chansons traitant de la femme». Elle conclut que «faire de la radio m'a aussi enseigné les méthodes pour contrôler ma voix». Roxane Valade, enjouée, raconte que «ce qui est très sympathique c'est qu'on ne se prend pas trop au sérieux car, il ne faut pas l'oublier, nous sommes encore des amateurs».

Mesdames Harvey et Valade passent à la radio environ deux fois par mois. Elles préparent des entrevues et «essaient de les faire, autant que possible, «live»». Elles cherchent aussi à prévoir des thèmes différents qui intéresseraient leurs auditeurs. Selon Geneviève Harvey, il faut que le genre d'émission proposé à chaque semaine soit original afin de pouvoir capter l'intérêt du plus grand nombre possible de gens». Leurs objectifs sont de promouvoir le français et de sensibiliser les gens sur ce qui se passe dans les communautés francophones d'ici et d'ailleurs. Roxanne Valade se concentre davantage sur les nouveautés dans le domaine théâtral, alors que Madame Harvey se penche sur les livres et la musique. Toutes deux pensent rejoindre la population des adolescents et des adultes des Territoires du Nord-Ouest. Geneviève Harvey admet, toutefois, «qu'il serait très utile de mettre sur pied des émissions à thème destinés aux enfants».

Le programme de développement culturel et communautaire (le PDCC) finance ce projet, chapeauté par l'Association franco-culturelle de Yellowknife (l'AFCY). Le mandat de la radio stipule que le contenu de chaque émission doit être en français, même les chansons, et apolitique. Les animateurs et animatrices, qui changent toutes les semaines, sont des bénévoles qui prennent à coeur leurs tâches.

Le recrutement se fait à longueur d'année car il faut toujours que l'équipe actuelle soit en mesure de pouvoir remplacer ceux et celles qui quittent Yellowknife. Aussi «comme cette ville est encore considérée comme une ville de transition, nous sommes obligés de former une grande équipe de travail qui pourra continuellement entraîner ceux et celles qui désirent acquérir des notions dans le domaine de la radio»confirme Roxanne Valade. Selon elles, le recrutement de bénévoles désirant animer des émissions à la radio se fait de plus en plus facile car «les amis des amis écoutent la radio et après veulent produire des émissions. Mais, le problème c'est qu'il n'y a que peu de ressources humaines à Yellowknife donc il faut les utiliser au maximum», constate Geneviève Harvey. Le noyau de l'équipe, dont elles font partie, est satisfait des progrès dans le domaine du genre d'émissions proposé et des améliorations techniques. En effet, selon elles, plus on passe à la radio, plus tout ce qui concerne ce sujet paraît familier. «On acquiert des compétences dans tout ce qui touche les aspects radiophoniques».

Elles concluent en réitérant que l'équipe est toujours à la recherche de bénévoles (techniciens.es, animateurs.rices, ou invités.ées).

Isabelle Hachette

Atelier de formation

Impôt des particuliers

Revenu Canada offre en français un atelier pour former des bénévoles dans le but d'aider les personnes à faible revenu à réaliser leur déclaration d'impôt sur le revenu.

L'inscription est gratuite.

Pour inscription et information : 873-3292.

Bienvenue à tous et à toutes !

Date : Lundi 27 février 1995

Lieu : Salle "A" de la bibliothèque municipale

Heure : de 18h à 22h

Personne-ressource de Revenu Canada : Mme Venise Sievers

La Commission scolaire n°1 Yellowknife

IMMERSION EN FRANÇAIS

- Avez-vous un enfant en troisième année qui serait intéressé par un nouveau défi?
- Votre enfant en troisième année démontre-t-il un intérêt spécial ou une aptitude pour l'étude de la langue française?

Vous songez peut-être à inscrire votre enfant dans une classe d'immersion en français l'an prochain.

Quelques faits concernant le programme d'immersion en français de la Commission scolaire n°1 de Yellowknife:

- Le programme est appelé «immersion moyenne»parce que l'étude du français commence en quatrième année;
- Plusieurs matières du programme scolaire régulier sont enseignées en français (72% de la journée scolaire);
- Une mini session d'immersion est organisée à l'intention des élèves qui songent à s'inscrire au programme d'immersion en quatrième année;

Rencontre d'information sur le programme d'immersion en français

École J.H. Sissons
Mercredi, le 22 février, 1995, 19h30

Pour de plus amples informations, contactez Mme Lilly Oldham au 873-5050

HÉ LES JEUNES!

[illegible] le [illegible] de vous [illegible] ... de [illegible]

COMMENT?

En participant à la Session de Leadership qui se tiendra les 25 et 26 février 1995, ainsi qu'à la soirée sociale qui suivra.

Quand: les 25 et 26 février 1995
Réunion - de 9h à 16h
Samedi - Soirée sociale - de 20h30 à minuit

Où: au 14e étage de la Tour Fraser
5302, 52e Rue, à Yellowknife

Inscris-toi et prépare-toi à rencontrer des jeunes de l'Association Jeunesse Franco-Ténoise de partout dans les TNO !

Pour l'inscrire, tu peux composer le (403) 979-2979 du lundi au vendredi entre 9h et 17h.

Responsable - Léa Smtih
Association Jeunesse Franco-Ténoise, C.P. 1325, Precambrian Building, 2e étage, X1A 2N9.

ÉDITORIAL

L'heure du bilan approche pour le gouvernement Cournoyea

Les travaux reprennent tout juste à l'Assemblée législative et pourtant, déjà, on ne peut s'empêcher de penser à la fin de cette session et aux élections territoriales qui seront déclenchées à l'automne 1995.

Si l'heure du bilan approche inexorablement pour le gouvernement Cournoyea, le 15 février dernier les députés et les ministres ont tout de même fait les habituelles déclarations en chambre sur les questions qui les préoccupent. Cela donnait certainement l'impression que les choses allaient suivre leur cours normal.

L'éventail des dossiers évoqués par les membres de l'Assemblée était large: les transferts aux communautés, l'autonomie gouvernementale, les ententes avec les populations autochtones, et les questions sociales (dont la tolérance zéro à la violence conjugale et familiale) et l'éducation.

À l'ouverture de la 7e session, l'importance de ces dossiers contrastait toutefois avec la crédibilité que l'on peut accorder en ce moment à nos élus.

Depuis la mi-décembre, les démissions et les écarts de conduite présumés ou prouvés, selon les cas, se succèdent au sein des membres du gouvernement, à un rythme un peu trop trépidant. Il s'était presque écoulé deux ans depuis la dernière série noire de départs et de déconfitures politiques et personnelles. Il est inquiétant de replonger dans une période semblable de scandales et de querelles.

Ces événements ont un impact très démoralisant. Nous avons beau souvent parler des politiciens avec une bonne dose de scepticisme ou carrément avec cynisme, ils n'en sont pas moins les personnes au sein de notre communauté ou de notre société à qui nous confions plusieurs des décisions qui déterminent notre vie collective.

Pendant tout ce tumulte politique, les maisons d'hébergement dans les TNO sont plongées dans une situation de crise à cause d'un financement insuffisant et d'une clientèle en trop grand nombre que l'on doit repousser. Cette situation ne constitue qu'un exemple parmi tant d'autres des dossiers auxquels nous espérons que nos élus apporteront une solution.

Comment peut-on se convaincre que les maux de notre collectivité peuvent bénéficier d'une intervention de l'appareil gouvernemental quand le leadership est en désarroi? Ainsi que le soulignaient les femmes réunies en pré-conférence constitutionnelle il y a quelques mois, les personnes qui veulent entrer dans l'arène politique et assumer des responsabilités publiques doivent pouvoir compter sur notre appui. Elles doivent également se respecter et nous traiter de la même façon.

Agnès Billa

Courrier du lecteur

Des services «essentiels»

Madame Agnès Billa, Directrice, L'Aquilon

Un petit mot pour te dire que je partage l'opinion que tu exprimais dans l'éditorial du 27 janvier dernier. Une suggestion: peut-être que *L'Aquilon* devrait faire un rappel des revendications des francophones des T.N.-O. pour des services en français et leur nécessité. Et pourquoi pas un rappel des longues négociations qui ont eut lieu pour enfin recevoir le minimum qu'une communauté de langue officielle au Canada ■ le droit d'avoir.

Qu'un francophone s'offusque qu'une personne bilingue demande un service dans sa langue maternelle au bureau de poste, si ce n'est pas l'assimilation qui le ronge petit à petit c'est probablement le froid. Enfin, heureusement que tu étais là pour rapporter ce qui s'est dit à cette rencontre organisée par le commissaire aux langues officielles du Canada.

Richard Barrette

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Collaborateurs
Alain Bessette
Isabelle Hachette
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accédera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone
OPSCOM

L'Unifolié en fête le 15 février

Le drapeau du Canada a 30 ans

Le drapeau du Canada orné d'une feuille d'érable à sucre stylisée (avec 23 pointes) a été hissé pour la première fois sur la colline du Parlement le 15 février 1965. Pour souligner le 30e anniversaire de cette date historique, le ministère du Patrimoine canadien lance le programme «Agitez le drapeau bien haut» et invite la population à se joindre aux célébrations qui se dérouleront dans leur localité.

L'Unifolié rouge et blanc ■ été le premier drapeau du Canada conçu ici. Il a fallu plus d'une génération pour que naisse le drapeau qui est aujourd'hui reconnu à travers le monde comme un des emblèmes du Canada. Le travail de conception du drapeau a commencé une année seulement après que le *Red Ensign* ait été choisi comme symbole du Canada. Auparavant l'*Union Jack* , le drapeau de l'Union britannique, et d'autres variantes du *Red Ensign* servaient d'emblèmes officieux au Canada.

Il n'est guère étonnant que la feuille d'érable occupe une place importante dans le motif retenu quelque 40 ans plus tard. Son association avec le Canada remontait déjà à des centaines d'années, à une époque bien antérieure à l'arrivée des Européens. Dès les premières années de la colonisation, la feuille d'érable a commencé à figurer sur les pièces de monnaie et les timbres. Les blasons attribués au Québec et à l'Ontario comportaient des feuilles d'érable. Ce symbole est aussi intégré dans les armoiries royales du Canada, proclamées en 1921, et il a servi à identifier les membres des Forces canadiennes au cours des guerres de 1914-1918 et 1939-1945.

Le rouge et le blanc sont les couleurs officielles du Canada depuis 1921, par suite d'une proclamation du roi Georges V. En 1925, donc, tous les éléments pour concevoir un drapeau distinctif pour le Canada étaient réunis. La démarche a commencé en vue de créer un nouveau motif. Le projet de remplacer le *Red Ensign* par un drapeau proprement canadien allait toutefois soulever un débat souvent passionné qui se poursuivra pendant encore 40 ans.

À l'approche du Centenaire du Canada (en 1967), les recherches pour un nouveau drapeau s'intensifient. En 1963, le premier ministre Lester Pearson et John Matheson, parlementaire libéral et héraldiste, proposent un drapeau comprenant trois feuilles d'érable sur carré blanc encadré de lignes bleues à chaque extrémité. Les conservateurs de John Diefenbaker préfèrent le drapeau rouge rappelant les traditions anglaises et françaises, alors que le NPD (Nouveau parti démocratique) opte plutôt pour le projet de M. Pearson, mais muni d'une seule feuille d'érable. Le débat à la Chambre des Communes commence le 15 juin 1964, s'éternise et s'envenime. Un comité parlementaire spécial est chargé de choisir le nouveau drapeau. Le comité tiendra 46 séances et écoutera les multiples témoignages d'experts en héraldique, d'historiens et de citoyens ordinaires. Le comité sera également inondé de propositions: plus de 2 000 dessins pour le motif du nouveau drapeau!

Après des mois d'étude et d'enquête, le comité recommande finalement, le 10 septembre 1964, le drapeau qui nous est familier aujourd'hui. Le Parlement l'adopte à la mi-décembre 1964 par 163 votes contre 78, et sa proclamation prend effet deux mois plus tard.

Source: Patrimoine canadien et Encyclopédie du Canada Stanké (1987)
(Adaptation: *L'Aquilon*)

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____
Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

LE PLAISIR DE LIRE

Jacques Poulin
Volkswagen Blues
Québec/Amériques

Jacques Poulin, né le 23 septembre 1937 à Saint-Gédéon dans la Beauce, a publié son plus récent roman *Volkswagen Blues* en1993. Ce livre s'est mérité le Prix Canada-Communauté française de Belgique-Wallonie-Bruxelles.

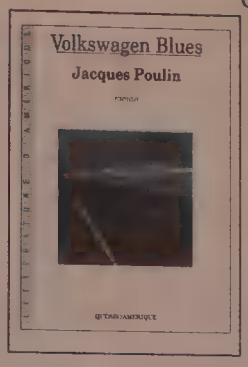

L'auteur, inspiré par les romans de Jack Kerouac, raconte le voyage de deux individus, Jack et sa compagne la Grande Sauterelle, à travers l'Amérique du Nord. Lui, cherche son frère et suit ses traces grâce aux cartes postales envoyées à partir des États-Unis, depuis une vingtaine d'années. Elle, un peu paumée, laisse passer le temps. Ils se voient, la première fois dans un camping. Jack s'éprend immédiatement de cette «grande fille maigre qui était vêtue d'une robe de nuit blanche et marchait pieds nus dans l'herbe en dépit du froid; un petit chat noir courait derrière elle». Il quitte le camping et sur sa route il remarque la même jeune fille en train de faire du stop. Il s'arrête, l'embarque et à cet instant commence leur périple. Leur traversée les emmène dans des sites historiques qui relatent la vie des ancêtres de la Grande Sauterelle, les autochtones. M. Poulin traite, en ces moments-là, de l'histoire de ce peuple, de la façon dont les hommes blancs l'ont condamné et de la souffrance qu'ils éprouvent encore aujourd'hui. «La prière Sioux pour le retour des bisons» évoque la culpabilité du peuple blanc qui est et sera toujours l'unique responsable des souffrances éprouvées par les autochtones: «Père, aide-nous; Nous sommes près de toi dans les ténèbres; Entends-nous et aide-nous, Chasse les hommes blancs, Ramène le bison».

Les Autochtones détiennent, dans ce livre, une place privilégiée. La Grande Sauterelle devient leur porte-parole et crie au «grand scandale» à chaque moment opportun. Cette femme lutte contre un sentiment d'impuissance et d'incompréhension profond qui l'empêche parfois d'avancer. Aussi, comme elle est métisse, elle ne sait pas à quelle culture elle appartient réellement. Au lieu de s'accepter tant qu'individu ayant deux origines différentes elle s'efforce d'en dénigrer l'une ou l'autre au gré de ses humeurs. L'héroïne défend avec beaucoup d'ardeur «son peuple» qui subit aujourd'hui les conséquences des actes commis autrefois par les Européens. Monsieur Poulin, en tant que bon Rousseauiste, évoque à tour de bras le concept du bon sauvage: les autochtones sont, par nature, bons; les blancs sont, par nature, mauvais et dès lors corrompent les premiers.

L'auteur se fait un devoir de nous donner des leçons en musique, en littérature car, selon lui, sans culture l'être humain n'est rien. Il traite aussi, sans formuler de nouvelles opinions, de la relation entre la France et le Québec. Selon l'auteur le Québec, jusqu'au début du XXe siècle, a essayé de ressembler à la France et malgré le fait qu'il ait maintenant sa propre tradition continue à resentir de la jalousie face à ce pays. Le québécois moyen se sentirait un peu rabaissé par rapport aux livres ou aux chansons françaises car elles ont un «sens plus profond» que celles qui proviennent de la belle province. Il faudra encore de nombreuses années québécois avant de pouvoir respecter, sans manifester de la jalousie, ce qui provient de la mère patrie.

Enfin, même la relation de couple entre Jack et la Grande Sauterelle paraît banale. Leur pseudo-amour est extrême car il est soit uniquement platonique soit uniquement sexuel sans jamais de juste milieu. Très rares sont les couples qui vivent ce genre de romance!

Volkswagen Blues est un livre cliché qui ne permet même pas au lecteur d'acquérir de nouvelles idées; au contraire, il l'abêtit.

Isabelle Hachette

Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l' Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse:	BHP DIAMONDS INC.
Site:	Lac de Gras
Objectif:	Emplacement d'un canal et échantillonnage massif.

Pour plus de renseignements, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le **24 février 1995.**

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. John Pollard, ministre

Services d'entretien
Région de Yellowknife

1. Inspection et réparations de carrosseries; 2. Inspection, entretien et réparations de véhicules automobiles; 3. Lavage de véhicules automobiles – Yellowknife, Dettah, T.N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent des contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 3 MARS 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 13 février 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux :	Donel Gagnon Agente aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Tél.: (403) 873-7662
Renseignements techniques :	George Mandeville Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 873-7637

Apprenez tout en vous amusant!

* Piano, accordéon et théorie musicale
* Leçons privées d'une heure, à l'année longue (enseignement en anglais).
* Pour adultes et enfants

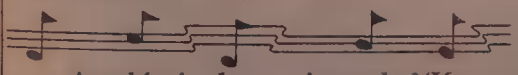

Académie de musique de YK

144 rue Herriman, Yellowknife — 920-4874

Financement de projets communautaires en alphabétisation pour 1995-1996

Nous invitons les organismes à présenter leur demande de financement pour la mise sur pied de projets communautaires en alphabétisation. Le financement accordé aidera à défrayer les coûts de coordination, d'instruction, du matériel pédagogique et de sensibilisation du public.

La date limite pour présenter une demande est le vendredi 7 avril 1995.

Vous pouvez obtenir des renseignements et les lignes directrices pour faire une demande au Bureau de l'alphabétisation, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Yellowknife NT X1A 2L9. Téléphone : (403) 920-3482 ou (403) 920-6933 Télécopieur : (403) 873-0200.

Education, Culture and Employment

SOCIÉTÉ D'HABITATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
ÉCHELLE DES LOYERS

OUI...

IL Y AURA UN CHANGEMENT À L'ÉCHELLE DES LOYERS À PARTIR DU 1ER AVRIL 1995

EN VOICI QUELQUES-UNS :

- Les loyers sont ajustés en fonction du coût de la vie de VOTRE communauté.
- Les loyers sont ajustés pour les logements qui n'ont pas les installations de base.
- Les personnes âgées de 60 ans et plus ne paient plus de loyer.
- Les prestations pour formation et les allocations pour le soin des enfants financées par le gouvernement ne sont plus compris dans les revenus.
- Les locataires qui quittent leur communauté pour éducation ou formation peuvent retourner dans un logement social.
- Les augmentations de loyers sont planifiés sur les quatre prochaines années; les diminutions sont en vigueur à partir du 1er avril 1995.
- Les loyers commencent à 6,4 % du revenu pour les locataires à bas revenus.
- Tous les loyers coûtent moins de 30 % du revenu.
- On encouragera les locataires à revenus élevés à examiner les choix d'accès à la propriété. Si les locataires déménagent dans leur propre logement, il y aura plus de logements à la disposition des personnes à bas revenus qui ont fait une demande et qui sont sur une liste d'attente.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE BUREAU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION.

BÂTIR L'AVENIR

APPELS D'OFFRES

AVIS DE DEMANDE

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Soudure et montage : entretien et réparations

Fournir un soudeur et des monteurs, des machines et des matériaux à souder au GTNO pour effectuer divers travaux d'entretien et de réparation – Aux débarcadère et traversier de Dory Point, T.N.-O. –

Soudure et montage : entretien et réparations

Fournir un soudeur ou des monteurs, au GTNO pour effectuer divers travaux d'entretien et de réparations sur des bateaux et des installations côtières – Aux débarcadères des traversiers de Liard River et de Ndulee, T.N.-O. –

Soudure et montage : entretien et réparations

Fournir un soudeur ou des monteurs, au GTNO pour effectuer divers travaux d'entretien et de réparation sur des bateaux et des installations côtières – Aux débarcadères des traversiers de Peel River et de Mackenzie River, T.N.-O. –

Entretien et réparations de moteurs et de machines

Fournir un mécanicien en machinerie lourde au GTNO pour effectuer divers travaux d'entretien et de réparations sur des bateaux dans les T.N.-O. – Dory Point, Liard River, Ndulee, Peel River, Arctic Red River, T.N.-O. –

Entretien et réparations électronique

Fournir un technicien électronique au GTNO pour effectuer des travaux d'entretien et de réparation sur des bateaux et des installations côtières – Aux débarcadères des traversiers de Dory Point et de Liard River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Genson) ou au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1, Inuvik NT X0E 0T0 (ou être livrées en main propre au 3e étage de l'édifice Mack Travel) ou au directeur, Services maritimes, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 1ER MARS 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 14 février 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Greg Whitlock, surintendant
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 695-3427

Renseignements techniques : Gerald Perron, agent des projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 695-2552

Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse:	Ville de Hay River
Projet:	Berme de maintien de la crue Canal Ouest
Objectif:	Contrôle de la crue

Pour plus de renseignements, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le **[illegible] février 1995.**

CRTC AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE Canada

Avis d'audience publique CRTC 1995-2. Le CRTC tiendra une audience publique à partir du 4 avril 1995, 9H00, au World Trade & Convention Centre, 18100, rue Argyle, Halifax (N.E.), afin d'étudier ce qui suit : 39. L'ENSEMBLE DU CANADA. Des demandes ont été reçues de la part des associés de The Sports Network (TSN), des associés de Viewer's Choice Canada demandant au Conseil l'autorisation de restructurer son organisation selon une proposition mise de l'avant par le groupe de compagnies John Labatt. La restructuration vise la transformation de certaines sociétés de personnes en sociétés par actions. La restructuration vise également à simplifier la structure de propriété du groupe de compagnies réglementées de John Labatt et ne modifiera pas le contrôle effectif direct ultime des entreprises en cause. EXAMEN DES DEMANDES: 2225 e., ave. Sheppard, bureau 100, Willowdale (Ont.); Viewer's Choice Canada, Place BCE, 181, rue Bay, bureau 100, Toronto (Ont.); Le Réseau des Sports (RDS), 1755e., boul. René-Lévesque, Montréal (Qc.). **BESOINS INDIVIDUELS SPÉCIFIQUES**: Les intervenants qui demandent de présenter oralement leurs commentaires de même que ceux qui requièrent des services d'interprétation gestuelle doivent aviser le CRTC au plus tard 20 jours avant le début de l'audience. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée au requérant le ou avant le 14 mars 1995. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, communiquez avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. John Pollard, ministre

Services d'entretien
Région de Yellowknife

1. Charpenterie; 2. Réparations de systèmes d'alarme et d'électricité; 3. Réparations de systèmes d'alarme d'incendie et d'effraction; 4. Réparations de planchers; 5. Services de serrurier; 6. Réparations de vitres; 7. Entretien de routes et de parcs; 8. Réparations de soudures – Yellowknife, Dettah, Rae, Edzo, Snare Lakes, Rae Lakes, Lac La Martre, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 1ER [illegible] 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 13 février 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Donel Gagnon
Agente aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Brian Pruden
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7665

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. John Pollard, ministre

Services d'entretien
Région de Yellowknife

1. Réparations d'appareils ménagers; 2. Réparations de moteurs électriques et de pompes; 3. Réparations de plomberie et de chauffage; 4. Réparations de système de réfrigération commerciale – Yellowknife, Dettah, Rae, Edzo, Snare Lakes, Rae Lakes, Lac La Martre, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 2 MARS 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 13 février 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Donel Gagnon
Agente aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : James Kenny
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7663

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Amélioration d'espace loué pour le ministère de la Sécurité et des Services publics

Rénovation d'espace à bureaux (environ 1500 m²), comprenant de petites démolitions de cloisons démontables, la réinstallation de cloisons démontables déjà en place (et l'installation de cloisons nouvelles), y compris des portes, des projecteurs latéraux, des ferrures et des serrures; l'installation de prises de courant et de prises de téléphone, la fourniture de câbles et de prises pour le réseau local; et la relocation d'interrupteurs d'éclairage et des dispositifs mécaniques; l'exécution de légers travaux de menuiserie modifiant les éléments en place et peinture – Panda II, 3e étage, Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013,44e Rue) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 21 FÉVRIER 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 7 février 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Karen Hayny
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-6947

APPELS'DOFFRES

AVIS DE DEMANDE DE SERVICE AÉRIEN

OFFRES D'EMPLOI

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Entretien et réparations électriques

Fournir un électricien qualifié GTNO pour effectuer des travaux d'entretien de réparations sur des bateaux des installations côtières,
– Au débarcadère du traversier Dory Point, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou au commis aux contrats, Bureau de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ou a/s du directeur, Services maritimes, Fort Providence NT X0E 0L0 (ou être livrées en main propre au Bureau de la voirie, Ministère des Transports, Fort Providence NT) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE MARS 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 14 février 1995.

Afin d'être prises considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Greg Whitlock, surintendant
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 695-3427

Renseignements techniques : Gerald Perron, agent des projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 695-2552

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. John Pollard, ministre

Transport par routé d'hiver, améliorations de l'approvisionnement d'eau

Charger, transporter et empiler environ 1350 m³ de gravier tout-venant et 800 m³ gravier concassé de la carrière Blackstone jusqu'à Nahanni
– Nahanni Butte, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à la Division de la gestion des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre bureau régional, Palais de justice) téléphone : (403) 874-2631, télécopieur : (403) 874-3274 ou à la Division de la gestion des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0, téléphone : (403) 695-7250, télécopieur : (403) 695-2815 avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 23 FÉVRIER 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres l'une des adresses susmentionnées à partir du 14 février 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Audrey Mabbitt
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-2631

Renseignements techniques : Dale Enzenauer
Agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-2194

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Centre d'information touristique du parc Katannilik

Un centre d'information touristique 160 m² et une mezzanine de 39 m²
– Lake Harbour, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown), ou commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue) plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 10 1995 (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, 10 MARS 1995 (YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus partir du 10 février 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le n'est pas tenu d'accepter l'offre plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5128

Renseignements techniques : H.G. Waldermann
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150
ou
Daniel Adam
Park Sanders Adam Vikse
Téléphone : (403) 920-2609

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

Accès à la propriété (1995)
Programme de livraison par voie maritime

Appel d'offres 96CS09-302

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres pour le transport franco à bord d'éléments de construction pour 23 logements, de la STNL de Hay River.

La quantité de marchandises par logement est fournie dans le document d'appel d'offres. Pour renseignements, communiquez à l'un des numéros de téléphone qui suivent.

On recevra les appels d'offres pour les marchandises suivantes :

Du bois de construction de dimensions courantes
Divers objets de menuiserie préfabriqués et accessoires (y compris du matériel pour les toitures)
Des meubles supports (armoires de cuisine et vanités de salle de bain)
Des treillis
Des crics à vis pour les fondations
Des éléments mécaniques
Des supports à réservoir à carburants et combustibles
Des éléments électriques (appareils ménagers lorsque cela s'applique)

Les parties intéressées peuvent faire une soumission pour chaque groupe de marchandises ou pour tous les groupes. On accordera des contrats séparés pour chaque groupe de marchandises.

La politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique au présent appel d'offres.

Les entrepreneurs peuvent procurer les documents d'appel d'offres à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau des services généraux, 10e étage, Édifice Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6, à partir du 15 février 1995.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Faites parvenir les soumissions cachetées au directeur, Services généraux, 7e étage, Édifice Scotia Centre, C.P. 2100, Yellowknife NT X1A 2P6 avant :

15 h, heure de Yellowknife, le 28 février 1995.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : (403) 920-8050; 920-8723 ou 873-7866

BUFFALO AIRWAYS LTD.

Avis modifié de demande de service aérien

N° 950110 au rôle
Dossier n° M4205/B206-4-3/5019

Aux termes de la licence n° 910118, Buffalo Airways Ltd. est autorisée à exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes D et E (limité au transport de marchandises seulement dans le groupe E).

La licenciee demande maintenant :

1. l'autorisation d'utiliser également des aéronefs à voilure fixe du groupe F aux termes de ladite licence; et
2. la modification de la condition n° 1 de ladite licence en y supprimant la restriction relative au transport de marchandises dans le groupe E.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 22 mars 1995. Une copie de l'intervention doit être signifiee même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par poste certifiee ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex au 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à Nancy Hay au (819) 997-6108 ou George Rodgers au (819) 953-9486

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agents de projets, chef de projets, planificateur d'installations

Travaux publics Services Différentes localités des T. N.-O.
Les traitements varient entre 45 200 et 838 $ par année
À certains de ces traitements s'ajoute une allocation d'isolement.
Il s'agit postes non traditionnels.

Réf.: 021-0007LM-0003	Agent de projet (1) (2 ans)	Fort Smith
Réf.: 021-0006RW-0003	Agent de projet (1)	Hay River
Réf.: 022-0002JH-0003	Agent de projet (1)	Fort Simpson
Réf.: 041-0012RK-0003	Agent de projet (2)	Iqaluit
Réf.: 051-0006CK-0003	Agent de projet (1)	Rankin Inlet
Réf.: 011-0009VG-0003	Planificateur d'installations (1)	Yellowknife
Réf.: 061-0006CO-0003	Agents de projets (5)	Hay River
	Chef de projets (1)	Cambridge Bay

Date limite : le 24 février 1995

Agent des états de rapprochement

Justice **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41 368 par année.
Réf.: 011-0038SFM-0003 **Date limite :** le 24 février 1995

Traducteur juridique

Justice **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 47 480 $ par année.
Réf.: 011-0037VG-0003 **limite :** le 24 février 1995

Instructeur transport

Collège de l'Arctique (Ouest) **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste à temps partiel jusqu'au 31 janvier 1996)
Le traitement dépend des compétences et de l'expérience.
Réf.: 011-0015VG-0003 **Date limite :** le 24 février 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Commis aux services de comptabilité

Administration centrale, Collège de l'Arctique **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 31 509 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf.: 041-0022-0003 **Date limite :** le 24 février 1995

Chef, Détention milieu fermé Isumaqsunngittukkuvik,

Justice **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 52 916 par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 484 $. **Il s'agit d'un poste de direction.**
Réf.: 041-0020-0003 **Date limite :** le 24 février 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

- ***Nous prendrons considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail du présent poste.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

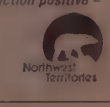

Ailleurs dans la Francophonie

Radio-Canada région

Radio-Canada devrait «refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays», affirme un mémoire déposé auprès de la Société Radio-Canada (SRC)par le Regroupement des arts médiatiques du Canada (RAM), en collaboration avec la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF).

«Plus que jamais, elle [SRC] doit trouver le moyen de participer au développement des communautés francophones en milieu minoritaire. Sinon elle n'est décidément pas nationale et n'a tout simplement pas lieu d'exister», a déclaré Denise Truax, présidente de la FCCF.

Actuellement, les francophones vivant en milieu minoritaire reconnaissent pas petit écran et si la Société Radio-Canada ne peut remplir son mandat national, il faudra envisager de rapatrier des fonds vers les régions.

La politique linguistique canadienne serait un facteur d'assimilation selon les enseignants en français

Plutôt que de blâmer les enseignants pour la piètre qualité du français des élèves francophones, pourquoi ne pas se demander si le bilinguisme officiel n'est pas la cause du problème.

Le président de l'Alliance canadienne des responsables et des enseignants en français langue maternelle (ACREF), Benoît Cazabon, pense que la politique linguistique canadienne empêché les francophones d'utiliser normalement leur langue.

Il constate d'abord qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des services en français au pays. Le bilinguisme officiel, selon lui, n'a pas favoriser l'épanouissement de la langue française. Pire, il a été incapable de «promouvoir des lieux de vie en français». Bref le bilinguisme est, selon lui, un facteur d'assimilation.

Dans son dernier message adressé à ses membres, M. Cazabon, qui enseigne à l'Université d'Ottawa, constate que la langue française «n'a pas consitué et ne constitue toujours pas» une valeur d'affirmation, de bien-être, ou d'engagement.

Trop de francophones, déplore-t-il, ont pris conscience de leur dignité de citoyens par le bilinguisme. Le gouvernement fédéral estime-t-il enfin, devrait revoir la place qu'occupe le français au pays.

M. Cazabon veut bien admettre que la situation du français «s'améliore, dans l'ensemble» mais il ne trouve pas que le gouvernement fédéral «fait ce qu'il faut» pour favoriser l'utilisation normale du français au pays.

Plus de 500 enseignants en français, langue maternelle, auront d'ailleurs l'occasion d'échanger sur les méfaits du bilinguisme sur l'enseignement en français, lors du deuxième congrès de l'ACREF, qui aura lieu dans l'est ontarien du 26 au 29 avril.

Alain Bessette
Sources : FCCF et APF

Education postsecondaire: c'est la faute aux provinces

Le rapport du comité des ressources humaines n'annonce rien de bon pour les étudiants

On pourrait résumer en une seule phrase la nouvelle approche du gouvernement fédéral en matière de financement de l'éducation postsecondaire: c'est la faute aux provinces!

Depuis des années, le gouvernement fédéral finance une partie des coûts de l'enseignement universitaire et collégial au Canada, sans demander aux provinces de rendre compte de l'utilisation de l'argent des contribuables. «C'est pourquoi certaines provinces peuvent consacrer les crédits qu'elles reçoivent...aux routes plutôt qu'aux livres» déplore d'ailleurs la majorité libérale.

Malgré l'opposition unanime des étudiants et des recteurs des universités, le Comité est d'avis que le gouvernement devrait diminuer «graduellement» les sommes en espèces qui sont versées aux provinces pour l'enseignement postsecondaire, on parle ici de 2,6 milliards de dollars, pour les remplacer par «un programme amélioré d'aide aux étudiants».

Le projet du ministre Lloyd Axworthy de créer une nouvelle forme de prêt aux étudiants remboursable en fonction du revenu, et donc de forcer les étudiants à assumer une plus grande partie des coûts de l'éducation, est ressorti intact des audiences publiques du comité.

Pour les étudiants, cela n'augure rien de bon. Le Comité reconnaît que l'élimination graduelle des transferts aux provinces «aura sans doute un impact sur les droits de scolarité», sans pouvoir donner de chiffres précis. Comme pour se disculper, le comité rappelle à plusieurs reprises que l'éducation est de juridiction provinciale, et que la responsabilité de hausser ou non les frais de scolarité revient aux provinces.

Tant les étudiants que les recteurs des universités francophones craignent une hausse subite des frais de scolarité. Selon la Fédération de la jeunesse canadienne-française, beaucoup de jeunes hésiteraient alors poursuivre des études postsecondaires.

APF

NOUS FAISONS BANQUE À PART...

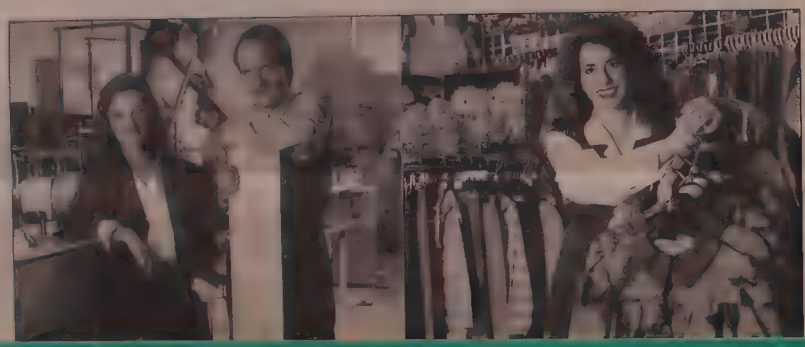

Plus qu'une banque : aider les petites entreprises à grandir

50 ANS BÂTISSEUR D'ENTREPRISES PROSPÈRES

La raison d'être de la Banque fédérale de développement, c'est de contribuer au développement et au succès des PME d'ici. Nous fournissons du financement spécialisé et du capital de risque pour la réalisation de projets d'entreprises viables. • Nos services sont faits sur mesure et fondés sur la compréhension de la nature et des objectifs de chaque entreprise. • Mais ce qui fait de nous une banque à part, ce sont les «autres» services que nous proposons : formation en gestion et conseils personnalisés. Chaque année, nous aidons des milliers d'entrepreneurs à aiguiser leurs compétences en gestion. • Nous faisons banque à part et les petites entreprises le savent bien. L'année dernière, par exemple, nous avons financé des projets d'entreprises pour plus d'un milliard de dollars. *Pour en savoir davantage sur la BFD, faites le 1 800 361-2126.*

Nos services sont complémentaires à ceux du secteur privé.
The Bank offers its services in both official languages.

Banque fédérale de développement
Federal Business Development Bank

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 8, vendredi 24 février 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

«Les Pas frette aux yeux» en répétion : (debout) Gilles Tassé-Lafontaine, metteur en scène, en compagnie du comédien Roger Hébert et de la comédienne France Wallend.

Le GTNO entend diminuer sa dépendance financière face au gouvernement fédéral

Le ministre John Pollard dépose un budget déficitaire

Le ministre des Finances des T.N.-O., John Pollard, a déposé un budget de 1,2 milliards de dollars dont le déficit s'élève à près de 14 millions, élevant la dette accumulée du GTNO à plus de 38 millions.

Le budget de l'année fiscale 1995-1996, déposé le 20 février dernier devant l'Assemblée législative, met l'accent sur une plus grande indépendance des T. N.-O. face au gouvernement fédéral. En effet, seuls les deux territoires (le Yukon et les T.N.-O.) dépendent du financement direct d'Ottawa. «C'est pourquoi la stratégie que nous allons adopter doit nous permettre de diminuer cette relation de dépendance», affirme le ministre.

Le gouvernement ténois prévoit par rapport au budget total de 1,2 milliards, un déficit de 14 millions pour cette année fiscale. Le gouvernement fédéral a indiqué son intention de geler, au montant de l'année précédente, soit 876 millions, les subventions de financement par formule préétablie. Les T. N.-O. recevront ainsi millions de moins que prévu. La somme totale des revenus, cette année, a augmenté de 11,9 millions par rapport aux estimations de l'année dernière; or, afin de rencontrer les exigences des programmes sociaux, il faudrait que le gouvernement dépense 40 millions. «Nous devons agir comme les autres bureaucraties gouvernementales qui doivent se réinventer par rapport aux nouvelles réalités fiscales. Ceci nous donnera l'occasion de réaménager, réorganiser et renouveler notre engagement afin d'être un gouvernement efficace», confirme le ministre des Finances.

M. Pollard a proposé dans son budget six changements notoires par rapport au budget 1994-95. Tout d'abord, la structure des profits imposée par la Société des alcools sera révisée et les droits de licences et d'importation d'alcool seront augmentés. Ensuite, le ministère du Développement économique et du Tourisme augmentera instaurera certains frais pour ses services et la Société d'habitation devra adopter une échelle d'évaluation plus juste des montants des loyers. Enfin, le ministère de la Sécurité et des Services publics devra élever les droits de licence d'exploitation, les droits d'inscriptions professionnelles et les droits de licence de loterie; les droits de quote-part en matière médicale seront aussi augmentés. Ces changements devraient générer des revenus supplémentaires de près de

Budget
Suite en page 7

Fin des négociations Canada-TNO

La signature de l'accord sur les langues est imminente

L'accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones aurait dû entrer en vigueur le 1er avril 1994, il y a presque un an. Elle est maintenant sur le point d'être signée.

Mme Sabeth Biscaye, sous-ministre adjointe responsable de l'Unité des langues officielles, nous a annoncé la nouvelle en entrevue le 21 février dernier.

«La nouvelle entente repose sur les mêmes principes et intentions qui sous-entendaient l'Accord en 1984, au départ. L'Accord touche les langues autochtones des Territoires du Nord-Ouest et le français. Et l'Accord continue à poursuivre deux objectifs. Dans le cas du français, l'objectif est d'offrir des services en français dont le gouvernement fédéral assume 100% des coûts. Dans le cas des langues autochtones, les deux parties s'entendent sur l'urgence de la situation. Avant d'offrir des services dans les langues autochtones, il faut s'assurer que des gens parleront ces langues dans les années à venir. Pour cette raison, le volet de l'Accord qui s'adresse aux langues autochtones vise plutôt le maintien et la promotion des langues.»

La sous-ministre adjointe est confiante cette fois-ci que l'Accord de coopération va être très prochainement finalisé. «Le texte de l'Accord est sur le bureau de M. Michel Dupuy, le ministre responsable de Patrimoine canadien qui a mené les négociations pour le gouvernement fédéral. M. Dupuy doit signer d'une journée à l'autre et ensuite l'Accord nous sera envoyé par le courrier pour que le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest le signe à son tour.»

Bien que Mme Biscaye ne soit pas en mesure de dévoiler le budget qui a été arrêté pour le nouvel Accord de coopération, il est de notoriété publique que l'enveloppe monétaire globale de l'Accord a été

Accord
Suite en page 2

Mario Paris/L'Aquilon

L'église de Fort Smith, construite alors que cette communauté avait toujours des espoirs de devenir capitale des Territoires du Nord-Ouest, est l'un des rares édifices du Nord construits avec goût et pour durer.

La formation professionnelle destinée aux francophones vivant en milieu minoritaire doit s'adapter à des situations locales particulières.
Lire en page 3

Ls voisins s'en viennent ! Ils nous débarquent de la banlieue avec leurs préoccupations banlieusardes teintées d'absurde. Le metteur en scène Gilles Tassé-Lafontaine nous parle de sa vision de la banlieue et de la mise en scène.
Lire en page 5

Une page complète est consacrée à vous présenter les grandes lignes du dernier budget territorial présenté par le ministre des Finances John Pollard... **Lire en page 7**

Bien que les porte-parole du CRTC se déclarent satisfaits de la distribution pan-canadienne de la nouvelle chaine d'information télévisée, le Réseau de l'information (RDI), plusieurs représentants de la communauté francophone ne partagent pas cette opinion.
Lire en page 8

ÉCHOS DES T.N.-O.

Les ministres de la Justice du Canada mécontents d'une décision de la Cour suprême

Les ministres de la Justice du Canada sont penchés en janvier dernier les solutions possibles pour résoudre l'épineuse question de la réhabilitation et de la réinsertion des criminels les plus violents. Les ministres sont aussi penchés sur la question du contrôle des armes à feu, les plaidoyers d'intoxication grave ainsi que les jeunes contrevenants.

L'enregistrement universel des armes à feu a notamment reçu une opposition des ministres de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les opposants contrôle estiment qu'il s'agit d'une restriction des libertés individuelles, d'une mesure douteuse en matière de prévention et, finalement, d'une mesure coûteuse en cette période de compression budgétaire.

Le cas Daviault, et la défense d'intoxication grave, a refait surface. Le ministre de la Justice des T.N.-O., Stephen Kakfwi s'est montré particulièrement préoccupé par la décision de la Cour suprême du Canada de reconnaître la légitimité d'une défense basée sur un état extrême d'ébriété. Il a rappelé le haut taux de violence faite aux femmes dans les T.N.-O. violence qui s'exerce souvent dans des situations impliquant l'alcool. Selon le ministre, cette décision a plongé les femmes des T.N.-O. dans un état d'insécurité. Tous les ministres se sont déclarés en faveur d'un amendement à la législation de façon à bannir ce plaidoyer.

Loi anti-briseur de grève

La Fédération des travailleurs des T.N.-O. a encouragé fortement le gouvernement fédéral à modifier le Code canadien du travail afin d'interdire le recours à des travailleurs de remplacement durant une grève. Les T.N.-O. étant toujours sous la juridiction de ce code, la Fédération souhaite que les travailleurs des T.N.-O. puissent jouir des même normes de travail que celles prévalant pour une grande majorité de travailleurs canadiens.

Accès aux archives de photos

Une plus grande quantité de matériel photographique sera accessible pour le public des T.N.-O. Le Conseil canadien des Archives a accordé un subvention au ministère de l'Éducation, de la Culture et des Programmes de formation pour que s'accélère les travaux d'archivage de la collection de photographies du Musée du patrimoine septentrional Prince de Gales.

Les huit collections qui seront l'objet de ces travaux fournissent une mine impressionnante de renseignements sur le mode de vie dans l'Arctique canadien de 1934 à 1989. Le piégage, l'art et l'artisanat, la chasse à la baleine, la prospection, la compagnie de la Baie d'Hudson et les pratiques médicales figurent parmi les thèmes abordés par ces collections.

Politique sur la science et la technologie dans les régions polaires

La Commission canadiennne des affaires polaires demande au gouvernement canadien de veiller au développement futur de la science polaire au Canada. Selon cette organisation, une telle politique servirait de tremplin au règlement des sérieux problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels font face les Canadiens du Nord.

«Les faibles possibilités d'emploi combinées à un taux d'abandon scolaire élevé ont fait grimper dramatiquement les situations d'abus de drogue et d'alcool, de violence familiale, et le taux de suicide», a fait remarqué Whit Fraser, président de la Commission. «Nous devons, et nous pouvons, permettre à la science et à la technologie de résoudre ces problèmes», a constaté M. Fraser.

Selon la Commission, il ne s'agit pas d'augmenter les fonds accordés à la recherche polaire mais bien d'exercer un meilleur contrôle sur les sommes existantes, d'établir des priorités et de réaffecter les ressources. Cette exercise permettrait sans doute de réaliser des économies.

Projet T.N.-O.-Nunavut : vers des services de police mieux adaptés

La Gendarmerie royale du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le ministère de la Justice des T.N.-O., travaillent actuellement à un projet visant l'amélioration des services de police dans les territoires. Les objectifs du projet présentent un modèle de prestation des services qui serait axé sur les communautés en tenant compte de la création du futur territoire du Nunavut et des besoins culturels et communautaires de la population.

Par le biais de ce projet, la Gendarmerie royale du Canada et le ministère de la Justice des T.N.-O. visent à offrir des services de police qui soient économiques, efficaces et adaptés à la culture de la population. Différentes méthodes serviront à recueillir les suggestions de la population.

Alain Bessette

Accord sur les langues

Suite de la une

considérablement réduite. Les rumeurs les plus persistantes parlent de coupures de 38%. Il n'existe par ailleurs pas de garanties que le même pourcentage de coupures été appliqué à l'annexe sur les services français qu'à l'annexe A sur les langues autochtones. En raison des coupures budgétaires et des sommes mises à la disposition du gouvernement territorial, «nous allons d'abord nous assurer que nous respectons nos obligations légales en matière de services en français. Cela inclut, entre autres, les services d'interprétation tribunal, la traduction des lois et règlements, la publication en français de certains documents gouvernementaux et de certains formulaires.»

L'annexe de l'Accord sur les langues comprend depuis 1991 un programme de développement communautaire et culturel (PDCC). Alors que la vaste majorité des services en français offerts grâce à l'Accord relèvent des ministères et des institutions s'y rattachant (musées, hôpitaux, etc.), ce programme s'adresse aux organisations francophones communautaires. Selon Mme Biscaye, le programme qui ne figurait pas dans la version originale de l'Accord a été ajouté à la demande du gouvernement fédéral. En dépit des représentations et des protestations de la Fédération franco-ténoise, le PDCC sera touché par des coupures de 50 %. Le budget tombera de 400 000 $ pour l'exercice financier 1993-1994 à 200 000 $ pour le présent exercice qui se termine le 31 mars 1995.

Le GTNO souhaiterait que le nouvel Accord de coopération couvre une période de cinq ans, d'ici à la division des Territoires du Nord-Ouest en 1999. L'Accord durera en fait trois ans.

Au plan de la gestion, Mme Biscaye croit que le nouvel accord fonctionnera avec plus de souplesse. Pour ce qui est des rapports d'activités et autres tâches administratives, l'Accord requiert moins de suivi détaillé que les ministères jugeaient souvent trop lourd. L'Accord permettra surtout de réaffecter les fonds d'un projet à l'autre, selon les besoins et selon le déroulement des projets. «La possibilité de réaffecter les sommes, le fait que notre bureau est bien rodé, le fait que nous avons développé une bonne collaboration avec les ministères chargés d'appliquer l'Accord, tout cela me porte à croire que nous n'aurons pas à l'avenir à renvoyer à Ottawa des montants d'argent qui n'ont pas été dépensés avant la fin d'une année financière, comme cela est arrivé par le passé», explique la responsable de l'Unité des langues officielles.

Pendant les négociations pour le nouvel accord sur les langues, le GTNO a adopté à deux reprises des mesures temporaires pour avancer les fonds pour l'année financière qui se termine. Mme Biscaye espère maintenant que la prestation des services et des programmes découlant de l'Accord vont reprendre leur cours normal. Pour ce faire, il faudra tout de même s'habituer au niveau réduit de financement.

Lors d'une rencontre publique le 23 janvier sur la justice et les langues officielles, les fonds consacrés aux services en français dans les TNO ont été critiqués. «Les gens ne réalisent pas que, pour les langues autochtones, les fonds venant de l'Accord Canada-TNO ne représentent qu'une petite partie des fonds que le GTNO consacre aux langues autochtones. De plus, nous devons regarder de façon réaliste la situation. Dans le cas des interprètes juridiques par exemple, le programme de formation ne sera plus offert au ministère de la Justice. Il sera plutôt confié à une institution - le Collège de l'Arctique - dont la vocation première est la formation. À cause des coupures budgétaires, nous devons rationaliser les programmes, mais sans perdre de vue nos objectifs», soutient Mme Biscaye.

Agnès Billa

Vers le futur

Centre scolaire communautaire de Yellowknife

Journée de formation sur développement économique et les levées de fonds pour groupes francophones.

Conférencier invité : Yvon Samson,

Directeur de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

M. Samson nous entretiendra sur le succès de l'entreprise «La Picasse» et de son mode de fonctionnement.

➡ **Le 4 mars 1995**
De 9h à 16h30
À l'école Allain St-Cyr

Inscription gratuite

Tous sont bienvenus !

Pour plus de renseignements, communiquer avec le 873-6555.

APRÈS AVOIR LU VOTRE AQUILON... RECYCLEZ-LE!

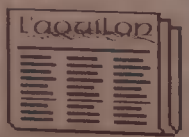

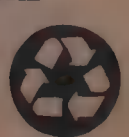

Consultations régionales sur le plan directeur du CARHFC

La formation professionnelle des francophones : un investissement profitable

Pour favoriser le développement économique et la création d'emploi, les gouvernements et les communautés misent désormais sur la formation de la main d'oeuvre. La francophonie canadienne participe à ce courant de plus en plus activement.

Le mouvement s'est amorcé en avril 1993, lors du Sommet économique national. La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFAC) et le Conseil canadien de la coopération y décident de mettre en place un Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne, le CARHFC.

Le ministère fédéral du Développement des ressources humaines appuie financièrement cette initiative, dans le cadre de son service d'aide à l'adaptation de l'industrie.

Après des recherches sur la problématique de la formation pour les francophones, le Comité depuis octobre 1994 travaillait à dresser les grands paramètres du Plan directeur de l'adaptation de la main d'oeuvre de la francophonie canadienne.

Le plan, dans sa première version, a été accepté par le CARHFC à la fin du mois de janvier 1995. Pendant les deux premiers mois, le Comité soumettra ce plan à des consultations régionales. Mme Chantal Blanchette et Jean-François Boucher représentaient les Territoires du Nord-Ouest et la Fédération franco-ténoise (FFT) ■ la rencontre de Winnipeg, le 18 février dernier.

La rencontre de Winnipeg réunissait pour une journée une vingtaine de représentants de la Saskatchewan, du Manitoba et des TNO. Les organisateurs (dont M. Marc Godbout) y ont présenté l'ébauche du Plan directeur de l'adaptation de la main d'oeuvre. Le plan propose comme outils la promotion de l'entrepreunariat, les corporations de développement économique, l'éducation post-secondaire en français, le réseautage et les nouvelles technologies.

En retour, les responsables de la rencontre demandaient aux participants «de réagir aux propositions contenues dans ce plan, d'en déterminer les implications locales et aussi de faire une analyse des forces et des faiblesses de chaque communauté, toujours en ce qui a trait à la formation de la main d'oeuvre», explique Chantal Blanchette.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la formation de la main d'oeuvre francophone revêt un caractère particulier. Les données socio-démographiques sur les TNO confirment que les Franco-ténois dans l'ensemble possèdent un niveau de scolarité élevé et bénéficient également d'un taux d'emploi et d'un revenu supérieur à la moyenne.

De plus la population francophone des TNO se stabilise petit à petit mais demeure majoritairement en transit. Pour les TNO en général, l'enseignement post-secondaire est encore en plein développement, avec les Collèges de l'Est et de l'Ouest. Dans ce contexte, la question de la formation de la main d'oeuvre franco-ténoise risque de reposer davantage sur la formation à distance, les nouvelles technologies et les cours de formation générale (langue et culture d'expression française, introduction à l'informatique, développement personnel, etc).

Les démarches du CARHFC pourraient éventuellement aboutir à l'établissement d'un conseil national «ayant pour mandat d'appuyer le développement économique et la formation de la main d'oeuvre des communautés de la francophonie canadienne». En cette période de transfert des programmes en éducation, sociaux et de santé aux provinces, le conseil pourrait aussi veiller au maintien de normes nationales en formation. Les communautés francophones minoritaires ne font pas forcément confiance aux provinces, à cet égard.

La création d'une infrastructure nationale sera débattue le 29 avril à Ottawa lors d'une dernière ronde de consultations, celle-ci d'envergure nationale. D'ici là, après les rencontres régionales, le CARHFC rédigera la deuxième version du Plan directeur, en y intégrant les commentaires et les suggestions issus de ces rencontres.

«À Winnipeg, la rencontre Prairies-TNO ■ permis de comprendre l'importance de considérer les besoins locaux. Les gens ne veulent pas être formés pour des emplois qui n existent pas dans leur communauté», précise la représentante de la FFT.

Agnès Billa

Le Centre culturel franco-manitobain : tout simplement impressionnant !

Il y a quelques jours, j'ai eu la chance de m'envoler vers Winnipeg pour y participer à une rencontre. J'ai profité de ce séjour pour visiter la très accueillante communauté francophone de Saint-Boniface. Et depuis que l'idée d'un centre scolaire communautaire est presque palpable maintenant à Yellowknife, je n'ai pu m'empêcher d'aller visiter le Centre culturel dont se sont dotés les Franco-Manitobains.

J'avais, en la personne de Mme Gisèle Marion, directrice du marketing du Centre culturel franco-manitobain, un guide très intéressant. J'ai donc visité les lieux et rencontré quelques personnes qui travaillent au Centre. Le Centre culturel franco-manitobain, situé au 340, boulevard Provencher, Saint-Boniface, est au coeur même de la francophonie dans le quartier francophone historique de Winnipeg. Ce centre est l'hôte de nombreux groupes culturels, dont le Cercle de Molière, les Éditions du Blé, CKXL-MF (radio-communautaire du Manitoba) et la Fédération des aînés franco-manitobains. L'objectif du Centre culturel franco-manitobain est «de maintenir, d'encourager, de favoriser et de patronner, par tous les moyens possibles, toutes les formes d'activités culturelles de langue française, et de rendre la culture canadienne-française accessible à tous les résidents de la province».

Le Centre s'étend sur une superficie d'environ 55 000 pieds carrés et comprend une galerie d'exposition, une boutique d'artisanat, un restaurant (bar - terrasse), un amphithéâtre de 307 places, une grande salle polyvalente pouvant accueillir jusqu'à 560 personnes, ainsi que plusieurs salles de rencontre, salles de classe, espaces pour bureaux et un grand terrain de stationnement gratuit.

Le rôle de Mme Marion, comme directrice du marketing, consiste à voir aux besoins de la communauté, à promouvoir le Centre culturel et les activités de la communauté, à aller chercher des commanditaires pour réaliser ces activités (des activités concrètes et auxquelles les commanditaires peuvent participer ■ se faire remarquer). Le Centre favorise l'aspect multiculturel et est très achalandé tant par les francophones et les anglophones que par d'autres communautés ethniques.

Tout en marchant dans les couloirs du centre, nous avons rencontré M. Alain Boucher, le directeur général du Centre culturel franco-manitobain. M. Boucher m'explique que le Centre est fondé sur un modèle européen (de la France, plus précisément) et que toute la communauté fut consultée avant d'entreprendre sa construction, en 1972. J'étais également très surpris d'apprendre que le Centre culturel franco-manitobain est une société de la Couronne (Manitoba) et que le gouvernement nomme les admi-

Budget
Suite en page 4

Gala albertain de la chanson
Auteur-compositeur-interprète et interprète franco-ténois

Vous êtes invités à participer au 6e Gala albertain de la chanson qui se déroulera le 12 mai 1995.

Un spectacle ! Un concours !

L'occasion rêvée...
Pour six artistes de chanter en français et de participer à un spectacle accompagnes par des musiciens professionnels.

Date limite d'inscription : **le 10 avril 1995**

La Fédération Franco-ténoise peut vous offrir le support nécessaire à la préparation du matériel de participation.

Pour plus de renseignements :
Francine Labrie 920-2919 ou Léa Smith 920-2870.

«Ce n'est pas très loin... et c'est gratuit!»

Vous avez besoin d'aide pour remplir votre déclaration de revenus?

Nous ne sommes pas très loin. En effet, nous installons un comptoir d'information fiscale dans votre quartier. Vous y trouverez non seulement un éventail complet de guides, de formulaires et de publications, mais aussi des gens désireux de vous servir. Alors, si vous avez des questions au sujet de vos documents, apportez-les-nous. Nous vous aiderons avec plaisir.

PANDA II MALL
YELLOWKNIFE
LE 22 FEVRIER - 12h00 à 18h00
DU 23 FEVRIER AU 3 MARS 1995
10h00 à 18h00

Revenu Canada Revenue Canada — Canada

TÉNOISES
"La famille"

Les 10, 11 et 12 mars 1995
à Iqaluit

Vendredi 10 mars :
19h00 Accueil des déléguées et invitées
Bed and Breakfast Apex

Samedi 11 mars : Bienvenue à toute la communauté
9h00-11h30 "La famille d'aujourd'hui et ses multiples facettes" par Francine Jourdain, psychologue
1300h-15h00 "La famille inuit moderne et traditionnelle" par Mary Wilman
15h15-17h00 "La femme et l'investissement" par Louise Fournet
Service d'interprète Français-Anglais-Inuktitut disponible toute la journée !

Dimanche 12 mars :
13h00-17h00 Assemblée générale annuelle (déléguées seulement)

Un service de garderie sera disponible le samedi 11 mars.

ÉDITORIAL

Le déficit du budget du GTNO cache une réalité inquiétante

Le gouvernement des T.N.-O. présente à nouveau cette année un budget déficitaire. Le budget total sera de 1,2 milliards de dollars et le déficit s'élèvera à environ 14 millions.

Ces chiffres n'ont rien d'alarmant si ce n'est pour une question de principe. Alors qu'il y a à peine trois ans le GTNO affichait des surplus budgétaires, et alors que les autres gouvernements du Canada tentent de se libérer du fardeau fiscal que représente leur dette, nous voici avec une dette publique ténoise d'environ 38 millions de dollars.

Ici nous pouvons être perplexes par principe car le déficit pour 1995-96 ne représentera que 1,2% du budget total. Le déficit annuel du gouvernement du Canada représente environ 20% de son budget total. Il faut cependant faire attention pour ne pas que la dette publique des T.N.-O. ne devienne un fardeau aussi pesant. En effet, le gouvernement du Canada prélève plus de revenus qu'il ne dépense en programmes. Le service de la dette peut à lui seul expliquer les déficits du gouvernement fédéral.

Petite remarque un peu plus inquiétante, c'est la proportion du déficit gouvernemental par rapport au Produit intérieur brut : le déficit du budget ténois représente environ 0,6 % du PIB ténois alors que l'énorme déficit fédéral représente 4,2 % du PIB canadien. La comparaison entre ces deux indicateurs économiques nous rappelle à nouveau la faiblesse de l'économie ténoise.

Dans les T.N.-O., le PIB est redevable à plus de 60% aux dépenses gouvernementales (en d'autres mots, le gouvernement représente 60% de l'économie locale). Au niveau canadien, les gouvernements contribuent à 25 % du PIB canadien. Lorsque le ministre des Finances des T.N.-O. note l'effet stabilisateur des dépenses du secteur public sur l'économie domestique, on est un peu déçu qu'il n'en profite pas pour se lancer dans un discours visant à promouvoir le développement de l'économie et en annonçant des mesures appropriées.

On se retrouve plutôt avec un budget gouvernemental qui ne prévoit qu'un maigre million supplémentaire pour les programmes de développement économique sur un total d'environ 57 millions de sommes supplémentaires à de nouveaux programmes (comme s'il en fallait) ou à des programmes existants. Par comparaison, le gouvernement affectera 2,4 millions supplémentaires pour améliorer les services correctionnels. Tout un choix stratégique ! Comment nous en tirerons-nous lorsque les transferts de fonds du fédéral diminueront grandement au cours des prochaines années ? Aurons-nous une économie locale qui soit en mesure d'éponger ces pertes ?

Alain Bessette

Suite de la page 3

Centre culturel

nistrateurs (c'est, selon M. Boucher, peut-être le seul centre communautaire qui fonctionne de la sorte au Canada). Les administrateurs, donc, sont au nombre de 12, mais en fait, le conseil d'administration comporte 15 sièges. Le Centre culturel fonctionne en comités, qui eux, se rapportent au C.A. pour ratification. Les différents comités sont : comité des activités culturelles, comité des finances, comité exécutif et le comité des opérations. Le Centre emploie 51 personnes, dont 14 à temps plein. De plus, le centre étant une société de la Couronne, le gouvernement en défraie les coûts d'entretien.

Un peu plus loin, j'ai également pu rencontrer M. Christian Laroche, directeur général de la radio-communautaire de Saint-Boniface. La communauté francophone de Saint-Boniface peut se vanter d'avoir une radio communautaire très dynamique. Ils diffusent en moyenne 126 heures par semaines, de 6h00 à 23h00 en semaine et de 8h00 à minuit en fin de semaine. Une équipe de 30 à 45 bénévoles assure le bon déroulement et l'animation des différentes émissions (émissions portants sur l'actualité, la vie communautaire, les artistes locaux, émissions de jazz, classiques, etc, ...). La communauté, selon M. Laroche, reconnaît maintenant de plus en plus le professionnalisme et la qualité des émissions. La radio communautaire de Saint-Boniface est de plus en plus écoutée dans le milieu (allant des gens d'affaire aux étudiants, tant francophones qu'anglophones).

Ma dernière rencontre fut avec M. Lionel Dorge, directeur des Éditions du Blé (M. Dorge est aussi un lecteur assidu de *L'Aquilon*). Les Éditions du Blé sont une entreprise sans but lucratif fondée en 1974, à Saint-Boniface, afin de publier des auteurs du milieu ou des textes portant sur des sujets qui, pour avoir une portée générale, touchent l'Ouest canadien. La maison a publié près de 110 titres depuis sa fondation, dont 71 sont toujours au catalogue.

Le Centre culturel franco-manitobain offre donc beaucoup à celui ou celle qui est amateur d'art et de culture. Expositions d'oeuvres d'artistes canadiens, pièces de théâtre, performances musicales, tout y est ! C'est un centre à voir si vous passez par Saint-Boniface et les gens y sont très accueillants. Pour nous, à Yellowknife, c'est un bel exemple de coopération entre les différents intervenants d'un même milieu qui ne peut que nous motiver à aller de l'avant avec notre propre projet.

Jean-François Boucher

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Telécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Collaborateurs
Alain Bessette
Isabelle Hachette
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TeNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de telephone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

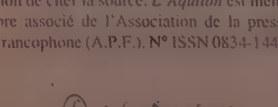

La St-Valentin de la Garderie Plein Soleil

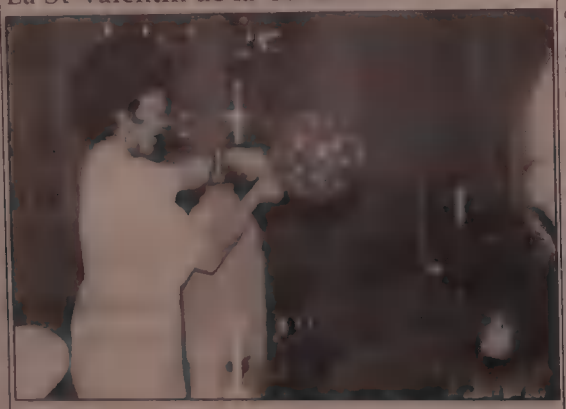

Un gros merci des enfants de la Garderie Plein Soleil à Grace, propriétaire du *Our Place Restaurant*, qui a reçu les enfants le 14 février dernier lors de la St-Valentin. Chaque enfant de la garderie a reçu un ballon rouge et ils ont pu s'amuser avec les autres décorations du restaurant. On voit Grace alors qu'elle remet un ballon à Chantale Martel.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Les «Pas frette aux yeux» en répétition

Les voisins s'en viennent chez vous

Pour sa sixième production, la troupe de théâtre francophone de Yellowknife «Les Pas frette aux yeux» a choisi la pièce *Les voisins*. Elle a recruté, pour monter le spectacle, Gilles Tassé-Lafontaine.

Il possède une expérience assez considérable en cinéma et en vidéo comme metteur en scène, réalisateur, et interprète.

Même si Gilles Tassé-Lafontaine vit aujourd'hui de ses scénarios et de leur tournage, il a emprunté un chemin plein de détours pour arriver au but. Il a étudié en sciences pures, puis en génie, puis en urbanisme, puis en design.

«Déjà au cégep mes meilleures notes étaient en français-option théâtre. Il faut croire que ça m'a pris du temps à comprendre», remarque-t-il sur un ton un peu moqueur. Et d'ajouter : «Maintenant, les deux côtés de mon cerveau se parlent !»

Par goût personnel, Gilles Tassé-Lafontaine penche davantage vers les créations originales et le théâtre moderne. «J'aime ça quand les spectateurs sont en déséquilibre par rapport à leurs attentes et par ce qui est mis en scène, émotivement, psychologiquement ou politiquement. J'aime ça quand ça dérange un peu ou qu'on essaie de changer des choses».

«*Les voisins*, c'est entre le burlesque et la comédie. Les personnages sont des caricatures. En même temps, la situation, dans la structure et les échanges, est plus conventionnelle même si les dialogues sont complètement absurdes. Les gens dans cette pièce ne s'écoutent pas, ils transportent un paquet de préjugés.»

Gilles Tassé-Lafontaine partage avec les auteurs Claude Meunier et Louis Saïa une aversion pour la banlieue. «Pour moi, la banlieue, c'est les défauts de la campagne avec les inconvénients de la ville. En partant, j'aime qu'on rit de la vie en banlieue». Les voisins nous amènent aussi dans un monde où les gens tentent de se parler sans avoir vraiment quelque chose à se dire. «La pièce est drôle mais, en même temps, c'est dur comme constat sur la vie, la vie en banlieue et la vie de couple. À la fin, tu ris mais ça fait mal en même temps, et puis le côté absurde huile le tout!»

Dans une pièce absurde, comme celle de *Les voisins*, pour amener la troupe à donner sa pleine mesure, Gilles Tassé-Lafontaine insiste beaucoup «sur le timing». «Les répliques transportent la moitié de l'absurde, juste dans les mots. Le «timing» apporte le reste. Le conseil que je donne, c'est de comprendre la réplique et l'absurde de la réplique. (...) Maintenant que nous savons le texte par coeur, on peut vraiment commencer à travailler là-dessus. (...) Je crois aussi beaucoup à la connaissance du personnage. Cela permet à l'interprète à un moment donné de réagir intuitivement, sans que tous les détails de la mise en scène soient dans le chemin (...) et sans que j'aie à expliquer le personnage, ni dans son état psychologique ni dans sa manière. La mise en scène n'est pas un format restrictif; c'est plutôt une forme organique et disponible».

Agnès Billa

Voisin, voisine, la comédienne Jeanne Arsenault et le comédien Roger Hébert en répétition.

8 MARS

Le Comité des femmes de Yellowknife vous invite à un

souper à la fortune du pot
(*pot-luck*)

le mercredi, 8 mars 95

à 18 h

au 13e étage du Fraser Tower

Venez jaser et vous amuser !

On va faire des jeux de groupe et des prix seront remis.

8 mars,
Donne-toi les femmes !

QUI SONT CES GENS?

Ces personnes ont reçu une bourse de la Fondation Donatien Frémont pour l'année scolaire 1994-95.

Bourse Petro-Canada
1. *Nathalie C. Lévesque*
St-Basile, Nouveau-Brunswick

Bourse de l'Université Laval
2. *Michèle Bernier*
Edmundston, Nouveau-Brunswick

Bourse de la Banque Nationale
3. *Philippe Bérubé*
Bathurst, Nouveau-Brunswick

Bourse Journal LeDroit
4. *Emmanuel Chabot*
Vars, Ontario

Bourse des communicateurs
5. *Simon Fournier*
Hearst, Ontario
6. *Marco Dubé*
Kapuskasing, Ontario
7. *Véronique Chiasson*
St-Isidore, Nouveau-Brunswick
8. *Isabelle Moses*
St-Quentin, Nouveau-Brunswick
9. *Christine Gagnon*
Windsor, Ontario
10. *Isabelle Haché*
Dieppe, Nouveau-Brunswick
11. *Mireille E. LeBlanc*
Shédiac, Nouveau-Brunswick

Les deux personnes suivantes se partagent aussi la bourse J.-Donat Langelier
- *Pierrette d'Entremont (automne 1994)*
Pubnico-Ouest, Nouvelle-Écosse
- *Jasmine Demers (hiver 1995)*
Sudbury, Ontario

Qui sait, ces personnes seront peut-être dans quelques années des leaders du monde des communications dans les communautés francophones du Canada. La Fondation leur aura facilité le chemin.

Si vous voulez faire carrière dans le domaine des communications (journalisme, graphisme, etc.), la Fondation peut vous aider. Les formulaires de demande de bourse pour 1995-96 seront disponibles ce printemps, notamment auprès du journal de l'Association de la presse francophone dans lequel cette annonce est insérée.

Fondation Donatien Frémont, Inc.
325 rue Dalhousie, pièce Ottawa (Ont) K1N 7G2 Téléphone: (613) 241-1017

OPSCOM

Expo-sciences École Allain St-Cyr

«Mon projet s'appelle: comment nettoyer les animaux qui sont tombés dans les échappements de pétrole? Ce que j'ai appris c'est qu'il est possible de nettoyer les animaux en dehors mais, en dedans tu ne peux pas. J'ai beaucoup aimé faire ce projet parce que j'ai appris beaucoup de choses et, en plus, j'aime quand les gens s'arrêtent devant mon kiosque. Ça m'a pris environ trois semaines pour faire ce projet». Josée Gaudet - 6e année.

«J'ai aimé avoir à fabriquer le bateau et le laisser flotter dans la baignoire. Ça m'a pris environ deux semaines à faire ce projet. Moi, je n'ai pas aimé montrer mon projet devant mes amis (ies)». Serge Gravel - 6e année (à gauche) et Stewart MacKenzie - 5e année (qui présente le projet).

«Comment faire passer l'électricité dans les fils? Il fallait attacher le fil à une ampoule et à une batterie. Ce projet était très intéressant parce qu'il fallait construire un robot et j'aime placer les boîtes ensembles. J'ai aimé les gens qui venaient visiter les kiosques.» Pascale Savage - 1e année.

Texte et photos : Agnès Billa

«Le thème c'était les robots et mon projet s'appelait «comment le vent fait bouger les objets». J'ai beaucoup aimé faire ce projet. Ce que j'ai le plus aimé c'est quand les gens venaient visiter mon kiosque et poser des questions. Ça m'a pris environ un mois et demi pour préparer ce projet». Marshall Cole-Louvent - 2e année.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent administratif des systèmes
Finances **Yellowknife, T. N.-O.**
Il s'agit d'un poste non traditionnel
Le traitement initial est de 46 721 $ par année.
Réf.: 011-0050SFM-0003 **Date limite :** le 3 mars 1995

Dentiste consultant
Santé et Service sociaux **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement est présentement à l'étude.
Réf.: 011-0049GFB-0003 **Date limite :** le 10 mars 1995

Chefs régionaux en gestion immobilière
Travaux publics
Services **Yellowknife Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année. Par suite au présent concours, on dressera une liste d'admissibilité pour de futurs concours. Prière d'indiquer la région qui vous intéresse.
Il s'agit de postes non traditionnels.
Réf.: 011-0024VG-0003 (Yellowknife)
021-0008LM-0003 (Fort Smith) **Date limite :** le 10 mars 1995

Agent des systèmes d'information
Education, Culture et Formation **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 42 373 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel
Réf.: 011-0045VG-0003 **Date limite :** le 3 mars 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE, NT X1A 2L9. Télécopieur (403) 873-0235

Psychologue de district
Santé Services sociaux **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 55 550 $ par année.
Réf.: 021-0012LM-0003 **Date limite :** le 10 mars 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH, NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782

Commis aux finances et à l'administration
Santé Services sociaux **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 31 509 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf.: 041-0024-0003 **Date limite :** le 3 mars 1995

Commis de service
Campus Nunatta, Collège de l'Est **Iqaluit, T. N.-O.**
(Deux postes à temps partiel)
Le traitement initial est de 14 247 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 2 242 $.
Réf.: 041-0025-0003 **Date limite :** le 3 mars 1995

Agent chargé des politiques des programmes
Éducation, Culture et Formation **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 45 200 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf.: 041-0029-0003 **Date limite :** le 3 mars 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail du présent poste.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

CRTC AVIS PUBLIC Canada

Avis public CRTC 1995-22. **Projet de modifications au Règlement de 1990 sur la télévision payante et au Règlement de 1990 sur les services spécialisés** - Ces projets de modifications obligeront les titulaires à fournir au Conseil les registres des émissions dans les 30 jours suivant la fin de chaque mois au lieu des 7 jours présentement requis. Ils visent à rendre conformes les exigences en matière de registre des deux règlements susmentionnés avec celles du Règlement de 1987 sur la télédiffusion. Les parties intéressées doivent faire parvenir leurs observations écrites au sujet des projets de modifications au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ontario), K1A 0N2, au plus tard **le vendredi 17 mars 1995.** Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC au (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver (604) 666-2111.

Conseil de radiodiffusion et des télécommunications — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

APPEL D'OFFRES
Northwest Territories — Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Équipement pour la peinture et la carrosserie sur demande

– Hay River, T.N.-O. –

Fournir et installer un vitrage de sécurité et des écrans de protection sur demande

– Patinoire de Hay River, T.N.-O. –

Services de nettoyage et d'entretien

– Garage d'entretien de l'équipement de Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Genson) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE [illegible] FÉVRIER 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 20 février 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Ev Kinsman, chef de l'équipement et de l'entreposage, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

APPEL D'OFFRES
Northwest Territories — Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Réparations sur la coque du MV Lafferty

Fournir toute la main-d'oeuvre et l'équipement nécessaires au gouvernement des T.N.-O. pour réparer la coque du MV Lafferty

– Installations côtières de Liard River, kilomètre 457, route nº 1, près de Fort Simpson, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin) ou au directeur, Services maritimes, Minisitère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 7 [illegible] 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 22 février 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Greg Whitlock, surintendant, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 695-3427

Renseignements techniques : Gerald Perron, agent des projets, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 695-2552

Budget GTNO 1995-96

Suite de la une

10 millions.

Afin de maintenir des programmes sociaux efficients dans les domaines de l'éducation, l'assistance sociale, la santé, et la justice, des révisions sur les programmes existants ont été entreprises par trois comités. Leurs mandats étaient de revoir les programmes qui existaient, de prioriser les besoins, de proposer des réallocations du financement et de développer un plan d'action pour l'année 1995-96. Leurs propositions ont ensuite été révisées par le Conseil de gestion financière. Les décisions prévoient une réduction de 36,7 millions de dollars et une élimination de 86 années-personnes. M. Pollard précise que les services sociaux verront leur budget réduit de 3% soit 16, 8 millions de dollars. L'enveloppe budgétaire de la gestion des ressources sera réduite de 6 millions de dollars, soit une diminution d'environ 4% et le budget de l'infrastructure gouvernementale écopera d'une coupure de 13,9 millions, soit 5% du budget total.

Le gouvernement va, toutefois, accorder 16,5 millions à de nouveaux programmes et 40,4 millions à des programmes qui existent déjà. Ces sommes sont réparties dans quatre domaines. En ce qui a trait à l'éducation, les Commissions scolaires dans le Nord vont recevoir plus de 6 millions «pour pouvoir faire face aux défis de demain», soutient M. Pollard. «Arctic College» se verra attribué 1 million de plus, et l'aide financière pour les étudiants augmentera de 3,8 millions. Le GTNO compte apporter, avec le gouvernement fédéral, une somme de 6 millions de plus au programme «Investing in people». De nouvelles initiatives sont proposées dans les domaines de la santé et des services sociaux. Le gouvernement attribuera 3,8 millions pour faire face au nombre croissant d'individus ayant recours à l'assistance sociale et 1,45 millions à ceux qui ont recours aux programmes de santé. De plus, une augmentation de 1,4 millions aux soins de santé offerts aux personnes âgées, handicapées ou malades est prévu. On inclus aussi une somme de 1 million afin d'instaurer le nouveau programme de prestations d'assurance-maladie des Métis.

Le ministre de la Justice, M. Kakfwi, a prévu 3,4 millions afin de contrer les insuffisances rencontrées dans l'aide juridique et dans les cours de justice. Ce montant sera accompagné de 2,4 millions pour améliorer le système correctionnel. Le ministre a réitéré «l'importance de préserver nos capitaux». Ainsi, une somme de 550 000$ sera allouée au Fonds de développement des entreprises et au programme d'aide aux petites entreprises; ainsi qu'une somme de 495 000$ à la Société de développement des T. N.-O. En tout, les dépenses dans le cadre de la gestion des ressources et du développement représentent une somme de 7,8 millions. Pour les transferts de paiement municipaux, 4,1 millions sont prévus, 767 000$ pour les programmes de formation municipaux et 700 000$ pour le budget des Affaires municipales et de la communauté.

Lors de son discours, le ministre des Finances a tenu à mentionner l'importance des succès économiques de 1994. En effet, il a souligné une croissance de l'emploi de 4,3%, soit 1000 emplois de plus, et une augmentation des ventes au détail de 16%. Selon lui, «cela prouve que les consommateurs ont hautement confiance en leur économie». En 1995, on prévoit une croissance économique de 2,5% et la création de 500 emplois. «Cette croissance devrait se poursuivre jusqu'en 1997», constate M. Pollard.

Le ministre a terminé en répétant «qu'il fallait devenir de moins en moins dépendant face au gouvernement fédéral. Pour ce faire, il faut que nous élevions nos propres revenus. Or, pour le moment, nous n'avons que très peu de possibilités.» Selon lui, il est primordial que s'instaure, avec Ottawa, une nouvelle relation fiscale qui donnerait aux T. N.-O. la responsabilité de gérer les revenus provenant de l'exploitation des ressources minérales. M. Pollard, encouragé par cette perspective, précise que «l'exploitation de ces ressources permettrait la création d'emplois pour les gens du Nord, la possibilité de propriété aux compagnies du Nord et la poursuite, de manière efficace, des programmes existants».

Isabelle Hachette
Alain Bessette

Les nombres cités pour 1994-95 sont basés sur les prévisions révisées. Les nombres pour 1995-96 sont des prévisions.

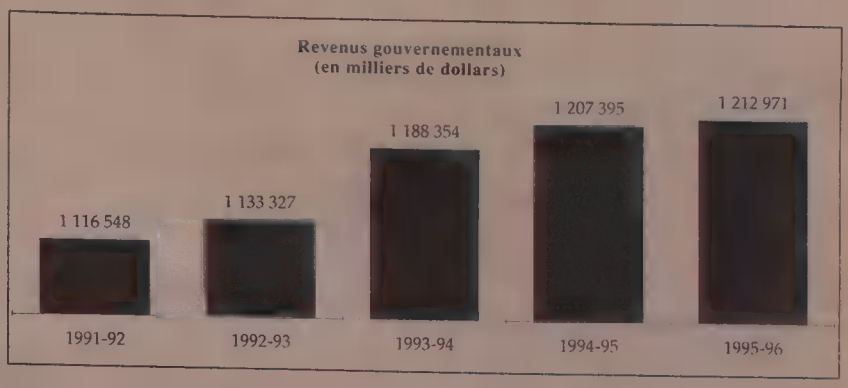

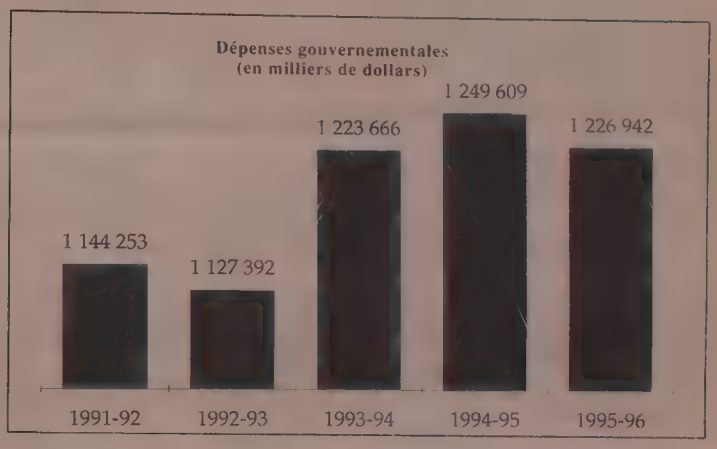

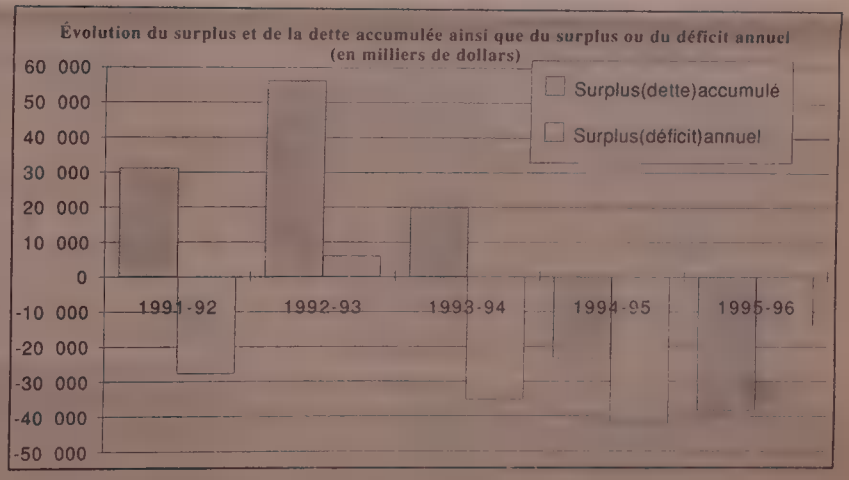

Liste des ministères

1- Assemblée législative
2- Exécutif
3- Société d'habitation
4- Finances
5- Personel
6- Justice
7- Sécurité et Services publics
8- Travaux publics et Services gouvernementaux
9- Transports
10- Ressources renouvelables
11- Affaires municipales et communautaires
12- Santé et services sociaux
13 - Énergie, Mines et Ress. pétrolières
14- Dévelop. économique et Tourisme
15- Éducation, Culture et Programmes de formation

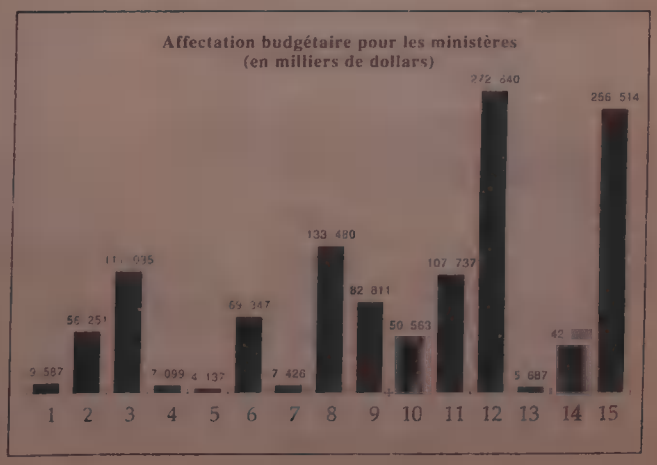

Ailleurs dans la Francophonie

Les Prix de la francophonie

La Semaine nationale de la francophonie, du 20 au 26 mars, sera l'occasion de reconnaître le travail et la contribution de personnes et d'organismes qui concrétisent toute la vitalité et le dynamisme de la francophonie canadienne. L'Association canadienne d'éducation de langue française, le ministère du Patrimoine canadien, le ministère des Affaires étrangères, la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, Industrie Canada et Guérin éditeur collaboreront pour la remise de différents prix de la francophonie.

Éducation : dans chacune des provinces et chacun des territoires, des éducateurs et des éducatrices du primaire ou du secondaire se verront attribués des prix pour leurs activités liées à la francophonie canadienne. Au niveau national, les prix viseront des éducateurs et des éducatrices mais aussi des élèves du postsecondaire qui se seront illustrés.

Alphabétisation : un prix national sera attribué à un participant ou une participante à un programme de formation en alphabétisation.

Diversité ethnoculturelle : une entreprise ou un organisme recevra un prix pour un projet ou un programme de qualité exceptionnelle destiné à promouvoir une vision pluraliste de la francophonie canadienne.

Informatique : le prix en informatique récompensera ■ établissement d'enseignement de langue française pour la qualité remarquable de sa participation aux activités du Réseau scolaire canadien.

La participation : Un prix pour le primaire et un autre pour le secondaire seront décernés au hasard à deux jeunes qui auront soumis un court texte décrivant leur vision de la diversité ethnoculturelle de la francophonie.

A ces prix s'ajoutent les prix de la francophonie internationale qui s'adressent aux éducateurs-trices ayant présenté une activité associée à la francophonie internationale ainsi qu'à des jeunes élaborant une stratégie de développement de l'utilisation du français dans leur milieu.

«Vivre ensemble différents»

L'Agence de coopération culturelle et technique, l'ACCT, procède de l'avant avec un concours qui faisait suite à la mise ■ place d'un programme de sensibilisation et de prévention sur le thème «Vivre ensemble différents». Ce programme a été lancé à la suite des événements survenus au Rwanda.

Le premier volet du concours s'adresse aux élèves francophones de moins de 21 ans qui doivent rédiger un texte lié au thème. Le deuxième volet est ouvert aux jeunes de 35 ans ou moins, et permet de soumettre un projet de scénario d'un court métrage.

Nous attendons avec impatience le dévoilement des lauréats et lauréates de ce concours.

Alain Bessette

L'offre d'Ottawa à ses fonctionnaires

Prestations de retraite, prime de départ anticipé, ou rien du tout

Les milliers de fonctionnaires fédéraux qui perdront leur emploi au cours des trois prochaines années auront ■ choix entre une prestation de retraite pour les plus âgés, une prime de départ anticipé, ou la chance de se retrouver les mains vides.

A défaut de s'entendre avec le Syndicat canadien de la fonction publique, le gouvernement a décidé d'aller de l'avant avec ses propres mesures qui, espère-t-il, seront perçues comme juste et équitable par les fonctionnaires qui perdront bientôt leur emploi.

Ottawa ■ décidé de passer par-dessus la directive sur le réaménagement des effectifs et qu'il avait négocié avec les fonctionnaires, à la suite de la grève générale de 1991.

Selon cette directive, un employé dont le poste ■ été aboli doit ■ voir offrir une offre d'emploi raisonnable dans la fonction publique. Mais puisque les réductions qui s'annoncent seront très importantes dans certains ministères, le gouvernement dit aujourd'hui qu'il ne peut tout simplement plus respecter son engagement.

On offrira plutôt une prestation de retraite à tous les fonctionnaires excédentaires âgés de plus de 50 ans et ayant au moins 10 années d'ancienneté dans la fonction publique, dont les postes seront déclarés excédentaires. Ceux qui accepteront devront alons quitter la fonction publique.

Les autres employés excédentaires des ministères qui seront les plus touchés par la réduction de la taille de la fonction publique, se verront offrir une prime de départ anticipé en argent liquide, en échange de leur démission de la fonction publique.

Par contre, les employés excédentaires qui refuseront de se prévaloir de la prestation de retraite ou de la prime de départ, ne recevront aucune rémunération s'ils n'ont pas reçu une offre d'emploi après six mois. Ils seront toujours considérés comme des employés et à ce titre, ils seront toujours couverts par les régimes d'assurance-vie, de santé, de soins dentaires et de pension, mais seulement pour une période de 12 mois.

Ce n'est que lors du dépôt du budget Martin, le lundi 27 février à 16h30, qu'on saura combien de fonctionnaires perdront leur emploi au cours des trois prochaines années.

APF

Le Réseau de l'information au pays

Le CRTC jubile, mais les députés libéraux francophones sont de très mauvaise humeur

Fort de statistiques indiquant un très haut taux de pénétration partout ■ pays, le président du CRTC, M. Keith Spicer, ne voit maintenant aucune raison d'imposer aux 2000 compagnies de câble la distribution obligatoire du Réseau de l'information (RDI). Mais alors que le CRTC jubile, les députés francophones de l'extérieur du Québec sont en colère.

Selon les plus récentes statistiques compilées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), 95 pour cent des abonnés au câble dans les marchés francophones ■ l'extérieur du Québec, ont accès à RDI. Mais attention! On parle ici d'abonnés au câble, francophones comme anglophones, et non pas de la population francophone totale vivant ■ l'extérieur du Québec.

RDI, qui n'est en ondes que depuis le 1er janvier, aurait réussi à obtenir ce résultat spectaculaire en six semaines seulement alors que son pendant anglophone, Newsworld, a pris sept ans avant de s'implanter de la sorte. «C'est assez étonnant comme implantation» a d'ailleurs reconnu M. Spicer, alors qu'il comparaissait devant le Comité permanent des langues officielles.

Tellement étonnant, que la présidente du comité, la députée de Madawaska-Victoria Pierrette Ringuette-Maltais du Nouveau-Brunswick, a carrément mis en doute les chiffres soumis par M. Spicer. Elle a même produit ses propres statistiques.

Selon les chiffres de la députée Maltais, les régions francophones de Terre-Neuve, de l'Ile-du-Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ne captent pas RDI. Au Nouveau-Brunswick, seulement 7 régions francophones sur 14 reçoivent le signal, 6/14 en Ontario, 6/7 au Manitoba, 12/15 en Saskatchewan, 9/12 en Alberta, et 3/10 en Colombie-Britannique. Selon la députée, 81 communautés francophones sur 110 ne captent pas RDI. «Je considère inacceptable ce qui se passe présentement» de dire Mme Maltais, qui a fait flèche de tout bois durant toute la comparution de M. Spicer.

Même si la demande doit venir de la Société Radio-Canada, M. Spicer a clairement indiqué qu'il n'était pas nécessaire, ■ ses yeux, d'imposer aux compagnies la distribution obligatoire du Réseau de l'information. M. Spicer, qui a brandi le spectre d'une «révolte des contribuables» dit qu'il faut plutôt laisser «la démocratie locale» s'exprimer et miser sur la persuasion et la négociation avec les câblodistributeurs. «Le climat chez les consommateurs n'est pas propice ■ l'imposition» estime enfin M. Spicer.

A Chapleau et à Casselman par exemple, deux régions francophones en Ontario, des sondages menés par les télédistributeurs n'auraient révélé aucun intérêt pour RDI chez leurs abonnés. Il en serait de même pour la moitié de la ville d'Edmonton, qui est desservie par la compagnie Vidéotron.

En outre, plaide M. Spicer, les petites compagnies de câble n'ont pas encore accès à la technologie leur permettant de distribuer tous les nouveaux services spécialisés: «Je ne vois pas comment on peut imposer un service, là où il n'y a pas de capacités tÆchniques». Dans certains régions, comme à St. Johns Terre-Neuve, RDI ne sera pas distribué avant 3 ou 5 ans.

Le député franco-ontarien de Timiskaming-French River, Benoît Serré, a également exprimé ■ frustration. Selon lui, les chiffres du CRTC sont «trompeurs», parce qu'ils ne révèlent pas la situation dans les milieux ruraux au Canada. Dans sa circonscription, qui englobe les villes de Kirkland Lake et New Liskeard, les francophones se battent sans succès depuis 20 ans pour obtenir le signal...de la radio de Radio-Canada?

Des citoyens de 2ième classe

Le député acadien Guy Arsenault de Restigouche-Chaleur, dans le nord du Nouveau-Brunswick, juge que ses électeurs «sont traités comme des citoyens de deuxième classe». Il se demande pourquoi les Québécois captent RDI depuis le 1er janvier, alors que les Acadiens, de l'autre côté de la baie des Chaleurs, sont privés de ce service. Il considère que la vente probable de Cable 2000, qui dessert le nord du Nouveau-Brunswick, n'est pas une «raison légitime» pour priver les abonnés de nouveaux services spécialisés.

Dans cette province, plusieurs sondages sont d'ailleurs en cours pour connaître l'intérêt des consommateurs poour le Réseau de l'information.

Imposer RDI?

M. Spicer est convaincu que les compagnies ne sont pas réfractaires, «dans la plupart des cas» à l'idée de distribuer le signal du Réseau de l'information. Devant le pessimisme des députés, il ■ répété sur tous les tons que RDI était un service «vital et indispensable». Il aimerait, lui aussi, que tous les abonnés captent RDI, mais en tenant compte des capacités techniques et de la volonté des citoyens. C'est ce qu'il appelle: «la souveraineté des consommateurs».

M. Spicer a tout de même invité les membres du comité à adopter une résolution, demandant au gouvernement fédéral d'imposer une distribution obligatoire du Réseau de l'information. Ottawa a déjà rejeté cette solution l'an dernier.

APF

Le Reform Party à la rescousse des minorités francophones?

Le Commissaire aux langues officielles ■ trouvé un allié inattendu dans sa lutte pour l'amélioration des services dans les deux langues officielles dans les bureaux fédéraux: le Reform Party!

Le porte-parole du parti réformiste pour les langues officielles, Bob Ringma, appuie toutes les recommandations contenues dans la récente étude du Commissaire sur les services au public dans les bureaux fédéraux.

Selon cette étude, le francophone qui vit à l'extérieur du Québec et qui se présente à un bureau fédéral désigné bilingue, ■ plus d'une chance sur quatre (28 pour cent) de ne pas obtenir un service dans sa langue maternelle. Au Québec, un anglo-québécois obtient un service dans sa langue dans 98,8 pour cent des bureaux fédéraux désignés bilingues.

Même s'il souhaite toujours l'abolition de la Loi sur les langues officielles, M. Ringma estime que le gouvernement fédéral a l'obligation de bien servir les citoyens francophones dans leur langue: «Nous croyons qu'Ottawa ■ un rôle à jouer quant à la protection des droits minoritaires». Selon lui, il n'y a aucune contradiction entre cette prise de position et celle de son parti, qui prône l'abolition de la Loi sur les langues officielles. «Ça fait partie de notre politique, au Reform Party, de protéger les droits des minorités», ■ expliqué à l'APF M. Ringma.

M. Ringma a même déposé une motion qui demande ■ Comité permanent des langues officielles d'endosser les recommandations contenues dans le récent rapport du Commissaire aux langues officielles, portant sur le service au public dans les deux langues officielles. La motion a été adoptée à l'unanimité par les membres du comité.

Plus encore, il travaille depuis des mois à la rédaction d'une nouvelle version de la Loi sur les langues officielles, qu'il souhaite présenter au Parlement. Le député de Nanaimo-Cowichan, en Colombie-Britannique, estime que la présente loi n'a pas donné les résultats escomptés. De nombreux Canadiens, dit-il, ont l'impression qu'Ottawa veut imposer le bilinguisme à n'importe quel prix. «Il y a un ressentiment contre l'attitude d'Ottawa» explique M. Ringma.

Dans le but de réduire le déficit, le Reform party propose justement de couper de 300 millions de dollars les dépenses annuelles pour les langues officielles. Selon M. Ringma, Ottawa devrait réduire de 80 millions de dollars le montant qu'il verse aux provinces pour la formation en langue seconde, et verser moins d'argent aux communautés de langue officielle

APF

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 9, vendredi 3 mars 199

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Pendant des heures, le duo L'Envolée (avec Serge Miner à la guitare et au chant) ont fait danser les délégué(e)s de la Fédération FrancoTéNOise et les gens d'Iqaluit. Merci à Iqaluit pour son accueil!

Le ministre Martin dévoile le budget fédéral

L'économie subventionnée tire à sa fin

À la suite du dépôt du budget du ministre des Finances, Ottawa a décidé d'éliminer ou de réduire ses subventions aux entreprises, à l'agriculture, au transport, aux producteurs de lait industriel et aux associations.

Le ministre des Finances a résisté à la tentation. Il n'augmentera pas les impôts sur le revenu des particuliers pour réduire le déficit fédéral, mais coupera plutôt ses dépenses de 25.3 milliards au cours des trois prochaines années. Il augmente aussi l'impôt des grandes sociétés et crée un «impôt temporaire» sur le capital des banques.

Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement réduira les dépenses des ministères de près de 19 pour cent d'ici 1997-1998. Il diminuera aussi la taille de sa fonction publique, en éliminant 45,000 postes, dont 20,000 d'ici l'été prochain. Le plan de retraite anticipée proposé par Ottawa à ses fonctionnaires coûtera 1 milliard de dollars aux contribuables, échelonnés sur trois ans.

Les ministères les plus touchés par les compressions budgétaires sont la Défense (1,6 milliard), les Transports (1,4 milliards), les Ressources naturelles (600 millions), les Pêches (200 millions), l'Industrie (900 millions) et l'Agriculture (450 millions).

Le budget du ministre des Finances annnonce aussi la fin de l'économie subventionnée. Les subventions aux entreprises seront réduites de 60 pour cent d'ici 1997-1998. Elles passeront de 3,8 milliards en 1994-1995 à 1,5 milliard en 1997-1998. L'aide aux entreprises prendra désormais la forme de prêts remboursables.

Dès le 1er août, Ottawa éliminera la subvention annuelle de 560 millions aux compagnies ferroviaires pour le transport des céréales dans l'Ouest. Dorénavant, ce sont les lois du marché qui dicteront le prix du transport des marchandises. Pour atténuer l'impact de cette mesure sur la valeur foncière, le gouvernement versera 1,6 milliard aux propriétaires de terres arables des Prairies. Il créera aussi un fonds d'adaptation de 300 millions sur plusieurs années, pour faciliter une transition en douceur aux lois du marché.

Les subventions au transport des marchandises dans les Maritimes sont aussi abolies, ce qui représente une économie de 99 millions par année. A la place, Ottawa annonce la création d'un programme de 326 millions sur cinq ans, pour moderniser le réseau routier dans la région de l'Atlantique et dans l'est du Québec.

Les producteurs laitiers sont aussi touchés par les coupures. La

Budget
Suite en page 2

Assemblée générale extraordinaire de la FFT

L'entente Canada-communauté n'est pas conclue

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la signature d'une entente Canada-communauté relative au financement des organismes des communautés de langue officielle n'est pas encore chose faite. Cette situation est apparue clairement aux membres de la Fédération franco-ténoise (FFT) réunis à Iqaluit du 24 au 27 février derniers. La déception, mais aussi le découragement, se lisait sur de nombreux visages.

Depuis septembre 1994, les associations francophones travaillaient d'arrache-pied à cette entente. Les rondes de concertation locale ont succédé aux réunions de chacun des organismes impliqués. L'entente se négocie entre le ministère du Patrimoine canadien (qui pilote au fédéral le dossier des langues officielles) et la FFT.

La déception des membres de la FFT semble tenir principalement à deux facteurs. Patrimoine canadien a annoncé en juin 1994 que de nouvelles règles de financement devraient à court terme s'instaurer entre le ministère et ses «groupes-clients». Ce nouveau modèle de soutien financier, Patrimoine canadien voulait le mettre en place pour l'exercice financier qui débute le 1er avril 1995, dans moins de peine.

À l'assemblée générale extraordinaire de la FFT, M. Roger Farley (un des représentants du ministère présents à Iqaluit) a plutôt indiqué que d'ici la fin des négociations, l'ancien mode de fonctionnement se poursuivrait. Cette période de transition (qualifiée de «statu-quo» par plusieurs) pourrait durer un an encore. Pour les organismes franco-ténois qui ont investis un temps et une énergie considérables afin d'atteindre la ligne d'arrivée dans les délais prescrits par Patrimoine canadien, la nouvelle était certes difficile à accepter.

Accord
Suite en page 4

Agnès Villa/L'Aquilon

M. Roger Farley (à gauche) du ministère du Patrimoine canadien répond aux questions des membres de la Fédération FrancoTéNOise sur l'entente Canada-communauté. À ses côtés, M. Ken East, également de Patrimoine canadien et MM. Daniel Cuerrier et Daniel Lamoureux de la FFT.

Les leaders inuit ont rencontré des représentantes de la communauté franco-ténoise pour discuter de la place des franco-ténois dans le Nunavut.
Lire en page 3.

Le budget fédéral du ministre Martin a pris au milieu des affaires sociales, à l'ire et à l'inquiétude d'autres groupes.
Couverture complète en pages 1, 2, 4 et 5.

Lors du prochain colloque des filles-ténoises, des femmes francophones des TNO se rencontreront à Iqaluit pour y discuter de l'évolution de la famille.
Lire en page 6.

Le mois de mars est le mois de la nutrition. Nous présentons le premier d'une série de quatre articles sur la nutrition.
Lire en page 7.

«Ici et au pays» traite cette semaine du budget fédéral, de la gestion scolaire en Nouvelle-Ecosse, des services en français et de l'usage du tabac chez les canadiens et canadiennes.
Lire en page 8.

Budget fédéral

Suite de la une

subvention à la production laitière sera réduite de 30 pour cent au cours des deux prochaines années. L'avenir du programme sera aussi réexaminé lors de consultations avec l'industrie et les provinces.

Tous les filets de sécurité agricole, c'est-à-dire le compte de stabilisation du revenu net, l'assurance-récolte et le régime d'assurance du revenu brut, seront réduits de 30 pour cent au cours des trois prochaines années.

Bonne nouvelle cependant: les agriculteurs et les propriétaires de petites et moyennes entreprises pourront toujours profiter de l'exonération de 500,000$ de gains en capital, qu'on menaçait d'abolir l'an dernier.

Associations francophones

Contrairement à son premier budget, le ministre des Finances a pris soin de ne pas divulguer les coupures que subiront les groupes d'intérêt et les associations francophones au pays. Il a toutefois annoncé ses couleurs dans son discours du budget.

Ainsi, certains groupes continueront de recevoir les mêmes subventions que maintenant. D'autres groupes, ceux qui peuvent obtenir une aide financière ailleurs qu'au gouvernement, recevront une subvention équivalente. Tous les autres devront se passer de l'aide du gouvernement fédéral. «Bien que leurs activités sont certainement valables, notre situation financière ne nous permettra pas de maintenir notre aide» prévient le ministre Martin.

On ignore encore quels groupes d'intérêt seront sacrifiés sur l'autel des compressions budgétaires. On sait toutefois que le ministère du Patrimoine canadien se prépare à négocier avec les associations francophones nationales une entente de financement pluriannuelle de trois ans.

Patrimoine canadien

Dans l'ensemble, Le ministère du Patrimoine canadien verra son budget réduit de 676 millions au cours des trois prochaines années.

Première constatation: les craintes du milieu culturel se sont matérialisées. Ainsi, les budgets de la Société Radio-Canada, de Téléfilm Canada et de l'Office national du film seront réduits de 4, 5 et 5 pour cent sur trois ans. Il y a un an, le ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuy, avait pourtant promis un financement pluriannuel stable pour Radio-Canada. Le pire reste peut-être à venir, puisque le gouvernement procédera aussi à un examen fondamental des mandats de la SRC, de l'ONF et de Téléfilm Canada, et de l'aide financière qu'il accorde à ces trois sociétés.

Transferts aux provinces

Ottawa maintient le statu quo dans le système de transferts aux provinces, mais créera un nouveau programme à partir de 1996-1997. Les fonds versés pour la santé, l'enseignement postsecondaire et l'aide sociale seront combinés en un seul programme de transferts appelé: Transfert social canadien.

Les provinces auront plus de liberté pour concevoir des programmes sociaux innovateurs, mais elles devront se soumettre à des normes nationales, comme pour la santé. De 37 milliards, les transferts aux provinces s'élèveront à 26,9 milliards en 1996-1997 avec ce nouveau système, une diminution de 4,4 pour cent.

REER: baisse du seuil

Ceux qui cotisent à un REER peuvent maintenant respirer d'aise. Le ministre des Finances se contente de réduire le plafond à 13,500$ pour 1996 et 1997. Il sera haussé de 1,000$ par année, pour atteindre 15,500$ en 1999.

Ce plafond sera ensuite indexé à compter de l'an 2000. Il réduit cependant la possibilité de «surcotiser» à un REER. Le seuil sera ramené à 2,000$ à compter de 1996. Présentement, un contribuable peut cotiser à son REER une somme supplémentaire allant jusqu'à 8,000$. La mesure du ministre n'affectera cependant que les hauts salariés.

Assurance-chômage: la réforme aura lieu

Pour le reste, Ottawa confirme qu'il y aura bel et bien une réforme de l'assurance-chômage, au plus tard le 1er juillet 1996, et que cette réforme réduira la taille du programme d'au moins 10 pour cent.

Le ministre confirme aussi que l'excédent au compte d'assurance-chômage, qui atteindra les 5 milliards d'ici 1996, ne servira pas à éponger le déficit, mais plutôt de coussin de sécurité lorsque l'économie ralentira de nouveau. Cela évitera une hausse des cotisations, comme lors de la dernière récession.

Toutes ces mesures permettront à Ottawa de réduire le déficit de 29 milliards d'ici 1997-1998. On prévoit tout de même des dépenses de 114 milliards en 1995-1996, alors que les recettes atteindront les 133,2 milliards.

Ce surplus de fonctionnement de 19,2 milliards n'empêchera pas la dette de grimper encore. Elle sera de 578.8 milliards en 1995-1996 et de 603.1 milliards en 1996-1997. Les seuls intérêts sur la dette coûteront 49.5 milliards au gouvernement fédéral en 1995-1996.

La bonne nouvelle, c'est que le ministre des Finances prévoit cette année un déficit inférieur à 38 milliard de dollars, soit 1,8 milliard sous l'objectif de 39,7 milliards qu'il avait fixé dans son premier budget.

Il prévoit toujours ramener le déficit à 32,7 milliards en 1995-1996 et à 24,3 milliards en 1996-1997.

Yves Lusignan, APF

Selon la députée Ethel Blondin-Andrew

La responsabilité de combattre le déficit fédéral incombe à tous

Quelques jours précédant le dépôt du budget fédéral par le ministre des Finances du Canada, M. Paul Martin, la députée fédérale de l'Arctique de l'Ouest, Mme Ethel Blondin-Andrew a rappelé la nécessité pour tous de subir les contrecoups inévitables qu'une lutte au déficit budgétaire vont engendrer.

La lutte au déficit est impérative en raison des effets néfastes du déficit et de la dette publique canadienne sur les taux d'intérêt, le niveau d'imposition élevé, la baisse de services gouvernementaux et des investissements privés, ainsi que sur l'économie en général.

Cet exercice de réduction du déficit devra se faire avec précaution selon la députée Blondin-Andrew. «Il n'y a pas de solution miracle. Nous devons régler nos problèmes fiscaux de façon à s'assurer d'une croissance économique à long terme, de pouvoir continuer à prendre soin des personnes désavantagées et de maintenir nos libertés économiques et sociales.», affirme Ethel Blondin-Andrew. «Pour répondre à ces défis, nous devons envisager des solutions à long terme qui soient justes et qui fassent en sorte que tous les Canadiens et les Canadiennes se répartissent équitablement la responsabilité».

L'après-budget

Lors du dépôt du budget fédéral, la députée Blondin-Andrew a souligné qu'il s'agissait d'une opération d'envergure visant à réduire les dépenses et à remodeler le rôle du gouvernement fédéral. Le budget rétablira la santé fiscale du gouvernement fédéral et permettra de revoir les besoins et priorités du gouvernement. Pour Mme Blondin-Andrew, «ce budget frappe dur mais il est juste.(...) La restructuration envisagée prendra beaucoup de temps (...) mais le ministre des Finances a beaucoup travaillé à achever nos objectifs de façon juste».

Alain Bessette

Impacts du budget fédéral sur le Nord

Transferts

Selon la formule de financement actuelle, le gouvernement fédéral transfère environ 875 millions de dollars au gouvernement des TNO. À la suite du dernier budget fédéral, ces transferts seront modifiés. Il y aura un gel du montant transférer en 1995-96 au montant de l'année précédente puis une réduction de 5% en 1996-97 sur le montant de dépenses de base accordé au GTNO.

MAINC

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord sera le seul ministère qui verra son budget accroître à la suite du budget Martin. Par contre, des réductions de programmes de l'ordre de 15 millions étalées sur trois ans affecteront le Nord. Ces réductions se réaliseront en raison de la fin de certaines ententes de développement économiques et grâce au démantèlement et le transfert de responsabilités de certains programmes vers le gouvernement territorial. Il est également prévu de cesser de subventionner certains organisme.

Logements

Bien que le gouvernement continuera d'injecter plus de deux milliards au Canada pour soutenir son programme de logements sociaux, il y aura des coupures au niveau des sommes affectées à la construction de nouvelles unités ainsi que dans l'administration des programmes.

Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien continuera à maintenir son soutien par le biais des accords relatifs au langues avec le gouvernement territorial. Des réduction d'environ 10% étalées sur trois ans viendront affecter certains programmes autochtones.

Environnement

Le ministère de l'environnement diminuera ses dépenses de plus de 32% d'ici 1997-98. En conséquence, les stations météorologiques d'Inuvik et de Yellowknife seront fermées.

Forêt et essence

L'entente de coopération forestière Canada-TNO ne sera pas renouveler lorsqu'elle viendra à échéance en 1996. Néanmoins, certaines sommes d'argent seront allouées afin de compléter certains projets.

L'augmentation de la taxe sur l'essence et les carburants d'avion (1,5 cents par litre) auront un impact non-négligeable sur le Nord dont l'économie dépend encore beaucoup des modes de transports utilisant ces carburants.

Alain Bessette

BUDGET 1995

1 800 395-3008

Pour toute question concernant le budget fédéral ou pour plus de renseignements, téléphonez sans frais.

Service offert du lundi au vendredi de 8 h à 22 h.

Dispositif de télécommunication pour malentendants : 1 800 465-7735

Ministère des Finances Canada | Department of Finance Canada

Première conférence inuit-francophone à Iqaluit

Les leaders inuit souhaitent l'implication des francophones dans le Nunavut

À la grande satisfaction de l'Association francophone d'Iqaluit (AFI) et de l'ensemble de la francophonie ténoise, plusieurs leaders inuit territoriaux et locaux ont répondu à l'invitation de l'AFI de participer à une première conférence inuit-francophone. La rencontre s'est déroulée le 25 février à Iqaluit, au centre communautaire francophone.

La commissaire aux langues des TNO, Betty Harnum, animait la rencontre. Après un bref mot de bienvenue, elle [redacted] cédé la parole à Suzanne Lefebvre, présidente de l'AFI. Mme Lefebvre a ouvert les échanges entre les deux communautés en qualifiant la rencontre «de moment historique pour notre communauté».

«Il est difficile [redacted] Canada d'être un francophone minoritaire. Dans le Nunavut, cela est doublement difficile. 400 francophones vivent à Iqaluit. 25% d'entre eux sont membres de l'association francophone. À Iqaluit, le français constitue désormais la troisième langue officielle. De plus en plus de francophones et leurs familles s'établissent ici», a-t-elle expliqué aux leaders inuit.

Avec la mise en place du nouveau territoire du Nunavut qui sera complété en 1999, la présidente de l'AFI a fait part à ses interlocuteurs de quelques-unes des questions qui tiennent à coeur les francophones d'Iqaluit. «Nous aimerions savoir quelle place le gouvernement du Nunavut réserve aux francophones. Qu'adviendra-t-il du français? Sera-t-il reconnu comme langue officielle? Le gouvernement du Nunavut garantira-t-il l'éducation en français langue maternelle pour nos ayant-droit? Le gouvernement offrira-t-il des services en français? Désignera-t-il des postes bilingues (dont français) dans la fonction publique?»

Avant de répondre à ces questions, les leaders inuit ont d'abord présenté à tour de rôle l'organisation qu'ils représentent. M. Lazarus Arreak, directeur des communications pour *Nunavut Tungavik Inc. (NTI)*, [redacted] rappelé aux délégué(e)s de la Fédération Franco-téNOise les vingt années de négociations qui ont précédé la signature de l'entente sur la revendication territoriale du Nunavut. L'entente a été signée le 25 mai 1993 à Iqaluit. Elle est entrée en vigueur le 9 juillet de la même année, à l'occasion de grandes célébrations à Coppermine.

De par son mandat et sa vocation, *NTI* est redevable aux Inuit qui sont bénéficiaires de l'entente du Nunavut. Avant même l'entrée en fonction du gouvernement du Nunavut, *NTI* supervise la mise en place de commissions qui s'occuperont d'un certain nombre de secteurs d'activités définis par l'entente. Ces secteurs comprennent la gestion des ressources naturelles, le patrimoine, le développement social et la formation de la main d'oeuvre.

Selon M. Arreak, la signature de l'entente sur le Nunavut et l'avènement prochain du nouveau gouvernement ont redonné aux Inuit du Nunavut de l'énergie et de l'inspiration. Ces deux événements permettent d'envisager l'avenir de façon positive et de croire que les gens du Nunavut surmonteront des problèmes tels l'alcoolisme, la violence conjugale et familiale et le suicide.

Du côté de la Commission d'établissement du Nunavut, que préside M. John Amagoalik, le travail à accomplir touche principalement la mise en place des appareils gouvernemental et législatif. «Le gouvernement que [redacted] allons instaurer pour le Nunavut est un gouvernement public, pour tous les résidents du nouveau territoires. Notre gouvernement ne s'adressera pas uniquement aux Inuit bénéficiaires de l'entente. Nous nous sommes penchés sur la question d'un gouvernement autochtone. Nous avons préféré adopter une approche pragmatique, celle du gouvernement public.»

M. Amagoalik [redacted] souligné qu'il existe entre les Inuit et les francophones des liens et des similarités, de par leur statut minoritaire, de par leur langue et leur culture qui ne sont pas celles de la majorité. «Jusqu'à maintenant nos deux communautés ont cheminé de façon parallèle, sans véritable interaction. Nous souhaitons maintenant une participation active de votre communauté à la mise en place du nouveau gouvernement. Il faut tous ensemble se pencher sur des questions comme l'équité entre les femmes et les hommes, pour ce qui est du nombre de sièges à l'Assemblée législatives du Nunavut», a lancé le président de la Commission.

À la fin mars, la Commission d'établissement du Nunavut émettra une première recommandation quant au site du siège du gouvernement territorial. Iqaluit figure parmi les localités qui ont soumis leur candidature. Il n'existe pas ailleurs dans le Nunavut une localité qui compte un nombre aussi élevé de francophones. Le choix de la capitale pourrait donc avoir un grand impact sur la communauté francophone d'Iqaluit.

Où se situe la future capitale, le gouvernement du Nunavut entend respecter les lois territoriales présentement en vigueur ainsi que les droits qui en découlent. Le 1er avril 1999, ces lois s'appliqueront dans le Nunavut, en attendant que l'Assemblée législative adopte ses propres lois. M. Dennis Patterson, le député d'Iqaluit, a apporté cette importante précision lors de la rencontre inuit-francophone, au nom du caucus des dix députés de l'Est de l'Arctique. Pour la communauté francophone des TNO et plus particulièrement du Nunavut, cela constitue [redacted] importante garantie pour le maintien des droits linguistiques et des droits scolaires.

La population du Nunavut sera appelée à jouer un rôle de premier plan dans les institutions et la fonction publique du nouveau gouvernement. Pour atteindre cet objectif de recrutement d'Inuit du Nunavut, un Comité d'établissement de la formation pour le Nunavut a été créé. Sa représentante, Mme Mary Wilman, a expliqué aux délégué(e)s de la FFT en quoi consistait le travail du comité. Il [redacted] procédé, [redacted] ce jour, à l'évaluation des besoins en formation, à l'évaluation des programmes de formation existants ainsi qu'à l'évaluation des perspectives d'emploi. Le travail [redacted] accomplir d'ici à 1999 constitue un défi d'envergure. Au moins 50% de la population inuit du Nunavut a moins de 30 ans. Les besoins en formation sont donc considérables et pressants.

Aux termes de la rencontre inuit-francophone, le maire d'Iqaluit Joe Kunuk a élaboré sur la notion de décentralisation. Tout en espérant qu'Iqaluit remporte l'honneur d'être la capitale du nouveau territoire, M. Kunuk croit en l'importance d'un gouvernement décentralisé pour le Nunavut. Les grands centres régionaux [redacted] doivent pas forcément prédominer. Nunavut doit profiter [redacted] toutes les collectivités. En envisageant l'avenir, M. Kunuk [redacted] conclu que «les problèmes doivent devenir des occasions de se développer et de grandir».

Agnès [redacted] (à Iqaluit)

M. Lazarus Arreak, directeur des communications pour Tungavik Nunavut Inc., M. John Amagoalik, président de la Commision d'établissement du Nunavut ainsi qu'une des commissaires de la CEN, Mme Meeka Kilabuk.

Félicitations aux Franco-ténois(es) et aux Inuit pour leur fructueuse rencontre du 25 février à Iqaluit et merci pour l'hospitalité.

Betty Harnum
Commissaire aux langues des Territoires du Nord-Ouest

Tél.: (403) 873-7034 ou 1-800-661-0889

L'hon. Don Morin, ministre

20 YEARS 74/7[redacted]

SOCIÉTÉ D'HABITATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ÉCHELLE DES LOYERS

OUI...

IL Y AURA UN CHANGEMENT À L'ÉCHELLE DES LOYERS À PARTIR DU 1ER AVRIL 1995

EN VOICI QUELQUES-UNS :

- Les loyers sont ajustés en fonction du coût de la vie de VOTRE communauté.
- Les loyers sont ajustés pour les logements qui n'ont pas les installations de base.
- Les personnes âgées de 60 ans et plus ne paient plus de loyer.
- Les prestations pour formation et les allocations pour le soin des enfants financées par le gouvernement ne sont plus compris dans les revenus.
- Les locataires qui quittent leur communauté pour éducation ou formation peuvent retourner dans un logement social.
- Les augmentations de loyers sont planifiés sur les quatre prochaines années; les diminutions sont en vigueur à partir du 1er avril 1995.
- Les loyers commencent à 6,4 % du revenu pour les locataires à bas revenus.
- Tous les loyers coûtent moins de 30 % du revenu.
- On encouragera les locataires à revenus élevés à examiner les choix d'accès à la propriété. Si les locataires déménagent dans leur propre logement, il y aura plus de logements à la disposition des personnes à bas revenus qui ont fait une demande et qui sont sur une liste d'attente.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE BUREAU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION.

BÂTIR L'AVENIR

ÉDITORIAL

Le budget fédéral reçoit un accueil partagé

Les marchés boursiers sont heureux et les milieux syndicaux accusent : un nouveau budget fédéral a été déposé. Il faut mentionner qu'il s'agit d'une légère amélioration par rapport aux budgets précédant alors que tous les intervenants, tant des affaires que des groupes sociaux, dénonçaient le budget.

Certains, surtout dans le milieu des affaires, ont même souligné qu'il s'agissait d'un budget courageux. Est-ce le cas?

Il semble que la réponse soit «oui!» lorsqu'on constate que le ministre Martin annonce des coupures probables dans le régime des pensions de vieillesse, perspective devant laquelle ont reculé bien des gouvernements. Oui lorsque l'intention de couper dans les paiements de transfert aux provinces semble bien arrêtée. Oui lorsque le ministre annonce une diminution de 45 000 emplois parmi les fonctionnaires fédéraux, un bassin de l'électorat généralement favorable aux libéraux.

Ce budget semble moins courageux lorsqu'on constate cependant que la responsabilité des coupures dans les programmes sociaux est partiellement rejetée aux provinces et aux territoires qui auront à faire les choix de coupures.

Un peu moins courageux aussi lorsqu'on voit que la dette publique continue à augmenter et que le gouvernement aurait peut-être pu y aller d'un accroissement du niveau d'imposition.

Beaucoup moins courageux quand on pense que la réduction de 14% dans le budget militaire ne réussit pas à détrôner ce ministère du peloton de tête des ministères ayant le plus gros budget de dépenses d'opération.

De plus, en voulant se rendre à l'épreuve des récessions économiques, les modifications des pratiques de transfert aux provinces transformera probablement celle-ci en tampon entre le fédéral et les soubresauts de l'économie. Il n'est pas certain que toutes les provinces et les territoires sauront s'en sortir de façon équivalente. Il ne serait pas douteux de voir s'installer de plus ou moins grandes disparités régionales.

Le gouvernement a l'intention de se départir de ses intérêts dans certaines sociétés canadiennes dont Pétro-Canada. Au risque de commettre un crime de lèse-majesté, est-il vraiment approprié de se départir de ses intérêts dans des compagnies lucratives, donc qui génèrent des revenus. Il faut certes éliminer celles qui sont déficitaires mais pourquoi celles qui rapportent ? Nous nous retrouvons dans une situation où le gouvernement a besoin de tout son argent et les discours philosophiques sur le rôle de l'Etat par rapport au secteur privé ne doivent pas venir nous encombrer.

Alain Bessette

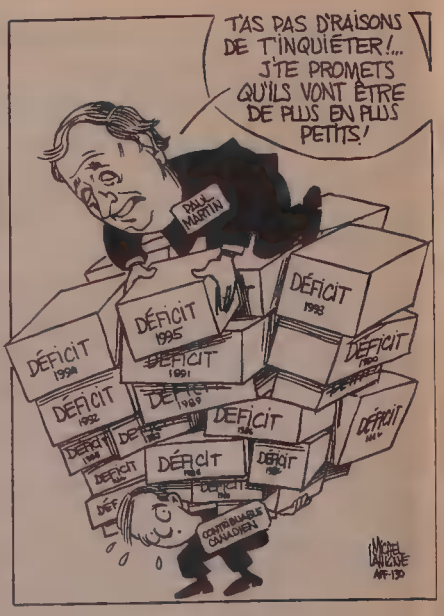

La FCFA perd sa présidente

La Fédération des communautés francophones et acadienne n'a plus de présidente.

Mme Claire Lanteigne a remis sa démission en invoquant des raisons personnelles. Elle avait été élue en juin 1993 pour un mandat de deux ans. Elle avait auparavant occupé le poste de vice-présidente de 1990 à 1993.

Le premier vice-président, Jacques Michaud, sera le porte-parole officiel de la FCFA jusqu'au mois d'avril. M. Michaud est le directeur général du collège Boréal de Sudbury. On nommera ensuite un président par intérim jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en juin prochain.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Collaborateurs
Alain Bessette
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

Association de la presse francophone

OPSCOM

Entente Canada-communauté

Suite de la une

Patrimoine canadien vise entre autres à accorder progressivement plus d'argent aux activités de développement des organismes qu'aux activités régulières de programmation. Le ministère fédéral veut aussi remettre à la communauté une somme globale que la communauté gèrerait elle-même, pour une période de cinq ans. De cette façon, Patrimoine canadien peut se dégager de l'administration projet par projet des fonds accordés aux langues officielles.

L'annonce de nouvelles règles de financement en juin 1994 avait provoqué un choc initial et des inquiétudes. Depuis, les organismes de la francophonie ténoise se sont penchés sur la question du «repositionnement» de Patrimoine canadien. Et ils se sont visiblement pris au jeu d'une forme de financement qui accorde une grande autonomie à la communauté pour déterminer ses priorités de développement. Cela aura également contribué à créer des frustrations que les délégué(e)s à l'assemblée générale extraordinaire ont d'ailleurs exprimé aux représentant(e)s de Patrimoine canadien.

Une entente Canada-communauté comporte pour les organismes de la francophonie ténoise des avantages au plan de la redistribution des fonds. Cela va jusqu'à permettre qu'une organisation comme la garderie Plein Soleil qui avant ne répondait pas aux critères du programme d'aide financière de Patrimoine canadien peut maintenant être admissible à du financement en vertu de l'entente. Dans la redistribution des fonds, les membres de la FFT ont également évoqué la possibilité d'un appui au développement qui pourrait pendant un an favoriser tout particulièrement - et d'un commun accord - une localité.

Il existe au pays d'autres ententes Canada-communautés. L'entente la plus récente a été conclue en Alberta en septembre 1994 et se chiffre à 12 millions pour la période d'avril 1994 à mars 1999. M. Roger Farley, chef des opérations et liaison à Patrimoine canadien, a rappelé aux délégué(e)s que les négociations pour finaliser ces ententes avaient pris du temps et qu'il ne fallait pas perdre espoir. M. Farley a réitéré la volonté de Patrimoine canadien de signer l'entente Canada-communauté pour les TNO dès que possible. Il s'est également engagé deux semaines après la sortie du budget Martin à fournir les chiffres réels dont il sera question dans l'entente. Jusqu'à maintenant, faute de connaître l'ampleur véritable des coupures dans les dépenses fédérales, les négociations pour l'entente ont davantage porté sur un cadre général et une politique de gestion.

L'enveloppe budgétaire affectée à l'entente Canada-communauté s'est avérée être un autre point litigieux des négociations. Cette enveloppe comprend des fonds pour la programmation et pour le développement.

La Fédération franco-ténoise a demandé à Patrimoine canadien de prévoir aussi un octroi pour compenser les coupures infligées au Programme de développement communautaire et culturel (PDCC). Le programme relève d'une autre entente appelée l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones. Dans cet accord entre Ottawa et le gouvernement territorial, les fonds pour le PDCC sont passés, cette année, de 400 000$ à 200 000$. La Fédération qui souhaitait une compensation durable de ces pertes n'a pu obtenir de garanties à cet effet de Patrimoine canadien.

Agnès Billa (à Iqaluit)

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Budget fédéral

Les communautés francophones ne sont pas épargnées par le budget Martin:

Le budget des associations sera coupé de 8 pour cent cette année

Le budget du ministère du Patrimoine canadien, qui est consacré au financement des organismes et institutions francophones en milieu minoritaire, sera réduit de 8 pour cent cette année.

A première vue, le deuxième budget Martin ne réduit que de trois pour cent l'enveloppe destinée au financement des associations francophones. Cependant, cette réduction s'ajoute à la coupure de 5 pour cent qui avait déjà été annoncée en avril 1993 dans le budget du ministre des Finances, Don Mazankowski.

L'an dernier, le gouvernement fédéral avait devancé d'un [illegible] la coupure de 5 pour cent prévue dans le budget Mazankowski pour l'année 1995-1996. Cette décision avait provoqué des remous [illegible] sein de la francophonie canadienne et considérablement embarrassé le ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuy.

Depuis le fameux Exposé économique de décembre 1992 du ministre Mazankowski, les associations francophones ont vu leur budget réduit de 23 pour cent en trois ans soit: 10 pour cent en 1993-1994, 5 pour cent en 1994-1995, 5 et 3 pour cent en 1995-1996. En 1996-1997 et l'année suivante, le budget des associations sera réduit d'un autre 3 pour cent par année. Résultat: si le ministre des Finances n'administre aucune nouvelle coupure d'ici là, le budget des associations francophones aura fondu de 29 pour cent en 5 ans!

Le ministère se donne quelques semaines pour déterminer la façon dont il répartira la dernière coupure de 3 pour cent.

Dans le passé, la réduction s'appliquait de façon uniforme [illegible] toutes les associations, sans exception. Cette année, les fonctionnaires proposeront différentes options au ministre, confirme le directeur général au Programme d'appui aux langues officielles, M. Hilaire Lemoyne. L'une de ces options serait de répartir inégalement la coupure de 3 pour cent. Rappelons que le ministère finance quelque 350 organismes au pays.

Tout comme l'an dernier, le ministère [illegible] décidé de ne pas couper dans les ententes signées avec les provinces portant sur la gestion scolaire.

Cependant, il coupe de 17,4 pour cent sa contribution aux provinces et aux territoires pour l'enseignement de la langue seconde aux élèves des niveaux primaire et secondaire. Ce programme a été conçu pour permettre «aux élèves des communautés minoritaires de langue officielle de recevoir leur instruction dans leur langue», lit-on dans les documents budgétaires.

Selon les données du ministère, le programme des langues officielles dans l'enseignement a permis à 160 000 jeunes francophones de l'extérieur du Québec d'étudier dans leur langue aux niveaux primaire et secondaire.

Il semble qu'on coupera d'abord dans les sommes qui sont versées aux provinces, pour permettre aux élèves l'apprentissage de la langue seconde.

Le financement des ententes Canada/communauté, qui ont été conclues avec les Franco-Albertains, les Fransaskois et les Franco-Manitobains, diminuera aussi de 8 pour cent cette année (le 5 pour cent de Mazankowski et le 3 pour cent de Martin), et de 3 pour cent pour chacune des deux années suivantes.

Le Programme de contestation judiciaire, qui [illegible] été restauré l'an dernier, a été épargné par les coupures.

Globalement au cours des trois prochaines années, l'enveloppe budgétaire du ministère du Patrimoine en ce qui à trait [illegible] langues officielles sera réduite de 5 pour cent par année.

Pour minimiser l'impact des coupures, Patrimoine Canada a l'intention de mettre sur pied un fonds spécial d'intervention, qui sera financé avec les fonds existants et avec l'argent économisé grâce à la coupure de 3 pour cent! Ce fonds aura pour but d'aider les associations «à développer des stratégies d'autofinancement et de prise en charge des communautés» selon M. Lemoyne. On l'utilisera aussi pour inciter certains ministères à contribuer financièrement à des projets de développement des communautés francophones.

APF

Réactions des groupes de pression

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) s'inquiète de la décision de remplacer le système de transferts [illegible] provinces dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation postsecondaire par un seul programme de transfert social canadien. La FCAC s'interroge plus exactement sur l'inclusion des exigences linguistiques dans les normes nationales de de programme. «Comment nos communautés pourront être assurées d'être servies dans leur langue dans ces trois domaines clés de leur développement et de leur épanouissement ?» se demande Jacques Michaud, porte-parole de la FCFA.

La FCFA reconnait la nécessité du fédéral d'effectuer des coupures et souligne l'effort actuel de rationalisation auxquels elle procède actuellement.

Congrès du travail du Canada

Pour le Congrès du travail du Canada (CTC), le budget Martin concède trop [illegible] pressions du milieu financier au détriment des Canadiennes et des Canadiens désavantagés. Selon le CTC, le budget ne contient aucun objectif qui s'attaquerait au chômage [illegible] emplois précaires. «Malheureusement, le budget de M.Martin aggrave ce problème», affirme Robert White, président du CTC.

Le CTC entrevoit des jours sombres pour les chômeurs canadiens. Selon leurs estimations, ce budget non seulement élimine 45 000 emplois dans la fonction publique mais la diminution envisagée de 10 milliards dans les dépenses gouvernementales fera perdre de 200 000 [illegible] 300 000 emplois dans le secteur privé canadien.

Reconnaissant que le budget accroît les taxes des entreprises et des personnes riches, le CTC estiment ces hausses insuffisantes. Les entreprises paieront moins de 10% de la totalité du fardeau fiscal tandis que les citoyens ordinaires en assument la balance.

Fédération des travailleurs des TNO

La Fédération des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest (FTTNO) abonde dans le même sens que le CTC. De plus, «ce budget représente une négation des engagements électoraux du parti libéral qui soutenait alors que le déficit était un symptome découlant du chômage», affirme Jim Evoy, le président de la FTTNO.

Jim Evoy attire l'attention sur les 100 emplois directement affectés par le dernier budget : «Alors que le pays est frappé par un haut taux de chômage, le gouvernement s'en prend aux programmes sociaux et à celui de l'assurance-chômage ainsi qu'aux fonctionnaires dans un esprits revanchards».

Alain Bessette

Explorations dans les Arts

Explorations offre des subventions de projet pour soutenir des démarches artistiques innovatrices et assurer le développement et le renouveau dans les arts. Les subventions sont destinées à la création de nouvelles oeuvres dans toutes les disciplines artistiques issues de toutes traditions culturelles. Elles peuvent servir aux diverses étapes d'un projet : recherche, développement, création, production et(ou) présentation.

S[illegible] admissibles les artistes de la relève, les nouveaux organismes artistiques et les artistes établis qui changent de discipline.

Marche à suivre : au moins un mois avant la date limite du concours, soumettre une brève description du projet et un curriculum vitae de la personne responsable. Les organismes doivent aussi joindre un résumé de leurs activités passées. Des formulaires de demande seront envoyés aux candidats potentiels.

Dates limites : 15 janvier, 15 mai et 15 septembre.

Evaluation : par des jurys multidisciplinaires régionaux composés d'artistes professionnels. Les résultats sont annoncés environ quatre mois après la date limite.

Renseignements : Composer notre numéro aucuns frais 1-800-263-5588, poste 4532, ou écrire au
Programme Explorations
Conseil des Arts du Canada, C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8.
Télécopieur : (613) 566-4408.

Conseil des Arts du Canada
The Canada Council

AVIS -AVIS - AVIS

Dû à des circonstances incontrôlables, les organisateurs du Expo-Livres n'ont pas reçu tous les livres à la date prévue.
Il y [illegible] donc un changement [illegible] calendrier d'activités de l'Expo-Livres. L'événement aura également lieu:

le 10 mars 1995 de 10h à 21h et
le 11 mars 1995 de 10h à 16h

Vous pourrez alors profiter
de la vaste gamme de produits littéraires et culturels disponibles!

L'organisation d'Expo-Livres tient à s'excuser de ce malheureux contretemps!

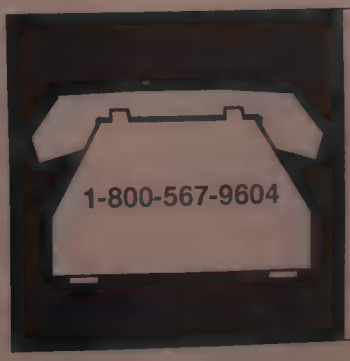

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien met une ligne spéciale à la disposition des francophones. Cette ligne ne doit être utilisée que lorsque les employés du bureau du Ministère situé le plus près de chez vous ne sont pas en mesure de répondre en français à vos demandes de renseignements.

Pour avoir accès à ce service, veuillez composer, sans frais, le 1-800-567-9604.

Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada
Canada

Appel d'offres

Ministère Transports
L'hon. John Todd, ministre

Transporter épandre l'eau pour l'entretien la route - Au besoin

– Région d'Enterprise, T.N.-O. –

Transporter et épandre de l'eau pour l'entretien la route - besoin

– Région Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 9 MARS 1995.

Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 27 février 1995.

Afin d'être prises considération, les soumissions doivent être présentées les formules prévues cet effet.

Le Ministère pas tenu d'accepter l'offre la plus ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Diana Field, chef des finances
Gouvernement T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Richard Lafferty
Surintendant (du sud)
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

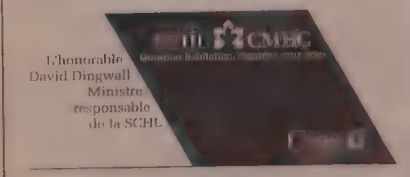

L'honorable David Dingwall
Ministre responsable de la SCHL

APPEL D'OFFRES

Programme de rénovations II (1995)

La Société d'habitation lance un appel d'offres pour le transport franco à bord d'éléments de construction de 50 logements du programme de rénovations à différents endroits.

La quantité de marchandises par logement est fournie dans le document d'appel d'offres.

Les appels d'offres seront reçues pour les marchandises suivantes :

Du bois de construction de dimensions courantes;
Divers objets de menuiserie préfabriqués et accessoires;
Des toitures métalliques;
Des meubles supports (armoires de cuisine et vanités de salle de bain);
Des éléments mécaniques;
Des éléments électriques (lorsque cela s'applique)

Les parties intéressées peuvent faire une soumission pour chaque groupe de marchandises ou pour tous les groupes en bloc. On accordera des contrats séparés pour chaque groupe de marchandises par point de franco à bord.

Le présent programme est financé conjointement par les gouvernements fédéral et territorial.

La politique d'encouragement aux entreprises du Nord du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau des services généraux, 10e étage, Édifice Scotia Centre, Yellowknife NT à partir du 6 mars 1995.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent être parvenir au directeur, Services généraux, Dépôt des appels d'offres, 7e étage, Édifice Scotia Centre, C.P. 2100, Yellowknife NT X1A 2P6 avant :

15 h, heure de Yellowknife, selon les spécificités suivantes :

Appel d'offres	Point de franco à bord	Date limite
95CS09-400	Par route (différentes communautés)	21 mars 1995
95CS09-401	STNL Hay River, T.N.-O.	21 mars 1995
95CS09-402	STNL Churchill, MB	21 mars 1995
95CS09-403	Iqaluit, T.N.-O.	21 mars 1995
95CS09-404	Port de Montréal et Moosonee, ON (Sanikiluaq)	21 mars 1995

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : (403) 920-8050, 920-8723 ou 873-7866

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

Colloques des Elles-ténoises à Iqaluit

Les femmes francophones des TNO se pencheront sur l'évolution de la famille

Les bénévoles d'Iqaluit qui s'impliquent au comité-femmes de l'Association francophone locale (AFI) attendent avec impatience l'arrivée de leurs consoeurs de Fort Smith, Hay River et Yellowknife. Les femmes francophones des TNO se réunissent Iqaluit, pour la première fois depuis les débuts du regroupement territorial en 1989. La rencontre territoriale se tient du 10 12 mars prochain, quelques jours après la Journée internationale des femmes, le 8 mars.

Dans la foulée de l'Année internationale de la famille qui s'est déroulée en 1994, les Elles-Ténoises ont retenu la famille comme thème de leur rencontre de 1995. «Pour discuter de la famille, nous avons invité deux conférencières, Mme Francine Jourdain est une psychologue spécialiste de la famille. Elle nous parlera de la famille d'aujourd'hui et de ses multiples facettes. Pour poursuivre nos échanges avec les femmes inuit, nous avons aussi demandé à Mme Mary Wilman de nous entretenir de la famille inuit moderne et traditionnelle», explique Liette Valade, la responsable du comité-femmes de l'AFI. De plus, durant la fin de semaine, il sera de nouveau question des femmes et des investissements, un sujet qui avait beaucoup intéressé les participantes à la rencontre territoriale de 1994. Mme Louise Fournet animera cet atelier. Pendant la rencontre territoriale, les Elles-Ténoises (dont l'actuelle présidente est Mme Judith Paradis-Pastori) tiendront leur assemblée générale annuelle. Les femmes franco-ténoises se donneront un plan de travail pour 1995 et choisiront parmi les déléguées une présidente pour les Elles-Ténoises ainsi qu'une représentante auprès de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises.

Agnès Billa (à Iqaluit)

Avis publics - Appels d'offres - Offres d'emplois

CRTC AVIS PUBLIC Canada

Avis public CRTC 1995-29. **PROROGATION DU DÉLAI DE PRÉSENTATION DES DEMANDES DE LICENCE D'EXPLOITATION DE NOUVELLES ENTREPRISES DE PROGRAMMATION SPÉCIALISÉE ET DE TÉLÉVISION PAYANTE CANADIENNES** - Le CRTC annonce qu'il prolonge jusqu'au **11 janvier 1996** le délai pour soumettre de nouvelles propositions de services canadiens d'émissions spécialisées de télévision payante. Cette prorogation de délai s'applique toutefois pas aux demandes de licence pour l'exploitation d'un service de télé-à-la-carte de langue française, qui doivent toujours être déposées au plus tard le 30 juin 1995. Le Conseil a aussi énuméré les critères généraux pour évaluer ces demandes. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC au (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver (604) 666-2111.

Conseil de canadiennes and Telecommunications Commission

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. John Pollard, ministre

Amélioration de la ventilation - école Innujuaq

Amélioration du système de ventilation et de chauffage
– Arctic Bay, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue) ou au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées main propre 4e étage de l'édifice Brown) au plus tard à :

H, HEURE LOCALE, LE 31 1995 (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE 31 (YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus partir du 6 mars 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5128

Renseignements techniques : André MacNeil
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150
ou
Ross Abdurahman
Ferguson Simek Clark
Téléphone : (403) 920-2882

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Commis administratif et secrétaire

municipales communautaires Iqaluit, T. N.-O.
Le traitement initial est de 31 509 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf.: 041-0034-JE-0003 : le 10 mars 1995

Surintendant adjoint (sud)

Ressources renouvelables Iqaluit, T. N.-O.
Le traitement initial est de 51 758 par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $. **Il s'agit d'un poste de direction.**
Réf.: 041-0013MH-0003 **Date limite :** le 10 mars 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

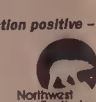

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Techniciens-spécialistes en projets
(Emplois temporaires)

des Travaux publics et Services localités des T. N.-O.

Le Ministère est présentement à la recherche de techniciens-spécialistes en projets pour travailler dans différentes régions des T. N.-O. pendant la saison de construction 1995. Les titulaires assumeront différentes fonctions relevant de domaines spécialisés, dont l'arpentage, la planification, la conception et l'aménagement de lotissement de terrains et d'emplacements connexes et la construction d'infrastructures.

Les titulaires possèdent un diplôme dans les techniques d'arpentage et de génie civil et de l'expérience en supervision et en inspection des routes et d'autres genres de construction.

Les candidats doivent connaître les instruments d'arpentage de type «*Station totalisatrice*» et le langage COGO.

Le traitement initial varie entre 19,88 $ et 21,65 $ de l'heure selon les compétences et l'expérience.

Veuillez bien indiquer sur votre demande «**Technicien-spécialiste en projets - Emploi temporaire**» et les régions où vous êtes intéressé à travailler. Faites parvenir votre demande au ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., Scotia Centre, 8e étage, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9.

Il s'agit postes non traditionnels.

La date limite pour faire une demande d'emploi est le 10 mars 1995.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Mars est le Mois de la nutrition

Un départ sain pour votre bébé

Aidez votre bébé à bien débuter dans la vie dès le moment de sa conception. Une bonne nutrition a une influence positive sur vous-même et sur la croissance et le développement sains de votre bébé.

La croissance rapide du foetus et des tissus de soutien maternels augmentent le besoin en énergie et en éléments nutritifs, particulièrement en calcium, en fer et en vitamine B.

Énergie...

Au cours du premier trimestre de votre grossesse, vous avez besoin de consommer 100 calories additionnelles par jour. Au cours du second et du troisième trimestre, vous avez besoin de 300 calories de plus par jour pour favoriser la croissance des tissus et le développement du bébé.

Calcium...

Au cours de la grossesse, votre besoin en calcium augmente de 75 %; vous devez donc manger ou boire l'équivalent de 4 verres de lait par jour. Le calcium est essentiel pour le développement des os. Buvez plus de lait et consommez plus de produits laitiers (fromage et yogourt), du saumon en boîte et des sardines avec les arêtes, des légumes vert foncé, du lait de soya enrichi, des légumes et des amandes.

Fer...

Au cours du premier trimestre, vous devez consommer 5 mg de fer en plus du 13 mg quotidien. Au cours du troisième trimestre, vous devez en consommer 23 mg par jour. Le foie, la viande, les oeufs, les grains enrichis et les légumes vert foncé sont des aliments à haute teneur en fer.

Acide folique...

Il est particulièrement important de manger des aliments riches en vitamine B avant d'être enceinte et au début de la grossesse. On trouve de l'acide folique dans les légumes vert foncé, les oranges ou le jus d'orange, les pois verts, les haricots secs et les lentilles.

L'allaitement, c'est ce qu'il y a de mieux!

L'allaitement est la méthode idéale de nourrir votre bébé; cela comporte plusieurs avantages.

Par exemple, **le lait maternel** :

- est le seul lait qui contienne tous les éléments nutritifs dont votre bébé a besoin pour grandir et se développer;
- est stérile, pratique, toujours à la bonne température et presque chaque mère possède une grande quantité de cette nourriture de grande qualité pour son bébé.
- est économique et écologique;
- contient aussi des anticorps qui aident à protéger le bébé contre bien des infections des voies respiratoires, des oreilles et autres maladies virales.

L'allaitement :

- réduit les risques d'allergies comme l'asthme et l'eczéma, par exemple;
- aide à protéger la mère contre le cancer des ovaires et l'ostéoporose;
- permet un contact intime entre la mère et son enfant.

Le lait maternel est la seule nourriture dont le bébé a besoin pendant ses 4 à 6 premiers mois. Les bébés ne sont pas prêts à manger des aliments solides avant l'âge de 5 mois.

Conseils aux mères qui nourrissent au sein

Si votre bébé est agité, vérifiez ce que vous mangez. Peut-être votre bébé réagit-il à quelque chose que vous mangez. Essayez de supprimer un aliment à la fois, pour voir s'il y a un lien entre l'agitation du bébé et ce que vous mangez.

Buvez plus de liquides, comme de l'eau, du jus ou du lait. Les mères qui allaitent doivent boire environ 2 litres de liquide par jour.

Autres remarques

Limitez la quantité de caféine que vous consommez. La caféine se transmet au foetus pendant la grossesse et se retrouve dans le lait maternel. Cela peut rendre le bébé irritable, hyperactif et l'empêcher de dormir. Il y a de la caféine dans le café, le thé, les colas, le chocolat, et certains médicaments que l'on peut se procurer sans ordonnance.

Ne buvez pas d'alcool si vous êtes enceinte ou si vous allaitez. L'alcool passe rapidement dans le lait maternel et peut être nocif pour le bébé si vous buvez fréquemment ou beaucoup.

Si vous fumez, arrêtez. On a trouvé de la nicotine dans l'urine de bébés nourris au sein de mères fumeuses ou exposés à la fumée de cigarettes d'autres personnes.

Un **départ sain** dans la vie est le plus beau cadeau que vous pouvez faire à votre enfant.

Pour avoir plus de renseignements, communiquer avec le diététiste de votre région.

La publication de ce publi-reportage a été rendu possible grâce à l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones.

Northwest Territories Health and Social Services

L'Association canadienne des diététistes

Mars est le Mois de la nutrition

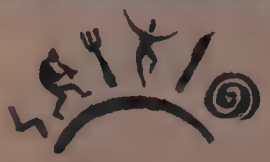

Célébrons le plaisir de manger bon et bien

Manger mieux, c'est meilleur MC

Manger santé goûte si bon...
Régalez-vous chaque jour d'une variété d'aliments nutritifs et savoureux.

Un message de :

MC L'Association canadienne des diététistes — Les diététistes de votre province

Les Collaborateurs officiels du Mois de la nutrition 1995 :

Bureau fédéral au Canada — Postes

Northwest Territories — **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. John Pollard, ministre

Services de nettoyage et d'entretien - Édifice Arthur Laing

Services de nettoyage et d'entretien pour l'édifice Arthur Laing, du rez-de-chaussée au sixième étage
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 14 [illegible]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 27 février 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Jim Pagonis, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-6944

Northwest Territories — **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. John Pollard, ministre

Services de sécurité

Fournir un contrôle d'accès et un contrôle des rondes [illegible] et autour des divers édifices occupés par le [illegible]
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 17 [illegible] 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 27 février 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Michael A. Mann, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7131

Nous avisons les entrepreneurs qu'une réunion de pré-appel aura lieu à 10 heures, le 10 mars 1995, au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue.

Ici et là au pays

Pour tout savoir sur le budget Martin

Avez-vous du mal à dormir depuis la divulgation du budget du ministre des Finances, Paul Martin? Le ministère des Finances a prévu le coup, en mettant à la disposition des contribuables une ligne d'information sans frais.

La ligne téléphonique bilingue sera en opération du lundi au vendredi, de 8h00 à 22h00, heure d'Ottawa. Le numéro à composer est le 1-800-395-3008. Les malentendants qui ont à la maison un appareil spécial de télécommunications pourront composer le 1-800-465-7735.

Premières victimes du budget Martin

La Fédération des femmes canadiennes-françaises n'a pas attendu le contenu du budget du ministre des Finances pour sabrer dans son personnel.

Le conseil d'administration a décidé de couper trois postes, ceux de conseillère politique, de responsable de l'information et d'adjointe administrative, à compter du mois d'avril. Il ne restera plus qu'une directrice générale à quatre jours semaine et une secrétaire-réceptionniste à temps partiel.

La Fédération continuera toutefois à publier la revue Femmes d'action.

De 600 000$ qu'il était en 1986, le budget de la Fédération atteint maintenant les 400 000$.

Les caisses ontariennes dans les grandes ligues

Les caisses populaires ontariennes pourront maintenant se battre à armes égales avec les grandes institutions financières.

La nouvelle loi sur les caisses populaires et les credits unions (Loi 134), qui entrera en vigueur le 1er mars, permettra aux caisses de prêter davantage aux petites et moyennes entreprises, de vendre des actions privilégiées et même de devenir propriétaire de compagnies d'assurances.

Bref, les caisses ontariennes pourront offrir une plus grande gamme de services à leurs 200,000 sociétaires.

L'entrée en vigueur de cette loi, qui a été adoptée en juin 1994, est le résultat de dix années de travail de la part des dirigeants de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario.

Ouverture d'esprit en Nouvelle-Ecosse

Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse propose de créer un seul conseil scolaire provincial pour gérer les écoles acadiennes de la province.

Le livre blanc portant sur la réforme scolaire, qui a été rendu public le 16 février dernier, est surtout un énoncé de principes.

Selon la Commission nationale des parents francophones, les principes de ce livre blanc devront maintenant se conformer au deux jugements de la Cour suprême du Canada en ce qui a trait à la gestion scolaire.

Un service à 69 pour cent

L'Ontario se classe au 8ième rang des provinces en ce qui a trait à la qualité des services au public dans les deux langues officielles dans les bureaux fédéraux, et les Franco-Ontariens n'aiment pas ça.

«Il est tout de même incroyable de constater qu'en Ontario, là où l'on retrouve la plus importante minorité de langue française au pays, le gouvernement fédéral affiche un taux de réussite si faible» de commenter le président de l'Association canadienne-française de l'Ontario, André Lalonde.

Selon une enquête du Commissaire aux langues officielles, seulement 69 pour cent des bureaux fédéraux désignés bilingues, à l'extérieur de la capitale nationale, sont en mesure d'offrir un service adéquat dans les deux langues officielles

On fume moins

Le nombre de Canadiens fumant la cigarette reste stable au pays. Selon Statistique Canada, 30 pour cent des Canadiens âgés de 15 ans et plus fumaient la cigarette l'automne dernier, comparativement à 31 pour cent en mai 1994. Chez les adolescents de 15 à 19 ans, le pourcentage de fumeurs était stable à 28 pour cent.

APF

• INTERDISCIPLINARITÉ •

Subventions aux ARTISTES

Le **Service des bourses** du Conseil des Arts du Canada offre 4 catégories de subventions aux artistes canadiens de toutes les cultures qui sont reconnus comme professionnels par leurs pairs et qui ont déjà présenté leurs oeuvres en public.

Les dates limites varient selon la discipline.

Pour obtenir une brochure gratuite, téléphoner, écrire ou télécopier à l'adresse ou aux numéros suivants :
Service des bourses
Conseil des Arts du Canada
Case postale 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone : 1-800-263-5588
Télécopieur : (613) 566-4342
Courrier électronique :
Lise_Rochon%canada_council@mcimail.com

Conseil des Arts du Canada
The Canada Council

• VIDÉO • PERFORMANCE • ARTS VISUELS • PHOTOGRAPHIE • CINÉMA • DANSE

• CONSERVATEURS ET CRITIQUES D'ART • ARCHITECTURE • THÉÂTRE • MUSIQUE

• CRÉATION LITTÉRAIRE •

NOUS FAISONS BANQUE À PART...

50 ans BÂTISSEUR D'ENTREPRISES PROSPÈRES

La raison d'être de la Banque fédérale de développement est de contribuer à l'expansion des PME d'ici. ●Nous sommes une banque à part parce que, en plus de fournir du financement spécialisé et du capital de risque pour la réalisation de projets d'entreprises viables, nous offrons aussi des services de gestion-conseil. ■ Chaque année, la BFD aide des milliers d'entrepreneurs à aiguiser leurs compétences en leur offrant formation et conseils personnalisés. Et cela, c'est bien particulier. ■ Nous faisons banque à part et les petites entreprises en profitent. Grâce à notre aide, elles emploient 200 000 personnes. ●*Pour en savoir davantage sur la BFD, faites le 1 800 361-2126*

Nos services sont complémentaires à ceux du secteur privé
The Bank offers its services in both official languages

Banque fédérale de développement
Federal Business Development Bank

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 10, vendredi 10 mars

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Agnès Billa / L'Aquilon

Depuis la conclusion de l'Entente sur le Nunavut, Tunngavik Nunavut Inc. s'occupe de la mise en oeuvre de cet accord. M. Jose Kusugak (ci-dessus) préside l'organisation.

Établissement du futurterritoire inuit

La clé de voûte du Nunavut: la coopération

L'établissement du territoire du Nunavut doit être complété le 1er avril 1999. Lazarus Arreak, directeur des communications de Tunngavik Nunavut Inc. (TNI), ne doute pas que le délai sera respecté.

La création du Nunavut implique de nouvelles règles du jeu pour les partenaires impliqués dans son développement et son administration. «En général, la transition se fait sans difficultés. Parmi les hauts fonctionnaires, nous pouvons compter sur des alliés, des gens qui croient en Nunavut et se réjouissent pour les Inuit. Il ne se trouve que quelques individus à faire de l'obstruction. C'est inévitable et sans grande conséquence.»

Parmi les commissions et les agences du futur territoire inuit, certaines sont tripartites et d'autres relèvent uniquement du gouvernement du Nunavut. Dans le cas des organisations tripartites, M. Arreak ne prévoit pas non plus de difficultés. «Les gens siégeant dans ces organisations travailleront de façon coopérative. De plus, le mandat de plusieurs de ces organisations et leur plan de travail ont été définis dans l'Entente sur le règlement de la revendication du Nunavut. Cela facilitera les choses.»

Dans le domaine du développement social, M. Arreak insiste sur l'importance de l'implication des résidants du Nunavut. «Beaucoup de recherches ont déjà été faites sur l'alcoolisme, la toxicomanie, la violence domestique, etc. Pour résoudre ces problèmes, les efforts de chacun comptent. Il s'agit de leur vie, de leur communauté, de leur Nunavut et de leur avenir. Avec les progrès technologiques qu'a apportés la civilisation, nous avons aussi eu notre part de problèmes sociaux. C'est en quelque sorte le prix à payer. Par le passé, les Inuit n'ont pas vraiment su comment résoudre ces problèmes. De plus en plus de gens s'engagent à faire de leur mieux et à le faire sans dépendance envers l'alcool, les drogues ou la cigarette. (...)Avec les nouvelles attitudes que je vois maintenant, j'ai beaucoup d'espoir pour l'avenir. En fait, je suis tout à fait confiant en notre avenir.»

Nunavut correspond environ à 25% de la superficie totale du Canada et à quatre cinquièmes de la superficie des Territoires du Nord-Ouest. Le territoire couvre pas moins de trois fuseaux horaires. La population du Nunavut se chiffre à environ 22 000 personnes réparties en 26 localités. Quatre-vingt pour cent des résidants du Nunavut sont inuit et bénéficiaires de l'Entente sur le règlement de la revendication du Nunavut. Plus de 50% de ce groupe se situe dans la catégorie d'âge des moins de 30 ans.

Nunavut
Suite en page 2

Centre scolaire communautaire de Yellowknife

Les partenaires du centre scolaire font le point

L'idée d'un centre scolaire communautaire ne manque pas d'attrait pour une communauté francophone minoritaire. Il semble en effet idéal de regrouper sous un même toit les services essentiels au développement de la communauté.

Il existe à Yellowknife depuis le 18 octobre 1994 un comité qui travaille à un tel projet. Le 4 mars dernier, le comité (qui relève du Conseil scolaire francophone) recevait M. Yvon Samson pour une journée de formation et d'échanges.

M. Samson connaît bien les étapes à franchir pour établir un centre scolaire communautaire. Il s'est impliqué sans relâche dans le centre «La Picasse», à Petit-de-Gras (son village natal) en Nouvelle Écosse.

Les membres du comité de Yellowknife voulaient justement savoir par où commencer pour réaliser leur rêve d'un centre scolaire communautaire (CSC). Le comité estime que le projet est bien engagé depuis que le ministère territorial de l'Éducation a annoncé que l'école Allain St-Cyr sera logée dans son propre bâtiment en 1999. Le ministère est prêt à ajouter au projet un volet communautaire, si la communauté le souhaite et en assume la responsabilité.

Le concept du centre scolaire communautaire origine du Nouveau-Brunswick. Un centre peut abriter une école, une salle de spectacle, une garderie, les organisations de la communauté, des commerces. Pour concevoir un projet de centre scolaire communautaire viable, il est très important d'en cerner le contexte. «Il faut connaître les conditions socio-économiques, les besoins de la communauté, son mode d'organisation et les partenariats possibles.» En penchant sur toutes ces dimensions du projet, M. Samson a assuré le comité que «cette attitude pro-active lui permettrait de prévenir plutôt que de subir».

Centre scolaire
Suite en page 2

Agnès Billa / L'Aquilon

Vue d'Iqaluit ... prise aux abords de l'édifice Brown, avant de redescendre vers la ville en empruntant les escaliers découpés à même la neige amassée dans la pente.

La semaine nationale de la francophonie sera célébrée à travers le pays à compter du 20 mars. Un aperçu des activités de l'Association canadienne d'éducation de langue française. Lire en page 3.

Las de lire des romans classiques, des histoires familières? Marc Larachité recommande pour son étrangeté *L'homme à qui il poussait des bouches* de Jean-Jacques Pelletier. Le plaisir de lire en page 5.

Le budget du ministre des Finances Paul Martin a épargné pour l'instant les personnes âgées. Des changements inquiétants s'annoncent tout de même pour 1997. Un dossier de l'APF à lire en page 7.

Bien s'alimenter, c'est une bonne habitude à prendre jeune, si possible. À lire dans notre spécial Nutrition du mois de mars, en page 8.

A l'approche du printemps, l'Association franco-culturelle de Yellowknife présente son programme d'activités jusqu'en juillet. Lire le Quoi de neuf en page 8.

ÉCHOS DES T.N.-O.

La première ministre Cournoyea s'adresse aux prospecteurs

La première ministre des T.N.-O., Mme Nellie Cournoyea a prononcé un discours lors de la conférence de l'Association canadienne des prospecteurs tenue à Toronto le 8 mars dernier.

Mme Cournoyea a souligné la place unique qu'occupe le développement minier dans le patrimoine canadien et son impact considérable sur notre richesse collective.

Elle a noté que nulle part ailleurs on ne retrouve un impact aussi grand du développement minier : c'est dans les T.N.-O. que le secteur minier génère la plus grande valeur per capita.

Mme Cournoyea n'a pas été sans rappeler que le potentiel minier du Nord est à peine exploité. Son développement doit cependant se faire de façon à respecter l'environnement et les valeurs culturelles du Nord mais aussi en s'assurant d'une redistribution équitable des bénéfices, et ce pour plusieurs générations à venir.

Selon la première ministre, le développement minier devrait permettre de renverser la situation présente où un taux élevé de chomâge entraine plusieurs problèmes sociaux.

Il est tout aussi important que les revenus provenant de l'exploitation minière puissent passer sous une juridiction territoriale afin que la redistribution des bénéfices se fasse vraiment selon les priorités du Nord.

Élection partielle dans Aivilik

La Commissaire des Territoires du Nord-Ouest a fait parvenir un avis au Directeur des élections afin que soit déclenchée une élection partielle dans la circonscription électorale d'Aivilik.

Le scrutin aura lieu le 8 mai 1995, la date limite pour présenter sa candidature étant fixée au 10 avril précédent.

Le recensement en vue de réviser la liste électorale se tiendra du 5 au 8 avril 1995.

La circonscription électorale d'Aivilik comprend les communautés de Chesterfield Inlet, de Coral Harbour et de Repulse Bay.

Le siège est devenu vacant le 20 février 1995 à la suite de la démission du député James Arvaluk.

Le NPD condamne le budget Martin

Après avoir étudié le budget et les commantaires à son sujet, le Nouveau parti démocratique (NPD) - section Arctique de l'Ouest condamne le dernier budget fédéral. Selon son porte-parole, Bill Schram, les libéraux ont abandonné les principes de leur «livre rouge» qui a constitué leur plate-forme électorale en 1993.

Au lieu de s'occuper de création d'emplois, du maintien du système canadien de soins de santé ou de renégocier l'ALENA (Accord de libre-échange), le gouvernement libéral a simplement emboîté le pas au gouvernement conservateur précédent.

Selon le NPD, ce budget ruinera la vie de milliers de citoyens canadiens alors que les grandes corporations, les banques et les riches s'en tirent encore à bon compte. Il s'agit d'une poursuite de la tendance à «l'américanisation» du Canada.

Ethel Blondin-Andrew et le 8 mars

À l'occasion de la Journée internationale de la femme, la députée libérale de l'Arctique de l'Ouest, Mme Ethel Blondin-Andrew en a profité pour rappeller non seulement le leadrship mondial du Canada en matière de droits des femmes mais aussi tout le travail à faire afin que les femmes deviennent vraiment des partenaires égales dans notre société.

Au Canada, tout comme dans les T.N.-O., trop de femmes vivent encore dans des situations de violence :

- une femme sur trois sera agressée sexuellement dans sa vie;
- 90% des femmes ayant rapporté un assaut sexuel connaissait l'agresseur;
- 50% des viols se commettent dans la résidences de la victime ou de l'agresseur
- 29% des assauts sont commis par un membre de la famille de la victime; et
- en 1991-1992, 881 femmes et leurs 1 215 enfants ont eu recours à un des centres d'hébergement pour femmes mais 89 femmes ont du être refoulées faute de place disponible.

La pauvreté est également un fléau :

- le revenu moyen annuel des femmes des T.N.-O. n'est que de 16 500$ soit 63% de la moyenne des hommes; et
- le revenu moyen des familles monoparentales représente seulement le tiers de celui des familles à deux parents; or 75% de ces familles monoparentales sont dirigées par une femme.

La députée poursuit en mentionnant que trop de femmes n'ont pas un accès égal à l'instruction et au travail et qu'elles sont sous-représentées dans les divers postes électoraux.

Pour Mme Blondin-Andrew, «c'est seulement lorsque nous aurons réglé les problèmes de discrimination fondée sur le sexe et l'âge, et les problèmes de faibles revenus ainsi que de chomâge que nous pourrons espérer faire du Canada une place où la justice est plus qu'une notion abstraite mais bien une réalité quotidienne».

Alain Bessette

Nunavut

Suite de la une

Parmi les défis à relever, la formation de la main-d'oeuvre du Nunavut est particulièrement pressante. «Nous avons beaucoup à faire dans ce domaine. Même pour ce qui est de posséder une expérience de travail. Nous nous réjouissons du fait que nos enfants font maintenant des études plus avancées, jusqu'à la douzième année et au-delà. C'est très encourageant. Avant, il y avait beaucoup d'abandon scolaire. Avec une population inuit qui représente 80% de la population totale du Nunavut, nous souhaitons vraiment que la fonction publique reflète cette réalité. Nous proposons que 50% des fonctionnaires sachent communiquer en inuktitut. La sélection portera sur les compétences linguistiques plutôt que le statut ethnique».

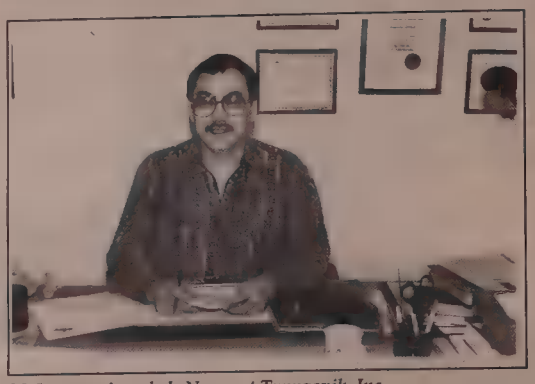

M. Lazarus Arreak de Nunavut Tunngavik Inc.

Dans l'une des trois régions du Nunavut - le Kitikmeot - un boom économique considérable s'annonce dans le secteur minier. Selon Lazarus Arreak, il n'y a pas à craindre que des disparités économiques régionales nuisent au Nunavut. «Nous sommes solidaires. Et puis, il ne faut pas oublier que dans le Baffin, il y a également une mine à Nanisivik et que dans le Keewatin, on vient de décourir des diamants dont la taille pourrait surpasser celle des diamants d'Afrique du Sud. Cela peut profiter à tous les résidants du Nunavut. Dans l'entente sur le Nunavut, nous avons prévu pour les projets de développement économique des accords assurant aux Inuit des bénéfices, des emplois et de la formation. Si une entreprise quitte le Nunavut, nous voulons aussi qu'elle nous laisse des installations, de l'équipement».

Dans ce domaine, les leaders du Nunavut misent encore sur la coopération. «L'histoire nous donne raison. Si nous avons pu survivre, c'est grâce à la coopération et à l'entraide. Nous avons toujours su faire des compromis, pour le bien commun». Tunngavik Nunavut Inc. compte aussi sur ces partenariats pour préserver l'environnement arctique. «Pour le Canada et pour le monde entier, il est important que nous protégions une des dernières vastes étendues «vierges» de la planète».

La tenue en 1995 (à moins d'un changement de stratégie) d'un référendum sur la souveraineté du Québec a incité Makivik, l'organisation inuit de cette province, à proposer la tenue de son propre référendum sur les intentions des Inuit du Québec advenant une victoire du Oui. «Les Inuit du Québec vivent dans les limites territoriales de cette province et il s'agit de leur avenir. Certaines personnes ont cru - et c'est un malentendu - que tous les Inuit à travers le Canada se prononceraient lors de ce référendum. Ce n'est pas le cas. Je vis dans les TNO, pas au Québec. J'ai une opinion sur ce qui se passe au Québec mais je n'ai pas à intervenir. C'est aux Inuit du Québec de décider de leur avenir».

Bien que la séparation du Québec soit à l'heure actuelle hypothétique, M. Arreak juge important de réfléchir à cette éventualité pour ne pas être pris au dépourvu. «Les Inuit forment une famille. Dans notre tradition, nous ne nous préoccupons pas des frontières. Si une famille d'ici veut visiter une famille du Québec, elle prend un bateau, un traîneau et elle se rend dans sa parenté. Des Inuit craignent que cela ne soit plus possible [si le Québec se sépare, NDLR]. À cause de la guerre froide entre la Russie et les États-Unis, des familles inuit vivant sur de petites îles dans le détroit de Béring, au large de l'Alaska, ont été séparées pendant plus de quarante ans. Certains s'en souviennent. En tant que peuple, nous nous efforçons d'agir correctement et dans le respect des lois. Nous respectons les règles du jeu parce que démographiquement, politiquement, économiquement et au plan militaire, nous n'avons pas beaucoup de poids pour influencer les décisions».

L'avènement prochain du Nunavut montre bien que cela ne freine pas les ambitions ni les réalisations du peuple inuit.

Agnès Billa

Centre scolaire communautaire

Suite de la une

Les conditions socio-économiques d'une collectivité jouent à plusieurs niveaux. À Yellowknife où le taux d'emploi de la population francophone est élevé, un service de placement ne serait vraisemblablement pas un besoin prioritaire de la population ni un service que devrait absolument offrir le CSC. La nature des services offerts détermine en contrepartie les sources de financement que les promoteurs du centre peuvent solliciter.

Le niveau moyen de revenu d'une communauté influe aussi sur le soutien financier que les gens accorderont à un projet du genre «centre scolaire communautaire». Il semblerait que les bien nantis ne sont pas forcément les plus généreux.

Les besoins d'une communauté francophone minoritaire peuvent s'articuler en fonction de trois «espaces» à occuper : l'éducation, la culture et l'économie. Les activités existantes de la communauté fournissent des indications sur les services que le CSC peut offrir. Les besoins doivent aussi être considérés à long terme, pour une période de dix ans. Cela permet de se doter d'un bâtiment à l'intérieur duquel le centre scolaire communautaire ne sera pas trop vite à l'étroit.

Pour ce qui est des partenaires, les membres du comité du centre ont réalisé que le conseil scolaire devait rencontrer sans plus tarder la Commission scolaire n° 1 de Yellowknife. Le droit de gestion «à l'essai» qu'exerce le conseil sur l'école Allain St-Cyr ne lui confère pas les pleins pouvoirs. La commission scolaire publique devra donc s'impliquer dans le dossier du CSC, entre autres pour l'acquisition d'un terrain. La situation est d'autant plus urgente que le mandat du conseil scolaire se termine en juin, en attendant que la nouvelle Loi sur l'éducation soit adoptée.

L'ampleur du projet fait réfléchir les membres du comité CSC.

Au chapitre de l'organisation communautaire, les membres du comité ont discuté la mise sur pied d'une corporation indépendante responsable du projet «CSC». Avant de changer leur structure, les membres du comité poursuivront cette semaine le débat.

Agnès Billa

Semaine nationale de la francophonie

Célébrons la vitalité de la langue française

On la fête présentement au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Colombie-Britannique.

Ce n'est pourtant pas encore son anniversaire. De l'Atlantique au Pacifique, on se prépare à la fêter à compter du 20 mars. Les festivités se poursuivront même au mois d'avril à l'Ile-du-Prince-Edouard. Mais qui donc mérite tant d'attention: la francophonie, voyons!

Des écoles, des associations, des entreprises et des communautés préparent activement des célébrations spéciales pour souligner la Semaine nationale de la francophonie, qui a lieu cette année du 20 au 26 mars.

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) organise pour une troisième année consécutive cette semaine nationale, qui est destinée à favoriser l'usage de la langue française dans tous les milieux, mais surtout dans les écoles. Pour le secrétaire général et trésorier de l'ACELF, M. Jacques Roberge, l'événement s'adresse «à tout ce qui bouge, tout ce qui parle français au Canada».

Le 20 mars, Journée internationale de la francophonie, l'ACELF remettra ses prix de la francophonie canadienne et internationale. La même journée, le ministère des Affaires étrangères dévoilera un timbre commémorant la francophonie. De son côté, TV5 retransmettra la finale de la Dictée des Amériques, diffusée la veille par Radio-Québec et TVOntario.

Cette année, l'ACELF a fait parvenir en novembre et en décembre de la documentation et du matériel éducatif dans toutes les écoles de langue maternelle française au pays, incluant le Québec. Même les écoles d'immersion en langue française ont reçu la documentation.

L'ACELF a donc distribué un journal traitant de la Semaine de la francophonie, un cahier de la francophonie canadienne, un autre traitant de la francophonie internationale et, enfin, un cahier d'activités à l'intention des secteurs public, privé et associatif. Finalement, elle distribue depuis le 13 mars un deuxième journal dans toutes les écoles francophones.

Consciente qu'il y a de plus en plus d'élèves d'origine ethnique dans les écoles françaises, surtout dans les grands centres urbains, l'ACELF a choisi cette année le thème de la diversité ethnoculturelle. La Commissaire à l'équité d'emploi au ministère des Affaires civiques de l'Ontario, Juanita Westmoreland-Traoré, est d'ailleurs l'un des patrons d'honneur cette année.

L'ACELF n'a pas encore mesuré l'impact de la Semaine nationale de la francophonie dans les écoles. Mais selon Jacques Roberge, l'événement est surtout souligné dans les milieux où les francophones doivent quotidiennement lutté pour préserver leur langue.

L'an prochain, la Semaine nationale de la francophonie pourrait bien faire parler d'elle plus tôt dans les écoles francophones. Les dirigeants de l'ACELF rêvent en effet de distribuer le matériel pédagogique dès le mois d'août, de façon à permettre aux enseignants d'inscrire l'événement dans le programme des activités scolaires et parascolaires. On aimerait même insérer le journal dans tous les hebdomadaires de langue française du pays. On attend tout simplement que le gouvernement fédéral donne l'assurance d'un financement stable, avant d'aller de l'avant avec ces projets.

Le budget total de la Semaine nationale de la francophonie est de 400,000$. Les frais d'impression des cahiers pédagogiques, distribués à 12,000 exemplaires, et des deux journaux, qui eux sont distribués à 100,000 exemplaires, s'élèvent à 90,000$.

Outre les subventions, l'ACELF tente aussi de créer des ententes avec l'entreprise privée. Elle y parvient, mais au prix de nombreux efforts. «On fait nos classes. On pense qu'on a un bon produit», conclut le secrétaire général.

APF

Vincent, ami des ours polaires

L'Aquilon/Collaboration spéciale

Félicitations à Pierre Bouchard et à Terri Santella d'Iqaluit pour la trousse «Premiers pas» que la Fédération Franco-TéNOise leur a remise. La trousse souligne l'arrivée du petit Vincent. Venu au monde le 28 septembre 1994, Vincent pesait à la naissance 8 livres et 12 onces. La photo ci-dessus remonte au 1er novembre 1994 alors que Vincent avait à peine deux mois.

***L'Aquilon* profite de la parution de la photo de Vincent pour lancer un appel tout particulièrement aux familles de Hay River qui ont également reçu une trousse «Premiers pas». Nous n'avons pas encore eu le plaisir de publier la photo d'un nouveau-né de cette localité. Merci à l'avance!**

À la découverte du Moyen-Âge

Agnès Billa/L'Aquilon

A l'école Nakasuk à Iqaluit, le groupe de Mme Suzanne Lefebvre étudie le Moyen-Âge. Pour vraiment se plonger dans cette période historique, les étudiants ont fabriqué des personnages en costume d'époque. Nathalie Surette pose en leur compagnie.

L'aquilon
(403) 873-6603

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
en collaboration avec la Fédération Franco-TéNOise
met à la disposition des francophones du Canada
un

service centralisé d'information

**pour y accéder
et obtenir documentation et référence en français
composez (sans frais) le**

1-800-661-0884

24 heures sur 24

Ce service est rendu possible grâce à l'Accord de coopération Canada-TNO
relatif au français et aux langues autochtones
dans les Territoires du Nord-Ouest

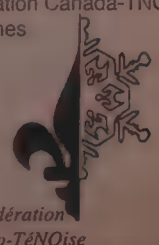

La Fédération Franco-TéNOise

ÉDITORIAL

Bons baisers d'Iqaluit!

Les membres de la Fédération Franco-TéNOise se sont retrouvés à Iqaluit du 24 au 27 février dernier pour une assemblée générale extraordinaire. Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette assemblée portait très bien son nom!

Depuis quelques années, les fonds accordés aux associations francophones ne permettent pas vraiment de se rendre dans les communautés aussi souvent qu'on le souhaiterait, d'autant plus que dans les Territoires du Nord-Ouest, les coûts de déplacement sont particulièrement vertigineux.

En dépit de ces questions d'argent, le récent séjour des gens de Fort Smith, Hay River et Yellowknife à Iqaluit a prouvé combien ces occasions de «retrouvailles» et de découverte de la situation de chaque communauté francophone locale sont importantes pour la cohésion du mouvement franco-ténois.

L'accueil que les bénévoles d'Iqaluit ont réservé à la délégation de la FFT a été tout simplement renversant. Il ne semble pas possible de trop les remercier! Pour le souper communautaire, pour le banquet digne des plus fins gourmets, pour les spectacles, pour la folle soirée de danse, pour le récit de Paul Landry sur son expédition autour de la Terre de Baffin, pour le café du matin, merci.

Les journées passées à Iqaluit ont également permis à plusieurs bénévoles des autres communautés de voir ce qui se fait chez le voisin à l'école, à la garderie, à l'association francophone locale.

Ce n'est pas non plus un hasard que la première véritable rencontre «au sommet» entre des leaders autochtones (dans ce cas-ci, les leaders inuit) et les porte-parole de la communauté franco-ténoise se soit déroulée à Iqaluit. Bravo à l'Association francophone d'Iqaluit pour cette initiative fort enrichissante.

La rencontre avec les leaders inuit nous aura aussi rappelé que l'échéance de l'établissement du nouveau territoire de Nunavut approche à grands pas. Il est difficile de prévoir à l'heure actuelle quel impact aura la division des TNO sur le mode d'organisation de la francophonie ténoise. Une chose est certaine : pendant la réunion de la Fédération à Iqaluit, tous les partenaires assis autour de la table ont formé un ensemble plein de cohésion et de dynamisme, propice à des discussions et des échanges francs et fructueux. Quand le réseau associatif de la communauté franco-ténoise se penchera sur le défi de 1999, espérons qu'il demeurera intact et fort d'un de ses éléments les plus stimulants.

Agnès Billa

Des guichets pour les handicapés

Même si la technologie le permet, la plupart des guichets automatiques ne sont pas adaptés aux besoins des handicapés, conclut la Commission canadienne des droits de la personne.

La Commission a mené une enquête sur 29 guichets des six plus grandes banques du pays. Selon elle, les commandes de la plupart de ces guichets étaient trop élevées pour les personnes en fauteuil roulant. En fait, seulement deux guichets étaient accessibles aux handicapés en fauteuil.

Pour ce qui est des écrans, ils sont inadaptés aux besoins des handicapés visuels. La Commission suggère d'ailleurs des écrans avec des reflets moins prononcés et des caractères très contrastants.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Collaborateurs
Alain Bessette
Chantal Blanchette
Annie Bourret (APF)
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

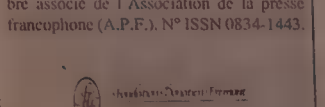

REER: ce n'est que partie remise

Le ministre des Finances a songé un instant à imposer les intérêts des REER dans son budget 1995-1996. Il s'est finalement contenté d'abaisser le plafond maximum des cotisations.

Le ministre Martin a cependant confirmé qu'il allait revoir le régime de pensions cet automne, et que cette révision inclurait les REER.

En plus des REER et du Régime de pensions, le ministère des Finances révisera les programmes de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti.

Congrès mondial acadien: une suite en 1999

Après tout le succès obtenu lors des grandes retrouvailles acadiennes en août 1994, il fallait s'attendre à ce que les organisateurs du Congrès mondial acadien répètent l'expérience. Le 2ième Congrès mondial acadien aura donc lieu en Louisiane en 1999.

Pour préparer les Acadiens à cette nouvelle fête, le Congrès mondial lance le projet: l'Aventure Acadies jeunesse. Ce projet d'immersion permettra à entre 10 et 15 jeunes acadiens de la Louisiane de vivre, dès l'été prochain, une expérience de culture acadienne dans les provinces de l'Atlantique et au Québec.

On songe aussi à organiser une Semaine acadienne mondial et un Forum des Acadies en 1996. On parle aussi de constituer un fonds de capital. Décidément, les Acadiens ne sont jamais à court d'idées.

APF

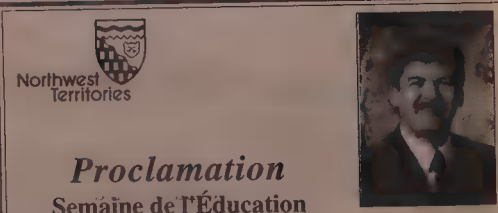

Proclamation
Semaine de l'Éducation

Attendu que les premières années de la vie d'un enfant sont très importantes à son développement; et

Attendu que les parents, la famille, les éducateurs des enfants en bas âge, les écoles et les communautés ont tous un rôle important à jouer dans le développement des enfants; et

Attendu que les programmes destinés aux enfants en bas âge augmentent la réussite des élèves à l'école, dans leur formation et, plus tard, dans leur emploi; et

Attendu que le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation travaille à l'élaboration d'un continuum de services, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte;

Par conséquent j'ai le plaisir de déclarer que le thème de la Semaine de l'éducation, qui aura lieu du 5 au 11 mars 1995, sera

Assurons notre avenir!

Richard Nerysoo
Le ministre

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____
Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

LE PLAISIR DE LIRE

Jean-Jacques Pelletier

L'homme à qui il poussait des bouches

Éd. L'instant même

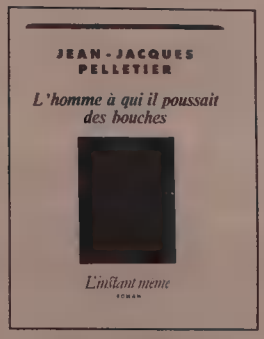

«Imaginez si...» Ce roman insolite de Jean-Jacques Pelletier nous plonge dans un monde au conditionnel où le lecteur est «forcé» de se mettre à la place de l'auteur.

L'homme à qui il poussait des bouches nous entraîne dans un endroit délirant : son corps...

Car un matin, au réveil, cet infortuné «héros» sent, dans sa bouche, un corps étranger, du métal qui soude ses dents ensemble. Comme si on vous mettait un appareil de correction dentaire mais que le travail aurait été fait par un métallurgiste!

Il perd pratiquement l'usage de la parole (oh...il réussit à marmonner quelques mots, pour se débrouiller mais ce n'est pas très audible). Son nouvel état entraînera certaines profondes transformations... [redacted] cours desquelles nous sommes sans cesse interpellés.

Il lui pousse des bouches dans le dos, sur le ventre, une nouvelle bouche chaque matin.

Des bouches qui s'exprimeront pour lui. Qui feront un travail de nettoyage de l'esprit. Tout ce qu'il avait accumulé, dissimulé, refoulé, trouvera une voix d'expulsion par le rire, la colère, l'excrémentation!, etc. Le problème, c'est qu'il doit trouver un moyen d'expliquer à son entourage, spécialement à sa blonde, comment cela s'est produit.

Par chance, sa blonde s'en va en voyage; il [redacted] un moment de répit. Comment s'en sortira-t-il? Avec toutes ces bouches qui poursuivent «un dialogue hallucinant»...

Ce roman de 90 pages de monsieur Pelletier m'a totalement séduit et envoûté par son style «innovateur» et son étrangeté. À dévorer et à étudier...

Marc Lacharité

Chronique de la langue française

Arrêtez de passer en dessous de la table

Si vous ne voulez pas «passer en dessous de la table», mieux vaut spécifier l'heure d'une invitation à dîner entre francophones de régions ou de pays différents! En effet, dîner veut dire tout autant repas du midi que du soir, selon l'endroit d'où l'on vient.

Il existe trois origines possibles pour le mot **dîner**, mais les linguistes retiennent surtout celle du verbe latin disjejunare, qui signifie «rompre le jeûne» (dis + jejunare, comme dé + jeûner). L'évolution phonétique l'a graduellement contracté [redacted] point où, au XIe siècle, on emploie dîner, qui s'écrivait alors «disner».

Souper vient de soupe, dont le premier sens est «tranche de pain sur laquelle [redacted] verse le bouillon» à la fin du XIIe siècle. Cette ancienne signification [redacted] d'ailleurs donné l'expression trempé comme une soupe. Au sens de «prendre le repas du soir», souper [redacted] été attesté en 1138. Comme le mot dîner, le souper a connu des variations d'orthographe: on a longtemps écrit le «soupé» et le «dîné».

Aux XVe et XVIe siècles, les gens déjeunent le matin, dînent vers onze heures et soupent à la fin de la journée. Tout cela va changer après la Révolution française de 1789, car les députés du nouveau gouvernement à Paris doivent siéger de midi à six heures. Cela les oblige à reporter leur dîner après six heures, et à manger un deuxième déjeuner avant midi. (De là, la distinction entre petit déjeuner et déjeuner à l'époque). Le souper devient un repas qu'on prend tard le soir, après un spectacle, par exemple.

Ces nouveaux sens de dîner et souper, qui reflètent la vie à Paris, ne se sont pas imposés ailleurs, loin de là, et on en retrouve maintes mentions dans les diverses éditions de dictionnaires. De nombreuses régions de la francophonie mondiale respectent l'usage fixé **avant** la Révolution française de 1789. Au Canada, on déjeune le matin, on dîne le midi et on soupe le soir, ainsi que dans certaines regions de la Suisse, de la Belgique et même de la France.

Pour en finir avec la querelle sur le «bon» usage des mots dîner et souper, personne ne peut avoir le dernier mot. On [redacted] peut pas faire de «faute»: les différences d'emploi reposent sur des normes culturelles et linguistiques propres à chaque communauté francophone.

En ce qui concerne le repas du midi, on observe un nouvel usage au Canada: le lunch désigne le repas pris [redacted] restaurant, emmené au travail ou à l'école. Selon les dictionnaires, le lunch consiste en [redacted] «repas léger servi [redacted] buffet lors d'une réception» en France. Encore une variation d'usage selon le pays! Heureusement que l'ensemble de la francophonie s'entend pour faire du brunch un repas copieux pris durant la matinée, combinant le repas du matin et le repas du midi!

Annie Bourret (APF)

La distance n'a plus d'importance

Réseau d'enseignement par vidéo interactif en Ontario français

Dès septembre 1996, les Franco-Ontariens de presque toutes les régions de la province pourront suivre des cours collégiaux et universitaires à distance, grâce [redacted] la technologie du vidéo interactif.

Le ministère ontarien du Développement économique et du Commerce a décidé d'investir dans le Réseau franco-ontarien d'enseignement à distance, ce qui permettra la création de 26 sites d'enseignement dans les quatres coins de la province.

Le projet coûtera 6,1 millions de dollars en équipement et en personnel. Le ministère du Développement économique versera une subvention de 2,435 millions, alors que le ministère de l'Éducation versera 1,2 million. Les universités et collèges débourseront le reste.

Une console, un ordinateur, des microphones, des caméras, un télécopieur, un rétroprojecteur, un magnétoscope, un lecteur de cassettes, des écrans cathodiques et un tableau électronique, voilà à peu près tout ce qu'il faut pour transformer une salle de classe traditionnelle, en salle interactive.

L'enseignement par vidéo interactif existe depuis 1992 en Ontario français, mais il [redacted] limite aux étudiants de l'Université d'Ottawa, de l'Université Laurentienne de Sudbury et du Collège Glendon de Toronto, répartis entre cinq sites.

En investissant dans l'enseignement [redacted] distance, le gouvernement ontarien permettra aux francophones de Hearst, Timmins, Kapuskasing, New Liskeard, Sturgeon Falls, Sudbury et Elliot Lake au nord; Penetanguishne, Toronto, Hamilton, Welland et Windsor au sud; et Ottawa, Hawkesbury et Cornwall dans l'est de suivre toute une gamme de cours collégiaux et universitaires.

Les cours seront offerts par les collèges Boréal, des Grands Lacs et Cité collégiale, de même que par le collège universitaire de Hearst, l'Université de Sudbury, l'Université Saint-Paul, l'Université d'Ottawa, le Collège Glendon et l'Université Laurentienne. Le collège agricole d'Alfred songe aussi à faire partie du réseau.

Le réseau ne pourra pas offrir tous les programmes et tous les cours en français qui sont disponibles dans la province. Mais certains cours, qu'il était trop coûteux d'offrir dans une région étant donné la faible clientèle, pourront désormais être transmis à un plus grand nombre d'étudiants dans plusieurs régions.

APF

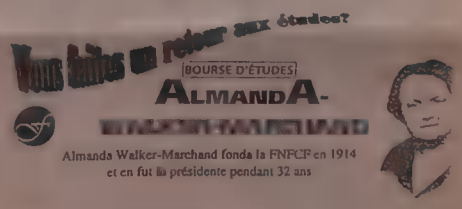

La Fédération [redacted] des [redacted] canadiennes-françaises décerne annuellement une bourse d'études de [redacted] 000$ dans le but d'appuyer [redacted] femme francophone en milieu minoritaire désireuse de faire un retour aux études après une absence prolongée.

Date limite d'inscription: le 30 avril 1995

Pour plus d'information ou pour recevoir [redacted] formulaire de demande:

[redacted] d'études Almanda-Walker-Marchand
Fédération nationale [redacted] femmes canadiennes-françaises
325, [redacted] Dalhousie, porte 525
[redacted] (Ontario) K1N 7G2

recherche des bénévoles.
Contactez-nous au 873-2626

BUDGET 1995

1 800 395-3008

Pour toute question concernant le budget fédéral ou pour plus de renseignements, téléphonez [redacted] frais.

Service offert du lundi au vendredi de 8 h à 22 h.

Dispositif de télécommunication pour malentendants : 1 800 465-7735

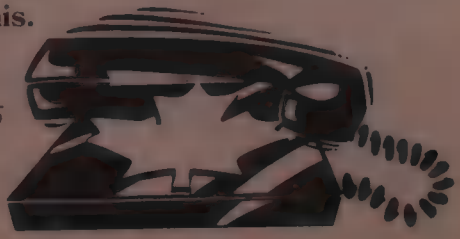

Ministère des Finances Canada — Department of Finance Canada

TINDI LTD.

Avis de demandes de service aérien

Nos. 950088 et 950089 au rôle
Dossiers nos. M4205/A358-4-2/5016
M4895/A358-4-1

Aux termes de la licence n° 890120, Air Tindi Ltd. est autorisée à exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B, C et D (limité au transport de marchandises seulement dans le groupe D).

Air Tindy Ltd. a présenté des demandes à l'Office national des transports du Canada pour :

1. l'autorisation d'utiliser également des aéronefs à voilure fixe du groupe F aux termes de ladite licence (n° 950088 au rôle) et;
2. un service international à la demande (affrètement) de la classe 9-4 pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes B, C, D, E et F (n° 950089 au rôle).

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé qui s'oppose à la délivrance de la licence de classe 4 projetée peut intervenir contre cette partie de la demande, et toute collectivité, personne ou organisme intéressé à la délivrance de la licence de classe 9-4 projetée peut intervenir en vue d'appuyer, de s'y opposer ou modifier cette demande. Chaque intervention doit être déposée au Secrétaire de l'Office conformément aux Règles générales de l'Office national des transports, au plus tard le **21 avril 1995**. Une copie de l'intervention doit être déposée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Toute intervention à l'égard de proposition de service de classe 4 doit citer le n° 950088 au rôle et toute intervention à l'égard de la proposition de service de classe 9-4 doit citer le n° 950089 au rôle. Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire peut se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, par télex au 053-3615 ou par télécopieur au (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à Nancy Hay au (819) 997-6108.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Mécanicien d'équipement lourd

Transports — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 49 234 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0062EW-0003 — **Date limite :** le 17 mars 1995

Ingénieur des travaux et de mécanique du bâtiment

Travaux publics et Services — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0028BB-0003 — **Date limite :** le 24 mars 1995

Économiste en construction

Travaux publics et Services — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0029BB-0003 — **Date limite :** le 24 mars 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Agent du programme des terres

Justice — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 40 397 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf.: 041-0036-MH-0003 — **Date limite :** le 17 mars 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

Agent-éducateur, niveau II

Justice — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41 672 $ par année. On demande la vérification du casier judiciaire des candidats.
Réf.: 021-000009LM-0003 — **Date limite :** le 10 mars 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail du présent poste.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Services bilingues dans les bureaux fédéraux:

Le Conseil du Trésor donnera des directives aux ministères

Les francophones ne doivent pas compter sur le Conseil du Trésor pour forcer les ministères à offrir des services en français, dans les bureaux fédéraux désignés bilingues.

«Nous ne pouvons pas leur donner des ordres (...) mais nous pouvons leur demander de rendre des comptes» a expliqué le ministre responsable, Art Eggleton, alors qu'il comparaissait devant le comité mixte permanent sur les langues officielles.

Selon une étude du Commissaire aux langues officielles, le service en français n'est fourni que dans 72 pour cent des bureaux désignés à l'extérieur du Québec.

Le ministre, qui endosse toutes les recommandations du Commissaire Victor Goldbloom, demandera aux ministères de préparer d'ici le mois de septembre des plans d'action, pour améliorer la qualité des services bilingues dans les bureaux dont le rendement a été jugé insatisfaisant. On réaffectera aussi des ressources bilingues dans ces bureaux et on mettra l'emphase sur l'offre active.

Pour s'assurer que la population est informée de l'emplacement des bureaux bilingues, le Conseil du Trésor a l'intention de publier «périodiquement», de l'information dans la presse minoritaire. Les ministères pourront également sonder leur clientèle par le biais d'un questionnaire, qui est actuellement en préparation.

Est-ce que la réduction de 45,000 postes dans la fonction publique fédérale aura un impact sur la qualité des services bilingues? Le ministre Eggleton répond que les ministères «ne doivent pas se soustraire» à leurs obligations, en dépit de la rationalisation. Le Conseil du Trésor ne peut toutefois que publier des lignes directrices et «donner des conseils».

En ce qui a trait à la fameuse prime au bilinguisme, il n'est pas question que le Conseil du Trésor ouvre cette boîte à surprises. Le Commissaire aux langues officielles réclame depuis des années l'abolition de cette prime de 850$, mais le ministre répond que les circonstances se prêtent mal à une discussion avec les syndicats sur cette question. «Ça fait partie du chèque de paie», a conclu le ministre.

APF

CRTC — AVIS PUBLIC — Canada

Avis public CRTC 1995-33. Le CRTC a reçu de LES COMMUNICATIONS PAR SATELLITE CANADIEN INC. (la CANCOM), agissant à titre de mandataire de ses télédistributeurs affiliés de classe 1 et 2 (voir l'avis pour la liste), des demandes en vue de modifier leurs licences respectives en supprimant la condition de licence autorisant la distribution de WJBK-TV (CBS) Detroit (Michigan) et en ajoutant une condition de licence autorisant la distribution de WTOL-TV (CBS) Toledo (Ohio), reçu par satellite du réseau de la CANCOM, au service de base. Ces demandes ont été présentées suite à une demande du CRTC exposée dans la décision CRTC 94-897 du 28 novembre 1994. EXAMEN DES DEMANDES: Les Communications par satellite Canadien Inc., 50 ouest, chemin Burnhamthorpe, 10e étage, Mississauga (Ont.). Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver: 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée au requérant **ou avant le 5 avril 1995**. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, communiquez avec le Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis publics
Appels d'offres
Offres d'emplois

Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l' Office conformément à l'article 10 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse: Miramar Con Mine, Ltd.

Cessionnaire proposée: Con Exploration Ltd. et Miramar Con Mine, Ltd

Projet: Con Mine, Yellowknife.

Pour plus de renseignements, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le **17 mars 1995.**

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. John Pollard, ministre

Amélioration de la ventilation - école Innujuaq

Amélioration du système de ventilation et de chauffage
– Arctic Bay, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue) ou au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 31 1995 (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE 31 1995 (YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 6 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (819) 979-5128

Renseignements techniques : André MacNeil, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (819) 979-5150 ou Ross Abdurahman, Ferguson Simek Clark, Téléphone : (403) 920-2882

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Transporter et épandre de l'eau pour l'entretien de la route

– Région de Yellowknife, T.N.-O. –

Transporter et épandre de l'eau pour l'entretien de la route

– Région de Fort Providence, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, rue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 17 1995.

Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 6 mars 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Diana Field, chef des finances, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Don MacEachern, Surintendant (du nord), Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7846

Ailleurs dans la Francophonie

Solidarité linguistique

Le Conseil de la langue française du Québec a publié un document intitulé «Renforcer la solidarité linguistique avec les communautés francophones et acadiennes du Canada.»

Le Conseil y prend position en faveur d'un renforcement des liens culturels entre les communautés francophones du Canada. Il estime important et nécessaire que le Québec rappelle et confirme la responsabilité particulière qu'il s'est toujours reconnu par rapport à la vitalité du fait français.

Le document présente plusieurs recommandations du Conseil dont le but est de contribuer au renforcement de la solidarité linguistique entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada.

Enfants surdoués

La Commission nationale des parents francophones (CNPF) a entrepris de sensibiliser les parents aux problèmes que les enfants surdoués peuvent rencontrer dans un système scolaire qui depuis une vingtaine d'années s'est surtout préoccupé d'aider les élèves avec des difficultés d'apprentissage.

Selon le responsable du dossier à la CNPF, Gérard Lécuyer, un problème important peut surgir dans le traitement actuel de cette catégorie d'élèves. En effet, avec la lourde tâche de travail des enseignants et enseignantes, il est difficile d'accorder une attention particulière aux élèves surdoués qui peuvent aisément se retrouver des décrocheurs.

Gilles Vienneau quitte la CNPF

Le directeur de la recherche et de la formation à la CNPF, Gilles Vienneau, quitte son emploi et deviendra le nouveau directeur général de la Fédération de la jeunesse canadienne-française.

M. Vienneau a été conférencier invité à quelques reprises dans les T.N.-O. lors des colloques des parents franco-ténois.

Jacques Michaud assure l'intérim

À la suite de la démission de Mme Claire Lanteigne à titre de présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), le premier vice-président de l'organisme assurera le rôle de porte-parole en attendant que le Conseil national des présidentes et des présidents nomment une nouvelle personne pour remplacer Mme Lanteigne. La réunion est prévue pour avril 1995.

Alain Bessette

Les suites du budget Martin

Les personnes âgées écoperont-elles en 1997?

Même si les futurs retraités et les personnes âgées sont, pour le moment, épargnés par le budget du ministre des Finances, Paul Martin, les choses pourraient rapidement gâter.

Le budget du ministre des Finances Paul Martin, qui a été déposé la semaine dernière, annonce non seulement une révision du Régime de pensions du Canada dès cet automne, mais aussi une réforme de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti.

Les ministères des Finances et du Développement des ressources humaines publieront plus tard cette année un document portant sur les changements que le gouvernement veut apporter au système public de pensions. Ces changements s'appliqueraient dès 1997.

Le vieillissement de la population et le faible taux de natalité oblige Ottawa à réexaminer complètement le Régime de pensions du Canada. On prévoit que le pourcentage des personnes âgées de plus de 65 ans doublera au cours des 40 prochaines années, passant de 12 à 23 pour cent de la population.

Pour ce qui est de la Sécurité de vieillesse et du Supplément de revenu garanti, ces prestations coûtent plus de 20 milliards par année. Ottawa prévoit qu'elles devraient augmenter de 60 pour cent au cours des 15 prochaines années, toujours à cause du vieillissement de la population.

Le gouvernement dit qu'il a l'intention de consulter les personnes âgées après le dépôt, au courant de l'année, de ses propositions. Il a cependant déjà décidé que les prestations seraient dorénavant calculées en fonction du revenu familial. On maintiendra toutefois une protection intégrale pour les aînés les plus pauvres et les prestations continueront d'être indexées.

APF

Régimes de pensions du Canada

Les personnes âgées anticipent déjà le pire

Vigilance et présence sur le terrain, tel est le mot d'ordre lancé à tous les aînés à la suite du dépôt du budget Martin.

Avec ses 350,000 membres répartis dans toutes le Canada, dont 175,000 provenant de la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ), la Fédération des Aînés du Canada promet de talonner les provinces, qui devront faire des choix difficiles lorsque le fédéral réduira les fonds pour la santé en 1996 et 1997.

«Le budget nous a épargné cette fois» reconnaît le président de la Fédération, M. André Lécuyer. Mais les personnes âgées appréhendent la suite des événements.

M. Lécuyer est convaincu que la qualité et l'accessibilité des soins de santé vont diminuer dans les provinces. Il qualifie de «foutaise» la promesse du premier ministre Jean Chrétien de maintenir des normes nationales, dont la gratuité des soins. «Pourquoi les provinces se plieraient-elles quand le fédéral n'a plus d'argent à donner» se demande-t-il. M. Lécuyer entrevoit déjà ce qu'il appelle «le scénario de Klein». Il prédit que les provinces obligeront les personnes âgées à limiter le nombre de leurs visites chez le médecin.

La révision des pensions de vieillesse est la deuxième grande appréhension des personnes âgées. «Il n'y a pas de doute que ce qui se prépare, c'est la fin de l'universalité du régime de pensions du Canada» est convaincu M. Lécuyer.

La Fédération a déjà fait parvenir une lettre au ministre des Finances. Elle exige d'être consultée lorsque le gouvernement procédera cet automne à la révision du régime de pensions.

Selon un sondage réalisé l'an dernier par la Fédération des aînés, les personnes âgées tiennent mordicus à ce que le gouvernement ne touche pas aux pensions, mais sont prêtes à certains aménagements en ce qui concerne les soins de santé.

Les aînés tiennent beaucoup à garder leur indépendance financière, parce qu'ils ne veulent pas être un boulet pour leurs enfants et devenir des esclaves au foyer, explique M. Lécuyer. Bref, les aînés veulent conserver leur liberté d'action. Mais comme personne ne sait pas où le gouvernement va couper, M. Lécuyer estime que les aînés sont aujourd'hui «des personnes à risque».

Il ne faut toutefois pas s'attendre à voir des personnes âgées manifester sur la colline parlementaire. Ceux qui ont fait reculer Brian Mulroney en 1985, rappelle M. Lécuyer, étaient dans la soixantaine: «Plus les gens vieillissent, moins elles peuvent se mobiliser». Et c'est encore plus évident lorsqu'il fait 20 degrés sous zéro, ironise le président de la Fédération.

M. Lécuyer prédit déjà que les gouvernements vont demander aux personnes âgées de se sacrifier pour leurs petits-enfants. Il y a 30 ans, on leur demandait de se sacrifier pour leurs enfants. «On va encore nous faire pleurer».

APF

CRTC DÉCISION Canada

Décision CRTC 95-69. **The Family Channel Inc.** L'ensemble du Canada. APPROUVÉ - Renouvellement de la licence afin de fournir un service national d'intérêt général dans toutes les régions du Canada, du 1er mars 1995 au 31 août 2001. - APPROUVÉ - Suppression de la condition de licence précisant les exigences relatives aux registres concernant l'auditoire cible, les catégories d'émissions, les acquisitions du "Disney Channel" et la désignation d'émission de 150% de contenu canadien ainsi que l'exigence relative aux registres visant à inclure les cotes de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario. Décision 95-66. **Tetlit Service Co-operative Limited,** Fort McPherson (T.N.-O.) RENOUVELÉ - Licence de câble qui dessert Fort McPherson, du 1er mars 1995 au 31 août 1995. Le texte complet de cette décision est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC au (819) 997-2429; et au bureau du CRTC à Vancouver (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

NORTHWEST TERRITORIES WATER BOARD

Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse:	Hameau incorporé de Fort Norman
Site:	Fort Norman, T.N.-O.
Objectif:	Utilisation des eaux et élimination des déchets pour fins municipales.

Pour plus de renseignements, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le **20 [illegible] 1995.**

NORTHWEST WATER BOARD

Office des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse:	Gouvernement des T.N.-O. Ministère des Travaux publics et des Services
Site:	Hameau de Sanikiluaq
Objectif:	Amélioration de 2 traverses de ruisseau.

Pour plus de renseignements, contactez Pam LeMouel (403) 920-8191, avant le **27 mars 1995.**

Northwest Territories — **APPEL D'OFFRES**

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Gravier concassé

Forer, dynamiter et empiler du gravier – Km 55,2, route n° 4, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, rue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 21 [illegible]

Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 6 mars 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux :	Diana Field, chef des finances Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 874-6972
Renseignements techniques :	Fred Lamb, agent de projet Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 874-6972

Northwest Territories — **APPEL D'OFFRES**

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. John Pollard, ministre

Services de sécurité

Fournir un contrôle d'accès et un contrôle des rondes dans et autour les divers édifices occupés par le GTNO – Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 17 [illegible] 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 27 février 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Donel Gagnon Commis aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 873-7662
Renseignements techniques :	Michael A. Mann Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 873-7131

Nous avisons les entrepreneurs qu'une réunion de pré-appel aura lieu à 10 heures, le 10 mars 1995, au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue.

Mars est le Mois de la nutrition

Donnez l'exemple à ses enfants

Donnez l'exemple à ses enfants peut être difficile lorsqu'il s'agit de bien manger. Avec les horaires bousculés d'aujourd'hui, la tentation d'acheter des «mets prêts-à-manger» peut mener à des habitudes alimentaires malsaines.

Les enfants ont besoin d'une alimentation bien équilibrée pour être en bonne santé. Encouragez-les à bien manger en vous nourrissant vous-même comme il faut. Montrez-leur le bon exemple.

Les habitudes alimentaires s'apprennent dès le plus jeune âge. Aidez vos enfants à prendre de bonnes habitudes alimentaires avant qu'ils en développent de mauvaises. On a tendance à garder ses habitudes toute une vie durant.

Comment établir de bonnes habitudes alimentaires

- Mangez vous-même sainement et vos enfants suivront fort probablement votre exemple.
- Mangez en compagnie de vos enfants aux heures des repas et ayez une attitude positive. Prêtez attention aux enfants qui aiment une diversité d'aliments et non à ceux qui sont agités ou qui refusent de manger.
- Ne les amadouez pas par des promesses, ne plaidez pas et ne laissez pas les enfants croire qu'ils vous contrôlent par ce qu'ils mangent. Les enfants profiteront rapidement de vous.
- Vantez le bon goût des aliments, et non pas leurs propriétés saines. Discutez des bonnes habitudes alimentaires et de la variété d'aliments dont nous avons besoin et montrez-leur le bon exemple.
- Il est préférable d'introduire un nouvel aliment à la fois, en l'accompagnant d'aliments connus. Les enfants peuvent ne pas aimer l'aliment lorsqu'ils le goûtent pour la première fois, mais il arrive souvent qu'après deux ou trois essais, ils apprennent à l'apprécier.
- Servez de petites portions aux petits enfants. Demandez-leur s'ils veulent être servis une deuxième fois.
- Donnez-leur des aliments sains au lieu d'«aliments vides». Les enfants aiment les aliments naturels, et non ceux trop assaisonnés ou trop épicés.

Rendez les repas de midi agréables

Les enfants ont besoin de repas nutritifs et riches en calories pour pouvoir continuer leur journée. Les idées suggérées ci-dessous peuvent vous aider à rendre les repas de midi plus intéressants et plus agréables pour les enfants.

- Demandez aux enfants de participer à la confection de ces repas au lieu de leur donner de l'argent à dépenser pour des croustilles et des boissons gazeuses.
- Variez la garniture des sandwichs pour inclure des viandes froides faibles en gras, comme de la dinde ou du poulet, du fromage faible en gras, du saumon ou du beurre d'arachide. Choisissez du thon conservé dans de l'eau et non dans de l'huile.
- Emballez des légumes crus avec des trempettes savoureuses et faibles en gras.
- Utilisez les restes pour faire les repas de midi. Choisissez de la pizza, de la viande rôtie, des pâtes, un pain de viande et de la salade de chou cru.
- Remplissez un thermos à large ouverture de repas chauds, comme du chili épicé, des fèves cuites, du spaghetti, de la soupe ou du ragoût.
- Choisissez des aliments qui se conservent bien à la température de la pièce.
- Emballez bien les aliments. En congelant un petit contenant de jus, et en le plaçant dans un sac à isolation thermique pour provisions, vous pouvez en toute sécurité ajouter du yogourt, du fromage cottage ou tout autre produit laitier.
- Pour terminer le repas, ajoutez des biscuits aux flocons d'avoine, du gâteau aux bananes ou aux carottes, ou de la compote de pommes - de savoureux desserts pour remplacer les barres de chocolat ou les croustilles.
- Pour chacun de ces repas, incluez des aliments des quatre groupes alimentaires, c'est-à-dire des produits laitiers, des fruits et des légumes, des céréales complètes et du pain complet, de la viande, ou des substituts de ces aliments.
- Lorsque les enfants choisissent les aliments qu'ils aiment et qu'ils préparent leurs propres repas du midi, il y a plus de chances qu'ils mangent ces aliments au lieu de les jeter.
- Assurez-vous de manger vous-même des repas sains à midi.

Collations saines

Les collations représentent une bonne partie de l'alimentation des enfants. C'est pourquoi, il faut les choisir avec attention. Qu'elles soient faites à la maison ou achetées au magasin, évitez les collations contenant de fortes quantités de sucre, de corps gras, et de sel. Ayez sous la main des aliments naturels et sains pour grignoter, comme des fruits ou des légumes crus, ou du yogourt.

Autres idées

- Des muffins anglais au blé entier, rôtis, avec de la sauce tomate et du fromage mozzarella faible en gras. Chauffez-les au four micro-ondes ou au four ordinaire jusqu'à ce que le fromage fonde.
- Couvrez un bagel au blé entier avec du fromage et des rondelles de concombre.
- Mélangez du yogourt avec des fruits frais ou des fruits secs coupés, ou servez-le avec des céréales faibles en sucre.
- Servez du beurre d'arachides et des morceaux de pommes.

Parents, vous avez la responsabilité de donner de bonnes habitudes alimentaires à vos enfants. Ils suivront votre exemple.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre diététiste régional.

La publication de ce publi-reportage a été rendu possible grâce à l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones.

Northwest Territories Health and Social Services

Quoi de neuf?

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - mars 95

Activités à venir

L'Association franco-culturelle de Yellowknife vous prépare tout un printemps ! Voici un aperçu des activités à venir pour vous mettre en appétit. Participez en grand nombre, vous êtes tous et toutes les bienvenus !

Cabane à sucre et autres carnavaleries

Le Caribou Carnaval arrive à grands pas. Les 31 mars, 1er et 2 avril prochains, l'AFCY y organise sa très populaire Cabane à sucre. Venez vous sucrer le bec, il y en aura pour tous. Dans le cadre de ce Carnaval, l'Association vous présente également un spectacle des «Bûcherons» qui sauront vous faire chanter et bouger. Le samedi 1er avril, trois spectacles seront présentés sur la scène principale du Caribou Carnaval. Ne manquez pas ça !

Nous avons également besoin de bénévoles pour le bon fonctionnement de la Cabane à sucre. Déjà, plusieurs appels ont été faits pour préparer l'horaire de notre cabane à sucre. Si vous n'avez pas été rejoint et que vous êtes intéressé à vous impliquer, n'hésitez pas à nous appeler au 873-3292.

De plus, notre commande de sirop est à la veille d'arriver. Cette année, nous offrons quelques nouveautés (gelée d'érable, bonbons, emballages cadeaux, sirop clair et extra-clair, et plus encore). Pour une commande, vous n'avez qu'à appeler au 873-3292, de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi.

«Les voisins» prend l'affiche

Les 7 et 8 avril, la troupe de théâtre «Les pas frette aux yeux» présente son nouveau spectacle «Les voisins». Venez rire et vous amuser en français à l'édifice Mackenzie dans les studios de la télévision communautaire. Cette comédie est une création de Claude Meunier et de Louis Saïa et la mise en scène est assurée par Gilles Tassé. Un spectacle à ne pas manquer. Les billets seront bientôt en vente. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'Association franco-culturelle de Yellowknife au 873-3292.

Merci aux bénévoles

À la mi-avril, l'AFCY organisera une cabane à sucre pour remercier tous les bénévoles qui auront contribué au succès de notre concession au Caribou Carnaval. Au menu, des binnes, des œufs dans le sirop, des crêpes, etc. La tenue de cette activité nous permet de reconnaître le travail inestimable de nos bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Balle-molle

Début mai, ce sera le temps des inscriptions pour notre équipe, les «Franco-FUN», en prévision de la nouvelle saison de balle-molle. Vous êtes tous et toutes les bienvenus. Nous tenterons, encore une fois cette année, d'enlever les honneurs face aux autres équipes inscrites à la *Yellowknife Slo-Pitch Association*. 873-3292.

Bingo

Le 6 mai, l'Association franco-culturelle de Yellowknife organise un bingo au Elk's Club. Toutes les personnes intéressées à s'impliquer pour cette activité peuvent le faire en composant (encore et toujours) le 873-3292. Un autre bingo pour l'AFCY est prévu pour le 2 juin.

Salon du livre

Fin mai, il y aura de nouveau un Salon du livre, juste à temps pour les vacances. Encore une fois, l'AFCY vous offrira une grande sélection de cassettes, de disques compacts et de livres (romans, policiers, best-sellers, etc). Si vous avez des commandes spéciales pour ce salon du livre, vous pouvez nous les faire parvenir par fax (873-2158) ou par téléphone (873-3292).

Assemblée annuelle

À la mi-juin (la date est encore à déterminer), l'Association tiendra son assemblée générale annuelle. Nous aurons alors besoin de bénévoles pour siéger au sein du conseil d'administration. Si vous êtes intéressé, ce sera votre chance. Ce sera également une occasion pour tous de s'informer sur l'Association et sur les dossiers en cours et à venir. On vous attend en grand nombre.

Fête du 24 juin

Le 24 juin, ce sera la fête de la francophonie. Encore cette année, l'événement se tiendra sur le site du Folk on the Rocks, et un B.B.Q. familial, de la musique, de la danse, et un feu de la St-Jean seront au programme.

La Bottine souriante en ville

Le 2 juillet, l'Association franco-culturelle de Yellowknife offre tout un spectacle pour les francophones et les francophiles. La «Bottine Souriante» sera au rendez-vous pour vous faire passer une soirée inoubliable. Ce sera l'occasion de souligner notre 10e anniversaire auprès de la population francophone et francophile de Yellowknife (eh oui, dix ans déjà, comme le temps passe vite). Des artistes locaux seront également de la partie. Voilà quelque chose de bien pour commencer les vacances sur le bon pied. Ne manquez pas ça !

Nouveaux membres

Nous aimerions souhaiter la bienvenue parmi nous à deux nouveaux membres. Il s'agit de MM. Maxime Cimon et de René Mercier.

Produits culturels

La Presse de Montréal et le *Journal de Montréal* (édition du samedi) sont toujours disponibles, et ce, seulement deux jours après leur parution (donc le mardi suivant). Pourquoi ne pas abonner votre classe ou votre école ? C'est une très bonne idée pour les programmes d'immersion et les cours de français. Les personnes intéressées peuvent s'abonner en appelant à l'Association, au 873-3292. Le coût est de 22$ par mois.

Quelques nouveautés vidéos sont maintenant sur les tablettes. Nous avons quelques films de l'O.N.F. très intéressants pour les classes et plusieurs films pour enfants. Passez nous voir. Le coût de location est de 2$ pour les films pour enfants et de 4$ pour les films pour adultes.

Appartement à partager

Cherche co-locataire (femme) pour le 1er avril ou le 1er mai. Superbe appartement, deux salles de bains. Appelez Geneviève au 920-6166 (travail) ou 873-8451 (résidence).

Le saviez-vous?

Chaque année les Italiens avalent en moyenne 10 km de «pasta»!

Le Japon s'est officiellement décidé à ouvrir ses portes aux pommes nord-américaines en 1971. Les premières pommes sont arrivées sur le marché... en janvier dernier.

Devant l'absence totale d'efficacité de la peine capitale (selon le *Capital Punishment Research Project*), ses partisants avancent qu'au moins elle économise des frais d'emprisonnement. Or, en Floride, une exécution, avec toutes les démarches juridiques qu'elle entraîne, coûte trois millions de dollars américains. De quoi garder le criminel en prison pendant 13 ans ! (Source : *L'Actualité*, parution du 1er mars 1995)

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 11, vendredi 17 mars 19

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Agnès Bilta/L'Aquilon

«Victoire» proclament Jean-Pierre Loyer (à gauche) et Maxime Auger. Pour la foire des sciences de l'école Nakasuk à Iqaluit, les deux complices ont entraîné une souris à parcourir le labyrinthe.

Accord de coopération Canada-TNO sur les langues

Ottawa et le GTNO s'entendent sur un budget de 20 millions

Les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest ont conclu le 14 mars un nouvel Accord de coopération relatif [illegible] français et aux langues autochtones. La signature survient près d'un [illegible] après l'expiration du précédent accord.

Selon la première ministre Nellie Cournoyea, dans le contexte actuel de coupures budgétaires et de lutte au déficit fédéral, les Territoires du Nord-Ouest peuvent [illegible] féliciter d'avoir obtenu 20 millions pour le français et les langues autochtones, même si cette somme représente une baisse de 33% par rapport au niveau de financement de l'accord précédent. Mme Cournoyea a qualifié le niveau de financement du nouvel accord de «satisfaisant» et a souligné que durant les trois prochaines années le gouvernement territorial n'aurait pas à craindre d'autres coupures au budget de l'accord.

La députée fédérale de la circonscription de l'Arctique de l'ouest Ethel Blondin-Andrew représentait le ministre Michel Dupuy du Patrimoine canadien [illegible] la cérémonie de signature de l'accord. Mme Blondin-Andrew a déclaré que le maintien d'un haut niveau de financement pour l'Accord relatif [illegible] langues témoignait «de l'engagement ferme et indéfectible du gouvernement fédéral (...) (envers) la promotion de la dualité linguistique au Canada et (...) le développement des communautés de langue officielle [illegible] situation minoritaire (...)». La députée a poursuivi en disant que «l'Accord reflète aussi l'engagement des deux gouvernements [illegible] l'égard du statut de langue officielle du français dans les Territoires du Nord-Ouest».

L'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones qui [illegible] pris fin le 31 [illegible] 1994 portait sur une période de cinq ans. Le nouvel accord a une durée de trois ans. Répondant [illegible] questions des journalistes sur le budget de l'accord, Mme Josie Weninger, directrice par intérim de Patrimoine canadien pour les TNO, a souligné que la plus courte durée de l'accord rendait encore plus intéressant son niveau de financement. Mme Cournoyea [illegible] renchéri en expliquant que le nouvel accord tel qu'il sera maintenant géré permettra plus de souplesse dans les transferts de fonds d'un programme à un autre et un suivi encore plus efficace des dépenses. Mme Cournoyea s'est dit confiante que la gestion de l'Accord étant bien rôdée, il ne devrait pas se reproduire de situations où des fonds non-dépensés doivent être renvoyés à Ottawa.

Le budget de l'accord à proprement parler [illegible] chiffre à 18 millions.

Accord sur les langues
Suite en page 2

Révision de la Loi sur l'éducation

Les parents font preuve d'un optimisme prudent

Le projet de loi portant sur la révision de la *Loi sur l'Éducation* des Territoires du Nord-Ouest a franchi à l'Assemblée législative le 10 mars dernier l'étape de la première lecture.

La *Loi sur l'Éducation* actuellement en vigueur remonte à 1977. Depuis 1990, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation [illegible] procédé [illegible] plusieurs études et consultations en vue de réviser en profondeur cette loi. En novembre 1994, les discussions entourant le livre vert sur l'Éducation (qui constituait l'avant-projet de loi) ont amené le ministre Richard Nerysoo à formuler une dernière série de modifications, avant que ne débute le processus législatif.

Pour la population francophone des Territoires du Nord-Ouest, la révision de la loi pourrait signifier que la loi territoriale deviendra constitutionnelle en reconnaissant le droit de cette minorité linguistique à l'instruction dans sa langue. Les regroupements de parents francophones à Yellowknife et à Iqaluit souhaitent de plus que la reconnaissance du droit à l'instruction soit assorti d'un droit à la gestion des programmes et des établissements reliés à l'enseignement en français langue première.

«Dans une lettre que le ministre Richard Nerysoo nous a fait parvenir le 10 mars, il est fait mention de modifications [au projet de loi] qui, semble-t-il, vont dans le sens de l'article 23 de la Charte des droits et libertés [illegible] le droit à l'instruction. Nous n'avons pas encore vu cette nouvelle version. Dès que nous l'obtiendrons, nous la présenterons aux experts de la CNPF [Commission nationale des parents francophones] pour voir si vraiment le document est [illegible] accord avec [illegible] attentes», explique Mme Sylvie Vincent, présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY).

Loi sur l'éducation
Suite [illegible] page 2

C'était le 8 mars !

Agnès Bilta/L'Aquilon

Pas étonnant que les yeux brillent! Le souper communautaire organisé à Yellowknife pour la Journée internationale des femmes a été très agréable. Louise Desbiens et Geneviève Harvey (à droite) étaient de la partie! La soirée avait été préparée par le comité local des Elles-Ténoises.

Les membres du comité du Centre scolaire communautaire de Yellowknife rediscutent de leur fonctionnement et réaffirment leur engagement au projet. Lire en page 3.

Le GTNO décernera un prix pour les leaders de la promotion des langues dans les communautés et [illegible] Commissaire aux langues des Territoires lance un concours d'affiches dans les écoles. Lire en page 4.

La chronique «Sur le bout de la langue» se penche sur un des plus petits mots de la langue française «à», [illegible] ne pas confondre avec «a». Annie Bourret vous en dit plus long en page 5.

«En direct» d'Iqaluit : la foire des sciences à l'école Nakasuk et une conversation avec Rollande Carson, juste avant son départ. Voir et lire en pages 6 et 8.

La meilleure façon de s'alimenter sainement, c'est de s'assurer qu'on en tire du plaisir? Une idée à explorer dans la chronique sur la nutrition. Lire en page 8.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Jim Antoine dénonce l'ivresse extrême comme défense

Le député du Nahendeh Jim Antoine a présenté le 3 mars dernier une motion portant sur la question controversée de la défense d'ivresse extrême. Le ministre de la Justice Stephen Kakfwi a appuyé la motion.

La motion - qui a été adoptée - exhortait les membres de l'Assemblée législative d'appuyer unanimement les modifications que le ministre fédéral de la Justice veut apporter au Code criminel pour abolir cette défense. Depuis un an, le fait d'être dans un état d'ébriété très avancé a été utilisé ■ quelques reprises en cour par des personnes accusées de crimes violents. Les accusés disaient ne pas avoir pu former d'intentions criminelles en commettant les actes qui leur étaient reprochés, étant donné leur ivresse extrême.

Durant la présentation de sa motion, le député du Nahendeh ■ rappelé à ses collègues que dans les TNO le taux de crimes violents (signalés ■ autorités) est six fois plus élevé que le taux national. M. Antoine a aussi insisté sur le très grand rôle de l'alcool dans les Territoires lors de la perpétration de crimes, en particulier les agressions sexuelles et autres.

Le Conseil de la condition des femmes des Territoires du Nord-Ouest a adressé le 7 mars des félicitations à M. Antoine pour son initiative.

Coup d'envoi pour l'étude sur la région géologique «de l'Esclave»

Le développement de l'exploration minière dans la région que les géologues appelent la région «de l'Esclave» ■ amené la mise sur pied d'un groupe de travail. Le groupe est chargé d'étudier cette partie des Territoires pour établir à son sujet une banque de données environnementales et socio-économiques. Les données devraient ensuite être utilisées pour permettre un développement responsable des activités minières.

Le 7 mars, le ministre des Ressources renouvelables Silas Arngna'naaq a rapporté que la première séance de travail du groupe les 28 février et 1er et 2 mars s'était bien déroulée. Selon le ministre, les membres du groupe semblent disposer à collaborer pour la réalisation de l'étude.

Le groupe de travail réunit des représentants du Nunavut, du Traité 8, du Traité 11, de la Nation métis, de la Chambre des mines, du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord, du GTNO, de l'industrie touristique (les guides et les pourvoyeurs en particulier), ainsi des groupes de protection de l'environnement.

Marque de solidarité nationale pour des travailleurs d'Arviat

L'Alliance de la fonction publique du Canada - un syndicat d'envergure nationale qui regroupe 170 000 membres - a accordé son appui aux quarante travailleurs à l'emploi du hameau de Arviat. Les employés qui sont membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses du Nord tentent depuis l'automne 1993 de conclure une première convention collective négociée avec les autorités municipales. Le président de l'AFPC, M. Daryl Bean, a assuré les travailleurs du hameau d'Arviat du soutien moral et financier de l'Alliance s'ils décident de déclencher la grève.

Campagne anti-tabagisme de l'Association des femmes inuit

L'Association des femmes inuit Pauktuutit est à mi-chemin de sa campagne nationale anti-tabagisme. L'association en a profité pour faire le point. La stratégie adoptée vise prioritairement les jeunes. Une enquête réalisée en 1993 dans les Territoires du Nord-Ouest révélait en effet que huit pour cent des enfants inuit âgés de 5 à 9 ans fument. Dans le groupe des 10 à 14 ans, le pourcentage de fumeurs passe à 25%. Quant aux jeunes inuit de 15 à 19 ans, 69% d'entre eux fument. Ce chiffre dépasse deux fois et demie la moyenne nationale.

La campagne financée par Santé Canada se déroule dans six régions: l'Arctique de l'Ouest, le Kitikmeot, le Keewatin, le Baffin, le Nunavik et le Labrador. À date, Pauktuutit a consulté les représentants en santé communautaire de 55 localités. L'Association a aussi tenu des rencontres de sensibilisation avec des jeunes à Lake Harbour, Iqaluit, Apex et Kuujjuaq. L'organisation d'une ligne ouverte radiophonique sur le tabagisme a connu un tel succès que l'activité sera reprise.

Rencontre sur l'avenir des Jeux d'hiver de l'Arctique

Le ministre des Affaires municipales et communautaires Kelvin Ng participera cet automne à une rencontre du Comité international des Jeux d'hiver de l'Arctique sur l'avenir des Jeux. Après que la candidature de Yellowknife ait été préférée à celle d'Inuvik pour les Jeux de 1998, des critiques de la décision s'étaient demandés si les Jeux ne s'éloignaient pas, en se développant, des plus petites communautés pourtant typiques du Nord et désireuses de s'impliquer dans les Jeux.

Agnès Billa

Accord sur les langues

Suite de la une

Une somme de 2 millions s'ajoute ■ ce montant; elle est fournie par le secteur de Parcs Canada du ministère du Patrimoine canadien. L'enveloppe de 2 millions servira à des projets de mise en valeur de la culture autochtone.

Maintenant que l'Accord de coopération relatif au français et aux langues autochtones ■ été renouvellé, le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) va se pencher sur la répartition des 20 millions de dollars entre les services et les programmes qui relèvent de l'accord.

Mme Cournoyea a confirmé que les priorités du GTNO ne sont pas encore arrêtées. La première ministre a reconnu que la baisse du budget de l'Accord allait forcément entraîner des coupures, y compris des coupures de poste.

Pour ce qui est de la part du budget affectée aux services en français, elle passe piur 1994-1995 d'un peu plus de quatre millions de dollars à 2,5 millions. Par ailleurs, dans le cas d'un volet de l'Accord - le Programme de développement culturel et communautaire - auquel la communauté franco-ténoise tient tout particulièrement, on sait déjà que l'enveloppe consacrée au PDCC ■ été réduite de 50%.

Agnès Billa

Loi sur l'éducation

Suite de la une

En attendant de prendre connaissance du contenu du projet de loi et de se prononcer à ce sujet, l'APFY ■ rencontré le 14 mars dernier M. Tony Whitford. Le député de *Yellowknife South* préside le Comité permanent de la législation de l'Assemblée législative. Le comité procédera à un examen public de la nouvelle Loi sur l'Éducation du 8 au 24 mai, à Inuvik, Iqaluit, Rankin Inlet, Fort Smith, Fort Simpson, Cambridge Bay, Yellowknife et Dettah.

«La rencontre avec M. Whitford s'est bien déroulée. Il nous ■ confirmé que nous serions invités à participer aux audiences du Comité, ce qui n'était pas garanti jusque là. Nous pourrons alors donner notre opinion sur le projet de loi. (...) Tony Whitford nous a aussi expliqué les étapes à venir. Après l'examen public de la loi, le Comité permanent de la législation déposera un rapport à l'Assemblée législative. Ce sera alors à M. Nerysoo et à son équipe de décider quelles recommandations incorporer au projet de loi. Le projet de loi modifié ira ensuite en troisième et dernière lecture» précise Mme Vincent.

L'Assemblée législative semble déterminée à adopter la nouvelle *Loi sur l'Éducation* avant que la douzième législature ne soit dissoute, en prévision des élections territoriales de l'automne 1995. Pour ce faire, la présente session ■ prolongera jusqu'au début juin. Du 5 au 9 juin, l'Assemblée législative reprendra les débats sur le projet de loi sur l'éducation.

L'Association des parents francophones de Yellowknife compte sur la Fédération Franco-TéNOise pour l'aider à suivre les audiences sur le projet de loi. L'APFY est intéressée à savoir comment les différentes régions et clientèles réagiront à la nouvelle loi. «Les intervenants de Yellowknife sont parmi les derniers à ■ présenter devant le Comité permanent de la législation. Je pense que ça joue en notre faveur. Nous serons au courant ce qui se sera dit à Iqaluit, à Fort Smith, etc».

Pour leur part, les parents francophones attendent l'évaluation du projet de loi du ministre Nerysoo par leurs experts-constitutionnalistes avant d'élaborer dans sa version finale le message qu'ils livreront au Comité permament de la législation, en faveur de l'instruction en français. «Pour le moment, nous avons l'impression que les choses sont en bonne voie et que ça va bien se terminer». de conclure la présidente de l'APFY.

Agnès Billa

À propos d'autre chose

Soyez à l'écoute!
Tous les dimanches,
de midi à 13 heures,
l'équipe de la seule émission
de radio en français à Yellowknife
vous invite à syntoniser CKLB au
101,9 sur la bande MF.

Information :
Jean-François Boucher
Mario Paris
Marc Lacharité
873-3292

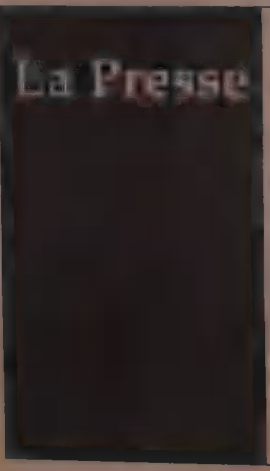

à Yellowknife

Êtes-vous intéressé.e à recevoir La Presse du samedi trois jours après sa parution?

Voilà l'offre que l'Association franco-culturelle de Yellowknife vous fait pour la somme de 5$ (transport inclus)! Contactez le 873-3292 dès maintenant!

La Presse

Merci à Arctic Ventures Inc., à Iqaluit et à NWT Air de leur collaboration.

Pour la Journée internationale des femmes, le Conseil de la condition des femmes des TNO avait organisé un après-midi de célébrations débordant d'activités : remise des prix «Wise Women» et «Mighty Mama» (ci-dessus) et lancement de la trousse d'action communautaire «From Darkness to Light». La trousse était en préparation depuis quatre ans. Sa sortie suscite beaucoup d'espoirs pour la prise en main et la guérison des communautés par elles-mêmes.

Centre scolaire communautaire de Yellowknife

Le comité responsable du CSC renouvelle son engagement

Ces deux dernières semaines, les membres du comité pour un centre scolaire communautaire (CSC) à Yellowknife se sont rencontrés à quelques reprises pour rediscuter de leur engagement respectif et de leur fonctionnement en groupe.

Le projet du centre scolaire communautaire qui permettrait entre autres à l'école Allain St-Cyr de déménager dans son propre bâtiment doit se concrétiser en 1999.

M. Denis Milot, président du Conseil scolaire francophone de Yellowknife et président sortant du comité du CSC, nous explique la démarche. «Je pense que tous les partenaires doivent redéfinir leur rôle, autant YK 1 [la commission scolaire NDLR], autant nous comme comité. C'est à cela qu'ont servi les deux dernières semaines. Nous nous sommes demandés si le comité aurait avantage à être une société par elle-même et non pas d'être chapeauté par le conseil [scolaire francophone de Yellowknife]. À notre dernière réunion, il a été décidé, après que tous les organismes membres du comité CSC aient donné leur point de vue, de rester en dessous du conseil. (...) Quant à YK 1, à date ils ont été informés du dossier, ils ont été tenus au courant plus qu'ils n'ont été impliqués. Le ministère de l'Éducation a davantage fonctionné avec le conseil scolaire. Le rôle de YK 1 est à redéfinir, et nous allons le faire sous peu, avec eux. Il faut maintenant les intégrer au dossier et éclaircir les partenariats».

L'implication de la commission scolaire publique est importante pour deux raisons. La commission sera appelée à jouer dans le dossier du centre scolaire communautaire un rôle-clé». La commission scolaire doit faire la demande à la Ville de Yellowknife pour un terrain. Elle aura sans doute à gérer les fonds, à s'occuper des architectes et de la construction.

La présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife, Sylvie Vincent, rappelle par ailleurs que l'intérêt de la commission scolaire pour le projet du CSC tient au volet scolaire. «Le côté communautaire du projet, c'est à la communauté de l'assumer, de dire jusqu'où elle veut aller, et de prouver [illegible] sérieux, en effectuant des levées de fonds, par exemple».

L'implication de la commission scolaire compte aussi en raison de la dissolution possible du Conseil scolaire francophone de Yellowknife. Le conseil qui gère l'école Allain St-Cyr sous la tutelle de la commission scolaire publique de Yellowknife existe à titre expérimental et non pas permanent. En juin 1995, si la Loi révisée sur l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest n'a pas été adoptée, le conseil scolaire francophone pourrait ne pas être maintenu, dans la mesure où [illegible] existence n'aurait pas été sanctionnée par la loi. Sa mise en place n'était en effet qu'une mesure temporaire en attendant que la révision de la loi vienne régler au plan territorial les questions en suspens du droit à l'instruction en français et de la gestion scolaire. «La priorité présentement pour nous, c'est de s'assurer que le conseil scolaire puisse fonctionner encore un an si le projet de loi scolaire [illegible] passe pas. Après, on va parler du CSC», confirme M. Milot.

Restructuration du comité

Les récentes discussions au sein du comité du CSC ont amené plusieurs changements dans la compostion du comité. Mme Nicole Wallbridge en assume désormais la présidence. Il y avait auparavant au comité du CSC une co-présidence que se partageaient Denis Milot et Diane Mahoney. Mme Mahoney a quitté la présidence pour devenir au sein du comité CSC la représentante de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, en remplacement de Mme Caroline Lafontaine. Les autres groupes qui siègent au comité sont l'Association des parents francophones de Yellowknife (avec également une nouvelle représentante, Mme Denise Canuel), le Conseil scolaire francophone de Yellowknife (dont Mme Wallbridge est issue) et la Garderie Plein Soleil (où M. Jean-Marie Beaulieu succède à M. François Cyr). La Fédération Franco-TéNOise continue à participer aux rencontres et au travail du comité à titre de groupe-conseil.

M. Denis Milot se réjouit de l'arrivée des nouveaux représentants au comité. «Je pense que c'est [illegible] des problèmes que nous avons eus autour de la table. Les gens assis autour de la table présidaient leur propre organisation. Ces gens avaient déjà beaucoup à faire (...) Nous nous sommes aperçus qu'il faut au CSC des gens qui se consacreront à ce dossier-là».

Les dernières semaines ont également montré l'importance pour tous les groupes francophones intéressés au CSC de s'associer. «Le projet, ce n'est pas que l'école. La communauté doit aussi participer.. Le projet doit refléter les besoins de la communauté». M. Milot croit qu'il faut consulter aussi largement que possible au sujet du centre scolaire communautaire. «Nous ne déciderons pas à trois [illegible] quatre s'il faut une salle de spectacle ou un restaurant dans le CSC». «Il faut ouvrir le projet (...) tout en ayant un leadership, avec des gens qui croient [illegible] projet et qui vont de l'avant», renchérit Mme Vincent.

Au mois de mai, le comité du Centre scolaire communautaire doit transmettre [illegible] ministère de l'Éducation le concept élaboré pour le centre. Les prochaines réunions seront consacrées à cette question. «Nous allons parler de ce qui va se passer dans cette bâtisse; comment nous allons fonctionner; à quoi nous nous attendons», explique Denis Milot. À cela, Mme Vincent ajoute : «Il sera aussi question de valeurs, ce qui est important pour nous, comme la santé, le bien-être de la personne». Ces valeurs, cette vision du centre scolaire communautaire serviront à départager les partenaires du centre et le genre d'activités qui s'y dérouleront.

Agnès Billa

Premier pas de Gabriel !

Alain et Janine Larivière ont reçu la trousse des «Pemiers pas » de la Fédération franco-ténoise pour leur enfant, Gabriel, né le 7 mars dernier. Gabriel pesait à la naissance 9 livres et 2 onces. Si vous désirez obtenir une trousse «Premiers pas» pour vous-même ou au nom d'amis, contactez Francine Labrie au (403) 920-2919 (2e étage de l'édifice Precambrian).

OFFRE D'EMPLOI

L'Association franco-culturelle de Yellowknife aura un poste à combler cet été pour un(e) étudiant(e). De mai à août, la personne choisie sera responsable du bureau durant les vacances et aura à travailler sur certains dossiers de l'association. Les personnes intéressées doivent répondre aux critères du projet Défi (être aux études et retourner à l'école en septembre). Le salaire est à discuter. Vous pouvez nous faire parvenir vos C.V. dès maintenant à l'adresse suivante :

Association franco-culturelle de Yellowknife
C.P. 1586
Yellowknife, NT, X1A 2P2

(403) 873-3292.

« Du monde sympathique.. et quel service! »

Il se peut que, pour une raison ou pour une autre, vous ayez besoin d'aide pour remplir votre déclaration de revenus. Rassurez-vous : chaque année, des personnes et des organismes communautaires offrent gratuitement leurs services aux personnes qui en ont besoin. Alors, n'hésitez pas!

Pour obtenir les services d'un bénévole, communiquez avec nous au

Edmonton : (403) 423-3510
Nord de l'Alberta/T.N.-O. : 1-800-232-1966

ÉDITORIAL

À quoi serviront les 20 millions de l'Accord sur les langues?

Enfin, après plus de 18 mois de négociations, l'attente est terminée! La première ministre des TNO Nellie Cournoyea et la députée fédérale Ethel Blondin-Andrew ont annoncé le 14 mars dernier la signature d'un nouvel Accord de coopération relatif au français et aux langues autochtones.

Les représentantes des Gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest ont beaucoup insisté sur le montant du budget de l'Accord. Malgré des coupures de 33% par rapport à l'accord précédent, les deux politiciennes considèrent qu'en cette époque de lutte au déficit fédéral, la population des TNO peut se réjouir que le niveau de financement du présent Accord soit demeuré «aussi élevé».

Que l'on accepte ou non cette interprétation, les faits demeurent. Il y a 20 millions de dollars à se partager. Pour ce qui est des sommes consacrées aux services en français, elles totalisent pour une période de trois ans 6,8 millions : 2,5 en 1994-1995 (un exercice financier qui se termine dans deux semaines), 2,3 l'année suivante et 2 millions pour la dernière année de l'Accord.

Maintenant que les chiffres ont été établis, il ne faut pas croire que les nouvelles règles du jeu se résument à ces montants. Ce qui importe désormais, c'est la répartition des fonds au sein de chacune des enveloppes, celle des services en français et celle des langues autochtones.

Le GTNO doit rapidement déterminer les priorités qu'il appliquera pour réaménager les programmes et les services qui relèvent de l'Accord.

Dans le cas des services destinés à la population franco-ténoise, le gouvernement ne devrait pas se réfugier derrière la logique des obligations légales pour élaborer le contenu de l'Accord. Pourquoi les règles de financement seraient les seules règles qui puissent être modifiées? Un gouvernement ne peut pas se soustraire à ses obligations légales sur un coup de tête; ce serait irresponsable. Mais la loi n'est pas non plus un carcan.

L'engagement que professent Ottawa (en premier lieu) et le GTNO (en tant que partenaire de l'Accord) envers le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire doit se traduire en des programmes et des services dynamiques.

La communauté, ses aspirations et ses besoins doivent demeurer des éléments-clé de la politique que le GTNO élabore dans le domaine linguistique.

Avec les coupures budgétaires, chaque dollar devient précieux. En période de restrictions, utiliser ses budgets pour des services vraiment destinés à la population n'est pas une question de générosité ni d'obligation mais plutôt de responsabilité.

Agnès Billa

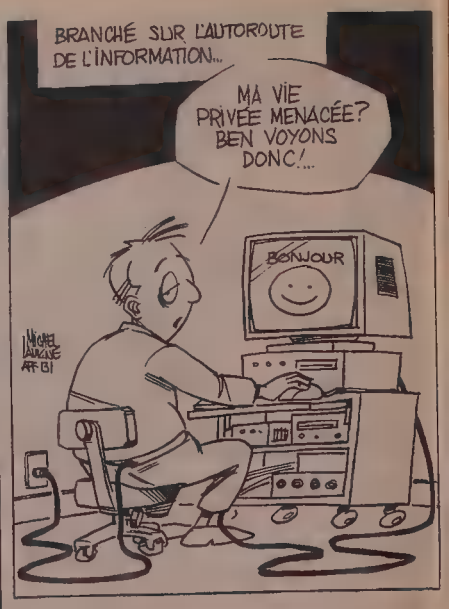

Célébration des langues

Concours d'affiches

En mars, les gens des Territoires du Nord-Ouest célèbrent le mois des langues autochones et la semaine du français. Pour souligner l'importance d'utiliser plus souvent sa langue dans la vie de tous les jours, Mme Betty Harnum, commissaire aux langues des TNO, a annoncé le 16 mars un concours d'affiches dans les écoles des Territoires.

Le concours retiendra deux affiches par groupe linguistique. La définition d'affiche est large : il peut s'agir de dessins, de peintures, d'illustrations à l'ordinateur ou réalisées par toute autre technique. Les affiches peuvent être conçcues par un seul élève ou plusieurs.

Chaque affiche devra transmettre, dans la langue de l'artiste, le message «La langue est un don». Au terme du concours, les affiches seront distribuées dans les écoles, les musées, les bureaux de conseils de bande et de hameau et dans d'autres institutions publiques. Lors de rencontres portant sur la langue, les affiches seront exposées.

Les étudiants ont jusqu'au 31 mai 1995 pour soumettre leur affiche. Le nom des gagnants sera annoncé en juin. Les gagnants recevront comme prix des bons-cadeau pour l'achat de livres.

En vertu de la Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest, il y a huit langues officielles dans les TNO : l'anglais, le chipewyan, le cri, le dogrib, le français, le gwich'in, l'inuktitut (comprenant l'inuvialuktun et l'innuinnaqtun) et le slavey (du nord et du sud).

Source : Commissaire aux langues des TNO

Nouveau prix du GTNO

Promotion des langues

Un nouveau prix vient d'être instauré par le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le prix sera attribué pour la première fois en mars 1996 au début du Mois des langues autochtones. Le prix rendra hommage au travail quotidien qui se fait dans les communautés pour promouvoir l'usage des langues officielles des TNO. Le prix pourra être remis à des individus ou des organismes.

La première ministre Nellie Cournoyea a annoncé l'établissement du prix le 15 mars à l'Assemblée législative en déclarant : « (...) la reconnaissance du travail des individus et des organismes est une marque de notre conviction que le développement et la revitalisation des langues doit d'abord se faire au niveau des communautés.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Collaborateurs
Alain Bessette
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

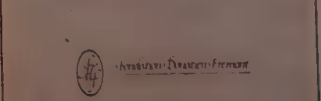

En bref

Un stage comme remontant

Si l'enseignement en français en milieu minoritaire draîne toute vos énergies et que vos batteries sont déjà à plat, il est peut-être temps de vous inscrire aux stages de perfectionnement de l'Association canadienne d'éducation de langue française.

L'ACELF organise du 2 au 14 juillet des stages pour ceux et celles qui travaillent au niveau préscolaire, aux enseignants du primaire et du secondaire, au personnel de direction des écoles françaises, de même qu'au personnel cadre et enseignant en alphabétisation. Il y a cinq stages, un pour chaque catégorie, et l'ACELF accepte un maximum de 25 inscriptions par stage.

Les ateliers tourneront autour de l'apprentissage en milieu minoritaire. Quels sont les besoins éducatifs en milieu minoritaire? Quel est le rôle des enseignants? Comment adapter les outils pédagogiques? Si vous vous posez ces questions, vous devriez trouver des réponses cet été à Québec.

Les stages coïncident avec la tenue du Festival international d'été de Québec. Pour de plus amples informations, il suffit de composer le 418-681-4661.

La grande fête du théâtre

Les dramaturges de l'Ontario, du Manitoba français et de l'Acadie feront bientôt la fête à Ottawa. Du 12 au 27 mai, le Théâtre français du Centre national des arts présente les 15 jours de la dramaturgie des régions.

Cette grande fête du théâtre des régions mettra en vedette Janine Tougas du Manitoba, Christiane St-Pierre et Herménégilde Chiasson de l'Acadie et plusieurs auteurs de l'Ontario : Patrick Leroux, Robert Marinier, Jean Marc Dalpé, Pier Rodier, Marie-Thé Morin, Michel Ouellette, Daniel Chartrand, Luc Thériault et Sylvie Trudel.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Sur le bout de la langue

À l'affût d'une erreur

Qui croirait que la préposition à soit la source d'un grand nombre d'erreurs en français?

Quand à ne prend pas la place de **a** (**avoir** conjugué), on le remplace par **sur, de, en** ou **avec.** Enfin, l'emploi de ■ est carrément inutile parfois. Aussi, si vous avez le français à coeur, lisez attentivement ce qui suit.

Pour distinguer entre a et à, un seul truc: déterminer s'il s'agit du verbe ou de la préposition. Dans l'exemple **on a un poste à combler**, le premier a est un verbe, avec un sujet (on). La préposition **à** se trouve dans le complément (un poste à combler).

L'anglais cause des erreurs de préposition en français, particulièrement avec **sur** et **dans.**

Les activités comme **être sur le téléphone, travailler sur le troisième étage, siéger sur un comité, passer sur un feu rouge** et **accrocher un tableau sur le mur** demandent une agilité peu commune. Pensez-y un peu: Comment peut-on s'asseoir sur un comité? Ou passer au-dessus d'un feu de circulation? Dans tous les cas, on devrait remplacer **sur** par à (ou sa variante au).

La préposition **dans** s'infiltre dans des contextes qui exigent normalement à en français, à cause des structures «interested in (my projects)» et «to participate in ■ meeting». Les emplois corrects sont **intéressé à mes projets** et **participer ■ une réunion.**

En français, l'usage a longtemps hésité entre **à, ce** et **de,** particulièrement aux XIIIe et XIVe siècles. Les colons de la Nouvelle-France ont importé ce flottement syntaxique. **À matin** et **à soir** perpétuent cet état ancien de la langue, de même que des contextes comme **le manteau ■ ma mère** ou **le fils à Jacques.**

Au XVIIe siècle, l'Académie française recommande l'usage de **ce matin, ce soir, le manteau de ma mère** et **le fils de Jacques.** Elle sourcille devant les tournures avec **à,** désormais jugées «vulgaires». Que cela ne vous empêche surtout pas de chanter «Les gens de par chez nous» d'Angèle Arsenault! Pour refléter la culture d'un peuple, les tournures acadiennes comme «Antoine a Philomène-Marie» surpassent celles du français standard.

Tout de même, abstenez-vous de dire **je m'attends de le voir** ou **je l'ai emprunté de mon frère,** en conversation. La grammaire exige l'emploi de à après les verbes s'attendre et emprunter.

Pour couronner cette longue liste d'erreurs, il me reste à mentionner les emplois superflus de **à.** Croyez-le ou non, **tous les jours** et **chaque semaine** ■ suffisent à eux-mêmes: le ■ qui les précède souvent est inutile. Même chose pour **pallier ■** et **aider à,** fautifs en français. Si les emplois corrects **pallier le problème** et **aider Monique** vous font grimacer, cela démontre bien la grande diffusion de ces deux erreurs.

Et maintenant, c'est à regret (et non avec regret) que je vous quitte: la chronique est terminée.

Annie Bourret (APF)

Les membres du collectif «Northern Creative Voices» présentait un spectacle sur la condition des femmes, le 8 mars dernier, à l'occasion des célébrations de la Journée internationale des femmes. La création collective livre, sketch par sketch, des récits tantôt dramatiques tantôt humoristiques de vies de femmes d'âge et d'identité variés.

Données statistiques sur les Franco-ontariens

Férus de culture

Les goûts des francophones de l'Ontario en matière de culture diffèrent de ceux des anglophones de la province, révèle un rapport sur les pratiques culturelles des Ontariens.

Publié par le Conseil des arts de l'Ontario à partir de données recueillies par Statistique Canada, le rapport indique que davantage de francophones ont visité un musée ou une galerie d'art, ont assisté à des spectacles d'arts de la scène et à des spectacles de musique populaire et ont lu au moins un livre, que les anglophones en 1992.

Plus précisément, 40 pour cent des Franco-Ontariens ont visité au moins une fois un musée ou une galerie d'art durant cette période, comparativement à 32 pour cent chez les anglophones. Ils ont été tout aussi nombreux à assister à un spectacle d'arts de la scène (40 pour cent contre 33 pour cent). De même, 30 pour cent des Franco-Ontariens ont assisté au moins une fois à un spectacle de musique populaire, comparativement à 25 pour cent chez les anglophones. Finalement, 72 pour cent des francophones ont lu au moins un livre en 1992 (67 pour cent chez les anglophones).

A titre de comparaison, seulement 32 pour cent des Franco-Ontariens disent avoir assisté au moins une fois à une manifestation sportive en 1992, comparativement à 39 pour cent chez les anglophones. Contrairement à la perception populaire, on consomme donc plus de culture que de sport.

A l'inverse, 56 pour cent des anglophones ont assisté au moins une fois à un festival, une foire ou une exposition, contre 51 pour cent chez les francophones. Pas moins de 85 pour cent ont écouté des disques, des cassettes ou des disques compacts (79 pour cent chez les francophones). Ils ont aussi été plus nombreux à visionner un film à la maison ou chez des amis sur magnétoscope ou vidéodisque (78 pour cent contre 63 pour cent). Détail intéressant: de tous les groupes linguistiques de la province, les francophones étaient les moins enclins à visionner un film sur magnétoscope à la maison.

Les francophones et les anglophones ont aussi développé des pratiques assez semblables dans trois activités culturelles. Ils étaient tout aussi nombreux à avoir visionné au moins un film dans un cinéma commercial et à avoir lu au moins une revue.

Finalement, seulement 12 pour cent des francophones et des anglophones ont assisté ■ moins une fois à un spectacle ethnique ou traditionnel.

APF

Canada

À partir du 1er avril 1995, les [illegible] relatives aux appels d'offres de [illegible] seront [illegible] et distribuées par l'entremise du [illegible] invitations ouvertes à soumissionner (SIOS). Pour obtenir des [illegible] sur ce [illegible] veuillez composer le 1-800-361-4637 ou le (613) 737-3374 si vous êtes dans la région de la Capitale nationale.

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
ET SON RÉSEAU ASSOCIATIF

sont à la recherche de ressources humaines pour des postes à court et moyen termes à Yellowknife, Hay River, Fort Smith et Iqaluit dans les Territoires du Nord-Ouest

Pour étudiant-e-s
- emploi d'été (durée et période à déterminer)
- travail de bureau ou d'organisation communautaire
- 9$ à 12$ l'heure
- programme Défi

Pour bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage
- durée de 40 semaines
- 500$ à 700$ par semaine
- postes d'agent-e de développement communautaire
- programme Article 25

Pour stagiaire de niveau universitaire ou collégial
- accès à de nombreux champs d'intervention
- postes rémunérés

Pour recherchistes, documentalistes, analystes, organisateurs ou organisatrices communautaires, secrétaire, commis
- d'éventuels contrats pourraient être attribués par la FFT aux constituant-e-s d'une banque de ressources humaines.

Adressez votre offre de services à :
Ressources humaines, **Fédération Franco-TéNOise**
Casier postal 1325, Yellowknife NT, X1A 2N9
Télécopieur : 403-873-2158

Note : participation assurée à la couverture des frais de déplacement

Pourquoi vous contenter des miettes quand vous pourriez avoir votre part du gâteau?

Pour vous assurer d'un emploi cet été, pourquoi ne lanceriez-vous pas votre propre entreprise?

Si vous étudiez à temps plein et comptez poursuivre vos études à l'automne, et si vous êtes légalement autorisé à travailler au Canada, vous pouvez emprunter jusqu'à 3 000 ■ pour vous lancer en affaires dans le cadre du programme fédéral d'emplois d'été pour étudiants, Prêts aux étudiants entrepreneurs.

Vous obtiendrez tous les détails à l'une des succursales de la Banque fédérale de développement, à l'un des centres d'emploi du Canada ou à l'un des Centres d'emploi du Canada pour étudiants, a n'importe quelle succursale de la Banque Royale du Canada ou de la Banque Nationale du Canada.

Passez nous voir et faites-nous part de votre idée. Une bonne idée peut vous mener loin.
Vous pouvez nous joindre sans frais au 1 800 361-2126.

Développement des ressources humaines Canada / Human Resources Development Canada — BFD FBDB — NATIONALE NATIONAL — BANQUE ROYALE ROYAL BANK

Canada

La foire des sciences de l'école Nakasuk

Jean-Philippe Loyer (à gauche) et Jean-Frédéric Paquet sont fiers de leur projet sur l'oxygène.

Les élèves de la classe de Nicole Beaulieu se sont mérités le prix du premier cycle. Parmi les classes des 1ère, 2e et 3e années, c'est leur projet sur les plantes qui a été primé.

Bravo à Benoit Savard qui a reçu le 1er prix pour son projet sur les maisons solaires.

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

Services de transport 1995
Programme d'accès à la propriété
Appel d'offre 96CS09-304

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres pour l'approvisionnement d'éléments de construction de 48 logements franco à bord du Port de Montréal et de deux logements franco à bord de Moosonee ON (Sanikiluaq, T.N.-O.).

La quantité de marchandises par logement est fournie dans le document d'appel d'offres. Vous pouvez adresser vos demandes directement aux numéros de téléphone qui suivent.

Les soumissions seront reçues pour les marchandises suivantes :

Du bois de construction de dimensions courantes;
Divers objets de menuiserie préfabriqués et accessoires;
Des portes;
Des meubles supports (pour 48 logements franco à bord, Iqaluit, T.N.-O.);
Des crics à vis pour les fondations;
Des éléments mécaniques;
Des supports à réservoirs à carburants et combustibles (50 logements franco à bord, Iqaluit, T.N.-O.);
Des éléments électriques (appareils ménagers lorsque cela s'applique)

Les parties intéressées peuvent faire une soumission pour chaque groupe de marchandises ou pour tous les groupes en bloc. On accordera des contrats séparés pour chaque groupe de marchandises.

La politique d'encouragement aux entreprises du Nord du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau des services généraux, 10e étage, Édifice Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6 à partir du 13 mars 1995.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent être adressées au Directeur, Services généraux, Dépôt d'appels d'offres, 7e étage, Édifice Scotia Centre, C.P. 2100, Yellowknife NT X1A 2P6 avant :

15 h, heure locale, le 23 mars 1995.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : (403) 920-8050, 920-8723 ou 873-7866

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. John Pollard, ministre

Entretien des véhicules
– Iqaluit, T.N.-O. –

Entretien de systèmes de chauffage au mazout
– Iqaluit, Lake Harbour, Grise Fiord, Resolute Bay, T.N.-O. –

Opération d'une centrale électrique
– Sanikiluaq, T.N.-O. –

Services de plomberie «au besoin»
– Iqaluit, Lake Harbour, Grise Fiord, Resolute Bay, T.N.-O. –

Services de menuiserie «au besoin»
– Iqaluit, T.N.-O. –

Services d'électricité «au besoin»
– Iqaluit, T.N.-O. –

Services de peinture «au besoin»
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au coordinateur des contracts, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage, Édifice Brown) au plus tard à :

14 H, HEURE LOCALE (IQALUIT), LE 31 MARS 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 17 mar 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour les présent projets seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (819) 979-5148

Renseignements techniques : Reg Ellsworth, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (819) 979-5181

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Gravier concassé

Forer, dynamiter et empiler du gravier
– Km 55,2, route n° 4, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, rue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

14 H, HEURE LOCALE, LE 21 MARS 1995

Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 1 mars 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Diana Field, chef des finances, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, agent de projet, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

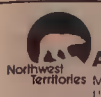

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. John Pollard, ministre

Services d'entretien «au besoin»
Édifices et travaux

Projet H 95004
Électricité

Projet H [illegible]
Plomberie [illegible] Chauffage

Projet H 95008
Réparation ou remplacement de vitres de bâtiments

Projet H 95013
Tapis ou sols résilients

Projet [illegible] 95005
Peinture

– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des achats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 au plus tard à :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE [illegible] AVRIL 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à : 5 Capital Crescent, Ministère des Travaux publics et des Services, Hay River NT à partir du 20 mars 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet. Bien indiquer sur l'enveloppe le contenu, l'expéditeur et l'adresse.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus [illegible] ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Agent régional des services d'entretien, Ministère des Travaux publics et des Services, Hay River NT X0E 0R0, Téléphone : (403) 874-3214

Renseignements techniques : Chef des achats, Ministère des Travaux publics et des Services, Hay River NT X0E 0R0, Téléphone : (403) 874-2241

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Responsable administratif

Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 665 $ par année.
Réf.: 011-0061EW-0003 **Date limite :** le 24 mars 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Commis [illegible] services techniques

Éducation, Culture et Formation — **Hay River, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1996)
Le traitement initial est de 29 048 $ par année.
Réf.: 021-0016RW-0003 **Date limite :** le 24 mars 1995

Agent de planification de [illegible] gestion des incendies

Ressources renouvelables — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 46 721 $ par année.
Réf.: 021-0015LM-0003 **Date limite :** le 24 mars 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Agent de correction, niveau I

Justice — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 927 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $. **Il s'agit d'un poste [illegible] traditionnel.**
Réf.: 041-0037JE-0003 **Date limite :** le 24 mars 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Avis publics
Appels d'offres
Offres d'emplois
(403) 873-6603

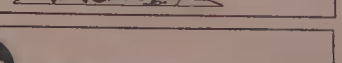

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

AVIS AUX ENTREPRENEURS

On avise les entrepreneurs que l'appel d'offres de transport et d'épandage d'eau pour l'entretien de la route - Région de Fort Providence - a [illegible] *annulé.*

CRTC — AVIS PUBLIC — Canada

Avis public CRTC 1995-34. Le CRTC a reçu une demande du **CTV Television Network Ltd.** (950195800) Toronto, en vue de modifier sa licence de radiodiffusion en ajoutant une condition de licence lui permettant de diffuser de l'infopublicité [illegible] cours de la journée de radiodiffusion, conformément à l'avis public CRTC 1994-139 du 7 novembre 1994. EXAMEN DE LA DEMANDE: Suite 1800, 250, rue Yonge, Toronto (Ont.). Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Edifice central, Les Terrasses de [illegible] Chaudière, 1 promenande du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et [illegible] bureau du CRTC [illegible] Vancouver: 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver, (C.-B.) V6Z 2G7, (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée [illegible] requérant **le ou avant le 5 avril 1995.** Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, communiquez avec les Affaires publiques du CRTC [illegible] Hull au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television [illegible] Telecommunications Commission

Chef, aménagement forestier

Ressources forestières, Programme [illegible] Affaires du Nord
[illegible] (Yukon)

Si vous avez beaucoup d'expérience professionnelle en aménagement forestier et que vous désirez relever un défi nouveau et enrichissant dans le décor paisible du Yukon, envisagez de faire carrière avec nous. Nous avons besoin d'une personne fiable, faisant preuve d'initiative, de tact et d'un bon jugement, qui saura offrir des services de gestion de ressources forestières en vue d'assurer l'aménagement intégré et durable des forêts du Yukon. Vous servirez également de principale personne-ressource pour le ministère dans cette région en matière de techniques forestières et représenterez le Yukon aux forums et réunions à l'échelle locale, régionale et internationale. Vous toucherez un salaire annuel variant entre **57 499** [illegible] et **66 537 $**, accompagné d'une prime d'isolement.

Titulaire d'un diplôme en foresterie d'une université reconnue, vous mettrez à profit votre expérience de l'aménagement forestier, particulièrement dans les domaines de la récolte du bois ou de la sylviculture, ainsi que votre habileté à planifier, coordonner et évaluer des programmes régionaux. À votre connaissance des pratiques de gestion des ressources forestières s'ajoute une aptitude à bien communiquer avec le gouvernement, les premières nations, le secteur industriel et le public au sujet des questions techniques touchant l'aménagement forestier. Une expérience dans l'ébauche de politiques et de lignes directrices opérationnelles en matière de forêts est également exigée. La préférence sera accordée aux forestières professionnelles inscrites et aux forestiers professionnels inscrits ou aux personnes possédant le titre d'ingénieure forestière [illegible] ingénieur forestier.

Ce poste est offert aux personnes habitant au nord du 60e parallèle [illegible] à celles vivant au sud du 60e parallèle et à l'ouest 110e méridien. La compétence en anglais est essentielle.

Veuillez acheminer votre demande d'emploi **d'ici le 31 [illegible] 1995, [illegible] indiquant le numéro de référence S-95-72-0003-1(W8F), à la Commission de la fonction publique du Canada, 300, rue Main, bureau 400, Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5.**

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature; nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi. This information is available in English.

Commission de la fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada

Canada

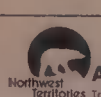

APPEL D'OFFRES

Travaux publics et Services
L'hon. John Pollard, ministre

Services de nettoyage et d'entretien

Projet H 95002
Palais [illegible] justice de Hay River et bureau d'entretien du MTPS

Projet H 95001
Bureau principal et bureau de l'entrepôt des services forestiers [illegible] Centre [illegible] formation

Projet [illegible] 95003
Bibliothèque du centenaire des T.N.-O.

– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir [illegible] chef des achats, Ministère des Travaux publics [illegible] des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0, au plus tard [illegible] :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE 27 MARS 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres au 5 Capital Crescent, Ministère des Travaux publics et des Services, Hay River, T.N.-O., [illegible] partir du 13 mars 1995.

Afin d'être prise en considération, chaque soumission doit être présentée sur les formules prévues à cet effet. Bien indiquer sur l'enveloppe le contenu, l'expéditeur et l'adresse.

Le [illegible] n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus [illegible] ou toute offre reçue.

Renseignements techniques : Agent régional des services d'entretien, Ministère des Travaux publics [illegible] des Services, Hay River NT X0E 0R0, Téléphone : (403) 874-3214

Renseignements sur l'appel d'offres : Chef des achats, Ministère des Travaux publics et des Services, Hay River NT X0E 0R0, Téléphone : (403) 874-2241

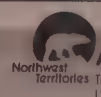

APPEL D'OFFRES

Travaux publics et Services
L'hon. John Pollard, ministre

Services d'entretien «au besoin»
véhicules et équipement

Projet H 95010
Remplacement de pneus et réparations [illegible] véhicules

Projet H 95009
Remplacement de vitres de véhicules

Projet H 95011
Véhicules et équipement - Travaux de carrosserie et peinture

Projet [illegible]
Entretien et réparations de véhicules lourds

Projet H 95007
Entretien et réparations [illegible] véhicules légers

– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des achats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0, au plus tard [illegible] :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE 3 AVRIL 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres au 5 Capital Crescent, Ministère des Travaux publics et des Services, Hay River T.N.-O., à partir du 20 [illegible] 1995.

Afin d'être prise en considération, chaque soumission doit être présentée sur les formules prévues à cet effet. Bien indiquer sur l'enveloppe le contenu, l'expéditeur et l'adresse.

Le Ministère n'est [illegible] tenu d'accepter l'offre la plus [illegible] ou toute offre reçue.

Renseignements techniques : Agent régional des services d'entretien, Ministère des Travaux publics et des Services, Hay River NT X0E 0R0, Téléphone : (403) 874-3214

Renseignements sur l'appel d'offres : Chef des achats, Ministère des Travaux publics et des Services, Hay River NT X0E 0R0, Téléphone : (403) 874-2241

Portrait d'une bénévole en effervescence

Rollande Carson tire sa révérence

Rollande Carson quitte Iqaluit à la mi-mars, en compagnie de Ken, son mari à qui elle a dit «oui» il y a près de quarante ans. Il était impensable de laisser partir cette «doyenne» de la communauté francophone sans une dernière conversation à une image : animée.

À compter de 1974, Mme Carson séjourne à plusieurs reprises dans le Baffin pour rendre visite à son époux à l'emploi de *NWTPC*, la société d'énergie. En mars 1980, elle s'installe pour de bon, d'abord à Iqaluit, puis à Igloolik pendant sept ans et de nouveau à Iqaluit.

En vingt ans, Rollande Carson a vu bien des changements dans le Nord. Dans le cas d'Iqaluit, elle remarque que «les francophones restent plus longtemps. Ils s'établissent. C'est certain qu'il y a plus de longévité. (...) Autrefois, on avait de la viande fraîche ici une fois par année. On a vu le progrès du Nord. Ma première visite à Iqaluit en 1974, il y avait trois autos en ville. La ville a poussé comme un champignon. En 1974, je pense qu'il y avait une trentaine de francophones et peut-être en tout soixante-dix à quatre-vingt blancs. Avec Bell Canada et d'autres compagnies, il venait surtout des célibataires et des jeunes couples, pas beaucoup de familles avec des enfants, comme aujourd'hui. On parlait français sur la rue et les gens se retournaient».

Les souvenirs et les anecdotes ne font pas défaut à Mme Carson qui sait raconter avec beaucoup d'éloquence et ... quelques détours. «J'appartiens à une génération de femmes qui ne portait pas le pantalon. J'ai dû être parmi les premières à porter des robes à Iqaluit. Après m'être reposée quelques mois à Iqaluit, je m'ennuyais et Ken m'a dit un jour «Pourquoi tu regarderais pas pour te trouver une job!». Dans ce temps-là, le département de l'Éducation ici dépendait de Yellowknife et l'Arctique de l'Est commençait à s'organiser pour être autonome. Ils ont créé un poste et j'ai été engagée». Rollande profite de son retour sur le marché du travail pour ressortir ses tenues chic. «Les seules femmes qui s'habillaient un peu aussi dans le temps, c'était les filles du Bell Canada. C'était des Québécoises et on est reconnu pour ça, l'élégance. Faut préciser qu'on avait pas à sortir. Nous étions dans le même building que le bureau».

Rollande Carson s'occupe donc pendant quelques mois pour le ministère de l'Éducation des déplacements des enseignants dans les plus petites communautés du Baffin. Peu après, son mari sera transféré à Igloolik.

Sept ans plus tard - en 1987 - de retour à Iqaluit, Rollande Carson - une femme entière - s'implique dans les activités de la communauté francophone. Selon Mme Carson, l'Association francophone d'Iqaluit (AFI) connaît alors une véritable période «d'effervescence». «Ça a été très fort en 1988, 1989 et 1990», affirme l'ancienne responsable du recrutement de l'AFI. Elle a visiblement gardé un excellent souvenir de cette époque durant laquelle se déroulent le lancement du bulletin le P'tit Écho (dont s'occupe Diane Nantel), la publication du calendrier de l'association francophone (illustré de très belles photos) et la construction du centre communautaire qui fut inauguré alors que Normand Plante était président de l'association.

Avant que Normand Plante ne vienne vivre à Iqaluit, quelques personnes avaient suggéré à Rollande Carson de prendre la présidence de l'AFI. «J'ai dit non parce que je suis une personne qui, quand elle embarque dans quelque chose, donne tout. Je suis peut-être un peu trop ... exigeante. Et puis je préfère contribuer mais sans titre officiel. Être en avant., j'aime pas ça! » Il faudra tout de même que Rollande devienne membre du conseil d'administration quand elle accepte de s'occuper de recrutement pour l'association. D'autres bénévoles dont Diane Nantel qui connaissent son fort caractère la taquinent: «Qui aurait dit qu'un jour Rollande Carson serait directrice au sein de l'AFI? Ça va marcher par là, les renouvellements!». Mme Carson se défend en expliquant les circonstances atténuantes : «Je me suis dit «Ça va aller parce qu'il y a juste moi [au comité] et je vais ME pousser dans le dos»». «Je sais que je ne suis pas une personne qui est facile à travailler avec parce que je suis perfectionniste».

«(...) Mes deux amours dans la francophonie, ç'a été le recrutement et le bureau de direction de *L'Aquilon*. (...) *L'Aquilon*, je m'y suis impliquée à la naissance du bureau de direction. C'est ce que j'ai aimé dans la francophonie : je considère que j'étais ni plus ni moins éclaireur». Il est bien vrai qu'avec le journal, avec les femmes, avec les aînés, elle participera à l'avénement de plusieurs nouveaux secteurs d'activités de la francophonie ténoise.

Quant au recrutement de membres pour l'AFI, Rollande Carson parle encore avec passion de son implication dans ce dossier de 1991 à 1993. «J'ai toujours été reconnue pour mettre de l'ordre. J'adore «débrouiller». Assez pour en fatiguer le monde. Je me suis un peu assagie depuis. Le recrutement par exemple, quand je l'ai pris il y avait quatre-vingt deux membres; je t'ai fait un ménage! Mon premier objectif, c'était de me rendre à 100 membres. C'était un objectif personnel, dont je n'avais parlé à personne. (...) Finalement, on s'est rendu jusqu'à 204 membres.» se souvient-elle avec fierté.

Au terme de son implication dans la communauté francophone, Rollande Carson a été émue par les marques d'appréciation. «Un Noël, j'ai reçu 25 cartes d'anciens membres de l'AFI. Ça m'a tellement touchée!». Pour celle qui prodiguait des conseils de grand-maman dans le P'tit Écho et qui envoyait des cartes d'anniversaire à «ses» membres, les lettres de remerciements reçues ces dernières années ont fait chaud au coeur.

En quittant les Territoires du Nord-Ouest, les Carson se dirigent vers Beloeil, chez leur fils Bobby. Ils se donnent quelques mois pour trouver au Québec ou au Vermont un chalet quatre saisons (avec un escalier pour garder le chat en forme), de l'eau et une montagne (pour Ken). Bon retour dans le Sud et bon voyage en Europe! Et merci encore!

Agnès Billa

Vous pouvez contacter l'Association des Francophones d'Iqaluit au (819) 979-4606.
ou
L'A.F.I., C.P. 692, Iqaluit, NT, X0A 0H0.
Télécopieur : (819) 979-0800

Mars est le Mois de la nutrition

Célébrez le plaisir de manger sainement

Apprécier des mets délicieux et sains est l'un des plaisirs simples de la vie, mais il arrive trop souvent que les gens soient perplexes à cause de certains renseignements fournis sur les produits alimentaires et par des messages contradictoire en matière de santé. Tout aliment consommé modérément peut faire partie d'une alimentation saine avec un brin de planification intelligente.

Réduisez la consommation des corps gras

Réduire la quantité des corps gras que vous consommez est essentiel pour une alimentation saine. Les repas trop riches en gras, particulièrement en gras saturés, sont liés à divers problèmes de santé, comme les maladies cardiaques, l'obésité et certains types de cancer.

Par rapport à la quantité quotidienne de calories dont une personne de taille moyenne a besoin, pas plus de 30 pour cent devraient provenir des gras et pas plus de 10 pour cent de ces gras devraient être saturés. Il faut compter en général 90 grammes de corps gras par jour pour un homme et environ 65 grammes pour une femme.

Contrôlez les taux de cholestérol

Lorsqu'il s'agit de choisir leur alimentation, 87 pour cent des Canadiens considèrent la nutrition comme importante. Une étude récente nous a révélé que 50 pour cent des Canadiens se préoccupent du genre de gras qu'ils mangent, 41 pour cent se préoccupent du cholestérol et 40 pour cent des gras saturés qu'ils consomment.

Il existe deux genres de cholestérol : le cholestérol sanguin et le cholestérol provenant de certains aliments. Le cholestérol sanguin se trouve naturellement dans le corps et est fabriqué par le foie. Notre corps en a besoin pour fonctionner comme il faut, mais là où les problèmes surviennent, c'est quand le taux de cholestérol sanguin est trop élevé et que le cholestérol commence à s'accumuler contre les parois des artères.

Les gras polyinsaturés et monoinsaturés trouvés dans les aliments comme les huiles végétales ont tendance à faire baisser le taux de cholestérol sanguin et peuvent contribuer à réduire les risques de maladies cardiaques. Les gras saturés augmentent le taux de cholestérol sanguin et peuvent favoriser le développement de maladies cardiaques. Le meilleur moyen de contrôler le taux de cholestérol sanguin est de réduire la quantité de gras que vous consommez, particulièrement celle des gras saturés. Les saucisses, les viandes froides, les hot dogs, le beurre, la crème et la crème glacée sont des exemples d'aliments riches en gras saturés. Il est préférable de manger ces aliments moins souvent.

Choisissez vos aliments judicieusement

La plupart des aliments transformés que vous achetez dans les magasins d'alimentation portent des étiquettes décrivant leur contenu nutritif. Ces étiquettes sont là pour vous aider à faire des achats éclairés. Vous pouvez ainsi comparer les produits et prendre les bonnes décisions à partir de l'information donnée.

Vous pouvez choisir un produit moins riche en corps gras en vous basant sur les renseignements fournis sur l'étiquette. Par exemple, sur la plupart des produits laitiers, il est mentionné le pourcentage des matières grasses du beurre (% B.F.) ou des matières grasses du lait (% M.F.) par rapport au poids. Certains fromages contiennent 28 pour cent de M.F., d'autres 18 pour cent. Choisir des produits ayant les taux les plus bas de gras saturés vous aidera à avoir une planification alimentaire plus équilibrée et plus saine.

Les renseignements fournis sur les étiquettes peuvent nous induire en erreur. Par exemple, «Faible en gras saturés» ou «Sans cholestérol» nous porte à croire que le produit contient peu de corps gras. Par exemple, des aliments comme des huiles végétales contiennent pas de cholestérol et ont une faible teneur en gras saturés, mais elles contiennent beaucoup de corps gras. Assurez-vous de lire les étiquettes des produits alimentaires attentivement.

Célébrez le plaisir de bien manger, avec peu de gras! Choisissez des produits laitiers faibles en gras, des viandes maigres et moins de produits riches en gras.

Pour avoir plus de renseignements, communiquer avec le diététiste de votre région.

La publication de ce publi-reportage a été rendu possible grâce à l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones.

Northwest Territories Health and Social Services

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU N

L'Aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 12, vendredi 24 mars 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Agnès Billa / L'Aquilon

Lors de la Journée internationale des femmes, le Conseil de la condition des femmes des TNO a souligné le travail du ministre Kakfwi pour la politique de tolérance zéro envers la violence.

Référendum sur la souveraineté

Les francophones hors Québec se prononcent pour le NON

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada souhaite que les Québécois votent NON lors du référendum sur la souveraineté du Québec.

C'est la première fois depuis l'élection du Parti Québécois que la plus importante organisation francophone hors pays demande aussi clairement aux Québécois de rester dans la fédération canadienne. C'est aussi la première fois que les dirigeants de la FCFA tiennent un discours clair et sans ambiguïté en ce qui concerne la place du Québec dans la fédération canadienne depuis...l'entente du lac Meech!

La FCFA a senti le besoin de clarifier sa position du mois de novembre dernier, a avoué le deuxième vice-président de la FCFA, Gino LeBlanc. A l'époque la présidente démissionnaire de la Fédération, Claire Lanteigne, hésitait à demander ouvertement aux Québécois de voter NON...tout en souhaitant une victoire du NON?

«On a des intérêts qui sont rattachés au maintien de la fédération canadienne. Le cadre fédéraliste canadien est à notre avantage et à l'avantage des Québécois», affirme aujourd'hui M. LeBlanc.

Même si la FCFA a tâtonné longtemps avant de clarifier sa position référendaire, elle n'a toujours pas l'intention de militer dans le camp du NON lors du référendum. Elle acceptera toutefois les invitations, si des Québécois désirent discuter de la francophonie canadienne.

Il y a quelques semaines, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 500,000$ à la FCFA pour lui permettre de réaliser une campagne de promotion des communautés francophones. Cette campagne n'aurait cependant rien à voir avec la tenue du référendum au Québec. La Fédération doit maintenant trouver une somme équivalente auprès du secteur privé. Le coût de la campagne est estimé à 1 million de dollars.

«La Fédération a été achetée[...] elle avait pris une position très claire de non indifférence et de non ingérence», a soutenu la députée du Bloc québécois, Mme Suzanne Tremblay, dans le cadre de l'émission d'affaires publiques Ontario 30.

«On le sait qu'ils sont fédéralistes, ça nous dérange pas. Ce qui nous gêne, c'est qu'ils décident d'intervenir directement dans le référendum» a déclaré Mme Tremblay à l'APF. Selon elle, les francophones de l'extérieur du Québec n'ont pas à se mêler de la campagne référendaire québécoise. Elle a demandé s'il n'y a pas un lien entre l'engagement financier de 500,000$ du gouvernement fédéral et la position de la FCFA: «J'ai l'impression qu'ils ont viré sur un trente sous».

Yves Lusignan
APF

Octroi du contrat pour les avions-citernes

Le ministre Morin est exonéré de tout blâme

M. Don Morin, député du Tu Nedhe, a été exonéré de tout blâme relativement aux allégations de conflit d'intérêt portées contre lui en décembre 1994 par la députée du Thebacha Jeannie Marie-Jewell.

La commission d'enquête présidée par M. E.N. (Ted) Hugues en est venue à cette conclusion après avoir siégé à Yellowknife du 13 au 15 mars derniers. Cette enquête publique sur un conflit d'intérêt constituait la première affaire du genre dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les allégations de conflit d'intérêt avaient été soulevées par Mme Marie-Jewell après que le cabinet du Gouvernement des TNO (GTNO) ait décidé de procéder par appel d'offres dans le cas d'un contrat pour un service d'entretien et d'exploitation d'avions-citernes.

L'ancienne présidente de l'Assemblée législative soutenait que le GTNO était du fait même revenu sur son engagement d'attribuer le contrat à une firme de Fort Smith, dans la circonscription de Mme Marie-Jewell.

La décision du cabinet de soumettre le contrat à un appel d'offres découlait de recommandations contenues dans le rapport de la firme de consultants *Foulger Aviation Services*.

En mettant en doute «l'intégrité du ministre responsable du dossier», la députée du Thebacha avait insisté sur le fait que le ministre des Travaux publics et des Services louait une maison de Fort Resolution à un dénommé Norman Zigarlick qui a travaillé comme consultant pour la firme *Foulger*.

Dans un document publié le 17 février pour situer le contexte des allégations, M. Hugues avait rappelé que M. Zigarlick a déjà été décrit par la firme de consultants *Foulger* comme «un membre très important

Morin exonéré
Suite en page 2

Agnès Billa / L'Aquilon

À la Garderie multi-culturelle d'Iqaluit, les enfants se sont attablés pour une collation bien appréciée, si l'on en juge par le petit garçon à droite.

Le choix du site de la capitale du Nunavut approche. *L'Aquilon* s'est entretenu à ce propos avec M. Joe Kunuk, maire de la ville. Lire en page 3.

L'autoroute de l'information recrute tous les jours de nouveaux adeptes. Les francophones veulent prendre cet autre virage technologique. Lire en page 5.

Quatre survivants, quatre victimes d'accidents terribles racontent leur retour au cinéaste Jean-Thomas Bédard. Le résultat : un film bouleversant. Lire en page 6.

Sentez-vous bien dans votre peau! Voilà ce que recommande le dernier article sur la nutrition. La bonne forme est physique et mentale. Lire en page 8.

Le temps du carnaval approche. L'Association franco-culturelle de Yellowknife vous invite à sa cabane à sucre et au spectacle des Bûcherons. Plaisir assuré. Lire en page 8.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Abolir la clause d'extinction des droits ancestraux

Le juge René Dussault et Georges Erasmus, les deux coprésidents de la Commission royale sur les peuples autochtones, ont présenté le rapport intitulé «Conclure des traités dans [redacted] esprit de coexistence : Une solution de rechange [redacted] l'extinction du titre ancestral».

Selon le juge Dussault, ce rapport a été publié car l'extinction des droits ancestraux est devenue [redacted] obstacle majeur [redacted] l'établissement d'une nouvelle relation entre autochtones et non-autochtones.

La position actuelle du gouvernement fédéral est qu'une nation autochtone [redacted] peut entamer des négociations en vue de régler une revendication globale que si elle est d'abord disposée à accepter l'échange d'une partie, voire de la totalité de ses droits ancestraux contre des droits qui seront spécifiés dans l'entente.

Pour les autochtones, cet échange porte atteinte à leur identité et brise la continuité qui était la leur en tant que peuple. En revanche les gouvernements voient cette renonciation aux droits ancestraux comme une étape nécessaire en vue de garantir la clarté et la certitude dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités. Les gouvernments refusent également d'inclure la question de l'autonomie gouvernementale dans les négociations qui touchent les revendications territoriales.

La Commission recommande au gouvernement fédéral de ne pas chercher à obtenir l'extinction totale des droits ancestraux ni une extinction partielle comme condition préalable [redacted] la négociation d'ententes globales.

Permis de prospection pour 1995

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) a délivré 86 permis de prospection dans les Territoires du Nord-Ouest pour 1995, comparativement à 305 en 1994. Par ailleurs, 138 permis visant 2 311 425 hectares de terres sont venus à échéance ou ont été rétrocédés cette année.

«La délivrance des permis de propection a surtout pour but de favoriser la prospection dans les secteurs reculés des T.N.-O., ce qui continuera de stimuler l'économie, affirme M. Ronald Irwin, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. En moyenne, le bureau des registres miniers des T.N.-O. enregistre 680 000 acres par mois. Cela prouve que l'intérêt pour la recherche de minéraux dans les T.N.-O. ne faiblit pas.»

Ces permis donnent un droit exclusif d'explorer une région donnée et d'en convertir une partie ou la totalité en concessions minières. Les nouveaux permis couvrent 1 993 934 hectares. Le MAINC a avisé les organismes autochtones concernés du fait que des permis de prospection ont été délivrés dans leurs régions.

Alain Bessette

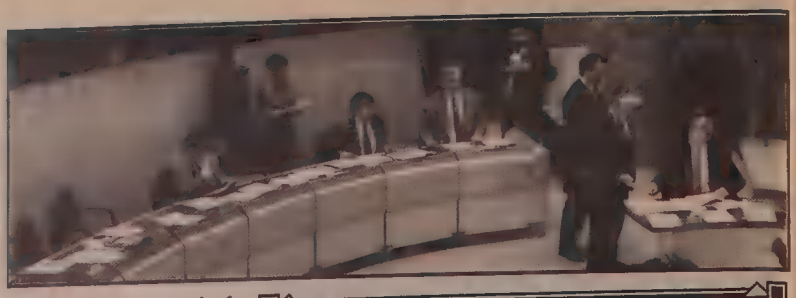

Morin exonéré

Suite de la Une

de notre équipe». La commission d'enquête a toutefois établi que les services de M. Zigarlick n'avaient pas été retenus lors de l'étude de *Foulger Aviation Services* portant sur la base pour avions-citernes de Fort Smith.

Selon la *Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif*, le fait que M. Morin recevait un loyer de M. Zigarlick aurait pu constituer pour le ministre «un intérêt personnel non-négligeable» pouvant mener à un conflit d'intérêt. La commission [redacted] reconnu que la législation ne se prononçait pas clairement [redacted] ce qui a trait aux revenus de location. Bien que le ministre ait omis de déclarer en 1994 des revenus de location perçus en 1993, la commission n'a pas conclu à des intentions frauduleuses. La déclaration du ministre en 1995 fait par ailleurs mention, parmi ses sources de revenu, du loyer que lui rapporte sa maison.

De l'avis des membres de la commission d'enquête, cette première cause aura au moins permis de réaliser jusqu'à quel point les règles entourant la divulgation d'éventuelles sources de conflit d'intérêt sont complexes et difficiles à suivre, même avec les meilleures intentions.

Agnès Billa

L'AVENIR S'OUVRE DEVANT VOUS – PENSEZ-Y DÈS MAINTENANT !

Possibilités [redacted] développement de carrière Affaires indiennes et du Nord Canada

La Commission de [redacted] fonction publique [redacted] Canada désire recevoir des demandes provenant [redacted] bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales du [redacted] pour [redacted] répertoire [redacted] candidatures du Programme [redacted] carrières du Grand Nord. En tant qu'organisme central de recrutement du gouvernement du Canada, nous [redacted] pour mission d'améliorer les perspectives d'emploi des personnes autochtones qualifiées en procédant [redacted] un recrutement anticipé ainsi qu'en les dirigeant vers les ministères fédéraux.

Affaires indiennes et du Nord Canada assurera le financement de sept programmes de stage de deux [redacted] pour les emplois suivants :

Gestionnaire régionale ou gestionnaire régional, Iqaluit
[redacted] de réf. : 95-62-0001

Agente [redacted] agent [redacted] humaines, Yellowknife
[redacted] réf. : 95-62-0005

Agente ou agent des communications, Yellowknife
No de réf. : 95-62-0006

Agente [redacted] agent du financement [redacted] développement, Yellowknife
No de réf. : 95-62-0002

Agente ou agent des finances, Yellowknife
No de réf. : 95-62-0004

Administratrice [redacted] administrateur de terres, Yellowknife
No de réf. : 95-62-0003

Coordonnatrice [redacted] coordonnateur, planification [redacted] l'aménagement [redacted] du Nunavut, Yellowknife
No de réf. : 95-62-0007

Vous devez posséder un diplôme d'études secondaires [redacted] une combinaison équivalente de scolarité, de formation et d'expérience. La compétence en anglais et des aptitudes pour les relations humaines sont également requises.

[redacted] désirez que votre dossier figure dans [redacted] répertoire afin qu'il puisse être acheminé à l'un de ces programmes de stage stimulants, veuillez envoyer votre demande, en mentionnant le numéro de référence approprié, d'ici le [redacted] 1995, à l'agent de programme, PROGRAMME DE [redacted] DU GRAND NORD, Commission de la fonction publique du Canada, C.P. 2730, Yellowknife (T.N.-O.) X1A [redacted]

Gouvernement [redacted] Canada

Examen public de la nouvelle *Loi sur l'Éducation* des Territoires du Nord-Ouest

Le projet de loi 25, une nouvelle *Loi sur l'Éducation* des Territoires du Nord-Ouest a été soumis, pour examen public, au Comité permanent de la législation de l'Assemblée législative.

Le Comité permanent vous encourage à examiner le projet de loi et à lui faire part de vos points de vue et de vos opinions. Vos préoccupations et vos idées peuvent être portées à l'attention du Comité par une présentation écrite ou orale. Le Comité tiendra des audiences publiques selon l'horaire provisoire mentionné ci-dessous :

Du lundi 8 mai au mercredi 10 mai 1995
Inuvik et Iqaluit

Du mercredi 10 mai au vendredi 12 mai 1995
Rankin Inlet et Fort Smith

Du lundi 15 mai au mercredi 17 mai 1995
Fort Simpson et Cambridge Bay

Du jeudi 18 mai au mardi 24 mai 1995
Yellowknife et Dettah

(le lieu et l'heure des rencontres seront annoncés avant les dates mentionnées ci-dessus)

Si vous ou votre organisme désirez faire une présentation écrite ou orale au Comité permanent, ou si vous avez besoin d'exemplaires du projet de loi propose, veuillez communiquer avec le greffier du Comité **le 28 avril 1995 au plus tard**. Vous pouvez également faire connaître vos préoccupations par l'intermédiaire du député de votre circonscription.

Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest
Comité permanent de la législation
C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9
Téléphone : (403) 669-2299 Sans frais : 1-800-661-0784
Télécopieur : (403) 920-4735

Tony Whitford, député
Président

David Hamilton
Greffier du Comité

L'hon. Don Morin, ministre

SOCIÉTÉ D'HABITATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ÉCHELLE DES LOYERS

OUI...

IL Y AURA UN CHANGEMENT À L'ÉCHELLE DES LOYERS À PARTIR DU 1ER AVRIL 1995

EN VOICI QUELQUES-UNS :

- Les loyers sont ajustés en fonction du coût de la vie de VOTRE communauté.
- Les loyers sont ajustés pour les logements qui n'ont pas les installations de base.
- Les personnes âgées de 60 ans et plus ne paient plus de loyer.
- Les prestations pour formation et les allocations pour le soin des enfants financées par le gouvernement ne sont plus compris dans les revenus.
- Les locataires qui quittent leur communauté pour éducation ou formation peuvent retourner dans un logement social.
- Les augmentations de loyers sont planifiés sur les quatre prochaines années; les diminutions sont en vigueur à partir du 1er avril 1995.
- Les loyers commencent à 6,4 % du revenu pour les locataires à bas revenus.
- Tous les loyers coûtent moins de 30 % du revenu.
- On encouragera les locataires à revenus élevés à examiner les choix d'accès à la propriété. Si les locataires déménagent dans leur propre logement, il y aura plus de logements à la disposition des personnes à bas revenus qui ont fait une demande et qui sont sur une liste d'attente.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE BUREAU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION.

BÂTIR L'AVENIR

Iqaluit mise sur ses infrastructures

La course à la capitale bat son plein

D'ici au 31 mars, la Commission d'établissement du Nunavut (CÉN) transmettra au gouvernement fédéral [redacted] recommandation pour le site de la capitale du nouveau territoire. Ottawa devrait annoncer sa décision en septembre 1995.

M. Joe Kunuk, maire d'Iqaluit, fait partie avec d'autres représentants de la communauté d'un comité de promotion de la candidature de la ville. Alors que la CÉN s'apprête à recommander un site, le comité multiplie les réunions et intensifie ses efforts de lobbying. Après avoir surtout oeuvré [redacted] plan local et régional, le comité se tourne maintenant vers les décideurs dans le reste du Nord et dans le Sud.

Depuis le 16 janvier dernier, Iqaluit peut compter sur l'appui des maires de toutes les localités du Baffin, de l'Association inuit régionale ainsi que des députés de la région. En retour, Iqaluit soutient l'établissement du siège de l'Assemblée législative à Igloolik.

«Iqaluit est la communauté la plus peuplée de notre futur territoire, avec plus de 3 600 résidants. Soixante-quatre pour cent de sa population est inuit ce qui fait également d'Iqaluit la communauté inuit la plus importante [en nombre d'habitants] du Nunavut. On retrouve à Iqaluit des Inuit, des anglophones et des francophones. Nous sommes une communauté trilingue (...)».

Les actuelles infrastructures d'Iqaluit figurent au premier plan des atouts que M. Kunuk souligne pour «vendre» [redacted] ville. «Avec 34 lits, nous comptons l'hôpital le plus grand du Nunavut. Notre piste d'atterrissage de 9 000 pieds est la plus longue des TNO. Le détachement de la Gendarmerie royale du Canada à Iqaluit a une envergure territoriale. Mentionnons aussi d'autres installations comme le campus du Collège, les écoles, le centre correctionnel, etc. Iqaluit est déjà le centre administratif pour la région du Baffin et, en plus, nous offrons déjà des services dont bénéficient les gens du Kitikmeot et du Keewatin. Les gens d'affaires d'Iqaluit oeuvrent dans des secteurs diversifiés et peuvent offrir beaucoup de services et de produits». Le maire conclut : «Si les résidants du Nunavut avaient le choix d'établir la capitale dans une localité où il faut bâtir beaucoup d'infrastructures ou plutôt dans une localité qui est pourvue de la plupart de ces installations et de ces services, je crois qu'ils préféreraient la solution la plus économique. Avec toutes les coupures qui affectent les gouvernements, avec les besoins criants du Nunavut pour du logement social, nous devons dépenser l'argent judicieusement».

M. Kunuk croit que la population d'Iqaluit en général soutient les efforts du comité pour l'établissement de la capitale à Iqaluit. «Pour l'ensemble du Nunavut, on parle de la création d'environ 580 nouveaux emplois, dont une part reviendrait à la capitale. En termes d'impact net, Iqaluit étant déjà la plus grosse localité du Nunavut, l'impact serait moins considérable ici que dans une plus petite communauté. Notre population augmentera peut-être de 30%, mais pas de 50 ou de 100%». Si l'on considère par ailleurs que l'établissement de la capitale peut avoir des effets négatifs, Iqaluit pourrait être en position de mieux absorber le «choc».

La campagne d'Iqaluit pour devenir la capitale du Nunavut fait mesurer le chemin parcouru depuis la mise en tutelle de la ville, en novembre 1993. On avait alors cru la municipalité au bord de la faillite. Les choses ont repris leur cours normal à l'automne 1994. L'administrateur nommé par le gouvernement territorial ainsi que le comité

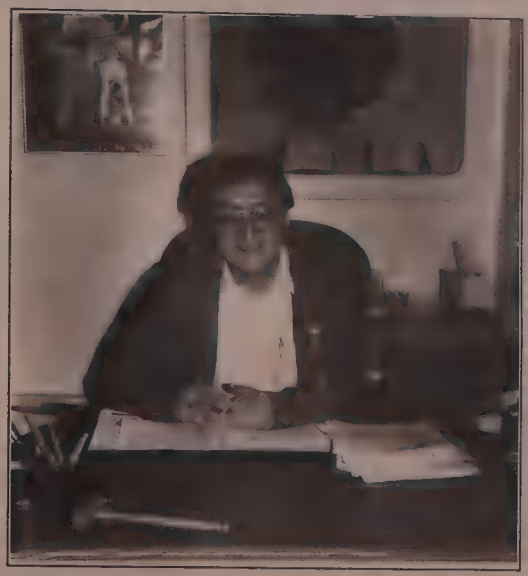

M. Joe Kunuk, maire d'Iqaluit, espère que le caractère trilingue de la ville jouera en [redacted] faveur.

aviseur qui s'occupait avec lui de la poursuite des affaires de la ville ont cédé leur place à un nouveau conseil municipal. «Leur tâche n'était pas facile. Les membres du comité se trouvaient pris entre l'arbre et l'écorce; ils ne pouvaient pas vraiment prendre de décisions. Dans le contexte, ils ont fait du bon travail et grâce à ce travail, le conseil municipal dès son entrée en fonction a pu reprendre en main les dossiers de la ville».

Pour rétablir la situation financière d'Iqaluit, le conseil municipal a demandé à son administration de ne pas combler une dizaine de postes vacants. «Cette mesure nous a permis d'économiser des sommes considérables mais il ne s'agit pas d'une mesure temporaire. Nous avons dû demander à nos employés d'accepter une surcharge de travail. Ils travaillent très fort... Nous avons coupé dans les coûts de certains programmes et nous nous assurons de ne plus engager des dépenses qui ne sont pas vraiment nécessaires».

Le maire et les conseillers d'Iqaluit, malgré ces politiques d'austérité, envisagent dans un avenir prochain de doter la ville d'un centre communautaire. Le centre ne sera pas orienté que vers les activités sportives. «Ce serait un lieu de rassemblement, pour des activités communautaires et des activités de loisirs et de détente, un lieu paisible aussi», explique M. Kunuk. Le maire d'Iqaluit souhaite que le centre abrite une radio communautaire locale. «L'association francophone opère sa propre radio. Si la licence du CRTC le permet, nous voulons nous associer [redacted] eux plutôt que de recommencer à zéro. Nous voulons de plus en plus travailler avec les groupes de la communauté».

Lors d'une réunion du conseil à la fin février, un montant de 45 000$ a été affecté à une étude de planification du projet. «Nous avons à choisir entre deux options : la construction au coût de 5 millions de dollars d'un centre neuf équipé d'une piscine, ou l'aménagement du centre dans un bâtiment existant. Dans ce deuxième cas, nous continuerons à louer la piscine de l'édifice Brown. Nous allons calculer les coûts de cette location pour une période de vingt ans et évaluer quelle est la solution la plus avantageuse à long terme».

Dans l'éventualité d'un centre neuf, le conseil municipal a mis de côté 745 000 [redacted] pour le projet dont la construction débuterait en 1996. Cet argent provient du gouvernement territorial.

Agnès Billa

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE ET SON RÉSEAU ASSOCIATIF

sont à la recherche de ressources humaines pour des postes [redacted] court et moyen termes à Yellowknife, Hay River, Fort Smith et Iqaluit dans les Territoires du Nord-Ouest

Pour étudiant-e-s
- emploi d'été (durée et période à déterminer)
- travail de bureau ou d'organisation communautaire
- 9$ à 12$ l'heure
- programme Défi

Pour bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage
- durée de 40 semaines
- 500$ à 700$ par semaine
- postes d'agent-e de développement communautaire
- programme Article 25

Pour stagiaire de niveau universitaire [redacted] collégial
- accès à de nombreux champs d'intervention
- postes rémunérés

Pour recherchistes, documentalistes, analystes, organisateurs [redacted] organisatrices communautaires, secrétaire, commis
- d'éventuels contrats pourraient être attribués par la FFT aux constituant-e-s d'une banque de ressources humaines.

Adressez votre offre de services à :
Ressources humaines, **Fédération Franco-TéNOise**
Casier postal 1325, Yellowknife NT, X1A 2N9
Télécopieur : 403-873-2158

Note : participation assurée à la couverture des frais de déplacement

Pourquoi vous contenter des miettes quand vous pourriez avoir votre part du gâteau?

Pour vous assurer d'un emploi cet été, pourquoi ne lanceriez-vous pas votre propre entreprise?

Si vous étudiez à temps plein et comptez poursuivre vos études à l'automne, et si vous êtes légalement autorisé à travailler au Canada, vous pouvez emprunter jusqu'à 3 000 $ pour vous lancer en affaires dans le cadre du programme fédéral d'emplois d'été pour étudiants, Prêts aux étudiants entrepreneurs.

Vous obtiendrez tous les détails à l'une des succursales de la Banque fédérale de développement, à l'un des centres d'emploi du Canada ou à l'un des Centres d'emploi du Canada pour étudiants, à n'importe quelle succursale de la Banque Royale du Canada ou de la Banque Nationale du Canada.

Passez nous voir et faites-nous part de votre idée. Une bonne idée peut vous mener loin.
Vous pouvez nous joindre sans frais au 1 800 361-2126.

Développement des ressources humaines Canada / Human Resources Development Canada — BFD FBDB — Banque nationale / National Bank — Banque Royale / Royal Bank

Canada

ÉDITORIAL

À quoi tient l'appui de la FCFA au fédéralisme?

Le 14 mars dernier, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) a déclaré qu'elle «souhaite que les Québécois et les Québécoises votent NON lors du référendum sur la souveraineté du Québec».

La position de la Fédération ne signifie pas pour autant que l'organisation s'impliquera dans le camp du NON. La FCFA préfère se rendre simplement disponible aux gens et aux groupes - en particulier les Québécois - qui désirent discuter de ... la francophonie canadienne.

Ce rôle effacé - sans doute au nom de la non-ingérence - surprend un peu parce que, après tout, la position de la FCFA repose en grande partie sur sa conviction «que la fédération canadienne constitue le cadre le plus favorable à l'épanouissement du Québec et des communautés francophones et acadiennes du Canada».

Les déclarations de la Fédération ne permettent cependant pas de cerner concrètement comment elle est arrivée à cette conclusion pour le Québec comme pour le reste de la francophonie canadienne. Quels sont les éléments de la politique fédérale de dualité linguistique et surtout quels sont les acquis de 25 ans de cette politique qui jouent un rôle déterminant dans l'appui que l'organisme porte-parole d'un million de francophones au pays réitère au fédéralisme? Je ne doute qu'il existe une réponse à ces questions. Je déplore seulement qu'il n'en soit pas ouvertement fait état.

Du coup, en ne développant pas son discours dans ce sens-là - peut-être parce qu'elle ne prévoit pas en débattre sur la place publique - la FCFA ne dissipe pas les propos de la députée du Bloc québécois Suzanne Tremblay comme quoi la Fédération a troqué son appui au fédéralisme contre un octroi de 500 000$ pour une campagne de promotion des communautés francophones.

Même chose pour la réaction de Louise Beaudoin, ministre québécoise déléguée aux Affaires canadiennes, qui nous renvoie les taux d'assimilation des francophones hors Québec; elle demeure sans réplique.

Une évaluation juste et rigoureuse du fédéralisme semble préférable à une déclaration qui ressemble trop à une profession de foi. Cette réflexion sur notre situation et notre avenir collectifs nous préparerait mieux à des lendemains incertains, à cause du déficit et du référendum québecois.

Agnès Billa

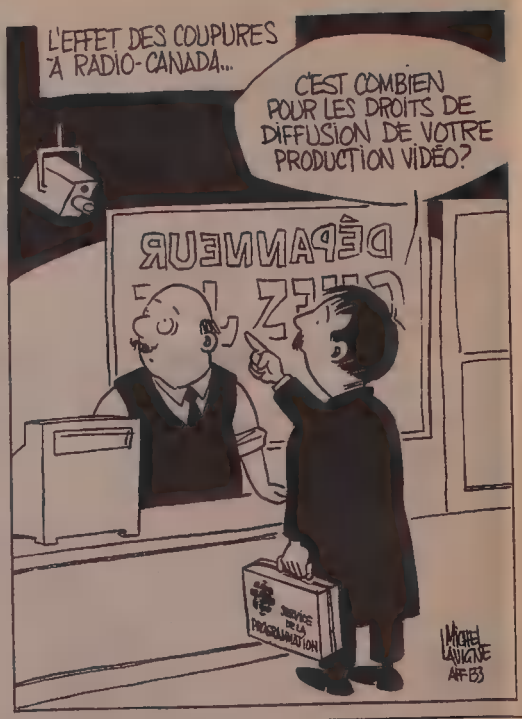

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Collaborateurs
Alain Bessette
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

L'Église et l'autoroute

L'Église catholique s'intéresse à l'autoroute de l'information, surtout à son contenu et à son accessibilité pour tous.

La Conférence des évêques catholiques du Canada a profité de l'ouverture des audiences publiques du CRTC sur l'autoroute électronique, pour dire que les gouvernements doivent veiller à ce que cette nouvelle technologie ne crée pas une société à deux vitesses: ceux qui «ont» et qui «savent» et ceux qui «n'ont pas» et qui ne «savent pas».

Pour y voir clair

L'alphabétisation passe par une bonne vision. C'est du moins ce que croit l'Association canadienne des optométristes, qui lance une campagne intitulée: Une vision partagée.

Les optométristes qui participeront à cette campagne consacreront une journée de cabinet, sans frais, à des citoyens inscrits à des programmes d'alphabétisation. Pas moins de 18,000 analphabètes au pays pourraient profiter de ce service.

Selon l'Association, les trois quarts des adultes faiblement alphabétisés éprouvent des problèmes de vision.

Une pénurie de moins

L'université d'Ottawa offre depuis septembre un programme en audiologie en français. Quatre étudiantes franco-ontariennes y sont inscrites et prévoient retourner dans leur région pour pratiquer leur profession. Seulement quelques audiologistes francophones desservent le nord de l'Ontario, où de nombreuses personnes ont des problèmes auditifs, reliés au travail dans les mines.

APF

Gala albertain de la chanson

Auteur-compositeur-interprète et interprète franco-ténois

Vous êtes invités à participer au 6e Gala albertain de la chanson qui se déroulera le 12 mai 1995.

Un spectacle! Un concours!

L'occasion rêvée ... pour six artistes de chanter en français et de participer à un spectacle accompagnés par des musiciens professionnels. Les lauréats et les lauréates seront invité(e)s à participer au Gala interprovincial de la chanson à Winnipeg et, éventuellement, au Festival international de la chanson de Granby.

Date limite d'inscription : **le 10 avril 1995**

La Fédération franco-ténoise grâce au soutien financier du gouvernement du Québec peut vous offrir le support nécessaire à la préparation du matériel de participation.

Pour plus de renseignements :
Francine Labrie 920-2919
ou Léa Smith 920-2870.

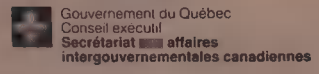

Écrivez-nous au (403) 873-2158

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Autoroute électronique

La FCFA propose la création d'un Franco-Net canadien

La Fédération des communautés francophones et acadienne veut circuler en français sur la future autoroute de l'information. Elle propose donc la création d'un réseau télématique pancanadien en français.

La Fédération a profité des audiences publiques du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes sur les nouvelles technologies de communication, pour revendiquer une voie d'accès française sur la future autoroute canadienne du 21e siècle, mais à un tarif équivalent à celui d'un marché local anglophone.

La FCFA pense que cette autoroute électronique serait une bonne façon de rapprocher les petites communautés francophones, qui sont dispersées dans les quatre coins du pays. Mais elle ajoute que les francophones ne devraient pas être obligés de parler en anglais à leur ordinateur personnel pour se faire comprendre. «Notre première crainte est que l'autoroute de l'information ne se développe principalement qu'en anglais». Elle deviendrait alors, «un agent potentiel d'assimilation féroce».

Alors que l'industrie prône la libre concurrence, la FCFA pense plutôt que le gouvernement fédéral a l'obligation légale (*Loi sur les langues officielles*) de s'assurer que les francophones pourront communiquer en français sur le réseau.

Déjà, les Fransaskois de la Saskatchewan (Réseau Mercure) et les Franco-Ontariens (Village électronique) explorent depuis quelques années les avenues de la télématique, dans le but de créer des liens entre des communautés et des individus dispersés sur un vaste territoire.

On imagine aussi toutes les possibilités de l'autoroute de l'information pour l'enseignement à distance. Il existe déjà des réseaux d'éducation à distance en français mais selon la FCFA, les universités et collèges n'ont pas les moyens de faire cavalier seul, à cause des coûts. On voudrait donc que l'entreprise privée investisse dans l'enseignement assisté par ordinateur en français.

Mais avant de parler de l'autoroute de l'information les Canadiens devront s'initier aux rudiments de la technologie informatique. Selon Statistique Canada, seulement le quart des foyers canadiens ont un ordinateur personnel à la maison et le tiers de ces foyers disposent d'un modem. Or le modem, c'est ce qui permet de rentrer dans un réseau informatique.

Yves Lusignan
APF

AIDER LE MONDE MOT À MOT
CODE
L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement
1-800-661-9633

Un film bouleversant de Jean-Thomas Bédard

La Traversée de la nuit: une leçon de courage

Ce film s'adresse à ceux qui ont leurs deux jambes pour marcher, et qui ne réalisent pas leur chance.

La Traversée de la nuit du réalisateur Jean-Thomas Bédard, produit par l'Office national du film, raconte l'histoire de quatre personnes qui peuvent se compter chanceuses d'être encore en vie. Elles sont en vie, mais trois d'entre elles sont rivées à leur fauteuil roulant pour le reste de leurs jours.

Johanne de Montigny a survécu à l'écrasement d'un F-27 en mars 1979. Elle a mis cinq ans avant de s'en remettre. Aujourd'hui, elle marche. Elle est l'auteur du livre autobiographique **Le crash ou le défi: survivre**. Devenue psychologue, elle travaille avec des malades en phase terminale. Mais survivre à un accident d'avion est lourd à porter: elle sent l'obligation de remettre à la société «la dette sur survivant».

Monique Provost, 48 ans, est paraplégique depuis 18 ans des suites d'une hémorragie à la moelle épinière, survenue à la naissance de son fils. Son témoignage est le plus pathétique, le plus touchant, le plus poignant de ce film de 90 minutes. Des quatre accidentés, c'est celle qui cherche le plus à donner un sens à sa vie. Celle qui est aussi la plus vulnérable (son mari l'a abandonnée après l'accident et son unique fils va bientôt vivre en appartement).

Lorsque la miraculée du F-27 (17 morts, 7 survivants) lui tend des photos la montrant en chaise roulante, le désarroi se lit sur le visage de Monique. On devine bien ce qu'elle pense: «Pourquoi elle, et pas moi». La scène a dure que quelques secondes, mais elle vaut mille mots. On ne la croit donc pas une minute lorsqu'elle dit à son père, dans un moment d'intense émotion, que «la perte de l'usage de ses jambes l'a conduite là où ses jambes ne l'auraient jamais amenée» et que, juste pour cela, «ça valait le coup de perdre ses jambes». Stoïque devant la souffrance de sa fille, son père ne sait trop quoi dire après une telle déclaration.

Marcel Poulin a frappé un muret de ciment avec son camion il y a trois ans. Il est paraplégique. Sa philosophie se résume en une phrase: «Il ne faut pas que tu te compares avec ce que tu étais avant». Son pire ennemi: la solitude. Aujourd'hui, il peut «se regarder dans le miroir». Pour le reste, il a besoin d'aide car son état s'apparente à celui d'un quadriplégique.

France Geoffroy est quadriplégique depuis un malheureux plongeon au bout d'un quai: il n'y avait que 4 pieds d'eau! Elle avait 17 ans! Jolie fille, elle aimait bien paraître, comme les jeunes filles de son âge. C'est toujours vrai, mais elle a découvert qu'il y avait d'autres priorités dans la vie. Elle peut se maquiller seule, malgré la paralysie de ses mains. Elle retourne aux études. Son but: vivre seule et retourner travailler un jour.

La Traversée de la nuit ne va pas égayer vos soirées. Mais c'est certainement un film qui donne une leçon de volonté et de courage. Encore une preuve de l'extraordinaire capacité d'adaptation de l'être humain.

Yves Lusignan
APF

LA FONDATION FRANCO-TÉNOISE

est heureuse de lancer le 21 mars 1995
Journée de la Culture de la Semaine nationale de la francophonie

le

PRIX LITTÉRAIRE FRANCO-TÉNOIS 1995-1996

Critères de participation

- habiter les Territoires du Nord-Ouest
- écrire en français
- consentir, le cas échéant, à dévoiler son identité à titre de lauréat
- compléter la fiche d'inscription (disponible plus tard).
- respecter l'échéancier
- présenter un texte dactylographié

Thème 1995-1996

Au-delà du 60ième parallèle

Catégories de participants, genres d'œuvres, répartition des prix

Tranches d'âge	Genres d'œuvre	Prix
06-09	Tous genres	1
10-12	Tous genres	1
13-15	Tous genres	1
16-18	Tous genres	1
19 et +	- poésie	1
	- nouvelle	1
	- conte	1
	- essai	1
	- récit	1
Tout âge	Tous genres	Prix de l'originalité

Facteurs d'évaluation

- qualité générale de la langue; - originalité; - respect de la thématique; - valeur littéraire.

Calendrier

- Septembre - octobre 1995	ateliers de formation par un écrivain, à Hay River, Fort Smith, Yellowknife, et Iqaluit
- 31 janvier 1996	dépôt des œuvres
- Février-mars 1996	évaluation des œuvres par le jury
- 21 mars 1996	proclamation des lauréats et attribution des prix
- Avril - mai 1996	publication dans L'Aquilon des œuvres primées
- Novembre 1996	lancement de l'édition des œuvres primées.

Tout développement relatif au Prix littéraire franco-ténois 1995-96 sera annoncé dans L'Aquilon.

Fondation franco-ténoise,
Casier postal 1325, Yellowknife NT, X1A 2N9
Téléphone : 403-920-2919 Télécopieur : 403-873-2158

CRTC AVIS DE MODIFICATION Canada

Avis public CRTC 1995-33-1. Suite à son Avis public CRTC 1995-33 du 1er mars 1995 concernant les demandes par **LES COMMUNICATIONS PAR SATELLITE CANADIEN INC. (la CANCOM)**, agissant à titre de mandataire de [illegible] télédistributeurs affiliés de classe 1 et 2, le CRTC annonce que la liste des télédistributeurs a été modifiée. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC au (819) 997-2429 et au bureau du CRTC à Vancouver (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications [illegible] Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis publics

Appels d'offres

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Transports
L'hon. John Todd, ministre

Location à l'heure d'équipement lourd [illegible] besoin»

Fournir [illegible] tracteurs et des remorques (pour remorquer de l'équipement) [illegible] besoin»

– Région de Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au Directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées au main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 29 MARS 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 20 [illegible] 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

[illegible] n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements [illegible] l'appel d'offres : Diana Field, agente aux finances
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques «location à l'heure» : Richard Lafferty
Surintendant (sud)
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques «Fournir des tracteurs» : Everett Kinsman
Chef de l'équipement et de l'entreposage
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Transports
L'hon. John Todd, ministre

Location à l'heure d'équipement lourd «au besoin»

Fournir des tracteurs et des remorques (pour remorquer [illegible] l'équipement) «au besoin»

– Région [illegible] Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées au main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 29 [illegible] 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 20 mars 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements [illegible] l'appel d'offres : Diana Field, agente [illegible] finances
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques «location à l'heure» : Don MacEachern
Surintendant (nord)
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7846

Renseignements techniques «Fournir des tracteurs» : Everett Kinsman
Chef de l'équipement et de l'entreposage
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Transports
L'hon. John Todd, ministre

Programme de reconstruction et de revêtement de la route de Yellowknife

Nivellement, écoulement des [illegible] et revêtement d'une couche d'asphalte – Du km 96.5 au km 112.0, [illegible] 3 de Yellowknife, aux T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis [illegible] contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au rez-de-chaussée de l'édifice de la voirie, au 4510 ave Franklin); ou parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 12 AVRIL 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une ou l'autre des adresses susmentionnées, à partir du 20 mars 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas [illegible] d'accepter l'offre la plus basse [illegible] toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Robert McGowan
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8804

Avis [illegible] entrepreneurs intéressés. Une réunion concernant le présent projet [illegible] lieu à 13 h 30, le 30 mars 1995, dans la salle de réunions du ministère des Transports, édifice de la voirie à Yellowknife.

Northwest Territories Transports
L'hon. John Todd, ministre

APPEL D'OFFRES

Services des véhicules automobiles – Hay River; Fort Smith; Cambridge Bay; Norman Wells, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Minsitère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 [illegible] 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse de Yellowknife indiquée ci-dessus ou auprès du directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou auprès du directeur régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (édifice Jack Taylor) ou auprès du surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Cambridge Bay NT [illegible] 0C0 (2e étage de l'édifice Enokhok) ou auprès de Barb Cote, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, (bureau du GTNO), Norman Wells NT X0E 0V0 à partir du 20 mars 1995.

Afin d'être prises [illegible] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse [illegible] toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Dave Buchan
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7418

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Transports
L'hon. John Todd, ministre

Programme de reconstruction [illegible] revêtement de la route de Fort [illegible]

Reconstruction et revêtement d'[illegible] couche d'asphalte – Du km 232.7 au km 252.2, route n° 5 de Fort Smith [illegible] T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au rez-de-chaussée de l'édifice de la voirie, au 4510 ave Franklin); ou parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 13 AVRIL 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une ou l'autre des adresses susmentionnées, à partir du 20 mars 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Rick Menard
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7814

Avis aux entrepreneurs intéressés. Une réunion concernant le présent projet aura lieu à 13 h 30, le 31 mars 1995, dans la salle de réunions du ministère des Transports, édifice de la voirie à Yellowknife.

Offre d'emplois

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent chargé des politiques des programmes

Éducation, Culture et Formation — **Iqaluit, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 45 200 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.

Réf.: 041-0042RK-0003 **Date limite :** le 31 mars 1995

[illegible] **parvenir les demandes d'emploi au :** Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

Superviseur des écoles

Commission scolaire de division du South Slave — **Fort Smith, T. N.-O.**

Le traitement est présentement à l'étude.

Réf.: 021-0018LM-0003 [illegible] **limite :** le 31 mars 1995

Mécanicien d'équipement lourd

Transports — **Hay River, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 52 719 $ par année. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**

Réf.: 021-0019RW-0003 **Date limite :** le 24 mars 1995

Préposé aux services correctionnels

Justice — **Fort Smith, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 41 672 $ par année. Il y aura vérification du casier judiciaire des candidats, qui devront également subir un examen médical. **Il s'agit d'un poste [illegible] traditionnel pour lequel seules les femmes seront prises en considération.**

Réf.: 021-0017LM-0003 **Date limite :** le 31 mars 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

- ***Nous prendrons [illegible] considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer [illegible] travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est [illegible] langue de travail du présent poste.***
- ***L'employeur préconise [illegible] programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

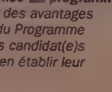

Indian and Northern Affairs Canada — Affaires indiennes et du Nord Canada

Avis pour 1995

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE les régions suivantes sont visées par des permis de prospection délivrés conformément au paragraphe 29(10) du Règlement sur l'exploitation minière au Canada, C.R.C. 1516, le 1er février 1995.

1. Des permis de prospection couvrant les régions de la SNRC ont été délivrés :

NUMÉRO	EMPLACEMENT(SNRC)	DÉTENTEUR
1768	39-C-15 NE	APEX GEOSCIENCE LTD.
1769	39-F-14 NE	APEX GEOSCIENCE LTD.
1770	39-F-15 NO	APEX GEOSCIENCE LTD.
1771	56-J-14 SO	APEX GEOSCIENCE LTD.
1772	56-P-06 SE	APEX GEOSCIENCE LTD.
1773	56-P-06 SO	APEX GEOSCIENCE LTD.
1774	58-G-02 NO	BHP MINERALS CANADA LTD.
1775	58-G-02 SO	BHP MINERALS CANADA LTD.
1776	59-B-06 SO	BHP MINERALS CANADA LTD.
1777	59-B-07 NE	BHP MINERALS CANADA LTD.
1778	59-B-07 SO	BHP MINERALS CANADA LTD.
1779	59-B-08 NO	BHP MINERALS CANADA LTD.
1780	59-B-08 SE	BHP MINERALS CANADA LTD.
1781	59-B-08 SO	BHP MINERALS CANADA LTD.
1782	66-B-09 SO	CAMACO CORP.
1783	55-M-03 NO	COMAPLEX MINERALS CORP.
1784	55-M-04 NE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1785	55-M-04 SE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1786	55-M-06 SO	COMAPLEX MINERALS CORP.
1787	55-M-08 NE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1788	55-M-08 NO	COMAPLEX MINERALS CORP.
1789	55-M-09 NE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1790	55-M-09 NO	COMAPLEX MINERALS CORP.
1791	55-M-09 SE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1792	55-M-09 SO	COMAPLEX MINERALS CORP.
1793	65-H-10 SO	COMAPLEX MINERALS CORP.
1794	65-H-11 SE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1795	95-I-12 NO	M. BERNIER
1796	95-I-13 SE	M. BERNIER
1797	95-I-13 SO	M. BERNIER
1798	95-J-09 NE	M. BERNIER
1799	95-J-16 SE	M. BERNIER
1800	95-J-16 SO	M. BERNIER
1801	65-J-06 SE	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1802	65-J-07 SO	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1803	65-J-09 SE	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1804	55-M-14 SO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1805	77-B-11 NO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1806	77-B-11 SO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1807	77-B-12 NE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1808	77-B-12 NO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1809	77-B-12 SE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1810	77-B-12 SO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1811	77-B-13 NE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1812	77-B-13 NO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1813	77-B-13 SE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1814	77-B-13 SO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1815	77-B-14 NO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1816	77-B-14 SO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1817	77-C-04 NE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1818	77-C-04 NO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1819	77-C-04 SE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1820	77-C-04 SO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1821	77-C-05 NE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1822	77-C-05 NO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1823	77-C-05 SE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1824	77-C-05 SO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1825	77-C-12 NE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1826	77-C-12 NO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1827	77-C-12 SE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1828	77-C-12 SO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1829	77-C-13 NE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1830	77-C-13 NO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1831	77-C-13 SE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1832	77-C-13 SO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1833	87-A-04 NO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1834	87-A-05 NO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1835	87-A-05 SO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1836	87-A-09 NE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1837	87-A-09 NO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1838	87-A-16 SE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1839	87-A-16 SO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1840	87-B-01 NE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1841	87-B-01 NO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1842	87-B-07 NE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1843	87-B-07 NO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1844	87-B-08 NE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1845	87-B-08 NO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1846	87-B-08 SE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1847	87-B-08 SO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1848	87-B-09 SE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1849	87-B-09 SO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1850	87-B-10 NE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1851	87-B-10 NO	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1852	87-B-10 SE	WMC INTERNATIONAL LIMITED
1853	87-B-10 SO	WMC INTERNATIONAL LIMITED

2. Les permis de prospection couvrant les régions suivantes sont venus à échéance ou ont été rétrocédés ou annulés :

NUMÉRO	EMPLACEMENT (SNRC)	DÉTENTEUR
1238	48-A-13 NE	NANISIVIK MINES LTD.
1239	48-B-16 NE	NANISIVIK MINES LTD.
1240	48-A-13 NO	NANISIVIK MINES LTD.
1242	48-A-13 SE	NANISIVIK MINES LTD.
1289	65-D-02 NO	HOMESTAKE CANADA INC.
1290	65-D-07 SO	HOMESTAKE CANADA INC.
1294	55-M-11 NE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1295	55-M-11 NO	COMAPLEX MINERALS CORP.
1298	65-H-12 SE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1304	86-I-01 NO	METALL MINING CORPORATION
1305	86-I-01 SO	METALL MINING CORPORATION
1306	86-I-02 SE	METALL MINING CORPORATION
1307	86-I-02 SO	METALL MINING CORPORATION
1313	47-A-06 NO	BOREALIS EXPLORATION LIMITED
1314	47-G-04 NO	CITADEL GOLD MINES INC.
1322	55-E-09 NE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1323	55-E-09 SE	COMAPLEX MINERALS CORP.
1324	55-E-16 NO	COMAPLEX MINERALS CORP.
1325	55-M-13 NE	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1326	55-M-14 NE	LEEWARD CAPITAL CORP.
1327	55-M-14 NO	LEEWARD CAPITAL CORP.
1328	55-M-14 SE	LEEWARD CAPITAL CORP.
1329	55-M-15 SO	LEEWARD CAPITAL CORP.
1335	57-H-01 NE	CITADEL GOLD MINES INC.
1336	57-H-01 NO	CITADEL GOLD MINES INC.
1337	57-H-08 SE	CITADEL GOLD MINES INC.
1338	57-H-08 SO	CITADEL GOLD MINES INC.
1349	65-J-07 NE	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1351	65-J-08 NO	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1352	65-J-08 NE	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1353	65-J-09 SO	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1354	65-J-10 SE	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1359	65-K-03 NE	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1360	65-K-03 NO	MELINGA RESOURCES LIMITED
1361	65-K-04 NE	MELINGA RESOURCES LIMITED
1362	65-K-06 NO	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1363	65-K-10 NO	MELINGA RESOURCES LIMITED
1364	65-K-11 NE	MELINGA RESOURCES LIMITED
1365	65-K-15 NE	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1366	65-K-15 NO	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1367	65-K-15 SO	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1369	65-N-01 SO	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1370	65-N-02 NE	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1371	65-N-02 SE	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1372	65-N-02 SO	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1373	65-N-02 NO	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1374	65-N-03 NE	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1375	65-N-06 SE	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1376	65-N-07 NE	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1377	65-N-07 NO	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1378	65-N-07 SE	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1379	65-N-07 SO	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1380	65-N-08 NO	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1381	65-N-08 SO	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1382	65-O-01 SE	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1383	65-O-01 SO	TAIGA CONSULTANTS LTD.
1384	65-O-04 NE	MELINGA RESOURCES LIMITED
1385	65-O-04 SE	MELINGA RESOURCES LIMITED
1386	65-O-06 SE	MELINGA RESOURCES LIMITED
1387	65-O-07 SO	MELINGA RESOURCES LIMITED
1388	65-P-06 NE	MELINGA RESOURCES LIMITED
1389	65-P-07 NO	MELINGA RESOURCES LIMITED
1391	65-P-09 SO	MELINGA RESOURCES LIMITED
1392	65-P-10 NE	MELINGA RESOURCES LIMITED
1393	65-P-10 NO	MELINGA RESOURCES LIMITED
1395	65-P-11 NE	MELINGA RESOURCES LIMITED
1396	65-P-11 SE	MELINGA RESOURCES LIMITED
1397	66-A-02 NE	MELINGA RESOURCES LIMITED
1425	86-G-12 SE	STEWART BLUSSON
1427	86-G-15 NE	STEWART BLUSSON
1428	86-G-15 SE	STEWART BLUSSON
1446	95-G-09 NE	JIM SPENCE
1447	95-G-16 NE	JIM SPENCE
1450	95-H-12 NO	JIM SPENCE
1451	95-H-13 SO	JIM SPENCE
1465	46-O-03 NE	BHP MINERALS CANADA LTD.
1474	46-O-14 SO	BHP MINERALS CANADA LTD.
1475	46-O-14 SE	BHP MINERALS CANADA LTD.
1476	46-O-15 SO	BHP MINERALS CANADA LTD.
1589	86-N-01 SE	CALEDONIA MINING CORPORATION
1590	86-N-01 NE	CALEDONIA MINING CORPORATION
1592	86-O-05 SE	CALEDONIA MINING CORPORATION
1594	86-O-14 NE	CALEDONIA MINING CORPORATION
1595	86-O-15 NO	CALEDONIA MINING CORPORATION
1596	86-O-15 NE	CALEDONIA MINING CORPORATION
1597	86-O-15 SE	CALEDONIA MINING CORPORATION
1598	86-O-16 SE	CALEDONIA MINING CORPORATION
1599	86-O-16 NO	CALEDONIA MINING CORPORATION
1600	86-O-16 SO	CALEDONIA MINING CORPORATION
1601	86-P-13 SE	CALEDONIA MINING CORPORATION
1602	86-P-13 SO	CALEDONIA MINING CORPORATION
1604	105-P-13 NO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1605	105-P-13 NE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
[illegible]	105-P-14 NO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1607	105-P-14 NE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1608	105-P-15 NO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1609	105-P-15 NE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1610	106-A-02 SO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1611	106-A-02 SE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1612	106-A-02 NO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1613	106-A-03 SE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1614	106-A-03 NO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1615	106-A-03 NE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1616	106-A-03 SO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1617	106-A-04 NE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1618	106-A-04 SE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1619	106-A-04 NO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1620	106-A-04 SO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1621	106-A-05 NE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1622	106-A-05 SO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1623	106-A-05 SE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1624	106-A-05 NO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1625	106-A-06 NO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1626	106-A-06 SO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1627	106-A 06 SE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1628	106-B-01 SO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1629	106-B-01 NO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1630	106-B-01 SE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1631	106-B-01 NE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1632	106-B-02 SE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1633	106-B-02 NE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1634	106-B-02 NO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1635	106-B-02 SO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1636	106-B-06 NO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1637	106-B-06 SE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1638	106-B-06 NE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1639	106-B-07 SE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1640	106-B-07 NE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1641	106-B-07 SO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1642	106-B-07 NO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1643	106-B-08 NE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1644	106-B-08 SO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1645	106-B-08 SE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1646	106-B-08 NO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1647	106-B-10 SE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1648	106-B-10 SO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1649	106-B-11 SE	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED
1650	106-B-11 SO	ARCHER, CATHRO & ASSOCIATES (1981) LIMITED

Directeur
Ressources naturelles et environnement
Territoires du Nord-Ouest
Affaires indiennes et du Nord Canada

Canada

Les bûcherons
présentent

Samedi le 1er avril
Trois spectacles durant
la journée

Cabane à sucre

de l'Association franco-culturelle de Yellowknife

au *Caribou Carnival*

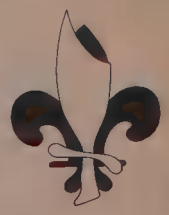

L'Association franco-culturelle de Yellowknife invite toute la population de Yellowknife à venir goûter et à se procurer des produits de l'érable à sa Cabane à sucre lors du *Caribou Carnival* les 31 mars, 1er et 2 avril prochains.

Tire sur la neige, sirop et autres produits de l'érable vous seront offerts !

Animation sur place durant toute la durée du Carnaval.

Du plaisir pour toute la famille. Venez nous visiter !!!

Dimanche le 2 avril

Une équipe de l'émission de radio «A propos d'autre chose» sera présente sur le site du Carnaval. Venez nous rencontrer!

Mars est le Mois de la nutrition

Ajoutez un peu de dynamisme à votre vie

Bien manger, être actif et se sentir bien dans sa peau, voilà qui favorise la vitalité d'une personne.

Appréciez une alimentation saine

Bien manger signifie apprécier une grande variété d'aliments et explorer les différentes saveurs d'une cuisine multiculturelle.

Voici quelques nouvelles lignes directrices conseillées au Canada pour une alimentation saine.

Appréciez...

- une grande diversité d'aliments provenant des quatre groupes alimentaires,
- des produits de grains entiers ou enrichis plus souvent,
- des fruits et des légumes vert foncé et oranges plus souvent,
- des produits laitiers faibles en gras, de la viande plus maigre et des mets préparés avec peu ou pas de gras.

Prenez des fruits frais comme collation. Vous avez besoin de plus d'énergie? Mangez des muffins à la farine de blé complet avec du fromage faible en gras.

Essayez d'utiliser des ingrédients et des techniques de cuisine permettant de relever l'arôme, la couleur, et la saveur avec moins de gras. Vous cherchez à manger à meilleur compte? Les pommes de terre, les pâtes enrichies, le riz et les fèves sont d'excellents choix à bons prix. Partagez une bonne recette et prenez le temps d'apprécier les repas en famille et entre amis.

Soyez en pleine forme

Consacrez une partie de votre vie quotidienne à l'exercice physique en choisissant des activités que vous pouvez inclure dans votre routine journalière... à la maison... au travail... avec la famille et les amis.

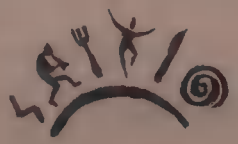

Être actif signifie aller danser, faire de la marcher, jardiner, escalader des montagnes, ou participer à des sports organisés. La recherche démontre que notre santé bénéficie de toutes sortes d'activités. Ce n'est pas tellement ce que nous faisons qui est importe, tant et aussi longtemps que nous le faisons.

Rappelez-vous que les corps en bonne santé se présentent sous toutes les formes et toutes les tailles.

Soyez bien dans votre peau

Bien se sentir dans sa peau signifie prendre sa vie en main, apprendre à s'aimer, à s'accepter et à se respecter. En chacun de nous vit une personne unique, ayant de la valeur, qui attend tout simplement d'être reconnue.

Les gens qui prennent plaisir à ce qu'ils font et qui ont le sentiment d'avoir quelque peu le contrôle de leur vie ont tendance à se sentir bien et à avoir l'air en meilleure santé.

Se sentir bien, c'est s'accepter psychologiquement et physiquement; c'est décider de s'accorder le plaisir de manger sainement sans avoir le sentiment de se priver ou de se sentir coupable.

Décidez de prendre bien soin de vous. Vous le méritez!

La vitalité c'est

... manger des mets savoureux et nutritifs, rester actif, partager les bons moments avec les gens qu'on aime et croire en soi. Ces éléments vous aideront à apprécier la vie au maximum.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le diététiste de votre région.

La publication de ce publi-reportage a été rendu possible grâce à l'Accord de coopération Canada-TNO relatif aux français et aux langues autochtones.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 13, vendredi 31 mars 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

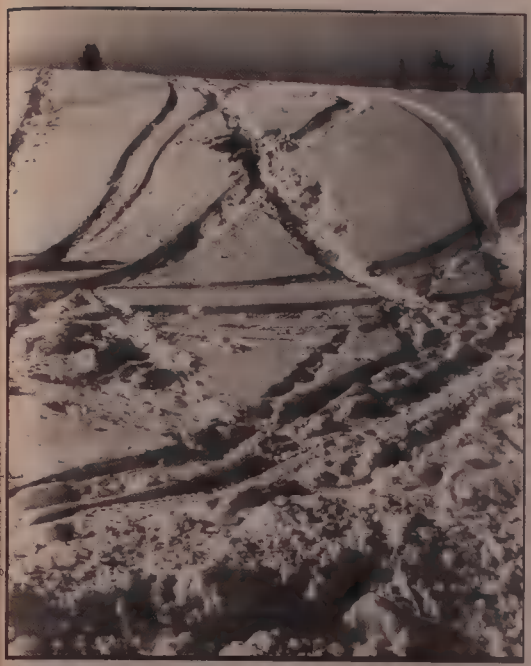

Agnès Billy/L'Aquilon

Ah, que la neige a neigé en ce mois de mars. Les plus jeunes ont chaussé leurs planches à neige pour descendre et remonter inlassablement les pentes.

Politique québécoise sur la francophonie canadienne

Le Québec invite tous les francophones «à une solidarité renouvelée»

Ce n'est plus uniquement le gouvernement du Québec, mais toute la société québécoise qui sera appelée à favoriser le rayonnement de la langue française dans les communautés francophones et acadiennes.

«Dorénavant, dans les milieux de la culture et des communications, de l'éducation et de l'économie, pour accroître l'usage du français au travail, il faudra axer les interventions du gouvernement du Québec sur le renforcement d'une nouvelle solidarité» lit-on dans le document intitulé: «Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada: un dialogue, une solidarité agissante», qui a été déposée à l'Assemblée nationale. C'est la première fois qu'un gouvernement québécois met en oeuvre une politique sur la francophonie canadienne.

Le Québec ne veut plus se contenter de soutenir la francophonie en finançant des projets ponctuels de développement. Il veut «resserrer les liens entre francophones du Québec et du Canada» en encourageant la création de réseaux.

Pour ce faire, le gouvernement va créer trois «tables sectorielles permanentes de concertation»: une pour la culture et les communications, une pour l'éducation et une autre pour l'économie. Elles seront composées de personnes nommées par le gouvernement, après consultation des milieux francophones au Québec et hors Québec. Ce sont ces personnes qui proposeront au gouvernement de financer des projets de collaboration entre Québécois et francophones de l'extérieur du Québec.

Le Québec va donc continuer de financer des projets et une «nouvelle unité administrative» au sein du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) assurera la concertation entre Québécois et francophones hors Québec. Son programme de soutien financier sera cependant converti en Programme de financement de partenariats. L'enveloppe budgétaire sera de 1,6 million pour la première année, une hausse modeste de 200,000$ par rapport au budget précédent. Les modalités de ce nouveau pro-

Politique québécoise
Suite en page 2

Bilan des droits de la personne

«La société canadienne recèle encore bien des préjugés»

Le Canada parle beaucoup mais agit peu dans le domaine des droits de la personne, constate avec amertume le président de la Commission canadienne des droits de la personne.

«Le Canada, en 1994, s'est davantage distingué par ses promesses que par ses réalisations» écrit Max Yalden dans son rapport annuel de 1994. Ce dernier dresse d'ailleurs «un bilan partagé» pour les droits de la personne.

M. Yalden est déçu de l'incapacité du gouvernement fédéral de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne. Il constate que la controverse entourant l'idée d'inclure l'orientation sexuelle dans la loi, a retardé l'adoption de toute une série de réformes attendues depuis longtemps.

«Si nous refusons aux homosexuels, à cause de leur orientation sexuelle, des droits que nous considérons élémentaires, et en fait universels, nous n'avons plus aucune raison de ne pas les refuser à d'autres groupes de citoyens», écrit M. Yalden.

Le président de la Commission canadienne des droits de la personne rappelle que l'objectif n'est pas d'approuver le mode de vie des homosexuels, mais de les protéger contre toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Il est d'autant plus perplexe lorsqu'il constate que les institutions financières et des groupes de la presse écrite, «pourtant reconnus pour leur prudence en matière de droits sociaux», s'engagent à accorder les mêmes avantages sociaux aux couples homosexuels. M. Yalden parle d'ailleurs du Canada comme d'un «prétendu chef de file en matière de droits de la personne».

Même les citoyens canadiens ont droit aux critiques de M. Yalden. Les obstacles à l'avancement des

Droits de la personne
Suite en page 2

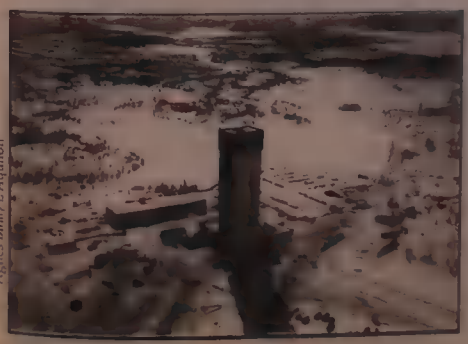

Agnès Billy/L'Aquilon

Un des repères géographiques les plus visibles de Yellowknife, peu importe où l'on on se trouve, c'est la tour de la *Con Mine*, vue ici du haut des airs.

Échos des T.N.-O. et Les suites de la une

Lire en page 2.

La garderie multiculturelle d'Iqaluit accueille trois groupes linguistiques mais la situation d'apprentissage fluctue selon le nombre d'éducatrices.

Lire en page 3.

Éditorial : Les droits de la personne, l'affaire de tout le monde, pas seulement des élus.

Lire en page 4.

Pour faire face aux coupures, Radio-Canada devra peut-être sabrer dans son réseau régional. L'exercice sera de ne pas négliger pour autant la francophonie hors Québec.

Lire en page 4.

La rencontre annuelle de l'Association Jeunesse Franco-Ténoise. Des projets et des premières.

Lire en page 5.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Une visite venue du ciel

L'astronaute Julie Payette et le lieutenant-colonel Paul Dionne de l'Agence spatiale canadienne sont en tournée dans le Nord. Mme Payette s'adressera à l'Association des transporteurs aériens du Nord lors de son assemblée générale annuelle qui se tiendra le 4 avril 1995. De plus, elle visitera l'école St-Patrick de Yellowknife.

Pour sa part, le lieutenant-colonel Dionne se rendra à l'école William MacDonald et à l'école de Dettah.

Mme Payette est l'un des quatre astronautes canadiens qui ont participé au programme de simulation spatiale qui s'est déroulé en février 1994.

Aide aux victimes du Sida

AIDS Yellowknife a annoncé l'existence d'un fonds spécial pour venir en aide aux familles se débattant avec le SIDA. Il s'agit d'un fonds visant à améliorer les conditions de vie des personnes atteintes du sida, ainsi que leurs partenaires et leur famille. Le fonds est distribué selon les besoins établis.

Puisque *AIDS Yellowknife* est un organisme de charité opéré entièrement grâce à des bénévoles, la totalité des sommes recueillies pour le fonds d'aide des victimes de sida est redistribuée aux bénéficiaires du fonds.

Les demandes d'aide ainsi que les demandes d'information quant aux critères d'admissibilité au fonds peuvent être obtenus auprès d'*AIDS Yellowknife*.

Un reçu de charité pour fins d'impôt est émis lorsque des dons sont faits pour le fonds.

AIDS Yellowknife : C.P. 864, Yellowknife, NT, X1A 2L8.

Atelier sur le SIDA

AIDS Yellowknife a tenu le 31 mars un atelier sur la vie auprès de mourants. Cet atelier est d'un intérêt tout particulier pour les victimes du sida et les personnes qui en prennent soin. L'atelier s'appuie sur le manuel *Living with Dying*, qui fut remis aux participants de l'atelier.

Parmi les thèmes abordés dans cet atelier, mentionnons le contrôle des infections et des symptômes, la douleur et son traitement, l'hygiène corporelle, les urgences médicales, les contrecoups psychologiques et émotionnels, etc.

Mmes Karen MacCoubrey et Pansy Hamilton ont donné cet atelier après avoir suivi en mars une session de formation à Edmonton. L'atelier sera repris le 19 mai, en raison de son succès.

Alain Bessette

Politique québécoise

Suite de la Une

gramme seront rendues publiques au cours de l'année.

«Cette nouvelle approche, lit-on dans la politique, rompt avec le passé en ce que la relation entre le gouvernement du Québec et les communautés francophones sera désormais axée sur l'émergence de nouveaux liens entre les Québécoises, les Québécois et les membres de communautés francophones hors Québec».

Le Québec souhaite aussi élargir les ententes de coopération avec les provinces. Ces ententes se limitent pour le moment à l'éducation et la culture. Dans de futures ententes intergouvernementales de coopération, le Québec dit qu'il privilégiera des activités de coopération «qui s'accordent avec l'objectif de la revitalisation du français dans les communautés francophones».

Plus précisément, le Québec «s'engage» à demander aux gouvernements provinciaux avec lesquels il a déjà conclu, ou pourrait conclure des ententes de coopération, à inscrire l'alphabétisation, la «refrancisation» et l'éducation à distance au nombre des programmes à soutenir.

Dès 1996 et à tous les trois ans par la suite, le Québec organisera un grand forum qui réunira tous les francophones et les Québécois impliqués dans des projets communs de développement dans la culture et les communications, l'éducation, et l'économie. Le gouvernement veut que ce forum devienne une grande fête francophone, «une manifestation du dynamisme de la langue française et de la solidarité des personnes qui partagent le même héritage linguistique».

Le Québec veut, pour ainsi dire, tourner la page. On admet d'ailleurs que la relation qui existait dans le passé avec les communautés francophones et acadiennes était, au mieux, «timide» et que la solidarité «a été mise en veilleuse par des tensions politiques conjoncturelles» et par «l'absence d'un authentique dialogue», lit-on encore dans la politique.

Aujourd'hui, le gouvernement du Québec fait un aveu de taille. Il «reconnaît que les communautés francophones et acadiennes du Canada hors Québec sont bien vivantes et qu'elles entendent prospérer là où elles se trouvent».

Dans le domaine culturel, le gouvernement québécois souhaite la diffusion sur le territoire québécois des produits culturels des communautés francophones canadiennes.

Dans les communications, Québec veut travailler en collaboration avec les francophones de toutes les provinces pour s'assurer que le français circulera sur la future autoroute de l'information.

Le gouvernement québécois dit qu'il intensifiera la mise sur pied de stages et d'échanges entre jeunes journalistes et écrivains. Il encouragera aussi les échanges entre les radios communautaires québécoises et francophones au pays.

Dans le domaine des loisirs, Québec laisse entrevoir une collaboration entre les Jeux du Québec et les Jeux qui sont organisés pour les francophones dans diverses régions du Canada.

En éducation, le gouvernement québécois veut intensifier les communications entre classes par télématique, dans les écoles du Québec et de l'extérieur du Québec.

Dans le domaine économique enfin, on veut favoriser le développement d'échanges touristiques entre les francophones des provinces canadiennes et le Québec. On favorisera également les échanges entre entreprises et gens d'affaires.

APF

Droits de la personne

Suite de la Une

femmes au travail, les difficultés des handicapés à s'intégrer à la société et l'opposition à l'immigration sur une base raciale sont autant de situations qui lui font dire que la société canadienne «recèle encore bien des préjugés raciaux et autres qui se manifestent tant dans nos institutions que dans la rue».

On fait la vie dure aux handicapés

Si le dossier autochtone reste toujours le problème le plus pressant à résoudre au chapitre des droits de la personne, M. Yalden se préoccupe aussi du sort des personnes handicapées. Malgré tous les plans d'action préparés par les gouvernements, les obstacles à l'égalité des chances sont nombreux, écrit-il dans son rapport.

Max Yalden note que les handicapés ont toujours autant de difficultés à accéder au marché du travail. Les employeurs et fournisseurs de services ne sont toujours pas obligés de prendre des mesures d'adaptation pour leurs employés et leurs clients qui ont une déficience ou des besoins spéciaux. Il est toujours impossible pour quelqu'un souffrant d'un handicap mineur d'obtenir un emploi dans les Forces armées canadiennes, sous prétexte que tout le personnel doit être apte à exécuter ses tâches en situation de combat.

La question de l'accessibilité est encore une préoccupation quotidienne pour les personnes handicapées. Par exemple, les guichets automatiques sont toujours difficiles d'accès. Il en serait de même pour les boîtes postales communautaires.

Il y a aussi les dossiers de la parité salariale et de la retraite obligatoire qui agace Max Yalden. Selon l'actuelle loi canadienne sur les droits de la personne, obliger une personne à prendre sa retraite en raison de son âge ne constitue pas un acte discriminatoire.

Yves Lusignan
APF

Mars est le Mois de la nutrition

Manger santé goûte si bon!

Régalez-vous chaque jour d'une variété d'aliments nutritifs et savoureux.

La troupe de théâtre "*Les pas frette aux yeux*"

présente

LES VOISINS

Une comédie de : Claude Meunier et Louis Saïa

Vendredi 7 avril et samedi 8 avril 1995
à 20h
Édifice Mackenzie Media
(Studio TVNC)
5120, 49e rue
Billets : 10 $

Canadian NORTH

Pour réservation et information : AFCY, 873-3292

«C'est pratique, je peux appeler en soirée!»

Vous avez des questions au sujet de votre déclaration de revenus, et il est passé 17 h? Pas de problème! Nous avons prolongé les heures de nos services téléphoniques jusqu'à 21 h, du lundi au jeudi. Alors, n'hésitez pas : ayez vos documents à portée de la main et appelez-nous, même après 17 h!

1-800-663-9930

Du 20 février au 27 avril 1995 — De 17 h à 21 h

Notre Service électronique de renseignements par téléphone (SERT) vous sert bien aussi. Consultez votre trousse d'impôt pour plus de détails.

Canada

Garderie multiculturelle d'Iqaluit

Des assises solides pour une rencontre des cultures

La Garderie multiculturelle d'Iqaluit dessert une population inuit, francophone et anglophone depuis ses débuts en 1989, alors que Myriam Alizé pilotait le projet. En octobre 1993, c'est au tour de Diane Parent à se joindre à la garderie à titre de coordonnatrice et d'éducatrice.

Simon Cuerrier et sa petite soeur Rachel : la vie est belle à la Garderie multiculturelle d'Iqaluit.

Pendant ses premiers six mois à Iqaluit, Diane Parent n'a pas vu le temps passer «Il y avait beaucoup de choses à faire. J'ai d'abord réorganisé les lieux physiques qui sont très importants et très concrets pour les enfants. J'ai créé des divisions à la garderie qui était avant complètement ouverte (...) En restructurant l'espace, cela a «placé» les groupes d'âge, les rapports enfants-éducatrice et les rapports parents-éducatrice. Le réaménagement permettait plus d'activités adaptés aux enfants, selon leur âge En ayant des groupes, j'ai pu aussi jouer avec les forces des éducatrices. Certaines personnes ont plus d'affinités avec des poupons alors que pour d'autres le langage et le mouvement du groupe des 4 à 5 ans sont plus stimulants. On continue à mêler les groupes d'âge parce que c'est bon pour les enfants d'apprendre des plus vieux et les uns des autres. Seulement, on ne le fait plus à la journée longue».

La garderie accueille présentement 27 enfants dont sept sont francophones. Les services vont de la pouponnière à la garde après les classes pour les enfants d'âge scolaire.

Parce que la garderie multiculturelle d'Iqaluit dessert trois groupes différents, la situation d'apprentissage linguistique y fluctue. Chez les enfants francophones, Diane Parent constate que la situation change selon le nombre d'éducatrices qui parlent français. «[Dépendant de ce nombre], il y a des enfants qui ont des problèmes de langage, qui mélangent français et anglais. L'année passée, nous avions plus de personnel francophone. À partir du moment où j'ai du personnel francophone, ça prend à peu près deux mois et le langage des enfants qui parlent français et anglais s'améliore. Présentement je suis la seule francophone ici et ça fait à peu près deux mois depuis que les deux autres éducatrices francophones ont quitté et je commence à en voir les effets; il y a plus d'anglicismes et les enfants mélangent plus les langues».

Au premier plan, Nuka Fennell prend la pose de bonne grâce.

Pour remédier à ce problème, la garderie offre depuis le début de mars et jusqu'en mai un atelier de refrancisation. À raison de trois matinées par semaine, les enfants pendant 45 minutes développent leur vocabulaire et, en même temps, se familiarisent avec la culture d'expression française. Cet éveil passe autant par le visionnement d'épisodes de la populaire série *Passe-Partout* que par l'organisation d'activités comme une cabane à sucre ou un carnaval d'hiver.

La clientèle multi-culturelle de la garderie a aussi appris à Diane Parent les différences entre parents et enfants inuit et non-inuit. «En général, nous sommes plus directifs. Jusqu'à il n'y a pas longtemps, les gens du Nord devaient être autonomes pour survivre. Ils apprenaient à leurs enfants très jeunes les dangers. Le défi de la garderie, c'est de faire la balance entre les deux tendances, au jour le jour. Être moins directive, ça a ses bons côtés. Quand on intervient beaucoup: «Ne fais pas ça! Ne touche pas!», ça stresse les enfants. Dans la culture inuit, on apprend aussi beaucoup par l'exemple».

Depuis septembre 1994, la ville d'Iqaluit est desservie par une nouvelle garderie. L'ouverture de cette garderie porte à six le nombre de ces établissements à Iqaluit. «Il a fallu s'ajuster (...). Ç'a été plus long avant d'atteindre notre quota d'enfants ici. (...) L'attrait de la nouveauté a joué. Nous travaillons maintenant avec le comité de parents à déterminer le nombre d'enfants qui nous permet de bien fonctionner. Avant, ça ne posait pas problème. On avait toujours une liste d'attente. Maintenant il nous faut calculer combien nous pouvons prendre d'enfants à temps partiel, de poupons. Si on regarde la situation froidement, le ratio enfants-éducatrice est beaucoup plus élevé pour les bébés, une éducatrice pour trois enfants. Par contre un bébé amène à la garderie toute une famille et c'est un enfant qui va rester plus longtemps à la garderie. (...) Il y a beaucoup de facteurs à considérer. (...) Nous sommes en bonne voie de nous stabiliser. Les bases de la garderie sont solides.»

C'est l'heure de regarder un film pour (de gauche à droite) : Simon Blaquière, Marie-Christine Auger, Maxime Godin-Gadbois, Sarah Proctor et Marc-Antoine Auger.

À droite: Diane Parent coordonnatrice de la garderie depuis octobre 1993; à ses côtés, Christiane Beaulieu-Gionet, éducatrice-remplaçante est à la garderie depuis la même date.

Diane Parent se félicite de travailler avec un «très bon comité de parents» au sein duquel sont représentés les trois groupes culturels de la garderie. Dans le comité, un des parents - Lucille Blaquière - a la liaison avec le conseil d'administration de l'Association francophone d'Iqaluit. Depuis un récent atelier de formation, le comité fonctionne, pour plus d'efficacité, en confiant un rôle à chaque membre : le bâtiment, les finances, le personnel, les politiques, etc.

Originaire de Montréal, Diane Parent travaille depuis plus de quinze ans avec les enfants. «La première fois, c'était en centre d'acceuil qu'on appelait encore à l'époque une crèche. Pendant les sept ans que j'ai travaillé dans ce milieu, les choses ont beaucoup évolué. Au lieu de retirer l'enfant d'une famille, on a essayé davantage de le réintégrer parce que, pour un enfant, son parent restera toujours son parent».

Diane Parent passe ensuite en garderie. Elle a aussi acquis beaucoup d'expérience multiculturelle en étant à l'emploi d'un COFI (Centre d'orientation et de formation pour immigrants). Elle y côtoie des réfugiés de la mer partis sur des embarcations de fortune du Viêt-nam et du Cambodge et venus s'installer au Canada.

Avant de venir dans le Nord, Diane Parent avait pris une année sabbatique et cette année-là la crise d'Oka avec les autochtones a éclaté au Québec.

«Étant donné que je ne travaillais pas, j'ai suivi ça d'un petit peu plus près et je me suis éveillée à la question autochtone. Il y a des gens pour qui la crise d'Oka a été négative mais, dans mon cas, ç'a été positif. Bien naïvement, je pensais qu'ils étaient une petite poignée et que plus les média ne font pas ce qu'il faut pour qu'on soit bien informé. (...) À partir de çà, mon intérêt pour les autochtones a grandi. Je cherchais à travailler à ce niveau-là parce que je trouve les valeurs autochtones très intéressantes».

«[En arrivant ici], j'avais des attentes un petit peu folkloriques. Ça m'a pris un certain temps à voir vraiment c'était quoi la culture autochtone actuelle. Avec le temps je réalise que c'est vrai qu'ils la perdent leur culture et que ça a un impact. Des valeurs comme le partage demeurent quand même; on les sent». Diane Parent n'hésite pas à qualifier sa vie à Iqaluit d'enrichissante.

Agnès Billa

ÉDITORIAL

Les droits de la personne, l'affaire des gens ordinaires

En prenant connaissance du bilan plutôt mitigé que le président de la Commission canadienne des droits de la personne dresse de l'année 1994, je n'ai pas envie de jeter la pierre uniquement aux pouvoirs publics.

Même dans le cas des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne, les élus ne sont pas seuls en cause. Les amendements ne dépendent pas que de la volonté parlementaire. Les députés qui refusent de s'opposer à la discrimination basée sur l'orientation sexuelle répondent aux pressions d'une partie de l'électorat et souvent partagent ces opinions.

Il incombe donc aux groupes au sein de la population canadienne qui appuient les modifications, de les réclamer. En s'adressant d'abord aux députés les plus proches de leurs convictions.

Les événements tragiques qui entourent le débat sur l'avortement nous ont montré, depuis quelques années, que dans le domaine des convictions morales et des visions de société, on ne peut pas toujours trouver de compromis. Il faut tout de même essayer de trouver un difficile équilibre entre les principes auxquels on croit et auxquels on tient et le respect des personnes qui se trouvent dans l'autre camp, à défaut de pouvoir respecter leurs idées.

Dans le domaine de l'intégration des personnes handicapées au travail et dans la vie quotidienne, il y a tant de choses que nous pourrions faire, sans attendre qu'un gouvernement légifère et police les contrevenants.

En quinze ans sur le marché du travail, je n'ai jamais été à l'emploi d'une entreprise privée, para-publique ou communautaire qui semblait ne serait-ce que se soucier de la place qu'elle pourrait faire aux personnes qui, parmi nous, sont handicapées.

Je ne me souviens pas à l'école d'un seul enfant handicapé à nos côtés. Ce n'est qu'à l'âge de vingt ans en déménageant - sans le savoir - dans le voisinage du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau à Montréal, que j'ai tout d'un coup croisé tous les jours dans mon quartier des personnes handicapées. J'ai d'ailleurs éprouvé au début un malaise profond, ne sachant absolument pas quoi dire ni comment agir.

En cette Année internationale de la tolérance qui débute, il est à souhaiter que notre monde en général évoluera dans le sens de permettre aux personnes de toutes les conditions (sexuelle, physique, mentale, ethnique) de contribuer à notre société plutôt que d'y vivre en marge.

Agnès Billa

Mince alors!

Mauvaise nouvelle pour les amateurs de soleil : la couche d'ozone sera cet été de cinq pour cent inférieure à la normale au-dessus du Canada.

Environnement Canada calcule que l'amincissement de la couche d'ozone pourrait se rapprocher des valeurs de 1993, année record de minceur. Cette année-là, la couche d'ozone avait été inférieure à environ sept pour cent de la normale.

La couche d'ozone a naturellement tendance à changer d'épaisseur d'une année à l'autre mais Environnement Canada continue d'enregistrer un amincissement graduel et à long terme au-dessus du Canada.

La couche d'ozone protège de l'exposition au rayonnement ultraviolet (UV) nocif. Ce rayonnement est naturellement plus élevé entre les mois de mai et août, alors que le soleil est haut dans le ciel. Sur une échelle de 0 à 10, l'indice naturel UV devrait être de 8 en plein été. On prévoit qu'il sera plutôt de 8,5 et qu'il dépassera 9 à certains moments.

Bonne nouvelle cependant : les pertes d'ozone devraient diminuer au début... du 21e siècle!

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Collaborateurs
Alain Bessette
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient. *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

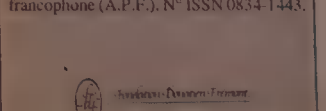

Radio-Canada devra-t-il un jour fermer des stations régionales pour boucler son budget?

Le ministre du Patrimoine canadien ne dira pas aux dirigeants de Radio-Canada comment gérer leur budget, mais il s'attend à ce que la Société continue à servir les francophones au pays.

Interrogé à savoir s'il accepterait que Radio-Canada ferme des stations régionales françaises pour boucler son budget, le ministre Michel Dupuy a rappelé qu'il n'était pas «le gestionnaire de Radio-Canada». La règle veut, a dit le ministre lors d'un point de presse, que le gouvernement ne se mêle pas de la gestion interne de la Société d'Etat, de façon à respecter son autonomie par rapport au pouvoir politique: «Les problèmes de gestion, ils appartiennent au conseil d'administration».

Même si le gouvernement fédéral se prépare à examiner le mandat de la Société Radio-Canada, le ministre du Patrimoine canadien affirme que la télévision publique devra continuer à servir la population dans les deux langues officielles.

«Radio-Canada appartient à tous les Canadiens. C'est le gouvernement fédéral, élu par la population, qui a la responsabilité d'assurer que cette maison fait son travail et serve tous les Canadiens dans les deux langues officielles».

Le ministre tient donc à ce que Radio-Canada respecte son mandat. Quant à la façon, il laisse cela entre les mains des gestionnaires: «La façon spécifique dont ils font face à leurs obligations, c'est à eux d'en décider».

Lors d'un récent débat à la Chambre des communes portant sur le financement de Radio-Canada, le ministre Dupuy ne s'est pas prononcé sur les stations régionales, ni sur le budget de la SRC pour les deux prochaines années. Il attendra les résultats de l'examen du mandat de Radio-Canada: «Au prochain Budget, a dit le ministre en Chambre, on aura des réponses qui, je l'espère, satisfairont Radio-Canada».

Les gestionnaires, tant à la radio qu'à la télévision, rejettent à ce jour l'idée de fermer des stations régionales. Lors de sa comparution devant le comité du Parimoine canadien le 1er novembre dernier, le président démissionnaire de la SRC, Antony Manera, avait clairement rejeté cette hypothèse. «L'idée qu'on puisse être un service national sans d'abord être un service régional est ridicule, et il convient de la rejeter. Réduire la SRC à quelques superstations, c'est en fait l'éliminer complètement».

En 1991, l'ancien président Gérard Veilleux avait été obligé de fermer trois stations régionales, dont la station française de Toronto, pour combler un manque à gagner de 108 millions de dollars. La programmation régionale avait été réduite à la production du bulletin de nouvelles quotidien. Cette décision avait soulevé un tollé dans tous les milieux de la francophonie canadienne.

Radio-Canada subira cette année une coupure budgétaire de 4 pour cent, soit 44 millions. Elle devra aussi trouver 15 millions de dollars pour financer Radio-Canada International, que finançait auparavant le ministère des Affaires étrangères. En outre, Radio-Canada devra résoudre un problème financier de 180 millions de dollars en raison, notamment, de la réduction de crédits parlementaires de 50 millions en 1996 et 1997. Ces réductions avaient déjà été annoncées dans le budget du 26 avril 1993.

Cette année, Radio-Canada devra fonctionner avec 60 millions de dollars en moins. Les réductions pourraient être de l'ordre de 97 millions en 1996-1997 et de 165 millions en 1997-1998.

APF

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Nom : _____

Adresse : _____

Rencontre annuelle de l'Association Jeunesse Franco-Ténoise

Session de formation sur le leadership : emphase sur l'estime de soi et le travail en équipe

L'Association Jeunesse Franco-Ténoise franchit allègrement depuis deux ans les étapes de son développement. Le nombre de jeunes impliqués, de communautés rejointes et d'activités augmente progressivement. Avec cette croissance de l'AJFT, les membres de l'association ont exprimé cette année le désir d'apprendre à mieux s'organiser.

Les 25 et 26 février derniers, dans le cadre de la rencontre annuelle de l'AJFT, des participantes venues d'Iqaluit et de Fort Smith se sont donc retrouvées à Yellowknife avec des jeunes de cette localité pour une session de formation sur le leadership.

Animé par Annette Leblanc de la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF), l'atelier sur le leadership a mis l'emphase sur l'estime de soi et le travail en équipe dans le développement d'aptitudes propices au leadership. L'atelier a fait également ressortir l'importance de s'impliquer selon ses disponibilités, par respect de soi-même et des autres.

La rencontre de l'Association Jeunesse Franco-Ténoise s'est poursuivie avec une discussion informelle sur les études postsecondaires, du point de vue financier. La préparation d'un budget a été tout particulièrement recommandée aux étudiants. Mme Leblanc a informé les participants des programmes de bourses auxquels ils peuvent s'adresser, y compris les quatre bourses de 1 000 $ attribuées par la FJCF.

Jean-Yves Lefort a obtenu son diplôme en sciences politiques de l'Université de Moncton depuis quelques années seulement. Il n'a pas eu à retourner loin en arrière pour se rappeler les « trucs» qui l'ont aidé à débrouiller côté argent, pendant ses études.

Les dépenses reliées aux repas (gare aux restaurants!) et aux sorties (si l'on paye trop de tournées aux amis) sont à surveiller. Pour subvenir à ses besoins, Jean-Yves Lefort conseille un emploi à temps partiel. Cela permet en plus, selon lui, de garder les pieds sur terre à une période de la vie où l'on brasse beaucoup d'idées abstraites.

Pendant le reste de la fin de semaine, les membres de l'Association Jeunesse ont pu mettre en pratique les enseignements de l'atelier sur le leadership en planifiant leurs activités pour 1995-1996.

En plus de la rencontre annuelle de l'Association (avec une quinzaine de membres à travers les TNO), la programmation comprend une participation au Gala albertain de la chanson, aux Jeux francophones de l'Ouest, au Parlement franco-canadien de l'Ouest et à l'assemblée générale de la Fédération de la jeunesse canadienne-française. Trois de ces quatre événements constituent des premières pour l'AJFT.

À travers le pays, seuls les jeunes francophones des Territoires du Nord-Ouest ne sont pas affiliés à la FJCF. Profitant de son passage à Yellowknife, Annette Leblanc a exposé le plan d'action de la FJCF et elle a invité l'AJFT à envoyer deux représentants à l'assemblée de la Fédération qui se tiendra en juillet à l'Ile-du-Prince-Édouard. L'AJFT doit d'abord trouver des fonds avant de confirmer sa présence.

Les responsables des Jeux francophones de l'Ouest eux aussi ont lancé une invitation aux Territoires. De concert avec le Yukon, les TNO peuvent - à titre de délégation non-officielle - participer aux Jeux à Edmonton, du 30 juin au 2 juillet 1995. La délégation des deux territoires compte 25 places. L'AJFT est confiante de pouvoir recruter treize jeunes et deux accompagnateurs. La rencontre sportive comporte des épreuves d'athlétisme : saut en hauteur, saut en longueur, saut à la perche, lancer du javelot, lancer du disque et du marteau et diverses courses.

Du côté culturel, l'AJFT - grâce au dépistage persévérant de Léa Smith - soumettra deux candidatures au Gala albertain de la chanson. Les deux recrues - Jeanne Arsenault et Fawn Fritzen - se sont fait remarquer lors d'une soirée «boîte à chansons». L'idée d'une boîte à chansons avait germé l'année dernière; le projet baptisé Décibels fut endossé par le Gouvernement du Québec qui en a assumé le financement. La soirée s'est déroulée le 25 février, de concert avec la rencontre annuelle de l'AJFT. Au piano, à la guitare, au chant ou au karaoké les artistes «en herbe» ont bien diverti leur public plutôt complice.

En plus des activités qu'elle propose aux jeunes francophones et francophiles, l'AJFT entend travailler en 1995-1996 au recrutement de nouveaux membres.

La réalisation de ce programme ambitieux a été confiée à Shannon Roberts, présidente, Sarah Kallos, vice-présidente, Lisa Smith, secrétaire, Maria Murrin, trésorière, Laura Aubrey, responsable des activités culturelles, Marianne Fortier, responsable des activités sportives et Stéphane Lambertz, responsable de la publicité.

Agnès Billa

Appels d'offres
Avis de demande

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. John Pollard, ministre

[illegible] d'entretien «au besoin»
Édifices [illegible] Travaux

Projet H [illegible]
Électricité

Projet H [illegible]
Plomberie et Chauffage

Projet H 95008
Réparation ou remplacement de vitres [illegible] bâtiments

Projet H [illegible]
Tapis [illegible] sols résilients

Projet H 95005
Peinture

– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des achats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 [illegible] plus tard [illegible] :

15 H 30, [illegible] LOCALE, [illegible] AVRIL [illegible]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à : 5 Capital Crescent, Ministère des Travaux publics et des Services, Hay River NT à partir du 20 mars 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet. Bien indiquer sur l'enveloppe le contenu, l'expéditeur et l'adresse.

Le Ministère n'est [illegible] tenu d'accepter l'offre la plus [illegible] ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Agent régional des services d'entretien, Ministère des Travaux publics et des Services, Hay River NT X0E 0R0, Téléphone : (403) 874-3214

Renseignements techniques : Chef des achats, Ministère des Travaux publics et des Services, Hay River NT X0E 0R0, Téléphone : (403) 874-2241

APPEL D'OFFRES

Travaux publics et Services
L'hon. John Pollard, ministre

Services d'entretien «au besoin» véhicules et équipement

Projet H 95010
Remplacement [illegible] pneus et réparations [illegible] véhicules

Projet [illegible]
Remplacement [illegible] vitres [illegible]

Projet [illegible] 95011
[illegible] et équipement - Travaux [illegible] carrosserie [illegible] peinture

Projet H [illegible]
Entretien et réparations [illegible] véhicules lourds

Projet H 95007
Entretien [illegible] réparations de véhicules légers

– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des achats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0, [illegible] plus tard à :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE 3 AVRIL [illegible]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres au 5 Capital Crescent, Ministère des Travaux publics et des Services, Hay River T.N.-O., [illegible] partir du 20 [illegible] 1995.

Afin d'être prise en considération, chaque soumission doit être présentée sur les formules prévues à cet effet. Bien indiquer sur l'enveloppe le contenu, l'expéditeur et l'adresse.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [illegible] plus [illegible] ou toute offre reçue.

Renseignements techniques : Agent régional des services d'entretien, Ministère des Travaux publics et des Services, Hay River NT X0E 0R0, Téléphone : (403) 874-3214

Renseignements sur l'appel d'offres : Chef des achats, Ministère des Travaux publics et des Services, Hay River NT X0E 0R0, Téléphone : (403) 874-2241

Office des [illegible] des Territoires [illegible] Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante [illegible] été enregistrée auprès de l' Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse : BHP World Minerals
Projet : Projet «Boston Gold» - BHP

Site : [illegible] kilomètres au nord-nord-est de Yellowknife, T. N.-O.
175 kilomètres au sud-sud-est de Cambridge Bay, T. N.-O.
67°39' de latitude N. et 106° 22' de longitude O.

Objectif : Utilisation des eaux et élimination des déchets pour échantillonage en vrac.

Pour plus d'informations, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le 6 avril [illegible]

APPEL D'OFFRES

Travaux publics et Services
L'hon. John Pollard, ministre

[illegible] nettoyage et d'entretien

Projet H 95002
[illegible] justice [illegible] Hay River [illegible] bureau d'entretien [illegible]

Projet [illegible]
Bureau principal [illegible] bureau [illegible] l'entrepôt [illegible] services [illegible] Centre [illegible] formation

Projet [illegible] 95003
Bibliothèque [illegible] centenaire [illegible] T.N.-O.

– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des achats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0, [illegible] plus tard [illegible] :

[illegible] H 30, HEURE LOCALE, [illegible] 27 MARS 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres au 5 Capital Crescent, Ministère des Travaux publics [illegible] des Services, Hay River, T.N.-O., à partir du 13 mars 1995.

Afin d'être prise en considération, chaque soumission doit être présentée sur les formules prévues à cet effet. Bien indiquer sur l'enveloppe le contenu, l'expéditeur et l'adresse.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [illegible] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements techniques : Agent régional des services d'entretien, Ministère des Travaux publics et des Services, Hay River NT X0E 0R0, Téléphone : (403) 874-3214

Renseignements sur l'appel d'offres : Chef des achats, Ministère des Travaux publics et des Services, Hay River NT X0E 0R0, Téléphone : (403) 874-2241

Avis publics - Appels d'offres - Offres d'emplois - Avis de demandes de service aérien

Indian and Northern Affairs Canada — Affaires indiennes et du Nord Canada

Mise à jour de la liste des contractuels

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien procède actuellement à la mise à jour de sa liste d'agente de communications contractuels. Les pigistes, sociétés et traducteurs oeuvrant dans ce domaine à l'échelle des Territoires du Nord-Ouest sont priés de faire parvenir leur dossier de présentation et leurs tarifs. Les entreprises et communicateurs autochtones sont spécialement invités à présenter les informations nécessaires relatives à leur travail.

Division des communications
MAINC
C.P. 1500
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2R3
Téléphone : (403) 920-8187
Télécopieur : (403) 873-9763

Canada

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Chef des services de perfectionnement professionnel

Éducation, Culture et Formation — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 48 324 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf.: 041-0049MH-0003 — **Date limite :** le 7 avril 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

Coordinateurs de la planification des ressources humaines (2)

Secrétariat du Conseil de gestion financière — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 49 084 $ par année.
Réf.: 011-0064BB-0003 — **Date limite :** le 7 avril 1995

Conseiller principal des finances municipales

Affaires municipales et communautaires — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 54 368 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0020SFM-0003 — **Date limite :** le 7 avril 1995

Agent des programmes et de la législation

Affaires municipales et communautaires — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Réf.: 011-0047SFM-0003 — **Date limite :** le 7 avril 1995

Coordinateur des micro-systèmes informatiques

Exécutif — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1996)
Le traitement initial est de 42 373 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0070GFB-0003 — **Date limite :** le 7 avril 1995

Technicien en dessin industriel

Transports — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 38 904 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0075SFM-0003 — **Date limite :** le 7 avril 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail du présent poste.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories — Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Édifice YK Centre - Rénovations du deuxième étage

Rénovations des toilettes; démolition et installation de cloisons; rénovations concernant l'électricité et la mécanique – Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent des contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 10 AVRIL 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 28 mars 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Donel Gagnon, agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Wayne Nesbitt, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8765 ou Ferguson Simek Clark, Tél. : (403) 920-2882

Veuillez prendre note qu'il y a une rencontre avant appel d'offres au deuxième étage de l'édifice YK Centre le 3 avril 1995 à 15 h 30.

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories — Transports
L'hon. John Todd, ministre

Programme de reconstruction et de revêtement de la route de Yellowknife

Nivellement, écoulement des eaux et revêtement d'une couche d'asphalte – Du km 96.5 au km 112.0, route n° 3 de Yellowknife, aux T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au rez-de-chaussée de l'édifice de la voirie, au 4510 ave Franklin); ou parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 11 AVRIL 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une ou l'autre des adresses susmentionnées, à partir du 20 mars 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Robert McGowan, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-8804

Avis aux entrepreneurs intéressés. Une réunion concernant le présent projet aura lieu à 13 h 30, le 30 mars 1995, dans la salle de réunions du ministère des Transports, édifice de la voirie à Yellowknife.

Northwest Territories — Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

APPELS D'OFFRES - PRÉAVIS

Exercice financier 1995/96

Installations d'un bâtiment abritant des pompes pour puits	Lac La Martre
Bâtiment de pompes à eau - Station de remplissage de camion	Snare Lake
Garage à deux espaces de stationnement	Rae Lakes
Garage à deux espaces de stationnement	Snare Lake
Édifice pour les rencontres communautaires	Enterprise
Centre de santé	Fort Providence
Rénovations et ajouts à l'École Thompson Simpson	Fort Simpson
Parcs, panneaux, haltes routières - Route n° 1	Fort Smith
Ajout à l'École Harry Camsell	Hay River
Rénovations à l'École secondaire Diamond Jenness	Hay River
Parc territorial	Hay River
Parc Twin Falls Gorge	Hay River
Améliorations du drainage	Réserve de Hay River
Égouts - Site de déchets solides	Jean Marie River
Travaux de drainage	Jean Marie River
Améliorations de l'approvisionnement d'eau	Jean Marie River
Poste sanitaire	Jean Marie River
Nouveau secteur de développement	Lutselk'e
Égouts - Déchets solides	Lutselk'e
Travaux de drainage	Nahanni Butte
Améliorations de l'approvisionnement d'eau	Nahanni Butte
Améliorations de l'approvisionnement d'eau	Trout Lake
Poste sanitaire	Trout Lake
Construction d'un réservoir à carburants et combustibles	Colville Lake
Rénovation de la base	Deline
Ajout à l'école	Fort Norman
Belvédères - Différents endroits	Inuvik
Rénovations de la base du satellite à Sunny Lake	Inuvik
Rénovations du Campus Aurora	Inuvik
Rénovations de bureaux - Améliorations locatives	Inuvik
Parcs, panneaux et haltes routières - Route Dempster	Inuvik
Parcs du delta du Mackenzie	Inuvik
Rénovations de bureaux	Norman Wells
Entrepôt	Norman Wells
Réfection du bureau de la communauté	Sachs Harbour
Logements - South End	Tsiigehtchic
Parcs, panneaux et installations	Tuktoyaktuk
Aérogare	Cape Dorset
Installations aéroportuaires - Construction d'un réservoir à carburants	Igloolik
Nouvelle école	Igloolik
Améliorations de l'édifice Brown - Phase II	Iqaluit
Augmentation de la capacité du réservoir à carburants et à combustibles	Lake Harbour
Forage et dynamitage d'une carrière	Lake Harbour
Égouts d'un lagon et du dépotoir	Pangnirtung
Rénovations et ajouts à l'École Attagoyuk	Pangnirtung
Bureau de hameau - Caserne de pompiers	Pond Inlet
Centre d'interprétation de la nature	Pond Inlet
Rénovations du centre de loisirs	Baker Lake
Améliorations de routes et travaux de réparation au réseau de distribution aérien sous coffrage	Rankin Inlet
Rénovations de l'École Kugluktuk - Phase I	Coppermine
Rénovations de la Hamlet House (2)	Holman

Le gouvernement a l'intention de faire des appels d'offres pour les projets susmentionnés. Des appels d'offres seront publiées plus tard avec les dates et les heures limites. La présente liste peut être modifiée sans avis.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre bureau des Travaux publics et des Services.

	Personnes à contacter	Téléphone
Yellowknife	Donel Gagnon	(403) 873-7662
Fort Smith	Gloria Schraeder	(403) 872-7273
Inuvik	Mildred Jansen	(403) 979-7146
Iqaluit	Teresa Chandler	(819) 979-5128
Rankin Inlet	Ron Graham	(819) 645-5050
Cambridge Bay	Ronalda Wilcox	(403) 983-7287

À bien y penser !

Servir les gens dans leur langue par simple courtoisie!

Au Canada, 98,6% de la population parle le français ou l'anglais. Le gouvernement fédéral a donc adopté une politique qui vise à servir le public avec courtoisie dans les deux langues officielles, partout où le nombre justifie la prestation de ces services. De tout temps, le Canada a cherché à multiplier les liens entre ces deux groupes linguistiques.

Le bilinguisme, une valeur sûre pour les jeunes

Le taux de bilinguisme chez les jeunes de 15 à 19 ans de toutes les provinces et des territoires est demeuré stable ou a augmenté au cours de la dernière décennie. Le nombre absolu d'adolescents bilingues dans cette tranche d'âge s'est accru de 166 880 en 1981 à 424 225 en 1991. L'augmentation atteint plus de 100% à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les coûts réels des services bilingues

Le gouvernement fédéral utilise environ un quart de un pour cent de son budget pour assurer ses services dans les deux langues officielles. Il n'en coûte donc, en fait, que 3¢ par jour aux Canadiens et aux Canadiennes.

Source : Actualité Canada

547962 ALBERTA LTD. EXERÇANT SON ACTIVITÉ SOUS LE NOM DE AEROPAC FLIGHTS

Avis de demande de service aérien

N° 950368 au rôle
Dossiers N° M4205/A634-4-1/5066

Aux termes de la licence n° 940225, 547962 Alberta Ltd. exerçant son activité sous le nom de Aeropac Flights est autorisée à exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Fort Smith(Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe B.

La licenciée demande maintenant l'autorisation d'utiliser également des aéronefs de type Cessna 185 ou 206 du groupe A (dont la capacité de transport indiquée par la demanderesse est de 3 personnes ou de 3 600 livres de marchandises) et également des aéronefs de type Norseman de marque V et VI du groupe C (dont la capacité de transport indiquée par la demanderesse est de 8 personnes ou de 7 505 livres de marchandises) aux termes de ladite licence.

Une intervention doit citer le n° 950368 au rôle. Toute intervention doit être déposée auprès du Secrétaire, Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, au plus tard le **8 mai 1995.**

L'Office fournira sur demande les détails supplémentaires de la demande et de l'information pour le dépôt d'une intervention à la délivrance d'une licence de service intérieur. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à Nancy Hay au (819) 997-6108 ou par télécopieur au (819) 953-5562.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

LISTE PROVISOIRE DE

Chaussée de béton asphaltique	Route 1 (du Mackenzie) du kilomètre 68 au kilomètre 84
Chaussée de béton asphaltique de renforcement	Route 3 (de Yellowknife) du kilomètre 0 au kilomètre 24
Important travaux de rénovation d'un pont	Route 5
Nouveau pont sur la rivière Poplar	Route 7 (de la Liard)
Important remplacement de ponceaux	Divers endroits
Salle d'attente pour voyageurs aériens	Lutsel K'e
Salle d'attente pour voyageurs aériens	Fort Good Hope
Marquage des routes	Routes 1 à 5 dans les T.N.-O.
Nouveau revêtement de gravier	Routes 5 et 6
Nouveau revêtement de gravier	Routes 1 et 7
Nouveau revêtement de gravier	Route 3
Nouveau revêtement de gravier	Route 1 (région de Wrigley)
Tondre l'herbe aux croisements (trois ans)	Routes 1 et 3
Tondre l'herbe aux croisements (trois ans)	Au sud-ouest de la route du Mackenzie
Tondre l'herbe aux croisements (trois ans)	Au sud-est de la route du Mackenzie

Le ministère a l'intention de faire un appel d'offres pour les projets mentionnés ci-dessus au cours des quelques prochains mois. Il fera ultérieurement paraître une annonce officielle dans laquelle il indiquera l'heure et la date limite.

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

APPROVISIONNEMENT, EXPÉDITION ET CONSTRUCTION

ENTREPÔT À GRISE FIORD

RÉGION DU BAFFIN

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres pour l'approvisionnement, l'expédition et la construction d'un entrepôt à Grise Fiord, Territoires du Nord-Ouest.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles au bureau de la Société d'habitation des T.N.-O. à Iqaluit (édifice Trigram), ou à celui de Yellowknife (10e étage du Scotia Centre), à partir de 8 h 30, le lundi 3 avril 1995.

Les soumissions doivent parvenir au bureau de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest d'Iqaluit avant 15 h, le vendredi 24 avril 1995.

Les questions relatives au contrat ou à l'aspect technique du projet doivent être adressées à :

Alain Barriault
C.P. 418
Iqaluit, Territoires du Nord-Ouest
X0A 0H0
Tél. : (819) 979-4421
Télécopieur : (819) 979-5793

La politique d'encouragement aux entreprises des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres afin d'encourager l'embauche de travailleurs locaux ou nordiques ainsi que l'utilisation de matériaux et de services provenant d'entreprises locales ou nordiques qui possèdent un statut nordique en vertu de la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Fourniture et installation de balisage lumineux d'aérodrome

Fournir, installer, vérifier et mise en service du balisage lumineux d'aérodrome. – Snare Lake, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin) ou auprès du directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 27 AVRIL 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 29 mars 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :
Shelly Hodges
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques :
Pat Ayiku, ingénieur de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-3053

Nous avisons les entrepreneurs qu'une réunion de préappels aura lieu à 14 heures, le 11 avril 1995, à l'adresse suivante : Ministère des Transports, Salle de conseil, 1er étage, Édifice Highways, Yellowknife T.N.-O.

Transports Canada Aviation | Transport Canada Aviation

AVEZ-VOUS CE QU'IL FAUT ?

Être contrôleur de la circulation aérienne n'est pas une mince affaire, en fait c'est un des métiers les plus exigeants. Êtes-vous prêt(e) à relever le plus grand défi de votre vie ? Parfait.

Moins d'une personne sur mille possède les qualifications requises pour être contrôleur de la circulation aérienne. Voici votre premier test :

- ☐ **Êtes-vous prêt(e) à investir tous vos talents dans un programme de formation très rigoureux d'une durée de 3 ans ?**
- ☐ **Savez-vous prendre des décisions ?**
- ☐ **Aimez-vous les mathématiques ?**
- ☐ **Seriez-vous disposé(e) à travailler par rotation ?**
- ☐ **Avez-vous au moins 18 ans ?**
- ☐ **Avez-vous terminé avec succès vos études secondaires ou l'équivalent ?**
- ☐ **Êtes-vous citoyen canadien ou immigrant reçu ?**
- ☐ **Êtes-vous en bonne santé ?**
- ☐ **Vous possédez une excellente vue et n'avez aucun problème de perception des couleurs ?**
- ☐ **Vous n'avez aucun problème auditif ou d'élocution ?**

Si vous avez répondu OUI à TOUTES ces questions, toutes nos félicitations! Vous avez déjà franchi les premières étapes d'un long parcours. Alors, composez sans frais le numéro ci-dessous pour recevoir toute l'information nécessaire ou pour soumettre votre candidature à l'une des carrières les plus valorisantes et exigeantes qui soient.

1 800 667-INFO

Transports Canada pratique une politique d'équité en matière d'emploi.

Canada

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Travaux publics et Services
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovations et ajout École Thomas Simpson

Rénovations complètes de l'école secondaire de Fort Simpson et construction d'un ajout de 315 m² – Fort Simpson, T.N.-O. –

L'Association de la construction des T.N.-O. gère le dépôt des offres de corps d'état du second-oeuvre concernant la mécanique, l'électricité, la peinture, les cloisons sèches et le revêtement des planchers. Les soumissions doivent parvenir avant 15 h, heure locale, le vendredi 21 avril 1995 à l'Association de la construction des T.N.-O., bureau 201, 4817, 49e rue, Yellowknife T.N.-O. Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec l'Association en composant le (403) 873-3949.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou être livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue); tél. : (403) 873-7662; télécopieur : (403) 873-0218; ou parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au bureau des services régionaux, au Palais de justice); tél. : (403) 874-2631; télécopieur : (403) 874-3274; ou parvenir à la Division de la gestion des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre au bureau des services de l'entretien régional); tél. : (403) 695-7250; télécopieur : (403) 695-2815; ou parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou être livrées en main propre à l'édifice Jack Taylor); tél. : (403) 872-7273; télécopieur : (403) 872-3800; au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 11 AVRIL 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une ou l'autre des adresses susmentionnées, à partir du 20 mars 1995.

Il faut verser un dépôt de 50 $ non remboursable pour se procurer les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :
Gloria Schraeder
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 872-7273

Renseignements techniques :
Ted Karanka
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 695-7250
ou
Daniel Adam
Park Sanders Adam Vikso
Téléphone : (403) 920-2609

AVIS AUX EMPLOYEURS!

La date limite pour le dépôt des demandes de participation au programme **Placement carrière - Été** (anciennement EÉET) arrive à grands pas!

Placement carrière - Été est un programme du gouvernement fédéral qui aide les employeurs en payant une partie du salaire des étudiants du secondaire et du postsecondaire embauchés pour l'été.

Pour de plus amples renseignements sur l'admissibilité et les demandes de financement, communiquez avec le Centre d'emploi du Canada de votre région.

Date limite de présentation des demandes : le 21 avril 1995

Human Resources Development Canada — Développement des ressources humaines Canada

Repères historiques sur le bilinguisme

Quizz

Voici sept faits historiques sur le bilinguisme au Canada. Essayez d'associer chacun de ces faits aux dates mentionnées. Les réponses figurent à la fin du quizz.

1. Loi sur les langues officielles du Canada	1882
2. Première boîte de «Corn Flakes» avec une inscription en français	1907
3. Interprétation simultanée des débats à la Chambre des communes	1927
4. La Commission de la fonction publique du Canada adopte un règlement prévoyant que les examens auraient lieu dans la langue au choix du candidat	1936
5. Premier timbre bilingue canadien	1958
6. Premiers billets de banque bilingues	1962
7. Premiers chèques bilingues d'allocations familiales à la grandeur du pays	1969

Réponses : 1. 1969 2. 1907 3. 1958 4. 1882 5. 1927 6. 1936 7. 1962

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Nouvelle école secondaire

École de 2025 m² comprenant 10 salles de classe et un gymnase
– Igloolik, T.N.-O. –

Les offres du corps d'état du second-oeuvre en mécanique et en électricité devront être déposées au plus tard à 15 h, heure locale, Yellowknife, le 20 avril 1995, à l'Association de la construction des T.N.-O.

Les soumissions doivent parvenir au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE [illegible] AVRIL [illegible] (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE [illegible] AVRIL 1995 (YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à partir du 5 avril 1995.

Renseignements techniques : Naser Rabanni, ing., Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (819) 979-5150 ou Tim Turner-Davis, Ferguson Simek Clark Téléphone : (819) 979-0555

École Attagoyuk, adjonction à un bâtiment et rénovations

Adjonction à un bâtiment de 295 m², installation d'extincteurs à eau du type sprinkleur, amélioration du revêtement actuel extérieur et d'éléments intérieurs, et des systèmes mécanique et électrique
– Pangnirtung, T.N.-O. –

Les offres du corps d'état du second-oeuvre en mécanique et en électricité devront être déposées au plus tard à 15 h, heure locale, Yellowknife, le 12 mai 1995, à l'Association de la construction des T.N.-O.

Les soumissions doivent parvenir au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 17 [illegible] (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE 17 [illegible] 1995 (YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à partir du 21 avril 1995.

Renseignements techniques : Noshir Panthaky, architecte, Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (819) 979-5150 ou Clive Clark, Ferguson Simek Clark Téléphone : (819) 979-0555

L'Association de la construction des T.N.-O. gère le dépôt des offres des corps d'état du second-oeuvre en mécanique et en électricité pour les projets susmentionnés. Les soumissions doivent parvenir à l'adresse de l'Association de la construction des T.N.-O., Bureau 201, 4817, 49e rue, Yellowknife NT, téléphone : (403) 873-3949. Pour plus de renseignements, communiquez avec l'Association.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessous.

Les soumissions cachetées doivent parvenir commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) ou au commis au contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown).

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements techniques : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5128

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Bureau des Ressources renouvelables - Atelier

Édifice d'un seul étage de 130 m², à ossature de bois sur fondations sur pilotis
– Pond Inlet, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir avant : 16 h, heure d'Iqaluit, le 11 mai 1995; 14 h, heure de Yellowknife, le 11 mai 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à partir du 21 avril 1995.

Renseignements techniques : Ian Mosher, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150 ou Darrel Vikse, Park Sanders Adam Vikse Arch., Tél. : (403) 920-2609

Agrandissement des installations servant à l'entreposage de carburants et de combustibles en vrac

Agrandissement de 4 800 m³ des installations servant à l'entreposage de carburants et combustibles en vrac; amélioration de l'entrepôt déjà existant et du système de distribution
– Igloolik, T.N.-O.. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir avant : 16 h, heure d'Iqaluit, le 16 mai 1995; 14 h, heure de Yellowknife, le 16 mai 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à partir du 21 avril 1995.

Renseignements techniques : Ian Mosher, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150 ou Colin Anderson, ingénieur, Stanley Assoc. Engineering Ltd., tél. : (403) 920-4843.

Aréna communautaire Avinganiarvik

Aréna de 1850 m² à ossature d'acier avec vestibule, bureaux et vestiaires chauffés
– Broughton Island, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir avant : 16 h, heure d'Iqaluit, le 18 mai 1995; 14 h, heure de Yellowknife, le 18 mai 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à partir du 21 avril 1995.

Renseignements techniques : Malli Aulakh, ingénieur, Gouvernement des T.N. -O., Tél. : (819) 979-5150 ou Darrel Vikse, Park Sanders Adam Vikse Arch., tél. : (403) 920-2609.

Dynamiter, transporter et empiler du gravier

Dynamitage, transport et stockage de 15 000 m³ de gravier
– Lake Harbour, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir avant : 16 h, heure d'Iqaluit, le 20 avril 1995; 14 h, heure de Yellowknife, le 20 avril 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à partir du 3 avril 1995.

Renseignements techniques : David Parker, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., tél. : (819) 979-5150.

Agrandissement des installations servant à l'entreposage des combustibles et des carburants en vrac

Agrandir de 1 000 m³ les installations servant à l'entreposage des carburants et des combustibles en vrac; amélioration de l'entrepôt déjà existant et du système de distribution
– Lake Harbour, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir avant : 16 h, heure d'Iqaluit, le 2 mai 1995; 14 h, heure de Yellowknife, le 2 mai 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à partir du 7 avril 1995.

Renseignements techniques : Ian Mosher, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150 ou Brian George, ingénieur, A.D. Williams Engineering Ltd., tél. : (403) 873-2395.

Caserne de pompier à garage double - Bureau du chameau

Édifice d'un seul étage de 515 m², à ossature de bois avec fondations sur socle de béton
– Pond Inlet, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir avant : 16 h, heure d'Iqaluit, le 10 mai 1995; 14 h, heure de Yellowknife, le 10 mai 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à partir du 13 avril 1995.

Renseignements techniques : Ian Mosher, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150 ou Ambrose Livingstone, MRIAC, Livingstone Architect, tél. : (819) 979-4180.

Aérogare

Édifice de deux étages de 300 m², à ossature de bois sur socle en béton
– Cape Dorset, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir avant : 16 h, heure d'Iqaluit, le 23 mai 1995; 14 h, heure de Yellowknife, le 23 mai 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à partir du 1er mai 1995.

Renseignements techniques : Ian Simpson, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150 ou Tim Turner-Davis, Ferguson Simek Clark, tél. : (819) 979-0555.

Centre d'interprétation de la culture

Édifice d'un seul étage de 575 m², à ossature de bois avec fondations sur pilotis; bibliothèque, salle des visiteurs et espace communautaire
– Pond Inlet, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir avant : 16 h, heure d'Iqaluit, le 25 mai 1995; 14 h, heure de Yellowknife, le 25 mai 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à partir du 1er mai 1995.

Renseignements techniques : George Waldermann, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150 ou Keith Irving, Full Circle Architecture, tél. : (819) 979-4484.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses suivantes.

Les soumissions cachetées pour les projets qui précèdent doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) ou au commis aux contrats, Surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown).

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5128

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 14, vendredi 7 avril 19

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Agnes Billa

À Yellowknife, pendant le Caribou Carnival, *les criminels de tout acabit (tout comme les innocents) font face à une froide réalité, celle de la cage d'acier. On y vit de pain et de glace.*

L'ex-présidente de la FCFA sous enquête policière

Elle aurait commis une fraude d'environ 50 000 $

L'ex-présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne, Claire Lanteigne, fait présentement l'objet d'une enquête de la Gendarmerie royale du Canada.

La FCFA du Canada et Coop Atlantique ont demandé à la Gendarmerie royale du Canada d'instituer une enquête pour une fraude présumée, d'un montant approximatif de 50,000$. La fraude aurait été commise sur une période d'environ un an et demi, ce qui correspond à la période durant laquelle Mme Lanteigne fut présidente de la FCFA.

Mme Lanteigne, qui était à l'emploi de Coop Atlantique depuis sept ans, avait quitté son emploi en janvier dernier. En février, elle quittait la présidence de la FCFA, officiellement pour des raisons personnelles.

Cette affaire est entourée d'un grand mystère. A la FCFA comme à Coop Atlantique, une entreprise spécialisée dans la vente de l'alimentation au détail dans les provinces de l'Atlantique, la consigne du silence est scrupuleusement respectée.

Cela n'a toutefois pas empêché le quotidien Le Droit d'Ottawa et l'émission Panorama, de la chaîne française de TVOntario, d'éventer toute l'affaire le lendemain d'une rencontre à Ottawa entre des représentants de la GRC, de la FCFA et de Coop Atlantique.

Le poste de président de la FCFA n'est pas rémunéré. Cependant, la Fédération versait une compensation financière à l'employeur à Mme Lanteigne, lorsqu'elle s'absentait du travail pour remplir ses tâches de présidente. Chaque mois, la FCFA émettait un chèque au nom de Mme Lanteigne, qui devait ensuite se charger de rembourser son employeur. Mme Lanteigne aurait plutôt encaissé l'argent.

L'enquête est entre les mains de la section des délits commerciaux de la GRC, à Ottawa. Selon le responsable de l'enquête, Yves Bouchard, on est encore loin du dépôt d'accusations pour fraude.

La GRC doit d'abord mener sa propre enquête, rencontrer tous les témoins et établir les faits. Elle peut aussi demander des mandats de perquisition. Lorsqu'elle aura terminé son travail, la GRC demandera un avis juridique. C'est sur la foi de cet avis que la police fédérale décidera si elle peut porter des accusations contre Mme Lanteigne.

Il arrive parfois que la GRC décide de ne porter aucune accusation. Cela se produit lorsque les enquêteurs et le procureur de la Couronne concluent que le dossier n'est pas assez solide.

APF

Selon le ministre André Ouellet

La francophonie est un élément essentiel de la politique étrangère canadienne

La participation du Canada à la francophonie est devenue un des éléments essentiels de la politique étrangère du pays.

C'est ce qu'a tenu à rappeler le ministre des Affaires étrangères, André Ouellet, lors de la Journée internationale de la francophonie. Le ministre, qui participait à la cérémonie de remise des Prix de la francophonie, le 20 mars dernier, a aussi réaffirmé l'engagement du Canada à l'endroit des francophones.

«Le Canada n'a jamais ménagé dans le passé, et ne ménage encore aucun effort, pour favoriser l'épanouissement de la langue et de la culture de sa population francophone, ainsi que son rayonnement sur la scène internationale», a dit le ministre.

Les hauts taux d'assimilation ne semblent pas effrayer le ministre: «Je crois qu'il faut faire attention à ces statisitiques», a dit M. Ouellet à l'APF.

Tout en reconnaissant «la présence numériquement très écrasante» de nos voisins du Sud et l'influence des médias américains, M. Ouellet pense que TV5 peut faire contrepoids et offrir un choix aux francophones: «Ça peut jouer un rôle à long terme pour maintenir des communautés francophones, même dans les milieux où ils sont très minoritaires», pense-t-il.

Le ministre Ouellet ne veut toutefois pas spéculer sur l'appui

Politique étrangère
Suite en page 2

Agnès Billa

Dimanche matin, -30°C, les festivaliers tardaient à se pointer le bout du nez (sans doute par peur des engelures sur le bout du nez). Pourtant, cet homme offrait, sur le site du carnaval, de quoi se réchauffer abondamment.

Entrevue avec la ministre Louise Beaudoin sur l'ouverture de la société québécoise face à ses voisins francophones.

Lire en page 3.

L'AGA des Elles-Ténoises se tenait à Iqaluit en mars dernier. La rencontre portait sur la famille et son évolution.

Lire en pages 3 et 5.

Éditorial: la volonté de coopération du Québec avec les communautés francophones s'inscrit dans un contexte de rareté des ressources.

Lire en page 4.

La chronique «Sur le bout de la langue» prend des allures de ménagerie. Le chat y vole la vedette.

Lire en page 7.

Reportage photo sur le Caribou Carnival de Yellowknife.

Voir en page 8.

Le Réseau de l'information:

Pas de distribution dans 47 des 110 territoires francophones hors Québec

Trois mois après son entrée ■ ondes, le Réseau de l'information n'est toujours pas disponible dans quarante–sept des cent–dix territoires ■ concentration francophone hors–Québec.

Selon le vice–président à la planification et à la réglementation à RDI, M. Alain Pineau, les compagnies de câble oeuvrant dans 40 de ces territoires n'offrent de toute façon aucun nouveau service spécialisé à leurs abonnés. Ce sont souvent de petites compagnies, entre 10 et 100 abonnés, qui n'ont pas les revenus pour acheter l'équipement qui permettrait de distribuer les nouveaux services. Les francophones, qui vivent souvent dans de petits villages, sont justement desservis par ces micro–entreprises du câble.

Sept autres territoires à concentration francophone n'ont tout simplement pas de service de câblodistribution. Il s'agit des régions de L'Anse–aux–Canards–La Grand'Terre (Terre–Neuve), Palmer Road (Ile–du–Prince–Edouard), Ile Madame (Nouvelle–Ecosse), La Broquerie (Manitoba), St–Denis et St–Isidore–de–Bellevue (Saskatchewan) et St–Isidore, en Alberta.

Le Réseau de l'information est présentement accessible aux abonnés du câble dans 45 des 110 territoires à concentration francophone. Les négociations entre RDI et les câblodistributeurs locaux ■ poursuivent dans 16 autres territoires. A titre de comparaison, toutes les compagnies de câble, dans ces territoires à concentration francophone, offrent à leurs abonnés le signal de *Newsworld* (le pendant anglophone de RDI).

Tour d'horizon

À Terre–Neuve, seuls les 835 abonnés de Goose Bay peuvent capter RDI. Les négociations sont en cours avec les compagnies de câble qui desservent les territoires de Corner Brook, Gander et St-John's. Ailleurs en province, comme à Stephenville et à Cape St-George, les compagnies n'offrent aucun nouveau service spécialisé.

À l'Ile-du-Prince-Édouard, aucune compagnie ne distribue RDI. Elles envisagent toutefois de distribuer des nouveaux services cet automne.

En Nouvelle-Écosse, RDI n'est accessible que dans les régions de Halifax et Dartmouth. Ailleurs en province, les compagnies n'offrent tout simplement pas de nouveaux services spécialisés.

Au Nouveau-Brunswick, tous les francophones qui sont câblés à la maison peuvent maintenant capter RDI, sauf ceux de la région de Woodstock.

En Ontario, les compagnies de câble offrent RDI à leurs abonnés dans presque tous les coins de la province. Les francophones de Midland et Penetanguishene, Sault-Sainte-Marie, Welland et Windsor sont cependant toujours privés du signal. Dans ces régions, les négociations sont en cours entre les compagnies et le Réseau de l'information.

Enfin, le câblodistributeur qui dessert la région de Kapuskasing distribuera le signal en octobre prochain.

Au Manitoba, les abonnés de la région de Winnipeg-St-Boniface captent RDI. Ailleurs, les petites compagnies locales n'offrent aucun nouveau service spécialisé dans les territoires de Beauséjour, La Broquerie, Notre-Dame-de-Lourdes, St-Claude, St-Pierr-Jolys, et Ste-Anne.

En Saskatchewan, les abonnés de Prince-Albert et Saskatoon captent RDI. A Régina, la compagnie offre le service progressivement. À Gravelbourg, les francophones auront accès au service en mai. Ailleurs en province, les compagnies n'offrent aucun nouveau service spécialisé.

En Alberta, les abonnés de Calgary, d'Edmonton (sauf ceux desservis par Vidéotron) et de Lethbridge captent RDI. Mais les petites compagnies qui desservent les francophones ailleurs en province n'offrent aucun nouveau service spécialisé.

En Colombie-Britannique, seuls les abonnés des territoires francophones de Prince George et de Campbell River sont privés du Réseau de l'information.

Finalement, aucune compagnie dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon n'offre à sa clientèle les nouveaux services spécialisés.

L'accès et le CRTC

L'accès au Réseau de l'information pour tous les francophones câblés du pays, préoccupe beaucoup le Comité permanent des langues officielles, qui en a fait son principal cheval de bataille. Les députés francophones de l'extérieur du Québec qui siègent sur ce comité, dont la présidente Pierrette Ringuette-Maltais du Nouveau-Brunswick, ont déjà fait comparaître deux fois le président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, M. Keith Spicer, pour lui faire connaître leur insatisfaction. Le CRTC est l'organisme fédéral qui approuve et renouvelle les licences au pays.

Lors de leur récente comparution devant le comité, les dirigeants du Réseau de l'information ont défendu leur stratégie d'implantation: «Si nous avons renoncé à la distribution obligatoire c'est parce que nous croyons que dans le contexte actuel, il valait mieux s'en remettre à la persuasion», ■ expliqué M. Pineau.

Il ■ qualifié les trois premiers mois d'implantation du service de «succès remarquable». RDI serait déjà accessible dans 5,7 millions de foyers câblés au pays, alors que le maximum possible est de 7,5 millions de foyers. En comparaison, *Newsworld* rejoint 6,8 millions de foyers câblés. M. Pineau s'est dit convaincu que RDI n'aurait pas obtenu plus de succès en utilisant «l'arme atomique» de la distribution obligatoire.

Le Comité des langues officielles ■ l'intention de convoquer de nouveau les responsables de RDI en décembre prochain, pour vérifier si la stratégie de l'entreprise porte ses fruits jusque dans les petites communautés francophones qui sont encore privées de ce service de nouvelles.

APF

Politique étrangère

Suite de la une

du futur aux communautés francophones et acadiennes, advenant un OUI lors du référendum québécois sur la souveraineté: «Moi je suis convaincu que le Québec va rester dans le Canada. C'est une question hypothétique à laquelle je n'ai pas à répondre».

Le gouvernement, a cependant dit le ministre, attache de l'importance à une «francophonie vivace», dans les provinces et territoires. M. Ouellet a aussi indiqué qu'Ottawa sera plus soucieux, à l'avenir, d'intégrer au sein de ses délégations internationales, des francophones provenant des quatre coins du pays.

Selon Statistique Canada, 8,5 millions de Canadiens sont capables de s'exprimer en français. De ce nombre, 6,6 millions sont de langue maternelle française. À l'extérieur des frontières du Québec, les francophones étaient au nombre de 978 046 en 1993 et 162 195 jeunes francophones des niveaux primaire et secondaire étudiaient dans leur langue dans une école publique.

Yves Lusignan
APF

Les Bûcherons à l'E.A.S.C.

De son côté, Declan Murphy animait la rencontre au son de sa guitare.

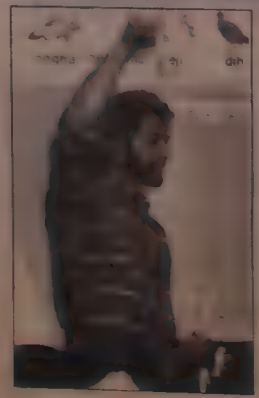

Lors de leur visite à l'école Allain St-Cyr, le duo «Les bûcherons» ■ initié les élèves au jeu des bonhommes gigueurs.
Ci-haut, les élèves s'affairent à assembler leurs propres bonhommes gigueurs.
Ci-contre, Gilbert Parent fait une démonstration de ce jouet.

Photos : Agnès Billa

Les Elles-Ténoises en colloque

Au nom de la tolérance

Cette année, les femmes francophones actives dans le regroupement les Elles-Ténoises rencontraient à Iqaluit les 10, 11 et 12 mars derniers. Les participantes des autres communautés ne tarissaient pas d'éloges à leur retour sur la «super-organisation» de la fin de semaine.

Souper, soirée d'accueil, sortie en traîneau sur la Baie de Frobisher, rien n'a été épargné pour rendre très agréable le séjour des Elles-Ténoises que l'Association francophone d'Iqaluit recevait.

En assemblée générale, les membres du regroupement ont procédé à un bilan de l'année écoulée et ont élaboré la plan d'action pour 1995-1996.

Photo: Julie Bernier

Nicole Beaulieu (à droite) nouvelle représentante des T.N.-O. à la FNFCF succède à Geneviève Harvey qui devient présidente des Elles-Ténoises.

Cette année, l'Année internationale décrétée par l'Organisation des Nations Unies porte sur la tolérance. Les Elles-Ténoises reprendront ce thème pour leur prochain colloque annuel. La rencontre déroulera à Hay River, des 8 au 10 mars 1996. Les femmes francophones pourront célébrer la Journée internationale de la Femme, toutes ensemble un même lieu.

Profitant de leur séjour à Hay River (où se trouve la seule réserve indienne des Territoires du Nord-Ouest), les Elles-Ténoises inviteront les femmes autochtones à se joindre à elles pour leur colloque. Le programme comprendrait, entre autres, une soirée multiculturelle. Les discussions exploreront la tolérance et comment cette attitude se vit dans les cultures respectives des participantes.

Photo: Julie Bernier

Les Elles-Ténoises complet et au grand air font une pause-thé, café, etc. beau milieu de leur excursion sur la baie de Frobisher.

Les Elles-Ténoises ont nommé Nicole Beaulieu (d'Iqaluit) au poste de représentante des TNO à la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises. Nicole Beaulieu remplace Geneviève Harvey qui terminait un mandat de deux ans.

Quant à Geneviève Harvey (de Yellowknife), elle n'a pas pour autant pris sa retraite. Elle succède à Judith Paradis-Pastori (également d'Iqaluit) à la présidence des Elles-Ténoises. Les déléguées ont remercié la présidente sortante pour son travail.

Agnès Billa

Entrevue avec la ministre Louise Beaudoin

La société québécoise est mûre pour une véritable coopération

En présumant que le monde québécois des communications, de la culture, de l'économie et de l'éducation élaboreront des projets communs de développement avec les communautés francophones et acadiennes, la ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Louise Beaudoin, reconnaît qu'elle prend un pari: «C'est un pari que je fais et je pense que le terreau est là».

Et si elle fait ce pari, c'est qu'elle en est venue à la conclusion que la coopération se faisait en vase clos et se limitait au financement ponctuel de petits projets de développement au sein des communautés francophones: «Que des fonctionnaires s'assoient dans leur bureau et reçoivent des permanents d'associations, je trouvais que la roue tournait en rond...c'était trop en cercle fermé...C'est ça que je veux briser que je veux casser...Je prend le pari qu'il y a du monde qui vont embarquer».

Les fonctionnaires seront toujours là pour approuver les projets de financement qui seront soumis par les trois tables de concertation (culture et communications, économie, éducation) que le gouvernement mettra sur pied. «Mais ça ne se fera pas dans un huis clos de permanents de fédérations, d'associations et de fonctionnaires, insiste encore la ministre». De même, elle assure que les représentants des communautés francophones, qui siégeront sur les tables de concertation, ne proviendront pas tous du milieu associatif.

Mme Beaudoin admet que les francophones n'ont pas attendu le dévoilement de cette politique pour établir des contacts et faire des échanges avec la société québécoise. Justement, ce sont ces échanges, dans le domaine culturel par exemple, qui ont inspiré le gouvernement dans la rédaction de sa politique: «On veut démultiplier...c'est ça que je veux étendre à plus grande échelle».

Rien à voir avec le référendum

A tous ceux qui doutent de la bonne foi du gouvernement, Mme Beaudoin affirme que ce n'est pas pour amadouer les communautés francophones et acadiennes, à la veille d'un référendum sur la souveraineté du Québec, que le gouvernement péquiste a déposé cette politique: «Ce n'est pas du tout, ni dans les pensées premières, ni dans les arrière-pensées», assure Louise Beaudoin.

«C'est une prise de conscience de la nécessité de ce rapprochement pour la vitalité de la langue française, quelque soit le statut politique du Québec. Non seulement nous sommes des voisins, mais nous sommes de la même famille et on a le même intérêt à ce que la langue française soit la plus forte en Amérique...C'est notre intérêt premier», affirme-t-elle.

Ce sont les Québécois qui votent

La décision de la Fédération des communautés francophones et acadiennes, de la Société des acadiens du Nouveau-Brunswick et de l'Association canadienne-française de l'Ontario d'inviter les Québécois à voter NON au référendum, ne change rien à la volonté du gouvernement du Québec de créer des ponts avec la francophonie canadienne.

Mme Beaudoin dissocie clairement l'échéance référendaire et ce nouveau dialogue. Peu lui importe si les associations francophones répètent ad nauseam leur position en faveur du NON, peu lui importe si elles achètent de pleines pages de publicité dans les journaux, conviant les Québécois à voter NON, Louise Beaudoin s'en fiche complètement! «Je ne demande rien à personne. Rien! Tout ce que je leur demande c'est: est-ce que cette politique-là vous convient»?

De même, elle ne leur dira pas de «se mêler de leurs affaires» lors du débat référendaire. Mais elle rappelle qu'il revient aux Québécois de décider, sur le territoire du Québec, de leur propre destin. «Ils (les francophones hors Québec) ne voteront pas. Ils peuvent bien essayer d'influencer le vote, c'est quelque chose sur lequel je n'ai pas de prise et que je ne condamne pas. Tout ce que je dis c'est que ceux qui votent, c'est nous, sur le territoire du Québec. C'est tout.»

Est-ce que le Québec serait prêt à prendre des positions politiques en faveur des minorités francophones, dans le dossier de la gestion scolaire par exemple? Louise Beaudoin répond que c'est «un effet pervers du fédéralisme canadien» qui a amené le gouvernement précédent «à combattre» les droits scolaires des francophones (cause Mahé). Mais le problème ne se posera pas avec un gouvernement souverainiste, dit-elle, parce que les péquistes ne croient pas que le fédéralisme canadien est «équitable» pour les droits des francophones. «On pourrait, effectivement, éventuellement, avoir un comportement différent de nos prédécesseurs, parce qu'on n'y croit plus à ce régime là».

C'est «le système» fédéral, dit-elle, qui a fait en sorte que le gouvernement libéral précédent a appuyé l'Alberta contre les droits de la minorité francophone en éducation: «Franchement, si on est pas dans l'absurde le plus total», s'exclame la ministre.

Sauf pour la plus grande liberté de parole et d'action que lui conférerait un Etat indépendant, Mme Beaudoin n'explique cependant pas clairement comment un Québec souverain pourrait faire davantage pour aider les communautés francophones et acadiennes.

Au lendemain d'un OUI, dit-elle, «la francophonie internationale va être une de nos premières priorités». Or, ajoute-t-elle, les francophones canadiens sont ceux qui sont les plus près du Québec: «La première nécessité pour notre politique francophone internationale, ce sera cette francophonie canadienne».

Mme Beaudoin reconnaît même que l'épanouissement et le développement de la langue et de la culture française au Québec dépendent du maintien des communautés francophones et acadiennes. Mais elle va pas jusqu'à dire que les minorités francophones sont un rempart pour le Québec. «Le rempart, c'est tout nous autres ensemble» car, rappelle Louise Beaudoin, «Que le Québec soit souverain ou non, le nombre de francophones Amérique du Nord va demeurer le même».

A ceux qui craignent que le départ du Québec sonne le glas des communautés francophones, elle rétorque que la présence du Québec au sein du Canada n'a pas freiné l'assimilation. «Les communautés ont compris que c'est d'elles-mêmes que va venir leur salut» dit-elle, d'un ton ferme. Ceci dit, elle «comprend» pourquoi les francophones de l'extérieur du Québec comptent sur le fédéralisme canadien. Mais elle veut aussi que les communautés francophones comprennent pourquoi des Québécois veulent sortir du système fédéral. «Il faut s'ancrer à quelque part, nous, comme francophones nord-américains. Ce n'est qu'au Québec qu'on peut faire ça».

Yves Lusignan, APF

ÉDITORIAL

Le pari de la solidarité agissante : topons-la.

Décidément, depuis un an, les organismes de la francophonie canadienne voient leur existence «bouleversée» par leurs partenaires, et la conjoncture économique.

D'abord en mars 1994, Patrimoine canadien amorçait un exercice de repositionnement à l'endroit de ces organismes. Dans les Territoires du Nord-Ouest, avec cette nouvelle approche, il est maintenant question d'une entente Canada-communauté, de financement global et de désengagement du fédéral au plan de la gestion quotidienne.

Le 30 mars dernier, le Gouvernement du Québec lance à son tour une nouvelle politique à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Les mots-clé de la politique: le dialogue, et surtout une solidarité que l'on veut «agissante». Étonnament, cette politique est la première jamais élaborée par un gouvernement québecois au sujet de la francophonie canadienne.

Mis à part les coups de griffe obligés qu'elle donne au passage aux fonctionnaires et aux permanents d'associations, Louise Beaudoin, ministre des Affaires gouvernementales, a su parler avec conviction du pourquoi de cette nouvelle politique.

La rareté des ressources et la recherche de résultats probants font en sorte que l'appui à des projets ponctuels, sans vision à long terme n'est plus acceptable. Le Québec annonce clairement qu'il ne soutiendra plus ce genre de développement. Il invite plutôt les communautés francophones à développer en commun des partenariats, une coopération moderne et des plans d'action. Les projets issus de cette politique toucheraient tous les secteurs d'activités de la vie courante. Les grands axes de coopération - à des tables permanentes de concertation - sont la culture et la communication, l'éducation, et l'économie.

La communauté franco-ténoise depuis les six ou sept dernières années ne recevait pas des montants astronomiques du Bureau du Québec dans l'Ouest. Pour cette raison, un changement de politique de la part du Québec ne suscite pas les inquiétudes que le «repositionnement» du fédéral avait d'abord causées.

Si le nombre de dollars en jeu n'est pas crucial, l'élément vraiment inspirant de la nouvelle politique du Québec, c'est sa volonté de coopération. Il est très stimulant pour les communautés francophones du Canada d'envisager avec le Québec un partenariat, une relation d'égal à égal. Les collaborations avec des collègues québécois peu importe le domaine dans lequel on oeuvre peuvent apporter beaucoup d'eau au moulin, dans un contexte où - il ne faut pas se le cacher - il n'est pas facile tous les jours de vivre et de s'épanouir en français.

Agnès Billa

Contre la violence à la télé

La violence à la télévision vous préoccupe-t-elle? Si oui, vous aurez l'occasion de vous faire entendre puisque le CRTC tiendra une audience publique sur la question à partir du 11 octobre prochain. Des consultations régionales auront même lieu à travers le pays afin de permettre à un maximum de citoyens d'y participer.

Le CRTC, qui encourage l'industrie à s'autoréglementer et cherche à protéger la liberté d'expression, veut maintenant se pencher sur le projet d'un système national de classification des émissions. En vertu de ce système, les émissions seraient cotées selon la quantité et la nature des scènes violentes.

Toute personne qui désire comparaître à l'audience publique ou à une consultation régionale jusqu'au 29 juin pour informer par écrit le Secrétaire général du CRTC: fax: 819-994-0218

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Maquette
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Francine Labrie
Julie Bernier

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone
OPSCOM

Photo : Collaboration spéciale L'Aquilon

Lors d'un tournoi de basketball qui s'est déroulé à l'école Range Lake North, vendredi le 31 mars 1995, l'équipe «Les Renards» de l'école Allain St-Cyr remporté une victoire au compte de 20-17. Lors de cette rencontre, Stephane Morin a compté seize points.

Les joueurs, de gauche à droite, Philippe Martel, Stephane Morin, Yvan Fortier, Jean-Frédéric Savage, Stewart MacKenzie, André Pitre ainsi que leur entraîneure, Bernadette Leblanc-Fortier.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$ ☐	30$ ☐
Institutions :	30$ ☐	50$ ☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Les Elles-Ténoises à Iqaluit

Les femmes francophones découvrent les enseignements de la vie familiale autochtone

Parmi les organismes de la francophonie ténoise, le regroupement des femmes les Elles-Ténoises semble particulièrement soucieux d'échanges interculturels. Leur rencontre territoriale qui se déroulait du 10 au 12 [illegible] dernier à Iqaluit l'illustre encore une fois. Les échanges, cette année, ont porté sur la famille et son évolution.

Mary Wilman, une résidente inuk d'Iqaluit, vit dans cette communauté de l'Est de l'Arctique depuis l'âge de 10 ans. «Mon père nous [illegible] amenés ici en traîneau tiré par des chiens. (...) Jeune, j'ai appris que l'on vivait de la nature. Nos gens étaient très heureux dans leur environnement.»

Pour expliquer la famille inuit traditionnelle et moderne, Mme Wilman a fait le récit de sa propre vie aux membres des Elles-Ténoises. Elle a connu le partage traditionnel des rôles entre hommes et femmes mais son mariage n'a pas été arrangé, contrairement à celui de ses parents. Dans la famille inuit traditionnelle, les liens étaient très étroits. Les membres d'une famille comptaient les uns sur les autres.

Photo : Julie Bernier

Mme Mary Wilman

Avec la prise en charge du Nord par Ottawa, des écoles se sont ouvertes à la fin des années soixante. Les enfants ont été envoyés dans les communautés pour s'instruire. Au début ils vivaient dans les villages sans le reste de leur famille dont la vie s'organisait encore selon les migrations d'animaux.

Mary Wilman s'occupe de la Commission d'établissement de la formation pour le Nunavut. Elle connaît la valeur de l'éducation. Elle n'en déplore pas moins le rôle qu'a joué, pour plusieurs Inuit, l'école dans la perte de leur culture et de leur langue. «En 1964, après la 6e année, je suis allée [illegible] Manitoba poursuivre mes études. Tout se passait en anglais. Je ne savais plus si je devais respecter le mode de vie de mes parents [illegible] ce qu'on nous enseignait.»

Pour maintenir son identité, Mary Wilman croit beaucoup au rôle de la famille. «L'école doit reconnaître et valoriser la langue et la culture mais, au départ, c'est aux parents de les transmettre. Ensuite quand [illegible] possède son identité et ses racines, on peut apprendre une autre culture.»

Les propos de Mme Wilman ont rejoint plusieurs participantes. «Je vois beaucoup de similarités entre les Inuit et les francophones», a souligné Suzanne Lefebvre qui vit [illegible] Iqaluit depuis quelques années.

Mary Wilman enchaîne en disant: «Je regarde avec beaucoup d'intérêt ce qui se passe chez les francophones. Ils se battent pour ce [illegible] quoi ils croient. La situation du Québec m'a appris que c'est juste de revendiquer pour ses droits et sa culture. Pour les Inuit (...) qui sont des gens très tolérants, ça c'est une attitude plutôt radicale».

Photo : Julie Bernier

Mme Francine Jourdain

Francine Jourdain, qui est montagnaise, travaille comme psychologue itinérante depuis sept ans dans la région de Sept-Îles. Elle pratique sa profession auprès de son peuple et des Algonquins. Elle a écrit, en collaboration, un ouvrage intitulé «La santé mentale et les autochtones du Québec».

«Pour comprendre la famille autochtone d'aujourd'hui, il faut comprendre la perspective historique qui mène à cette situation. Jusqu'en 1867, les autochtones sont relativement autonomes. Ils contrôlent leur propre vie. Avec l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et la Loi sur les indiens, l'assimilation des autochtones est proclamée.»

Francine Jourdain elle aussi attribue à l'instruction obligatoire un rôle prépondérant dans le bouleversement du mode de vie traditionnel. «À l'école, les autochtones n'avaient pas le droit de parler leur langue. Les pensionnats ont provoqué l'isolement. Les blessures que les autochtones portent aujourd'hui proviennent de la déchirure familiale. (...) Ces blessures se sont transmises de génération en génération.»

Dans les années '90, Francine Jourdain souligne que les communautés autochtones sont souvent perçues comme étant plongées dans une détresse profonde. Les gens ne sont pas pour autant prêts à déménager dans les grandes villes «car il est difficile pour les autochtones de quitter le milieu familial». De plus, selon la psychologue, les problèmes sociaux qui affectent les communautés autochtones: la violence, l'alcoolisme, les abus sexuels et le suicide se retrouvent également en milieu urbain défavorisé.

«Avec le mode de vie traditionnel qui a changé, le père en particulier [illegible] perdu son rôle de pourvoyeur. Cela a amené de la violence. De nos jours, plusieurs familles autochtones sont dysfonctionelles. Elles ne répondent pas aux besoins de leurs membres, comme se nourrir, se vêtir, se sentir en sécurité (physique et mentale), développer son estime de soi, recevoir de l'affection et de l'attention, et s'actualiser.»

Pour améliorer la qualité de la vie familiale, Francine Jourdain conseille de mettre l'accent sur des attitudes caractéristiques des familles solides. Selon la psychologue, il est important de se dire que l'on s'apprécie; de communiquer dans le respect de l'opinion et des valeurs de l'autre; d'apprendre [illegible] composer avec les crises; passer du temps ensemble; de s'engager les uns envers les autres pour le bien-être de chacun et de donner un sens spirituel à sa vie personnelle et familiale.

Francine Labrie et Agnès [illegible]

Parlez-nous d'argent ...

À la demande générale, Mme Louise Fournet a repris l'atelier qu'elle avait donné l'an dernier sur les femmes et l'argent. Il y a été question de planification financière, d'investissements, de fonds d'urgence et de plusieurs autres techniques de gestion qui permettent aux femmes de mieux assurer leur avenir.

Photo : Julie Bernier

Mme Louise Fournet

La conférencière recommande d'abord de faire la liste complète de ses possessions: maison, auto, placements, etc. Ces possessions constituent les actifs. Les dettes, elles, représentent le passif. Le revenu personnel, c'est la différence entre les deux. Si, après cette opération, il vous reste de l'argent, vous êtes en mesure d'investir.

Avant d'investir, Mme Fournet conseille de se doter d'assurances (vie, feu, vol et surtout invalidité si l'on est célibataire) et aussi d'un fonds d'urgence qui équivaut à trois mois de dépenses. En cas d'interruption de travail, on ne se retrouve pas prise à la gorge. Le fonds d'urgence ne devrait pas être déposé dans un compte sur lequel on peut tirer des chèques.

Pour mettre sa situation financière en ordre, Mme Fournet suggère deux autres mesures. Les dettes sont à éliminer. Les personnes qui se procurent des biens par carte de crédit dépensent en moyenne 30% de plus que si elles payaient autrement leurs dépenses. Il est de plus souhaitable de régler ses affaires en préparant son testament. Dans les Territoires du Nord-Ouest, un testament préparé à la main en présence d'un témoin est valable.

Une fois prête à investir, il faut choisir parmi les avenues qui s'offrent: les REER, les fonds mutuels, les bons du Trésor et la Bourse. Mme Fournet suggère de consulter quelques ouvrages populaires pour se retrouver dans ces divers types d'investissements dont les modalités et les rendements varient.

Francine Labrie et Agnès Billa

Appels d'offres
Offres d'emplois
Avis de demande de service aérien

Pages 5, 6 et 7

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Fourniture [illegible] installation de balisage lumineux d'aérodrome

Fournir, installer, vérifier et mise en service du balisage lumineux d'aérodrome. – Snare Lake, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir commis [illegible] contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre [illegible] 1er étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin) ou auprès du directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 27 AVRIL 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus [illegible] partir du 29 mars 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [illegible] cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Pat Ayiku, Ingénieur de projet, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-3053

Nous avisons les entrepreneurs qu'une réunion de pré-appels aura lieu [illegible] 14 heures, le 11 avril 1995, [illegible] l'adresse suivante : Ministère des Transports, Salle de conseil, 1er étage, Édifice Highways, Yellowknife T.N.-O.

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

APPROVISIONNEMENT, EXPÉDITION ET CONSTRUCTION

ENTREPÔT À GRISE FIORD

RÉGION DU BAFFIN

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres pour l'approvisionnement, l'expédition et [illegible] construction d'un entrepôt à Grise Fiord, Territoires du Nord-Ouest.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles au bureau de la Société d'habitation [illegible] T.N.-O. [illegible] Iqaluit (édifice Trigram), ou à celui de Yellowknife (10e étage du Scotia Centre), [illegible] partir de [illegible] h 30, le lundi 3 avril 1995.

Les soumissions doivent parvenir au bureau de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest d'Iqaluit avant 15 h, le vendredi 24 avril 1995.

Les questions relatives au contrat ou [illegible] l'aspect technique du projet doivent être adressées à :

Alain Barriault
C.P. 418
Iqaluit, Territoires du Nord-Ouest
X0A 0H0
Tél. : (819) 979-4421
Télécopieur : (819) 979-5793

La politique d'encouragement aux entreprises des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres afin d'encourager l'embauche de travailleurs locaux ou nordiques ainsi que l'utilisation de matériaux et de services provenant d'entreprises locales ou nordiques qui possèdent un statut nordique en vertu de la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Coordinateur des systèmes de gestion
Assemblée législative **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste à temps partiel jusqu'en 31 mars 1996)
Le traitement initial est de 42 373 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0078GFB-0003 **Date limite :** le 14 avril 1995

Agent administratif des systèmes
Finances **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de [illegible] 721 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0086SFM-0003 **Date limite :** le 14 avril 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Travailleur social communautaire, niveau III
Santé et Services sociaux **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 40 397 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf.: 041-0050RK-0003 **Date limite :** le 14 avril 1995

Plombier et mécanicien de machines fixes
Travaux publics et Services **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 52 719 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf.: 041-0008RK-0003 **Date limite :** le 14 avril 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

- *Nous prendrons en considération [illegible] expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES
Programme d'accès à la propriété (1995) 96CS09-305

La Société d'habitation lance un appel d'offres pour le transport franco à bord d'éléments de construction de 57 logements du programme d'accès à la propriété à partir de la STNL de Hay River.

La quantité de marchandises par logement est fournie dans le document d'appel d'offres. Vous pouvez également obtenir des renseignements aux numéros de téléphone indiqués plus loin.

Les appels d'offres seront reçues pour les marchandises suivantes :

Du bois de construction de dimensions courantes;
Divers objets de menuiserie préfabriqués et accessoires (y compris des toitures);
Des meubles supports (armoires de cuisine et de salle de bain);
Des armatures;
Des crics à vis pour les fondations;
Des éléments mécaniques;
Des supports de réservoirs à carburants et à combustibles;
Des éléments électriques (dont des appareils ménagers lorsque cela s'applique).

Les parties intéressées peuvent faire une soumission pour chaque groupe de marchandises ou pour tous les groupes en bloc. On accordera des contrats séparés pour chaque groupe de marchandises.

La politique d'encouragement aux entreprises du Nord du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau des services généraux, 10e étage, Édifice Scotia Centre, Yellowknife NT après le 7 avril 1995.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Services généraux, Dépôt des appels d'offres, 7e étage, Édifice Scotia Centre, C.P. 2100, Yellowknife NT X1A 2P6 avant :

15 h, heure locale, le 17 avril 1995.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : (403) 920-8050, 920-8723 ou 873-7866.

Ici et là au pays

Plus rien de gratuit

Parcs Canada vient d'annoncer une nouvelle tarification dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les canaux historiques.

A compter d'avril, 18 parcs nationaux demanderont un droit d'entrée, variant entre 2$ et 3,74$, par adulte par jour. Les parcs de Banff, Yoho, Jasper, Kootenay, Kouchibouguac, Hautes-terres-du-Cap-Breton, Terra-Nova, et Fundy continueront d'exiger un permis de circulation cette année, mais commenceront à demander un droit d'entrée par personne en avril 1996. Dans ces huit parcs, le permis de circulation coûtera entre 5,61$ et 7,48$ plus TPS.

Également à compter du mois d'avril, 52 lieux historiques nationaux demanderont des droits d'entrée allant de 1,87$ à 7,01$ par adulte, par jour. En moyenne, les visiteurs paieront entre 2$ et 3$.

Pour ce qui est des canaux historiques, les droits d'amarrage et d'éclusage augmenteront de 10 pour cent cette année. Enfin, pour la première fois cette année, les visiteurs devront payer un certain montant pour des excursions guidées, des spectacles et des services d'interprétation.

Le gouvernement prévoit des recettes de 39 millions avec ces mesures, soit 10 pour cent du budget total de Parcs Canada.

Les espèces menacées

Le ministère de l'Environnement consultera les Canadiens à travers tout le pays sur les moyens d'améliorer la protection des plantes et des animaux sauvages en péril.

La ministre de l'Environnement, Sheila Copps, a annoncé la formation d'un groupe de travail qui sera responsable de l'élaboration d'une politique nationale de conservation.

Les rencontres avec le public auront lieu à Halifax (1er mai), Charlottetown (3 mai), St-John's (4 mai), Yellowknife (8 mai), Vancouver (13 mai), Prince-Albert (25 mai), Fredericton (8 mai), Winnipeg (18 mai), Régina (24 mai) et Iqaluit (10 mai). Des rencontres sont également prévues à Toronto, Edmonton, Corner Brook et Whitehorse.

APF

547962 ALBERTA LTD. EXERÇANT SON ACTIVITÉ SOUS LE NOM DE AEROPAC FLIGHTS

Avis de demande de service aérien

N° 950368 au rôle
Dossiers N° M4205/A634-4-1/5066

Aux termes de la licence n° 940225, 547962 Alberta Ltd. exerçant son activité sous le nom de Aeropac Flights est autorisée à exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Fort Smith(Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe B.

La licenciée demande maintenant l'autorisation d'utiliser également des aéronefs de type Cessna 185 ou 206 du groupe A (dont la capacité de transport indiquée par la demanderesse est de 3 personnes ou de 3 600 livres de marchandises) et également des aéronefs de type Norseman de marque V et VI du groupe C (dont la capacité de transport indiquée par la demanderesse est de 8 personnes ou de 7 505 livres de marchandises) aux termes de ladite licence.

Une intervention doit citer le n° 950368 au rôle. Toute intervention doit être déposée auprès du Secrétaire, Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, au plus tard le **8 mai 1995.**

L'Office fournira sur demande les détails supplémentaires de la demande et de l'information pour le dépôt d'une intervention à la délivrance d'une licence de service intérieur. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à Nancy Hay au (819) 997-6108 ou par télécopieur au (819) 953-5562.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Pont de la rivière Poplar

Fabrication, fourniture et assemblage d'un pont à poutres métalliques
– Kilomètre 219, route 7 (de la Liard), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin), ou au Directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 AVRIL 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 3 avril 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Jivko Jivkov, Responsable de la structure, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7564

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Nouvelle école secondaire

École de 2025 m² comprenant 10 salles de classe et un gymnase
– Igloolik, T.N.-O. –

Les offres du corps d'état du second-oeuvre en mécanique et en électricité devront être déposées au plus tard à 15 h, heure locale, Yellowknife, le 20 avril 1995, à l'Association de la construction des T.N.-O.

Les soumissions doivent parvenir au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 27 AVRIL 1995 (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE 27 AVRIL 1995 (YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à partir du 3 avril 1995.

Renseignements techniques : Naser Rabanni, ing., Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (819) 979-5150 ou Tim Turner-Davis, Ferguson Simek Clark Téléphone : (819) 979-0555

École Attagoyuk, adjonction à un bâtiment et rénovations

Adjonction à un bâtiment de 202 m², installation d'extincteurs à eau du type sprinkleur, modification du revêtement actuel extérieur et d'éléments intérieurs, et des systèmes mécanique et électrique
– Pangnirtung, T.N.-O. –

Les offres du corps d'état du second-oeuvre en mécanique et en électricité devront être déposées au plus tard à 15 h, heure locale, Yellowknife, le 12 mai 1995, à l'Association de la construction des T.N.-O.

Les soumissions doivent parvenir au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 17 MAI 1995 (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE 17 MAI 1995 (YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à partir du 21 avril 1995.

Renseignements techniques : Noshir Panthaky, architecte, Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (819) 979-5150 ou Clive Clark, Ferguson Simek Clark Téléphone : (819) 979-0555

L'Association de la construction des T.N.-O. gère le dépôt des offres des corps d'état du second-oeuvre en mécanique et en électricité pour les projets susmentionnés. Les soumissions doivent parvenir à l'adresse de l'Association de la construction des T.N.-O., Bureau 201, 4817, 49e rue, Yellowknife NT, téléphone : (403) 873-3949. Pour plus de renseignements, communiquez avec l'Association.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessous.

Les soumissions cachetées doivent parvenir commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) ou au commis au contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown).

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements techniques : Teresa Chandler, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (819) 979-5128

Sur le bout de la langue

L'embarras du chat

Appelons un chat un chat: la langue française fourmille d'expressions où les animaux jouent un rôle, et pas toujours bête. De la fièvre de cheval à la tête de cochon, de la mère poule aux vaches maigres, un vrai zoo! Le chat, en particulier, prête son nom à toute une portée de locutions.

Son association avec les souris symbolise la cruauté, la liberté et même l'équité. **Jouer au chat et à la souris** signifie donner un espoir à quelqu'un, alors qu'il n'a aucune chance de vaincre. Avec **le chat parti, les souris dansent,** la liberté se transpose des souris aux êtres humains.

À bon chat bon rat, dit-on, quand on trouve un adversaire à sa mesure. L'expression vient de l'obligation d'avoir deux chats sur chaque navire de la Marine royale de Louis X1V. La coutume a longtemps survécu, au point où des compagnies d'assurances refusaient de rembourser toute détérioration commise par des rats en l'absence de chats sur le navire.

La discorde s'illustre par **s'entendre comme chien et chat** qui rappelle d'incessantes querelles. Les chats ont tout de même gagné une bataille linguistique, avec **donner [redacted] langue au chat.** Pour renoncer à trouver une solution, avant 1850, on disait jeter sa langue aux chiens.

Les êtres humains reprennent [redacted] chat la rapidité et la sûreté, avec **une toilette de chat** et **tomber sur [redacted] pattes comme un chat.** Le chat nous sert aussi à exprimer la méfiance. **Chat échaudé craint l'eau froide** signifie redouter ce qui ressemble à une mésaventure passée.

Juger une situation quand on n'a pas d'indices clairs et suffisants demande de la prudence, comme le rappelle bien **la nuit, tous les chats sont gris.** L'expression répandue **le chat sort du sac** vient de l'anglais. Pour dévoiler un secret, le français utilise **vendre la mèche.** L'histoire explique l'origine de l'expression. A l'époque des canons [redacted] mèche, «éventer la mèche», signifiait éteindre les canons de l'ennemi. Devenue plus tard **vendre la mèche,** l'expression prend le sens de mettre un complot à jour vers 1665.

On pourrait citer bien d'autres expressions léguées par le chat en français, telles qu'**avoir un chat dans la gorge** (être enroué), **il n'y a pas un chat** (il n'y a personne), ou **il ne faut pas éveiller le chat qui dort** (ne pas remuer le passé déplaisant), **lâcher la queue du chat** (être marraine ou parrain pour la première fois au Canada autrefois). A vrai dire, [redacted] **chatte n'y retrouverait pas ses petits!**

On pourrait également partir sur la piste de l'acadianisme **chatounée** (une portée de chats) signalée par Pascal Poirier dans son Glossaire acadien. Ou de l'adjectif de couleur chatoyant (par analogie avec les yeux des chats la nuit) et du verbe chatouiller (dont la filiation avec le chat demeure à prouver). Mais pour être bien honnête avec vous, j'ai bien d'autres chats à fouetter maintenant!

Annie Bourret
APF

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Travaux publics et Services
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovations et ajout
École Thomas Simpson

Rénovations complètes de l'école secondaire de Fort Simpson [redacted] construction d'un ajout de 315 m²
– Fort Simpson, T.N.-O. –

*L'Association de la construction des T.N.-O. gère le dépôt des offres de corps d'état du second-oeuvre concernant la mécanique, l'électricité, la peinture, les cloisons sèches et le revêtement des planchers. Les soumissions doivent parvenir avant **15 h, heure locale, le vendredi 21 avril 1995** à l'Association de la construction des T.N.-O., bureau 201, 4817, 49e rue, Yellowknife T.N.-O. Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec l'Association en composant le (403) 873-3949.*

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou être livrées en main propre au bureau régional [redacted] Yellowknife, au 5013, 44e rue); tél. : (403) 873-7662; télécopieur : (403) 873-0218; ou parvenir au commis aux contrats, Division de [redacted] gestion des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au bureau des services régionaux, au Palais de justice); tél. : (403) 874-2631; télécopieur : (403) 874-3274; ou parvenir à [redacted] Division de la gestion des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées [redacted] main propre au bureau des services de l'entretien régional); tél. : (403) 695-7250; télécopieur : (403) 695-2815; ou parvenir [redacted] commis aux contrats, Division de la gestion des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou être livrées en main propre à l'édifice Jack Taylor); tél. : (403) 872-7273; télécopieur : (403) 872-3800; au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une ou l'autre des adresses susmentionnées, à partir du 29 mars 1995.

Il faut verser un dépôt de 50 [redacted] non remboursable pour se procurer les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Gloria Schraeder
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 872-7273

Renseignements techniques : Ted Karanka
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 695-7250
ou
Daniel Adam
Park Sanders Adam Vikse
Téléphone : (403) 920-2609

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Bureau des Ressources renouvelables - Atelier

Édifice d'un seul étage de 130 m², à ossature [redacted] bois avec fondations sur pilotis
– Pond Inlet, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir avant [redacted] 16 h, heure d'Iqaluit, le 11 mai 1995; 14 h, heure de Yellowknife, le 11 mai 1995.

Les entrepreneurs peuvent [redacted] procurer les documents d'appel d'offres à partir du 21 avril 1995.

Renseignements techniques : Ian Mosher, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150 ou Darrel Vikse, Park Sanders Adam Vikse Arch., Tél. : (403) 920-2609

Agrandissement des installations servant à l'entreposage de carburants [redacted] combustibles en vrac

Agrandissement [redacted] 800 m³ [redacted] installations servant à l'entreposage de carburants et combustibles en vrac; amélioration de l'entrepôt déjà existant et du système de distribution
– Igloolik, T.N.-O.. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir avant : 16 h, heure d'Iqaluit, le 16 mai 1995; 14 h, heure de Yellowknife, le 16 mai 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à partir du 21 avril 1995.

Renseignements techniques: Ian Mosher, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150 ou Colin Anderson, ingénieur, Stanley Assoc. Engineering Ltd., tél. : (403) 920-4843.

Aréna communautaire Avinganiarvik

Aréna de 1850 m² [redacted] ossature d'acier [redacted] vestibule, bureaux [redacted] vestiaires chauffés
– Broughton Island, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir avant : 16 h, heure d'Iqaluit, le 18 mai 1995; 14 h, heure [redacted] Yellowknife, le 18 mai 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à partir du 21 avril 1995.

Renseignements techniques : Malli Aulakh, ingénieur, Gouvernement des T.N. -O., Tél. : (819) 979-5150 ou Darrel Vikse, Park Sanders Adam Vikse Arch., tél. : (403) 920-2609.

Dynamiter, transporter [redacted] empiler [redacted] gravier

Dynamitage, transport et stockage de 15 000 m³ [redacted] gravier
– Lake Harbour, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir avant : 16 h, heure d'Iqaluit, le 20 avril 1995; 14 h, heure de Yellowknife, le 20 avril 1995.

Les entrepreneurs peuvent [redacted] procurer les documents d'appel d'offres à partir du 3 avril 1995.

Renseignements techniques : David Parker, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., tél. : (819) 979-5150.

Agrandissement des installations [redacted] à l'entreposage des combustibles [redacted] des carburants [redacted] vrac

Agrandir de 1 000 m³ [redacted] installations servant à l'entreposage des carburants [redacted] des combustibles en vrac; amélioration de l'entrepôt déjà existant [redacted] du système de distribution
– [redacted] Harbour, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir avant [redacted] h, heure d'Iqaluit, le 2 mai 1995; 14 h, heure de Yellowknife, le 2 mai 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à partir du 7 avril 1995.

Renseignements techniques : Ian Mosher, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150 ou Brian George, ingénieur, A.D. Williams Engineering Ltd., tél. : (403) 873-2395.

Caserne de pompier à garage double - Bureau de hameau

Édifice d'un seul étage de 515 m², [redacted] ossature [redacted] bois avec fondations sur socle de béton
– Pond Inlet, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir avant : 16 h, heure d'Iqaluit, le 10 mai 1995; 14 h, heure de Yellowknife, le 10 mai 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à partir du 13 avril 1995.

Renseignements techniques : Ian Mosher, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150 ou Ambrose Livingstone, MRIAC, Livingstone Architect, tél. : (819) 979-4180.

Aérogare

Édifice de deux étages [redacted] 300 m², à ossature de bois sur socle en béton
– Cape Dorset, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir avant : 16 h, heure d'Iqaluit, le [redacted] mai 1995; 14 h, heure de Yellowknife, le 23 mai 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] partir du 1er mai 1995.

Renseignements techniques : Ian Simpson, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150 ou Tim Turner-Davis, Ferguson Simek Clark, tél. : (819) 979-0555.

Centre d'interprétation de la nature

Édifice d'un seul étage de 575 m², [redacted] ossature de bois [redacted] fondations sur pilotis; bibliothèque, [redacted] des visiteurs et espace communautaire
– Pond Inlet, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir avant : 16 h, heure d'Iqaluit, le 25 mai 1995; 14 h, heure de Yellowknife, le 25 mai 1995.

Les entrepreneurs peuvent [redacted] procurer [redacted] documents d'appel d'offres à partir du 1er mai 1995.

Renseignements techniques : George Waldermann, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150 ou Keith Irving, Full Circle Architecture, tél. : (819) 979-4484.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses suivantes.

Les soumissions cachetées pour les projets qui précèdent doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) ou au commis aux contrats, Surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown).

Un montant de 50 [redacted] non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5128

Le *Caribou Carnival* de Yellowknife

Par la voie des airs...

Allez, hop! On saute dans l'hélicoptère puis en quelques secondes on se retrouve dans les airs avec une vue intéressante sur le site du carnaval et de la ville de Yellowknife.

Non, il ne s'agit pas d'un champ de neige fraîchement labouré! Ces sillons sont en fait les couloirs de départ des courses de traîneau à chien.

... et sur la glace ferme

Au départ du championnat canadien de course de traîneau à chien, l'un des concurrents détenait déjà une avance intéressante. Ce n'est qu'à la fin des couloirs que les concurrents rejoignent la piste de course commune.

Photos :
Agnès Billa
Commentaires :
Alain Bessette

La cabane à sucre de l'AFCY est toujours un attrait important du carnaval... et pas seulement pour les enfants. De nombreuses heures de bénévolat sont investies chaque année dans cet événement.

Oui, le froid de cette fin de semaine aura causé plus d'un rhume! Ne vous méprenez pas, ici il s'agit d'un concurrent dans le concours du cri de l'orignal.

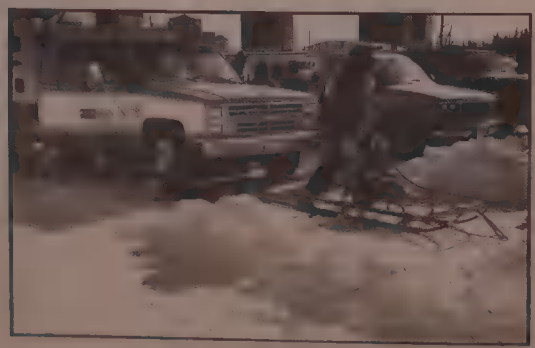

Pour ce genre de course, il n'est pas nécessaire de vérifier le niveau d'huile ou la pression des pneus mais d'importants préparatifs sont nécessaires afin de préparer l'attelage.

À la fin de la journée, dimanche, les activités cessent et les participants et participantes rentrent gaillardement à la maison (Hum! Faut pas exagérer).

AVRIL 1995

JOURNAL JEUNESSE

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Pages 2-3
Actualités
- Qu'en pensez-vous ?
- Iqaluit en photos

Pages 4-5
- Visite à St-Pamphile
- Les rues de Valleyfield

Pages 6-7
Philosophie
- Le Bouddhisme
- Poisson ou papillon
- Baba cool

Pages 8-9
Arts et mode
- Critiques
- Gens à la mode
- Horoscope

Pages 10-11
Sports
- La furie des Pogs
- Squash
- Basketball
- Plongée

Page 12
- Les kleenex
- Jeux
- Petites annonces

JOURNAL JEUNESSE

Equipe de production

Equipe de coordination : David Mariez
Eric Deschênes

Merci à Sarah Kallos pour son aide!

Mise en page : Alain Bessette

Coordinatrice : Agnès Billa

Remerciements

Les écoles : Inuksuk, Nakasuk, Sir John Franklin, St - Patrick's High, Range Lake North et Allain Saint-Cyr.
Le journal L'Aquilon pour l'aide technique
Le ministère de l'Education, de la Culture et de la Formation pour son aide financière.
Les enseignants : John Stewart, Carole Bachand, Bernadette Leblanc-Fortier, Sylvia MacIntyre, Suzanne Lefebvre, Lisa Deveau.

QU'EN PENSEZ VOUS ?

QUESTION : Est-ce que vous trouvez que les employés et les gérants des entreprises de Yellowknife traitent les adolescents de facon respectueuse ?

«Ca dépend des magasins. Il y a des endroit en ville ou ils viennent voir les adolescent et leur que si il n'achette rien de sortir d'ici. Ca me tape vraiment sur les nerfs.»

Anthony Bernard
8e année
École Allain St-Cyr

«Oui, je crois qu'ils traitent les adolescent de facon respectueux parce qu'ils m'offrent de l'aide et ont l'air d'avoir confiance en moi.»

Audrey Blanchet
7e année
École Allain St-Cyr

«Non, parce qu'ils pensent que nous allons voler quelque chose de leur magasin. Un fois, je suis allée à un certain magasin et j'ai été suivie pour environs 15 minutes parce qu'il pensait que j'allais voler quelque chose. Ca m'a tellement fachée que je ne suis plus retournée à cette place!»

Catherine MacKenzie
8e année
École Allain St-Cyr

«Je trouve que les gérants et leur employés sont trop occupés pour penser à nous, donc oui, je trouve qu'il nous traitent de façon respectueuse.»

Jason-Gabriel Milot
8e année
École Allain St-Cyr

«Certain non, certain oui. La semaine passée je suis allé à un magasin pour acheter une boisson et l'employé ou le gérant est arrivé et demandé d'un ton plutot sévère ce que je voulais. Cependant, plus tard, je suis allé chercher des subs et l'employé était super poli»

Pascal Drouin
7e année
École Allain St-Cyr

Texte et photos : **Marie-Elaine Vincent, 9e année, École Allain St-Cyr.**

LE DISCOURS

«Ah zut! «Ah zut! «Ah zut! «Ah zut!» Il était deux heures de l'après-midi le 12 novembre 1995. J'étais prête (ou peut-être pas aussi prête que je le croyais), à subir l'embarras total devant presque cent personnes.

Avant de continuer, je devrais premièrement vous expliquer ce qui m'est arrivé. Depuis quelques années, le Parlement Franco-Canadien de l'Ouest, pour les jeunes de 16 à 25 ans, a lieu anuellement dans les villes capitales des quatre provinces de l'ouest : le Manitoba, l'Alberta, la Saskatchewan, et la Colombie Britannique, et les deux territoires : le Yukon et les Territoires du Nord Ouest,. Toutes les provinces sont responsables d'envoyer un ministre avec une délégation et un projet de loi. Cette année, le Parlement Franco-Canadien de l'ouest a eu lieu à Vancouver.

La solliciteure générale, Colette Lavallée, députée de l'Alberta, présentait un projet de loi concernant l'illégalité de l'alcool. C'était un projet de loi pour lequel je proposais des changements. C'était ce même projet de loi qui promettait de détruire mon enthousiasme pour la politique amateure juste au moment ou je commençais à m'amuser. D'accord, même si mon enthousiasme n'était pas détruit, il était maintenant mélangé avec la peur.

Vous voyez, afin de faire un amendement, vous devez faire un discours. J'avais oublié ce petit détail. Mon conseiller, non-officiel, un des députés d'expérience, avait oublié de me le dire. J'eus ma vengeance plus tard. Moi personnellement, j'aime les dicours oraux autant que j'aime la chimie. Je préfère me distancer des deux.

En fait, mon dicours improvisé n'était pas si mal, même si j'ai presque eu une crise cardiaque en le donnant. Enfin de compte, c'était pas mal amusant. Une fois qu'on a brisé la glace pourquoi ne pas continuer.

Donc, pendant le reste du Parlement, j'ai pratiqué trois ou quatre fois ce nouvel art (pour moi en tout cas) de rendre mon opinion sur le domaine politique et de poser des questions. En même temps, j'augmentais aussi ma confiance à m'exprimer moi-même oralement.

Honnêtement, ce n'était pas la dernière faute que j'ai commise lors de la conférence, et j'admets que chaque fois que je me levais pour parler, j'étais nerveuse. En fait, je tremblais pendant que je posais mes questions. Une de mes amies me disait que mon teint est devenu assez pâle pendant mon discours. Mais, pour une fille qui pensait qu'elle n'aurait pas beaucoup à dire, je pense que j'ai assez bien réussi.

Quand je suis rentrée à Yellowknife, j'ai découvert quelque chose qui m'a surprise et franchement étonnée. Je n'avais plus peur des discours et des débats. En fait, j'y trouve davantage de plaisir. Cela, combiné avec les amitiés que j'ai fait, les mémoires du plaisir que j'eus à Vancouver, et la confiance que j'ai trouvée en moi-même sont des choses que j'emporterai avec moi pour toute ma vie.

Et voilà pourquoi j'aimerais remercier tous ceux qui m'ont aidée à me rendre à Vancouver et aussi ceux qui m'ont aidée sur place. C'était une expérience que je n'oublierai jamais, et que j'aimerais répéter un jour.

Heather Metcalfe
Députée des TNO
Parlement franco-canadien de l'Ouest 1994

Le Canada : sa muse

CIEL BLEU DOUX

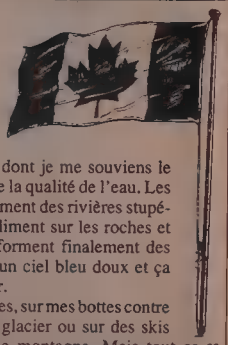

Il était une fois où je pouvais courir n'importe où, étant toujours perdu. Grimper des grandes montagnes seulement pour découvrir que j'étais plus petit que quand j'ai commencé. C'est un temps dont je me souviens comme le paradis. Jamais dans ma vie je n'ai vu de terres aussi immenses et belles. Elles s'appelaient les Montagnes rocheuses, l'une des plus fameuses chaînes de montagnes au monde et elles se trouvent au Canada. Je me souviens de tous les animaux : les béliers, les orignaux, les marmottes, les ours gris et l'ombre de la belle «catamount» (lionne de montagne). C'était plutôt un rêve. Quand j'étais là, tout était parfait. Ca sentait les fleurs sauvages; les arbres étaient énormes mais ont racourci en taille lorsque nous montions la montagne. Il faisait chaud, quelques fois 24 degrés, d'autres fois plus froid (moins 12 degrés) avec du vent puissant. Mais, c'était toujours beau. La chose dont je me souviens le plus, c'était sans doute la qualité de l'eau. Les glaciers fondent et forment des rivières stupéfiantes qui coulent joliment sur les roches et autour des arbres et forment finalement des lacs d'une couleur d'un ciel bleu doux et ça goûtait comme de l'or.

J'ai skié sur les pistes, sur mes bottes contre les roches, contre un glacier ou sur des skis volants au fond d'une montagne. Mais tout ça se blanchit quand on regarde la vraie puissance et la beauté autour de nous. Regardant la nature en sa gloire, on se sent libre et fier d'être un Canadien.

Ruari Carthew
11e année
Sir John Franklin High School

Y'a quelqu'un qui veut m'parler

La vie continue
La terre, à tourne
Pis moi j'crie
"Y'as-tu personne qui care ?"
Pas d'réponse
La vie à travers une vitrine

C'est pas la fin d'ça
Dieu, j'y crois pas
Pis toi tu veux m'parler ?
Dis c'que t'as à dire

Le silence d'une nuit d'tonnerre
Pis j'crie
Pis j't'l' dis
"Y'a pus personne qui care"
Pis tu m'dis rien
La vie à travers une vitrine

J'ai d'quoi d'autre à t'dire
Pis toi, tu vas m'écouter
Pis quand j'ai fini, tu peux partir

Y-voici
"Y'a quelqu'un qui care."
" Moi, j'care"
T'as d'quoi à m'dire?
Non? J'pensais pas
La vie à travers une vitrine?
Casse-la!

Renée Gaudet
École secondaire St-Patrick

À la découverte d'Iqaluit ...

LA VILLE D'IQALUIT

Bonjour! Nous sommes deux élèves de 6e année. Nous nous appelons Benoit et Sarah. Nous allons à l'école Nakasuk d'Iqaluit. Nous avons choisi de vous parler de la ville d'Iqaluit. Nous avons choisi 5 endroits que nous vous décrirons un peu. La ville d'I qaluit est une ville trilingue : le français, l'anglais et l'inuktitut. Il y a 4 000 habitants, avec 400 francophones. Iqaluit est situé au sud de la Terre de Baffin et au nord de la province de Québec.

L'AÉROPORT

L'aéroport est un petit bâtiment si on le compare à l'aéroport de Dorval. Il comporte une boutique pour les voyageurs. Il y a un bureau pour les douanes et la sécurité et les bureaux d'enregistrement et la billeterie des quatres compagnies aériennes : First Air, Canadien, N.W.T. Air et Air Baffin. Il y a un kiosque d'information touristique contenant des oeuvres inuit qui complètent la décoration de l'aréoport.

LE CENTRE DE RECHERCHE

Le centre de recherche est un centre pour les passionnés de la science. Il y a toutes sortes de spécimens trouvés dans la mer et sur la terre. Il y a une mini bibliothèque de livres et revues scientifiques. L'été, il y a des archéologues ou des chercheurs qui viennent étudier la nature d'Iqaluit. Il y a aussi des laboratoires que ceux-ci peuvent utiliser pour leurs recherches. Une partie du centre est un lieu où habitent ces chercheurs. Des chambres à coucher, une cuisine et un salon complètent l'aménagement du centre.

CENTRE POUR VISITEURS

Le centre pour visiteurs comporte trois salles différentes dont un centre de projection de film et une bibliothèque municipale qui contient des centaines de livres et revues. Dans le musée, vous pouvez aussi acheter des souvenirs au comptoir ou des guides touristiques et des cartes géographiques de la région.

PARC SYLVIA GRINNELL

Le parc Sylvia Grinnnell est un endroit idéal pour profiter de la nature. Il y a une cabane, des toilettes sèches et des tables de pique-nique. Tu peux apporter ta tente et faire du camping. Quand tu es là, tu peux voir des chutes ou tu peux aller pêcher durant l'été. Tu peux aussi faire du canot, du kayak ou du sea-doo dans cette magnifique rivière. Durant l'hiver, il y a beaucoup de neige et tu peux y voir des lièvres, de belettes et des caribous.

L'ÉCOLE NAKASUK

L'école Nakasuk est située dans le centre de la ville d'Iqaluit. Elle a environ 350 élèves. Dans ce nombre, on compte 25 francophones qui recoivent leur instruction en français avec l'aide de deux enseignantes et une assistante. L'école s'étend de la maternelle à la 6e année, plus un élève de 7e année dans la classe de français. Les autres langues que l'on parle dans l'école sont l'anglais et l'inuktitut. Nous avons un beau gymnase, une bibliothèque et un centre de technologie pour des activité manuelles ou culinaires.

Textes et photos de:
Sarah Carrière et Benoit Savard
6e année - École Nakasuk

NOTRE TOUR À ST-PAMPHILE

Du 3 au 10 février 1995, vingt étudiants de l'école Sir John Franklin de Yellowknife, ont participé à un échange avec l'école La Rencontre de St.-Pamphile du Québec. Nous étions d'âges variés, de 15 à 18 ans et la plupart des Québécois aussi.

De notre bord, le niveau de français parlé variait beaucoup. Avec quelques étudiants qui suivent les cours de français langue seconde et d'autre qui suivent le cours d'immersion.

Après une journée longue, à bord de plusieurs avions et dans plusieurs aréoports, nous arrivons à St. Pamphile vers 21h30. Nous avons rencontré nos «jumeaux» et «jumelles» et nos «parents». Tout le monde était gêné et après une collation nous allons à nos logements.

La semaine incluait : une cabane à sucre, une visite dans une érablière, un souper canadien, un souper d'accueil, une journée de ski à -51degrés, des quilles, une visite d'une scierie, visite au carnaval de Québec, une visite à l'assemblée nationale, une danse à la discothèque, une nuit dans un hôtel, une visite au village des sports et quelques heures de magasinage.

Les échangistes du Québec étaient surtout impressionés de notre niveau de français. Il y avait bien sûr quelques problèmes de communication, mais nous avons formé des amitiés qui dureront pour toujours.

Les étudiants de St.-Pamphile passent une semaine à Yellowknife du 30 avril au 6 mai. Beaucoup d'activités sont planifiées pour leur visite qui incluront une visite aux chutes Cameron et une visite à Rae.

Pour la levée de fond, nous avions besoin d'originalité. Nous avons fait et ferons : une vente aux enchères silencieuse, une vente de lunchs, des collectes de bouteilles et la livraison de lettres pour un membre de la législature, Charles Dent.

St. Pamphile se trouve tout près de la frontière du Maine et du Québec avec une population d'environ 3 000 personnes.

La plupart de nos échangistes ne sont jamais montés dans un avion. Alors, le voyage qui les attend sera rempli de plusieurs choses nouvelles et excitantes.

Donna Mandeville
12e année,
Sir John Franklin

Bonhomme Carnaval

Par Donna Hauber, 6/7e année
École Range Lake North

NOUS

Autrefois, nous n'étions pas ensemble.
Tu n'avais pas de soeur ou de frère.
Maintenant, les guerres sont finies.
Nous sommes presqu'un.
Plutôt que derrière un fusil.

Cory Pond
École Range Lake North
8e année

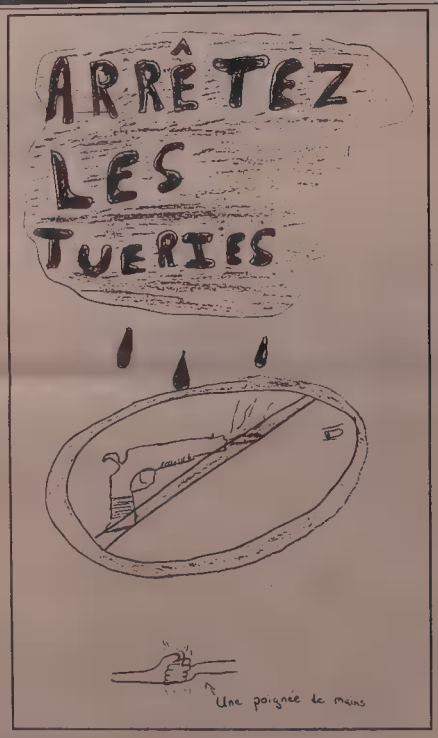

Sean Anderson
École Range
Lake North
8e année

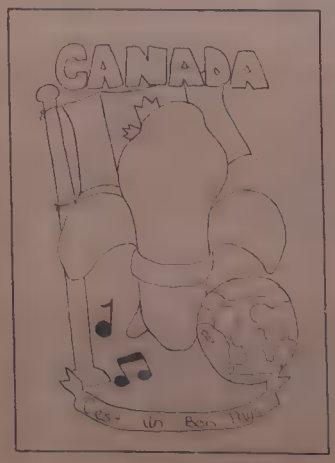

Sarah Wilson
École Range Lake North
8e année

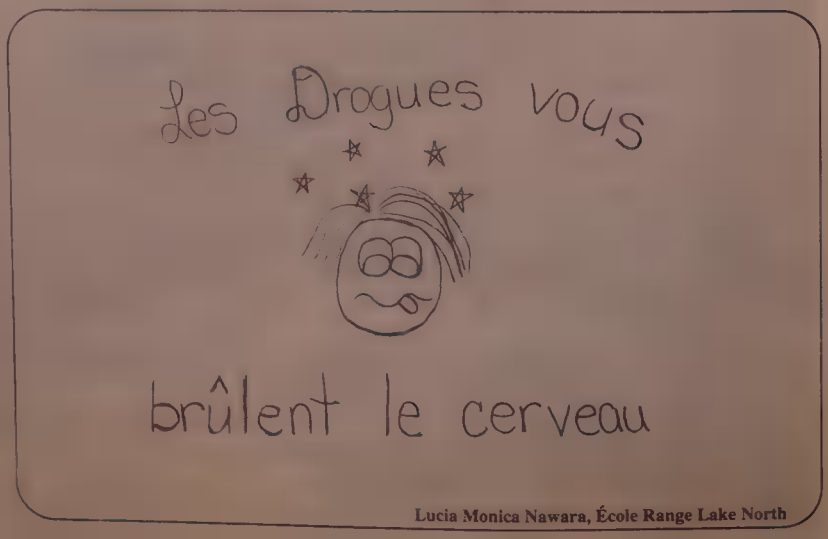

Lucia Monica Nawara, École Range Lake North

Par : Peter Good
École Range Lake North

Une femme à la tête d'une compagnie de pétrole reçoit un appel téléphonique. La personne à l'autre bout du fil dit qu'elle devrait aller en Amérique du Sud. Quand la femme demande pourquoi, un coup de sifflet la met en transe.

Elle part immédiatement pour l'Amérique du Sud. Lorsqu'elle arrive, elle se fait enlever.

Elle a disparu, vendue comme esclave.

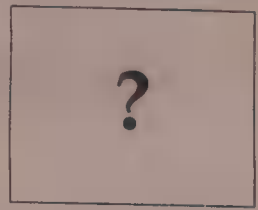

Avez-vous parlé à un frank-o-phone dernièrement?

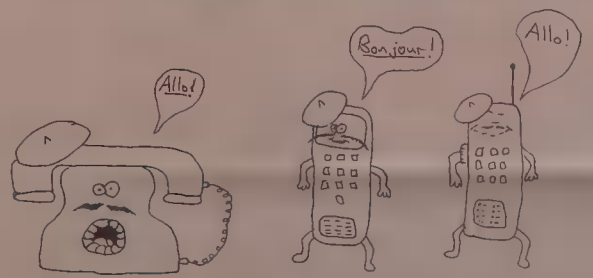

Par : Brian Jasper, École Range Lake North, 8e année

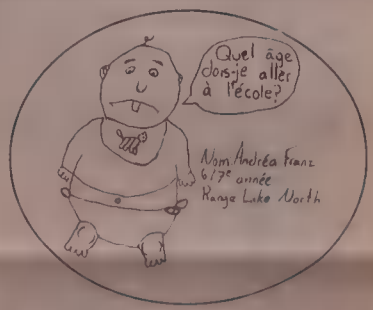

Le Printemps

S	H	E	U	R	E	U	X	A	B		
C	P	A	Q	U	E	S	P	T	O		
U	O	R	D	U	A	H	C	S	N		
O	U	F	I	F	L	E	U	R	H		
H	S	O	U	N	A	R	B	R	E		
C	S	N	J	E	T	B	L	T	U		
T	E	D	A	C	O	E	R	Q	R		
U	R	R	U	R	V	A	H	U	E		
O	Q	E	N	E	I	U	L	P	U		
A	E	F	E	U	Q	A	L	F	S		
C	A	C	O	H	M	E	N	C	É		

- ARBRE
- BONHEUR
- CAOUTCHOUCS
- CHAUD
- COMMENCE
- EAU
- FLAQUE
- FLEUR
- FONDRE
- HERBE
- HEUREUSE
- HEUREUX
- JAUNE
- PAQUES
- PLUIE
- PRINTEMPS
- POUSSER
- OEUF
- VERT

Camil R. Lafreniere
11e année - Sir John Franklin

Les rues de Valleyfield

As-tu vu une jeune fille
aux yeux tous pleins d'idées.
Toutes ses idées ne verraient pas le monde.
Elle a dû quitter l'école
pour aider sa famille.
Sa mère en a besoin pour travailler avec elle.

Comment peux-tu me dire que t'as personne
qui peut t'aider à résoudre ton problème.
S'il vous plaît pensez à la jeune fille
qui n'a pas de père.
Ce n'est pas sa faute si elle se fait ridiculiser.

Elle a rencontré une fille
qui l'aide à se défendre
Contre des hommes qui crient après elle.
Son amie l'aide à reprendre
le respect à l'usine.
C'est un grand succès et tout le monde le comprend.

Dans les rues pour des semaines,
la guerre se fait en ville.
Les travailleurs ne travaillent plus.
Il veulent que l'administration
écoute leurs besoins.
Quand ils écoutent, ils gagnent un peu de respect.

Ce poème a été écrit pour résumer l'histoire «Un été inoubliable».
À l'origine de ce texte, il y avait une chanson.

Michelle Hicks

LE BOUDDHISME

Le bouddhisme est une philosophie qui s'est développée il y à 2538 ans. Le Bouddhisme n'est pas une religion parce que les bouddhistes ne croient pas [redacted] Dieu ou à un être suprême. Les bouddhistes croient que la meilleure façon de vivre est de suivre une bonne conduite et ils croient que l'on renaît sans cesse jusqu'à ce qu'on atteigne la perfection et l'illumination. L'esprit ne meurt jamais. Ils croient que si tu fais de bonnes choses, quelque chose de bien t'arrivera et tu seras heureux.

Bouddha était le fils d'un roi de l'Inde ancienne. Il était heureux jusqu'au jour où il eut vingt-neuf ans et visita un jardin avec un esclave. Là, il rencontra quatre personnes malheureuses : [redacted] bébé, [redacted] vieil homme, un homme malade et un homme mort. Il n'avait jamais vu de gens comme eux et il demanda à son esclave qui ils étaient. L'esclave lui dit que ces gens étaient tristes et Bouddha voulut être triste une journée comme eux. Quand Bouddha ne voulut plus être triste alors il demanda [redacted] son esclave comment arrêter la tristesse. L'esclave était incapable de lui dire. Bouddha rencontra [redacted] moine heureux et réalisa que s'il voulait être heureux il devrait devenir un moine. Bouddha devint illuminé six ans plus tard.

Les bouddhistes doivent pratiquer cinq règles. Celles-ci sont : ne pas tuer, ne pas voler, ne pas commettre d'adultère, ne pas mentir et ne pas boire d'alcool ou prendre des drogues. Les bouddhistes doivent faire de bonnes choses et avoir de bonnes pensées. On peut y arriver en pratiquant la méditation.

Phanu
12e année
Sir John Franklin

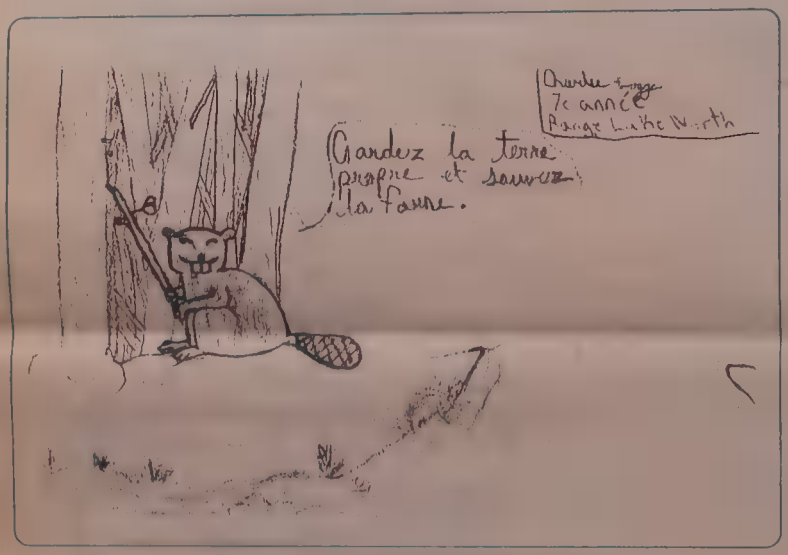

Dites non aux drogues.

Kyle Anderson
École Range Lake North
8e année

Dans la vie, tout est une question de perspective

Distribué comme une carte
Jeté la face en bas sur un champ de bataille stérile
Je refuse d'être pigé
Évitant la ruine qui m'a longuement attendu
en sa main de courroux.
Je suis joué dans un jeu vicieux
comme un sacrifice
Je suis toujours remplacé par le nouveau
le fort et le brave
Je joue toute la nuit, jusqu'à l'épuisement
du jeu de la vie
Tout comme je suis projeté à la réalité
des rejetés
Ayant besoin du valet
Je suis choisi pour finir la partie.

A. Micheal Hirshman
11e année
École Secondaire Inuksuk

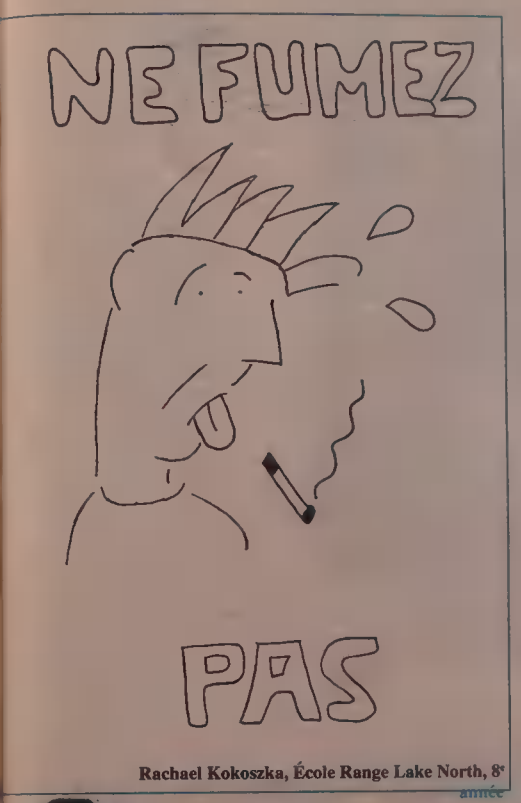

Rachael Kokoszka, École Range Lake North, 8e année

Poisson ou Papillon

En lisant le titre, vous pensez probablement que je vais vous parler d'animaux. Mais, pour dire vrai, je vais vous parler d'un sujet qui est une grande affaire dans notre vie. Je pense que c'est un sujet auquel personne ne pense trop. C'est une affaire qui nous affecte énormément.

Bon, premierèment, lorsque je vous dis le mot poisson, qu'est-ce qui vous vient à l'esprit ? Moi je pense à des mouches, la pêche, des écailles , de l'huile, des intestins, de l'eau dégoûtante, des bosses et affaires déplaisantes.

Maintenant, quand j'articule le mot papillon ? Moi je pense au ciel, les couleurs magnifiques, l'élégance, la paix, la senteur de l'air frais, le soleil et la beauté.

À mon avis, ces deux descriptions sont comme celles qu'on utilise presque tous les jours dans notre vie. Etre belle ou laide, sont deux gros facteurs dans notre société. Tout le monde a sa propre idée sur la beauté et la laideur. Mais, généralement, toutes les idées réfèrent à la même chose. Comme vous voyez dans les magazines, ce sont toutes des filles belles. Elles ont une apparence mince, des jambes longues, des visages sans taches et elles ont l'air de subir tous les autres traitements de beauté possibles afin que la vision idéale de la beauté soit atteinte.

Je sais qu'il y a des personnes qui ont leur propre idée et point de vue, mais je vous dis quand même la mienne: les humains sont échelonnés selon la beauté. Les gens qui ont beaucoup d'ami(e)s ou qui sont populaires, mettent les autres dans les catégories qu'ils pensent avantageuses. Et ensuite, soit qu'ils sont ami(e)s avec tout le monde, soit qu'ils sont ridiculisés. Quand vous êtes catégorisé, votre estime de soi change selon où vous êtes classifié. Si vous êtes mis en groupe avec ceux qui ont beaucoup d'ami(e)s et que le monde aime votre habillement, votre estime de soi augmente. Quand l'estime de soi augmente, votre perfomance monte tout autour de vous. La qualité de vos travaux à l'école monte, votre personnalité ressort et aussi vous vous voyez d'une meilleure façon.

Si vous êtes mis en groupe avec ceux qui sont ridiculisés, votre estime de soi baisse. Quand votre estime de soi baisse, vos idées de vous-même deviennent négatives. Tout ce que vous faites, vous pensez que le résultat est mauvais même s'il est bon. Vous commencez à croire ce que les autres disent et qui résulterait peut-être à quelque chose que vous allez regretter pour le restant de vos jours.

C'est ainsi que ça fonctionne partout et c'est difficile de l'éviter et de l'arrêter, mais nous devons essayer. Donc, la prochaine fois que vous allez juger quelqu'un, pensez : êtes vous poisson ou papillon ? Et de plus pensez à qui vous donne la permission de juger les créatures de la terre?

Michelle Hicks
École St-Pat's High

L'amour...voyez pas de couleurs

Pourquoi cause t-on
Toute cette peine
Ces larmes salées
Cette confusion
Et ces émotions mêlées ?

Tout le monde est unique
Par sa couleur de peau
Ses qualités
Sa religion
Et ses habilités

Pourquoi cause t-on
Toute cette tristesse
Et malheur
Pourqoi l'amour voit-il de la couleur ?

Lori Forsythe
École St-Pat's High

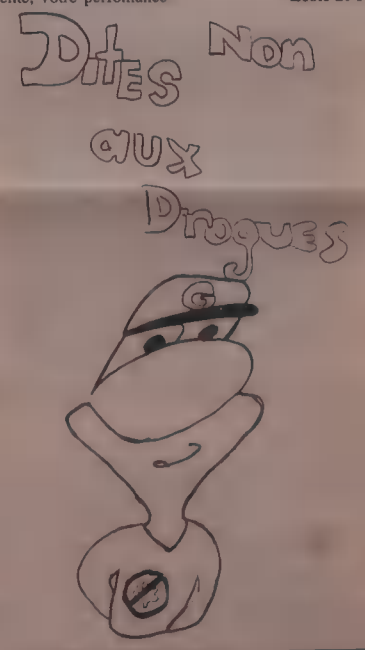

BABA COOL

J'ai choisi le mot «cool» parce que plusieurs adolescents le répètent souvent dans leur conversation. Quand je dis «cool» ça veut dire que c'est bon ou beau. Ex. Ton T-Shirt est cool, Des fois on le dit sans le réaliser.

Le mot «cool» vient du jazz. Le dictionnaire dit : «COOL <KUL> adj. et n.m. invariable apparu en1952. En jazz, le contraire de hot ; qualifie une musique assez sereine et moins improvisée. Jazz «cool», musique «cool».

«Cool» se dit aussi d'une personne «détendue, sereine, qui se comporte avec calme, aisance, avec gaieté. Il est cool «BABA» cool.».

Le mot vient de l'anglais. L'adjectif veut dire au 11e siècle «frais». On utilise aussi le mot pour parler des personnes «froides, calmes»

En français, le mot «cool» parlait d'abord d'un style de musique et après des personnes et des attitudes («cool cat»). «Ce sens s'est répandu dans l'usage, surtout chez les jeunes, et a même remplacé «relax». L'expression baba cool est plus récente. L'adjectif cool reste invariable : elles sont cool.».

Audrey Blanchet
École Allain St-Cyr

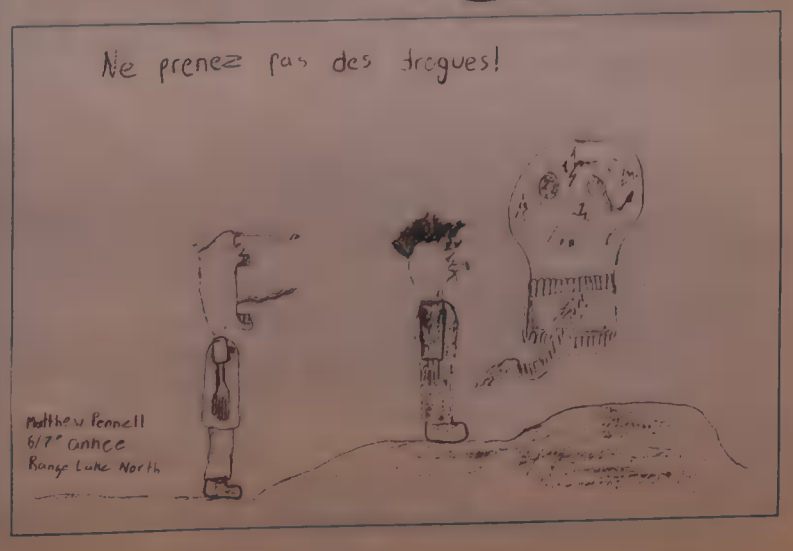

FILMS ET MUSIQUE ALTERNATIVE

par: David Mariez - 12e année - Sir John Franklin

LA PORTE DES ÉTOILES (V.O. Stargate)

Ce film qui a eu un grand succès au cinéma est maintenant disponible sur vidéocassette. Le film est au sujet d'un Égyptologue des années '90 qui est engagé pour décrypter des inscriptions mystérieuses sur un monument égyptien retrouvé dans les années '20. Au lieu de trouver quelque chose à propos de leur culture, il découvre qu'en fait, ce sont des coordonnées pour aller de l'autre côté de l'univers et que le monument lui-même est l'engin pour s'y rendre. Pour faire un premier essai, un colonel (Kurt Russell) et son bataillon sont envoyés de l'autre coté pour [illegible] réconnaissance des lieux. Ils découvreront que l'origine de la culture égyptienne n'est pas tout-à-fait de notre monde.

Ce film est extraordinairement bien fait en effets spéciaux, en son, et a une bonne histoire. Pour tous les amateurs de science fiction, je vous recommande beaucoup ce film.

LE SPÉCIALISTE (V.O. The Specialist)

Une femme (Sharon Stone) [illegible] gage un expert en explos[illegible] (Sylvester Stallone) pour tuer [illegible] assassins de sa famille. Même si [illegible] effets spéciaux sont superbes, [illegible] manque au film une histoire de ba[illegible] Les personnages sont faibles et no[illegible] font penser qu'ils sont en train [illegible] lire leurs lignes. Je ne recomman[illegible] pas ce film à personne à moins q[illegible] vous aimez les films à la "Ba[illegible] Instinct".

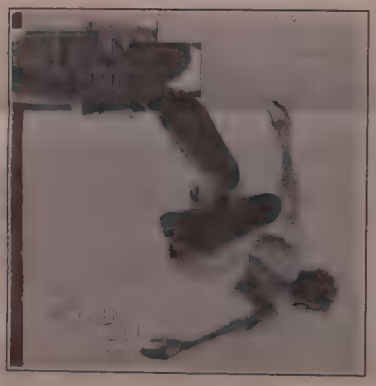

HOLD ON - ALAN FREW

Le nouveau disque compact de Alan Frew, intitu[illegible] "Hold On" est en vente. Le chanteur de Glass Tiger [illegible] donne un album qui est digne d'être dans les Top 10 e[illegible] Amérique du Nord avec des chansons comme «Healin[illegible] Hands» et «Hold On». Pour cet album, Alan Frew a cré[illegible] un nouveau groupe qui l'a aidé à faire un des meilleu[illegible] albums alternatifs de l'année.

À propos d'autres chose

Dimanche, le 27 novembre, était un dimanche mémorable. C'était une expérience que je n'oublierai jamais. Notre classe a présenté une émission à la radio, station 101.9FM CKLB, avec l'aide de M. Marc Lacharité et Mme Carole Forget. C'était un grand succès. Voici ce que nous avions fait avant et pendant l'émission de radio.

La première chose que nous avons fait était la création d'une grille de route. Nous avons choisi qui dirait quoi, quand, comment et à propos de quoi et aussi les chansons que nous allions faire jouer pendant l'émission. Ensuite, nous avons calculé combien de temps nous restons. Combien de temps "vide" on voulait laisser pour des chansons et combien de temps chaque individu avait la parole et dans quel ordre nous voulions les installer.

Pendant les classes, nous avons choisi les chansons que nous trouvions intéressantes et leur longueur. Nous avons ensuite calculé le temps que toutes les chansons, ensemble, prendraient et l'ordre dans lequel que nous voulions les entendre.

Après cela, nous avons aidé l'un et l'autre à préparer ce qu'on voulait dire. Tout le monde a bien participé et a bien aidé leurs ami(e)s. Ensuite, nous avons fait une pratique, comme si nous diffusions l'émission sur place.

Nous nous sommes tous rencontrés à l'édifice Mackenzie Média et nous attendions jusqu'à temps que nous étions en onde. "Bonjour, vous êtes à l'écoute de l'émission de radio "À propos d'autres chose". Nous sommes les élèves de l'école St-Pat's et nous allons aujourd'hui vous présenter l'émission "À propos d'autres chose"."

Une heure après que cette annonce fut faite, c'était déjà fini. Comme je l'ai dit, c'était une expérience que je n'oublierai jamais. J'étais vraiment fière de moi même. Je pense que j'ai bien fait et je suis satisfaite.

Michelle Hicks
St-Patrick's High School

ÉRIC LAPOINTE - OBSESSION

Le premier album de Éric Lapointe continue à faire des ventes incroyables. Ce chanteur récent a de quoi satisfaire les goûts alternatifs et «Soft Rock». Les chansons de "Obsession" sont basés beaucoup sur ses propres expériences personnelles, ce qui met beaucoup d'émotion dans les chansons, «N'importe quoi», «Marie-Stone» et «Terre Promise (poussée par le vent)». Devenant de plus en plus populaire au Québec, Éric Lapointe se dirige vers un avenir prometteur. Achetez cet album, vous ne le regretterez pas.

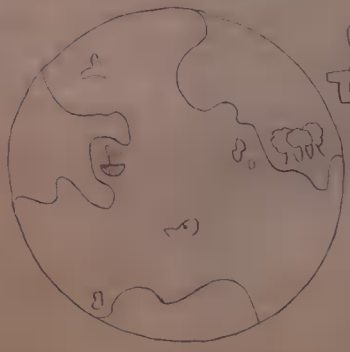

GARDEZ LA TERRE UNE PLACE PROPRE !

Andrea Treeshin, École Range Lake North

GENS À LA MODE

Kara Lintell

«Bienvenue mesdames et messieurs. Nous sommes fiers de vous présenter ce soir «PRET-A-PORTER» avec la classe des finissants 1995.»

La présentation de la collection est [illegible] tradition de l'école Sir John Franklin qui est présentée anuellement au publique comme levée de fonds majeure pour les douzièmes années. Pendant les deux soirs de présentations, les 8 et 9 mars 1995, le NACC était rempli de spectateurs joyeux et bugueux.

Les douze actes étaient chorégraphiés par les étudiantes Meagan Wowk et Jamie Look avec créativité et d'une manière unique. Chauqe scène avait un thème différent avec beaucoup de variété comme des styles occidentaux, alternatifs et culturels. Il y avait aussi de la place pour les uniformes et la mascarade.

Presque quarante modèles ont dédié plus de quarante heures à ce spectacle et les organisateurs ont mis des heures inouies. Les membres du groupe ont commencé à travailler sur le projet au début de février, en prenant leur temps libre le midi, après l'école et même pendant les fins de semaine.

Durant les performances, les seize habilleurs ont aidé les modèles entre les scènes à s'organiser et à se préparer pour une autre apparition. Tous les membres du «PRET-A-PORTER» étaient remplis d'excitation, d'enthousiasme et d'énergie.

Les deux soirs étaient une grande réussite. La présentation de la collection aurait été impossible sans l'aide des vingt différents détaillants, alors un autre grand merci pour leur support.

Le profit gagné va aller à une très bonne cause (la classe des finissants planifie une graduation sans alcool comme l'année passée à Sir John). Elle espère que ça va éviter la tentation aux finissants d'organiser une soirée avec alcool.

«PRET-A-PORTER» a laissé de bons souvenirs avec les finissants et ils ont maintenant un autre grand jour à prévoir, les cérémonies de remise des diplômes et le soir formel prendront place au gymnase de Sir John pendant la longue fin de semaine de mai.

Kara Lintell
12e année
Sir John Franklin

L'origine des Levis

En 1856, durant [illegible] ruée vers l'or [illegible] un jeune [illegible] 17 ans qui [illegible] Strauss [illegible] New York à San Francisco pour vendre des aliments secs aux mineurs. [illegible] de [illegible] pour [illegible] mais n'a [illegible] Il vide [illegible] Les mineurs ont [illegible] aimé [illegible] puisque même [illegible] pour [illegible] conditions de vie [illegible] le diminutif Levi [illegible] leur créateur [illegible] que [illegible] à utiliser du denim dans les pantalons. Un [illegible] que [illegible] moins bien [illegible] en [illegible] Les mineurs aimèrent cette idée puisque jusqu'à ce moment [illegible] Levi [illegible] temps [illegible] mineurs aperçoivent que les coutures des [illegible] brisaient facilement. Levi [illegible] ne savait pas quoi faire. [illegible] une journée, un monsieur du Nevada nommé [illegible] Davis règle le [illegible] en [illegible] un rivet [illegible] sur [illegible] que [illegible] Davis [illegible] il demande à [illegible] Strauss [illegible] il voulait [illegible] idée [illegible] améliorer les pa[illegible]

En [illegible] sont [illegible] sur l'anarchie [illegible] sur [illegible] les Levi's [illegible] tout sur les travailleurs. [illegible] les années '30, [illegible] annonces parut [illegible] revue de mode «Vogue». La réaction du public fut tellement [illegible] que la ruée des Levi's commença. Les adolescents commencèrent porter les Levi's avec les ourlets roulés. [illegible] sont à la mode [illegible]

[illegible] MacKenzie
8e année
Ecole Allain St-Cyr

LES HOROSCOPES

par: Jane McDermott, Dee Jaye Evalik et Luella Johnson
École secondaire Inuksuk

Le Bélier
(21 mars - 20 avril)

C'EST TON ANNIVERSAIRE!
C'est ton mois pour être indépendant. Sois libre. Détaches-toi des vieilles idées. Nous envisageons un voyage pour vous, physique ou spirituel. Tu vas rencontrer l'amour de ta vie. Ne le repousse pas. L'argent va te manquer, alors économise. Ne t'inquiète pas, tu auras de l'argent bientôt.

Numéro de chance: 26, 15
Couleur de chance: chameau

Le Taureau
(21 avril - 21 mai)

Tu ne vas pas réussir dans certains aspects de ta vie mais ne t'inquiete pas, tu n'es pas seul. Une personne importante s'éloigne: retiens là.

Numéro de chance: 20, 7
Couleur de chance: corbeau

Les Gémeaux
(22 mai-20 juin)

Un sou par terre symbolise un mois de bonne chance. Ramasse-le. Le [illegible] symbolise une bonne fortune ($)

Numéro de chance: 15, 33
Couleur de chance: mauve

Le Cancer
(21 juin-22 juillet)

C'est le temps du mois pour un changement. Tu est très impliqué dans ton travail. Tu as besoin de sortir, de relaxer, aller [illegible] la plage, louer un film. Délasses-toi et tu te sentiras comme une nouvelle personne.

Numéro de chance: 17, 8
Couleur de chance: auburn

Le Lion
(23 juillet-23 août)

Tu vis [illegible] période de chance et ça va continuer, si tu restes de bonne humeur. Courage. Tu [illegible] possiblement perdre quelqu'un de spécial mais ne t'inquietes pas car tu vas rencontrer quelqu'un de nouveau bientôt.

Numéro de chance: 4, 27
Couleur de chance: terre de Sienne

La Vierge
(24 août-22 septembre)

Tu vas trouver de l'argent, mais [illegible] sois pas un imbécile, garde-le bien. C'est le temps pour un changement, [illegible] nouvelle routine.

Numéro de chance: 24, 39
Couleur de chance: bleuet

La Balance
(22 septembre-23 octobre)

Tu es très amical, mais de nouveaux [illegible] sont toujours appréciés. Alors, continue à te faire de nouveaux amis. Tu as besoin de changement.

Numéro de chance: 35, 15
Couleur de chance: paon

Le Scorpion
(24 octobre-22 novembre)

Les Scorpions sont très ouverts et ils écoutent bien. Prête l'oreille, un ami viendra pour tes conseils. Ménage ton argent, tu sera très heureux de tes économies.

Numéro de chance: 6, 11
Couleur de chance: flamant

Le Sagittaire
(23 novembre-22 décembre)

Le Sagittaire est très ambitieux. Tu vas être approché par un ami inattendu. Si tu vas avec le courant des choses, tu ne saura jamais qui tu rencontreras. Prends garde.

Numéro de chance: 5, 22
Couleur de chance: vert forêt

Le Capricorne
(23 décembre-20 janvier)

Les Capricornes sont très tranquilles. Si tu es trop tranquille, personne va faire attention à toi. Parle fort! Tu devrais concentrer sur tes investissements financiers ou bien tu vas trouver des problèmes.

Numéro de chance: 2, 10
Couleur de chance: bordeaux

Le Verseau
(21 janvier-18 février)

C'est ton mois chanceux. Tu vas rencontrer un nouvel ami qui va te guider à ta renaissance. Tu vas apprendre à mieux t'appliquer et accomplir plus de choses. Possiblement que tu te sens pauvre, mais ton argent n'est pas possible [illegible] dépenser.

Numéro de chance: 30, 23
Couleur de chance: gris de dauphin

Les Poissons
(19 février-20 mars)

C'est le temps de laisser les vieilles idées de côté. Détache-toi des vieilles routines. Essaye de nouvelles choses et aime ta vie.

Numéro de chance: 29, 9
Couleur de chance: bronze

furie des POGS

Depuis quelques mois, le jeu «Pogs» intéresse beaucoup de garçons et de filles à Yellowknife.

Certains aiment les collectioner, d'autres aiment jouer le jeu «Pogs». Un «Pog» est une rondelle en carton avec un dessin sur un de ses côtés.

Les règlements du jeu sont les suivants :

1-Les deux joueurs empilent le même nombre de «pogs» avec le dessin faisant face en haut.

2-Un joueur prend son «slammer» et le lance en l'air. Il choisit un côté du «slammer» et laisse tomber par terre comme pile ou face. Si le côté qui est tombé correspond au côté choisi par celui-ci, ce joueur commence la partie.

3-Le joueur lance le «slammer» sur la pile avec le majeur et l'index. Les «pogs» qui sont retournés avec le dessin faisant face par terre, sont les «pogs» que le joueur a gagnés.

4-Ensuite c'est le tour du deuxième joueur, etc.

5- Il peut y avoir plusieurs joueurs dans ce jeu.

Un débutant devrait s'acheter un minimum de un «slammer» et cinq pogs. Il y plusieurs sortes de «slammer» : en métal, en plastique et de différentes formes.

Le débutant et les joueurs plus avancés peuvent s'acheter des «pogs» au Reddi Mart, Dollar Store, Pog Stuff et San Fransisco.

Les «Pogs» coûtent environ 40¢ à 1$. Les «slammers» en métal coûtent 4$ à 10$ et ceux en plastique 1$ à 2$.

Amusez vous bien avec le nouveau jeu «Pogs».

Stephane Morin, 7e année
École Allain St-Cyr

AU MEXIQUE...

Le Sir John Franklin Scuba Club a débuté l'année passée programme de plongée sous-marine qui continue cette année avec un voyage au Mexique. Douze élèves et six gardiens font partie de l'équipe.

Depuis le printemps passé, ils ont levé un tas de fonds pour payer les dépenses nécessaire pour faire le voyage au Mexique, plus spécifiquement à Cozumel.

Cozumel est connu comme étant l'endroit le plus populaire pour la plongée sous-marine. L'eau du golfe apporte des eaux chaudes, claires et pleines de vie et de coraux.

Le 14 avril 1995, ils partiront au Mexique pour explorer la vie sous-marine. Pendant neuf jours, ils iront voir la vie de l'océan, ainsi que s'amuser au soleil.

Cela n'est possible qu'après des heures de cours la piscine et d'étude dans les livres. Un cours de biologie marine, de réanimation artificielle et de premiers soins, ainsi que des leçons en-dessous de l'eau ont été obligatoires avant le test final. Une fois rendu au Mexique, les dernières plongées se feront et les étudiants recevront leur certification de plongée sous-marine. Ce voyage ne se fera chaque deux ans. C'est une expérience mémorable et amusante. Essayez d'en faire partie.

Jana Smith et Olivia Lee
11e année, Sir John Franklin

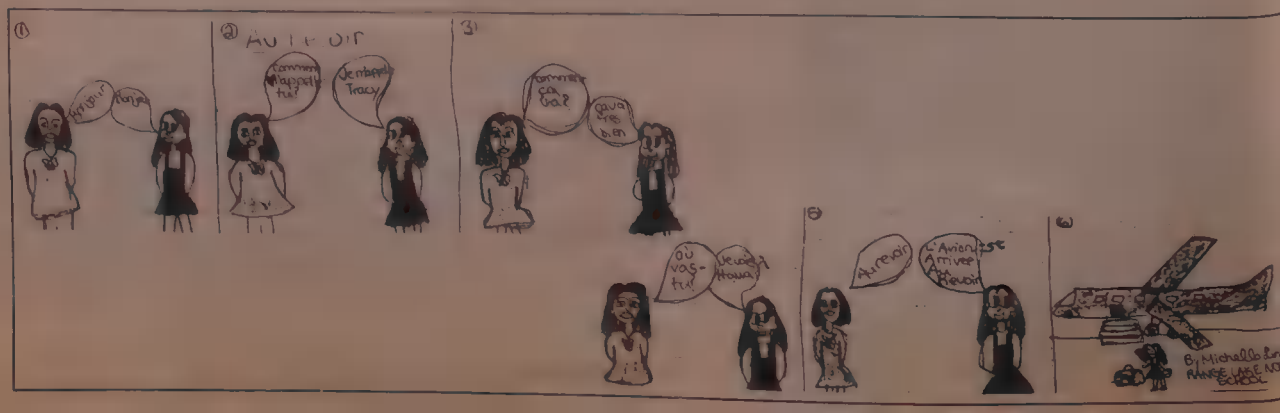

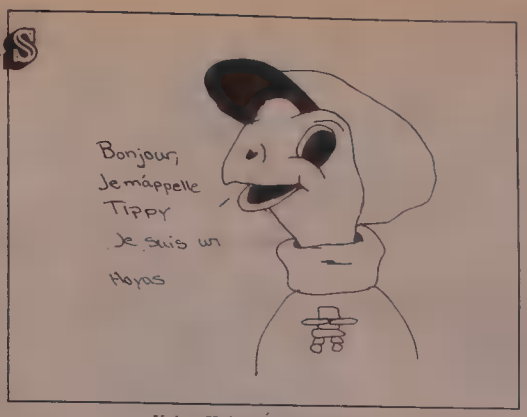

Krista Haigh, École Range Lake North, 8e année

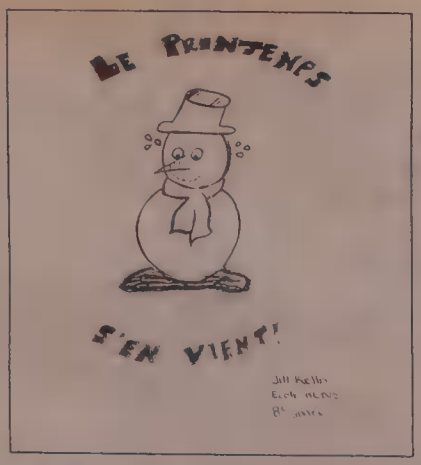

SQUASH

Les élèves de la classe de septième, huitième et neuvième de l'école Allain St-Cyr ont participé à une activité fort intéressante au mois de mars. Ces élèves ont eu la chance de recevoir quelques leçons de squash pendant trois sessions au Racquet Club de Yellowknife les 7,8,28 mars. Les élèves ont choisi ce sport parce que la plupart voulaient apprendre à jouer un nouveau sport. Ils ont appris les techniques et les règlements de base pour leur permettre de s'amuser en jouant ce sport avec leurs amis.

Fenton est le «pro» de squash à Yellowknife. Il enseigne au Raquet Club. J'ai fait l'entrevue suivante avec lui :

Entrevue avec Fenton, joueur professionelle de squash.

JASON: Depuis combien de temps jouez vous au Squash?

FENTON:Dix ans

JASON: Qu'est-ce qui vous a intéressé au Squash?

FENTON: C'est un sport très actif et qui demande beaucoup, puis chez moi, c'est une habilité naturelle.

JASON:Qu'est-ce que vous aimez dans ce sport?

FENTON:J'aime voyager et rencontrer de nouvelles personnes

JASON:Quel es ton travail?

FENTON:Je joue professionellement au squash et j'organise des programmes Junior au Raquet Club ici à Yellowwknife.

JASON:Est-ce que tu aimes ton travail ?

FENTON:Oui, j'adore mon travail. Pourquoi, parce que c'est un sport amusant et très actif.

JASON: Qu'est-ce que vous aimez le plus dans votre travail ?

FENTON: Etre alentour des personnes. Permettre aux autres de participer au sport.

JASON:Es-ce que tu peux m'expliquer le programme Junior?

FENTON:Il y a 18 juniors. Ils jouent les lundi et Jeudi de 4h à 5h20. Je leur enseigne à jouer au squash. Les six meilleurs vont jouer trois ou quatre tournois dans le sud.

JASON:Combien de temps ça t'a pris pour devenir joueur professionel?

FENTON:5 ans, il faut se qualifier à plusieur niveau. J'ai aussi mon niveau entraineur.

JASON:Si tu avais la chance, changerais tu d'emploi ?

FENTON:Oui, juste pour le changement pour essayer quelque chose d'autre.

M. Fenton est au 1 rang dans les TNO puis au 14 tème rang au Canada. Le squash est un bon sport pour la longue periode de l'hiver.

J'espère que je vous ai donné le goût d'essayer ce sport.

Jason -Gabriel Milot
8e Année
École Allain St-Cyr.

Le basket-ball

Quand vous entendez le nom «basket-ball», à quoi pensez-vous? Michael Jordan, Magic Johnson, l'éducation physique quoi! Moi, ça me fait penser à l' ANB (Association Nationale de Basket-Ball). Maintenant, je veux vous parler de comment ce jeu a débuté, ses règles et du terrain de basket-ball.

Ce sport a été créé par un Canadien, Docteur Naismith, au collège de Springfield au Massachusetts (EU) en 1891.

Les règles sont strictes. Le porteur du ballon doit faire rebondir la balle au sol à chaque pas. Un joueur qui commet six infractions est exclu du jeu, mais peut être remplacé. L'équipe possédant le ballon ne peut le conserver plus de 24 secondes sans effectuer un tir au panier. On peut encore préciser que l'équipe attaquante ne peut pas stationner plus de trois secondes dans la raquette adverse.

De plus , il y a quatre différentes actions qu'on peut faire avec le ballon. Le dribble, le lancer franc, le tir en suspension et le smash.

1)Le dribble, comme au soccer, a pour objet d'éliminer un adversaire. C'est-à-dire de créer un surnombre, de permettre le démarquage d'un partenaire mieux placé ou de s'ouvrir directement le chemin du panier.

2)Le lancer franc sanctionne une faute de l'équipe adverse. Il permet au joueur sur lequel la faute a été commise de tenter de marquer un point (ou deux, s'il n'y a pas eu de point) d'une position fixe sans être gené par un adversaire.

3)Le tir de suspension n'est apparu qu'en 1945. Il permet évidemment de passer plus facilement le contre adverse mais nécessite une grande maitrise corporelle et technique au moment du tir, souvent effectué à une équipe adverse. On peut tenter de l'arrêter en course.

4)Le smash est un mouvement spectaculaire où le joueur jette le ballon avec une ou deux mains dans le panier adversaire, très souvent à cause d'une attaque rapide. Le smash est apparu récemment, avant, le joueur déposait simplement le ballon.

Et avec cela, je vous pose la question : quel est un sport actif et amusant de jouer? Le basket-ball.

Matthew Penkala
St-Patrick High School

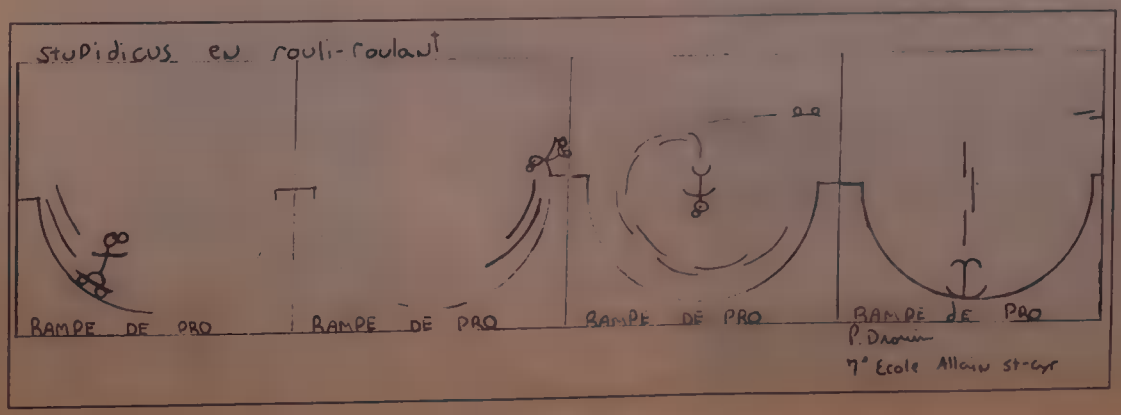

La naissance des Kleenex

La corporation Kimberly-Clark a fabriqué son produit «Kleenex» pour les militaires. En 1914, la première guerre mondiale avait éclaté [redacted] Europe, et l'armée n'avait presque plus de tissu pour les bandages. Kimberly-Clark fabriqua donc un produit appelé «Cellucotton», un absorbant en papier qui pouvait être utilisé pour panser les blessures. C'était tellement efficace que l'armée cherchait d'autres utilités pour ce merveilleux produit. Il l'ont utilisé [redacted] masque contre les gas pour les soldats. Kimberly-Clark est devenu trop enthousiasmé par son nouveau produit et [redacted] ambitionné dans la production.

Après la guerre, cette compagnie avait un entrepôt plein de «Cellucotton». Les producteurs devaient trouver une manière de s'en débarasser. Une excellente idée de marketing : ils ont fait beaucoup de publicité pour vendre les mouchoires aux femmes pour enlever leur maquillage. Voilà le nouveau nom, Kleenex Kerchiefs. Ils ont embauché des acteurs populaires de l'époque, pour vendre leur produit miraculeux et spectaculaire. C'était un grand succès. Mais les américains ont trouvé une autre solution pour leur produit. Kimberly-Clark a reçu plusieurs lettres du public disant que les Kleenex Kerchiefs étaient utiles pout [redacted] moucher le nez. Les hom[redacted] en particulier voulaient savoir si les Kleenex étaient pour les femmes et non pour eux. Les femmes se plaignaient que les hommes prenaient toujours leurs kleenex pour le nez. Durant les années '20, Kimberly-Clark a inventé une boîte qui permettait toujours l'accès facile [redacted] Kleenex. La question demeurait toujours la même : Est-ce que les Kleenex étaient un produit pour les femmes [redacted] pour les hommes ? Un sondage démontrait que 60% des gens utilisaient les Kleenex pour moucher leur nez. Alors, Kimberly-Clark a décidé de mettre plus d'emphase de marketing sur cet usage de Kleenex. Aujourd'hui nous voyons encore des publicités semblables à la télévision.

Catherine MacKenzie
8e année École Allain St-Cyr

Cherche-Le-Mot

1. [redacted] vous rencontrent [redacted] l'école, [redacted] vous partagez vos secrets avec [redacted]
2. Vous y dansez, parlez, et [redacted] beaucoup d'amusement.
3. Un jeune adult.
4. Ils peuvent vous détruire, ils sont mauvais pour vous, et ils viennent [redacted] beaucoup [redacted] variétés.
5. C'est ce que vous faites quand [redacted] allez [redacted] magasins.
6. Vous y allez avec vos amis, et vous mangez du maïs soufflé.
7. Il y a beaucoup de variété et vous l'écoutez.
8. C'est [redacted] pour votre santé, [redacted] ça pue.
9. Vous [redacted] d'habitude sous-âgés et ça vous rends malade le lendemain.
10. Il est plus que votre ami, [redacted] vous êtes très intimes.
11. Vous étudiez assidûment pour ceci, [redacted] ça vient à la fin de chaque semestre.
12. Ils apparaissent sur votre visage, et tout le monde les détestes.
13. Ca change chaque année, [redacted] ça concerne des habits.
14. Vous portez ceci tous les jours.
15. Vous allez ici dix mois de l'année pour apprendre.

Q	K	B	S	R	O	A	L	U	Y	Q	X	O	G	E	U	B	M
A	Y	G	F	E	O	S	T	N	E	M	E	T	E	V	N	O	J
L	E	X	A	M	E	N	G	T	F	B	W	C	D	B	D	F	M
P	S	L	C	U	H	I	A	E	A	E	O	D	R	E	V	I	V
Q	C	M	G	E	A	K	R	J	U	I	C	U	C	I	U	E	X
A	D	O	L	E	S	C	E	N	T	Q	C	P	T	O	L	Q	G
O	R	T	E	I	H	Y	H	V	E	S	I	L	C	O	C	L	A
D	M	U	M	T	F	L	X	A	U	O	L	S	C	M	N	L	T
N	V	A	X	L	M	U	Q	M	T	U	R	E	U	K	O	S	E
W	O	D	N	A	E	E	R	I	O	S	L	H	N	M	I	I	H
P	R	Q	S	P	V	T	F	I	E	T	C	E	X	A	L	E	T

Réponses:

1. amis	5. achats	9. alcool	13. mode
2. soirée	6. films	10. chum	14. vêtements
3. adolescent	7. musique	11. examen	15. école
4. drogues	8. fumer	12. boutons	

Colleen Healey
8e année
École secondaire Inuksuk

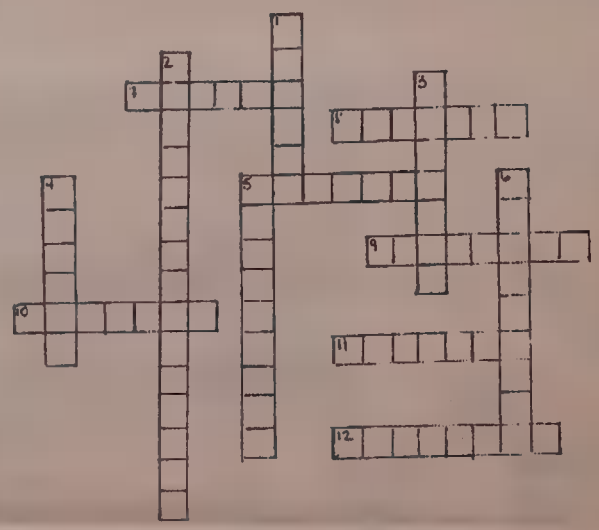

Verticalement

1. Un fruit jaune tropical
2. Ce que tu utilises pour écouter de la musique
3. Directives pour cuisiner
4. Où tu habites
5. Tout seul
6. Tu laves ceci après le dîner.

Horizontalment

5. Ça contient sept jours
7. Pas une fille
8. Tu descends de ça
9. Tu fais de la _ dans une piscine.
10. Tu lis ceci maintenant
11. Tu regardes à travers du murs avec ceci
12. voyage; jours de congé

Luella Johnson
11e année
École secondaire Inuksuk

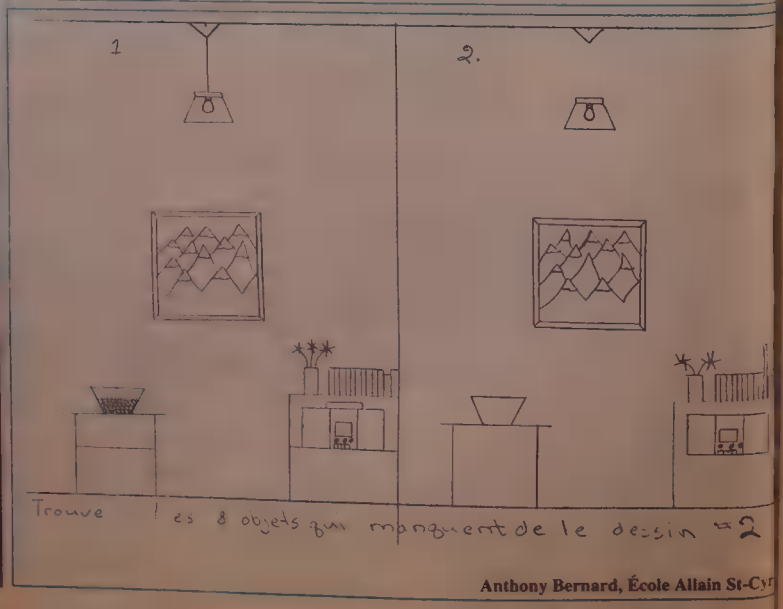

Anthony Bernard, École Allain St-Cyr

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 15, vendredi 14 avril 1

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

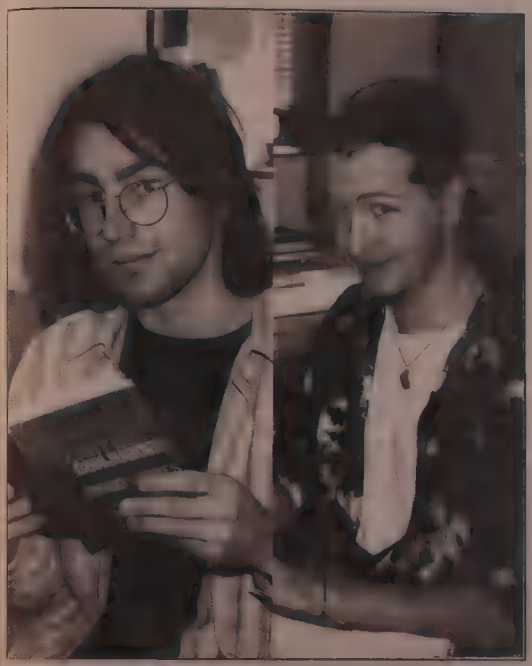

L'Aquilon tient à remercier deux des artisans du Journal Jeunesse paru [redacted] début du mois, Éric Deschênes et David Mariez.

Des communautés francophones en «étoile»

L'évolution des droits linguistiques met à jour la hiérarchie des langues

Depuis deux ans, Me Daniel Mathieu travaille comme chercheur pour [redacted] Commissaire aux langues des Territoires du Nord-Ouest. Lors de son plus récent séjour à Yellowknife en mars dernier, nous avons discuté des droits linguistiques avec le directeur de l'Institut Joseph-Dubuc, un centre de ressources et de traduction de la *common law* en français.

Au Canada, la première loi qui protège la langue comme telle, c'est la loi constitutionnelle de 1867. Beaucoup plus tard, avec le rapatriement de la constitution, la loi de 1982 définira plus avant la question.

Pendant les 150 premières [redacted] nées de colonisation du Canada par la France et l'Angleterre, Daniel Mathieu souligne qu'«en fait, ce n'est pas la langue qui est protégée, mais plutôt l'éducation et les coutumes. En 1867, l'article 133 de la Constitution protège l'usage du français et de l'anglais devant l'Assemblée législative, les institutions, les tribunaux du Québec et du Canada, et le parlement canadien. Une disposition est ajoutée pour protéger l'instruction dans les écoles catholiques et dans les écoles protestantes».

«Encore là, (...) ce n'est pas l'éducation en soi que l'on protégeait, mais plutôt la religion, précise Me Mathieu. La religion était là pour protéger l'éducation, la langue, la culture, le transfert des valeurs». «Aujourd'hui, ajoute-t-il, on s'aperçoit que la langue prend cet élan.»

Les droits linguistiques au Canada ont été longtemps synonyme de revendication de ces droits par les francophones hors-Québec et les anglophones au Québec. L'accent était surtout mis sur la protection de la minorité francophone dont la situation n'est pas aussi enviable que celle des Anglo-Québécois.

«Aujourd'hui, la définition de droit linguistique s'étend. Le 1er septembre 1994, la Cour suprême du Canada a rendu une décision qui confirme le droit à l'interprétation en cour, pour toutes les langues tel

Droits linguistiques
Suite en page 2

Contrôle des armes à feu

Le projet de loi C-68 passe à une autre étape

La position de nos élus, tant [redacted] territorial qu'au fédéral, n'est pas unanime sur le brûlant sujet du contrôle des armes à feu.

Les déclarations du ministre territorial de la Justice Stephen Kakfwi exprime les préoccupations du gouvernement territorial face au projet de loi C-68 sur le contrôle des armes [redacted] feu.

Au moment de l'annonce initiale du ministre fédéral de la Justice de son intention de changer les règles du jeu en la matière, les préoccupations touchaient notamment l'exigence d'obtenir un permis et celle d'enregistrer toutes les armes. Avec le dépôt en première lecture du projet de loi C-68, de nouvelles préoccupations ont surgies.

Les conditions et le contrôle exercés [redacted] le prêt, la vente, le don et l'entreposage des armes à feu heurtent de plein front le mode de vie traditionnel des Dénés, des Métis et des Inuit.

«Les problèmes entourant cette loi sont réels et le contrôle proposé aura un effet négatif sur la liberté de vivre selon un mode traditionnel» a affirmé le ministre Kakfwi devant l'Assemblée législative.

Le gouvernement des T.N.-O. supporte plusieurs aspects de la loi proposée : la lutte [redacted] la contrebande et à l'usage criminel d'une arme , les restrictions relatives [redacted] armes de poing et aux [redacted] militaires. «Cependant, les répercussions négatives de ce projet de loi ont plus de poids que les aspects positifs», a fait remarquer le ministre.

De son côté, la députée fédérale du Western Arctic Ethel Blondin-Andrew a voté en faveur de la motion d'adopter le projet de loi C-68 en deuxième lecture et de le référer au Comité permanent de la Justice et des Questions juridiques.

Contrôle des armes à feu
Suite en page 2

Pour la semaine française de l'école N.J. Macpherson, l'enseignante Deleen Ammond avait organisé toutes sortes d'activités, y compris la construction de châteaux en sucre.
(voir aussi en page 8)

La politique du GTNO sur les droits linguistiques se fait attendre.

Lire en page 3

Le courrier d'un lecteur qui mange du gibier malgré tous les obstacles à franchir.

Lire en page 4

Les T.N.-O. et le Yukon : l'endroit au Canada où la population est la plus jeune.

Lire en page 5

Le Service d'approvisionnement alimentaire par la poste sera maintenu en 1995.

Lire en page 6

Une Parisienne parcoure les étendues enneigées de la planète en traineau à chien.

Lire en page 8

ÉCHOS DES T.N.-O.

Cinq candidats dans Aivilik

Cinq candidats seront en lice lors de l'élection partielle du 8 mai dans la circonscription territoriale d'Aivilik. Cette élection fait suite à la démission de James Arvaluk qui représentait auparavant cette circonscription. Bien qu'une élection générale sera sans doute déclenchée cet automne, la loi électorale ne permet pas de laisser vacant une circonscription pour plus de six mois. La circonscription d'Aivilik comprend les communautés de Coral Harbour, Chesterfield Inlet et Repulse Bay.

Restructuration à l'hôpital Stanton

L'hôpital Stanton de Yellowknife entame un processus de révision de ses structures administratives. Cette révision vise à parvenir à un équilibre plus raisonnable entre le personnel administratif et le personnel affecté aux soins. L'hôpital espère améliorer son efficacité administrative et financière.

Le processus de restructuration découle d'une décision du Conseil d'administration de l'hôpital qui a exigé la révision.

Le nombre d'administrateurs passera de 37 à 14 et résultera en une perte de cinq emplois. Les personnes concernées devraient être réaffectées à d'autres postes au sein même de l'hôpital.

La structure administrative de l'hôpital n'a pas subi de révision majeure depuis son ouverture en 1988.

Danse de sensibilisation

AIDS Yellowknife organisera une danse de sensibilisation pour les adolescents. Cette danse aura lieu le 22 avril au gymnase de l'école Sir John Franklin. La danse a été organisé entièrement par des adolescents.

Bourses du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le ministère de la Santé et des Services sociaux offre des bourses pour les personnes poursuivant leurs études dans les professions médicales. Les bourses sont accordées de préférence aux résidents des T.N.-O. qui poursuivent leurs études dans des domaines où il y a des pénuries de professionnels dans le Nord, tels soins infirmiers, travail social et santé environnementale.

Ces bourses visent donc à fournir des travailleurs qualifiés pour le Nord. Les boursiers doivent compléter une période de temps au travail dans le Nord à la la fin de leur formation. La date limite pour soumettre une demande d'aide financière est le 15 mai. Les formulaires sont disponibles en contactant le ministère au 7e étage de la tour de l'édifice *Centre Square* ou en signalant le 1-800-661-0782.

Semaine nationale de la faune

Le député Silas Arngna'naaq a tenu à souligner l'importance de la faune pour les résidents du Nord. Dans une allocution à l'Assemblée le 10 avril dernier, M. Arngna'naaq a d'abord indiqué à quel point la faune et l'environnement jouent un rôle important dans la vie quotidienne des résidents du Nord. La Semaine nationale de la faune a été créée afin d'accroître la sensibilisation des Canadiens et Canadiennes face à la faune et sa préservation.

Au cours des 14 dernières années, les étudiants du Nord ont soumis des affiches pour illustrer leur perception de la faune et du thème annuel. Les meilleurs dessins sont regroupés dans un calendrier.

«Dans les Territoires du Nord-Ouest, nous célébrons la valeur de la faune non pas durant une semaine mais bien pendant toute l'année».

Plus de minerai

La compagnie *Royal Oak Mines Inc.* a annoncé le 10 avril dernier que la teneur en or de leur minerai a augmenté de 29 pourcent en 1994. Durant cette même période, les réserves exploitables de minerai ont légèrement diminué.

Du même coup, la compagnie a annoncé la mise en place d'un programme majeur de prospection et de développement pour 1995. Le budget de ce programme sera d'environ dix millions de dollars américains ce qui est un peu plus élevé que par les années passées et représente plus du double des dépenses encourues en 1994.

Fondée il y a quatre ans, *Royal Oak* a d'abord misé sur la consolidation de ses assises. Maintenant, le compagnie se tourne vers l'acquisition de nouvelles propriétés et vers l'accroissement de ses réserves et de sa production par le biais de l'exploration et du développement.

La compagnie a l'une des plus larges assises foncières parmi les compagnies minières du Canada. Elle possède 86 propriétés couvrant près de 260 000 acres de droits miniers. Plusieurs projets en sont à un stage avancé de développement et deviendront bientôt des mines en production au cours des prochaines années.

Dans les T.N.-O., le projet du dépôt Kim-Cass situé à neuf milles du moulin Colomac en est encore à l'étape de l'évaluation du gisement. Cette évaluation devrait conduire à dresser un plan de minage de cette réserve estimée à près de 287 000 onces d'or. À Yellowknife, les études géologiques de 1994 sur les propriétés de Giant et Mirage aboutiront à plusieurs activités de forage pour ce dépôt situé dans la ceinture volcanique de Yellowknife sous la baie de Yellowknife.

Alain Bessette

Droits linguistiques

Suite de la une

qu'énoncé dans l'article 14 de la Charte des droits et libertés. Il s'agit de la première interprétation de ce droit, depuis l'entrée en vigueur de la Charte en 1982.»

Selon Me Daniel Mathieu, cette décision a mis à jour la hiérarchie des langues au Canada qui s'accompagne d'une hiérarchie de droits.

«Il y a les langues officielles française et anglaise qui ont un statut spécial; il y a également les langues autochtones qui elles aussi ont un statut spécial dans la constitution sans que l'on sache vraiment ce qu'on protège (...) alors que la protection du français et de l'anglais est très bien définie et orientée. Puis, il y a toutes les langues du patrimoine multiculturel canadien qui sont reconnues avec une protection minimale des droits, au moins dans le domaine juridique», explique l'avocat manitobain.

À court terme - possiblement dans 20 ans - les démographes prévoient qu'il vivra au Canada plus de personnes nées à l'extérieur du pays ou dont les parents ont immigré que de Canadiens blancs dont la langue maternelle est le français ou l'anglais. Au Manitoba où vit Me Mathieu, on recense plus de 130 dialectes. Devant les tribunaux, dans la prestation de ses services, le gouvernement doit de plus en plus tenir compte de cette réalité.

La reconnaissance des langues autochtones contribue aussi à l'évolution de la notion de droit linguistique.

«Les Territoires du Nord-Ouest sont la seule juridiction au Canada où les langues autochtones et inuit sont reconnues comme langues officielles. Depuis une dizaine d'années, d'autres pays de la région circumpolaire accordent à des langues autochtones une protection, statut spécial ou forcément les reconnaître comme langue officielle. En Australie, il se passe la même chose avec la protection de la langue indigène. C'est maintenant un phénomène d'ampleur mondiale.»

Ces changements ne sont pas sans avoir un impact sur les communautés francophones.

«En général, les communautés francophones ont survécu en se repliant sur elles-mêmes, explique Daniel Mathieu. La société dominante était anglophone mais dans les villages et les petites communautés, on pouvait très bien vivre en français (...) Avec les communications, la technologie et les média, il n'y a plus de frontières (...). Les communautés doivent donc d'une certaine façon se rédéfinir, en établissant des partenariats avec d'autres communautés francophones, d'abord. Cela permet de mettre des ressources en commun pour se développer, se protéger, etc. La stratégie, ce n'est plus le cercle fermé, c'est l'étoile.»

Agnès Billa

Autres textes sur les droits linguistiques :
- Politique du GTNO
et
Droits scolaires

Lire ci-contre en page 3

Contrôle des armes à feu

Suite de la une

Pour la députée libérale, il est important de «s'occuper du problème difficile et complexe du contrôle des armes à feu, une priorité identifiée par une majorité des Canadiens et Canadiennes.»

Elle considère que l'adoption en deuxième lecture et son renvoi au Comité permanent de la Justice et des Questions juridiques permet d'entreprendre la plus vaste consultation possible sur le sujet.

«Cela permettra aux Canadiens et Canadiennes une chance unique de s'exprimer directement sur ce sujet d'importance. C'est à cette étape que des modifications peuvent être apportées à la loi afin qu'elle soit plus juste», explique Mme Blondin-Andrew.

Alain Bessette

La nouvelle garderie Plein Soleil

Programme en français, à temps plein pour les enfants francophones et francophiles

Heures d'ouverture : de 7h30 à 17h30

Coût : 525 $ par mois (repas chaud et collations inclus)

Nouvelle adresse : 5008 Forrest Drive
Salle de l'Église 7th Day Adventist Church
à côté de Radio-Canada

Le nouveau numéro de téléphone est le
669-7486

Pour information : Léa Smith, coordonnatrice

Les droits linguistiques dans les T.N.-O.

Vivement la politique du GTNO en matière linguistique!

La *Loi sur les langues officielles* dont s'est doté le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) en 1988 est très semblable à la loi fédérale. Me Daniel Mathieu, qui travaille depuis deux [redacted] comme chercheur pour la Commissaire aux langues des TNO, évalue positivement la loi, ainsi que la politique interne qui l'accompagne.

Il souligne par ailleurs que «ça prend une réglementation pour expliquer et appliquer la loi. Il manque donc présentement une politique gouvernementale officielle en matière de langues officielles qui définirait par exemple les services, et la pertinence des interventions de la commissaire dans bien des secteurs gouvernementaux. La politique donnerait les buts et la planification au niveau de l'offre de services.»

Une fois la politique gouvernementale établie, cela permettrait également d'évaluer si le niveau minimum de services prévu est adéquat, s'il répond aux besoins et aux priorités de la communauté. «Il ne s'agit pas seulement pour le gouvernement d'offrir des services. Des fois, offrir des services c'est mettre les boeufs avant la charrue. Il faut vérifier si les services répondent [redacted] des besoins et s'ils seront utilisés.»

Depuis un an et demi, le gouvernement territorial laisse entendre à la communauté franco-ténoise qu'il s'acquittera d'abord de ses obligations légales, en matière de services en français. Cette mise en garde est [redacted] conséquence directe des coupures au budget de l'Accord Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones.

Selon Me Mathieu, à cet égard aussi, la politique linguistique du GTNO est essentielle «pour définir ce que le gouvernement entend par ses obligations légales minimum».

«Avec la diminution des ressources financières qui est inévitable, il s'agit d'offrir des alternatives aux gouvernements. La façon traditionnelle dont les gouvernements offrent des services ne répond plus à la réalité d'aujourd'hui. Les gouvernements ne peuvent plus dire: "Voilà comment nous définissons vos besoins et comment nous allons vous desservir, que ça réponde [redacted] vos besoins [redacted] non". Cette mentalité doit changer. Il faut définir les besoins d'abord et avoir des services en conséquence ou, encore mieux, il faut dire [redacted] la communauté: "Voilà les ressources disponibles. À vous de les gérer et de desservir vos besoins prioritaires. Et vous devenez responsables des services que vous octroyez". Le gouvernement n'a plus les moyens de tout faire. Ce qui est intéressant, c'est qu'en ce moment, les assemblées législatives territoriales et provinciales argumentent la même chose, relativement à la diminution des paiements de transfert du fédéral.»

Le directeur de l'Institut Joseph-Dubuc reconnaît tout de même que le succès de ce nouveau mode de fonctionnement est lié au degré de développement des communautés francophones. «Les communautés qui ont atteint la gestion scolaire par exemple sont égales [redacted] toutes fins pratiques à la majorité anglophone. On a alors le même interlocuteur - le gouvernement provincial - et on n'a plus besoin de protection spéciale, de favoritisme du fédéral. Avec l'égalité, on a la responsabilité. Pour faire du rattrapage, [redacted] continuera à avoir besoin de l'appui du fédéral pour des programmes spéciaux comme la refrancisation. Dans les autres communautés, l'appui du fédéral demeurera important pour atténuer les disparités d'une région à l'autre, en ce qui a trait aux structures, aux mécanismes, aux ressources et aux services.»

Agnès [redacted]

Des nombres à la gestion

Les communautés francophones du Canada ont à repenser la notion d'ayant droit dans l'exercice du droit à l'éducation

Avec l'obtention de la gestion scolaire dans un nombre croissant de juridictions, la mise sur pied d'un système d'éducation qui reflète les valeurs et l'identité d'une communauté francophone est à portée de [redacted] main.

Sur la foi de ces acquis, Me Daniel Mathieu, spécialiste des droits linguistiques, croit que la notion d'ayant-droit va «s'élargir pour inclure d'autres clientèles». Cette question est d'autant plus importante qu'elle se répercute sur le maintien ou l'augmentation du nombre d'élèves qui fréquentent une école française.

«(...) L'article 23 [qui traite du droit à l'instruction dans sa langue pour la minorité francophone ou anglophone, NDLR] a été ajouté à la Charte canadienne des droits et libertés en 1982. Cet article [redacted] défini le concept de droits scolaires pour la minorité francophone du Canada et anglophone au Québec. Après, la jurisprudence, les tribunaux sont venus interpréter ce droit pour expliquer qu'est-ce que ça voulait dire vraiment. Les décisions des cinq dernières années en Cour suprême précisent que ce droit inclut la gestion des ressources et des écoles.»

Parrallèlement, deux phénomènes récents affectent la clientèle des écoles françaises homogènes. D'une part, depuis les débuts du programme d'immersion, [redacted] première génération de finissants [redacted] émergé. Parmi ces parlants français, certains s'intègrent dans la communauté francophone, comme parents désireux d'éduquer leurs enfants en français. D'autre part, les communautés francophones côtoient maintenant des immigrants d'expression française d'Afrique, d'Asie ou d'Europe. Les gens de ces communautés peuvent profiter des services en français et contribuer à leur maintien en joignant les rangs des francophones.

«Au Manitoba, avec la gestion scolaire, la définition des ayants-droit comme des Franco-Manitobains de souche [redacted] soulevé beaucoup de réactions de la part des nouveaux arrivants. Le terme a été retiré. Le multiculturalisme affecte la société canadienne dans son ensemble et il affecte chacune des communautés qui la composent.»

En ce qui a trait aux Territoires du Nord-Ouest, Me Mathieu croit que «la gestion complète avec division scolaire, commission scolaire, alors que présentement il n'y a qu'une école (...) qui est en fin de compte une école primaire, ce n'est pas réaliste, à court terme en tout cas. (...) La Cour suprême en définissant la gestion a parlé de «sliding scale», d'une échelle de droits. La gestion se définit selon les faits particuliers à une communauté: ses nombres, ses besoins, l'ampleur des services requis, etc à partir desquels on détermine le niveau de gestion requis.»

Agnès Billa

APRÈS AVOIR LU VOTRE AQUILON... RECYCLEZ-LE!

J.J. Hobbies
C.P. 1526, 4917 - 49e rue
Yellowknife, T.N.-O., X1A 2P3
Tél : (403) 873-5190

Pour l'achat de modèles réduits, de matériel d'artisanat et de fourniture pour animaux familiers

Nous acceptons les cartes VISA, MASTERCARD et les commandes (paiement sur réception)

Pour un endroit où il fait bon jaser entre amis-es... c'est l'idéal...

Surveillez [redacted] publicité [redacted] porte pour connaître nos événements spéciaux

Nos heures d'ouverture:

lundi [redacted] jeudi 15h [redacted] 1h

vendredi et samedi 15h à 2h

Au service du Nord depuis 25 ans

Services en français sur demande

Tél : 873-2779
Fax : 873-9080
SCOTIA CENTER

Pour rejoindre d'autres lecteurs...

OPSCOM

ONTARIO :
12 journaux avec un tirage de 105 779

ATLANTIQUE :
[redacted] journaux avec un tirage de 44 [redacted]

OUEST et TERRITOIRES :
[redacted] journaux avec un tirage de 14 700

900-325, rue Dalhousie, Ottawa (Ontario)
Tél (613) 241-5700 Fax (613) 241-6313
1-800-267-7266

ÉDITORIAL

La loi du plus fort

Au Canada, des gens qui se suicident et des gens qui commettent des crimes (peu importe que leurs victimes soient des proches ou de parfaits étrangers) se servent d'armes à feu.

Pour enrayer autant que possible cette situation, Ottawa a présenté en 1994 le projet de loi C-68 concernant les armes à feu et certaines autres armes.

Malgré les tournées du ministre fédéral de la Justice Allan Rock, malgré les sondages qui indiquent qu'une majorité de la population approuve les mesures de contrôle des armes, le projet de loi C-68 continue à susciter la controverse et des oppositions.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, bien que le ministre Kakfwi soit au fait des problèmes de violence domestique qui affligent le Nord et du rôle que les armes à feu jouent trop souvent dans ces «drames familiaux», il ne croit pas que les mesures de contrôle des armes proposées dissuadent les personnes responsables de ces crimes.

En raison des activités traditionnelles de chasse et de piégeage de la population autochtone des Territoires du Nord-Ouest, en raison de l'importance des pourvoiries (et du chasseur de trophée américain) pour l'industrie touristique, le gouvernement territorial juge plutôt que le projet de loi C-68 - malgré ses bonnes intentions - va entraver la vie de citoyens sans reproche plutôt que le crime et la violence.

Je partage cette opinion tout en étant convaincue que la loi du plus fort va tout de même l'emporter. La démographie dans ce débat donne aux grands centres urbains beaucoup de poids.

Dans les villes, les gens semblent coinvancus que le contrôle des armes va contribuer au contrôle de la criminalité. Les régions rurales ne sont pas épargnées - loin de là - par les morts violentes infligées par arme à feu. Les habitants de ces régions et des régions éloignées savent peut-être tout simplement - de par leur expérience quotidienne - que les armes peuvent servir à d'autres fins, comme n'importe quel outil.

Le débat sur les armes va donc certainement se terminer par l'adoption de la loi pilotée par Allan Rock. Les inconvénients réels que le projet de loi comporte pour les habitants du Nord ne sauraient l'empêcher.

Dans cette partie du pays, il est à souhaiter que les autorités feront preuve de bon sens dans l'application des règlements sur les permis, le prêt et l'entreposage des armes, au moins lorsque les usagers se trouvent en pleine nature et se livrent sans équivoque possible à des activités de chasse.

Le projet de loi C-68 constitue une atteinte au mode de vie traditionnel autochtone. Le gouvernement fédéral nous demande de l'accepter au nom du bien commun. Espérons que les résultats de la loi pour ce qui est de la réduction des crimes seront probants.

Agnès Billa

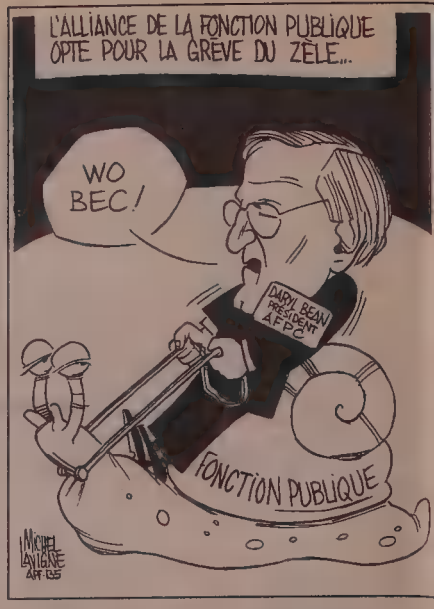

Une année difficile pour les pauvres

Plus de Canadiens vivaient sous le seuil de la pauvreté en 1993 que l'année précédente, selon un récent rapport du Conseil national du bien–être social.

Selon le Conseil, le nombre de pauvres s'est accru de près d'un demi–million, passant à 4,775,000 millions en 1993. Le nombre d'enfants pauvres était de 1,415,000 million, ce qui représente le plus haut niveau enregistré en 14 ans. «Les enfants sont pauvres parce que leurs parents sont pauvres, et l'une des principales raisons de la pauvreté est la pénurie de bons emplois», constate le Conseil.

C'est au Québec où le taux de pauvreté était le plus élevé

Pauvres
Suite en page 5

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire public le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accédera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone
OPSCOM

Licence d'exportation de gibier

L'Honorable Silas Arngna'naaq
Ministre des Ressources renouvelables
Assemblée législative des T.N.-O.

Monsieur le ministre,

Lors d'un séjour récent à Yellowknife (du 26 au 30 mars 1995), j'ai eu l'occasion d'acheter de la viande de gibier afin de la ramener au Manitoba pour en faire profiter ma parenté. Je tenais à vous faire part des problèmes que j'ai eus à cette occasion et vous transmettre mes suggestions en vue de faciliter, ce que je perçois être une source importante, mais inexploitée, de commerce et de tourisme.

Lors de chaque déplacement dans le Nord, j'aime profiter des mets typiques des restaurants locaux qui servent du boeuf musqué, du caribou, du bison, du lièvre, de la perdrix, du char[omble de l'arctique], etc. Comme en Colombie-Britannique où le saumon s'exporte en emballage cadeau ou souvenir, le char des T.N.-O. peut être exporté sans difficulté ni licence spéciale (bien que le char ne soit pas vraiment mis en marché ainsi aux T.N.-O.). Par contre, une licence d'exportation est requise pour exporter du gibier des T.N.-O. Cela en soi ne crée pas de problème, mais il s'agit plutôt de la difficulté d'obtenir ladite licence. La situation que j'ai vécue vous permettra de mieux comprendre de quelle difficulté je parle.

Le jour avant mon départ, je téléphone en matinée à la boucherie *Northern Fancy Meats*, de Yellowknife, pour vérifier s'ils ont de la viande congelée de gibier que je pourrais prendre sur l'avion le lendemain matin. On me répond dans l'affirmative et je me rends sur place, vers midi, pour acheter divers morceaux de boeuf musqué, de caribou, de bison et de char (185 $) qu'on emballera et conservera au congélateur pour moi. Je pourrais passer prendre mon colis en partant pour l'aéroport à 9 h 00 le lendemain matin. La vendeuse ne m'a pas informé du fait qu'une licence d'exportation était requise. Heureusement qu'une amie, résidante de Yellowknife, m'accompagnait car elle s'est informée auprès du boucher qui nous a indiqué que seul le ministère des Ressources renouvelables émettait ces licences. Mon amie s'est rendue au bureau des Ressources renouvelables à l'autre bout de la ville, avec mes pièces d'identité, pour acheter le permis pendant que je retournais au travail. Elle m'a rejoint plus tard au téléphone pour m'indiquer qu'elle n'avait pu obtenir le permis car il fallait que je signe la licence en présence des agents du ministère et que ces derniers devaient voir la viande en question afin d'émettre le permis. Nous avons dû retourner à la boucherie ramasser la viande congelée et retourner au bureau du ministère. Là, la licence (gratuite) a été complétée et signée, sans vraiment d'inspection de la viande qui était pourtant sur place. Un exemplaire de la licence a été placé sur l'emballage dans une enveloppe fermée avec un sceau du ministère et un autre exemplaire m'a été remis. La viande est restée dans le camion de mon ami (encore heureux qu'il faisait froid) jusqu'à mon départ.

Je ne pense pas que cette situation favorise l'exportation, aux fins touristiques, des produits particuliers aux T.N.-O., comme la viande de gibier. Si l'on comparait avec la quantité de saumon, par

Gibier
Suite en page 5

Courrier du lecteur

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____
Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

La province la plus vieille: le Québec

Démographie canadienne

Le Québec vient de surclasser la Colombie–Britannique et peut maintenant se vanter d'avoir la population la plus vieille au Canada! Les Territoires du Nord canadien comptent la population la plus jeune.

En 1994, la moitié de la population québécoise avait plus de 35,3 ans selon les récentes statistiques démographiques, publiées par Statistique Canada. En Colombie–Britannique, l'âge médian était de 35,1 ans.

Depuis 1945, la Colombie–Britannique était la province où la population était la plus élevée au pays. Au Canada, la moyenne s'établissait à 34,4 ans en 1994.

Dans les autres provinces, l'âge médian était de 32,5 ans à Terre–Neuve, 33,7 ans à l'?le–du–Prince–Edouard, 34,5 ans en Nouvelle–Ecosse, 34,2 ans au Nouveau–Brunswick, 34,3 ans en Ontario, 33,8 ans au Manitoba, 33,6 ans en Saskatchewan, 32 ans au Yukon et 25,3 dans les Territoires.

De toutes les provinces, c'est en Alberta où la population canadienne était la plus jeune, avec une moyenne d'âge de 32,4 ans. C'est aussi en Alberta où on retrouvait, parmi les provinces, la plus faible proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, avec 9,5 pour cent.

La Saskatchewan comptait la plus forte proportion de personnes âgées de plus de 65 ans avec 14,4 pour cent. Le Manitoba (13,5 pour cent), l'?le–du–Prince–Edouard, (13 pour cent), la Nouvelle–Ecosse (12,7 pour cent) et la Colombie–Britannique (12,6 pour cent), le Nouveau–Brunswick (12,3 pour cent) et l?ntario 12 pour cent) avaient toutes une proportion de personnes de 65 ans et plus supérieure à la moyenne nationale (11,9 pour cent).

C'est en Saskatchewan (23,3 pour cent) et en Alberta (23 pour cent) où la proportion des 0–14 ans était la plus élevée au pays. Le Québec avait la plus faible proportion de population âgée de 0–14 ans avec 19,4 pour cent. Au Canada, un peu plus du cinquième de la population (20,4 pour cent) était âgée de moins de 14 ans.

Le Yukon et les Territoires du Nord–Ouest sont des cas à part. Dans ces deux territoires, la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans n'était respectivement que de 4.4 et de 2,7 pour cent. C'est aussi dans le nord canadien où on comptait le plus grand nombre de jeunes. Au Yukon, 23,8 pour cent de la population était âgée de moins de 14 ans en 1994, et ce chiffre grimpait à 32,5 pour cent pour les Territoires du Nord–Ouest.

Pour ce qui est du taux de fécondité au Canada en 1993 (1,66 enfant par famille), il était inférieur au seuil de renouvellement des générations, qui est fixé à 2,1 enfants.

Le taux de fécondité était de 1,64 enfant en Ontario et de 1,61 au Québec et en Colombie–Britannique. Il était toutefois supérieur à la moyenne nationale en Saskatchewan (1,96), au Manitoba (1,94), dans les Territoires du Nord–Ouest (2,69) et au Yukon (1,89). A l'inverse, le taux de fécondité était inférieur à la moyenne nationale à l'Ile–du–Prince–Edouard (1,56), en Nouvelle–Ecosse (1,56), au Nouveau–Brunswick (1,50) et à Terre–Neuve (1,31).

APF

Ethel Blondin-Andrew, députée fédérale du Western Arctic et Secrétaire d'État (Formation et Jeunesse) présente un chèque de 15 000 $ à Mme Line Gagnon de la Fédération Franco-TéNOise en guise de contribution pour l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Iqaluit en février dernier.

Prix de la francophonie

Une enseignante du Yukon parmi les lauréates

L'Association canadienne d'éducation de langue française a remis ses Prix de la francophonie pour 1994.

Ces prix soulignent le travail et la contribution de personnes et d'organismes dans différents projets ou activités, qui mettent en valeur la langue française.

Mme Odette Lamontagne, de l'Ecole Horizon–Jeunesse de Cornwall en Ontario, pour son émission Radio–Soleil sur les ondes de la radio communautaire, et Mme Hélène St–Onge, de l'école Emilie–Tremblay de Whitehorse au Yukon, pour une pièce de théâtre traitant de l'importance de la lecture et de l'écriture pour les enfants, ont toutes deux mérité le prix dans la catégorie éducation, secteur primaire.

Mme Chantal Poulin et M. Jacques Ruest, de l'école Cité des jeunes à Edmundston au Nouveau–Brunswick, ont remporté le prix chez les enseignants du niveau secondaire. L'an dernier, ils ont organisé à leur école toute une gamme d'activités lors de la Semaine provinciale du français.

M. Gaston Betty de Verner, en Ontario, a reçu le Prix de l'alphabétisation, pour sa volonté d'apprendre et son influence positive auprès des apprenants.

Le Prix informatique a été décerné à Lucie David et Robert Roy de l'Université de Montréal, pour un projet qui permet à des jeunes de la 4e à la 6e année d'apprendre les rudiments de l'informatique par le jeu.

L'Association multiculturelle francophone de l'Ontario a mérité le Prix national de la diversité ethnoculturelle. Elle a organisé un camp de leadership de trois jours, dans le but de sensibiliser de jeunes francophones des écoles de l'Ontario au racisme et aux relations interculturelles.

Le prix de la participation a été remis à Marie–Pierre Beauséjour et Jean–Philippe Deneault, deux étudiants de l'école secondaire publique De La Salle à Ottawa. Pour mériter ce prix, décerné au hasard les jeunes des écoles primaire et secondaire devaient soumettre un court texte décrivant leur vision personnelle de la diversité ethnoculturelle, qui est le thème que les organisateurs de la Semaine nationale de la francophonie ont choisi d'exploiter cette année.

Enfin, le Prix de la francophonie internationale a été décerné à Mme Nathalie d'Aragon, de l'Université du Québec à Rimouski. Mme D'Aragon a réalisé un projet de sensibilisation culturelle entre des écoliers francophones du Canada et du Burkina Faso.

Yves Lusignan, APF

Pauvres

Suite de la page 4

au pays avec 20,7 pour cent. Il était à son plus bas à l'Ile–du–Prince–Edouard (9,9 pour cent).

Ailleurs au pays, le taux de pauvreté était de 17,5 pour cent à Terre–Neuve, 16,5 pour cent en Nouvelle–Ecosse, 14,5 pour cent au Nouveau–Brunswick, 15,6 pour cent en Ontario, 18,1 pour cent au Manitoba, 17,0 pour cent en Saskatchewan, 17,6 pour cent en Alberta et 17,3 pour cent en Colombie–Britannique.

Ce sont surtout les personnes ayant un faible niveau de scolarité, et les femmes monoparentales, qui font les frais de la pauvreté.

APF

Gibier

Suite de la page 4

exemple, vendue aux touristes en C.-B., il me semble qu'on trouverait qu'il s'agit d'une source importante de revenus. Mes suggestions sont les suivantes :

1. Pourquoi ne pas permettre aux boucheries qui achètent de la viande de gibier d'émettre la licence lorsqu'elle revendent la viande de gibier aux fins d'exportation à des touristes? Cela faciliterait énormément la transaction.

2. Pourquoi ne pas faire plus de promotion de cette source importante de revenus comme attraction touristique? Si c'était mieux connu et plus facilement accessible, la viande de gibier se vendrait sûrement très bien, aidant ainsi les chasseurs, les éleveurs, les boucheries et l'économie en général.

Je vous adresse ces commentaires pour porter à votre attention ce qui me paraît comme une opportunité manquée d'exploiter une ressource particulière aux T.N.-O. J'espère que ces commentaires vous seront utiles et que vous en tiendrez compte. Mon séjour à Yellowknife a quand même été des plus agréables et j'y resongerai avec ma parenté en dégustant le gibier que j'ai pu ramener en souvenir.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Daniel Mathieu, Winnipeg (Man.)

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
en collaboration avec la Fédération Franco-TéNOise
met à la disposition des francophones du Canada
un

service centralisé d'information

**Pour y accéder
et obtenir documentation et référence en français
composez (sans frais) le**

1-800-661-0884

24 heures sur 24

Ce service est rendu possible grâce à l'Accord de coopération Canada-TNO
relatif au français et aux langues autochtones
dans les Territoires du Nord-Ouest

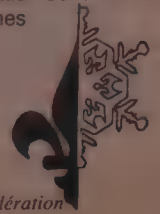

La Fédération Franco-TéNOise

Envoi postal d'approvisionnement alimentaire

L'Arctique de l'Est peut respirer plus à l'aise : le programme est prolongé

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAINC) vient d'annoncer que le Programme du service aérien omnibus du Nord (communément appelé Service d'approvisionnement alimentaire par la poste) a été prolongé pour une autre année.

«Le coût élevé de la nourriture dans le Nord canadien est un problème important auquel les gouvernements devraient s'attaquer en commun, a déclaré le ministre Ron Irwin. Même si les subventions accordées au service d'approvisionnement alimentaire permettront de maintenir pour le moment les tarifs postaux des colis de nourriture, il est clair que nous devons explorer d'autres modes de financement.»

«L'objectif de ce programme est des plus valables, a ajouté le ministre, puisqu'il contribue à l'approvisionnement en aliments nutritifs des résidants de ces communautés éloignées en vue de maintenir leur santé et leur bien-être. Je suis bien conscient de cette période de compressions financières, mais je suis heureux de prolonger ce programme pour une autre année».

Le budget de ce programme est même en hausse de près de 25 pour cent (passant de 13,1 à 17,1 millions) par rapport à l'an passé afin de maintenir les tarifs postaux actuels tout en tenant compte de la demande croissante d'aliments nutritifs périssables. Le MAINC y a ajouté 3,5 millions alors que Santé Canada y allait d'un demi-million supplémentaire. Des discussions entre les différents paliers de gouvernement devraient être entreprises afin de modifier éventuellement la structure du service actuel ainsi que les rôles des gouvernements.

Frontière sud approximative de la région admissible au Programme du service aérien omnibus du Nord.

Ce service a comme objectif principal d'améliorer le régime alimentaire et la santé des habitants du Nord qui ne bénéficient pas de services de transports de surface à longueur d'année.

Selon le MAINC, cette décision illustre bien comment le gouvernement priorise ses dépenses afin d'utiliser les deniers publics de la façon la plus efficace possible et, ainsi, de mieux servir le contribuable canadien.

C'est depuis 1986 que le gouvernement subventionne la Société canadienne des postes (SCP) pour l'envoi par avion de colis alimentaires postaux vers les localités isolées du Nord.

Le gouvernement à l'époque avait indiqué son intention de mettre fin graduellement au service, ce qui a inquiété le public. Par conséquent, en 1990-1991, le Service a fait l'objet d'une évaluation. Il a été décidé d'en stabiliser le financement jusqu'en 1993-1994, de le confier au MAINC et d'apporter d'importante modifications à l'application de la subvention.

Les paiements versés actuellement par le MAINC à la SCP correspondent à environ 55 pour cent du coût du service de colis-avion vers les localités isolées. L'alcool, le tabac et les produits peu nutritifs sont exclus de ce programme.

Alain Bessette

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

CONSTRUCTION 1995-1996

ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

D'OEUVRE SEULEMENT

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance des appels d'offres pour la main d'oeuvre seulement (et certains matériaux) pour la construction complète ou partielle d'habitations dans le cadre du Programme d'accès à la propriété 1995-1996 dans les communautés suivantes:

Des soumissions distinctes doivent être présentées pour chacune des communautés utilisant les formulaires fournis.

Première série d'appels d'offres :

1.	Arctic Bay	1 unité
2.	Cape Dorset	5 unités
3.	Grise Fiord	8 unités
4.	Hall Beach	1 unité
5.	Igloolik	4 unités
6.	Iqaluit	6 unités

Les soumissions pour la première série d'appels d'offres doivent parvenir au plus tard à 14 h 00, heure locale, le 1er mai 1995 au bureau d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Deuxième série d'appels d'offres :

7.	Iqaluit	5 unités
8.	Lake Harbour	2 unités
9.	Pangnirtung	8 unités
10.	Pond Inlet	3 unités
11.	Resolute Bay	3 unités

Les soumissions pour la deuxième série d'appels d'offres doivent parvenir au plus tard à 14 h 00, heure locale, le 5 mai 1995 au bureau d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Des frais non-remboursables de 53,20 $ seront exigés au dépôt des soumissions.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles au bureau de la Société d'habitation des T.N.-O. à Iqaluit, et à celui de Yellowknife, au 10e étage du Scotia Centre.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles pour consultation au bureau de l'Association de la construction des T.N.-O. à Yellowknife.

Les questions relatives au contrat ou à l'aspect technique du projet doivent être adressées à :

Don Hutton, C.P. 418
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
Téléphone : (819) 979-4421
Télécopieur : (819) 979-5793

La politique d'encouragement aux entreprises des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres afin d'encourager l'embauche de travailleurs locaux nordiques ainsi que l'utilisation de matériaux et de services provenant d'entreprises locales ou nordiques qui possèdent un statut nordique en vertu de la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Des retenues de garantie sont exigées pour les soumissions de plus de 100 000 $.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent d'éducation préscolaire
Éducation, Culture et Formation **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Réf.: 011-0089BB-0003 **Date limite :** le 21 avril 1995

Agent de planification et développement
Transports **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 45 200 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0077GFB-0003 **Date limite :** le 21 avril 1995

Chef des systèmes et de l'administration
Transports **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 46 721 $ par année.
Réf.: 011-0074GFB-0003 **Date limite :** le 21 avril 1995

Coordinateur de la gestion des services d'entretien
Transports **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 45 200 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0073SFM-0003 **Date limite :** le 21 avril 1995

Agent du soutien informatique
Transports **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 42 373 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0067GFB-0003 **Date limite :** le 21 avril 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Chef des services scientifiques et technologiques
Institut des sciences
Collège de l'Arctique du Nunavut **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf.: 041-0051MH-0003 **Date limite :** le 28 avril 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Appel d'offres - Offres d'emplois

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Directeur exécutif
Projet de transfert de responsabilités aux localités

Ministère des Affaires intergouvernementales et autochtones **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 28 février 1997)

Conçu en vue de confier aux gouvernements locaux davantage de pouvoirs et de responsabilités en matière de prestation des programmes et des services du GTNO, le Projet de transfert de responsabilités aux localités est un projet de première importance au sein de l'administration territoriale. Relevant du sous-ministre, le directeur exécutif, aidé de deux coordinateurs de liaison avec les localités, est chargé de la planification, de la gestion et de la mise en oeuvre du transfert de responsabilités aux localités de l'Est ou de l'Ouest de l'Arctique.

Le directeur exécutif veille à l'élaboration de stratégies, de politiques, de documents de travail et de tout autre document soumis à l'étude du Comité directeur du projet de transferts de responsabilités aux localités et, en dernier lieu, à l'étude du Cabinet. En s'inspirant des politiques en place, le titulaire élabore de nouvelles stratégies et politiques en vue de répondre aux objectifs décrits dans le Projet de transferts de responsabilités aux localités. Les documents de travail sont faits en collaboration avec des cadres supérieurs de ministères, des représentants de localités et de toute autre partie concernée.

Outre un degré universitaire, les candidats doivent posséder une expérience de travail au sein des localités et des cultures des T.N.-O., un solide bagage en développement communautaire, une excellente capacité à communiquer, de bonnes connaissances de la structure, des programmes et des politiques du GTNO, et des compétences en informatique.

Le traitement initial est de 69 569 $ par année.
Il s'agit d'un poste de direction.
Réf.: 011-0084EW-0006 **Date limite :** le 21 avril 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail de présent poste.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Forum sur la réforme du revenu garanti

Les recommandations du Forum seront bientôt déposées

Le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Richard Nerysoo s'apprête à déposer les recommandations du Forum sur la réforme des programmes de revenu garanti.

Ce groupe de travail de sept personnes a consulté plusieurs membres des communautés des T.N.-O. afin de connaître leur opinion sur la façon de rendre plus efficaces les programmes de revenu garanti et aussi afin qu'ils réflètent les priorités des résidents du Nord.

Une constatation quasi-unanime concerne le besoin de réaligner les programmes afin d'inciter les gens à se prendre en main et à retrouver leur estime de soi. Pour aider les individus, il faut aussi aider les communautés. «Le forum recommande que les changements soit liés aux stratégies de bien-être communautaires» a annoncé le ministre Nerysoo.

Le Forum a aussi constaté que les gens veulent que ces programmes reconnaissent le rôle des activités traditionnelles telles la chasse, la pêche, le piégage et la sculpture. «Ainsi, l'aide sociale pourrait être combinée avec une aide aux activités traditionnelles» estime le ministre.

Le Forum s'est également penché sur la situation des jeunes. La plupart des commentaires recueillis concernent la façon d'encourager les jeunes à développer leurs aptitudes afin de poursuivre le mode de vie traditionnel tout en participant au monde du salariat. Si les jeunes veulent recevoir une assistance financière, ils devront être soumis à certaines conditions telles la poursuite de leurs études ou d'un programme de formation, etc.

L'instruction et la formation joue un rôle clé dans le processus favorisant l'autonomie individuelle. La formation doit être plus pratique et refléter les activités traditionnelles. Il doit se développer des marchés pour les produits de la chasse et de la pêche. De plus, cette formation devrait se faire davantage dans la communauté même puisqu'il est parfois difficile pour plusieurs individus de se rendre dans les grands centres.

Une décentralisation du contrôle de ces programmes d'assistance est également souhaitée par les communautés. Le Forum conseille cependant de réaliser cette décentralisation de façon graduelle et en offrant une formation adéquate afin de gérer ces programmes au niveau local.

Cette réforme des programmes d'assistance devrait d'abord se faire en négociant des projets pilotes avec certaines communautés.

Finalement, le rapport recommande que le Forum ne soit pas démantelé mais devienne un comité consultatif pour encadrer la mise en place de la réforme.

Alain Bessette

Partenariat en éducation

Les gouvernements au Canada sont aux prises avec la nécessité d'offrir des services adéquats en tenant compte de ressources financières décroissantes. Pour faire face à cette situation, les ministres de l'Éducation des territoires et des provinces ont entrepris de développer de nouveaux liens de partenariat de façon à partager des ressources dans des champs d'activités d'intérêt commun.

Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada travaille à améliorer les transferts de crédits d'étude entre les collèges et les universités. Actuellement les T.N.-O. ont des ententes avec des universités précises. En applicant ce principe à toutes les universités du Canada, les étudiants des T.N.-O. pourraient terminer leurs études dans une université de leur choix plutôt que dans une des institutions couvertes par les ententes actuelles.

Devant la baisse inévitable du transfert de fonds en provenance du gouvernement fédéral, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation des T.N.-O. va revoir son programme d'aide financière aux étudiants notamment en le rendant accessible par les étudiants adultes. Le gouvernement reverra aussi le niveau actuel de financement des collèges, en exigeant la réduction des coûts et l'accroissement de leur efficacité.

Les ministres de l'Éducation travaillent également à développer des programmes d'enseignement communs, notamment en mathématiques et en sciences.

Alain Bessette

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES - SERVICES DE TRANSPORT

PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ • PROGRAMME D'HABITATION DESTINÉ AUX CLIENTS AUX BESOINS SPÉCIAUX • PROGRAMME DE RÉNOVATIONS II • 1995

Appel d'offres 96 CS 09 602 - franco à bord, Hay River et franco à bord, livraisons par route
Appel d'offres 96 CS 09 603 - franco à bord, Churchill MB
Appel d'offres 96 CS 09 604 - franco à bord, Montréal PQ et Moosonee ON

Fournir des services de transport pour des éléments domiciliaires manufacturés dans le Nord de Yellowknife (réservoirs à eau, réservoirs à eaux usées et réservoirs à carburants et combustibles), de Fort Resolution (baignoires) et de Hay River (fenêtres et portes) aux points de franco à bord de la STNL, à Hay River NT, à Churchill MB, au Port de Montréal PQ et à Moosonee ON.

Une offre sera accordée pour la livraison de tous les groupes de marchandises pour chaque point de franco à bord. Il faut faire une soumission pour chaque point de livraison.

Les offres seront reçues pour les services de transport de matériaux de construction de maison emballés, de réservoirs à eau, de réservoirs à eaux usées, de portes, de fenêtres, de réservoirs à carburants et combustibles et des baignoires dans les quantités suivantes :

	DESTINATIONS FRANCO À BORD				
Programme	Hay River	Churchill	Montréal	Moosonee	Route
Accès à la propriété	43 unités	36 unités	57 unités	2 unités	néant
Programme d'habitation destiné aux clients aux besoins spéciaux	11 unités	néant	2 unités	néant	néant
Programme de rénovations II	14 unités	18 unités	25 unités	2 unités	2 unités

La politique d'encouragement aux entreprises du Nord du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique au présent appel d'offres; cependant on ne donnera pas de préférence aux entreprises locales.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau des services généraux, 10e étage, Édifice Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6 après le 12 avril 1995.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Services généraux, Dépôt des appels d'offres, 10e étage, Édifice Scotia Centre, C.P. 2100, Yellowknife NT X1A 2P6 avant :

15 h, heure locale, le 5 mai 1995.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue

Renseignements : chef des services de distribution (403) 873-7867

CRTC AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE Canada

Avis d'audience publique CRTC 1995-5. Le CRTC annonce par la présente qu'il tiendra une audience publique, à partir du 11 octobre 1995, au Centre de conférences, Phase IV, 140, Promenade du Portage, Hull (Qc.), pour recueillir des observations sur les questions et les démarches ayant trait au problème de la violence à la télévision. Le CRTC examinera également des consultations régionales avant la date de l'audience. Plus de détails sur ces consultations seront annoncés en juillet, à la suite de la période de soumission des observations. BESOINS INDIVIDUELS SPÉCIFIQUES : Les intervenants qui demandent présenter oralement leurs commentaires de même que ceux qui requièrent des services d'interprétation gestuelle doivent informer le CRTC au plus tard 30 jours avant le début de l'audience. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 au plus tard le 29 juin. Les parties intéressées désirant comparaître à l'audience publique ou lors d'une consultation régionale doivent informer le CRTC par écrit au plus tard le 1 juin 1995. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC au (819) 997-2429 ou au bureau régional du CRTC à Vancouver (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television Telecommunications Commission

Northwest Territories — APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Pont de la rivière Poplar

Fabrication, fourniture et assemblage d'un pont à poutres métalliques
– Kilomètre 219, route 7 (de la Liard), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin), ou au Directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard :

14 H, HEURE LOCALE, LE 19 AVRIL 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 14 avril 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Jivko Jivkov, Responsable de la structure, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7564

Northwest Territories — APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Tondre l'herbe aux croisements (trois ans)

Tondre l'herbe, les buissons et les arbustes des croisements situés près des «céder le passage» dans plusieurs endroits
– Au sud-est de la région du Mackenzie, routes 2, 3 et 6, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard :

15 H, HEURE LOCALE, LE 26 AVRIL 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 12 avril 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, chef des finances, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, directeur de projet, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

Lise Wilson indique la France sur une grande murale représentant tous les pays du monde. La murale est marquée aux endroits où l'on parle la langue française. Au bas de la murale, [illegible] peut apercevoir [illegible] partie de la bande sur laquelle sont représentées toutes les personnes (élèves, professeurs et personnel de soutien) fréquentant N.J. Macpherson.

Parmi les jeux qui se déroulaient dans le gymnase de l'école, les élèves devaient reconstituer des casse-tête représentant les drapeaux de nombreux pays de la francophonie internationale.

Semaine française à l'École N.J. Macpherson

L'École N.J. Macpherson a débuté sa semaine française le 10 avril dernier. Cette semaine française fut organisée par l'enseignante Deleen Ammond et son assistante Lise Wilson. Plusieurs activités, tant en classe qu'ailleurs dans l'école, ont souligné le phénomène de la francophonie internationale.

De Paris à la Patagonie

Une *globe-musher* qui a la passion de la course

Cette année, pour la première fois, une *musher* venue de France participait au Championnat canadien de course en traîneau à chiens. Les gens de Yellowknife, les visiteurs du *Caribou Carnival* et les média ont tout de suite symphatisé avec Monique Béné.

Cette femme - dont la bonne humeur et l'énergie sont contagieuses - a découvert par hasard les chiens de traîneau, il y a 20 ans. Elle travaillait alors comme hôtesse à Air France et volait souvent à destination du Japon, avec escale en Alaska. «Un jour, à cause d'une panne, je suis restée coincée à Anchorage. (...) Il y avait une exposition canine près de l'hôtel. J'aime bien les chiens. J'ai été y faire un tour. Un chien a levé les yeux vers moi. C'était un husky de Sibérie. J'ai eu le grand frisson. J'ai trouvé ce chien extraordinaire.»

Monique Béné ne donnera pas tout de suite libre cours à sa passion. Lors de ses vols au Canada et en Alaska, elle contacte des éleveurs, visite des chenils, et lit tout ce qu'elle trouve sur les huskies et leur entraînement.

«Quand j'ai attendu mon premier enfant, (...) j'ai demandé mon dernier vol sur Anchorage et j'ai acheté mes deux premiers chiens. C'était en 1976. À l'époque, j'habitais en Alsace, dans l'est de la France, tout près des Vosges. Les montagnes étaient à une demi-heure de voiture. Je prenais mes deux chiens, mes skis de fond et j'essayais tant bien que mal d'avancer. Avec des skis de fond, je me cassais facilement la figure. Quelques mois plus tard, je suis repartie vers Toronto. J'ai acheté deux autres chiens, un traîneau et j'ai commencé à faire de l'attelage. Sans vraiment connaître, parce que, en France, personne ne pratiquait ce sport.»

La France est envoûtée

Monique Béné apprend beaucoup par elle-même, avec détermination. Elle découvre la psychologie du husky. Elle se renseigne auprès d'autres adeptes du sport en Allemagne et en Suisse. En 1977, elle décide d'organiser une course. Avec deux-trois autres compatriotes, elle réunira dix-sept attelages. Dix mille spectateurs se déplacent. Cette première course qui se déroule en février 1978 fera exploser le sport en France.

De là, le phénomène prend rapidement de l'ampleur. Des clubs se montent. Des courses s'organisent ailleurs. Aujourd'hui, on compte selon Mme Béné de quinze à vingt mille propriétaires de chiens de traîneau en France. «C'est énorme!» fait-elle remarquer.

Les attelages en France sont très différents de ceux que l'on préfère au Canada. Dans l'Hexagone, on court souvent avec deux ou trois chiens et les chiens de race avec pedigree sont très prisés.

Pour Monique Béné, la passion de la course gagne du terrain. Elle rêve de participer à cette grande compétition en Alaska appelée l'Iditarod. Elle retourne aux États-Unis en 1980 pour assister à l'arrivée et y remarque une jeune participante norvégienne. Elle décide alors de prendre le départ de la course, l'année suivante. «J'ai pensé d'abord suivre la même piste, après que le dernier concurrent soit parti. Et puis je me suis dit que c'était complètement ridicule. Autant être dans la course!»

Première étape des préparatifs: acheter de nouveaux chiens pour se «construire un attelage consistant». De retour en France, l'entraînement débute. Fin décembre, Monique Béné est de nouveau en sol américain pour se préparer au départ. Elle complètera le parcours en vingt-deux jours et se mérite la mention spéciale accordée au dernier participant à franchir la ligne d'arrivée. «Cette lanterne rouge j'en suis fière! Vous ne pouvez pas savoir!» s'exclame la concurrente qui se rappelle de la course comme d'une «expérience absolument fabuleuse». Monique Béné précise que, depuis la création de la course, personne n'a été une «lanterne rouge» plus rapide qu'elle.

Monique Béné s'était bien jurée de participer dès l'année suivante à l'Iditarod. Les coûts sont cependant trop élevés, surtout sans commanditaire. Les années passent. La famille Béné grandit. Avec cinq enfants, les années de compétition s'espacent.

En 1988, année de la naissance en Alaska de sa plus jeune enfant, Monique Béné se lance tout de même dans une autre aventure: la création de l'Alpirod, une course européenne qui atteindra bien vite un calibre international. De 17 attelages, les inscriptions ont grimpé à 54, pour l'édition 1995.

«Le premier Alpirod, c'est mon mari qui avait couru, raconte Monique Béné, la voix pleine de rires. On arrive avec les huskies de Sibérie pure race, bien entraînés. Toc, les Américains débarquent et raflent toutes les places. Nous, loin, loin, loin derrière. On s'est dit "Il y a quand même quelque chose qui ne va pas".»

Le choix du chien imbattable

Il faudra une autre défaite - un peu moins cuisante - pour que Monique Béné se rende à l'évidence. Pour les longues courses qui combinent distance et endurance, les chiens de traîneau de type Alaska sont imbattables. «Ces chiens n'ont pas tous les problèmes caractériels du Sibérien. Ils sont courageux, endurants et ils en veulent. (...) L'Alaska a l'esprit de compétition.»

Pour monter son nouvel attelage, Monique Béné vend ses Sibériens «quatre pour un Alaska, car les prix ne sont pas du tout les mêmes». Elle commence avec [illegible] femelle qui travaille en tête et qui était enceinte. Quinze chiens plus tard, le nouvel attelage est un peu fait «de bric et de broc».et pas très homogène.

«En huit ans, le type de chien a beaucoup évolué. La vitesse n'a plus rien à voir. Avant, pour les courses de longue distance, il fallait des trotteurs. Maintenant, ce sont des lignées de sprint, des chiens très rapides mais qui ont l'endurance.»

Depuis 1980, La famille Béné vit dans la région parisienne, à proximité de très belles forêts mais loin de la neige... Tous les ans, Monique Béné se promet de partir en décembre entraîner les chiens sur cette surface qui leur est inconnue. Et tous les ans, la neige manque [illegible] rendez-vous. Même en Slovaquie, l'an dernier, la neige a refusé de tomber de la mi-novembre à la fin décembre. Malgré ces difficultés, la détermination de Monique Béné fait en sorte qu'en janvier [illegible] départ de l'Alpirod, ces chiens ont chacun 1 000 kilomètres d'entraînement dans les pattes.

En juillet ou en août, la *musher* prendra le chemin de la Patagonie, dans l'hémisphère sud. Elle y aidera à l'établissement de nouvelles pistes pour une course qu'elle «marraine» depuis son lancement, en 1993. La course se déroule à 1 [illegible] kilomètres de l'Antarctique, à la pointe de l'Argentine; le nouveau parcours couvrira 500 km et la course se nommera désormais l'Andirod.

En passant de Paris à la Patagonie, Monique Béné et ses chiens ont déjà eu à subir des variations de température de 70 degrés celsius (de 40 à -30), après 20 heures de vol. «Les chiens s'adaptent très vite et ils aiment tellement courir, ça prend le dessus sur tout.»

Lorsqu'elle court, Monique Béné ne veut pas souffrir; elle ne veut pas non plus que les choses soient trop faciles. «Il faut mériter sa course.»

La fin de semaine du 31 mars, lors du *Caribou Carnival*, Monique Béné a pris le départ du Championnat canadien grâce au *musher* Grant Beck et à sa famille qui l'ont équipée en chiens et en traîneau. Elle n'a pas ménagé ses efforts. Dans le dernier virage avant la fin du départ en masse, elle a fait un vol plané, par manque d'habitude des pistes couvertes de glace. «Nous sommes partis à une vitesse! Je me suis retrouvée sur un patin et le traîneau a chaviré». Le dimanche, les participants ont entrepris la dernière étape dans un froid et un vent mordants. Monique Béné s'est classée au 8e rang, en complétant le parcours en 12h 56'11".

La générosité des Beck durant son séjour ainsi que la camaraderie et la gentillesse des autres participants durant la course ont grandement impressioné Monique Béné. «En France, on entend parler du Québec mais on ne connaît pas les Territoires du Nord-Ouest. C'est un endroit superbe! Et les gens sont tellement chaleureux.» Après les concurrents du Manitoba et du Minnesota, peut-être la *globe-musher* des environs de Paris viendra-t-elle une habituée des Territoires du Nord-Ouest.

Agnès B[illegible]

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU N

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 16, vendredi 21 avril 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Lors de la classe de neige de l'école Allain St-Cyr, le jeune Yvan Fortier [redacted] profité pour chausser des raquettes.

Exploitation des ressources minérales

Faut-il choisir entre les emplois ou l'environnement?

Depuis trois ans, l'exploration dans le secteur des mines connaît un véritable boom dans la partie des Territoires du Nord-Ouest que les scientifiques appellent [redacted] région géologique de l'Esclave.

Le 30 mars dernier le groupe de protection de l'environnement *Ecology North* organisait un débat public sur les pour et les contre de l'exploitation des ressources minérales.

Violette Camsell-Blondin du Conseil Dogrib du traité 11 a mis en garde l'industrie et le gouvernement contre des projets de développement [redacted] la pièce et improvisés. A cause du chômage galopant dans les petites communautés du Nord, les emplois sont précieux. «Cela ne signifie pas pour autant qu'il faut renoncer [redacted] activités traditionnelles de subsistance en faveur des activités industrielles.»

Depuis le début de la ruée vers les diamants de 1992, «aucun groupe n'a été plus touché que les Dogrib» soutient Mme Camsell-Blondin. «Le développement des mines doits'inscrire dans le contexte des revendications territoriales et de l'autonomie gouvernementale des autochtones» ajoute-t-elle.

Lorraine Catholique de la bande dénée de Lutsel K'e va encore plus loin. Selon elle, les revendications territoriales doivent être réglées avant que l'on discute de développement économique. Dans le cas du secteur des mines, Mme Catholique [redacted] demande «ce que l'on gagne [redacted] développer des ressources [redacted]-renouvelables (...) dont l'exploitation a historiquement profité aux compagnies privées et [redacted] gouvernement fédéral.» Elle préfère un développement basé [redacted] la pêche commerciale et le tourisme, des activités qu'elle estime plus proches du mode de vie traditionnel des Dénés.

Le représentant de la compagnie *BHP Diamonds Inc.*, Dan Johnson, reconnaît que l'activité générée par une mine de diamants ne dure que 20 à 25 ans, le temps que le gisement s'épuise. D'où l'importance pour une collectivité de planifier à l'avance et à long terme la façon dont les revenus générés par les mines seront utilisés pour mettre en place d'autres projets de développement économique.

En contrepartie, les compagnies minières s'évertuent, selon M. Jonhson, à exploiter les ressources minérales selon les méthodes les plus respectueuses de l'environnement, en s'occupant du démantèlement des installations et du nettoyage des sites, au terme d'un projet.

Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest cherche de plus

Mines
Suite en page 2

La reconstruction terminée, les conservateurs se préparent pour la prochaine campagne électorale

Jean Charest propose «un fédéralisme de partenariats»

«Le processus de reconstruction commençait le jour de l'élection».
Jean Charest

Jean Charest sait ce qui a mal tourné en 1993. Et il avoue: «On avait pas bien préparé la campagne de 1993. On avait pas suffisamment mis de temps et d'énergie à développer des politiques pour les enjeux qui allaient être au coeur de la campagne de 1993», a déclaré le chef du Parti progressiste-conservateur au cours d'une entrevue avec l'APF.

Jean Charest pense même que les conservateurs, alors au pouvoir, n'ont pas pris le temps de bien expliquer aux Canadiens certaines décisions politiques. «Il y a eu un manque de détermination de notre part...Je pense, entre autres, à la TPS, à laquelle on croyait. On a cessé de croire qu'on pouvait persuader les gens de ses bienfaits». Ironiquement, le gouvernement Chrétien [redacted] fait son deuil d'une réforme de la taxe sur les produits et services pour janvier 1996, malgré ce qu'il avait promis durant la dernière campagne électorale.

Les conservateurs ont aussi appris dans la défaite qu'il fallait moderniser leurs structures. Le parti, admet Jean Charest, «n'était pas organisé pour les besoins d'une campagne moderne et les exigences actuelles de la démocratie». Exemple: la structure du PC prévoyait une assemblée générale [redacted] tous les deux ans. Au cours des dix dernières années, les conservateurs ont tenu, en moyenne, une assemblée générale [redacted] tous les trois ans: «C'est pas suffisant», constate Jean

Jean Charest
Suite en page 2

C'est dûr la vie de principal! Terry Bradley prête un coup de main aux préparatifs de la classe de neige de l'école Allain St-Cyr qui s'est déroulée un peu plus tôt en avril. Pour d'autres photos, voir en page 3.

SOMMAIRE

Le processus de négociation de l'Accord du Nord est actuellement dans une impasse.

Lire [redacted] page 3

Éditorial : L'exploration minière et le respect de l'environnement sont-ils incompatibles ?

Lire en page 4

Les astronautes Julie Payette et Paul Dionne étaient de passage à Yellowknife afin d'inciter les jeunes à poursuivre leurs rêves et leurs études.

Lire en page 5

Sur le bout de la langue : Fax, fac-similé, télécopie; même Victor Hugo est appelé à se prononcer sur le mot juste.

Lire en page 7

Deux projets de parcs nationaux qui vont bon train.

Lire en page 8

ÉCHOS DES T.N.-O.

Décision en arbitrage à la Société d'énergie

Le syndicat des travailleurs du Nord se dit insatisfait de la sentence arbitrale rendue dans le cadre de la négociation entre la Société d'énergie des T.N.-O. et ses employés. Cette décision rendue la semaine dernière vient mettre fin à une négociation collective qui aura duré plus d'un an.

Pour le président du syndicat, Darm Crook, la sentence arbitrale de Vince Ready n'augure rien de bon. «Même en période économique difficile, les arbitres n'ont jamais fait le sale boulot des employeurs. Le pire qu'ils aient jamais fait, ce fut de geler les conditions de travail de la convention précédente.»

Selon le syndicat, la sentence arbitrale est venue soustraire plusieurs droits accordés lors de négociations collectives précédentes. Pour le syndicat, les conditions de travail imposées auront sûrement un effet négatif sur les opérations de la Société d'énergie.

Parmi les points en litige à propos desquels la décision en arbitrage aurait enlevé des droits aux employés, notons l'allocation de voyage pour les vacances, la prime de séparation, la prime de travail sur appel, certains bénéfices lors du décès d'un employé, l'allocation vestimentaire, les salaires et les compensations de déménagement.

Le syndicat reproche à l'arbitre Ready son refus de tenir compte des conditions de travail de travailleurs oeuvrant dans des installations électriques similaires dans le Nord, ses calculs basés sur des comparaisons entre revenus incluant des gains de temps supplémentaires et revenus de base, ainsi que sa décision de s'inspirer «des résultats navrants» de la dernière convention collective de l'Association des enseignants des T.N.-O..

Rappelons qu'une sentence arbitrale est finale et lie les parties jusqu'à la prochaine négociation.

Représentation du Nord sur le contrôle des armes à feu

Un comité spécial de l'Assemblée législative des T.N.-O. a été mis sur pied afin de faire des représentations auprès du Comité permanent de la Justice et des Questions juridiques, instance de la Chambre des communes d'Ottawa qui étudie actuellement le projet de loi C-68. Ils feront une présentation d'une durée d'une heure, mardi le 24 avril à Ottawa.

Selon le ministre territorial de la Justice Stephen Kakfwi, « nous voulons par cette présentation faire réaliser aux députés fédéraux que la loi proposée sur le contrôle des armes à feu aura un impact considérable et inquiétant sur le mode de vie de plusieurs résidents du Nord.»

Les membres de ce sous-comité sont les députés Stephen Kakfwi, Jim Antoine, Silas Arngna'naaq, Jeannie Marie-Jewell, Fred Koe, Dennis Patterson et Jonh Ningark.

«Guérir et construire pour notre futur»

Tel sera le thème de la dixième convention de la Fédération des Travailleurs des T.N.-O. qui aura lieu les 29 et 30 avril 1995. Cette convention soulignera le 15e anniversaire de la Fédération. Plus de 70 délégués sont attendus pour l'occasion.

Buzz Hargrove, président du Syndicat canadien de l'automobile, et Jean-Claude Parrot, tête d'affiche bien connue du Syndicat des postiers, maintenant vice-président du Congrès du Travail du Canada, seront les deux conférenciers invités.

Le regroupement des épouses des grévistes de la mine Giant, formé lors de la dernière grève, en profitera pour offrir une soirée de remerciements à tout le mouvement syndical ténois.

Des projets de formation se voient accordés un demi-million

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a signé récemment des ententes de financement avec cinq organisations communautaires qui offriront des programmes de formation, d'apprentissage et d'appui à des bénéficiaires de l'aide sociale. C'est plus d'un demi-million de dollars qui seront injectés dans ces projets par le biais du Programme «Investir dans l'initiative des gens».

Selon le ministre Nerysoo, ces projets vont aider des personnes à acquérir plus d'habiletés et les connaissances nécessaires pour les réinsérer complètement sur le marché du travail, tout en les mettant sur la voie de l'auto-suffisance.

L'Association Kakivak recevra 143 000 $ pour offrir une formation variée en maniement d'armes à feu, premiers soins, réparation mécanique de petits moteurs, etc.

La *Great Slave Lake Forest Products Ltd.* recevra 153 000 $ pour offrir un programme de formation et d'apprentissage relié à l'exploitation forestière.

Le programme «Investir dans l'initiative des gens» est une expérience pilote dont Développement des ressources humaines Canada et le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation se partagent les coûts. Le budget total pour 1994-1995 est de deux millions, et il se chiffrera à six millions l'année suivante.

Alain Bessette

Les mines

Suite de la une

en plus à réduire sa dépendance à l'endroit des paiements de transfert du gouvernement fédéral. Pour Graham Nicholls du ministère territorial de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières, l'exploitation des minéraux joue un rôle important dans cette stratégie d'autonomie fiscale du GTNO.

M. Nicholls précise par ailleurs qu'à l'heure actuelle les décisions touchant ce secteur-clé prennent en grande majorité à l'extérieur des TNO et qu'une part plus grande des bénéfices devrait rester dans le Nord.

Pour atteindre ces multiples objectifs, M. Nicholls déconseille les débats trop polarisés entre les camps pro et anti mines. Selon lui, «le boom actuel de l'industrie minière n'est pas sans précédent. Par contre l'intérêt du grand public pour ces questions l'est». Le défi, d'après le sous-ministre, consiste à attirer des investissements sans renoncer aux normes environnementales d'exploitation des ressources. La tâche est en partie facilitée par la modernisation des industries qui se sont dotées de politiques et de procédures d'impact réduit de leurs activités sur l'environnement.

Abordant plus philosophiquement le débat, David Livingstone des Affaires indiennes et du Nord a fait remarquer qu'il est complexe de saisir le concept de «développement économique viable» dont les écologistes font la promotion. «Que l'on décide de développer ou de ne pas développer, toute décision comporte des avantages et des inconvénients. Le développement doit tenir compte de la capacité des collectivités d'en absorber l'impact».

Dans la perspective de Derek Melton, du ministère des Ressources renouvelables du GTNO, il est difficile de tendre au développement économique viable dans le cas de ressources non-renouvelables comme le minerai. «Concrètement, ce que le gouvernement peut faire, c'est adopter des politiques de protection des espèces animales et végétales et des politiques de soutien aux activités traditionnelles de pêche, de chasse et de trappe». Parce que le territoire des Territoires du Nord-Ouest est immense et que les pressions démographiques y sont encore modestes, il existe un danger, croit M. Melton, de ne pas voir l'accumulation des effets du développement sur l'environnement. Le gouvernement - en partenariat avec l'industrie - doit mener les études qui permettent le monitorage de ces effets.

Le mot de la fin

Chris O'Brien de *Ecology North* craint également que les vastes espaces des TNO soient trompeurs. «La situation des Territoires est exceptionnelle. La nature y est encore très peu atteinte. Il est vital de préserver ces quelques régions de la planète encore vierges. Et il ne faut surtout pas prendre pour acquise cette situation que les activités humaines peuvent bouleverser».

Paraphrasant une expression populaire, M. O'Brien a ajouté que «tout ce qui brille n'est pas précieux». À son avis, la découverte de diamants dans les TNO a créé beaucoup d'excitation. Dans ce climat, les autorités risquent de prendre des décisions précipitées. Bien que le porte-parole d'*Ecology North* ne voit pas en quoi l'exploitation des ressources minérales est souhaitable, il se rend bien compte que les projets de développement vont de l'avant. M. O'Brien souhaite que le gouvernement en minimise l'impact en évitant autant que possible les installations permanentes et en ne construisant qu'une route d'hiver. «Les limites écologiques de la région doivent être respectées.»

Dernier à prendre la parole, Terry Fenge du *Canadian Arctic Resources Committee* a mis en doute les appels des autres membres du panel à une approche concertée. «Pour notre groupe, il existe des intérêts avec lesquels nous ne voulons pas composer » a-t-il lancé. M. Fenge considère qu'il demeure trop d'inconnues dans le débat. Combien de mines vont ouvrir? Dans quelle mesure les contribuables paieront-ils les coûts des infrastructures (comme les routes)? Le GTNO sera-t-il impliqué dans la révision du système des royalties que les compagnies payent? La question des revendications territoriales est-elle prise au sérieux? Le panel pas plus que la salle n'aura à trancher.

Agnès

Jean Charest

Suite de la une

Charest: «Oui, on était pas suffisamment branché».

Du 28 au 30 avril prochain, plus de 1200 conservateurs participeront à Hull à la première réunion nationale du PC depuis la défaite de 1993. Les délégués seront appelés à débattre du rapport d'un comité national sur la restructuration du Parti progressiste-conservateur. Pour Jean Charest, cette réunion représente une coupure avec le passé, une «première étape, une très importante étape».

Au cours de la dernière année dit Jean Charest, les conservateurs ont réfléchi, ont rallié leurs troupes, ont revu leurs structures, ont appris des leçons de la campagne de 1993, «ont pansé leurs plaies» reconnaît le chef. Il se dit même un peu étonné des résultats: «On pensait pas pouvoir rallier autant de gens à la reconstruction du parti», admet-il aujourd'hui. Mais ce fut «un travail très, très ardu».

La deuxième étape sera la refonte de la plate-forme politique. C'est ce qui fait dire à Jean Charest que son parti «se sera réinventé» au terme de tout ce long processus de remise en question.

La «conversion» du Parti libéral à la lutte contre le déficit fait beaucoup sourire le chef conservateur. Il rappelle que les libéraux, alors qu'ils étaient dans l'opposition, «se prononçaient contre ce que, aujourd'hui, ils proposent». Il trouve toutefois que le gouvernement n'a pas de plan, pas d'échéancier, pas d'objectifs clairement définis pour équilibrer le budget.

Il n'est pas non plus très impressionné par la cote de popularité de Jean Chrétien, qui recueille 61 pour cent des intentions de vote en avril, comparativement à 9 pour cent pour les conservateurs. Cela lui rappelle plutôt les débuts du gouvernement Mulroney. «Le temps fait son oeuvre» dit-il philosophe: «On sait par expérience que les cotes de popularité, ça peut fondre rapidement».

Jean Charest a bien l'intention de présenter aux Canadiens un programme électoral «très clair et concis» lors de la prochaine élection. Après le Livre rouge, les Canadiens auront-ils droit au Livre bleu? «La population aura certainement droit à un plan canadien», promet Charest. Il comprend que «le bénéfice du doute n'existe plus» et que les électeurs veulent des politiques claires. «En politique, à l'avenir, on ne gagnera plus par défaut. Ça va être de plus en plus difficile. Il faut mériter la confiance».

Il considère toujours le Parti conservateur comme la seule alternative nationale aux libéraux, malgré la présence du Parti de la réforme. Il décrit ainsi son parti: «Sur le plan fiscal, on est un parti de centre-droite, sur le plan social, on a toujours eu une vision progressiste des choses». Un parti qui a aussi sa propre vision du fédéralisme, que Jean Charest qualifie de «fédéralisme de partenariats».

«On a toujours, traditionnellement, cru à l'autonomie des provinces et à la valeur des régions». Une approche que Jean Charest fait remonter au partenariat entre John A. McDonald et Georges Etienne-Cartier et au compromis qui avait permis la création du Canada.

Il pense que le gouvernement fédéral doit se retirer de certains champs de juridiction, non seulement parce qu'il n'en a plus les moyens financiers, mais aussi parce que les provinces ne sont plus «les valets du gouvernement fédéral». En outre, ajoute-t-il, les individus sont capables d'assumer leur propre avenir: «Les gouvernements prennent trop de place et font trop de décisions à la place des gens...Ils taxent trop».

Il pense d'ailleurs qu'un vent de changement souffle maintenant dans le sens des revendications traditionnelles du Québec et des autres provinces. «Tout indique un retrait du gouvernement fédéral, un recul, une plus grande autonomie des provinces, une plus grande décentralisation». Et cette tendance Jean Charest l'approuve. Mais il voit aussi un constat d'échec du gouvernement fédéral. En voulant être présent partout, constate-t-il, le fédéral s'est plutôt affaibli «au point où financièrement, il perd sa crédibilité». Il pense que les provinces pourraient plutôt s'entendre sur des objectifs communs, comme pour les normes dans le domaine de la formation professionnelle, par exemple.

Pour ce qui est d'une éventuelle fusion du Parti conservateur avec les réformistes, Jean Charest est catégorique: il n'en est pas question. Les positions des réformistes et de leur chef, Preston Manning, en qui a trait au dossier de la langue sont irréconciliables avec celles du Parti conservateur. «Sur des enjeux comme ceux-là, on n'a pas l'intention de broncher».

Yves Lusignan

Accord sur la dévolution des pouvoirs

Les négociations sont dans une impasse

Après quelques mois de négociation entre le gouvernement des T.N.-O. et les groupes autochtones sur la dévolution des pouvoirs fédéraux en matière de produits pétroliers et de minéraux, les discussions se retrouvent dans une impasse.

Les discussions visent à conclure un Accord du Nord qui déterminerait une position commune sur la répartition des pouvoirs devant être dévolus du gouvernement fédéral au gouvernement des T.N.-O.

«Ces discussions sont dans une sérieuse impasse au regard d'une définition dans l'Accord du Nord des droits aborigènes et des gouvernements autonomes» affirme le ministre John Todd.

Selon M. Todd, la position des groupes autochtones visant à inclure ces clauses dans l'accord menace le processus de négociation tout entier. Le gouvernement se dit prêt à reconnaître les liens entre le développement constitutionnel, incluant l'Accord du Nord, et la question de gouvernements autonomes autochtones. Cependant, le GTNO considère ces deux questions comme faisant partie de deux processus distincts.

Pour le GTNO, l'Accord du Nord consiste avant tout en une entente économique qui permettrait au gouvernement des Territoires, aux groupes autochtones et aux futurs gouvernements autonomes d'avoir accès aux revenus générés par le développement minier.

Parallèlement, le GTNO reconnaît l'importance des négociations sur l'autonomie gouvernementale dans ce processus. «Nous avons bien pris soin dans nos discussions de ne pas éliminer ou restreindre les droits autochtones actuels ou futurs, incluant tout droits résultant d'une entente future entre le gouvernement du Canada et des groupes autochtones» a indiqué le ministre Todd. «Nous avons rédigé nos propositions sur l'Accord du Nord de façon à non seulement protéger mais aussi à promouvoir la négociation d'ententes avec le gouvernment fédéral sur des questions reliées à l'Accord.»

Selon le GTNO, cette position est équitable et, de plus, elle permet d'accroître les chances des groupes autochtones de débuter les négociations avec le gouvernement fédéral sur la question de gouvernement autonome.

La conclusion de cet accord est d'une importance cruciale aux yeux du ministre Todd. Le gouvernement des T.N.-O. fera face à des contraintes financières très pénibles au cours des prochaines années. Ce manque de ressources risque d'entraver l'efficacité du gouvernement dans la prestation de services essentiels.

Les options possibles pour le gouvernement afin générer de nouveaux revenus sont limitées. Selon le ministre, les augmentions d'impôts ou de frais de services ne sont plus possibles. Les revenus attendus du développement minier semblent la voie la plus pratique et accessible actuellement. Non seulement cet accroissement des revenus permettra le soutien de la prestation de services mais cela constituera aussi une base financière plus solide pour les futurs gouvernements autonomes.

Malgré l'impasse actuelle, le GTNO entend poursuivre ses efforts en vue de conclure un accord avant la date limite fixée au 31 mai.

Alain Bessette

Quelques participants à la sortie : (la rangée arrière) Guylaine, Mélissa, Roxane et Audrey; (la rangée du devant) Philippe, Willie, Yvan et André.

À l'intérieur du chalet, on se prépare une petite bouffe : Anita Drolet, en compagnie de Marc, Ross, Naïja et Danielle.

Classe de neige à l'école Allain St-Cyr

Lors de la classe de neige, les élèves ont expérimenté des techniques de survie. Ici, Geneviève prend soin d'Erica.

COLLÈGE MATHIEU

Sac 20, Gravelbourg (Saskatchewan) S0H 1X0

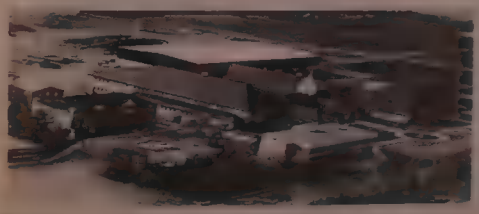

Clientèle:	*Toute personne désireuse de vivre et d'apprendre dans un contexte éducatif francophone et catholique.*
Mission:	Éducation française et catholique de qualité
Programme:	8e à la 12 année (en vue des collèges et universités)
Pensionnat:	résidences séparées pour garçons et filles
Installations:	salles de classes, laboratoires, bibliothèque, salle d'informatique, salles d'études, chapelle, cafétéria, auditorium, gymnase, piscine intérieure, salles de musique, radio-étudiante, photographie, théâtre, haltérophilie . . .
Services:	francisation, orthopédagogie, pastorale, orientation, méthodologie de travail, études dirigées, accueil et suivi personnalisés, travailleuse sociale, etc.

Demandez une trousse d'information aujourd'hui!

Renseignements et inscriptions: (306) 648-3491 ou télécopieur (306) 648-2604

École Allain St-Cyr

Maternelle à la 9e année

Inscription pour la maternelle, septembre 1995

à compter du 3 avril 1995

Communiquez avec M. Terry Bradley (directeur)

Téléphone : 873-3223 / Télécopieur : 873-4535

Soirée d'information bilingue

le 25 avril 1995 à 19 h 30 à l'École Allain St-Cyr

avenue 51A (à côté de l'école Sissons)

Pourquoi les parents aiment l'école Allain St-Cyr :

«L'école Allain St-Cyr est comme une grande famille.»

«Le petit nombre d'élèves par classe fait que mon enfant reçoit beaucoup plus d'attention.»

«C'est une petite école et mon enfant ne s'y sent pas perdu.»

«Mon enfant parlait peu français en arrivant à la maternelle, il a participé au programme de francisation offert à l'école et maintenant il est parfaitement bilingue.»

ÉDITORIAL

De l'attrait quasi-irrésistible des diamants

Le poids de l'économie s'est fait sentir lors du débat public organisé par *Ecology North* sur le développement des ressources minérales de la région de l'Esclave. En fait, la partie semblait inégale.

Parmi les panélistes, tous et toutes sans exception ont d'abord professé un grand respect de l'environnement.

Selon les participants en faveur du développement des ressources minérales, leur position à cet égard s'appuie sur de nouvelles pratiques du secteur privé. Elles sont censées garantir que l'exploitation des mines ne se fera plus au détriment de la nature et des premiers habitants de la région. «Faites-nous donc confiance!», nous disent-ils sans ambages.

Pour les écologistes qui se retrouvent avec certains des leaders autochtones dans le camp des ceux qui n'ont pas succombé à l'attrait quasi-irrésistible des diamants, les mines sont incontournables dans la mesure où les collectivités des TNO réclament du travail pour les jeunes.

Le secteur des mines est présentement en mesure de créer des emplois et aussi d'injecter dans les TNO des investissements. À court terme, cet argent soutient plusieurs entreprises connexes au secteur des mines. À plus long terme, les redevances payées par l'industrie peuvent servir à développer d'autres avenues économiques d'ici la fin du boom minier.

En comparaison à ces lendemains qui chantent, les renoncements au développement auxquels nous convient les écologistes leur font ingratement tenir le rôle de l'empêcheur de danser en rond. La difficulté de leur discours à rallier un plus grand nombre d'appuis dans la population en général tient à son intransigeance.

L'analyse écologiste de la société de consommation est radicale. Ce n'est pas en soi un reproche ni un défaut. Cela signifie par contre que beaucoup de gens ne se raccrocheront pas à un discours qui demande carrément: «Pourquoi produisons-nous des diamants et quel besoin avons-nous de ce produit?»

Parce que les militants écologistes font la critique d'un système qui a le très grand avantage d'être bien ancré dans nos moeurs et nos habitudes, le regard qu'ils portent sur notre monde nous apparaît souvent visionnaire mais rarement pragmatique.

Au nom de l'emploi, au nom du territoire que nous avons précipité dans l'ère moderne il y a cinquante ans (en raison de ces mêmes mines), les gens d'ici exercent sur l'environnement une pression qu'il est difficile de ne pas perpétuer. Les dangers que court la planète nous semblent toujours bien lointains. Les factures à payer tous les mois nous font espérer que la roue va continuer à tourner.

Agnès Billa

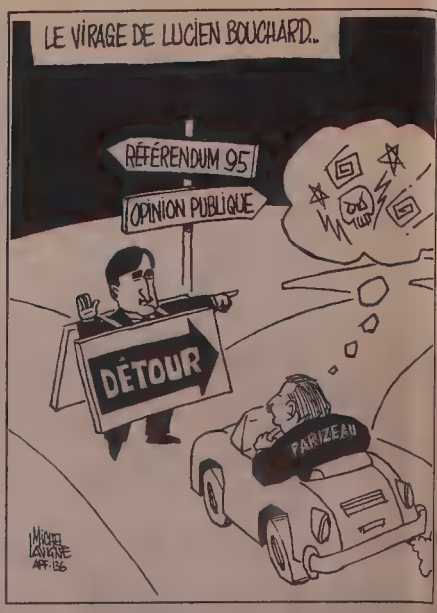

Ici et là au pays

Partenariat sur l'inforoute

Selon la nouvelle politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes, «l'instauration de l'autoroute électronique donne aux francophones une occasion unique d'unir leurs efforts pour obtenir l'accès à des services en français (...).».

Afin d'explorer les partenariats possibles dans ce secteur de pointe, le directeur général de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada Yvon Samson ainsi que Richard Barrette, le responsable du bureau de la FCFA — Québec ont rencontré cette semaine M. Daniel Beauregard, conseiller ministériel sur l'autoroute de l'information auprès du sous-ministre de la Culture et des Communications du Québec.

Dans un premier temps, les deux parties se sont entendues pour mener conjointement une recherche sur les besoins communs en matière de contenu, les modes de distribution et les éventuels partenaires. Les résultats de cette recherche seront ensuite dévoilés lors d'un colloque auquel les partenaires identifiés seront conviés.

Lors d'une rencontre ultérieure, la présidente et directrice générale du Centre francophone de recherche en informatisation des organismes, Mme Monique Charbonneau, s'est montrée tout à fait enthousiaste à collaborer au projet de recherche.

FCFA

Une Acadienne à l'APECA

Une Acadienne de la Nouvelle-Ecosse, Irène d'Entremont, siègera au conseil consultatif du secteur privé de l'Agence de promotion économique du développement atlantique.

Le gouvernement fédéral a annoncé la nomination de sept nouveaux membres du conseil, qui oeuvrent tous dans le domaine des affaires et du développement économique. Mme d'Entremont est la seule francophone.

Mme d'Entremont est présidente de *M.I.T Electronics* et de *Women's Up To Date Shop* ainsi que secrétaire-trésorière de *Wesmar Electronics Canada*, à Yarmouth. Elle a reçu en 1994 la Médaille commémorative du Gouverneur-général du Canada, en reconnaissance de son travail pour l'unité canadienne et des services rendus à la collectivité.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Maquettiste
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises*/*L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

Association des éditeurs canadiens

APF Association de la presse francophone

OPSCOM

Courrier du lecteur

Mme Ethel Blondin-Andrew
Députée libérale du Western Arctic

Mme la députée,

J'aimerais vous exprimer mon appui sans équivoque au projet de loi C-68 sur le contrôle des armes à feu.

Plusieurs événements de l'actualité me poussent à croire que cette loi pourrait enrayer une des causes de la violence sociale et de la criminalité au pays. J'aimerais aussi ajouter que les effets de cette loi dans le cas de violence familiale seront des plus importants. En effet, combien de fois avons-nous été informés de l'usage d'une arme à feu destinée à la chasse dans le cadre d'une chicane de famille. Dans plusieurs cas, c'est encore les femmes qui souffrent de notre laxisme en la matière.

Ceci dit, j'aimerais émettre quelques réserves qui touchent à la situation particulière du Nord et aux moeurs et coutumes de ses citoyens et citoyennes de toute origine. La chasse occupe ici un rôle central dans plusieurs familles. Il faudra que cette loi soit suffisamment souple pour ne pas entraver cette occupation traditionnelle. Personnellement, je ne suis pas un adepte de la chasse. Par contre, la famille de ma conjointe, qui est d'origine Déné, en vit abondamment. Or il m'arrive parfois d'être appelé à acheter des munitions afin de le leur faire parvenir. Cela me serait impossible s'il me fallait détenir un permis spécial alors que je ne suis pas un chasseur. La loi devrait aussi se montrer flexible en la matière.

Alain Bessette
628 Anson Dr.
Yellowknife, T.N.-O.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

À l'école du cosmos

Julie Payette poursuit des rêves interplanétaires

Julie Payette, à l'âge de 31 ans, peut se vanter d'avoir une biographie impressionnante. Seulement voilà, la jeune astronaute montréalaise ne semble pas du genre à chanter ses propres louanges.

Le 5 avril dernier, en compagnie du lieutenant-colonel Paul Dionne également de l'Agence spatiale canadienne (ASC), elle s'est adressée en toute simplicité aux étudiants de l'école secondaire *St-Patrick's*. Leur causerie portait sur l'importance de poursuivre ses études pour se donner les moyens de «réaliser ses rêves».

À cause du parcours exceptionnel de l'astronaute, il est difficile à prime abord de prévoir la portée de ses propos auprès de son auditoire. Du côté des adultes, le succès intimide un peu. Les adolescents, eux, semblent plutôt trouver ses propos inspirants. À la fin de la rencontre, en réponse à une question de Julie Payette, l'un d'eux s'écrie: «Moi, j'irais sur Mars!».

En 1992, l'Agence spatiale canadienne avait fait paraître dans les journaux une annonce invitant «des gens ordinaires» à poser leur candidature pour devenir astronaute. 5300 dossiers parviennent à l'agence. Julie Payette se classe parmi les quatre candidats retenus pour l'entraînement.

Pour les jeunes qu'une carrière dans le domaine aérospatial intéresse, inutile de se laisser décourager par la rareté des places. Chaque poste d'astronaute génère en moyenne 1000 emplois pour des scientifiques, des ingénieurs, des technologues et des techniciens. Le développement d'un programme aérospatial fait également appel à de nombreuses disciplines: de la biologie à la robotique en passant par la psychologie.

Dans le cas de Julie Payette, c'est d'abord à titre d'ingénieure qu'elle s'est qualifiée pour un poste dans le programme d'exploration spatiale. Nul doute par ailleurs que ses talents de musicienne, ses performances athlétiques, sa connaissance de plusieurs langues (elle apprend présentement le russe), son excellence au plan académique (dont témoignent des bourses prestigieuses) n'ont pas nui à son dossier.

C'est à Marc Garneau que revient la distinction d'avoir été le premier Canadien (en 1984) à voyager dans l'espace. L'Ontarien Chris Hadfield effectuera en octobre cette année la prochaine sortie dans le cosmos d'un membre de l'ASC. D'ici 1998, l'Agence spatiale canadienne prévoit que ses astronautes se joindront à quatre autres missions.

Dans l'espoir de participer à l'un de ces vols, Julie Payette se soumet à un entraînement rigoureux, au plan intellectuel, physique et mental. Pour parfaire sa formation, elle a dû étudier la zoologie et en océanographie, apprendre les techniques de survie et obtenir la licence de pilote d'avion, sans parler des heures éprouvantes passées à se soustraire à la gravité.

La mission dans l'espace pour laquelle la jeune astronaute se prépare s'inscrit dans une stratégie à long terme. Selon Julie Payette, après 30 ans d'exploration spatiale, l'établissement de colonies humaines sur la Lune est du domaine du possible. L'ingénieure spécialisée dans le dialogue avec les machines ne doute que ce projet est réalisable et souhaitable. Pour atteindre ce rêve dans lequel elle semble s'investir complètement, Julie Payette mise sur la soif de savoir et les connaissances déjà acquises, sur la discipline et le plaisir, ainsi qu'une imagination fertile.

Agnès Billa

Julie Payette a su inspirer les adolescents de l'école St-Patrick's *auxquels elle s'est adressée le 5 avril dernier.*

Profession : astronaute

Choisir un métier ou une profession n'est pas toujours évident. Il est encore moins évident d'envisager de devenir astronaute. Le 5 avril dernier, le lieutenant-colonel Paul Dionne de l'Agence spatiale canadienne (ASC) rencontrait les étudiants de l'école secondaire St-Patrick's pour leur parler de cette profession et d'autres carrières dans le domaine aérospatial. Un diaporama accompagnait son exposé.

Dès les premières images de cet univers lointain, des souvenirs d'enfance me sont revenus. Le 21 juillet 1969, pendant que Neil Armstrong marchait sur la Lune, au dépanneur de mon quartier tout le monde commentait l'événement. Parmi les clients, un vieux monsieur qui tentait - en vain - de nous démontrer que les voyages dans l'espace tenaient du trucage hollywoodien et non pas de l'exploit scientifique.

Encore aujourd'hui, les gens qui oeuvrent dans ce domaine participent à une entreprise difficile à saisir pour la plupart d'entre nous. Depuis les débuts du programme canadien d'exploration, le contexte de la conquête de l'espace a tout de même beaucoup changé. Avec la fin de la guerre froide entre les États-Unis et l'URSS, les accents ultra-patriotiques de l'entreprise se sont atténués.

Les missions scientifiques dans l'espace nous sont maintenant présentées sous un jour plus terre-à-terre. La technologie de Anik ou de RADARSAT (dont le lancement est prévu pour septembre 1995) sert aux télécommunications, à la météorologie et à la surveillance environnementale. Vues de très haut, la pollution dans la baie de Tokyo ou l'érosion sur l'île de Madagascar offrent d'ailleurs des clichés éloquents de l'état de notre planète...

Pour l'astronaute en herbe, un diplôme dans une discipline scientifique s'impose. Une excellente santé physique et mentale est également exigée. L'agence spatiale canadienne ayant l'embarras du choix pour les candidatures, elle ne retient que les sujets «sans défaut». Il faut dire que l'entraînement que suivent les apprentis-astronautes n'est pas de tout repos. Les tests sur la force centrifuge où tout semble peser six fois son poids habituel peuvent provoquer des évanouissements et font grimper à coup sûr le rythme cardiaque. Les tests sur la gravité comportent pendant des vols de deux heures une cinquantaine de plongées. À déconseiller à ceux qui n'ont pas la vocation confirmée.

A. B.

QUI SONT CES GENS?

Ces personnes ont reçu une bourse de la Fondation Donatien Frémont pour l'année scolaire 1994-95.

Bourse Petro-Canada
1. *Nathalie C. Lévesque* St-Basile, Nouveau-Brunswick

Bourse de l'Université Laval
2. *Michèle Bernier* Edmundston, Nouveau-Brunswick

Bourse de la Banque Nationale
3. *Philippe Bérubé* Bathurst, Nouveau-Brunswick

Bourse Journal LeDroit
4. *Emmanuel Chabot* Vars, Ontario

Bourse des communicateurs
5. *Simon Fournier* Hearst, Ontario
6. *Marco Dubé* Kapuskasing, Ontario
7. *Véronique Chiasson* St-Isidore, Nouveau-Brunswick
8. *Isabelle Moses* St-Quentin, Nouveau-Brunswick
9. *Christine Gagnon* Windsor, Ontario
10. *Isabelle Haché* Dieppe, Nouveau-Brunswick
11. *Mireille E. LeBlanc* Shédiac, Nouveau-Brunswick

Les deux personnes suivantes se partagent aussi la bourse J.-Donat Langelier
- *Pierrette d'Entremont (automne 1994)* Pubnico-Ouest, Nouvelle-Écosse
- *Jasmine Demers (hiver 1995)* Sudbury, Ontario

Qui sait, ces personnes seront peut-être dans quelques années des leaders du monde des communications dans les communautés francophones du Canada. La Fondation leur aura facilité le chemin.

Si vous voulez faire carrière dans le domaine des communications (journalisme, graphisme, etc.), la Fondation peut vous aider. Les formulaires de demande de bourse pour 1995-96 seront disponibles ce printemps, notamment auprès du journal de l'Association de la presse francophone dans lequel cette annonce est insérée.

Fondation Donatien Frémont, Inc.

325, rue Dalhousie, pièce 900, Ottawa (Ont) K1N 7G2 Téléphone: (613) 241-1017

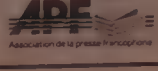

OPSCOM

Appel d'offres - Offres d'emplois

CRTC AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE Canada

Avis d'audience publique CRTC 1995-6. Le CRTC tiendra une audience publique à partir du 5 juin 1995, 9H00, Centre des congrès de Winnipeg, 375, ave. York, Winnipeg (Man.), afin d'étudier ce qui suit : 62. FORT MCPHERSON (T. N.-O.). Demande (950082800) présentée par **M. DAN MCARTHUR**, Direction des Communications, Services communautaires et Transport, c.p. 2703 M-1B, Whitehorse (T.Y.) Y1A 2C6 en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise FM anglaise à Fort McPherson (route Dempster, au sud de Fort McPherson) à la fréquence 105,5 MHz pour diffuser des renseignements météorologiques et des rapports sur l'état des routes. EXAMEN DE LA DEMANDE : Bureau d'entretien-Transport, Fort McPherson (T. N.-O.). BESOINS INDIVIDUELS SPÉCIFIQUES: Les personnes qui désirent présenter oralement leurs commentaires ou qui requièrent des auxiliaires de communication doivent aviser le CRTC au plus tard 20 jours avant le début de l'audience. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée au requérant le ou avant le 16 mai 1995. Pour de plus amples renseignements le processus d'intervention, communiquez avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television Telecommunications Commission

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

CONSTRUCTION

ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

MAIN D'OEUVRE SEULEMENT

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance des appels d'offres pour la main d'oeuvre seulement (et certains matériaux) pour la construction complète ou partielle d'habitations dans le cadre du Programme d'accès à la propriété 1995-1996 dans les communautés suivantes:

Des soumissions distinctes doivent présentées pour chacune des communautés utilisant les formulaires fournis.

Première série d'appels d'offres :

1.	Arctic Bay	1 unité
2.	Cape Dorset	5 unités
3.	Grise Fiord	8 unités
4.	Hall Beach	1 unité
5.	Igloolik	4 unités
6.	Iqaluit	6 unités

Les soumissions pour la première série d'appels d'offres doivent parvenir au plus tard à 14 h 00, heure locale, le 1er mai 1995 au bureau d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Deuxième série d'appels d'offres :

7.	Iqaluit	5 unités
8.	Lake Harbour	2 unités
9.	Pangnirtung	8 unités
10.	Pond Inlet	3 unités
11.	Resolute Bay	3 unités

Les soumissions pour la deuxième série d'appels d'offres doivent parvenir au plus tard à 14 h 00, heure locale, le 5 mai 1995 au bureau d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Des frais non-remboursables de 53,20 $ seront exigés au dépôt des soumissions.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles au bureau de la Société d'habitation des T.N.-O. à Iqaluit, et à celui de Yellowknife, au 10e étage du Scotia Centre.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles pour consultation au bureau de l'Association de la construction des T.N.-O. à Yellowknife.

Les questions relatives au contrat ou à l'aspect technique du projet doivent être adressées à :

Don Hutton, C.P. 418
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
Téléphone : (819) 979-4421
Télécopieur : (819) 979-5793

La politique d'encouragement aux entreprises des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres afin d'encourager l'embauche de travailleurs locaux ou nordiques ainsi que l'utilisation de matériaux et de services provenant d'entreprises locales ou nordiques qui possèdent un statut nordique en vertu de la politique d'encouragement aux entreprnses du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Des retenues de garantie sont exigées pour les soumissions de plus de 100 000 $.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

CRTC AVIS PUBLIC Canada

Avis public CRTC 1995-54. Lec CRTC lance un appel d'observations sur la fourniture de services de télédistribution aux chambres de résidents temporaires d'établissements également desservis par une entreprise d'émissions vidéo en circuit fermé. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire-général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2, au plus tard le 9 mai 1995. Le texte complet de cet avis est disponible communiquant la salle d'examen du CRTC au (819) 997-2429 et au bureau du CRTC à Vancouver (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television Telecommunications Commission

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Tondre l'herbe croisements (trois ans)

Tondre l'herbe, les buissons et les arbustes des croisements situés près des «céder le passage» dans plusieurs endroits – sud-est de la région du Mackenzie, routes 2, 5 et 6, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 26 AVRIL 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 12 avril 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, chef des finances, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, directeur de projet, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Archiviste (2 postes)

Éducation, Culture et Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(2 postes occasionnels : 3 ans et 1 an)
Le traitement initial est de 41 368 $ par année.
Réf.: 011-0083VG-0003 — **Date limite :** le 28 avril 1995

Agent de projets

Transports — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0092SFM-0003 — **Date limite :** le 5 mai 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au: Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Travailleur social communautaire, niveau III

(changement)
Santé et Service sociaux — **Arctic Bay, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 40 397 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 5 415 $.
Réf.: 041-0050RK-0003 — **Date limite :** le 28 avril 1995

Plombier et mécanicien de machines fixes

(changement) — **Pangnirtung, T. N.-O.**
(Poste occasionnel de 2 ans)
Le traitement initial est de 62 719 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 5 415 $. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf.: 041-0008RK-0003 — **Date limite :** le 28 avril 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Une commission veillera au maintien de Radio-Canada en Atlantique

Le nouveau chien de garde de Radio-Canada

La Société nationale de l'Acadie (SNA) a récemment annoncé la création d'une commission sur les Communications, qui regroupera des membres de chaque province de l'Atlantique et deux représentants du milieu culturel.

Le mandat de cette commission sera principalement de veiller au maintien et au développement d'une production télé et radio au sein des centres de production régionale de Radio-Canada.

Encore à l'aube de sa création, la Commission de la SNA sur les Communications doit mettre les détails de ce mandat par écrit et déterminer quels seront ses dossiers prioritaires. En ce sens, une première rencontre aura lieu à Dieppe, au bureau de la SNA au Nouveau-Brunswick, le 24 avril.

Parmi les dossiers pouvant figurer sur le plan de travail de la Commission, on peut s'attendre à retrouver la question du peu d'accès à certains services pour les francophones de Terre-Neuve. Comme l'explique René Légère, secrétaire général de la SNA, l'obtention du signal de la SRC Atlantique à Terre-Neuve et au Labrador fera très certainement l'objet de discussions pour cette commission, dont l'une des tâches premières sera de produire des mémoires.

Pour Hélène Davis, directrice générale de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL), la création de cette commission est un pas dans la bonne direction. «C'est un projet dont on avait discuté l'automne dernier et qui nous permettra maintenant de mieux se concerter» dit–elle. Mme Davis ajoute que les communautés francophones de la région de l'Atlantique pourront maintenant exercer des pressions en tant que groupe: «C'est là un des bénéfices qu'être membre de la SNA peut nous apporter».

Geneviève Gouin, APF

Maigrir après la naissance de bébé

Vous venez d'accoucher, votre bébé est le plus beau du monde et tout irait pour le mieux sans ces quelques kilos qui se sont sournoisement accumulés pendant votre grossesse et qui refusent de fondre.

Avant toute chose, sachez, surtout si vous allaitez, qu'il n'est pas question de commencer un vrai régime, qui aggraverait votre fatigue.

Après la naissance d'un bébé, veillez à avoir une alimentation équilibrée, avec de la viande, des oeufs, du poisson, du fromage, des légumes et des fruits, mais faites attention aux aliments riches, qui apportent beaucoup de calories sous un faible volume, et ne sont pas indispensables au fonctionnement de l'organisme : arachides, chips, mayonnaise, alcool (apéritifs, digestifs), etc. Faites aussi attention au beurre, à l'huile, à la margarine (qui est, contrairement à idée répandue, aussi riche en calorie que le beurre), mais aussi aux graisses cachées : frites, fromages gras, charcuterie, viandes grasses (mouton, agneau), plats en sauce.

Enfin, n'abusez pas des fruits frais entre les repas (sutout la banane, particulièrement riche en calories), et évitez les sucreries : chocolat, pâtisseries, boissons sucrées, glaces et autres confiseries. Votre ligne devrait revenir d'elle-même.

Si, en revanche, au bout de quelques mois, vos kilos s'avèrent plus tenaces que prévu, quelques règles simples vous permettront de perdre entre 300 et 500 grammes par semaine. Mangez beaucoup de protéines : laitages à 20 % de matière grasse maximum (lait demi-écrémé, yaourts, fromage blanc), volailles, poissons, oeufs.

Fuyez les fritures

Les féculents comme le pain, les pâtes, le riz, les pommes de terre, les petits pois et les légumes secs ne sont pas interdits, pourvu qu'ils soient consommés modérément, et de préférence sans ajout de corps gras : ils sont relativement caloriques, mais ils «calent» bien et assurent à l'organisme une réserve énergétique indispensable pendant plusieurs heures. Vous pouvez consommer à volonté les légumes verts. Attention aux fruits, car malgré leur richesse en vitamines et en minéraux, ils renferment une quantité importante de sucre.

Il est préférable d'adopter les modes de cuisson sans matières grasses.

Ne sautez pas de repas car votre organisme compenserait immédiatement en stockant plus de graisses aux repas suivants.

Enfin, n'oubliez pas de boire (au moins un litre et demi d'eau par jour) et de faire de l'exercice: la sédentarité est souvent responsable de prise de poids.

Elizabeth Lequeret, MFI

Sur le bout de la langue

Sentence relaxe pour le fax

Au banc des accusés, le fax, à qui ont fait le procès de commettre un anglicisme. Les membres du jury écoutent l'accusation: seuls **télécopieur**, **télécopie** et **télécopier** sont français et ont droit d'existence. Des experts comme Le Bon usage et Le Petit Robert confirment l'accusation.

C'est alors que la défense appelle un témoin surprise, le grand Victor Hugo lui-même. Celui-ci affirme avoir utilisé, vers 1820, le mot fac-similé, qu'il avait tiré du latin. Certains membres du jury, ne voulant pas admettre leur préjugé favorable pour fax, en soupirent d'aise. Mais l'avocat chargé de l'accusation ne s'en laisse pas imposer par le grand poète.

Télé ne veut-il pas dire «au loin, à distance»?, lance-t-il à Victor Hugo. Quant au mot copie, il signifie bien «reproduction»? Alors pourquoi fac-similé serait-il plus valable que télécopieur?

Victor Hugo réplique que télé fait partie d'une série de mots bien productive en français, par exemple télévision et téléscripteur. Néanmoins, mot savant pour mot savant, fac-similé vaut bien télécopieur.

Mieux encore, fac-similé possède une avance au plan historique, car télécopieur ne date que de 1970. C'est d'ailleurs à partir du latin que l'anglais a créé le mot fax. Exaspéré, l'avocat exige une réponse à sa question. Victor Hugo finit par reconnaître que télécopieur est tout aussi valable que fac-similé.

Après le départ du poète, l'avocat chargé de l'accusation rappelle aux jurés que les milieux bien-parlants emploient télécopieur. Quant à fax, ce n'est tout simplement pas un mot français, même si on remonte aux Romains pour lui donner une origine plus acceptable. Pensons à la préservation du français!, conclut-il.

Au tour de la défense, maintenant, de présenter son plaidoyer. L'avocate de fax commence par plaider les circonstances atténuantes. Elle compare le sort de fax à celui de hot-dog. Son équivalent français, le chien chaud, rencontre beaucoup de résistance chez les francophones, tout comme télécopieur.

Si l'origine latine de fac-similé est inacceptable, eh bien!, souligne l'avocate, de nombreux emprunts à l'anglais, tels que radar et camping, n'ont jamais posé problème.

L'une des raisons qui rend fax si populaire, continue la défense, est sa brièveté et sa sensation de rapidité causée par sa sonorité finale. Téléc, l'abréviation acceptée, semble bizarre et se prononce mal. De plus, téléc se confond facilement avec télex à l'écrit. L'économie linguistique, c'est-à-dire la transmission du sens au moindre effort, se satisfait de fax. La phrase «Télécopie-le-moi» ne gagnera jamais contre «Faxe-le-moi»!

Pour certains, fax n'a pas une sonorité française. Et pourtant, conclut l'avocate, fax rime avec l'expression sentence relaxe, utilisée, en droit, pour les verdicts de non-culpabilité...

En guise de conclusion, cette fantaisie juridique illustre la difficulté à trancher entre l'emprunt de bon aloi, l'anglicisme insidieux et l'usage réel de tous les jours. Peu de mots ont la chance, cependant, d'avoir Victor Hugo comme défenseur!

Annie Bourret

Northwest Territories Transports
L'hon. John Todd, ministre

APPEL D'OFFRES

Fabrication, expédition et installation d'un abri pour voyageurs aériens
– Lutsel'Ke, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre rez-de-chaussée de l'Édifice de la voirie, 4510 ave. Franklin); ou parvenir au directeur de la voirie, ministère des Transports, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard :

15 H, HEURE LOCALE, LE 3 MAI 1995.

Les entrepreneurs intéressés peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus à partir du 18 avril 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Bryan Peterson, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7810 ou Ranjit Tharmalingam, Téléphone : (403) 873-7808

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Ajout à l'école de Harry Camsell

Ajout de cinq salles de classe et amélioration d'un centre de ressources
– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre, en mécanique et en électricité, administrées par l'Association des constructeurs des T.N.-O., doivent être déposées au bureau de l'Association, 4817, 49e Rue, Bureau 201, Yellowknife NT, téléphone : (403) 873-3949 au plus tard à 15 h, heure locale, le lundi 15 mai 1995. Pour plus de renseignements, appelez l'Association.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au Bureau de service régional, édifice de la Justice), téléphone : (403) 874-2631, ou au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou être livrées en main propre à l'édifice Jack Taylor), téléphone : (403) 872-7273, ou au commis contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue), téléphone : (403) 873-7662 au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 MAI 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 21 avril 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-2631

Renseignements techniques : Peter Biggar, ing., Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-2187 ou Ray Chladny, Chladny Consulting Ltd., Téléphone : (403) 874-2764

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Transports
L'hon. John Todd, ministre

Vérification environnementale évaluation des installations

Le projet vise à vérifier évaluer les installations du ministère, du groupe de l'Est-01 du groupe de l'Ouest-02.
– Le groupe de l'Est comprend les régions de Baffin et Kitikmeot; le groupe de l'Ouest comprend la région de Fort Smith T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au rez-de-chaussée de l'Édifice de la voirie, 4510 ave. Franklin) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 5 MAI 1995.

Les entrepreneurs intéressés peuvent procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus à partir du 17 avril 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Nick Lawson, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7994

Appels d'offres

Transports Canada
Garde côtière canadienne Coast Guard

CONSULTATIONS PUBLIQUES

La Garde côtière canadienne région nordique procède à des audiences publiques portant sur le niveau des services offerts dans les domaines d'activités suivants :
- systèmes de navigation maritime
- activités des brise-glace
- opérations de recherche et de sauvetage
- réponse environnementale

Les audiences se tiendront à :

Localité		Endroit	Heure
Inuvik	26 avril	The Finto	8 h
Yellowknife	27 avril	The Explorer	8 h
Iqaluit	28 avril	The Frobisher	8 h

La Garde côtière canadienne souhaite entendre les parties possédant un intérêt spécifique relativement au niveau des services offerts pour chacun de ces quatre secteurs clés. Les parties qui désirent faire des présentations orales ou soumettre des manuscrits sont invitées le faire.

Pour plus de renseignements sur ces consultations, veuillez contacter :

Jeannie Hann
Garde côtière canadienne
344, rue Slater, 5e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0N7
Tél. : (613) 991-2522, téléc. : (613) 991-9261

Canada

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Phase II la rénovation des systèmes mécaniques et électriques l'édifice Brown

Rénovations la mécanique, l'électricité et de l'architecture, y compris l'installation d'un système d'extincteurs à type sprinkleur
– Iqaluit, T.N.-O.–

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre Yellowknife, 5013, 44e rue) ou au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre 4e étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 18 1995
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 18 1995

Les entrepreneurs peuvent procurer les documents l'une des adresses susmentionnées à partir du 24 avril 1995.

Un montant de 50 non remboursable est exigé pour obtenir documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est tenu d'accepter l'offre la plus ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5128

Renseignements techniques : Rock Burton, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150 ou Brian George, ingénieur, A.D. Williams Eng. Ltd., Tél. : (403) 873-2395

Ailleurs dans la francophonie

Caisses pop et gestion scolaire

La Fédération des caisses populaires de l'Ontario a décidé de mettre tout son poids derrière les parents et les associations francophones, qui se battent pour obtenir la pleine gestion de leur système scolaire et un financement équitable des écoles francophones.

La Fédération entend mobiliser toute la communauté franco-ontarienne dans le cadre d'une campagne de levée de fonds. L'argent ainsi recueilli servira à financer la bataille légale que des parents francophones de Cornwall livrent depuis plus de quatre ans au gouvernement ontarien, pour obtenir un financement équitable pour l'enseignement en langue française.

La Fédération finance déjà la contestation judiciaire des parents de Cornwall, connue sous le nom de l'affaire Séguin/Bourgeois/Landry. Elle souhaite maintenant recueillir suffisamment d'argent auprès de la communauté pour permettre aux parents d'aller jusqu'en Cour suprême de l'Ontario et, si nécessaire, jusqu'en Cour suprême du Canada.

Congrès de l'ACÉD

L'Association canadienne de l'éducation à distance (ACÉD) organisera un congrès national ayant pour thème : «Le contexte de l'éducation à distance au Canada». Ce congrès prévu pour mai 1995 comprendra les quatre volets suivants : un rapport, un congrès électronique, des tables rondes à distance et des tables rondes locales et régionales.

Le Doc de l'OLF

L'Office de la langue française du Québec, en collaboration avec Les Publications du Québec, annonce l'arrivée d'un tout nouveau produit informatique appelé Doc (Disque optique compact). Le Doc, c'est trois produits sur un seul disque compact : La Banque de terminologie du Québec, La Banque documentaire, le Français au bureau. Le Doc est offert en version DOS, Windows et Macintosh. Pour commander, composez le (418) 643-5150.

Les Fransaskois et l'Internet

Le Service fransaskois d'éducation des adultes (SFÉA) offre des ateliers sur l'usage de l'Internet. On espère bientôt naviguer sur l'Internet avec d'autres provinces, soit l'Alberta et le Manitoba. Les Fransaskois sont déjà reliés par un réseau informatique, le réseau Mercure.

Le Groupe pour le développement appuie Québec

Le Groupe pour le développement appuie la nouvelle politique du Québec à l'égard des communautés francophones hors-Québec. Pour le groupe, il s'agit d'un moment historique, le gouvernement du Québec étant le premier gouvernement au pays à mettre au point une politique de développement intégrée des francophones hors Québec. Le Groupe offre sa collaboration afin de maximiser l'impact de cette politique.

Alain Bessette

Projet du parc national de la Baie-Wager

Progrès vers la concrétisation d'un nouveau parc dans le Nunavut

Des pourparlers sont en cours actuellement entre Parcs Canada et les Inuit du Keewatin au sujet de la création du parc national de la Baie-Wager, sur la côte nord-ouest de la baie d'Hudson.

L'entente de règlement des revendications territoriales du Nunavut, intervenue en 1993, engage le gouvernement fédéral et les Inuit à travailler de concert à la création de nouveaux parcs nationaux au Nunavut. Avec ses 26 500 km carrés, le parc national projeté à la baie Wager est très représentatif du centre de la région de la toundra et contribuerait de manière significative au réseau des parcs nationaux du Canada qui vise à représenter chacune des 39 régions naturelles du pays.

«J'accueille avec joie la décision de l'Association inuit Kivalliq de s'associer avec Parcs Canada pour consulter les Inuit du Keewatin sur ce projet de longue date, a déclaré le ministre du Patrimoine canadien Michel Dupuy, ministère dont relève Parcs Canada. J'attends avec impatience les résultats des consultations.»

Les habitants de Repulse Bay, la collectivité qui entretient les liens traditionnels les plus étroits avec cette région, de même que ceux de Rankin Inlet, Coral Harbour, Baker Lake et Chesterfield Inlet seront interrogés dans le cadre du processus de consultation communautaire. D'autre Canadiens et Canadiennes seront invités à faire connaître leurs idées sur le projet de parc.

Le projet date de 1978. Les consultations sur la proposition de la baie Wager ont été suspendues en 1980, à la demande des Inuit du Keewatin qui voulaient voir leurs revendications territoriales satisfaites avant d'aborder la question d'un parc.

Si les consultations permettent de conclure qu'un parc national est souhaitable à la baie Wager, l'étape suivante consistera à négocier une entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuit, comme le prévoit l'entente de règlement des revendications territoriales. L'entente traitera de questions reliées à la création et à la gestion du parc, de formation, d'emploi, de perspectives d'affaires et d'accès au parc pour les Inuit.

D'autres projets de parc dans les T.N.-O. sont en discussion. La réserve de terres dans l'ouest de l'Arctique, qui a été récemment délimitée dans le but de protéger les terres en attendant la conclusion des négociations sur la création du parc national Tukut Nogait, est maintenant officiellement approuvée.

Parcs Canada et les Inuit de l'est de l'Arctique ont aussi entamé des négociations sur les répercussions et les retombées du parc national du Nord-de-l'Île-de- Baffin et pour la création des réserves de parcs nationaux Auyuittuq et de l'Île-d'Ellesmere.

Alain Bessette

Région de la baie Wager

Description du parc national de la Baie-Wager

Située sur la côte ouest de la baie d'Hudson, la baie Wager est une mer intérieure qui s'étend sur 100 km vers l'ouest, dans les terres improductives éloignées du district du Keewatin dans les T.N.-O.

La région visée par le projet consiste en une vallée d'effondrement et comprend une variété impressionnante de formes de relief dont les eskers et d'autres formations glaciaires. Les basses-terres et les vallées fluviales où poussent de délicates fleurs sauvages de l'Arctique, des lichens rustiques et du carex, contrastent avec les régions de désert rocheux et les hautes terres rocailleuses. La faune typique de cette région de la toundra abonde; le caribou, le loup, le boeuf musqué, le lièvre arctique et le spermophile arctique font partie des espèces qu'on y retrouve. Les falaises et les vallées fluviales érodées constituent un habitat essentiel pour le faucon pélerin et pour le faucon gerfaut.

Le projet comprend un important milieu marin. La Baie Wager a des marées de huit mètres et un fort mouvement tidal qui produit des chutes réversibles inhabituelles à la jonction de la baie et du lac Ford. L'eau dans ce secteur ne gèle pas l'hiver. Ces zones d'eau libre contribuent à l'abondance de mammifères marins et d'ours polaires.

De plus, plus de 500 sites archéologiques ont été mis à jour, retraçant une présence humaine séculaire dans ces lieux.

A.B.

Parc national Tuktut Nogait

Une réserve de terres est décrétée

Une étape cruciale a été franchie dernièrement en vue de la création du parc national Tuktut Nogait. Les terres de ce parc proposé ont été retranchées des territoires visés par les règlements des revendications respectives des Inuvialuit, du Sahtu et du Nunavut.

Cette étape vise à empêcher toute autre forme de développement sur ces terres.

«Ce parc proposé (...) symbolise l'entente et l'harmonie qui peuvent régner lorsqu'on travaille de concert à l'atteinte d'un but commun, a déclaré le ministre des Affaires indiennes et du Nord Ronald A. Irwin. Il est encourageant de constater un tel appui à l'égard d'utilisations avisées des terres.»

Les terres de ce parc de 28 000 km carrés, situées dans la région des collines Melville, à l'est d'Inuvik, ont été soustraites à l'aliénation après examen de la demande du Comité supérieur de l'énergie, des minéraux et des ressources. Ce comité a procédé à des consultations auprès des trois groupes autochtones concernés, du gouvernement des T.N.-O. et du secteur privé.

Cette soustraction des terres à l'aliénation, qui durera trois ans, empêchera l'octroi de concessions minières ou l'exercice de droits de surface sur les terres visées. Elle donnera aussi à Parcs Canada le temps de conclure les ententes officielles nécessaires en vue d'établir un parc national.

Ces terres sont importantes car elles comprennent les zones de mises à bas de la harde Bluenose de caribous de la toundra comptant 10 000 animaux. Sur le plan scientifique, cette région comprend un secteur qui a échappé à la glaciation lors de la dernière période glaciaire, un certain nombre de pingos (des buttes de terre conique ayant un centre de glace), une énorme masse de glace d'origine glaciaire, enfouie et vieille de 12 000 ans, et un certains nombre d'accidents géologiques d'un caractère unique.

Des découvertes archéologiques portent à croire que la région comptait de nombreux habitants au cours du dernier millénaire, un important élément d'information culturelle sur les Inuit de Thulé et les Inuit du Cuivre.

On y retrouve également une faune variée incluant le caribou arctique, le boeuf musqué, le grizzly, et plusieurs variétés d'oiseaux de proie.

Limites proposées pour le parc Tuktut Nogait

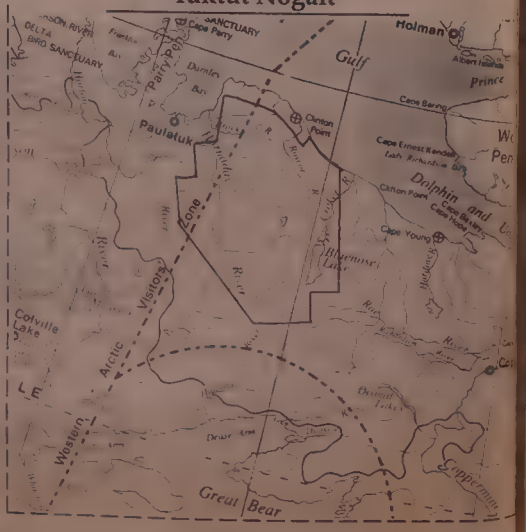

A.B.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 17, vendredi 28 avril

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Le dimanche de Pâques, l'hiver y allait d'un dernier coup de coeur; à témoin France Benoit de Yellowknife qui dût déblayer son pare-brise.

Programme d'interprétation judiciaire

Les coupures sont vertement dénoncées par les députés

Le programme d'interprétation judiciaire a suscité la controverse du 5 au 12 avril dernier. Tout a commencé lorsque Dennis Patterson s'est levé en chambre pour dénoncer les coupures que le ministre de la Justice a imposées à ce programme.

Le député d'Iqaluit (et ancien ministre de la Justice) a adressé plusieurs critiques à Stephen Kakfwi. Dans un premier temps, M. Patterson a déploré qu'un programme qui est cité en exemple à la grandeur du pays et de la région circumpolaire ait fait l'objet de coupures importantes. Deux des quatre personnes travaillant pour ce programme ont été avisées le 1er mars que leur poste sera supprimé à compter du 1er juin prochain. Les postes abolis étaient directement financés par l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones.

Dennis Patterson juge la décision du ministre d'autant plus malheureuse «que les demandes des tribunaux pour les services d'interprètes sont en hausse, et non pas à la baisse» et qu'«une récente décision de la Cour suprême du Canada a confirmé le droit d'un accusé à un interprète compétent».

Les coupures du ministère de la Justice au programme d'interprétation judiciaire ont également choqué M. Patterson car elles ont été décidées avant que le nouvel accord sur les langues soit finalisé avec Ottawa. Depuis la signature de l'accord, le GTNO - en raison d'une baisse de 33% du budget de l'accord - se penche sur ses priorités pour déterminer quels services et quels programmes il pourra maintenir.

Qui plus est, les coupures au programme d'interprétation précèdent la remise d'un rapport d'évaluation du programme. Le ministre Nerysoo (Éducation, Culture et Formation) avait commandé cette évaluation à Avery Cooper, une firme indépendante.

Le ministre Kakfwi a expliqué aux membres de l'Assemblée que «des coupures considérables aux fonds de l'Accord sur les langues étaient prévisibles. Ces coupures se sont produites et pour s'y préparer le ministère de la Justice avait procédé à une évaluation des postes directement financés par l'accord. Il fut alors déterminé que l'abolition des deux postes désignés [gestionnaire du programme et terminologue pour les langues dénées, NDLR] affecteraient le moins, au niveau des collectivités, la prestation des services ».

Les réponses du ministre de la Justice n'ont pas pour autant mis fin au débat. Dès le lendemain, MM.

Interprétation
Suite en page 2

Près du tiers de toutes les plaintes proviennent d'Ottawa

La Loi sur les langues officielles n'est pas respectée dans la capitale nationale

Vingt-cinq ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement fédéral est toujours incapable de la faire respecter dans sa propre cour, à Ottawa.

«Le français ne jouit pas d'un statut équitable comme langue de travail dans les bureaux des institutions fédérales dans la région de la capitale nationale», constate le Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom, dans son dernier rapport annuel.

En fait, près du tiers de toutes les plaintes (30 pour cent) adressées au Commissaire aux langues officielles en 1994 provenaient de la capitale fédérale. La proportion des plaintes relatives à la langue de travail est même à la hausse depuis les cinq dernières années, puisqu'elle est passée de 7 à 13,2 pour cent.

Le Commissaire a sondé 6400 employés choisis au hasard au sein de la fonction publique fédérale à Ottawa. Un peu plus de 4000 ont répondu au questionnaire, dont 37 pour cent étaient des francophones. Les résultats du sondage sont désastreux.

Ainsi, les échanges avec le surveillant immédiat ne se font pas souvent en français. Dans la région de la capitale nationale, 15,4 pour cent des gestionnaires, qui devraient pourtant être bilingues, sont incapables de faire la surveillance dans

Langues officielles
Suite en page 2

Assis auprès du feu et du teepee, les élèves de la classe de Nikole Loubert se remémorent les récentes visites de leurs invités. Dans le sens horaire, en commencant à midi : Naija Mainville, Nikole Loubert, Brigitte Brophy, Mélanie Gueguen, Katherine Corriveau, Pascale Savage, Tahnee Pride, Ross Wallbridge, Gabrielle Leblanc, René Pitre, Marc Christensen, Lawrence Kingsbury et Stefane Christensen.

Injection de 1,5 million de dollars du programme d'infrastuctures fédéral et territorial dans l'est de l'Arctique.

Lire en page 3

Les langues officielles ne se portent pas bien dans la capitale. Le reste du pays en pâtit.

Lire en page 4

Découverte de la culture autochtone à l'école Allain St-Cyr: les élèves commentent.

Lire en page 5

Les caisses populaires de l'Ontario doivent s'assurer d'être plus compétitives.

Lire en page 6

Rapport du Commissaire aux langues officielles: impact pour les francophones.

Lire en page 8

ÉCHOS DES T.N.-O.

Intervention précoce auprès des enfants

L'Association des conseillers des T.N.-O. a établi un poste de coordinateur en intervention précoce qui travaillera avec des groupes communautaires actifs dans le domaine de l'intervention précoce auprès des jeunes. Ce poste est financé grace à une subvention de Santé Canada dans le cadre de son programme «Grandir ensemble».

Le coordinateur distribuera de l'information sur le programme «Grandir ensemble», le programme d'Action communautaire pour les enfants et autres sources de financement. Cette personne aidera aussi les communautés à établir des startégies d'intervention auprès des jeunes. Ce travail se fera en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Rappelons que les initiatives d'intervention précoce auprès des jeunes visent a favoriser le développement physique et mental des enfants de façon à ce qu'ils atteignent leur plein potentiel.

Honneurs pour un acte de bravoure

Quatres résidents de Lac La Martre se sont vu honorés du Prix du Commissaire pour leur participation au sauvetage et à la réanimation d'un ami qu'ils avaient repêché du lac La Martre. Il s'agit de Frankie Nitsiza, Peter Moosenose, Alfred Nitsiza et Lloyd Bishop.

Le sauvetage s'est produit en août 1993 alors que le vent et les vagues avaient empêché Andrew Beaverho, neuf ans, et Larry Flunkie, 11 ans, de ramener leur radeau vers la berge. Les deux garçons avaient alors décidé de tenter de rejoindre la rive à la nage, une distance d'environ 150 pieds. Le jeune Flunkie avait dû être repêché du fond du lac après plus de cinq minutes passées sous l'eau. C'est grâce à des techniques de réanimation que le jeune enfant avait pû être ramené à la vie.

La loi scolaire

Le Comité permanent des Affaires législatives entreprendra un examen approfondi et tiendra des audiences publiques sur le projet de loi 25 qui vise à remplacer l'actuelle loi sur l'éducation.

Des audiences publiques auront lieu dans huit communautés du Nord : Inuvik et Iqaluit (8 et 9 mai), Rankin Inlet (11 mai), Fort Smith (11 et 12 mai), Fort Simpson et Cambridge Bay (15 et 16 mai), Dettah (18 mai) et Yellowknife (18 et 19 mai). Les députés qui siègent à ce comité comptent sur ces audiences pour recevoir les commentaires de la population sur la nouvelle loi proposée.

La loi actuelle a été adoptée en 1977 puis a été modifiée à plusieurs reprises. La loi proposée a été adoptée en deuxième lecture le 10 mars dernier.

Cinq députés animeront les audiences dans le Nunavut et cinq autres feront de même pour les audiences dans l'ouest de l'Arctique. Les audiences prendront fin le 19 mai prochain.

Les membres du comité feront rapport à l'Assemblée législative lors de la reprise des travaux le 5 juin prochain.

Pas assez de députés

L'Assemblée législative n'a pu siéger le 24 avril dernier en raison d'un nombre insuffisant de députés.

Les intempérie du week-end précédant ont empêché le retour dans la capitale des députés Kenoyoak Pudlat et Rebecca Mike car les vols aériens furent annulés. De plus, Don Morin a dû se rendre d'urgence à Edmonton pour des raisons familiale. Silas Arngn'naaq et Brian Lewis étaient à Bruxelles, en Belgique, afin de promouvoir les intérêts de l'industrie de la fourrure. Finalement, six membres de l'Assemblée se trouvaient à Ottawa pour représenter les T.N.-O. devant le comité de la Chambre des communes chargé d'étudier la loi sur le contrôle des armes à feu.

Semaine nationale du bénévolat

La résidente de Yellowknife Helene Usherwood a reçu le prix de la bénévole de l'année.

Ce prix lui a été remis par le ministre des Affaires municipales et communautaire Kelvin Ng lors d'un souper spécial organisé sous les hospices de *Storefront for Voluntary Agencies*. Ce diner s'insérait dans le cadre de la Semaine nationale du bénévolat qui se tient du 23 au 29 avril.

La candidature de Mme Usherwood fut avancée par le maire de Yellowknife Dave Lovell.

Elle a été très active au cours des 20 dernières annees comme bénévoles auprès de plusieurs organisations : auprès des personnes handicapées, à développer des programmes pour les Guides des T.N.-O. et en étant active auprès de groupes religieux. Elle a travaillé avec l'Association canadienne de la santé mentale, le Conseil des personnes handicapées des T.N.-O., *Storefront* et l'Association des soins psychiatriques des T.N.-O.

Jocelyn Christensen, de Yellowknife a également été honorée d'une mention spéciale accordée aux jeunes volontaires. Agée de 15 ans, elle a enseigné les rudiments de la natation à des adultes handicapés au cours des trois dernières annees. Le jury qui decide de l'attribution des prix est composé de cinq membres.

Alain Bessette

Programme d'interprétation

Suite de la une

Antoine (Nahendeh), Koe (Inuvik), Pudlat (Baffin sud) et Mme Marie-Jewell (Thebacha) ont emboîté le pas au député d'Iqaluit qui lui est revenu à la charge.

La disparition du poste de terminologue spécialisé dans les langues dénées inquiète tout particulièrement les députés de l'ouest de l'Arctique. Ils estiment que les langues dénées accusent déjà un retard par rapport à l'inuktitut en ce qui a trait à la terminologie juridique.

Avec la division des TNO en 1999, le ministre Kakfwi a rétorqué qu'il semblait plus pratique - à cause de la distance entre le Baffin et Yellowknife où le programme d'interprétation est administré - de maintenir le poste de terminologue à Iqaluit, et non pas à Fort Smith.

L'annonce des coupures de poste avant que soit complétée l'évaluation du programme d'interprétation par Avery Cooper a aussi soulevé beaucoup de questions et d'objections.

Le ministre de la Justice a rappelé aux députés que l'étude portait sur la question de la formation des interprètes en général et vise également les programmes offerts par les ministères de la Santé et de l'Éducation.

M. Kakfwi a ajouté que la gestion du personnel est du ressort départemental et que le ministère pouvait décider d'abolir deux postes sans avoir à attendre le rapport de Avery Cooper.

En fait, le ministre de la Justice a profité du débat lancé par les membres ordinaires de l'Assemblée législative pour les haranguer longuement à propos de la lutte au déficit qu'Ottawa a entreprise.

Selon M. Kakfwi, les coupures annoncées cette année marquent le début d'une longue ère de compressions et de réaménagements.

«Il ne semble pas possible que je puisse proposer des coupures auxquels les membres ordinaires ne s'opposeront pas vigoureusement. Dans un gouvernement comme le nôtre basé sur le consensus, cela crée un dilemne. Nous devons réaliser que les fonds avec lesquels nous fonctionnions dans le passé ne sont plus disponibles.», a-t-il déclaré à plusieurs reprises.

Le 12 avril, au terme d'une semaine de débats animés, le député d'Iqaluit a proposé une motion portant sur une revue des programmes en langues officielles.

M. Patterson souhaite que les groupes communautaires - dont les associations francophones - qui sont actifs dans ce dossier soient impliqués dans le processus. Des coupures «au hasard ou au gré d'un ministre» ne constituent pas un plan d'ensemble, a ajouté M. Patterson qui demande au GTNO de ne pas seulement blâmer Ottawa.

Parmi les services à examiner, M. Patterson a mentionné l'interprétation à l'Assemblée législative qui coûte en moyenne 11 000$ par jour durant la session. Plusieurs députés ont exprimé leur soutien à ce service. M. Patterson a réitéré qu'il souhaitait seulement un exercice concerté de priorisation des programmes en fonction du financement réduit. La motion a été adoptée.

Agnès Billa

Langues officielles

Suite de la une

les deux langues officielles.

Le sondage démontre aussi qu'on rédige peu en français dans la capitale. Pas moins de 61,5 pour cent des répondants francophones ont indiqué qu'ils rédigeaient surtout en anglais. Seulement 10,7 pour cent utilisaient le français. Pourtant, 54,1 pour cent des fonctionnaires francophones préféreraient rédiger en français.

«Si je rédige mes analyses et mes rapports en français, écrit un fonctionnaire, mon surveillant me demande en plus de lui remettre soit un sommaire, soit une autre version en anglais».

Seulement 16 pour cent des réunions se tiennent dans les deux langues officielles.

Plus des trois-quart des fonctionnaires francophones estiment que plus de la moitié des échanges verbaux et écrits se font en anglais.

Seulement 54,9 des fonctionnaires francophones disent que les cours de formation et de perfectionnement sont toujours offerts dans la langue de leur choix, alors que les cours en anglais sont toujours disponibles.

«J'ai cessé de sélectionner les cours en français pour deux raisons. la plupart ne sont inscrits à l'horaire que plusieurs mois après les cours en anglais; quand arrive la date du cours en français, on nous informe souvent qu'il est annulé faute d'un nombre suffisant de participants» , écrit un autre fonctionnaire.

Conclusion du Commissaire: le français ne prendra sa place dans les bureaux fédéraux à Ottawa, «que lorsque les dirigeants s'engageront personnellement à accorder à cette langue officielle une place équitable et rendront leurs gestionnaires responsables des mesures prises à cet égard».

Pourtant, dit-il, les ressources humaines dans la capitale nationale sont amplement suffisantes pour s'assurer d'un service bilingue. Il pense que les décideurs fédéraux n'ont pas fait beaucoup d'efforts ces dernières années pour résoudre le problème, et va même jusqu'à parler «d'une grande inertie».

On en saura davantage dans les mois à venir, puisque M. Goldbloom rendra bientôt public son étude sur les conditions linguistiques de travail des fonctionnaires fédéraux, dans la région de la capitale nationale. Il publiera ensuite une brochure, qui définit les droits des fonctionnaires qui travaillent dans les régions bilingues. Et pour cause. Selon le sondage du Commissaire, 45 pour cent des fonctionnaires francophones n'ont jamais reçu de renseignements concernant leurs droits et leurs obligations en matière de langues officielles!

APF

Pour des informations complémentaires sur le dernier rapport annuel du Commissaire aux langues officielles du Canada : Lire en page 8

La Presse à Yellowknife

Êtes-vous intéressé.e à recevoir La Presse du samedi trois jours après sa parution?

Voilà l'offre que l'Association franco-culturelle de Yellowknife vous fait pour la somme de 5$ (transport inclus)! Contactez le 873-3292 dès maintenant!

La Presse

Merci à Arctic Ventures Inc., à Iqaluit et à NWT Air de leur collaboration.

Trousse «Premiers pas»

Bienvenue à Maude !

Née le 8 février dernier, Maude pesait 7 lbs et 13 onces à la naissance. Les heureux parents, Sylvie Morin et Denis Lecompte d'Iqaluit, ont reçu la trousse «Premiers pas» de la Fédération Franco-ténoise pour souligner la naissance d'une toute nouvelle francophone des T.N.-O.

Évelyne Dutka vient de terminer son contrat à la Fédération franco-ténoise. Un gros merci de tous les membres du réseau pour nous avoir aider à clôre l'année financière.

La mine réjouie, Caroline Millette reprend le boulot à la suite d'un copieux repas pris à l'occasion de la journée des secrétaires. Quelques fleurs lui ont aussi été remises cette journée-là.

Les dollars du fédéral et du territorial moussent l'économie

Projets d'infrastructure pour l'est des T.N.-O.

Grâce aux dix-huit projets qui viennent d'être approuvés dans le cadre du programme d'infrastructure lancé conjointement par le gouvernment du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 74 emplois à court et à long terme seront créés dans neuf communautés de l'est des T.N.-O.

Parmi les projets qui seront réalisés, mentionnons la rénovation et l'agrandissement de l'aéroport de Lake harbour et l'aménagement d'un petit parc à Chesterfield Inlet.

Le ministre territorial de l'Éducation, de la Culture et de le Formation, Richard Nerysoo, a annoncé la nouvelle le 20 avril dernier en compagnie de M. Jack Anawak, secrétaire parlementaire, Affaires indiennes et du Nord canadien, et député fédéral de Nunatsiaq. M. Anawak a pris la parole au nom de M. Ronald A. Irwin, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et de M. Arthur C. Eggleton, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'infrastructure.

Lake Harbour est l'une des collectivités de l'est des Territoires du Nord-Ouest à bénéficier de fonds dans le cadre du programme d'infrastructure. Elle a reçu au total 69 183 $ des gouvernements fédéral et territorial, ainsi que de tiers. On y entreprendra les cinq projets suivants : la restauration d'un vieux cimetière historique, des travaux de rénovation mineurs à l'atelier de l'association des sculpteurs de la région, la construction d'une route liant la collectivité au parc territorial Katannilik, la rénovation de la salle et du bureau communautaires et la modernisation, de même que l'agrandissement de l'aéroport local.

«Les projets qui seront réalisés à Lake Harbour sont d'excellents exemples de projets d'infrastructure originaux qui servent non seulement à la collectivité dans son ensemble, mais aussi à ses résidents», a déclaré M. Anawak.

Il s'agit de la troisième série de projets approuvés dans les Territoires du Nord-Ouest depuis le début du programme d'infrastructure. Le programme, dont les frais sont partagés par le gouvernement du Canada et celui des Territoires, a été conçu pour répondre aux besoins et aux priorités des collectivités locales en matière d'infrastructure. Les projets de la présente série représentent, au total, un investissement de plus de 1,5 million de dollars dans l'est des Territoires du Nord-Ouest.

Les fonds nécessaires à ce programme ont été prévus dans le budget fédéral de février 1995 et font donc partie du cadre financier actuel. La présente annonce montre la façon dont le gouvernement entend organiser ses dépenses afin de mieux servir les Canadiens et les Canadiennes et afin d'utiliser les deniers publics à bon escient.

«Les collectivités des T.N.-O. tireront d'énormes avantages de ce programme, de dire M. Nerysoo. En créant des emplois et en améliorant l'infrastructure, on rehausse la qualité de vie globale des résidents des collectivités qui participent au programme sur l'infrastructure.»

Alain Bessette

La chute du dollar canadien et le tourisme

On voyage moins aux Etats–Unis

Conséquence de la baisse du dollar canadien, les Canadiens de toutes les provinces font moins de voyages en automobile d'un jour aux Etats–Unis.

Statistique Canada enregistre une diminution annuelle des voyages d'un jour vers les Etats–Unis (février 1994 à février 1995) de 20,3 pour cent à partir du Nouveau-Brunswick, 25,4 pour cent du Québec, 14,6 pour cent de l'Ontario, 24,9 pour cent du Manitoba, 17 pour cent de la Saskatchewan, 11,8 pour cent de la Colombie-Britannique et 9,1 pour cent du Yukon. Seule l'Alberta a enregistré une hausse de 2,2 pour cent des voyages d'un jour en automobile vers les Etats-Unis.

En février, les voyages des Canadiens aux Etats-Unis en automobile et le même jour, avait chuté de 5 pour cent par rapport à janvier. Ils se chiffrent maintenant à 2,9 millions de voyages, soit le niveau le plus bas depuis mars 1988.

APF

Northwest Territories

Proclamation

Semaine de la Santé Mentale
Du 1er au 7 mai 1995

ATTENDU QUE la semaine du 1er au 7 mai sera proclamée la Semaine de la santé mentale;

ATTENDU QUE l'Association canadienne de la Santé mentale (division des Territoires du Nord-Ouest) aidera les communautés à souligner la Semaine de la santé mentale;

ATTENDU QU'une personne sur six aura besoin d'aide professionnelle pour santé mentale;

ATTENDU QUE le thème du soutien social sera d'encourager tous les citoyens des Territoires du Nord-Ouest à chercher de l'aide parmi leurs connaissances sociales pour le mieux-être physique et mental;

PAR CONSÉQUENT, moi, Nellie Cournoyea, ministre de la Santé et des Services sociaux, proclame par la présente la semaine du 1er au 7 mai comme étant la Semaine de la santé mentale dans les Territoires du Nord-Ouest et encourage tous les citoyens à célébrer le mieux-être non seulement pendant cette semaine, mais tout au long de l'année.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux,

L'honorable Nellie Cournoyea

Secrétaire d'État Formation et Jeunesse

Secretary of State Training and Youth

MESSAGE DE MADAME ETHEL BLONDIN-ANDREW, SECRÉTAIRE D'ÉTAT (FORMATION ET JEUNESSE) AUX DIPLÔMÉS DU COLLÈGE AURORA
PROMOTION DE 1995

Je tiens à offrir toutes mes félicitations à ceux et à celles qui ont obtenu leur diplôme du Collège Aurora cette année.

Vous méritez notre admiration, car il vous a fallu montrer beaucoup de détermination et travailler très fort pour terminer avec succès ce volet de votre éducation et de votre formation. Que vous décidiez maintenant de chercher un emploi ou de poursuivre vos études, sachez que nous sommes désormais entrés dans l'ère de la formation continue.

Le degré de scolarité constitue un facteur déterminant sur le marché du travail actuel. On veut des travailleurs et des travailleuses qui sont sensibilisés au phénomène de la mondialisation, qui possèdent des compétences techniques et qui sont capables de communiquer.

J'encourage tous les résidants des collectivités du Nord à marcher sur vos traces et à profiter de la vaste gamme des services éducatifs offerts par les campus et les centres de formation du Collège Aurora; ce collège dont la vocation est justement de répondre aux nouveaux besoins des collectivités du Nord en matière d'éducation et de formation.

Chers diplômées et diplômés, soyez fiers de votre réussite. Marchez d'un pas assuré sur la voie que vous vous êtes tracée et efforcez-vous de donner le meilleur de vous-même. Il existe de nombreuses possibilités pour quiconque veut apprendre et s'améliorer. Saisissez-les!

Ethel Blondin-Andrew

ÉDITORIAL

Ottawa ne donne pas le bon exemple

La Loi sur les langues officielles n'est pas respectée dans la capitale nationale, révèle le plus récent rapport du Commissaire aux langues officielles du Canada. Près d'un tiers des plaintes adressées au Commissaire proviennent d'Ottawa.

Même en admettant qu'un nombre élevé de plaintes peut être salutaire s'il indique l'intérêt du public pour ses droits linguistiques, 30% des plaintes, c'est tout de même beaucoup.

Pour les francophones des Territoires du Nord-Ouest, cette situation a de nombreux impacts. Pour une région éloignée et une petite population comme les nôtres, les acquis et les nouveaux gains des plus grands centres alimentent nos revendications et contribuent souvent à l'amélioration objective de notre situation.

Dans la capitale nationale - siège du gouvernement fédéral - nous sommes en droit de nous attendre à ce que la politique des langues officielles soit appliquée avec diligence et avec enthousiasme, au travail et dans les communications avec le public. Sinon, à qui revient la responsabilité de donner le bon exemple au reste du pays et aux autres juridictions?

Si même dans la capitale on boude la politique de langues officielles, du coup il n'y a plus à se surprendre des difficultés répétées en région éloignée à obtenir des services en français. Depuis trois mois, la situation semble en fait se dégrader.

Prenons le cas de Revenu Canada et de ma déclaration d'impôt. C'est le bureau local qui ne disposait pas du guide supplémentaire pour les régions éloignées, version française. Le numéro 1-800 fourni par la préposée n'était pas le bon. Et je n'ai pas encore reçu du bureau d'Edmonton le guide en question...

Au travail, régulièrement lors de rencontres animées par des agences fédérales, les documents et les dossiers de presse ne sont pas disponibles en français. Il s'agit toujours d'un oubli dont les gens s'excusent profusément. Et dans certains cas, j'attends encore la version française de ces documents. Depuis le budget Martin, un service fédéral a averti le journal qu'il devra bientôt nous faire payer le coût de la traduction de son bulletin d'information. Et tout cela se combine pour rendre plus précaire la situation de la communauté.

Victor Goldbloom, le Commissaire aux langues officielles, a raison de dire qu'à travers le Canada le rôle des communautés francophones dans la vitalité de la langue française est dévalorisé. Les gens «d'ailleurs» s'exclament trop souvent: «J'ai jamais pensé qu'il y avait des francophones ici!». Et, paradoxalement, les francophones d'ici - d'après l'enquête du Commissaire - ne se plaignent pas des services en français qui pourtant ne sont pas disponibles au niveau requis. Ironie du sort...

Agnès Billa

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire public le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises*. *L'Aquilon* est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

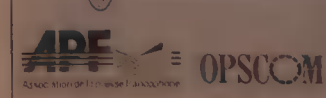

Ici et là au pays

Lundi, 1er mai, minuit...

Ce n'est pas le titre d'un film d'horreur, mais bien la date limite pour produire sa déclaration de revenus de 1994, tient à rappeler le ministre du Revenu national.

Puisque le 30 avril tombe un dimanche, Revenu Canada a décidé de donner aux contribuables un jour ouvrable de plus pour produire leur déclaration. De nombreux bureaux de Revenu Canada seront ouverts jusqu'à minuit afin de recevoir les déclarations de revenus. Aucune pénalité ne sera imposée si Revenu Canada reçoit les déclarations avant minuit le 1er mai, ou si le cachet de la poste indique cette date ou une date antérieure.

Revenu Canada a reçu à ce jour 10,8 millions de déclarations, dont 2,6 millions par voie électronique. L'autoroute de l'information est maintenant au service du fisc canadien!

Les contribuables qui auraient, par hasard, un urgent besoin de parler à un fonctionnaire du ministere peuvent composer, sans frais, le numéro 1-800-959-7383.

Pauvres femmes...

Selon une récente étude du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, de nombreuses femmes, aujourd'hui âgées entre 45 et 54 ans, toucheront un maigre revenu au moment de la retraite.

Selon l'auteur, la plupart des femmes appartenant à ce groupe d'âge sont demeurées au foyer lorsque leurs enfants étaient petits. Leur participation sur le marché du travail a donc subi des interruptions, qui aura un effet direct sur leur revenu de retraite

Ces femmes, qui sont au mitan de leur vie, ne gagnent que 62 pour cent du revenu des hommes de leur génération. En 1991, près de la moitié des 1,5 million de femmes de 45 à 54 ans gagnaient moins de 20,000$ par année.

L'étude révèle aussi que plus de 40 pour cent de ces femmes n'ont aucune date de retraite en tête et que seulement 45 pour cent d'entre elles cotisent à un REER, dont la cotisation moyenne annnuelle s'établit à environ 2,300$

APF

La lecture tue

Elle tue l'ignorance. Elle tue la faim et la pauvreté. Et elle met fin au désespoir de millions d'hommes, de femmes et d'enfants partout dans le monde. Les programmes d'alphabétisation de CODE influent sur le sort des pays en voie de développement. Alors aidez-nous à enrayer les problèmes qui découlent de l'analphabétisme. Appuyez CODE.

Je veux aider CODE dès maintenant.
☐ Faites-moi parvenir de plus amples informations.
Je souscris
☐ 30 $ ☐ 50 $ ☐ 75 $ ☐ 100 $ ☐ _____ $
_____
N° de téléphone _____
_____
Province _____ Code postal _____
Faites parvenir votre don à CODE :
321 rue Chapel, Ottawa (Ontario) K1N 7Z2
Télécopieur : (613) 232-7435
Si vous préférez employer la carte VISA ou MC, téléphonez au :
1-800-661-CODE
Oeuvre de charité enregistrée sous le n° 0369876-29-10
Vos dons sont déductibles d'impôt

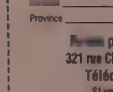

L'Organisation CODE pour l'éducation au développement. Fondé en 1959, CODE a besoin de votre aide pour continuer à soutenir des projets d'alphabétisation partout à travers le monde.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____
Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Des activités scolaires bien spéciales pour les jeunes élèves de l'école Allain St-Cyr

Familiarisation à la culture autochtone

Du 13 au 20 avril dernier, les élèves de l'École Allain St-Cyr ont été initiés à la culture autochtone. Des invitées sont venues présenter des éléments de la culture dénée aux jeunes et ces derniers ont aussi visité le musée du centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles.

Tout d'abord, Stella Desjarlais est venue rencontrer les élèves le 13 avril dernier. Elle a montré aux élèves comment faire du *bannock*, pain sans levain qu'ils ont pu ensuite déguster.

Mme Desjarlais a expliqué que ce pain traditionnel des Autochtones n'est entré dans leurs coutumes qu'à la suite de l'introduction de la farine par les premiers Canadiens d'origine européenne. Auparavant, ils se nourissaient principalement de la chasse, de la pêche et des fruits de la cueillette : racines, écorces, baies, etc.

Les élèves de l'École Allain St Cyr ont ensuite reçu la visite le 19 avril de Cheeko Desjarlais une Autochtone *cree* des T.N.-O. qui était accompagnée de son nourisson de trois semaines.

Lors de cette rencontre, elle a initié les élèves aux moeurs et coutumes des peuples autochtones. Pour illustrer son propos elle avait apporté des peaux et des fourrures qu'elle a tannées elle-même (caribou, castor et carcajou). Elle fabrique aussi des sacs, vêtements et autres accessoires en utilisant ces peaux. Elle a parlé des animaux du nord aux enfants, de leur comportement à la chasse et de leurs moeurs en famille.

Les jeunes ont ainsi appris que les couples de loups, de cygnes et d'aigles s'unissent pour la vie; ils restent toujours ensemble (mais pas quant ils vont à la chasse nous rappelle un des jeunes élèves).

La dernière activité fut une visite au musée, en compagnie de M. Jean-Yves Lefort, animateur scolaire travaillant au musée.

Celui-ci leur a conté quatre légendes dénées dont les élèves devaient interpréter chacun des personnages. M. Lefort leur a rappellé que les Dénés offraient des présents aux conteurs d'histoires et qu'ils traitaient de façon bien spéciale leurs médecins ou sorciers possédants des pouvoirs spéciaux. Les jeunes ont eu l'occasion de se costumer et de manipuler plusieurs accessoires utilisés par les Dénés.

Alain Bessette

Les élèves de Nikole Loubert dansent au rythme du tambour.

Photo: Alain Bessette

Initiation à la culture dénée

Commentaires des élèves

Voici quelques commentaires recueillis sur le vif lors d'une visite impromptue du journal L'Aquilon dans les locaux de l'école Allain St-Cyr. Les élèves nous racontent ce qu'ils ont appris lors de ces visites :

- «J'ai aimé la légende sur la pierre turquoise, qui apporte la paix», Marc Christensen.

- «J'ai appris que les Dénés mangent la tête de caribou lors de célébrations», Pascale Savage.

- «J'ai appris que les rats musqués sont pas très gentils car ils mangent avant de nourrir leurs bébés; ils ne leur donnent que les restants», Katherine Corriveau.

- «Les caribous ne peuvent pas manger des animaux car ils n'ont pas de dents en avant», Tahnee Pride.

- «Lors du tour du musée, j'ai aimé les légendes et j'ai fait du théâtre pour acter les légendes», Mélanie Gueguen.

A.B.

POUR QUE LE MONDE TOURNE *PLUS JUSTE*

DÉVELOPPEMENT ET PAIX

(514) 257-8711
5633, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1A3

QUI SONT CES GENS?

Ces personnes ont reçu une bourse de la Fondation Donatien Frémont pour l'année scolaire 1994-95.

Bourse Petro-Canada
1. *Nathalie C. Lévesque*
St-Basile, Nouveau-Brunswick

Bourse de l'Université Laval
2. *Michèle Bernier*
Edmundston, Nouveau-Brunswick

Bourse de la Banque Nationale
3. *Philippe Bérubé*
Bathurst, Nouveau-Brunswick

Bourse Journal LeDroit
4. *Emmanuel Chabot*
Vars, Ontario

Bourse des communicateurs
5. *Simon Fournier*
Hearst, Ontario
6. *Marco Dubé*
Kapuskasing, Ontario
7. *Véronique Chiasson*
St-Isidore, Nouveau-Brunswick
8. *Isabelle Moses*
St-Quentin, Nouveau-Brunswick
9. *Christine Gagnon*
Windsor, Ontario
10. *Isabelle Haché*
Dieppe, Nouveau-Brunswick
11. *Mireille E. LeBlanc*
Shédiac, Nouveau-Brunswick

Les deux personnes suivantes se partagent aussi la bourse L.-Donat Langelier
- *Pierrette d'Entremont (automne 1994)*
Pubnico-Ouest, Nouvelle-Écosse
- *Jasmine Demers (hiver 1995)*
Sudbury, Ontario

Qui sait, ces personnes seront peut-être dans quelques années des leaders du monde des communications dans les communautés francophones du Canada. La Fondation leur aura facilité le chemin.

Si vous voulez faire carrière dans le domaine des communications (journalisme, graphisme, etc.), la Fondation peut vous aider. Les formulaires de demande de bourse pour 1995-96 seront disponibles ce printemps, notamment auprès du journal de l'Association de la presse francophone dans lequel cette annonce est insérée.

Fondation Donatien Frémont, Inc.

325, rue Dalhousie, pièce 900, Ottawa (Ont) K1N 7G2 Téléphone: (613) 241-1017

OPSCOM

APPEL D'OFFRES

Transports
L'hon. John Todd, ministre

Débroussaillement des côtés de la route (trois ans) - Région du sud-ouest du Mackenzie

Le projet vise à couper la végétation, les buissons et les arbustes sur les côtés de la route
– Routes 1 et 7, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen); ou parvenir au surintendant des régions de l'Ouest, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 11 MAI 1995.

Les entrepreneurs intéressés à présenter une soumission peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 25 avril 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

APPEL D'OFFRES

Travaux publics et Services
L'hon. Don Morin, ministre

Centre d'apprentissage

Construction en bois de 115 m² d'un centre d'apprentissage avec logements
– Lake Harbour, T.N.-O. –

Les soumissions doivent être reçues au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 12 MAI 1995 (IQALUIT)

Renseignements techniques : George Waldermann
Chef de projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150
ou
Ambrose Livingstone, MRIAC
Livingstone Architect
Téléphone : (819) 979-4180

Terrain de l'aérogare et travaux électriques

Drainage du terrain, nivellement et finissage, clapage et enfouissement des canalisations du matériel d'Environnement Canada
– Pangnirtung, T.N.-O. –

Les soumissions doivent être reçues au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 24 MAI 1995 (IQALUIT)

Renseignements techniques : Ian Simpson, ing.
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150

Les entrepreneurs intéressés à présenter une soumission pour l'un ou l'autre de ces projets peuvent se procurer les documents d'appels d'offres à l'adresse ci-dessous à partir du [illegible] avril 1995.

Les soumissions cachetées sont adressées au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown).

Il faut débourser 50 $ pour se procurer les documents de soumission.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et s'accompagner de la caution indiquée dans les documents d'appels d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur les appels d'offres : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5097

Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis d'audience publique

Conformément à la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada), une audience publique est prévue concernant la demande de permis suivante.

Titulaire :	Canada Tungsten Mining Corporation Limited
Numéro:	
Projet:	N3L2-0004
Emplacement:	Mine Tungsten Tungsten, Territoires du Nord-Ouest
Type de permis:	Permis de type «A» de minage et de fragmentation.
Objet :	Renouvellement du permis.
Audience:	14 juin 1995 à 14 heures au Club de curling, Fort Simpson, Territoires du Nord-Ouest
Note:	Lors de l'audience, l'Office peut réviser toute disposition du présent permis.
Date limite pour avis d'intervention :	2 juin 1995 à 16 heures. Si aucune intervention n'est enregistrée, l'Office peut annuler l'audience.

La demande peut être examinée au bureau de l'Office des eaux (voir l'adresse ci-dessous), au bureau du village à Fort Simpson. Contactez la directrice adjointe de l'Office pour plus de renseignements.

Office des eaux des T. N.-O.
Édifice Précambrien, [illegible] étage
C.P. 1500,
Yellowknife, NT X1A 2R3.
Tél. (403) 920-8191, Télec.(403) 873-9572.

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Ajout à l'école Harry Camsell

Ajout de cinq salles de classe et amélioration d'un centre de ressources
– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre, la mécanique et l'électricité, administrées par l'Association des constructeurs des T.N.-O., doivent être déposées au bureau de l'Association, 4817, [illegible] Rue, Bureau 201, Yellowknife NT, téléphone : (403) 873-3949 au plus tard à 15 h, heure locale, le lundi 15 mai 1995. Pour plus de renseignements, appelez l'Association.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au Bureau de service régional, édifice de la Justice), téléphone : (403) 874-2631, ou au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou être livrées en main propre à l'édifice Jack Taylor), téléphone : (403) 872-7273, ou au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue), téléphone : (403) 873-7662 au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 MAI 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 21 avril 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-2631

Renseignements techniques : Peter Biggar, ing.
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-2187
ou
Ray Chladny
Chladny Consulting Ltd.
Téléphone : (403) 874-2764

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Phase II de la rénovation des systèmes mécaniques et électriques de l'édifice Brown

Rénovations de la mécanique, de l'électricité et de l'architecture, y compris l'installation d'un système d'extincteurs à eau de type sprinkleur
– Iqaluit, T.N.-O.–

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre à Yellowknife, 5013, 44e rue) au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

[illegible] H, HEURE D'IQALUIT, LE 18 MAI 1995
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 18 MAI 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 24 avril 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5128

Renseignements techniques : Rock Burton
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Brian George, ingénieur
A.D. Williams Eng. Ltd.
Tél. : (403) 873-2395

APPEL D'OFFRES

Transports
L'hon. John Todd, ministre

Nivellement de gravier

Le projet vise à mélanger du gravier provenant de deux tas adjacents, de le transporter et de l'étendre sur la route selon les spécifications [illegible]
– Du km 243,4 au km 333,5 de la route n° 3, T.N.-O. –

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Débroussaillement des côtés de la route (trois ans) - De la frontière de l'Alberta à Edzo

Le projet vise à couper la végétation, les buissons et les arbustes sur les côtés de la route
– Routes 1 et 3, T.N.-O. –

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au rez-de-chaussée de l'édifice de la voirie, 4510 ave Franklin); ou parvenir au directeur de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 9 MAI 1995

Les entrepreneurs intéressés à présenter une soumission peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 26 avril 1995.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, agent de projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

Les caisses ont peur des banques:

Pour affronter la concurrence, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario pense à la caisse populaire de l'an 2000

Les caisses populaires de l'Ontario veulent réduire leurs frais d'exploitation pour mieux affronter la concurrence féroce des banques.

Les frais d'exploitation des banques sont présentement de beaucoup supérieurs aux caisses et les dirigeants de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario veulent corriger au plus vite la situation.

Pour chaque tranche de 100$ d'actifs, les frais d'exploitation des caisses se chiffrent à 3,35$ alors que les frais des banques oscillent autour de 2,70$. Concrètement, cela veut dire que chaque dollar d'actif rapporte davantage aux banques. Cela veut aussi dire qu'elles peuvent offrir un meilleur rendement sur les dépôts, ou rechercher un moins grand rendement sur les prêts, explique M. Daniel Brault, de la Fédération.

A l'heure actuelle, précise M. Brault, les taux d'intérêt sur les prêts qui sont consentis par les caisses populaires ne sont pas supérieurs aux taux des banques. Mais il croit que les caisses sont vulnérables, advenant que les banques déclenchent une guerre des taux d'intérêt. «Les banques pourraient tirer profit de leur avantage concurrentiel au niveau des frais d'exploitation, pour nous livrer une guerre des coûts». D'où cette volonté de la Fédération de repenser de fond en comble la bonne vieille caisse populaire, à l'aube de l'an 2000.

Si les banques ont un tel avantage, c'est parce que 40 pour cent du bilan des banques est composé d'actifs sur les marchés internationaux. Chaque employé d'une banque gère donc un actif de beaucoup supérieur à celui d'une caisse populaire, qui n'est présente que sur le marché domestique. Autrement dit, il faut davantage d'employés pour gérer 50 prêts de 100,000$, qu'un seul prêt de 1 million.

Pour le moment, les caisses sont à l'abri. Après quelques années désastreuses au niveau du placement immobilier, les banques subissent encore les contrecoups de mauvaises créances et doivent reconstituer leurs forces. Mais la suite est prévisible. Après avoir fait le ménage dans leur cour et s'être dotée d'une structure compétitive de coûts, elles pourraient bien repartir à l'assaut du marché, craignent les dirigeants de la Fédération. «On est un peu inquiet du fait que cette possibilité existe» avoue M. Brault. «Si on veut continuer à offrir des services à prix compétitifs à nos membres, il va falloir nous aussi travailler très fort pour réduire nos coûts d'exploitation».

Les banques ont déjà absorbé presque toutes les fiducies et les services de courtage. Il ne reste plus que le secteur des assurances qui échappent aux banquiers. «Le jour où les banques auront absorbé le secteur de l'assurance, les caisses seront la seule alternative aux banques», analyse M. Brault, qui ajoute: «Les banques vont de plus en plus se retourner vers le milieu coopératif en disant: c'est le seul compétiteur qui nous reste à éliminer».

C'est parce que les caisses populaires ont peur de l'attrait que pourrait exercer les banques sur leurs sociétaires, qu'elles préparent offrir les mêmes produits sur le marché. «Nos membres sont moins fidèles aux caisses que dans le passé» résume M. Brault. «Il faut jouer la game de la même façon que les banques».

La réduction des coûts d'exploitation, ce que la Fédération appelle dans le jargon des initiés «le virage de la réingénierie», n'entraînerait toutefois pas de mises à pied parmi les quelque 1200 employés, cadres et dirigeants du Mouvement des caisses populaires de l'Ontario. Pour la Fédération, cela veut dire faire appel aux nouvelles technologies, de façon à offrir un meilleur service personnalisé aux sociétaires, en dégageant de nouvelles ressources humaines.

La caisse de l'an 2000, c'était d'ailleurs le thème d'un colloque qui avait lieu en fin de semaine dans le cadre de la 49ième assemblée annuelle de la Fédération des caisses populaires ontariennes. «On veut que les tâches administratives soient informatisées et disparaissent, à toute fin pratique, et on veut préparer notre personnel pour servir les membres», explique pour sa part le directeur général de la Fédération, Gilbert Lacasse.

Après le guichet automatique, on se prépare offrir aux membres la possibilité de faire leurs transactions par téléphone, ou via leur ordinateur personnel par le réseau Internet. Tout cela permettra de libérer du personnel et de les réassigner.

APF

Fédération des caisses populaires de l'Ontario:

Les régions devront se contenter d'un seul administrateur

Les régions du Nord et du Sud-Ouest de l'Ontario devront se contenter d'un seul administrateur au sein du conseil d'administration de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario.

Les 141 délégués présents à la 49ième assemblée annuelle de la Fédération ont défait une résolution de la caisse populaire de Chelmsford, dans la région de Sudbury, qui aurait permis que la représentativité des caisses par région soit égale.

Les membres du conseil d'administration sont nombre de dix. Trois représentent la région d'Ottawa, trois la région St-Laurent-Outaouais, deux la région de Sudbury, un la région du Nord et un la région du Sud-Ouest. Près de soixante-cinq pour cent des sociétaires sont membres d'une caisse populaire des régions d'Ottawa et St-Laurent-Outaouais.

Dans débat qui rappelait celui sur le Sénat, des délégués ont plaidé en faveur de la représentation égale, soit deux administrateurs par région. D'ailleurs, tous ceux qui ont pris la parole devant le micro étaient en faveur. «Pour être dans l'esprit de la coopération, il faut que chaque région soit équivalente» dit une déléguée. «Un membre, un vote. Une caisse, un vote» a dit un autre. Un autre encore insisté sur l'isolement géographique des petites caisses des régions éloignées. De toute évidence, ceux qui étaient contre avaient décidé de se taire, pour ne pas mettre de l'huile sur le feu.

Les arguments en faveur de la représentativité égale ont visiblement ébranlé certains délégués. La moitié (70) ont voté en faveur, 62 ont voté contre, mais ce ne fut pas suffisant puisque les deux-tiers des délégués (93) devaient être en faveur pour que la résolution soit adoptée.

Après le dévoilement des résultats du vote, le président de la Fédération, Benoît Martin, a senti le besoin d'intervenir. Il a demandé aux délégués de faire preuve de solidarité et de trouver une solution.

«Je ne voudrais pas que les gens disent: on a gagné, ou on a perdu. Dans une grande famille, quand on a un problème, on a tous le problème. On va solutionner ensemble le problème». Si on en juge par les applaudissements, cette intervention de M. Martin était manifestement la bienvenue.

APF

Northwest Territories Transports
L'hon. John Todd, ministre

APPEL D'OFFRES

Fabrication, expédition et installation d'un abri pour voyageurs aériens – Lutsel'Ke, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au rez-de-chaussée de l'Édifice de la voirie, 4510 ave. Franklin); ou parvenir au directeur de la voirie, ministère des Transports, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard :

15 H, HEURE LOCALE, LE MAI 1995.

Les entrepreneurs intéressés peuvent procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus à partir du 18 avril 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Bryan Peterson, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7810 ou Ranjit Tharmalingam, Téléphone : (403) 873-7808

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

PROJETS DE CONSTRUCTION POUR LE D'ACCÈS A LA PROPRIÉTÉ 1995-1996. PIEUX DE FONDATION, LITS DE GRAVIER ET ENTRÉES DE GARAGE

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance des appels d'offres pour la main d'oeuvre, l'équipement et les matériaux afin de compléter l'installation des pieux de fondation acier et de lits de gravier et l'aménagement d'entrées de garage pour des maisons du Programme d'accès la propriété dans les communautés suivantes:

1.	Cape Dorset	5 maisons unifamiliales
2.	Grise Fiord	8 maisons unifamiliales
3.	Igloolik	1 maison unifamiliale
4.	Iqaluit	11 maisons unifamiliales
5.	Lake Harbour	2 maisons unifamiliales
6.	Pangnirtung	8 maisons unifamiliales

Les soumissions pour ces appels d'offres doivent parvenir plus tard à 15 h 00, heure locale, le 23 mai 1995 au bureau d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Des frais non-remboursables de 53,20 $ seront exigés au dépôt des soumissions.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles au bureau de la Société d'habitation T.N.-O. à Iqaluit.

Les questions relatives au contrat ou à l'aspect technique du projet doivent être adressées à :
Christine Klazinga, C.P. 418
Iqaluit, T.N.-O., X0A
Téléphone : (819) 979-4421
Télécopieur : (819) 979-5793

La politique d'encouragement aux entreprises des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres afin d'encourager l'embauche de travailleurs locaux ou nordiques ainsi que l'utilisation de matériaux et de services provenant d'entreprises locales ou nordiques qui possèdent un statut nordique en vertu de la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Des retenues de garantie sont exigées pour ce projet.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

CONSTRUCTION 1995-1996

DE RÉPARATION D'HABITATIONS

MATÉRIAUX, TRANSPORT ET CONSTRUCTION

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest invite les soumissions pour l'appel d'offres - Matériaux, Transport et Construction - pour la réparation de cinq habitations à Pangnirtung, Territoires du Nord-Ouest.

Les soumissions doivent parvenir au plus tard à 14 h 00, heure locale, le 19 mai 1995 au bureau d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Des frais non-remboursables 53,20 seront exigés au dépôt des soumissions.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles au bureau de la Société d'habitation des T.N.-O. à Iqaluit.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles pour consultation bureau de l'Association de la construction des T.N.-O. à Yellowknife.

Les questions relatives au contrat ou à l'aspect technique du projet doivent être adressées à :
Christine Klazinga, C.P. 418
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
Téléphone : (819) 979-4421
Télécopieur : (819) 979-5793

La politique d'encouragement aux entreprises des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres afin d'encourager l'embauche de travailleurs locaux ou nordiques ainsi que l'utilisation de matériaux et de services provenant d'entreprises locales ou nordiques qui possèdent un statut nordique en vertu de la politique d'encouragement entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Des retenues de garantie sont exigées pour les soumissions de plus de 100 000 $

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

Rapport annuel du Commissariat aux langues officielles du Canada

Goldbloom ira expliquer aux Québécois les bienfaits de la dualité linguistique

Le Commissaire aux langues officielles a l'intention d'expliquer aux Québécois les bienfaits de la dualité linguistique lors de la campagne référendaire.

Au cours d'une conférence de presse marquant le dépôt de son rapport annuel, M. Goldbloom a précisé qu'il voulait que les Québécois connnaissent «la réalité et la vitalité des communautés de langue officielle et leur détermination d'être ce qu'elles sont».

Même si son rapport annuel indique que le gouvernement fédéral est totalement incapable de faire respecter la Loi sur les langues officielles dans les bureaux fédéraux de la capitale, M. Goldbloom ne pense pas que cela influence le vote des Québécois le jour du référendum sur la souveraineté.

«La question de l'avenir du Québec, dans l'esprit des gens, n'est pas uniquement liée au degré de réussite du Canada dans les langues officielles» estime-t-il.

M. Goldbloom constate que de nombreux leaders québécois pensent que seul le Québec peut assurer la vitalité de la langue française. «C'est une analyse qui dévalorise le rôle des communautés francophones», déplore-t-il.

Son intervention durant la campagne référendaire prendra la forme de discours dans des clubs sociaux. M. Goldbloom est d'avis qu'il a la responsabilité de «contribuer à l'unité canadienne».

Mais le Commissaire aux langues officielles a beau être un éternel optimiste, il parvient difficilement à cacher sa déception et sa frustration devant l'ampleur de la tâche à accomplir.

«On ne peut éviter un sentiment de déjà vu, de se dire que plus ça change, plus c'est la même chose» dit-il à propos de son dernier rapport. Même s'il qualifie la dernière année de «meilleure que les années précédentes», M. Goldbloom constate: «année après année, je me trouve à travailler avec des citoyens frustrés, avec des communautés frustrés...». Et la liste des frustrations est longue...

La justice n'est pas toujours disponible en français dans les provinces. Les fonctionnaires fédéraux francophones ne travaillent pas toujours, loin de là, dans leur langue maternelle. Le service au public en français, dans les bureaux fédéraux désignés bilingues, laisse à désirer. Quatre provinces, la Colombie-Britannique, l'Ontario, La Nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve, n'ont toujours pas accordé aux francophones la pleine gestion de leurs écoles, et ainsi de suite.

En 1994, le Commissaire a reçu 1532 plaintes: 1139 étaient recevables et ont fait l'objet d'une enquête. Trente pour cent des plaintes provenaient de la capitale nationale, 21 pour cent des provinces de l'Atlantique, 17 pour cent de l'Ouest, autant en Ontario et 13 pour cent du Québec.

Sur les 1139 plaintes étudiées en 1994, 937 concernaient les droits linguistiques des francophones vivant dans les provinces anglophones.

En tête de liste au tableau des plaintes, on retrouve la Société canadienne des postes avec 129 plaintes. Le ministère du Développement des ressources humaines (119) et Air Canada (109) sont aussi parmi les institutions fédérales les plus contestées par les citoyens.

Au bas de la liste, on retrouve l'Agence de promotion du Canada Atlantique (12 plaintes), le Musée canadien des civilisations à Hull (13), Citoyenneté et Immigration (17) et le CRTC (18 plaintes).

APF

L'engagement fédéral à appuyer les minorités francophones : du vent, constate le Commissaire aux langues officielles

Les communautés francophones de l'extérieur du Québec ne retirent pas de la société canadienne les mêmes avantages que la population majoritaire des provinces.

C'est la conclusion à laquelle en est venue le Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom, après avoir étudié comment le gouvernement fédéral respectait ses obligations légales en ce qui a trait au développement et à l'épanouissement des minorités francophones.

Les résultats préliminaires de cette étude indiquent que les ministères adoptent rarement une approche dynamique pour adapter des programmes qui permettraient «d'endiguer», à l'échelle nationale, «l'érosion progressive des communautés minoritaires francophones et anglophones».

Après avoir mené des entrevues auprès de 558 cadres supérieurs, le Commissariat aux langues officielles a découvert que ces derniers connaissaient mal la composition et les besoins des communautés minoritaire de langue officielles dans les diverses régions du pays.

Cette étude, écrit M. Goldbloom dans son rapport annuel, montre que «ces citoyens ne reçoivent pas leur juste part des avantages des principaux programmes fédéraux».

Mais les choses pourraient changer au cours des prochaines années. Le 16 août dernier lors du Congrès mondial acadien, le ministre du Patrimoine canadien, M. Michel Dupuy, a annoncé comment le gouvernement allait désormais s'y prendre pour que toutes les institutions fédérales tiennent désormais compte des besoins particuliers des minorités francophones.

Yves Lusignan.
APF

JOURNAUX ~ MAGAZINES

Attention! Attention!

L'AFCY vous offre maintenant la possibilité de vous procurer vos magazines et journaux préférés à prix très abordable, et ce, seulement deux jours après leurs dates de parution (C'est garanti ou c'est gratuit!).

Que ce soit pour des particuliers, votre classe ou votre bureau... plus vous serez nombreux à commander auprès de l'AFCY, plus vous économiserez!!!

Appelez-nous dès maintenant! 473-3292

APRÈS AVOIR LU VOTRE AQUILON... RECYCLEZ-LE!

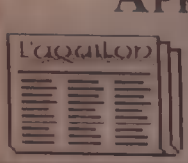

La plupart des gens ne connaissent rien des maladies du foie.

D'autres, par contre, en savent beaucoup trop.

Canada une 1 sur 12 souffre maladie S'il vous

FONDATION CANADIENNE DU FOIE

Section de Montréal : 264, boul. René-Lévesque Est, bureau R-12
Montréal (Québec) H2X 1P1 (514) 284-2153
No d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance : 0367151-13

Pour rejoindre d'autres lecteurs...

OPSCOM

ONTARIO :
12 journaux avec un tirage de 105 779
ATLANTIQUE :
8 journaux avec un tirage de 44 803
OUEST et TERRITOIRES :
6 journaux avec un tirage de 14 700

900-325, rue Dalhousie, Ottawa (Ontario)
Tél. (613) 241-5700 Fax (613) 241-6313
1-800-267-7266

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 18, vendredi 5 mai

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Agnès Billot/L'Aquilon

Les arbres à l'infini, une version poétique d'une réalité du Nord.

Malgré une représentation active en Europe

Le sort de l'industrie de la fourrure échappe toujours au contrôle des législateurs canadiens

L'avenir de l'industrie de la fourrure est loin d'être assuré si les politiciens européens ne modifient pas leur plan de bannir l'importation de fourrures des pays utilisant encore des pièges à mâchoires jugés trop cruels.

Le ministre des Ressources renouvelables Silas Arngna'naaq et le député Brian Lewis se trouvaient à Bruxelles la semaine dernière afin d'y rencontrer les membres de la Commission européenne ainsi que des représentants des ambassades américaine, russe et canadienne.

Malgré une semaine de négociation, la délégation territoriale n'a pu convaincre la Commission européenne, responsable de mettre en place la réglementation sur l'importation des fourrures, de réviser sa position. La Commission insiste pour que les pays exportant de la fourrure mettent en place un mécanisme bannissant complètement l'usage de ces pièges et encouragent des méthodes plus humaines de piégeage. À défaut de rencontrer ces exigences, ces pays ne seront pas éligibles à exporter de la fourrure en Europe.

«La situation est frustrante, avoue le ministre Silas Arngna'naaq. Cette position empêche les T.N.-O. d'avoir accès au marché européen. Notre gouvernement a dépensé des millions afin de changer les pièges utilisés et pour former les trappeurs à de nouvelles méthodes. Nous risquons malgré tout de ne plus avoir accès à ce marché.»

Bien que le GTNO ait entrepris de gros efforts afin d'encourager ces méthodes plus «humaines», d'autres juridictions au Canada, aux États-Unis et en Russie n'ont encore rien fait en la matière. Cette confusion provient du fait que ces pays ignorent encore quelles normes internationales satisferont la Communauté européenne. Le processus même d'adoption de normes internationales en la matière est loin d'être complété.

La Commission européenne a clairement fait savoir qu'elle ne supporterait aucun délai quant à la réglementation de l'industrie de la fourrure.

«Nous tenons à préserver notre industrie de la fourrure en tant qu'activité économique respectable et nous avons tout fait pour améliorer les méthodes de piégeage. Malheureusement, nous faisons face à des politiciens européens intransigeants qui ont été largement influencés par les activistes de pro-

Fourrure
Suite en page 2

Campagne de protection des espaces en danger

Les efforts des TNO leur méritent seulement la note de passage

Le Fonds mondial pour la nature (FMN) a publié le 19 avril dernier son bulletin de note national sur la protection des espaces en danger. Les TNO n'ont obtenu qu'un D.

Les T.N.-O. se classent au 10e rang, ex-aequo avec le Yukon. En tout le FMN évalue 13 juridictions à travers le pays, dont le gouvernement fédéral (noté à deux reprises).

La campagne «Espaces (à ne pas confondre avec "espèces") en danger» se base sur une approche de protection de l'environnement pas encore très connue du grand public. Le Fonds mondial pour la nature mise sur cette campagne pour inciter les pays (et leurs gouvernements) à «protéger leur patrimoine naturel».

Au Canada, la campagne a débuté en 1989. Elle vise à préserver la biodiversité du pays en désignant pour la préservation des sites représentatifs de toutes les régions naturelles.

Dans l'Ouest canadien par exemple, les prairies à hautes herbes indigènes constituent un type de région naturelle. Même chose

Espaces en danger
Suite en page 2

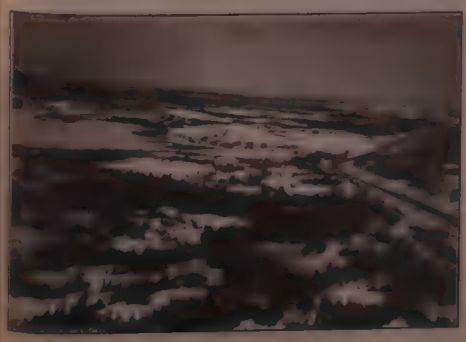

Vue aérienne du lac Jackfish et de la centrale thermo-électrique de la Société d'énergie des T.N.-O. à Yellowknife.
Le lac ne gèle jamais aussi profondément que les autres lacs des environs, en raison de la chaleur produite par les installations de la centrale.

La construction de la nouvelle École Allain St-Cyr prend un tournant inattendu.

Lire en page 3

Formation professionnelle : les francophones veulent aussi des programmes pertinents.

Lire en page 3

Le commerce des fourrures risque de devoir renoncer à l'Europe.

Lire en page 4

Sur le bout de la langue : La poutine, de France, d'Acadie et du Québec

Lire en page 5

Selon une étude récente, c'est en anglais que le gouvernement fédéral gère le pays

Lire en page 8

ÉCHOS DES T.N.-O.

Audiences publiques en éducation

Le Comité des parents francophones d'Iqaluit, les Associations francophones de Hay River et de Fort Smith ainsi que le Conseil scolaire francophone et l'Association des parents francophones de Yellowknife ont reçu une invitation formelle à participer aux travaux du comité permanent chargé de consulter la population sur une révision proposée de la Loi sur l'Éducation.

Le comité sera de retour à Yellowknife, le 18 mai pour une dernière semaine de travaux.

Mine de diamants de BHP

Le gouvernement fédéral attribuera jusqu'à 150 000 $ d'aide financière au public participant à l'examen du projet de mine de diamants de BHP située près du lac de Gras dans les Territoires du Nord-Ouest. Les promoteurs du projet sont la *BHP Diamonds Inc.* et le *Blackwater Group*. Ce montant s'ajoute à l'aide financière de 105 000 $ attribuée à la première étape de l'examen.

Les fonds aideront les participants à analyser l'Étude d'impact environnemental, à se préparer et à participer aux audiences publiques. L'étude d'impact est un document, préparé par le promoteur, qui décrit le projet et évalue ses répercussions sur l'environnement. Les fonds seront attribués en fonction des demandes reçues à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale d'ici le 7 juin 1995.

L'agence a précisé que les lignes directrices finales sur la préparation de l'étude d'impact seront publiées d'ici la fin de mai. Les candidats auront le temps de consulter le document contenant les directives et, le cas échéant, de modifier leur demande d'aide financière et de la présenter avant le 7 juin.

Un comité indépendant de gestion de l'aide financière évaluera les demandes et recommandera les candidats admissibles selon des critères publiés. Les personnes retenues devront signer avec l'agence une entente en vertu de laquelle leurs dépenses pourront être vérifiées. L'agence gère le Programme d'aide financière aux participants en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Changements aux lois touchant les municipalités

Plusieurs lois concernant les municipalités sont entrées en vigueur en janvier 1988. Après plus de sept ans, le gouvernement estime nécessaire de revoir cette législation. Les lois en question sont les suivantes : Loi sur l'établissement de localités, Loi sur les hameaux, Loi sur les communautés à charte, Loi sur les cités, villes et villages, Loi sur les élections des administrations locales, et Loi sur l'évaluation et l'impôt fonciers.

Depuis la mise en application de ces lois, trois communautés à charte ont été établies et plusieurs autres communautés envisagent ce niveau de reconnaissance juridique. De plus, plusieurs amendements ont déjà été apportés à ces lois mais de nouveaux besoins surgissent fréquemment et exigent une réévaluation en profondeur.

Le gouvernement des T.N.-O. a donc décidé de créer un comité de révision qui aura pour tâche de revoir l'ensemble de ces lois et de suggérer les modifications nécessaires. Ces modifications pourraient même mener au fusionnement de ces différentes lois en une seule loi sur les municipalités.

Ce comité sera constitué de représentants du ministère des Affaires municipales et communautaires, du ministère des Affaires intergouvernementales et autochtones, de l'Association des municipalités des T.N.-O. et de l'Associations des gestionnaires municipaux des T.N. O.

Ce comité devrait commencer la révision en juin ou juillet 1995 de façon à pouvoir soumettre des recommendations pour 1996.

Éliminer le déficit du GTNO

Le Comite permanent des Finances veut s'assurer que le gouvernement des T.N.-O. n'aura aucune dette accumulée au moment de la division des territoires. Dès l'automne 1994, le comité demandait une loi visant à éliminer la dette publique en date du 31 mars 1998.

Le gouvernement a fait un pas dans cette direction en mars 1995 lorsqu'il a présenté le projet de loi 30, *Loi sur l'élimination du déficit*. Cela n'était pas suffisant aux yeux des membres du comité car cette loi aurait laissé les T.N.-O. avec une dette accumulée de plus de 100 millions de dollars en avril 1999. L'intention du comité est vraiment de s'assurer qu'il n'y aura aucune dette accumulée à se départager au moment de la division.

«Le processus de division est déjà suffisamment difficile sans venir le compliquer davantage avec une dette à se partager entre les deux territoires» a indiqué le député Jim Antoine, président du comité des finances.

Le comité a proposé des amendements à ce projet de loi, notamment celui de s'assurer que les budgets de 1996-97 et les suivants ne viendront pas ajouter à la dette actuelle. Ces amendements permettraient de «punir» les cabinets qui contreviendraient à cette loi. Toute contravention à la loi permettrait un débat immédiat à l'Assemblée afin de remettre en cause les nominations des membres du Conseil exécutif.

Alain Bessette

Fourrure

Suite de la une

tection des droits des animaux qui ne cessent d'inventer de nouvelles règles» a expliqué Silas Arngna'naaq. Selon le ministre, la seule voie alternative qui s'offre est un appel du Canada auprès de l'Organisation internationale du commerce - qui a succédé au *GATT* et ses accords tarifaires.

Les agents commerciaux européens, ainsi que les ambassadeurs américain et russe semblent ouverts à la perspective de négocier directement avec le Canada.

Différentes solutions alternatives sont actuellement à l'étude. La première permettrait au Canada et aux É.U. de travailler avec la communauté européenne afin de développer des normes internationales de piégage. L'autre solution consisterait à permettre à des juridictions internes (par exemple, le gouvernement des T.N.-O.) de commercer individuellement avec l'Europe.

Des pourparlers auront lieu entre le ministre fédéral du Commerce extérieur et des Affaires étrangères et Sir Leon Brittan, le Commissaire européen au Commerce extérieur lors de sa visite au Canada en mai.

Pour le ministre Arngna'naaq, cette situation démontre l'importance de ne plus dépendre autant du commerce avec l'Europe et de développer de nouveaux marchés notamment au Canada même.

Alain Bessette

Espaces en danger

Suite de la une

pour les milieux humides des basses-terres du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Dans les TNO, 18 régions différentes ont été recensées.

Le volet régions terrestres de la campagne se termine en l'an 2000 et le volet régions marines doit prendre fin en 2010. Avec le plus récent rapport, la campagne est donc à mi-chemin et le FMN s'inquiète «du rythme léthargique des efforts de protection déployés de part et d'autre du pays».

Selon le porte-parole du Fonds dans les TNO, Chris O'Brien, la lenteur des gouvernements à agir et l'approche de l'échéance ont incité le FMN à adopter de nouveaux critères de notation encore plus stricts. Ce contrôle plus sévère ne semble pas émouvoir outre mesure le Gouvernement des Territoires du Nord.

En fait, l'engagement du GTNO à participer à la campagne «Espaces en danger» n'est pas clair. Il y a trois ans, alors que Titus Allooloo était ministre des Ressources renouvelables, il a apposé sa signature comme d'autres ministres de l'Environnement à un document portant sur les grandes lignes de la campagne. Depuis, la volonté politique du GTNO à l'égard de la campagne n'a pas vraiment été reconfirmée.

Deux fonctionnaires représentant le GTNO assistaient toutefois au dépôt du rapport d'étape 1994-1995. M. Ron Seale, conseiller dans le dossier des parcs pour Développement économique et Tourisme, a reconnu que la campagne «Espaces en danger» du Fonds mondial pour la nature était valable. Il a par contre émis plusieurs doutes sur sa pertinence dans les Territoires.

Selon lui, les critères nationaux ne rendent pas compte des réalités de chaque juridiction. Le FMN souhaite que sa campagne aboutisse à l'établissement d'un parc national dans chaque région naturelle.

Si Parcs Canada oeuvre depuis 110 ans dans le reste du pays, les TNO ne sont actifs dans ce dossier que depuis 25 ans et pour cette raison, ajoute le conseiller du GTNO, les progrès sont plus lents dans les Territoires.

Ainsi, malgré le voeu du FMN que le projet du parc national de la Baie Wager soit terminé en 1996, Ron Seale est convaincu que cela ne se fera pas et qu'il est préférable de ne pas bousculer les choses.

Le spécialiste des parcs conteste également l'approche du FMN dans la désignation de sites. Il la juge trop scientifique. «D'autres facteurs doivent être considérés. Les questions économiques, politiques et culturelles sont légitimes» précise-t-il. «Dans le sud, les régions naturelles sont jugées pour leur valeur biologique. Dans le Nord, la valorisation de la nature est culturelle; elle est étroitement liée à l'activité humaine.»

Agnès Billa

ESPÈCES EN DANGER

BULLETIN DE NOTES NATIONAL

WWF

JURIDICTION	NOTE 1994/95
FÉDÉRAL - TERRESTRE	C-
FÉDÉRAL - MARIN	D-
YUKON	D
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	D
COLOMBIE-BRITANNIQUE	B+
ALBERTA	F
SASKATCHEWAN	D+
MANITOBA	C-
ONTARIO	D+
QUÉBEC	D+
NOUVEAU-BRUNSWICK	D-
NOUVELLE-ÉCOSSE	C+
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	B-
TERRE-NEUVE	C-

bulletin

École Allain St-Cyr

À la recherche de nouveaux partenaires

Depuis ses débuts en 1989, l'école Allain St-Cyr relève au plan administratif de la Commission scolaire de Yellowknife n° 1. Depuis deux semaines, il est de plus en plus question pour l'école d'un changement de partenaire.

Lors d'une réunion d'information le 26 avril dernier, le Conseil scolaire francophone et l'Association des parents ont confirmé aux parents des élèves de l'école qu'ils avaient entrepris des démarches en ce sens, en raison du peu d'intérêt que la Commission scolaire de Yellowknife n° 1 manifeste pour la construction d'une nouvelle école.

En octobre 1994, le ministère avait en effet annoncé aux parents qu'une somme de 3,7 millions de dollars avait été allouée à la construction d'une école pour le programme de français langue première à Yellowknife.

Les parents s'étaient réjouis de la nouvelle car depuis cinq ans l'école Allain St-Cyr est logée dans des salles de classe transportables.

Le 10 décembre, le Conseil scolaire de concert avec les autres organismes francophones de la communauté décidaient de saisir l'occasion pour relancer l'idée d'un centre scolaire communautaire qui réunirait sous un même toit l'école et les groupes communautaires.

Quelques semaines plus tard, le 23 janvier, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation organisait une rencontre avec le Conseil scolaire francophone et Yellowknife n° 1 afin d'aller de l'avant avec le projet de la nouvelle école. La commission scolaire n'a pas envoyé de représentant à la soirée durant laquelle le ministère déclarait n'avoir pas d'opposition à ce que le projet de la nouvelle école se transforme en projet de centre scolaire communautaire.

La construction de la nouvelle école nécessite avant tout un site. En adressant à la municipalité une demande pour un terrain, le Conseil s'est rendu compte que seule une entité légalement constituée - Yellowknife n° 1 dans ce cas-là - peut adresser une telle requête.

Le conseil scolaire francophone devra attendre jusqu'au 2 mars pour apprendre par le biais d'une copie conforme d'une lettre de Yellowknife n° 1 au ministère que la Commission estime que le projet d'un centre scolaire communautaire dépasse son mandat et ses obligations envers l'école française. La commission scolaire réitera sa position le 6 avril lors d'une rencontre en face-à-face avec des membres du Conseil scolaire francophone et elle suggère alors au conseil de trouver d'autres partenaires pour la construction de l'école.

Le conseil scolaire approche entre autres des ministères et la Commission des écoles catholiques de Yellowknife qui se montre intéressée. Il devient alors question non seulement de construire une nouvelle école mais aussi de transférer l'école dans une autre commission scolaire.

Le 26 avril, le Conseil scolaire et l'Association des parents ont exposé aux parents les conditions qui ont été présentées à la Commission des écoles catholiques avant d'aller plus loin dans les discussions. Parmi ces conditions, figurent l'enseignement religieux optionnel et le maintien du droit de gestion qu'exerce le Conseil scolaire francophone depuis son élection en février 1994.

Après une discussion animée durant laquelle des parents et des membres du personnel de l'École Allain St-Cyr ont fait part de leurs réactions (y compris dans certains cas de vives inquiétudes), une majorité des parents a accordé au Conseil scolaire francophone un mandat de négocier une entente avec la Commission des écoles catholiques de Yellowknife.

Agnès Billa

Formation professionnelle:

Les francophones ne veulent pas être identifiés comme une «clientèle cible»

Les communautés francophones se préparent à prendre le virage de la formation professionnelle en même temps que le fédéral.

La première conférence nationale du Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne (CARHFC), qui avait lieu les 28 et 29 avril dernier à Ottawa, avait justement pour but de discuter d'un plan directeur sur la formation professionnelle des francophones. Ce plan sera soumis au ministre des ressources humaines, Lloyd Axworthy, en juin prochain.

On veut s'assurer que les francophones recevront leur juste part des ressources financières, que le ministère du Développement des ressources humaines consacre présentement à la formation professionnelle. On veut aussi identifier et récupérer pour le bénéfice des travailleurs francophones, les sommes que les autres ministères à vocation économique consacrent à la formation professionnelle.

Selon le président du CARHFC, Guy Matte, la conjoncture est favorable pour les communautés francophones. Le fédéral, dit-il, parle de plus en plus de céder aux provinces des responsabilités dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre. Mais Ottawa doit aussi respecter la *Loi sur les langues officielles*, qui l'oblige à promouvoir le développement et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes.

M. Matte pense que le gouvernement fédéral doit identifier, avant de les céder aux provinces, les programmes et les fonds qui seront consacrés à la formation professionnelle des francophones. «Si ça s'en va aux provinces, il faut qu'on puisse suivre la trace de l'argent et qu'on la retrouve dans la communauté plutôt que dans les fonds consolidés de la province». Et pour suivre la trace des billets verts, il souhaite la création d'une «table sectorielle paritaire» au sein même du ministère du Développement des ressources humaines; sorte de chien de garde qui veillerait à ce les francophones obtiennent leur juste part du gâteau.

Les participants à la conférence nationale, ils étaient environ 150 issus pour la plupart du monde associatif, ne tiennent pas à ce que le ministère identifie les francophones comme une clientèle cible, sauf «si ça rapporte de l'argent», comme l'a dit un participant lors de la plénière de clôture.

Le ministère reconnaît, à l'heure actuelle, quatre clientèles particulières à desservir: les autochtones, les handicapés, les femmes et les minorités visibles. Même si l'expression «clientèle cible» agace parce qu'elle réfère à une classification, les participants à la conférence veulent tout de même que les francophones méritent une attention particulière au niveau des programmes de formation professionnelle. «On est d'accord à 100 pour cent avec la formation», confirme Yvon Godin du Syndicat des métallurgistes. Selon lui, les travailleurs syndiqués ont de plus en plus besoin de formation, mais ils ont peur de ne pas pouvoir se former pour les emplois rattachés à la nouvelle technologie.

Il raconte que des travailleurs âgés entre 40 et 50 ans, qui avaient été embauchés uniquement pour leurs gros bras, se font dire aujourd'hui par leur employeur qu'ils doivent s'adapter, et vite, à la nouvelle réalité économique.

On notait justement une absence de taille à cette conférence nationale. Si le Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne avait fait le plein des habituels leaders d'opinion de la francophonie canadienne, il y avait peu de représentants patronaux dans la salle.

Yves Lusignan
APF

Jeux francophones de l'Ouest

Horaire d'entraînement à Yellowknife

L'entraînement se déroule à l'école William McDonald

Samedi 13 mai de 10h à 12h	Samedi 10 juin de 10h à 12h
Dimanche 14 mai de 14h à 16h	Dimanche 11 juin de 14h à 16h
Samedi 27 mai de 10h à 12h	Samedi 17 juin de 10h à 12h
Dimanche 28 mai de 14h à 16h	Dimanche 18 juin de 14h à 16h
Samedi 3 juin de 10h à 12h	Samedi 24 juin de 10h à 12h
Dimanche 4 juin de 14h à 16h	Dimanche 25 juin de 14h à 16h

Pour plus d'information: Léa Smith, 920-2870

APRÈS AVOIR LU VOTRE AQUILON... RECYCLEZ-LE!

HÉ LES JEUNES!

Avez-vous le goût de vous impliquer... ... de vous amuser?

COMMENT?

En participant aux Jeux francophones de l'Ouest.

Quand: Du 30 juin au 3 juillet 1995.

Où: À Edmonton (Alberta).

Pour: Filles et garçons de 12 à 15 ans.

Discipline: Athlétisme.

L'entraînement à Yellowknife débute samedi le 13 mai à 10 h à l'École William McDonald.

Pour l'inscription, prière de composer le (403) 920-2919 du lundi au vendredi entre 9h et 17h

Responsable: Léa Smith
Association Jeunesse Franco-Ténoise, C.P. 1325,
Édifice Precambrian, 2e étage, X1A 2N9

ÉDITORIAL

De nouveaux marchés pour la fourrure

Après le ministre Kakfwi (son prédécesseur) en janvier 1994, c'est au tour du ministre Arngna'naaq des Ressources renouvelables de revenir d'Europe sans en rapporter de bonnes nouvelles pour les trappeurs.

Les parlementaires de la Communauté européenne demeurent inflexibles dans leur détermination de refuser au Canada l'exportation de ses fourrures sur le marché d'Outre-Atlantique, sous prétexte que les méthodes de piégeage sont encore trop cruelles.

Il est temps de se demander dans quelle mesure nos interlocuteurs ne se réfugient pas derrière ces arguments. Les parlementaires disent être assaillis par le lobby des groupes de défense des animaux dont l'organisation serait redoutable.

Le visionnement il y a trois ans d'un reportage de la *BBC* sur les éleveurs d'animaux à fourrure en Europe (en particulier dans les pays scandinaves) me fait douter un peu de ce raisonnement.

Il y a bien sûr des gens qui croient sincèrement que la chasse, la pêche et l'élevage sont des activités condamnables qu'on ne saurait tolérer plus longtemps. Je soupçonne qu'on retrouve aussi à leurs côtés des gens qui protègent leurs propres intérêts commerciaux. S'il s'avérait que tel est le cas, le gouvernement territorial (GTNO) aurait à corriger son tir.

Le commerce de la fourrure n'est plus seulement une activité traditionnelle. C'est aussi une activité économique moderne. Dans ce contexte, l'offre et la demande influent sur le succès d'une entreprise.

Il est souvent vrai que les produits de luxe se trouvent davantage à l'abri des crises économiques, du fait que la clientèle qui consomme ces produits est moins dépourvue «quand la bise fut venue».

Dans le cas malheureux de la fourrure, pour des raisons morales, ce produit est devenu aux yeux de gens bien nantis ... et pourvus d'une conscience un produit à proscrire, voire à abattre.

Les tournées en Europe du GTNO coûtent cher. Quoiqu'il s'agisse d'argent bien dépensé, il faudra tout de même que ces investissements produisent des résultats bientôt. Si la Communauté européenne fait encore traîner en longueur son verdict, la recherche de nouveaux marchés deviendra une option prioritaire.

Il ne sera pas facile de trouver des débouchés pour les fourrures des Territoires dans la mesure où 75% de la récolte s'achemine vers l'Europe. La diversification ne sera pas forcément une planche de salut. Les efforts du gouvernement doivent tout de même demeurer vaillants car dans les TNO, la fourrure, ce n'est pas seulement une activité économique moderne.

Agnès Billa

Ici et là au pays

Bourse André Paiement

Pour une cinquième année, l'Assemblée des centres culturels de l'Ontario et ses 23 centres membres offrent la Bourse André Paiement aux artistes professionnels franco-ontariens.

Cette bourse, au montant de 2000 $, a pour objectif d'appuyer les artistes professionnels ontarois qui oeuvrent au niveau des arts de la scène et qui désirent entreprendre un projet significatif pour l'avancement de leur carrière.

Paul Demers, France Gauthier, Michel Paiement et le groupe rock Brasse-Camarade se sont mérités cette bourse depuis sa création en 1985.

Les candidatures doivent parvenir au bureau de l'ACCO, 235 chemin Montréal, pièce 2033, Vanier, Ontario, K1L 6C7, avant le 26 mai. Le jury rendra sa décision dans la semaine du 20 juin.

Des chroniques gagnantes

Le Tome 2 des Chroniques de l'Acadie, *Oscar*, a été couronné du Prix Champlain 1995 du Conseil de la vie française en Amérique.

Oscar est un roman de 430 pages qui ravive l'histoire des Acadiens.

L'auteur, Jacques Gauthier, est originaire de Bonaventure au Québec mais il vit en Ontario depuis plusieurs années.

Le Prix Champlain est doté d'une bourse de 1500 $. Il a pour but d'encourager la production littéraire francophone à l'extérieur du Québec en Amérique et de susciter chez les Québécois un intérêt pour les francophones en situation minoritaire.

Monsieur le président

M. Jacques Michaud est officiellement devenu le président de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA). Il complétera le mandat de l'ex-présidente, Claire Lanteigne, qui a démissionné en février. Elle fait depuis l'objet d'une enquête de la GRC pour fraude présumée.

A titre de vice-président, M. Michaud était le porte-parole officiel de la Fédération depuis la démission de Mme Lanteigne.

M. Michaud est le directeur général du collège Boréal de Sudbury.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Annie Bourret (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

Association de la presse francophone

OPSCOM

En bref

Radio-Canada encore [redacted] examen

C'est l'ancien président de la Société Radio-Canada, Pierre Juneau, qui présidera le comité qui est chargé d'examiner les mandats de la SRC, de l'Office national du film (ONF) et de Téléfilm Canada. Il sera secondé par Catherine Murray de l'Université Simon Fraser et Peter Herndorf, qui préside les destinées de TVOntario. Dans son dernier budget, le gouvernement avait annoncé son intention de procéder à un examen fondamental de l'aide financière qu'il accorde à ces trois organismes. L'examen se fera en tenant compte des restrictions budgétaires, de la multiplication des canaux et des nouvelles technologies, comme l'autoroute de l'information.

Si on s'en tient aux informations disponibles, l'examen ne remet pas en cause le rôle de Radio-Canada auprès des communautés francophones. Le comité devra en effet tenir compte «de la nécessité de refléter la dualité linguistique» et de la nécessité d'appuyer Radio-Canada dans «son rôle de radiodiffuseur public de premier plan qui reflète les diverses régions». Le comité devra remettre son rapport au ministre du Patrimoine canadien au plus tard le 1er septembre.

Douce France!

Pourquoi la Société canadienne des postes utilise-t-elle un terme qui n'a aucun sens en français, la marque de commerce Xpresspost, pour désigner son service de distribution rapide du courrier? «On ne voulait pas être plus Français que les Français. On a cru que c'était acceptable» a expliqué le vice-président aux ressources humaines, André Villeneuve, lors de sa récente comparution devant le Comité des langues officielles. Les Français, a-t-il ajouté, utilisent le terme POST depuis longtemps. Il ne croit donc pas qu'il y ait infraction en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Le Commissaire aux langues officielles pense, au contraire, qu'il faut être plus rigoureux que les Français dans la défense de la langue française, à cause du contexte nord-américain.

APF

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Sur le bout de la langue

Toute une poutine

La poutine sort de plus en plus des casse-croûte pour envahir le domaine des expressions figurées. Mais qu'on parle de la poutine constitutionnelle du Canada ou d'un dossier-poutine, l'idée de mélange demeure, idée à laquelle on doit l'origine de ce mot.

La piste historique habituellement retenue pour poutine passe par l'anglais pudding. Dans son Glossaire acadien, Pascal Poirier attribuait à l'anglais le plat et le mot. Ce que Dulong confirme dans son Dictionnaire des canadianismes, tout en donnant les deux sens généralement connus: poutine désigne autant le plat fait de pomme de terre râpées farcies de viande de l'Acadie que la bouffe-minute québécoise composée de frites, fromage en grains et sauce brune ou à spaghetti.

Des plats différents pour le même mot? Pas étonnant que les linguistes se disputent sur son origine!

La poutine québécoise existe depuis 1957. La petite histoire officieuse rapporte qu'un «roi de la patate» [redacted] créé le plat à la demande d'un jeune client, qui aimait le mélange de fromage et de frites chaudes dans un sac. Ce à quoi le roi de la patate aurait répondu «Ça va te faire toute une poutine!», pour parler de mélange. Le terme aurait été utilisé alors avec un vieux sens canadien-français de «dessert», ce qui confirmerait l'hypothèse d'un vieil emprunt à l'anglais pudding.

La poutine québécoise [redacted] retrouve partout au pays aujourd'hui. A Moncton, elle fait concurrence avec sa soeur acadienne. Dans le nord de l'Ontario, les élèves au secondaire s'empiffrent de poutine. A Winnipeg, on la sert dans les casse-croûte des centres commerciaux. En Colombie-Britannique, on en mange à Lake Cowichan, sur l'Ile de Vancouver.

Pour l'origine de la poutine [redacted] sens acadien, la découverte de «faire la poutigne» mène sur une nouvelle piste. Dans une monumentale étude intitulée Les parlers français d'Acadie, Geneviève Massignon relève cette expression en usage à Saint-Pierre-et-Miquelon en...1825. La poutine désigne alors un gâteau fait de pâte, d'oeufs, de sucre, de muscade, d'eau-de-vie et de cannelle. Comme on faisait cuire cette friandise les jours de fête, l'expression «faire la poutine» voulait dire faire la fête.

Peut-être faudrait-il associer le dessert miquelonnais à la poutine douce acadienne, une pâte sucrée cuite dans l'eau bouillante, comme les «grand-pères»? Ce type de plat avait des variantes salées, appelées poutine en sac (pâte à pain mise en sac et cuite dans l'eau bouillante) et poutine [redacted] la farine (pâte dont on fait mijoter les morceaux découpés dans le bouillon de poulet).

Les Acadiens, gens de la mer, auraient-ils emprunté le mot aux Miquelonnais? Ou auraient-ils repris, à leur manière, la poutina provençale, un mélange d'alevins de sardines et d'anchois? La poutina [redacted] rapproche du latin pulti au sens de «purée ou bouillie», facile [redacted] associer à l'idée de mélange. L'ancien français [redacted] comporte de nombreux témoignages, avec pouture (nourriture), potringa (marmelade), poutis (purée épaisse) et poutingo (mauvais ragoût).

Annie Bourret
APF

Le Canada vaut 2,7 billions

Combien le Canada valait–il pour chaque Canadien en 1994? Réponse: 81 300 $.

Selon Statistique Canada, la richesse nette du Canadien moyen a progressé de 1 900 $ entre 1993 et 1994, grâce à la reprise économique.

Tout bien compté, le patrimoine national équivalait à 2,7 billions de dollars à la fin de l'année 1994. La valeur nette du Canada (c'est–à–dire le patrimoine national moins l'endettement net du Canada à l'égard des non–résidents) se montait à 2,4 billions.

Le patrimoine national représente la valeur des immeubles, machines et matériel, biens de consommation durables, ainsi que les terrains résidentiels, commerciaux et agricoles. Il ne comprend toutefois pas les ressources naturelles.

Inutile, cependant, de pavoiser. La dernière fois où la croissance du patrimoine était supérieure à celle de la dette nette étrangère, c'était...en 1989! Avant la récession de 1990....

APF

Proclamation

Mois de l'Audition et de la Langue

ATTENDU QUE l'ouïe est vitale pour la santé et le bien-être de toute la population en général, jeunes et moins jeunes;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de dépister très tôt une déficience auditive chez les enfants pour que les programmes de traitement soient efficaces;

ATTENDU QU'IL est important pour les enfants malentendants de développer leurs facultés d'élocution et de langage au moyen de programmes de dépistage et de traitement;

ATTENDU QU'IL est essentiel de coordonner et de mettre à jour tous les programmes susceptibles de faciliter le dépistage et le traitement de la déficience auditive chez les enfants avec l'aide de spécialistes qualifiés;

PAR CONSÉQUENT, que le mois de mai soit proclamé par les présentes le **«Mois de l'audition et du langage»**.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux
L'honorable Nellie Cournoyea

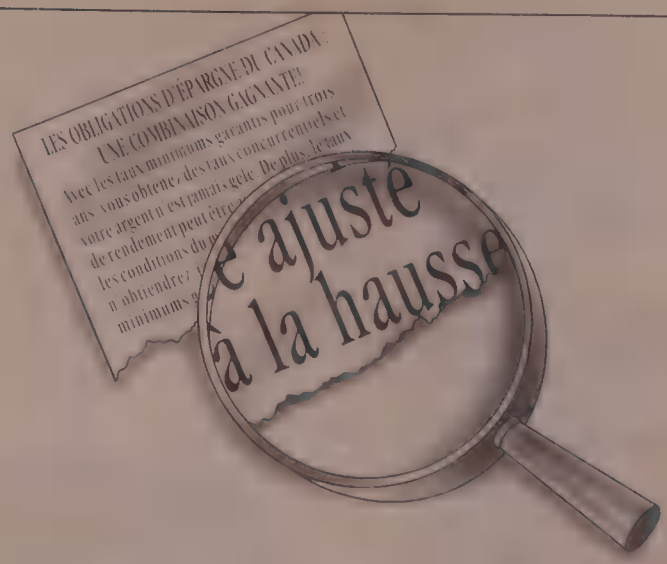

Changement de taux

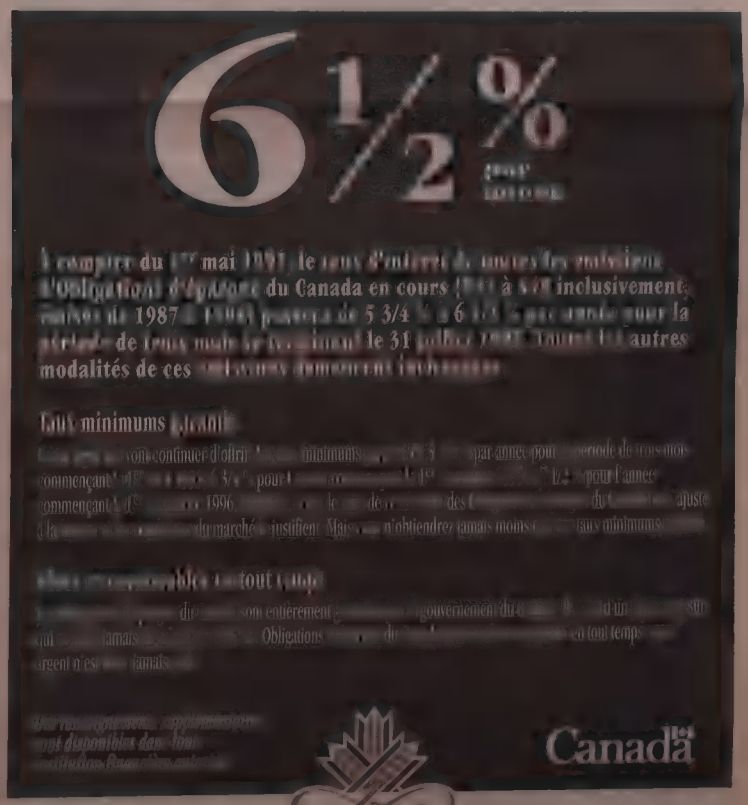

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

Ici et là au pays

Pas si mal malgré tout

La Société canadienne des postes trouve tout à fait normal de figurer en tête du palmarès des institutions fédérales qui ont fait l'objet du plus grand nombre de plaintes auprès du Commissaire aux langues officielles.

«On a plus de contact avec le public que la plupart des institutions fédérales», explique le vice-président aux ressources humaines, M. André Villeneuve. A tous les jours de la semaine, la Société canadienne des postes sert 12 millions de Canadiens. «Nous avons plus de comptoirs postaux que toutes les banques à charte. On a plus de points de service au pays que toutes les institutions fédérales».

M. Villeneuve note plutôt que le nombre de plaintes va en diminuant depuis quelques années. Ce nombre était de 168 en 1992, 155 en 1993 et 129 en 1994.

Sciences infirmières

Le tout nouveau collège franco-ontarien des Grands Lacs offrira dès son ouverture, cet automne, le programme de Sciences infirmières.

Les cours seront livrés à distance dans les cinq centres d'accès du collège à Hamilton, Penetanguishene, Toronto, Welland et Windsor.

Ce sera la première fois qu'un programme de sciences infirmières sera offert en français dans le Centre et le Sud-Ouest de l'Ontario.

Le collège est spécialisé en enseignement à distance. Tous les cours seront d'ailleurs offerts au moyen de technologies de pointe interactives, comme l'audioconférence et la vidéoconférence.

Jeunes entrepreneurs

La Banque fédérale de développement, qui célèbre cette année son 50e anniversaire, recherche des candidatures pour ses Prix aux jeunes entrepreneurs. Créé en 1988, ces prix soulignent les réalisations d'entrepreneurs, par province et territoire, âgés de 29 ans ou moins.

Comme l'année dernière, chaque gagnant sera jumelé à une personnalité du monde des affaires pendant un an.

La date limite pour poser sa candidature est le 2 juin.

AP

APPEL D'OFFRES
Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Services d'appentage

Services d'arppentage «au besoin»
– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées [illegible] propre au 2e étage de l'édifice Gensen) [illegible] plus tard à :

[illegible] H, HEURE LOCALE, LE 10 MAI 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 1er [illegible] 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées [illegible] les formules prévues à cet effet.

Le [illegible] n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus [illegible] ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : [illegible] Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, directeur de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Mélangeur [illegible] produits chimiques
[illegible] renouvelables — Hay River, T. N.-O.
(Poste saisonnier)
Le traitement initial est de 30 022 $ par année.
Il s'agit d'un poste [illegible] traditionnel.
Réf.: 021-0022RW-0003 **Date [illegible] :** le 12 mai 1995

Faire parvenir [illegible] demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0R0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Chargé de cours (Organisation [illegible] bureau)
Collège Aurora, Campus [illegible] Yellowknife — Yellowknife, T. N.-O.
(Poste occasionnel jusqu'au 24 novembre 1995)
Le traitement est calculé d'après la qualification et l'expérience.
Réf.: 011-0106BB-0003 **Date limite :** le 12 mai 1995

Biologiste régional
Ressources renouvelables — Yellowknife, T. N.-O.
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1997)
Le traitement est de 51 758 [illegible] par année.
Réf.: 011-0103BB-0003 **Date limite :** le 12 mai 1995

Spécialiste des systèmes d'information géographique
Ressources renouvelables — Yellowknife, T. N.-O.
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1998)
Le traitement est [illegible] 46 721 $ par année.
Réf.: 011-0102VG-0003 **Date limite :** le 12 mai 1995

Agent de correction (2 postes)
Justice — Yellowknife, T. N.-O.
(Un poste permanent et un occasionnel jusqu'au 3 septembre 1996)
Le traitement initial est de 36 927 $ par année. Suite au présent concours, on dressera, et conservera pendant six mois, une liste d'admissibilité à d'autres concours d'agent de correction.
Il s'agit [illegible] postes non traditionnels.
Réf.: 011-0110EW-0003 **Date limite :** le 12 mai 1995

Faire parvenir [illegible] demandes d'emploi [illegible] : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320 YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Analyste de la gestion des pêches
Ressources renouvelables — Iqaluit, T. N.-O.
Le traitement initial est de 51 758 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf.: 041-0055MII-0003 [illegible] **limite :** le 12 mai 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000 IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue [illegible] travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

CRTC AVIS PUBLIC Canada

Avis public CRTC 1995-60 et 1995-61. Le CRTC a annoncé des mesures [illegible] des propositions qui rationaliseront sa démarches de réglementation des stations de radio commerciales. Entre autres choses, le CRTC a prévu une plus grande souplesse pour [illegible] qui est des formules des stations FM et il a sollicité des observations sur des porpositions concernant la diffusion simultanée, la propriété multiple et le processus de développement des talents canadiens. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2, [illegible] plus tard **le 20 juin 1995.** Les textes complets des avis sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC [illegible] (819) 997-2429 et au bureau du CRTC à Vancouver (604) 666-2111.

Conseil de [illegible] radiodiffusion et [illegible] télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

---

APPEL D'OFFRES
Northwest Territories Travaux publics et Services
L'hon. Don Morin, ministre

Centre d'apprentissage

Construction en [illegible] de 115 m² [illegible] centre d'apprentissage avec logements
– Lake Harbour, T.N.-O. –

Les soumissions doivent être reçues au plus tard [illegible] :

16 H, HEURE LOCALE, LE 12 MAI 1995 (IQALUIT)

Renseignements techniques : George Waldermann
Chef de projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150
ou
Ambrose Livingstone, MRIAC
Livingstone Architect
Téléphone : (819) 979-4180

Terrain de l'aérogare [illegible] travaux électriques

Drainage du terrain, nivellement [illegible] finissage, clapage et enfouissement des canalisations du matériel d'Environnement Canada
– Pangnirtung, T.N.-O. –

Les soumissions doivent être reçues au plus [illegible] :

16 H, HEURE LOCALE, LE 24 [illegible] 1995 (IQALUIT)

Renseignements techniques : Ian Simpson, ing.
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150

Les entrepreneurs intéressés à présenter une soumission pour l'un ou l'autre de ces projets peuvent se procurer les documents d'appels d'offres à l'adresse ci-dessous à partir du 28 avril 1995.

Les soumissions cachetées sont adressées au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown).

Il faut débourser 50 $ pour se procurer les documents de soumission.

Afin d'être prises [illegible] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et s'accompagner de la caution indiquée dans les documents d'appels d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur les appels d'offres : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5097

APPEL D'OFFRES
Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Services d'appentage

Services d'arppentage «au besoin»
– Région [illegible] Fort Simpson, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au surintendant de l'Ouest, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées [illegible] main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 10 MAI [illegible]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 1er mai 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [illegible] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, directeur de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

APPEL D'OFFRES
Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Approvisionnement et épandage [illegible] chlorure [illegible] calcium pour [illegible] contrôle de [illegible] poussière.

Le présent contrat porte [illegible] toutes les opérations relatives à l'approvisionnement et à l'épandage [illegible] chlorure de calcium utilisé [illegible] mesure antipoussière sur les routes [illegible] gravier des T.N.-O.
– Routes [illegible] 7, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au rez-de-chaussée de l'édifice de la voirie, 4510 ave Franklin); ou parvenir au directeur de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 16 MAI 1995.

Les entrepreneurs intéressés à présenter une soumission peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 2 mai 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, agent de projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

APPELS D'OFFRES

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

PROJETS DE CONSTRUCTION POUR LE PROGRAMME D'ACCÈS A LA PROPRIÉTÉ 1995-1996. PIEUX DE FONDATION, LITS DE GRAVIER ET ENTRÉES DE GARAGE

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance des appels d'offres pour la main d'oeuvre, l'équipement et les matériaux afin de compléter l'installation des pieux de fondation en acier et de lits de gravier et l'aménagement d'entrées de garage pour des maisons du Programme d'accès à la propriété dans les communautés suivantes:

1.	Cape Dorset	5 maisons unifamiliales
2.	Grise Fiord	[illegible] maisons unifamiliales
3.	Igloolik	1 maison unifamiliale
4.	Iqaluit	11 maisons unifamiliales
5.	Lake Harbour	2 maisons unifamiliales
6.	Pangnirtung	8 maisons unifamiliales

Les soumissions pour [illegible] appels d'offres doivent parvenir [illegible] plus tard à 15 h 00, heure locale, le 23 mai 1995 au bureau d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Des frais non-remboursables de 53,20 [illegible] seront exigés au dépôt des soumissions.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles au bureau de la Société d'habitation des T.N.-O. à Iqaluit.

Les questions relatives au contrat ou à l'aspect technique du projet doivent être adressées à :

Christine Klazinga, C.P. 418
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
Téléphone : (819) 979-4421
Télécopieur : (819) 979-5793

La politique d'encouragement aux entreprises des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres afin d'encourager l'embauche de travailleurs locaux ou nordiques ainsi que l'utilisation de matériaux et de services provenant d'entreprises locales ou nordiques qui possèdent un statut nordique en vertu de la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Des retenues de garantie sont exigées pour ce projet.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus [illegible] ni aucune des offres reçues.

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Asphaltage

Le présent contrat vise l'approvisionnement et l'application de béton d'asphalte pour une couche de nivellement [illegible] un tapis d'enrobés.
– Du km 68 [illegible] km 84, route du Mackenzie (N° 1), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis [illegible] contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au rez-de-chaussée de l'édifice de la voirie, 4510 ave Franklin); ou parvenir au directeur de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 17 [illegible] 1995.

Les entrepreneurs intéressés à présenter une soumission peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 3 mai 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse [illegible] toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Cousineau, agent de projets, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-3084

Avis aux entrepreneurs : une réunion portant sur le présent projet aura lieu à 13 h 30, le 9 mai 1995, dans la salle de réunions du Ptarmigan Inn, à Hay River aux T.N.-O.

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Transports
L'hon. John Todd, ministre

Débroussaillement des côtés de la route (trois ans) - Région du sud-ouest du Mackenzie

Le projet vi[illegible] à couper la végétation, les buissons [illegible] les arbustes sur les côtés de la route
– Routes 1 et 7, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir [illegible] directeur de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT [illegible] 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen); ou parvenir au surintendant des régions de l'Ouest, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh) [illegible] plus tard à :

[illegible] H, HEURE LOCALE, LE 11 [illegible] 1995.

Les entrepreneurs intéressés [illegible] présenter une soumission peuvent [illegible] procurer les documents d'appel d'offres [illegible] l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du [illegible] avril 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [illegible] cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

CONSTRUCTION 1995-1996

PROGRAMME DE RÉPARATION D'HABITATIONS

MATÉRIAUX, TRANSPORT ET CONSTRUCTION

PANGNIRTUNG

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest invite les soumissions pour l'appel d'offres - Matériaux, Transport et Construction - pour la réparation de cinq habitations à Pangnirtung, Territoires du Nord-Ouest.

Les soumissions doivent parvenir au plus tard à 14 h 00, heure locale, [illegible] 19 mai 1995 au bureau d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Des frais non-remboursables [illegible] 53,20 [illegible] seront exigés au dépôt des soumissions.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles au bureau de la Société d'habitation des T.N.-O. à Iqaluit.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles pour consultation au bureau de l'Association de la construction des T.N.-O. [illegible] Yellowknife.

Les questions relatives au contrat ou à l'aspect technique du projet doivent être adressées à :

Christine Klazinga, C.P. 418
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
Téléphone : (819) 979-4421
Télécopieur : (819) 979-5793

La politique d'encouragement [illegible] entreprises des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour [illegible] présent appel d'offres afin d'encourager l'embauche de travailleurs locaux ou nordiques ainsi que l'utilisation de matériaux et de services provenant d'entreprises locales ou nordiques qui possèdent un statut nordique en vertu de la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Des retenues de garantie sont exigées pour les soumissions de plus de 100 000 $.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et Services
L'hon. Don Morin, ministre

Remplacement des chaudières - Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles

Le projet vise à remplacer les onze chaudières modulaires actuelles par deux chaudières [illegible] fonte [illegible] commandes, raccordement électrique [illegible] collecteur de fumée. Le propriétaire (GTNO) fournit les chaudières [illegible] l'entrepreneur les installe.
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre [illegible] bureau régional de Yellowknife, 5013, 44th Street) [illegible] plus tard [illegible] :

15 H, HEURE LOCALE, LE 16 MAI 1995.

Les entrepreneurs intéressés [illegible] présenter [illegible] soumission peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du [illegible] mai 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées [illegible] les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour [illegible] présent projet seulement.

Le Ministère n'est [illegible] tenu d'accepter l'offre la plus basse ou [illegible] reçue.

Renseignements [illegible] l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Edson Andrews, agent de projets, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7226
ou
Peter Cousins (ProCon), UMA Engineering Ltd., Téléphone : (403) 669-9746

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Transports
L'hon. John Todd, ministre

Revêtement de gravier

Le projet vise [illegible] mélanger du gravier provenant de deux [illegible] adjacents, de le transporter [illegible] de l'étendre sur la route selon les spécifications données
– Du km 243,4 au km 333,5 de la route n° 3, T.N.-O. –

Afin d'être prises [illegible] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Débroussaillement des côtés de la route (trois ans) - De [illegible] frontière de l'Alberta à Edzo

Le projet vise [illegible] couper la végétation, [illegible] buissons [illegible] les arbustes sur les côtés de [illegible] route
– Routes 1 et 3, T.N.-O. –

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur [illegible] formules prévues [illegible] cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées [illegible] main propre au rez-de-chaussée de l'édifice de la voirie, 4510 ave Franklin); ou parvenir au directeur de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE [illegible] MAI [illegible]

Les entrepreneurs intéressés à présenter une soumission peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus [illegible] partir du 26 avril 1995.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, agent de projets, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

Trousse «Premiers pas»

Pierra vous salue !

Née le 13 mars dernier, Pierra pesait 8 lbs et 9 onces à la naissance. Roger Barker et Nathalie Gamache d'Iqaluit, ont reçu la trousse «Premiers pas» de la Fédération Franco-Ténoise pour souligner la naissance d'une toute nouvelle francophone dans le Nunavut.

Concours d'art oratoire de CPF

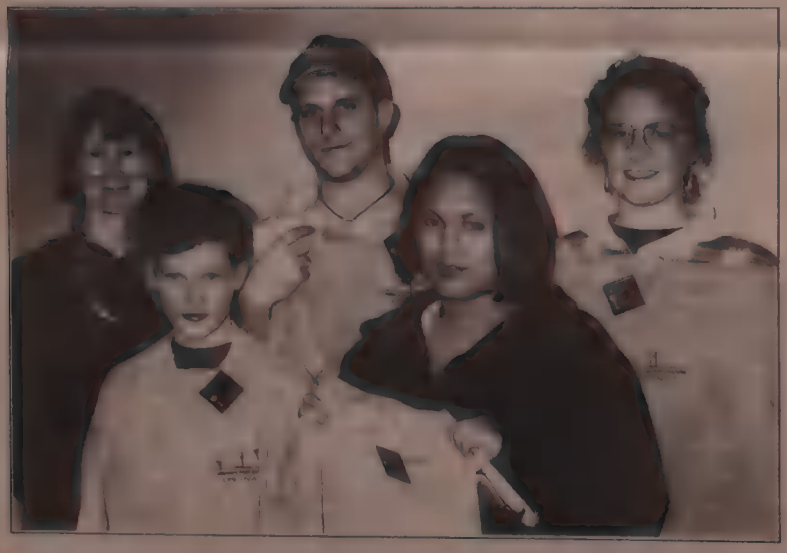

Voici les gagnants et gagnantes du concours d'art oratoire de Canadian Parents for French, le 26 avril dernier: en compagnie d'Ellen Bourassa présidente de CPF-TNO: (au premier plan, de gauche à droite), Scott Mackie, 7e année immersion à William Macdonald, et Angela Masongsong, français langue seconde à St-Joseph's; (en arrière plan, de gauche à droite), Jeremy Stringer, 12e année français langue seconde à Sir John Franklin, et Sarah Dillon, 10e année immersion à Sir John Franklin. Jeremy et Sarah seront les représentants des T.N.-O. à la compétition nationale d'art oratoire qui aura lieu à Ottawa dans quelques semaines.

La capitale nationale ne vit toujours pas à l'heure de la Loi sur les langues officielles:

C'est en anglais que le gouvernement fédéral gère le pays

Une supervision de travail surtout en anglais, des réunions de travail surtout en anglais, de la formation professionnelle surtout en anglais et des logiciels informatiques, surtout en anglais. Qu'ils travaillent du côté québécois ou du côté ontarien de la rivière des Outaouais, la langue anglaise domine la vie professionnelle de la majorité des fonctionnaires fédéraux francophones dans la capitale.

C'est ce que révèle une étude sur les conditions linguistiques de travail des fonctionnaires fédéraux dans la région de la capitale nationale, publiée par le Commissaire aux langues officielles.

Cette étude est le résultat de sondages réalisés auprès de 6400 fonctionnaires dans 12 institutions de la région de la capitale nationale en 1993 et 1994. Le but était d'établir quelle était la situation véritable de l'anglais et du français comme langue de travail. La région compte 68 645 fonctionnaires fédéraux, dont 38 pour cent sont de langue française.

Préférence

Le Commissaire a interrogé les employés au siège social de la Société Radio-Canada, du ministère des Travaux publics, de la Direction du service de l'identité judiciaire de la GRC, du secteur des Services gouvernementaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, de l'ACDI, du ministère de la Défense nationale à Hull, du ministère des Finances, du ministère de la Justice, d'Environnement Canada et de Transports Canada. A peine 44 pour cent des fonctionnaires franncophones affirment pouvoir travailler la plupart du temps en français, lorsqu'ils ne répondent pas au public. Chez les anglophones, 81 pour cent disent pouvoir travailler dans leur langue la plupart du temps.

Les écarts sont cependant considérables entre les institutions fédérales. Si 86 pour cent des francophones affirment pouvoir travailler plus de la moitié du temps dans leur langue au siège social de la Société Radio-Canada, seulement 44 pour cent peuvent en dire autant au ministère des Finances.

Rédaction

Même si 54 pour cent des fonctionnaires francophones qui ont répondu au questionnaire du Commissaire disent préférer rédiger en français, seulement 11 pour cent peuvent le faire tout le temps, ou la plupart du temps. A l'inverse, 62 pour cent rédigent toujours, ou la plupart du temps, en anglais.

Instruments de travail

Depuis le mois de janvier 1991, les fonctionnaires doivent avoir des ordinateurs qui fonctionnent dans les deux langues officielles. Depuis cette date, le Commissaire a reçu 50 plaintes à propos de systèmes informatiques ou de manuels d'instruction qui n'étaient pas disponibles en français.

Supervision et réunions

Plus des trois quarts des fonctionnaires francophones communiquent surtout en anglais, par écrit et verbalement, avec leur superviseur immédiat, qui est anglophone dans 67 pour cent des cas.

Les réunions internes se déroulent la plupart du temps dans la langue la plus efficace: l'anglais. «Les gestionnaires francophones demandent aux employés francophones de ne pas utiliser le français si les anglophones ne le comprennent pas assez», selon un des répondants.

C'est à l'ACDI que la situation semble la meilleure, alors que la pire situation a été constatée à la GRC. Seulement 7 pour cent des répondants disent que les deux langues peuvent y être utilisées.

Formation

La formation professionnelle n'est souvent disponible qu'en anglais. Seulement 55 pour cent des fonctionnaires francophones affirment que les cours de formation et de perfectionnement sont offerts régulièrement en français. La pire situation: la Gendarmerie royale du Canada.

Mal informés

Un grand nombre de fonctionnaires (45 pour cent chez les francophones et 34 pour cent chez les anglophones) affirment n'avoir jamais reçu des renseignements sur leurs droits et responsabilités en ce qui concerne les langues officielles. Mais l'information ne saurait tarder.

Parallèlement à cette étude, le Commissaire aux langues officielles et le Conseil du Trésor ont publié une brochure, bilingue, intitulée: «Le français et l'anglais: ce que les employés fédéraux doivent savoir». Elle sera distribuée par le Conseil du Trésor à tous les fonctionnaires fédéraux.

AF

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 19, vendredi 12 mai 1

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Philippe Klein/l'Aquilon

Samedi le 6 mai dernier, les badauds furètent parmi les objets divers étalés sur les tables lors de la vente de garage annuelle organisée par la Ville de Yellowknife.

Le GTNO s'oppose toujours au contrôle des armes à feu

«Le projet de loi C-68 créera de nouvelles catégories de criminels»

Selon le ministre territorial de la Justice, le projet de loi sur le contrôle des armes à feu doit être modifié de façon à pouvoir s'appliquer dans le Nord.

«Malgré les bonnes intentions du projet de loi C-68, cette loi imposerait des contraintes trop lourdes pour les habitants du Nord, a indiqué le ministre Kakfwi. Cela va criminaliser des activités traditionnelles des autochtones qui dépendent de l'usage d'arme à feu pour se nourrir, pour protéger leur communauté, et qui font partie de leur mode de vie.»

M. Kakfwi préside le sous-comité de l'Assemblée législative chargé d'étudier les impacts possibles de cette législation fédérale sur les activités économiques de chasse et de piégeage.

Le ministre a comparu devant le comité permanent de la Justice et des Questions juridiques de la Chambre des communes afin de présenter des amendements à ce projet de loi. Ces amendements auraient pour effet d'atténuer les impacts négatifs de la loi.

Selon les propos du minsitre devant le comité permanent, cette loi transformerait en criminels des citoyens soucieux des lois mais qui seraient réticents à abandonner des pratiques traditionnelles d'entreposage, de partage et d'usage des armes à vie.

«Dans le Nord, le prêt d'armes à feu entre individus [illegible] produit de la même façon que les habitants du Sud se prêtent une pelle ou un outil électrique, a souligné le ministre Kakfwi. Cette façon de voir peut sembler étrange pour quelqu'un du Sud mais il s'agit d'une réalité quotidienne dans le Nord.»

Le ministre a ajouté que les habitants des petites communautés doivent avoir un accès rapide à leurs armes à feu de façon à se défendre contre les ours polaires et les grizzlis.

Le prêt d'armes à feu est permis dans le projet de loi mais selon certaines procédures. Le défaut de [illegible] conformer à ces procédures peuvent entraîner des peines d'emprisonnement d'un maximum de 10 ans. La peine minimum en cas de récidive est de un [illegible]

«Bien que ces dispositions soient raisonnables dans un milieu urbain, cela est trop complexe et totalement déplacé dans la nature et les milieux ruraux. Les processus mis en place par le projet de loi sont lourds

Armes à feu
Suite en page 2

Compréhension et bonne volonté:

Des éléments clés ressortent de la première conférence de développement constitutionnel

La première conférence constitutionnelle de l'ouest des T.N.-O. aura été une étape nécessaire dans le développement constitutionnel de l'ouest, étape qui a permis de dégager des besoins accrus de solidarité dans le Nord.

Le rapport de conférence a été rendu public en avril dernier.

«Il s'agit d'un pas immense qui a été franchi [lors de cette conférence]. Il est peu commun de voir tant de participants originaires de communautés si diverses se réunir ensemble et discuter pendant quatre jours dans différentes langues» a souligné l'Honorable Joe Clark, président de la première conférence constitutionnelle de l'ouest, lors de son allocution de fermeture. «Il ne s'agit ni d'un commencement ni d'une fin pour votre processus de développement constitutionnel (...) qui se poursuivra par d'autres consultations et probablement une autre conférence» a-t-il ajouté.

La conférence aura réuni 150 personnes issus de plus de 34 communautés différentes, des jeunes et des aînés, des hommes et des femmes, des autochtones et des non-autochtones, des leaders politiques et de simples citoyens. Selon le député Fred Koe, président de la Commission de développement constitutionnel, de grandes distances auront été parcourues par les différents délégués. Non seulement d'un point de vue géographique mais aussi par le processus de compréhension mutuelle qui a été indispensable. En effet, lorsque tant de

Constitution
Suite en page 2

Autre signe de l'arrivée du printemps à Yellowknife: l'encan de bicyclettes qui se tenait aussi le 6 mai. Cet encan est organisé annuellement par le club Rotary *local.*

Les francophones des provinces de l'Ouest et des territoires se préparent pour les Jeux.

Lire en page 3

Les tests de dépistage du sida: pas si faciles à obtenir dans les cliniques de Yellowknife.

Lire en page 3

L'euphorie de la conférence constitutionnelle pour l'Arctique de l'ouest va-t-elle durer?

Lire en page 4

Internet: La dernière frontière à franchir qui présente aussi un contenu francophone.

Lire en page 5

Avez-vous lu un livre à votre enfant dernièrement? Revue du livre *Naître à la lecture*.

Lire en page 8

ÉCHOS DES T.N.-O.

Nouvelle approche dans le Nunavut

Le gouvernement territorial utilisera une nouvelle approche dans le Nunavut pour la mise en place du programme de transfert aux communautés. La première ministre Nellie Cournoyea a indiqué qu'un projet pilote sera développé pour la région de Baffin. Dans ce projet pilote, le programme sera administré par le ministère de Affaires municipales et communautaires (dont le ministre Kelvin Ng s'occupe) ainsi que par le directeur gouvernmental de la région.

Le programme de transfert aux communautés est un processus par lequel le gouvernment territorial délègue la gestion et le contrôle de certains programmes gouvernementaux territoriaux aux communautés locales. C'était le ministre des Affaires intergouvernementales et autochtones Stephen Kakfwi qui en avait la responsabilité depuis quatre ans. Cette responsabilité première demeure mais le ministre Kelvin Ng prendra un rôle plus actif dans le dossier.

Un poste sera créé à Iqaluit dans le cadre de ce programme, en se basant sur l'expérience de Cape Dorset, l'une des première communautés a avoir complété un transfert de pouvoir.

Il s'agit d'une première étape dans un processus plus élaboré de révision des structures de fonctionnement du programme de transfert aux communautés.

Changements au cabinet

La première ministre Nellie Cournoyea a annoncé le 3 mai dernier des changements au sein du cabinet des ministres.

Le ministre de la Justice aura dorénavant la responsabilité supplémentaire du Secrétariat des femmes, une section du gouvernement chargée de travailler aur les questions relatives aux femmes.

Le ministre des Travaux publics et des Services Don Morin, qui a récemment conclu le premier contrat de service pour les avions-citernes, sera responsable de l'administration du programme de gestion des incendies de forêt.

Silas Arngna'naaq aura maintenant charge du Secrétariat du Personnel (qui a remplacé le ministère du Personnel). Il cumulera avec ce nouveau dossier ses responsabilités en matière de Ressources renouvelables, incluant ses tâches de lobbying dans le cas litigieux de l'exportation de fourrure vers la Communauté européenne.

Le cabinet compte huit membres.

Mémoire syndical

Le syndicat des travailleurs du Nord a remis son mémoire aux arbitres Duncan Stewart et Vince Ready. Ce sont les deux arbitres qui rendront une décision quant à la convention collective des 5 000 employés du GTNO.

Le mémoire soumet que la convention collective actuelle «nécessite désespérément des changements» et «jette un regard sévère sur la situation économique réelle auxquels font face les gouvernements canadiens» a indiqué le président du syndicat Darm Crook.

«Les gouvernements fédéral et territorial tentent de convaincre les Canadiens et les habitants du Nord qu'on a pas le choix que de blâmer le secteur public et les pauvres pour notre dette nationale et les déficits. Ce n'est pas le cas» a ajouté M. Crook

Il accuse le Cabinet de faire de la petite politique car le GTNO ne remettra pas en cause les politiques économiques et fiscales du gouvernment fédéral.

Drogues et alcool

Le club *Elk's* de Yellowknife veut amasser 100 000 $ afin de soutenir les programmes communautaires de sensibilisation aux problèmes de drogue et d'alcool.

Le projet veut impliquer les jeunes des écoles de Yellowknife. Pour y parvenir, le club organise une marche le 2 juin prochain pour prélever ces fonds. Cette marche a reçu l'approbation des écoles et des commissions scolaires de Yellowknife. Dès la mi-mai, les résidents de Yellowknife seront sollicités par des jeunes de Yellowknife en vue de cette marche

Roland Gagnon, responsable de cette marche, a indiqué que son organisation travaille en étroite collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada, des commerces locaux et d'autres organisations impliquées dans la prévention des abus de drogue.

Le club est toujours à la recherche de commanditaires corporatifs pour défrayer les coûts d'organisation de cette marche et a déjà recueilli 1500 $.

«Nous voulons venir en aide aux organisations et aux programmes actuels, a indiqué M. Gagnon. Nous pensons que les problèmes reliés aux drogues sont accablants et que la combinaison des efforts et des ressources de ces différentes organisations peut faire une différence.»

Les élèves marcheront de leurs écoles respectives et se rendront jusqu'à l'arena communautaire de Yellowknife vendredi le 2 juin à 13 h 30. Durant la soirée du 2 juin, une danse récompensera les élèves les plus âgés (de la 8e à la 12e année) alors que les plus jeunes (de la 4e à la 7e année) se verront offrir une séance gratuite de cinéma le samedi après-midi.

Alain Bessette

Armes à feu

Suite de la une

et leur gestion sera impossible à l'un ou l'autre palier gouvernemental» a déclaré M. Kakfwi.

Cette intrusion dans la vie privée des individus est injustifiée selon le ministre, tant pour les autochtones que les non-autochtones.

Dans sa présentation au comité permanent de la Justice, le GTNO a indiqué que près de la moitié des 60 000 habitants des T.N.-O. sont des Autochtones. La plupart d'entre eux utilisent fréquemment des armes à feu et il est inévitable que certains vont défier la loi, considérée comme une intrusion indue du gouvernement dans l'exercice de leurs droits à la chasse.

La loi vient aussi se heurter à une activité économique importante dans le Nord, soit la chasse sportive. Plusieurs Américains sont prêts à débourser des sommes d'argent importantes pour venir chasser dans les Territoires du Nord-Ouest. Le ministre a indiqué que la confusion créée par ce projet de loi a déjà des impacts négatifs sur les pourvoyeurs du Nord.

En effet, des associations de chasse sportive américaines ont déjà indiqué leur rejet de ces procédures et ont avisé les chasseurs américains d'éviter le Canada. Cela risque de causer un tort énorme aux pourvoiries du Nord, qui embauchent plusieurs autochtones.

De plus, le mémoire territorial doute du succès de la loi quant à la réduction de la criminalité. Le Nord, c'est 60 petites communautés réparties sur un territoire représentant le tiers de la superficie totale du Canada. Il sera donc difficile d'y faire respecter l'application de la loi. Par contre, le mémoire exprime un espoir de trouver des solution qui rendrait la loi flexible et respec tueuse des pratiques régionales e culturelles différentes.

Les T.N.-O. supportent l'effor des grands centres urbains qu veulent combattre l'usage illéga d'armes à feu. Par contre, ils refu sent d'accepter une loi qui ne tien drait pas compte des réalités du Nord tout comme ils ne souhaite raient pas que des lois adaptées au Nord soient appliquées dans des grand centres urbains comme Toronto, Montréal ou Vancouver.

«Une loi fédérale qui ne tiendrait pas compte des intérêts provinciaux ou territoriaux, indique le mémoire, serait contraire aux principes d'équité et de respect de la diversité que les Canadiens tiennent en haute estime.»

Alain Bessette

Constitution

Suite de la une

personnes aux expériences si diverses doivent collaborer ensemble pour jeter les bases du futur développement constitutionnel, des distances psychologiques doivent être parcourues.

Il y avait deux objectifs à cette conférence. Le premier objectif était de produire des recommandations sur les principes et les choix pour établir une constitution et une structure gouvernementale pour le nouveau territoire de l'ouest. Le deuxième objectif était de produire d'autres recommandations sur le processus lui-même de développement constitutionnel.

Dans le cas du premier objectif, la conférence ne devait pas produire de décisions définitives mais plutôt lancer le débat sur ces questions cruciales. Par contre, on attendait de la conférence qu'il se dégage un consensus sur les futures démarches à suivre.

Les principes premiers

Quelques consensus se sont dégagés quant aux futurs principes de cette constitution. Au niveau des principes fondamentaux, il a d'abord été reconnu que les communautés doivent être la base de toute nouvelle structure gouvernementale. Les quatre niveaux de gouvernement (communautaire, autochtone, régional et central) sont nécessaires et doivent être inclus dans la constitution. La constitution doit aussi reconnaître les droits individuels et collectifs de tous les résidants du Nord tout en reconnaissant les droits collectifs des peuples autochtones. La constitution devrait inclure un énoncé de principes sociaux avec pour but de guider les politiques sociales. Un consensus très fort s'est dégagé afin que l'on applique les recommandation du Rapport de la commission Bourque sur les droits individuels et collectifs et sur une Charte sociale.

Au niveau de la hiérarchie des pouvoirs, cinq constatations ont émergé de la conférence. La base du pouvoir politique doit se situer au niveau des communautés. Un support important se dégage pour l'application des recommandation du rapport de la commission Bourque quant à la structure des pouvoirs. Les communautés devront posséder les ressources financières nécessaires pour offrir une vaste gamme de services. Des études doivent être menées afin de déterminer les coûts engendrés par une dévolution des pouvoirs vers les communautés et les régions. Finalement, les communautés devraient posséder les pouvoirs nécessaires afin de créer des gouvernements régionaux ou de district.

Deux consensus se sont développés au niveau de la représentation politique. Tout d'abord, chaque région ou district peut établir sa propre base de représentation. Ensuite, des dispositions doivent encourager une représentation équilibrée entre les autochtones et les autres citoyens.

Le processus de consultation

Selon le consensus dégagé lors de la conférence, le processus de développement constitutionnel et celui de l'autonomie gouvernementale des autochtones sont des processus parallèles et doivent être mener de front. En général, des progrès doivent être réalisés quant aux droits autochtones.

De plus, les communautés locales doivent être la source de pouvoir politique.

Quant à la suite du processus de développement, il est impératif que des progrès soient réalisés au niveau des revendications territoriales autochtones. Les gens se disaient satisfaits du processus et des résultats obtenus par cette conférence et, par conséquent, une deuxième conférence devrait être tenue d'ici un an afin de présenter un texte de constitution. Avant tout, une étude sur les coûts engendrés par les différentes options devrait être réalisée. Finalement, plus de consultation du public est nécessaire, surtout au niveau des communautés.

Les démarches du développement constitutionnel se poursuivront donc en 1995 notamment par le tenue d'une campagne d'information publique et de consultation puis une série de conférences régionales aura lieu tout probablement à la fin de l'année.

Alain Bessette

Jeux francophones de l'Ouest

Horaire d'entraînement à Yellowknife

L'entraînement se déroule à l'école William McDonald

Samedi 13 mai de 10h à 12h	**Samedi 10 juin de 10h à 12h**
Dimanche 14 mai de 14h à 16h	**Dimanche 11 juin de 14h à 16h**
Samedi 27 mai de 10h à 12h	**Samedi 17 juin de 10h à 12h**
Dimanche 28 mai de 14h à 16h	**Dimanche 18 juin de 14h à 16h**
Samedi 3 juin de 10h à 12h	**Samedi 24 juin de 10h à 12h**
Dimanche 4 juin de 14h à 16h	**Dimanche 25 juin de 14h à 16h**

Pour plus de renseignements, contactez Léa Smith au 920-2870

Les premiers Jeux francophones de l'Ouest

Un rendez-vous sportif et culturel

Les premiers jeux francophones de l'Ouest approchent à grand pas. Le comité organisateur a récemment dévoilé les programmations culturelle et sportive. Les jeux auront lieu à Edmonton et Beaumont les 30 juin, 1er, 2 et 3 juillet prochains.

Selon les organisateurs, on entendra beaucoup parler de cet événement dit «sans pareil». Les programmations sont qualifiées de «comblée et dynamique».

Cet événement serait normalement réservé aux participants des quatre provinces de l'ouest. Les organisateurs ont jugé pertinent d'incorporer une délégation invitée soit celle représentant les T.N.-O. et le Yukon.

Programmation sportive

Les jeunes âgés de 12 à 15 ans participeront à des épreuves d'athlétisme: diverses compétitions de courses, de sauts et de lancers. Les plus âgés (16 à 18 ans) joueront au volley-ball lors d'un tournoi qui les opposera aux équipes des autres provinces.

Les athlètes pourront remporter des prix individuels (médailles d'or, d'argent et de bronze) dans chaque catégorie et discipline. Il y aura également des prix collectifs. Le Prix du meilleur esprit sportif sera attribué sur la base d'un vote par l'ensemble des arbitres et juges qui officieront lors des compétitions. Les principaux critères seront la participation et le sens du franc jeu exprimé par les athlètes.

Le Prix de l'amitié sera attribué sur la base d'un vote des athlètes participant aux Jeux. La délégation méritant ce prix aura fait preuve de la meilleure collaboration au sein de sa délégation et aura eu le comportement le plus amical durant toute la tenue des jeux.

Le dernier prix collectif sera le Prix de la délégation. Le classement d'un athlète dans chacune des épreuves auxquelles il participera (de son équipe dans le cas du volley-ball) sera comptabilisé en vue de l'attribution de points à sa délégation.

C'est la délégation obtenant le plus grand nombre de points qui sera la gagnante.

Programmation culturelle

Le comité organisateur présentera toute une gamme d'activités culturelles. Il y aura, entre autres, les cérémonies d'ouverture, où les délégations présenteront un spectacle multi-médias dévoilant la culture de leur région respective. Les jeunes auront aussi l'occasion de visiter les villes d'Edmonton et de Beaumont. Les jeunes assisteront à une célébration symbolique pour la paix. De plus, des salles de détente seront mises à leur disposition pendant toute la fin de semaine où ils pourront socialiser avec les autres participants.

Le samedi soir, les jeunes auront l'opportunité d'écouter le talent de leurs pairs lors du concours interprovincial intitulé le Combat des vedettes. L'orchestre gagnant choisi par un jury, aura l'opportunité d'apparaître en première partie du grand spectacle jeunesse du groupe les Colocs. Le spectacle des Colocs, groupe très populaire au Québec aura lieu le dimanche soir.

Toutes ces activités seront filmées par des vidéastes. Les premiers Jeux francophones de l'Ouest offrent une expérience unique à des jeunes de chaque province et territoire d'avoir la responsabilité de produire le vidéo promotionnel des premiers Jeux.

Tourisme et interprétation

De nouveaux liens se développent

Des ateliers d'information avaient lieu du 10 au 13 mai sur le tourisme et l'interprétation touristique. Ces ateliers sont le résultat d'une collaboration nouvelle entre *Interpretation Canada* - une association d'interprètes du patrimoine - et du *Northern Frontier Visitors Association*.

Cette collaboration s'est établie afin d'offrir aux touristes la chance de faire la découverte personnelle du Nord et de ses habitants. D'un côté, le tourisme offre la possibilité d'expérimenter la beauté naturelle du Nord, son histoire et ses cultures. De l'autre côté, l'interprétation permet d'approfondir ces nouvelles expériences par rapport aux détails du paysage, à l'histoire et à la culture ambiante.

Ces ateliers vont présenter des programmes de tourisme et d'interprétation qui ont connu du succès dans le Nord et au Canada et permettront de rechercher des solutions et de développer des programmes.

Parmi les événements de la rencontre, notons des séances de conteurs et de l'interprétation de personnages historiques.

Selon une enquête de *AIDS Yellowknife* auprès des cliniques médicales

Peu de support lors des tests pour dépister le sida

Une enquête-maison a révélé que quelques médecins de Yellowknife ne fournissent pas des conseils adéquats aux patients lors des tests de dépistage du sida.

Après avoir entendu quelques plaintes de personnes ayant eu recours aux cliniques médicales de Yellowknife pour y passer un test du sida, l'organisation *AIDS Yellowknife* a décidé de faire enquête auprès de ces cliniques.

Des volontaires de l'organisme se sont rendus dans chacune des cliniques de Yellowknife afin d'obtenir un test du sida.

Bien que le nombre de médecins contactés soit limité, les résultats obtenus sont considérés comme très consistants et très inquiétants à *AIDS Yellowknife*.

Les services-conseils d'avant-test étaient généralement inadéquats, l'information pas toujours factuelle, les résultats n'étaient pas toujours communiqués aux patients et aucun service-conseil n'était offert après les tests.

Pas de services sans rendez-vous

D'autres faits inquiétants émergent de cette enquête. Il était impossible d'obtenir un service immédiat sans rendez-vous et les participants ont dû se montrer passablement déterminés à passer le test avant d'obtenir un rendez-vous, des services conseils et les résultats du test.

Aucun des médecins rencontrés n'ont suivi les directives du GTNO en matière de dépistage du virus du sida et de service-conseil.

Selon *AIDS Yellowknife*, il s'agit d'une situation sérieuse qui exige des correctifs immédiats. Aussi longtemps que les tests de dépistage du virus sont inadéquats, les patients ne peuvent recevoir des soins appropriés et les conseils leur permettant d'affronter leur situation tout en évitant de propager le virus.

AIDS Yellowknife a contacté le directeur des services médicaux pour l'informer de cette situation.

L'organisme est convaincu qu'il y a des médecins consciencieux à Yellowknife mais déplore que leur enquête démontre surtout un manque de consistance dans les pratiques médicales reliées au dépistage du sida.

AIDS Yellowknife recommande que des tests sur le sida soient disponibles à l'unité de soins publics afin de faciliter l'obtention des tests.

HAGEN® Quality pet products

J.J. Hobbies
C.P. 1526, 4917 - 49e rue
Yellowknife, T.N.-O., X1A 2P3
Tél : (403) 873-5190

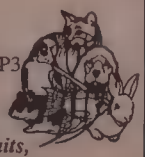

Pour l'achat de modèles réduits, de matériel d'artisanat et de fourniture pour animaux familiers

Nous acceptons les cartes VISA, MASTERCARD et les commandes (paiement sur réception)

Pour un endroit où il fait bon jaser entre amis-es... c'est l'idéal...

Surveillez la publicité à la porte pour connaître nos événements spéciaux

Nos heures d'ouverture:
lundi au jeudi 15h à 1h
vendredi et samedi 15h à 2h

Au service du Nord depuis 25 ans

Services en français sur demande

Tél : 873-2779
Fax : 873-9080
SCOTIA CENTER

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
en collaboration avec la Fédération Franco-TéNOise
met à la disposition des francophones du Canada
un

service centralisé d'information

Pour y accéder
et obtenir documentation et référence en français
composez (sans frais) le

1-800-661-0884

24 heures sur 24

Ce service est rendu possible grâce à l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest

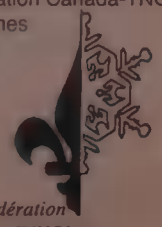

La Fédération Franco-TéNOise

ÉDITORIAL

Tous les espoirs sont-ils encore permis pour l'ouest?

Être une juridiction qui n'a pas beaucoup de poids politique à travers le pays comporte parfois certains avantages. Il nous est loisible par exemple de repenser dans une relative quiétude les Territoires du Nord-Ouest en fonction de la division entre l'est et l'ouest qui sera officialisée le 1er avril 1999.

Alors que les débats constitutionnels et les campagnes référendaires éprouvent durement la nation (dans sa partie sud), ici le processus de développement constitutionnel pour l'Arctique de l'ouest se solde à date par un bilan positif.

Le Comité d'organisation pour le développement constitutionnel (CODC) a déposé son rapport sur la conférence constitutionnelle de janvier 1995 et, au grand soulagement des responsables, le mot «consensus» peut y figurer à plusieurs reprises.

La conférence avait pourtant débuté sur une note plus aigre-douce, avec des délégations parlant de se retirer et la déclaration fracassante de Ron Irwin, ministre canadien des Affaires indiennes et du Nord sur la préférence du fédéral pour un gouvernement central dans le nouveau territoire de l'Arctique de l'ouest.

La bonne volonté, les échanges productifs, les discussions dans le respect de l'autre dont le rapport fait état abondamment vont bientôt subir un test redoutable: l'analyse des coûts.

Cet exercice découle directement des recommandations des délégués pour la poursuite des travaux constitutionnels, d'ici la tenue d'une seconde conférence en 1996.

M. Irwin avait d'ailleurs utilisé l'argument monétaire pour faire valoir les mérites d'un gouvernement central. Dans les mois à venir, le CODC mettra des chiffres sur un pouvoir d'abord basé sur les collectivités, la représentation locale et régionale et le transfert des services. Les résultats promettent de susciter beaucoup de débats.

À la lumière de l'échéance de 1999, la conférence de janvier nous fait réaliser que le processus constitutionnel n'a pas toujours été mené avec diligence. Le nombre de recommandations de la commission Bourque reprises en janvier prouve bien que ce groupe était sur la bonne piste. Le débat n'aurait pas dû être aussi longtemps en suspens. Maintenant la course contre la montre se complique du fait qu'il a été jugé «impératif que des progrès soient réalisés dans les négociations relatives aux ententes territoriales et au gouvernement autonome autochtone» pour assurer que les deux démarches demeurent parrallèles. L'objectif n'est pas inatteignable en soi. Ajouté à la question des coûts, il nous force cependant à nous demander si tous les espoirs sont encore permis pour la constitution.

Agnès Billa

En bref

Un par semaine

L'Association canadienne-française de l'Ontario profitera des élections provinciales, pour sensibiliser les trois principaux partis politiques provinciaux aux préoccupations de la communauté franco-ontarienne.

Le développement économique et la formation, le développement culturel et les relations interculturelles, les garanties constitutionnelles et la Loi sur les services en français, les domaines de la santé et des services sociaux et communautaires et l'éducation et la gestion scolaire sont les grands dossiers qui seront abordés.

A raison d'un dossier par semaine, l'ACFO invitera les trois partis politiques à prendre position. Le 6 juin, à deux jours du scrutin, elle dressera un bilan des réponses obtenues et en informera les francophones. L'ACFO ne prendra toutefois pas position pour un parti politique lors de la campagne électorale.

Des livres pour le Sénégal

L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens a recueilli environ 105 000 livres entre les mois de novembre et mars dans toutes les régions de l'Ontario français, qui serviront à garnir les rayons des bibliothèques municipales de la Commune de Dakar.

Au départ, l'objectif était de 20 000 livres. Le président de l'Association, Ronald Robert, parle de «résultats au-delà de toute espérance».

Un prix national

Parce qu'il a rédigé le meilleur texte soumis par les élèves de la 6e année à travers le Canada, le jeune Olivier Karwanyi, d'Alexandria dans l'est de l'Ontario, a gagné le premier prix au Concours des jeunes Desjardins.

Intitulé «Un ami n'a pas de prix», son texte a été sélectionné parmi plus de 14 000 rédigés par des élèves de la 6e année du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick. Les juges ont décrit le texte comme «amusant, poétique et narratif». Cette année, le thème du concours était «Entre amis, aucune frontière».

Pas moins de 638 188 jeunes du préscolaire à la 13e année ont participé à ce concours.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone
OPSCOM

La furie de l'Internet frappe toutes les couches de la société

Les artistes francophones sur Internet

Les 40 millions d'internautes de partout dans le monde pourront bientôt découvrir les artistes francophones, en naviguant sur le réseau Internet.

La Fédération culturelle canadienne-française a signé une entente avec le Village électronique francophone, qui lui permettra de faire la promotion à travers le monde des artistes et des écrivains francophones qui travaillent en milieu minoritaire.

Biographie de l'artiste, photographie, discographie, extraits sonores de ses chansons, information sur les organismes culturels et artistiques bref, le Japonais, l'Américain, le Russe ou le Canadien branché sur Internet fera connaissance avec la culture franco-canadienne.

Le Village électronique est une entreprise franco-ontarienne qui se spécialise en éducation et en travail à distance. Fondée en septembre 1989 par Noël Thomas, elle compte plus de 23 000 abonnés sur le réseau télématique.

APF

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Internet: la dernière frontière

Au commencement, l'Homme créa l'électricité et l'ampoule électrique. L'Homme dit: «Que la lumière soit!». Et la lumière fut.

Un jour, il eut la bonne idée de communiquer avec son voisin de vive voix, sans se déplacer de sa maison. L'Homme créa alors le téléphone, et il vit que cela était bon. Puis il créa la radio et la télévision, et il vit que c'était encore mieux.

Plus tard, beaucoup plus tard, il créa l'ordinateur, le photocopieur, le magnétoscope, le télécopieur, le téléphone cellulaire et l'ordinateur avec modem. Le sixième jour, constatant la popularité grandissante de l'ordinateur et rêvant d'un village global électronique à la grandeur de la planète, l'Homme créa INTERNET.

Internet, c'est un réseau ou des millions d'ordinateurs sont reliés les uns aux autres. Créé il y a 25 ans par les Américains à des fins militaires (on voulait s'assurer de maintenir les communications aux Etats-Unis advenant une attaque nucléaire), Internet sert maintenant à envoyer des messages aux quatres coins de la planète et à puiser de l'information dans des banques de données qui semblent inépuisables. Il s'agit donc d'un réseau planétaire composé de milliers de réseaux (universités, gouvernements) et de millions d'individus, tous reliés les uns aux autres dans plus de 80 pays.

Si tout le monde en parle, sans trop savoir de quoi il s'agit au juste, c'est que l'autoroute électronique fait rêver les amateurs de science-fiction. Elle fait aussi rêver les grandes entreprises de câble et de téléphone au Canada, qui investissent des sommes considérables dans la course contre la montre qui est engagée pour construire une autoroute de l'information. Car Internet n'est pas encore l'autoroute électronique tant annoncée, seulement un avant-goût.

Un peu de tout

Visite de la CIA, petit tour au musée du Louvre, information pour les touristes amateurs de sensations fortes qui désirent se balader à bord d'un MIG 29 russe (coût: 11 975 $ pour cinq jours et quatre nuits à l'hôtel Metropol de Moscou, incluant la limousine, le caviar et le champagne!), coup d'oeil sur la future station spatiale orbitale Freedom, conférences sur toutes sortes de sujets, on retrouve de tout pour tous sur le réseau.

Selon le modèle de leur ordinateur personnel, les internautes (les voyageurs qui s'aventurent sur Internet) pourront même entendre dans un avenir rapproché un extrait de 90 secondes d'un chansonnier franco-ontarien, franco-manitobain ou acadien, gracieuseté de la Fédération culturelle canadienne-française.

Comme le télécopieur, Internet entre tranquillement dans les habitudes de travail et le quotidien des citoyens. La preuve: après le numéro de téléphone et le numéro de télécopieur, on voit maintenant apparaître sur les nouvelles cartes d'affaires l'adresse ou, si vous préférez, le numéro de code personnel de l'usager sur Internet. Il est alors possible de lui faire parvenir instantanément du courrier électronique sur le réseau. Et comme l'utilisateur du réseau n'a pas, pour le moment, à payer de frais interurbains, envoyer un message partout dans le monde coûte encore moins cher qu'un timbre de 43 cents.

L'économie de l'information

Ainsi est-il en train de naître une nouvelle économie basée sur l'information. Car selon M. Gérard Blanc, qui est membre du Réseau de Veille Technologique de l'Information (RVTI) à Montréal, il s'agit pas ici d'une révolution technologique, mais bien d'une révolution de l'information.

Une jeune compagnie québécoise, Globe Flash, a compris cela et s'est lancée dans une aventure qui peut sembler périlleuse à première vue: l'envoi de cartes postales électroniques. Dans deux mois, les touristes italiens, allemands, ontariens et québécois qui vont se reposer en République dominicaine pourront acheminer électroniquement une carte postale, qui sera imprimée dans un bureau de poste et livrée dans les 24 heures. Si ce projet pilote est un succès, la compagnie songe à étendre le service dans 27 autres pays.

Il n'est donc pas exagéré d'affirmer que tous ceux et celles qui n'arrivent pas encore à programmer leur magnétoscope, et ils sont nombreux, ont du retard à rattraper! Pour tout dire, le jeu Nintendo, qui a fait fureur dans les années 1980, est considéré comme totalement désuet par les internautes.

Un croyant

«Branchez-vous, ça presse!». Il s'appelle Noël Thomas. Mais contrairement au personnage biblique, il a la foi des croisés. M. Thomas a fondé en 1989 le Village électronique francophone (VEF).

Son village donne accès à Internet, mais il augmente aussi la rapidité et la fréquence des échanges entre les francophones de l'Ontario. Avec des résultats parfois surprenants. Ainsi lorsque le conseil municipal de Sault-Sainte-Marie a décrété, en janvier 1990, que la ville ontarienne était désormais unilingue anglaise, des francophones de l'Ontario ont ni plus ni moins organisé la résistance sur le réseau électronique du Village.

«Plutôt que de déplacer les corps, on déplace les idées» résume M. Thomas en parlant de cette nouvelle technologie. Ceci dit, il n'a rien contre les bonnes vieilles rencontres autour d'un café. «La technologie ne remplace pas les autres façons de se rencontrer, mais ça ajoute un nouvel outil». Internet et tous ces réseaux, dit-il, sont «les nouveaux perrons des églises», une référence à ce qui était, jadis, un lieu privilégié où les villageois avaient l'habitude de se rencontrer et d'échanger des nouvelles.

Un contenu francophone

Mais ce n'est pas tout d'être branché sur Internet. Encore faut-il avoir du contenu. Qui va contrôler les images?

La langue anglaise domine présentement le réseau Internet. Il suffit d'une visite au musée du Louvre, en anglais, pour comprendre l'ampleur du problème. Normal: près de la moitié des usagers se trouvent aux Etats-Unis. Toutefois, l'espagnol est en train d'effectuer une percée sur les réseaux américains, preuve que la nécessité fait aussi la loi.

Les francophones commencent à peine à s'interroger sur l'impact de l'autoroute de l'information sur la culture. La Fédération des communautés francophones et acadiennes par exemple, veut circuler en français sur la future autoroute. Elle propose la création d'un réseau télématique pancanadien en français, un Franco-Net.

Même si elle croit que cette autoroute électronique serait une bonne façon de rapprocher les petites communautés francophones qui sont dispersées dans les quatre coins du pays, elle estime que les francophones ne devraient pas être obligés de parler en anglais à leur ordinateur personnel pour se faire comprendre: «Notre première crainte est que l'autoroute de l'information ne se développe qu'en anglais» ont dit les porte-parole de la Fédération, lors des audiences publiques du CRTC sur les nouvelles technologies de communication, qui avaient lieu en mars dernier.

«Le contenu, c'est l'élément le plus stratégique», confirme Gérard Blanc. Il compare l'autoroute de l'information à la découverte du nouveau continent par les premiers explorateurs européens: «La seule chose qu'on est capable de distinguer aujourd'hui, c'est le pourtour».

En fait, personne ne sait encore de quoi sera faite la nouvelle société de l'information. Mais ce qu'on sait avec certitude aujourd'hui, c'est qu'il suffit d'une ligne téléphonique, d'un ordinateur et d'un modem pour faire tout un voyage gratuit dans le monde de la cybernétique.

APF

L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement
1-800-661-2633

Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie

Commission of Inquiry into the Deployment of Canadian Forces to Somalia

Dans l'affaire de l'enquête tenue conformément à la partie I de la Loi sur les enquêtes, L.R.C. (1985), ch. I-11, et concernant la chaîne de commandement, le leadership au sein de la chaîne de commandement, la discipline, les opérations, les mesures et les décisions du ministère de la Défense nationale, en ce qui a trait au déploiement des Forces canadiennes en Somalie, et du rapport qui en découlera.

AVIS D'AUDIENCES PUBLIQUES

Les audiences publiques de la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie débuteront le 19 juin 1995, à 10 h, à la salle d'audience du Tribunal canadien du commerce extérieur, 18e étage, 333, av. Laurier Ouest, Ottawa (Ontario), et se poursuivront par la suite à un endroit et à une date non-déterminés.

Sera tenue, le 24 mai 1995, à 10 h, au Salon G, niveau des salles de congrès, Centre des congrès d'Ottawa, 55, prom. Colonel By, Ottawa (Ontario), une audience relative à la procédure au cours de laquelle seront entendues les demandes de participation et requêtes préliminaires. Les personnes qui désirent présenter de telles demandes ou requêtes lors de l'audience du 24 mai 1995, ou qui estiment posséder des renseignements susceptibles d'intéresser la Commission doivent communiquer avec les avocats de la Commission, Barbara McIsaac et François Daviault, à l'adresse suivante :

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE DÉPLOIEMENT DES FORCES CANADIENNES EN SOMALIE
C.P. 1880
Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5R5

Téléphone : 613 947 8181
Télécopieur : 613 947 8177

Les demandes des médias électroniques en vue de la télédiffusion ou de l'enregistrement par quelque autre moyen de tout ou partie des audiences doivent être transmises aux avocats de la Commission d'ici le 17 mai 1995.

Stanley A. Cohen
Secrétaire de la Commission

L'honorable juge Gilles Letourneau
Peter Desbarats
L'honorable juge Robert C. Rutherford
Commissaires

COLLÈGE MATHIEU
Sac 20, Gravelbourg (Saskatchewan) S0H 1X0

Clientèle: *Toute personne désireuse de vivre et d'apprendre dans un contexte éducatif francophone et catholique.*
Mission: Éducation française et catholique de qualité
Programme: 8e à la 12 année (en vue des collèges et universités)
Pensionnat: résidences séparées pour garçons et filles
Installations: salles de classes, laboratoires, bibliothèque, salle d'informatique, salles d'études, chapelle, cafétéria, auditorium, gymnase, piscine intérieure, salles de musique, radio-étudiante, photographie, théâtre, haltérophilie .
Services: francisation, orthopédagogie, pastorale, orientation, méthodologie de travail, études dirigées, accueil et suivi personnalisés, travailleuse sociale, etc.

Demandez une trousse d'information aujourd'hui!

Renseignements et inscriptions: (306) 648-3491 ou

télécopieur (306) 648-2604

La nouvelle *Loi sur l'éducation*

Les députés qui siègent au Comité permanent de la législation de l'Assemblée législative désirent savoir ce que vous pensez du projet de loi 25, la nouvelle *Loi sur l'éducation* des Territoires du Nord-Ouest

On vous invite à nous faire connaître votre point de vue lors des rencontres publiques suivantes :

Le mardi 18 mai, de 14 h à 17 h
de 19 h à 22 h

Le vendredi 19 mai, de 9 h 30 à 17 h

Endroit : Northern United Place, Yellowknife

Si vous ou votre organisme désirez faire une présentation orale ou écrite ou si vous désirez des copies du projet de loi, veuillez communiquer avec le greffier du comité.

Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest
Comité permanent de la législation
C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9
Téléphone : (403) 669-2299 ou 1-800-661-0784
Télécopieur : (403) 920-4735

Le président du Comité
Tony Whitford, député

Le greffier du Comité
David Hamilton

Office des [redacted] Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l' Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse:	Homestake Canada Inc. (759290 Ontario Ltd.)
Projet:	Cullaton Lake Gold Mine
Site:	61° 16' N., 98° 30' O.
Objectif:	Contrôle des eaux autour et dans les aires de rétention des résidus triés

Pour plus de renseignements, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant [redacted] mai 1995.

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

CONSTRUCTION 1[redacted]1[redacted]

PROGRAMME RÉFECTION II

MAIN D'OEUVRE SEULEMENT

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance des appels d'offres pour la main d'oeuvre seulement pour le Programme Réfection II dans les communautés suivantes:

Des soumissions distinctes doivent être présentées pour chacune des communautés [redacted] utilisant les formulaires fournis.

Première série d'appels d'offres :

1.	Arctic Bay	3 unités
2.	Clyde River	4 unités
3.	Hall Beach	3 unités
4.	Igloolik	4 unités

Les soumissions pour la première série d'appels d'offres doivent *parvenir au plus tard à 14 h 00, heure locale, le 2 juin 1995* [redacted] bureau d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Deuxième série d'appels d'offres :

5.	Iqaluit	3 unités
6.	Pond Inlet	4 unités
7.	Resolute Bay	4 unités

Les soumissions pour la deuxième série d'appels d'offres doivent parvenir au plus tard à 14 h 00, heure locale, le 5 juin 1995 au bureau d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Des frais non-remboursables [redacted] 53,20 $ seront exigés au dépôt des soumissions.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles [redacted] bureau de la Société d'habitation des T.N.-O. à Iqaluit.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles pour consultation au bureau de l'Association de la construction des T.N.-O. [redacted] Yellowknife.

Les questions relatives au contrat ou à l'aspect technique du projet doivent être adressées à :

Alain Barnault, C.P. 418
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
Téléphone : (819) 979-4421
Télécopieur : (819) 979-5793

La politique d'encouragement aux entreprises des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres afin d'encourager l'embauche de travailleurs locaux ou nordiques ainsi que l'utilisation de matériaux et de services provenant d'entreprises locales ou nordiques qui possèdent un statut nordique en vertu de la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Des retenues de garantie sont exigées pour [redacted] soumissions de plus de 100 000 $.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Travaux de bétonnage - Pont de la rivière Poplar

Construction de structures de liaison, des assises, des murs [redacted] retour, des murs en aile, des joints de chaussée [redacted] des abords en dosses

– Km 219, route Liard (n° 7), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées [redacted] main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou au directeur, Division des opérations maritimes, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] MAI 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du [redacted] mai 1995.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas [redacted] d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges
Agente [redacted] contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Bryan Peterson
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7810
Jivko Jivkov
Tél. : (403) 873-7564

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Programme de pavage de la route de Yellowknife

Pavage en béton d'asphalte
– Km 0 au km 26, route [redacted] Yellowknife (route n° 3), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées [redacted] main propre [redacted] 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 24 MAI 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 10 mai 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges
Agente aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Robert McGowan
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8604

Il y aura rencontre avant appel d'offres à 13 h 30, le 16 mai 1995, dans la salle de conférence du ministère des Transports, au 1er étage de l'édifice Highways, à Yellowknife, T.N.-O.

APPELS D'OFFRES
AVIS PUBLICS

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Transport d'eau et arrosage pour l'entretien des routes - Au besoin

– Région de Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 17 [redacted] 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 8 mai 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Richard Lafferty
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

PROJETS DE CONSTRUCTION POUR LE PROGRAMME D'ACCÈS A LA PROPRIÉTÉ 1995-1996.
PIEUX DE FONDATION, LITS DE GRAVIER ET ENTRÉES DE [redacted]

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance des appels d'offres pour la main d'oeuvre, l'équipement et les matériaux afin de compléter l'installation des pieux de fondation en acier et de lits de gravier et l'aménagement d'entrées de garage pour des maisons du Programme d'accès à la propriété dans les communautés suivantes:

1.	Cape Dorset	5 maisons unifamiliales
2.	Grise Fiord	8 maisons unifamiliales
3.	Igloolik	1 maison unifamiliale
4.	Iqaluit	11 maisons unifamiliales
5.	Lake Harbour	2 maisons unifamiliales
6.	Pangnirtung	8 maisons unifamiliales

Les soumissions pour ces appels d'offres doivent parvenir au plus tard à 15 h 00, heure locale, le 23 mai 1995 au bureau d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Des frais non-remboursables de 53,20 $ seront exigés [redacted] dépôt des soumissions.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles au bureau de la Société d'habitation des T.N.-O. à Iqaluit.

Les questions relatives au contrat ou à l'aspect technique du projet doivent être adressées à :

Christine Klazinga, C.P. 418
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
Téléphone : (819) 979-4421
Télécopieur : (819) 979-5793

La politique d'encouragement aux entreprises des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres afin d'encourager l'embauche de travailleurs locaux ou nordiques ainsi que l'utilisation de matériaux et de services provenant d'entreprises locales ou nordiques qui possèdent un statut nordique en vertu de la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Des retenues de garantie sont exigées pour ce projet.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

Pour rejoindre d'autres lecteurs...

OPSCOM

ONTARIO :
12 journaux avec un tirage de 105 779

ATLANTIQUE :
8 journaux avec un tirage de 44 803

OUEST et TERRITOIRES :
6 journaux avec un tirage de 14 700

900-325, rue Dalhousie, Ottawa (Ontario)
Tél. (613) 241-5700 Fax. (613) 241-6313
1-800-267-7266

Prêts aux petites et moyennes entreprises:

Le meilleur soutien financier provenait des caisses populaires en 1994

De toutes les institutions financières [redacted] pays, les *credits unions* et les caisses populaires sont celles qui refusent le moins les demandes de prêts des petites et moyennes entreprises. En revanche, elles imposent un taux d'intérêt plus élevé que les banques.

Selon un sondage réalisé en 1994 par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) auprès de 11 000 PME, les caisses populaires ont refusé seulement 9,7 pour cent des demandes de prêt des propriétaires de petites et moyennes entreprises.

La Banque Nationale du Canada, qui a son siège social au Québec et qui est très présente en Acadie, arrive au deuxième rang avec 12,2 pour cent des demandes refusées. Viennent ensuite la Banque de la Nouvelle-Écosse (12,2 pour cent), la Banque Toronto-Dominion (13,3 pour cent), la Banque de Montréal (13,5 pour cent), la Banque Royale du Canada (14 pour cent) et la Banque Impériale de Commerce, qui a refusé 16,2 pour cent des demandes de prêt des PME.

Les trusts et les compagnies de finance font encore plus mauvaise figure. Ensemble, elles ont refusé 19,3 pour cent des demandes des petites et moyennes entreprises.

S'il est relativement plus facile d'obtenir un prêt commercial d'une caisse populaire, il y a toutefois un prix à payer. Les caisses sont en effet plus gourmandes que les banques et imposent un taux sur prêt qui est supérieur à celui des autres institutions financières. Il était de 1,70 pour cent au-dessus du taux préférentiel, comparativement à 1,26 pour cent pour la Banque de Montréal.

Cela n'empêche pas les PME d'être très satisfaites des relations qu'elles entretiennent avec leur caisse. Plus de la moitié (54,5 pour cent) des propriétaires interrogés dans le cadre de ce sondage disent avoir une opinion favorable à l'endroit des *credit unions* et des caisses populaires. La Banque Nationale du Canada arrive tout juste derrière avec un résultat favorable à 53,7 pour cent. La Banque de Montréal se classe troisième, avec 50,4 pour cent. La Banque Canadienne Impériale de Commerce (38,6 pour cent) et la Banque Toronto-Dominion (35,3 pour cent) obtiennent un très mauvais taux de satisfaction, mais ce sont les trusts et les compagnies de finance qui sont davantage pointées du doigt, puisqu'elles n'obtiennent qu'un taux de satisfaction de 27 pour cent.

Un récent sondage de la Fédération indique que c'est surtout [redacted] l'Ile-du-Prince-Edouard et à Terre-Neuve, où les petits entrepreneurs s'inquiètent de l'accessibilité au financement.

En moyenne au pays, cette question préoccupe 32 pour cent des 19 000 propriétaires de petites entreprises qui ont répondu au sondage de la FCEI. La Fédération représente 85 000 propriétaires de PME au pays.

En Saskatchewan, où il existe une très forte tradition coopérative et où les *credit unions* sont bien implantés, seulement 23,6 pour cent des petits entrepreneurs se préoccupent de l'accès au financement.

Selon Pierre Cléroux de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la concurrence dans certains marchés améliore les conditions de crédit pour les PME. Au Québec où les caisses populaires sont omniprésentes, les grandes banques ont été obligées de s'intéresser à ce marché.

Lorsqu'il se voit refuser un prêt par les institutions financières, l'entrepreneur se tourne vers la famille et les amis. C'est ce qu'on appelle le «love money». Mais ce ne sont pas toutes les familles qui peuvent aider au démarrage d'une entreprise et l'argent est plus difficile à trouver à Terre-Neuve, où l'économie dépend de la pêche et [redacted] l'assurance-chômage, qu'en Ontario.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante croit que le gouvernement doit mettre de la pression sur les banques pour les inciter à prêter davantage aux petites entreprises. Selon Pierre Cléroux, «il faut s'assurer que les banques ne ralentissent pas la croissance économique», en ne donnant pas de bonnes conditions de crédit aux PME.

La Fédération veut que les banques fournissent toutes les informations sur leurs prêts, selon la taille de l'entreprise, le secteur financé et le montant de l'emprunt. «Il faut absolument obtenir l'information sur ce marché-là», estime M. Cléroux. Cela, dit-il, va mettre de la pression sur les banques, ce qui pourraient les forcer à ouvrir leurs coffres: «On pourrait voir dans quelle mesure les banques évoluent».

Selon les statistiques de la Fédération, les grandes banques ont non seulement continué de prêter aux grandes entreprises durant la récession, mais ces prêts ont monté en flèche. A l'inverse, les prêts aux petites entreprises ont diminué de 20 pour cent.

«On a aidé les grandes entreprises à se refinancer et ont [redacted] coupé les marges de crédit aux petites entreprises», analyse M. Cléroux: «C'est inacceptable»!

APF

Votre nom figure-t-il sur la liste électorale des T. N.-O.?

1320
YELLOWKNIFE NT X1A [redacted]

Sans [redacted] à Yellowknife 403-920-6999
Télécopieur [redacted] 873-0366

Élections T.N.-O. vont bientôt dresser la liste des électeurs des Territoires du Nord-Ouest pour les élections générales du [redacted] octobre 1995.

À travers les T.N.-O., les recenseurs iront frapper à la porte de chaque «foyer», du mercredi 24 au mardi 30 mai, pour recueillir le nom de tous les électeurs admissibles.

Si vous êtes absent lorsque les [redacted] passent chez vous, ils laisseront des cartes que vous, et les membres de votre famille, pourrez envoyer gratuitement à Élections T.N.-O. Les électeurs pourront ainsi s'assurer que leur [redacted] est ajouté à la liste des électeurs.

Si un membre de votre famille étudie à l'extérieur de la localité, [redacted] présentement sur les terres, s'il purge une peine d'emprisonnement de deux ans ou [redacted] dans un centre correctionnel, ou s'il est absent, veuillez en informer les recenseurs de façon à ce que son nom puisse être ajouté à la liste des électeurs.

Pour plus de renseignements sur le recensement, le scrutin ou sur tout autre aspect des élections des T.N.-O., veuillez écrire à l'adresse qui précède [redacted] appeler à l'un des numéros mentionnés ci-dessus.

Northwest Territories

APPELS D'OFFRES
AVIS PUBLICS
OFFRES D'EMPLOI

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Approvisionnement et épandage de chlorure de calcium pour le contrôle de la poussière.

Le présent contrat porte sur toutes les opérations relatives à l'approvisionnement et à l'épandage de chlorure de calcium utilisé comme [redacted]re antipoussière sur les routes de gravier [redacted] T.N.-O.
– Routes 1 à 7, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au rez-de-chaussée de l'édifice de la voirie, 4510 [redacted] Franklin); ou parvenir au directeur de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) [redacted] plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 16 [redacted] 1995.

Les entrepreneurs intéressés à présenter une soumission peuvent [redacted] procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 2 mai 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, agent de projets, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Asphaltage

Le présent contrat vise l'approvisionnement et l'application de béton d'asphalte pour une couche de nivellement et un tapis d'enrobés.
– Du [redacted] 68 au km 84, route du Mackenzie (N° 1), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au rez-de-chaussée de l'édifice de la voirie, 4510 [redacted] Franklin); ou parvenir au directeur de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre [redacted] 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, [redacted] LOCALE, LE 17 [redacted] 1995.

Les entrepreneurs intéressés [redacted] présenter une soumission peuvent [redacted] procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 3 mai 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans [redacted] documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Cousineau, agent de projets, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-3084

Avis aux entrepreneurs : une réunion portant sur le présent projet aura lieu à 13 h 30, le 9 mai 1995, dans la salle de réunions du Ptarmigan Inn, à Hay River aux T.N.-O.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent chargé des politiques
Autonomie municipale
Santé et Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial [redacted] de 46 721 [redacted] par année.
Réf.: 011-0125EW-0003 — **Date limite :** [redacted] 19 mai 1995

Conseillers en toxicomanie (2 postes)
Santé et Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Réf.: 011-0127EW-0003 — [redacted] **limite :** le 19 mai 1995

Conseiller en prévention de [redacted] violence
Santé [redacted] Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 [redacted] par année.
Réf.: 011 0126EW-0003 — **Date limite :** le 19 mai 1995

Agent chargé des politiques et de la législation
Santé et Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Réf.: 011-0124EW-0003 — **Date limite :** le 19 mai 1995

Conseiller en soins institutionnels
Santé et Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement [redacted] est [redacted] 51 758 $ par année.
Réf.: 011-0129EW-0003 — [redacted] **limite :** le 19 mai 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C.P. 1320 YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est [redacted] langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –***
  Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.

Northwest Territories

Vous aimeriez vous dégourdir les jambes?

Faites-le en compagnie de votre chien

La Société protectrice des animaux des T.N.-O. organise sa quatrième marche canine, événement servant à prélever des fonds pour aider cet organisme à continuer d'offrir ses services.

Cette marche aura lieu dimanche le 28 mai à Yellowknife. Si votre chien ou vous-même, avez pris un peu de poids cet hiver, ce sera l'occasion rêvée d'y remédier tout en aidant une bonne cause. Les inscriptions se dérouleront à 12 h 30 et la marche débutera à 13 h 00. La randonnée est d'environ 3 km: du musée à l'hôpital Stanton par la piste cyclabe autour du Lac Frame, aller et retour.

Les fonds serviront à prendre soin du nombre sans cesse croissant d'animaux domestiques abandonnés et de leur trouver un foyer approprié. L'un des buts de la SPCA est de faire construire un abri d'ici cinq ans. L'organisation fonctionne uniquement sur une base volontaire et ses coûts administratifs sont minimes.

La margarine : aussi riche que le beurre

A la fin du XIXe siècle, le beurre était encore un produit rare et cher. Un chimiste français, Henri Mège-Mourriès, inventa donc un produit de substitution à base de graisse de boeuf, «destiné à la marine et aux petits budgets» : la margarine était née.

Depuis, la margarine se retrouve toujours dans le panier d'épicerie. En un siècle, bien sûr, sa recette a beaucoup évolué : aujourd'hui, il n'existe pas une mais plusieurs margarines. Certaines sont exclusivement composées d'un mélange d'huiles végétales, tandis que d'autres mêlent huiles végétales et huiles animales.

Vaut-il mieux manger du beurre ou de la margarine ? En terme de calories, les deux se valent (780 kilocalories pour 100 grammes) et sont aussi gras l'un que l'autre : environ 82 % de lipides pour 16 % d'eau. La bonne réputation de la margarine lui vient principalement de sa richesse en graisses insaturées, qui présentent l'intérêt de faire diminuer le taux de cholestérol sanguin et de protéger de l'athérosclérose («encrassement» des artères). Elle peut en contenir jusqu'à 55 % alors que le beurre n'en apporte que 4 ou 5 %. Cependant, certaines margarines, de texture dure, présentées en pains, sont soumises à une hydrogénation afin d'être solidifiées et protégées de l'oxygénation. Or, cette technique transformerait la nature des acides gras, qui deviendraient saturés et accusés d'augmenter les risques de maladies cardio-vasculaires. Dans le doute, mieux vaut donc préférer les margarines plus molles, présentées en barquettes, qui ne sont que partiellement hydrogénées.

Elizabeth Lequeret, MFI

HÉ LES JEUNES!

Avez-vous le goût de vous impliquer?... ...De vous amuser?

COMMENT?

En participant aux Jeux francophones de l'Ouest.

Quand: Du 30 juin au 3 juillet 1995.

Où: À Edmonton (Alberta).

Pour: Filles et garçons de 12 à 15 ans.

Discipline: Athlétisme.

L'entraînement à Yellowknife débute samedi le 13 mai à 10 h à l'École William McDonald.

Pour t'inscrire, tu dois composer le (403) 920-2939 du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h.

Responsable: Lea Smith
Association Jeunesse Franco-Ténoise, C.P. 1325, Édifice Precambrian, 2e étage, X1A 2N9

Ben Wicks publie son livre *Naître à la lecture*

Avez-vous lu un livre à votre enfant dernièrement?

Quand devriez-vous commencer à acheter des livres pour votre fils ou votre fille? La réponse est simple...dès la naissance!

Cette réponse, toute simple, vous la trouverez dans le tout nouveau livre *Naître à la lecture*, publié par Ben Wicks. Votre enfant vous a probablement rapporté de retour de l'école un petit livre à couverture jaune de 64 pages, pas comme les autres. L'avez-vous lu?

Ecrit sans prétention, ce livre, tiré à 2 millions d'exemplaires dont 400 000 en français, est en quelque sorte un guide pour les parents qui ne sont pas sensibilisés à l'importance de la lecture chez leurs enfants.

Le livre est rempli de petits trucs amusants. Il cherche aussi à faire prendre conscience aux parents, qu'ils sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Ainsi, à propos de la télévision «ce démon qui a ensorcelé votre enfant», Ben Wicks donne aux parents ce simple conseil: «Rien ne sert de lui dire de lire quand vous avez vous-même les yeux rivés sur la télé».

Encore à propos de la télévision, l'auteur admet qu'elle est le plus gros obstacle à franchir pour amener un enfant à lire. Plutôt que de casser le téléviseur en mille miettes, il suggère de s'en faire un allié. Comment? En choisissant les émissions que l'enfant peut regarder.

«Ce livre-là, relativement écrit simplement, et qui suscite la lecture et donne des trucs pour les parents qui peuvent difficilement lire, va certainement permettre une introduction de la lecture dans les foyers», pense la directrice de la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, Luce Lapierre.

A la Fédération, on souhaite que ce livre développe l'habitude de la lecture chez les enfants et encourage les adultes à apprendre à lire et à écrire. Tous les enfants des écoles francophones de l'extérieur du Québec ont, ou devraient recevoir le petit livre en version française de Ben Wicks.

C'est la Société canadienne des postes qui est responsable de la distribution des livres dans les écoles. De nombreuses compagnies ont participé au financement de ce projet.

APF

L'Aquilon, le souffle francophone des T.N.-O.: (403) 873-6603

Vous pourriez faire la même chose!

Karine Beaudette est un exemple de l'aide que la Fondation peut apporter à une jeune personne désireuse de faire carrière dans le domaine des communications.

Originaire de Saint-Jean-Baptiste au Manitoba, Karine est allée étudier à l'Université Laval, puis à l'Université d'Ottawa. La Fondation lui a apporté son soutien en 1988-89. À chaque été, elle a aussi travaillé au journal La Liberté. À la fin de ses études en 1990, Karine a trouvé un emploi au journal.

Elle a aussi contribué de son temps à la Radio communautaire du Manitoba et a travaillé en communications au Collège universitaire de Saint-Boniface.

Oui, Karine est bien un exemple de l'objectif premier de la Fondation, soit de travailler au développement des communications dans les communautés francophones à travers le pays.

Pour de plus amples renseignements sur les bourses offertes par la Fondation ou pour obtenir un formulaire de demande, contactez votre journal local qui est membre de l'Association de la presse francophone ou écrivez à la Fondation à l'adresse ci-dessous. La date limite pour faire une demande de bourse est le 1er juin de chaque année.

Fondation Donatien Frémont, Inc.
325, rue Dalhousie, pièce 702, Ottawa (Ont) K1N 7G2 Téléphone: (613) 241-1017

APF Association de la presse francophone OPSCOM

JOURNAUX ~ MAGAZINES

Attention! Attention!

L'AFCY vous offre maintenant la possibilité de vous procurer vos magazines et journaux préférés à prix très abordable, et ce seulement deux jours après leurs dates de parution (C'est garanti ou c'est gratuit!).

Que ce soit pour des particuliers, votre classe ou votre bureau... plus vous serez nombreux à commander auprès de l'AFCY, plus vous économiserez!!!

Appelez-nous dès maintenant! 873-3292

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 20, vendredi 19 mai 1

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Du gâteau, une partie de base-ball et des hot-dogs! Toute une fête pour l'auteur Michael Kusugak et son jeune public enthousiaste dont la petite Rebecca Percy.

Philippe Kid, L'Aquilon

École Allain St-Cyr

L'objectif des parents : une entente avec la Commission scolaire n°2

Les parents de l'École Allain St-Cyr ont mandaté le 11 mai le Conseil scolaire francophone et leur association pour conclure une entente avec la Commission des écoles catholiques de Yellowknife sur le transfert de l'école.

«Nous savons ce que nous voulons: une nouvelle école, le contrôle ■ les pouvoirs qui en découlent», a déclaré André Corriveau, l'un des 36 participants ■ la rencontre. L'entente devra être signée au plus tard le 1er juillet, après consultation des parents en assemblée spéciale.

Selon Anne Bérubé, également un parent, il est très important avant le congé d'été et la rentrée 1995 que les parents sachent ce qu'il advient de l'école. Le tranfert de l'école à la commission catholique a été proposé par le Conseil scolaire francophone après que la commission scolaire publique dont relève actuellement Allain St-Cyr se soit déclarée peu intéressée ■ appuyer l'école dans la construction d'un centre scolaire communautaire.

Le nouveau bâtiment qui devrait être prêt pour la rentrée en septembre 2000 logera non seulement l'école mais les organismes francophones intéressés à se joindre ■ centre. Il permettra à l'école de sortir des classes transportables dans lesquelles elle est installée depuis son ouverture en 1989.

Dans l'immédiat, la Commission des écoles catholiques de Yellowknife propose aux parents de l'école française d'envoyer leurs enfants en septembre prochain dans le bâtiment qu'occupe présentement *St-Patrick's High*. L'école secondaire aura alors aménagé dans le nouvel édifice scolaire et administratif de la commission catholique.

Quelques parents dont Liza Gaudet ont exprimé des inquiétudes au sujet de ce déménagement. Mme Gaudet estime que les enfants de l'École Allain St-Cyr bénéficient d'un environnement très sécuritaire qu'il ne sera pas facile de maintenir dans la nouvelle location, adjacente à l'école Weledeh et au *Learning Centre*. Pour cette raison et pour préserver l'homogénéité du programme de français, des récréations séparées ont été suggérées.

Tous les parents ■ partagent cependant pas cette opinion.

Parents
Suite en page 2

On utilisera une base de données calquée sur celle d'Élections Canada

Nouvelles procédures de recensement électoral dans les TNO

Un nouveau système de recensement électoral sera appliqué afin d'identifier les personnes habilitées ■ voter lors du scrutin général des Territoires le 16 octobre prochain.

Auparavant, le recensement était effectué dans les 45 jours précédant la tenue du vote. Il s'agissait cependant d'une période mouvementée pour les officiers d'élection. De plus, les conditions météorologiques ont souvent nui aux efforts d'établissement des listes électorales.

Un peu plus tôt en 1995, l'Assemblée législative ■ adopté une modification à la loi électorale afin de permettre au directeur général des élections de désigner une période antérieure à la période électorale pour mener le recensement des électeurs.

Cette année, le recensement aura lieu du 24 au 30 mai. ■ s'agit d'une période de l'année où, d'une part, les conditions climatiques sont des plus favorables et où, d'autre part, il y a plus de possibilités de rencontrer les électeurs chez-eux.

«Nous sommes confiants que cette nouvelle procédure donnera ■ liste électorale la plus complète jamais vu auparavant lors d'une élection territoriale» a affirmé David Hamilton, Greffier de l'Assemblée législative.

Les électeurs qui ne seront pas rejoints lors des deux visites à domicile auront ■ remplir un formulaire d'inscription et le renvoyer à Élections T.N.-O.

Recensement
Suite en page 2

Michael Kusugak, le 12 mai dernier à Yellowknife, fête avec son jeune public la vente ■ Book Cellar de 1000 exemplaires de «Baseball Bats for Christmas». «Un grand succès en librairie, pour le Nord», précise Line Gagnon, gérante du magasin. Ce livre de l'auteur (qui vit à Rankin Inlet) est disponible en français.

Première participation des TNO au Gala albertain de la chanson, grâce à Fawn Fritzen d'Iqaluit

Lire en page 3

La Commissaire ■ langues des TNO incite le gouvernement à la consultation.

Lire en page 3

Yellowknife n° 1 ou Yellowknife n° 2: les parents ont choisi. Une affaire à suivre.

Lire en page 4

Avec le retour du printemps, le retour du Quoi de neuf de l'Association de Yellowknife.

Lire en page 5

Les acadiens du Nouveau-Brunswick ne sont pas à l'abri de l'assimilation.

Lire en page 8

ÉCHOS DES T.N.-O.

Emplois d'été dans les services de santé

Les étudiants inscrits à l'éducation aux adultes qui sont désireux de poursuivre une carrière au ministère de la Santé et des Services sociaux peuvent soumettre leur candidature dans le cadre d'un nouveau programme d'orientation. Ces emplois d'été leur permettront de mettre à l'épreuve leurs nouvelles compétences.

Ce programme offre une semaine d'orientation à Yellowknife suivie par trois semaines d'apprentissage en milieu de travail dans le centre hospitalier ou de services sociaux de leurs communautés respectives.

Durant la première semaine, les étudiants seront familiarisés avec les plans de carrière possible qu'offre le ministère. Le programme débourse les frais de déplacement et d'hébergement. Les étudiants retenus seront rémunérés. La candidature de deux étudiants sera retenue dans chacune des régions suivantes: Baffin, Inuvik, Kitikmeot, Keewatin, Fort Smith/Fort Simpson et Yellowknife. Le programme d'une durée de quatre semaines débutera le 10 juillet.

La date limite d'inscription est le 31 mai. Il est possible de se procurer les formulaires d'inscription en communiquant avec les instructeurs d'éducation aux adultes ou directement avec l'agent de promotion des carrières du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les femmes du Deh Cho

Des femmes en provenance de dix communautés de la région du Deh Cho se réuniront à Fort Simpson les 9, 10, 11 et 12 juin prochain dans le cadre du premier Rassemblement des femmes autochtones du Deh Cho. Cinq femmes de chacune de ces communautés, jeunes et aînées, vont discuter des changements survenus dans le rôle des femmes tant d'un point de vue des rôles traditionnels que contemporains.

Parmi les activités de ce rassemblement, auquel participeront plusieurs personnalités politiques du Nord et des invités spéciaux, mentionnons une fête et une danse. Des ateliers traiteront des problèmes des jeunes et des aînées tout en recherchant les solutions.

Prospection pétrolière

Grand River Resources Inc., Ranger Oil Ltd et *Unocal Canada Exploration Limited* sont les candidats retenus pour la concession de droits de prospection pétrolière dans la vallée du Mackenzie. Ces concessions couvrent une superficie totale de 292 282 hectares situés près du fleuve et à proximité des villages de Fort Good Hope et Fort Norman.

Les communautés gwich'in et celles du Sahtu touchées par ces activité de prospection ont été largement consultées sur les aires traditionnelles de chasse de leur région. Elles ont aussi participé à l'établissement des exigences environnementales et des dispositions garantissant des retombées économiques pour ces régions.

Projets d'infrastructure pour l'Ouest

Neuf projets d'infrastructure pour l'Ouest des T.N.-O. ont récemment été approuvés. L'annonce en a été fait conjointement par le ministre territorial Richard Nerysoo et la secrétaire d'état fédérale (Formation et Jeunesse) Ethel Blondin-Andrew.

Ces projets représentent des investissement totaux de plus de 1,02 million et créeront 41 emplois à court et à long terme. Les communautés qui bénéficieront de ces projets sont Fort McPherson (rénovation d'un centre communautaire qui deviendra une garderie), Salt River (nettoyage du garde-feu autour du village), Kakisa (rénovation du bureau de la bande pour y aménager un centre récréatif), Lac La Marte (rénovation de l'édifice du bureau du hameau), Nahanni Butte (redressement de la route d'hiver), Rae Lake (construction et rénovation des installations du quai) et Snare Lake (modernisation du service téléphonique local et interurbain). Ces communautés n'ont aucun pouvoir de taxation.

Deux communautés avec des pouvoirs de taxation ont également reçu leur part des projets d'infrastructure. À Fort Smith, les projets financeront l'installation de trottoirs et de bornes-fontaine, l'agrandissement du cimetière, l'amélioration du réseau d'aqueduc et des aménagements au parc Riverbank. Norman Wells rénovera un édifice afin de la transformer en un centre pour les jeunes et les aînés.

Soirée pour les bénévoles

L'hôpital Stanton de Yellowknife organise une soirée de reconnaissance pour les bénévoles qui ont oeuvré avec dévouement au sein de cette institution tout au cours de l'année. Cette soirée aura lieu le 25 mai dès 19 h 30 au *Vital Abel Home* de N'Dilo.

Parmi les activités de cette soirée, il y aura une représentation des *Tree of Peace Youth Drummers* et un buffet traditionnel.

Alain Bessette

Parents

Suite de la une

Bernard Leblanc croit au contraire que l'intégration est bonne et que les enfants ne doivent pas être surprotégés. Le Conseil scolaire francophone, selon son président Denis Milot, laissera les parents décider de cette question.

Le bâtiment où pourrait aller l'école Allain St-Cyr en septembre 1995 a également soulevé des questions. Pour rassurer les parents sur la salubrité des lieux et le bon état de l'école *St Patrick's High* en général, le Conseil scolaire francophone a contacté l'adjoint du chef des pompiers de Yellowknife Mike Lowing qui a réitéré sur la foi du plus récent rapport d'inspection que le bâtiment est propre à l'occupation.

Vingt-trois des 32 familles inscrites à l'école Allain St-Cyr étaient représentées lors de l'assemblée spéciale des parents.

D'ici la fin du mois de mai, le Conseil scolaire francophone espère qu'une rencontre réunissant le ministère de l'Éducation, la commission scolaire catholique et le conseil pourra se tenir afin que les discussions sur le transfert avancent. Parmi les questions à régler, le sort des enseignants est particulièrement important.

L'Association des professeurs des Territoires du Nord-Ouest a d'ailleurs été saisie d'une demande d'évaluation de la situation par ses membres. Le 11 mai, Bernadette Leblanc-Fortier qui est à la fois professeur et parent à l'école expliquait que «pour l'instant les professeurs en tant que groupe sont neutres. Nous avons des opinions personnelles mais avant de prendre une position commune, nous allons attendre de voir à quoi les négociations aboutissent.»

Construite en 1961, l'école St Patrick's High a été rénovée quelques fois, le plus récemment en 1989. Les autorités jugent le bâtiment sécuritaire.

Cette année, les classes se terminent le 30 juin. Si l'école Allain St-Cyr quitte son emplacement actuel (près de l'école Sissons), le Conseil scolaire francophone et l'école auront jusqu'en août pour sortir de leurs locaux.

En attendant, le 23 mai à 19 heures, l'Association des parents francophones de Yellowknife et le conseil scolaire invitent les parents et les partenaires du projet de centre scolaire communautaire à une visite de l'école *St Patrick's High*.

Agnès Billa

Recensement

Suite de la une

Les officiers d'élection feront parvenir au bureau central de Yellowknife les noms des électeurs habilités à voter lors du prochain scrutin. Ces noms seront ensuite entrés dans une base de données calquée sur celle développée par Élections Canada et adaptée aux T.N.-O.

Lorsque l'avis de déclenchement des élections sera émis le 1er septembre prochain, les officiers d'élection et les candidats recevront une copie de la liste électorale. Les personnes qui n'auront pas été contactées lors de la période initiale de recensement ou qui n'ont pas retourné leur formulaire d'inscription auront jusqu'au 27 septembre pour s'inscrire sur la liste. Cette procédure leur permettra de voter par procuration.

Toute personne qui ratera aussi la date limite du 27 septembre pourra toujours s'inscrire afin d'être éligible à voter par anticipation ou lors de la journée des élections.

Une vaste campagne d'information a été lancée par le Bureau des élections pour faire connaître ces nouvelles procédures de recensement.

Des dépliants en anglais, en français et en inuktitut ont été distribués dans tous les foyers des Territoires du Nord-Ouest. Des messages radiophoniques dans toutes les langues dénées seront aussi diffusés et des affiches seront distribuées dans toutes les communautés du Nord.

Afin de figurer sur la liste électorale, il faut être âgé de 18 ans le 16 octobre 1995, avoir la citoyenneté canadienne et résider dans les Territoires du Nord-Ouest depuis le 16 octobre 1994.

Alain Bessette

Jeux francophones de l'Ouest

Horaire d'entraînement à Yellowknife

L'entraînement se déroule à l'école William McDonald

Samedi 13 mai de 10h à 12h	Samedi 10 juin de 10h à 12h
Dimanche 14 mai de 14h à 16h	Dimanche 11 juin de 14h à 16h
Samedi 27 mai de 10h à 12h	Samedi 17 juin de 10h à 12h
Dimanche 28 mai de 14h à 16h	Dimanche 18 juin de 14h à 16h
Samedi 3 juin de 10h à 12h	Samedi 24 juin de 10h à 12h
Dimanche 4 juin de 14h à 16h	Dimanche 25 juin de 14h à 16h

Pour plus de renseignements, contactez Léa Smith au 920-2870

6e Gala albertain de la chanson

Fawn Fritzen d'Iqaluit fait honneur aux TNO en se classant deuxième interprète

Grâce au talent et à la volonté de Fawn Fritzen, les Territoires du Nord-Ouest ont participé pour la première fois au Gala albertain de la chanson. En compagnie de Léa Smith, membre du jury pour les TNO, la concurrente «venue de loin» revient enchantée de cette expérience.

Le gala qui existe depuis 1989 s'est déroulé le 12 mai dernier, à l'auditorium de la Faculté Saint-Jean à Edmonton. Debout sur scène, devant une salle comble, Fawn Fritzen a donné une performance dont elle est très satisfaite. «J'ai regardé le public et je me suis promis de le gagner» raconte la jeune musicienne.

Début avril, à quelques jours de la clôture des candidatures au gala, Fawn Fritzen ne croyait pourtant pas pouvoir tenir son pari. En l'espace de 48 heures, elle a finalisé son choix de chansons à interpréter et écrit la composition originale à laquelle elle était tenue. Elle a intitulé cette ballade rythmée «Loup du nord». «J'ai commencé les cours de piano à l'âge de trois ans. Je chante depuis ... toujours. Mais c'est la première fois que je termine une chanson.»

Pendant la semaine qui précède la soirée de gala, les participants (trois interprètes dont Fawn et trois auteurs-compositeurs-interprètes) ont bénéficié des conseils de deux formateurs: Laurier Fagnan à la voix et Stephen Faulkner à la création. «J'ai appris beaucoup. Pour le chant par exemple. Les techniques pour respirer sont très utiles.» explique Fawn. Les arrangements du directeur musical Paul Lamoureux et le jeu de ses excellents musiciens l'ont aussi impressionée. «C'était spécial d'entendre «Loup du nord» arrangé, surtout les percussions.»

En plus de cette composition, Fawn a interprété «Pour un instant» popularisé par le groupe québécois Harmonium et «Une colombe» une chanson empruntée à Céline Dion.

Pierre Sabourin qui étudie présentement au Collège Mathieu (en Saskatchewan) a remporté le premier prix dans la catégorie des auteurs-compositeurs-interprètes et Lise Villeneuve a été choisie interprète par execellence de l'édition 1995 du gala. Pour sa part, Fawn Fritzen s'est classée en deuxième place et si jamais la gagnante ne pouvait se rendre à St-Boniface le 9 juin pour le Gala interprovincial, Fawn la remplacerait.

«Pour cette sixième édition du gala, les participants étaient plus jeunes que les années précédentes et tous et toutes possédaient aussi une solide formation musicale. La tâche du jury n'a pas été facile», précise Léa Smith.

Elle-même éprise de musique, elle s'est occupée pour la Fédération Franco-TéNOise de la participation au gala et du soutien aux artistes en herbe d'ici.

Avant de retourner à Iqaluit (où elle vit avec sa famille depuis août 1993), Fawn ne tarissait pas d'éloges pour l'équipe du gala. Son passage au gala est d'autant plus important qu'après avoir obtenu son diplôme d'études secondaires, elle partira cet été pour l'Allemagne où elle passera un mois chez sa grand-mère originaire de la France.

«Je vais réfléchir à mon avenir et décider dans quel domaine je veux poursuivre mes études. Je prendrais aussi des cours de piano.» Depuis le gala et les applaudissements, le métier d'artiste aura sans doute encore plus d'attrait.

Agnès Billa

Léa Smith et Fawn Fritzen ont séjourné une semaine à Edmonton pour le 6e Gala albertain de la chanson durant lequel Fawn chantait et Léa jugait. L'accueil des gens du Gala les a renversées. Pour les remerciements, elles ne savaient plus par où commencer: Marcel et Louise Lavallée pour l'hébergement, Paul Lamoureux et ses musiciens, Ronald Tremblay, Laurier Fagnan, Johanne Mercier, Yves Caron. Merci également à la Fédération Franco-TéNOise et au Gouvernement du Québec pour leur appui logistique et financier.

À la suite d'une recommandation de l'Assemblée législative

La Commissaire aux langues prend l'initiative et s'adresse aux groupes communautaires

Mme Betty Harnum, Commissaire aux langues des T.N.-O. a réagi à la motion du député Dennis Patterson en s'adressant directement aux groupes communautaires des T.N.-O.

Rappelons que la motion proposée par M. Patterson faisait état des coupures budgétaires qui sont appliquées actuellement par le gouvernement des T.N.-O. au niveau des programmes de services en langues officielles.

Cette motion proposait que le GTNO revoit en entier ses programmes dans les langues officielles, en coopération avec les organismes des T.N.-O. qui ont un intérêt dans les langues officielles.

C'est cette dernière partie de la motion qui a incité la Commissaire aux langues a communiqué directement avec les organismes en question pour les informer du processus de révision des programmes et services gouvernementaux en langue officielle.

Pour Mme Harnum, le processus de consultation en est un qui est familier car dès les premiers mois de son mandat à titre de Commissaire aux langues, elle avait travaillé à mettre en place un mécanisme de consultation de ces groupes intéressés, mécanisme en opération depuis lors.

De son côté, l'Assemblée législative avait d'abord opté en 1992 pour le principe de la consultation. Quelques années plus tard, l'idée d'un comité de co-gestion sur les langues officielles a fait son apparition mais cette motion de M. Patterson ainsi que les recommandations récentes du Comité permanent des organismes, conseils et commissions, remettent l'idée d'un processus de consultation à l'ordre du jour.

Dans sa missive aux groupes communautaires, la Commissaire aux langues incitent ces groupes à prendre les devants et à communiquer avec le G.T.N.-O. pour que celui-ci établisse un processus de consultation.

La Commissaire note que ce sont les même groupes avec lesquels elle entretient ses propres liens de consultation.

Les questions que la Commissaire aimerait voir faire l'objet des consultations touchent autant à l'information sur le financement d'origine fédérale (les crédits 4 selon le jargon gouvernemental) que le financement même du gouvernement territorial par le biais de ses crédits de fonctionnement (les crédits 1).

Cette question des différentes sources de crédits a situe dans le contexte des obligations légales du GTNO (*Loi sur les langues officielles*) et celles du gouvernement fédéral qui avait insisté pour que le staut de langue officielle soit accordé au français, à des fins de concordance avec la *Loi constitutionnelle de 1982*. La Commissaire souhaiterait aussi que soit soulevée la question de l'absence de politique en matière de langue officielle surtout en cette période cruciale où le financement de crédit 4 sera en baisse de 35 % dès 1996-1997 et où le gouvernement doit réagir en sabrant dans ses dépenses.

Alain Bessette

EXPO-LIVRES

Juste à temps pour l'été !

LIVRES
LIVRES
LIVRES
LIVRES

Grande sélection de livres, livres cassettes, disques compacts, cassettes audio et jeux éducatifs. Pour enfants et adultes!

À l'École Allain St-Cyr

5622, 51 A. Avenue (Tél.: 873-3223)

1er juin: 19h à 21h
2 juin: 9h à 21h
3 juin: 9h à 16h

ÉDITORIAL

Les parents de l'école Allain St-Cyr ont fait leur choix

Au risque de sembler un peu cavaliers et de bousculer les choses établies, les parents de l'école Allain St-Cyr ont décidé le 11 mai de la stratégie qui leur convenait, en fonction du but qu'ils se sont fixés.

La Commission scolaire publique de Yellowknife ne jugeant pas que la construction d'une école avec un volet communautaire relève de son mandat, elle leur avait recommandé de chercher d'autres partenaires pour le projet. Voilà qui semble chose faite.

Conséquence découlant de cette volonté de ne pas renoncer au projet de la nouvelle école: les parents, leur association et le Conseil scolaire francophone envisagent très sérieusement de transférer l'école à la Commission des écoles catholiques.

La nouvelle n'a pas manqué d'émouvoir la communauté francophone locale. Le soir en rentrant à la maison, j'ai trouvé à quelques reprises des messages de gens qui se demandaient ce qui se passait au juste.

Depuis l'assemblée spéciale des parents le 11 mai, durant laquelle toute la correspondance relative au dossier a été publiée, on peut dire sans exagérer que la lumière a été faite. Pour les parents directement impliqués, et aussi pour les organismes francophones partenaires du Conseil scolaire francophone dans le projet du Centre scolaire communautaire. Si il est vrai que les décisions éclairées appartiennent aux gens bien informés, nous pouvons être rassurés.

Mandaté par les parents, le Conseil scolaire va donc poursuivre les discussions avec le ministère de l'Éducation et la commission scolaire Yellowknife n° 2 pour obtenir le transfert de l'école Allain St-Cyr.

Les parents espèrent une entente signée au plus tard le 1er juillet. Les délais sont serrés et la partie est loin d'être jouée. Les questions et les opinions des parents réunis la semaine dernière ont fait ressortir plusieurs écueils possibles. La somme de 3,7 millions allouée à la construction de la nouvelle école pourrait par exemple succomber à des coupures ou à l'établissement de priorités révisées, pour ce qui est des immobilisations.

Une entente avec la Commission des écoles catholiques permettrait à l'école française d'occuper dès septembre 1995 le bâtiment que *St Patrick's High* s'apprête à quitter. Il est difficile de savoir en entrant en ces lieux quand il sera possible d'en ressortir, à cause des budgets (encore et toujours) et de la pénurie de terrains.

D'ici à la conclusion de toutes ces démarches pour une nouvelle école, il peut donc survenir bien des rebondissements dans cette affaire. Dans les semaines à venir, lorsqu'il y aura d'autres choix à faire - et possiblement des choix difficiles - les parents devront se montrer vigilants en participant activement et en permettant à tous se faire entendre, pour le bien des enfants.

Agnès

Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest présente:

Les exilés du Nouveau-Québec

Un documentaire sur la relocalisation des Inuit dans l'Arctique durant les années 50.

le **11 juin** à 19 h 00 (heure de Yellowknife) et le **16 juin** à 21 h 00 (heure de Yellowknife)

à l'antenne de **TVNC**.

C'est à ne pas manquer!

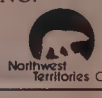

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

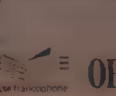

Le beau-frère du fonctionnaire, le chalet du subventionné.

30 pour cent des fonctionnaires fédéraux ont la conscience élastique

Trente pour cent des fonctionnaires fédéraux et onze pour cent des cadres supérieurs seraient prêts à embaucher leur beau-frère pour un contrat de 20 000 $ sans appel d'offres, alors que cela est défendu par les politiques gouvernementales.

Dans son premier rapport de 1995, le vérificateur général du Canada, Denis Desautels, a découvert que de nombreux fonctionnaires fédéraux de la Défense nationale, de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), de Patrimoine canadien et d'Environnement Canada avaient la conscience élastique lorsqu'un membre de la famille pouvait profiter de la manne fédérale.

Dans le but d'évaluer la sensibilisation des fonctionnaires fédéraux à l'éthique, le vérificateur général a interrogé 329 fonctionnaires et cadres supérieurs de ces quatre ministères. Même si, écrit-il, «la vaste majorité des fonctionnaires sont honnêtes», Denis Desautels a néanmoins trouvé lors de son enquête des «secteurs vulnérables» et des actes contraires à l'éthique.

Pour vérifier les scrupules des fonctionnaires et des cadres supérieurs, le vérificateur général leur a soumis des scénarios hypothétiques, qui ont tous en commun de ne pas être autorisés par les politiques gouvernementales. Le scénario du beau-frère est l'un de ceux-là. Pour mieux comprendre, voici le scénario en question, tel que rédigé par le vérificateur général: «Le beau-frère d'un employé d'un ministère a créé un cabinet d'experts-conseils. L'employé est d'avis que son beau-frère est l'un des meilleurs dans son domaine de travail. Au bureau, l'employé doit engager un expert pour un contrat de 20 000 $ qui, étant donné sa taille, peut être adjugé sans appel d'offres. L'employé engage son beau-frère». Dans le même ordre d'idées, 11 pour cent des fonctionnaires et 4 pour cent des cadres supérieurs considèrent qu'il serait approprié d'accepter une offre d'utiliser gratuitement pour la fin de semaine, le chalet de ski d'un bénéficiaire d'une subvention.

Plus inquiétant est le comportement des cadres supérieurs devant les ordres venus d'en haut. Ainsi, 12 pour cent croient qu'il est approprié de faire obstruction au processus de concurrence pour l'attribution d'un contrat, si le superviseur le demande. Pas moins de 29 pour cent des cadres estiment qu'ils est approprié de conclure un contrat discutable de 50 000 $ avec un seul fournisseur, si le superviseur ou le ministre lui-même le demande.

Et le gouvernement ne pourrait pas toujours compter sur la loyauté de tous ses fonctionnaires pour que cessent ces activités douteuses. En effet, 44 pour cent des fonctionnaires ont indiqué qu'ils n'interviendraient pas pour faire cesser ou signaler un cas possible de fraude ou de conflit d'intérêts dans l'histoire du chalet, 46 pour cent dans le cas de l'embauche d'un beau-frère, et 59 pour cent dans le cas du contrat discutable, souvent par crainte de représailles. Bien que 84 pour cent des fonctionnaires des quatre ministères savent qu'il existe une politique sur les conflits d'intérêts, 53 pour cent n'ont pu citer un seul élément de la politique (16 pour cent des cadres supérieurs) et 72 pour cent (36 pour cent des cadres supérieurs) n'ont pu en citer plus d'un.

APF

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Quoi de neuf?

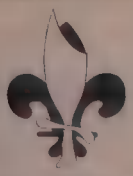

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - printemps 1995

Cabane à Sucre

L'Association franco-culturelle de Yellowknife aimerait remercier tous les bénévoles qui ont donné de leur temps lors de la Cabane à Sucre du Caribou Carnaval. C'est plus de 50 personnes qui ont aidé lors de cette activité toujours très populaire auprès de la population de Yellowknife. MERCI !!!

Pour ceux et celles qui se demanderaient quand aura lieu la Cabane à sucre des bénévoles, plusieurs contretemps nous ont empêché d'organiser cette activité cette année. Mais ne vous inquiètez pas ! Le travail de nos bénévoles sera reconnu lors de l'épluchette de blé d'inde en septembre prochain ou lors d'une activité spéciale à l'automne. Encore une fois, pardonnez-nous pour ce petit contretemps.

Théâtre

La fin de semaine des 7 et 8 avril dernier, la troupe «Les pas frette aux yeux» organisait à Yellowknife sa sixième production en cinq années d'existence. La pièce «Les Voisins» était présentée au Studio de télévision de TVNC.

Près de cent personnes ont assisté à cette présentation. Encore une fois, plusieurs personnes ont apporté leur aide lors de cette activité. Merci à vous ! La troupe sera de retour l'an prochain, revenez nous voir.

Bingo

L'Association franco-culturelle organisait un bingo au *Elk's Hall* le 6 mai dernier. Encore une fois, merci aux bénévoles qui ont si généreusement donné de leur temps.

Activités à venir

La troupe de théâtre «Les pas frette aux yeux» quitte Yellowknife vendredi le 19 mai prochain pour une tournée à Hay River. Nous présenterons aux francophones et francophiles de Hay River la pièce qui fut jouée à Yellowknife, «Les Voisins». Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Jean-François Boucher au 873-3292 ou Julie Bernier (à Hay River) au 874-6233. Venez en grand nombre, une bonne soirée en perspective.

Un autre bingo sera organisé par l'Association franco-culturelle de Yellowknife ■ *Elk's Hall* le 2 juin prochain. (licences n° 19501 et 15400)

L'A.F.-C.Y. tiendra son assemblée générale annuelle le mercredi 14 juin. Vous êtes tous et toutes cordialement invités à venir nous rencontrer lors de cette soirée. Vous pourrez vous informer sur ce qui s'est passé lors de la dernière année et sur ce qui s'en vient pour 1995-1996. Tous les membres recevront un avis de convocation à la fin mai. C'est un rendez-vous !!!

La St-Jean Baptiste sera encore célébrée cette année au site de «Folk on the Rocks». Le 24 juin tombant ■ samedi, aucune raison ne vous empêche de venir vous amuser avec nous. Un BBQ sera offert, de la musique et un feu de la St-Jean sont au programme. Une soirée à ne pas manquer. Toute la famille est attendue.

Le 2 juillet, la Bottine Souriante donnera un spectacle à Yellowknife, encore une fois sur le site de «Folk on the Rocks». Cette activité soulignera le 10ième anniversaire de l'Association franco-culturelle de Yellowknife et la fête du Canada. Ce spectacle vous est présenté dans le cadre du «Midnight Sun Flying Festival». Les billets seront en vente très bientôt. Surveillez L'Aquilon pour plus de détails.

Le 13 août, à la cabane du Lac Long, un pique-nique familial sera organisé pour permettre aux gens de se rencontrer une dernière fois avant l'automne. Cette activité permettra également aux nouveaux francophones et francophiles en ville de venir nous rencontrer. Nous vous attendons en grand nombre !

Balle-lente

Cette année encore, l'équipe les «Franco-FUN» tentera de remporter les honneurs lors de la saison de balle-lente de la «Yellowknife Slo-pitch Association». Venez nous encourager en grand nombre. Si vous êtes intéressés à faire partie de l'équipe, vous pouvez contacter Jean-François Boucher au 873-3292. Le coût est de 40$.

Produits culturels

Nous vous offrons toujours la possibilité de louer des films en français, de vous procurer la Presse et le Journal de Montréal (deux jours après la parution de l'édition du samedi), du sirop et autres produits de l'érable, et une foule d'autres produits. Venez nous visiter au 2e étage de l'édifice Précambrien, entre 9h00 et 17h00, du lundi au vendredi.

Salon du livre

Les 1er, 2 et 3 juin prochains, l'Expo-livres est de retour juste à temps pour les vacances. Venez voir notre grande sélection de livres pour enfants et adultes et nos disques compacts à l'École Allain St-Cyr. Une occasion à ne pas manquer !

Sourire

Comme disait Confucius «...le lit est l'endroit le plus dangereux au monde. En effet, les statistiques démontrent que 80% des gens y meurent».

Un homme d'affaire multimillionnaire canadien fait visiter ses usines à son fils de 14 ans. «Regarde bien tout ça, lui dit-il. Un jour ça appartiendra aux américains»!

Le mot «mamihlapinatapai», de la langue des habitants de la Terre de Feu, est diablement difficile à traduire. Il signifie un «échange de regards en espérant que chacun va offrir de faire quelque chose que les deux personnes désirent mais ne veulent pas faire »!

(Source: Journal de Montréal)

COLLÈGE MATHIEU

Sac 20, Gravelbourg (Saskatchewan) S0H 1X0

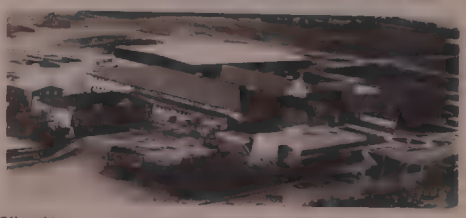

Clientèle: *Toute personne désireuse de vivre et d'apprendre dans un contexte éducatif francophone et catholique.*
Mission: Éducation française et catholique de qualité
Programme: 8e à la 12 année (en vue des collèges et universités)
Pensionnat: résidences séparées pour garçons et filles
Installations: salles de classes, laboratoires, bibliothèque, salle d'informatique, salles d'études, chapelle, cafétéria, auditorium, gymnase, piscine intérieure, salles de musique, radio-étudiante, photographie, théâtre, haltérophilie . . .
Services: francisation, orthopédagogie, pastorale, orientation, méthodologie de travail, études dirigées, accueil et suivi personnalisés, travailleuse sociale, etc.

Demandez ■ trousse d'information aujourd'hui!

Renseignements ■ inscriptions: (306) 648-3491 ■

télécopieur (306) 648-2604

Vous pourriez faire la même chose!

Karine Beaudette est un exemple de l'aide que la Fondation peut apporter à une jeune personne désireuse de faire carrière dans le domaine des communications.

Originaire de Saint-Jean-Baptiste au Manitoba, Karine est allée étudier à l'Université Laval, puis à l'Université d'Ottawa. La Fondation lui a apporté son soutien en 1988-89. À chaque été, elle a aussi travaillé au journal La Liberté. À la fin de ses études en 1990, Karine a trouvé un emploi au journal.

Elle a aussi contribué de son temps à la Radio communautaire du Manitoba et a travaillé en communications au Collège universitaire de Saint-Boniface.

Oui, Karine est bien un exemple de l'objectif premier de la Fondation, soit de travailler au développement des communications dans les communautés francophones à travers le pays.

Pour de plus amples renseignements sur les bourses offertes par la Fondation ou pour obtenir un formulaire de demande, contactez votre journal local qui est membre de l'Association de la presse francophone ou écrivez à la Fondation à l'adresse ci-dessous. La date limite pour faire une demande de bourse est le 1er juin de chaque année.

Fondation Donatien Frémont, Inc.

325, rue Dalhousie, pièce 702, Ottawa (Ont) K1N 7G2 Téléphone: (613) 241-1017

APF OPSCOM

HÉ LES JEUNES!

[illegible] le goût de vous impliquer? [illegible] de vous amuser!

COMMENT?

En participant aux Jeux francophones de l'Ouest.

Quand: Du 30 juin au 3 juillet 1995.

Où: À Edmonton (Alberta).

Pour: Filles et garçons de 12 à 15 ans.

Discipline: Athlétisme.

L'entraînement à Yellowknife débute samedi le 13 mai à 10 h à l'École William McDonald.

Pour l'inscrire, tu peux nous joindre au (403) 920-2919 du lundi au vendredi entre 9h et 17h.

Responsable: Léa Smith
Association Jeunesse Franco-Ténoise, C.P. 1325,
Édifice Précambrian, 2e étage, X1A 2N9

APPELS D'OFFRES - AVIS PUBLICS

des des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a enregistrée auprès de l' Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse:	Gouvernement des T.N.-O. Ministère des Transports
Site:	1. Route 7 de Fort Liard, Km 101,3 2. Route 6 de Fort Resolution, Km 55,4
Objectif:	Remplacement de canal.

Pour plus de renseignements, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le .

FOR SALE AND REMOVAL CAMBRIDGE BAY, NWT VARIOUS BUILDINGS

Various buildings at CAM "M" DEWline Site, Cambridge Bay, NWT

1 Module Train CAM B2A - 7 Pre-Frabricated Units
1 Module Train CAM B2B - 7 Pre-Frabricated Units
1 Warehouse CAM B15A - 7.3 M by 7.3 M
1 Warehouse CAM B15B - 7.3 M by 7.3 M
1 Warehouse CAM B15C - 7.3 M by 7.3 M
1 Warehouse CAM B15D - 9.8 M by 11 M
1 Warehouse CAM B13D - 9.8 M by 39.4 M (Cold Storage)

For Invitation and Offer forms contact: Mr. Fred Camsell, Dewline Site Supervisor, P.O. Box 1050, Cambridge Bay, NWT, X0E 0C0, at (403) 983-2112.
For additional information contact: Mr. Scott Dagg, Public Works and Government Services Canada, Senior Property Agent, Suite 1000, 9700 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta, T5J 4E2 at (403) 497-3715.

Offers must be received no later than June 14, 1995 at the following address:
Contract Policy and Administration
Public Works and Government Services Canada
Suite #1000, 9700 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta
T5J 4E2

THE HIGHEST OR ANY OFFER NOT NECESSARILY ACCEPTED

À VENDRE ET À ÉVACUER DES LIEUX CAMBRIDGE BAY (T.N.-O.) DIVERS BÂTIMENTS

Divers bâtiments situés dans le secteur CAM «M» du réseau d'alerte avancé (Dew line) à Cambridge Bay (T.N.-O.)

1 ensemble modulaire CAM B2A - 7 unités préfabriquées
1 ensemble modulaire CAM B2B - 7 unités préfabriquées
1 entrepôt CAM B15A - 7,3 m x 7,3 m
1 entrepôt CAM B15B - 7,3 m x 7,3 m
1 entrepôt CAM B15C - 7,3 m x 7,3 m
1 entrepôt CAM B15D - 9,8 m x 11 m
1 entrepôt CAM B13D - 9,8 m x 39,4 m (entrepôt frigorifique)

Formulaires de soumission : M. Fred Camsell, Superviseur, Site Dew Line, C.P. 1050, Cambridge Bay (T.N.-O.) X0E 0C0 (403) 983-2112.
Renseignements : M. Scott Dagg, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Agent principal, Biens immobiliers, Suite 1000, 9700 Jasper Ave., Edmonton (Alberta) T5J 4E2 (403) 497-3715.

Date limite de réception des soumissions : 14 juin 1995.
Adresse :
Politique et administration des marchés
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Suite 1000, 9700 Jasper Avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 4E2

LE MINISTÈRE NE S'ENGAGE À ACCEPTER AUCUNE DES SOUMISSIONS QU'IL RECEVRA, Y COMPRIS CELLE DU PLUS OFFRANT

Canada

La rage fait plus de 30 000 morts par an

Chiens errants et chats inoculent à l'homme une maladie dramatique toujours mortelle, la rage. Le monde déplore chaque année 33 000 décès humains de cette maladie. Des millions de personnes sont exposées. En 1992, 6,5 millions de personnes ont été vaccinées peu après avoir été mordues par un chien présumé enragé.

La rage canine s'exprime par une agitation désordonnée. Signe particulier, l'aboiement s'achève sur une note discordante, très aiguë. Comme possédé, le chien avale tout ce qui traîne. Il attaque l'homme ou d'autres animaux. La morsure transmet la maladie. L'animal enragé meurt entre le 3e et le 8e jour.

Le virus de la rage présent dans la salive de l'animal malade est inoculé à l'homme par morsure. Les griffes du chat enragé, infectées par sa salive, sont contaminantes: entre la morsure et la déclaration de la maladie chez l'homme, il s'écoule généralement de deux semaines à deux mois. Ce laps de temps est l'unique chance de survie pour l'homme attaqué: c'est à ce stade que les traitements agissent.

La rage humaine débute par des démangeaisons, des fourmillements près de la morsure. Puis très vite, une furie délirante s'empare du malade. La respiration est spasmodique entrecoupée de soupirs et de pauses inquiétantes. Enfin, apparaît le signe caractéristique de la maladie, le spasme hydrophobique. Dès qu'il tente de boire, voit de l'eau, ou en perçoit le bruit, le malade secoué d'une répulsion intense, tremble de tous ses membres. Il pousse des cris inarticulés et convulse. La scène est épouvantable d'autant qu'il est torturé par la soif. Bientôt le moindre courant d'air, le moindre contact, les odeurs, la lumière déclenchent des crises. Les hallucinations surviennent, la fièvre monte, la déshydratation et l'asphyxie emportent le malade en trois ou quatre jours.

L'autre forme de rage, d paralytique, commence p d'atroces douleurs de la lonne vertébrale. La para sie débute aux jambes p s'étend à l'abdomen, au tro aux bras et enfin au visa L'atteinte respiratoire e porte le malade en quatre 12 jours.

La rage est fatale dès l'a parition des premiers signe Il faut agir vite, dans heures qui suivent la m sure ou la griffure de l'anim enragé ou suspect. Les fo de lance du traitement sont nettoyage (eau savonneuse antiseptique) et l'immu sation (injection du sér antirabique). Le temps écou entre la morsure et l'injecti de sérum doit être inférieu 48 heures. La meille chance passe par la préve tion et les vaccins antira ques en bas âge: à la su d'une morsure, un rappel vaccin suffit et dispense l'injection du sérum.

Annie Faure (M

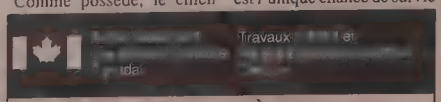

FOR SALE - TWO AIRCRAFT HANGARS INUVIK, NT AND RESOLUTE BAY, NT

Item 1: Aircraft Hangar, Inuvik, NT
Lots 67 and 68, Hangar apron joins into Taxiway "C"
Item 2: Aircraft Hangar, Resolute Bay, NT
Lots Q,R,S,T,Y,Z,A1 and B1, Hangar apron joins into Taxiway "C".

For inspection of Offer Documents, please contact: Mike Hudson, Public Works and Government Services Canada, Box 1128, Inuvik, NT, X0E 0T0, Telephone (403) 979-3571 or call Barry Gaulton, Narwhal Arctic Services, Resolute Bay, NT, Telephone (819) 252-3925. For information regarding the land lease, please contact Shawn Sutherland, Transport Canada, (403) 495-2519 (Inuvik), or Gary Luckie, Transport Canada, (204) 983-4371 (Resolute Bay). For further information, please contact Ian McKenzie, Public Works and Government Services Canada, 1000 - 9700 Jasper Avenue, Edmonton, AB, T5J 4E2, Telephone (403) 497-3710.

Please note that it is strongly advisable that bidders make a site visit prior to tender closing. To book an appointment, please contact: for Inuvik, call either Mike Hudson (403) 979-3571 or Wade Thompson, Marine Air Cargo, (403) 979-2309; for Resolute Bay, call Barry Gaulton, Narwhal Arctic Services, (819) 252-3925.

DEADLINE: Sealed offers will be received until 1400 hrs., June 14, 1995 at the following address:
Regional Manager
Contract Policy and Administration
1000 - 9700 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta
T5J 4E2

À VENDRE - DEUX HANGARS D'AVIONS À INUVIK (T.N.-O.) ET RESOLUTE BAY (T.N.-O.)

1: Hangar d'avions, Inuvik (T.N.-O.)
Lots 67 et 68, Piste de hangar relié à la voie de circulation C.
2: Hangar d'avions, Resolute Bay (T.N.-O.)
Lots Q,R,S,T,Y,Z,A1 et B1. Piste de hangar reliée à la voie de circulation C.

Pour visiter les lieux ou pour obtenir les documents de soumission, s'adresser à: Mike Hudson, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, C.P. 1128, Inuvik (T.N.-O.), X0E 0T0, Téléphone (403) 970-3571 ou s'adresser à Barry Gaulton, Narwhal Arctic Services, Resolute Bay, téléphone (819) 252-3925. Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à Ian McKenzie, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1000, 9700 Jasper Ave. Edmonton (AB), T5J 4E2, Téléphone (403) 497-3710.

Il est fortement recommandé de visiter les lieux avant la clôture de l'appel d'offres. Pour prendre rendez-vous à Inuvik, s'adresser à Mike Hudson, (403) 979-3571 ou Wade Thompson, Marine Air Cargo, (403) 979-2309; à Resolute Bay, s'adresser à Barry Gaulton, Narwhal Arctic Services, (819) 252-3925.

DATE LIMITE: Les offres scellées seront reçues jusqu'au 14 juin 1995, 14 heures, à l'adresse suivante:
Gestionnaire régional
Politique et administration des marchés
1000, 9700 Jasper Ave.
Edmonton (AB)
T5J 4E2

Canada

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

CONSTRUCTION 1995-1996

PROGRAMME RÉFECTION II

MAIN D'OEUVRE SEULEMENT

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance des appels d'offres pour la main d'oeuvre seulement pour le Programme Réfection II dans les communautés suivantes:

Des soumissions distinctes doivent être présentées pour chacune des communautés en utilisant les formulaires fournis.

Première série d'appels d'offres :

1.	Arctic Bay	3 unités
2.	Clyde River	4 unités
3.	Hall Beach	3 unités
4.	Igloolik	4 unités

Les soumissions pour la première série d'appels d'offres doivent parvenir au plus tard à 14 h 00, heure locale, le 2 juin 1995 au bureau d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Deuxième série d'appels d'offres :

5.	Iqaluit	3 unités
6.	Pond Inlet	4 unités
7.	Resolute Bay	4 unités

Les soumissions pour la deuxième série d'appels d'offres doivent parvenir au plus tard à 14 h 00, heure locale, le 5 juin 1995 au bureau d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Des frais non-remboursables de 53,20 $ seront exigés au dépôt des soumissions.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles au bureau de la Société d'habitation des T.N.-O. à Iqaluit.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles pour consultation au bureau de l'Association de la construction des T.N.-O. à Yellowknife.

Les questions relatives au contrat ou à l'aspect technique du projet doivent être adressées à :

Alain Barriault, C.P. 418
Iqaluit, T.N.-O., X0A 0H0
Téléphone : (819) 979-4421
Télécopieur : (819) 979-5793

La politique d'encouragement aux entreprises des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres afin d'encourager l'embauche de travailleurs locaux ou nordiques ainsi que l'utilisation de matériaux et de services provenant d'entreprises locales ou nordiques qui possèdent un statut nordique en vertu de la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Des retenues de garantie sont exigées pour les soumissions de plus de 100 000 $.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

Sur le bout de la langue

Voyage en Internet

L'autoroute de l'information est [redacted] goût du jour: qui n'a pas entendu parler d'Internet? Cette véritable révolution informatique, le français l'absorbe peu à peu et crée des termes pour refléter ces nouvelles réalités. Aux internautes de les propager!

Le mot e-mail, par exemple, se transforme en **courrier électronique**, abrégé en **CÉ**. On a enfin (!) francisé le sigle FAQ (frequently asked questions) en foire aux questions, pour désigner en français ces fichiers de questions et réponses qu'on retrouve souvent sur l'autoroute électronique, à propos de milliers de sujets. La trouvaille est heureuse, car rien n'est plus tenace qu'un sigle anglais quand il «passe» bien en français ou qu'il constitue une commande, comme **telnet** (littéralement, téléphoner à un autre réseau).

Pas besoin d'être un **grand utilisateur** (power user) de l'autoroute électronique pour utiliser un réseau informatique. Chaque fois que vous utilisez votre carte bancaire [redacted] un guichet automatique, c'est un réseau d'ordinateurs que vous exploitez! Exactement ce qu'est Internet, le plus grand réseau informatique au monde, regroupant environ 3,2 millions d'ordinateurs et comptant 30 millions d'utilisateurs. Internet a commencé modestement, 30 ans auparavant, par être un fil de cuivre connectant deux ordinateurs...

Le mot **Internet** possède un synonyme, **Interréseau**, moins utilisé cependant. Les **freenets** ou **réseaux communautaires**, qui poussent comme des champignons au pays, pourraient également s'appeler des **libertels**. Pour le moment, la terminologie fluctue encore. Que cela ne vous empêche pas d'**ouvrir une session** (to log on) sur votre réseau local, si vous possédez un modem. Il suffit de téléphoner au réseau et de taper, après que la communication ait été établie, le mot «guest» (**invité**) à la suite de la commande «login» à l'écran.

En attendant de voyager sur l'autoroute électronique et d'envoyer vos messages par ordinateur, eh bien! il vous reste encore le recours au **courrier-tortue** (snail mail). Pourquoi courrier-tortue et non pas courrier-escargot? A cause de la sonorité et de la longueur, bien sûr, mais aussi à cause d'une certaine fable de ce bon Jean de La Fontaine...

Pour rejoindre l'auteure de cette chronique, envoyez un message électronique à l'adresse suivante:

bourret @ freenet.vancouver.bc.ca.

Annie Bourret
APF

Un langage universel

Il existe près d'un millier **d'émoticones** (emoticons) dans le langage Internet. Parfois appelés sourires (smileys), les émoticones servent surtout à décrire des états d'âme dans les messages.

On les place à la fin de la phrase, après la ponctuation.

:-) Exprime la joie, une blague ou un sarcasme doux.
;-) Sourire de complicité ou clin d'oeil.
:-(Le froncement des sourcils (pour le désaccord ou la déprime).
:-o Démontre l'étonnement.
:-I Exprime l'indifférence
:-* Oups! J'ai gaffé!
%-) Quand on [redacted] regardé l'écran d'ordinateur trop longtemps.
+:-) Signature du Pape.

A.B.

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Phase [redacted] - Rénovation [redacted] l'école secondaire de Diamond Jenness

Phase 1 - Refaire [redacted] toiture de l'école secondaire Diamond Jenness. Les travaux comprendront l'installation d'isolant et toiture MBM pour toute l'école
– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s surintendant régional, Ministère des Travaux publics [redacted] des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue), téléphone : (403) 873-7662 ou au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au Bureau de service régional, édifice de la Justice), téléphone : (403) 874-2631 [redacted] plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] JUIN 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 16 mai 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-2631

Renseignements techniques : Peter Biggar, ing., Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-2187
ou
Stephen Cumming, OAA MRAIC, Ferguson Simek Clark, Ingénieurs et Architectes, Téléphone : (403) 920-2882

CRTC AVIS PUBLIC Canada

Avis public CRTC 1995-73. PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE 1987 SUR LA TÉLÉDIFFUSION ET AU RÈGLEMENT DE 1990 SUR LES SERVICES SPÉCIALISÉS. Le CRTC lance un appel d'observations sur [redacted] rpojet de modifications qui excluraît de la définition de "matériel publicitaire" les messages publicitaires achetés par des partis politiques [redacted] des candidats ainsi que des comités référendaires au cours des périodes électorales canadiennes. Le CRTC invite également le public [redacted] se prononcer sur la question de [redacted] si [redacted] "publicité d'opinion" devrait également être exclue de la définition de "matériel publicitaire" [redacted] périodes électorales. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2, [redacted] plus tard le 22 juin 1995. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC au (819) 997-2429 et au bureau du CRTC [redacted] Vancouver (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion [redacted] télécommunications [redacted]
Canadian Radio-television [redacted] Telecommunications Commission

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION
L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

Programme d'accès à la propriété (1995)
96CS09-306

La Société d'habitation lance un appel d'offres pour le transport franco à bord, dans différentes communautés par le système routier des T.N.-O., d'éléments de construction d'environ 30 logements du programme d'accès à la propriété.

La quantité de marchandises par logement sera fournie dans le document d'appel d'offres. Vous pouvez également obtenir des renseignements aux numéros de téléphone indiqués plus loin.

Les appels d'offres seront reçues l'approvisionnement des marchandises suivantes :

Du bois de construction de dimensions courantes;
Divers objets de menuiserie préfabriqués et accessoires (y compris des toitures);
De la quincaillerie pour les portes;
Des meubles supports (armoires de cuisine et de salle de bain);
Des armatures;
Des crics à vis pour les fondations;
Des éléments mécaniques;
Des supports de réservoirs à carburants et à combustibles;
Des éléments électriques (dont des appareils ménagers lorsque cela s'applique).

Les parties intéressées peuvent faire une soumission pour chaque groupe de marchandises ou pour tous les groupes en bloc. On accordera des contrats séparés pour chaque groupe de marchandises.

La politique d'encouragement aux entreprises du Nord du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique pour le présent appel d'offres.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau des services généraux, 10e étage, Édifice Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6 après le 15 mai 1995.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Services généraux, Dépôt des appels d'offres, 7e étage, Édifice Scotia Centre, C.P. 2100, Yellowknife NT X1A 2P6 avant :

15 h, le 24 mai 1995, heure de Yellowknife

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : (403) 920-8050, 920-8723 ou 873-7866

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Programme de pavage de la route de Yellowknife

Pavage [redacted] d'asphalte
– Km 0 au km 26, route de Yellowknife (route n° 3), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] l'agente aux contrats, [redacted] du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A [redacted] (ou livrées [redacted] main propre [redacted] 1e étage de l'édifice Highways, 4510, [redacted] Franklin) ou [redacted] directeur, Division [redacted] la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'une des adresses susmentionnées [redacted] partir du 10 mai 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet [redacted] accompagnées de [redacted] caution précisée [redacted] les documents.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus [redacted] ou toute [redacted] reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, Agente [redacted] contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Robert McGowan, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8804

Il y aura rencontre avant appel d'offres [redacted] 13 h 30, le 16 mai 1995, dans la salle de conférence du ministère des Transports, [redacted] 1e étage de l'édifice Highways, [redacted] Yellowknife, T.N.-O.

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics [redacted] des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Améliorations de l'approvisionnement en eau

Construction d'un poste complet de remplissage [redacted] camions d'eau, [redacted] raccordements du puits et du chemin d'accès
– Nahanni Butte, T.N.-O. –

Les soumissions portant [redacted] les corps, d'état du second oeuvre en mécanique et en électricité, administrées par l'Association des constructeurs des T.N.-O., doivent [redacted] déposées au bureau de l'Association, 4817, 49e rue, Bureau 201, Yellowknife NT, téléphone : (403) 873-3949, [redacted] plus tard [redacted] 15 h, heure locale, le mercredi 14 juin 1995. Pour plus de renseignements, communiquez avec l'Association.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées [redacted] main propre au Bureau régional de service, Palais de justice), tél. : (403) 874-2631, ou [redacted] Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées [redacted] main propre [redacted] Bureau région de service) tél. : (403) 695-7250, ou au commis [redacted] contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou livrées en main propre à Yellowknife, 5013, 44e rue), tél. : (403) 873-7662 avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 JUIN [redacted]

Les entrepreneurs peuvent [redacted] procurer les documents [redacted] l'une des adresses susmentionnées à partir du 23 mai 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-2631

Renseignements techniques : [redacted] Enzenauer, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-2194
ou
Gary Craig, U.M.A. Engineering Ltd., Tél. : (403) 920-4004

Malgré les progrès des trente dernières années:

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick ne sont pas à l'abri de l'assimilation

«Chances égales pour tous». Malgré les progrès sociaux et économiques réalisés depuis trente ans, les Acadiens du Nouveau-Brunswick pensent que le fameux slogan de l'ex-premier ministre Louis Robichaud est encore et toujours d'actualité.

Dans les années 1960, le premier ministre acadien avait lancé le programme «Chances égales pour tous», qui avait essentiellement pour but de corriger les flagrantes inégalités sociales entre anglophones et francophones de la province. La Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB), qui agit comme porte-parole de la communauté acadienne, a décidé de reprendre à son compte ce slogan chargé d'histoire, et d'en faire le thème de sa 22e assemblée annuelle, qui débute le 2 juin à Shippagan.

La présidente de la SAANB, Lise Ouellette, reconnaît que les Acadiens ont fait «un bout de chemin intéressant» depuis l'époque de Louis Robichaud, par exemple dans les domaines culturel et économique. Mais en même temps, ajoute-t-elle, d'autres indicateurs montrent un déclin de la communauté acadienne.

D'abord, le taux d'assimilation au Nouveau-Brunswick atteint presque les 10 pour cent, un pourcentage beaucoup trop élevé selon Mme Ouellette. (Selon Statistique Canada, la population francophone était de 242 000 en 1991. De ce nombre, 23 000 parlaient anglais).

La câblodistribution, l'affichage en anglais, la tentative de fusionnement des villes de Moncton et Riverview, (anglophones) et Dieppe (francophone), préoccupent aussi la SAANB. Mais c'est surtout «le manque de leadership» du gouvernement provincial qui fatigue présentement les Acadiens militants.

La Loi provinciale sur les langues officielles est désuète depuis belle lurette et n'a jamais été révisée, se plaint la SAANB. Cette loi, adoptée en 1969 par l'ex-premier ministre Louis Robichaud, exclut de son application les municipalités et les corporations professionnelles. Elle ne traite pas de la langue de travail au sein de la fonction publique provinciale. La province n'a pas non plus de chien de garde des droits linguistiques, rôle que joue à Ottawa le Commissaire aux langues officielles. Au Nouveau-Brunswick, rappelle la présidente de la SAANB Lise Ouellette, «la langue de travail est l'anglais», au sein de la fonction publique.

Elle affirme que les fonctionnaires francophones, ceux qui travaillent dans la capitale Fredericton, en viennent même à perdre leur français. Le problème serait tel, que ces fonctionnaires rédigeraient d'abord en anglais les lettres adressées à des citoyens francophones, pour ensuite les faire traduire en français...!

La SAANB aimerait donc que le gouvernement dépoussière sa Loi sur les langues officielles, un peu comme le gouvernement fédéral l'a fait en adoptant une nouvelle version de la Loi en 1988.

Elle aimerait aussi que Fredericton adopte une stratégie efficace ayant comme objectif l'égalité des communautés francophone et anglophone.

Il existe bien une loi provinciale en ce sens, (le principe est même enchâssé dans la Constitution), mais n'existe aucun plan gouvernemental pour atteindre cet objectif.

Bref, les Acadiens trouvent que les chances ne sont pas encore égales pour tous, que l'égalité proclamée n'existe pas dans les faits mais seulement sur papier, et que leur gouvernement provincial devrait adopter l'objectif de l'assimilation zéro et devenir «un citoyen modèle» s'il veut être pris au sérieux.

AP

Bob Rae justifie la politique linguistique de son gouvernement:

«Il faut reconnaître la réalité démographique de l'Ontario»

Extraits d'une entrevue avec le premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, réalisée par le journaliste Nicol Simard, du journal Le Métropolitain de Toronto.

Question: La Loi 8 [sur les services en français] pourrait-elle un jour avoir des dents?

Rae: Nous croyons que nous faisons du progrès. Il y a maintenant 130 agences de services sociaux qui ont des obligations envers la population francophone. Ça représente une addition de presque 85 agences. Il faut reconnaître avec candeur que démographiquement, notre situation n'est pas la même qu'au Nouveau-Brunswick. Nous avons une situation ontarienne et nous ne voulons pas créer une grande bureaucratie. Nous voulons créer des services. Tous nos efforts vont vers la création de services au sein de la communauté, plus spécifiquement dans les domaines de la santé, des garderies, de l'éducation et des services pour personnes âgées.

Q.: N'y a-t-il pas besoin de s'assurer que les agences rencontrent leurs obligations?

B.R.: C'est pour cela que nous avons le ministre responsable de l'Office des affaires francophones, qui a la responsabilité de remettre un rapport au cabinet sur les progrès qu'on est en train de faire. On peut nous critiquer oui, mais il faut dire qu'on offre aujourd'hui davantage de services et d'accessibilité qu'il y a cinq ou dix ans.

Q.: On se demande comment le gouvernement s'y prendra pour financer équitablement les quinze conseils scolaires qu'il a proposés?

B.R.: Nous sommes déterminés à trouver un moyen de créer un système plus équitable (...) Nous nous sommes engagés à respecter la décision des tribunaux, de respecter les recommandations du rapport Béginn-Caplan. La meilleure façon d'atteindre notre but, c'est de prouver que nous ne créons pas davantage de bureaucratie, mais qu'au contraire, nous sauvegardons l'accessibilité à l'éducation (...)

Q.: Que ferez-vous par rapport aux poursuites judiciaires contre le gouvernement sur la gestion scolaire?

B.R.: Nous nous sommes engagés à respecter la décision des tribunaux et à reconnaître le droit à la gestion. Mais nous ne voulons pas créer toute une bureaucratie. Nous préférons de beaucoup travailler avec la communauté pour assurer qu'il y ait la capacité de gérer les écoles (...)

Q.: Que pensez-vous du fait qu'ils n'aient pas abandonné leur cause devant les tribunaux de la province?

B.R.: On reconnaît le droit des gens de suivre n'importe quelle politique, mais nous sommes déterminés à continuer vers la création des conseils scolaires et ça va se faire.

Q.: Sera-t-il possible un jour de travailler en français au sein de la fonction publique?

B.R.: Il faut tout d'abord reconnaître qu'on peut travailler en français au gouvernement. On doit le faire puisqu'on doit offrir des services aux francophones. Mais il faut reconnaître aussi la réalité démographique de la province (...) Nous hésitons dans une province où la majorité parle anglais et a la difficulté à parler français (...) Il y a des endroits et des ministères où il est possible de travailler en français, d'écrire des rapports en français. J'en reçois moi-même de temps en temps. Mais toute l'équipe ne peut pas le faire (...)

Nicol Simard

AP

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Chef des services aux consommateurs
Sécurité Services publics **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 46 721 $ par année.
Réf.: 011 0119TRW-0003 **Date limite :** le 26 mai 1995

Agent de contrôle principal des dépenses gouvernementales
Secrétariat du Conseil de gestion financière **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 48 324 $ par année.
Il s'agit d'un poste traditionnel.
Réf.: 011-0131EW-0003 **limite :** le mai 1995

Analyste systèmes de classement
Travaux publics Services **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 1er juillet 1997)
Le traitement initial est de 43 751 $ par année.
Réf.: 011-0136BB-0003 : le 26 mai 1995

Agent attaché au tribunal
Justice **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement varie entre 31 509 $ et 45 557 $ par année en fonction de l'expérience.
Réf.: 011 0142EW-0003 **Date** : le 26 mai 1995

Agent des services de sécurité et de protection
Transports **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0066GFB-0003 **limite :** le 26 mai 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320 YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Conducteur d'équipement lourd
Transports **Fort Providence, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 348 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 021-0026RW-0003 **Date limite :** le 26 mai 1995

Mécanicien d'équipement lourd
Travaux publics et Services **Fort Smith, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 52 719 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 021-0024LM-0003 **limite :** le 26 mai 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –***
  Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

École Chief Jimmy Bruneau

Rénovation complète de l'école Chief Jimmy Bruneau
– Edzo, T.N.-O. –

Les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre en qui concerne la mécanique, l'électricité, les cloisons sèches (plaques de plâtre à enduire), les composantes des plafonds, les revêtements des planchers, la peinture, administrées par l'Association des constructeurs des T.N.-O., doivent être déposées au bureau de l'Association, 4817, 49e rue, Bureau 201, Yellowknife NT, téléphone : (403) 873-3949, plus tard 14 h, heure locale, le vendredi 26 mai 1995. Pour plus de renseignements, communiquez avec l'Association.

Les soumissions cachetées doivent parvenir à Park Sanders Adam Vikse Architects Ltd., C.P. 2353, Yellowknife NT X1A 2P7 (ou livrées en main propre 5016, 48e rue) avant :

14 H, HEURE LOCALE, LE 31 1995

Les entrepreneurs peuvent procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 4 mai 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

On n'est tenu d'accepter l'offre la plus basse toute offre reçue.

Renseignements : Keith Sanders
Park Sanders Adam Vikse
Architects Ltd.
Tél. : (403) 920-2609

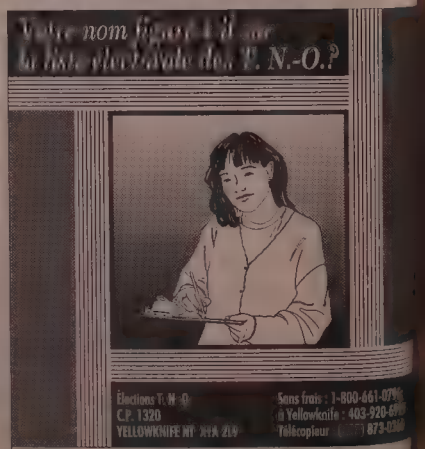

Élections T. N.-O. vont bientôt dresser la liste des électeurs des Territoires du Nord-Ouest pour les élections générales du 16 octobre 1995.

À travers les T. N.-O., les recenseurs iront frapper à la porte de chaque «foyer», du mardi 24 au mardi 30 mai, pour recueillir le nom de tous les électeurs admissibles.

Si vous êtes absent lorsque les recenseurs passent chez vous, ils laisseront des cartes pour vous, et les membres de votre famille, pourrez envoyer gratuitement à Élections T. N.-O. Les électeurs pourront ainsi s'assurer que leur nom est ajouté à la liste des électeurs.

Si un membre de votre famille étudie à l'extérieur de la localité, est présentement sur les terres, s'il purge une peine d'emprisonnement de deux ans ou moins dans un centre correctionnel, ou s'il est absent, veuillez en informer les recenseurs de façon à ce que son nom puisse être ajouté à la liste des électeurs.

Pour plus de renseignements sur le recensement, le scrutin ou sur tout autre aspect des élections des T. N.-O., veuillez écrire à l'adresse qui précède ou appeler à l'un des numéros mentionnés ci-dessus.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 21, vendredi 26 mai

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Philippe Mais / L'Aquilon

La participation de jeunes des TNO aux Jeux francophones de l'Ouest en Alberta, c'est des préparatifs, des efforts physiques et aussi du bon temps en perspective.

Audiences publiques pour la révision de la loi scolaire

Le projet nº 25 ne rend pas la loi territoriale conforme au droit à l'instruction en français

Les parents, les associations locales et territoriale ainsi que la Commission nationale des parents francophones ont répété au Comité permanent de la législation que la future Loi sur l'Éducation n'est toujours pas constitutionnelle.

Depuis le rapatriement de la constitution en 1982 et l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, le droit à l'instruction dans la langue de la minorité est un droit reconnu et clairement énoncé à l'article 23 de la charte.

Au cours des cinq dernières années, le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a procédé à une série de consultations en vue de réviser sa loi scolaire. À Yellowknife et à Iqaluit (les deux seules collectivités des TNO où l'instruction en français langue première est offerte), les parents ont demandé au GTNO de profiter de la révision pour rendre la Loi sur l'Éducation constitutionnelle.

Le processus de consultation s'est terminé le 26 mai à Yellowknife avec une dernière séance d'audiences publiques. Depuis le début du mois, à Iqaluit, à Fort Smith et à Yellowknife, les parents et les associations francophones ont répété au Comité permanent de la législation - que préside le député de *Yellowknife South* Tony Whitford - que la future loi dans sa version actuelle n'est toujours pas conforme à l'article 23.

Cette évaluation par les parents du livre vert en éducation et du projet de loi se base sur des opinions expertes recueillies entre autres auprès de la Commission nationale des parents francophones, la CNPF.

À Iqaluit, le programme d'enseignement en français est encore relativement jeune. Les parents ont exposé au comité permanent la situation locale pour ce qui est du nombre d'enfants pouvant s'inscrire au programme (les ayants droit) et des besoins en refrancisation et à la pré-maternelle pour s'assurer d'une clientèle à l'avenir.

Selon le porte-parole du Comité des parents francophones d'Iqaluit, Daniel Cuerrier, leur mémoire a été bien reçu. Pendant la période des questions, «Le député Michael Ballantyne s'est informé auprès de nous de la possibilité d'une adoption de la loi conditionnelle à des engagements de modifications dans le sens de la rendre conforme à l'article 23.»

Révision de la loi scolaire
Suite à page 2

Réactions mitigées au document de travail

Sheila Copps souhaite une approche nationale pour les animaux en péril

Pour la protection des animaux menacés d'extinction, la vice-première ministre et ministre fédérale de l'Environnement, Sheila Copps, propose aux juridictions et partenaires concernés de développer une approche nationale concertée.

Depuis le 1er mai, une quinzaine d'ateliers de consultation sur cette nouvelle politique se déroulent à travers le pays. Les rencontres à Yellowknife et à Iqaluit se sont tenues les 9 et 10 mai.

La proposition telle qu'expliquée par Lynda Maltby, directrice de la division de la conservation des espèces en péril au Service canadien de la faune (SCF), n'a pas exactement suscité l'enthousiasme des participants à l'atelier de Yellowknife.

S'exprimant à titre personnel, le cinéaste Terry Woolf a demandé aux représentants du SCF et au porte-parole du GTNO Derek Melton les raisons pour lesquelles une nouvelle politique était mise de l'avant et quelles lacunes actuelles seraient comblées par l'approche nationale. Selon Mme Maltby, l'approche nationale pour la conservation des espèces en péril permettrait de faire plus que dresser des listes des espèces animales selon leur statut: vulnérable, menacée, en danger de disparition. Il serait désormais possible de vérifier quelles mesures ont été adoptées par les provinces et les territoires pour corriger la situation. Le gouvernement fédéral ne souhaite pas pour autant une législation à «l'américaine», c'est-à-dire très musclée et interventionniste. Chris O'Brien de *Ecology North* craint qu'une loi

Animaux en péril
Suite en page 2

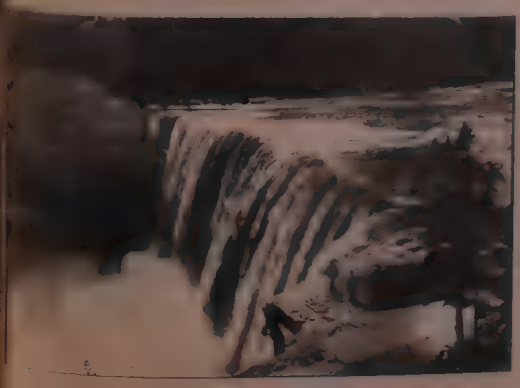

Après une représentation de la pièce «Les Voisins» à Hay River, Roger Hébert et Jean-François Boucher de la troupe Les Pas Frette aux Yeux font de la villégiature aux chutes Alexandra, avant de reprendre la route pour Yellowknife.

Une meilleure connaissance du cancer du sein peut dissiper la peur qu'il suscite souvent.

Lire page 3

Le droit à l'instruction en français, c'est le temps pour le GTNO de le reconnaître.

Lire en page 4

De nouvelles données du ministère des Affaires indiennes et du Nord sur les Autochtones.

Lire en page 5

Les jeunes des TNO ont débuté l'entraînement pour les Jeux francophones de l'Ouest.

Lire en page 7

De Yellowknife à Hay River, la pièce Les Voisins remporte un succès bien mérité.

Lire en page 3

ÉCHOS DES T.N.-O.

Directives pour *BHP Diamonds*

Le comité d'évaluation environnementale d'un projet de mine de diamants a émis ses lignes directrices pour la prépation de l'étude d'impact environnemental. L'objectif de ces lignes directrices est d'indiquer à la compagnie *BHP Diamonds Inc.* quelles informations elle devra fournir au comité et au public afin que ces derniers puissent bien comprendre le projet et ses impacts.

Une première ébauche de ces lignes directrices avait été rendue publique en janvier 1995 pour débuter le processus d'évaluation du projet. Des audiences ont eu lieu dans huit communautés susceptibles d'être affectées par la mine. Les lignes directrices finales reflètent ces consultations.

Le comité s'est également adressé au gouvernement pour lui demander certaines informations qu'il juge indispensables.

La compagnie *BHP* doit maintenant préparer son étude d'impact environnemental en tenant compte de ces lignes directrices. Cette étude d'impact sera ensuite intégrée à la démarche d'évaluation du projet, incluant des audiences publiques.

Camps de jour sur l'environnement

Des centaines de jeunes élèves de Yellowknife vont découvrir la grande diversité de la nature environnante. Le ministère des Ressources renouvelables organise un camp de jour d'une durée de quatre semaine débutant le 22 mai et s'achevant le 16 juin. Des élèves des écoles St-Patrick, J.H. Sissons, St-Joseph, N.J. MacPherson, Range Lake et Mildred Hall participeront à ce camp de jour. Le public en général est aussi invité à s'y rendre.

L'emplacement du camp est situé juste derrière l'immeuble de l'Assemblée législative.

Voici quelques-uns des thèmes qui seront abordés : «Sensibilité dans la nature» (1re année), qui permettra aux élèves d'explorer la nature ambiante à l'aide de leur sens sauf le sens gustatif; «Forêt boréale» (2e année), les élèves exploreront les aspects vivants et inertes de la forêt nordique; «Marcher sur les eaux» (3e année), une aventure aquatique qui permettra de découvrir les créatures vivant dans les étangs; «Les terres humides» (4e année), les plantes et les animaux habitant les terres humides et les cycles aquatiques; «la chaîne alimentaire» (5e année), découverte des rapports prédateur-proie, la survie et l'impact humain sur cette chaîne.

L'affiche de la fête du Canada

Le comité organisateur de la Fête du Canada dans les T.N.-O. a honoré le 25 mai trois jeunes, au terme de son concours annuel d'affiches soulignant le 1er juillet. Le président du comité, Gordon Campbell a procédé à la remise des prix lors d'une cérémonie à laquelle assistaient le Commissaire des T.N.-O. et d'autres dignitaires.

Le concours ouvert aux élèves des écoles des T.N.-O. leur propose d'illustrer leur fierté du Canada par le biais d'une affiche. Le jury évaluant les oeuvres soumises devait rechercher les affiches hautes en couleur, amusantes et pleines d'imagination qui exprimaient le mieux pourquoi le Canada est un si beau pays.

Le premier prix a été remporté par Chelsea Sveinsson, 11 ans, de Yellowknife.

Le deuxième prix a été décerné à une autre résidente de Yellowknife, Patricia MacVicar, 15 ans.

Finalement, le troisième prix est allé à Holly Darkes, 10 ans, de Fort Smith.

Les classes de 4e année de N.J. MacPherson (Yellowknife) et de J.B. Tyrrell (Fort Smith) ont reçu des mentions spéciales.

Météo graphique

Les prévisions météorologiques prennent une nouvelle allure au réseau de télévision *CBC North*. Le nouveau format, élaboré en collaboration avec Environnement Canada, remplace un déroulement alpha-numérique dépassé. Les communautés et les forêts régionales sont présentées sur une série de fonds de carte spécialement conçus à cet effet. La présentation en est plus attrayante, avec des cartes en couleurs, des symboles et de la musique. Le format multilingue permet de mieux communiquer l'information, quelle que soit la langue du spectateur. Environnement Canada fournit également des renseignements sur les avertissements météorologiques. Le fichier de données des prévisions météo, produit au Centre météorologique de l'Arctique à Edmonton, est transmis par ligne directe à un ordinateur graphique à *CBC North*, à Toronto. Celui-ci génère la présentation graphique qui sera diffusée pendant la programmation via le satellite Anik E2.

Salon du livre

Il y aura un salon du livre de langue française à Yellowknife, les 1er, 2 et 3 juin 1995 dans les locaux de l'école Allain St-Cyr. Il sera possible d'y trouver des livres pour enfants, des dictionnaires, livres avec cassettes, des romans, des livres de poche et des disques compacts.

Alain Bessette

Loi sur l'Éducation

Suite de la une

À Fort Smith, les associations francophones de la localité et de Hay River se sont présentées à tour de rôle aux audiences publiques.

Dans ces deux villes, il n'existe que des cours en français langue seconde. Pour les parents, il importe à court et à moyen terme d'établir un programme d'enseignement en français pour les enfants de la maternelle à la 3e année.

À Hay River et à Fort Smith, le nombre combiné d'ayants-droit est évalué à 155 enfants dans le groupe des 5 à 17 ans et à 25 pour les enfants de 0 à 4 ans.

«Nous avons aussi fait part de nos inquiétudes au sujet des standards en éducation dans les Territoires. Si l'on se base sur le programme de français langue seconde, on voit bien qu'il n'y a pas de constance. Un élève de la 8e année à Fort Smith en français langue seconde ne serait pas capable de suivre ce niveau de cours à Yellowknife. Il serait plutôt au niveau de la 4e. Nous voulons de la constance pour pouvoir avancer, pas reculer», déclare Claude Doucette, le président de l'Association francophone de Fort Smith.

La députée de Thebacha (qui représente Fort Smith) s'est informée des ratios enfants/enseignant que les parents francophones accepteraient pour un programme de français. La région de sud du Grand lac des Esclaves est frappée présentement par d'importantes coupures en éducation. M. Doucette a répondu qu'il fallait d'abord attendre l'annonce dans les semaines à venir du nombre de postes qui seront abolis. À Fort Smith, les matières en jeu sont le français, l'éducation physique et la musique.

À Yellowknife, la délégation de la communauté francophone se composait de Garth Wallbridge, un parent de l'école Allain St-Cyr et le porte-parole de l'APFY, Denis Milot représentant le Conseil scolaire francophone et Armand Bédard, directeur-général de la CNPF, venu du Manitoba pour les audiences publiques sur la Loi sur l'éducation.

Le respect de l'article 23 de la Charte des droits et libertés signifie non seulement le droit à l'instruction en français mais aussi le droit à la gestion des établissements et des programmes d'enseignement, ainsi que le droit à un financement adéquat. L'article 23, selon les jugements rendus en Cour suprême du Canada, contient de plus un aspect réparateur pour corriger le fait que les communautés minoritaires francophones ont été longtemps privées de leur droit à l'instruction dans la langue maternelle. D'où l'importance des programmes de refrancisation.

En rappelant tous ces éléments de la situation, les parents francophones ont redit au Comité permanent de la législation qu'à ces divers chapitres, la loi scolaire des TNO à l'étude ne leur permet pas de vraiment exercer leur droit.

Le mémoire des parents stipule que trop de décisions sont laissées au ministre. L'obligation qu'a le gouvernement territorial de respecter l'article 23 ne peut pas être confiée à un pouvoir discrétionnaire. Cette obligation doit être inscrite et clairement définie dans la loi.

Les objections fondamentales des parents francophones au projet de loi no 25 ne les ont pas empêchés de dire que «nous recherchons et nous préférons une solution politique. Nous ne voulons pas vous dire de jeter aux poubelles ce projet de loi et tout le travail accompli depuis cinq ans», a déclaré M. Bédard.

M. Wallbridge a renchéri en précisant que «le projet de loi n° 25 s'il n'est pas amendé pour respecter notre droit ne nous laissera pas d'autre choix que de réactiver notre poursuite devant les tribunaux contre le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.»

Le député de *North Slave* Henry Zoe a souligné aux parents francophones que leur présentation reprenait les mêmes arguments que la Commissaire aux langues des TNO qui avait comparu plus tôt en après-midi devant le comité.

Pour sa part, Brian Lewis (*Yellowknife Centre*) a reconnu que les pouvoirs discrétionnaires du ministre étaient trop étendus dans cette question de l'instruction en français. «Je suis d'accord avec vous que ce n'est pas une bonne chose.»

Le débat à l'Assemblée législative reprendra le 5 juin pour la troisième et dernière lecture du projet de loi. D'ici là, les parents francophones vont poursuivre leurs démarches dans l'espoir que des amendements soient consentis par le ministre de l'Éducation Richard Nerysoo, sur la recommandation du Comité permanent de la législation.

Le présent gouvernement sera ensuite dissous en prévision des élections territoriales du 16 octobre prochain. Au terme des audiences publiques et des critiques exprimées, l'adoption de la nouvelle Loi sur l'Éducation demeure incertaine.

Agnès Billa

Animaux en péril

Suite de la une

«sans dents» ne permette pas vraiment de sauver les espèces en péril.

Wayne Bryant de *Bryant Environmental Consultants Ltd.* a interrogé le SCF sur la façon dont l'approche nationale se combinera aux autres lois et programmes canadiens de protection de l'environnement. M. Bryant a laissé entendre que l'apport concret et spécifique de la nouvelle politique nationale n'était pas évident.

Pour ce qui est des organisations inuvialuit, gwich'in et inuit à qui revient la gestion de la faune et des ressources renouvelables sur leur territoire (depuis les ententes sur les revendications), leurs réserves à l'endroit de la nouvelle politique fédérale touchaient surtout le rôle des conseils de gestion de la faune et l'intégration du savoir traditionnel autochtone.

Selon le Conseil des ressources renouvelables gwich'in, ces deux questions ne sont mentionnées «qu'au passage» dans le document de travail d'Environnement Canada. Les ententes sur les revendications territoriales spécifient pourtant quels rôles et responsabilités sont du ressort des conseils de gestion de la faune et de quelle manière ils doivent être consultés.

Le Service canadien de la faune prévoit à l'automne 1995 déposer le projet de loi qui permettra d'implanter l'approche nationale pour la conservation des espèces en péril. Les organisations autochtones jugent les délais de consultation trop serrés. Une seule rencontre ne leur convenant pas, le SCF a pris le soir même de la consultation du 9 mai des arrangements pour d'autres rencontres.

Du côté des compagnies actives dans le secteur des mines, plusieurs ont exprimé des réticences à voir leurs activités économiques et l'accès aux ressources encore limités par de la réglementation.

Le rapport 1994 de RESCAPE (le comité chargé du Rétablissement des espèces canadiennes en péril) mentionne que dans les Territoires du Nord-Ouest les espèces à protéger incluent le bison des bois, la grue blanche d'Amérique, le courlis esquimau, le faucon pèlerin et le caribou de Peary.

Agnès Billa

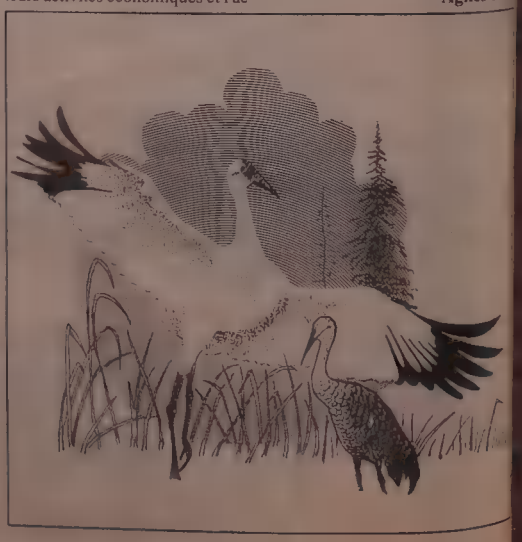

Cancer du sein

Les femmes doivent d'abord vaincre la peur

Au sortir d'une rencontre d'information publique sur le cancer du sein, on pouvait presque entendre le 17 mai dernier à Yellowknife les soupirs de soulagement de nombreuses participantes.

Sur le continent nord-américain en général, le cancer (sous ses différentes formes) et les maladies cardiaques sont les principales causes de décès non-accidentel. Parmi la population féminine, le cancer du sein n'est pas le plus redoutable; cependant, explique le docteur Richard Kinley, «le cancer du sein est particulièrement craint à cause des risques de mastectomie. Dans notre société, nous accordons malheureusement beaucoup trop d'importance à l'image corporelle, à un soi-disant idéal féminin.» De nos jours, ajoute le chirurgien de l'hôpital Stanton, les traitements et les genres d'interventions chirurgicales sont multiples. Pour la grande majorité des femmes atteintes, il n'est pas nécessaire de procéder à l'ablation du sein.

Au cours de la soirée, bien des peurs de ce genre se sont dissipées grâce aux questions des participantes, aux réponses des médecins invités ainsi que les conseils et le témoignage de Meryl Falconer. Atteinte du cancer du sein en 1985, elle est passée à travers cette épreuve.

Lorsque le docteur Jane Bishop, dont la pratique est familiale, s'est interrogée sur les raisons qui font que tant de patientes à qui elle enseigne l'auto-examen des seins négligent d'année en année cette technique de dépistage, une participante a déclaré préférer ne pas savoir qu'elle était atteinte, tellement le cancer du sein lui semblait être un verdict sans appel. Six ou sept des participantes à la rencontre étant également des femmes qui ont été diagnostiquées et ont survécu à la maladie, leur présence a permis d'illustrer éloquemment le fait que le cancer du sein est loin d'être incurable.

La question de l'hérédité préoccupe aussi beaucoup les femmes. Le docteur André Corriveau, médecin-hygiéniste pour la région du Mackenzie, a rappelé que les deux facteurs les plus déterminants dans les cas de cancer du sein sont le sexe (il est rare mais pas impossible qu'un homme soit atteint par cette maladie) et l'âge. C'est vers la fin de la trentaine que les risques de cancer du sein apparaissent, règle générale.

Quant aux antécédents familiaux, ils jouent dans environ 20% des cas. Ce facteur est pertinent s'il s'agit de la parenté immédiate: mère, soeur et fille. Les risques de cancer du sein pour une femme ayant une telle histoire médicale peuvent être de trois à quatre fois plus élevés.

Lorsqu'elle a appris à l'âge de 41 ans qu'elle était atteinte du cancer du sein, Meryl Falconer a éprouvé beaucoup de désarroi. Elle a eu peur de mourir. Elle a ressenti la maladie comme une atteinte à sa dignité et à son intégrité physique. Aujourd'hui très impliquée dans des groupes d'entraide comme *Cansurmount*, Mme Falconer insiste sur l'importance du soutien des pairs et des proches. Afin que les femmes prennent en main leur santé, elle fait ardemment la promotion de l'auto-examen des seins.

Selon le docteur Bishop, dans le cas du cancer du sein, personne n'est mieux placé que la femme pour surveiller de mois en mois son état de santé. Encore faut-il se livrer régulièrement à ce dépistage. Il est recommandé de pratiquer l'auto-examen des seins une semaine après la fin des menstruations ou toujours à la même date pour les femmes ménopausées. En connaissant bien son corps et ses particularités, il devient plus facile de détecter une bosse suspecte. La douleur est rarement un signe avant-coureur du cancer du sein.

Les méthodes préventives comprennent aussi l'examen par un professionnel de la santé et la mammographie. Si la radiographie des seins est carrément déconseillée pour les jeunes femmes, elle est au contraire recommandée après 40 ou 50 ans. Pour le docteur Kinley, il n'y a pas de doute que cette méthode sauve des vies dans le groupe des femmes de 50 ans et plus.

En plus du dépistage, de bonnes habitudes alimentaires sont fortement encouragées. Les gras en particulier doivent être réduits.

Parmi les différents types de cancer que le ministère de la Santé et des Services sociaux surveille auprès de la population féminine des Territoires du Nord-Ouest, le cancer du sein est relativement stable. En comparaison, le cancer du poumon est en progression rapide et inquiétante, surtout auprès des femmes inuit. Il s'agit pourtant du type de cancer le plus «facile» à prévenir, si l'on évite ou si l'on arrête (ce qui est plus compliqué) de fumer. Le cancer du col de l'utérus est le plus simple à dépister, grâce au test PAP. Les données statistiques sur le cancer du sein montrent que 23,91% des cas se retrouvaient dans la région de Yellowknife et au sud du Grand lac des Esclaves, pour la période 1989-1993. Cette concentration s'explique par la présence nettement plus marquée de ce type de cancer chez les femmes non-autochtones.

Agnès Billa

Dépistage du cancer dans les TNO 1989-1991

	Col utérus localisé	Col utérus généralisé	Poumon	Sein
Femmes dénées	2	2	4	5
Femmes autres	15	4	4	14
Femmes inuit	11	8	23	6

Trousse «Premiers pas»

Bienvenue à Corey !

Martial et Suzanne Papineau sont les heureux parents d'un tout nouveau francophone à Yellowknife. Corey est né le 30 mars dernier.

Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest présente :

Les exilés du Nouveau-Québec

Un documentaire sur la relocalisation des Inuit dans l'Arctique durant les années 50.

le **11 juin** à 19 heures (heure de Yellowknife) et le **16 juin** à 21 heures (heure de Yellowknife) à l'antenne de **TVNC**.

C'est à ne pas manquer!

À vos marques... Prêts? Partez!

1995 marque les débuts du plus grand rassemblement francophone sportif et culturel jamais vu dans l'Ouest du Canada:

Les 1ers Jeux francophones de l'Ouest

30 juin, 1er, 2 et 3 juillet 1995

Edmonton et Beaumont, Alberta

- Volley-ball
- 200 bénévoles
- Super combat des vedettes
- 300 athlètes et artistes
- Présentation multi-médias
- Athlétisme
- Les Colocs
- Formation vidéo

Une délégation de 25 personnes du Nord (Yukon et Territoires du Nord-Ouest) sera sur place pour vous représenter.

Merci au journal L'Aquilon pour son appui.

Pour informations, appelez la Fédération Franco-TéNOise **(403) 920-2919.**

SOYEZ, VOUS AUSSI, SUR LA LIGNE DE DÉPART! Encouragez-les et appuyez-les!

ÉDITORIAL

Le temps du droit à l'instruction en français est arrivé

Depuis cinq ans, plusieurs ministres de l'Éducation et leurs équipes de spécialistes ont travaillé fort à préparer la réforme de la loi scolaire des Territoires du Nord-Ouest.

Malgré tous ces efforts, les audiences publiques organisées par le Comité permanent de la législation sur le projet de loi nº 25 ont mis à jour de nombreuses demandes de modifications du projet de loi. Ces commentaires et ces critiques portent sur des questions très variées, de la mise en valeur des cultures autochtones à l'intégration des enfants ayant des difficultés d'apprentissage.

Les francophones ne font pas exception à la règle. Tout en reconnaissant le travail accompli, ils n'ont pu devant le Comité permanent de la législation que répéter au gouvernement le message qu'ils véhiculent depuis le début de l'année 1995 et la sortie de l'avant-projet de loi.

À moins de modifications fondamentales au projet de loi, le GTNO risque d'adopter dans les prochaines semaines une Loi sur l'Éducation qui ne sera toujours pas constitutionnelle.

En participant à des consultations et aux travaux du comité tripartite GTNO-Commission scolaire nº 1 de Yellowknife- APFY ces dernières années, les parents francophones de Yellowknife et d'Iqaluit ont souvent exprimé leur espoir que la réforme de la loi scolaire des TNO permettrait enfin, dans la cas de la population franco-ténoise, de voir son droit à l'instruction en français clairement inscrit et défini dans la législation.

Ce droit n'est pas un jeu de l'esprit ni une lubie. La Charte canadienne des droits et libertés adoptée en 1982 lors du rapatriement de la Constitution en fait état à l'article 23.

Le plus haut tribunal du pays - la Cour suprême du Canada - a tranché à deux reprises en faveur des parents francophones pour ce qui est de réaffirmer l'existence de ce droit et sa mise en pratique, au plan de la gestion et du fnancement. L'actuel premier ministre du Canada, Jean Chrétien, a rappelé à l'ordre les provinces récalcitrantes.

Qu'en sera-t-il des Territoires du Nord-Ouest? Pour la question de la constitutionnalité du projet de loi nº 25, le ministre Nerysoo s'en remettra sans doute aux recommandations finales de son collègue de la Justice.

Le gouvernement ne peut pas vouloir que les parents francophones des TNO réactivent la poursuite entreprise devant les tribunaux. Pourquoi obliger un groupe à arracher un droit reconnu qui lui revient alors que ce droit pourrait lui être consenti? Le temps devrait plutôt être à la solution politique du problème.

Agnès Billa

L'équipe de balle-lente *les Franco-Fun* entame sa nouvelle saison

Voici le calendrier de la première portion de cette saison qui débute.

Date	heure	terrain
24 mai	18 h 30	Fritz Theil 2
29 mai	20 h 00	Parker 2
1er juin	21 h 30	Fritz Theil 2
6 juin	21 h 30	Fritz Theil 2
8 juin	20 h 00	Sir John Franklin
14 juin	20 h 00	Fritz Theil 1

Bonne saison!

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). Nº ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone
OPSCOM

Réactions du ministre aux commentaires d'un visiteur

Exportation de viande de gibier

Nous publiions le 14 avril dernier la lettre d'un lecteur au sujet du problème d'obtention d'un permis pour l'exportation de viande de gibier. Ce même lecteur nous a fait parvenir la réplique du ministre à ce sujet.

Monsieur Daniel Mathieu
185, Kingston Avenue
Winnipeg, Manitoba

Monsieur,

Par la présente, je tiens à vous remercier de la lettre que vous m'avez envoyée récemment dans laquelle vous me faites part de votre expérience lorsque vous avez acheté et exporté du gibier des Territoires du Nord-Ouest. J'apprécie toujours quand quelqu'un prend la peine de partager ses expériences avec moi.

Le problème que vous mentionnez n'est pas un cas isolé, en fait c'est un problème qui a été soulevé dernièrement étant donné l'expansion du commerce de la faune dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous étudions en ce moment des moyens qui simplifierait la procédure et les exigences prévues pour l'obtention des licences d'exportation de produits fabriqués et transformés tels que vous les décrivez, et qui en même temps, nous fourniraient le mécanisme permettant de contrôler le commerce illicite et de retrouver les parties d'animaux sauvages. Vos suggestions sont bonnes et je les ai transmises à mes employés pour qu'ils les prennent en considération lorsqu'ils apportent des modifications à la législation.

Je vous remercie pour le soutien que vous apportez à l'industrie alimentaire traditionnelle par votre achat de produits de viande de gibier. Ce genre de soutien est crucial pour le développement de l'industrie et les communautés et la population des Territoires du Nord-Ouest en bénéficient.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le ministre des Ressources renouvelables,
Silas Arngna'naaq

Le Courrier du lecteur de L'Aquilon
Un endroit idéal pour y partager vos opinions.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____
Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Les Autochtones au Canada et dans les T.N.-O.

Quelques données statistiques sur les Premières nations

Première partie

Voici une présentation sommaire des statistiques publiées par le Ministère des Affaires indiennes et du Nord en début d'année[1].

«Les premières nations prennent davantage la direction de leurs terres. Dans le cadre de l'effort soutenu en vue d'établir de nouvelles relations entre les Premières nations et le Canada, il est essentiel que les intervenants disposent de données complètes et exactes sur la situation des Premières nations et sur le progrès qu'elles ont accompli vers l'indépendance» peut-on lire en introduction de la publication *Données ministérielles de base*, 1994.

Dans le Nord, même sans être un intervenant actif dans le dossier des affaires indiennes, chaque individu se trouve plongé dans un contexte démographique, culturel et politique qui fait qu'il est tout aussi essentiel de connaître ces données, ne serait-ce que pour comprendre les dynamiques sociales de la vie quotidienne dans le Nord.

Voici quelques-unes de ces données statistiques que nous publierons dans une série de trois articles. Nous présenterons dans cette première partie des données générales sur la situation démographique des Autochtones (Indiens selon le MAINC) pour l'ensemble du Canada puis nous enchaînerons la semaine prochaine avec leurs conditions socio-économiques. Le dernier article traitera plus spécifiquement des données relatives aux Autochtones du Nord.

Les statistiques qui suivent concernent presqu'uniquemnent les Indiens inscrits soit ceux qui figurent au Registre des Indiens du MAINC.

Indiens des réserves

En 1967, dans l'ensemble du Canada, près de huit Indiens inscrits sur dix vivaient dans une réserve, mais en 1993, c'était inférieur à six sur dix et devrait passer à cinq sur dix en 2005. La forte croissance du nombre d'Indiens ne vivant pas sur une réserve est une conséquence du changement aux règlements sur les indiens inscrits qui permettaient à plusieurs personnes de recouvrer leur statut après l'avoir perdu.

Augmentation de la population

Au total, la population indienne inscrite (plus de 553 000 individus) représentait 1,9 % de la population canadienne en 1993 et devrait atteindre 2,3 % en 2005. La population indienne a plus que doublé entre 1967 et 1993, les augmentations proportionnelles les plus élevées se produisant en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba. Près du quart de la population indienne se retrouve en Ontario.

Zones géographiques

Le MAINC identifie quatre types de zones géographiques où vivent les Indiens des réserves : urbaine, rurale, éloignée et zone à accès spécial (ce dernier cas réfère aux zones qui n'ont pas de route ouverte à l'année vers un centre de services).

La répartition des indiens des réserves quant aux zones geographiques n'a pas beaucoup changé au cours des dernières années. En 1993, plus du tiers de cette population (38%) vivait dans une zone urbaine, 17% dans une zone à accès spécial, 40% en région rurale et moins de 5% en région éloignée.

C'est au Manitoba (31,4%), en Ontario (24,0%) et dans les T.N.-O. (23,7%) que l'on retrouve les plus hautes proportions d'indiens des réserves habitant dans les zones à accès spécial. D'autre part, dans les régions de l'Atlantique (100%), de l'Alberta (97,5%) et de la Saskatchewan (90,8%) une grande portion de cette population habite dans une region rurale ou urbaine.

Pyramide d'âge

La pyramide des âges de la population indienne diffère de celle de la population canadienne totale, cette dernière reflétant le phénomène d'une population vieillissante.

En 1993, plus de 50% de la population indienne était âgée de 25 ans ou moins alors que dans l'ensemble du Canada, seulement 31% de la population faisait partie de ce groupe d'âge. À l'autre extrémité de la pyramide, seulement 4,5% de la population indienne était âgé de 65 ou plus, comparativement à environ 12% de la population canadienne.

Alain Bessette

1. Tirés de *Données ministérielles de base, 1994*. Ministère des Affaires indiennes et du Nord, Janvier 1995.

Places disponibles en septembre 1995

La nouvelle Garderie Plein Soleil, située au 5008 Forrest Drive, a des places disponibles en septembre 1995 pour les enfants de 18 mois à 5 ans.

La semaine de
pré-inscription
se fera
du 19 au 23 juin.

Frais d'inscription : 10$ non-remboursable
Pour plus d'information,
veuillez communiquer avec Léa ou Danièle au 920-2919.

C\Jeune, C:branché, C: de retour!

C\QUI? C:MOI!, reviendra en janvier.

Après plus de cinq mois d'incertitude, les responsables de la programmation régionale de la télévision de Radio-Canada ont donné le feu vert à l'émission jeunesse C\Qui? C:Moi! pour une autre saison. Seule ombre au tableau: on prévoit la diffusion des nouveaux épisodes pour janvier 1996, plutôt que septembre 1995.

La menace de disparition de l'émission jeunesse avait soulevé un vent de protestation de la part des communautés francophones et des écoles de l'Alberta et de la Saskatchewan. Des pétitions, des appels téléphoniques et des lettres avaient été acheminées à la direction de la SRC, demandant le maintien de cette émission qui avait su rejoindre et intéresser les jeunes francophones de l'Ouest.

«Oui c'est une bonne nouvelle, mais ça me déçoit qu'on ne puisse pas répondre aux besoins des jeunes dès septembre», déclare Marc Doré, producteur délégué de C:Qui? C:Moi!. «Mais je vais essayer de transformer ce désavantage-là en avantage en essayant de passer un peu plus de temps dans les écoles, en embarquant les jeunes dans la production de l'émission. C'était un désir qui avait été exprimé par la direction de plusieurs écoles. Ils regrettaient le fait qu'on soit obligé de rentrer et sortir vite des écoles et que les jeunes ne pouvaient pas profiter au maximum de l'expérience».

Pour l'instant, on ne prévoit pas de changement dans l'équipe. «On va travailler avec des plus petits moyens et pour une plus courte durée, mais on va mettre à profit l'expérience qu'on a acquise l'an dernier pour éviter certains coûts et augmenter la qualité», explique Marc Doré.

Quant à savoir ce qui se passera entre septembre et décembre prochain, aucune décision n'a été prise.

François Pageau
APF

EXPO-LIVRES

Juste à temps pour l'été !

LIVRES
LIVRES
LIVRES
LIVRES

Grande sélection de livres, livres cassettes, disques compacts, cassettes audio et jeux éducatifs. Pour enfants et adultes!

À l'École Allain St-Cyr

5622, 51 A. Avenue (Tél.: 873-3223)

1er juin: 19h à 21h
2 juin: 9h à 21h
3 juin: 9h à 16h

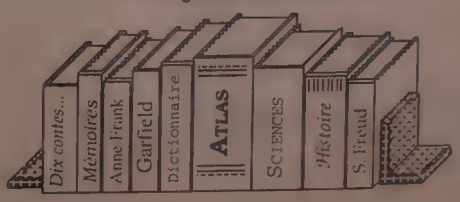

HÉ LES JEUNES!

[illegible] le goût de vous [illegible]?...
... de vous amuser!

COMMENT?

En participant aux Jeux francophones de l'Ouest.

Quand: Du 30 juin au 3 juillet 1995.

Où: À Edmonton (Alberta).

Pour: Filles et garçons de 12 à 15 ans.

Discipline: Athlétisme.

L'entraînement à Yellowknife débute samedi le 13 mai à 10 h à l'École William McDonald.

Pour t'inscrire, tu peux [illegible] du lundi au vendredi entre 9h et 17h.

Responsable: Léa Smith
Association Jeunesse Franco-Ténoise, C.P. 1325,
Édifice Precambrian, 2e étage, X1A 2N9

Indian and Northern Affairs Canada — Affaires indiennes et du Nord Canada

APPEL DE PROPOSITIONS

Les propositions adressées [redacted] Gestionnaire, Contrats et Achats, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, C.P. 1500, Yellowknife, NT, X1A 2R3, seront reçues jusqu'à 15 h 00, (H.A.M.) à la date limite. Les documents de soumission peuvent être obtenus en contactant Larry Eirikson au (403) 920-8115.

CONTRAT 95-50109 APPEL DE PROPOSITIONS
SYNTHÈSE DE L'INFORMATION EXISTANTE

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord invite les entrepreneurs à soumettre une proposition pour développer un inventaire exhaustif de l'information existante de l'étude géologique de la région du Kitikmeot Ouest et de l'Esclave dans les T.N.-O. Il [redacted] nécessaire d'identifier la mesure, l'étendue et le contenu des sources actuelles d'information (afin d'inclure des données socio-économiques, bio-physique et connaissance écologique traditionnelle) et de présenter cette information dans un sommaire des sources principales ainsi qu'une banque de données électronique de la bibliographie de référence. L'information recueillie servira [redacted] identifier les priorités de cueillette d'information, ce qui aidera à développer une base d'information pour l'évaluation du développement potentiel dans la région.
DATE LIMITE : 9 JUIN 1995.

Le ministère [redacted] s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories — Ministère des Travaux publics [redacted] des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Améliorations [redacted] l'approvisionnement en [redacted]

Construction d'un poste complet de remplissage [redacted] camions d'eau, des raccordements du puits [redacted] du chemin d'accès
– Nahanni Butte, T.N.-O. –

Les soumissions portant sur les corps, d'état du second oeuvre en mécanique et en électricité, administrées par l'Association des constructeurs des T.N.-O., doivent être déposées au bureau de l'Association, 4817, 49e rue, Bureau 201, Yellowknife NT, téléphone : (403) 873-3949, au plus tard [redacted] 15 h, heure locale, le mercredi 14 juin 1995. Pour plus de renseignements, communiquez [redacted] l'Association.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de [redacted] gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au Bureau régional de service, Palais de justice), tél. : (403) 874-2631, ou [redacted] Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées [redacted] main propre au Bureau région de service) tél. : (403) 695-7250, ou [redacted] commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou livrées en main propre [redacted] Yellowknife, 5013, 44e rue), tél. : (403) 873-7662 avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 JUIN 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents [redacted] l'une des adresses susmentionnées à partir du 23 mai 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans [redacted] documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-2631

Renseignements techniques : Dale Enzenauer, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-2194 ou Gary Craig, U.M.A. Engineering Ltd., Tél. : (403) 920-4004

APPELS D'OFFRES
AVIS PUBLICS
OFFRES D'EMPLOIS

[redacted] des Territoires du Nord-Ouest

Surintendant régional

Secrétariat du Conseil de gestion financière — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 64 318 [redacted] par année, auquel on ajoute [redacted] allocation d'isolement de 4 484 $. **Il s'agit d'un poste de direction.**
Réf.: 041-0071MH-0003 — **Date limite :** le 2 juin 1995

Secrétaire, Programmes d'études techniques et de gestion

Collège de l'Arctique du Nunavut, Campus Nunatta — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 29 823 $ par année, auquel on ajoute [redacted] allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf.: 041-0072JE-0003 — **Date limite :** le 2 juin 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

Spécialiste [redacted] l'inventaire forestier

Ressources renouvelables — **Hay River, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 768 $ par année.
Réf.: 021-0027RW-0003 — **Date limite :** le 2 juin 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit [redacted] fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est [redacted] langue de travail des présent postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive –*
  Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories — Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Réparation d'une toiture et du contreplaqué d'une maison quadrifamiliale - Unités 297 et 299

Terminer le remplacement du toit; nouveau contreplaqué; solives; toit [redacted] deux couches [redacted] isolant rigide selon la technique M.B.M.
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE LOCALE, LE 15 JUIN 1995

Les entrepreneurs peuvent [redacted] procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 26 mai 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5128

Renseignements techniques : A.G. Waldermann, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150 ou Ambrose Livingstone, Livingstone Architect, Tél. : (819) 979-4180

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories — Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

M.V. [redacted] Hardie - préfabrication d'une nouvelle section médiane

Ce travail comprend [redacted] construction d'une nouvelle section d'une coque en acier et de deux sections [redacted] acier du bloc-passerelle. L'installation et l'ajustement de ces nouvelles sections sur le traversier seront [redacted] plus tard, [redacted] vertu d'un contrat séparé.
– Contractor's Plant, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 14 JUIN 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 24 mai 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, Agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Whitlock, surintendant, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 695-3427 ou Tony MacAlpine, directeur, Tél. : (403) 695-3424

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories — Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Phase 1 - Rénovation [redacted] l'école secondaire de Diamond Jenness

Phase 1 - Refaire la toiture de l'école secondaire Diamond Jenness. Les travaux comprendront l'installation d'isolant [redacted] toiture MBM pour toute l'école [redacted]
– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue), téléphone : (403) 873-7662 ou [redacted] commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre [redacted] Bureau de service régional, édifice de la Justice), téléphone : (403) 874-2631 au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 6 [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus [redacted] partir du 16 mai 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse [redacted] toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-2631

Renseignements techniques : Peter Biggar, ing., Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-2187 ou Stephen Cumming, OAA MRAIC, Ferguson Simek Clark, Ingénieurs et Architectes, Téléphone : (403) 920-2882

Ailleurs dans la francophonie

100 ans de cinéma français

1895-1995 : 100 années de production cinématographique française, c'est un événement qui ne passera pas inaperçu. La gent artistique française se prépare donc à souligner cet anniversaire. Le 28 décembre 1895, les frères Louis et Auguste Lumière consacraient la naissance du cinématographe en présentant la première projection publique payante. Le nombre de manifestations pour ce centenaire est impressionnant et soulignera la contributions des grands pionniers du cinéma, les Lumière, Mélies, Gaumond et Pathé.

Ce centenaire sera aussi l'occasion de s'interroger sur l'avenir du cinéma français : la part du cinéma nord-américain dans la consommation européenne représentait en moyenne 35% en 1968, 60% en 1985 et est maintenant de près de 80%. La France fait exception car son cinéma local occupe encore 35% du marché français. La part des films étrangers aux États-Unis n'est que de 2%.

Plusieurs soutiennent que l'enjeu n'est pas qu'économique mais aussi culturel.

Les artisans de la radio se réunissent

L'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC) tiendra sa rencontre nationale annuelle les 25, 26, 27 et 28 mai prochain à Ottawa.

Une cinquantaine d'artisans et d'artisanes provenant de divers coins du pays discuteront des principales questions qui touchent le développement du réseau de l'ARC et le monde des communications en général.

À l'horaire de la rencontre, il y aura des ateliers d'échange et des sessions de formation portant sur la programmation, les revenus autonomes et la mise en place du réseau informatique. Il sera aussi question de la publicité nationale comme source de revenus à explorer pour les membres de l'ARC.

Congrès de l'ACELF

L'Association canadienne d'éducation de langue française tiendra son 48e congrès les 3, 4 et 5 août prochain à North Bay en Ontario. Le thème en sera : «École, famille, communauté : Partenariat et complémentarité». Ce congrès réunira près de 300 intervenantes et intervenants majeurs du domaine de l'éducation de langue française, provenant d'un peu partout au Canada.

Alain Bessette

Jeux francophones de l'Ouest

L'entraînement dans les TNO, c'est parti!

Les organisateurs des premiers Jeux francophones de l'Ouest qualifient l'événement de «plus grand rassemblement francophone sportif et culturel jamais vu dans l'Ouest du Canada». Les jeux se tiendont les 30 juin et les 1er, 2 et 3 juillet prochain à Edmonton et à Beaumont, en Alberta.

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont été invités à participer aux Jeux dès leur première édition. Les deux territoires peuvent unir leurs efforts de recrutement pour envoyer en Alberta une délégation qui comptera en tout 25 personnes.

Jeanne Arsenault qui enseigne l'éducation physique à l'école St-Joseph donne bénévolement de son temps comme entraîneure des jeunes de Yellowknife. Une délégation des TNO participera aux premiers Jeux francophones de l'Ouest en Alberta, les 30 juin et 1er, 2 et 3 juillet 1995.

À Iqaluit, les jeunes qui feront partie de la délégation des Territoires du Nord-Ouest sont Benoît Savard (12 ans), Sarah Carrière (12 ans) et Mitchell Stanton (13 ans).

Nicole Beaulieu, un professeur du programme de français à l'école Nakasuk et Linda MacDonald du Collège de l'Arctique s'occupent de leur entraînement. Marie Fortier de l'Association Jeunesse Franco-Ténoise participe également au projet.

À Yellowknife, Jeanne Arsenault et Daniel Duval convient les jeunes intéressés à participer aux Jeux francophones de l'Ouest à les rejoindre pour des séances d'entraînement tous les samedis et les dimanches d'ici le 25 juin.

Le rendez-vous athlétique a lieu sur le terrain de l'école William McDonald. Le samedi, la séance débute à 10 heures et se termine à midi. Le lendemain, l'entraînement dure également deux heures, de 14 heures à 16 heures.

Parmi les jeunes présentement inscrits à l'entraînement à Yellowknife, on retrouve Marc Coulombe, Robert Rousseau, Jeff Forsythe et Paul Cook (tous âgés de 13 ans) ainsi que Derek Smith (12 ans).

Avant toute chose, des exercices d'assouplissement. À Yellowknife, les séances d'entraînement se déroulent jusqu'au 25 juin sur le terrain de l'école William McDonald.

Les jeunes sportifs devront d'ici à une semaine avoir choisi parmi les épreuves en athlétisme au programme des Jeux une discipline pistes et une discipline pelouses. L'athlétisme comprend les sauts (en hauteur, en longueur et à la perche), les courses et les lancers du javelot, du disque ou du marteau. Chaque participant aux Jeux peut prendre part à un maximum de quatre disciplines.

Il n'est pas trop tard pour s'inscrire dans la délégation des TNO. Les critères de sélection précisent que les jeunes voulant représenter les Territoires aux Jeux de l'Ouest doivent bien parler et comprendre le français.

Pour plus de renseignements à propos de cette activité, il est possible de rejoindre Léa Smith, la responsable du projet au (403) 920-2919.

Les Jeux de l'Ouest offrent aussi un volet d'activités culturelles dont des productions vidéo et un spectacle du groupe *Les Colocs*.

Agnès Billa

Philippe Méla (3)/L'Aquilon

Les Jeux de l'Ouest présenteront des épreuves d'athlétisme (divers sauts et lancers) ainsi que des courses.

Les 2e Jeux franco-ontariens sont un succès

Du français et des Jeux!

Mission accomplie! Les 611 jeunes et bénévoles de partout en Ontario français, qui ont participé à la deuxième édition des Jeux franco-ontariens, se rappelleront longtemps de leur fin de semaine à Vanier, en banlieue d'Ottawa.

Plus grand rassemblement provincial de jeunes provenant d'une soixantaine d'écoles secondaires, les Jeux franco-ontariens auront été un grand succès selon Marie Lapointe, de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO). «Ils sont brûlés, ils n'ont plus de voix, mais ils continuent à chanter et à crier» constatait-elle avec satisfaction, à quelques minutes de la cérémonie de clôture.

Les jeunes ont pu rivaliser de talent et d'adresse en athlétisme, basketball, volleyball, soccer, ainsi qu'en arts visuels, en improvisation théâtrale, au quiz sur l'Ontario français et au concours d'amuseur public. La formule des jeux est axée sur la performance, certes, mais aussi sur la participation et la coopération. Contrairement à des compétitions semblables qui se déroulent ailleurs au pays, on ne joue pas école contre école ou région contre région, mais dans des équipes formées des meilleurs athlètes et artistes des écoles participantes.

Une nouveauté cette année: tous les records en athlétisme ont été homologués, ce qui ajoute à l'esprit naturellement compétitif chez les jeunes. L'an dernier, rappelle Marie Lapointe, des observateurs avaient reproché à la FESFO de ne pas avoir organisé «des vrais jeux». Les résultats étant maintenant homologués, on saura maintenant quels sont les records de la jeunesse franco-ontarienne à battre.

Les organisateurs ont d'ailleurs mis plus d'emphase sur l'athlétisme cette année, en ajoutant une journée de compétitions au programme.

Mais il y aura toujours un volet culturel rattaché aux jeux, comme à l'époque de la Grèce antique. «On va rechercher l'excellence à tous les niveaux chez les jeunes, dit Marie Lapointe, qui résume ainsi la philosophie des Jeux franco-ontariens: un corps sain dans un esprit sain. «Ce ne sont pas seulement les athlètes qu'on veut valoriser, mais la jeunesse franco-ontarienne dans toutes ses facettes».

Le but ultime des jeux est de créer «un événement rassembleur des 25,000 élèves des écoles secondaires» ajoute Marie Lapointe.

APF

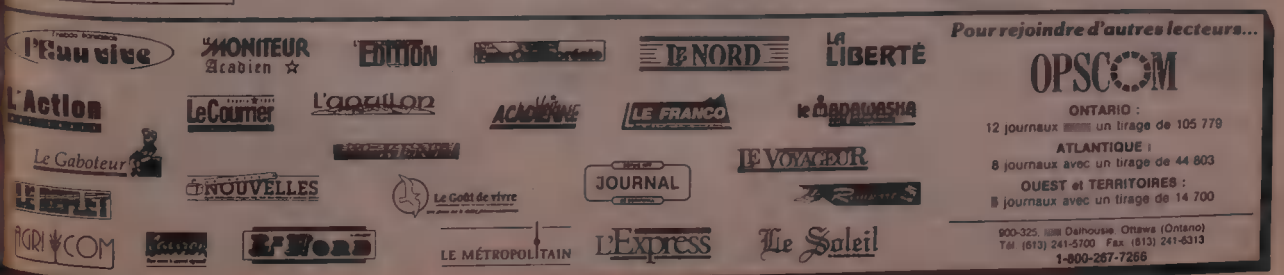

Les Voisins en tournée à Hay River

Photos (3) : Stéphanie Boucher pour L'Aquilon

Junior Gendron (interprété par Jean-Yves LeFort, à gauche) se confie à son père Georges (Jean-François Boucher). Une grande complicité les unit.

Le 20 mai dernier, la troupe de théâtre de Yellowknife *Les Pas Frette aux Yeux* a présenté à Hay River la pièce de Louis Saïa et de Claude Meunier «Les Voisins».

Cette tournée-éclair faisait suite aux représentations du spectacle données à Yellowknife les 7 et 8 avril dernier.

Avec cette 6e production, *Les Pas Frette aux Yeux* ont de nouveau misé sur l'humour. Le texte et les situations de la pièce frisent souvent l'absurde.

Jean-François Boucher qui n'en est pas à sa première interprétation avec la troupe de Yellowknife a trouvé en l'ineffable Georges Gendron un personnage qui lui a permis de donner la pleine mesure de ses talents de comique. Il sera difficile de trouver un rôle qui lui collera davantage à la peau.

On ne peut parler du père Gendron sans féliciter son grand niais de fils, le bien nommé Junior, de nous avoir tant divertis! La scène du garage est dans le genre mémorable... Bravo à Jean-Yves Lefort pour cette première performance théâtrale dans laquelle il s'est vraiment illustré.

Autre performance impressionnante pour une débutante : celle de Jocelyne Bernard. Son rôle quoique plus modeste était joué avec beaucoup de naturel. Et que dire de ses tenues irrésistibles et déborbantes de fleurs de tournesol!

Pour raviver la flamme de leur amour, Laurette Gendron (France Wallend) a convaincu Georges, son mari de se faire coiffer ensemble.

À Yellowknife, dans le studio de TVNC (une nouvelle salle pour les *Pas Frette aux Yeux*), les décors de la pièce étaient très réussis. Christiane Lacasse-Clark et le metteur en scène Gilles Tassé-Lafontaine ont su créer des scènes et un aménagement de l'espace attrayants et évocateurs à la fois.

Au plan du déroulement de la pièce, le rythme était parfois un peu entrecoupé ou suspendu, le temps d'un changement d'accessoires. Rien de très dérangeant cependant.

Félicitations à toute l'équipe sur scène et en coulisses pour un merveilleux spectacle fort apprécié.

Agnès Bi

Marc Bogan joue le rôle de Fernand, le voisin bon vivant. Sa coquette épouse Luce (Caroline Millette) vient lui demander «du bidou, mon pitou».

NON MERCI !

Photo : Philippe Méla/L'Aquilon

La pièce *Non Merci!* est une série de saynètes de sensibilisation au phénomène de la consommation d'alcool et de ses conséquences. L'auteur Rene-Lyne Emery va à l'école secondaire *St-Patrick's* à Yellowknife. La pièce a été jouée lors du 13e festival annuel de théâtre de l'école Mildred Hall, samedi le 6 mai dernier. Ci-haut, la saynète intitulée *Isabelle* : le médecin (Chris Martin) semble impuissant devant le désarroi de Jean (Patrick Papineau), qui vient d'apprendre le décès de son amie Isabelle des suites d'une surdose d'alcool et de barbituriques.

La plupart des gens ne connaissent rien des maladies du foie.

D'autres, par contre, en savent beaucoup trop.

[illegible] plaît donner généreusement.

FONDATION CANADIENNE DU FOIE

Section de Montréal : 264, boul. René-Lévesque Est, bureau R-12
Montréal (Québec) H2X 1P1 (514) 284-2153
No d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance : 0367151-13

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 22, vendredi 2 juin 199

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury /91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Pour commencer la saison de balle-lente en beauté, Caroline Millette de l'équipe les Franco-Fun de Yellowknife arbore une nouvelle coupe de cheveux, lors du match inaugural.

Droit à l'instruction en français

Les parents sont insatisfaits des modifications au projet de loi sur l'Éducation

Le 26 mai, lors d'une ultime séance consacrée à l'étude du projet de loi n° 25, le Comité permanent de la législation a déposé quatre-vingt modifications à la présente version de la nouvelle *Loi sur l'Éducation*.

Trois de ces amendements visaient à répondre aux préoccupations des parents francophones. Les parents ne croient cependant pas que les amendements aient réglé quoique ce soit.

Durant les deux précédentes semaines, les parents et les associations francophones d'Iqaluit, de Yellowknife, de Fort Smith et de Hay River ont en effet répété au Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) que la nouvelle *Loi sur l'Éducation* ne respecte toujours pas le droit des minorités linguistiques officielles à l'instruction dans leur langue première.

Ce droit est inscrit à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Pour cette raison, les parents qualifient la nouvelle loi scolaire d'«inconstitutionnelle».

À la suite de ces représentations des parents francophones, le GTNO a présenté des amendements aux articles 84 et 117 qui traitent des niveaux de gestion scolaire, comité de parents francophones, conseil scolaire francophone et commission scolaire francophone de division et des pouvoirs et fonctions qui s'y rapportent.

Dans un communiqué publié le 31 mai par l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY), Denis Milot, président du Conseil scolaire francophone de Yellowknife, qualifie ces changements de «superficiels» et ajoute qu'ils sont «loin de répondre aux obligations prévues à la Charte».

Selon M. Garth Wallbridge, membre et conseiller juridique de l'APFY, l'objection majeure des parents francophones au projet de loi n° 25 en ce qui a trait à la gestion scolaire demeure entière.

«Nous avions souligné dans notre mémoire au Comité permanent de la législation qu'il n'est pas équitable d'exiger des parents francophones l'établissement de deux conseils scolaires avant d'accorder la création d'une commission scolaire. Cela crée pour la minorité des obligations plus élevées que celles requises de la majorité. Les amendements n'y ont rien changé.»

Loi sur l'Éducation
Suite en page 2

La FFT de retour de la capitale nationale

Les négociations se poursuivent pour une entente Canada-communauté

Fin avril et début mai, le président de la Fédération Franco-TéNOise Daniel Cuerrier s'est rendu à Ottawa et à Québec pour faire valoir auprès des gouvernements fédéral et du Québec la situation et les besoins spécifiques du Nord.

Dans le cas du gouvernement fédéral, l'enjeu des rencontres est particulièrement important. La Fédération Franco-TéNOise négocie avec le ministère du Patrimoine canadien une entente de financement pour la communauté franco-ténoise. Cette entente dite entente Canada-communauté porte tout autant sur les besoins de fonctionnement que de développement de la communauté. À Ottawa, le président de la FFT et son directeur général Daniel Lamoureux ont rencontré à ce sujet la députée de l'Arctique de l'Ouest Ethel Blondin-Andrew, le député de Nunatsiaq Jack Anawak et des hauts fonctionnaires du ministère.

Bien que satisfait du déroulement des rencontres, Daniel Cuerrier reconnaît qu'il est encore trop tôt pour parler de véritables progrès dans les négociations. «Notre démarche ne visait pas à familiariser nos interlocuteurs avec la situation de la communauté franco-ténoise. Nous avons déjà fait cet exercice. Nous voulions plutôt faire accepter le principe que, dans la grande opération de lutte au déficit à laquelle se livre le fédéral, les francophones du Nord sont dans une position unique qui justifie un traitement différent. Au plan des infrastructures et des organismes de la communauté (associations locales, comités de parents, etc),

Canada-communauté
Suite en page 2

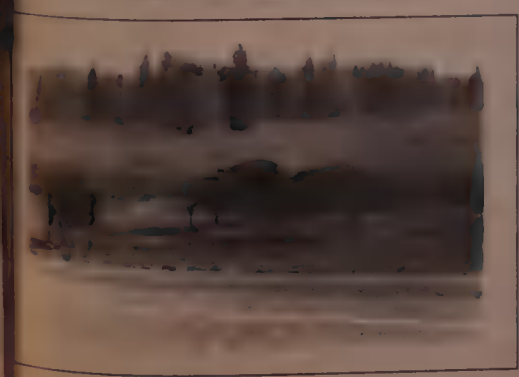

Aux abords de Fort Providence, dans le sanctuaire faunique du Mackenzie où ils vivent en liberté, quelques bisons empruntent la route pour une sortie en famille.

Les parents de l'école Allain St-Cyr visitent les locaux de *St-Patrick's High*.

Lire en page 3

Le recours au tribunal dans le débat sur la *Loi sur l'Éducation* se fait menaçant.

Lire en page 4

La réalité socio-démographique des Autochtones, d'après de nouvelles données statistiques.

Lire en page 5

À la recherche des diamants : images industrielles en pleine nature.

Voir en page 6

Le Programme de contestation judiciaire rétabli, les causes «droits scolaires» reprennent.

Lire en page 8

ÉCHOS DES T.N.-O.

Assermentation de la nouvelle députée d'Aivilik

Le 24 mai, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à l'Assemblée législative, la Commissaire des Territoires du Nord-Ouest Helen Maksagak a assermenté la nouvelle députée pour la circonscription d'Aivilik. Mme Manitok Thompson a été élue le [illegible] mai.

Née en 1955, Mme Thompson est originaire de Coral Harbour (TNO). Elle a d'abord fait carrière dans le domaine de l'éducation. Elle a débuté en 1973 comme assistante-professeur puis est devenue professeur en 1977. Après avoir déménagé à Yellowknife, elle se spécialise en 1983 en éducation permanente. De 1984 à 1986, Manitok Thompson coordonne les services d'interprétation à l'hôpital Stanton de Yellowknife. Installée à Rankin Inlet depuis 1988, elle travaille comme enseignante et comme consultante en langues.

En 1994, Mme Thompson a été nommée au Conseil du développement social du Nunavut. Avant son élection à l'Assemblée législative, elle siégeait comme membre au Conseil de hameau de Rankin Inlet. La nouvelle élue débutera dans ses fonctions le 5 juin, à la reprise de la session.

Risque de privatisation de l'éducation

Dans un mémoire présenté au Comité permanent de la législation de l'Assemblée législative, le Syndicat des travailleurs du Nord déclare «qu'il faut mettre fin à l'élitisme en éducation». En prononçant sur le projet de loi n° 25 (*Loi sur l'Éducation*), le syndicat soutient que le projet de loi encourage la privatisation de l'éducation en permettant l'ouverture d'écoles privées, en accordant des fonds publics à des établissements privés de formation professionnelle et en transférant aux familles une part plus élevée des coûts, sans égard à leur revenu.

«L'établissement d'écoles privées ouvre la porte à la création de deux systèmes d'éducation parrallèles : l'un pour les bien nantis et l'autre pour le reste de la poupulation» conclut le syndicat. L'organisation demande aux membres de l'Assemblée législative de réaffirmer leur appui à un système d'éducation public de qualité et dont le financement est adéquat.

Alimentation traditionelle et nutrition

Une série de fiches d'information sur les aliments traditionnels et leur valeur nutritive vient d'être publiée par la Nation dénée et les services de santé de la région du Mackenzie. Selon Bill Erasmus, chef de la Nation dénée, les fiches ont été préparées pour «redonner confiance à nos gens en ce qui a trait aux aliments qui assurent leur subsistance depuis toujours.» Ces dernières années, la diffusion d'information et de mises en garde contre la contamination des aliments traditionnels a incité des gens du Nord à modifier leurs habitudes alimentaires et à se tourner vers des aliments vendus dans le commerce.

La série de fiches nutritionnelles traite du caribou, de l'orignal, du poisson, du rat musqué, du castor, du lièvre, des oies, des canards, des lagopèdes, des baies et des plantes. Les fiches abordent aussi la question des sources de vitamines A, B et C, de calcium, de fer et les protéines. Réalisé grâce à des fonds d'Environnement Canada et du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord, le projet s'adresse autant aux écoles, aux centres de santé, aux hôpitaux qu'aux communautés intéressées.

Début de la saison des feux de forêt dans l'Arctique de l'ouest

Le centre territorial de surveillance des feux de forêts (situé à Fort Smith) a repris ses activités, y compris la publication de rapports quotidiens sur l'état et l'évolution de la situation dans l'Arctique de l'ouest. En date du 31 mai, vingt incendies ont été rapportés et dix d'entre eux ont été maîtrisés. Dans les régions de Fort Smith, de Fort Liard/Nahanni, Fort Providence/Hay River et Fort Resolution/Fort Smith, les risques d'incendie sont jugés critiques en raison d'une très grande sécheresse et des prévisions d'éclairs.

Contrôle des armes : les opposants persistent

Le 30 mai, les chefs dénés et les leaders métis de la Nation du Deh Cho et des peuples des Montagnes du Sahtu ont adopté à l'unanimité une résolution s'opposant au projet de loi fédéral C-68 sur le contrôle des armes «qui contribue à l'érosion de nos droits ancestraux et (...) à la disparition de notre mode de vie traditionnel». La résolution demande à la députée de l'Arctique de l'ouest Ethel Blondin-Andrew de voter contre le projet de loi et de s'opposer publiquement à son adoption.

Agnès Billa

Loi sur l'Éducation

Suite de la une

En invoquant la teneur décevante des modifications apportées au projet de loi n° 25 en ce qui a trait au droit à l'instruction en français, l'Association des parents francophones de Yellowknife conclut qu'«advenant l'adoption du projet de loi dans sa version actuelle, il ne fait aucun doute que la poursuite, mise en veilleuse il y a trois ans, soit réactivée».

L'APFY en collaboration avec d'autres parties avait intenté une poursuite judiciaire en 1990 contre le gouvernement territorial et pour le respect de l'article 23 dans la *Loi sur l'Éducation*. La poursuite a été suspendue en 1992 pour tenter de résoudre les questions de l'enseignement en français et de la gestion scolaire au sein d'un comité proposé par le GTNO. Aujourd'hui, la présidente de l'APFY Sylvie Vincent semble craindre que le gouvernement ne confonde le rapport de ce comité et l'entente qui en a découlé avec les mesures légales qui doivent être adoptées pour que le GTNO respecte ses obligations constitutionnelles en matière d'instruction en français.

Le Comité des parents francophones d'Iqaluit (CPFI) juge également malheureux qu'après une consultation de grande envergure qui s'est étalée sur plusieurs années, «le gouvernement s'apprête à adopter une loi sur l'éducation qui demeurera une loi inconstitutionnelle (...) de l'avis unanime de tous les experts consultés à cet effet.»

La Fédération Franco-TéNOise fait écho aux réactions des parents francophones en déplorant que «la nouvelle Loi sur l'Éducation trahisse (...) les promesses du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et ignore les droits à l'éducation en français conférés aux minorités de langue officielle (...).»

Le 5 juin prochain, une session spéciale de l'Assemblée législative ouvrira. Elle portera uniquement sur la nouvelle *Loi sur l'Éducation* qui en est à l'étape finale de l'adoption en troisième lecture. Les parents francophones des TNO ont contacté tous les membres de la législature pour tenter une dernière fois de faire modifier la loi dans le sens de leurs représentations.

Dans le cas de l'adoption de l[illegible] dans sa version la plus récente [illegible] parents semblent déjà envis[illegible] d'autres recours, outre les tribun[illegible]

Le Comité des parents fra[illegible] phones d'Iqaluit souligne dans [illegible] communiqué du 31 mai que [illegible] TNO n'ayant pas statut de provi[illegible] toute loi adoptée par l'Assem[illegible] législative des TNO doit rece[illegible] l'assentiment du gouvernem[illegible] central avant son entrée en vigue[illegible] Le comité en conclut que «si [illegible] loi est adoptée dans sa forme [illegible] tuelle, c'est en quelque sorte con[illegible] si le gouvernement fédéral [illegible] même trahissait, et l'esprit, [illegible] lettre de l'article 23 de la Ch[illegible] canadienne des droits et liberté[illegible]

En janvier 1995, le premier [illegible] nistre canadien Jean Chrétien a[illegible] personnellement rappelé à l'o[illegible] les provinces récalcitrantes dan[illegible] domaine des droits scolaires.

Dans le contexte actuel du d[illegible] sur la *Loi sur l'Éducation* des T[illegible] M. Daniel Cuerrier de la Fédéra[illegible] Franco-TéNOise se demande «[illegible] été entendu par les élus des T[illegible] toires du Nord-Ouest.»

Agnès B[illegible]

Entente Canada-communauté

Suite de la une

nous n'avons pas une longue histoire et nous ne souffrons pas d'embonpoint. Ici, il n'est pas vraiment possible de faire du dégraissage sans compromettre notre fonctionnement et notre développement.»

Il semble au président de la Fédération Franco-TéNOise que le message a été compris. Reste à attendre le résultat des négociations qui portent désormais sur le fonds de développement.

Pour ce qui est du volet de fonctionnement, les parties se sont entendues le 22 mars dernier pour une somme de 258 000 $ par an. L'entente aura une durée de quatre ans et débutera à la signature - rétroactivement - au 1er avril 1995.

«Nous n'avons pas à l'heure actuelle d'échéance. Nous attendons maintenant une contre-offre de Patrimoine canadien. L'offre qui est présentement sur la table est de 155 000 $ par année. En fait, ce montant ne couvre même pas la coupure de 200 000 $ qu'a subie le Programme de développement communautaire et culturel», précise M. Cuerrier.

Financement privé

En plus de la future entente Canada-communauté, la Fédération Franco-TéNOise a abordé avec les représentants de Patrimoine canadien la question du financement privé. Avec les coupures de subventions, le financement privé devient, selon le président de la FFT, une avenue dans laquelle la communauté franco-ténoise doit s'engager.

«Nous avons présenté au gouvernement un projet appelé «Grand nord» qui se situerait en marge de l'entente Canada-communauté et qui aurait la même durée de quatre ans pour que les deux démarches coïncident. Nous demandons un soutien financer pour lancer les quatre corporations que nous avons créées pour générer des revenus autonomes. Pour que ces corporations opèrent, nous devons être en mesure de leur fournir les ressources humaines et les compétences requises. Nous nous engageons au terme du projet à faire la preuve de ces revenus. Nous voulons ainsi véritablement actualiser notre p[illegible] tique de financement privé», en[illegible] que Daniel Cuerrier.

Politique du Québec enve[illegible] la francophonie canadien[illegible]

Le 2 mai, la délégation d[illegible] Fédération Franco-TéNOise [illegible] rendait à Québec pour s'entreten[illegible] brièvement - avec Louise Beaud[illegible] ministre déléguée aux Affa[illegible] intergouvernementales canad[illegible] nes, ainsi que les fonctionn[illegible] responsables du SAIC, le Sec[illegible] riat aux Affaires intergou[illegible] nementales. Les discussions [illegible] porté sur la nouvelle politiq[illegible] soutien du Québec à la franco[illegible] nie canadienne, annoncée le 1er [illegible]

Bien qu'il soit trop tôt pour [illegible] de l'impact de la nouvelle politi[illegible] Daniel Cuerrier se prononce [illegible] général : «Nous emboîtons le p[illegible] Québec dans son approche [illegible] qui parle de partenariats, d'é[illegible] ges et de concertation. C'est [illegible] approche que nous privilég[illegible] aussi depuis quelques année[illegible]

Agnès [illegible]

La Presse à Yellowknife

Êtes-vous intéressé.e à recevoir La Pres[illegible] du samedi trois jours après sa parution [illegible]

Voilà l'offre que l'Association franco-culturelle de Yellowknife vous fait pou[illegible] la somme de 5$ (transport inclus)! Contactez le 873-3292 dès maintenant!

La Presse

Merci à Arctic Ventures Inc., à Iqaluit et à NWT Air de l[illegible] collaboration.

Avenir de l'école Allain St-Cyr

Les parents et les organismes francophones visitent l'école *St-Patrick's High*

Le 23 mai dernier, près de trente personnes (y compris 20 parents dont les enfants fréquentent l'école Allain St-Cyr) ont visité les locaux de *St-Patrick's High School*, une école de la Commission des écoles catholiques de Yellowknife qui sera vacante à compter de septembre 1995.

M. Don Kindt de la commission scolaire n° 2 servait de guide au groupe. La visite avait pour but de permettre aux parents et aux organismes communautaires francophones de Yellowknife de vérifier de visu l'état des locaux de l'école *St-Patrick's* et les possibilités de s'y installer. Il est question que l'école Allain St-Cyr (logée depuis son ouverture en 1989 dans des classes transportables) déménage à la fin de l'été dans ces locaux, en attendant la construction d'un bâtiment neuf en 1999.

Une visite appréciée

Les commentaires des parents durant la visite indiquaient surtout leur satisfaction. La perspective que leurs enfants auront accès à un gymnase, une bibliothèque et un laboratoire de sciences réunis en un seul lieu les a particulièrement intéressés.

Il a également semblé à plusieurs parents que l'état général de la bâtisse (construite en 1961) était convenable. Lors d'une assemblée spéciale le 11 mai, certains parents s'étaient demandés si *St-Patrick's High* n'aménageait pas dans un nouvel édifice parce que les locaux actuels n'étaient plus en assez bonne condition. Le président du Conseil scolaire francophone de Yellowknife, Denis Milot, tout de même fait remarquer que c'est aux autorités que reviendra l'évaluation finale du bâtiment.

Du côté des organismes francophones, l'Association franco-culturelle de Yellowknife, la garderie Plein Soleil, l'Association des parents, la Fédération Franco-Ouoise et le journal *L'Aquilon* ont participé à la reconnaissance des lieux. Les plans du bâtiment étant pas encore disponibles, il était pas possible de savoir précisément quelle superficie pourrait être allouée à ces groupes. M. Kindt a toutefois indiqué à deux ou trois reprises des salles qui pourraient servir de bureaux pour les associations. L'intégration des organismes francophones et de l'école découle d'un projet de centre scolaire communautaire relancé en décembre 1994. Depuis que le ministère de l'Éducation a annoncé en janvier 1995 qu'il prévoyait dépenser 3,7 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle école pour Allain St-Cyr, ce projet de centre s'est greffé à la construction de la nouvelle école.

Parents et enfants de l'école Allain St-Cyr ainsi que des représentants des organismes francophones situés à Yellowknife se sont promenés dans les couloirs et les locaux de l'école St-Patrick's High, dans l'éventualité d'un déménagement en septembre 1995.

Intégrer ou ne pas intégrer

La question de l'intégration des groupes communautaires ne fait pas l'unanimité parmi les parents. Comme l'exprimaient MM. Jean-François Pitre et Larry Pontus, «ce qui compte pour nous, c'est une école pour nos enfants». Certains parents croient que la présence des associations peut être dynamique et créer un milieu de vie francophone qui va au-delà du milieu scolaire; d'autres craignent que les activités des associations soient pas compatibles avec l'aménagement et le fonctionnement de l'école.

Quant aux organismes francophones, dans l'éventualité d'un déménagement à l'école *St-Patrick's High*, leur présence dépendrait en grande partie - comme le résumait Mme Léa Smith de la garderie Plein Soleil - des coûts des rénovations et du loyer à payer. Ce à quoi le représentant de la commission scolaire a rétorqué: «Notre intention n'est pas de faire un coup d'argent mais simplement de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'entretien». En fait, après avoir examiné sommairement les chiffres, M. Kindt croit que la contribution financière que reçoit présentement l'école Allain St-Cyr dans le cadre de l'entente Canada-TNO en éducation suffirait probablement à couvrir ces dépenses.

Parmi les organismes francophones susceptibles de rejoindre l'école Allain St-Cyr dans un bâtiment commun, la garderie Plein Soleil trouve un intérêt certain à une association étroite, en raison surtout des missions et des clientèles qui se complètent. Dans l'école *St-Patrick's*, c'est au deuxième étage que la garderie pourrait occuper deux grandes salles adjacentes, moyennant quelques travaux dont la garderie devrait sans doute assumer les coûts.

Tout en se prenant «au jeu» de la visite, quelques personnes ont observé en fin de soirée qu'il fallait d'abord éclaircir la question des classes transportables où loge en ce moment l'école Allain St-Cyr. Le loyer n'expirera que dans deux ans et il n'est pas garanti que l'école puisse quitter avant.

Agnès Billa

Dossier scolaire

L'heure est au lobby auprès du ministre Nerysoo

Agnes Billa/L'Aquilon (2)

En attendant que soient arrivées toutes les personnes intéressées à visiter l'école *St-Patrick's High*, Denis Milot (à droite), président du Conseil scolaire francophone de Yellowknife, et Laurent Morin de l'Association des parents sollicitent des signatures pour une pétition destinée au ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Richard Nerysoo. La pétition demande que la *Loi sur l'Éducation* soit modifiée pour respecter le droit à l'instruction en français pour la minorité.

Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest présente :

Les exilés du Nouveau-Québec

un documentaire sur la relocalisation des Inuit dans l'Arctique durant les années 50.

11 juin à 19 heures (heure de Yellowknife) et
16 juin à 21 heures (heure de Yellowknife)
à l'antenne de **TVNC**.

C'est à ne pas manquer!

EXPO-LIVRES

Juste à temps pour l'été !

LIVRES
LIVRES
LIVRES
LIVRES

Grande sélection de livres, livres à cassettes, disques compacts, cassettes audio et jeux éducatifs. Pour enfants et adultes!

À l'École Allain St-Cyr

5622, 51 A. Avenue (Tél.: 873-3223)

1er juin: 19h à 21h
2 juin: 9h à 21h
3 juin: 9h à 16h

ÉDITORIAL

Le droit à l'éducation en français se dirige vers les tribunaux

Dans le débat entourant l'adoption de la nouvelle *Loi sur l'Éducation* des TNO, les choses se précipitent et du même coup semblent se détériorer depuis une semaine.

Lors d'une séance de la dernière chance le 26 mai, le gouvernement a apporté au Comité permanent de la législation un grand nombre de modifications au projet de loi n°25. Les trois amendements qui visaient plus particulièrement les requêtes des parents francophones ne font pas leur affaire ni à Yellowknife, ni à Iqaluit.

Il est désolant que même après avoir travaillé pendant de longs mois en comité tripartite à discuter de gestion scolaire et d'enseignement en français langue première, et même après tant de consultations, les parents francophones et le GTNO en soient rendus à ce constat de non-inscription des droits scolaires dans la nouvelle loi.

De part et d'autre, les deux parties sont par ailleurs convaincues sur la foi des opinions juridiques qu'elles ont en main de la justesse de leur position. Il semble de plus en plus probable que la menace de réactiver la poursuite judiciaire mise en veilleuse par les parents depuis 1992 ne sera bientôt plus une menace, mais bien un fait accompli.

Les choses juridiques étant ce qu'elles sont, il n'est pas possible de mettre les arguments et les stratégies de chacun sur la table pour évaluer au préalable le bien-fondé du recours aux tribunaux. Et c'est bien dommage. Cela pourrait éviter une suite des événements dont les conséquences seront lourdes.

À défaut de pouvoir communiquer le texte même de l'opinion légale sur laquelle il base sa position, le gouvernement a tout de même offert au conseiller juridique de l'APFY d'en discuter avec les avocats du ministère de la Justice chargés d'établir la constitutionalité de la nouvelle loi scolaire. Il y a évidemment fort à parier que durant cet échange, le ministère donnera un éclairage qui lui est propre aux jugements précédents de la Cour suprême du Canada sur l'article 23; mais au moins, le dialogue serait maintenu. Si cette rencontre est possible, il ne faut pas manquer l'occasion de la tenir.

Les revendications des parents francophones pour des droits inscrits dans la loi et ne dépendant du pouvoir discrétionnaire du ministre sont légitimes. S'il le faut, le recours au tribunal peut devenir inévitable. En attendant d'être absolument sûr que tel est le cas, il ne faut pas oublier que la communauté franco-ténoise et ses représentants font des efforts depuis des années pour s'inscrire dans la réalité d'ici. Sans renoncer à nos droits, faisons encore une fois l'impossible pour trouver ensemble une solution à un problème en voie de devenir une impasse.

Agnès Billa

NOUVELLES COUPURES À RADIO-CANADA...

*LA SOCIÉTÉ RÉELLEMENT COUPÉE...

Sur le bout de la langue

Variation sur un même item

Qu'est-ce que **se mériter**, **investiguer** et **item** ont commun? Ce sont de véritables fantômes qui hantent français, alors même qu'ils n'existent pas!

Se mériter provient peut-être d'une analogie avec tournure «l'attribution d'un prix au mérite». Cependant forme pronominale (un verbe précédé de **se**) de mér n'existe pas! Si vous remplacez Il s'est mérité un prix 5000 $ par la formule Il ■ **remporté** un prix de 5000 $, v aurez mérité un bon point en français!

Nul besoin de faire enquête pour déterminer l'origine to investigate, dont le seul équivalent français est le **investigation**, synonyme d'enquête. Ce n'est pas le seul de passe-passe grammatical de ce genre: si on ne procrastiner, en français, on peut parfaitement faire preuve **procrastination.**

Des trois sujets mentionnés en introduction, **item**, avec quatre lettres, connaît le plus grand nombre d'emplois sifs. En français, item est rarement utilisé correctement, peut-être dans les mots croisés, où il garde les sens «en ou et «de même», légués par le latin. L'Académie fran accepte aussi l'emploi d'item (au sens de «de même») éviter la répétition du même élément dans une liste ou compte. L'analogie avec **idem**, qui signifie aussi «de mêm joue probablement un rôle dans cet usage.

Sous l'influence de l'anglais, item s'est furtivement duit dans les ordres du jour, les catalogues, les division documents, voire les listes d'épicerie. Le truc, pour débarrasser dans la langue courante, est de chercher remplacer par les mots **article, poste, question, point détail.**

Article s'emploie dans les contextes où on parle marchandises (vendues ou achetées) ou de divisions de que ce soit une loi, un traité ou un constat. Attent **produit**, qui n'est qu'un synonyme partiel d'article. Le **poste** sert surtout en comptabilité, au sens d'opération crite dans un livre comptable.

Le recours à **question, point,** et **détail** dépend surto contexte. Gardez **détail** pour parler d'éléments non spé

Pour des exemples de tournures courantes qui néce raient le remplacement d'item, consultez l'encadré. Ne dez pas courage devant les nombreux fantômes à Ω«ex ser» dans votre français quotidien, que ce soit se m investiguer ou item. Tout cela n'est, en définitive, qu variation sur un même thème: le défi de la survie de belle langue en terre d'Amérique...

Annie Bo

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accédera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

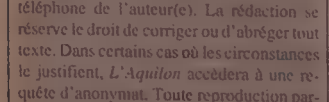

Variation sur un même item : suite et fin.

Notre magasin ne vend pas cet item.
>> **cet article, ce produit**

Ma liste d'épicerie comporte plusieurs items.
>> **plusieurs articles**

Nous modifierons l'item 14 de votre contrat.
>> **l'article**

Cette dépense figure à l'item transport.
>> ■ **poste**

Il faut présenter un budget itémisé.
>> **un budget détaillé**

Veux-tu ajouter cet item à l'ordre du jour?
>> **ce point, cette question**

J'aimerais discuter de certains items de ce contrat.
>> **certains détails.**

Le courrier des lecteurs de L'Aquilon

Partagez vos opinions.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Les Autochtones au Canada et dans les T.N.-O.

Quelques données statistiques sur les Premières nations

Deuxième partie

D'autres statistiques nationales sur la population autochtone tirées du document de référence *Données ministérielles de base* publié par le Ministère des Affaires indiennes et du Nord au début d'année[1].

«Les premières nations prennent davantage la direction de leurs terres. Dans le cadre de l'effort soutenu en vue d'établir de nouvelles relations entre les Premières nations et le Canada, il est essentiel que les intervenants disposent de données complètes et exactes sur la situation des Premières nations et sur le progrès qu'elles ont accompli vers l'indépendance» peut-on lire en introduction de la publication *Données ministérielles de base*, 1994.

Dans le Nord, même sans être un intervenant actif dans le dossier des affaires autochtones, il est important pour chaque individu de connaître ces données, ne serait-ce que pour mieux comprendre les dynamiques sociales de la vie quotidienne dans le Nord et le contexte démographique, culturel et politique particulier dans lequel nous évoluons.

Cette semaine, les données statistiques que nous publions dans le deuxième d'une série de trois articles portent davantage sur les conditions socio-économiques des Autochtones (Indiens selon le MAINC) pour l'ensemble du Canada. La semaine prochaine, nous conclurons la série avec les données relatives aux Autochtones du Nord.

Conditions de santé

L'espérance de vie chez les Indiens a augmenté et la tendance se poursuivra au cours des prochaines années. Il est prévu que l'espérance de vie à la naissance augmentera de 14 ans entre 1975 et 2015. l'écart entre celle des hommes et des femmes allant en augmentant. Ainsi en 1975, l'espérance de vie des hommes était de 59,2 ans et celle des femmes de 65,9. En 1995, cette espérance est de 69,1 chez les hommes et 76,2 chez les femmes. On prévoit que ces chiffres seront de 72,9 et 80,1 en 2015.

Parallèlement à cette espérance de vie à la hausse, le taux de mortalité est à la baisse. Ainsi, de 1955 à 1990, le taux de mortalité des Indiens est passé de 10,2 à 4,5 décès par millier de personnes. C'est le taux de mortalité infantile qui a marqué la baisse la plus spectaculaire et est un facteur de l'augmentation de l'espérance de vie des Indiens; il est passé de 82 à 12,6 de 1960 à 1992.

Entre 1982 et 1991, les lésions traumatiques et l'empoisonement ont été les plus importantes causes de décès chez les Indiens. Cela représentait 154 décès par 100 000 personnes en 1992. Les causes les plus fréquentes de décès par lésions traumatiques sont les accidents de véhicule automobile, le suicide et la noyade.

Éducation

Le taux d'inscription au secondaire et au primaire pour la population indienne âgée de 4 à 18 ans vivant sur les réserves a augmenté de 1985 à 1994 passant d'environ 91% à 97%.

De plus, le taux de persévérance à l'école a augmenté très substantiellement de 1961 à 1994. En effet, 3% de la population indienne des réserves avait complété 12 années d'études consécutives en 1961 comparativement à 78% en 1994.

Quant aux études postsecondaires, le nombre d'Indiens qui fréquentaient des établissements postsecondaires a presque doublé entre 1985-1986 et 1992-1993 passant de 11 170 à 21 566.

Malgré cette augmentation, le taux de participation des Indiens à l'éducation postsecondaire demeure inférieur au taux de la population canadienne totale. Ainsi, en 1992-1993 le taux était de 7,5% chez les Indiens comparativement à un taux de 10% pour l'ensemble du Canada.

Conditions sociales

La proportion des enfants indiens placés (i.e. les enfants retirés des soins parentaux, afin de les protéger contre le délaissement et/ou les mauvais traitements, ou afin de prévenir ces problèmes) a plafonné à 6,5% au milieu des années 1970 et a diminué graduellement jusqu'à 3,5% de la population indienne âgée de 16 ans et moins en 1986-1987. Il y a eu une recrudescence du phénomène de 1987-1988 à 1993-1994, la proportion passant de 3,8% à 4,0%. Il est à remarquer que le nombre absolu d'enfants placés a varié entre un minimum de 3 600 (en 1986-1987) et un maximum de 6 200 (en 1976-1977) alors que la population indienne de ce groupe d'âge a augmenté sensiblement durant la période de référence soit de 93 484 individus en 1967-1968 à 119 748 en 1993-1994.

Au cours des deux dernières décennies, la proportion moyenne d'Indiens adultes placés en institution ou dans un établissement de soins a baissé légèrement pour passer de 3,7 par millier au cours des années 1970 à 3,2 par millier au cours des années 80. La proportion était de 3,0 en 1993-1994.

Au niveau de l'aide sociale, le nombre moyen d'assistés sociaux par mois pour la population indienne est passé de 39 146 en 1981-1982 à 67 977 en 1993-1994. Le nombre moyen de personnes qui bénéficiaient de l'aide sociale (i.e. en comptant le nombre de personnes à charge) est passé de 88 079 (environ 26%) en 1981-1982 à 152 949 (environ 29%) en 1993-1994.

Les dépenses d'aide sociale ont plus que doublé entre 1983-1984 et 1993-1994 passant de 216 millions à plus de 557 millions de dollars.

Population active

Le pourcentage de la population indienne des réserves qui fait partie de la population active a augmenté de 1981 à 1991 passant de 39% à 47% de la population totale âgée de 15 ans et plus. Ces données diffèrent en fonction du sexe. Ainsi le pourcentage de la population active chez les hommes était de 51% en 1981 et est passé à 55% en 1991. Chez les femmes, ces pourcentages sont respectivement de 28% et 38%.

Alain Bessette

1. Tirés de *Données ministérielles de base*, 1994. Ministère des Affaires indiennes et du Nord, Janvier 1995.

À propos d'autre chose

Soyez à l'écoute!
Tous les dimanches,
de midi à 13 heures,
l'équipe de la seule émission
de radio en français à Yellowknife
vous invite à syntoniser CKLB au
101,9 sur la bande MF.

Information :
Jean-François Boucher
Mario Paris

873-3292

Assemblée générale annuelle

L'Association franco-culturelle de Yellowknife
invite tous les francophones et francophiles
de Yellowknife à son assemblée générale annuelle.

Quand : le mercredi, 14 juin 1995
Où : École Allain St-Cyr (5622, 51A Avenue)
Heure : 19 h 30

Plusieurs postes d'administrateurs
sont à combler. Café et beignes seront servis.

Bienvenue à toutes et à tous!

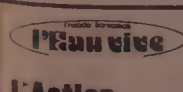

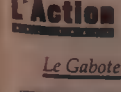

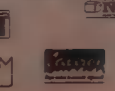

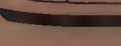
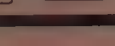

Pour rejoindre d'autres lecteurs...

OPSCOM

ONTARIO :
12 journaux avec un tirage de 105 779

ATLANTIQUE :
8 journaux avec un tirage de 44 803

OUEST et TERRITOIRES :
8 journaux avec un tirage de 14 700

900-325, rue Dalhousie, Ottawa (Ontario)
Tél. (613) 241-5700 Fax (613) 241-6313
1-800-267-7266

En pleine nature ...

Sans carburant, rien ne fonctionne dans le camp. Les véhicules, les outils, les appareils en tout genre seraient immobilisés et silencieux, sans cet immense réservoir qui contient le précieux combustible.

Dans l'échelle qui court le long du réservoir, un corbeau a lui aussi trouvé du réconfort auprès du grand cylindre. L'échelle lui a fourni un endroit abrité du vent pour installer son nid.

À peine à vingt minutes de marche du camp d'exploration de diamants, on se retrouve sur la route de glace, en pleine nature.

Au loin, les installations industrielles se résument à quelques soubresauts sombres sur la ligne d'horizon.

Par la route de glace, il faut rouler à bonne vitesse pendant six à huit heures avant d'atteindre le camp d'exploration situé au nord-est de Yellowknife. Selon les saisons et les activités, de 50 à 100 personnes y travaillent.

Photos : Collaboration spéciale Barb Medland

Textes : Agnès Billa

Cinquante pieds sous terre, un tunnel de 3000 pieds est en construction. Une fois complété, ce tunnel permettra de procéder au fastidieux travail d'échantillonage essentiel à la recherche des diamants.

Si les recherches sont fructueuses, les Territoires du Nord-Ouest feront mentir le dicton français «aussi faux que des diamants du Canada» remontant à la découverte en 1541 par Jacques Cartier de «pierres précieuses» qui n'étaient que du quartz.

À vos marques... Prêts? Partez!

1995 marque les débuts du plus grand rassemblement francophone sportif et culturel jamais vu dans l'Ouest du Canada:

Les 1ers Jeux francophones de l'Ouest

30 juin, 1er, 2 et 3 juillet 1995

Edmonton et Beaumont, Alberta

- *Volley-ball*
- *200 bénévoles*
- *Super combat des vedettes*
- *300 athlètes et artistes*
- *Présentation multi-médias*
- *Athlétisme*
- *Les Colocs*
- *Formation vidéo*

Une délégation de 25 personnes du Nord (Yukon et Territoires du Nord-Ouest) sera sur place pour vous représenter.

Merci au journal L'Aquilon pour son appui.

Pour informations, appelez la Fédération Franco-TéNOise **(403) 920-2919.**

SOYEZ, VOUS AUSSI, SUR LA LIGNE DE DÉPART! Encouragez-les et appuyez-les!

LA LIBERTÉ

Le seul hebdomadaire en langue française publié au Manitoba est à la recherche d'un(e)

Journaliste

Fonctions:

- rédiger de courts articles et des grands reportages;
- prendre des photos pour illustrer les textes;
- participer au montage du journal.

Exigences:

- posséder un diplôme en journalisme ou une formation équivalente
- avoir une excellente maîtrise du français, écrit et oral, et une bonne connaissance de l'anglais
- connaître le QuarkXPress.

La personne doit aussi:

- être capable de travailler aisément sous pression et à des heures irrégulières (disponibilité les fins de semaines et le soir au besoin);
- posséder des capacités de leadership (flexibilité, initiative et esprit d'équipe) et d'ouverture (savoir accepter la critique et vouloir apprendre);
- respecter les heures de tombée et les directives;
- la possession d'une automobile et d'un appareil photographique sont des atouts supplémentaires.

Salaire: à négocier en fonction des compétences et de l'expérience.
Durée de l'emploi: poste à temps plein
Entrée en fonction: à déterminer

Faites parvenir votre curriculum vitae, ainsi que les noms de trois répondants pour référence, au plus tard le 12 juin 1995, au soin de:

Le directeur
Journal La Liberté
C.P. 190
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4

Prière d'inscrire sur l'enveloppe: Personnel et confidentiel.

APPARTEMENT À PARTAGER

Cherche colocataire (femme) pour le 1er juillet. À partager superbe appartement. Comprend deux salles de bain et vue sur le lac. Appelez Geneviève au 920-6166 (travail) ou 873-8451 (résidence).

Indian and Northern Affairs Canada — Affaires indiennes et du Nord Canada

APPEL DE PROPOSITIONS

Les propositions adressées à Gestionnaire, Contrats et Achats, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, C.P. 1500, Yellowknife, NT, X1A 2R3, seront reçues jusqu'à 15 h 00, (H.A.M.) la date limite. Les documents de soumission peuvent être obtenus en contactant Larry Eirikson au (403) 920-8115.

CONTRAT 95-50109 APPEL DE PROPOSITIONS
SYNTHÈSE DE L'INFORMATION EXISTANTE

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord invite les entrepreneurs à soumettre une proposition pour développer un inventaire exhaustif de l'information existante de l'étude géologique de la région du Kitikmeot Ouest et de l'Esclave dans les T.N.-O. Il sera nécessaire d'identifier la mesure, l'étendue et le contenu des sources actuelles d'information (afin d'inclure des données socio-économiques, bio-physique et connaissance écologique traditionnelle) et de présenter cette information dans un sommaire des sources principales ainsi qu'une banque de données électronique de la bibliographie de référence. L'information recueillie servira à identifier les priorités de cueillette d'information, ce qui aidera à développer une base d'information pour l'évaluation du développement potentiel dans la région.
DATE LIMITE : 9 JUIN 1995.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Projets concernant une route, le site, le terrain et les installations sanitaires

Le GTNO lance un appel d'offres pour des services d'ingénierie comprenant des travaux d'arpentage, les plans, la préparation de contrats et différents travaux en génie dans la région de Fort Smith
– Communautés de la région de Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au Bureau régional de service, Palais de justice) ou au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 12 JUIN 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 29 mai 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-2631

Renseignements techniques : Dale Enzenauer, Agent de projet, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-2194

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

M.V. Merv Hardie - préfabrication d'une nouvelle section médiane

Ce travail comprend la construction d'une nouvelle section d'une coque en acier et de deux sections en acier du bloc-passerelle. L'installation et l'ajustement de nouvelles sections sur le traversier seront fait plus tard, en vertu d'un contrat séparé.
– Contractor's Plant, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 14 JUIN 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 24 mai 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, Agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Whitlock, surintendant, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 695-3427
ou
Tony MacAlpine, directeur, Tél. : (403) 695-3424

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Parc territorial de Hay River - Phase II

Fournir le matériel, rénover les structures déjà existantes destinées aux activités et en construire de nouvelles, y compris de nouvelles installations d'entretien et de service, au camping et à la plage
– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au Bureau régional de service, Palais de justice), téléphone : (403) 874-2631 ou au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue), tél. : (403) 873-7662 avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 JUIN

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du mai 1995.

Un montant de 50 non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-2631

Renseignements techniques : David MacPherson, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-2764
ou
Ray Chladny, Chladny Consulting Ltd., Tél. : (403) 874-2764

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent des terres
Affaires municipales et communautaires — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 1er juillet 1996)
Le traitement initial est de 42 373 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0108SFM-0003 — **Date limite :** le 9 juin 1995

Agent des ressources renouvelables, niveau II
Ressources renouvelables — **Lac la Martre, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 42 373 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 415 $.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0145VG-0003 — **Date limite :** le 9 juin 1995

Chef adjoint, Contrôle des dépenses gouvernementales
Secrétariat du Conseil de gestion financière — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 par année.
Réf.: 011-0147GFB 0003 — **Date limite :** le 9 juin 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive –*
  Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.

Northwest Territories

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Améliorations de la sécurité - Installations pour jeunes contrevenants River Ridge

Nouvelle route d'accès, clôture de sécurité à maillon de chaîne, système de surveillance en circuit fermé, système d'intercom, restauration des portes et différents travaux architecturaux de rénovation pour améliorer les installations existantes en matière de sécurité
– Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou livrées en main propre à l'édifice Jack Taylor) téléphone : (403) 872-7273, télécopieur : (403) 872-3800 ou au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées au Bureau régional de service, Palais de justice), téléphone : (403) 874-2631, télécopieur : (403) 874-3274, au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou livrées en main propre au Bureau régional de service, 5013, 44e rue), téléphone : (403) 873-7662, télécopieur : (403) 873-0257 avant :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE 21 JUIN

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 1er juin 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Gloria Schraeder, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 872-7273

Renseignements techniques : William R. Reimer, Agent de projet, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 872-7207
ou
Naseem Bashir, A.D. Williams Ltd., Tél. : (403) 873-2395

Respect des droits scolaires

Les parents francophones de Cornwall et de la Colombie–Britannique sont les premiers «clients» du Programme de contestation judiciaire

Le nouveau Programme de contestation judiciaire financera les causes juridiques des parents de Cornwall en Ontario et de la Colombie–Britannique, qui luttent pour leurs droits scolaires depuis des années.

Le directeur général du Programme de contestation judiciaire, François Boileau, a confirmé à l'APF que Jeannine Séguin, Nicole Bourgeois et Jean–Charles Landry de Cornwall, de même que la Fédération des parents de la Colombie–Britannique, recevraient une somme maximale de 50,000$ pour financer leur cause linguistique respective en première instance.

Les deux causes avaient déjà bénéficié d'un soutien financier de l'ancien Programme de contestation judiciaire, qui avait été aboli sous les conservateurs de Brian Mulroney, avant de renaître de ses cendres sous les libéraux de Jean Chrétien.

Les trois parents de Cornwall, dans l'est ontarien, ont intenté une poursuite contre le gouvernement provincial dans le but d'obtenir un financement équitable pour les écoles francophones. De son côté, la Fédération des parents francophones de la Colombie–Britannique poursuit le gouvernement provincial dans le but d'obtenir la gestion scolaire. Dans les deux cas, les gouvernements ont joué avec la patience et la bonne volonté des parents. En Ontario, les avocats de la Couronne ont tout fait pour retarder les procédures en cour.

Outre les trois parents de Cornwall, cinq autres intervenants dans cette cause ont demandé, et obtenu, une aide financière. Il s'agit du Conseil des écoles catholiques de Stormont-Dundas-Glengarry (15 000 $), de l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario (7500 $), de l'Association franco-ontarienne des conseils d'écoles catholiques (7500 $), du Conseil de l'éducation catholique pour les francophones de l'Ontario (7500 $) et de l'Association des enseignants et des enseignantes franco-ontariens (7500 $).

Le Comité des droits linguistiques, qui a approuvé ces deux demandes d'aide financière, a aussi accepté de verser une somme supplémentaire de 15 000 $ à chacun des deux groupes pour couvrir les frais d'avocats encourus entre le 30 août 1993 (date où l'ancienne première ministre Kim Campbell a annoncé le retour du Programme de contestation judiciaire) et le 24 octobre 1994, alors que le Programme a officiellement revu le jour.

Le Programme de contestation judiciaire finance des groupes ou des individus qui désirent poursuivre un gouvernement qui ne respecte pas des droits linguistiques ou des droits à l'égalité, qui sont reconnus dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Le budget du programme est de 2,75 millions de dollars par année. De cette somme, 550 000 $ servent à financer les causes reliées aux droits linguistiques. Le programme accorde 50 000 $ en première instance, 35 000 $ si la cause se rend en appel et un autre 35 000 $ si l'affaire se rend jusqu'à la Cour suprême du Canada.

Le programme existe pour aider le client à payer ses avocats. Il alloue un maximum de 150 $ de l'heure pour le travail de représentation en cour, 100 $ de l'heure pour la recherche et 50 $ de l'heure pour le travail administratif. La plupart du temps, les avocats qui se lancent dans cette aventure épousent la cause qu'ils défendent devant les tribunaux. «Ça prend des avocats à cause», estime le directeur général du programme, François Boileau, qui ajoute: «Les forces en présence sont inégales. L'avocat doit en être conscient».

L' avocat «à cause» doit aussi accepter les tarifs du Programme de contestation judiciaire, tout en sachant que ses adversaires sont grassement payés pour défendre la province. «Le gouvernement dépense beaucoup plus pour se défendre...et pour perdre, en bout de ligne», assure François Boileau. La victoire de David contre Goliath en somme.

Yves Lusignan (APF)

Déficit à l'ACFO

L'association canadienne–française de l'Ontario a fait un déficit de 136 000 $ en 1994-1995.

A lui seul, le controversé déménagement du siège social de l'ACFO à Toronto a coûté la coquette somme de 64 000 $! L'ACFO a aussi été obligée de payer plus de 30 000 $ en compensation à ses employés, qui avaient tous refusé de déménager. De plus, l'association doit maintenant payer un loyer alors qu'auparavant, elle logeait dans un édifice qui était sa propriété.

Le président de l'ACFO, André Lalonde, soutient tout de même que le déménagement en valait la peine. Il faut savoir que l'association mise beaucoup sur sa présence dans la capitale provinciale, pour faire avancer les dossiers franco–ontariens au niveau politique. «Ce n'est pas pour des avantages financiers, mais pour des avantages politiques qu'on a déménagé à Toronto», explique M. Lalonde.

Outre les frais reliés au déménagement du siège social, l'ACFO doit aussi absorber un déficit imprévu de 18 000 $ rattaché à l'organisation de la fameuse assemblée annuelle de 1994, qui avait attiré de nombreux politiciens fédéraux, dont le leader bloquiste Lucien Bouchard et la ministre de la Santé Diane Marleau.

Pour expliquer ce déficit, le président André Lalonde parle d'une réduction des revenus de 179 927 $, résultat des restrictions budgétaires au niveau fédéral.

Pour équilibrer son budget, l'ACFO a donc décidé de se restructurer en réduisant son personnel. Lorsque les finances le permettront, l'ACFO fera fonctionner son bureau de Toronto avec quatre employés. Deux d'entre eux seront des cadres. A titre de comparaison, ils étaient six employés à Ottawa, dont quatre cadres.

On embauchera aussi des contractuels, selon les fonds disponibles. Le recours à des employés temporaires a aussi pour but de contrôler les dépenses.

L'ACFO tiendra sa 46e assemblée annuelle les 2, 3 et 4 juin à Toronto. Les délégués se pencheront alors sur la restructuration de l'association.

APF

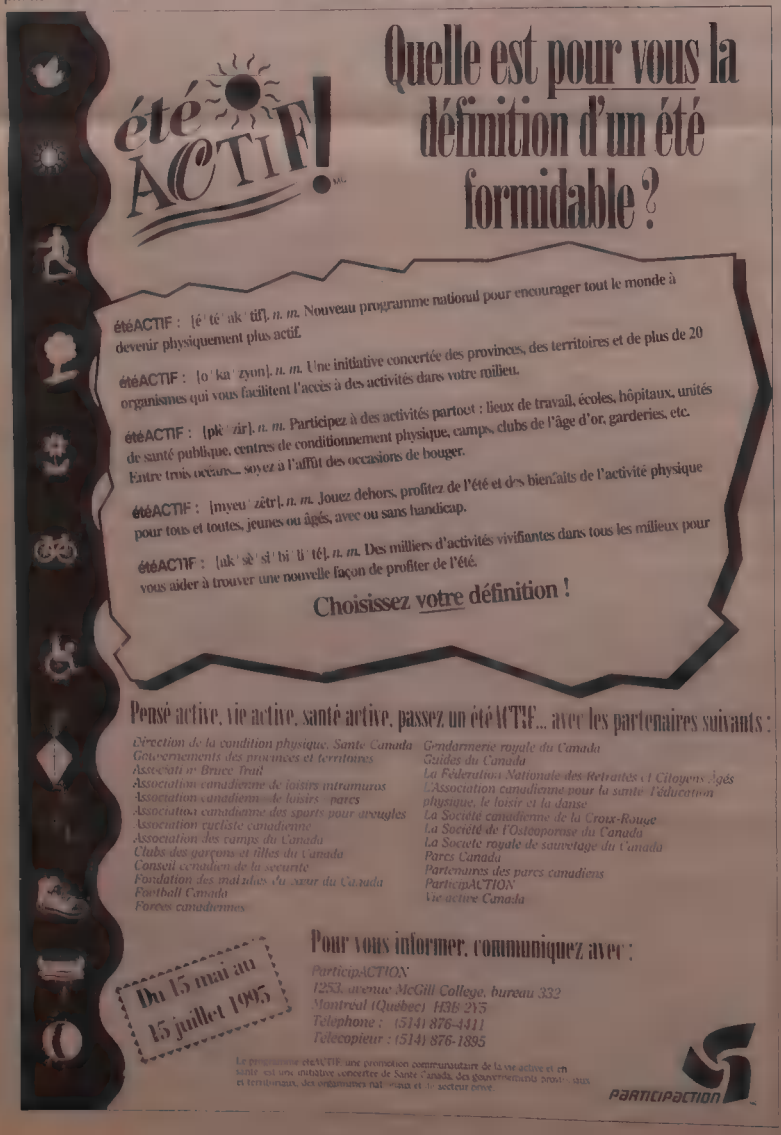

Places disponibles en septembre 1995

La nouvelle Garderie Plein Soleil, située au 5008 Forrest Drive à des places disponibles en septembre 1995 pour les enfants de 18 mois à 5 ans.

La semaine de
pré-inscription
se fera
du 19 au 23 juin.

Frais d'inscription : 10$ non-remboursable
Pour plus d'information,
veuillez communiquer avec Léa ou Danièle au 920-2919.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 23, vendredi 9 juin 19

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

De part et d'autre du Grand lac des Esclaves, les jardins, les serres et les potagers se réveillent. Les ventes de plantes et de semis se multiplient. Le jardinage reprend son droit de cité.

La Commission d'établissement du Nunavut se prononce

Plus que trois candidatures pour la capitale du Nunavut

Le futur gouvernement du Nunavut remet à Ottawa le choix de la capitale du nouveau territoire. Dans un rapport publié le 25 mai et intitulé «L'empreinte de nos pas dans la neige fraîche», la Commission d'établissement du Nunavut (CÉN) émet cette recommandation, parmi 104 autres.

Le rapport a été transmis au ministre des Affaires indiennes et du Nord, au chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'au président de *Nunavut Tunngavik Incorporated.*

Après, ces derniers mois, [redacted] campagne animée dans plusieurs des communautés [redacted] lice pour le statut de capitale, la commission recommande que seulement trois des six candidatures (celles de Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet) soient retenues. Baker Lake, Gjoa Haven et Igloolik ne sont donc plus officiellement dans la course.

La Commission d'établissement du Nunavut invoque les pouvoirs contenus dans la loi fédérale sur le Nunavut ainsi que la tradition parlementaire (dans le choix d'Ottawa et de Yellowknife comme capitales) pour justifier sa décision. La CÉN rejette sans équivoque la tenue d'un plébiciste pour trancher la question du choix de la capitale.

Selon les commissaires, la tenue d'un plébiciste sur la capitale risque fort d'être un facteur de division plutôt qu'une occasion de rassemblement pour la population du Nunavut. Il est facile de prévoir que les habitants du Baffin, du Keewatin et du Kitikmeot et leurs représentants régionaux [redacted] sein de la CÉN voteront massivement pour leur ville respective. Le poids démographique du Baffin (dont la population est équivalente à celles des deux autres régions) risquerait également de rendre l'exercice futile.

Décentralisation

Dans son premier rapport, la Commission d'établissement du Nunavut revient sur certaines prévisions relatives au futur gouvernement. Dans une étude réalisée en 1991 par la firme Coopers & Lybrand, le nombre d'équivalents de travail à temps plein pour la fonction publique avait été évalué à presque 1 200 postes. La commission recommande que le chiffre soit ramené à 555 équivalents.

Une même tendance marquée à la baisse a prévalu dans la projection des coûts initiaux d'établissement du nouveau gouvernement. Ils s'élèvent maintenant à un peu plus de 200 millions de dollars.

La Commission d'établissement du Nunavut privilégie un gouvernement simple, limité à deux pa-

Capitale du Nunavut
Suite [redacted] page 2

Loi sur l'éducation

La réglementation prouverait que la loi est constitutionnelle

Une rencontre, le 6 juin, avec Richard Nerysoo, le ministre de l'Éducation, aura permis aux parents francophones des Territoires du Nord-Ouest de mieux cerner la position du gouvernement dans le dossier de la révision de la Loi sur l'Éducation.

Denis Milot (Conseil scolaire francophone de Yellowknife), Garth Wallbridge (Association des parents francophones de Yellowknife) et, pour la Fédération Franco-TéNOise, Daniel Lamoureux ainsi que Francine Labrie participaient à cette rencontre.

D'entrée de jeu, le ministre n'a pas caché qu'il regrettait la sortie des parents francophones dans les média locaux, territoriaux et nationaux ainsi que leur campagne de demandes d'appui auprès des députés des TNO, des députés fédéraux francophones et des membres du cabinet Chrétien, y compris le premier ministre du Canada lui-même.

Selon M. Nerysoo, la Loi sur l'Éducation telle que révisée est conforme à l'article 23 de la Charte des droits et libertés. Cet article confère aux minorités linguistiques officielles le droit à l'instruction dans leur langue première (qu'il s'agisse du français ou de l'anglais). Le ministre soutient que la réglementation qui accompagnera la loi fera la preuve de la constitutionnalité du projet de loi nº 25.

Aux dires de M. Lamoureux de la FFT, cette affirmation du ministre de l'Éducation a grandement surpris ses interlocuteurs francophones. Le raisonnement semble d'autant plus improbable au directeur général de la Fédération que les règlements ne sont pas écrits et qu'il n'est donc pas possible de juger de quelle façon et dans quelle mesure ils concrétiseront la loi et ses intentions.

Afin de rassurer encore davantage les parents en ce qui a trait aux réglements qui permettront l'application de la Loi sur l'Éducation,

Réglementation
Suite en page 2

Bien sûr les corbeaux représentent bien le Nord! Mais comment nier la joie que nous procure le retour sur les fils électriques d'oiseaux plus menus et au chant plus léger?

SOMMAIRE

Julie Bernier qui anime l'Association franco-culturelle de Hay River a démissioné.

Lire en page 3

Le rapport de la Commission d'établissement du Nunavut augure bien pour l'avenir.

Lire en page 4

Un instantané des Autochtones du Nord, d'après une étude statistique du fédéral.

Lire en page 5

Le CRTC est en faveur d'un accès généralisé à l'autoroute de l'information.

Lire en page 6

Les bénévoles de l'hôpital Stanton à Yellowknife sont fêtés pour leur grand coeur.

Lire en page 8

ÉCHOS DES T.N.-O.

Feux de forêt : des conditions extrêmes

Selon le Centre territorial de contrôle des feux de forêt, les risques de feux de forêt dans l'Ouest des T.N.-O. se situent surtout actuellement dans les catégories «élevés» et «extrêmes».

Dans le nord de cette région (le Delta du Mackenzie et Fort Good Hope) les risques de feux sont considérés comme faibles en raison des précipitations tombées lors des derniers jours.

Plus au sud, dans le Sahtu et autour de Wrigley, les risques sont élevés.

Toute la vaste région du sud des T.N.-O. se retrouve dans des conditions extrêmes de feux de forêt en raison de la température chaude et du faible taux d'humidité qui y sévit. De plus, le Centre s'attend à ce que la foudre s'abatte dans la région ouest de Fort Simpson où la forêt est très sèche.

Un DC-4 du GTNO s'envole vers l'Alberta

Les T.N.-O. viennent de prêter un DC-4 à l'Alberta afin d'aider cette province dans ses efforts de lutte aux feux de forêt.

Selon le ministre Don Morin, les T.N.-O. sont prêts à fournir d'autres aéronefs et du personnel s'ils sont disponibles. Il s'agit d'un test de plus pour ces avions et leur équipage. En effet, Transports Canada avait récemment inspecté les avions et évalué la compétence des pilotes de Buffalo Airways qui en ont charge. Selon Transports Canada, la formation reçue par ces pilotes dépasse même les normes courantes. De plus, le ministère des Ressources renouvelables a tenu des sessions de formation pour ces pilotes afin de les familiariser avec les méthodes utilisées par le ministère dans son contrôle des feux de forêt.

Rappelons qu'au Canada, le prêt d'avions et d'équipages entre provinces et territoires est une pratique courante durant la saison de feux de forêt.

Une page de calendrier pour une jeune de Fort Smith

L'étudiante Corie Flett de l'école J.B. Tyrell de Fort Smith aura sa propre page de calendrier. Elle avait soumis une affiche dans le cadre d'un concours d'affiche ayant pour thème «L'énergie, les gens et l'environnement». Ce concours était parrainé par le ministère territorial de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières. Son affiche a été retenue pour représenter les T.N.-O. dans un concours national sur l'énergie et l'environnement. Chaque province et territoire sont représentés dans ce calendrier.

Les élèves qui ont remporté le concours territorial sont Gisselle Maiyogina de l'école Kullik Ilihakvik de Cambridge Bay, Vanessa Aubrey de l'école J.B. Tyrell de Fort Smith ainsi que Chelsea Hamilton de l'école Nakasuk d'Iqaluit.

Alain Bessette

Capitale du Nunavut

Suite de la une

liers: local et territorial. Dans un certain nombre de domaines (la santé et l'éducation), des conseils régionaux seront supprimés ou fusionnés. L'emphase est mise sur «un rôle de premier plan pour les administrations locales».

Au sein de la fonction publique, la CÉN enjoint le futur gouvernment du Nunavut de recruter moins 50% de ses membres parmi la population inuit du territoire, et ce dès 1999. En 2021, la commission espère que le gouvernement aura atteint l'objectif ultime de 80% afin de refléter la proportion des Inuit dans l'ensemble de la population du Nunavut.

Le rapport «L'empreinte de nos pas dans la neige fraîche» reconduit à un prochain rapport prévu pour avril 1996 les questions reliées au processus électoral: la représentation équilibrée des sexes l'Assemblée législative, ainsi que le mode de nomination du chef du gouvernement et la définition de son rôle. Pour assurer aux femmes et aux hommes une présence égale à l'Assemblée législative, il est question à la CÉN d'élire dans chaque circonscription deux députés, un de chaque sexe. Le rapport précise que cette «approche novatrice ne fait pas encore l'unanimité parmi les commissaires». Quant au choix du chef du gouvernement, il pourrait faire par scrutin universel.

Dans une lettre adressée le 16 janvier dernier à John Amagoalik, le président de la Commission d'établissement du Nunavut, la présidente de l'Association francophone d'Iqaluit Suzanne Lefebvre et le vice-président Paul Landry ont fait savoir l'appui que l'AFI apporte la candidature d'Iqaluit.

«Nous considérons que la véritable force d'une communauté, son dynamisme et vitalité dépende surtout des gens qui la composent. Et, quelle autre ville du Nunavut peut s'enorgueillir de compter parmi population des représentants dynamiques de trois communautés vivant côte à côte et, en harmonie. (...) Quel meilleur argument pouvons-nous avoir en faveur d'une ville qui aspire à devenir la capitale d'un territoire dont le but est de créer une société nouvelle, basée sur le respect des aspirations de chacun et le droit d'un peuple à s'auto-diriger», concluent les porte-parole de l'Association francophone d'Iqaluit.

La population francophone d'Iqaluit qui compte 400 personnes représente 12% de la population totale. Aucune autre localité du Nunavut n'offre une concentration aussi importante de francophones se traduisant par l'existence d'une communauté distincte.

Agnès

Réglementation

Suite de la une

M. Nerysoo a insisté sur le fait qu'à l'étape de l'élaboration de la réglementation, tous les groupes intéressés ces questions seront largement consultés sur le fond et la formulation. Depuis cinq ans, la révision de la loi scolaire donné lieu déjà à de nombreuses consultations.

Sur la scène nationale, la Presse canadienne a rapporté l'insatisfaction des parents francophones à l'égard du projet de loi nº 25. La dépêche a été publiée entre autres dans l'édition du 5 juin des journaux *Le Soleil* de Québec et *Le Devoir*, ainsi que dans le *Winnipeg Free Press*.

La Commission nationale des parents francophones a émis pour sa part un communiqué dans lequel la CNPF déplore «que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'accorde pas la pleine gestion scolaire à ses parents francophones». Le président de la commission Gilbert Savard ajoute que «l'organisme national appuiera l'Association des parents francophones de Yellowknife dans sa démarche de réactiver, si les circonstances l'exigent, la poursuite intentée en 1990 et mise en veilleuse en 1992 (...). C'est dommage d'en arriver là, estime-t-il. Les parents francophones sont trop souvent obligés de se tourner vers les tribunaux».

Dans une lettre transmise le 8 juin par la CNPF à la Fédération Franco-TéNOise, le ministre du Patrimoine canadien Michel Dupuy s'adresse à la première ministre Nellie Cournoyea pour lui témoigner son vif intérêt dans le dossier de la gestion scolaire pour les minorités de langues officielles. À la lumière des réserves et des inquiétudes que les parents francophones des TNO ont exprimé envers le projet de loi nº 25, le ministre responsable du dossier des langues officielles sein du cabinet Chrétien se dit confiant que le gouvernement territorial saura «travailler en coopération avec la communauté franco-ténoise comme il l'a fait par le passé (...) pour répondre à ses besoins et ses attentes et respecter l'esprit autant que la lettre de l'article 23 de la Charte».

Débat à l'Assemblée

Le 5 juin à l'ouverture de la 7e session de la douzième législature, le président du Comité permanent de la législation Tony Whitford a annoncé que l'examen du projet de loi nº 25 était complété, modifications incluses. Les députés pouvaient donc en débattre en comité plénier.

Après une longue discussion sur la *Loi sur les boissons alcoolisées*, c'est finalement le juin que le comité plénier s'est penché sur le projet de loi en éducation. À tour de rôle, les membres du Comité permanent de la législation ont présenté leur rapport.

En traitant des questions relatives au programme de français langue première, le député d'Inuvik Fred Koe mentionné que les divers organismes francophones des TNO qui se sont présentés devant le comité avaient soutenu sans exception «que le projet de loi n'allait pas assez loin en ce qui a trait au droit à l'éducation en français contenu dans la Charte canadienne des droits et libertés». Suite à ces commentaires, le comité permanent a demandé d'autres avis juridiques. Il en a résulté des modifications au projet de loi visant à clarifier la question de la gestion scolaire.

En conclusion, M. Koe a déclaré qu'à la lumière de ces amendements «le comité est convaincu que le projet de loi no 25, tel qu'il présentement formulé, satisfait aux exigences de l'article 23 de la Charte».

Agnès B

HAGEN Quality pet products

J.J. Hobbies
C.P. 1526, 4917 - 49e rue
Yellowknife, T.N.-O., X1A 2P3
Tél : (403) 873-5190

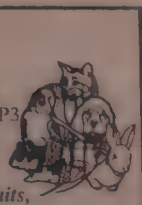

Pour l'achat de modèles réduits, de matériel d'artisanat et de fourniture pour animaux familiers

Nous acceptons les cartes VISA, MASTERCARD et les commandes (paiement sur réception)

The FLOAT BASE Cocktail Dining Lounge

Pour un endroit où il fait bon jaser entre amis-es... c'est l'idéal...

Surveillez la publicité la porte pour connaître événements spéciaux

Nos heures d'ouverture:

lundi au jeudi 15h à 1h

vendredi et samedi 15h à 2h

AVANT D'APPELER LES AUTRES,

Douze nouveaux navires de la défense côtière actuellement en construction

L'un des navires portera le nom de «Yellowknife»

Le ministre de la défense nationale, David Collenette, ■ annoncé le 1er mai dernier les noms choisis pour les nouveaux navires de la défense côtière, dont les premiers sont présentement en construction ■ Halifax. M. Collenette ■ indiqué que la nouvelle classe de navires polyvalents de 55 mètres portera le nom de villes des provinces et territoires du Canada. Le premier navire sera nommé Kingston.

«Il est tout à fait approprié que nous honorions ces vigoureuses collectivités du Canada qui ont noué des liens importants et durables avec la Marine canadienne», a précisé le ministre Collenette. «Ces navires conféreront une plus grande souplesse et une plus grande efficience au Commandement maritime lorsqu'il répondra aux besoins du Canada en matière de souveraineté et de sécurité. Je suis convaincu qu'ils seront une source de fierté pour la ville qu'ils représentent.»

Les navires de défense côtière constitueront un élément crucial des forces maritimes équilibrées, polyvalentes et aptes au combat dont le Canada disposera à l'avenir. Ils contribueront également à rajeunir la Réserve navale qui fournira les équipages. Ces navires serviront ■ des missions de patrouille côtière et de surveillance des pêches, ■ des opérations de surveillance et de lutte contre les mines ainsi qu'à la formation des marins de la Réserve et de la Force régulière.

Certains des noms choisis ont déjà été utilisés par des navires canadiens au cours de la Deuxième Duerre mondiale, tandis que d'autres le seront pour la première fois. Ainsi, le NCSM Glace Bay (une ville de Nouvelle-Écosse) était une frégate de la classe River, alors que les NCSM Brandon (Man.), Moncton (N.-B.), Shawinigan (Qué.), Saskatoon (Sask.), Nanaimo (C.-B.) et Summerside (Î.-P.-É.) étaient tous des corvettes de la classe Flower; ces navires ont formé le noyau de la Marine royale du Canada tout au long de la Deuxième Guerre mondiale. Ils ■ contribué au succès de la Bataille de l'Atlantique en maintenant les lignes de ravitaillement entre l'Amérique du Nord et l'Europe.

Cinq des nouveaux NDC porteront un nom de ville pour la première fois; il s'agit notamment des NCSM Kingston (Ont.), Edmonton (Alb.), Whitehorse (Yuk.), Yellowknife (T.N.-O.) et Goose Bay (T.-N.).

Alain Bessette

Fiches techniques

La Marine royale canadienne prendra donc livraison de 12 navires de défense côtière mais aussi de sept charges utiles modulaires pour la lutte contre les mines. Ces navires sont construits ■ partir de normes essentiellement commerciales, à l'aide d'équipement standard.

Le contrat principal de 650 M$ ■ été attribué à la firme Fenco MacLaren Inc. de Willowdale (Ont.) qui assume entièrement la responsabilité sur le plan des systèmes, la conception, la construction, l'équipement, l'essai et la livraison des 12 navires.

Les navires serviront à la garde des côtes canadiennes (tant atlantique que pacifique et incluant le fleuve St-Laurent et les Grands Lacs), au soutien à d'autres ministères du gouvernement, à la lutte contre les mines et autres activités dont les missions de recherche et de sauvetage.

Voici quelques détails techniques sur ces navires.

Conception : Normes commerciales de conception et de construction. Normes militaires pour la stabilité, les zones de décharge, les portes, les distances de braquage/d'arrêt, les aires réservées aux munitions.

Dimensions : 53,3 m de long, 11,3 m de large et 3,4 m de tirant d'eau.

Déplacement : 970 tonnes.

Logement : Équipage mixte maximal de 37 personnes, dans des cabines de 2 à 3 places.

Autonomie : 5 000 milles marins, opération effectuées sutout en eaux canadiennes et hors zone à l'occasion.

Durée nominale des missions : 18 jours.

Vitesse maximale : 15 noeuds par mer à l'état 2.

Propulsion : Diesel-électrique.

Capacité de lutte contre les mines : Capacité limitée avec déploiement des charges utiles modulaires. Quatre charges utiles pour la reconnaissance de tracés, deux pour le dragage mécanique des mines et une pour l'inspection des objets de fond.

Armement : Canon Bofors de 40 mm et deux mitrailleuses de calibre .50.

Capteurs : Radars - surveillance et navigation

A.B.

Après trois ans de travail soutenu

Julie Bernier se retire de l'AFCHR

Après trois ans de travail soutenu, Julie Bernier a annoncé le ■ mai dernier son intention de ■ plus s'occuper activement de l'Association franco-culturelle de Hay River. Mme Bernier dit dans sa lettre de démission ne plus avoir «l'énergie nécessaire pour continuer à soutenir cet organisme». Sa décision de se retirer de l'AFCHR a été précipitée par «une assemblée générale annuelle sans assistance et une recherche d'employé infructueuse». Les nombreuses heures de bénévolat qu'elle consacrait toutes les semaines à l'association vont sans aucun doute faire défaut à l'organisme.

Selon Mme Bernier, la dynamique des francophones à Hay River est particulière. «Pour les activités de l'association, nous pouvons compter sur une bonne participation. Il y a environ soixante francophones ■ Hay River, dont trente enfants. De ce nombre, la moitié vient régulièrement aux activités.» La plupart des familles étant issues de couples exogames (où seulement un des deux conjoints est francophone), la communauté est surtout avide d'occasions de se rencontrer du genre cabane ■ sucre ou souper à la fortune du pot, au cours desquelles les partenaires ne sentent pas exclus du fait de ne pas parler français.

«Pour ce qui est de l'association même, les gens ne sont pas vraiment intéressés à l'administration, à la politique, aux comités. Beaucoup trouvent que le fonctionnement est devenu trop formel», ajoute Julie Bernier. Pour assurer le maintien de l'AFCHR, Mme Bernier qui continue à siéger ■ bureau de direction de la Fédération Franco-TéNOise comme représentante de Hay River a donc demandé ■ la FFT de prendre temporairement la situation en mains.

Afin de favoriser le regroupement des francophones de la ville ■ sud du Grand lac des Esclaves, la Fédération a élaboré un projet de relance de l'AFCHR appelé «Revitalisation». Le projet mise, entre autres, sur une campagne de membership pour identifier et motiver des membres de l'association intéressés ■ prendre la relève. «Le projet qu'a élaboré la Fédération circule présentement dans la communauté pour l'en informer et obtenir ses réactions», explique l'ancienne présidente puis animatrice de l'AFCHR.

Le projet de relance de l'Association franco-culturelle de Hay River a été présenté dans le cadre du Programme de développement communautaire et culturel. L'attribution des fonds de ce programme sera finalisé à Fort Smith les 10 et 11 juin, lors d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration de la Fédération Franco-TéNOise.

Agnès Billa

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
■ collaboration avec la Fédération Franco-TéNOise
met à la disposition des francophones du Canada
un

service centralisé d'information

Pour y accéder
et obtenir documentation et référence en français
composez (sans frais) le

1-800-661-0884

24 heures sur 24

Ce service est rendu possible grâce à l'Accord de coopération Canada-TNO
relatif au français et aux langues autochtones
dans les Territoires du Nord-Ouest

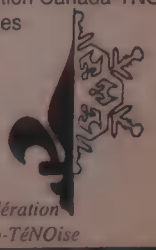

La Fédération Franco-TéNOise

Au service du Nord depuis 25 ans

Services ■ français sur demande

Tél : 873-2779
Fax : 873-9080
SCOTIA CENTER

EDITORIAL

Un chemin bien tracé

En Afrique de Sud, en Haiti, les gouvernements du renouveau qui ont pris le pouvoir ces dernières années sont souvent confrontés à des attentes légitimes mais démesurées de la population tellement assoifée de changements, dans tellement de domaines et tout à la fois.

Il peut sembler incongru de faire référence à ces pays et à ces situations à l'occasion de la sortie du premier rapport de la Commission d'établissement du Nunavut (CÉN). Évidemment, ici dans le Nord, la création du nouveau territoire n'est pas passée par une guerre d'indépendance. La population ne se relève pas d'un conflit armé et déchirant. Les problèmes sociaux et économiques que doivent régler les Inuit - du chomâge quasi-chronique au suicide chez les jeunes - sont certes graves mais ils ne sont pas accablants au même degré.

Les situations se rejoignent plutôt au chapitre des attentes de la population, et donc forcément des risques de ne pas être à la hauteur de ces attentes. Déjà, en cette période de restrictions budgétaires où les ressources s'évanouissent, la création du territoire du Nunavut ne cesse de m'étonner.

Cette réalisation qui continue à aller de l'avant donne la mesure de la détermination des Inuit et de leurs leaders. En franchissant une à une les étapes de l'établissement du Nunavut, ils font également preuve d'un pragmatisme qui augure bien pour l'avenir du Nunavut.

Le rapport de la CÉN porte un titre évocateur: L'empreinte de nos pas dans la neige fraîche. Il fait écho aux propos de Titus Alloloo lors de la première conférence des leaders du Nunavut en janvier 1992. Le député d'Amittuq avait alors rappelé à ses collègues que dans l'établissement du Nunavut - un territoire à consolider mais aussi à inventer - chaque pas compte parce qu'il laissera une empreinte dans la neige et que ces traces montreront le chemin à la population en général et aux générations à venir.

En se livrant au difficile exercice de comprimer les coûts d'établissement du Nunavut, en coupant de moitié le nombre de postes dans la fonction publique, en adoptant des objectifs plus progressifs pour l'embauche des Inuit, la Commission a fait preuve de courage politique. Plutôt que de succomber plus tard à des attentes trop grandes, le Nunavut gagnera à s'ancrer autant que possible dans la réalité.

En même temps, les réflexions qui se poursuivent sur des questions comme la représentation équilibrée des sexes à l'Assemblée législative et la nomination du chef du gouvernement territorial montrent que ces efforts de pragmatisme n'étouffent pas l'innovation ni la réflexion hors des sentiers battus. La marche vers Nunavut se poursuit et le chemin à suivre semble bien tracé.

Agnès Billa

En bref

Retour aux sources

Après avoir tenté sa chance à titre de consultant, l'ancien directeur général de la Fédération des communautés francophones et acadienne, Marc Godbout, effectuera un retour aux sources dans le monde de l'éducation.

M. Godbout occupera dès le 4 juillet prochain le poste de vice–président à l'Enseignement à la Cité collégiale, à Ottawa.

M. Godbout a une solide expérience de la gestion dans le monde de l'éducation. Il a travaillé, entre autres, à titre de surintendant des services pédagogiques et communautaires du Conseil scolaire de langue française d'Ottawa–Carleton et de surintendant de l'éducation au Conseil d'éducation des comtés de Stormont, Dundas et Glengarry.

M. Godbout a également été président du Conseil de l'éducation franco–ontarienne et il fut membre du comité directeur de Vision 2000 sur la refonte du système collégial en Ontario.

Nouvelle revue ontaroise

Les Acadiens ont déjà la revue Egalité, les Franco-Ontariens ont maintenant la revue **Reflets.**

Revue d'intervention sociale et communautaire tirée à 1000 exemplaires, Reflets se veut un outil de réflexion.

Le premier numéro, dont le thème est «Des pratiques à notre image», compte près de 300 pages. Une vingtaine d'auteurs ont participé à sa réalisation. Le premier article porte sur les Franco-Ontariens et la résistance comme mode de vie. On y traite aussi de la jeunesse itinérante, des familles pauvres et de l'intervention professionnelle dans un contexte minoritaire.

Le siège social de la revue est à Sudbury, et c'est l'Institut de technologie télématique qui a été choisi pour publier les 1000 premiers numéros. Des chercheurs et des enseignants de l'Université d'Ottawa, de l'Université Laurentienne et du Centre ontarien d'information en prévention ont travaillé à ce projet pendant plus de deux ans.

Des subventions permettront à Reflets de paraître au cours des deux prochaines années, à raison de deux numéros par année. On espère ensuite que les abonnements assureront la survie de la revue.

N.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tel. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
François Pageau

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Editions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

Association canadienne-française de la presse

APF Association de la presse francophone

OPSCOM

Le nombre de prestataires baisse de près de 2 pour cent au pays

Chômage en baisse

En mars, le nombre de prestataires d'assurance–chômage a diminué partout au pays sauf au Yukon, pour se situer à 738 000. Au niveau national, la baisse était de 1,9 pour cent par rapport au mois de février dernier.

La baisse la plus spectaculaire a été enregistrée au Nouveau–Brunswick, alors que le nombre de prestataires a diminué de 5,6 pour cent. On a aussi enregistré des baisses de 3,8 pour cent en Nouvelle–Ecosse, de 3 pour cent au Manitoba et de 2,7 pour cent en Saskatchewan. Le nombre de prestataires n'a presque pas bougé en Ontario, où la baisse n'était que de 0,4 pour cent. Au Yukon, la hausse était de 0,6 pour cent.

Selon Statistique Canada, la baisse continuelle du nombre de bénéficiaires peut être expliquée en partie par l'amélioration de l'emploi. L'organisme fédéral cite aussi les changements apportés à la loi sur l'asurance–chômage en juillet 1994, de même qu'une hausse du nombre de chômeurs n'ayant plus droit aux prestations.

Le nombre de prestataires a baissé de 18,7 pour cent au premier trimestre de 1995, par rapport à la même période l'an dernier.

APF

Le courrier des lecteurs de L'Aquilon

Partagez vos opinions.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Les Autochtones au Canada et dans les T.N.-O.

Aperçu de la situation dans le Nord

Troisième partie

Dans le dernier d'une série de trois articles, nous présentons cette semaine des données générales sur la situation du Nord (Yukon et Territoires du Nord-Ouest) et de ses habitants autochtones. Ces données relatives au Nord proviennent des statistiques publiées par le Ministère des Affaires indiennes et du Nord en début d'année[1].

«Les premières nations prennent davantage la direction de leurs terres. Dans le cadre de l'effort soutenu en vue d'établir de nouvelles relations entre les Premières nations et le Canada, il est essentiel que les intervenants disposent de données complètes et exactes sur la situation des Premières nations et sur le progrès qu'elles ont accompli vers l'indépendance» peut-on lire en introduction de la publication *Données ministérielles de base*, 1994.

Dans le Nord en particulier, même sans être un intervenant actif dans le dossier des affaires autochones, chaque individu se trouve plongé dans un contexte démographique, culturel et politique qui fait qu'il est très important de connaître ces données ne serait-ce que pour comprendre les dynamiques sociales de la vie quotidienne dans le Nord.

Démographie

Entre 1971 et 1994, la population du Yukon a augmenté de 58% pour passer de 19 100 à 30 100 habitants, tandis que celle des Territoires du Nord-Ouest a augmenté de 75% pour passer de 36 700 à 64 300 habitants. La majeure partie de l'écart entre les taux de croissance des territoires peut être attribuée à des caractéristiques de migration différentes, aux fluctuations de leur économie respective et à un taux de natalité plus élevé dans les T.N.-O.

Le profil ethnique de la population des deux territoires est passablement différent. La proportion d'autochtones au Yukon est passée de 14% en 1971 à 22% en 1991. Dans les T.N.-O., ces pourcentages étaient de 53,4% en 1971 et de 57,8% en 1991.

Les taux de mortalité ont diminué tant au Yukon que dans les T.N.-O. En 1971, le taux de mortalité était de 5,4 décès par millier de personnes au Yukon et de 6,3 décès par millier dans les T.N.-O. Ces taux ont baissé régulièrement jusqu'en 1994 où ils se situent à 3,8 décès par millier au Yukon et à 3,7 décès par millier dans les T.N.-O.

Le taux de mortalité infantile a aussi diminué au cours des 30 dernières années. Au Yukon, ce taux est passé de 41,2 décès par millier de naissances vivantes (mnv) en 1961 à 3,8 décès mnv en 1992. Dans les T.N.-O. le taux est passé de 111 décès mnv en 1961 à 16,7 décès mnv.

Dépenses du MAINC

Les dépenses totales du ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAINC) pour cette région du pays n'ont cessé d'augmenter.

Les dépenses totales de 1,36 milliard de dollars en 1993-1994 représentent presque le double de celles de 1984-1985.

Les transferts aux gouvernements territoriaux constituaient la principale raison des augmentations. La formule de financement par subvention qui fournit le financement de base pour le fonctionnement des gouvernements représente la majeure partie de ces transferts. Lorsque d'autres ministères accordent des responsabilités aux gouvernements territoriaux, ces coûts s'enregistrent au budget de dépenses du MAINC qui gère ces transferts.

En 1984-1985, le transfert au GTNO était de 412 millions de dollars. Ce montant atteignait presque le milliard (924 millions) en 1993-1994.

Taux d'emploi et revenu moyen

Depuis 1981, le pourcentage des Autochtones âgés de 15 ans et plus qui ont un emploi a augmenté dans les deux territoires. En 1991, ce pourcentage était de 53,1% au Yukon et de 45,5% dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le taux d'emploi des Autochtones est cependant bien inférieur à celui des non-Autochtones. En 1991, le taux d'emploi des non-Autochtones était de 77,1% au Yukon et de 85,9% dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'écart du revenu total moyen entre Autochtones et non-Autochtones est plus grand dans les T.N.-O. qu'au Yukon. Entre 1985 et 1990, l'écart a diminué au Yukon et a augmenté dans les T.N.-O. En 1990, le revenu moyen des non-Autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest était 2,4 fois plus élevé que celui des Autochtones et 1,6 fois plus élevé au Yukon.

Les différences de revenu total moyen entre ces deux catégories peuvent être attribuées à des niveaux plus élevés de revenus des Autochtones provenant des transferts gouvernementaux, ainsi qu'à des niveaux plus élevés de revenus provenant d'un emploi pour les non-Autochtones.

Alain Bessette

1. Tirés de *Données ministérielles de base*, 1994. Ministère des Affaires indiennes et du Nord, Janvier 1995.

C'est le temps du nettoyage du printemps

C'est bon pour la santé!

C'est le temps du grand nettoyage! Félicitations à ceux et à celles qui ont déjà terminé cette corvée! Il ne vous reste plus qu'à regarder pousser les fleurs alors que le reste d'entre nous allons dépenser quelques calories à embellir notre milieu environnant.

Voici quelques bons conseils qui vous aideront à cultiver de saines habitudes en prévision d'étéACTIF

Nettoyer de la cave au grenier

- Dites-vous vaillamment : «Je lave mes vitres!». Le mouvement des bras renforcera vos muscles et fera travailler votre coeur.
- Passez l'aspirateur énergiquement. Mettez de la musique, ça bouge mieux!
- L'époussetage! La poussière cause bon nombre d'allergies. Votre choix ? Vous époumoner ou perdre des calories en époussetant. À force de vous pencher et de vous étirer pour nettoyer dans tous les coins, vous développerez plus de souplesse.
- Monter et descendre des marches à la maison renforce les muscles des jambes et brûle plus de calories à la minute que presque toute autre activité. Ne désespérez plus si vous oubliez le savon au premier étage et faites la lessive au sous-sol. Chaque calorie compte.
- Les planchers font partie de votre séance de conditionnement physique par le grand nettoyage. Que vous les laviez à la main ou avec une vadrouille, mettez-y du muscle.
- Examiner le garde-manger. Débarrassez-vous d'une bonne partie des aliments riches en matières grasses. Remplacez-les par des choix santé : galettes de riz, biscuits à l'avoine, fruits frais ou séchés, pretzels, produits laitiers à faible teneur en gras, jus, etc.
- Jetez un coup d'oeil à la pharmacie. Vérifiez le contenu de votre trousse de premiers soins. Rangez vos médicaments dans un endroit sûr, hors de portée des enfants. Ne conservez aucun médicament périmé ou qui n'a pas été prescrit pour vous.

Nettoyer dehors

- Nettoyez, creusez, retournez la terre.
- Refaire un coin de jardin, tailler les arbustes, peindre les volets ou la porte d'entrée sont de bons moyens d'exercer vos muscles aussi bien que votre créativité.
- Nettoyer le garage vaut bien toutes les séances de conditionnement physique.

Échauffement : faites le tri de ce qui part et de ce qui reste. Étirement : donnez ce dont vous ne voulez plus ou trouvez le moyen de le recycler ou de le réutiliser. Aérobie : il n'y a rien comme grimper et descendre d'un escabeau, soulever des objets et sortir tout à l'extérieur pour découvrir des muscles que vous ne connaissiez pas. Détente : félicitez-vous en prenant un grand verre de jus, d'eau ou autre boisson pour vous hydrater.

- Faites le tour de votre cour arrière, de votre rue, d'un parc avoisinant, d'un stationnement, d'un sentier près de chez vous ou d'autres emplacements ouverts. Un environnement propre au printemps profite à tout le monde.

Alain Bessette

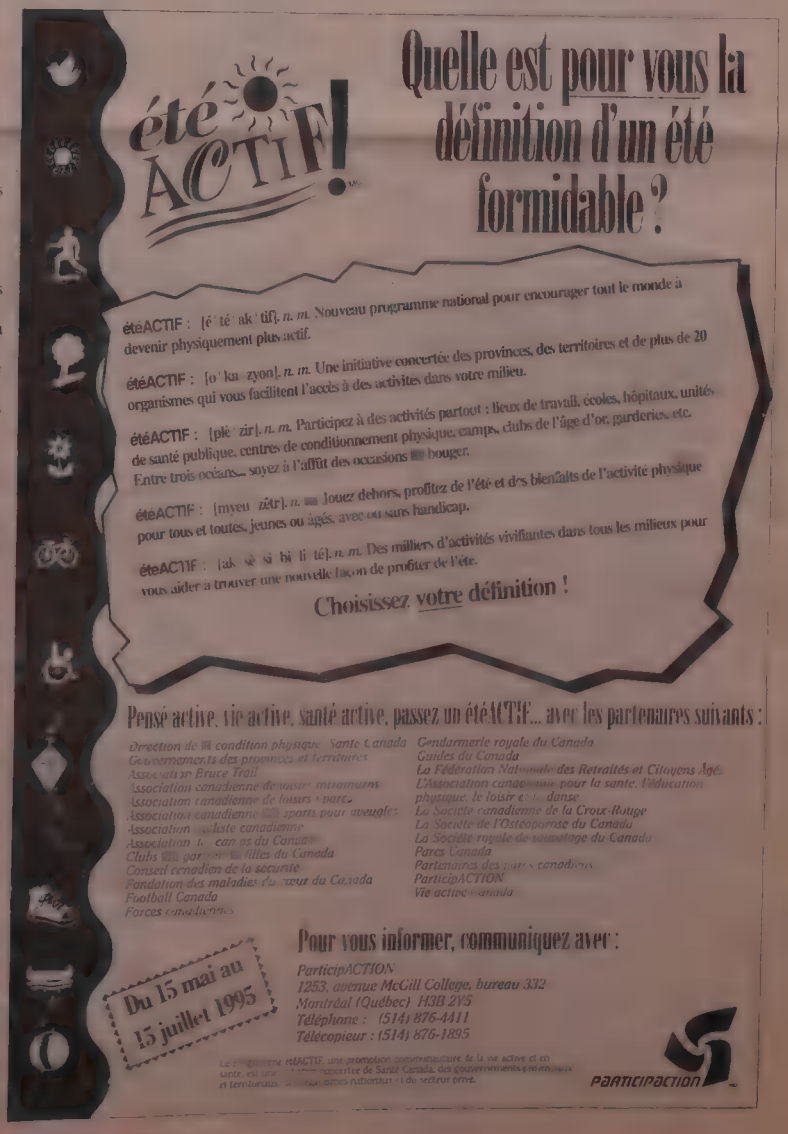

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Parc territorial de Hay River - Phase II

Fournir le matériel, rénover les structures déjà existantes destinées aux activités et construire de nouvelles, y compris de nouvelles installations d'entretien et de service, au camping et à la plage
– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au Bureau régional de service, Palais de justice), téléphone : (403) 874-2631 ou au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue), tél. : (403) 873-7662 avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 JUIN 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 29 mai 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-2631

Renseignements techniques : David MacPherson, ingénieur
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-2764
ou
Ray Chladny
Chladny Consulting Ltd.
Tél. : (403) 874-2764

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Travaux de réfection de ponts (1995) - Ponts de Little Buffalo River et de Salt River n° 3

Le travail consiste à réparer deux (2) ponts prémoulés déjà existant, dont la réparation des piliers, un nouveau revêtement en béton du tablier, le remplacement du parapet, des approches et de la protection de la berge
– Km 210,4 et 237,7 de la route de Fort Smith (n° 5), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou au chef régional, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou livrées en main propre à l'édifice Jack Taylor), avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 5 JUIN 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 5 juin 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges
Agente aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Jivko Jivkov, ingénieur
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7564
ou
Robert Scarth, ingénieur
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-3428

APPELS D'OFFRES

AVIS PUBLICS

OFFRES D'EMPLOIS

Les services publicitaires de L'Aquilon :
(403) 873-6603

Office des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse: Hameau de Cambridge Bay

Objectif: Utilisation des eaux et élimination des déchets pour fins municipales.

Pour plus de renseignements, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le **14 juin 1995**.

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Améliorations de la sécurité - Centre pour jeunes contrevenants River Ridge

Nouvelle route d'accès, clôture de sécurité en maillon de chaîne, système de surveillance en circuit fermé, système d'intercom, restauration des portes et différents travaux architecturaux de rénovation pour améliorer les installations existantes en matière de sécurité
– Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou livrées en main propre à l'édifice Jack Taylor) téléphone : (403) 872-7273, télécopieur : (403) 872-3800 ou au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées au Bureau régional de service, Palais de justice), téléphone : (403) 874-2631, télécopieur : (403) 874-3274, ou au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou livrées en main propre au Bureau régional de service, 5013, 44e rue), téléphone : (403) 873-7662, télécopieur : (403) 873-0257 avant :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE 21 JUIN 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 1er juin 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Gloria Schraeder
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 872-7273

Renseignements techniques : William R. Reimer
Agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 872-7207
ou
Naseem Bashir
A.D. Williams Ltd.
Tél. : (403) 873-2395

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Renouvellement de la couche de gravier, km 549 au km 652, Route n° 1

Chargement, transport et épandage de gravier pour réparer la route, selon les normes recommandées
– Nduhle Crossing jusqu'à la rivière entre Two Mountains, route n° 1, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou au surintendant de l'ouest, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh), ou à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Minsitère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 15 JUIN 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 1er juin 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Melanie Smith, agente de finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent chargé des politiques et des programmes

Éducation, Culture et Formation — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 45 200 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf. : 041-0080RK-0003 **Date limite :** le 23 juin 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-8574.

Psychologue du district

Santé et Services sociaux — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 55 550 $ par année.
Réf. : 021-0028RS(2)-0003 **Date limite :** le 16 juin 1995

Chargé de cours, Programme de formation des enseignants

Collège Aurora — **Fort Providence, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée d'un an)
Le traitement est calculé d'après la qualification et l'expérience, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 1 492 $.
Réf. : 021-0029RW-0003 **Date limite :** le 16 juin 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Coordinateur de la recherche économique et de la planification

Développement économique et Tourisme — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1996)
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Réf. : 011-0150VG-0003 **Date limite :** le 16 juin 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive -*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Accès à l'autoroute de l'information pour tous les Canadiens

Un point d'accès pour chaque localité

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) constate que l'accès public à coût abordable à l'autoroute de l'information est une préoccupation pour tous les Canadiens, surtout pour ceux du Nord et des régions isolées.

Selon le CRTC, la concurrence ne suffira pas pour permettre à toutes les régions du pays de profiter des avantages de l'autoroute de l'information.

Pour avoir accès à un coût abordable à l'autoroute, le Conseil indique dans son rapport traitant de la concurrence et de la culture sur l'autoroute de l'information que les gouvernements et les distributeurs devront conserver certaines subventions et adopter certaines démarches coopératives, pour bâtir l'infrastructure des communications.

Le CRTC est aussi d'avis que les francophones devraient avoir leurs propres niches sur l'autoroute de l'information, mais il ne propose pas au gouvernement fédéral d'imposer une réglementation à cette fin: «Le Conseil convient que les francophones devraient pouvoir avoir accès à des blocs de services de langue française facultatifs». Le CRTC est aussi favorable à la création d'outils de navigation en langue française, mais tout au plus encourage-t-il les producteurs et les distributeurs à tenir compte des préoccupations des francophones, lorsqu'ils élaboreront des systèmes de navigation sur l'autoroute de l'information.

Finalement, le CRTC recommande d'accélérer la concurrence, pour éviter que les compagnies de téléphone et de câblodistribution exercent un monopole sur l'information et le divertissement.

APF

Une émission-réseau en provenance de l'Alberta:

Tout savoir sur Internet

Radionet@, c'est le titre d'une nouvelle émission de radio animée par Claude Bernatchez et portant sur le réseau Internet, qui sera réalisée à Edmonton et diffusée sur les ondes de la SRC à la grandeur du pays. La première émission sera présentée le samedi 24 juin et les autres seront diffusées tous les samedis de l'été. Bruno Guglielminetti, réalisateur de Radionet@ et de Bonjour Alberta, raconte la naissance du projet.

François Pageau: D'où vient cette idée d'une émission portant sur le réseau Internet?

Bruno Guglielminetti: Il y a un bout de temps que je m'intéresse à Internet et je remarque dans les médias conventionnels, autant à la télé, la radio que l'imprimé, un traitement de l'Internet qui est plus spectaculaire que véridique. Question de me faire plaisir, je me suis dit: pourquoi ne pas réaliser une émission sur le sujet, une émission qui présenterait un visage plus réaliste de l'Internet? (...) Avec le repositionnement de la SRC, le réseau désirait une nouvelle émission plus «in».

Plusieurs réalisateurs ont présenté différents projets. Semble-t-il que c'est ce projet-là qui a plu. On s'était donné un mois pour travailler le concept, prouver notre expertise et la qualité du traitement avant d'aller le vendre au réseau. (...) les circonstances ont voulu que la direction de Montréal décide de ne pas attendre et de nous faire confiance.

FP: Quel est le format de l'émission?

BG: On est parti d'une émission hebdomadaire d'une demi-heure pour aboutir à une émission d'une heure, avec trois collaborateurs qui vont provenir d'un peu partout au pays. Ça va nous permettre de couvrir une dizaine de sujets par émission. Sous forme de magazine.

FP: Quels sont vos objectifs personnels pour cette émission?

BG: Démystifier tout le côté «plus grand que nature» du traitement qu'on accorde à l'Internet (...) Je veux démontrer aux gens qui vont prendre le temps de nous écouter ce qu'est Internet, ce que ça peut leur apporter dans leur vie.

Autre mission: mettre de l'avant les sites qui sont francophones. Il y en a énormément, et à tous les jours il y a de nouveaux qui s'ajoutent. Plus on créera de sites francophones et plus les francophones auront une place.

APF

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Centre communautaire

Fournir les matériaux et construire un nouveau centre communautaire de 232 m² à Enterprise
– Enterprise, T.N.-O. –

Les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre en ce qui concerne la mécanique, l'électricite, les cloisons sèches et les revêtements de sol sont administrées par l'Association des constructeurs des T.N.-O. et doivent être déposées au bureau de l'Association, 4817, 49e rue, Bureau 201, Yellowknife NT téléphone : (403) 873-3949, au plus tard à 15 h, heure locale, le vendredi 23 juin 1995. Pour plus de renseignements, communiquez avec l'Association.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au Bureau régional de service, Palais de justice), tél. : (403) 874-2631, ou au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou livrées en main propre à Yellowknife, 5013, 44e rue), tél. : (403) 873-7662 avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE JUIN 195

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 7 juin 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-2631

Renseignements techniques: David MacPherson, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-2189 ou Ray Chladny, Chladny Consulting Ltd., Tél. : (403) 874-2764

Les malheurs de Gaston

Philippe Méla/L'Aquilon

Le personnage de Gaston - le prétendant suffisant et persistant de la Belle - était interprété par Michael Clouston. Dans les coulisses, on lui rajoute quelques poils sur la poitrine ... pour mieux rentrer dans la peau d'un macho.

Depuis que la Belle et la Bête est connue comme film des studios Walt Disney plutôt qu'un conte d'une époque ancienne, le regain de popularité de l'oeuvre est remarquable.

Le phénomène se poursuit à Yellowknife. Du 18 au 21 mai, La Belle et la Bête a été présentée sous forme de production théâtrale et musicale au gymnase de l'école *St-Patrick's High*. Les cinq représentations se sont déroulées à guichet fermé, à raison de 230 spectateurs par soir et d'une ovation à la fin de chaque performance.

Environ 110 personnes ont participé à la production de cette histoire romanesque. La très grande majorité de l'équipe a composait d'étudiants inscrits aux cours d'art dramatique. Leur professeur, M. Johnny Bowden, s'est également occupé de l'adaptation, de la mise en scène et de la production du spectacle. Il aura fallu trois mois de travail avant que le rideau ne se lève. Le succès de la pièce est attribuable à la performance des interprètes mais également aux costumes et aux décors (la reconstitution du palais et du village en particulier) qui ont beaucoup impressionné le public. Bravo à toute la troupe!

Agnès Billa

Documentaliste-géologue (poste temporaire - jusqu'au 25 septembre 1995)

Affaires indiennes et du Nord Canada

(T.N.-O.)

personnes habitant Yellowknife (T.N.-O.)

Titulaire d'un diplôme spécialisé en sciences de la terre, vous possédez des connaissances touchant l'exploitation minière et les travaux de prospection dans les Territoires du Nord-Ouest de même que la géologie de cette région. Vous avez acquis une expérience dans la préparation de cartes et de rapports ainsi que dans l'utilisation d'ordinateurs. Vous savez diriger l'exploitation technique des archives et vous acquitter d'autres tâches connexes sous la supervision du géologue en chef. Vous toucherez un salaire variant, sur une base annuelle, entre 23 [illegible] et 841$, jumelé à des avantages sociaux.

La compétence en anglais est essentielle.

Une vérification de base de la fiabilité sera effectuée avant la nomination.

Si ce poste vous intéresse et que vous répondez à nos exigences, veuillez acheminer votre demande d'emploi et(ou) votre curriculum vitae, en indiquant le numéro de référence **95-62-1074-(W8F)1**, d'ici le 16 **juin 1995**, à la **Commission de la fonction publique du Canada, 9700, avenue Jasper, bureau 830, Edmonton (Alberta) T5J 4G3, Fax. : (403) 495-2098**

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature; nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.
This information is available in English.

Commission de la fonction publique du Canada — **Public Service Commission of Canada**

Canada

Remerciements aux bénévoles de l'hôpital Stanton

Agnès Billa/L'Aquilon

Jean-Guy Bouvrette coordonnateur des bénévoles s'était assuré qu'une spécialiste du langage gestuel des sours-muets interprétait les allocutions lors de la fête des bénévoles.

Jean-Guy Bouvrette s'occupe avec enthousiasme et même acharnement des bénévoles et des services linguistiques à l'hôpital Stanton. Situé à Yellowknife, le centre hospitalier dessert toutes les régions des Territoires du Nord-Ouest, y compris des patients du Baffin, du Kitikmeot et du Keewatin.

Le coordonnateur des bénévoles se vante d'avoir été le premier homme à appartenir au groupe des dames auxiliaires de l'hôpital (à l'époque où il travaillait pour Stanton comme technicien en radiographie). Le 25 mai dernier, il a organisé pour ces bénévoles (que l'on appelle maintenant les Auxiliaires) et tous les autres organisations volontaires impliquées à l'hôpital une fête mémorable.

Pour favoriser le rapprochement des cultures, la fête tenue auparavant dans un grand hôtel de la ville s'est transportée à la maison pour les patients des régions éloignées, le centre Vital Abel situé en plein coeur du village dogrib de N'Dilo.

Inaugurées par une performance du *NWT Pipe Band*, les célébrations comprenaient des discours (la première ministre Nellie Cournoyea visiblement aux prises avec une mauvaise grippe a tenu à se déplacer), une démonstration des jeunes *reelers* du centre d'amitié autochtone *Tree of Peace* et un magnifique buffet qui faisait honneur aux mets traditionnels du Nord.

La société John Howard (qui s'occupe de réintégration des contrevenants), le *Yellowknife Correctional Center*, le club des *Elk's*, les pompiers, l'organisation *Meals on Wheels* (l'équivalent d'une «popote roulante») sont au nombre des organisations volontaires dont les services et le dévouement ont été louangés. Selon la relationniste de l'hôpital Stanton Mary Broussard, il est difficile d'évaluer combien de personnes exactement font du bénévolat à l'hôpital à travers ces organisations. «*Meals on Wheels* compte sans doute trente membres; les Auxiliaires, une quarantaine. Des centaines de personnes donnent de leur temps et de leur énergie aux patients et à l'hôpital. Leur contribution est d'une importance incomparable.»

Agnès Billa

Sur la terrasse du centre Vital Abel qui surplombe la baie, les tambours et les cornemuses ont résonné en l'honneur des bénévoles.

Coup d'oeil sur la francophonie internationale

Les États-Unis : de la Californie au bayou

La francophonie ténoise: c'est nous ! La francophonie canadienne: c'est encore nous mais aussi plusieurs autres groupes d'un pays diversifié. La francophonie internationale: c'est toujours nous mais en tant que membre d'un vaste ensemble parfois difficile à appréhender et à connaître. Voici le premier d'une série d'articles qui vous présentera la francophonie internationale (plus de 51 pays).

Commençons tout près de nous, en regardant du côté de l'oncle Sam. Y a-t-il des francophones aux USA? Si, et ils sont plus d'un million et demi, habitant surtout en Louisiane et dans les états de la Nouvelle-Angleterre. C'est pour cette raison que la Louisiane et la Nouvelle-Angleterre sont invitées aux Sommets de la francophonie.

En fait sur 230 millions d'habitants, les États-Unis comptent 13 millions de citoyens d'origine francophone dont 1,6 million utilisent encore le français à la maison, soit 0,76% de la population totale. La situation démographique varie beaucoup d'un état à l'autre: dans le Maine, 9% de la population parle français alors qu'en Californie il y a plus de 112 760 francophones soit 0,51% de la population.

Le français est la troisième langue parlée aux États-Unis, loin derrière l'anglais et l'espagnol. L'espagnol commence tellement à prendre d'importance aux États-Unis que des éléments conservateurs de la gent politique américaine songent actuellement à faire passer une loi rendant l'anglais seule langue officielle des U.S.A. Ils prennent la situation canadienne pour souligner les méfaits du bilinguisme et les déchirements sociaux que cela entraine, selon leur analyse.

C'est dans le bayou de la Louisiane que plusieurs Acadiens de la déportation de 1755 ont trouvé refuge. L'on recense plus de 260 000 francophones en Louisiane soit 6,9% de la population totale de cet état. Ils n'ont pas toujours eu la vie facile notamment dans les années 20 lorsque fut imposée une interdiction de parler le français dans les écoles, cette langue demeurant cantonnée à la famille.

Depuis, la situation a changé au niveau de l'enseignement puisque l'on compte maintenant 13 programmes d'immersion regroupant plus de 500 élèves. Pour l'ensemble de l'enseignement du français, il y a plus de 80 000 étudiants auxquels enseignent plus de 825 professeurs dont 650 sont Louisianais. L'Université de la Louisiane offre un programme de doctorat en études francophones.

Les états de la Nouvelle-Angleterre sont aussi le bassin d'une importante communauté francophone, enracinée depuis le tournant du siècle lors de la migration de nombreux Québécois à la recherche de travail. C'est plus de 410 000 francophones qui habitent le Maine, le New-Hampshire, le Rhode Island, le Vermont et le Massachussetts, soit environ 4,5% de la population totale de ces états. On y retrouve des programmes universitaires en études francophones, un mensuel, un journal francophone et une émission de télévision en langue française qui peut rejoindre plus de 4,5 millions de personnes.

La Floride et la Californie comptent également bon nombre de francophones. La Floride est une destination touristique favorite des Québécois ce qui a engendré l'apparition d'une communauté francophone assez importante. Ils sont près de 72 000 francophones, ce qui représente une proportion de 0,78% de la population totale de cet état. Et c'est sans compter tous les touristes francophones.

De son côté, la Californie compte une population francophone d'environ 113 000 personnes. Ce sont surtout des raisons professionnelles qui expliquent cette présence francophone représentant 0,51% de la population californienne.

Finalement, on retrouve au-delà de 220 000 francophones dans l'état de New-York et les états limitrophes, presque 1% de la population totale.

Alain Bessette
Source : ACCT

Sur les sites Internet du gouvernement fédéral

Les informations ne sont souvent qu'en anglais

C'est le député bloquiste Pierre De Savoye qui a découvert le pot aux roses en naviguant sur une trentaine de sites gouvernementaux sur Internet. Le tiers de ces sites Internet, dont celui du fameux et controversé Collège militaire royal de Kingston, ne propose aux internautes (les utilisateurs d'Internet) que de l'information en anglais. Si le menu de la page frontispice est parfois bilingue, les informations qui apparaissent à l'écran sont bien souvent exclusivement en anglais.

Les sites Internet du ministère des Pêches et Océans, d'Industrie Canada, du ministère des Ressources naturelles et du département de recherche de la Défense nationale sont tous en anglais seulement.

Le consulat canadien à Détroit est aussi pointé du doigt par le député bloquiste. Sur la page frontispice, on peut lire un avis aux lecteurs qu'une version française sera disponible d'ici quelques mois. Au consulat canadien à San Jose en Californie, tout se passe également en anglais sur Internet.

Il y a quelques semaines, M. De Savoye avait profité de la comparution de la Société canadienne des postes devant le Comité des langues officielles, pour dénoncer l'unilin-guisme de la Société sur le réseau Internet. La Société a choisi depuis de se retirer du réseau Internet.

M. De Savoye rappelle que la Loi sur les langues officielles prévoit que les Canadiens ont le droit d'avoir accès aux services fédéraux dans la langue de leur choix. Il rappelle aussi que les employés fédéraux ont le droit de travailler dans la langue de leur choix. M. De Savoye dit qu'il est anormal que les francophones n'aient pas «les mêmes privilèges de recherche» compte tenu que l'anglais et le français sont des langues officielles au Canada. Incidemment, le Bloc québécois sera bientôt sur Internet et dans les deux langues officielles a tenu a préciser M. De Savoye.

Selon le BQ, le gouvernement fédéral doit obliger toutes les institutions fédérales à rendre disponibles sans délai, et dans les deux langues officielles, les documents qu'ils diffusent sur Internet.

Le Conseil du Trésor réalise présentement une directive en qui a trait à l'utilisation du réseau Internet.

Cette directive, qui devrait être finalisée d'ici le mois de septembre, s'inspire du Règlement sur la langue de service. En résumé, dans les bureaux centraux et tous les bureaux fédéraux en région qui ont l'obligation légale d'offrir un service au public dans les deux langues officielles, auront l'obligation de répandre de l'information sur Internet en anglais et en français.

En attendant, le Conseil du Trésor avise verbalement les ministères qui sont pris en défaut et qui demande de se retirer du réseau Internet, ou de traduire leurs documents.

Au Commissariat aux langues officielles, le dossier Internet est ouvert et actif. Le Commissaire aux langues officielles a déjà reçu une dizaine de plaintes, qui feront l'objet d'une enquête.

Yves Lusign

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 24, vendredi 16 juin

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Claude Doucette, président de l'Association francophone de Fort Smith et Laura Van Pelt au départ d'une expédition de rafting, lors d'une rencontre de la Fédération Franco-TéNOise à Fort Smith.

Loi sur l'éducation

Les progrès sont lents

Les parents francophones ont de nouveau rencontré le ministre Richard Nerysoo le 14 juin, à propos de la *Loi sur l'Éducation*.

Les deux parties ne s'entendent pas encore à savoir si la nouvelle loi assure ou non le respect du droit à l'instruction en français, langue première.

Le ministre a réitéré que, selon lui et ses conseillers, la loi territoriale est conforme à la Charte canadienne des droits; il maintient que la réglementation qui permettra la mise en oeuvre de la loi en fera la preuve. M. Nerysoo s'est même engagé par écrit à ce que les réglements soient prêts le 1er juillet 1996, en même temps que la loi entrera en vigueur. L'élaboration et la rédaction de la réglementation donneront par ailleurs lieu à des consultations auxquelles les parents francophones sont assurés de participer.

En plus de reconfirmer ces engagements, le ministre Nerysoo a accepté de présenter un amendement qui fera d'une commission scolaire francophone un organisme scolaire en bonne et due forme, constitué par la loi et non pas le ministre. A date les organismes scolaires désignés dans le projet de loi se limitaient aux administrations scolaires de district et aux conseils scolaires de division. L'avantage de cette mesure réside dans le fait que la loi définit du même coup les pouvoirs et fonctions, les attributions et la composition d'un organisme scolaire.

Dans une lettre en date du 15 juin, le président de la Fédération Franco-TéNoise Daniel Cuerrier a remerçié le ministre du temps accordé aux parents francophones et qualifie la rencontre et les engagements du ministre de «pas dans la bonne direction» bien qu'il reste «beaucoup de chemin à parcourir». M. Cuerrier assure le ministre que la volonté de «cheminer ensemble» demeure très forte.

Les réserves des parents suite aux dernières offres du ministre de l'Éducation reposent entre autres sur un avis juridique que l'Association des parents francophones de Yellowknife a reçu le 12 juin dernier de Me Richard Tardif. L'avocat qui travaille pour le Commissaire aux langues officielles du Canada s'est penché sur le dossier à la demande de Victor Goldbloom lui-même.

L'avis concorde avec les avis précédents au chapitre de l'importance d'inscrire directement dans la loi les obligations relatives à l'article 23 de la Charte pour ce qui est du droit des minorités linguistiques officielles à l'instruction dans leur langue première. «(...) le projet de loi nº 25 dans sa présente forme délègue au ministre de l'Éducation

Progrès
Suite en page 2

Une semaine d'angoisse pour les habitants de Fort Norman

Le feu fait rage

Les habitants de Fort Norman et de Norman Wells auront vécu une semaine très mouvementée alors que ces deux communautés du Sahtu ont été évacuées.

C'est le 6 juin que s'est déclenché l'incendie de forêt en cause, à environ cinq kilomètres au sud du petit village de Fort Norman. Il semblerait que ce feu fut déclenché par une veine de charbon en combustion, l'une des curiosités géologiques de la région. Les collines surplombant le fleuve Mackenzie à cet endroit sont d'ailleurs surnommées les collines de feux (*The burning hills*).

De forts vents du sud-ouest et une forêt extrèmement sèche ont causé un déplacement rapide de cet incendie en direction du village situé sur la rive ouest du Mackenzie, au confluent de la rivière de l'Ours.

Dès les premières heures de cet incendie, une équipe de sapeurs forestiers s'est attelée à la tâche d'enrayer la progression ouest de l'incendie. Rien n'y fit car le feu s'est rapproché, la fumée empêchant les équipes au sol de travailler et les avions citernes d'approcher les lieux. Dès le 7 juin, la population du village fut évacuée vers Norman Wells, la communauté la plus proche située environ 50 kilomètres en aval.

Ce ne fut qu'un court répit car le feu a finalement enjambé la rivière de l'Ours, menacant cette fois le village de Norman Wells, centre important d'exploitation pétrolière. Dès le 8 juin, la décision était prise d'évacuer également Norman Wells, les évacués de Fort Norman étant redirigés vers Deline et les autres vers Yellowknife.

En plein coeur de l'incendie, les équipes oeuvraient avec acharnement au sein même du village de Fort Norman afin d'empêcher la destruction complète du village. Les feux se déclenchaient un peu partout autour du village mais seul le hangar de la compagnie *Ursus Aviation*, situé près de l'aéroport en périphérie du village a été détruit par les flammes.

Les efforts ont redoublé pour

Feux
Suite en page 2

L'école J.H. Sissons de Yellowknife s'est jumelée avec un établissement scolaire de l'Ontario. Pour souligner le projet, la route entre les deux écoles a été reproduite sur un gâteau de très grandes dimensions qui a fait la joie des grands et des petits lors d'une Journée Famille le 9 juin dernier (plus de détails en page 8).

Il n'est plus question de transfert ni de construction pour l'école Allain St-Cyr.

Lire en page 3

Malgré des revers de fortune, l'avenir de l'école Allain St-Cyr ne doit pas être compromis.

Lire en page 4

Les gens de théâtre s'inquiètent de la restructuration du Conseil des arts.

Lire en page 6

Un bilan enlevant pour les dix ans du mouvement des radios communautaires.

Lire en page 7

Le 2 juillet, ça va taper du pied à Yellowknife, avec, en spectacle, la Bottine souriante.

Lire en page 8

ÉCHOS DES T.N.-O.

Visite de Martin

L'Honorable Paul Martin, ministre des Finances du Canada, visitera Yellowknife le 28 juin prochain à la suite d'une invitation de la député fédérale pour l'Arctique de l'Ouest Mme Ethel Blondin-Andrew.

Le ministre Martin sera le conférencier principal lors d'un souper-bénéfice organisé par le parti libéral de la circonscription. Il profitera de son séjour à Yellowknife pour rencontrer la Première ministre territoriale Nellie Cournoyae ainsi que son homologue territorial aux Finances, John Pollard.

Le G-7 et les fourrures

Après deux ans de négociations dans le dossier du commerce de la fourrure, le gouvernement territorial compte maintenant sur la présence de représentants des sept puissances économiques mondiales (le G-7) qui se réunissent à Halifax à la mi-juin. Le gouvernement territorial espère que ce sujet sera abordé lors des réunions du G-7.

De plus, au début du mois de juillet, le gouvernement des T.N.-O. recevra sept membres du parlement européen qui traverseront le Canada afin de mieux saisir la réalité de l'exploitation forestière et du commerce des fourrures.

Sécurité nautique

Le ministère des Transports et celui des Affaires municipales et communautaires mettront sur pied un programme de sensibilisation à la sécurité nautique pour les petites embarcations. Des instructeurs du Centre de formation de la garde-côtière de Halifax viendront former des instructeurs locaux qui dispenseront ensuite cette formation dans les écoles et dans les associations locales de chasse et de piégage.

Le cours portera sur les équipements de sécurité, les limites de charges sécuritaires tant pour les passagers que pour la cargaison ainsi que le parrage optimum entre le type d'embarcation et la puissance motrice.

Sommet des leaders autochtones

Des leaders représentant tous les autochtones de l'ouest des T.N.-O. se sont réunis les 6 et 7 juin dernier à Yellowknife. Lors de cette rencontre, les leaders se sont entendus sur quatre propositions qui s'insèrent dans la réflexion actuelle sur la réforme constitutionnelle de l'ouest. Ces propositions touchent au droit inhérent à l'autonomie gouvernementale des autochtones, la représentation de porte-paroles autochtones dans la procédure de division des territoires, le rôle que veut jouer le GTNO dans les revendications territoriales autochtones et la demande d'un moratoire sur la dévolution des pouvoirs du fédéral vers le GTNO.

Pas de feu S.V.P.!

En raison des conditions actuelles de sécheresse, la Ville de Yellowknife a émis une interdiction de faire un feu en plein air à l'intérieur des limites de la ville. Cela signifie qu'il est interdit de brûler quoi que ce soit. Cette interdiction ne vise cependant pas les appareils fonctionnant au gaz.

Les individus qui ne respecteraient pas cette interdiction pourrait se voir infliger une amende allant jusqu'à 2000 $. L'amende maximale pour une société est de 10 000 $. Des peines d'emprisonnement sont prévues en cas de défaut du paiement d'une telle amende.

De plus, les boisés autour de Yellowknife sont extrêmement vulnérables aux incendies. La Ville de Yellowknife ainsi que le gouvernement territorial découragent fortement les gens de faire des feux. Si besoin est, il est conseillé de faire le feu sur une base rocheuse et le plus loin possible de la végétation environnante.

La relève expose

Une exposition d'envergure a été ouverte le 12 juin dernier à l'Assemblée législative. L'exposition présente les oeuvres de six artistes de Fort Simpson qui sont inscrits au programme des Beaux-Arts du Collège Aurora. Il s'agit de la première exposition publique pour ces étudiants.

L'exposition présente plus de 30 peintures acrylique et esquisses au fusain ainsi que plusieurs sculptures sur pierre à savon. L'exposition durera jusqu'à la fin de la semaine mais quelques oeuvres seront présentées plus tard dans le cadre du festival du *Midnight Sun* de Yellowknife et au festival des Arts nordiques d'Inuvik.

Transfert d'aéroports

Le territorial et le fédéral ont conclu un accord sur le transfert vers le palier gouvernemental territorial de neuf aéroports : Fort Smith, Hay River, Yellowknife, Iqaluit, Fort Simpson, Norman Wells, Inuvik, Cambridge Bay et Resolute. L'entente implique le transfert de 122 employés et assure un versement annuel de 24,5 millions pour la gestion et l'entretien de ces installations. La valeur totale de ces aéroports est estimé à 500 millions et generera environ 3,5 millions de revenus annuels pour le gouvernement territorial. Le GTNO a donc maintenant la responsabilité des 52 aéroports des T.N.-O.

Alain Bessette

Progrès

Suite de la une

les pouvoirs de mise en application de l'article 23», souligne l'expert en droits linguistiques.

Cet avis juridique que le Commissaires aux langues officielles souhaitait public a été invoqué à l'Assemblée législative par le député d'Iqaluit Dennis Patterson, lors du débat du 13 juin.

L'ancien leader du gouvernement se faisait le porte-parole de ses concitoyens francophones (400 personnes à Iqaluit). Il a conjuré Richard Nerysoo de tenir compte de l'intervention de M. Goldbloom et d'apporter les amendements qui s'imposent pour éviter que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ne se retrouve en cour au sujet du droit à l'instruction en français.

Au terme de son intervention, M. Patterson a quitté son siège pour remettre lui-même au ministre de l'Éducation un document regroupant les avis juridiques obtenus par les parents francophones. Le ministre n'a pas accepté de recevoir le document sur son bureau et l'a déposé à terre.

En plus de leurs rencontres avec M. Nerysoo, les parents francophones ont poursuivi cette semaine leurs efforts pour faire modifier la loi scolaire, en s'entretenant entre autres, avec le député Charles Dent (Yellowknife Frame Lake) et le député Jim Antoine (Nahendeh). Lors des débats à l'Assemblée sur le projet de loi n° 25, M. Antoine a fait valoir les droits linguistiques des Autochtones, en évoquant également la Charte des droits et libertés du Canada.

Agnès Billa

Gestion scolaire pour les francophones:

Pouvoir d'intervention du fédéral

Même si le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a le pouvoir d'adopter des lois dans le domaine de l'éducation, le gouvernement fédéral peut obliger un gouvernement territorial à respecter les droits constitutionnels des francophones dans le domaine de l'éducation.

«Ce ne sont que des pouvoirs délégués. Le fédéral peut mettre le bout du nez là-dedans. Une province peut l'envoyer promener, mais les Territoires n'ont pas le dernier mot» confirme le sénateur et éminent expert de la Constitution canadienne, Gérald Beaudoin.

Le gouvernement des Territoires s'apprête à adopter une nouvelle loi sur l'éducation qui, selon les associations et les parents francophones, ne respecte pas les droits de la minorité en matière de gestion scolaire.

Si le gouvernement fédéral ne peut pas intervenir dans une province lorsqu'il est question d'éducation, il en est autrement lorsqu'il est question des territoires canadiens que sont le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

M. Beaudoin affirme qu'Ottawa peut même légiférer à la place du gouvernement territorial, s'il le faut. «Contrairement à une province, il peut intervenir. Il a tous les pouvoirs sur les territoires», dit le sénateur Beaudoin.

Le gouvernement fédéral attend un avis juridique de son ministère fédéral de la Justice sur le projet de loi sur l'éducation, qui est présentement débattu à l'assemblée législative des T.N-O, avant de décider de la marche à suivre dans ce dossier.

APF

Feux de forêt

Suite de la une

prévenir la destruction des installations pétrolières de Norman Wells. Quatre CL-215 et un DC4 ont d'abord combattu le feu puis deux autres CL-215 ont été dépêchés du Québec afin de venir prêter main forte aux équipes locales. Des équipes au sol ont alors commencé à agrandir et améliorer la ligne de protection anti-feu à la limite sud-est de Norman Wells.

Le GTNO a dû déclencher un état d'urgence pour ces deux communautés, interdisant à quiconque de tenter de retourner sur les lieux. À ce moment-là, le 9 juin, le feu se situait à environ 50 km de Norman Wells et avancait à une vitesse de un kilomètre/heure, pouvant atteindre cette communauté en 2 jours. Le feu couvrait environ 30 000 hectares et parfois les flammes atteignaient une hauteur de plus de 100 pieds. De plus, la fumée empêchait souvent les avions de pouvoir participer aux efforts de contrôle de l'incendie. Les équipes de sapeurs ne pouvaient qu'espérer un changement salutoire dans la direction et la force des vents.

Quelques heures plus tard, le feu atteignait 35 000 hectares et s'approchait jusqu'à 40 km de Norman Wells mais une absence de vent vint ralentir sa progression. Le 12 juin, le feu était sous contrôle. Au moment d'aller sous presse, le 13 juin les évacués de Fort Norman étaient autorisés à retourner chez eux.

Au même moment, un feu d'une plus grande envergure faisait rage dans la région de Fort Smith, sur le plateau Horn, un incendie d'une superficie de plus de 178 000 hectares. En raison de l'absence de communauté dans cette partie de la région, le Centre territorial de contrôle des feux de forêt s'est contenté de garder l'incendie sous observation. En date du 12 juin, plus de 40 feux de forêt se sont déclenchés dans les T.N.-O. dont 18 étaient toujours actifs. Plus de 205 000 hectares de forêt ont été détruits par ces feux.

Alain Bessette

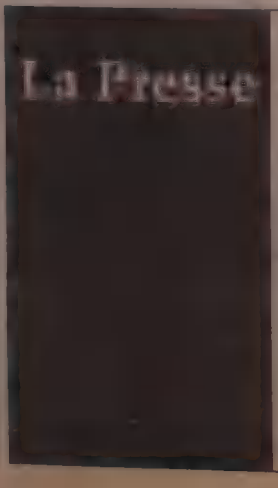

à Yellowknife

Êtes-vous intéressé.e à recevoir La Presse du samedi trois jours après sa parution?

Voilà l'offre que l'Association franco-culturelle de Yellowknife vous fait pour la somme de 5$ (transport inclus)! Contactez le 873-3292 dès maintenant!

La Presse

Merci à Arctic Ventures Inc., à Iqaluit et à NWT Air de leur collaboration.

École Allain St-Cyr

Plus de construction neuve

Dans l'immédiat, il n'est plus question pour l'école Allain St-Cyr de transfert administratif en septembre 1995.

Le passage de la Commission scolaire publique de Yellowknife (n°1) à la Commission des écoles catholiques (n°2) faisait partie de la stratégie des parents pour sortir l'école Allain st-Cyr des classes transportables où elle loge depuis ses débuts en 1989.

Les représentants de l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) et du Conseil scolaire francophone de Yellowknife ont appris la nouvelle le 31 mai dernier, lors d'une rencontre avec le sous-ministre de l'Éducation Hal Gerein.

M. Gerein a également annoncé aux parents qu'il n'est plus certain du tout - à cause de coupures budgétaires de 100 millions de dollars - que le ministère maintiendra dans ses projections d'immobilisations une somme de 3,7 millions annoncée en janvier 1995 pour la construction d'un bâtiment neuf pour l'école Allain St-Cyr.

Le ministère ne s'oppose pas complètement à un transfert de la commission n°1 à la commission n°2. Il précise que cette mesure n'est pas envisageable à court terme à cause du loyer qu'il reste à payer pendant deux ans pour les locaux actuels d'Allain St-Cyr et à cause des conventions collectives pour le personnel qui varient un peu d'une commission à l'autre.

En ce qui concerne l'installation d'Allain St-Cyr dans les locaux de *St-Patrick's High* en attendant un bâtiment neuf, le ministère maintient que cet édifice sera démoli en 1998.

À plus long terme, le ministère s'interroge sur l'impact d'un transfert au secteur catholique de la clientèle de la seule école française de Yellowknife. Dans ses discussions préliminaires avec les parents francophones, la Commission des écoles catholiques avait accepté qu'Allain St-Cyr demeure une école non-confessionnelle. Le ministère se demande cependant s'il serait pas tenu d'offrir deux programmes d'enseigenement en français à Yellowknife pour les parents à qui le transfert ne conviendrait pas.

À la demande d'Éducation, Culture et Formation TNO, les organismes porte-parole des parents francophones à Yellowknife ont donc repris contact avec la Commission scolaire n° 1.

Le 13 juin, M. Denis Milot du Conseil scolaire et M. Garth Wallbridge pour l'APFY se sont adressés aux commissaires du secteur public. Ils leur ont demandé de prolonger jusqu'en juin 1996 la politique B.I.B. qui confère au conseil scolaire francophone des pouvoirs de gestion de l'école. L'adoption finale de cette mesure devrait se faire en juillet prochain.

Le 22 juin, les parents francophones rencontreront les commissaires pour leur faire part des modifications qu'ils souhaitent voir apporter à la politique avant sa reconduction.

Agnès Billa

Le projet de loi C-68 est adopté en troisième lecture

Les armes sous contrôle

Le projet de loi C-68 sur le contrôle des armes à feu a été adopté en troisième lecture par la Chambres des communes et a été référé au Sénat.

C'est tard en fin de soirée le 12 juin dernier que la Chambre des communes a adopté le controversé projet de loi. Des modifications ont été apportées au projet initial à la suite des consultations publiques.

La députée fédérale de l'Arctique de l'Ouest, Mme Ethel Blondin-Andrew, a voté en faveur de la loi à l'instar de son collègue de Nunatsiaq Jack Anawak.

Les deux députés se sont dits satisfaits des récents amendements apportés au projet de loi. Partisans des principes de cette loi dès les premières heures, ils avaient néanmoins partagé les inquiétudes de leurs constituants autochtones et ceux qui vivent de chasse pour leur subsistance.

L'amendement le plus important pour les résidents du Nord concerne la clause de dérogation qui protège les droits issus de traités ou ancestraux des Autochtones.

Les autres amendements qui se méritent la faveur des deux députés concernent l'emprunt et le prêt d'arme à feu pour des fins de chasse de subsistance. Les règles en la matière ont été assouplies.

Le député Anawak s'inquiète cependant des dispositions concernant les cours de sécurité et de maniement d'armes à feu. Il demande au gouvernement de s'assurer que ces cours pourront être dispensés en langue autochtone. Mentionnons que l'intervention en Chambre de M. Anawak s'est faite en inuktitut.

Alain Bessette

Jack Anawak s'adresse aux députés dans sa langue natale

Inuktitut en Chambre

Le discours du député fédéral de Nunatsiaq en appui au projet de loi C-68 a été prononcé entièrement en inuktitut avec interprétation simultanée.

Ce n'est pas la première fois que M. Anawak s'adresse à ses collègues de la Chambre des communes en Inuktitut. En fait, à chaque fois qu'il intervient en Chambre, il se fait un devoir d'adresser au moins quelques mots en inuktitut qu'il traduit ensuite en anglais.

Pour M. Anawak, il s'agit d'un geste important qui sert à affirmer son identité en tant qu'Inuk.

«Je suis un Inuk et la majorité de mes électeurs sont des Inuit, indique le député. Il est important que je m'adresse à la Chambre en Inuktitut».

Il n'est pas très compliqué de s'arranger pour l'interprétation. Il s'agit simplement d'en aviser le président de la Chambre des communes et le service est disponible dans la journée.

M. Anawak indique qu'en général la réaction des députés est positive à quelques exceptions près. À une occasion, un député du Reform Party s'est objecté à une réponse du député de Nunatsiaq qu'il avait fait en inuktitut même si, ajoute M. Anawak, une version anglaise de la réponse aurait suivi la version inuktitut. Une représentante du Bloc québécois s'est aussi objectée à l'usage de l'inuktitut en Chambre en vertu du fait que l'anglais et le français sont les deux seules langues officielles du Canada.

Pour M. Anawak, cette dernière remarque ne tient pas compte du fait que l'inuktitut constituait une langue d'usage au Canada bien des millénaires avant que l'anglais ou le français ne fassent leur apparition en sol canadien.

Touchant la question du cours de sécurité et de maniement des armes à feu, la réalité démographique et culturelle du Nord oblige le gouvernement à dispenser ces cours en inuktitut car bien des Inuit sont unilingues.

Le projet de loi permettrait au gouvernement du Canada de prendre entente avec le gouvernement territorial afin que ce dernier dispense le cours dans la langue d'usage des différentes communautés.

Alain Bessette

LA FÊTE DE LA ST-JEAN

À YELLOWKNIFE,

UNE SOIRÉE À NE PAS MANQUER...

Rendez-vous sur le site de «Folk on the Rocks» à Long Lake samedi le 24 juin 1995, dès 16h00.

Venez fêter en famille! Cette invitation de l'Association franco-culturelle de Yellowknife s'adresse aux francophones et francophiles de tout âge.

- Barbecue
- Musique
- Jeux pour les jeunes

Entrée gratuite

Hot-dogs et hamburgers sur BBQ en vente sur place. Prière d'apporter les croustilles, les salades et le dessert ainsi que vos propres consommations. Amener chaises pliantes et couvertures pour vous asseoir. Apporter aussi la musique que vous aimeriez entendre.

Renseignements : 873-3292

Avant d'appeler les AUTRES, appelez les VÔTRES.

NOUVEAU-BRUNSWICK NOUVELLE-ÉCOSSE TERRE-NEUVE ET LABRADOR ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

LA CÔTE EST CANADIENNE

ESTRAORDINAIRE!

Composez le 1 800 463-6378 et demandez notre téléphoniste pour recevoir votre guide-vacances gratuit de 68 pages et une carte de la Côte Est canadienne.

Holiday Inn

L'HÔTEL OFFICIEL DU PLAISIR EN FAMILLE MS

TÉL.: 1-800-HOLIDAY

OU VOTRE AGENT DE VOYAGE

– 70 hôtels d'un océan à l'autre –

©1995, Holiday Inn®, Inc. Tous droits réservés

La SASKATCHEWAN ...toute une surprise!

Partez à la découverte du nombreux attraits inoubliables de la Saskatchewan. Commandez donc des vacances votre exemplaire GRATUIT du guide intitulé *The Great Saskatchewan Vacation Book*.

Il suffit de composer le numéro sans frais suivant : 1-800-66[illegible] et demander le ministère 95[illegible].

Saskatchewan

Rendez-vous au Ramada.

Nous offrons un choix de 30 hôtels dans tout le Canada. [illegible] est l'endroit par excellence d'où commencer vos vacances et voir [illegible] les attractions. Appelez-nous sans tarder pour en découvrir davantage.

1-800-854-7854

RAMADA

Composez le 1 800 [illegible] reçe[illegible] gratuitement le [illegible] des [illegible]

Canada. Un pays à redécouvrir.

Commission canadienne du tourisme Canadian Tourism [illegible]

ÉDITORIAL

Les enfants d'abord

Les parents de l'école Allain St-Cyr ont voulu saisir l'occasion qui s'offrait d'un nouveau bâtiment et, en attendant, d'un déménagement dans une école vacante. Ils l'ont fait parce qu'ils ont à coeur l'éducation de leurs enfants.

Les espoirs fondés sur la stratégie d'un transfert administratif se sont avérés, ces dernières semaines, ne plus être réalistes.

Des portes qui s'étaient ouvertes se sont refermées. Il faudra se réengager dans des avenues qui semblaient être sans issue. Quant aux interlocuteurs avec qui les conseillers scolaires ne croyaient plus pouvoir s'entendre, ils redeviennent les partenaires de l'heure, à la demande expresse du ministère de l'Éducation.

Tout cela doit être dur à accepter pour les parents et surtout leurs représentants qui ont investi individuellement et ensemble tellement de temps et d'énergie dans les démarches pour le transfert, une option en laquelle ils ont clairement cru. Le retour à la réalité de la conjoncture présente n'est pas facile mais il est nécessaire.

D'ici peu, les conseillers scolaires francophones discuteront avec les élus de la Commission scolaire publique de Yellowknife du renouvellement de la politique de gestion scolaire dite politique B.I.B. La politique est échue au 30 juin 1995. Sans son renouvellement, l'existence même du Conseil scolaire francophone de Yellowknife est remise en cause.

Ce sera une première occasion de reprendre le dialogue. Les parents ne souhaitent pas seulement que la politique soit prolongée d'un an. Ils envisagent aussi des changements dont ils ont donné un avant-goût aux commissaires, le 13 juin.

Une fois réglé ce dossier (et ce sera probablement chose faite en juillet), la Commission scolaire publique devra répondre à une question plus pressante sur laquelle elle ne s'est pas encore prononcée. Qu'entend faire Yellowknife n° 1 avec les aspirations des parents pour une école propre à Allain St-Cyr?

La Commission compte-t-elle s'allier avec l'école et tenter de remettre la main sur les 3,7 millions en immobilisations qui se sont envolés? Les parents ont demandé au ministère des explications à ce sujet, dans la mesure où Éducation, Culture et Formation TNO avait initié le projet d'un bâtiment, pour ensuite faire volte-face.

Du côté de l'Association des parents et des conseillers scolaires francophones, la reprise du dialogue doit se faire de bonne foi. Désormais c'est avec les élus et non plus les administrateurs de Yellowknife n° 1 que seront discutés les dossiers de l'école. Ce niveau de discussion d'élu à élu est prometteur. Pour l'avancement d'un projet qui n'a pas perdu de son importance, faisons tous les efforts possibles pour repartir du bon pied.

Agnès Billa

En bref

Frappé en plein vol

Est-ce déjà la fin de la croissance économique? Il semble bien que oui, si on se fie aux dernières données de Statistique Canada sur le taux d'utilisation de la capacité industrielle.

Selon l'organisme fédéral, les différentes branches de l'industrie canadienne opéraient à 84,8 pour cent de leur capacité au cours du dernier trimestre, soit au même taux d'utilisation qu'au trimestre précédent. Ce taux demeure toutefois le plus haut niveau jamais atteint depuis le sommet de 86,8 pour cent en 1988.

Même s'il s'agit de la plus forte croissance de la productivité en dix ans, Statistique Canada note une baisse des ventes au détail et un ralentissement dans les secteurs du matériel électronique et des véhicules automobiles. C'est dans l'industrie forestière où on note la plus forte baisse du taux de la capacité d'exploitation, qui a diminué de 3,7 pour cent. La stagnation du marché du logement partout en Amérique du Nord explique cette baisse.

Tout cela fait dire à Statistique Canada que cela pourrait représenter «la fin d'une croissance soutenue de l'utilisation de la capacité industrielle depuis la dernière récession».

Silence, on tourne!

Pendant que les trois principaux partis politiques en Ontario se livraient à un duel sans merci pour ravir des votes aux électeurs, un cinéaste en profitait pour filmer deux jeunes candidats dans la vingtaine, dans ce qui sera «un documentaire ambitieux et absolument unique sur la démocratie et l'exercice du pouvoir», selon l'Office national du film.

Produit par le Centre ontarois du Programme français de l'ONF ce film, provisoirement intitulé Le Rendez-vous, mettra en vedette deux candidats aux antipodes. Patrick Leroux est un poète engagé, dramaturge et metteur en scène et son discours est celui de la gauche. Paul Demers est capitaliste et se réclame de la libre entreprise. Son discours est conservateur, de droite.

Le film est réalisé par Yves Bisaillon pour qui il s'agit d'un troisième documentaire. Si tout se passe bien, on prévoit lancer le film le printemps prochain.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Annie Bourret (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone
OPSCOM

14 000 téléspectateurs pour une série d'émissions à caractère économique

Questions d'affaires, réponses d'affaires

Qui a dit que les francophones ne sont pas intéressés par le monde des affaires? L'émission télévisée Posséder mon entreprise, diffusée sur les ondes de Radio-Canada Ontario pendant 13 semaines, a eu droit à une cote d'écoute de 14 000 personnes par émission.

A titre de comparaison, la cote d'écoute pour la série produite au Québec en 1988 était de 21 000 personnes par émission, alors qu'elle était de 6 000 personnes par émission pour la série de l'Atlantique, diffusée en 1991.

Cette initiative de la Chambre économique de l'Ontario avait pour objectif de stimuler le démarrage d'entreprises chez les Franco-Ontariens. Pas moins de 125 personnes se sont inscrites à la série, ce qui leur a permis de recevoir de précieux conseils des professeurs de l'Université d'Ottawa et de participer au concours de remise de bourses.

Les gagnants des trois meilleurs plans d'affaires ont reçu un total de 25 000 $ en bourses de démarrage.

APF

Le courrier des lecteurs de L'Aquilon
Partagez vos opinions.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____
Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Sur le bout de la langue

À la Saint-Glinglin

Encore une saint Quelque-Chose qui s'en vient! Juste après la Saint-Valentin et la Saint-Patrick...Sans compter que le temps de la sainte-flanelle se termine et que celui des saint-joseph arrive...Vraiment, votre chroniqueuse de français pourrait descendre tous les saints du ciel...Heureusement qu'elle sait [illegible] quel saint se vouer!

La Saint-Jean sera bientôt célébrée d'un océan à l'autre, rappelant saint Jean-Baptiste, patron des francophones au Canada. Ne vous croyez pas, pour cela, dans le saint des saints: les imprimeurs se servaient autrefois de saint-jean, qui désignait l'ensemble des outils de typographie, et les Saint-Jean abondent dans les noms de lieux. Mais ce n'est guère là «que la saint-jean», pour reprendre cette expression canadienne signifiant «cela [illegible] se compare pas à ceci».

En passant de nom propre à nom commun, saint-jean a changé de sens, un sort partagé par bien d'autres également: le saint-joseph désigne le pétunia, le saint-émilion un vin rouge, le saint-paulin un fromage et le saint-bernard un chien. Sainglaude, synonyme de martin-pêcheur, a subi plus de transformations mais on sent bien, intuitivement, le lien avec Saint-Claude.

L'emploi de sainte-flanelle met en relief une autre dimension. Dans ce cas, pas de nom propre au départ, mais plutôt un glissement de sens, du domaine sacré à la consécration populaire de l'équipe de hockey Canadien. Même chose pour sainte-nitouche, qui nous vient de la soudure plaisante de «n'y touche» et de sainte. Probablement un jeu de mot à l'origine (1550), la sainte-nitouche dénote toujours, de nos jours, l'hypocrite qui cache ses défauts en affectant l'innocence.

Connaissez-vous l'expression à la Saint-Glinglin? On l'emploie souvent pour parler d'un moment qui n'arrivera jamais, comme la semaine des quatre jeudis. Curieusement, la tournure doit son nom à une faute d'orthographe au XIIe siècle. Le sens de sonnerie de cloche s'écrivait «seing» mais, quand la prononciation a abandonné le G final, «seing» avait la même sonorité que «saint» en vieux français. De là une erreur fréquente fondée sur les sons et la graphie, comme en témoignent aujourd'hui saint, sain, ceint, sein et le chiffre cinq, quand il est suivi d'autres chiffres.

Le plus amusant, c'est que glinglin, qui vient de l'allemand «klinglen», a exactement la même signification que «seing». On peut parier que le «singuelinguelingue» de l'anglais se rapproche beaucoup de notre prononciation réelle de saint-glinglin il y a plus de 800 ans. (Allons, allons, ne soyez pas saint-thomas...)

L'orthographe de saint et sainte pose quelques difficultés. On prie sainte Thérèse, on se rend à Saint-Pascal-de-Baylon, on fête la Saint-Jean et on visite l'oratoire Saint-Joseph. S'il s'agit d'une personne canonisée, l'adjectif s'écrit avec une minuscule, avec les exceptions notables de Saint-Esprit et Sainte-Vierge. Pour les noms de lieu ou de fêtes, les majuscules et le trait d'union sont de rigueur. Et si vous désirez une justification «logique» de ces règles, vous pouvez toujours attendre à la Saint-Glinglin!.

Annie Bourret
APF

Radiodiffusion par satellite

Un danger qui vient de l'espace via les É.U.

Un nouveau danger guette la francophonie canadienne. Cette fois, le danger est américain et il vient de l'espace!

La radiodiffusion directe à domicile par satellites américains préoccupe grandement la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), qui y voit un facteur potentiel d'assimilation si les distributeurs ne garantissent pas un contenu francophone dans la programmation.

L'univers des 500 canaux, que des entreprises canadiennes promettent aux consommateurs dans un avenir rapproché, risque de marginaliser encore plus la culture française, selon la FCFA.

«Si l'utilisateur francophone de la télévision n'y trouve aucun ou que très peu de programmes en français, quel message doit-il saisir sur la valeur de sa langue et la place de son identité culturelle?» écrit la Fédération dans un mémoire présenté [illegible] Comité sénatorial permanent des transports et des communications. Citant la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur les langues officielles, la Fédération estime que le gouvernement fédéral doit s'assurer que les communautés francophones auront accès à un contenu canadien de langue française. Elle demande donc que les entreprises qui distribueront dans les foyers les 500 signaux des satellites américains, diffusent également tous les signaux de la télévision canadienne-française, notamment TQS, TVA, RDI, SRC, TVOntario, Radio-Québec, Canal Famille et TV5.

«Le projet Expressvu proposé par le fournisseur par satellite Cancom, Bell Canada et d'autres partenaires, a l'avantage de promettre la diffusion de «tous les signaux canadiens en français, et autres langues», [illegible] plus des services américains autorisés par le CRTC. Il faudrait qu'il en soit de même pour toutes les entreprises de diffusion par satellite» estime la FCFA.

APF

National Defence / Défense nationale

COMMISSION SPÉCIALE SUR LA RESTRUCTURATION DE LA RÉSERVE

Avis d'audiences publiques

Le ministre de la Défense nationale a mis sur pied une commission d'enquête afin d'étudier la restructuration de la Force de réserve du Canada. Le très honorable Brian Dickson, CP, CC, CD, Juge en chef du Canada (à la retraite) préside la Commission. Il est appuyé par deux commissaires, le lieutenant-général Charles H. Belzile, CMM, CD, (à la retraite) [illegible] le Dr Jack L. Granatstein, MSRC.

La Commission examinera et présentera des recommandations sur le rôle, la structure et l'emploi de la Force de réserve du Canada, et sur les options relatives [illegible] la restructuration de la Force, notamment en ce qui a trait à la Première réserve et à la Réserve supplémentaire, afin de maximiser leur efficacité opérationnelle et leur rentabilité.

La Commission étudiera des mémoires présentés [illegible] ses bureaux. Elle dirigera également des audiences publiques à l'échelle du pays pour considérer les vues des citoyens et des citoyennes, des groupes, des associations et autres organismes.

Ceux et celles qui désirent se faire entendre devant la Commission doivent soumettre à celle-ci une demande ainsi qu'un résumé de leur présentation, dès que possible avant la présentation publique à l'audience. Ceux et celles qui se présenteront devant la Commission seront avisés de l'endroit et de l'heure de leur présentation.

Le calendrier des audiences publiques de la Commission à travers le Canada est le suivant :

12 juin : Winnipeg (Man.)
13 juin : Régina (Sask.)
14 juin : Edmonton (Alb.)
[illegible] juin : Calgary (Alb.)
17 juin, 19 juin : Vancouver (C.-B.)
20 juin : Victoria (C.-B.)
22 - 23 juin : Ottawa (Ont.)
26 - 27 juin : Toronto (Ont.)
[illegible] - 29 juin : Montréal (Qué.)
4 juillet : St. John's (T.-N.)
[illegible] juillet : Québec (Qc)

Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve
45, Sacré-Coeur
Hull (Qc)
J8X 1C6
Tél. : (613) 997-8325 ou 997-8326
Téléc. : (613) 997-3658
Internet : 102154.765 @compuserve

Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston

Commission of Inquiry Into Certain Events at the Prison for Women in Kingston

L'honorable Louise Arbour, juge de la Cour d'appel de l'Ontario, a été nommée pour présider une Commission d'enquête en vertu de la partie II de la *Loi sur les enquêtes*.

La Commission doit enquêter sur les incidents survenus à la Prison des femmes de Kingston, à partir du 22 avril 1994, les mesures en place pour y faire face, la pertinence et la convenance des mesures et décisions prises, le recours à une équipe d'intervention d'urgence entièrement composée d'hommes, et le placement ultérieur en isolement préventif des détenues impliquées dans ces incidents. La Commission devra également établir les faits qui ont engendré les incidents et recommander des améliorations, s'il y a lieu, aux politiques et aux pratiques du Service correctionnel du Canada relatifs à des incidents de ce genre.

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

La première audience de la Commission aura lieu le 28 juin 1995, à 10 h 30 au Westlake Hall, 466, rue Union Ouest, à Kingston, Ontario. Cette première audience, relative à la procédure, permettra à la Commission d'entendre les demandes de participation aux audiences. Aucun témoignage ne sera entendu lors de cette audience. L'audition de la preuve débutera au même endroit, le 9 août 1995.

Toutes les personnes et organismes qui désirent être reconnus comme participants à la Commission lors de l'audience du 28 juin 1995 doivent contacter les avocats de la Commission et fournir, avant le 28 juin 1995, une brève description écrite expliquant la nature de leur intérêt et la participation qu'ils proposent.

Les personnes qui détiennent des renseignements susceptibles d'intéresser la Commission ou qui désirent faire des représentations écrites sont priées de communiquer avec les avocats de la Commission à l'adresse suivante:

Patricia D.S. Jackson, *Conseiller juridique*
Guy Cournoyer, *Conseiller juridique associé*

Édifice Canada Trust
110, rue Yonge, suite 1502
Toronto (Ontario)
M5C 1T4

Téléphone : (416) 973-6772
Télécopieur : (416) 973-3001

Les autres demandes doivent être soumises à l'administratrice de la Commission, Sheila-Marie Cook, à la même adresse.

APPELS D'OFFRES - AVIS PUBLICS

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et Services
L'hon. Don Morin, ministre

Centre communautaire

Fournir les matériaux et construire un nouveau centre communautaire 232 m² Enterprise – Enterprise, T.N.-O. –

Les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre en ce qui concerne la mécanique, l'électricité, les cloisons sèches et les revêtements de sol sont administrées par l'Association des constructeurs des T.N.-O. et doivent être déposées au bureau de l'Association, 4817, 49e rue, Bureau 201, Yellowknife NT téléphone : (403) 873-3949, au plus tard à 15 h, heure locale, le vendredi 23 juin 1995. Pour plus de renseignements, communiquez avec l'Association.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au Bureau régional de service, Palais de justice), tél. : (403) 874-2631, ou au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou livrées en main propre à Yellowknife, 5013, 44e rue), tél. : (403) 873-7662 avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 28 JUIN 195

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées partir du 7 juin 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Ministère n'est tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements l'appel d'offres : Audrey Mabbitt, Commis contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-2631

Renseignements techniques: David MacPherson, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-2189
ou
Ray Chladny, Chladny Consulting Ltd., Tél. : (403) 874-2764

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Renouvellement de la couche de gravier, km 549 au km 652, n° 1

Chargement, transport épandage de gravier pour réparer la route, selon les recommandées – Nduhle Crossing jusqu'à la rivière entre Two Mountains, route n° 1, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre 2e étage de l'édifice Gensen) ou au surintendant de l'ouest, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh), ou à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Minsitère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 15 JUIN 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres l'une des adresses susmentionnées à partir du 6 juin 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Melanie Smith, agente finances, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, agent de projet, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

La restructuration du Conseil des arts et les francophones hors Québec :

Inquiétude dans les arts

La récente restructuration du Conseil des arts du Canada inquiète grandement les compagnies de théâtre francophones, qui se demandent si elles auront toujours droit à leur part.

Le Conseil des arts a annoncé le 1er mars dernier une importante restructuration, en réponse aux restrictions budgétaires imposées par le gouvernement fédéral. Dans le but de consacrer le maximum des ressources financières aux subventions aux artistes, les dirigeants du Conseil ont décidé de réduire le budget de l'administration de près de 50 pour cent sur une période de trois ans, soit 10 millions de dollars. Principal bailleur de fonds des artistes au pays, le Conseil des arts a accordé plus de 16 millions de dollars en subventions pour le théâtre en 1993-1994.

Lors de l'assemblée annuelle de l'Association nationale des théâtres francophones hors Québec, les gens de théâtre ont appris que le poste de chef adjoint francophone, au service du théâtre du Conseil des arts du Canada, était aboli.

Le nouveau président de l'Association, René Cormier, en parle comme s'il s'agissait d'une tragédie: «C'est absolument catastrophique!». Il pense que les compagnies pourraient avoir de la difficulté à obtenir leur juste part des subventions, si personne au sein du Conseil des arts n'est responsable du théâtre francophone.

«Cette structure permettait de confirmer la dualité linguistique et culturelle au sein du Conseil des arts» selon M. Cormier. Aujourd'hui, le théâtre français n'existe plus dans le nouvel organigramme du Conseil des arts. Il ne reste plus que le poste de chef du théâtre, sans distinction linguistique.

Le Conseil des arts du Canada subventionne neuf compagnies théâtrales francophones à l'extérieur du Québec. Il s'agit du Théâtre de l'Escaouette (Moncton), du Théâtre populaire d'Acadie (Caraquet), du Théâtre de la Vieille 17 (Ottawa), du Théâtre du Trillium (Ottawa), du Théâtre français de Toronto, du Théâtre du Nouvel Ontario (Sudbury), du Cercle Molière (Saint-Boniface), de l'Unithéâtre (Edmonton) et du Théâtre la Seizième de Vancouver.

Les neuf compagnies recevront cette année 578 500 $ du Conseil des arts, ce qui représente 12,6 pour cent des 4 588 300 millions de dollars de subventions versées pour le théâtre francophone au pays.

En 1994-1995, les 12 compagnies qui sont membres de l'Association nationale des théâtres francophones hors Québec ont monté 35 productions théâtrales: 27 pour les adultes et 8 pour jeune public. On parle même d'un souffle nouveau en dramaturgie franco-ontarienne, alors que les dramaturges ont produit six nouvelles oeuvres en moins d'une année.

«On crée plus que jamais, mais à quel prix!», s'interroge le président de l'Association: «Les gens sont essouflés, très essouflés malgré leur désir de vouloir créer».

Selon René Cormier, cet essouflement est essentiellement causé par le manque de volonté politique de soutenir les arts et la culture au Canada. «La lumière rouge est allumée. Faire des coupures et restructurer les compagnies, on a l'impression qu'on fait ça depuis cinq ans» dit-il. Il y a une limite, ajoute-t-il, à faire reposer le théâtre français sur les épaules de quelques individus, restrictions budgétaires oblige-nt: «On brûle le monde!».

Une chose est certaine, c'est que les compagnies ne peuvent pas et ne peuvent plus tout faire. Lors des Rendez-vous des théâtres francophones hors Québec en mai dernier, elles ont décidé de «remettre les pendules à l'heure» en ce qui trait aux relations qu'elles entretiennent avec leur communauté. «Les compagnies sont là pour créer avant tout, et non pas pour faire du développement communautaire» résume René Cormier.

Il semble que certaines compagnies se préoccupent davantage de leurs responsabilités communautaires que de la création.

Elles ne veulent plus être perçues comme des agents de développement communautaire par la population.

APF

CRTC AVIS PUBLIC Canada

Avis public CRTC 1995-85. Le CRTC été saisi des demandes suivantes : 1. À TRAVERS LE CANADA. Demandes (940931900, 941913600, 950121400) présentées par **LES COMMUNICATIONS PAR SATELLITE CANADIEN INC. (la CANCOM)** en vue de modifier la licence l'autorisant à exploiter une entreprise à voies multiples de distribution de services de télévision et de radio par l'ajout de CFMT-TV, CFCF-TV et CFJP-TV la liste des signaux qu'elle est autorisée à distribuer; et en ajoutant ces signaux à la liste des Services par satellite canadien admissibles en vertu de la partie III. EXAMEN DES DEMANDES : 10ième étage, 50 o., ch. Burnhamthorpe, Mississauga (Ont.). Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau du CRTC à Vancouver: 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7, (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme été envoyée au requérant **le ou avant le 30 juin 1995.** Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, communiquez avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television Telecommunications Commission

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Travaux publics et Services
L'hon. Don Morin, ministre

Peinture intérieure - École secondaire Sir John Franklin

Travaux de peinture à effectuer à l'intérieur de l'école secondaire Sir John Franklin selon les plans et les spécifications – Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44th Street) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 26 JUIN 1995

Les entrepreneurs intéressés par le présent projet peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus partir du 12 juin 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Kayhan Nadji, agent de projets, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-6331

NORTH-WRIGHT AIR LTD.

Avis modifié de demandes de service aérien

Nos 950897, 950898 et 950899 au rôle
Dossiers nos M4205/N101-4-8
M4205/N101-4-9
M4205/N101-4-10

North-Wright Air Ltd. a présenté des demandes à l'Office national des transports du Canada pour des licences afin d'exploiter:
1. un service intérieur de vols affrétés (classe 4) au moyen d'aéronefs de type C-172, C185, C337, BN-2A, PA-31-350, BE-99, DHC-6 et DC-3 des groupes A, B, C et D (dont la capacité de transport indiquée par la demanderesse est de 3, 5, 9, 15 et 19 personnes ou de 500, 1100, 1000, 1800, 3200, 3800 et 7000 livres de marchandises) à partir d'une base située à Colville (Territoires du Nord-Ouest) (no 950897 au rôle); et
2. un service intérieur de vols affrétés (classe 4) au moyen d'aéronefs de type C-172, C185, C337, BN-2A, PA-31-350, BE-99, DHC-6 et DC-3 des groupes A, B, C et D (dont la capacité de transport indiquée par la demanderesse est de 3, 5, 9, 15 et 19 personnes ou de 500, 1100, 1000, 1800, 3200, 3800 et 7000 livres de marchandises) à partir d'une base située à Fort Norman (Territoires du Nord-Ouest) (no 950898 au rôle),
3. un service intérieur de vols affrétés (classe 4) au moyen d'aéronefs de type C-172, C185, C337, BN-2A, PA-31-350, BE-99, DHC-6 et DC-3 des groupes A, B, C et D (dont la capacité de transport indiquée par la demanderesse est de 3, 5, 9, 15 et 19 personnes ou de 500, 1100, 1000, 1800, 3200, 3800 et 7000 livres de marchandises) à partir d'une base située à Wrigley (Territoires du Nord-Ouest) (no 950899 au rôle).
Une intervention doit citer le numéro au rôle approprié mentionné ci-dessus. Toute intervention doit être déposée auprès du Secrétaire, Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, au plus tard le **13 juillet 1995.**
L'Office fournira sur demande les détails supplémentaires des demandes et de l'information pour le dépôt d'une intervention et la délivrance d'une licence de service intérieur. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à Nancy Hay au (819) 997-6108 ou par télécopieur au (819) 953-5562.

Ailleurs dans la francophonie

Concours de l'ACCT

À l'occasion de son 25e anniversaire, l'Agence de coopération culturelle et technique lance son deuxième concours international de la francophonie Charles-Hélou, intitulé «Quelle francophonie pour le 21e siècle?». Ce concours qui tient son nom de l'ancien président de la République libanaise, vise à susciter des propositions originales et fortes sur l'évolution de la solidarité francophone aux plans linguistique, culturel, technique et politique.

Le concours récompensera une oeuvre inédite, écrite en langue française, d'un minimum de 50 pages dactylographiées de 1500 caractères chacune. Le prix est de 120 000 francs français. La date limite pour soumettre les documents est le 31 août 1995, minuit.

ACCT, 13 quai André Citroën, 75015 Paris, télécopie : (33-1) 44 37 32 86.

Décès de Toe Blake

Toe Blake, l'ancien entraîneur du club de hockey les Canadiens de Montréal, est décédé au début du mois de mai. Il avait mené cette équipe à la conquête de huit coupes Stanley. Toe Blake était un Franco-Ontarien originaire d'une petite localité située à proximité de Sudbury.

Le 20e de la FCFA du Canada

La Fédération des communautés francophones et acadienne profitera de son assemblée générale annuelle, les 17 et 18 juin, pour souligner son 20e anniversaire. Le thème de l'AGA sera «À 20 ans... devant l'avenir». Il y sera fait un bilan des principales réalisations de la Fédération et des questions d'avenir seront aussi abordées, notamment celle de l'autoroute électronique.

Enseignement à distance

Le Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada (REFAD) tiendra sa huitième assemblée générale annuelle le 3 août prochain, parallèlement avec le Congrès de l'ACELF à North Bay (Ontario). Cette rencontre sera l'occasion de partager des idées sur l'éducation à distance et les réseaux francophones.

Les actes du *1er Colloque national sur l'éducation à distance au secondaire* sont présentement disponibles. Le colloque de février dernier a été un événement marquant pour l'avancement de la formation à distance de la francophonie canadienne. On peut se les procurer pour 10 $ en écrivant à : REFAD, C.P. 670, succ. C, Montréal, QC, H2L 4L5.

Alain Bessette

Le mouvement des radios communautaires ■ 10 ans

«Les clochers du 21e siècle», du Labrador à Iqaluit

Le président de l'Alliance des radios communautaires du Canada les décrit comme «les clochers du 21e siècle». Ces clochers, ce sont les 16 antennes des radios communautaires qui, du Labrador à Iqaluit, propagent aujourd'hui la bonne nouvelle francophone.

Il y ■ plus de dix ans, des rêveurs de la Péninsule acadienne au Nouveau-Brunswick, de Hearst dans le nord de l'Ontario et de Clare en Nouvelle-Ecosse travaillaient d'arrache-pied à convaincre les nombreux sceptiques des bienfaits de la radio communautaire. Ils ne se connaissaient pas encore, mais avaient tous en tête un objectif commun: briser l'isolement de leur communauté respective, créer des liens et freiner l'assimilation par la voie des ondes. D'autres rêveurs emboîteront le pas.

«Le projet était fou au départ. Il n'y avait pas de moyens précis dans les communautés et encore moins de modèle. C'était tout simplement un rêve d'illuminé...» raconte Mme Barbara Losier dans une toute récente publication de l'Alliance, visant à souligner le 10e anniversaire du mouvement des radios communautaires, dont elle est l'une des pionnières.

Le projet d'implantation des radios communautaires a été conçu au départ par la Fédération de la jeunesse canadienne-française. En 1987, le gouvernement fédéral prit cela suffisamment au sérieux pour s'impliquer financièrement, en créant un programme d'aide à l'implantation des radios communautaires, doté d'une enveloppe de 5,6 millions de dollars.

Radio-Péninsule ■ été la première radio communautaire francophone à émettre à l'extérieur du Québec. C'était le 18 juillet 1988. Depuis ce jour, des dizaines de communautés francophones ont produit des études techniques, de marché et de faisabilité, ont organisé des campagnes d'information, de sensibilisation et de levée de fonds. Outre les 16 radios existantes, huit autres devraient entrer en ondes au cours des prochaines années au Nouveau-Brunswick, ■ Terre-Neuve, en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta.

Après l'euphorie du moment, plusieurs radios communautaires ont rapidement vécu la dure et impitoyable réalité des lois du marché. Restrictions budgétaires, restructuration, mises

à pied: certaines radios communautaires francophones ont failli ne jamais fêter leur premier anniversaire.

On estime que les radios communautaires ont généré plus de 20 millions de dollars en retombées économiques depuis le milieu des années 1980.

Les 16 radios actuellement en ondes emploient entre 80 et 90 personnes à plein temps, ce qui fait d'elles de véritables petites entreprises. Selon les chiffres disponibles, 56 pour cent des revenus des radios communautaires proviennent de la publicité, 26 pour cent des activités bénéfices (bingo, danse, loto radio) et 18 pour cent des subventions gouvernementales.

Si on en juge par les résultats d'un récent sondage auprès de six stations francophones, les radios communautaires ont rapidement conquis les auditeurs. La doyenne, CKRO, recueille une part de marché de 41 pour cent de l'écoute francophone dans la Péninsule acadienne au Nouveau-Brunswick, comparativement à 29 pour cent pour son principal compétiteur.

Même si elle n'est en ondes que depuis le mois de septembre 1994, la radio CIMS de Restigouche au Nouveau-Brunswick ■ une part du marché de 52 pour cent auprès de l'auditoire francophone.

Le phénomène est le même en Nouvelle-Ecosse. Même si elle émet en milieu majoritairement anglophone, ■ part du marché francophone de la station CIFA, Radio Clare, est de 43 pour cent.

En Ontario, la station CHOD de Cornwall-Alexandria, qui est entrée en ondes en mai 1994, recueille déjà 60 pour cent de l'écoute aux stations françaises dans la région!

Dans la région de Kapuskasing, au nord de l'Ontario, la station CKGN, Radio KapNord, va chercher 57 pour cent du marché francophone.

Au Manitoba enfin, la radio communautaire CKXL rejoint 46 pour cent des francophones de la région de Saint-Boniface.

Les auditeurs interrogés dans le cadre de ce sondage ont majoritairement indiqué que leur écoute de la radio en français avait augmenté depuis la venue de la radio communautaire. Les rêveurs de 1985 n'en attendaient pas moins.

APF

Radio et enseignement:

Les deux font bon ménage

Un professeur franco-ontarien de Penetanguishene, en Ontario, recevra le Prix d'enseignement de TVOntario pour ses accomplissements hors du commun en salle de classe.

René Côté a remporté ce prix pour la mise sur pied d'un programme de radio scolaire à l'école publique élémentaire Saint-Joseph, avec l'aide de la radio communautaire locale CFRH de Penetanguishene. Il a reçu son prix le vendredi 9 juin, à Toronto.

Le programme de radio scolaire de M. Côté avait pour objectif d'accroître la connaissance des élèves en matière de chanson française. Avec le temps, ils sont aussi devenus familiers avec le fonctionnement et la technologie d'une station de radio moderne et ont acquis de l'expérience dans l'organisation et le financement d'un projet. Plus important encore, on a remarqué chez les élèves de M. Côté une grande amélio-ration dans leur aptitude à communiquer oralement, une plus grande fierté envers leur culture, une plus grande volonté de s'exprimer en français et une appréciation accrue de la musique française.

TVOntario remet depuis quatre ans des Prix de l'enseignement afin de promouvoir et de souligner l'enseignement innovateur. La Fédération des enseignants de l'Ontario participe à l'événement.

M. Côté est seulement le deuxième enseignant francophone à recevoir ce prix.

APF

OFFRES D'EMPLOIS

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent-formateur ■ l'entretien
Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 38 029 ■ par année.
Réf.: 011-0115MM-0003 — ■ **limite :** le 23 juin 1995

Agent des réseaux d'apprentissage à distance
Éducation, Culture et Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est ■ 41 368 ■ par année.
Réf.: 011-0153VG-0003 — ■ **limite :** le 23 juin 1995

Chef des services de santé assurés
Santé ■ Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 46 721 ■ par année
Réf.: 011-0166TRW-0003 — **Date limite :** le 23 juin 1995

Faire parvenir ■ demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- *Nous prendrons en considération ■ expériences équivalentes.*
- *Il est interdit ■ fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est ■ langue ■ travail des présent postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés ■ vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

CBC North — Canadian Broadcasting Corporation — Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada est ■ la recherche d'un ou d'une

Rédacteur / Diffuseur Télévision Yukon

CBC North est à la recherche d'un rédacteur / diffuseur pour sa nouvelle programmation télévisée quotidienne. Chaque semaine ces émissions couvrent événements et sujets d'intérêt pour la population du Nord.

Nous recherchons un individu démontrant un vif intérêt pour l'actualité du Nord en général, et une bonne connaissance pratique du Yukon en particulier. À titre de rédacteur / diffuseur, vous aurez à développer des idées de reportage, en effectuer la recherche, rédiger et présenter le reportage.

Vous devrez démontrer de grandes habilités en journalisme et une maîtrise de la langue anglaise. Votre capacité de travailler en équipe et, potentiellement, de diriger une équipe de production sera également considérée. Une expérience antérieure en journalisme est essentielle. Une expérience en télédiffusion sera un atout.

Ce poste de type contractuel est renouvelable sur une base annuelle. Le lieu de travail se situe à Whitehorse. Le salaire est négociable et une indemnité de localité isolée est également offerte.

Pour présenter votre candidature à ce poste, prière d'envoyer votre curriculum vitae par courrier ou par télécopieur à : Michèle Martel, agente des ressources humaines, CBC North, CP 160, Yellowknife, T.N.O., X1A 2N2.

Bureau: (403) 669-3551
Télécopieur: (403) 669-3559

La date limite pour présenter une demande d'emploi est le 23 juin 1995.

Radio Canada s'engage à appliquer les principes de l'équité en matière d'emploi et de représentation à l'antenne.

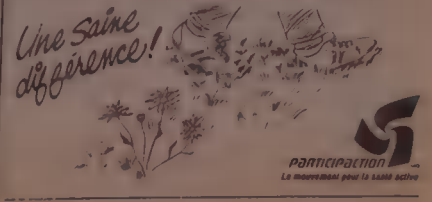

Journée famille à J.H. Sissons et Allain St-Cyr

Les élèves et parents des écoles J.H.Sissons et Allain St-Cyr participaient à un pique-nique lors de la journée «famille». Les parents avaient eu la tâche de fournir la nourriture pour le pique nique, soit les saucisses, le pain pour chiens chauds, le jus et la crème glaçée. Les professeurs des deux écoles servaient à différentes stations alors que les familles socialisaient tout en dégustant.

Le petit boisé aux abords de l'école J.H. Sissons s'est transformé en aire de pique-nique, le temps d'un lunch sur l'herbe, vendredi le 9 juin dernier. Les parents ont pris quelques minutes de répit sur l'heure du lunch en compagnie de leurs enfants et des professeurs.

Journée chaude et ensoleillée : Brigitte Bergeron et Anita Drolet servent de la crème glacée qui tombait bien à point.

Un événement à ne pas manquer le 2 juillet prochain

La Bottine souriante bientôt à Yellowknife

Pour souligner dans l'allégresse le dixième anniversaire de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, la joyeuse équipe de l'AFCY profite des célébrations du 1er juillet pour faire durer la fête ... jusqu'au lendemain.

À Yellowknife cet été, un des rendez-vous à ne pas manquer, c'est donc cette belle veillée du 2 juillet durant laquelle la Bottine souriante promet de nous entraîner dans un tourbillon de musique, de danse et d'énergie.

Ce groupe de musique traditionnelle de la Belle Province a débuté en 1976. Il se compose présentement de neuf musiciens. Au fil des années, la formation a changé de visages, chacun contribuant à l'émergence d'un style propre à la Bottine.

Depuis cinq ans, la Bottine souriante a explosé sur la scène québécoise. Le groupe devenu familier pour les amateurs de musique d'antan a fait la conquête d'un nouveau (et plus vaste) public et connaît depuis un regain de popularité époustouflant. Du Club Soda au Spectrum et au Forum, la Bottine a soulevé l'enthousiasme dans toutes les grandes salles montréalaises. Sans parler des festivals, des tournées et des prix (dont un Félix et un Miroir) qui se bousculent.

L'une des forces de la Bottine souriante tient à son originalité. Prenez par exemple «Le reel des soucoupes volantes» qui ouvre «La Mistrine», leur plus récent enregistrement. Le titre est insolite; la composition remonte pourtant au début du siècle; le violon et les tapements de pieds évoquent des sonorités typiques et tout d'un coup les cuivres s'en mêlent. Et voilà, le tour est joué. Dans une autre pièce, les arrangements se distinguent par l'utilisation de la guitare et d'un piano jazzé. Et puis de nouveau, l'accordéon et la mandoline nous ramènent à une musique traditionnelle moins fusion.

La réputation de la Bottine souriante en spectacle est sans reproche. On parle même d'ambiance contagieuse de fête, exactement ce qu'il nous faut pour se souhaiter un excellent 10e anniversaire et encore bien des années de bonheur en français dans notre cher Nord.

Agnès Bi

1re rangée, de g. à d. : Ron di Lauro, Martin Racine, Yves Lambert et Denis Fréchette.
2e rangée, de g. à d. : Robert Ellis, André Verreault, Jean Fréchette, Régent Archambault et Michel Bordeleau.

La Bottine souriante sera en spectacle à Yellowknife, le 2 juillet 1995 sur le site du festival de musique Folk on the Rocks, au bord du lac Long. Accès au site à compter de 17 heures 30. Avant le spectacle de la Bottine souriante de 21 heures à minuit, de nombreux artistes et groupes locaux se produiront dès à 21 heures.

Horaire estival

Les équipes en ondes

18 juin Benoit Boutin/France Lebeau
25 juin Philippe Méla/ Serge Castonguay/ Luc Cadieux
2 juillet Benoit Boutin/ France Lebeau
9 juillet Mario Paris/ Jean-Yves Lefort
16 juillet Roxanne Valade/ Isabelle Guibert
23 juillet Philippe Méla/ Serge Castonguay/ Luc Cadieux
30 juillet Geneviève Harvey
6 août Mario Paris/ Jean-Yves Lefort
13 août Serge Castonguay/ Luc Cadieux
20 août Benoit Boutin/ France Lebeau
27 août Geneviève Harvey
3 septembre Philippe Méla/ Luc Cadieux
10 septembre Roxanne Valade/ Isabelle Guibert

Les dimanches à midi

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 25, vendredi 23 juin

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

À chaque année, le Raven Mad Daze salue Yellowknife la journée la plus longue du calendrier. Vendredi le 16 juin, quelques jours avant le solstice d'été, les commercants et les groupes communautaires ont sorti leurs étalages en pleine rue. Les enfants sont le point de mire de plusieurs des activités de divertissement offertes à cette occasion dans les rues du centre-ville.

Débat animé à l'Assemblée

Nouvelle loi en éducation

Après bien des spéculations et un débat-marathon, la nouvelle Loi sur l'éducation des Territoires du Nord-Ouest a été adoptée le 22 juin dernier.

Durant les débats, Mme Gail Joyce - un des témoins du ministre Richard Nerysoo et la directrice des politiques et de la planification à Education, Culture et Formation TNO - n'a pas hésité à qualifier la nouvelle loi de «très différente de la loi précédente».

L'approche novatrice que le ministère voulait promouvoir semble pas avoir toujours été comprise par les membres ordinaires de l'Assemblée législative. Bien que le ministre et ses conseillers aient répété à de nombreuses reprises que l'un des objectifs premiers de la nouvelle loi est la remise «aux parents et collectivités des choix et du contrôle» en éducation, les questions n'ont pas manqué sur la redistribution des responsabilités de chacun des partenaires du système scolaire.

Le député d'Inuvik Fred Koe en particulier semblait préoccupé par la façon dont vont s'articuler dans la pratique les directives du ministère, les rôles et pouvoirs des organismes scolaires (au niveau des districts et des divisions) et les interventions des autres partenaires dont les parents, les représentants étudiants et les organismes de la collectivité en général.

L'adoption du principe de l'instruction universelle a suscité

Nouvelle loi
Suite en page 2

C'est quoi ça, les communautés francophones et acadiennes?

Les ministères comprennent mal

En août 1994, le gouvernement fédéral annonçait que 26 institutions fédérales désignées avaient jusqu'au 30 juin prochain pour rédiger un plan d'action tenant compte des minorités francophones et anglophones.

En exigeant de 26 institutions fédérales qu'elles préparent une programmation adaptée aux minorités linguistiques du pays, Ottawa voulait ainsi donner des dents à un article de la Loi sur les langues officielles, l'article 41, par lequel le gouvernement et les institutions fédérales, et pas seulement le ministère du Patrimoine Canadien, s'engagent à participer activement développement et à l'épanouissement des communautés minoritaires.

À quelques semaines de la date limite pour le dépôt de ces plans d'action, la Fédération des communautés francophones et acadienne est plutôt déçue de la facon dont les choses se passent actuellement. Il semble que les fonctionnaires fédéraux dans les régions et les localités francophones n'ont tout simplement pas consulté les communautés avant de rédiger ces fameux plans d'action.

Lors de la 20e assemblée annuelle de la Fédération des communautés francophones acadienne qui avait lieu à Ottawa, une fonctionnaire du ministère du Patrimoine canadien a implicitement confirmé les difficultés rencontrées à ce jour dans les ministères fédéraux. Auparavant, les ministères ne préoccupaient que de donner des services dans la langue de la minorité. Maintenant, ces mêmes ministères doivent franchir un pas de plus et s'impliquer dans le développement communautaire: «Un pas difficile pour les ministères franchir, une notion pas toujours très claire pour tout le monde» selon Charlotte Cloutier de Patrimoine Canadien.

C'est que les ministères fédé- ne transigent pas des communautés, mais avec des régions. Depuis dix mois, les fonctionnaires de ces ministères se demandent bien quelles sont ces fameuses «communautés francopho- acadiennes» et qu'elles désirent au bout du compte.

Le ministère du Patrimoine canadien, qui devra bientôt rendre des comptes Parlement en ce qui a trait à la mise en oeuvre de cet engagement gouvernemental, a reçu 19 plans d'action à ce jour. Les porte-parole des francophones voudraient bien y jeter un coup d'oeil, avant que le ministre du Patrimoine Michel Dupuy entérine le tout.

«Comment peut-on penser qu'on va répondre à des besoins régionaux de nos communautés francophones puisqu'on n'a pas été consulté» se demande d'ailleurs le nouveau président de la FCFA, M. Jacques

Ministères
Suite page 2

Dignes de leurs «ancêtres» français, d'intrépides aventuriers de Fort Smith, de Hay River et de Yellowknife se sont retrouvés tous dans le même radeau, lors d'une descente des rapides de la rivière Salt. La sortie - aux frais des participants -a eu lieu le lendemain d'une rencontre des membres de la Fédération Franco-TéNOise à Fort Smith.

Les PDCC ont été adoptés pour l'année 1995-1996.

Lire en page 3

Débattre ou dialoguer? Au gré des députés ...

Lire en page 4

Des départs notables de Franco-ténois.

Lire en page 5

Assemblée générale annuelle de la FCCF.

Lire en page 7

Encore des histoires de feux de forêt.

Lire en page 8

ÉCHOS DES T.N.-O.

Droit de refus

Le Syndicat des travailleurs du Nord dénonce ce qu'il considère être une ingerence politique indue de la part du gouvernement dans un dossier de sécurité au travail. En vertu de la Loi sur la sécurité, quand un travailleur juge légitimement qu'une situation de travail constitue un risque pour sa sécurité, il peut refuser de travailler. La loi prévoit qu'aucune action disciplinaire ne peut être prise tant qu'un agent chargé de la sécurité (et nommé en vertu de la loi) n'a pas mené une enquête.

Malgré cette protection légale, le GTNO a congédié deux personnes travaillant dans le secteur de la lutte aux feux de forêt et qui ont exercé ce droit de refus. «Le ministère de la sécurité [et des services publics] ne fait rien» soutient le syndicat. Le président du syndicat, Darm Crook, insiste pour que ce ministère exerce sa juridiction sinon le syndicat pourrait bien porter ces cas devant les tribunaux. Il y a quatre ans, le syndicat avait eu gain de cause en cours pour obliger le ministère a appliquer la loi.

Visite du Chancelier

Le Premier ministre Jean Chrétien et le Chancelier allemand Helmut Kohl ont effectué une mini-tournée du Baffin du 16 au 19 juin dernier. Ils ont tour à tour visité Pangnirtung, Cape Dorset et Iqaluit.

Cette visite qui n'était pas une simple excursion touristique pourrait avoir des impacts importants sur les T.N.-O. La première ministre Nellie Cournoyea s'est entretenue avec les deux leaders gouvernementaux et a soulevé l'épineuse question de l'exportation de fourrure. Le Chancelier allemand s'est même adressé à la presse allemande pour souligner les effets néfastes du lobby anti-fourrure sur les trappeurs autochtones.

Ce voyage des deux leaders pourrait aussi avoir des conséquences positives sur le tourisme en raison de sa couverture par la presse tant nationale qu'internationale.

Infrastructure

Le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral occasionnera pour plus de 12 millions de dollars en investissements afin d'améliorer le réseau d'infrastructures des T.N.-O. Le programme est basé sur une contribution des autorités territoriales ou locales qui doit équivaloir à la contribution du gouvernement fédéral. Le GTNO s'est engagé à contribuer pour plus de 5,4 millions et environ 1,6 millions proviendra de municipalités avec pouvoir de taxation.

L'ensemble de cette enveloppe est réparti entre chacune des collectivités en tenant du taux local de chômage. Des seuils minimum et maximum de financement ont été établis pour ces localités.

À ce jour, plus de 61 projets représentants des investissements de 6,8 millions de dollars ont été approuvés; ils toucheront plus de 35 collectivités. Ces projets créeront 25 emplois à long terme et 290 emplois à court terme. Tous ces projets ont été assujettis à une étude d'impact environnemental et les partenaires des projets ont dû démontrer leur capacité à assumer les coûts d'entretien et les frais de fonctionnement des infrastructures.

Inspection de véhicules

Le ministère des Transports des T.N.-O. s'est joint aux provinces canadiennes ainsi qu'aux autorités américaines et mexicaines pour une vaste campagne internationale d'inspection de véhicules. Cette campagne avait lieu du 20 au 22 juin 1995. Plus de 50 000 camions et 3 000 autobus, de même que leurs conducteurs, auraient été inspectés ou interpellés.

Dans les T.N.-O., 12 inspecteurs ont oeuvré aux postes d'inspection d' Entreprise et d'Inuvik. L'inspection portait davantage sur le facteur humain de l'industrie du transport. Une attention particulière fut portée aux permis de conduire, aux qualifications du conducteur ainsi qu'à son état de fatigue. Les camions et autobus souffrant de lacunes mécaniques seront retirés de la circulation tant que les réparations nécessaires n'auront pas été effectuées. Dans le cas des conducteurs fatigués ou non-qualifiés, ceux-ci se sont vus interdire de poursuivre leur chemin et des amendes pourront aussi être imposées.

L'an dernier 25 pourcent des 46 000 véhicules inspectés ont été retirés de la circulation tandis que six pourcent des conducteurs n'ont pu reprendre le volant. Dans les T.N.-O., aucun conducteur était fautif. Par contre, sept pourcent des véhicules ont échoué le test.

Alain Bessette

Nouvelle loi

Suite de la une

également beaucoup de discussions. Aucun député n'a contesté le droit des élèves ayant des besoins spéciaux (comme les enfants handicapés) de recevoir leur instruction dans une classe régulière et non pas en marge de l'école. La députée du Thebacha Jeannie Marie-Jewell s'est toutefois demandée si le gouvernement ne promettait pas des choses qu'il n'a plus les moyens financiers de réaliser. L'intégration de tous les enfants au même système scolaire exige en effet d'importants services de soutien aux enseignants. Le ministre Nerysoo a rétorqué qu'il s'agissait surtout de mieux utiliser les ressources actuelles.

La nouvelle Loi sur l'éducation stipule à l'article 12 que les parents doivent inscrire leurs enfants à l'école. Cet énoncé permet ensuite au ministère (à l'article 27) de faire observer la règle de fréquentation obligatoire de l'école. La responsabilité revient aux organismes scolaires de signaler les infractions et de porter plainte. Un juge de paix décidera de l'amende qui sera imposée aux parents si leur enfant ne va pas à l'école. L'amende peut atteindre jusqu'à 500 $ mais le ministre Nerysoo s'est empressé de dire que «une amende de 10 $ ou des heures de travail communautaire pouvaient tout aussi bien être décidées par les autorités». Malgré ces propos du ministre, quelques députés sont restés sous le choc d'une amende aux parents qui pourrait atteindre 500 $, une somme que la plupart des parents des plus petites collectivités autochtones seraient incapables de payer, selon ces députés.

Durant les débats à l'Assemblée, Jim Antoine (député du Nahendeh) a concentré presque tous ses efforts sur les questions touchant les Autochtones. Dans un premier temps, M. Antoine voulait s'assurer que les dispositions de la nouvelle loi ne pourraient prévaloir sur les droits des Autochtones (qu'ils soient issus de traités, d'ententes sur les revendications territoriales ou encore d'accords pour l'autonomie gouvernementale). Un amendement à cet effet (à l'article 4) a été adopté à l'unanimité le dernier jour des débats. Le ministre Nerysoo a toutefois fait remarquer au représentant du Nahendeh que les droits autochtones ne sont pas tous clairement énoncés et qu'il est par conséquent complexe de s'assurer qu'une loi ne contreviendra en aucun temps à ces droits.

En ce qui a trait aux langues autochtones et à la langue d'enseignement, Jim Antoine n'a pas connu le même succès. M. Antoine, rappelant que les langues autochtones - et surtout les langues dénées - sont menacées de disparition d'ici à l'an 2000, souhaitait que l'enseignement en langue autochotne soit plus fermement soutenu par le ministère. Sa proposition d'amendement au sujet du choix de la langue d'enseignement a été cependant défaite. Au nom du rôle des collectivités, le ministre de l'Éducation a maintenu que le choix doit leur revenir.

La Loi sur l'éducation distingue entre la langue d'enseignement et l'enseignement d'une langue seconde. Dans le premier cas, langue d'enseignement signifie une langue dans laquelle toutes les autres matières académiques (mathématiques, histoire, etc) sont enseignées. Toute langue officielle des TNO peut être langue d'enseignement. L'article 71 de la loi précise les conditions à remplir: un nombre suffisant d'élèves, un nombre suffisant d'enseignants qualifiés et du matériel pédagogique en quantité suffisante. Le député du Nahendeh a vu dans ces mesures d'autres obstacles à la revitalisation des langues autochtones. Aux dires du ministre, il s'agit de s'assurer que la qualité de l'enseignement ne varie pas d'une langue à l'autre et que les langues autochtones ne recoivent pas un traitement à part qui en ferait des langues de deuxième ordre.

Dans le cas des revendications des françophones, l'article 84 a été modifié tel que prévu par le ministre Nerysoo pour faire d'une commission scolaire francophone de division un organisme scolaire à part entière. Malgré tout, une des dispositions de l'article 117 qui traite des rôles et pouvoirs des organismes scolaires ne s'appliquera pas à une commission scolaire francophone. Celle-ci n'aura donc pas le pouvoir d'établir des comités de parents ou des conseils scolaires. Ceux-ci continueront à relever d'un organisme scolaire de la majorité.

Agnès Billo

Ministères

Suite de la une

Michaud. Car si la consultation va bon train à Ottawa, il en est autrement dans les régions. La Fédération a décidé de faire parvenir une lettre au premier ministre Jean Chrétien, lui demandant de réaffirmer la décision de son gouvernement.

Le Commissariat aux langues officielles a pour sa part déjà mené sa petite enquête auprès de 58 institutions fédérales, pour découvrir qu'aucune n'avait la moindre idée de leurs obligations envers les minorités francophones et acadiennes.

Même le Québec...

Ce n'est pas seulement le gouvernement fédéral qui fait l'objet de critiques de la part des associations francophones. La mise en oeuvre de la nouvelle politique québécoise à l'égard des communautés francophones et acadiennes chatouille les susceptibilités des porte-parole des associations francophones, qui tiennent mordicus à choisir qui parlera au nom «de la communauté», au sein des tables de concertation que le Québec s'apprête à créer cet automne.

Le Québec entend bien consulter les organismes francophones par le biais de ses bureaux de Moncton, Vancouver, Toronto et Ottawa, mais c'est la ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), Louise Beaudoin, qui décidera qui siégera sur ces tables.

Il faut savoir que le Québec est surtout à la recherche de francophones qui ont une expertise dans les domaines des communications, de l'économie, de la culture et de l'éducation, et pas nécessairement des gens qui gravitent dans le monde associatif. La ministre Beaudoin avait d'ailleurs expliqué, dans une entrevue accordée à l'APF lors du dévoilement de la politique québécoise, qu'elle voulait briser le cercle et ne plus limiter les relations du Québec aux porte-parole des associations francophones.

Prix Boréal

Dans un autre ordre d'idées, la Fédération des communautés francophones et acadienne a profité du banquet célébrant son 20e anniversaire, pour remettre son premier Prix Boréal au juge Michel Bastarache du Nouveau-Brunswick.

Le Prix Boréal vise à honorer une personnalité pour son apport et sa contribution à la cause des communautés francophones et acadiennes au pays.

Avant d'accéder au poste de juge de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, Me Bastarache a plaidé des causes linguistiques devant les tribunaux de plus de la moitié des provinces canadiennes. C'est notamment lui qui a plaidé pour les parents francophones de l'Alberta devant la Cour suprême du Canada dans la désormais célèbre cause Bugnet-Mahé, qui a permis aux francophones de se voir reconnaître le droit de gérer et de contrôler leurs écoles françaises.

A...

AVANT D'APPELER LES AUTRES,

Fonds de développement

Les projets sont approuvés

En 1994, le Programme de développement communautaire et culturel (PDCC) a subi de grosses coupures, passant de 400 000 à 200 000 $.

La baisse substantielle de l'enveloppe budgétaire des PDCC a forcé les organismes franco-ténois à collaborer comme jamais auparavant pour la présentation de projets et des budgets les accompagnant. Le PDCC est destiné aux membres de la Fédération Franco-TéNOise et à des organismes francophones parrainés par un membre.

La préparation des demandes a débuté au niveau local (y compris des tables de concertation dans le cas d'Iqaluit et Yellowknife). Les projets ont ensuite été examinés par un comité d'évaluation les 23, 24 et 25 mai. Le comité se compose de personnes de la communauté qui en principe n'ont pas un intérêt direct dans un des projets ou des organismes, ainsi que la coordonnatrice du programme pour le ministère de l'Education, de la Culture et de la Formation, Mme Margaret Niego.

Cette année, Josée Tremblay (Iqaluit), Martha Johnson (Yellowknife) et André Boulanger (Fort Smith) siégaient au comité à titre de représentants impartiaux de la communauté franco-ténoise.

Après examen des projets en comité d'évaluation, le processus s'est poursuivi le 10 juin lors d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration de la Fédération Franco-TéNOise à Fort Smith.

Pendant une journée, les représentants des associations locales et autres organismes francophones de Fort Smith, Hay River, Iqaluit et Yellowknife ont passé en revue les recommandations et les décisions du comité d'évaluation pour les programmations de chaque localité.

Agnès Billa/L'Aquilon

Martha Johnson, Josée Tremblay et André Boulanger étaient les représentants impartiaux de la communauté franco-ténoise comité d'évaluation des projets PDCC.

En tout sept des neuf programmations de fonctionnement (pour les activités courantes des organismes) ont été approuvées, pour un montant global de 280 961 . Les fonds qui reviennent à l'Association franco-culturelle de Hay River ont été confiés à la Fédération Franco-TéNoise, dans l'espoir de relancer l'association locale. La demande de CPF (*Canadian Parents for French*) pour des fonds de fonctionnement a été rejetée.

Quant aux projets de développement, on en comptait départ 59 et totalisaient en demandes de subventions 283 899 $. Quarante-neuf de ces projets de développement ont été approuvés. Les deux projets reliés à la participation de jeunes franco-ténois aux premiers Jeux de l'Ouest (en Alberta) sont au nombre des projets qui ont été abandonnés. La somme de 7500 $ a toutefois été mise de côté en attendant qu'un autre projet destiné aux jeunes soit élaboré.

Les fonds du PDCC (200 000 $ moins 30 000 de frais de gestion) couvriront 60% des coûts de réalisation des projets. Le reste sera défrayé par une somme que le gouvernement fédéral entend accorder à la communauté franco-ténoise en compensation des pertes subies plus tôt par le PDCC. Le montant de l'octroi fait encore l'objet de négociations. Il est question de 150 000 dollars.

La signature du protocole d'entente pour le PDCC 1995-1996 entre Education, Culture et Formation TNO et, d'autre part, la Fédération Franco-TéNOise (qui assume la gestion du programme) devrait se faire dans les semaines à venir.

Agnès Billa

L'Organisation des mesures d'urgence secourt une francophone d'Iqaluit

Saine et sauve

Après quelques minutes d'effort, l'équipe de l'Organisation des mesures d'urgence (EMO) d'Iqaluit secouru Mme Hélène Andrews, piégée par marée montante.

Vendredi matin le 16 juin, Mme Andrew se trouvait sur la glace du *Koojoosee Inlet* à environ deux kilomètres d'Iqaluit. Spécialiste du bureau de météorologie, elle s'était rendue sur les glaces de ce petit bras de mer afin d'y mesurer l'épaisseur de la glace et d'en décrire les caractéristiques.

Après quelques contacts radio avec le bureau de météorologie, notamment pour retransmettre les données recueillies (épaisseur de 112 centimètres et surfaces planes avec quelques chenaux), Mme Andrews avisa soudain M. Daniel Coulombe, en devoir au bureau de météo, de sa situation précaire. Elle ne pouvait plus regagner la terre ferme située à quelques mètres seulement. La marée ayant monté, il y avait trop d'eau sur le bord de la rive.

M. Coulombe avisa immédiatement l'EMO, mentionnant plutôt un petit problème qu'une situation d'urgence. Une équipe d'urgence a été dépêchée sur les lieux pour évaluer la situation et prendre les moyens pour ramener sur la terre ferme la spécialiste du bureau météo.

Chanceuse, Mme Andrews s'en est tirée avec... des espadrilles mouillées.

Le bulletin de nouvelles de Radio-Canada a fait mention de son aventure en spécifiant que le travail de spécialiste en météo n'était pas toujours de tout repos dans l'Arctique.

Daniel Coulombe

L'Association franco-culturelle de Yellowknife présente, dans le cadre de son dixième anniversaire,

La Bonne Gourmande

de retour après ans et 3 nouveaux disques compacts

avec

Tracy Riley
Molecule and the Hops
Yellowknife Jazz Band
Gaston Saravanja

Quand ?: Le 2 juillet 1995 18h
Où ?: sur le site de Folk on the Rocks

billets 15$ pour adultes, 10$ ados, gratuit pour enfants
pré-vente au 873-3292 ou la porte

Terrasse et concessions sur le site
Commandité en partie par Canadian *NORTH*

Invitez votre famille et amis
A pas manquer!

APRÈS AVOIR LU VOTRE AQUILON... RECYCLEZ-LE!

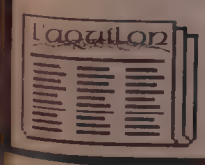

APPELEZ LES VÔTRES :

ÉDITORIAL

Débat ou dialogue

Depuis que j'ai suivi (subi?) les débats à l'Assemblée législative entourant la nouvelle Loi sur l'éducation, je suis désormais partisane de tout projet de réforme du système parlementaire.

Après des années de consultation par le ministère, et l'étude du projet de loi en Comité permanent de la législation, les échanges auraient dû être plus fructueux entre le ministre pilotant le dossier et les membres ordinaires de la législature.

Aux députés, il faut surtout reprocher une lecture trop fragmentaire des projets de loi. Ce que l'on déplore à l'article x est souvent exprimé - à la satisfaction du plaignant - à l'article y, deux pages plus loin. Un petit effort, s'il-vous-plaît. Et que dire des arguments qui sont mille fois remis sur le tapis malgré des éclaircissements convaincants de la part du ministre...

Ne nions pas par ailleurs que les réponses des membres du Cabinet ne sont pas toujours très éclairantes. Dans certains cas, les ministres ignorent carrément les points spécifiques soulignés dans une question pour servir des généralités qui ressemblent à des platitudes. À d'autres occasions, les politiciens utilisent pour calmer les inquiétudes de leurs collègues un langage de technocrates sans substance réelle. À faire frémir!

Pourquoi pas une véritable trêve à l'Assemblée en phase initiale d'étude d'un projet de loi, loin des conflits de personnalité et des stratégies de réélection. Au risque de préconiser une approche trop scolaire, le ministre et ses conseillers pourraient dans un premier temps présenter le projet sans interruption, en parlant des intentions fondamentales de la loi et des réglements.

De leur côté, les députés pourraient exprimer leurs commentaires (en particulier leurs objections fondamentales) sans se faire dire qu'ils n'ont rien compris ou qu'ils abordent un sujet trop tôt ou trop tard. Entre les murs d'un si beau bâtiment, il faudrait que résonnent des échanges plus inspirants.

Agnès Billa

Un visage nouveau

Joël Tremblay/L'Aquilo

À la suite de vos commentaires, l'équipe de L'Aquilon a décidé d'apporter quelques modifications à la facture visuelle du journal. Si certains changements ne vous plaisent pas, ou si d'autres vous viennent à l'esprit, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous sommes à l'écoute.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Nom : _____

Adresse : _____

l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Daniel Coulombe
Yves Lusignan (APF)
Stephan Hardy(APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises*/*L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone

OPSCOM

Jean-Paul Grimard prend sa retraite et quitte les T.N.-O.

30 ans en éducation

Une centaine de personnes se sont rassemblées le samedi 10 mai à Yellowknife à l'invitation de Jean-Paul Grimard pour souligner son départ.

Jean-Paul Grimard a dédié 30 années de vie professionnelle au domaine de l'éducation, dans les Territoires du Nord-Ouest.

En effet, arrivé d'Ottawa où il venait de finir sa maîtrise en éducation, il a tout d'abord passé 23 ans en tant qu'enseignant en mathématiques et informatique à Fort Smith avant de rejoindre l'administration gouvernementale des T.N.-O. en tant qu'agent d'éducation au sein du ministère de l'Éducation.

En trente ans de carrière, il a rencontré beaucoup de changement. Il se rappelle notamment qu'il fut le premier à enseigner un cours d'informatique au niveau secondaire dans les Territoires.

«C'était à l'époque considéré comme un luxe et tout avait été bon pour se payer le premier ordinateur y compris bingo et activités diverses», dira-t-il un peu plus tard dans son allocution de départ.

Entre autres personnes présentes à la fête, le frère et la belle-soeur de M. Grimard qui s'étaient déplacés de la Saskatchewan; également le sous-ministre de l'éducation, Hal Gerein, Dr Loretta Foley, surintendante de la Commission des écoles catholiques de Yellowknife, d'anciens étudiants venus de Fort Smith et le député Tony Whitford dans le rôle, qui lui sied d'ailleurs à merveille, de maître de cérémonie. M. Whitford, ami personnel de Jean-Paul Grimard et ancien élève, le ministre de l'éducation (par l'intermédiaire de son sous-ministre), le président de l'Association des enseignants des Territoires du Nord-Ouest et Jean-Marie Mariez, un collègue de travail, ont vanté les qualités humaines et la réputation de grand travailleur toujours prêt à rendre service et d'éducateur de renom de M. Grimard. Ses amis ont aussi rendu hommage au grand passionné de golf qu'il est.

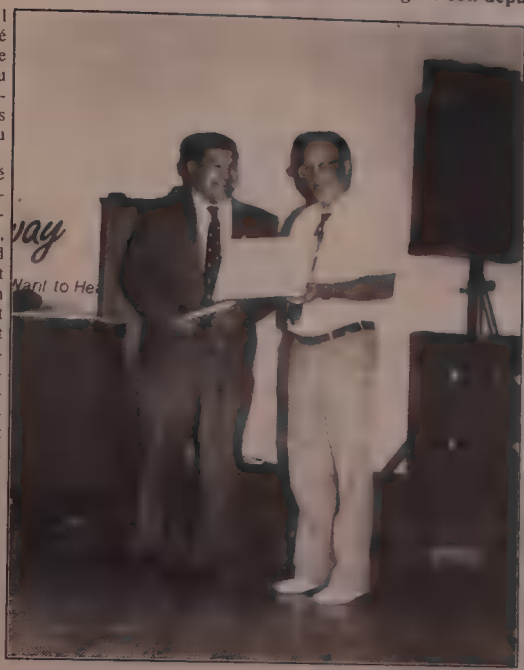

Philippe Méla/L'Aquilon

Le député de Yellowknife South, Tony Whitford (à gauche), a été maître de cérémonie lors de la soirée soulignant le départ de Jean-Paul Grimard.

Dans son allocution, Jean-Paul Grimard a remercié successivement «son employeur qui lui aura permis pendant 30 ans de travailler dans des conditions exceptionnelles que beaucoup de personnes du sud nous envieraient, son pays, le Canada un des rares pays de liberté dans lequel ceci peut encore arriver, Dieu, à qui il dédie une pratique quotidienne, l'Association des enseignants des T.N.-O. qui l'a toujours soutenu dans les moments difficiles» et évidemment tous ses amis présents dans la salle.

Jean-Paul Grimard se dirige maintenant vers Surrey en Colombie-Britannique pour une ou deux années avant de retourner en Saskatchewan d'où il est originaire et où une grande partie de sa parenté demeure encore.

Philippe Méla

Autre départ

Archives / L'Aquilon

Daniel Loyer (ci-dessus) et Liette Valade quittent à la fin du mois les TNO. La communauté francopone d'Iqaluit profitera de la fête de la St-Jean pour les remercier pour tout leur travail bénévole depuis trois ans, en particulier dans le secteur de l'éducation.

Une commission scolaire au Yukon

Une première en éducation

Grande première dans le monde de l'éducation: les parents francophones du Yukon ont obtenu une commission scolaire, simplement par un référendum.

Plus encore, ils seront les premiers au Yukon à gérer et à contrôler complètement l'éducation de leurs enfants, puisqu'il n'existe encore aucune commission scolaire au Yukon.

C'est en effet le ministre de l'Éducation, avec l'aide de ses surintendants, qui gère l'éducation dans ce coin de pays, définitivement pas comme les autres.

Et contrairement à ce qui se passe encore dans certaines provinces, les Franco-Yukonnais n'ont pas été obligés de se presenter devant les tribunaux pour arriver à leurs fins. Ils ont tout simplement fait appel à un article de la Loi sur l'Éducation du Yukon qui date de 1990 et permet au ministre de l'Éducation de créer une commission scolaire, pour peu que la population concernée le demande par référendum.

Les résultats du référendum tenu le 7 juin dernier sont d'ailleurs éloquents à cet égard: 65 parents ont dit Oui à une commission scolaire francophone et 18 ont voté contre. La nouvelle commission scolaire sera opérationnelle le 30 juin 1996.

Il n'y a qu'une seule école francophone au Yukon, l'école Emilie Tremblay de Whitehorse, qui compte 98 élèves de la maternelle à la onzième année. Comble de bonheur pour les parents francophones, la construction d'une toute nouvelle école d'une capacité de 250 élèves et dotée d'un gymnase, débutera cet été. Elle ouvrira ses portes en septembre 1996.

Selon le recensement de 1991, 950 personnes au Yukon avaient le français comme langue maternelle, ce qui représente 2,9 pour cent de la population totale.

Le modèle yukonnais est l'exception plutôt que la règle au Canada. Il faut dire que les relations entre la communauté francophone et le ministère de l'Éducation du Yukon sont très bonnes et que les relations entre francophones, anglophones et autochtones sont harmonieuses.

AJPJ

Assemblée des aînés

Candidature des TNO

M. Alban Soucy (un résidant de Fort Smith depuis bientôt vingt ans) quitte son poste de représentant des aînés des Territoires du Nord-Ouest. Le poste est donc à combler au sein de l'Assemblée des aînées et aînés francophones du Canada. La prochaine et troisième rencontre annuelle de l'Assemblée se tiendra le 8 septembre 1995 à Ottawa. Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent être âgées de 55 ans et plus. Pour plus de renseignements, la Fédération Franco-TéNoise est l'organisme à contacter au (403) 920-2919.

Le courrier des lecteurs de L'Aquilon
Partagez vos opinions.

AIDEZ VOS FORÊTS!

Si les cendres sont trop chaudes au toucher, elles le sont d'autant plus pour être laissées derrière!

Si vous apercevez un incendie de forêt, composez sans frais le:

1-800-661-0800

Northwest Territories Renewable Resources

APPEL D'OFFRES

Ministère Transports
L'hon. John Todd, ministre

Pavage d'une route d'accès à Fort Simpson

Nivellement, drainage et revêtement d'asphalte unique

– Du kilomètre 0,0 au kilomètre 3,4 route d'accès de Fort Simpson, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir commis contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées main propre au 1er étage, édifice Highways, 4510, Av. Franklin), ou au surintendant de l'Ouest, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh), au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) plus tard :

15 H, HEURE LOCALE, LE 6 JUILLET 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 19 juin 1995.

Afin d'être prises considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prevues cet effet et être accompagnees de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : John Hopf, agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7804

Nous avisons les entrepreneurs qu'une réunion de pré-appels aura lieu à 13 h 30, le 27 juin 1995, l'adresse suivante : Ministère des Transports, Salle conseil, 1er étage, Edifice Highways, 4510, Av. Franklin, Yellowknife, T.N.-O.

Il faut plus que de l'argent pour gagner le coeur des électeurs canadiens

L'argent ne fait pas un gouvernement

Le Parti progressiste conservateur a dépensé plus de 10 millions de dollars lors des élections de 1993 tandis que le Parti réformiste n'a dépensé que 1 465 380 $.

Ces chiffres sont contenus dans le rapport du directeur général des élections du Canada, portant sur les contributions et les dépenses des partis politiques et des candidats lors de la campagne électorale d'octobre 1993.

Même s'ils n'étaient présents qu'au Québec, le Bloc québécois a réussi dépenser 1 896 137 $, soit un peu plus que le *Reform Party*.

Le Parti libéral a dépensé un peu moins que les conservateurs avec 9 913 190 $. En vertu de la loi électorale, les deux grands partis qui présentaient des candidats dans les 295 circonscriptions avaient le droit de dépenser un maximum de 10 531 510 $.

Comme le montre le tableau suivant, les députés libéraux qui représentent les francophones de l'extérieur du Québec, n'ont pas senti le besoin de dépenser jusqu'au dernier dollar pour remporter la victoire.

Collectivement, les 2156 candidats ont reçu 160 944 contributions pour un montant total de 42 210 219 $. Les particuliers représentent les principaux donateurs, puisqu'ils ont versé aux candidats plus de 17 millions de dollars, soit 41 pour cent de tous les dons. Viennent ensuite les entreprises et les organisations commerciales (23,4 pour cent de tous les dons), les organisations politiques telles que les associations locales (18,7 pour cent) et les partis enregistrés (11,6 pour cent).

Les partis politiques ont dépensé 37 870 422 $ durant la dernière campagne électorale et les candidats 40 598 000 $.

Les chiffres du directeur général des élections indiquent que le tiers des dépenses des partis a servi à la production et la diffusion d'annonces politiques à la télévision.

AQ

Nom	Dépenses	Limites
Francis LeBlanc:	41 381$	55 605$
Fernand Robichaud:	27 962$	55 426$
P. Ringuette-Maltais	49 215$	53 503$
Guy Arsenault:	45 541$	53 026$
Eugène Bellemare:	61 314$	69 141$
Réginald Bélair:	35 005$	59 059$
Don Boudria:	47 004$	62 268$
Raymond Bonin:	36 256$	55 113$
Paul DeVilliers:	61 548$	62 300$
Diane Marleau:	37 453$	55 778$
Benoit Serré:	56 485$	60 143$
Gilbert Parent:	46 325$	58 566$
Ronald Duhamel:	48 931$	55 794$
Jean Chrétien:	52 983$	53 994$
Lucien Bouchard:	31 311$	64 606$
Preston Manning:	59 445$	66 586$

Indian and Northern Affairs Canada — Affaires indiennes du Nord Canada

APPEL DE PROPOSITIONS

Les propositions pour le contrat mentionné ci-dessous adressées au Gestionnaire, Contrats et Achats, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, C.P. 1500, Yellowknife (T.N.-O.), X1A 2R3, seront reçues jusqu'à 15 h 00, (H.N.R.) à la date limite. Les documents de soumission peuvent être obtenus en contactant Larry Eirikson au (403) 920-8115.

CONTRAT 95-50129 APPEL DE PROPOSITIONS - ENTRETIEN PRÉVENTIF ET ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA DE YELLOWKNIFE, (T.N.-O.)

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a invite les entrepreneurs soumettre une proposition visant à offrir des services d'entretien préventif et d'entretien à l'équipement mécanique des installations ministérielles de Yellowknife.

DATE LIMITE : LE 7 JUILLET 1995.
Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

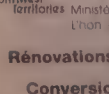

APPEL D'OFFRES

Ministère Travaux publics et Services
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovations de l'École J.B.T. - Phase I

Conversion du présent système chauffage vapeur des salles de classe en système de chauffage à chaude; enlèvement des fenêtres et installation panneaux pleins pour remplacer; différents travaux de réparation l'architecture salles classe afin qu'elles soient prêtes pour l'automne

– Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou livrées main propre l'édifice Jack Taylor), téléphone : (403) 872-7273, télécopieur : (403) 872-3800; ou au commis aux contrats, a/s du bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) téléphone : (403) 873-7662, télécopieur : (403) 873-0257 avant :

15 H, LOCALE, LE JUIN 1995

Les entrepreneurs peuvent procurer les documents l'une des adresses susmentionnées partir du 13 juin 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prevues cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Glona Schraeder
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 872-7273

Renseignements techniques : William R. Reimer, agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 872-7207
ou
Margaret Soon Holland
Soon Architect
Tél. : (403) 920-2864

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Structure fixe d'un quai métallique, fabrication et livraison

Fournir, fabriquer livrer structure d'encadrement métallique avec des poutres traitées à la créosote, plus remplissage

– Pangnirtung, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage, édifice Highways, 4510, Av. Franklin), ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), ou surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Région de Baffin, C.P. 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre 1er étage de l'édifice W.G. Brown) au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 4 JUILLET 1995 (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE 4 JUILLET 1995 (YELLOWKNIFE ET HAY RIVER)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 19 juin 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Jivko Jivkov, ing./Boris Mihov
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7564

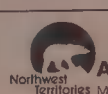

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Terrassement, pont de la rivière Poplar

Construction de remblais d'abords d'un au pont poutres métalliques et déblayage des remblais d'abords du pont de déviation

– Kilomètre 219,7; route Liard (7), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage, édifice Highways, 4510, Av. Franklin), ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), ou au surintendant de l'Ouest, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territories du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 4 JUILLET 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 19 juin 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Bryan Peterson, agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7810
ou
Jivko Jivkov
Téléphone : (403) 873-7564

18e assemblée annuelle de la FCCF à Winnipeg:

Retour aux sources

Les membres de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) craignent les suites de la victoire du Parti conservateur aux élections ontariennes.

Ce sentiment était partagé par tous les membres qui, au cours des trois jours de réunions à Winnipeg les 8, 9, et 10 juin, ont décidé de changer de cap dans leur lutte contre les coupures budgétaires des gouvernements fédéral et provinciaux.

La FCCF veut maintenant consacrer moins de temps au lobbying et concentrer ses efforts sur le développement communautaire, notamment en mettant l'accent sur la formation des artistes et des spécialistes de la production culturelle.

«Le mandat que nos membres nous avaient donné l'année dernière, c'était le lobbying, indique la directrice de la diffusion des produits artistiques, Lise Leblanc. On a donc passé énormément de temps dans des comités de concertation avec divers ministères».

Mais leur tentative de faire valoir les besoins des artistes francophones du Canada n'a pas porté fruit. Lise Leblanc indique qu'il ne s'agit pas d'un manque d'efforts de la part de la FCCF, mais d'une bureaucratie gouvernementale qui fait courir les artistes ou leurs intervenants au lieu de leur allouer des fonds qui, d'ailleurs, se font de plus en plus rares.

«Le lobbying était une grande déception. Pour cette raison, les délégués ont décidé que la FCCF doit consacrer davantage de ses ressources au développement communautaire», précise Pierre-Paul Lafrenière de l'Ontario.

La priorisation du développement communautaire doit surtout mettre en valeur la création artistique, la diffusion des produits et les regroupements interprovinciaux. C'est un retour aux sources et cela semble être le seul moyen d'assurer un avenir aux organismes culturels dans ces temps d'austérité fiscale.

«Nous sommes un luxe pour le consommateur, affirme Lise Leblanc. C'est pour ça qu'il faut valoriser l'artiste auprès de sa communauté, des autres communautés francophones et des gouvernements».

Les membres de la FCCF espèrent mieux promouvoir les disques, les livres et les services entre eux. On prévoit déjà une rencontre en septembre prochain, afin de faire croître le niveau de collaboration entre les disquaires et les librairies, entre autres.

On vise également à augmenter le nombre de projets entre les provinces.

«Il y a aussi le projet du comité acadien d'inventorier les produits des trois communautés acadiennes afin d'améliorer leur promotion», mentionne Lise Leblanc.

En plus de l'accent sur le développement communautaire, la FCCF doit se pencher sur la formation. «Cela inclut la formation des créateurs, mais aussi la formation de tous ceux qui participent à la production et à la diffusion de son travail, les producteurs de films ou les éditeurs, par exemple», explique M. Pierre-Paul Lafrenière.

Stephan Hardy
APF

La Société Saint-Jean-Baptiste adresse un souhait à la FCFA

Plus de discrétion S.V.P.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal aurait bien aimé que la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) soit «plus discrète» dans le dossier référendaire.

Plus de discrétion, cela peut dire maintenir la neutralité adoptée lors du premier référendum en 1980, explique le vice-président de la SSJB, M. Emile Bessette.

Tout en respectant le droit de la FCFA de s'exprimer sur la question, la Société Saint-Jean-Baptiste n'aimerait pas voir les associations francophones canadiennes faire ouvertement campagne sur le territoire québécois ce qui leur apparaîtrait comme une ingérence.

Le vice-président de la SSJB, qui a assisté en fin de semaine dernière à Ottawa à la 20e assemblée générale annuelle de la FCFA, comprend très bien la position politique des communautés francophones, minoritaires et se sentant menacées.

Il comprend toutefois moins bien pourquoi les francophones de l'extérieur du Québec voient la souveraineté du Québec comme une menace au fait français dans les provinces anglophones: «Nous sommes portés à penser le contraire. Plus le Québec sera fort plus il sera en mesure d'aider les communautés francophones hors Québec», analyse M. Bessette.

APF

Le s Acadiens et le référendum

Pas inquiets

Une majorité d'Acadiens du Nouveau-Brunswick ne s'inquiètent pas de l'avenir de la francophonie au Nouveau-Brunswick, advenant la souveraineté du Québec.

Les résultats d'un sondage auprès de 777 Acadiens réalisé pour le compte de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB), indique que 52,9 pour cent des répondants croient que la souveraineté du Québec ne mettrait pas en danger la survie du fait français au Nouveau-Brunswick. Dans une proportion de 60 pour cent, les Acadiens expriment leur confiance en l'avenir de la francophonie au Nouveau-Brunswick.

Il faut dire qu'une vaste majorité (67 pour cent) sont convaincus que les Québécois vont voter NON.

60 pour cent des Acadiens expriment leur confiance en la francophonie du Nouveau-Brunswick.

En février dernier, la SAANB avait publiquement demandé aux Québécois de se prononcer conte la souveraineté du Québec, disant que cela aurait des répercussions importantes sur les Acadiens au niveau linguistique.

En cas de sécession du Québec, les francophones du Nouveau-Brunswick préfèrent demeurer dans la province (71,5 pour cent), plutôt que de se joindre au Québec (4,6 pour cent), de créer une province acadienne (3,5 pour cent), de définir un projet spécifique aux francophones (17,6 pour cent) ou de définir un autre projet (2,9 pour cent). Ils s'opposent également au projet d'union politique des provinces maritimes dans une proportion de 53 pour cent (ce pourcentage grimpe à 64 pour cent une fois informés que leur poids démographique diminuerait de 32 pour cent au Nouveau-Brunswick et de 14 pour cent à l'échelle des Maritimes).

Même s'ils sont optimistes quant à leur avenir linguistique, d'autres réponses montrent que l'assimilation guette les Acadiens. Ainsi, 83,4 pour cent des répondants dont le conjoint est anglophone envoient leurs enfants dans une école anglaise.

La langue de travail est aussi une source d'assimilation. Dans près de 20 pour cent des cas, les francophones utilisent l'anglais au travail lorsqu'ils discutent avec leurs collègues. Ce pourcentage grimpe à 24,7 pour cent lorsqu'ils discutent avec leur supérieur immédiat.

APF

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Enlèvement de réservoirs de mazout lourd - Bâtiment du chauffage central

Démolition et enlèvement de deux réservoirs verticaux de mazout lourd et restauration des lieux
– Fort Simpson, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à la Division de la gestion de la construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, a/s du bureau régional d'entretien, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0, téléphone : (403) 695-7244; télécopieur : (403) 695-2815 avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 12 JUILLET 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 22 juin 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Aucune caution n'est exigée pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Gloria Schraeder, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 872-7273

Renseignements techniques : Floyd Daniels, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 695-7244 ou Steve Sebastien, A.D. Williams Engineering Ltd., Tél. : (403) 873-2395

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Réfection du toit, résidence des infirmières

Remplacement de la toiture de métal, travaux mineurs de peinture et d'isolation
– Cape Dorset, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis des contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue), ou au commis des contrats, a/s du bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 13 JUILLET 1995
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 13 JUILLET 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 23 juin 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5098

Renseignements techniques : Naser Rabbani, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Greffier adjoint
Assemblée législative
Yellowknife, T. N.-O.
Territoires du Nord-Ouest — Assemblée législative
Le traitement varie selon les compétences et l'expérience.
Il s'agit d'un poste de direction.
Réf.: 011-0098TRW-0003 **Date limite** : le 30 juin 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi : Secrétariat du personnel, ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Agent de correction, niveau I (3 postes)
Justice **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 927 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 [illegible] $. **Il s'agit de postes traditionnels.**
Réf. : 041-0088JE-0003 **Date limite** : le [illegible] juin 1995

Formateur d'adultes
Collège de l'Arctique du Nunavut **Clyde River, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans, d'août 1995 à mai 1997)
Le traitement varie selon le niveau de scolarité. En sus du traitement, on ajoute une allocation d'isolement de 6 400 $.
Réf.: 041-0084MH-0003 **Date limite** : le 30 juin 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive - Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

La francophonie à Fort Smith : du travail à la détente

Monique Bird, Gisèle Soucy et Claude Doucette à l'extérieur et dans le nouveau local de l'Association francophone de Fort Smith. Un grand merci à Carolle Lepage et l'AFFS qui ont traité les délégués aux petits soins toute la fin de semaine!

Caroline Lafontaine, présidente sortante de l'AFCY, a beaucoup apprécié le souper de homards. Une hache à la main, elle se sert un autre succulent morceau.

Photos :
Line Gagnon
Agnès Billa

Des centaines de milliers d'hectares de forêt s'envolent en fumée

Tout feu, tout flamme

45, 47, 49, 62 et 63. Que représente cette serie de chiffres? Il s'agit du nombre total de feux de forêt qui se sont déclenchés depuis le début de l'année, progression étalée du 13 au 20 juin (une semaine). Ainsi, le 13 juin dernier, le Centre territorial de contrôle des feux de forêt reportait un total de 45 feux de forêt dont 17 étaient encore actifs. Plus de 203 343 hectares de forêt avaient été détruits par ces feux.

Une semaine plus tard, c'est plus de 63 feux de forêt qui s'étaient déclarés depuis le début de l'année dont 21 étaient encore actifs; une destruction d'une superficie totale de 254 292 hectares.

Il est étonnant de constater la hausse importante qui s'est effectuée durant cette semaine car, fait paradoxal, les conditions météorologiques pluvieuses ont de beaucoup diminué les risques d'incendie de forêt sur presque tout l'ouest des T.N.-O. Seules les régions du Sahtu, de Wrigley et de Fort Simpson sont encore dans des conditions extrêmes alors qu'ailleurs les risques sont faibles ou modérés.

La plus grande hausse s'est justement effectuée dans les régions à risque extrêmes soit Fort Simpson et Wrigley. Huit nouveaux feux s'y sont déclenchés.

Au palmarès des feux de forêt, c'est la région de Fort Providence/Hay River qui vient en tête avec 18 feux de forêt depuis le début de l'année. Suivent de près la région du Sahtu (13 feux) et celle de Wrigley/Fort Simpson (11 feux).

Alain Bessette

Avant les rapides en radeau, Jacques Fortier, Suzanne Lefebvre et Nicole Beaulieu d'Iqaluit (au premier plan) et Laurent Morin (APFY) écoutent les conseils pour rafteurs-débutants.

Changements au programme de contrôle des feux de forêt

Les communautés au premier plan

Le ministre responsable du programme de contrôle des feux de forêt, Don Morin, a annoncé des modifications qui contribueront à impliquer davantage les communautés du Nord dans la lutte et la prévention des incendies de forêt.

Ces modifications touchent au rôle des communautés dans la gestion et la planification des opérations de combat des feux de forêts, la rémunérations des sapeurs forestiers, l'affectation d'un budget supplémentaire pour les programmes de prévention et la compensation que le gouvernement verse aux victimes de ces incendies.

Le gouvernement a d'abord demandé aux communautés de désigner des personnes-contacts auprès du Centre de contrôle des feux de forêt afin de représenter les leaders de ces communautés lorsque des décisions doivent être prises.

De plus, le gouvernement s'est adjoint un aîné respecté de la communauté et très expérimenté en matière de combat des feux de forêt.

Ce dernier conseillera le gouvernement sur les améliorations possibles aux pratiques de combat des feux de forêt.

Le gouvernement a aussi haussé sensiblement le salaire horaire des sapeurs forestiers certifiés qui passera de 8,75 $ à 11,50 $, une hausse de 32 pourcent.

Dans le but d'économiser à long terme sur les dépenses encourues pour combattre les feux, le ministre a également annoncé l'attribution d'un budget de un million de dollars dans le cadre d'un nouveau programme de prévention des feux de forêt.

Finalement, les dommages causés par ces incendies touchent fréquemment les aires de chasse et de piégage, détruisant tant les camps de chasse que les aires naturelles.

Actuellement, le dédommagement auxquels ces chasseurs et trappeurs ont droit ne s'élève qu'à 4500 $, somme jugée nettement insuffisante par tous les intéressés.

Le gouvernement des T.N.-O. a donc autorisé un programme qui permettra de verser jusqu'à 7[illegible] pour le remplacement d'un [illegible] détruit, entre 75 et 100 [illegible] des frais de remplacement d'équipement et jusqu'à 15 [illegible] pour les frais occasionnés par la nécessité de déplacer une ligne de trappage.

Alain Bes[illegible]

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 26, vendredi 30 juin 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Une surprise emplumée

Lynne Bradley/L'Aquilon

Gabrielle Leblanc de l'école Allain St-Cyr ne semble pas rassurée par la présence sur son épaule de cet oiseau tombé des nues .

Services en français

Une absence de plaintes

Malgré une carence au niveau de la prestation des services en français, la communauté reste muette.

Dans les territoires du Nord-Ouest, 58 des 219 bureaux du gouvernement fédéral ont été désignés pour offrir un service au public français et en anglais. Même dans ces bureaux désignés, les services ne sont disponibles que dans 64 pour cent des cas. Là où le service est offert, la capacité d'offrir ce service (c'est-à-dire le nombre de personnes bilingues et leur affectation à des postes stratégiques) n'est satisfaisante que dans 50 pour cent des cas.

Ces faits ont été révélés en février par une étude du Commissaire aux langues officielles du Canada à travers le pays. L'échantillon de départ de l'étude comptait 1200 points de services auprès desquels les enquêteurs effectueraient une vérification. Dans les T.N.-O., 25 des 58 bureaux désignés été vérifiés.

Fin avril dans son rapport annuel pour 1994, le Commissaire renchérit au sujet du service au public. Il souligne que «la communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest ne s'est pas plainte de l'absence de services en français, ni de la piètre qualité de ceux-ci dans les bureaux fédéraux...»

Pour relancer en quelque sorte ce rapport, le 21 juin le bureau à Edmonton du Commissaire aux langues officielles a fait parvenir aux organismes francophones des

Plaintes
Suite en page 2

École Allain St-Cyr

Le dialogue a enfin repris

À la demande expresse du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, il n'est plus question dans l'immédiat de transférer l'école Allain St-Cyr à la Commission des écoles catholiques de Yellowknife.

Depuis la mi-juin, le dialogue a repris entre le Conseil scolaire francophone de Yellowknife (CSFY) et la Commission scolaire (publique) no 1, dont relève l'école française depuis ses débuts en 1989.

Les discussions portent principalement sur l'amélioration des relations entre les deux organismes, ainsi que le renouvellement (après modification) de la politique de gestion de l'école Allain St-Cyr. Selon Gary Black, président de la Commission scolaire publique de Yellowknife depuis octobre 1994 et commissaire depuis 6 ans, les rencontres informelles des 22 et 26 juin se sont bien déroulées et la reconduction de la politique jusqu'au 30 juin 1996 ne devrait pas poser de problème.

Les commissaires se prononceront à leur rencontre du 11 juillet. Idéalement, les amendements à la politique seront approuvés à cette même date. Le maintien en poste des conseillers scolaires francophones sera décidé en septembre 1995, lors de l'assemblée générale de l'Association des parents francophones de Yellowknife et non pas lors d'un scrutin.

Les changements que les conseillers réclament à la politique de gestion touchent les communications et la gestion des ressources humaines et financières. Avec des protocoles de travail réglementation, ils espèrent que les droits de gestion accordés Conseil seront désormais respectés.

«Nous avons déposé de nouveau le protocole sur les communications que nous avions envoyé à la Commission en octobre 1994», explique Nicole Châtel du CSFY. Apparemment, comble de l'ironie, le document n'était pas parvenu aux commissaires. La commission a accepté de répondre aux demandes du conseil dans un délai de deux semaines et des élus de YK no 1 participera aux réunions mensuelles du Conseil scolaire francophone «J'ai proposé que cela se fasse avec un interprète, puisque les réunions du Conseil se déroulent en français» précise M. Black.

Pour la préparation du budget en février, «Nous voulons savoir davantage comment sont dépensés les argents et combien il reste à la fin de l'année», confirme Mme Châtel. «Depuis notre élection à l'automne 1994, nous beaucoup appris. Pour notre premier mandat, nous manquions d'expérience. Maintenant nous voulons être plus impliqués dans les déci-

Ministères
Suite en page 2

Bernadette Leblanc-Fortier nous quitte.

Lire en page 3

Un président salarié pour la FCFA du Canada.

Lire en page 3

Sur le bout de la langue : Bientôt les vacances.

Lire en page 5

Benoît (Mighty Ben) Serré, un libéral errant.

Lire en page 7

Les brèves nationales et francophones.

Lire en page 8

Agnès Billa/L'Aquilon

Voici ce que manquent tous ceux et celles qui, une fois la fin de l'année scolaire arrivée, s'envolent vers le Sud et ses eaux polluées. Les rivières et leurs rapides regorgent de défis pour les adeptes de rafting mais aussi pour les férus de pêche. Le soleil plombe sur nous jusqu'à plus de 11h du soir et réapparait vers 3h le matin. De grandes journées que l'on peut remplir d'activités de plein-air de toutes sortes sans compter les nombreuses activités culturelles que nous offrent les communautés du Nord et leurs associations touristiques. Ci-contre, la rivière des Esclaves près de Fort Smith.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Commissaire adjoint

C'est le maire de Rae-Edzo, Daniel Joseph Marion, qui vient d'être nommé commissaire adjoint des Territoires du Nord-Ouest par le gouvernement fédéral. Il vient donc se joindre à la commissaire des T.N.-O., Helen Maksagak, fort d'une expérience politique de 25 ans au niveau municipal à Fort Norman et Rae-Edzo. Il est originaire de St-Malo au Manitoba.

Visite de Collenette

Le ministre de la Défense nationale, l'Honorable David Collenette a visité Yellowknife le 22 juin dernier. Durant son séjour au quartier général du Nord, M. Collenette a rencontré le brigadier général Duane Daly, commandant du quartier général ainsi que plusieurs employés civils et militaires. Il a aussi profité de son séjour pour rencontrer des membres de la patrouille des Rangers canadiens à Rae-Edzo.

Bombardement dans l'Arctique

Des bombardements expérimentaux réalisés dans le grand nord canadien durant les années 50 font l'objet d'une enquête. Celle-ci tente de mettre en lumière les relations possibles entre ces bombardements et des maladies contractées par les habitants inuit de cette région durant la même période.

L'enquête se concentre présentement sur l'examen de communications de fonctionnaires fédéraux de l'époque ainsi que de témoignages d'Inuit qui auraient assisté à ces bombardements. Ces bombardements ont été confirmés par des sources gouvernementales du gouvernement canadien. Il s'agirait de tests réalisés par l'armée de l'air américaine durant l'hiver 1955-1956 sur l'île de Baffin.

Ces tests auraient consisté en plusieurs lancements de fusées éclairantes à base de magnésium qui auraient permis d'éclairer suffisamment le sol afin de pouvoir le photographier.

Dans cette histoire, il semble bien qu'on ait omis d'aviser les familles inuit qui se trouvaient dans la région.

Armes à feu

Une délégation de députés territoriaux ont enjoint les sénateurs canadiens à venir visiter le Nord afin qu'ils se rendent compte par eux-même à quel point l'actuelle version de la loi sur le contrôle des armes à feu est inapplicable dans ce contexte.

Le ministre territorial de la Justice, Stephen Kakfwi, soutient toujours que ce projet de loi ne répond pas aux besoins spécifiques des habitants du Nord, tout particulièrement les Autochtones.

Le gouvernement s'inquiète des sévères sanctions contenues dans le projet de loi, des coûts administratifs exorbitants que l'application de cette loi engendrera et aussi l'impossibilité pratique d'appliquer une telle loi dans le Nord.

La C. A. T. fait ses frais

Le Rapport annuel 1994 de la Commission des accidents du travail (C.A.T.) a été déposé à l'Assemblée législative le 22 juin dernier. Un fait majeur souligné par le rapport : la C.A.T. fait ses frais. En effet, l'un des mandats de la C.A.T. consiste à prélever suffisamment de cotisations des employeurs pour pouvoir rencontrer entièrement les besoins découlant des prestations à verser aux accidentés.

Selon le rapport, plusieurs raisons expliquent cette situation enviable de la C.A.T. Parmi ces raisons figurent le fait que les employeurs ont embauché plus de travailleurs que prévu. De plus, le taux d'indexation au coût de la vie a été moindre d'où une augmentation moindre que prévue du niveau des prestations versées. Finalement, plus d'emphase a été mis sur la réintégration du personnel accidenté notamment par le biais de la formation en milieu de travail.

Coupures territoriales

Le gouvernement territorial vient d'annuler le projet de construction d'un hangar et d'installations d'entretien d'avion à Fort Smith. Les coûts de construction sont estimés à environ 2,9 millions de dollars. Le Cabinet des ministres a annoncé cette décision en soulignant les nouvelles obligations du gouvernement envers la Loi sur l'élimination du déficit. Selon la première ministre Cournoyea, le gouvernement entrevoit actuellement un déficit de l'ordre de 100 millions de dollars pour l'année fiscale courante. Mme Cournoyea s'attend à ce que d'autres décisions du genre soient prises dans un avenir rapproché.

Alain Bessette

Plaintes

Suite de la une

T.N.-O. une lettre dans laquelle la communauté est invitée «à faire part des situations où vous estimez que vos droits linguistiques n'ont pas été respectés (...)».

Dans les Territoires, depuis décembre 1993, le bureau principal de chaque institution fédérale doit compter parmi son personnel une personne (de préférence la réceptionniste) qui peut offrir au téléphone le service dans les deux langues officielles du pays, ainsi qu'un autre membre du personnel pouvant fournir le même service sur place. La plupart des bureaux désignés se trouve à Iqaluit et Yellowknife, en raison du nombre de francophones et du niveau de service auquel ce nombre donne accès. Les points de service pour les T.N.-O. incluent le Centre d'emploi du Canada à Iqaluit, la Gendarmerie royale du Canada à Fort Smith, le Service canadien des parc pour le parc national du Nahanni et les réserves Auyuittuq et Île-d'Ellesmere et la Société canadienne des postes à Yellowknife.

Le représentant du Commissaire à Edmonton (le bureau dont relèvent les T.N.-O.) Denis Loriau nous explique que pour signaler un bureau du Commissaire que le service en français n'est pas disponible, le public peut appeler sans frais, grâce à la ligne 1-800. Pour documenter une plainte, le bureau du Commissaire demande le détail des circonstances : la date, l'heure, le numéro de téléphone rejoint ou la location du bureau visité. Avant de faire enquête, il faut déterminer si l'incident s'est déroulé dans un bureau désigné et donc tenu d'offrir des services en français.

Si c'est le cas, le bureau du Commissaire contacte le ministère ou la société en cause pour se faire expliquer le pourquoi de la situation. Cet échange permet ensuite de voir quelles mesures peuvent être adoptées pour corriger les lacunes. Le bureau du Commissaire travaille clairement dans l'esprit «d'améliorer la qualité du service en français dans les bureaux du gouvernement fédéral aux T.N.-O.»

Les plaintes sont confidentielles, à moins d'autoriser le bureau du Commissaire aux langues à révéler son identité. Le traitement d'une plainte peut prendre de quelques semaines à quelques mo selon le dossier.

Les personnes intéressées à e savoir plus long sur leurs droi linguistiques et les recours existan peuvent contacter leur associati francophone locale ou, le ca échéant, la Fédération franco ténoise. Ces organismes disposen de dépliants fournis par le Com missaire aux langues officielles.

Par sa campagne d'informatio le bureau du Commissaire Edmonton espère raviver l'intér des Franco-ténois pour les service en français, «un élément primordia pour le développement de la com munauté».

«Il y a quelques années que no ne recevons plus aucune plain des T.N.-O. alors qu'auparavant y en avait quelques-unes par a Nous voulons nous assurer que population est bien au courant ses droits et de notre présence conclut M. Loriau.

Agnès Bl

Commissaire aux langues officielles
1-800-661-3642

Dialogue

Suite de la une

sions», précise la membre du Conseil, Nicole Châtel.

L'embauche

En ce qui a trait à la question plus délicate de l'embauche, la situation demeure complexe, Aux dires du président de la Commission scolaire Yelloknife no 1, légalement c'est la commission qui constitue l'employeur. M. Black est par ailleurs d'accord pour que le Conseil scolaire francophone soit impliqué autant que possible dans le recrutement et l'embauche du personnel. Il entend bien que la commission s'en tienne au protocole en l'embauche dès qu'il sera en vigueur.

Dans le cas de l'engagement récent de deux professeurs, les divergences persistent. Gary Black dit que la Commission dans un cas a procédé à l'embauche sur la recommandation d'un membre du Conseil, ce à quoi la conseillère Maryse Perraud rétorque (après vérification) que les commentaires de son collègue ont été faits dans un cadre informel (un party) et étaient de nature personnelle. Toujours selon M. Black, avant une décision finale dans ce premier cas, quelques appels téléphoniques auprès du Conseil seraient demeurés sans réponse. Pour ce qui est de l'autre poste en cause, il s'agirait d'un emploi à temps partagé entre l'école Allain St-Cyr et l'école J.H. Sissons.

Bien que les deux parties ne s'entendent pas sur le déroulement des faits, une chose semble maintenant claire: il n'est pas question de revenir sur les décisions prises. Nicole Châtel rapelle que de nombreux parents ont déploré l'attitude de la Commission scolaire parce que la politique de gestion reconnaît clairement le droit du Conseil à participer à l'embauche. «C'est le principe qui est en cause». Certaines familles envisageraient même de retirer leurs enfants de l'école. Pour un établissement de la minorité où le nombre d'élèves inscrits est critique, un tel geste pourrait avoir des conséquences sérieuses.

Une école neuve

Quand les parents et les gestionnaires de l'école Allain St-Cyr ont envisagé de changer de commission scolaire, la construction d'une nouvelle école se trouvait au coeur du débat. Le 15 juin, les parents réunis en assemblée spéciale ont admis qu'ils devaient demeurer avec Yellowknife no 1. La question du transfert se trouve en suspens jusqu'en janvier 1996. D'ici là, les parents ont mandaté le Conseil scolaire francophone de Yellowknife d'obtenir la position de la Commission scolaire no 1 sur un certain nombre de points. Il s'agit de politique de gestion, de l'enseign ment religieux (catholiq optionnel et de la construction d centre scolaire communautaire.

Pour ce qui est de cette dem demande, et suite aux rencont des 22 et 26 juin, Maryse Perraud Nicole Châtel du Conseil scola n'en arrivent pas aux mêmes co clusions. Mme Châtel ne croit p vraiment que la Commission n est intéressée au projet alors q Mme Perraud semble plus op miste. Quand à Gary Black, il d clare que «la Commission scola est intéressée au projet de co truction d'une nouvelle école. N avons invité le Conseil à contac notre comité des installations p en discuter. Dans cinq à dix a nous aurons besoin à Yellowkn no 1 d'une nouvelle école. Ce timent pourrait être conçu p abriter deux écoles distinctes a des aires communes comm gymnase et la bibliothèque».

«Nous allons travailler de bo foi avec le Conseil à ce sujet, ap le président de la Commiss scolaire publique. Dans l'inter si la Commission des écoles tholique fait une offre p alléchante, nous ne reproche pas au Conseil de poursuivre option et nous n'en prendrons ombrage».

Agnès B

Horaire estival

Les équipes en ondes

18 juin Benoit Boutin/France Lebeau
25 juin Philippe Méla/ Serge Castonguay/ Luc Cadieux
2 juillet Benoit Boutin/ France Lebeau
9 juillet Mario Paris/ Jean-Yves Lefort
16 juillet Roxanne Valade/ Isabelle Guibert
23 juillet Philippe Méla/ Serge Castonguay/ Luc Cadieux
30 juillet Geneviève Harvey
6 août Mario Paris/ Jean-Yves Lefort
13 août Serge Castonguay/ Luc Cadieux
20 août Benoit Boutin/ France Lebeau
27 août Geneviève Harvey
3 septembre Philippe Méla/ Luc Cadieux
10 septembre Roxanne Valade/ Isabelle Guibert

Les dimanches à midi

Éducation en français

Bernadette, bien malgré elle!

En ce début de juillet, les francophones des Territoires du Nord-Ouest perdent deux des bénévoles les plus dévoués à la cause de l'éducation en français : Daniel Loyer (du Comité de parents d'Iqaluit) et Bernadette Leblanc-Fortier (de l'Association des parents de Yellowknife).

Il est pratiquement impossible de penser à l'école Allain St-Cyr à Yellowknife sans y associer le nom de sa «fondatrice» dont le travail sans relâche a permis l'ouverture de l'école en 1989 et surtout son développement pendant les premières années.

Agnès Billa/L'Aquilon

Terry Bradley en compagnie de Bernadette Leblanc-Fortier lors de la soirée soulignant le départ de cette dernière.

Mme Leblanc-Fortier s'est impliquée à l'école à plusieurs titres (spécialiste des programmes, enseignante, parent et présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife).

Modestie oblige, elle ne croit pas du tout avoir joué un rôle de premier plan lors des débuts de l'école française. «En 1988, après la naissance de notre deuxième enfant, j'ai commencé à me demander où on allait envoyer Yvan à l'école, l'année d'après, comme il n'y avait pas d'école française».

À la même époque, Lise Picard à l'Association franco-culturelle de Yellowknife et des parents parlaient de programme de français, langue maternelle. Début mai, en 1989, les parents intéressés sont invités à une rencontre. «C'est simple, tous les parents participant à la réunion ont été élus au comité de parents : Michelle Cimon, Evelyne Dutka, Lucie St-Denis, Lise Wilson et moi-même».

Le 27 mai, Bernadette accepte la présidence du comité. À partir de là, les choses se précipitent. À la suite d'un sondage auprès de la population francophone, les promoteurs de l'école avaient annoncé à la commission scolaire n°1 de Yellowknife pas moins de 31 inscriptions. «Pour le Secrétariat d'État, nous avions une échéance pour présenter une demande de financement : le 20 juin». Avec l'aide de l'agent éducation de la Fédération franco-ténoise Marcel Prudhomme, les parents se démènent et confirment sur papier une quinzaine d'inscriptions. «Tout a été très vite. Début juin, nous avons discuté avec Mme Claudine Maxens du Programme des langues officielles en enseignement et avec l'administrateur de la commission scolaire publique Terry Keefe, de l'école. Le 20 juin, c'était fait. Les fonds étaient confirmés. J'étais là pis malgré moi ça c'est fait! Vite de même!»

En septembre 1989, le programme de français langue première débute à Yellowknife avec un groupe de 10 élèves. Ils sont logés à l'école Sissons dans une petite salle sans fenêtre. Après l'installation de deux classes transportables, la rentrée officielle a finalement lieu le 2 octobre. L'école Allain St-Cyr compte alors neuf enfants (tel qu'illustré sur le blason), deux professeurs et un budget d'environ 200 000 $. En 1990, une des enseignantes de la nouvelle école partant en congé de maternité, un poste semblait en danger de disparaître. Bernadette Leblanc-Fortier qui enseigne l'immersion en 6e année à l'école Sissons de 1981 à 1983 et de nouveau depuis 1987 accepte un transfert à Allain St-Cyr. Elle devient à demi-temps la spécialiste des programmes pour l'école française. Depuis deux ans, elle est retournée à l'enseignement à temps plein, auprès de la classe multi-âges des 7e, 8e et 9e années.

En quittant Yellowknife, la famille Fortier «emporte» avec elle leur fils Yvan, maintenant âgé de 11 ans, et l'un des trois derniers élèves de la classe de départ de 1989. Il reste désormais de ce «groupe des neufs» Serge Gravel et Stephan Morin.

Originaire du petit village de St-Denis à 30 km de Saskatoon, Bernadette Leblanc-Fortier fera fi le 7 juillet de la rivalité entre les deux grandes villes de la Saskatchewan en allant s'installer à Régina. Elle va rejoindre, avec leur fils Yvan et Michel (6 ans), Martin, son mari qu'un poste avec Transports Canada a ramené dans leurs prairies natales en février 1995.

Grâce à un emploi avec la Commission des écoles publiques de Régina, la première et fort louangée (bien malgré elle) présidente de l'APFY demeure fidèle à ses amours : l'éducation.

Bernadette Leblanc-Fortier ne s'en cache pas : elle est une femme de convictions qui croit aussi à l'importance de travailler avec la communauté et dans le respect de ses partenaires.

Agnès Billa

Nouvelle procédure pour simplifier le mode de rémunération

Un président salarié

Le nouveau président de la Fédération des communautés francophones et acadiennes Jacques Michaud recevra un salaire de 40 000 $.

Peu de temps après avoir confirmé que l'ancienne présidente, Claire Lanteigne, faisait l'objet d'une enquête de la GRC pour fraude, la Fédération a modifié sa façon de faire en ce qui a trait à la rémunération de la présidence. Le président est maintenant un salarié à mi-temps et gagnera 40 000 $ par année. Pour «simplifier» les choses, explique le directeur général Yvon Samson, la FCFA a jugé qu'il valait mieux laisser dorénavant le président élu s'entendre avec son employeur sur les modalités entourant la rémunération. M. Michaud est présentement le directeur général du collège Boréal à Sudbury dans le nord de l'Ontario, qui ouvrira ses portes en septembre.

Dans le cas Lanteigne, la FCFA avait conclu une entente contractuelle avec Coop Atlantique de Moncton, l'employeur de Mme Lanteine à l'époque. Cette entente prévoyait que la FCFA versait un dédommagement à Coop-Atlantique lorsque Mme Lanteigne devait s'absenter de son travail pour représenter les communautés francophones du pays.

Le rapport annuel de la FCFA ne fait pas mention de la poursuite contre Mme Lanteigne. Officiellement, l'ex présidente de la FCFA a remis sa démission le 23 février dernier en «évoquant des raisons personnelles».

APF

Avant d'appeler les AUTRES, appelez les VÔTRES.

NOUVEAU-BRUNSWICK NOUVELLE-ÉCOSSE ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
LA CÔTE EST CANADIENNE
ESTRAORDINAIRE!
Composez le
1 800 463-6378
et demandez notre téléphoniste 969 pour recevoir votre guide-vacances gratuit de 68 pages et une carte de la Côte Est canadienne.

Holiday Inn
L'HÔTEL OFFICIEL DU PLAISIR EN FAMILLE MS
TÉL.: 1-800-HOLIDAY
OU VOTRE AGENT DE VOYAGE
– 70 hôtels d'un océan à l'autre –
©1995, Holiday Inn®, Inc. Tous droits réservés

La SASKATCHEWAN
...toute une surprise!
Partez à la découverte du nouveau visage de la Saskatchewan de vos vacances. Commandez dès aujourd'hui votre exemplaire GRATUIT du guide ... "The Great Saskatchewan Vacation Book."
Il suffit de composer le numéro sans frais suivant 1-800 667 191, et de demander le ministère 95TC.
Saskatchewan

... choix de 30 hôtels dans tout le Canada. Ramada est l'endroit par excellence d'où commencer vos vacances et voir toutes les attractions. Appelez-nous sans tarder pour en découvrir davantage.
1-800-854-7854
RAMADA
La destination connoisseur est là

Composez le 1 800 404-1888 pour recevoir gratuitement le guide des idées-vacances

Canada. Un pays à redécouvrir.

Commission canadienne du tourisme | Canadian Tourism Commission

ÉDITORIAL

Pourquoi se plaindre

Quel mot terrible que le mot «plainte»! Tout comme le verbe «se plaindre», un proche parent du verbe «gémir» ou de l'expression «pleurer sur son sort».

Dans les Territoires du Nord-Ouest, depuis quelques années, personne dans la population franco-ténoise ne se plaint des services en français.

Des plaintes fondées et en bonne et due forme, adressées au Commissaire aux langues officielles pour qu'il fasse enquête et tente de solutionner le problème, contribuerait pourtant au développement de notre communauté.

Il est ingrat de se plaindre; aucun doute à ce sujet. Dans les Territoires du Nord-Ouest, bien des francophones ne veulent pas se plaindre des services en français pour diverses raisons : le petit nombre de gens dans notre communauté à la grandeur du territoire, l'isolement de plusieurs individus dans les localités, la conviction que la majorité des résidents des T.N.-O. - les autochtones - ne recoivent pas autant de services que sa minorité francophone. Quelques personnes (habituellement originaire du Québec) déclarent même qu'en venant vivre au Canada elles n'avaient aucune illusion que leur vie se déroulerait désormais en anglais seulement.

Parmi les gens de langue française qui croient que vivre dans les T.N.-O. et s'impliquer dans la communauté en général ne sont pas incompatibles avec l'attachement à sa culture et l'affirmation de son identité, il faudrait se rappeler que le respect de ses droits ne peut pas se faire seulement en théorie. Dans des cas concrets de négligence ou de manquement à ses obligations, le gouvernement fédéral doit être rappelé à l'ordre. La plainte n'est qu'un outil; ce n'est pas une fin en soi et ce n'est pas non plus une illustration de la difficulté des francophones à s'intégrer à un ensemble plus vaste. Ce n'est pas l'usager qui a failli à ses engagements. Il ne devrait donc pas s'abstenir de se plaindre par gêne ou par lassitude. Sinon nos droits s'effritent.

Agnès Billa

Un oiseau exotique

Lynne Bradley/L'Aquilon

La classe de Nikole Loubert (au centre avec l'oiseau perché sur l'épaule) de l'École Allain St-Cyr, visite au Parc Fred Henne : (dans le sens horaire commencant au premier plan) Pascale Savage, Cole Marshall, Marc Christensen, René Pitre, Brigitte Brophy, Lawrence Kingsbury, Ros Wallbridge et Élie Forget-Manson.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Votre abonnement enregistré à la réception du paiement.

Nom : _____

Adresse : _____

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Montage et textes
Alain Bessette

Graphisme
Stéphanie Boucher

Collaborateurs
Annie Bourret
Yves Lusignan (APF)
Dominique Millette (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises*/*L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

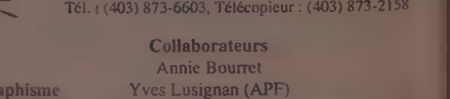

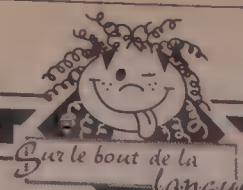

Bientôt les vacances

L'été arrive officiellement le 21 juin, avec le solstice d'été. Officieusement, la saison estivale commence vraiment quand les barbecues sortent et que l'air embaume de succulentes odeurs de repas grillés au charbon ou au gaz. Et dire que le barbecue, à l'origine, désignait les piquets lesquels on accrochait de la viande pour la faire sécher ou la fumer au-dessus d'un feu.

L'origine du mot barbecue en français connaît plusieurs interprétations. L'hypothèse la plus couramment acceptée fait dériver le mot d'une langue amérindienne d'Haïti. Entre les Espagnols et les Britanniques aux 16e et 17e siècles, l'orthographe du mot a varié: barbecu, barbacot, barbicue et barbecue. Les abréviations B.B.Q. et Bar.B.Q., pourtant courantes en langue populaire, sont incorrectes en français. Mais alors, barbecue s'abrège-t-il? Mystère et sauce barbecue... qui constitue, avec le poulet du même nom, une réalité typiquement nord-américaine.

Dès 1733, le sens de «pique-nique où l'on fait griller des viandes» est courant aux Etats-Unis. Aujourd'hui, le mot barbecue désigne autant le repas en plein air que l'appareil, la méthode de cuisson et le plat!

Saviez-vous que l'anglais nous a emprunté le mot pique-nique? Apparu en 1694 dans l'expression «faire un repas à pique-nique», il désigne un repas où chacun apporte quelque chose. En empruntant pique-nique, l'anglais lui a donné son sens moderne vers 1748. Le français a attribué le genre masculin à «la pique-nique» en 1732, probablement par analogie avec le genre du mot repas.

Que ces ripailles en plein air ne m'empêchent pas de signaler un beau piège linguistique, la climatisation. On la définit comme l'ensemble des moyens utilisés pour obtenir un degré de température et d'humidité précis. Avez-vous reconnu «air conditionné», directement emprunté à air conditioned? Pour désigner l'appareil, en français, il faut parler de conditionneur d'air ou de climatiseur.

Rien ne vaut, pour des vacances relaxantes, un bon parcours (links), de l'aller (front nine) au retour (back nine). Pour améliorer leur marque en français, certains golfeurs et golfeuses n'auront même pas recours à un chariot ou une voiturette (electric cart) pour transporter leurs bois et leurs fers. Quant aux formalités, elles sont fort simples: se présenter au chalet du club (clubhouse) pour payer ses frais de jeu (green fees) et confirmer son heure de départ. Il ne reste plus, alors, qu'à se rendre à l'allée d'entraînement et au vert d'entraînement, avant de commencer le parcours au tertre de départ (tee-off).

Si vous n'êtes pas amateur de golf, vous pouvez organiser expédition de canot-camping, de rafting, de cyclotourisme ou de randonnée ou explorer paisiblement les ventes de débarras du voisinage. Peu importe ce que vous ferez en vacances, vous voilà prêt à passer la saison estivale en français, au moins jusqu'à l'été indien!

Annie Bourret, APF

Le français des beaux jours

air conditionné	→	conditionneur d'air
	→	climatiseur
pouce vert	→	main verte
vente de garage	→	vente de débarras
scadoo	→	motomarine

La revue *Langue et Société* disparaît après 15 ans

Restrictions budgétaires

Les restrictions budgétaires au Commissariat aux langues officielles ont eu raison de la revue *Langue et Société*, qui disparaît après 15 années.

Publiée depuis l'automne 1979, la revue du Commissaire aux langues officielles faisait la promotion du bilinguisme et de la dualité linguistique, en mettant en évidence les résultats positifs et concrets de la politique linguistique, et en faisant connaître aux lecteurs les projets et les attentes des deux communautés linguistiques au pays, par le biais d'intéressants articles.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir à ses 10 000 abonnés et qui est datée du 29 mai, le Commissaire Victor Goldbloom explique la disparition de la revue en ces termes: «En raison de compressions budgétaires, il nous faut trouver des méthodes plus économiques de communiquer avec les Canadiennnes et les Canadiens».

Publiée quatre fois par année, chaque numéro de la revue coûtait 30 000 $. Elle était distribuée gratuitement et ne contenait aucune publicité: «La revue était déjà en péril l'an dernier» indique le directeur intérimaire des services généraux, Marc Therrien. La publication de la revue avait d'ailleurs été suspendue: «On savait déjà qu'on se dirigeait vers des coupures dans les frais d'opération».

Entre l'automne 1979 et l'automne 1994, Langue et Société a publié 47 numéros pour un total de 730 articles. Le Commissaire envisage maintenant diverses options pour communiquer avec ceux et celles qui sont intéressés par les questions linguistiques. On songe ainsi à rendre disponible sur Internet les 730 articles parus à ce jour et même, à publier de nouveaux articles diffusés électroniquement. D'ici là, les lecteurs peuvent se procurer, sur demande, une liste des titres d'articles de Langue et Société et passer une commande en s'adressant à la direction des communications, à Ottawa.

Il n'y a pas que la revue du Commissaire qui passe dans le hachoir: il y a aussi les employés du bureau d'Ottawa. Faisant face à une réduction budgétaire de 5 pour cent par année cours des trois prochaines années, le Commissariat a réduit son personnel. Le nombre de postes est passé de 164 en 1994-1995 à 142 cette année. Ce nombre passera à 134 en 1996-1997 et à 126 en 1997-1998.

Dans le but de préserver le service à la clientèle dans les régions, seul le siège social d'Ottawa est sérieusement affecté par ces coupures dans le personnel. Il y aura moins d'employés pour traiter les plaintes des citoyens et on cessera de procéder à des vérifications linguistiques cycliques (à tous les deux, trois ou cinq ans) auprès des ministères. «La capacité du CLO de procéder à des vérifications complètes et cycliques diminuera de façon marquée: elles seront moins nombreuses et moins complètes», lit-on dans un document daté du 26 avril, qui décrit la stratégie budgétaire préconisée par le Commissariat.

On produira également moins de documents d'information destinés à un vaste auditoire, et moins de documents s'adressant à des auditoires particuliers, comme les jeunes. On fera aussi moins de recherche sur des questions linguistiques.

L'an dernier, le Commissariat a reçu 1542 plaintes de citoyens, une légère hausse par rapport à 1993. De ce nombre, trente pour cent provenaient de la région de la capitale nationale, 21 pour cent de l'Atlantique, 17 pour cent de l'Ouest et 13 pour cent du Québec.

APF

SCHL CMHC
Question habitation, comptez sur nous

PAREL locatif
Programme d'aide à la remise en état des logements (locatif)

La SCHL désire solliciter des demandes pour le nouveau **Programme d'aide à la remise en état des logements (locatif)**. Le but ce programme est d'aider *ménages à faible revenu* qui habitent dans des logements locatifs inférieurs aux normes en fournissant aux propriétaires-bailleurs une aide financière pour réparer ou réhabiliter propriété afin qu'elle réponde aux normes minimales de salubrité de sécurité. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Phil Walters
Représentant du PAREL, Succursale SCHL Yellowknife
Tél. : (403) 873-2637
Télécopieur : (403) 873-3922
ATS: (403) 873-2188

Canada

APPELS D'OFFRES, AVIS PUBLICS, OFFRES D'EMPLOIS

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

APPEL D'OFFRES

Pavage d'une route d'accès à Fort Simpson

Nivellement, drainage et revêtement d'asphalte unique
– Du kilomètre 0,0 au kilomètre 3,4 route d'accès de Fort Simpson, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage, édifice Highways, 4510, Av. Franklin), ou au surintendant de l'Ouest, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson NT 0N0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh), ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard :

15 H, HEURE LOCALE, LE 6 JUILLET 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 19 juin 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : John Hopf, agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7804

Nous avisons les entrepreneurs qu'une réunion de pré-appels aura lieu à 13 h 30, le 27 juin 1995, à l'adresse suivante : Ministère des Transports, salle de conseil, 1er étage, Edifice Highways, 4510, Av. Franklin, Yellowknife, T.N.-O.

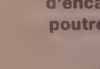

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

APPEL D'OFFRES

Structure fixe d'un quai métallique, fabrication et livraison

Fournir, fabriquer et livrer une structure d'encadrement métallique avec des poutres traitées à la créosote, plus remplissage
– Pangnirtung, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage, édifice Highways, 4510, Av. Franklin), ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), ou au surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Région de Baffin, C.P. 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 1er étage de l'édifice W.G. Brown) au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 4 JUILLET 1995 (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE 5 JUILLET 1995 (YELLOWKNIFE ET HAY RIVER)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 19 juin 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Jivko Jivkov, ing./Boris Mihov
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7564

CRTC — AVIS PUBLIC — Canada

Avis public CRTC 1995-95. Dans le présent avis, le CRTC dresse ses plans généraux relatifs à l'implantation de la radiodiffusion audionumérique au Canada et sollicite les observations du public sur un projet de démarche d'attribution de licences à court terme. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire-général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A 0N2, **au plus tard le 17 juillet 1995**. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC au (819) 997-2429 et au bureau du CRTC à Toronto (416) 954-6273, Montréal (514) 283-6607, Vancouver (604) 666-2111, Winnipeg (204) 983-6306, Halifax (902) 426-7997.

Conseil de la radiodiffusion et télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

MANDATE REVIEW COMMITTEE
CBC, NFB, TELEFILM
COMITÉ D'EXAMEN DES MANDATS
SRC, ONF, TÉLÉFILM

Le président et les membres du Comité d'examen des mandats de la Société Radio Canada, de l'Office national du film du Canada et de Téléfilm Canada ont été nommés par l'honorable Michel Dupuy, ministre du Patrimoine canadien, pour conseiller le ministre quant à la révision des mandats de ces organisations. On leur a demandé en plus de revoir, au besoin, la législation ainsi que le positionnement futur de la SRC, de l'ONF et de Téléfilm Canada, tout en tenant compte des restrictions budgétaires et des nouvelles technologies. Le Comité est présidé par M. Pierre Juneau de Montréal; les autres membres sont Mme Catherine Murray de Vancouver et M. Peter Herrndorf de Toronto.

Le Comité doit tenir compte de la nécessité d'appuyer la SRC dans son rôle de radiodiffuseur public de premier plan qui reflète les diverses régions du Canada et il envisagera la possibilité de recourir à des sources de revenu différentes. Le Comité s'appuiera sur des études et des rapports déjà présentés au gouvernement. Il s'appuiera également sur des mémoires antérieurement rédigés par des représentants du public et du secteur privé, ainsi que par des experts, dans le cadre de récentes consultations publiques. Le dépôt de son rapport auprès du ministre du Patrimoine canadien est requis pour le 1er septembre 1995.

Tout en tenant compte des consultations publiques qui ont déjà eu lieu, le Comité serait heureux de recevoir les commentaires additionnels des personnes ou groupes intéressés.

Ces soumissions et commentaires devront être soumis par écrit et la date limite pour les déposer au Comité est le **28 juillet 1995**. Toutes ces soumissions devront être adressées au : **Comité d'examen des mandats, SRC, ONF, Téléfilm Canada, à l'attention de M. Robert Malcolmson, Directeur exécutif et conseiller juridique, 1253, avenue McGill College, Bureau 470, Montréal (Québec) H3B 2Y5.**

Montréal, le 16 juin 1995

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

APPEL D'OFFRES

Remplacement majeur d'un ponceau de route

Fournir et installer un (1) ponceau de gros diamètre; enlever et réinstaller les approches en métal; s'occuper de la construction, de l'entretien et de l'enlèvement d'un détour temporaire
– Km 101,3, route Liard (n° 7), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, Av. Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou au surintendant de la Division de l'ouest de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 11 JUILLET 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 26 juin 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges
Agente aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Robert Scarth
Ingénieur de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-3428

CRTC — AVIS PUBLIC — Canada

Avis public CRTC 1995-96. Le CRTC a été saisi des demandes suivantes : 1. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande (950791400) présentée par **ROGERS BROADCASTING LIMITED**, 36, rue Victoria, Toronto (Ont.), M5C 1H3, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer le contrôle par le transfert d'un intérêt de 11% de la MH Radio/Rawlco, société en commandite, de sa filiale à part entière la CFCN Productions Limited à la 566684 Alberta Ltd. EXAMEN DE LA DEMANDE : MH Radio/Rawlco Partnership, #220 - 2723, 27ème ave. n.-e., Calgary (Alb.). Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau du CRTC à Vancouver: 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7, (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire-général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée au requérant **le ou avant le 19 juillet 1995**. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, communiquez avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Adjoints à l'enfance en difficulté (3 postes)

Commission scolaire de division du South Slave — **Fort Smith, T. N.-O.**
(Il s'agit de postes à temps partiel jusqu'au 26 juin 1996)
Le traitement initial est de 22 365 $ par année.
Réf.: 021-0030LM-0003 (École élémentaire JBT)
021-0034LM-0003 (École élémentaire H. Camsell)
Date limite : le 7 juillet 1995

Adjoints à l'enfance en difficulté (2 postes)

Commission scolaire de division du South Slave — **Hay River, T. N.-O.**
(Il s'agit de postes à temps partiel jusqu'au 26 juin 1996)
Le traitement initial est de 22 365 $ par année.
Réf.: 021-0032RW-0003 (École élémentaire Princess Alexandra)
021-0033RW-0003 (Centre d'éducation Chief Sunrise)
Date limite : le 7 juillet 1995

Agent-éducateur, niveau I

Justice — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 927 $ par année.
Réf.: 021-0035LM-0003 — **Date limite :** le 30 juin 1995

Cuisinier

Justice — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 46 433 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 021-0036LM-0003 — **Date limite :** le 7 juillet 1995

Agent des finances

Commission scolaire de division du South Slave — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 665 $ par année.
Réf.: 021-0037LM-0003 — **Date limite :** le 7 juillet 1995

Auxiliaire

Commission scolaire de division du South Slave
École élémentaire Harry Camsell — **Hay River, T. N.-O.**
(Il s'agit d'un poste à temps partiel jusqu'au 30 avril 1996)
Le traitement varie selon les compétences et l'expérience.
Réf.: 021-0031RW-0003 — **Date limite** : le 7 juillet 1995

Chef des services de logement des élèves

Commission scolaire de division du South Slave
(Il s'agit d'un poste à temps partiel à raison de 18,75 heures par semaine)
Le traitement initial est de 20 684 $ par année.
Réf.: 021-0038RW-0003 — **Date limite** : le 7 juillet 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Technicien en urbanisme

Affaires municipales et communautaires Iqaluit, T. N.-O.
Le traitement initial est de 45 200 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $. **Il s'agit de poste non traditionnel.**
Réf.: 041-0090MH-0003 — **Date limite :** le 7 juillet 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Frondeur? Le député francophone du nord ontarien l'est depuis toujours.

Benoît Serré, libéral errant

Ce député francophone libéral de l'Ontario a défié la ligne de parti et voté contre le projet de loi C-68 sur le contrôle des armes à feu.

On connaît surtout Benoît Serré, député de la circonscription de Timiskaming-Rivière des Français, pour son opposition à la loi C-68 sur le contrôle des armes à feu au Canada. Une position qui coûte cher, comme ont eu l'occasion de le constater les neuf rebelles ayant bravé le ministre Allan Rock lors du vote du 13 juin dernier.

Au mois de mai, le gouvernement a retiré Serré et ses collègues récalcitrants des comités où ils siégeaient. Puis, après l'adoption de la Loi C-68, le premier ministre Jean Chrétien aurait menacé de ne pas signer leur mise en candidature aux prochaines élections, s'ils votaient contre d'autres projets de loi du gouvernement.

Derrière le brouhaha, cependant, il y a l'homme: Benoît Serré, Franco-Ontarien engagé, libéral de longue date, ancien homme d'affaires, chasseur et politicien pas comme les autres.

«On doit d'abord et avant tout représenter les gens qui nous envoient à Ottawa, dit-il, catégorique. Je reviens à Ottawa avec ces opinions».

«Mighty Ben»

Serré est d'ailleurs le seul député à avoir mis sur pied un comité consultatif populaire dans sa circonscription, qui regroupe une quinzaine de personnes de tous les milieux: agricole, professionnel, minier, scolaire...Il milite en faveur des comtés ruraux et des questions qui les préoccupent. Les gens qui l'ont élu le lui rendent bien: dans les médias de sa circonscription, on l'appelle «Mighty Ben» ou on le compare à Paul Bunyon, héros géant et légendaire. De Chelmsford à Cobalt, en passant par Larder Lake, les lettres à la rédaction et au Premier ministre débordent de soutien pour lui et d'indignation contre le gouvernement.

Frondeur, il l'est depuis ses études secondaires. Après un stage au Collège du Sacré-Coeur, il a passé un an dans une école anglophone. «Je me suis fait rabrouer pour avoir parlé français» se souvient-il. M. Serré s'est vite impliqué dans la cause francophone, notamment avec l'ACFO du Nipissing dans la bataille pour la création de l'école secondaire Franco-Cité à North-Bay. Membre du comité mixte sur les langues officielles, il fait également partie du comité exécutif de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF).

Malgré son insubordination, «je suis libéral à cent pour cent», dit-il. Né dans le petit village de Field, près de Sturgeon Falls, en avril 1951, il est le onzième de seize enfants. Benoît Serré épouse la politique libérale depuis l'âge de 12 ans. Adolescent, il part en campagne pour son frère Gaetan, député de Nickel Belt de 1968 à 1972. «Nous sommes une société qui partage, où le plus fort doit aider le plus faible».

> «Je suis libéral à cent pour cent»
> Benoît Serré

Donc, la discipline de parti, oui, mais avec une nuance..«Pour avoir un gouvernement efficace, et de la cohésion, il faut avoir de la discipline. Mais il ne faut pas la pousser à l'extrême». Par exemple, sur les questions monétaires et de budget, tout député qui s'oppose au gouvernement devrait démissionner, estime M. Serré. Les projets de loi qui ont trait à la tradition du parti méritent également l'adhésion du caucus. Cependant, il faudrait permettre les votes de conscience sur les questions telles que celle des armes à feu.

«Je suis très fier d'avoir fait ce que j'ai fait. Je l'ai fait en connaissance de cause, en sachant qu'il y aurait des conséquences. Je ne regrette pas [redacted] geste. Ça m'a renforcé dans mon désir de voir des réformes. Le système actuel est archaïque. Il faut redéfinir le rôle des députés. Nous sommes la voix de nos électeurs.»

«Je n'avais pas l'ambition de devenir politicien»

Avide chasseur et pêcheur, c'est d'ailleurs cela qui l'a mené à la politique: «Je n'avais pas l'ambition de devenir politicien», dit-il. Diplômé de l'École des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne, il [redacted] enseigné pendant deux ans avant de se diriger dans le domaine des affaires, [redacted] tant que comptable, agent immobilier et d'assurance. Il a été directeur de la Société de développement économique du Nipissing Ouest et de la Chambre de commerce de la région.

En 1987, cependant, la *Temagam Wilderness Society* fait pression pour créer une réserve où on interdirait la chasse, ou les loisirs comme la motoneige. En réaction, Benoît Serré fonde l'Association du plein air de Nipissing ouest, regroupant municipalités, associations touristiques et autres groupes intéressés. Lors d'un débat télévisé, on lui dit: «Nousavons besoin de politicien comme toi».

C'est alors qu'il se présente dans la circonscription dont fait partie son village de Verner en 1988. «Je savais que c'était un défi énorme. Il n'y a pas eu beaucoup de libéraux à Timiskaming-Rivière des Français», dit-il. Puisque que le comté paraissait perdu d'avance aux yeux du Parti, ce dernier n'accorde aucun soutien électoral [redacted] candidat Serré. Malgré cela, «j'ai fini à 900 votes derrière le député conservateur», dit-il. Pour lui, la campagne a recommencé dès le lendemain suivant les élections.

«Il y [redacted] moyen de changer les choses»

«Un poste au cabinet [redacted] m'intéresse pas», déclare-t-il. Mais alors, comment exercer de l'influence en tant que simple député? «Si tu bâtis un consensus, il y a moyen de faire changer les choses», dit-il.

Par exemple, dans le budget de 1994, suite à des dizaines de rencontres avec les ministères des Finances et des Ressources naturelles, il a réussi à introduire une mesure qui permet aux compagnies minières de déduire de leurs impôts les fonds qu'elles doivent mettre de côté pour la restauration des terrains.

La circonscription électorale de Timiskaming-Rivière des Français est une des plus vastes au pays. Alors que Toronto a plus d'une trentaine de députés, Benoît Serré à lui seul doit représenter une quarantaine de municipalités, donc, de chambres de commerce et d'associations variées.

Son bureau principal est à Haileybury, avec des satellites à Matheson et Verner. «C'est très difficile, avoue-t-il. Cela fait des semaines de 80 ou 90 heures de travail». Puis, lorsqu'on fait de la route, il faut être prudent! «Ça me fait plaisir de voir des orignaux, mais pas trois pieds en avant de mon auto!».

Dominique Millette
APF

CBC North
Canadian Broadcasting Corporation
Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada est à la recherche d'un ou d'une:

Co-animateur télé de langue inuktitut

CBC North est à la recherche d'un co-animateur pour une nouvelle émission quotidienne d'actualités et d'affaires publiques qui débutera cet automne. L'émission transnordique couvrira les événements et les dossiers d'intérêt pour la population de tout le Nord canadien - de l'Ile de Baffin au Yukon.

Nous recherchons un individu démontrant un vif intérêt pour les événements du Nord touchant les domaines social, politique et humain. À titre de représentant de CBC North, cette personne adoptera une conduite professionnelle dans tous ses rapports avec la communauté.

À titre de co-animateur vous devrez être en mesure de présenter, d'écrire et de traduire couramment du matériel en anglais et en inuktitut. La description de poste comprend la présentation du sommaire de l'émission, la rédaction, la traduction et la présentation en direct des scripts, ainsi que le développement et la réalisation de sujets de reportages.

La capacité de travailler en équipe est nécessaire. Une expérience en télédiffusion serait un atout.

Le salaire sera fonction de l'expérience et une indemnité de localité isolée est offerte. Le lieu de travail se situe à Yellowknife.

Pour présenter votre candidature à ce poste, prière d'envoyer votre curriculum vitae à : Michèle Martel, agente des ressources humaines, CBC North, CP 160, Yellowknife, T.N.O., X1A 2N2.

Bureau: (403) 669-3551
Télécopieur: (403) 669-3559

La date limite pour présenter une demande d'emploi est le 19 juillet 1995.

Radio Canada s'engage à appliquer les principes de l'équité en matière d'emploi et de représentation à l'antenne.

Northwest Territories
APPEL D'OFFRES
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Terrassement, pont [redacted] la rivière Poplar

Construction [redacted] remblais d'abords d'un [redacted] pont à poutres métalliques et déblayage des remblais d'abords du pont de déviation
– Kilomètre 219,7; route Liard (7), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage, édifice Highways, 4510, Av. Franklin), ou [redacted] directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre [redacted] 2e étage de l'édifice Gensen), ou au surintendant de l'Ouest, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territories du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 4 JUILLET [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 19 juin 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Bryan Peterson, agent de projet, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7810 ou Jivko Jivkov, Téléphone : (403) 873-7564

Northwest Territories
APPEL D'OFFRES
Ministère [redacted] Transports
L'hon. John Todd, ministre

Remplacement majeur de ponceaux [redacted] route - Paulette Creek

Enlever trois (3) ponceaux [redacted] gros diamètre déjà existants, fournir et installer deux (2) ponceaux [redacted] gros diamètre et [redacted] tuyauterie à vapeur; construire un détour temporaire et s'occuper du contrôle de la circulation
– Km 55,6, route [redacted] Fort Resolution (n° 6), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées [redacted] main propre au 1er étage [redacted] l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre [redacted] 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 11 JUILLET 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 26 juin 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, Agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Robert Scarth, Ingénieur de projet, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-3428

Ailleurs dans la Francophonie

Une bourse de TVO en journalisme

Dans le but de créer une relève en journalisme en Ontario, La Chaîne de TVOntario vient de décerner une première bourse d'études à une finissante d'une école secondaire franco-ontarienne.

Lancé en mars dernier la Bourse Panorama, du nom de l'émission d'affaires publiques, est offerte aux étudiants qui terminent leurs études secondaire en français et sont inscrits à temps plein à un programme de journalisme dans une université ou un collège ontarien reconnu.

La bourse est attribuée pour une période de deux ans: 2 500 $ pour la première année et un stage rémunéré de quatre semaines au sein de l'équipe Panorama, et la même chose la deuxième année, si le candidat remplit préalablement certaines conditions.

Une franco au CA de TVOntario

Le conseil d'administration de TVOntario comptera une militante franco-ontarienne dans ses rangs.

Paulette Gagnon, résidente de Sudbury mais native de Hearst, a été nommée pour un mandat d'une durée de trois ans.

Ancienne présidente de l'Alliance culturelle, Mme Gagnon a aussi été membre du groupe de travail du ministre de la Culture, du Tourisme et des Loisirs sur l'élaboration de la politique culturelle des Franco-Ontariens. Elle est également l'ancienne présidente de Théâtre Action.

Des médailles pour des francos

L'Ordre de la Fidélité française a été décerné à trois personnalités francophones par le Conseil de la vie française en Amérique.

Il s'agit de Marie Robillard de la Colombie-Britannique, Jean Poirier de l'Ontario et Richard Savoie du Nouveau-Brunswick.

Mme Robillard est membre fondatrice et présidente de l'Association historique francophone de Victoria, membre de l'Alliance française et membre de la Société francophone de Victoria.

M. Poirier a récemment pris sa retraite en tant que député provincial de Prescott-Russell, dans l'est ontarien. Il s'est distingué par son travail pour la défense des droits des Franco-Ontariens et la promotion de leurs intérêts. Il a aussi été président de la section ontarienne et chargé de mission pour la région Amérique à l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

Enfin, M. Richard Savoie a fait carrière au sein du Mouvement coopératif acadien du Nouveau-Brunswick et a été directeur général de la Fédération des caisses populaires acadiennes.

Sources : APF

En bref

301 députés.

Le nombre total de sièges à la Chambre des communes passera de 295 à 301 lors de la prochaine élection fédérale, a confirmé le directeur général des élections du Canada.

On se rappellera que le gouvernement Chrétien avait imposé un moratoire d'un an sur le projet de révision des limites des circonscriptions électorales, à la suite de nombreuses pressions venant de citoyens et de députés qui contestaient le redécoupage de la carte électorale.

Le moratoire étant maintenant levé, un comité de la Chambre des communes se penchera sur les rapports des commissions indépendantes, qui avaient été mises sur pied pour réajuster les limites des circonscriptions.

L'Ontario recevra 4 sièges supplémentaires et la Colombie-Britannique, deux de plus. Le nombre de sièges dans les autres provinces et territoires est inchangé.

Ils sont de retour!

Décimé lors de la dernière campagne électorale, les conservateurs fédéraux reprennent du poil de la bête selon les derniers sondages.

Ils auront bientôt l'occasion de faire parler d'eux. Après le congrès de restructuration du parti qui avait lieu à Hull, voilà que le Parti conservateur prépare une conférence nationale d'orientation politique au mois d'aout 1996.

Il s'agit de la deuxième phase du plan d'action dit des «3-R» des progressistes-conservateurs: Restructurer, Reconstruire et...Retour.

Problèmes de coeur

Selon une récente étude du ministère fédéral de la Santé, deux Canadiens sur trois risquent de souffrir de maladies cardio-vasculaires.

Parmi ces Canadiens, 43 pour cent ont un taux élevé de cholestérol sanguin, 15 pour cent souffrent d'hypertension artérielle, 27 pour cent fument régulièrement, 48 pour cent ont un poids excessif et 37 pour cent ont un mode de vie sédentaire.

C'est dans les provinces de l'Ouest que les risques de maladie cardio-vasculaire sont les moins élevés et dans les provinces de l'Atlantique et au Québec qu'ils sont les plus élevés.

Enfin, les risques sont aussi élevés chez les hommes que chez les femmes, mais les Canadiens moins scolarisés sont plus susceptibles de présenter des facteurs de risque selon cette étude fédérale.

Assurance-chômage

Pour économiser de l'argent, le ministre du Développement des ressources humaines vient de lancer un projet pilote. Le projet consiste à ne plus obliger les personnes qui reçoivent des prestations de maternité, des prestations parentales ou des prestations de formation en apprentissage, à envoyer des cartes de déclaration de l'assurance-chômage. Le gouvernement calcule qu'il pourrait économiser 4 000 000 $ avec ce projet.

Quelque 160 000 bénéficiaires de prestations parentales et de maternité et 45 000 autres personnes touchant des prestations de formation pourraient participer au projet.

APF

Terre-Neuve et Labrador
1 800 301-8288

Nouvelle-Écosse
1 800 996-3995

Île-du-Prince-Edouard
1 800 463-4734

Nouveau-Brunswick
1 800 561-7146

Québec
1 800 953-7363

Région de la Capitale du Canada
1 800 465-1867

Ontario
1 800 355-9901

Manitoba
1 800 785-9358

Saskatchewan
1 800 785-5506

Alberta
1 800 565-4917

Colombie-Britannique
1 800 663-5812

Yukon
1 800 661-0538

Territoires du Nord-Ouest
1 800 661-0873

Patrimoine canadien Canadian Heritage Canada

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 27, vendredi 7 juillet 1

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Chant du 1er juillet

Agnès Billa/L'Aquilon

Les enfants de la Garderie Plein Soleil ont offert une jolie performance au parc Petitot dans le cadre de la Fête du Canada. Ils ont chanté «Faites de la place» et «Si tu aimes le soleil» sous la supervision de la monitrice Fabienne Passenaud.

La Loi sur l'éducation

Négocions la réglementation

Les parents francophones des T.N.-O. font face à plusieurs possibilités dans le litigieux dossier scolaire.

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'éducation des Territoires du Nord-Ouest par l'Assemblée législative le 22 juin dernier, les parents francophones des T.N.-O. se retrouvent devant plusieurs alternatives pour amener le ministère l'Éducation, de la Culture et de la Formation à respecter les droits constitutionnels de la minorité francophone en matière de droits scolaires.

Le président de la Fédération franco-ténoise (FFT), M. Daniel Cuerrier indique qu'aucune prise de position définitive n'a été adoptée quant à la marche à suivre. «Il faudra d'abord travailler avec les deux associations de parents pour développer une stratégie commune», indique M. Cuerrier.

Selon le président de la FFT, il se présente trois alternatives au niveau de la stratégie à adopter et elle ne sont pas exclusives.

Il y a d'abord l'avenue juridique qui consisterait à réactiver la poursuite judiciaire abandonnée en 1992. La nouvelle loi scolaire serait celle à l'origine de la plainte. Les avis juridiques reçus au sujet de la nouvelle loi s'accordent pour la déclarer inconstitutionnelle; la cause des parents semble donc assurée d'un succès au plan légal. Malheureusement, cette voie serait longue car les procédures judiciaires pourraient bien durer de quatre à cinq ans

Négocier
Suite en page 2

Les attentes des minorités en matière de télévision publique

Un vieux plan d'action

Pour répondre aux besoins des communautés francophones en matière de télévision, la Société Radio-Canada devrait finalement mettre en application le plan d'action qu'elle avait rédigé à cet effet...en 1988!

Le rapport de 75 pages du Comité du Patrimoine canadien sur l'avenir de la Société Radio-Canada, qui contient 40 recommandations, ne réserve que 26 lignes aux préoccupations qui concernent les minorités francophones en pays. Mais ces lignes ressuscitent un plan, que tout le monde croyait enterré sous les compressions budgétaires.

Dans sa décision du 23 février 1987 portant sur le renouvellement des licences des réseaux de télévision de la SRC, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) avait demandé à Radio-Canada de procéder à une étude des besoins de programmation des francophones hors Québec. Selon cette étude qui date du mois de septembre 1988, Radio-Canada estimait à 81 millions de dollars le coût de son plan quinquennal pour desservir adéquatement les populations francophones hors Québec. Jamais le gouvernement fédéral ne donnera suite à cette requête.

Le plan d'action quinquennal que le Comité du Patrimoine canadien a décidé d'exhumer, à la demande des porte-parole des communautés francophones et de la députée bloquiste Suzanne Tremblay (qui a d'ailleurs piloté les principales recommandations touchant la télévision française), fait rêver. On y mentionne, par exemple, la production d'un téléroman «qui traduit la réalité hors Québec», la production d'émissions jeunesse réseau, la production hebdomadaire d'une émission jeunesse dans chaque station régionale et la production d'émissions culturelles et artistiques dans les stations régionales.

L'ancien président de la Société Radio-Canada, Pierre Juneau, a toujours refusé de piger dans le budget annuel de la Société, les 81 millions de dollars nécessaires à la réalisation du plan d'action. C'est que les recommandations contenues dans le rapport reposaient en grande partie sur un financement supplémentaire.

Le véritable coup de grâce au plan d'action est survenu en 1991, alors que l'ancien président de la SRC, Gérard Veilleux, décidait d'abolir 1,100 postes, de fermer trois stations régionales, dont celle de Toronto qui desservait les francophones de cette partie du pays, et de réduire la programmation régionale des stations à la production de nouvelles. M. Veilleux venait ainsi de combler un manque à gagner prévu de 108 millions de dollars pour 1991-1992.

Pour le président du Comité du Patrimoine canadien, John Godfrey,

Plan d'action
Suite en page 2

Le ministre Paul Martin tourné en dérision.

Lire en page 3

Éditorial : Soyons un peu égoïstes!

Lire en page 4

Camping au Parc Sylvia Grimmell d'Iqaluit.

Lire en page 5

C'était un rendez-vous dans le ciel à ne pas manquer.

Lire en page 7

Le spectacle de la Bottine Souriante fut un succès.

Lire en page 8

Agnès Billa/L'Aquilon

C'est le temps des vacances!

C'est Sophie Prince qui prend la relève au bureau de l'Association franco-culturelle de Yellowknife tout au long de l'été en raison des vacances annuelles de Jean-François Boucher, le permanent régulier. Le bureau est ouvert sur les heures régulières de travail. On voit ci-contre Sophie arborant un large sourire et le chapeau officiel de la Fête du Canada. N'hésitez pas à la contacter pour en savoir plus long sur l'AFCY. Veuillez noter que Caroline Millette de la FFT est également en vacances et c'est Lynne Bradley qui assure l'intérim estival.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Formation en tourisme

M. David Krutko vient d'être nommé co-président pour l'ouest au conseil d'administration du *NWT Tourism Training Group*. M. Krutko était le représentant de la Société de développement métis et s'est impliqué activement dans les revendications territoriales du Sahtu et du conseil tribal gwich'in.

Le *NWT Tourism Training Group* est une société sans but lucratif dont le mandat est de développer et d'offrir de la formation profitant à l'industrie touristique des T.N.-O. Déjà plus de 860 personnes représentant 45 communautés ont pu jouir de cette formation.

Assurance-chômage

Le mouvement syndical canadien, dont la Fédération des travailleurs des T.N.-O., part en guerre contre la réforme de l'assurance-chômage proposée par le ministre des Ressources humaines Lloyd Axworthy. Selon le président du Congrès du travail du Canada (CTC), M. Bob White, il s'agit d'un retour aux années 30, «un retour à la dépression».

Le CTC souligne que seulement 50 pour cent des chômeurs sont éligibles à recevoir des prestations d'assurance-chômage alors que ce pourcentage était de 87 pour cent en 1990. Il est craint que ce pourcentage baisse davantage avec la nouvelle réforme.

Pour le CTC, cette attaque contre les chômeurs est improductive, laissant sur le carreau les travailleurs qui sont déjà les plus désavantagés notamment les femmes qui occupent des emplois précaires.

Conférence environnementale

La Commission polaire canadienne a annoncé qu'une conférence importante se tiendra dans le Nord l'automne prochain. Cette conférence traitera des effets des contaminants environnementaux sur la santé des êtres humains du Nord.

La Commission s'appuie sur le rapport du comité permanent de l'environnement qui demandait plusieurs changements à la Loi canadienne de protection de l'environnement, soulignant notamment le fait que les caractéristiques particulières de l'écologie nordique nécessitaient des mesures spéciales.

L'un des faits constatés par le comité permanent concernait la grande dépendance d'une grande partie de la population face aux poissons et au gibier. Cette dépendance exige qu'une attention toute particulière soit portée aux contaminants présents dans le Nord.

Informatique de la pollution

Un logiciel est maintenant utilisé afin de prévoir les niveaux de pollution atmosphérique occasionnés par les émanations de bioxide de souffre et d'arsenic en provenance de la mine Giant de Yellowknife.

Les résultats préliminaires sont contenus dans un rapport technique qui vient d'être rendu public. Ce rapport étudie les modifications possibles qui permettraient de réduire les niveaux de pollution de l'air.

Le logiciel utilise les données antérieures sur les taux d'émanation à la mine. L'exactitude des résultats fut vérifiée en comparant des mesures réelles recueillies par le ministère des Ressources renouvellables avec les données calculées par le logiciel.

Quelques techniques ont été identifiées qui permettraient de réduire les polluants dans la région environnante. Au taux actuel d'émanations, il faudrait réduire ces émanations de 90 à 95 pour cent afin de rencontrer les normes territoriales en matière de pollution.

Travailleurs de la santé

Les professionnels de la santé qui travaillaient pour le gouvernement fédéral au moment du transfert de responsabilité des services de santé au gouvernement territorial dans les années 80 peuvent s'attendre à recevoir sous peu un dédommagement

Ce dédommagement dépendra de la position occupée et de la durée de service des employés et pourrait se chiffrer jusqu'à 41 680 $. Toutes les infirmières, les diététiciennes et les physiothérapeutes touchés par le transfert peuvent obtenir ce dédommagement qu'ils soient actuellement au travail ou non.

Au moment du transfert, une plainte avait été logée auprès de la Commission des droits de la personne en raison d'une situation de discrimination dans le salaire pour plusieurs des catégories occupationnelles.

Il reste encore à régler une plainte pendante devant cette même Commission et qui originait des membres féminins du Syndicat des Travailleurs du Nord concernant l'équité salariale.

Alain Bessette

Négocier

Suite de la une

avant qu'une décision ne soit rendue.

L'autre possibilité concerne le statut territorial des T.N.-O. qui en fait une sorte de parent pauvre ou de rejeton négligé dans la hiérarchie des relations fédérales-provinciales.

En effet, cette nouvelle Loi sur l'éducation doit recevoir l'assentiment de la Chambre des communes et du Sénat canadien avant d'entrer en vigueur.

Il est donc toujours possible de poursuivre la représentation politique auprès des autorités fédérales tant au niveau du Premier ministre que du ministre du Patrimoine canadien, des députés francophones, des sénateurs et du Commissaire fédéral aux langues officielles. Tel que le soulignait une dépêche de l'Agence de la Presse Francophone (APF) parue dans plusieurs journaux francophones hors Québec, ce dossier arrive au moment où les forces souverainistes du Québec se préparent pour la prochaine campagne référendaire québécoise.

La troisième avenue est celle de la négociation et c'est celle-là même qui est privilégiée par la FFT. Puisque la nouvelle loi n'entrera pas en vigueur avant le 1er juillet 1996, il est toujours temps de négocier les fameux règlements avant cette date.

«Il s'agit de ne pas reconnaître la validité de la loi et de travailler au niveau de la réglementation pour la rendre constitutionnelle» précise Daniel Cuerrier.

Le président de la FFT ajoute que cette réglementation devra être adoptée par le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest et pas seulement demeurer une réglementation laissée à la discrétion du ministre.

Le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la formation Richard Nerysoo a déjà recommandé aux parents de se montrer patients et d'entamer des négociations au niveau de la réglementation, promettant de poursuivre la consultation. La porte est donc large ouverte de ce côté.

Dans l'immédiat, les consultations juridiques se poursuivent tant pour étoffer les prétentions des parents que pour se préparer au pire advenant la nécessité de devoir recourir aux tribunaux.

Alain Bessette

Plan d'action

Suite de la une

la direction de Radio-Canada peut et doit «le plus tôt possible et dans le cadre de son budget actuel», mettre en application un plan pour mieux desservir les communautés francophones.

Question d'argent

Le rapport reconnaît que les compressions budgétaires ont créé un certain nombre de difficultés pour Radio-Canada. Mais ces difficultés, pense les membres du comité, ont permis à Radio-Canada d'adopter des plans «afin de fonctionner de façon plus efficace et efficiente». On pense donc que la SRC est maintenant en mesure de répondre tout de suite aux attentes des collectivités francophones.

Le comité croit d'ailleurs qu'il est important que Radio-Canada reflète les régions et produise des émissions régionales: «La diffusion d'émissions régionales sur les réseaux ne suffit pas à remplir le volet du mandat de la Société...celle-ci doit, pour respecter la Loi, continuer d'être aussi un radiodiffuseur régional».

Le rapport va même plus loin et rejette du revers de la main l'excuse budgétaire pour ne pas agir: «Nous ne pouvons souscrire à la proposition que la Société renonce à un volet important de son mandat, sous prétexte qu'elle économiserait ainsi beaucoup d'argent. Nous savons parfaitement que l'exécution de cet aspect du mandat coûte cher; aussi faudra-t-il que la Société continue de chercher des moyens innovateurs et rentables d'offrir des émissions régionales aux régions». L'ex-président de la SRC, Gérard Veilleux, en était venu à la conclusion inverse en 1991.

Pour le reste, le rapport ne recommande aucun changement important dans la programmation. Radio-Canada, a conclu le comité après un an de travail, doit toujours offrir une programmation qui «renseigne, éclaire et divertit». Une télévision généraliste, donc, dont l'une des grandes priorités doit être la production d'émissions pour les jeunes et les enfants.

Un rapport politique

Le rapport ne fait toutefois pas consensus au sein du comité. Les bloquistes, après avoir longtemps jonglé avec l'idée, ont finalement refusé de le signer, alléguant que le mandat de la SRC de contribuer à une conscience et une identité nationales, niait l'existence du peuple québécois et de sa culture. Les bloquistes, explique la députée Suzanne Tremblay, voulaient sauver le réseau français de Radio-Canada, mais pas dans le cadre de l'unité canadienne. Ils auraient aimé qu'on reconnaisse l'existence de deux réseaux distincts, français et anglais, et de deux cultures: la culture anglaise, et «la culture canadienne-française et québécoise».

En réaction, les députés libéraux qui siègent sur ce comité ont retiré leur appui à deux recommandations importantes touchant la télévision française. La première proposait justement la création de deux entités distinctes pour gérer les deux réseaux, anglais et francais. La seconde, encore plus importante, demandait au gouvernement de réduire l'écart de financement entre les services anglais et français. Le Bloc québécois reconnaît que le réseau anglais a besoin d'un peu plus d'argent pour acheter certains droits d'émissions, mais que l'écart actuel de 144 millions en faveur du réseau anglais est inacceptable.

Le président du Comité a avoué que la réduction de l'écart de financement n'était pas une priorité pour les autres membres du comité, mais que le sujet avait été discuté simplement pour faire plaisir au Bloc québécois. Il a d'ailleurs candidement admis devant les journalistes, que les deux recommandations de Mme Tremblay auraient fait partie du rapport final, si le Bloc québécois avait accepté de le signer.

Les députés réformistes, eux, ne font pas dans la dentelle. Ils veulent carrément la privatisation de Radio-Canada et la disparition du réseau public au plus tard le 31 mars 1998. «Après avoir discuté avec les Canadiens», lit-on dans un rapport minoritaire, les députés réformistes membres du Comité estiment que l'on n'a plus besoin de la SRC telle qu'elle existe actuellement.

APF

Le courrier des lecteurs de L'Aquilon

Partagez vos opinions.

Horaire estival

Les équipes en ondes

18 juin Benoit Boutin/France Lebeau
25 juin Philippe Méla/ Serge Castonguay/ Luc Cadieux
2 juillet Benoit Boutin/ France Lebeau
9 juillet Mario Paris/ Jean-Yves Lefort
16 juillet Roxanne Valade/ Isabelle Guibert
23 juillet Philippe Méla/ Serge Castonguay/ Luc Cadieux
30 juillet Geneviève Harvey
6 août Mario Paris/ Jean-Yves Lefort
13 août Serge Castonguay/ Luc Cadieux
20 août Benoit Boutin/ France Lebeau
27 août Geneviève Harvey
3 septembre Philippe Méla/ Luc Cadieux
10 septembre Roxanne Valade/ Isabelle Guibert

Les dimanches à midi

Le ministre des Finances Paul Martin en visite à Yellowknife

Une occasion de le tourner en dérision

Le passage à Yellowknife du ministre canadien des Finances, l'Honorable Paul Martin, a suscité quelques réactions.

Invité d'honneur lors d'un repas bénéfice organisé par l'organisation libérale du Western Arctic, la présence du ministre des Finances Paul Martin à Yellowknife le 28 juin dernier a été l'occasion pour des groupes de pression de faire valoir leur opposition [redacted] dernier budget fédéral.

Un regroupement de ces groupes de pression, *Alternative North*, en a profité pour proclamer la «Journée des restants de table» [redacted] l'occasion du souper bénéfice auquel assistait M. Martin.

De plus, une mini-pièce de théâ[redacted] de rue [redacted] été jouée devant le bureau de poste sur l'heure du lunch. Intitulée «Est-ce rouge ou bleu conservateur?», cette pièce tournait en dérision M. Martin et le livre rouge libéral, c'est à dire la dernière plateforme électorale du Parti libéral.

Des dépliants dénonçant les politiques libérales et le dernier budget ont également été distribués durant la journée. Le soir même, un forum a été organisé afin de permettre aux gens d'exprimer leurs inquiétudes face [redacted] politiques du gouvernement canadien.

Agnès Billa/L'Aquilon

Plusieurs personnes ont été surprises et amusées de la mini-pièce de théâtre jouée en face du bureau de poste afin de tourner en dérision le ministre Paul Martin et [redacted] dernier budget

Selon les porte-parole d'*Alternative North*, les critiques à l'encontre du gouvernement libéral proviennent de tellement de fronts différents qu'il est parfois difficile de s'attacher à un point particulier. Pourtant, la visite du ministre Martin a été l'occasion rêvée pour canaliser ces critiques.

Pour Suzette Montreuil, porte-parole d'*Alternative North*, «les libéraux ont été élus afin de créer des emplois. Une fois [redacted] pouvoir, ils ont commencé à briser la plupart de leurs promesses».

Ce regroupement souligne que le gouvernement s'attache principalement à couper les dépenses sociales tout en laissant les causes réelles du déficit - les taux d'imposition corporatif bas et les haut taux d'intérêt - sans réponse.

Alain Bessette

Malgré des conditions météorologiques améliorées :

Toujours plus de feux de forêt

La situation ne s'est guère améliorée au cours des deux dernières semaines malgré que les risques d'incendie soient généralement moins élevés dans l'ensemble de l'ouest des T.N.-O.

Au 4 juillet, 104 feux de forêt s'étaient déclarés dans les T.N.-O. dont 38 sont toujours actifs. Il s'agit donc de 41 nouveaux feux de forêt en deux semaines. La superficie de forêt détruite est estimée à 1 053 641 hectares depuis le début de l'année. Le Centre territorial de contrôle des feux de forêt catégorise les causes des feux de forêt selon qu'ils originent de la foudre, d'une négligence humaine ou d'autres causes. De ces 41 nouveaux feux, 33 ont été causés par la foudre et 4 seulement par négligence humaine. Il est [redacted] remarquer que dans les régions plus peuplées du Sud, la négligence humaine est la principale cause de feux de forêt.

Malgré cette croissance importante du nombre de feux de forêt, il est paradoxal de constater que les conditions générales de risque d'incendie étaient plutôt satisfaisantes sauf dans la région de Fort Simpson/Wrigley.

Dans la région d'Inuvik, les risques d'incendie étaient modérés ou faibles tout au long de ces deux semaines. Seuls deux nouveaux incendies se sont déclenchés et étaient attribuables à des négligences humaines.

Un peu plus au sud, dans le Sahtu, les risques ont été généralement modérés avec quelques jours de forts risques. Huit nouveaux feux s'y sont déclarés presque tous imputables [redacted] la foudre.

La situation dans la région de Fort Simpson est des plus pénibles. Les conditions météorologiques n'ont que peu contribué à faire diminuer les risques extrêmes qui sévissent sur cette région depuis plusieurs semaines. Vingt-cinq nouveaux feux de forêt sont reportés dans cette région, presque tous attribuables à la foudre.

Dans la région de Fort Smith, aucun nouveau feu n'a été reporté, les risques étant bas.

Dans le North Slave, six nouveaux feux ont été reportés dont au moins un est attribuable à la négligence humaine. Les conditions ont varié de modérées à extrêmes durant cette période.

Alain Bessette

La Presse à Yellowknife

Êtes-vous intéressé.e à recevoir La Presse du samedi trois jours après sa parution?

Voilà l'offre que l'Association franco-culturelle de Yellowknife vous fait pour la somme de 5$ (transport inclus)! Contactez le 873-3292 dès maintenant!

La Presse

Merci [redacted] Arctic Ventures Inc., à Iqaluit et à NWT Air de leur collaboration.

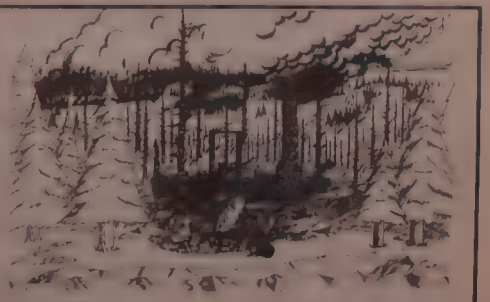

Votre chalet ne valait-il pas un autre seau d'eau?

Assurez-vous que votre feu soit bien éteint! Tâtez les cendres!

Pour rejoindre d'autres lecteurs...

OPSCOM

ONTARIO :
12 journaux avec un tirage de 105 779

ATLANTIQUE :
[redacted] journaux avec un tirage de 44 803

OUEST [redacted] TERRITOIRES :
[redacted] journaux avec un tirage de 14 700

900-325, rue Dalhousie, Ottawa (Ontario)
Tél (613) 241-5700 Fax (613) 241-6313
1-800-267-7266

ÉDITORIAL

Soyons un peu égoïstes

Les parents franco-ténois font face à trois avenues différentes pour régler le litige qui les oppose au ministères de l'éducation : contestation judiciaire, pression politique ou retourner à la table de négociation. Avant de se prononcer sur chacune de ces alternatives, essayons de cerner les raisons qui ont pu motiver ce refus d'inclure ce droit fondamental dans la loi.

Les interventions du député Jim Antoine en faveur de l'inclusion du droit à l'éducation en langues autochtones et les réactions du gouvernement ont été fort éloquentes. Si on accordait ce droit aux francophones, on devrait aussi le concéder aux autochtones et on risquerait de voir surgir des regroupements scolaires parallèles. À long terme, l'anglais y perdrait sa prééminence en tant que langue première des T.N.-O.

Devant cette angoissante perspective, le GTNO à refuser d'inscrire les droits constitutionnels des francophones dans la loi sur l'éducation. Comment les trois alternatives qui s'offrent peuvent-elles répondre à ce dilemne du GTNO?

La contestation judiciaire constitue un processus cinglant et même un peu embarrassant pour le GTNO mais qui aurait l'avantage de faire reculer de quatre ou cinq ans le règlement de ce litige.

Les pressions à Ottawa qui favoriserait une intervention de type colonialiste du pouvoir fédéral feraient jouer aux regroupements de parents un rôle ingrat. Ce ne serait rien de nouveau ici puisque depuis des années les regroupements de la majorité autochtone n'ont cessé de remettre en question la légitimité de cette instance politique qu'ils jugent de trop, le GTNO. Les pressions des francophones sur Ottawa créeraient une espèce de consensus de dénégation de l'autorité territoriale. À la veille de l'adoption d'une constitution pour l'ouest, c'est un débat des plus pertinents.

La dernière possibilité est celle de négocier de nouveau avec le ministère pour faire adopter des règlements qui accordent les droits et responsabilités nécessaires pour avoir des conseils scolaires autonomes. Ce serait comme se faire refiler un droit en catimini, sans faire de bruit. Cela éviterait peut-être au gouvernement d'accorder les mêmes droits à la majorité autochtone.

De tout temps, la francophonie s'est montrée solidaire des revendications autochtones à tout les niveaux. Dans ce dossier crucial, il faudra peut-être penser un peu plus à nous-même.

Alain Bessette

Les Francos en fête !

Agnès Billa/L'Aquilon

Plusieurs francophones de Yellowknife ont profité du grand spectacle de la Bottine Souriante pour se retrouver sur le site de «Folk on the Rocks» et souligner le 10e anniversaire de l'AFCY. Ci-haut Benoît Boutin et France Benoit s'amusent au profit de la photographe.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement est enregistré à la réception du paiement.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Montage et textes
Alain Bessette

Graphisme
Stéphanie Boucher

Collaborateurs
Julie Montigny
Yves Lusignan (APF)
Dominique Millette (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certaines circonstances où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone

OPSCOM

Le camping du club des sciences d'Iqaluit

Un rendez-vous parfois frisquet mais amusant

La dernière activité du club des sciences du programme de français d'Iqaluit.

Le club des sciences du programme de français langue première d'Iqaluit a organisé une fin de semaine de camping les 17 et 18 juin derniers. Tous les enfants de ce programme ainsi que leur famille étaient invités à se joindre à l'expédition qui constituait la dernière activité du club des sciences.

Le groupe est parti d'Iqaluit le samedi matin en direction du parc de la rivière Sylvia Grimmell et presque tout le monde était au rendez-vous. Les retardataires ont eu tôt fait de retrouver le groupe.

C'est tout en grignotant leur dîné que les campeurs ont installé le camp; plus de neuf tentes. L'après-midi fut dévouée à des jeux divers : une partie de ballon-chasseur, de l'escalade et une promenade au bord de la rivière et des chutes. Le groupe a également eu le droit à du tir à la carabine, supervisé par Daniel Loyer. Bien sûr, tous ont eu droit à une petite collation, car la vie en plein air... ça ouvre l'appétit!

La participation fut excellente puisque 37 personnes (12 adultes, 23 enfants ainsi que Julie et Mathieu Beauchesne) étaient présentes une grande majorité du temps. Trente personnes sont restées du début à la fin.

Le souper était délicieux; en effet, le groupe a mangé un spaghetti très spécial grâce à la collaboration de tous.

Dans la soirée, il y a eu un feu de camp, avec des guimauves bien entendu. Linda McDonald y est allée de ses chansons à répondre et Daniel Loyer nous a conté des farces. Et il y a eu le jeu «Je tourne autour du bâton»; la plupart ont réussi à trouver l'énigme. Et pour terminer la soirée, tenez-vous bien, nous avons eu des feux d'artifice!

Après le couvre-feu (10 h 30), la plupart des jeunes ont continué de placoter quelques...heures!

La température pour cette première journée avait été assez clémente si on la compare à celle du dimanche où on gelait sur place. En effet, il faisait très froid et qu'il ventait énormément, le dimanche matin a été très «relax». Les jeunes sont demeurés la plupart du temps dans les tentes ou les autos. Après avoir démonté le camp, le groupe a mangé des «hot-dogs» avant de reprendre le chemin de la maison, bien fatigués mais aussi bien contents de la sortie.

Julie Montigny

Fête du Canada

Agnès Billa/L'Aquilon

Le1er juillet, Fête du Canada, plusieurs activités se sont déroulées au parc Petitot de Yellowknife. Démontrant le visage multiculturel de ce grand pays, (de gauche à droite) Harinder Paul Kanwal, Gaurav Naib et Inderjit Kanwal ont exécuté la danse dite du «Bhangra», danse folklorique du Panjab.

Quelles surprises attendent les Franco-Ontariens?

Un Mike Harris peu loquace

L'Association canadienne-française de l'Ontario sollicite une rencontre avec le premier ministre.

«Moi, je n'ai pas de vacances cet été, j'en suis convaincu! On va être là pour leur rappeler leurs engagements», affirme le président de l'ACFO, André Lalonde.

Il ne pense pas que l'élection d'un gouvernement conservateur annonce nécessairement un retour en arrière en ce qui a trait aux droits des Franco-Ontariens, mais il ajoute que la vigilance est de mise: «Ça va être un retour en arrière si on se croise les bras et si on dit que c'est foutu».

Le nouveau premier ministre, Mike Harris, semble vouloir respecter les droits de la minorité francophone. Dans une lettre en date du 1er juin adressée au président de l'ACFO, le chef du Parti progressiste-conservateur faisait part en ces termes de sa compréhension du dossier francophone: «Soyez assuré que nous connaissons l'ampleur des défis auxquels font face les francophones en Ontario. Nous prenons très à coeur non seulement la lettre mais aussi l'esprit de nos obligations tant en vertu de la Constitution que des grands principes d'égalité et de justice. Nous tenons à collaborer étroitement avec les francophones et les autres citoyens et citoyennes de la province qui pourront nous aider à nous acquitter de ces importantes responsabilités».

L'ACFO avait soumis cinq dossiers aux chefs des trois grandes formations politiques ontariennes. Ils étaient invités à répondre par écrit aux préoccupations des Franco-Ontariens dans les domaines suivants: développement économique et formation; développement culturel, services en français et garanties constitutionnelles; santé, services socio-communautaires et logement; et éducation, gestion scolaire et financement équitable.

Les conservateurs ont choisi de ne pas répondre directement aux préoccupations particulières des Franco-Ontariens ce qui concerne le développement économique, la formation, le développement culturel et le logement, mais plutôt d'énoncer des orientations générales, inspirées du programme électorale intitulé: La Révolution du bon sens.

En ce qui a trait aux services en français, Mike Harris est plus précis. Il affirme que «tout gouvernement juste et démocratique se doit de respecter les obligations découlant de la Constitution et les besoins des communautés francophones». Il affirme que son gouvernement continuera à fournir des services en français «là où leur nombre le justifie», mais d'une manière «plus efficace et plus rentable». On envisage même d'étendre ces services dans des secteurs non visés par la loi actuelle, pour voir s'il existe une demande suffisante.

Dans le domaine de la santé, il s'est engagé à réserver des sommes pour les services de santé en français.

Ils ont l'intention de «réexaminer l'application de la Loi 8» sur les services en français, et de voir comment ces services pourraient être offerts «sans entraîner de tracasseries ou de gaspillage administratifs».

Enfin dans le secteur clé de l'éducation, les conservateurs n'ont pris aucun engagement en ce qui concerne la création de 15 commissions scolaires francophones annoncée par le précédent gouvernement.

APF

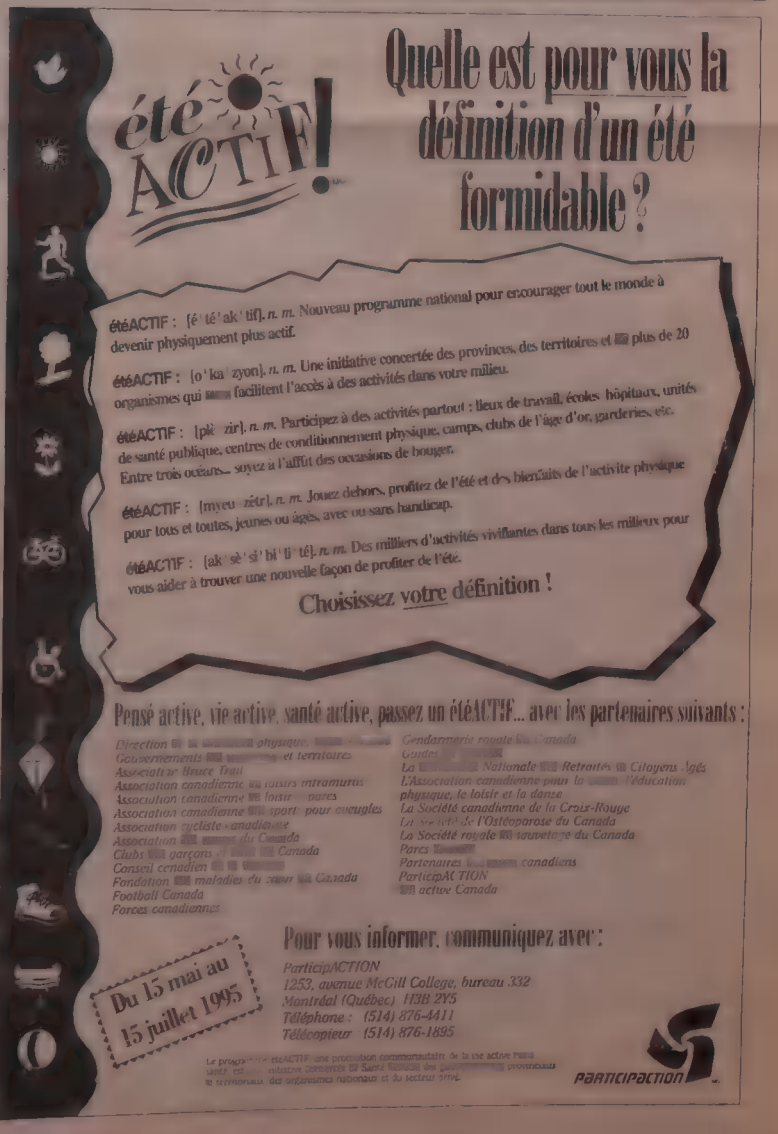

APPELS D'OFFRES AVIS DE DEMANDE

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Parc historique de la Mission de Fort Smith

Réfection du toit selon les normes des monuments historiques; décapage et peinture pour préserver les monuments historiques situés dans le parc historique de la Mission Fort Smith
– Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s de la Division de la gestion des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith, NT X0E 0P0 (ou livrées en main propre à l'édifice Jack Taylor), téléphone : (403) 872-7273; télécopieur : (403) 872-3800 avant :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE 27 JUILLET 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 7 juillet 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Aucune caution n'est exigée pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Gloria Schraeder, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 872-7273

Renseignements techniques : Dwayne Woodward, Agent de projet, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 872-7309 ou Keith Sanders, Park Sandors Adam Vikse, Tél. : (403) 920-2609

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Remplacement majeur d'un ponceau de route

Fournir et installer un (1) ponceau de gros diamètre; enlever et réinstaller les approches en métal; s'occuper de la construction, de l'entretien et de l'enlèvement d'un détour temporaire
– Km 101,3, route Liard (n° 7), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou au surintendant de la Division de l'ouest de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 11 JUILLET 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 26 juin 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, Agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Robert Scarth, Ingénieur de projet, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-3428

Le lys et le trillium franco-ontarien

Le drapeau a 20 ans

Le 25 septembre 1975, on jouait d'audace et hissait pour la première fois à l'Université de Sudbury le drapeau franco-ontarien dont les symboles sont le lys et le trillium.

Moment historique, teinté d'audace: le créateur du drapeau, Gaétan Gervais, alors jeune professeur d'histoire à l'Université Laurentienne, n'attendit pas la bénédiction des associations officielles pour le lancement de son oeuvre.

Il n'y avait alors qu'un seul exemplaire du drapeau, cousu par Jacline England, alors secrétaire au service d'animation. En octobre, on en informa l'Association ccanadienne-française de l'Ontario (ACFO) lors de son congrès à Timmins. Un an plus tard, l'ACFO adopta le drapeau devenu célèbre aujourd'hui. Jeunes et moins jeunes arborent fièrement le lys des francophones et le trillium provincial, sur fond vert comme nos étés, et blanc comme nos hivers.

Cette année la Franco-Fête de Sudbury, qui a lieu du 21 au 25 juin, commémore la naissance du drapeau. Ce n'est que depuis trois ou quatre ans qu'on connaît les origines exactes de ce symbole franco-ontarien: «On s'est dit que le drapeau devait être universel, et ne pas être rattaché à une personne ou une institution particulière», explique aujourd'hui Gaétan Gervais, afin d'élucider la consigne du silence.

La genèse du drapeau franco-ontarien est à l'image de l'effervescence culturelle du début des années 1970. On vit alors l'émergence de la maison d'édition Prise de parole, de La nuit sur l'étang, de CANO...Entretemps, le nationalisme québécois se repliait sur lui-même. Le drapeau bleu et blanc, qui durant des décennies, avait été un symbole canadien-français, devenait strictement un drapeau québécois.

«On s'est dit, en tant que communauté, on a besoin de symboles. Peut-être qu'on devrait commencer par le drapeau, dit Gaétan Gervais. A l'époque, on ne savait pas si ça allait prendre».

Dominique Millette

1131715 ONTARIO LIMITED

Avis de demande de service aérien

No. 950977 au rôle
Dossiers No. M4205/O72-3-1

1131715 Ontario a présenté une demande à l'Office national des transports du Canada pour une licence afin d'exploiter un service intérieur entre points déterminés (classe 3) au moyen d'aéronefs de type Cessna Caravan et Hawker Siddeley des groupes C et E (dont la capacité de transport indiquée est de 9 et 48 personnes ou de 3 500 et 12 000 livres de marchandises) afin de desservir les points Winnipeg, Thompson, Island Lake, points sur Gods Lake (i.e. Gods Lake, Gods Lake Narrows, Gods River), Red Sucker Lake, Oxford House, Gilliam/Bird, Jenpeg, Churchill, Flin Flon, The Pas, Lynn Lake, Norway House, Cross Lake, Brochet, Lac Brochet, Little Grand Rapids et Paungassi (Manitoba); Sandy Lake, Red Lake, Deer Lake, Big Trout Lake, Bearskin Lake, Sachigo Lake, Cat Lake, Round Lake, Pikangikum, Muskrat Dam et Poplar Hill (Ontario); Arviat, Rankin Inlet, Coral Harbour, Repulse Bay, Chesterfield Inlet, Baker Lake et Whale Cove (Territoires du Nord-Ouest).

Une intervention doit citer le n° 950977 au rôle. Toute intervention doit être déposée auprès du Secrétaire, Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, au plus tard le **18 août 1995.**

L'Office fournira sur demande les détails supplémentaires de la demande et de l'information pour le dépôt d'une intervention à la délivrance d'une licence de service intérieur. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à Jean-Guy Charbonneau au (819) 997-6756 ou par télécopieur au (819) 953-5562.

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, Minister

Concassage et empilage de gravier à trois endroits

Km 74, route n° 6 : 12 000 m³ de [illegible] 2; km 89, route n° 5; 12 500 m³ de [illegible] 2; km 232,7 : côte nord de la route n° 5 : 12 500 m³ de HOS et 4 500 m³ de B1
– Différents endroits, routes n° 5 et n° 6, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 JUILLET 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 4 juillet 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Diana Field, agente des finances, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, agent de projet ou Elsie Larocque, agente de projet, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

NORTHWEST TERRITORIES WATER BOARD

Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse: Northern Transportation Co. Ltd.

Site: Hay River

Objectif: Draguer le dépôt de vase le long des quais.

Pour plus de renseignements, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le **14 juillet 1995.**

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Remplacement majeur de ponceaux de route - Paulette Creek

Enlever trois (3) ponceaux à gros diamètre déjà existants, fournir et installer deux (2) ponceaux à gros diamètre et de la tuyauterie à vapeur; construire un détour temporaire et s'occuper du contrôle de la circulation
– Km 55,6, route de Fort Resolution (n° 6), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 11 JUILLET 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 26 juin 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, Agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Robert Scarth, Ingénieur de projet, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-3428

Pilotes de brousse

Rendez-vous dans le ciel

À travers le Nord, les pilotes de brousse font souvent figure de héros. Pour leur témoigner la reconnaissance des gens d'ici, un rendez-vous des pilotes aux commandes de leurs hydravions s'est déroulé à Yellowknife les 30 juin, 1er et 2 juillet.

Le 30 juin, le rendez-vous a débuté au Centre du patrimoine par une soirée d'anecdotes et d'histoires de vol, de panne et de mission des as «du manche à balai»

Le 1er juillet, les pilotes participeront à la parade de la Fête du Canada. Le lendemain, le public était invité à gravir les escaliers qui mènent, dans la vieille ville, au Monument dédié aux pilotes de brousse. Avant une cérémonie de commémoration pour services rendus durant la deuxième guerre mondiale et lors de la modernisation du Nord, les pilotes présents ont volé en groupe au-dessus de la baie et du monument.

Pendant la durée du rendez-vous, en se promenant le long du quai occupé par Wardair à ses débuts, il était possible d'admirer et de photographier les appareils venus du reste du Canada et des États-Unis (de l'Alaska à l'Arizona). L'organisateur de l'évènement Jim Kerr dénombrait environ trente participants. Le monument était couvert de gens; certains avaient hissé les drapeaux du Canada et des États-Unis.

Agnès Billa

La Nouvelle-Ecosse accordera aux Acadiens la pleine et entière gestion de leurs écoles

Lumière au bout du tunnel

Il semble bien que les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse obtiendront finalement la pleine et entière gestion de leurs écoles françaises.

Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a annoncé la formation d'un comité de travail qui sera chargé «de la mise en place d'un système de gestion scolaire pour Acadiens et francophones en Nouvelle-Ecosse qui réponde aux exigences de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés».

Le projet gouvernemental prévoit la création d'un Conseil scolaire acadien provincial qui chapeautera les écoles acadiennes de la province.

Cette décision s'inscrit dans une réforme plus large, puisque qu'il a aussi été décidé de regrouper les 22 conseils scolaires existants en sept grands conseils, dont un seul francophone pour toute la province.

Cette année, 3889 élèves étaient inscrits dans 18 établissements scolaires qui offrent tous une éducation en français langue première, quoique pas toujours une programmation complète en français. Ces écoles seront vraisemblablement partie de cette nouvelle structure provinciale acadienne.

La situation scolaire des Acadiens est assez complexe dans cette province. C'est qu'il existe en Nouvelle-Ecosse onze écoles élémentaires acadiennes, trois écoles secondaires partiellement acadiennes, une école partiellement acadienne de la maternelle à la douzième année, une école totalement acadienne de la maternelle à la douzième année et des classes acadiennes du niveau primaire, à l'intérieur de deux écoles anglophones.

Selon les plus récentes données disponibles, 10 000 élèves auraient présentement le droit à une instruction en français en Nouvelle-Ecosse, en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Le Conseil scolaire acadien provincial sera le plus petit des sept conseils de la province en terme de nombre d'élèves. Son budget de fonctionnement sera d'environ 20 millions de dollars. L'élection du nouveau consei est prévue pour le mois d'octobre 1997.

Le gouvernement du premier ministre libéral John Savage entend introduire des mesures législatives dès cet automne, alors qu'il aura en main un rapport d'étape du comité de travail sur la gestion scolaire.

La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Ecosse est satisfaite, d'autant plus que le gouvernement a dévoilé un échéancier précis: «Les Acadiens et les Acadiennes de cette province ont enfin un projet concret à mener à bien en ce qui a trait à leur éducation». La Fédération est toutefois déçue de ne pas faire partie du groupe de travail.

APJ

Storefront for Voluntary Agencies

effectue la compilation pour trois annuaires territoriaux : un annuaire des bénévoles, un pour les occasions d'être bénévole ainsi qu'un autre pour les organisations de charité, à but non-lucratif et de bénévoles. Toutes les organisations et les personnes impliquées dans ce type d'activités sont priées d'entrer en contact avec : Storefront for Voluntary Agencies, C.P. 995, Yellowknife, NT, X1A 2N7

Téléphone : 873-2079 Télécopieur : 873-5939

Sans frais (pour l'Arctique de l'ouest) 1-800-661-0813.

Agente ou agent des communications

Affaires indiennes et du Nord Canada

Yellowknife (T.N.-O.)

Il s'agit d'un poste temporaire, du 17 juillet 1995 au 31 mars 1996, offert aux personnes habitant Yellowknife. Vous toucherez un salaire variant entre **41 628** et **46 588** accompagné des avantages sociaux usuels.

Vous devez posséder une formation postsecondaire reconnue en journalisme ou en communications, ou avoir acquis une combinaison acceptable de scolarité, de formation et(ou) d'expérience.

En tant que membre actif de la division des Communications, vous utiliserez efficacement votre expérience dans la rédaction et la révision d'articles et de communiqués de presse, de textes publicitaires, de brochures et(ou) de scénarios, dans la planification et le soutien en matière de communications, ainsi que de la photographie avec un appareil 35 mm.

Idéalement, vous avez des connaissances reconnues touchant les diverses populations des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que leurs cultures et leurs besoins spécifiques en matière d'information. De plus, l'organisation et le mandat du ministère vous sont familiers, particulièrement en ce qui a trait à l'environnement, de même que les médias des T.N.-O., la façon de traiter stratégiquement avec les médias, et les techniques de base de la production télévisuelle, vidéo ou cinématographique. Une connaissance de l'éditique ou de l'infographie est souhaitable.

La maîtrise de l'anglais est essentielle.

Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi ou curriculum vitæ, en mentionnant le numéro de référence **S-95-62-R-00005(W8F)**, d'ici le **14 juillet 1995, à la Commission de la fonction publique du Canada, 9700, avenue Jasper, bureau 830, Edmonton (Alberta) T5J 4G3.**

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature; nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.
This information is available in English.

Commission de la fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada

Canada

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent des systèmes
Ministère de l'Éducation Culture et de l'Éducation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 42 373 $ par année.
Réf. : 011-0197JB-0003 **Date limite : le** 14 juillet 1995

Agent crédit perception
Ministère du Développement économique Tourisme — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 48 324 par année.
: 011-0198JB-0003 **Date limite : le** 14 juillet 1995

Spécialiste en gestion intégrée des ressources
Ministère des Ressources renouvelables — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1997)
Le traitement initial est de 324 par année.
: 011-0199JB-0003 **Date limite :** 14 juillet 1995

Agent de programme d'indemnisation
Ministère la Santé et des Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 juillet 1997)
Le traitement initial est de 721 $ par année.
Réf. : 011-0202MDM-0003 **Date limite** : le 14 juillet 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, étage, C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9 Télécopieur : (403) 873-0235

Chargé de cours, Programme de gestion des inuit
Collège l'Arctique du Nunavut — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le salaire varie selon la qualification et l'expérience, auquel on ajoute allocation d'isolement de 4 par année.
Réf. : 041-0096MH-0003 **limite** : le 14 juillet 1995

Agent du personnel
Ministère de l'Exécutif — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 44 511 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf. : 041-0097MH-0003 **limite** : le 14 juillet 1995

Agent de projets
(2 postes : cadre et débutant)
Ministère des Travaux publics et des Services — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement varie de 51 758 à par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de $. **Il s'agit postes non traditionnels.**
Réf. : 041 0098MH-0003 **limite** : le 14 juillet 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

Surintendant régional (2 postes)
Ministère du Développement économique et du Tourisme — **Iqaluit, Rankin Inlet, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 64 318 par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement au taux actuel. **Il s'agit de postes de direction**
Réf. : 041-0100MH-0003 (Iqaluit)
051-0090DA-0003 (Rankin Inlet)
Date limite : le 7 juillet 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi : Secrétariat du personnel, ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :

Case postale 1000, IQALUIT NT X0A 0H0, Télécopieur : (819) 979-6574
Sac postal 002, RANKIN INLET NT X0C 0G0, Télécopieur : (819) 645-2331

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Agnès Billa/L'Aquilon

Ça «swingait» avec la Bottine!

Yellowknife ne sera plus jamais la même depuis que la Bottine Souriante a fait lever la poussière du merveilleux site de *Folk on the Rocks*.

Près de 500 personnes se sont retrouvées dimanche le 2 juillet ■ braver les gros nuages menacants et la température sous les normales saisonnières.

La foule heureuse se composait autant d'anglophones que de francophones et Yves Lambert nous ■ bien fait sourire avec «Thank you beaucoup!» et sa jovialité proverbiale. Bien sûr, la Bottine Souriante n'était que le «crémage sur le gâteau» de ces festivités du dixième anniversaire de l'AFCY.

La soirée fut remarquable, on y vit *Scrapegoat*, un groupe rock alternatif local, *Molecule and the Hop* avec la belle voix de Jody Anchor qui chante le blues des trippes. Par la suite, les spectateurs ont eu droit au *Yellowknife City Jazz Band* avec ses 13 musiciens qui nous en ont mis plein les oreilles avec des classiques de l'époque du dixie. Tracy Riley, qui s'exprime d'ailleurs très bien en français, nous a entretenu de ses beaux airs avec la participation de Pat Braden.

Agnès Billa/L'Aquilon

La Bottine fit son entrée sur scène après avoir dévoré un copieux repas ■ Wildcat Café, où, selon le sentiment général, ils avaient eu le meilleur repas des 10 derniers jours de leur tournée.

Après quelques chansons bien choisies, Yves Lambert demanda à tous de se lever afin de taper du pied et des mains sur la chanson de la tourtière,«une de ces chansons vides mais qui "swing"!» avoue ce dernier. La piste de danse n'a pas dérougi par la suite. Il y a eu aussi quelques moments magiques entre autre ce vol majestueux de deux grues des sables qui ont choisit la chanson «La chasse à l'oie en l'an 2033», extraite de leur premier album en 1976, pour faire leur apparition.

Aux dires de Denis Fréchette (pianiste et accordéoniste) la foule d'ici était une des plus petites qu'ils aient connus depuis un an mais l'intensité était si palpable, si bonne, qu'ils nous ont tout donné comme s'ils jouaient devant une foule de 15 à 20 milles personnes. L'énergie était définitivement palpable, les gens arboraient de grands sourires et la francophonie était définitivement en vue et en santé ■ travers des réalités multiculturelles des T.N.-O. Le style libre de danse a bien impressionné les membres de la Bottine Souriante qui disent s'être sentis comme à New York ou en Louisiane. Denis Fréchette renchérissait en mentionnant qu'il ■ apprécié de voir de jolies demoiselles danser pieds nus...

La soirée s'est terminée avec un feu d'artifice après le rappel.

La qualité du spectacle était impressionante. La Bottine sera dès cette semaine ■ Festival Folk de Winnipeg et à Larochelle en France pour les Franco-folies. Avec un horaire de tournée rempli pour encore deux ans et le lancement prochain d'un album «live» pour leur 20e anniversaire l'an prochain, la Bottine Souriante ne s'ennuiera pas.

Mario Paris

La semaine prochaine, plus de détails sur le passage de la Bottine Souriante à Yellowknife notamment leur excursion de pêche.

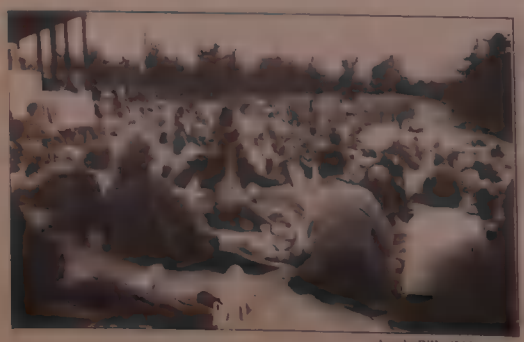

Agnès Billa/L'Aquilon

Une foule captivée (évaluée à plus de 500 personnes) malgré la température un peu maussade!

Jody Anchor (à gauche) ■ fait une courte apparition auprès de Pat Braden et Tracy Riley.

Agnès Billa/L'Aq...

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORI

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'désabonne

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numero 28, vendredi 14 juillet 1995

Une foule en délire !

Mario Paris/L'Aquilon

Vers la fin du spectacle de la Bottine souriante le 2 juillet dernier, près d'une centaine de spectateurs ont envahis les pistes de danse. Hésitants au tout début de crainte de ne pas connaitre les pas de danse folklorique, plusieurs [redacted] sont finalement décidé à danser librement au [redacted] du groupe.

Loi scolaire dans les T.N-O:

Pas d'appui aux parents

Le ministère fédéral de la Justice ne pense pas que la nouvelle loi scolaire adoptée par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest empêche les parents francophones d'exercer leurs droits scolaires.

Selon Me Michel Francoeur, qui est l'avocat-conseil à la section des droits de la personne [redacted] ministère de la Justice, le ministère «est confiant» que les règlements, qui seront par la suite adoptés par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, assureront la mise en oeuvre effective des droits scolaires des parents francophones, reconnus dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Le gouvernement territorial a adopté le 22 juin dernier une nouvelle loi scolaire qui, aux yeux des parents et des associations francophones, ne respectent pas l'article 23 de [redacted] Charte portant sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité. Cette opinion s'appuie sur des avis légaux obtenus par la Fédération Franco-Ténoise, incluant celui de l'avocat du Commissariat aux langues officielles.

Selon Me Michel Francoeur, il n'est pas dans l'habitude du ministère de se prononcer publiquement [redacted] la constitutionnalité des lois provinciales et territoriales. Le rôle du ministère est, a-t-il expliqué [redacted] l'APF, de conseiller le gouvernement du Canada. Questionné à sa-

Avis
Suite en page 2

Un dossier important pour les francophones de Yellowknife

Un regroupement est possible

Serait-il possible d'envisager de nouveaux modes de fonctionnement qui permettraient d'harmoniser les relations entre les différentes associations francophones de Yellowknife? Un dossier [redacted] discuter cet automne.

Lors de l'assemblée générale de l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) le 14 juin, le Conseil d'administration a présenté une proposition visant à repenser le mode de fonctionnement des associations de francophones de Yellowknife de façon à favoriser le regroupements des efforts. Après des discussions animées, la proposition [redacted] été acceptée [redacted] opposition.

La nouvelle présidente élue de l'AFCY, Danielle Bolduc, situe ce processus de révision des structures dans le contexte du dossier du centre scolaire-communautaire (CSC) de Yellowknife. Elle établit un parallèle entre le fonctionnement du comité ad hoc du CSC et le besoin d'impliquer tous les partenaires du dossier.

«En milieu minoritaire, il est important que les associations francophones soient regroupées, qu'elles prennent des décisions communes. C'est important pour les nouveaux arrivants», indique Danielle Bolduc.

Depuis les six dernières années, le développement communautaire à Yellowknife était orienté davantage vers la création de structures autonomes. Actuellement, il y a trois structures qui représentent environ 200 francophones. Interrogée à savoir s'il s'agissait d'un changement de cap, la nouvelle présidente de l'AFCY croit que oui mais précise que ce n'est pas un retour en arrière.

Elle entrevoit la possibilité d'un regroupement qui chapeauterait les associations actuelles notamment au niveau des sources de financement et afin d'accroître leur efficacité respective.

«Actuellement, si une association a un pépin, seul il est difficile de se relever. Ensemble, il est possible d'envisager des levées de fonds communes», mentionne Danielle Bolduc.

À Yellowknife, il y a actuellement trois présidentes, trois vice-présidents/vice-présidentes, trois trésoriers et trésorières ainsi que deux secrétaires de Conseil d'administration. C'est 11 bénévoles occupés [redacted] gérer des structures.

Danielle Bolduc croit qu'un regroupement des associations à Yellowknife permettrait d'alléger le fardeau de tâches administratives des bénévoles. Elle estime également que les autres associations concernées par ce projet - la Garderie Plein soleil et l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) - sont ouvertes à ouvrir le dialogue.

Travaillant à temps partiel pour la Garderie Plein soleil, Danielle

Regroupement
Suite en page 2

Recevrons-nous toujours Radio-Canada?
Lire en page 3

Éditorial : Ne nous débranchez pas !
Lire en page 4

Sur le bout de la langue, en gens et lieux.
Lire en page 5

Informations sur la francophonie canadienne.
Lire en page 6 et 7

La formation professionnelle et les francophones.
Lire en page 8

Lynne Bradley/L'Aquilon

Vive la France !

À l'école N.J. MacPherson, le 16 juin dernier, pour se changer les idées avant la fin de l'année, les élèves de la sixième année de Deleen Ammond (assistée de Lise Wilson) ont organisé un Café français agrémenté de mets typiques et de musique d'ambiance.
M. Ledoux de [redacted] Commision scolaire publique de Yellowknife, la future directrice de l'école Mme Griffore et M. Mariez du ministère de l'Éducation n'avaient que des commentaires élogieux pour cette activité de valorisation de la culture d'expression française.

ÉCHOS des T.N.-O.

Nomination au Nunavut

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien vient de procéder à la nomination de Mme Clara O'Gorman au sein de la Commission d'établissement du Nunavut, organisme chargé de conseiller les gouvernment territorial et fédéral ainsi que le Nunavut Tunngavik Incorporated sur l'implantation du nouveau territoire.

Mme O'Gorman est native des T.N.-O. Elle a oeuvré une grande partie de sa vie professionnelle dans le Kitikmeot au sein du gouvernement des T.N.-O. notamment au ministère du Personnel.

Mieux-être communautaire

Les communautés du Nord se partageront un Fonds d'action communautaire de 2,9 millions de dollars pour supporter leurs initiatives dans le cadre du programme «Stratégie pour le mieux-être communautaire».

Ce fonds encouragera les nouvelles approches intégrées pour travailler sur les problèmes sociaux régionaux et locaux. Les projets feront la promotion d'une plus étroite collaboration entre les différents intervenants gouvernementaux et communautaires.

Les fonds seront distribués aux communautés en fonction du bassin de population.

Ce Fonds d'action communautaire est offert de façon temporaire seulement en 1995-1996 alors que le GTNO commence à restructurer ses programmes et services pour les adapter aux besoins des communautés.

Formation interrompue

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a interrompu le programme de formation de trois officiers territoriaux de lutte aérienne aux incendies de forêt. Cette décision faisait suite à la demande de son propre syndicat d'employés qui entérinet certaines préoccupations exprimées par le Syndicat des travailleurs du Nord, représentant les employés en question. Selon le syndicat, cette formation aurait permis à des officiers de luttes aériennes inexpérimentés de fournir des services jugés non sécuritaires pour ses membres.

Premier candidat à se déclarer

M. Seamus Henry a été le premier candidat à annoncer sa candidature pour les élections territoriales du 16 octobre prochain dans la circonscription électorale de Yellowknife sud, représentée actuellement par M. Tony Whitford. M. Henry habite les T.N.-O. depuis 20 ans. Il a occupé le poste de président de *Storefront for Voluntary Agencies*, de la Commission des licences d'alcool des T.N.-O., ainsi que vice-président de la Commission scolaire catholique de Yellowknife et de l'Office d'habitation de Yellowknife.

Projet de BHP

Le gouvernement fédéral a accordé de l'aide financière pour faciliter la participation de personnes et de groupes à la deuxième étape de l'examen de l'évaluation environnementale du projet de mine de diamants de BHP Minerals Limited, près du Lac de Gras, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Plus de dix groupes se partageront la somme de 150 000 $ et pourront ainsi examiner l'Etude d'impact environnemental, à se préparer et à participer aux audiences publiques.

Européens impressionnés

Trois députés du parlement européen ont visité cinq communautés du Grand lac des Esclaves afin de mieux comprendre la réalité du piégeage dans les T.N.-O. Ils ont rencontré des chefs de bandes, des trappeurs et des aînés ainsi que des délégués de l'Assemblée de la Nation Métis qui se tenait à Hay River.

Ils ont pu constater de visu les méthodes de trappe et aussi se faire sensibiliser aux liens étroits qui unissent les trappeurs à leur environnement ainsi qu'aux produits de leur récolte. «Les mots ne peuvent exprimer l'expérience vécue au cours des derniers jours, a affirmé la députée socialiste des Pays-Bas Maartje van Putten. Nous allons retransmettre ce message de vos aînés selon lequel nous n'avons pas le droit d'interférer avec ce mode de vie - qui est un sain moyen de subsistance».

Alain Bessette

Avis

Suite de la une

voir où logerait le ministère fédéral de la Justice, advenant une poursuite des parents francophones contre le gouvernement des Territoires, Me Francoeur a plaidé la neutralité du ministère: «Il est là pour aider la cour à interpréter la Charte. Il n'est pas là pour appuyer une partie contre une autre».

Les francophones des territoires étudieront cet été les moyens d'action à entreprendre dans le but de contester la nouvelle loi scolaire. Selon eux, cette loi donne beaucoup trop de pouvoirs au ministre de l'Education au détriment de leurs droits constitutionnels.

APF

Regroupement

Suite de la une

Bolduc sait que la garderie étudie la façon de gérer les fonds et les besoins de bénévoles. Elle avoue cependant ne pas bien connaître le fonctionnement des autres associations et il lui est difficile d'entrevoir immédiatement les écueils que rencontrerait le processus de regroupement. Elle est au courant des échanges entre la garderie et l'AFCY à ce sujet. Il reste donc à s'assurer de la participation de l'APFY. Le dialogue débutera probablement dès septembre.

Alain Bessette

Feux de forêt dans les T.N.-O.

Accalmie

Durant les deux semaines précédant le 4 juillet, il se déclarait en moyenne près de trois nouveaux feux de forêt par jour. La situation s'est de beaucoup améliorée du 4 au 10 juillet alors que seulement six nouveaux feux de forêt ont été reportés; moins de un par jour. Au 10 juillet, 110 feux avaient été reportés, dont 80 avaient été maîtrisés par les sapeurs où avec l'aide de Mère Nature.

Cela aura permis aux équipes de sapeurs relevant du Centre territorial de contrôle des feux de forêt de s'attarder davantage sur les feux encore actifs plutôt que de «courir» à droite et à gauche pour superviser de nouveaux incendies.

C'est le cas notamment de l'immense incendie sur le plateau Horn dans la région de Fort Smith qui fait rage depuis des semaines. Heureusement, cet incendie ne menace aucune communauté rurale de ces environs.

Au 10 juillet, plus de 1 242 770 hectares de forêt avaient été détruits.

Le palmarès des régions enflammées se lit comme suit : Fort Simpson/Wrigley, 43 incendies depuis le début de l'année; Fort Smith, 27 incendies; Sahtu, 22 incendies; Yellowknife, 14 incendies et Inuvik, 6 incendies.

Alain Bessette

APRÈS AVOIR LU VOTRE AQUILON... RECYCLEZ-LE!

Le courrier des lecteurs de L'Aquilon

Partagez vos opinions !

Horaire estival

Les équipes en ondes

18 juin Benoit Boutin/France Lebeau
25 juin Philippe Méla/ Serge Castonguay/ Luc Cadieux
2 juillet Benoit Boutin/ France Lebeau
9 juillet Mario Paris/ Jean-Yves Lefort
16 juillet Roxanne Valade/ Isabelle Guibert
23 juillet Philippe Méla/ Serge Castonguay/ Luc Cadieux
30 juillet Geneviève Harvey
6 août Mario Paris/ Jean-Yves Lefort
13 août Serge Castonguay/ Luc Cadieux
20 août Benoit Boutin/ France Lebeau
27 août Geneviève Harvey
3 septembre Philippe Méla/ Luc Cadieux
10 septembre Roxanne Valade/ Isabelle Guibert

Les dimanches à midi

Radio-Canada à Yellowknife

Qui paiera la facture ?

Depuis janvier 1992, la population de Yellowknife regarde la télévision de langue française de Radio-Canada, moyennant des coûts d'entretien défrayés par l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) et, en 1994, tous les organismes francophones locaux.

Auparavant, le service de la télévision de la Société Radio-Canada (la SRC) en français n'était même pas offert à Yellowknife. Un sondage du cablôdistributeur auprès de sa clientèle avait fait opter *Mackenzie Media* pour le réseau privé de Télé-Métropole.

Le 14 juin dernier, les membres de l'AFCY réunis en assemblée générale générale ont décidé de ne plus payer la facture pour l'entretien des équipements de Radio-Canada.

Pour que la télévision de la SRC soit disponible à Yellowknife, l'Association franco-culturelle avait d'abord obtenu en juillet 1991 une décision du CRTC (le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) lui accordant une licence d'exploitation, au canal 13, d'une entreprise de distribution.

L'AFCY nouvellement licenciée avait aussi accepté de payer les coûts annuels d'entretien de l'équipement de Radio-Canada. Cette décision et la mise en oeuvre subséquente du service mettaient fin à dix ans de pressions des francophones de Yellowknife pour pouvoir regarder la télévision de Radio-Canada. Le lancement officiel du service s'était déroulé le 8 novembre 1991 à l'hôtel *Explorer*.

Le conseil d'administration de l'Association franco-culturelle de Yellowknife recommande maintenant à ses membres de ramener le dossier Radio-Canada à la table de concertation des organismes francophones locaux. La garderie Plein Soleil, l'Association des parents francophones de Yellowknife et le groupe *Canadian Parents for French* font partie de cette table, au même titre que l'AFCY.

Déjà en 1994, la table de concertation avait pris dans son enveloppe commune les fonds pour le service de la télévision de Radio-Canada. L'association francophone locale n'avait plus à débourser seule les 6500 $ en coûts d'entretien. Ce montant couvre la consommation d'énergie (évaluée à 3000 $), le salaire du technicien (un autre 3000 $ à raison de 50 $ de l'heure 5 heures par mois et 12 mois par an) ainsi qu'un montant de 500 $ pour des dépenses diverses dont les pièces à remplacer lors de réparations.

Avec les subventions aux organismes à but lucratif qui diminuent tous les ans, les groupes francophones de Yellowknife estiment ne plus avoir les moyens de payer pour le service de la télévision de la SRC. «C'est aussi une question de principe», ajoute Alain Bessette, membre du conseil d'administration de l'AFCY. «Depuis deux-trois ans, nous nous demandons de nouveau pourquoi les francophones de Yellowknife et leurs organismes à but non-lucratif doivent payer pour ce service de Radio-Canada alors qu'ailleurs au pays et pour d'autres groupes, il n'y a pas ces mêmes coûts».

En février dernier, l'Association franco-culturelle avait approché l'agente de projets de Patrimoine canadien Huguette Beaulieu pour se pencher avec le bureau de Yellowknife du ministère sur le dossier Radio-Canada. Il n'en avait pas résulté d'autres démarches pour échapper à l'impasse.

Selon l'agent de développement de l'AFCY, Jean-François Boucher, une facture de Radio-Canada devrait parvenir à l'association cet été. L'an dernier, l'AFCY avait demandé de ne renouveller son contrat avec *CBC North* que pour un an et non pas trois ans, tel que proposé. En raison de ses revenus à la baisse, l'organisme ne voulait pas s'engager à plus long terme. En septembre, à la rentrée, le problème du paiement des services de la SRC va donc éclater. Avec les coupures drastiques que subit Radio-Canada depuis des années, l'issue ne sera pas simple. À la réunion du 14 juin, les membres de l'AFCY présents ont été bien prévenus par leurs représentants qu'une interruption du service de la télévision de la Société Radio-Canada est à envisager.

Agnès Billa

Le temps de la relève

Agnès Billa/L'Aquilon

Le 14 juin dernier, une vingtaine de membres de l'Association franco-culturelle de Yellowknife a élu un nouveau conseil d'administration. Danielle Bolduc assumera désormais la présidence de l'AFCY, et Diane Mahoney la vice-présidence.

Les autres postes ont été confiés à Ginette Bérubé, à Roxanne Valade et à Alain Bessette (qui n'en sont pas à leur première expérience à l'association), ainsi qu'à Terry Bradley, un nouveau venu au conseil. Grâce à l'élection, six des sept postes au conseil ont été comblés. Les personnes élues détiennent un mandat d'un an.

Danielle Bolduc (à droite) succède à Caroline Lafontaine (à gauche), la présidente sortante de l'Association franco-culturelle de Yellowknife.

C'est le temps de [illegible]
Eh oui ! L'aquilon sera [illegible]
du 1er au 5 août

HAGEN® Quality pet products

J.J. Hobbies
C.P. 1526, 4917 - 49e rue
Yellowknife, T.N.-O., X1A 2P3
Tél : (403) 873-5190

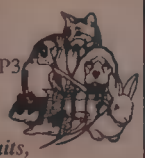

Pour l'achat de modèles réduits, de matériel d'artisanat et de fourniture pour animaux familiers

Nous acceptons les cartes VISA, MASTERCARD et les commandes (paiement sur réception)

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
en collaboration avec la Fédération Franco-TéNOise
met à la disposition des francophones du Canada
un

service centralisé d'information

Pour y accéder
et obtenir documentation et référence en français
composez (sans frais) le

1-800-661-0884

24 heures sur 24

Ce service est rendu possible grâce à l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest

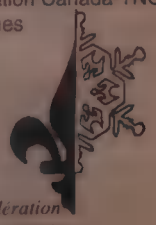

Northwest Territories Education, Culture and Employment

La Fédération Franco-TéNOise

Au service du Nord depuis 25 ans

Services en français sur demande

Tél : 873-2779
Fax : 873-9080
SCOTIA CENTER

ÉDITORIAL

Brouillage à Radio-Canada

À mon arrivée à Yellowknife en 1989, j'avais eu de la difficulté à croire que les services de la radio et de la télévision de langue française de Radio-Canada n'étaient pas offerts (à l'inverse de CBC) dans les Territoires du Nord-Ouest, ni même sa capitale.

À Yellowknife, la population risque de nouveau de perdre ces services obtenus en 1991 après une décision du CRTC et un engagement de l'Association franco-culturelle de Yellowknife de payer les coûts annuels d'entretien des installations.

Ces coûts s'élèvent à 6500 $ environ, un montant pas très élevé. Pour un organisme à but non-lucratif dont les budgets décroissent tous les ans, cette somme est tout de même devenue trop lourde à porter.

Les coupures de très grande envergure subies par la SRC ces cinq dernières années ne laissent pas croire que la société sera davantage en mesure aujourd'hui que pendant les années '80 de défrayer les coûts d'entretien des équipements.

Depuis la création du super-ministère fédéral Patrimoine canadien, les communications relèvent de Michel Dupuy et son équipe. À titre de ministère responsable de la politique des langues officielles, Patrimoine canadien doit intervenir. Le montant en jeu est minime et la perspective de perdre le service de la SRC déplorable.

Je reviens du Sud où j'ai pu m'en donner à coeur joie et faire le tour des canaux offerts par les câblodistributeurs. Chez moi, je ne suis pas abonnée à ce service. Une semaine de «câble» a suffi à me convaincre de la justesse des propos de Bruce Springsteen (dans la chanson «Rien à regarder à la télé», traduction libre ...). Avec ses émissions d'information, ses divertissements, ses séries dramatiques et ses jeux, Radio-Canada (et CBC d'ailleurs) contribuent à la vie et à l'identité culturelles de notre pays, d'une manière unique et importante. Pour une communauté comme la nôtre, ce réseau de création et de communication en français brise l'isolement. Ne nous débranchez pas!

Agnès Billa

Swingue la baquèse !

Mario Paris/L'Aquilon

Il y en avait de la vie sur la piste de danse le 2 juillet dernier lors du spectacle de la Bottine Souriante à Yellowknife. D'ailleurs Jody Anchor, du groupe *Molecule and The Hops*, illustre bien avec son expression irrésistible l'atmosphère de fête qui régnait ce soir-là à Long Lake. La foule d'environ 500 personnes s'en est donnée à coeur joie.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Montage et textes
Alain Bessette

Graphisme
Stéphanie Boucher

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Annie Bourret (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone

OPSCOM

Fédération Française

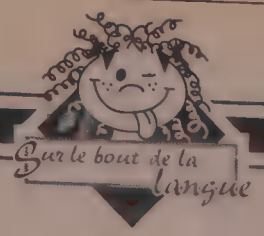

En gens et lieux

Dites que vous êtes Edmontonienne, et tout le monde déduira votre lieu d'origine. Les choses se compliquent quand on habite Halifax ou Saint-Boniface, car les gentilés Haligonienne et Bonifacienne se déduisent moins aisément!

D'où vient donc **gentilé**, ce mot bizarre? Oubliez toute relation avec la gentillesse, la gentilité (paganisme) et les gentilshommes. La réponse se trouve dans les fables de ce bon Jean de La Fontaine, avec la **gent trotte-menu**, une expression désignant des souris. Pour être vieillot, l'exemple n'en respecte pas moins le sens «race, peuple, nation», légué par le latin gens, gentis depuis 980 en français. Quant à l'élément **-lé**, il rappelle la notion de lieu.

Les dictionnaires définissent gentilé comme étant la «dénomination des habitants par rapport au lieu où ils habitent, que ce soit le continent, le pays, la région, la province ou la ville». Une seule règle pour bien les écrire: les gentilés prennent toujours la majuscule, à moins qu'ils ne servent d'adjectif. Comparez «C'est une Yellowknifienne» à «Un vrai blizzard yellowknifien»!

Pour en revenir à comment former des gentilés correctement, c'est une autre paire de manches. En consultant l'encadré, vous constaterez qu'on s'en tire, dans la plupart des cas, avec les finales **-oise, -aise, -enne** (variantes **-ienne et éenne**). Tout exotiques qu'ils soient, les gentilés Kahnawakerononne (Kanawake), Cairote (Caire), Malgache (Madasgascar), Inukjuamiuq (Inukjuak) et Parmesane (Parme) sont plutôt rares!

En Amérique du Nord, les francophones ajoutent souvent le préfixe **fra-** ou **fran-** à leur gentilé. Au Canada, des néologismes comme Franco-Yukonnaise, Fransaskoise et Franco-Terre-Neuvienne marquent cette identité. Les Franco-Américains, avec des adjectifs comme franco-lowellois (Nouvelle-Angleterre) et franco-acadien (Louisiane) ne sont pas en reste.

A quoi servent donc ces gentilés «francos»? A exister! Avoir un nom est une condition essentielle à la reconnaissance d'une identité. A cet égard, l'exemple de l'Ontario mérite d'être souligné. Vers 1980, le film «J'ai besoin d'un nom» suscite l'apparition d'**ontaroise**, alors que franco-ontarien existe déjà! Comme ontaroise s'emploie surtout dans le domaine des arts et que franco-ontarienne ait la préférence du milieu de l'éducation, leur concurrence est, somme toute, assez paisible. Ce luxe linguistique -deux termes pour se nommer en milieu minoritaire- augure bien pour la vitalité de la langue française dans ce coin de pays...

Annie Bourret, APF

En commençant par la fin

Regina	Reginoise
Ile-du-Prince-Edouard	Prince-Edouardienne
Port-aux-Basques	Basquaise
Halifax	Haligonienne
Winnipeg	Winnipegoise
Peace River	Riveroise
N.-Brunswick	Néo-Brunswickoise
Frédéricton	Frédérictonnaise
Lethbridge	Lethbridgienne
Territoires du Nord-Ouest	TéNoise
Whitehorse	Whitehorsienne
Bathurst	Bathursienne
Sudbury	Sudburoise

Pour un endroit où il fait bon jaser entre amis-es... c'est l'idéal...

Surveillez la publicité à la porte pour connaître nos événements spéciaux

Nos heures d'ouverture:

lundi au jeudi 15h à 1h — vendredi et samedi 15h à 2h

Pas d'exception à la règle!

Vous tenez à fumer dans le bois? Cherchez un endroit dégagé et asseyez-vous!

Renewable Resources

L'Aquilon (705) 673-6603

Quelle est pour vous la définition d'un été formidable?

étéACTIF : [é' té' ak' tif], *n. m.* Nouveau programme national pour encourager tout le monde à devenir physiquement plus actif.

étéACTIF : [o' ka' zyon], *n. m.* Une initiative concertée des provinces, des territoires et de plus de 20 organismes qui vous facilitent l'accès à des activités dans votre milieu.

étéACTIF : [plè' zir], *n. m.* Participez à des activités partout : lieux de travail, écoles, hôpitaux, unités de santé publique, centres de conditionnement physique, camps, clubs de l'âge d'or, garderies, etc. Entre trois océans... soyez à l'affût des occasions de bouger.

étéACTIF : [myeu' zètr], *n. m.* Jouez dehors, profitez de l'été et des bienfaits de l'activité physique pour tous et toutes, jeunes ou âgés, avec ou sans handicap.

étéACTIF : [ak' sè' si' bi' li' té], *n. m.* Des milliers d'activités vivifiantes dans tous les milieux pour vous aider à trouver une nouvelle façon de profiter de l'été.

Choisissez votre définition !

Pensé active, vie active, santé active, passez un étéACTIF... avec les partenaires suivants :

Direction de la condition physique Santé Canada
Gouvernements des provinces et territoires
Association canadienne du Trail
Association canadienne des loisirs intramuros
Association canadienne des loisirs en parcs
Association canadienne des sports pour aveugles
Association cycliste canadienne
Association des Scouts du Canada
Clubs des garçons et filles du Canada
Conseil canadien de la sécurité
Fondation des maladies du cœur du Canada
Football Canada
Forces canadiennes
Gendarmerie royale du Canada
Guides du Canada
Fédération des Retraités et Citoyens âgés
l'Association canadienne pour la santé, l'éducation physique, loisirs et la danse
La Société canadienne de la Croix-Rouge
La Société de l'Ostéoporose du Canada
La Société royale de sauvetage du Canada
Parcs Canada
Partenaires canadiens
ParticipACTION
Vie active Canada

Du 15 mai au 15 juillet 1995

Pour vous informer, communiquez avec :

ParticipACTION
1253, avenue McGill College, bureau 332
Montréal (Québec) H3B 2Y5
Téléphone : (514) 876-4411
Télécopieur : (514) 876-1895

Le programme étéACTIF, une production communautaire de la vie active, est en cours grâce à une initiative concertée de Santé Canada, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des organismes nationaux et du secteur privé.

Prix d'excellence de l'APF:

La Liberté et Le Franco s'imposen

Les journaux La Liberté de Saint-Boniface au Manitoba et Le Franco d'Edmonton en Alberta, ont remporté les grands honneurs du concours annuel des Prix d'excellence de l'Association de la presse francophone.

Les Prix d'excellence ont été remis aux journaux les plus méritants lors du traditionnel banquet marquant l'assemblée annuelle de l'Association de la presse francophone, qui avait lieu cette année à Windsor, dans le sud de l'Ontario.

La Liberté a remporté le Prix d'excellence générale dans la catégorie Roland Pinsonneault (journaux dont le tirage est de plus de 3800 exemplaires). Pour l'hebdo de Saint-Boniface, il s'agit de d'un 10e titre au cours des onze dernières années.

Le journal a récolté quatre premiers prix (mise en page, photo, article, éditorial) et trois mentions du jury (promotion, reportage, qualité du français).

Le journal Le Franco confirme pour sa part que les juges avaient vu juste l'an dernier en lui décernant le titre de journal montant de l'année. Récipiendaire du Prix d'excellence générale dans la catégorie André Paquette (journaux dont le tirage est de moins de 3800 exemplaires), Le Franco a remporté trois premiers prix (qualité graphique des annonces, mise en page, article) et deux mentions du jury (photo et qualité du français).

Plusieurs autres journaux membres de l'Association de la presse francophone ont quitté la ville de Windsor avec une bonne récolte de prix et de mentions.

Le journal Le Voyageur de Sudbury a remporté trois premiers prix dans la catégorie Roland Pinsonneault (meilleur promotion, meilleure qualité du français et meilleur reportage) et deux mentions du jury (article, éditorial).

Le Journal de Cornwall a également remporté trois premiers prix dans la catégorie André Paquette (qualité graphique de ses annonces, meilleur reportage et meilleure qualité de l'éditorial) et une mention spéciale du jury dans la catégorie photo.

Le journal L'Aquilon des Territoires du Nord-Ouest a encore une fois fait bonne figure lors de la remise des prix d'excellence de l'APF. Le journal a remporté un premier prix dans la catégorie André Paquette décerné au journal ayant la meilleure qualité du français, et trois mentions spéciales du jury (mise en page, reportage, éditorial).

Voix acadienne de l'Ile-du-Prince-Edouard a aussi fait une bonne récolte de prix cette année. Le journal a remporté deux premiers prix dans la catégorie André Paquette (mise en page et photo) et deux mentions spéciales (article et promotion).

Le journal Le Reflet d'Embrun en Ontario a récolté un premier prix dans la catégorie Roland Pinsonneault pour la meilleure qualité de photo, de même qu'une mention du jury pour la qualité graphique de ses annonces.

Le journal Le Nord de Hearst en Ontario a remporté le premier prix dans la catégorie Roland Pinsonneault pour la qualité graphique des annonces et une mention du jury pour la mise en page du journal.

Enfin, l'hebdomadaire l'Eau vive de la Saskatchewan a reçu un premier prix dans la catégorie André Paquette pour la meilleure promotion, et une mention spéciale pour le meilleur article.

Fondée en 1976, l'Association de la presse francophone est une organisation nationale qui regroupe journaux répartis à travers Canada dans neuf provinces et deux territoires. Elle offre à ses membres des services de communcation, de formation et de consultation ainsi qu'un service national de nouvelles.

Mario Paris/L'Aquilon

La population du Woodyard était attentive aux allées et venues des hydravions lors du rassemblement de pilotes du 1er juillet à Yellowknife.

OFFRES D'EMPLOIS
APPELS D'OFFRES
AVIS DE DEMANDE

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Analyste recherchiste en prestations

Ministère de la Santé et des Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 août 1996)
Le traitement initial est de 42 373 $ par année.
Réf. : 011-0214GFB-0003 **Date limite** : le 21 juillet 1995

Conseiller en soins de santé

Ministère de la Santé et des Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Réf. : 011-0216GFB-0003 **Date limite** : le 21 juillet 1995

Ingénieur géotechnicien

Ministère de la Sécurité et des Services publiques — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 30 septembre 1997)
Le traitement initial est de 57 592 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0217TRW-0003 **Date limite** : le 21 juillet 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Chef des installations, services de la planification et de l'administration des parcs

Ministère du Développement économique et du Tourisme — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 48 324 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 021-0048LM-0003 **Date limite** : le 21 juillet 1995

Commis aux finances

Ministère des Transports — **Hay River, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 31 509 $ par année.
Réf. : 021-0049RW-0003 **Date limite** : le 21 juillet 1995

Secrétaire

Ministère des Transports — **Hay River, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 31 509 $ par année.
Réf. : 021-0050RW-0003 **Date limite** : le 14 juillet 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Storefront for Voluntary Agencies

effectue la compilation pour trois annuaires territoriaux: un annuaire des bénévoles, un pour les occasions d'être bénévole ainsi qu'un autre pour les organisations de charité, à but non-lucratif et de bénévoles. Toutes les organisations et les personnes impliquées dans ce type d'activités sont priées d'entrer en contact avec : Storefront for Voluntary Agencies, C.P. 995, Yellowknife, NT, X1A 2N7
Téléphone : 873-2079 **Télécopieur : 873-5939**
Sans frais (pour l'Arctique de l'ouest) 1-800-661-0813.

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

APPEL D'OFFRES

Évaluation d'impact environnemental; Projet de terminal de réapprovisionnement maritime

Évaluation d'impact environnemental du projet de terminal de réapprovisionnement maritime à Rankin Inlet pour effectuer le transbordement de carburants et de combustibles pour la région du Keewatin – Rankin Inlet/Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 2 AOÛT 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 10 juillet 1995.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, Administratnce des contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Leslie Green, chef, Affaires environnementales, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7063

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, Minister

APPEL D'OFFRES

Concassage et empilage de gravier à trois endroits

Km 74, route n° 8 : 12 000 m³ de HOS 2; km 89, route n° 5; 12 500 m³ de HOS 2; km 232,7 : côte nord de la route n° 5 : 12 500 m³ de HOS 2 et 4 500 m³ de B1 – Différents endroits, routes n° 5 et n° 6, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 JUILLET 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 10 juillet 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Diana Field, agente des finances, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, agent de projet ou Elsie Larocque, agente de projet, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Ailleurs dans la francophonie

Relève de la chanson

L'ARC du Canada a reçu le financement nécessaire à la production d'une série radiophonique sur «La relève de la chanson francophone». MusiAction et le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du Québec ont accepté de parrainer le projet de production de l'ARC du Canada.

Les radios membres de l'ARC du Canada seront invitées à diffuser ces émissions et à participer à l'appel de proposition pour la production de cette série.

Entente communautaire

Près de 1200 francophones de Colombie-Britannique ont participé à la tournée de consultation ou ont rempli les questionnaires de la Commission sur l'avenir des francophones qui cherchait à identifier leurs besoins et les projets d'avenir de leur communauté. Les résultats de cette consultation devraient mener à l'élaboration d'un plan de développement global qui sera inséré comme partie principale de l'entente Canada-communauté.

Les faits saillants de cette journée de consultation concernent la création d'institutions tels des centres communautaires et des écoles, la formation et la gestion des ressources humaines, l'établissement de réseaux de communication, consolider les regroupements et, finalement, affirmer leur identité et leur fierté.

Prix citrons et oranges

La Coalition nationale pour un financement équitable des arts et de la culture a décerné ses prix Citron d'art et Orange d'art. Parmi les prix citrons mentionnons le prix «On achève bien les chevaux» qui vient couronner l'action politique la plus lente. Le Gouvernement fédéral en fut le récipiendaire 1995 pour sa lenteur dans la mise en oeuvre de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles. D'autre part, le prix «Vol au-dessus d'un nid de coucous», qui met en évidence le discours le plus ridicule sur la culture, a été décerné au Premier ministre Mike Harris de l'Ontario.

Parmi les prix oranges, la Société Radio-Canada/radios francophones de l'Ouest a reçu le prix «Tiens-toi bien après les oreilles à papa» qui récompense l'engagement culturel dans sa communauté. Mentionnons que le ministre Michel Dupuy du Patrimoine canadien a reçu une nomination pour le prix «Le Vieux» qui reconnait l'action politique la plus mordante.

FCCF sur Internet

La Fédération culturelle canadienne-française est maintenant sur l'Internet. L'adresse pour ses pages WEB est http ://www.village.ca/fccf/

Il est également possible de correspondre avec la FCCF par courrier électronique sur deux listes : CultureNet au ...@cnetmail.ffa.ucalgary.ca et Village électronique francophone au fccf@village.ca

Alain Bessette

Radiodiffusion par satellite:

Aucun contenu francophone

Les entreprises de distribution par satellite n'auront aucune obligation quant à la télévision de langue française.

Les francophones qui tiennent tant à capter des canaux en langue française, et qui songent déjà à débourser 1000$ pour acheter la petite soucoupe de la taille d'une pizza qui leur permettra dès cet automne de découvrir le monde, auraient donc intérêt à demander auprès de l'entreprise de distribution la liste complète de la programmation disponible par satellite.

Dans un décret donnant «des instructions» au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) sur la marche à suivre lors de l'attribution de licences aux entreprises de distribution par satellite, le gouvernement fédéral n'impose en effet aucun contenu francophone minimum aux entreprises de distribution.

Ottawa oblige seulement les entreprises de distribution par satellite qui décideraient de distribuer un, ou plus d'un service de télévision à la carte (télévision payante) de langue anglaise, à distribuer en retour «au moins un service de télévision à la carte de langue française». Pour l'instant, il n'existe aucune entreprise de télévision à la carte de langue française, mais cela ne saurait tarder puisque le gouvernement invite le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à entendre les demandeurs de licence.

Lors de sa comparution devant un comité du Sénat, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) avait réclamé «la garantie de contenu francophone dans la programmation» de ces nouvelles entreprises. Selon la FCFA, la radiodiffusion directe à domicile par satellite pourrait être un facteur potentiel d'assimilation, si les distributeurs ne garantissent pas un contenu francophone.

L'organisme porte-parole des francophones canadiens avait demandé au gouvernement fédéral que les futures entreprises de radiodiffusion directe par satellite, diffusent **tous** les signaux de la télévision canadienne-française, notamment: TQS, TVA, TVOntario, Radio-Québec et Canal Famille.

Le consortium canadien «Expressvu», qui est prêt à offrir un service de radiodiffusion par satellite cet automne, avait été exempte par le CRTC de l'obligation d'obtenir une licence, parce que l'entreprise promettait de n'utiliser que des satellites canadiens pour distribuer tous ses services de programmation. En outre, elle promettait aussi de diffuser tous les signaux canadiens en français.

Une autre entreprise, Power DirectTv, qui est la propriété de Power Corporation, veut également exploiter ce nouveau marché et offrir des centaines de canaux, mais cette fois via un satellite américain. Selon les règles du CRTC, elle aurait été obligée de demander une licence, après avoir fait l'objet d'audiences publiques.

Ce n'est plus le cas depuis que le gouvernement fédéral a ouvertement contesté la politique du CRTC, pour finalement imposer ses propres directives. Les partis d'opposition avaient à l'époque accusé le premier ministre Jean Chrétien d'être en conflit d'intérêts. La fille du premier ministre est mariée à un membre de la famille Desmarais, propriétaire de Power Corporation.

Le CRTC a maintenant l'ordre de promouvoir un marché «où s'exerce une concurrence dynamique», en obligeant toutes les entreprises à demander une licence. Le gouvernement fédéral précise aussi qu'une entreprise ne peut être empêchée de distribuer un service de télévision à la carte, si elle décide d'utiliser un satellite étranger (américain) parce que c'est le seul moyen pour distribuer la programmation étrangère.

Le gouvernement donne au CRTC jusqu'au 1er novembre prochain pour émettre des licences d'exploitation à des entreprises de distribution par satellite à radiodiffusion directe et à des entreprises de programmation de télévision à la carte par satellite en langue française et en langue anglaise.

APJ

Les jeunes à la recherche d'un emploi :

On oublie les coopératives

Lorsque les jeunes recherchent un emploi, ils ont rarement le réflexe de se tourner vers la formule coopérative, tout simplement parce qu'ils ne connaissent pas l'entrepreunariat collectif.

Les chefs de file du mouvement coopératif francophone qui ont participé récemment au 49e Congrès annuel du Conseil canadien de la coopération, se sont penché sur le difficile dossier du départ des jeunes des régions...en l'absence des principaux intéressés!

Les raisons qui poussent les jeunes à quitter leur milieu sont connues: besoin de poursuivre leurs études; recherche d'un emploi en accord avec leurs compétences; absence d'activités et de loisirs socio-culturels.

«Les jeunes ne croient pas en l'avenir socio-économique de leur région» ont constaté des participants à un atelier. «Les jeunes n'ont pas le goût de rester parce qu'on ne leur inculque pas dans la famille le goût de rester» ont ajouté certains.

D'autres encore pensent qu'on ne valorise pas assez l'apprentissage des métiers et que les jeunes n'ont pas l'appui de leur famille.

Toujours est-il que les coopérants semblaient unanimes à conclure qu'il faut mieux véhiculer les avantages de la formule coopérative auprès des jeunes, quitte à favoriser les stages en milieu coopératif.

Mais puisqu'il n'y avait pas de jeunes à l'atelier pour valider les propos des participants, personne n'a osé prétendre avoir en main LA solution pour freiner l'exode des jeunes.

Les délégués ont toutefois demandé au Conseil canadien de la coopération de s'assurer de la présence de jeunes l'an prochain à Gaspé, lors du prochain congrès qui marquera le 50e anniversaire de l'organisme, qui est justement voué à la promotion de la coopération dans les communautés francophones.

Mais pour un coopérant de la Saskatchewan, il faut d'abord et avant tout rééduquer les jeunes à l'importance de l'épargne personnelle: «Si on ne revient pas à ça, on n'aura pas les entrepreneurs dont on a besoin».

Le 49e congrès du C.C.C portait aussi sur le développement coopératif régional, dont la planification est conçue et mise en place par la population concernée. De nombreuses expériences ont été réalisées au cours des dernières années au pays. Au Nouveau-Brunswick par exemple, les Acadiens ont créé un fonds de développement, dans le but justement d'initier et de supporter des projets d'entreprises locales. «Si on n'a pas d'argent à mettre sur la table, ça veut dire qu'on n'est pas un joueur économique crédible» selon M. Amédée Haché, président de la coopérative de développement régional de la Péninsule acadienne.

Terre-Neuve aussi vit une expérience de développement économique régional. La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador pilote trois projets de coopératives: une caisse populaire, une coopérative de consommation et une coopérative de pêcheurs. Elles seraient toutes situées à l'intérieur du centre scolaire et communautaire de Grande Terre. On songe aussi à une radio et une télévision communautaire qui seraient gérées selon la formule coopérative.

Conseil d'administration

Le Conseil canadien de la coopération sera à nouveau sous la présidence de M. Majella St-Pierre du Québec. Il sera seconde par Mme Aline Gosselin-Lemieux du Manitoba au poste de vice-présidente, Gilles Lepage du Nouveau-Brunswick au poste de secrétaire et Léonce Bernard de l'Ile-du-Prince-Edouard au poste de trésorier. Hazel Cormoran (Alberta), René Larade (Nouvelle-Ecosse), Norbert Lepage (Saskatchewan) et Benoit Martin (Ontario) ont tous été réélus au sein du conseil d'administration.

APJ

Moi, je me renseigne
en français

Allocations familiales, pension de vieillesse, supplément de revenu, dès que j'ai besoin d'un renseignement sur un programme fédéral, c'est en français que je le demande.

Au besoin, communiquer avec le Bureau du Commissaire aux langues officielles en téléphonant au 1-800-661-3642. Il peut nous aider à obtenir des services en français.

Vos associations franco-ténoises

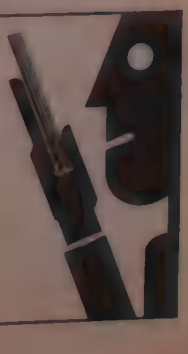

La Bottine Souriante à la pêche

Mario Paris/L'Aquilon

Le lendemain de leur spectacle à Yellowknife, tous les membres de la Bottine Souriante étaient invités à une journée de plein-air sur les berges du lac Prosperous. Au menu, du bon bouilli maison, de la cuisse de caribou amoureusement rôtie et plein de sourires.

Un grand merci à tous ceux et celles qui ont fait de cette journée de pêche une journée mémorable notamment Louise et Richard, Lise, Geneviève, René, Paule, Pif et tout les autres dont le nom m'échappe. A.B.

Mario Paris/L'Aquilon

Après avoir fait une offrande au lac, au début de la journée, dans la tradition dénée, les membres de la Bottine ont tour à tour rapporté des truites grises et des brochets du Nord. Ici, Michel Bordeleau et Marie Poé reviennent avec un brochet. Pas besoin de vous dire que tous ces poissons se sont transformés en délicieuses bouchées sous les mains expertes de notre chef cuisinier Richard.

Francophones et formation professionnelle:

Identifier des clientèles particulières

Les communautés francophones devraient être reconnues comme une clientèle particulière en ce qui a trait à la formation professionnelle

Les communautés francophones aimeraient être considérées au même titre que les autochtones, les femmes, les handicapés et les minorités visibles.

Cette recommandation majeure, qui s'étendrait à tous les ministères et à toutes les agences gouvernementales à vocation économique, est contenue dans le rapport final du Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne qui sera déposé au courant de l'été.

Le rapport devait initialement être remis le 30 juin dernier au ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, mais ce dernier a reporté son dépôt de quelques mois. Les participants au 49e Congrès annuel du Conseil canadien de la coopération qui avait lieu à Ottawa du 29 juin au 2 juillet, ont été informés des principales conclusions du rapport final, par l'entremise de leur représentant au sein du comité, M. Raymond Gionet.

Créé dans la foulée du grand Sommet économique national du mois d'avril 1993 le comité, sur lequel siège des représentants du gouvernement, de la francophonie, des syndicats et des patrons, travaille depuis le mois de novembre 1993 sur la production d'un plan directeur de l'adaptation de la main-d'oeuvre.

Durant la première année de son existence, le comité a étudié de près la situation socio-économique des communautés francophones. Puis, il a entrepris des consultations régionales à Moncton, Toronto, Winnipeg et Vancouver et tenu une dernière consultation au niveau national sur la formation professionnelle. Après avoir pesé et soupesé les avantages et les inconvénients d'identifier les communautés francophones comme une clientèle cible, le comité est venu à la conclusion qu'elles méritaient une attention particulière en matière de formation professionnelle.

«Il y a un danger d'être «ghettoïser», reconnaît M. Gionet. Par contre, quand on regarde les bienfaits, on se dit qu'il y a plus d'avantages que de désavantages». Les avantages sont essentiellement d'ordre financier, puisque les communautés francophones pourraient plus facilement obtenir des sommes supplémentaires du ministère du Développement des ressources humaines, pour rattraper leur retard en formation professionnelle.

Le comité recommande également au ministre Axworthy de créer une infrastructure nationale pour le développement des communautés francophones. Des représentants des ministères à vocation économique et des porte-parole des communautés francophones et acadiennes siégeraient à cette table et alloueraient les fonds pour la formation professionnelle des francophones.

Les besoins en formation seraient d'abord identifiés par les membres de la communauté. Des conseils régionaux recevraient et étudieraient ensuite les demandes en formation professionnelle provenant des localités. Selon l'ancien président-directeur général du Mouvement coopératif acadien, Raymond Gionet, il n'est pas question de former inutilement des travailleurs dans des secteurs où l'emploi est inexistant. Les besoins en formation, dit-il, devraient coller aux besoins des entreprises existantes, ou permettre la création de nouvelles petites entreprises dans les localités.

L'économie dans les communautés francophones est surtout concentrée dans le secteur primaire. La pêche, le bois et les mines constituent le gagne-pain de milliers de travailleurs francophones. La formation professionnelle, dit M. Gionet, doit donc favoriser l'émergence d'une nouvelle économie régionale: «Formation pour formation, ça ne vaut rien. Il faut que ça s'accroche sur du concret en d'autres mots: l'entrepreneurship». Pas question donc de former 50 machinistes de plus si le besoin est inexistant dans la région.

Le comité insiste aussi sur l'importance d'offrir de la formation professionnelle en français qu'on estime être un droit fondamental.

M. Gionet qualifie «d'audacieuse et de téméraire» l'approche préconisée par le Comité d'adaptation des ressources humaines. «On responsabilise beaucoup la communauté francophone...

Des petites vites pour terminer

En attendant l'héritage

Selon le plus récent numéro sur les tendances du marché hypothécaire publié par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les héritages pourraient influencer les futures tendances du marché dans les années à venir.

Selon une enquête de la SCHL, plus de un Canadien sur quatre prévoit hériter, et la plupart des répondants ont indiqué qu'ils utiliseraient une partie de l'héritage pour rembourser leur prêt hypothécaire ou pour acheter une maison.

En fait, 31 pour cent ont dit qu'ils rembourseraient leur prêt hypothécaire, 27 pour cent qu'ils achèteraient une maison neuve et 22 pour cent une maison existante.

Monsieur le juge.

Le ministre de la Justice, Allan Rock, a nommé l'avocat Albert Roy d'Ottawa au poste de juge de la Cour de l'Ontario (Division générale) à Cornwall. Député libéral à la législature provinciale de l'Ontario de 1971 à 1984, il a également présidé l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, ainsi que le Comité consultatif de langue française du Conseil scolaire d'Ottawa-Carleton.

On s'entend

Le gouvernement fédéral et le Manitoba ont renouvelé pour une autre période de cinq ans l'entente cadre pour la promotion des langues officielles. L'entente a pour objectif d'aider le Manitoba à respecter ses obligations en matière de langues officielles, notamment dans les domaines de la santé et des services sociaux. Ottawa a déjà conclu une entente avec le Manitoba sur la mise en oeuvre de la gestion scolaire en français, de même qu'une entente de cinq ans avec la communauté franco-manitobaine, pour appuyer son développement.

Le fédéral est aveugle

Il ne fait pas bon d'être aveugle si on doit communiquer avec un ministère ou un organisme fédéral.

Les personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle ont souvent de la difficulté à obtenir de la documentation de base de la part des ministères fédéraux.

En 1991, seulement 40 pour cent des ministères avaient décidé de se mettre en mesure de fournir leurs publications en braille, en gros caractères, sur bande sonore et sur disquette. Cette année, ce pourcentage est de 71 pour cent. Selon le président de la Commission canadienne des droits de la personne, Max Yalden, «cela ne suffit pas. Le gouvernement devra faire plus...

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 29, vendredi 21 juillet 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échange

Visages en fête

Agnès Billa/L'Aquilon

[illegible] 15 [illegible] 16 juillet [illegible] Yellowknife, le Festival du Soleil de minuit (arts visuels et artisanat) envahissait le parc Petitot. Samedi, dès le début des activités, France Lebeau (à droite) se penchait attentivement [illegible] le visage d'une petite fille pour lui dessiner une nouvelle apparence.

Gestion scolaire à Iqaluit

Un pas en avant

Des parents d'Iqaluit veulent la création d'un conseil scolaire francophone à Iqaluit.

Ils s'apprêtent à en faire la demande en bonne et due forme [illegible] ministre de l'Éducation, de la Cul[illegible] et de la Formation Richard Nerysoo. Regroupés [illegible] comité depuis octobre 1989, les parents dont les enfants reçoivent une éducation [illegible] français avaient demandé l'hiver dernier une reconnaissance officielle. Le Comité des parents francophones d'Iqaluit a obtenu rétroactivement cette reconnaissance, [illegible] date de janvier 1994.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, il existe trois niveaux de gestion scolaire pour les parents du programme de français langue première. Un Comité de parents francophones constitue la première étape du processus.

Au bout d'un an de fonctionnement en comité, les parents peuvent présenter une requête pour devenir un Conseil scolaire francophone. À l'heure actuelle, il existe dans les Territoires un seul conseil scolaire francophone: celui de l'école Allain St-Cyr à Yellowknife qui a été établi en mars 1994.

À partir du moment, où il existera deux conseils scolaires francophones, les parents (d'une même

Un pas en avant
Suite [illegible] page 2

Loi sur les langues officielles

Objectif: épanouissement

Depuis la révision en 1988 de la Loi [illegible] les langues officielles, [illegible] politique linguistique fédérale vise plus que la simple prestation de services.

Pour les anglophones du Québec [illegible] les francophones du reste du pays, [illegible] gouvernement s'est plutôt donné [illegible] objectifs d'appui au développe[illegible]nt de ces communautés de lan[illegible] officielle en situation minori[illegible]re.

Cette volonté se retrouve dans [illegible] articles 41 et 42 de la loi de 1988. [illegible] est question d'un engagement [illegible] gouvernement fédéral «à favo[illegible]r l'épanouissement des minori[illegible] francophones et anglophones [illegible] Canada (...), ainsi qu'à promou[illegible]r la pleine reconnaissance du [illegible]çais et de l'anglais dans la so[illegible]té canadienne».

[illegible] responsabilité de cette politi[illegible] d'abord confiée au défunt Secrétariat d'État du Canada appartient maintenant à son successeur, le ministère du Patrimoine canadien

Le 16 août 1994, lors du Congrès mondial acadien, le ministre Michel Dupuy profitait de ce vaste rassemblement pour annoncer à la francophonie canadienne d'un océan à l'autre que le gouvernement fédéral allait voir plus vigoureusement à la mise en oeuvre des articles 41 [illegible] 42 de la Loi sur les langues officielles.

Du coup, Patrimoine canadien reconnaissait les insatisfactions des communautés minoritaires qui estiment que le gouvernement ne respecte pas ses engagements.

Au sein de l'appareil fédéral, l'épanouissement des communautés de langue officielle demeure un dossier dans lequel la plupart des ministères et des institutions ne s'impliquent pas. En fait, même au chapitre de la prestation des services, les enquêtes et les plaintes auprès du Commissaire aux langues officielles prouvent que la situation laisse à désirer.

Les déclarations du ministre Dupuy à Moncton ont été suivies d'une lettre à ses collègues dès septembre 1994 et, à l'interne, d'une formation des agents régionaux et nationaux de Patrimoine canadien sur la stratégie [illegible] mise [illegible] oeuvre des articles 41 et 42.

En décembre 1994, des coordonnateurs nationaux étaient choisis pour chacune des 26 institutions fédérales visées par cette stratégie. Le mot «institution» désigne autant des ministères que des sociétés de la Couronne et autres organismes. Peu de temps après, ces responsables de la mise en oeuvre de la politique des langues officielles tenaient leur première réunion interministérielle.

La question du développement des minorités linguistiques est abordée en trois volets: le déve-

Langues officielles
Suite en page 2

La politique de gestion de l'école Allain St-Cyr.

Lire en page 3

Éditorial : Une initiative encore prometteuse.

Lire en page 4

La francophonie à travers le monde : les Caraïbes.

Lire en page 5

La presse francophone se branche sur Internet.

Lire en page 6

La fête battait son plein à Iqaluit pour la St-Jean.

Lire en page [illegible]

Agnès Billa/L'Aquilon

Rêves à vendre !

Ginette Meunier riait bien de se retrouver au Festival du Soleil de minuit ... en train de vendre des rêves ou plutôt un moyen sûr de les attraper.
Elle [illegible] commencé l'hiver dernier seulement (en compagnie de Chantal Blanchette, une amie) à fabriquer des «Dream Catchers».
Ornés de plumes, de perles et de pierres, ces objets sont des porte-bonheur. Les perles sont enfilées sur les fils en tendon d'une «toile d'araignée» tissée à l'intérieur du cerceau. Les plumes et les pierres pendent au bas du cerceau.

ÉCHOS des T.N.-O.

Sciences estivales

Vingt élèves du secondaire participeront à un programme d'initiation aux carrières scientifiques d'une durée de six semaines. Ce programme vise à sensibiliser ces élèves aux carrières en ingénierie, en architecture, en informatique et dans les sciences en général. Des sites de construction seront visités ainsi que des entreprises privées de Yellowknife. Ils participeront aussi à des Olympiques de mathématiques et de sciences.

Après cette première semaine passée à Yellowknife, les élèves retourneront dans leurs communautés respectives pour cinq semaines d'expérience de travail dans un de ces domaines. Le programme veut encourager ces élèves à choisir une carrière dans un domaine scientifique ou technique. La sélection s'est effectuée durant l'année scolaire en se basant sur les résultats scolaires des candidats, sur les références et la lettre de présentation.

Les élèves proviennent d'Arviat, Fort Good Hope, Fort Simpson, Fort Smith, Hay River, Inuvik, Iqaluit, Sanikiluaq et Yellowknife.

Victimes d'abus

Bien qu'aucune poursuite ne sera intentée dans l'histoire des abus d'enfants à l'école Sir Joseph Bernier et au Turquetil Hall entre 1952 et 1969, le Conseil sur la condition de la femme des T.N.-O croit qu'il est essentiel que des ressources soient affectées pour venir en aide aux victimes de ces abus physiques et sexuels.

Ces actes abusifs ont perturbé la vie de plusieurs anciens élèves ayant fréquenté ces institutions. Le Conseil estime que le gouvernement fédéral ainsi que l'Église catholique ont une obligation morale de venir en aide à ces gens. Le gouvernement fédéral était responsable de l'éducation des étudiants inuit et l'Église catholique avait le contrat pour dispenser l'enseignement. Il leur revient donc, selon le Conseil, d'identifier les ressources nécessaires pour venir en aide à ces victimes et le processus thérapeutique approprié.

Cadets en manoeuvre

Plus de 350 cadets de l'armée, de la marine et de l'air provenant de partout au Canada sont réunis au Camp Whitehorse pour les prochaines semaines. Des cadets provenant de Terre-Neuve à l'Île de Vancouver côtoieront des cadets en provenance de communautés telles Inuvik, Igloolik, Arctic Bay, Cambridge Bay (toutes situées au nord du cercle arctique) ainsi que d'Iqaluit, Arviat, Hay River, Fort Simpson, Cape Dorset, Norman Wells et Rankin Inlet.

Les cultures anglaises et françaises du sud se mêleront aux cultures nordiques des Inuit, des Dénés et des Métis, sans compter la présence de douze cadets provenant de la Grande-Bretagne.

Au Canada, plus de 22 000 cadets répartis dans 30 camps poursuivent leur entrainement durant la saison estivale.

Poursuite de la C.A.T.

Des procédures juridiques ont été entamées afin que soit rayé le nom de Jim Evoy comme partie à une poursuite civile intentée par la Commission des accidents de travail (CAT) des T.N.-O. Selon Jim Evoy, président de la Fédération des travailleurs des T.N.-O., cette poursuite n'a aucune chance de succès et les procédures pour faire rayer son nom de la liste ont commencé.

Rappelons que la CAT a intenté la poursuite en septembre dernier afin de récupérer certains frais et aussi pour obtenir davantage de gains financiers pour les familles des neuf mineurs décédés lors de l'explosion d'une bombe à la mine Giant en septembre 1992. M. Evoy figure parmi une douzaine des parties impliquées, notamment le Commissaire des T.N.-O. et des représentants du GTNO, la mine Royal Oak, l'agence Pinkerton, le Syndicat des travailleurs de l'automobile et plusieurs de ses membres.

Jim Evoy est mentionné à titre personnel dans la poursuite, et non à titre de président de la Fédération. Il a agi comme représentant des travailleurs au sein de la CAT jusqu'en 1993.

Alain Bessette

Un pas en avant

Suite de la une

ville ou encore à l'échelle des Territoires du Nord-Ouest) pourraient éventuellement accéder au troisième et ultime niveau de gestion: la Commission scolaire francophone de division.

Au stade du Conseil scolaire francophone, les parents élus exercent des pouvoirs qui sont délégués par la commission scolaire anglophone dont relève le conseil. Les membres d'un conseil scolaire francophone se prononcent sur les questions relatives au budget, aux dépenses, à l'embauche, aux programmes d'études, aux achats de services et aux infrastructures.

À Iqaluit, le programme de français langue première est offert dans les murs de l'école Nakasuk. Le programme va de la maternelle à la 7e année. Pour la rentrée 1995, une vingtaine d'élèves sont attendus.

Agnès Bil

Langues officielles

Suite de la une

loppement culturel, le développement des ressources humaines et le développement économique. Chaque institution fédérale, selon son mandat et ses programmes, devait élaborer son propre plan d'action pour la mise en oeuvre des articles 41 et 42. Ces plans d'action ont été remis au Patrimoine canadien le 30 juin dernier.

À compter de septembre prochain, la stratégie franchira une autre étape. Un comité d'orientation entrera en jeu. Le mandat du comité est de «conseiller le ministère du Patrimoine canadien afin d'assurer la réussite de la mise en oeuvre de l'initiative fédérale relativement à l'application des articles 41 et 42 de la loi sur les langues officielles».

Le comité se compose entre autres de huit représentants des communautés de langue officielle. M. Gérard Lécuyer, consultant auprès de la Commission nationale des parents francophones, et Mme Michèle Stanners, présidente de l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta, ont été nommés pour la région de l'Ouest. Les autres représentants des communautés viennent de l'Atlantique, du Québec et de l'Ontario. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les organismes francophones devraient être consultés à l'automne (la date reste à préciser), lors d'une rencontre institutions fédérales-communautés.

Agnès

Minorités de langue officielle au Canada

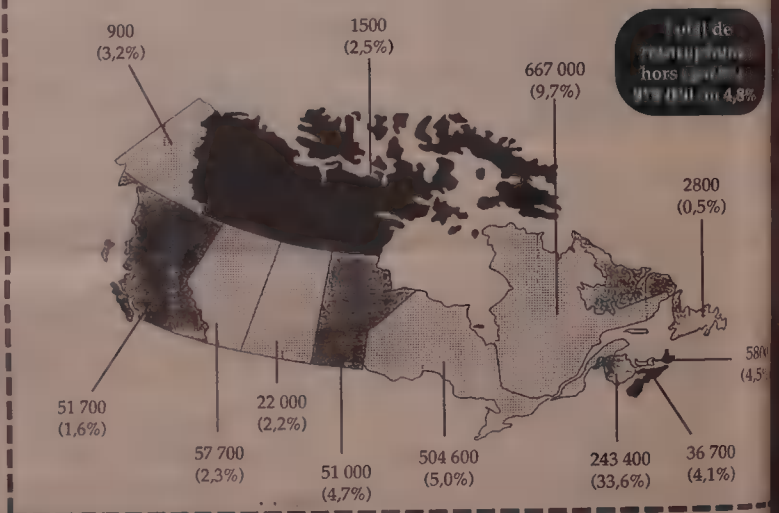

Articles 41 et 42

Liste des institutions visées

Agence canadienne de développement international
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Banque fédérale de développement
Bureau fédéral de développement régional (Québec)
Centre national des arts
Centre de recherche pour le développement international
Commission de la Capitale nationale
Condition féminine Canada
Conseil des arts du Canada
Conseil de recherches en sciences humaines
Conseil du Trésor

Ministère des Affaires étrangères
Ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration
Ministère de la Justice
Ministère de la Santé
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest
Ministère du Développement des ressources humaines
Ministère du Patrimoine canadien
Ministère des Travaux publics et Services gouv.

Office national du film
Société canadienne des postes
Société Radio-Canada
Société de développement du Cap-Breton
Statistique Canada
Téléfilm Canada

Pour rejoindre d'autres lecteurs.

OPSCOM

ONTARIO :
12 journaux avec un tirage de 105 779

ATLANTIQUE :
6 journaux avec un tirage de 44 803

OUEST et TERRITOIRES :
8 journaux avec un tirage de 14 700

900-325, rue Gatehouse, Ottawa (Ontario)
Tél. (613) 241-5700 Fax. (613) 241-6313
1-800-267-7266

École Allain St-Cyr

Politique de gestion

Le 11 juillet, la politique de gestion B.I.B., échue depuis le 30 juin et qui s'applique à l'école Allain St-Cyr a été reconduite pour une autre année.

L'adoption de la politique en troisième lecture met fin à un mois de discussions entre la Commission scolaire publique de Yellowknife (n° 1) et le Conseil scolaire francophone de Yellowknife. Les deux parties ont travaillé en comité ad hoc pour modifier la politique de gestion avant son renouvellement.

Élus en février 1994, les conseillers francophones au terme de leur premier mandat avaient des insatisfactions en ce qui concerne leur rôle dans la gestion de l'école Allain St-Cyr et aussi leur relation de travail avec la commission scolaire.

Les deux parties se sont entendues sur un fonctionnement et des règlements qui devraient faciliter à l'avenir les communications entre le conseil et la commission, ainsi que la participation des conseillers à l'embauche du personnel. Les membres du conseil veulent également s'impliquer davantage dans la préparation des budgets et le suivi des dépenses.

À l'automne, les membres de l'Association des parents francophones de Yellowknife devraient en assemblée générale annuelle reconfirmer le mandat des conseillers scolaires. Des conseillers élus l'hiver dernier, Nicole Chatel, Maryse Perraud et Nicole Wallbridge demeurent en poste. Quelques mois après Daniel Duval, Denis Milot, le président du conseil, vient de remettre sa démission.

Agnès Billa

Le logement au Canada

Miser sur l'innovation

La société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) a prolongé d'une autre année le programme *Abordabilité et choix toujours* (ACT)

Le programme vise à inciter les municipalités, l'industrie de la construction et les organisations sans but lucratif à élaborer des moyens d'améliorer les choix et l'abordabilité dans le secteur de l'habitation.

Ce programme est conçu pour repérer, démontrer et promouvoir les modifications aux règlements d'urbanisme qui permmettront l'aménagement d'un plus grand éventail de logements abordables.

À la grandeur du pays, 82 projets ont incité les agences de réglementation et le secteur de l'habitation à coopérer.

«Le gouvernement, les partenaires ACT et la SCHL reconnaissent que cette coopération est essentielle à la création d'une réglementation qui évolue avec les besoins des Canadiens en matière de logement», a indiqué le ministre fédéral responsable de la SCHL David Dingwall.

Les autres intervenants au dossier se disent satisfaits de la prolongation du programme.

De son côté, l'Association canadienne des constructeurs d'habitation s'est réjouie de cette annonce [illegible] les projets que ce programme supporte devraient amener des changements avantageux pour les acheteurs de maisons.

L'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine abonde dans le même sens, indiquant que les projets doivent élaborer des façons moins coûteuses de fournir du logement.

Finalement, la Fédération canadienne des municipalités a souligné à quel point ces projets ACT ont encouragé les administrations municipales à participer, certaines administrations jouant même un rôle prépondérant.

Du même coup, la SCHL a annoncé la mise en place d'une nouvelle initiative de deux ans qui aidera les particuliers et les groupes à cerner leurs problèmes de logement tout en trouvant les moyens de les régler.

Selon la SCHL, cette initiative contribuera à l'évolution des partenariats en matière de logement et fera aussi évoluer le rôle des collectivités locales dans le domaine du logement.

Alain Bessette

Feux de forêt dans les T.N.-O.

Les humains s'y mettent

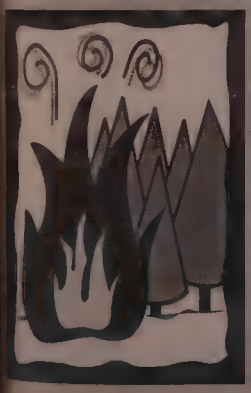

Durant la période du 12 au17 juillet, 17 nouveaux incendies ont été reportés par le Centre territorial de contrôle des feux de forêt, [illegible] peu plus de deux par jour. Au 17 juillet, 131 incendies avaient ravagé les étendues forestières des T.N.-O. sur une superficie de 1 435 439 hectares depuis le début de l'année.

Un fait inquiétant est à noter pour cette dernière semaine, de ces 17 incendies, au moins neuf sont suspectés d'être dûs à la négligence humaine. Juillet, temps des vacances? C'est aussi le temps d'être prudent car au 17 juillet, les risques d'incendies dans nos forêts sont généralement élevés ou extrêmes.

Alain Bessette

Le courrier des lecteurs de L'Aquilon

Partagez vos opinions !

Un instant!

Avez-vous vérifié les cendres?

Northwest Territories Renewable Resources

LES PREMIERS JEUX FRANCOPHONES DE l'Ouest

On se donne rendez-vous en 1997 à Winnipeg, Manitoba pour les 2[illegible] Jeux francophones de l'Ouest.

Les Premiers Jeux francophones de l'Ouest aimeraient remercier tous ceux et celles qui ont contribué [illegible] succès de ce grand événement.

Les partenaires:

Parrain des Jeux:
Société Radio-Canada en Alberta

Amis des Jeux:
Beaumont I.D.A. Pharmacy
Greyhound Lines of Canada

Alliés des Jeux:
Association canadienne-française de l'Alberta
Caisse St-Vital de Beaumont Credit Union

Appuis promotionnels:
Fondation Donatien Frémont
Conseil francophone de Capital City Savings
Signworks Plus
Linda Lavoie et Paragraphics Inc

Nos collaborateurs:
Francophonie jeunesse [illegible] l'Alberta — organisme hôte
Fédération de la jeunesse canadienne-française
Fête franco-albertaine
Le personnel des écoles [illegible] Beaumont
Black Gold Regional Schools
Alberta Volleyball Association
Athletics Alberta

Les gouvernements:
Patrimoine canadien
Bureau du Québec
City of Edmonton
Ville de/Town of Beaumont
Alberta Lotteries (Team Tourism)
Universiade '83 Foundation

Nous félicitons également tous les jeunes athlètes et artistes qui ont participé.

Les Récipiendaires des prix collectifs sont les suivants:

Prix de l'esprit sportif: Manitoba
Prix de l'amitié: Saskatchewan
Prix de la délégation: Manitoba

ÉDITORIAL

La récolte à l'automne

Un an après l'annonce de la stratégie de mise en application des articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles, l'patrimoine canadien (le ministère pilotant cette initiative fédérale) donne des nouvelles du dossier. C'est bon signe. Il fait toujours plaisir de savoir qu'une initiative intéressante et prometteuse n'a pas été reléguée aux oubliettes.

L'initiative en question se propose de dépasser la simple prestation des services gouvernementaux en français ou en anglais. La nouvelle stratégie fédérale repose plutôt sur des dispositions de la loi qui incitent l'ensemble de l'appareil gouvernemental (et non pas un seul ministère désigné à cette fin) à «favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada».

Les progrès du dossier dont fait état Patrimoine canadien peuvent sembler un peu trop raisonnables. Pour amener les institutions fédérales (du Conseil des Arts du Canada au ministère de la Santé), à s'engager davantage envers les communautés de langue officielle, les fonctionnaires procèdent depuis septembre 1994 à des contacts, à de la consultation, de la formation et à des réunions. La plupart des efforts ont porté à l'interne : auprès du personnel de Patrimoine canadien, auprès des collègues du ministre Dupuy et auprès de leurs fonctionnaires parmi lesquels on a identifié des responsables nationaux.

L'approche employée a ses mérites. Dans le passé, les communautés francophones ont souvent reproché au gouvernement de ne pas tenir ses engagements. Si l'on attend du gouvernement et de ses agents plus de dynamisme dans le dossier des langues officielles, il faut donner le temps à l'appareil gouvernemental (qui de toute façon n'aime pas être bousculé) de trouver un fonctionnement répondant à la fois aux attentes de sa clientèle et aux impératifs bureaucratiques auxquels une administration de grande taille ne peut échapper. À l'automne, il sera toutefois temps de passer à l'action et d'entreprendre des projets tournés cette fois-ci vers les communautés.

Agnès Billa

Agnès Billa/L'Aquilon

Le Festival du Soleil de minuit (arts et artisanat) met beaucoup l'accent sur les ateliers et les démonstrations. Deux adeptes de la vannerie Michelle Clusiau et Dana Longeway (de face) s'entraident pour bien lancer un panier.

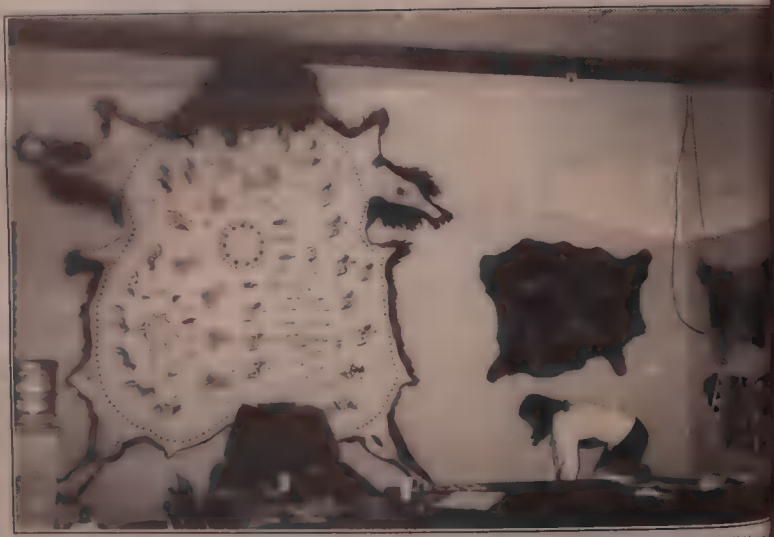

Stéphanie Boucher/L'Aquilon

Du 10 au 16 juillet à Yellowknife, le Festival du Soleil de minuit offrait de nombreuses expositions. Au *Centre Square Mall*, on pouvait admirer des peaux tannées et peintes magnifiquement travaillées.

l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Graphisme
Stéphanie Boucher

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Julie Montigny

L'Aquilon est un journal hebdomadaire public le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opi-nion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

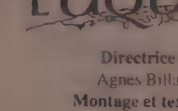

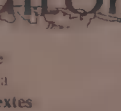

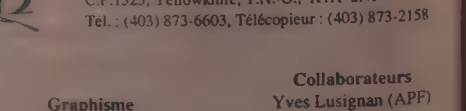

Coup d'oeil sur la francophonie internationale

Les Caraïbes

La francophonie internationale, c'est un vaste ensemble mondial qu'il est parfois difficile d'appréhender. Voici le deuxième d'une série d'articles qui vous présente les grandes tendances pour la francophonie [redacted] plusieurs pays du monde.

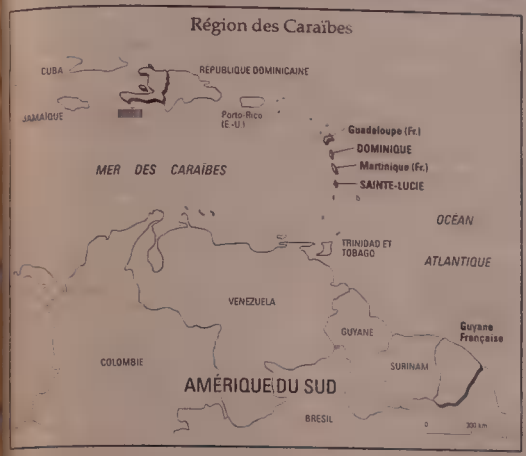

Les Caraïbes, [redacted] sont ces centaines voire ces milliers de petites îles se situant dans la mer du même nom, entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Cette région tient son nom des Caraïbes, peuple autochtone aujourd'hui pratiquement disparu qui habitait certaines de ces îles.

La francophonie des Caraïbes est si distincte que l'on parle plus fréquemment de créole que de francophone. Le phénomène français remonte [redacted] la colonisation française de certaines de ces îles. Dans toute ces îles, le créole est la langue dominante. Son impact est si fort que l'on parle même du phénomène culturel de la créolisation, cette langue d'usage étant rapidement assimilée par tout nouvel arrivant.

La Guadeloupe, la Guyane et la Martinique sont toujours dans le giron de la France, étant constitués en départements d'outre-mer. Le français y est donc la langue officielle qui côtoie aussi le créole. En Martinique, ce n'est que 50 000 habitants qui ont pour langue d'usage le français, environ 13% de la population totale. La vaste majorité de sa population parle créole. En Guadeloupe et en Guyane, une majorité de la population a [redacted] français comme langue d'usage mais le créole y est aussi la langue dominante (les statistiques reflètent la connaissance et l'usage de plus d'une langue).

Haïti est une ex-colonie française qui obtint son indépendance en 1804 à la suite de la Révolte des esclaves. Plus d'un-demi million d'Haïtiens a le français comme langue d'usage soit environ 8% de la population totale. Le français y est langue officielle et le créole langue nationale. Après des décennies sous le joug dictatorial, la vie culturelle haïtienne bouleversée par des coups d'état réguliers a quelque peu de difficulté à s'exprimer librement. C'est souvent en exil que se retrouvent les éléments artistiques dynamiques d'Haïti.

L'on retrouve aussi dans les Caraïbes des francophones en Dominique et à Sainte-Lucie, deux ex-colonies anglaises qui ont acquis leur indépendance vers la fin des années 70. L'anglais y est langue officielle mais environ 1% de la population parle français, et le créole, à base lexicale française, y est la langue d'usage la plus répandue dans des proportions au-delà de 90%. Ces deux pays participent aux Sommets de la Francophonie.

Alain Bessette

Joël Tremblay/L'Aquilon

Durant les mois de juillet et août, les carnavals et événements culturels se succèdent à un rythme endiablé.

Agnès Billa/L'Aquilon

L'été, saison de construction! Faut parfois démolir avant de procéder.

Agent de développement

L'Association Francophone d'Iqaluit tient à vous informer que Stéphane Cloutier travaille maintenant à temps partiel à titre d'agent de développement pour l'AFI.

Vous pouvez le contacter au numéro :

979-4606

ou laisser un message. Il se fera un plaisir de vous rappeler.

Prix

du ministre au mérite à l'alphabétisation

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation invite les organismes et les résidents des T.N.-O. à donner le nom de personnes dignes de recevoir le Prix du ministre au mérite à l'alphabétisation.

Si vous connaissez un adulte (étudiant en alphabétisation, enseignant ou bénévole) dont le dévouement et le succès à améliorer les connaissances en lecture et en écriture dans l'une des langues officielles font de lui une inspiration et un modèle pour les autres personnes de la communauté, veuillez nous le faire savoir.

L'honorable Richard Nerysoo remettra les prix pour souligner la Semaine de l'alphabétisation dans les T.N.-O., du 1er au 7 octobre 1995.

Faites-nous parvenir une lettre, au plus tard le 25 août 1995, dans laquelle vous nous dites pourquoi la personne que vous avez mise en nomination mérite ce prix.

Bureau de l'alphabétisation
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation
C.P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9
Télécopieur : (403) 873-0237
Téléphone : (403) 920-3482

L'alphabétisation dans toutes nos langues

OFFRES D'EMPLOIS
APPEL D'OFFRES
AVIS PUBLICS

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Commis à la gestion des incendies de forêt
Ministère des Ressources renouvelables — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 29 048 $ par année.
Réf. : 021-0053LM-0003 **Date limite :** le 28 juillet 1995

Agent de correction (3 postes)
Ministère de la Justice — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 927 $ par année.
Réf. : 021-0056LM-0003 **Date limite :** le 28 juillet 1995

Travailleur des services à l'enfance, niveau II
Ministère de la Santé et des Services sociaux — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 27 927 $ par année.
Réf. : 021-0057LM-0003 **Date limite :** le 28 juillet 1995

Formateurs en enseignement communautaire aux adultes
Collège Aurora — **Fort Resolution, Lutsel K'e, T. N.-O.**
(Postes occasionnels d'une durée de trois ans)
Le traitement varie selon la scolarité et les années d'expérience.
Réf. : 021-0058RW-0003 (Fort Resolution)
021-0055LM-0003 (Lutsel K'e)
Date limite : le 28 juillet 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782

Psychologue attaché aux services correctionnels
Ministère de la Justice — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 55 [illegible] $ par année auquel s'ajoute une allocation d'isolement de 7 484 $.
Réf. : 041-0106MH-0003 **Date limite :** le 4 août 1995

Formateur d'adultes
Collège de l'Arctique du Nunavut — **Clyde River, T. N.-O.**
(Poste occasionnel du mois d'août 1995 au mois de mai 1997)
Le traitement varie selon la scolarité. Une allocation d'isolement de 5 415 $ par année vient également s'ajouter au traitement annuel.
Réf. : 041-0107MH-0003 **Date limite :** le [illegible] juillet 1995

Chargé de cours, Études générales
Campus Nunatta du Collège de l'Arctique du Nunavut — **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel du mois d'août 1995 au mois de mai 1997)
Le traitement varie selon la scolarité et les années d'expérience. Une allocation d'isolement de 4 484 $ par année vient également s'ajouter au traitement annuel.
Réf. : 041-0108MH-0003 **Date limite :** le 28 juillet 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

Chargé de cours des programmes de santé
Collège Aurora — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 30 juin 1996)
Le traitement varie entre 42 683 $ et 60 209 $ par année.
Réf. : 011-0154JB-0003 **Date limite :** le 28 juillet 1995

Spécialiste du programme d'application de la loi
Ministère des Ressources renouvelables — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Réf. : 011-0230JB-0003 **Date limite :** le 28 juillet 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 5e étage, C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Développement important dans le monde des journaux francophones

La presse francophone se branche sur Internet

Dès le 1er janvier 1996, les 24 journaux membres de l'Association de la presse francophone (APF) seront reliés entre eux grâce au réseau informatique Internet.

Les directeurs des journaux francophones hors Québec ont pris la décision de se brancher sur Internet dès janvier 1996 alors qu'ils étaient réunis pour la 20e assemblée annuelle de l'APF, qui avait lieu cette année à Windsor, en Ontario.

Ce sont essentiellement des raisons économiques qui ont convaincu les directeurs des journaux d'opter pour ce mode de communication de l'avenir. Internet permettra au bureau national de l'APF, situé à Ottawa, de transmettre instantanément et électroniquement à tous ses membres du courrier, des bulletins d'information, du matériel publicitaire et les articles produits par son service de nouvelles. «C'est un point tournant, soutient le directeur de l'APF, M. Yves Chartrand. C'est vraiment la voie de l'avenir et il faut que nous ayons notre place sur l'inforoute. Ça fait assez longtemps qu'on en parle».

Association de la presse francophone

Dès l'an prochain par exemple, le rapport annuel de l'association sera disponible sur Internet, ce qui représente une économie de plusieurs milliers de dollars en production et en frais d'impression. Internet permettra aussi à l'APF et aux journaux d'économiser en frais interurbains, puisque le téléphone et le télécopieur seront des outils de communication de moins en moins utilisés à l'avenir. L'APF a aussi l'intention de lancer bientôt sur Internet une campagne d'abonnements à son service de nouvelles.

Depuis le mois d'avril, l'APF a son site sur le réseau Internet. Les internautes (les utilisateurs de l'Internet) qui naviguent sur le réseau des réseaux avec le logiciel World Wide Web (WWW) peuvent en apprendre plus sur l'APF en composant l'adresse suivante: http://www.ingenia.com:80/apf/testarea/. Ce projet pilote est financé par le ministère du Patrimoine canadien.

L'hebdomadaire La Liberté de Saint-Boniface au Manitoba a déjà développé son propre site sur Internet. Les internautes qui se rendent sur le site électronique peuvent consulter la première page du journal de la semaine, s'abonner et obtenir de l'information sur les coûts de la publicité. Un petit historique du journal est aussi disponible. Pour stimuler les abonnements, le directeur du journal, Jean-François Lacerte, offre maintenant aux internautes la possibilité d'obtenir quatre numéros gratuits. Il a déjà reçu une demande...de la Suisse! On estime à 40 millions le nombre d'utilisateurs d'Internet dans le monde.

APF

CRTC — AVIS PUBLIC — Canada

Avis public CRTC 1995-106. Le CRTC annonce par la présente qu'il a reçu des entreprises de câble énumérées ci-après, des demandes de renouvellement de licences. Ces licences expirent le 31 août 1995. 6. FORT MCPHERSON (T.N.-O.). Demande (941234700) présentée par **TETLIT SERVICE CO-OPERATIVE LIMITED,** Fort McPherson (T.N.-O.) X0E 0J0. EXAMEN DE LA DEMANDE : Fort McPherson (T.N.-O.). Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau du CRTC à Vancouver: 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7, (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée au requérant **le ou avant le 9 août 1995.** Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, communiquez avec les Affaires publiques du CRTC à Hull (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423.

Conseil de radiodiffusion et télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

NORTHWEST TERRITORIES WATER BOARD

Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Cité de Yellowknife
Projet:	Chaussée de l'Île Latham
Objectif:	Substitution de la chaussée par un pont de béton et rétablissement de l'écoulement des eaux entre Back Bay et la baie de Yellowknife.

Pour plus de renseignements, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le **26 juillet 1995.**

Northwest Territories — Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

APPEL D'OFFRES

Évaluation d'impact environnemental; Projet de terminal de réapprovisionnement maritime

Évaluation d'impact environnemental du projet de terminal de réapprovisionnement maritime à Rankin Inlet pour effectuer le transbordement de carburants et de combustibles pour la région du Keewatin – Rankin Inlet/Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE [illegible] AOÛT [illegible]

Les entrepreneurs pouvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 10 juillet 1995.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, Administratrice des contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Leslie Green, chef, Affaires environnementales, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7063

Northwest Territories — Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Voyage d'affaires à la république de Sakha (Yakutia), Fédération de Russie, pour l'industrie de la construction

Le ministère des Travaux publics et des Services du GTNO, avec l'aide du ministère fédéral des Affaires extérieures et du Commerce international, parrainera une visite d'affaires pour l'industrie de la construction à Yakutsk, dans la république de Sakha (Yakutia), Fédération de Russie; cette visite aura probablement lieu en octobre 1995 et fait partie du Programme d'assistance technique du gouvernement canadien aux pays de l'ancienne URSS, de l'Europe centrale et de l'Est.

Le ministère des Travaux publics et des Services demande des manifestations d'intérêt des représentants d'affaires de l'industrie de la construction, dont des consultants en aménagement, des entrepreneurs généraux et spécialisés, des producteurs et des fabricants de matériaux, intéressés à explorer les occasions d'affaires dans la république de Sakha (Yakutia). On choisira environ dix (10) personnes dont les dépenses seront payées par le Programme de gestion du Nord. Avant le départ pour la république de Sakha, on demandera aux participants de préparer une présentation que l'on puisse publier et que l'on remettra lors de leur passage à Yakutsk, aux personnes en charge des projets de construction.

Pour plus d'information, communiquez avec Troy Townsend au 920-8668. Vous pouvez vous procurer les formulaires de demandes à partir du 17 juillet 1995. Les manifestations d'intérêt doivent nous parvenir le 7 août 1995 au plus tard.

Ailleurs dans la francophonie

Nouvelles adhésions

Le Réseau d'enseignement francophone à distance (REFAD) du Canada a accueilli récemment deux nouveaux membres. Il s'agit du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et du Collège Boréal (en Ontario) qui ouvrira ses portes à l'automne 1995.

Ces nouvelles adhésions portent à 17 le nombre de membres institutionnels du REFAD.

Fransaskois à l'oeuvre

Le Service fransaskois d'éducation aux adultes (SFÉA) a contribué largement aux programmes d'enseignement à distance au Canada. Au cours des neuf premiers mois de 1993-1994, le SFÉA a offert 133 cours à 2918 participants répartis dans 17 communautés. Au moins 40 de ces cours ont été présentés par le truchement de l'enseignement à distance, et une trentaine de réunions d'affaires ont été menées dans le cadre de téléconférences réalisées grâce au matériel du SFÉA.

Réseau scolaire canadien

Le Réseau scolaire canadien, c'est une initiative conjointe du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Il s'agit d'un réseau électronique qui relie des écoles et des bibliothèques d'un bout à l'autre du pays par le biais d'Internet. Cela permet aux enseignants, bibliothécaires et écoliers canadiens l'accès à des outils et à des services électroniques qui favorisent l'apprentissage scolaire, et encourage le développement des compétences canadiennes en matière de technologies de l'information. Il est prévu que d'ici 1998, le Réseau reliera tous les collèges, universités, écoles et bibliothèques du Canada à l'autoroute de l'information.

Hommage à La Fontaine

Il est mort voilà trois siècles. Ses fables ont inspiré les plus grands peintres et illustrateurs, mais lui-même est aussi devenu un héros de l'imagerie française : Jean de La Fontaine. 1995 marque le tricentenaire de la mort de cet illustre fabuliste décédé le 13 avril 1995. Partout en France sera remis à l'honneur les oeuvres du fabuliste, doublé d'un moraliste. Au Canada, l'Alliance Française de Montréal avait rendu hommage à La Fontaine par une soirée documentaire illustrant le parcours de sa vie.

Wallonie-Québec

L'environnement constitue un enjeu aux dimensions politiques, économiques et technologiques. La protection de l'environnement a donné lieu à l'ouverture d'un nouveau marché : l'éco-business. De plus en plus de liens de partenariat se développent entre des entreprises francophones canadiennes, et belges, pour le développement et le transfert de nouvelles technologie de l'environnement surtout depuis la Mission technoindustrielle de Wallonie 1994.

Alain Bessette

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Reconnaissance internationale

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale a été reconnue le 27 juin dernier sur la scène internationale pour le rôle majeur qu'elle joue dans l'avancement de l'évaluation environnementale. En effet, l'*International Association for Impact Assessment* (IAIA) lui a remis un prix à sa conférence annuelle de Durban en Afrique du Sud. Chaque année, par ce prix, l'association souligne les réalisations institutionnelles exceptionnelles dans le domaine.

«Je suis très heureuse que l'Agence ait reçu ce prix. Ce qui témoigne avec éloquence du rôle international majeur que nous continuons de jouer dans cet important domaine», a déclaré la vice-première ministre et ministre de l'environnement, Sheila Copps.

L'IAIA a reconnu le rôle prépondérant de l'Agence dans la réalisation de l'Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale et la tenue du premier Sommet international de l'évaluation environnementale, en juin 1994, à Québec. L'effort concerté a réuni plus de 50 représentants principaux de 25 organismes nationaux et de six organisations internationales s'occupant d'évaluation environnementale. L'Agence voit maintenant au suivi du Sommet, avec ceux qui y ont participé.

Pour Michel Morais, président de l'Agence, «le Sommet et l'Etude sont des mesures capitales qui nous permettent d'être à la fine pointe de l'évaluation environnementale et d'en améliorer la pertinence à la prise de décision gouvernementale».

Alain Bessette

Agnès Billa/L'Aquilon

L'Association franco-culturelle de Yellowknife tient à remercier toutes les entreprises gérées par des francophones qui ont concouru au succès du spectacle de la Bottine Souriante, notamment Pido Productions, Danmax et Twilite Security. Ci-haut, Gilles et Francine Drouin de Twilite Security s'assuraient que tout se passe bien sur le site.

Saamba Deh

Alain Bessette/L'Aquilon

Que ce soit lors de la construction de nouvelles routes, de ponts ou en raison des développements miniers et pétroliers, l'évaluation environnementale est un moyen nécessaire de s'assurer que l'environnement sera préservé d'une exploitation irréfléchie et irrespectueuse de ses ressources. Ci-haut, les Chutes Saamba Deh sur la rivière la Truite (Saamba signifie truite en langue dénée), à mi-chemin de la route reliant Fort Providence et Fort Simpson.

POUR QUE LE MONDE TOURNE *PLUS JUSTE*

DÉVELOPPEMENT ET PAIX
(514) 257-8711
5633, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1A3

La plupart des gens ne connaissent rien des maladies du foie.

D'autres, par contre, en savent beaucoup trop.

FONDATION CANADIENNE DU FOIE

Section Montréal 264, boul. René-Lévesque Est, bureau R-12
Montréal Québec (514) 284-2153
No d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance : 0367151 13

Un 24 juin bien rempli à Iqaluit

St-Jean, BBQ et assemblée générale annuelle

C'était une journée bien remplie qui attendait les francophones d'Iqaluit le 24 juin dernier : Assemblée générale, BBQ familial et soirée de la St-Jean.

L'Association francophone d'Iqaluit (l'AFI) avait profité de la journée du 24 juin pour convoquer les membres à l'assemblée générale annuelle. Celle-ci a été suivie d'un BBQ familial et d'une soirée avec chansonnier.

Parmi les activités de l'assemblée générale mentionnons l'élection des personnes suivantes au Conseil d'administration de l'AFI : Daniel Auger (président), Hélène Lévesque (vice-présidente), Jocelyne Savard (secrétaire), Jacques Fortier (trésorier), Nicole Beaulieu (comité femmes), Suzanne Lefebvre (relations extérieures), Simon Giasson (levée de fonds), Lucille Blaquière (garderie) et Caroline Therrien (communications).

Par la suite, plusieurs adultes et enfants se sont joints à nous pour le BBQ. L'ambiance était très agréable. Les enfants ont reçu quantité de beaux prix de présence, dont le premier était une magnifique bicyclette, gracieuseté de M. Jacques Belleau de Frobuilt Construction. Nous en avons profité pour souligner le départ de Liette Valade et Daniel Loyer (ainsi que leurs jumeaux) et également celui de Diane Parent. Tout le monde a eu droit à un mot de remerciement. Cadeaux et chansonnettes interprétées par les enfants ont suivi. Les professeurs ont reçu des fleurs en guise d'appréciation. Durant ce temps-là, Martin Thibeault, chansonnier, venu de Baie-Comeau grâce à la participation de Canadien Nord, ajoutait à l'ambiance de fête avec ses belles chansons.

Martin Thibeault, du Québec, a animé la soirée de la St-Jean Baptiste. On l'aperçoit ici en compagnie de deux résidants d'Iqaluit : Jacinthe St-Laurent et Alain Carrière.

Puis la soirée s'est poursuivie. La plupart des parents sont revenus après avoir souhaité «Bonne nuit» à leurs petits...

De nouvelles personnes se sont aussi jointes à nous au local de l'AFI. Tout le monde était de bonne humeur et nous avons beaucoup chanté!

De plus, quelques jeux ont été faits pour le plus grand plaisir de tous. Les gagnants ont eu droit à des prix.

Plusieurs prix de présence ont été remis, dont le grand prix était un billet aller-retour Iqaluit-Montréal, gracieusement offert par Canadien Nord.

Plus de 25 enfants et 50 adultes ont contribué au succès de cette journée de fête.

Merci mille fois aux bénévoles qui ont travaillé à la préparation et lors de la tenue de ces événements.

Texte : Julie Montigny
Photos : Johanne Thibeault

Le jeu de la bûche! Il s'agissait pour chaque membre de l'équipe de donner un seul coup de marteau. La première équipe à planter entièrement le clou d'une longueur de 12 pouces était déclarée gagnante.

Aussi au programme de la soirée : le jeu de la balle de goit. Les femmes font entrer la balle de golf à gauche dans le pantalon de leur partenaire pour la faire ressortir à droite. On aperçoit à droite (avec l'écharpe) le nouveau président de l'AFI Daniel Auger.

Merci!

Un merci des plus sincères à nos nombreux commanditaires :
Canadien Nord, Frobuilt Construction, Arctic Ventures, Northwestel, Discovery Lodge Hotel, D.J. Sensations, Northern Stores, Kamotiq Inn, Frobisher Inn, The Navigator Inn, The Toonoonik Hotel, Baffin Island Canners, Iqaluit Enterprises, Restaurant Le Snack, Baffin Hair & Tanning Salon, Island Photographics et Tittaq Office Products.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU N

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O. X1A 2N9 Volume 10 numéro 30, vendredi 28 juillet 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

L'été, c'est drôle

Mario Paris/L'Aquilon

L'heure est au jeu dans le *Woodyard*, le quartier le plus pittoresque de Yellowknife. Dans le voisinage où tout le monde le connaît, Emily Arabella Prescott et Stacey Campbell partagent un bon moment entre petits et grands.

C'est les vacances !

Le journal L'Aquilon suspend sa production durant tout le mois d'août.

Nous serons de retour dès le 1er septembre

Mine de diamants

BHP promet un impact positif

La mise en opération d'une mine de diamants dans la région de Lac de Gras résultera en la création d'emplois, des retombées économiques d'envergure et un impact négatif très limité sur l'environnement.

Ces conclusions constituent l'essentiel de l'énoncé d'impact environnemental publié le 24 juillet dernier par le promoteur du projet, la compagnie *BHP Diamonds Inc.*

L'énoncé résume des recherches et des consultations entreprises depuis trois à cinq ans. Le volumineux rapport présenté en huit cartables (quatre études et quatre annexes) occupe à lui seul une table de six pieds de longueur.

Le projet de BHP fait l'objet d'un examen en profondeur par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Le dépôt par la compagnie de son énoncé d'impact environnemental constitue l'une des dernières étapes du processus.

Si le promoteur du projet - une multinationale qui origine de l'Australie - obtient l'autorisation d'aller de l'avant avec la mine, les travaux de construction des installations débuteraient dès l'été 1996, pour ce qui est de couler les fondations des bâtiments et d'en ériger les structures extérieures.

Arguments économiques

Il n'existe pas à l'heure actuelle de mine de diamants en Amérique du Nord. Pour cette pierre précieuse, les principaux centres d'extraction se situent en Afrique, en Australie et en Sibérie. BHP fait donc valoir l'importance pour les Territoires du Nord-Ouest et le pays dans son ensemble de ce développement inédit dans le secteur minier.

Selon la compagnie, la réalisation du projet de Lac de Gras permettrait dans les TNO une relance de ce secteur en perte de vitesse depuis quelques années.

La mine de diamants projetée par BHP serait en opération pour une période de 25 ans, à compter probablement de 1997. Durant cette période, la compagnie prévoit des dépenses totales en immobilisations de 1,2 milliards de dollars. Annuellement, la compagnie escompte des revenus de 400 à 500 millions de dollars.

Pour les Territoires du Nord-Ouest, les bénéfices économiques directs et indirects de la mine de diamants se chiffreraient pour toute la durée du projet à 2,5 milliards.

Au chapitre de l'emploi, BHP annonce (toujours sur une période de 25 ans) une moyenne de 830 personnes/postes, en ce qui a trait aux emplois directs. La stratégie de la compagnie en matière de ressources humaines s'appuie principalement sur une politique d'embauche préférentielle des Autochtones d'abord puis des résidants du Nord. Le projet de Lac

BHP
Suite en page 2

Le Prix Jeanne Sauvé pour les communicatrices.
Lire en page 3

Éditorial : BHP a les moyens de réaliser ses rêves.
Lire en page 4

Sur le bout de la langue : leçon d'anatomie.
Lire en page 5

Difficile francophonie au Maghreb.
Lire en page 6

Parlez de la température en tout état de cause.
Lire en page 7

Joël Tremblay/L'Aquilon

L'art de tous les jours

En circulant dans les rues de Yellowknife, les passants ne prêtent pas toujours attention aux oeuvres des artistes locaux qui se multiplient pourtant dans tous les coins de la ville.

ÉCHOS des T.N.-O.

Vox populi sur le déficit

Dès l'année prochaine, le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) pourrait être aux prises avec un déficit de 100 millions de dollars. Le 27 juillet, le ministre des Finances John Pollard a annoncé la tenue d'une consultation d'envergure territoriale sur la situation financière des TNO.

La consultation permettra aux résidants des Territoires d'exprimer leur opinion sur les finances publiques et de fournir des suggestions sur les mesures à adopter pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Au cours de la dernière session, les membres de l'Assemblée législative avaient adopté la Loi sur l'élimination du déficit. La loi stipule que dès 1996, le gouvernement doit présenter en chambre un budget sans déficit.

Selon les estimations du ministère des Finances, un déficit de 100 millions durant l'exercice financier 1996-1997 n'est pas impossible si le taux actuel de croissance des dépenses gouvernementales se maintient sans une hausse équivalente des revenus.

Un déficit de 100 millions correspond au tiers des dépenses du GTNO dans les secteurs de la santé et des services sociaux, ou à 50% des coûts reliés aux salaires et avantages sociaux de la fonction publique territoriale, ou encore à 60% des revenus fiscaux (issus des taxes) du gouvernement.

Les date, pour les rencontres de consultation ne sont pas encore arrêtées. Elles pourraient se tenir en août ou à la rentrée. Les rencontres se dérouleront dans toutes les régions des TNO. Des représentants du ministère des Finances et du Conseil de gestion financière participeront aux discussions pour répondre aux questions.

Les gens qui ne pourront assister aux rencontres publiques peuvent tout de même prendre part à la consultation en appelant le 1 800 661-0874. Avant la consultation, le ministère des Finances distribuera dans tous les foyers des TNO un dépliant expliquant la situation financière et les enjeux de la consultation.

Nouveau commandement des Forces canadiennes

Le 9 août, un nouvel officier prendra le commandement du secteur du Nord des Forces canadiennes dont l'état-major est situé à Yellowknife.

L'actuel responsable du secteur du Nord, le brigadier-général Duane Daly prend sa retraite, après deux ans à Yellowknife et 32 ans de service dans l'aviation militaire et les forces armées.

Le brigadier-général Daly cède sa place au colonel Pierre Leblanc, un officier d'infanterie du 22e régiment qui occupait avant sa nomination dans le Nord le poste de directeur national des troupes de la réserve et des cadets. Le colonel Leblanc est le premier officier francophone à assumer le commandement du secteur du Nord des Forces canadiennes.

Lauréat d'un Prix de Parcs Canada

Andy Carpenter (un résidant d'Inuvik) a reçu le 15 juillet dernier l'un des douze prix de Parcs Canada. Depuis 1978, les prix sont remis à des personnes ou des groupes qui se consacrent à protéger et à faire apprécier le patrimoine naturel et culturel du Canada.

Président fondateur du Conseil inuvialuit de gestion du gibier, M. Carpenter a notamment contribué à l'intégration des connaissances traditionnelles aux méthodes modernes de gestion des ressources naturelles.

Dans le Nord, Andy Carpenter est associé au succès des parcs Ivvavik (Yukon) et Aulavik, ainsi qu'aux projets du parc Tuktut Nogait et du parc historique national des Pingos (tous les trois dans la région du Delta-Beaufort).

La remise des Prix de Parcs Canada se déroule lors de la Journée des parcs du Canada. Depuis 1990, cette journée est célébrée la troisième fin de semaine de juillet pour souligner le rôle important que jouent les parcs dans la conservation du patrimoine.

Cette année, à l'occasion de la Journée des parcs, le 25e anniversaire du parc national de la Mauricie (au Québec) a été également fêté avec le lancement d'un ouvrage commémoratif, en présence du Premier ministre Jean Chrétien et du ministre du Patrimoine canadien Michel Dupuy.

Agnès Billa

Mine de diamants BHP

Suite de la une

de Gras toucherait de nombreuses collectivités: Wha Ti, Snare Lake, Rae Lakes et Rae-Edzo parmi les membres de la Nation Dogrib relevant du traité 11; Dettah, N'dilo et Lutsel K'e, du côté du traité 8; Coppermine et Umingmaktok dans le Nunavut, ainsi que Yellowknife.

De l'aveu de BHP, aucune collectivité ne profitera autant de l'exploitation des diamants que l'actuelle capitale des TNO. La compagnie entend effectuer 70% de ses achats pour les opérations de la mine dans le Nord et de ce montant, plus de 60% sera dans les faits dépensé à Yellowknife.

Mesures environnementales

Situé à 100 kilomètres au-dessus de la limite de la forêt boréale, le site de Lac de Gras recèle 44 gisements prometteurs. Cinq d'entre eux valent la peine - en termes économiques - d'être exploités. L'extraction des diamants de ces gisements passe par l'assèchement de cinq lacs.

Pour établir la crédibilité du titre de compagnie respectueuse de l'environnement, BHP rappelle dans son énoncé les mentions honorables qu'elle s'est méritée dans le domaine de la protection de l'environnement en 1979, 1980, 1983 et 1986 dans le cadre de ses activités minières au Canada.

Pour minimiser l'impact environnemental d'une mine de diamants dans la toundra, BHP se propose de recourir à plusieurs stratégies. La compagnie a par exemple renoncé à construire une route permanente; ses camps continueront à être ravitaillés par les routes d'hiver ou la voie des airs.

Les poissons des lacs devant être asséchés seront pêchés par les collectivités autochtones de la région, pour leur consommation. D'autres espèces communes des lacs seront relocalisées. Dans le cas des espèces plus vulnérables (les caribous du troupeau de Bathurst et les ours grizzly), la compagnie s'engage à mener des activités de surveillance des migrations et de l'habitat. Ces travaux s'appuieront sur des principes scientifiques et des connaissances traditionnelles.

L'extraction de diamants nécessite des opérations mécaniques de séparation et de nettoyage mais pas de procédé chimique. Pour les déchets industriels et domestiques que le fonctionnement de la mine entraînera, BHP soumet des plans de contrôle de la pollution et de traitement des déchets. Au fur et à mesure et au terme du projet de Lac de Gras, la compagnie prévoit également des mesures de restitution des sites.

Suite à l'exposé par BHP *Diamonds Inc.* de ses intentions et de son plan d'action, les parties intéressées à se prononcer sur le projet de la mine disposent de 60 jours pour préparer leurs interventions.

Agnès Billa

Situé à 100 kilomètres au-dessus de la limite de la forêt boréale, non loin de la route d'hiver reliant la mine Lupin à Yellowknife, le projet de Lac de Gras toucherait de nombreuses collectivités: Wha Ti, Snare Lake, Rae Lakes et Rae-Edzo parmi les membres de la Nation Dogrib relevant du traité 11; Dettah, N'dilo et Lutsel K'e, du côté du traité 8; Coppermine et Umingmaktok dans le Nunavut, ainsi que Yellowknife.

Pour rejoindre d'autres lecteurs...
OPSCOM
ONTARIO : 12 journaux avec un tirage de 105 779
ATLANTIQUE : 8 journaux avec un tirage de 44 803
OUEST et TERRITOIRES : 6 journaux avec un tirage de 14 700
900-325, rue Dalhousie, Ottawa (Ontario)
Tél. (613) 241-5700 Fax (613) 241-6313
1-800-267-7266

Recherche de candidatures

Candidates pour le Prix Jeanne Sauvé

Le ministère du Patrimoine canadien et l'Association canadienne des femmes en communications (ACFC) lance un appel de candidatures pour les Prix annuels Jeanne Sauvé. La date limite de présentation des candidatures est fixée au 2 octobre 1995.

Créés par le ministère du Patrimoine canadien et administrés par l'ACFC, les prix offrent aux femmes travaillant dans l'industrie des communications au Canada la possibilité d'acquérir des connaissances de première main en ce qui concerne la politique fédérale des communications, le rôle du Ministère et ses répercussions sur l'industrie.

Deux lauréates mériteront un stage de 10 semaines au ministère, de mars à mai 1996. Le stage sera adapté à leurs intérêts et à leur expérience de travail tout en demeurant diversifié et source de nouveaux défis.

Pour l'une des lauréates du Prix en 1994, Catherine Kalke de Vancouver, le stage a été «une fantastique expérience éducative. J'ai participé, dit-elle, à la définition d'un cadre pour la politique de l'inforoute et discuté avec de nombreux esprits fertiles et décideurs influents de l'industrie, du CRTC et du gouvernement. L'expérience en valait la peine.»

Cette année, les participantes seront choisies dans les secteurs de la radiodiffusion, du câble, des télécommunications et dans les domaines connexes, y compris celui des multimédias. Pour être admissibles, elles devront posséder de trois à huit ans d'expérience pertinente dans l'industrie, avoir manifestement l'esprit d'initiative et faire preuve d'un sens marqué des relations interpersonnelles et de l'analyse. En outre, elles devront occuper un poste de gestion ou avoir le potentiel voulu pour s'élever à ce niveau.

Les employeurs et employeuses qui estiment que cette expérience unique serait profitable à leurs employées sont encouragés à proposer des candidatures.

Pour de plus amples renseignements et pour obtenir les formulaires d'inscription, communiquer avec l'ACFC au (416) 363-1880 à Toronto ou au 1-800-361-2978.

APF

À la vitesse du gouvernement

Des plans et de l'action...à venir

Ce n'est qu'un peu plus de la moitié des ministères et institutions fédérales qui ont répondu à l'appel.

Seulement 15 des 26 ministères et organismes fédéraux désignés par le gouvernement ont déposé, avant la date limite du 30 juin, leur plan d'action décrivant comment ils comptent s'y prendre pour participer activement au développement des communautés minoritaires.

Les 11 plans d'action qui manquent toujours attendent l'approbation du ministre responsable, selon une porte-parole du ministère du Patrimoine canadien. Lorsqu'il aura en main tous les plans, Patrimoine Canada en divulguera la teneur dans un résumé qui sera publié dans les prochaines semaines. Chaque organisme fédéral devra ensuite aller de l'avant avec les mesures proposées pour mieux desservir les minorités francophones et anglophones.

Le gouvernement fédéral a annoncé en août 1994 que les principales institutions fédérales, et pas seulement le ministère du Patrimoine canadien, auraient dorénavant la responsabilité du développement et de l'épanouissement des communautés minoritaires.

APF

C'est l'heure de brouter

Alain Bessette/L'Aquilon

Il est plaisant de voyager de bon matin car c'est le moment propice pour apercevoir une grande variété de la faune des T.N.-O. Ce gros bison des bois rencontré sur le chemin entre Rae-Edzo et Fort Providence n'a pas cessé une seconde de brouter malgré la présence d'un véhicule automobile à quelques pieds seulement. Veuillez noter que ce bison se trouvait à plusieurs kilomètres avant les limites du sanctuaire de bisons et que la prudence s'impose tout au long de la route.

Ententes Canada-communauté

Des ententes cet automne ?

Si tout se déroule comme prévu, le gouvernement fédéral signera cet automne des ententes Canada-communauté avec les représentants des communautés francophones de sept provinces.

Seuls les francophones de l'Alberta (1994), du Manitoba (1994) et de la Saskatchewan (1993) ont déjà conclu des ententes pluriannuelles de financement, qui permettent aux communautés de financer des projets de développement issus du milieu.

Les négociations avec toutes les autres communautés francophones ont débuté il y a un an dans le cadre de l'exercice de «repositionnement» du ministère du Patrimoine canadien. Les ententes seraient d'une durée de quatre ans, comprenant l'année en cours.

Le gouvernement négocie aussi avec 17 associations francophones nationales dans le but de conclure une entente similaire portant sur le financement de la programmaton annuelle et des projets spéciaux.

APF

Les services publicitaires de L'Aquilon :

(403) 873-6603

Pique-nique annuel

de l'Association franco-culturelle de Yellowknife

au Parc Fred Henne (Long Lake) dimanche le 13 août dès midi. Apportez-vous un lunch !

Pour plus d'information veuillez contacter le :

873-3292

EDITORIAL

Le monde selon BHP

BHP Minerals Inc. vient de publier son énoncé sur l'impact environnemental du projet de mine de diamants de Lac de Gras. Le très imposant rapport en huit volumes ne réserve aucune surprise. Quant au dénouement de cette affaire, il est désormais dénué de tout suspens.

La corporation multinationale d'origine australienne n'a rien épargné pour rallier à sa cause les autres parties impliquées dans le projet, qu'elles y soient favorables ou pas. Photos, cartes, tableaux, citations à l'appui, la version sommaire de l'énoncé réaffirme les intentions de la compagnie et son plan d'action pour l'extraction de diamants dans les Territoires du Nord-Ouest.

Sans insister et sans adopter un ton triomphant, BHP met dans l'un des plateaux de la balance son expérience, sa stature financière et sa réputation de compagnie soucieuse de l'environnement. Dans l'autre plateau, les problèmes qui accablent le Nord (le chômage chronique dans les petites collectivités autochtones, la place démusérée du secteur public dans l'économie) rappellent l'importance - voire l'urgence - de redresser la situation.

Il semble maintenant très improbable que qui que ce soit puisse s'opposer à la volonté de BHP de s'établir dans les Territoires pour y opérer une mine de diamants (une première nord-américaine).

Le projet de mine deviendra bientôt une réalité parce que BHP a les moyens de réaliser ces rêves. On se sent bien humble en ces temps de récession et de lutte au déficit devant les ressources en tout genre à la disposition de la compagnie.

L'énoncé de BHP n'est pas du tout une simple opération de relations publiques. Depuis cinq ans, la multinationale a multiplié les initiatives en tout genre (des travaux les plus techniques aux consultations les plus locales) pour engager le projet d'une mine de diamants sur la voie du succès. Le projet en a acquis un caractère quasi irrésistible. L'argent parle fort et, de toute évidence, les diamants ne font pas exception.

Agnès Billa

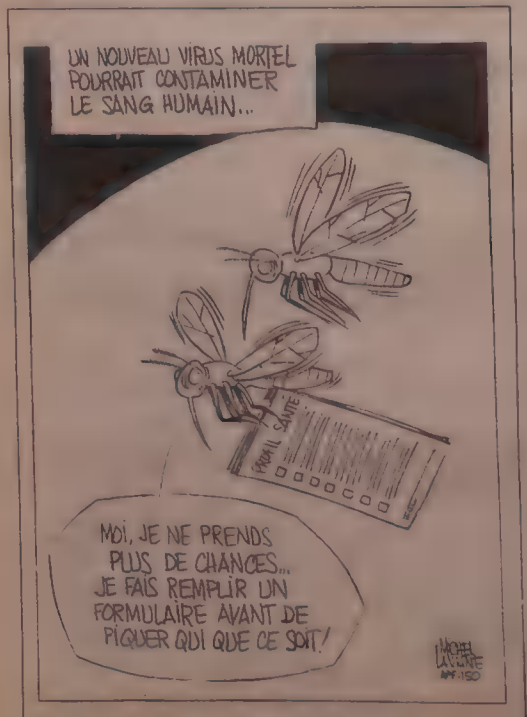

À l' ouvrage

Agnès Billa/L'Aquilon

Il suffit de regarder par la fenêtre du bureau pour constater que, cet été encore, l'industrie de la construction bat son plein à Yellowknife. Du jour au lendemain, un édifice disparait et un autre se dresse à sa place. Pas le temps de chômer pour tous les ouvriers d'ici et d'ailleurs qui s'affairent sur les chantiers.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Votre abonnement [redacted] enregistré à la réception du paiement.

Nom : _____

Adresse : _____

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Montage et textes
Alain Bessette

Graphisme
Stéphanie Boucher

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Annie Bourret (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Corporation Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises*/*L'Aquilon* et est subventionné par le gouvernement canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certaines circonstances où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

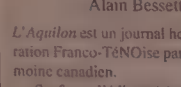

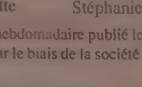

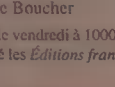

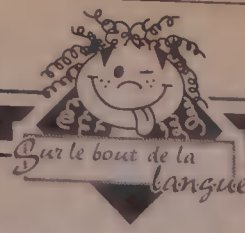

De la tête aux pieds

Pas besoin d'un oeil de lynx pour voir que de nombreuses expressions populaires ont pour origine le corps humain. Le français en compte tellement que, c'est bien simple, les bras m'en tombent!

Comme j'ai le coeur sur la main, je vous le démontrerai avec un petit traité d'anatomie humaine, nouveau genre, de la tête aux pieds. Un conseil: gardez-vous bien de tout prendre au pied de la lettre.

Sans couper les cheveux en quatre, commençons donc par la tête. A vue de nez, il crève les yeux qu'il s'agit là d'une partie du corps très importante: ne dit-on pas coûter les yeux de la tête? Avoir une tête enflée?

Ça vous fait rire dans votre barbe? Ça prend du front tout le tour de la tête pour trouver cela drôle! Pensez donc que la tête sert à creuser [redacted] tombe avec ses dents...Tiens, au lieu de me casser la tête, je vais plutôt changer mon fusil d'épaule et donner un petit coup de coeur, pour faire des pieds et des mains mon prochain sujet.

Sans cette partie du corps, impossible de donner un coup de main à quelqu'un ou de mettre la dernière main [redacted] un projet. Finis aussi, les vols à main armée où l'on hurle «Haut les mains!».

Je mettrais [redacted] main au feu que vous évitez de dire «de première main» [redacted] «de seconde main», de peur de commettre des anglicismes. Pourtant, ces expressions possèdent des sens bien français. Une information de première [redacted] signifie «de source directe, de source sûre». La voiture de deuxième main désigne une automobile d'occasion, ayant [redacted] plus d'une ou d'un propriétaire.

La main symbolise la violence (porter la main sur quelqu'un; en venir aux mains), l'adresse (être habile des deux mains; de main de maître), l'aide (tendre la main) et le flagrant délit (la main dans le sac). La maladresse s'exprime par «avoir les mains pleines de pouces» et «avoir les deux pieds dans la même bottine», deux canadianismes. Mais voilà que vous m'attendez de pied ferme, car vous connaissez aussi l'expression «se mettre les pieds dans les plats». Et «s'y prendre comme [redacted] pied». Puisque c'est comme ça, je n'insiste pas, vous m'avez cloué le bec. Mais...ne comptez pas sur moi pour vous faire des ronds de jambes, parce que je vous trouve mal à main.

Dans un sens, ça tombe bien, je commence à en avoir plein le dos de travailler d'arrache-pied... J'aurais fini par me jeter tête baissée dans des explorations corporelles taboues. Elles vous auraient fait rougir jusqu'aux oreilles, voire sortir les yeux de la tête. Peut-être auraient-elles eu, aussi, l'effet de vous taper dans l'oeil?

De toute façon, j'aurais risqué de me mettre la corde au cou au plan professionnel. Mieux vaut, en définitive, que je prenne mes jambes à mon cou...

Annie Bourret
APF

Donner pour recevoir

De tous les députés francophones de l'extérieur du Québec, le député libéral de Saint-Boniface Ronald Duhamel est celui qui [redacted] fait preuve du plus de générosité envers son parti, selon les statistiques compilées par Elections Canada pour l'année 1994.

M. Duhamel a versé 1820,65$ à la caisse du Parti libéral. Seuls le Premier ministre Jean Chrétien (2270,65$) et le député Jon Gerrard (4418.98$) ont fait preuve de plus de générosité. Chez les autres députés francophones, les dons étaient les suivants: Mauril Bélanger, Ottawa-Vanier (299,06$); Réginald Bélair, Cochrane-Supérieur (1563,97$); Bob Kilger, Stormont-Dundas (590,65$); Don Boudria, Glengarry-Prescott-Russell (680,54$); Eugène Bellemare, Carleton-Gloucester (1181,44$); Raymond Bonin, Nickel Belt (745,65$); Paul DeVilliers, Simcoe-Nord (1418,21$); Diane Marleau, Sudbury (1175,65$); Doug Young, Acadie-Bathurst (495,65$); Fernand Robichaud, Beauséjour (695,65$); Pierrette-Ringuette-Maltais, Madawaska-Victoria (825,65$) Guy Arsenault, Restigouche-Chaleur (545,65$) et Francis LeBlanc, Cap-Breton Highland-Canso (735,65$).

A noter que le député Benoît Serré de Timiskaming-French River n'a pas versé un sou à son parti en 1994. *APF*

Alain Bessette/L'Aquilon

Ils sont partout ces gros ours noirs : près des dépotoirs, aux abords des terrains de camping, sur le bord de nos routes, bref partout ... où il se trouve de la bouffe, leur plus grande préoccupation.

Agent de développement

L'Association Francophone d'Iqaluit tient à vous informer que Stéphane Cloutier travaille maintenant à temps partiel à titre d'agent de développement pour l'AFI.
Vous pouvez le contacter au numéro :
979-4606 ou laisser un message.
Il se fera un plaisir de vous rappeler.

Le Bureau des Congrès et du Tourisme de Windsor/comté d'Essex/Ile Pelée vous invite chaleureusement à venir faire un séjour dans notre coin de pays!

Nous vous offrons :
- des festivals à divers moments de l'année, dont certains parrainés par la communauté francophone;
- un des meilleurs endroits sur le continent pour ceux et celles qui aiment observer les moeurs des oiseaux;
- des restaurants et des magasins et boutiques de grande qualité;
- le casino Windsor;
- d'excellents divertissements intérieurs et extérieurs pour toute la famille.

Appelez-nous dès aujourd'hui pour une trousse d'information pour visiteurs :
1-800-265-3633

Technicienne ou technicien de laboratoire

Affaires indiennes et du Nord Canada

Yellowknife (T.N.-O.)

Ce poste temporaire débute le 1er août 1995 pour se terminer le 31 mars 1997, et est offert aux personnes habitant Yellowknife ou les environs. Vous toucherez un salaire variant entre **34 122** [redacted] et [redacted] **513 $**, auquel s'ajoutent des avantages sociaux.

Vous possédez une formation postsecondaire en technologie chimique, environnementale [redacted] de laboratoire, ou encore une combinaison jugée acceptable de formation en chimie et d'expérience dans l'analyse de l'eau, des eaux usées et des sédiments. De plus, vous avez acquis une expérience en analyse physique, chimique et microbiologique de l'eau ou des eaux usées, ainsi que dans l'utilisation, l'entretien [redacted] le calibrage d'importants instruments d'analyse.

La compétence en anglais est essentielle.

Veuillez acheminer votre demande d'emploi ou votre curriculum vitæ **d'ici le 4 août 1995,** [redacted] **mentionnant le numéro de référence 95-62-R-00042(W8F), à la Commission de la fonction publique du Canada, 9700, avenue Jasper, bureau 830, Edmonton (Alberta) T5J 4G3.**

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature; nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape.

La préférence ira aux citoyennes canadiennes et aux citoyens canadiens.

Nous souscrivons [redacted] principe de l'équité en matière d'emploi
This information [redacted] available in English

[redacted] la fonction publique du Canada [redacted] et Canada

Canada

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent principal des programmes municipaux
[redacted] des Affaires municipales et communautaires — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement est de 51 758 $ [redacted] année.
Réf. : 011-0250MDM-0003 [redacted] **limite** : le [redacted] août 1995

Analystes [redacted] gestion financière (3 postes)
Secrétariat du Conseil de gestion financière — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est [redacted] 550 [redacted] par année.
Réf. : 011-024REW-0003 — **Date limite** : le [redacted] août 1995

Analyste de l'environnement
Ministère des Transports
Yellowknife, T. N.-O.
Le traitement initial est [redacted] 46 721 [redacted] par année.
Réf. : 011-0249GFB-0003 — **Date limite** : le 4 août 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Secrétaire
Collège Aurora — **Fort Smith, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 26 avril 1996)
Le traitement initial est de 31 509 $ par année.
Réf. : 021-0073LM-0003 — **Date limite** : le 4 août 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive, les candidatures doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Coup d'oeil sur la francophonie internationale

Le Maghreb

La francophonie internationale, c'est un vaste ensemble universel qu'il est parfois difficile d'appréhender. Voici le troisième d'une série d'articles qui vous présente les grands événements et les grandes tendances pour la francophonie de plusieurs pays du monde.

Le Maghreb (qui signifie «le couchant» en arabe) est la région de l'Afrique du Nord qui comprend les pays suivants : l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. Le Maghreb a une population d'environ 64 millions d'habitants dont 14,5 pour cent ont le français comme langue d'usage. Le nombre et le pourcentage varient beaucoup d'un pays à l'autre. En Algérie et en Tunisie, c'est plus de 27,6 pour cent de la population totale qui a le français comme langue d'usage alors qu'au Maroc c'est 17,7 pour cent, et 5,4 pour cent en Mauritanie. Dans tous ces pays, l'arabe est la langue officielle.

De ces pays, seule l'**Algérie** ne participe pas aux Sommets de la Francophonie. En fait, en Algérie, ce n'est pas très bon pour la santé d'être francophone, d'origine française ou tout simplement étranger. À la suite d'un appel à tous les étrangers pour qu'ils quittent le pays, 25 Français figurent au nombre des étrangers assassinés par les intégristes. Un à un, les institutions et les symboles français disparaissent du pays.

Plus de 7,4 millions d'habitants sur une population totale de 27 millions considèrent le francais comme langue d'usage. Malheureusement, les journalistes d'expression française, ainsi que les écrivains et les enseignants, vivent maintenant dans la crainte. Conséquence de la répression, la vie culturelle et littéraire francophone algérienne s'exprime principalement hors du pays.

Au **Maroc** (26 millions d'habitants dont 4,6 milllions ont le français comme langue d'usage), la poussée intégriste musulmane fait également des siennes, notamment dans les universités où des troubles fréquents opposent étudiants intégristes et progressistes. Le roi Hassan II joue serré entre un islamisme modéré et une ouverture d'esprit tournée vers le compromis.

La vie intellectuelle et culturelle s'exprime avec succès mais il semble certain que l'attachement du Maroc à la langue française n'ait été qu'un phénomène historique temporaire. Il ne faut pas oublier que la langue française représente pour plus d'un Marocain le vestige d'un passé colonial qu'il voudrait oublier.

La **Mauritanie** présente une certaine stabilité politique mais les efforts du gouvernement en place se heurtent principalement à des troubles frontaliers. Pays [redacted]sable et de désert (90 [redacted] cent du territoire) [redacted] Mauritanie compte 2,2 [redacted]lions d'habitants dont seul[redacted]ment 120 000 sont d'expre[redacted]sion française.

En **Tunisie**, dont près d[redacted] tiers de la population [redacted] francophone, le gouverne[redacted]ment en place, dénoncé [redacted]gulièrement par Amnistie [redacted]ternationale, semble vouloi[redacted] jouer les durs sur le plan po[redacted]litique, bannissant la pres[redacted] étrangère, jugée tendan[redacted]cieuse. Même les antenne[redacted] paraboliques sont interdite[redacted] pour protéger la populatio[redacted] autant des émissions occ[redacted]dentales que de celles prove[redacted]nant d'autres pays arabes.

La lutte à l'intégrisme re[redacted]ligieux se fait par l'arabisa[redacted]tion des noms de rue et, pa[redacted]radoxalement, une pl[redacted] grande place offerte à l'e[redacted]seignement culturel français. Selon le ministre de l'éducation, «un élève qui a [redacted] Voltaire ne deviendra jam[redacted] un Islamiste».

Alain Besse[redacted]

NORTHWEST TERRITORIES WATER BOARD

Office des [redacted] des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l' Office conformément [redacted] l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Municipalité de Broughton Island (Renouvellement)
Objet:	Utilisation et évacuation des eaux municipales

Pour plus de renseignements, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le **8 août 1995**.

NORTHWEST TERRITORIES WATER BOARD

Office des [redacted] des Territoires du Nord-Ouest

Avis d'audience publique

Conformément à la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, une audience publique est prévue concernant la demande de permis suivante.

Titulaire:	CON EXPLORATION ET MIRAMAR CON MINE LIMITED
Numéro:	N1L4-0735
Projet:	Les installations hydros de Bluefish
Emplacement:	Rivière Yellowknife aux environs de la latitude 62° 40'N. et de la longitude 114° 15' O.
Type de permis:	Permis de type «A» d'opération électrique
Objet:	Renouvellement du permis.
Audience:	30 août 1995 à 14 heures dans la salle Melville de l'hôtel Explorer, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest
Note:	Lors [redacted] l'audience, l'Office peut réviser toute disposition du présent permis.
Date limite pour avis d'intervention :	18 août 1995 à 16 heures. Si aucune intervention n'est enregistrée, l'Office peut annuler l'audience.

La demande peut être examinée au bureau de l'Office des eaux (voir l'adresse ci-dessous). Contactez la directrice adjointe de l'Office pour plus de renseignements.

Office des eaux des T. N.-O.
Édifice Precambrien, 9e étage
C.P. 1500,
Yellowknife, NT X1A 2R3.
Tél. (403) 920-8191, Télec.: (403) 873-9572.

Northwest Territories Transports
L'hon. John Todd, ministre

APPEL D'OFFRES

Installation et ajustement d'une nouvelle section médiane - M.V. Merv Hardie

Le présent projet vise l'installation d'une nouvelle section médiane; au besoin, des modifications [redacted] structure et au système du navire; et l'ajustement des nouvelles sections et des sections modifiées – Installation maritime de Dory Point, Km 23.4, autoroute 3, près de Fort Providence, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au rez-de-chaussée de l'édifice de la voirie, 4510 ave Franklin); ou parvenir au directeur de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, [redacted] 16 AOÛT 1995.

Les entrepreneurs intéressés peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 24 juillet 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Les entrepreneurs doivent débourser 100 $ pour se procurer les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Shelly Hodges Commis aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 920-8978
Renseignements techniques :	Greg Whitlock, surintendant Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 695-3427 ou Tony MacAlpine, directeur Téléphone : (403) 695-3424

Avis aux entrepreneurs intéressés. Une réunion portant sur le présent projet aura lieu à 14 h, le 9 août 1995, au Ptarmigan Inn de Hay River, T.N.-O.

Ailleurs dans la Francophonie

Bob Morane au cinéma

Avec Tintin et Maigret, Bob Morane est l'un des Belges les plus célèbres au monde. Le récit de ses exploits s'est vendu à quarante millions d'exemplaires et a été traduit en quinze langues.

Son créateur, Henri Vernes, né Charles-Henri Dewisme, est à l'image de ce héros familier qui, infatigable, a parcouru la planète.

Après plus de quarante ans d'aventures, Bob Morane entamera bientôt une nouvelle carrière au cinéma.

L'écrivain canadien Paul Ohl a accepté en effet une nouvelle commande de scénario : tirer des aventures de Bob Morane un scénario original qui donnerait matière à trois films.

Il ne s'agirait pas d'une expérience inusitée pour Bob Morane qui a déjà fait son apparition dans deux autres types de média soit en bande dessinée (1959) et aussi au petit écran (1963).

Mouvement à deux têtes

Les Guides de langue française du Canada se sont dotées d'un siège social national et d'une appellation spécifiques : les Guides franco-canadiennes. Ce développement permettra d'unifier les efforts pour consolider ce mouvement qui permet aux jeunes filles de se rencontrer, socialiser et se développer à l'intérieur d'un organisme homogène féminin. L'adresse est le 221 rue Baribeau, Vanier, ON, K1L 7K7.

Recettes sur Internet

L'Ambassade de France à Ottawa lance sur Internet «Cuisine-fr». Il ne s'agit pas uniquement d'un recueil de recettes mais d'un recueil consacré à la culture culinaire au sens large. On pourra y retrouver des recettes courtes, des recettes simples, des tours de main, des textes culinaires littéraires et aussi des nouvelles de l'édition de cuisine.

Pour vous abonner, l'adresse est : listserv@univ-rennes1.fr. Le message d'abonnement est (la ligne «Subject» doit rester vide) : subscribe cuisine-fr Prénom Nom Institution.

Voici une recette qui y figure : Des figues au pineau.

- Remplir un pot de figues sèches.
- Couvrir de pineau et rajouter une cuillère à soupe de rhum agricole.
- Une pincée de poivre et des quatre épices, un soupçon de cannelle, une tranche fine de gingembre frais.
- Fermer le pot et agiter chaque matin.
- Servir en digestif après 8 jours de macération.

Au pays-jardin

«Le Canada ne doit pas être une réserve où l'individualité de chacun des éléments serait détruite pour produire un élément nouveau et totalement différent, mais plutôt un jardin dans lequel seraient transplantées les fleurs les plus belles et les plus resplendissantes des autres pays, conservant les meilleures qualités pour lesquelles elle était aimée et prisée dans sa contrée natale.» John Diefenbaker.

Alain Bessette

Chronique «au vert»

Le jargon des prévisions

Les prévisions météorologiques font partie de la vie de tous les jours. À la radio ou à la télé, celles-ci reviennent à toutes les heures et nous décident parfois à porter notre ciré ou notre parapluie.

Voici quelques définitions de termes fréquemment utilisés par les météorologistes.

La **prévision** : c'est un pronostic des conditions météorologiques pour le jour même ou le lendemain tandis que la **prévision à période prolongée** désigne la tendance générale pour les trois jours suivants la prévision.

En été, **très chaud** signifie 7°C au dessus de la température normale; **chaud**, c'est de 4 à 7°C au dessus de la normale; **frais**, c'est de 4 à 7°C sous la normale et **très frais**, c'est plus de 7°C sous la normale.

La **pluie** désigne les précipitations liquides qui tomberont sans arrêt pendant un certain temps. Les **averses de pluie** commencent et s'arrêtent brusquement et cessent en moins d'une heure. La **pluie intermittente** commence et s'arrête à maintes reprises, mais de façon moins abrupte ou fréquente que les averses.

L'**humidex** est un indice qui décrit comment le temps chaud et humide affecte le commun des mortels. Il groupe température et humidité dans une seule donnée constituant une sorte d'indice de «confort».

Vague de chaleur

Il y a vague de chaleur quand le courant d'air rapide de la haute atmosphère que l'on appelle «courant jet» forme, vers le nord, une boucle ou une crête qui reste stationnaire. L'air chaud du sud couvrira alors la région pendant plusieurs jours.

Il y a des étés où des vagues de chaleur torride enveloppent certaines parties du sud du Canada pendant plusieurs jours. À ce moment-là, le courant jet pivote au nord de sa position habituelle et nos régimes habituels de conditions atmosphériques se déplacent. Un immense dôme d'air chaud et sec ou humide, en provenance du sud et du sud-ouest, s'installe alors dans l'espace laissé libre par le courant jet. Cette crête subtropicale de haute pression s'immobilise, bloquant tout système météorologique en déplacement. Plusieurs jours peuvent se succéder sans que l'on ne reçoive un seul souffle d'air frais ou une seule goutte de pluie.

Smog

Cet été, certaines villes canadiennes ont déjà été recouvertes de ces nuages de smog (mot provenant de la fusion des *smoke* et *fog*) dorénavant familiers. Le smog n'a pas seulement l'air malsain, il l'est. Environnement Canada, en collaboration avec les organismes responsables de l'environnement aux niveaux provincial et municipal, émet des avis de smog quand les concentrations d'ozone dépasseront 82 parties par milliard. Il est encore plus important de restreindre l'utilisation des voitures durant les alertes au smog, car leurs gaz d'échappement ne font qu'exacerber le problème. Au Canada, les «zones de smog» sont la vallée du Bas-Fraser en Colombie-Britannique, le sud et le sud-ouest de l'Ontario et la région de Saint John dans l'est du Nouveau-Brunswick.

Y a chaleur à chaleur

Les vagues de chaleur prolongées plus fréquentes ne sont pas les seuls signes des changements climatiques; il faut leur ajouter un plus grand nombre de cas graves de sécheresse, d'inondation, de tempête et d'autres conditions climatiques rigoureuses.

Mais quel mal y a-t-il à ce que le Canada se réchauffe?

1. Dans le sud du pays, la sécheresse accrue causerait la perte des récoltes, l'érosion des sols et une hausse des feux de forêt.

2. Les écoles fermeraient plus tôt pour l'été, ou encore il faudrait y installer l'air climatisé.

3. Il y aurait une hausse vertigineuse des cas d'insolation, de déshydratation et d'hospitalisation.

4. Le niveau des océans pourrait monter et les zones côtières seraient inondées à cause de la fonte des glaciers comme réchauffement et de l'expansion des océans, ce qui aurait des conséquences majeures sur les zones côtières telles Vancouver, l'Île-du-Prince-Édouard, Halifax et Saint-John.

Pollution à quatre roues

Les changements climatiques sont causés par le dioxyde de carbone émis dans l'air.

Le smog, lui, vient de l'interaction des autres polluants (oxydes d'azote et hydrocarbure imbrûlés) avec la lumière du soleil et la chaleur.

En réduisant la charge polluante atmosphérique, on peut non seulement ralentir les changements climatiques, mais assainir l'air; nous n'en respirerons que plus librement.

Les automobiles et autres véhicules sont de grands émetteurs de dioxyde de carbone et des polluants qui causent le smog.

Vous pouvez contribuer à réduire ces causes en suivant les quatre conseils suivants :

1. faites vérifier votre convertisseur catalytique et vos autres dispositifs antipollution pour vous assurer qu'ils fonctionnent le mieux possible. Profitez-en pour faire la mise au point d'été! Les véhicules mal entretenus causent une grande part des émissions à l'origine du smog;

2. réduisez votre vitesse de 10 kilomètres à l'heure; cela économise 10 pour cent d'essence et réduit les émissions; de même, avec des pneus bien gonflés, on abaisse sa consommation d'essence;

3. optez pour les transports en commun et le covoiturage qui permettent de réduire le nombre de voitures sur nos routes, donc les quantités de rejets nocifs dans l'air;

4. evitez les petits déplacements en voiture; ils sont très mauvais pour votre véhicule. Prévoyez un itinéraire logique pour vos courses et effectuez-les d'un coup. Pourquoi ne pas marcher ou utiliser votre bicyclette!

Alain Bessette
Source : Environnement Canada

Écrivez-nous!

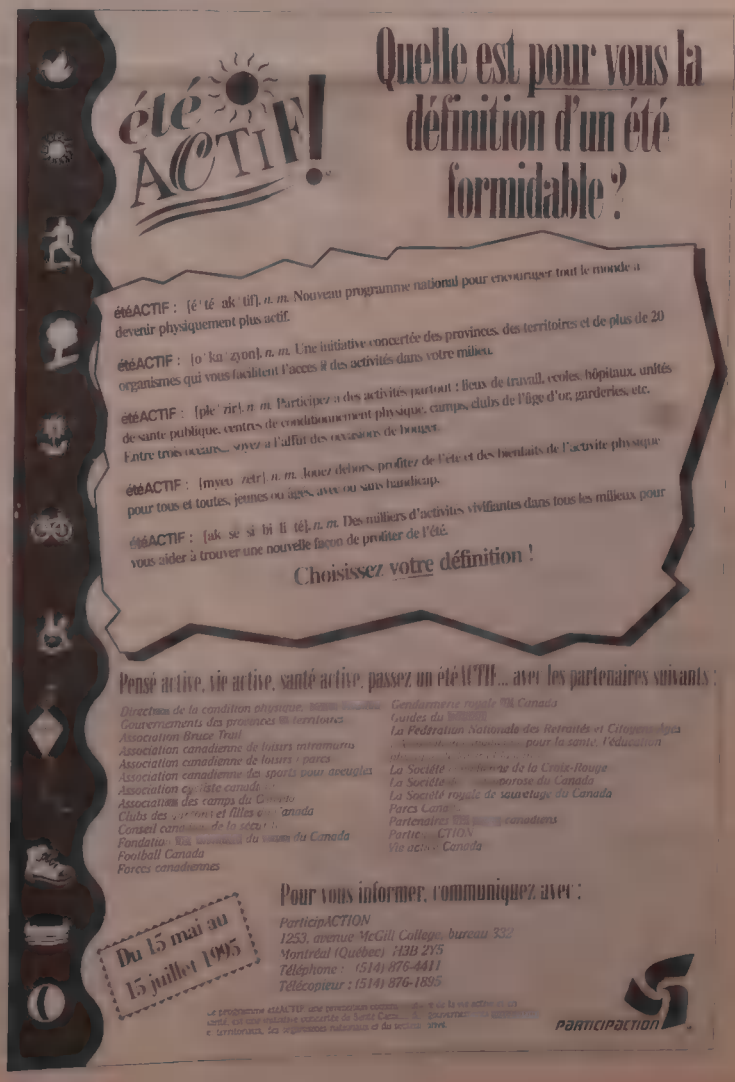

Les mille et une facettes d'un nouveau parc en ville

Photos : Joël Tremblay

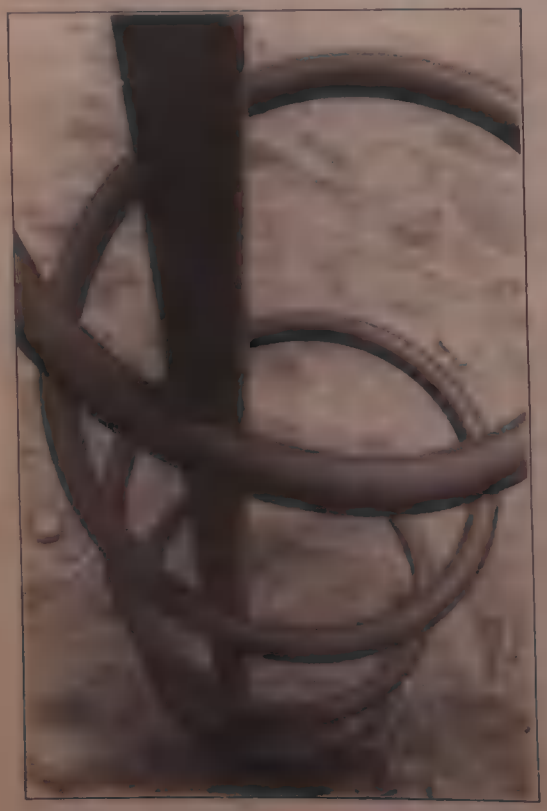

Le parc de récréation situé près de l'école St-Joseph de Yellowknife a été l'objet de réaménagements importants au grand plaisir des jeunes enfants et des adolescents.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 31, vendredi 1er septembre 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

La route s'améliore

Alain Bessette/L'Aquilon

Les travaux de réfection et d'asphaltage de la route reliant Fort Providence [redacted] Rae-Edzo allaient bon train cet été. Il faut avouer que les automobilistes empruntant cette route éprouvaient parfois quelques difficultés à traverser les zones de travaux encombrées par ces monstres de métal.

C'est maintenant officiel

Déclenchement des élections

Le [redacted] octobre prochain, les électeurs et électrices des T.N.-O. se rendront aux urnes afin d'y élire leurs députés.

Lors d'une cérémonie officielle tenue le 24 août dernier, le Directeur général des élections du Canada, agissant à titre de Directeur général des élections des T.N.-O., Jean-Pierre Kingsley ainsi que la Commissaire des Territoires, Helen Maksagak ont signé le bref d'élection en date du 1er septembre, déclenchant ainsi la 16e élection générale des T.N-O.

Les candidats et candidates doivent remplir une formule de mise en candidature à être remise [redacted] directeur-trice de scrutin ou [redacted] son représentant dans les communautés des circonscriptions électorales. La période de mise en candidature débute officiellement le 1er septembre et se déroulera jusqu'au 18 septembre à 14 h, heure locale de la circonscription.

Le recensement électoral s'est déroulé en mai dernier et les listes provisoires d'électeurs seront bientôt affichées un peu partout dans les circonscriptions. Les électeurs n'apparaissant pas sur la liste peuvent s'y inscrire [redacted] plus tard le 27 septembre s'ils veulent se prévaloir d'un vote par procuration, [redacted] la journée même du scrutin le 16 octobre pour le scrutin général et le 5 octobre pour le vote anticipé.

Élections
Suite en page 2

Conseil scolaire francophone en Colombie-Britannique

Nouvelle escarmouche en vue

Les parents d'élèves francophones de Colombie-Britannique entendent poursuivre leur action juridique contre leur gouvernement provincial malgré la création d'un conseil scolaire francophone. Pour les parents, le gouvernement n'assume pas ses responsabilités.

«C'est un pas dans la bonne direction», considère Martine Galibois Barss, présidente de l'Association des parents francophones de la Colombie-Britannique. Cependant, l'APFCB fonde son mécontentement sur le fait que la mise en route de la nouvelle instance serait à sa charge, contrairement aux exigences de la constitution. «Les parents se voient chargés de toutes les obligations et de toutes les responsabilités(...) mais les outils qui leur sont fournis pour prendre en charge ces obligations et ces responsabilités sont inefficaces», [redacted] la présidente de l'APFCB.

Autre point contesté par les parents: l'interdiction du financement provincial des immobilisations scolaires. D'après Martine Galibois Barss, cette interdiction de financement entraîne des inégalités, et contrevient [redacted] l'obligation gouvernementale de fournir des «établissements d'enseignement de la minorité» lorsque le nombre le justifie, selon le principe de l'égalité avec ce qui est offert [redacted] la [redacted]jorité.

Le projet de conseil scolaire élaboré par le ministère de l'Education de la Colombie-Britannique, qui inclut les régions de la Vallée du Fraser, Vancouver, Vancouver métropolitain, Victoria et Victoria métropolitain inquiète en [redacted] les parents francophones résidant à l'extérieur de ces zones. La proposition ne prévoit en effet aucun élargissement du territoire du conseil.

Obtacles insurmontables

De son côté, [redacted] gouvernement a fait savoir qu'il procèderait sans tenir compte des objection des parents.

Néanmoins, l'APFCB poursuit ses démarches auprès des instances provinciales [redacted] ministère du Patrimoine canadien pour reprendre les négociations en vue d'un accord sur le financement du projet. «Sans une entente sur le partage des coûts, le conseil scolaire rencontrera peut-[redacted] des obstacles insurmontables avant même qu'il ne commence à fonctionner», juge Martine Galibois Barss.

La bataille juridique commencée en 1989 [redacted] la base [redacted] l'article 23 de la Charte des droits et libertés [redacted] donc connaître un nouvel épisode.

Matthieu Massip
APF

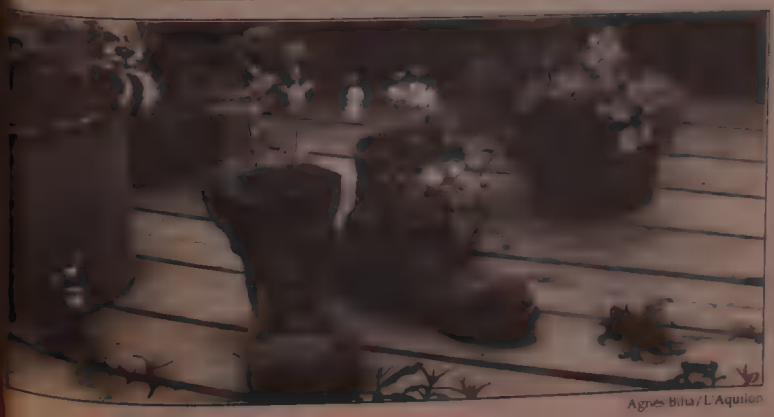

Agnès Bilta/L'Aquilon

Des pieds de fleurs

Voilà une façon bien originale de recycler vos vieilles chaussures. Comme le dirait Félix Leclerc, «lui, ses souliers ont beaucoup voyagé». Y aura-t-il [redacted] jour un aspect positif à l'expression «Ça sent les p'tits pieds».

Avec la rentrée des classes, plusieurs dossiers scolaires sont au sommaire :

Les filles et les sciences.

Lire en page 3

Un cadre commun pour les mathématiques.

Lire en page 3

Congrès de l'ACELF.

Deux articles à lire en page 7

Et aussi :

Sur le bout de la langue.

Lire en page 5

Vote au référendum québécois.

Lire en page 7

ÉCHOS des T.N.-O.

Développement constitutionnel

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ron Irwin n'a pas donné son approbation pour le financement du processus de développement constitutionnel [illegible] l'ouest des T.N.-O. Le ministre a avisé les responsables du Comité de développement constitutionnel de son intention d'attendre après l'élection territoriale lorsque le nouveau gouvernement fera connaître sa position [illegible] le processus de développement constitutionnel. Une somme intérimaire de 120 000 [illegible] sera fournie afin de garder ouverts les bureaux du Comité jusqu'à la fin de 1995.

L'actuel cabinet territorial avait accepté de contribuer pour un tiers [illegible] financement du Comité, jusqu'à concurrence de 510 000 $, en autant que le fédéral fournisse l'autre deux tiers du financement.

Au départ, les responsables du Comité [illegible] questionnent sur la nature de ce geste puisque le financement du processus constitutionnel dans l'est des T.N.-O. n'a pas été assujetti à un tel moratoire.

Le Comité a accepté le financement intérimaire offert tout [illegible] soulignant que seule une petite portion des travaux planifiés pourra être menée à terme. Étant donné tout le travail déjà accompli, l'option de fermer les bureaux [illegible] été rejettée.

Ce répit forcé permettra au Comité de [illegible] pencher davantage sur le processus parallèle d'autonomie gouvernementale affirme le président du comité Fred Koe.

Rencontre historique

Dans [illegible] bande boisée s'insinuant dans la vaste étendue de la toundra, le long de la vallée de la rivière Thelon, une rencontre historique entre Chipewyans et les Inuit du Keewatin a eu lieu du 8 au 11 août dernier. Les deux groupes autochtones qui identifient cette région comme terre ancestrale de chasse et d'approvisionnement en bois s'y sont rencontrés pour la première fois depuis plus de 100 ans.

La rencontre visait à développer des plans de gestions conjoints du sanctuaire faunique Thelon. Ce sanctuaire est d'une superficie de 53 000 kilomètres carrés soit à peu près la même superficie que la Nouvelle-Écosse. Le sanctuaire fut établi en 1927 afin de protéger le boeuf musqué qui était alors en danger d'extinction.

La Co-op dit non

Le magasin *Yellowknife Direct Charge Co-op* tente d'empêcher l'achat de la compagnie de cablo-distribution Mackenzie Media par la compagnie téléphonique NorthwesTel. Le conseil d'administration du magasin Co-op a l'intention d'intervenir lors des audiences du CRTC [illegible] Yellowknife le 18 septembre prochain.

Le président du conseil d'administration de la Co-op, John Monroe, indique qu'il y a des inquiétudes face [illegible] double monopole dont jouirait NorthwesTel dans le domaine des communications si la transaction était complétée. «Ce n'est pas dans l'intérêt du public», a affirmé M. Monroe.

La Co-op songe à créer une compagnie qui achèterait la compagnie de cablo-distribution afin de la soumettre au contrôle direct de la communauté.

Il s'agit de la deuxième fois que la Co-op intervient dans les tentatives de fusions de ces deux compagnies. Ils avaient réussi en 1994 à empêcher l'achat de Mackenzie Media par Northwestel.

14 projets pour l'Est

Le ministre territorial de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi, Richard Nerysoo ainsi que le député fédéral de Nunatsiaq et secrétaire parlementaire aux Affaires indiennes et du Nord canadien, Jack Anawak, ont annoncé des investissements de 842 603 $ dans 10 collectivités de l'est des T.N.-O. en vertu du programme Canada-Territoires du Nord-Ouest sur l'infrastructure. Il s'agit du cinquième volet de projets approuvés dans les T.N.-O. depuis le début du programme en août 1994.

Quatres collectivités de la région de Baffin recevront 285 358 $. Pond Inlet recevra 96 064 $ afin d'aménager un terrain de loisirs polyvalent. Pangnirtung recevra 7 803 $ afin d'effectuer des rénovations au bâtiment de la Hunters and Trappers Association. Iqaluit recevra 77 000 $ pour rénover les installations de la Hunters and Trappers Association. Arctic Bay recevra 11 442 $ pour remplacer et moderniser des installations de radio communautaire ainsi que la somme de 93 049 $ pour rénover un bâtiment qui abritera les locaux de la Hunters and Trappers Association et la Radio Society.

Deux communautés du Keewatin se partageront 298 606 $. Baker Lake recevra 164 178 $ afin d'aménager quatre terrains de jeux et un terrain de sports et pour rénover le bureau communautaire. Coral Harbour recevra 134 428 $ afin de construire une route d'accès de l'aéroport à la rivière Kirchofter.

La région de Kitikmeot recevra des investissements de 258 639 $ répartis entre quatre collectivités. Cambridge Bay recevra 125 100 $ afin de rénover la garderie et d'installer des panneaux sur divers bâtiments municipaux. Gjoa Haven se verra attribuer 54 000 $ afin d'effectuer des rénovations au local des employés municipaux. Taloyoak recevra 30 679 $ pour moderniser le bâtiment de la Hunters and Trappers Association. Holman recevra pour sa part 48 860 $ pour l'installation d'une clôture à mailles métalliques au dépotoir de déchets urbains et pour la rénovation du bâtiment de la Hunters and Trappers Association.

Alain Bessette

Élections

Suite de la une

Pour être éligible à voter, vous devez avoir [illegible] moins 18 [illegible] au 16 octobre 1995, être citoyen canadien [illegible] habiter les T.N.-O. depuis le 16 octobre 1994.

Quelques candidats et candidates ont déjà officiellement annoncé leur intention de se présenter aux élections du 16 octobre. Parmi les députés actuels qui seront à nouveau candidats, il n'y a que le député Jim Antoine qui a contacté tous les média. D'ici deux semaines les annonces officielles devraient se multiplier.

Certains noms prédominants de la scène politique territoriale des 10 dernières années ont annoncé leur intention de ne pas briguer les s[illegible]frages : l'actuelle Première min[illegible]tre Nellie Cournoyea, l'anci[illegible] Leader du gouvernement, Dene[illegible] Patterson, le ministre actuel [illegible] Finances John Pollard et le dov[illegible] des députés, Ludy Pudluk, qui [illegible] présentait la circonscription de Hi[illegible] Arctic depuis 20 ans.

Alain Bess[illegible]

Pris au piège !

Alain Bessette/L'Aquilon

Cet ours qui maraudait autour de la halte routière du lac Chan, à l'affût des miettes laissées par les touristes, a été déporté plusieurs kilomètres plus loin afin de rendre plus sécuritaire ce lieu. Il s'agit d'une façon bien inoffensive de se débarrasser de ces grosses bêtes bien qu'une semaine plus tard un autre ours rôdait déjà dans les parages.

Le retour de la «Grosse machine bleue»?

Seule option de droite pan-canadienne

A l'aube du référendum québécois qui s'annonce pour cet automne, peu de politiciens ont davantage à gagner d'un vote en faveur de l'unité nationa[illegible] que Jean Charest, chef des conservateurs fédéraux.

Jean Charest se fixe une mission: le retour du bleu d'un océan à l'autre. Son parti dévasté par la balkanisation régionale sans précédent qui s'est abattue sur le pays lors des élections de 1993, M. Charest sait plus que tout autre à quel point le «non» [illegible] Québec pourrait appuyer la renaissance du seul parti de droite résolument pancanadien.

Le chef conservateur insiste bien que la défaite de 1993 ne reflète aucunement l'opinion nationale: «Les vrais résultats de 1993 sont que [illegible] millions de gens ont voté pour nous, soit davantage que le nombre de personnes qui ont voté pour l'opposition!», a-t-il rappelé lors d'un souper du Rotary Club à Sudbury le 21 août dernier.

Fort du processus d'orientation politique entamé à la mi-août, les penseurs sont à l'oeuvre afin de créer «le parti politique national le plus moderne au Canada». Une tâche énorme, compliquée sans doute par le pressentiment que les libéraux n'attendront pas plus qu'il ne le faut avant de déclencher des élections fédérales: «Si on tient compte de la faiblesse de l'opposition, pourquoi nous donner davantage de temps pour nous organiser?».

Les victoires de Mike Harris en Ontario et de Gary Filmon au Manitoba, autant que la popularité continue de Ralph Klein en Alberta, redoublent l'espoir du parti conservateur national. Verra-t-on le retour de la «Big Blue Machine», ou Grosse machine bleue, de Bill Davis, premier ministre de l'Ontario lors des années 1970? La machine électorale alors mise en branle dans la province la plus populeuse du Canada a certainement aidé les conservateurs fédéraux en 1984 et en 1988. «Les mêmes gens qui ont travaillé pour M. Harris vont également être actifs au niveau fédéral. Leur présence et leur expérience vont nous être tres utiles. C'est extrêmement encourageant», répond Jean Charest.

Cet enthousiasme a porté certains conservateurs, dont Peter Lougheed, ancien premier ministre de l'Alberta, à se demander s'il n'y aurait pas là un virage à droite au niveau national. M. Charest se garde cependant de trop s'identifier à ses homologues actuels en Alberta et en Ontario. «En tant que leader national d'un parti national, je compte présenter notre propre agenda», a-t-il déclaré. N'empêche que le refrain classique est à l'évidence: moins d'impôts, moins de gouvernement et restructuration des p[illegible]grammes sociaux. «Il s'agit [illegible] produire des résultats. La qué[illegible] est de savoir qui peut mieux l[illegible] les services». De son côté, un c[illegible]didat conservateur local défait [illegible] des récentes élections provinc[illegible] Richard Zanibbi, est satisfait [illegible] énoncés du leader national: «Il [illegible] ce qu'il veut pour le Canada. [illegible] sait ce qu'il faut faire».

Jean Charest a présenté [illegible] exemple des stratégies d[illegible] compte se servir afin de reba[illegible] parti: «Je n'appuierai pas un [illegible]tème qui paye encore les [illegible] pour rester à la maison et n[illegible] faire» a-t-il déclaré d'un ton [illegible]gorique. La solution: une poli[illegible] nationale pour la jeunesse [illegible] d'assurer que chaque jeune [illegible]sonne canadienne soit à l'école, [illegible] travail, ou affectée au se[illegible] communautaire». R[illegible] Therrien, jeune conservateur [illegible] région, appuie cette idée. «Je [illegible] que ça pourrait bien marcher [illegible] des amis qui sont au chômage [illegible] ils n'aiment pas ça. Ils veulent [illegible] quelque chose de leur vie. Je [illegible] rien entendu de pareil du Par[illegible]béral au pouvoir actuellement. C'est le seul plan que j'ai cr[illegible] et j'aime ce que j'entends».

Dominique Milleru[illegible]

Les filles et l'enseignement des sciences

Des calculs erronés pour l'avenir

«Une proportion considérable de jeunes filles qui étudient au secondaire dans les Territoires du Nord-ouest ne réalisent pas l'importance des mathémathiques et des sciences pour l'atteinte de leurs objectifs académiques ou leur future carrière».

Voici une des principales conclusions d'une étude publiée cet été par le Conseil de la condition des femmes des T.N.-O. Le constat - alarmant en soi - se complique du fait des aspirations contradictoires des 611 jeunes étudiantes qui ont été sondées par la chercheuse Mary McCreadie.

Ces étudiantes privilégient en effet pour leurs études postsecondaires les sciences de la santé (15%), les sciences pures (12%), l'éducation (12%), les affaires (10%) et les beaux-arts (9%). Dans trois de ces cinq domaines, les mathématiques sinon les sciences sont un prérequis.

Cela n'empêche pas les adolescentes de se détourner des matières qu'elles devraient au contraire «bûcher». La tendance est tout particulièrement marquée durant le deuxième cycle du secondaire. Prenons le cours de maths 31 (calcul); elles sont deux fois moins nombreuses que les garçons à s'y inscrire. De la dixième à la douxième année, un nombre alarmant d'étudiantes renonce aussi à l'étude de la physique. Certaines matières (la biologie par exemple) obtiennent un peu plus la cote que d'autres (la chimie) mais de façon générale, la situation est inquiétante.

Ces inquiétudes semblent d'ailleurs fondées. Dans les Territoires, les femmes constituent présentement 55% de la population étudiante de niveau postsecondaire. Toutefois, elles se retrouvent massivement dans les domaines de la santé, du travail social et de l'éducation. Dans les métiers et les disciplines techniques (menuiserie, ressources renouvelables), les femmes sont rares. Dans les programmes d'apprentissage, elles ne représentent que 5% des effectifs et elles sont pour la plupart inscrites à des cours de coiffure ou de cuisine.

Dans le but avoué de modifier ces comportements des adolescentes des T.N.-O. à l'école, l'étude sur leurs choix académiques et professionnels se penche sur la question de la pédagogie. Existe-t-il dans la façon d'enseigner les maths et les sciences un biais qu'on pourrait qualifier de sexiste et qui défavoriserait les filles?

On s'interroge aussi sur les contenus de cours. Les mathématiques et les sciences sont qualifiées de matières traditionnellement masculines, dont les théories, les méthodes et les avenues de recherche ont été historiquement définies par les hommes. Pour l'auteure de l'étude, les femmes, leurs expériences et leur savoir ne se reflètent pas dans ces disciplines.

Sur cette question du sexisme en particulier, les avis de la quarantaine de professeurs interviewés sont tranchés. 40% d'entre eux ne croient pas que les préjugés à l'encontre des femmes que l'on retrouve dans la société sont reproduits dans le système d'éducation. 58% pensent tout de même que les injustices qui pourraient se produire à l'école à cause de préjugés sexistes sont non-intentionnelles et passent la plupart du temps inaperçues, ce qui leur permet de se perpétuer.

Margaret Dunn, du ministère de la Santé et des Services sociaux des Territoires du nord-Ouest (un des partenaires de l'étude), éprouve pour sa part des réticences à parler d'une manière propre aux femmes à apprendre. «Je ne sais pas si le fait, par exemple, d'avoir des classes séparées pour les filles et les garçons pour l'enseignement des sciences résoudrait le problème de l'absence des adolescentes dans ces domaines d'études».

Ceci étant dit, la porte-parole du ministère se doute pas pour autant de la justesse de certaines observations contenues dans l'étude. On y signale entre autres que les professeurs encouragent davantage les garçons pour leurs aptitudes intellectuelles alors que les filles sont surtout louangées pour leur assiduité au travail.

Depuis quelques années, il est beaucoup question au ministère de la Santé et des Services sociaux de recruter du personnel issu des Territoires du Nord-Ouest, en particulier des autochtones et des femmes. Pour cette raison, le ministère participe à la diffusion et à la promotion de l'étude sur les filles et les sciences.

Pour rejoindre les adolescentes et les amener à étudier l'algèbre ou l'anatomie, Margareth Dunn croit surtout à la force des modèles. Dans les écoles, lors des journées carrières, vidéo et brochure à l'appui, elle informe les jeunes que de plus en plus de gens d'ici complètent leurs études dans un domaine scientifique et y trouvent du travail. Le pari, c'est que ces gens d'ici devenus par exemple des professionnels de la santé sauront convaincre les jeunes (garçons et filles) de s'accrocher aux cours de maths ou de biologie.

Agnès Billa

Le Consortium de l'Ouest achève une première étape

Nouveau cadre pour les mathématiques

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des Territoires du Nord-Ouest participe conjointement avec cinq autres gouvernements provinciaux et territoriaux au développement d'un cadre commun des programmes d'études mathématiques. Ces programmes d'études s'appliqueront à l'enseignement des mathématiques de la maternelle à la douzième année.

Le cadre commun pour les programmes d'étude des dixième, onzième et douzième années sont en voie d'achèvement.

Le cadre commun développé s'attarde aux façons d'enseigner les mathématiques plutôt qu'au contenu de l'enseignement. Notamment, la nouvelle approche met l'emphase sur la résolution de problèmes et l'usage de la technologie.

Des projets seront mis sur pied au sein du ministère afin d'identifier les besoins de perfectionnement, ainsi que pour effectuer la formation des professeurs.

Ce développement est le résultat d'un protocole de collaboration entre les ministres responsables de l'Éducation de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon concernant l'éducation de base dans l'Ouest canadien. Le groupe de travail se nomme le Consortium de l'Ouest sur l'éducation.

Selon le ministre territorial Richard Nerysoo, «les ministres territoriaux et provinciaux ont trouvé de nouvelles méthodes de partager les ressources et l'expertise dans des sphères d'activités d'intérêt commun de façon à fournir des niveaux de services adéquats selon leurs moyens» Le ministre Nerysoo ajoute que les ministres de ce consortium de l'Ouest veulent établir de meilleures normes en matière d'éducation de base et veulent offrir plus de possibilités pour l'apprentissage individualisé.

Le protocole de coopération touchent notamment aux matières suivantes : l'enseignement de l'anglais, du français et d'autres langues, l'éducation à distance et la technologie, l'éducation spécialisées, l'évaluation des étudiants, etc.

Les provinces et territoires se serviront de ce cadre commun des programmes d'études mathématiques pour bâtir un programme d'enseignement qui reflètera leurs orientations éducationnelles respectives. Le résultat de cet exercice sera d'assurer un niveau de connaissance uniforme notamment au niveau des résultats d'apprentissage spécifiques parmi toutes ces provinces et territoires.

La mise en application du programme dans les T.N.-O. est prévu pour l'automne 1996.

Il s'agit du premier projet issu de ce protocole d'entente. Le comité chargé de développer ce cadre commun était un comité basé en l'anglais mais des représentants de français langue première et d'immersion y ont aussi participé. Un cadre commun pour les programmes d'études du français langue maternelle et français en immersion devrait être complété en juin 1996.

Alain Bessette

Des tonnes de viande sur quatre pattes

Alain Bessette/L'Aquilon

La chaleur et les mouches attirent les bisons vers les aires plus aérées que constituent nos routes. Les divers signes invitant à conduire prudemment ne sont pas à prendre à la légère car une collision avec l'un de ces mastodontes risque de causer beaucoup de dommages.

Garderie Plein

Attention! Attention!

La Garderie Plein Soleil offrira
un programme de prématernelle
Gratuit
Pour les enfants francophones de 3 à 4 ans!
Inscrivez votre enfant dès aujourd'hui!

Pour les étudiant-e-s qui veulent s'amuser,
la Garderie Plein Soleil offre
un service en français
de garde avant/après école

Venez vous joindre à nous!
Pour plus de renseignements, téléphonez au 669-7486

ÉDITORIAL

La chasse aux FHQ est ouverte

Les francophones hors Québec vont prendre leur place dans la campagne référendaire ! Malheureusement, c'est peut-être bien malgré eux car cette place servira de plate-forme pour mousser la cause des indépendantistes du Québec.

Au moment où la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFAC) lancera une vaste campagne promotionnelle, le tout coïncidera avec la campagne référendaire. Cette campagne promotionnelle souhaitée depuis quelques années, a enfin reçu le financement nécessaire par Ottawa.

La promotion n'est pas encore en pleine envolée que les accusations fusent dans certaines chroniques des grands quotidiens du Québec. La prise de position de la FCFAC quant au référendum, exprimée au printemps («Votez non!»), n'a pas été oubliée par les éléments souverainistes de la province. Une faction du Québec jette maintenant un regard suspicieux sur les Francophones hors Québec. Certains titres sont éloquents : «Appel de soumission pour minorités à vendre» ou encore, «Une vente à rabais».

Parmi les tares de la francophonie canadienne qui sont soulignées, il y a celle du haut taux d'assimilation des francophones qui prévaut un peu partout. À cela s'ajoute un discours cher aux «réformistes» de la droite canadienne et qui a échos au sein même de la droite québécoise, les coûts du bilinguisme au pays. Cette argumentation est probablement une des plus biaisées qu'il nous est possible d'entendre. Comme si on devait cesser d'appuyer les mouvements féministes au Canada en raison du sexisme toujours prévalant dans toutes les sphères d'activités de notre société. Mais, non! C'est pour ça que les francophones, et les femmes, continuent de lutter. Y-a encore beaucoup à faire...dont de la promotion.

Alain Bessette

Gardez l'oeil sur la balle

Joël Tremblay/L'Aqu

L'art de bien jouer au golf, tel que nous le démontre Luc Cadieux du service de traduction du ministère de la Justice lors du tournoi de golf du gouvernement le 1 août dernier, est constitué d'une foule de petits détails. Le regard rivé sur la balle, les pieds bien ancrés au sol, évitant la flexion des coudes, l'élan au maximum de sa force doit frapper la balle... et non passer à côté. Petit détail!

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Le courrier des lecteurs de L'Aquilon

Partagez vos opinions !

C.P. 1325
Yellowknife, NT X1A 2N9
Télécopieur : (403) 873-2158

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Annie Bourret (APF)
Matthieu Massip (APF)
Dominique Millette (APF)
Joël Tremblay

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certaines cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

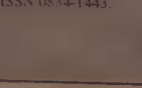

Ne perdez pas les pédales

Comment choisir entre **vélo**, **bicycle** et **bicyclette**? Pour ne pas perdre les pédales, lisez vite cette chronique!

Vélo vient de l'abréviation du mot vélocipède. Le vélocipède (1837) étant l'ancêtre du bicycle (1869) et de la bicyclette (1880), le terme vélo possède un droit d'usage vénérable en français. Le raccourci vélocipède > vélo se produit souvent en français dès qu'un objet devient assez populaire pour qu'on utilise le mot souvent. Motocyclette, abrégée en moto, en est un autre exemple.

Le vélocipède a légué au français le vélodrome, piste aménagée pour les courses cyclistes, ainsi que le vélociste, réparateur et vendeur de bicyclettes.L'élément vélo sert aussi dans les noms de bicyclettes «hivernales». On a ainsi le véloski, sorte de cadre comportant un ski avant dirigé par un guidon et un ski arrière fixe.

On a descendu, traditionnellement, les pentes enneigées du Canada avec ce qu'on appelle un véloneige. C'était une sorte de jouet fait d'un seul patin (de ski) d'un morceau de tonneau), avec un poteau central surmonté d'une petite planche servant de siège. Les synonymes populaires ne manquent pas : le véloneige serait mieux connu sous les noms de bob, branle-cul, cacaouette, cogne-cul, douellon (du nom d'un morceau de tonneau), giguelle, jumpeur et picaouac, pour n'en mentionner que quelques-uns.

Le **bicycle**, d'abord construit en bois puis en fer, possède deux roues de taille inégale. Son usage présentait un danger, parce que le pédalier actionnait la roue avant, presque trois fois plus grande que la roue arrière. Au moindre cahot, le cycliste tombait, il lui était difficile de freiner. Avec ses deux roues de même grandeur et son mécanisme de propulsion à l'arrière, la **bicyclette** a réduit ces risques.

Devinerez-vous pourquoi le «bicycle à trois roues» n'existe pas en français? Le terme juste est «tricycle». Le «bi» dans bicycle signifie «deux» (pensez à bilingue), alors que «tri» veut dire «trois». Cycle désigne un cercle et par extension de sens, une roue. De là l'adjectif cyclable - qui a remplacé véloçable (!) en 1893 - et les noms cyclisme, cycliste et cyclotourisme. Avouez que ces termes sont préférables à véloïsme et véloïste, même si vélotourisme ne poserait pas de problème de prononciation ni de compréhension.

Le verbe cycler, de même que vélocipéder, a cédé la place à pédaler. Au figuré, l'expression «ne pas perdre les pédales» est reliée à la popularité de la bicyclette. Au sens de «perdre ses moyens», l'expression date des années quarante, mais le sens premier de «manquer la pédale» appartient à la fin du dix-neuvième siècle.

En conclusion, on ne peut, contrairement à ce que chante Tex Lecor, se promener sur son «beau becyque». A moins de, vroum vroum vroum, vouloir parler d'une moto en français populaire. Ou de tenir à rappeler une prononciation bien «canayenne» et impropriété. Rien n'empêche, en revanche, de faire du vélo, d'aller en bicyclette, de s'adonner au cyclisme, de rouler sur une piste cyclable même, hélas! de réparer une crevaison.

Annie Bourret, APF

Le pélerinage annuel de Lac-Ste-Anne

Des milliers d'autochtones se réunissent

Depuis 1889, le pélerinage de Lac-Ste-Anne attire une foule de plus en plus nombreuse d'autochtones.

Une foule que les responsables du pélerinage de Lac-Ste-Anne estime entre 15 000 et 20 000 pélerins s'est encore une fois déplacée en direction de Lac-Ste-Anne, situé à environ 40 kilomètres d'Edmonton. Foule composée en grande majorité de dévots d'origine amérindienne, ce sont des milliers de tentes qui s'élèvent dans les champs environnant la chapelle.

Bénévoles et forces policières sont sur les lieux du début à la fin du pélerinage qui se déroule toujours dans la dernière semaine de juillet.

La première mission fut construite en 1843 par le père Jean-Baptiste Thibault, prêtre séculier. L'année suivante, il rebaptisera *Manito Sakahigan* du nom de Lac-Ste-Anne en vertu de son immense dévotion à l'égard de cette sainte.

Dans les années 1860 et 1870, la mission de Lac-Ste-Anne échappe de justesse à la fermeture. En 1887, le père oblat Jean-Marie Lestanc, retourne pour la première fois en 30 ans dans sa Bretagne natale pour y recevoir une révélation qui l'enjoint de réanimer la foi à Lac-Ste-Anne.

En 1889, il lance une invitation aux paroissiens de venir se recueillir sur les rives du lac le 6 juin. L'invitation s'ébruite et 31 personnes de l'extérieur y participent. Un deuxième appel au pélerinage est effectué pour la dernière semaine de juillet et près de 400 personnes se présentent. C'est le début du pélerinage à Lac-Ste-Anne.

Au départ, les pélerins étaient tant des blancs que des métis et des amérindiens et cette tendance se poursuit jusque dans les années 1930. Mais après cette date, le nombre de pélerins blancs plafonne. Dans les années 60 la foule est composée de 10 000 autochtones par rapport à 1 200 blancs.

Alain Bessette

Alain Bessette/L'Aquilon

Ci-haut, la procession se dirige vers le temple pour y célébrer l'une des nombreuses cérémonies.

Alain Bessette/L'Aquilon

Ci-contre, même en camping, David Etchinelle, Déné des T.N.-O. trouve le moyen de mettre ses habits du dimanche. Des autochtones de tout l'Ouest et le Nord canadien ainsi que de plusieurs états américains se donnent rendez-vous à Lac-Ste-Anne.

Garderie Plein Soleil

Assemblée générale annuelle

- Présentation des nouveaux programmes offerts à la garderie
- Élection d'un nouveau conseil d'administration

Jeudi le 7 septembre 1995 à 19h30
À l'école Allain St-Cyr

Si vous êtes intéressé-e-s à poser votre candidature au conseil d'administration, veuillez communiquer avec Juanita Robinson ou Michèle Martel au 669-7486.

Offres d'emplois

La Garderie Plein Soleil
est à la recherche d'un-une

Éducatrice/éducateur

pour la seule garderie de langue française
à Yellowknife.

Sous la supervision de la coordonnatrice, la personne choisie devra :
- être responsable;
- avoir des habiletés d'organisation;
- suivre une programmation établie par la garderie;
- superviser les enfants; et
- faire de l'animation.

Le/la candidat-e choisi-e aura de l'expérience dans la garde des enfants et une connaissance de la langue française est essentielle.

Ceci est un poste d'une durée d'un [illegible] avec possibilité de renouvellement.
Le salaire est négociable selon l'expérience.

Pour plus de renseignements, téléphonez à Danielle Bolduc au 920-2919.

Pour poser sa candidature, veuillez envoyer votre curriculum vitae à :

C.P. 1061
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N8
Att. Michèle Martel
ou par télécopieur (403) 873-2158

La date limite est le 6 septembre 1995

Conseiller de rédaction

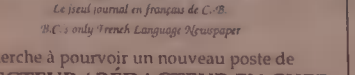

Le seul journal en français de C.-B.
B.C.'s only French Language Newspaper

cherche à pourvoir un nouveau poste de
DIRECTEUR / RÉDACTEUR EN CHEF

Le Soleil de Colombie-Britannique existe depuis 27 ans et entre dans une phase d'expansion. Le journal opère avec 4 personnes, plus des pigistes.

Le candidat idéal devra :
- faire preuve d'une expérience en gestion d'entreprise et en marketing,
- posséder une formation de journaliste,
- avoir une excellente maîtrise du français, écrit et oral, et aussi de l'anglais.
  Avoir fait de la mise en page serait un atout.

La personne devra également :
- être capable de travailler aisément sous pression et à des heures irrégulières (disponibilité les fins de semaines et les soirs),
- posséder des capacités de leadership (flexibilité, initiative et esprit d'équipe) et d'ouverture (savoir accepter la critique et vouloir apprendre).

Salaire et participation aux profits à négocier.
Poste permanent à pourvoir le plus tôt possible.

Veuillez faire parvenir votre Curriculum Vitae avant le 30 septembre 95 à
l'attention de M. Gérard Darmon
Société Euro-West Consulting Ltd.
325-1130 W. Pender ave.
Vancouver, B.C. V6E 4A4

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agents de correction, niveau I
[illegible] Justice — Hay River, T. N.-O.
Le traitement est [illegible] 36 927 [illegible] par année.
[illegible] : 021-0086RW-0003 **Date limite :** le 3 septembre 1995

[illegible] parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

- [illegible] *prendrons [illegible] considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer [illegible] travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est [illegible] langue de travail [illegible] présent poste.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Avis publics

CRTC — **AVIS PUBLIC** — Canada

Avis public CRTC 1995-142. Appel d'observations sur le projet [illegible] révisions au cadre de réglementation de la diffusion de publicité en faveur de boissons alcoolisées. Les observations sur toute question soulevée dans l'avis public, de même que d'autres suggestions relatives aux révisions au cadre de réglementation actuel régissant la publicité en faveur de boissons alcoolisées, doivent parvenir à Allan J. Darling, Secrétaire général, CRTC, Ottawa, (Ont.), K1A 0N2, **au plus tard le 20 novembre 1995**. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant [illegible] la salle d'examen du CRTC au (819) 997-2429 ou au bureau du CRTC à Vancouver au (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC — **AVIS PUBLIC** — Canada

Avis public CRTC 1995-128. En réponse à la demande contenue dans le décret C.P. 1995-398, le CRTC annonce aujourd'hui un processus public aboutissant à la tenue d'une audience publique dans la région de la Capitale nationale à compter du 5 février 1996, [illegible] fins d'établir des règles exhaustives en matière d'accès pour les entreprises de radiodiffusion. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire-général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A 0N2, au plus tard **le : première étape-22 septembre 1995 et seconde étape-1er décembre 1995**. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC au (819) 997-2429 et au bureau du CRTC à Montréal (514) 283-6607, Vancouver (604) 666-2111, Winnipeg (204) 983-6306, Halifax (902) 426-7997.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Appels d'offres

APPEL D'OFFRES
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Services d'agent de sécurité - Poste d'une durée de deux ans

– Aéroport de Yellowknife, T.N.-O.–

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère [illegible] Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre [illegible] 1er étage de l'édifice Highways, 4510, [illegible] Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 12 SEPTEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 30 août 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [illegible] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, Administratrice des contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Ben Webber, chef, Sécurité et protection, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-4680

La Garderie Plein Soleil désire remercier Alain Bessette, Stéphanie Boucher, François Cyr, France Lebeau et Sophie Prince pour leur bénévolat lors du bingo du 17 août. Un profit de 1 600 $ fut amassé pour les petits de la garderie.

APPEL D'OFFRES
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services de nettoyage et d'entretien

Services de nettoyage [illegible] d'entretien - Édifice Arthur Laing, six étages
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE [illegible] SEPTEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent [illegible] procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du [illegible] août 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable (comprenant la T.P.S.) est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Aucune caution n'est exigée pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute [illegible] reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Jim Pagonis, Chef de gestion immobilière, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-6944

APPEL D'OFFRES
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Construction d'une section de camping

Construction d'un chemin de camping [illegible] gravier, de sites de camping [illegible] d'installations
– Reid Lake, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 15 SEPTEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 29 août 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Marc Whitford, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-3177 ou John Laird, Laird and Associates, Tél. : (403) 873-6980

48ème congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)

Décloisonnement et coopération

L'école n'est plus, pour les francophones du Canada, un monde clos, un sanctuaire imperméable au monde extérieur, pouvant vivre en complète autonomie. En partant de ce constat, les 300 congressistes réunis à North Bay (Ontario) ont essayé de penser les rapports école-famille-communauté. Comment renforcer leurs liens, les développer et les étendre à de nouveaux domaines?

Deux mots d'ordre sont sortis de la série d'ateliers proposés: décloisonnement et coopération.

A partir de l'expérience des centres communautaires, Pierre Michaud, professeur à l'Université d'Ottawa, a plaidé pour la coordination des services culturels et éducatifs en français. L'école, si elle reste le coeur des activités francophones, ne doit plus être le seul centre de vie de la communauté. Pour Mariette Carrier-Fraser, sous-ministre adjointe, responsable, entre autres, de l'éducation en français au ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario, «elle est le point de convergence qui s'adapte à la communauté». Et à ce titre, l'école doit provoquer l'installation de nouvelles activités au sein du centre communautaire.

Le premier de ces centres, créé en 1978 à Fredericton (Nouveau-Brunswick) a ainsi rapidement attiré plusieurs animations francophones: scouts, société historique ou cercle du troisième âge. Mais les activités culturelles ne suffisent pas, si la communauté ne peut s'exprimer dans sa langue, dans la vie de tous les jours. On a donc plaidé pour l'ouverture de services (permanences médicales, d'aide sociale, etc.) dans les centres communautaires. «Ce modèle n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen parmi d'autres pour faciliter le développement global de nos collectivités», a conclu Jean-Pierre Cloutier, responsable de la synthèse des ateliers du congrès.

Dans un deuxième temps, ateliers et tables rondes ont dressé le bilan des nouveaux types de partenariats entre écoles et communautés.

Au point de vue économique, Raymond Daigle, le sous-ministre adjoint de l'enseignement du Nouveau-Brunswick, a affirmé «l'avantage d'être francophone». Lise Gagné, responsable des programmes au Collège des Grands Lacs a illustré cette idée par l'exemple de la ville de Welland (Ontario), où la forte demande francophone a provoqué une étroite collaboration avec le secteur privé, «le partenaire par excellence», selon l'initiatrice de ce programme. L'originalité de ce partenariat étant sa réciprocité.Car si les étudiants reçoivent l'aide de techniciens, et intègrent les entreprises par des stages qui débouchent parfois sur des embauches, l'établissement scolaire accueille en retour des employés tentés par la reprise de leurs études. L'expérience de Welland a montre ici, le succès d'une telle initiative.

Enfin, les membres de l'ACELF ont procédé à l'élection de nouveaux vice-présidents et administrateurs.

Les nouveaux vice-présidents sont, pour la région de l'Atlantique, Gérald-C. Boudreau (Université de Sainte-Anne, Nouvelle-Ecosse) et pour le Québec, Guy Allard (commission scolaire Baldwin-Cartier). Les régions ont ensuite désigné leurs nouveaux administrateurs. Ce sont, pour l'Atlantique: Janine Renault (Association des enseignants franco-ontariens). Pour le Québec: Lucienne Dollé (conseil scolaire de l'Ile de Montréal). Pour l'Ontario: Claudette Paquin (directrice à la Chaine TV Ontario). Enfin pour l'Ouest: Denise Bourassa (conseil scolaire du Nord-Ouest, Alberta), Robert Fortier (ministère de l'Éducation de la Saskatchewan).

Louis-Gabriel Bordeleau, président de l'ACELF, a clos les débats en donnant rendez-vous à tous l'an prochain à Regina, Saskatchewan, pour le 49ème congrès.

APJ

Congrès de l'ACELF

Compagnie des cent-associés francophones

Lors du banquet de clôture du 48ème congrès de l'ACELF, la Compagnie des cent-associés francophones a intronisé cinq nouveaux membres. Ces cinq ardents défenseurs de la francophonie canadienne sont Janine Armstrong, Germain Bourgeois et Jean-Paul Scott, qui étaient tous présents à la cérémonie, ainsi que Marcien Ferland et Léon Richard.

Soeur Janine Armstrong a fait de l'éducation son credo. Née à Woonsocket, Rhode Island, États-Unis, mais élevée à Warren en Ontario, elle a été directrice d'école, responsable de programmes d'enseignement et conseillère auprès du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Elle a en outre fait partie de nombreux conseils et comités d'éducation, tant secondaire qu'universitaire. Sa retraite, prise après 37 ans, ne l'empêche pas d'assumer aujourd'hui la direction de l'Accueil Sainte-Marie de Haileybury.

Germain Bourgeois a lui participé directement à la création de 17 écoles francophones dans des milieux difficiles du sud de l'Ontario. Originaire de Sudbury, il obtient une maîtrise en éducation à l'Université d'Ottawa. Enseignant, père de trois enfants, il marque également de son énergie le milieu associatif et notamment le mouvement scout francophone. Retraité depuis 1993, il vient d'être confirmé gouverneur du club Richelieu de Toronto et de St-Catharines (Ontario).

Jean-Paul Scott s'est surtout distingué dans le domaine de l'éducation dans l'Est ontarien comme enseignant, directeur d'école, surintendant et directeur de l'éducation dans la région de Prescott-Russell. Il a siégé dans de nombreux comités pédagogiques et scolaires provinciaux. Cet habitant de Plantagenet fut notamment président de l'Association canadienne-française de l'Ontario.

Marcien Ferland coiffe d'innombrables casquettes: écrivain, auteur, compositeur, metteur en scène, chef d'orchestre, directeur de chorale, ténor, pianiste, trompettiste, violoniste...

Ce Franco-Manitobain a officié également comme maître de chapelle dans plusieurs paroisses de sa province, au pénitencier fédéral de Stony Mountain et à la cathédrale de Saint-Boniface. On se demande comment il peut encore trouver le temps d'exercer sa profession d'enseignant au collège de Saint-Boniface! Marcien Ferland recevra sa décoration le 26 août au Manitoba.

L'éminent docteur Léon Richard, ophtalmologue originaire du Nouveau-Brunswick, a réussi à concilier la réussite professionnelle et la contribution à sa communauté. De son activité intense au sein du monde francophone, on retiendra entre autres, qu'il a présidé le comité consultatif de la commission de l'éducation supérieure des Maritimes et qu'il fut pendant dix ans chancelier de l'Université de Moncton. Membre de l'Ordre du Canada, il a été en outre président de la Société nationale des Acadiens et des Acadiennes. Absent en raison de son état de santé, le docteur Richard recevra bientôt sa décoration au Nouveau-Brunswick.

Le président de la Compagnie des cent-associés francophones, Rhéal Perron, a tenu à souligner l'effort exceptionnel consenti par tous ces nouveaux associés, afin d'assurer le développement de la culture et de la langue française au Canada.

Yves Lusignan
APJ

Pour les Québécois vivant hors-Québec

Vous pourrez peut-être voter au référendum

Les Québécois qui vivent à l'extérieur du Québec depuis deux ans ou moins, pourront voter lors du référendum québécois sur la souveraineté prévu pour cet automne.

Selon Directeur général des élections du Québec, Pierre-F. Côté, tout électeur ou électrice qui est à l'extérieur du Québec depuis deux ans ou moins peut voter par correspondance, à la condition qu'il en fasse la demande au Directeur général des élections du Québec.

Un électeur qui est affecté temporairement à l'extérieur du Québec par le gouvernement du Québec ou du Canada, ainsi que son conjoint et ses personnes à charge, peuvent toutefois voter sans tenir compte du délai de deux ans. Ces électeurs devront cependant fournir avec leur demande une attestation de leur affectation à l'extérieur du Québec.

Les électeurs n'ont pas intérêt à attendre le déclenchement du référendum avant de remplir le formulaire d'inscription. La loi électorale québécoise prévoit qu'une demande complète doit parvenir au Directeur général des élections au plus tard le 24e jour qui précède le jour du scrutin.

Le formulaire d'inscription est disponible auprès des divers Bureaux du Québec au Canada et à l'étranger, auprès des ambassades et consulats canadiens, ou en communiquant avec le Directeur général des élections du Québec à l'adresse suivante: Centre de renseignements, Edifice René Lévesque, 3460, rue de La Pérade, sainte-Foy (Québec) G1X 3Y5, ou en composant le 1-418-528-0422 (les frais d'appels sont acceptés).

Rappelons que lors des élections générales du 12 septembre 1994, 2 393 électeurs étaient inscrits sur le registre des électeurs hors Québec et que de ce nombre 1 455 avaient exercé leur droit de vote.

APJ

http://www.cam.org/~cccb/français.cgi.

Les évêques sur Internet

Les évêques catholiques canadiens sont maintenant branchés sur Internet. En fait, c'est la Conférence des évêques catholiques du Canada qui a maintenant sa voie d'accès à l'inforoute, par le biais du World Wide Web.

Depuis plusieurs mois, le Vatican a sa porte d'entrée sur Internet et il allait de soi pour les évêques canadiens d'en faire autant. Selon le président de la Commission épiscopale des communications sociales du secteur francophone, Monseigneur Roger Ebacher, l'Eglise cherche par ce moyen de communication «à être présent sur la place publique». L'Eglise catholique veut ainsi rejoindre tout ceux «qui sont catholiques mais qui ne vont pas à l'église», spécialement les jeunes qui vivent dans le monde des nouvelles technologies.

On retrouve sur le site des documents publiés récemment par la Conférence canadienne des évêques. On pourra aussi communiquer avec le Service des Editions pour commander une publication. Le catalogue des publications en français ne sera toutefois disponible que cet automne. Malheureusement, la page d'accueil de la Conférence n'est pas très attrayante, le graphisme est inexistant, et le langage s'adresse davantage aux adultes qu'aux jeunes, que l'Eglise tente pourtant de rejoindre sur leur terrain.

Il est également possible de communiquer avec la CECC par courrier électronique (E-mail), par l'intermédiaire d'Internet, en utilisant l'adresse suivante: CCCb@cam.org. Les internautes qui naviguent sur le Net peuvent accéder au site de la CECC sur le World Wide Web en utilisant l'adresse suivante: http://www.cam.org/cccb/français.cgi.

APJ

La vague à l'âme

Une autre saison de voile s'achève déjà pour les amateurs de Yellowknife. Dans quelques mois, le Grand lac des Esclaves sera gelé et les bateaux disparus. Un dernier coup d'oeil sur un été trop court.

Collision sur le lac ... ou requins

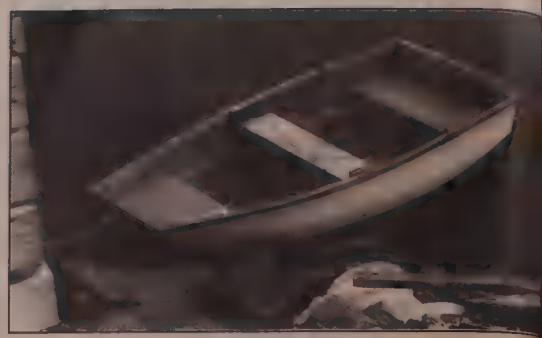

Il était un petit navire ...

Texte et photos :
Joël Tremblay

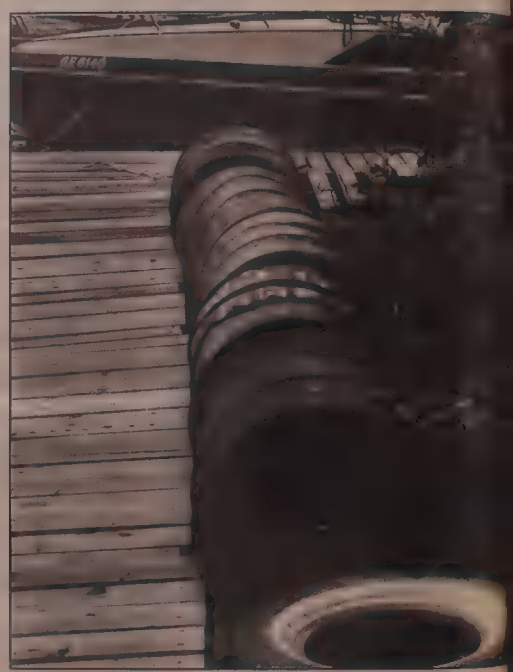

Lorsque le vent n'est pas de la partie, il faut quelquefois s'en remettre aux bons vieux moyens de propulsion.

Des pneus mûrs, prêts à cueillir.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES D

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife. T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 32. vendredi 8 septembre 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Futur pilote de brousse

Agnès Billa/L'Aquilon

Comme bien des jeunes enfants, le jeune Antony Gagnon-Hudson est vivement intéressé par toutes ces merveilles mécaniques qui sillonnent nos routes et le ciel. Le grand vacarme produit par les moteurs n'est sans doute pas étranger à cet attrait.

Service aérien régional

Vols CP annulés

Les vols quotidiens Yellowknife-Hay River du transporteur Canadien Régional qui ne faisaient relâche que le dimanche seront supprimés à compter du 29 octobre prochain.

La compagnie, une filiale des Lignes aériennes Canadien International, a annoncé la nouvelle le 6 septembre, de son siège social à Calgary.

Canadien Régional profite de la fin de la saison estivale et de l'entrée en vigueur de l'horaire d'hiver pour rationaliser ses services dans cette partie de son territoire. Le plus important transporteur régional au Canada avait initialement affecté des avions de plus petite taille au trajet Yellowknife-Hay River.

«Depuis quelques années, le nombre de passagers et le volume de fret aérien sont en baisse dans ce segment du marché. Il n'était plus économiquement viable pour nous de maintenir les vols Yellowknife-Hay River», explique Dennis Erickson, directeur des communications pour Canadien Régional.

M. Erickson précise que l'abolition du service n'entraînera pas de mises à pied. «Les vols de Canadien Régional qui originent d'Edmonton s'arrêteront toujours à Fort Smith puis à Hay River. Au lieu d'aller ensuite à Yellowknife, l'avion fera alors demi-tour pour repartir vers Edmonton». À Yellowknife même, un représentant de Canadien Nord, Barrie Mindus, ne croit pas non plus que l'abolition des vols entraînera des pertes d'emplois. «Ces vols arrivaient et repartaient d'ici à la mi-journée alors que notre personnel régulier est en poste».

Les vols supprimés à la fin octobre portent les numéros CP 1319 (départ de Hay River à midi cinq du

Canadien Régional
Suite en page 2

Campagne de promotion de la francophonie canadienne

Elle coïncide avec le référendum

La Fédération des communautés francophones et acadienne va tenter au cours des trois prochains mois de remédier à la «très pauvre connaissance» qu'ont les anglophones et les Québécois de la francophonie canadienne, grâce à un vaste campagne médiatique à travers le pays.

La FCFA a dévoilé lors d'une conférence de presse à Ottawa les détails d'une campagne nationale de promotion des communautés francophones et acadiennes, qui coïncide avec la tenue du référendum québécois sur la souveraineté. Le thème retenu pour la campagne est «Un million de voix...ça porte loin!»

La campagne présentera «un reflet fidèle et réel de la francophonie canadienne» assure le président de la FCFA, M. Jacques Michaud. La FCFA n'a toutefois pas l'intention de mener une campagne de revendications. Il ne faut pas s'attendre non plus à ce que la campagne de 500 000 $, financée par le ministère du Patrimoine canadien, insiste sur les hauts taux d'assimilation, ni sur les difficultés des francophones à faire respecter leurs droits.

La campagne mettra plutôt l'emphase sur l'existence et la vitalité des communautés francophones, leurs contributions à la société canadienne et leurs perspectives d'avenir. On cherchera à atteindre deux publics cibles: la majorité anglophone du Canada et la majorité francophone du Québec. Par ricochet, on espère que la campagne injectera une bonne dose de fierté aux minorités francophones.

Le groupe musical Hart Rouge qui est originaire de la Saskatchewan, là où le taux d'assimilation était de 68 pour cent en 1991, a été choisi comme porte-parole national de cette campagne sur la «vitalité». Les cinq membres de la famille Campagne signent les messages qui paraîtront dans les quotidiens et les hebdomadaires. Ils chanteront et parleront dans les messages télévisés et radiophoniques. Pour son travail, le groupe a reçu un cachet de 10 000 $.

La campagne pourra aussi compter sur des porte-parole provinciaux «qui inspirent le respect, la reconnaissance et un sentiment de solidarité», selon les mots du président de la FCFA, Jacques Michaud.

Ces porte-parole sont: l'entrepreneure Kristiane Sormany-Albert du Yukon, l'auteur et prêtre René Fumoleau des Territoires du Nord-Ouest, la chanteuse Joëlle Rabu de la Colombie-Britannique, la chanteuse Crystal Plamondon de l'Alberta, le groupe Hart Rouge de

Promotion
Suite en page 2

Joël Tremblay/L'Aquilon

Au rancart!

Avec le retour en force de l'automne, du froid et des feuilles mortes jonchant le sol, plusieurs résidents du Nord se préparent pour l'hiver et rangent ces bateaux qui ne font pas bon ménage avec la glace.

Quelques statistiques sur le Nunavut.
Lire en page 3

Éditorial : Question de partenariat.
Lire en page 4

Sue le bout de la langue : de singuliers pluriels.
Lire en page 5

Les minorités après la souveraineté.
Lire en page 7

Visite du mémorial de Sachsenhausen en Allemagne.
Lire en page 8

ÉCHOS des T.N.-O.

Nellie Cournoyea convoite la présidence de l'IRC

Après quatre ans à la tête du gouvernement, la première ministre des TNO change d'arène politique. Le 16 octobre prochain, elle ne se représentera pas aux élections territoriales dans la circonscription de Nunakput qui regroupe quatre communautés du Delta-Beaufort: Tuktoyaktuk, Paulatuk, Sachs Harbour et Holman.

Nellie Cournoyea a choisi plutôt de retourner dans sa région natale et de s'impliquer dans la vie publique inuvialuit. Des élections à la présidence de la *Inuvialuit Regional Corporation* se tiendront en janvier 1996 et Mme Cournoyea entend briguer le poste. L'actuel titulaire M. Robert Kuptana a laissé entendre qu'il serait disposé à céder sa place à qui voudrait le remplacer.

Originaire d'Aklavik où elle est née en 1940, la première ministre a fait ses débuts professionnels au micro de la radio de *CBC Inuvik*. Elle prit la direction de la station en 1970.

Élue pour la première fois à l'Assemblée législative en 1979, Nellie Cournoyea s'est également beaucoup impliquée pendant les années '80 dans les négociations entourant la revendication territoriale des Inuvialuit. Conclue en 1984, l'entente finale fut la première du genre à être ratifiée dans les TNO.

L'IRC chapeaute un certain nombre de corporations oeuvrant dans les domaines culturel, social et économique (dont les ressources pétrolières et l'immobilier).

Aide aux étudiants

Deux entreprises du Nord, NorthwesTel et IPL (NW) de Norman Wells, vont fournir 10 000 $ chacune pour aider à financer à Edmonton le poste d'un conseiller en services pour les étudiants du Nord. Cette personne a la tâche d'aider et d'encourager les étudiants du Nord qui sont inscrits dans l'une ou l'autre des institutions d'enseignement d'Edmonton.

Depuis plusieurs années, Bellanca Developments/Princeton Developments ont contribué 20 000 $ afin de financer ce poste alors que le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation y allait d'un autre 20 000 $. Pour sa part, l'Université de l'Alberta fournissait les locaux et les services de soutien.

La venue de deux nouveaux partenaires servira à améliorer les services disponibles et à consolider le poste.

Perspectives nordiques

C'est du 12 au 15 septembre prochain que se déroulera à Yellowknife la foire commerciale *Prospects North 95*. Cette foire se déroule à tous les trois ans.

L'objectif de cette conférence est d'encourager le développement du secteur privé dans le Nord. Plusieurs représentants de ce secteur s'y rencontrent et développent de nouveaux liens d'affaires.

Parmi les conférenciers invités, notons la présence de Frank Ogden, mieux connu sous le surnom de Dr. Tomorrow. Il expliquera les conséquences de la révolution technologique et informatique sur notre société au cours des prochaines décennies.

Voici quelques-uns des sujets qui seront abordés lors de cette conférence :

- Les changements dans la réglementation avec la création d'un nouveau territoire dans le Nunavut et la signature d'accords avec différents groupes autochtones;
- Les difficultés et les succès du secteur des mines dans le Nord, incluant les projets de mines de diamants;
- L'industrie pétrolière des T.N.-O.;
- Les communications dans le Nord;
- L'infrastructure dans le secteur des transports;
- Les énergies alternatives;
- Le tourisme, etc.

C'est de l'or en barre

Royal Oak Mines Inc. vient de dévoiler ses résultats financiers non-vérifiés pour les six premiers mois de 1995. Les différentes mines appartenant à la compagnie ont produit 184 206 onces d'or, soit une augmentation de 35% par rapport à l'an passé. Cette augmentation est notamment attribuable au début des opérations de la mine Colomac.

Les revenus de l'entreprise ont été d'un peu moins de 101 millions de dollars canadiens, une hausse de 25% par rapport au bilan de 1994. Des prix à la baisse sur le marché de l'or ont amoindri la hausse des revenus comparativement à la hausse de la production.

Lutte au déficit

Le Syndicat des Travailleurs du Nord (STN) ne participera pas aux audiences publiques du gouvernement sur la réduction du déficit. Selon les représentants du syndicat, le gouvernement a déjà une idée bien arrêtée quant aux solutions possibles : les citoyens ordinaires vont payer la note.

Le refus de participer aux séances de consultation publique n'indique pas un refus de participer au débat, selon le syndicat. Il entend faire du déficit un sujet de controverse lors de la présente campagne électorale.

Alain Bessette et Agnès Billa

Canadien Régional

Suite de la une

lundi au vendredi) et CP 1320 (départ de Hay River à 14 heures 10 les samedis). En provenance de Yellowknife, les vols étaient désignés par le code CP 1139.

Canadien Régional anticipe que des compagnies aériennes basées dans les Territoires comme *Ptarmigan Airways* (un partenaire Canadien Plus) récupéreront une partie de la clientèle et du transport de marchandises Yellowknife-Hay River. Alana Engler, responsable des services à la clientèle et des ventes pour *Ptarmigan* abonde dans ce sens: «Nous desservons Hay River deux fois par jour du lundi au vendredi avec des appareils d'une capacité de 33 places et c'est là une de nos routes les plus fréquentées. Si nécessaire, nous rajouterons des vols à l'horaire. C'est à évaluer dans les semaines à venir».

Pour ce qui est des liaisons Yellowknife-Edmonton, Canadien Nord (une succursale de Canadien International mais une société distincte de Canadien Régional) maintient ses 17 vols directs par semaine.

La situation est cependant très différente dans l'Arctique de l'Est. Le 18 août dernier, Canadien Nord a fait savoir que les vols Montréal-Iqaluit, Nanisivik et Resolute Bay ainsi qu'Ottawa-Iqaluit cesseront également à la fin octobre. La décision de ne plus offrir ces vols est liée aux coûts élevés du service au nombre de passagers jugé insuffisant. Pour les vols Iqaluit-Montréal et Iqaluit-Ottawa, le monopole du service revient donc à la compagnie *First Air*, propriété de Makivik, la corporation des Inuits du Québec.

Canadien Nord demeure dans le futur territoire du Nunavut, mais partir de l'ouest. La compagnie conserve en effet les vols Yellowknife-Cambridge Bay, Resolute Bay et Yellowknife-Rankin Inlet-Iqaluit.

Agnès Billa

Promotion

Suite de la une

la Saskatchewan, M. Laurent Bisson du Manitoba, la scientifique Joëlle Pelletier de l'Ontario, l'entrepreneur Louis Comeau de la Nouvelle-Ecosse, le musicien Bernard Félix de Terre-Neuve et la chanteuse Angèle Arsenault de l'Ile-du-Prince-Edouard. Le parole-parole du Nouveau-Brunswick n'était pas encore connu au moment d'écrire ces lignes.

Le président de la FCFA a eu beaucoup de mal à convaincre les journalistes québécois que la campagne de promotion n'avait rien à voir avec la tenue du référendum québécois cet automne. Même s'il a rappelé à plusieurs reprises que le projet d'une campagne de promotion datait de 1991, il a néanmoins reconnu qu'elle risquait d'être utilisée par le camp du Non lors de la campagne référendaire.

Environ le quart du budget de la campagne de promotion sera dépensé au Québec et il y aura trois vagues publicitaires. Le plan de campagne prévoit la publication d'annonces dans 14 quotidiens au Québec et dans chaque province et territoire, une campagne radio massive au Québec et dans onze stations anglophones hors Québec, l'utilisation des magazines *L'Actualité* et *MacLean's*.

La première phase de la campagne a débuté le 28 août et se terminera le 30 novembre. Elle doit en suite se poursuivre pendant six autres mois, pour peu que la FCFA trouve un autre 500,000$ auprès du secteur privé. La campagne de promotion nationale doit donc en principe durer neuf mois et coûter un million de dollars.

Agnès Billa

Alain Bessette/L'Aquilon

On ne les reverra pas avant l'an prochain, ces gigantesques camions. Ils ont oeuvré tout l'été à améliorer notre réseau routier qui en a toujours bien besoin.

Journée internationale de l'alphabétisation

le 8 septembre 1995

Taigoakhoni Ayoighangnak
Ayoighangnak Taigoakhoni
Titigaklogit Onipkaliokhimayot

Nıhtł'è k'e yahtı gha hoghàdahtǫ
Nıhtł'è k'e yahtı t'à hoghaàdahtǫ
Gogodì ʔatł'è

Apprends à lire
Lis pour apprendre
Écris nos histoires

Kiskinohmaso ayamihcikéwin
Ayamihcikéwin Kiskinohmaso
Masinaha kit-Acimowininawa

Taiguutikkun Ilinnaqtuq
Ilinnaqtuq Taiguutikkun
Aglaqlugit Unipkaavut

ᐃᓕᑦᑭᑦ ᐅᖃᓕᒐᓂᖅ
ᐅᖃᓕᒐᓂᑦ ᐃᓕᑦᑭᓂᐊᕐᐃᑦ
ᐅᓂᒃᑳᑦ ᑎᑎᕋᖅᓴᑐᑦ

Edıhtł'éh k'eh yıatı egodedáhʔah
Edıhtł'éh ghàádé kededahdǫ
Naxegondıe dek'ehnídénahtł'éh

ʔerıhtł'ís k'ànełtı hurıldën
Hurıldën xa ʔerıhtł'ís k'ànełtı
Nuwe hanıé ʔerıtł'ís

ʔedıhtł'é K'e Gots'ədə Kegodáhʔa
T'áhsı Kegodéwahʔa Gha ʔedıhtł'é K'e Gahdə
Raxegodə́ Dàhtł'e

Learn to Read
Read to Learn
Write Our Stories

Edınehtł'eh kak gınohkhı guk'agohndaıh
Edınehtł'eh kak gınohkhı k'ıghe' gahghwondaıh
Nakhwogwandek edınohtł'oh

L'alphabétisation de toutes nos langues.

Northwest Territories Education, Culture and Employment
Hon. Richard Nerysoo, Minister

Quelques statistiques sur le Nunavut

Du chômage chronique au suicide

La Commission d'établissement du Nunavut vient de publier un rapport qui présente les principales conditions démographiques et socio-économiques du Nunavut.

Ce rapport puise à trois sources statistiques principales, le Bureau de la statistique du GTNO, le Recensement de 1991 et le *1994 NWT Labour Force Survey* .

Il est prévu qu'au 1er avril 1999, le Nunavut comptera au total plus de 26 528 résidants dont 53 pour cent (13 906) vivront dans la région de Baffin, 28 pour cent (7272) dans le Keewatin et 19 pour cent (4989) dans le Kitikmeot.

Trente et un pour cent de la population totale vivra dans des centres régionaux alors que 69 pour cent (18 129 résidents) résideront dans de plus petites communautés. Plus des deux-tiers de la population du Nunavut habiteront dans des communautés dont les taux de chômage se situeront de 20 à 47 pour cent.

Population

Les deux collectivités les plus peuplées seront Iqaluit (4440 résidents soit 17% de la population totale) et Rankin Inlet (2179 résidents soit 8,3%). Ces chiffres n'incluent pas l'apport de population qui résultera de l'établissement du gouvernement du Nunavut.

Le Nunavut sera composé à 85 pour cent d'Inuit. La langue maternelle prédominante sera l'Inuktitut dans une proportion de 76 pour cent de la population.

Le taux de natalité dans le Nunavut sera de 33 par 1000 habitants (ce taux est de 15 au Canada et 28 au Mexique). Cinquante-neuf pour cent de la population sera âgée de moins de 25 ans.

Dure réalité

Actuellement, le taux de chômage dans le Nunavut est globalement de 29 pour cent, soit 26 pour cent dans le Baffin, 34 pour cent dans le Keewatin et 30 pour cent dans le Kitikmeot. Au niveau des communautés, Repulse Bay et Baker Lake affichent les plus hauts taux de chômage avec 47 pour cent chacune. À Nanisivik, le chômage n'est que de 3 pour cent.

Fait encore plus désolant, 147 des 226 personnes des Territoires du Nord-Ouest qui se sont suicidées de 1985 à 1994 provenaient du Nunavut. Huit sur 10 étaient des hommes et sept sur 10 des Inuit.

Des 25 suicides qui ont eu lieu dans les TNO en 1994, 21 ont eu lieu au Nunavut. Dans tous les cas, ces personnes étaient inuit et presque toutes des hommes. Elles avaient en moyenne 23 ans; la plus jeune n'était âgée que de 13 ans.

Alain Bessette

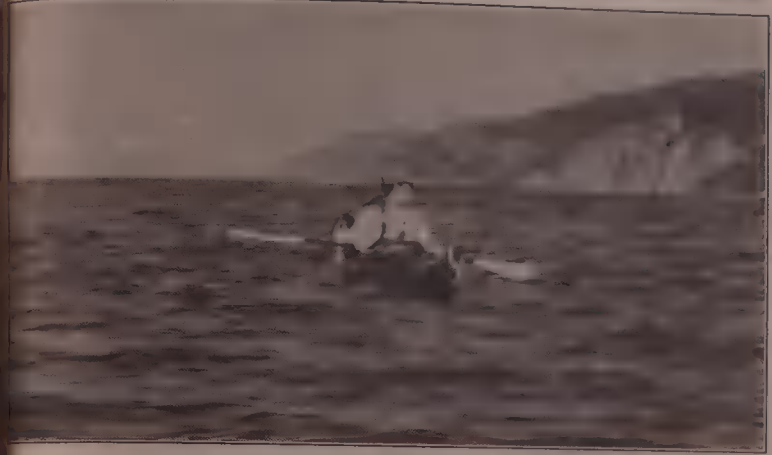

Daniel Lamoureux/Collaboration spéciale

Qu'observe donc Julie Bernier, de Hay River, bien installée dans son kayak de mer, les flots bleus du Saguenay un juillet dernier? Un banc de bélugas? Un phoque? Un rorqual commun?

Élections au Conseil scolaire francophone de Yellowknife le 19 septembre 1995 à l'École Allain St-Cyr

Si la gestion des programmes de français langue maternelle pour et par des francophones vous tient à coeur, présentez votre candidature comme conseiller scolaire.

Mise en candidature

2 ou 3 postes de conseiller scolaire sont à combler aux élections du 19 septembre 1995; le mandat se termine le 30 juin 1996.

En vertu de la nouvelle entente BIB, le mandat des conseillers actuels sera reconduit jusqu'au 30 juin 1996 par un vote des parents.

Tous les francophones de Yellowknife rencontrant les critères d'éligibilité peuvent être élus conseillers.

Critères d'éligibilité

1. Être francophone
2. Être âgé(e) de dix-neuf (19) ans ou plus
3. Être de citoyenneté canadienne
4. Être un contribuable qui paie des taxes scolaires ou un locataire habitant dans les limites de la ville de Yellowknife. (Si vous êtes propriétaire, vos taxes doivent être versées à la Commission scolaire de Yellowknife - district n° 1).
5. Ne pas être employé(e) par l'école Allain St-Cyr ou le conseil scolaire.

Déclaration de votre candidature

Toute déclaration doit être faite par écrit. Elle doit inclure les informations suivantes : vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que votre déclaration dûment signée indiquant que vous répondez critères d'éligibilité.

Date limite pour déclaration de votre candidature : septembre 1995.

Veuillez faire parvenir votre déclaration de candidature l'adresse suivante :

M. Terry Keefe
Surintendant
La Commission scolaire de Yellowknife - district n° 1
5402 - 50e avenue
C.P. 788, Yellowknife, NT X1A 2N6

Électeurs

Les candidats seront élus par les parents des enfants qui fréquentent l'école Allain St-Cyr. Les élections auront lieu le 19 septembre à 19h30 à l'école Allain St-Cyr.

Pour plus de renseignements, composez le 920-7434 ou le 873-6555.

Assemblée de l'Association des parents francophones de Yellowknife

Les parents de l'école Allain St-Cyr et les francophones* de Yellowknife qui sont intéressés à se présenter au Conseil scolaire francophone de Yellowknife sont invités à participer à l'Assemblée générale annuelle de l'Association des parents francophones de Yellowknife le 19 septembre 1995 à l'école Allain St-Cyr à 19h30.

Des élections auront lieu pour combler les nombreux postes vacants au sein de ces deux organismes. Voilà votre chance de vous impliquer!

Venez nombreux! Nous avons besoin de votre participation.

*Certains critères d'éligibilité s'appliquent.

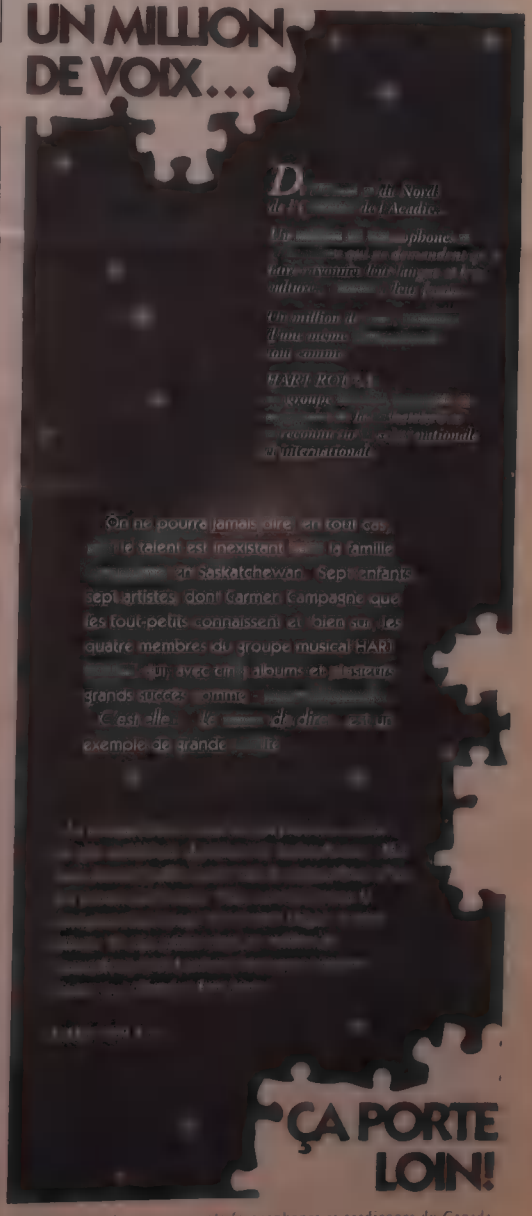

ÉDITORIAL

Question de partenariat

Le 6 septembre, le Gouvernement du Québec que dirige le Parti Québécois a rendu public lors d'une grande cérémonie sa «Déclaration de souveraineté». Le lendemain, la question et la date du référendum étaient dévoilées. Le 30 octobre, les électeurs du Québec se prononceront sur l'avenir du Québec.

Les événements de la semaine plongent donc la Belle Province et le reste du pays en pleine campagne référendaire. L'enjeu est clair, quoique en pense Mme Lucienne Robillard, la ministre responsable du Québec au sein du cabinet Chrétien. Si le mot «pays» ne figure pas dans la question entre les mots «Québec», «devienne» et «souverain», il est tout de même évident que le noeud du débat, l'essentiel de la décision collective à prendre, c'est l'accession, oui ou non, à la souveraineté pour le Québec.

Les experts en politique et les gens de la rue étaient nombreux hier à déclarer que le libellé de la question en tant que telle - sauf si sa formulation avait atteint à des droits fondamentaux - ne pèserait pas lourd dans la balance pour les partisans d'une option ou d'une autre. Personne non plus ne va lire la question et s'exclamait : «Ah enfin, là je comprends le débat et je sais maintenant comment voter!»

L'élément de la question qui va déchaîner les passions, c'est plutôt le fait que l'accession à la souveraineté doit d'abord être précédée d'une offre formelle au Canada d'un nouveau partenariat économique et politique. Un an plus tard, si les négociations pour une entente Canada-Québec n'ont pas abouti, le parlement québécois pourrait tout de même procéder à la proclamation de la souveraineté.

Avant le vote du 30 octobre, aucun premier ministre provincial canadien ne concèdera qu'un partenariat est possible voire souhaitable. Les gens du Québec vont donc devoir prendre leur décision sans le filet de sécurité d'un partenariat promis, concédé voire même envisagable. Pour les gens qui ne sont pas des «convaincus», le saut vers l'inconnu et l'incertitude, voilà le pas qu'ils ne voudront pas forcément franchir.

Agnès Billa

Le «bus» de la garderie

Agnès Billa/L'Aqui

Sitôt que Nathalie Trehin, une éducatrice de la garderie Plein Soleil à Yellowknife aura mis son chandail, les enfants de la garderie et sa collègue Fabienne Roberts seront prêts à partir en ballade à bord de leur nouveau «bus six places» d'un rou rutilant. Daniel Niquet qui travaillait au camp d'été cette année est aussi de la sorti

Attention! Attention!

La Garderie Plein Soleil offrira
un programme de prématernelle
Gratuit
Pour les enfants francophones de 3 à 4 ans!
Inscrivez votre enfant dès aujourd'hui!

Pour les étudiant-e-s qui veulent s'amuser,
la Garderie Plein Soleil offre
un service en français
de garde avant/après école

Venez vous joindre à nous!
Pour plus de renseignements, téléphonez au 669-7486

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette
Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Annie Bourret (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

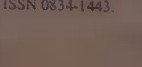

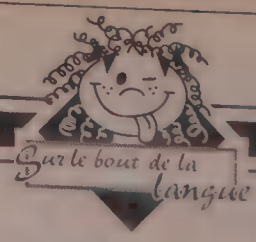

Un pluriel... singulier

Pourquoi **cheveux**, **hiboux** et **chevaux** prennent-ils un X au pluriel, [illegible] lieu du S traditionnel? On écrit pourtant des **bleus**, des **tous** et des **bais**! Les exceptions à la règle du pluriel en S proviennent d'une faute d'orthographe consacrée par l'oubli. Vers le douzième siècle, peu de gens savaient écrire et lire. C'était là le métier des copistes, qui utilisaient l'abréviation X pour indiquer la suite de lettres U + S. Pour les copistes, le pluriel abrégé de cheval était **chevax**, pour reprendre cet exemple. Le même raccourci s'appliquait aux mots se terminant par la lettre U.

Plus tard, on a senti le besoin de rétablir la «bonne» orthographe, c'est à dire l'U manquant, sans toutefois retirer l'X. On avait, tout simplement, oublié le symbole orthographique (US). Et c'est ainsi que **chevax** est devenu **chevaux**, vers le quinzième siècle. Compliqué tout ça? Ç'aurait pu être pire encore : la mode du retour au latin, au seizième siècle, voulait restaurer le L latin dans les pluriels en aux. Il s'en est fallu de peu pour qu'on écrive **chevaulx**! Des grammairiens ont recommandé l'abolition de cette exception que rien ne justifie, sinon un snobisme historique. Ce serait là, d'ailleurs, une réforme facile à mettre en oeuvre et qui éviterait le casse-tête du pluriel de festivals, récitals, maux et canaux, de même que pneus, bleus, dieux et jeux. Quant au pluriel en **oux**, son maintien frise le ridicule, car il n'affecte que sept mots en français : bijoux, cailloux, choux, genoux, hiboux, joujoux et poux.

Ne comptez pas l'adjectif **doux** parmi les exceptions; son histoire linguistique très compliquée justifie cette finale [illegible] X au singulier. Tous les autres mots se terminant par ou, comme sou, voyou, clou et fou, adoptent le S au pluriel. En concurrence avec le S entre le treizième et le seizième siècle, le Z aurait pu devenir le symbole du pluriel. Le S a triomphé parce qu'il se prononçait. Le pronom indéfini **tous** (prononcé touss) illustre cette sonorité ancienne de notre langue.

On retrouve des vestiges du pluriel en Z dans des mots comme nez. Nous considérons **nez** comme invariable, alors qu'il serait plus juste de dire qu'on a conservé son ancien pluriel, pour éviter l'équivoque avec le participe passé du verbe **naître**, qui devient **nés** et **nées** au pluriel. L'imprimeur Etienne Dolet avait demandé, vers 1542, qu'on réserve le pluriel en Z à la deuxième personne du pluriel des verbes. C'est de là que vient la régularité des conjugaisons de **vous aimez**, **vous finissez**, **vous écrivez**.

Rappelons, pour terminer, que les mots ne sont pas tous affectés de la même manière par le nombre grammatical. Une jumelle et des jumelles ont des sens très différents. La botanique, le nord et l'odorat n'ont pas de pluriel. Enfin, les archives, les fiançailles, les funérailles, les mathématiques et les environs connaissent le sort singulier de n'exister qu'au pluriel.

Annie Bourret, APJ

Taux d'inoccupation en baisse à Yellowknife

Les logements se raréfient

Les taux d'inoccupation des logements locatifs sont en baisse dans la majorité des grandes villes canadiennes et la ville de Yellowknife n'échappe pas au phénomène.

La société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) a dévoilé le printemps dernier les résultats de sa dernière enquête pancanadienne sur le logement locatif. Le taux d'inoccupation global pour les 26 grandes régions métropolitaines du Canada est tombé à 4,2% [illegible] avril dernier, le niveau le plus bas en quatre ans. Selon un porte-parole de la SCHL, cette baisse est attribuable à une forte croissance de l'emploi, une diminution des stocks de nouveaux logements locatifs et une hausse des taux d'intérêt hypothécaires.

Les taux d'inoccupation et leurs variations sont loin d'être uniformes d'une grande ville canadienne à l'autre. Ainsi Edmonton affiche un taux de 10,2% (en hausse de 1,1% depuis un an) alors que Toronto affiche un taux de 1,0% (en baisse de 0,8% sur un an).

Pour sa part, Yellowknife affiche toujours un taux d'inoccupation très bas soit 1,6%, en baisse de 0,9% depuis un an.

Cette baisse est généralisée à tous les types de logement locatif de Yellowknife sauf pour les studios (logement d'une seule pièce) dont le taux d'inoccupation est demeuré à 0 au cours des six derniers mois.

Le coût des loyers est relativement demeuré stable, augmentant de 1,2% au cours de la dernière année, en hausse d'environ 12$ par mois.

Les paiements hypothécaires pour un nouveau condominium en 1995 sont comparables au coût moyen de location d'un logement. Les taux hypothécaires devraient augmenter d'ici la fin de 1995 et en 1996.

En bref, le marché du logement locatif à Yellowknife en est un de pénurie. Règle générale, un taux d'inoccupation [illegible] fournit un choix raisonnable aux locataires. Lorsque [illegible] taux est inférieur à 3% sur une période temps prolongée, les choix sont limités mais il s'exerce aussi [illegible] pression en faveur de la construction de nouveaux logements.

Les projections de la SCHL pour la région de la capitale territoriale sont positives. Avec la vente des logements du gouvernement territorial pour ses employés et une croissance économique modérée, le taux d'inoccupation devrait se situer entre deux et trois pour cent vers la fin de 1995 alors que le coût des loyers devraient rester stable.

Alain Bessette

Au service du Nord depuis 25 [illegible]

Services [illegible] français sur demande

Tél : 873-2779
Fax : 873-9080
SCOTIA CENTER

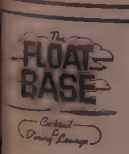

Pour un endroit où il fait bon jaser entre amis-es... c'est l'idéal...

Surveillez la publicité à [illegible] porte pour connaître nos événements spéciaux

Nos heures d'ouverture:

lundi au jeudi 15h à 1h

vendredi et samedi 15h [illegible] 2h

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
en collaboration avec la Fédération Franco-TéNOise
met à la disposition des francophones du Canada
un

service centralisé d'information

Pour y accéder et obtenir documentation et référence en français composez (sans frais) le

1-800-661-0884

24 heures sur 24

Ce service est rendu possible grâce [illegible] l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest

La Fédération Franco TéNOise

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère [redacted] Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Fournir et installer un réseau de multiplateformes pour le ministère [redacted] Transports de Rankin Inlet

Les travaux comprennent la fourniture et l'installation du matériel de traitement de l'information, des logiciels, du réseau et du câblage nécessaires au fonctionnement d'un système opérationnel

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] commis [redacted] contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue); [redacted] commis [redacted] contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 002, Rankin Inlet NT X0C 0G0 (ou être livrées en main propre [redacted] bureau du surintendant régional); ou au commis [redacted] contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Iqaluit NT [redacted] plus tard [redacted] :

14 H, HEURE LOCALE, LE 15 SEPTEMBRE 1995 (YELLOWKNIFE)
15 H, HEURE LOCALE, LE 15 SEPTEMBRE 1995 (RANKIN INLET)
16 H, HEURE LOCALE, LE 15 SEPTEMBRE [redacted] (IQALUIT)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 4 septembre 1995.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Wayne Nesbitt
Agent de projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8765
ou
Ross Mrazek
Surintendant régional
Téléphone : (819) 645-5050

Offres d'emplois

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Surintendant régional adjoint
Ministère du Développement économique et du Tourisme — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 54 368 [redacted] par année, auquel on ajoute une allocation annuelle d'isolement de 4 484 $.
Réf. : 041 0162MH 0003 **Date limite :** le 15 septembre 1995

Instructeur (bijouterie et métallurgie)
Collège de l'Arctique du Nunavut — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement est calculé d'après la scolarité et l'expérience. En sus du traitement, le titulaire reçoit une allocation annuelle d'isolement de 4 484 $.
Réf. : 041 0164JE 0003 **Date limite :** le 15 septembre 1995

Agent-éducateur, niveau II Conseiller [redacted] alcoolisme et toxicomanie
Ministère [redacted] la Justice — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41 672 $ par année, auquel on ajoute une allocation annuelle d'isolement de 4 484 $.
Réf. : 041 0163JE 0003 **Date limite :** le 15 septembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

Coordinateur du Programme de perfectionnement professionnel pour les résidants du Nord
Collège Aurora — **Fort Smith, T. N.-O.**
(Il s'agit d'un poste occasionnel jusqu'au 31 août 1996)
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Réf. : 021 0087LM-0003 **Date limite :** le 15 septembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Directeur adjoint, Élaboration et normalisation des programmes
Ministère des Transports — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 57 592 [redacted] par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0268SFM-0003 **Date limite :** le 15 septembre 1995

Agent de relations du travail
Secrétariat du Conseil de gestion financière — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 49 084 [redacted] par année.
Réf. : 011-0318SFM-0003 **Date** [redacted] : [redacted] 15 septembre 1995

Chef de section, Finances et systèmes
Ministère [redacted] Transports — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 46 721 $ par année.
Réf. : 011-0258SFM-0003 **Date limite :** le 15 septembre 1995

Analyste principal [redacted] matière de politiques
Ministère des Ressources renouvelables — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Il s'agit d'un poste occasionnel jusqu'en juillet 1996)
Le traitement initial est de 51 758 [redacted] par année.
Réf. : 011-0311BB-0003 **Date limite :** le 15 septembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320 YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- *Nous prendrons [redacted] considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive –*
  Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidats doivent clairement établir leur admissibilité.

Northwest Territories

Appels d'offres

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Construction d'une route desservant une [redacted] commerciale, industrielle et résidentielle

Construire approximativement 500 m de route, les travaux incluent le défrichage, la fourniture [redacted] l'installation de ponceaux, l'excavation de déchets, l'excavation générale, ainsi que le chargement, le transport et la mise en place de gravier concassé
– Enterprise, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue); téléphone : (403) 873-7662, ou [redacted] commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au Bureau de service régional, édifice de la Justice); téléphone : (403) 874-2631 [redacted] plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 SEPTEMBRE 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres a l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 5 septembre 1995.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-2631

Renseignements techniques : Dale Enzenauer, agent de projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-2194
ou
Victor Menkal, consultant
Vista Engineering
Téléphone : (403) 873-4894

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Construction d'une section de camping

Construction d'un chemin de camping en gravier, de sites de camping et d'installations
– Reid Lake, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 15 SEPTEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 29 août 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon
Commis [redacted] contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Marc Whitford
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-3177
ou
John Laird
Laird and Associates
Tél. : (403) 873-6980

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Améliorations de la route du lotissement «Snye» et du système de drainage

Construire approximativement 250 m de route et améliorer le système [redacted] drainage dans la communauté. Les travaux incluent le défrichage, la fourniture et l'installation de ponceaux, l'excavation de déchets, l'excavation générale, ainsi que le chargement, le transport et la mise en place de gravier concassé
– Fort Providence, T.N.-O.. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue); téléphone : (403) 873-7662, ou au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au Bureau de service régional, édifice de la Justice); téléphone : (403) 874-2631 au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 21 SEPTEMBRE 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 5 septembre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-2631

Renseignements techniques : Dale Enzenauer, agent de projets
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-2194
ou
Victor Menkal, consultant
Vista Engineering
Téléphone : (403) 873-4894

Ailleurs dans la Francophonie

Vidéos manitobains

La Société franco-manitobaine (SFM) produit présentement une vidéo de promotion sur le Manotiba français. Il s'agit d'une vidéo en français d'une durée d'environ dix minutes qui sera accompagnée d'une version anglaise. La SFM compte rendre cette vidéo disponible à la fin du mois de septembre et elle servira d'outil de promotion lors de présentations effectuées par la SFM auprès des secteurs public et privé.

Dictée P.G.L.

On connaît la Dictée de Bernard Pivot, la Dictée des Amériques de Radio-Québec, mais connaît-on la Dictée de P.G.L?

P.G.L, c'est Paul Gérin-Lajoie, premier titulaire du ministère de l'Education au Québec au début des années 1960, père de la réforme de l'éducation au Québec, ancien président de l'ACDI et, depuis 1977, à la tête d'une fondation qui contribue à l'éducation des enfants en Afrique: la Fondation Paul Gérin-Lajoie.

La Dictée P.G.L en est à sa cinquième édition cette année. Elle s'adresse aux élèves du primaire à travers le pays. En 1994, 124 789 élèves et 5284 enseignants ont participé à la quatrième édition.

Le thème de la dictée cette année est: «Pour faire avancer le monde» et porte sur les moyens de transport. La Fondation fournit tout le matériel pédagogique pour le concours. Chaque élève reçoit un cahier d'activités et chaque enseignant un Guide d'enseignement.

Une nouveauté cette année: le concours répond à une requête des classes d'immersion française en organisant une compétition particulière, mieux adaptée au niveau de compréhension du français des élèves. Pour s'inscrire, il suffit de composer le 1-800-363-2687 ou le 1-514-288-3888.

APF

Parents en congrès

La Commission nationale des parents francophones (CNPF) travaille activement à la préparation de son prochain congrès qui aura lieu du 12 au 15 octobre prochain. Plusieurs conférences seront au programme: il y aura une mise à jour du projet «Modèle de francisation»; une présentation sur l'article 24 de la Charte en vue de préparer des cas-types sur la réparation; et une allocution d'un porte-parole de Patrimoine canadien sur la place du préscolaire dans la promotion des langues officielles.

Alain Bessette

Une coalition propose la création d'une Commission canado-québécoise

Les minorités après la souveraineté

Une coalition formée de quinze grandes organisations québécoises propose la création d'une Commission bilatérale canado-québécoise, qui aurait pour mandat de s'assurer du respect des droits des communautés francophones et acadiennes et de la communauté anglophone au Québec.

«Partenaires pour la souveraineté» est une coalition qui regroupe les grandes centrales syndicales québécoises, l'Union des artistes, l'Union des écrivains québécois, le Mouvement national des Québécois, la Société Saint-Jean-Baptiste et plus d'une centaine d'organismes populaires, soit presque tout ce que la société civile québécoise compte d'organismes favorables à la souveraineté. Sa présidente, Nicole Boudreau, estime que la proposition soumise aux gouvernements et aux associations reflète les préoccupations, réelles, de ces organismes à l'endroit des communautés francophones.

«La totalité de nos organismes sont très préoccupés par la francophonie nord-américaine et le fait français dans le cadre de la campagne référendaire», selon Mme. Boudreau, qui parle «d'un devoir de solidarité» avec les minorités francophones. C'est d'ailleurs le titre d'un document d'une quarantaine de pages, qui explique la démarche de cette coalition souverainiste, qui se veut non partisane.

Le point de vue de «Partenaires pour la souveraineté», c'est que l'indépendance politique du Québec «ne saurait se réaliser sans qu'il soit tenu compte des intérêts et des aspirations des communautés francophones et acadiennes du Canada». Toujours selon la coalition souverainiste, le gouvernement du Canada a l'obligation «de s'engager clairement et fermement» à respecter les droits de ces communautés au lendemain de l'indépendance du Québec, tout comme le Québec s'est déjà engagé à respecter les droits de sa minorité anglophone.

La Commission bilatérale que propose les partenaires pour la souveraineté serait formée en nombre égal de representants des deux Etat, le Canada et le Québec. Son mandat serait d'enquêter et de faire des recommandations à sa propre initiative ou à la demande de l'autre gouvernement, sur toute question relative au respect des droits, à la préservation des institutions et à la promotion de la culture des communautés francophones.

Mme Boudreau estime qu'advenant la souveraineté du Québec, ce dont elle ne doute aucunement, il est dans l'intérêt de la société québécoise de se porter à la défense et d'aider les communautés francophones et acadiennes, qu'elle décrit comme étant «les premiers remparts de la francophonie en Amérique: «Il ne faut pas qu'ils tombent!», lance-t-elle.

Ceci dit, il ne s'agit pas de faire du chantage sur le dos de la minorité anglophone du Québec, assure Mme Boudreau: «Les droits de la minorité anglophone au Québec ne sont pas tributaires de la façon dont le Canada anglais traitera sa minorité».

Mme Boudreau dit avoir communiqué avec des représentants d'associations francophones «de façon informelle», pour sonder le terrain avant de rendre public la proposition des Partenaires pour la souveraineté. Seul le Groupe pour le développement, qui se décrit comme «un rassemblement pour la justice sociale» formé de personnes oeuvrant au sein des communautés francophones, a immédiatement salué cette proposition.

On se souviendra que le Bloc québécois et, plus récemment, le gouvernement du Québec ont dévoilé leurs politiques à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada.

APF

Les hauts et les bas d'une campagne de promotion

582 985 voix...ça porte moins loin!

Au cours des trois prochains mois, et donc en pleine campagne référendaire au Québec, les Anglo-Canadiens et les Québécois liront dans leurs journaux, entendront à la radio, ou verront au petit écran des messages publicitaires mettant en évidence «la vitalité» des communautés francophones et acadiennes.

Cette campagne médiatique lancée par la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), grâce à une subvention de 500 000 $ du ministère du Patrimoine canadien, était plus que nécessaire.

Il suffit de se promener au Québec et de discuter avec les simples citoyens pour se rendre compte à quel point les Québécois ignorent jusqu'à l'existence de ces centaines de milliers de francophones qui vivent à l'extérieur du Québec. Il ne faut pas s'en étonner: depuis au moins vingt ans, l'enseignement de l'histoire dans les écoles secondaires québécoises n'est pas une priorité, c'est le moins qu'on puisse dire. Tout le monde sait également que le Québec politique a pris ses distances avec les minorités francophones à partir des années 1960, en pleine Révolution tranquille.

Au Canada anglais, les minorités francophones sont tellement bien intégrées à leur milieu, pour ne pas dire parfois qu'elles sont en voie d'extinction, qu'elles sont invisibles aux yeux de la majorité anglophone. Il faut parfois rappeler son existence à son voisin, lorsqu'on désire qu'il s'intéresse à nous.

Le gouvernement fédéral a injecté des centaines de millions de dollars pour venir en aide aux minorités francophones depuis l'adoption de la Loi sur les langues oficielles en 1969. Mais de peur de provoquer un ressac chez les anglophones et les nationalistes québécois, il a toujours évité de faire la promotion du bilinguisme et du fait français au Canada, par le biais de campagnes publicitaires. Ottawa n'a pourtant jamais eu de la difficulté à trouver de l'argent pour promouvoir le multiculturalisme, mais à quand remonte la dernière campagne fédérale mettant en vedette les minorités francophones?

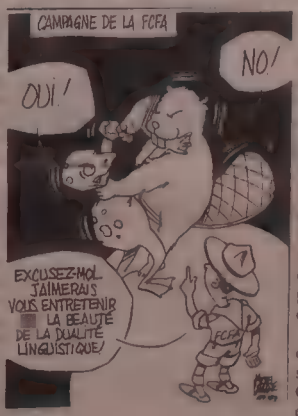

On ne peut donc pas blâmer la FCFA de faire, avec l'aide financière d'Ottawa, ce que le gouvernement fédéral a toujours refusé de faire en son nom propre, pour ne pas effaroucher inutilement les péquistes, les réformistes, les coristes, les membres de l'APEC et tout ce que le Canada compte de Canadiens anglais et de Québécois «purs et durs».

Mais ce n'est pas parce que les Québécois connaissent mal leur histoire qu'il faut pour autant leur en compter. Les dirigeants de la FCFA ont été malhabiles lors du lancement de leur campagne. Il était au départ futile de tenter de convaincre les journalistes québécois que la campagne ne coïncidait pas avec la tenue du référendum.

Affirmer que l'on travaille «depuis quatre ans» à la préparation de cette campagne et prétendre du même souffle que la date choisie pour son lancement n'est que fortuite et n'a aucune connotation politique, c'était ouvrir la porte à toutes les interprétations. Et même si cela était vrai, pourquoi ne pas avoir reporté la campagne de six mois?

Sitôt débutée, cette campagne se heurte au scepticisme général au Québec. La FCFA, qui est la cible des railleries des journalistes de la colline parlementaire, a certainement déjà pris bonne note des analyses et des commentaires ironiques et cyniques publiés dans la presse québécoise, dans les jours qui ont suivi le dévoilement de la campagne publicitaire.

Le groupe musical Hart Rouge de la Saskatchewan, porte-parole officiel de cette campagne qui met l'emphase sur «la vitalité» des communautés francophones et acadiennes, aura fort à faire pour en convaincre les Québécois. La Saskatchewan avait un taux d'assimilation de 68 pour cent en 1991.

Il serait d'ailleurs temps de cesser de prétendre, pour des raisons politiques, qu'il y a un million de francophones qui vivent à l'extérieur du Québec, comme le laisse entendre le slogan de la FCFA: «Un million de voix...ça porte loin!».

Selon Statistique Canada, on comptait 946 780 personnes de langue maternelle française dans les provinces anglophones en 1991. De ce nombre, 582 985 parlaient encore le français à la maison. Les autres sont des naufragés.

Et ce n'est pas parce que des dizaines d'associations francophones multiplient depuis des années les efforts pour les rejoindre et les rescaper, qu'il faut conclure pour autant qu'ils ont tous survécu au naufrage.

En fait, on devrait plutôt se réjouir que près de 600 000 francophones résistent encore aux forces assimilatrices et témoignent quotidiennement de la présence française au Canada. Mieux vaut bâtir la francophonie canadienne sur les acquis que sur une illusion.

582 985 voix, ça porte moins loin qu'un million, mais au moins le son qui s'en dégage est plus harmonieux et plus limpide aux oreilles.

Yves Lusignan

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Services d'agent de sécurité - Poste d'une durée de deux ans

– Aéroport de Yellowknife, T.N.-O.–

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 12 SEPTEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 30 août 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, Administratrice des contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Ben Webber, chef, Sécurité et protection, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-4680

Détour par Sachsenhausen

Un après-midi à l'ombre

La deuxième Guerre mondiale est terminée depuis cinquante ans déjà. La Libération suscita à l'époque des espoirs fous de paix universelle

Hélas, la fin du conflit n'aura pas permis d'en terminer [illegible] fois pour toutes avec les hostilités aux quatre coins de la planète.

L'importance de souligner la victoire de 1945 n'en est pas pour autant moindre ou bêtement partisane. Une telle occasion m'a été offerte cet été lors d'un séjour à Berlin.

A la lecture du guide Michelin, j'ai appris sur place - et à ma grande surprise - qu'il se trouvait à 35 km de la capitale de l'Allemagne réunifiée le site d'un ancien camp de concentration. Une visite s'impose, ai-je tout de suite pensé.

J'aurai tout de même attendu jusqu'à la dernière journée de mon voyage pour me rendre à Sachsenhausen, dont le nom et l'histoire m'étaient inconnus.

Le moment de «l'excursion» venu, je prends le métro puis le train de banlieue jusqu'à la ville d'Oranienburg. Le trajet me semble d'une facilité désarmante, un peu navrante.

Je déambule ensuite dix-quinze minutes sur un boulevard et dans les petites rues tranquilles d'un quartier résidentiel. La journée est très chaude. Je marche à l'ombre. Autour de moi, les gens vaquent à leurs occupations.

Je me prends à penser que ça devait être un peu comme ça de 1936 à 1945, alors que le camp fonctionnait. À l'extérieur des murs, au-delà des barbelés, la vie se poursuivait. Plus de 200 000 personnes ont pourtant été détenues à Sachsenhausen. Dans ce camp réservé aux hommes, près de 100 000 prisonniers ont péri.

Au bout de Straße der Nationen, j'aperçois la grille du camp devenu un mémorial national en 1961. Près de l'entrée, un casse-croûte ambulant offre des rafraîchissements et des sandwiches aux touristes. Une fois franchie la grille d'entrée, je me retrouve dans un lieu qui ressemble à s'y méprendre à un parc où se promèneraient des familles et des amis.

La réalité de l'oppression nazie se concrétise toutefois au bout de la première allée bordée d'arbres. Le nouveau musée du mémorial présente à propos de la libération du camp un film inédit et des photos également peu connues du public.

Le film est consacré à l'Opération des «bus blancs», des convois de la Croix-rouge évacuant des prisonniers scandinaves. La permission de rentrer chez eux leur avait été accordée durant le premier trimestre de 1945, sur ordre de Himmler. Le chef de la Gestapo devenu ministre de l'Intérieur savait l'arrivée des Alliés imminente et espérait négocier la reddition.

Les photos, elles, montrent les horreurs de la fin de la guerre. Juste avant que les soldats russes et polonais ne libèrent Sachsenhausen les 22 et 23 avril 1945, les commandants du camp ordonnent une marche de la mort pour les détenus. L'épreuve exténuante a pour but d'achever les prisonniers les plus affaiblis et d'amener les survivants vers des camps d'extermination.

L'exposition est d'autant plus frappante que les appareils pho[illegible] étaient quasi introuvables durant [illegible] guerre et, surtout, que c'est souve[illegible] au péril de [illegible] vie que l'on docume[illegible] tait de telles scènes.

La tête pleine de ces imag[illegible] douloureuses, je retourne au gra[illegible] air pour finalement passer par [illegible] porte de la tour A et me retrouv[illegible] dans l'enceinte du camp. D'u[illegible] superficie de 31 hectares à sa con[illegible] truction, le camp s'étendait en 19[illegible] à 400 hectares (100 ha = 1km²).

De forme triangulaire, il ét[illegible] organisé selon le modèle habitue[illegible] place d'appel pour les punitions [illegible] les exécutions, baraques (y compr[illegible] celles du «petit camp» rajouté [illegible] 1938 pour les juifs allemands arr[illegible] tés lors des pogromes), bâtime[illegible] cellulaire pour la détention de rig[illegible] eur (isolement et obscurité), p[illegible] tence, infirmerie/morgue/labor[illegible] toire d'expériences médicales ind[illegible] gnes de ce nom, cuisine, buande[illegible] et la station Z, le comple[illegible] d'extermination avec chambre à ga[illegible] et four crématoire.

La devise du camp étant «L[illegible] travail est le prix de la liberté», l[illegible] prisonniers se retrouvaient égale[illegible] ment dans des ateliers de fabri[illegible] tion de fausse monnaie ou de fa[illegible] papiers. D'autres moins fortun[illegible] (?) arpentaient 10 heures par jour [illegible] 15 kg sur le dos le parcours d'es[illegible] des chaussures où l'on testait [illegible] résistance des semelles.

En déambulant d'un bâtiment [illegible] l'autre, la conscience des atroci[illegible] qui se sont déroulées dans ce pé[illegible] mètre se fait de plus en plus aigu[illegible] Les visiteurs en grand nombre [illegible] jour-là se déplacent sans grand bru[illegible] La présence de plus en plus palpab[illegible] des morts et de toutes les victim[illegible] intimide. Les regards des vivants [illegible] croisent furtivement. Plusieurs o[illegible] les yeux rouges. Les gens écha[illegible] gent leurs impressions en alleman[illegible] en russe, en italien, en français, e[illegible] anglais. L'Europe est au rende[illegible] vous des souvenirs et des comme[illegible] morations.

En quittant le camp d[illegible] Sachsenhausen, malgré la tristesse [illegible] je me sens aussi étrangement e[illegible] paix avec moi-même. J'ai l'impre[illegible] sion d'avoir pris part à un homma[illegible] impromptu destiné à des êtr[illegible] frappés par la folie meurtrière d[illegible] idéologies. Leurs souffrances et le[illegible] disparition ne doivent pas être [illegible] nes ni oubliées.

Agnès T[illegible]

Mémorial de Sachsenhausen

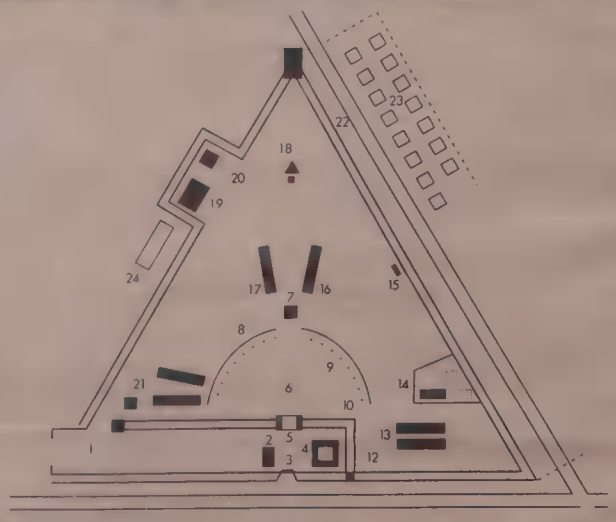

1. Kommandantur de la SS
2. Siège du commandant du camp
3. Porte d'entrée
4. Le nouveau musée construit en 1960
5. Tour A
6. Place d'appel (pour les appels et les punitions)
7. Potence (où avaient lieu les exécutions publiques)
8. «Mur des croix» construit en 1960
9. Parcours d'essai pour tester les semelles de chaussures
10. Système de sécurité : barbelés, miradors, grillage électrifié
11. Petit camp
12. Baraques 18/19 (atelier de fausse monnaie)
13. Baraques 38/39 (dortoir des détenus juifs)
14. Bâtiment cellulaire
15. Stèle commémorative des victimes de la dictature de Staline (érigée en 1990)
16. Ancienne cuisine des détenus
17. Ancienne buanderie
18. Mémorial
19. Fondations du bâtiment d'exécutions massives «Station Z», exécution par balle, par chambre à gaz et four crématoire.
20. Fosse des fusillés/potence (lieu d'exécution)
21. Pathologie/Morgue/Infirmerie (où se déroulaient autopsies, expériences médicales et profanations de cadavres)
22. Zone II, camp de détenus de la force soviétique d'occupation, après 1945
23. Baraquement en pierre
24. Maison 24 (pour prisonniers de guerre anglais)

Katimavik

Tu as 17 - 21 ans?
Tu as le goût de défis et d'aventures?

Katimavik offre un programme unique de formation pour acquérir de l'expérience de travail; découvrir le Canada; apprendre l'autre langue officielle; développer son leadership! 7 1/2 mois! Vie de groupe et de travail bénévole dans 3 régions du Canada.

Tu auras la chance de te dépasser, d'apprendre et de t'impliquer! Katimavik paie le transport, la nourriture, l'hébergement. Tu recevras 3.00$/jour d'argent de poche et 1000$ à la fin du programme.

Vite, inscris-toi!

Téléphone nous au 514-525-1953 ou fax-ten nom et ton adresse au 514-525-1953. Nous te ferons parvenir de l'information et le formulaire d'inscription.

Katimavik, 2065 rue Parthenais, suite 405, Montréal (Québec) H2K 3T1.

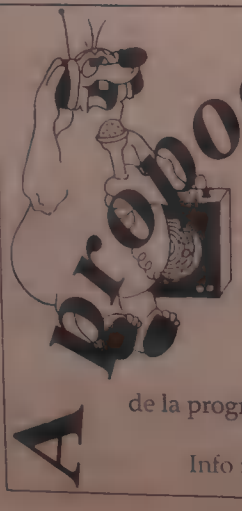

A propos d'autre chose

Rencontre automnale du comité radio.

Bienvenue à tous!

Quand : mardi 12 septembre 1995
de 17h à 18h
au Float Base

Le comité y discutera de la programmation, de l'horaire et de la musique.

Info : Jean-François Boucher au 873-3292

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NO

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 33, vendredi 15 septembre 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Jour de marché

Mario Paris/L'Aquilon

Au marché en plein-air de Yellowknife, une cliente admire les T-Shirts peints à la main de Mario Paris. Dans le même kiosque, Isabelle Guibert (en bas résille) présente tableaux et chapeaux, dans les deux cas des créations originales. Le marché a fermé ses portes le 9 septembre.

Développement constitutionnel

Mise en veilleuse du CODC

Le Comité d'organisation du développement constitutionnel (CODC) devra attendre le résultat des élections territoriales d'octobre pour connaître son sort.

D'ici à ce qu'un nouveau cabinet soit formé, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien préfère en effet n'accorder au CODC qu'un financement provisoire de 120 000 $. La somme permettra au comité de fonctionner jusqu'au 31 décembre 1995.

Le CODC établi en novembre 1992 voit à ce que la division des Territoires du Nord-Ouest en 1999 (avec l'établissement du Nunavut) aboutisse pour la partie ouest des TNO à une nouvelle constitution et une forme de gouvernement répondant aux aspirations spécifiques de l'Arctique de l'ouest.

Le comité présidé par le député d'Inuvik Fred Koe regroupe 25 groupes-membres dont les principales organisations autochtones de la région, l'Association des municipalités, l'Association des femmes autochtones (conjointement avec le Conseil de la condition féminine des TNO) et les députés de l'Arctique de l'ouest.

En plus des fonds fédéraux, le comité d'organisation pourra compter sur une contribution de 60 000 $ du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Au lieu de ce montant provisoire de 180 000 $, le CODC avait demandé à Ottawa

CODC
Suite en page 2

Garderie Plein Soleil

Le redressement financier de la garderie a porté fruit

Il y a presque un an, la Garderie Plein Soleil avait failli fermer ses portes. Le 7 septembre dernier, lors de l'assemblée annuelle des usagers, les parents ont reçu de bien meilleures nouvelles.

Le plan de redressement de la garderie a en grande partie fonctionné. Ainsi, le déménagement de la garderie sur la Forrest a permis des économies substantielles, en ramenant le loyer mensuel de 1 900 à 400 $.

Le bilan financier au 31 mars se solde tout de même par un déficit. Toutefois La garderie poursuivra ses efforts de redressement avec vigueur. Le recrutement d'enfants et l'innovation dans les services occuperont prioritairement la nouvelle coordonnatrice, Danièle Bolduc, entrée en poste il y a quelques semaines.

Déjà, le service de pré-maternelle lancé à la rentrée est comble, avec dix inscriptions. La garderie envisage aussi de mettre sur pied une halte-garderie. De plus, dans les jours à venir, Mme Bolduc sondera le terrain pour une pouponnière. La garderie vient d'obtenir le permis gouvernemental pour offrir ce service. Si le projet se réalise, il constituerait une première à Yellowknife.

L'année qui s'achève à la garderie Plein Soleil aura beaucoup demandé du personnel et des bénévoles. Le travail assidu de la coordonnatrice sortante Léa Smith, de la présidente Line Gagnon et de la trésorière Juanita Robinson a été tout particulièrement souligné.

Pour améliorer la situation financière, la garderie Plein Soleil avait offert l'an dernier un programme d'immersion. L'expérience n'a pas été concluante. La garderie est donc revenue à sa vocation première: des services de garde en français.

Lors des élections au conseil d'administration pour l'année 1995-1996, plusieurs personnes ont accepté de renouveler leur mandat; c'est notamment le cas de Michèle Martel, Jean-Marie Beaulieu, Juanita Robinson et Line Gagnon. Daniel Duval et Marthe Cyr sont les nouvelles recrues au sein de l'équipe.

Agnès Billa

Agnès Billa/L'Aquilon

Entre deux ponts

S'il est vrai qu'on n'arrête pas le progrès, on stoppe désormais les voitures à l'aller et au retour de l'île Latham, à Yellowknife.
Les travaux de construction d'un nouveau pont ont amené l'installation d'un premier feu de circulation dans la partie historique de la ville.
Autre signe de progrès (?) : le petit coin «pique-nique» en face du Trading Post a été saccagé par les camions et les bulldozers. Une situation temporaire, espère-t-on dans le voisinage.

Les équipes se multiplient à Radio Yellowknife.
Lire en page 3

Éditorial : Pas de temps à perdre.
Lire en page 4

Une visite du Centre du patrimoine à distance.
Lire en page 5

Services en français en Ontario : la loi est sauve.
Lire en page 7

Le Québec honore des Francophones d'Amérique.
Lire en page 8

ÉCHOS des T.N.-O.

Gel des salaires

Les arbitres Vince Ready et Duncan Stewart ont décrété le 5 septembre un autre gel des salaires pour les membres de la fonction publique du GTNO. Le Syndicat des travailleuses et des travailleuses du Nord a déclaré cette semaine (le 14) ne pas être surpris par le règlement. Le contrat à signer expirera dès le 31 mars 1996.

Sommet de la jeunesse

La députée de l'Arctique de l'Ouest et secrétaire d'État a la Formation et à la Jeunesse, Ethel Blondin-Andrew, a assisté du 28 août au 1er septembre dernier au Sommet mondial sur la formation de la jeunesse au leadership. La recontre avait lieu à l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New-York. Ce sommet est le résultat d'une initiative canadienne et fut organisé en l'honneur du 50e anniversaire de l'ONU. Il a rassemblé des jeunes leaders du monde entier et visait à établir des modalités pour permettre aux jeunes de donner leur opinion sur les grandes questions d'actualité et les mécanismes de prise de décision.

La course au leadership

Dès la première semaine de déclaration des candidatures pour l'élection du 16 octobre, les spéculations vont bon train quant à l'identité du ou de la députée qui sera premier ministre des T.N.-O. Cette nomination échappe au vote démocratique et revient aux députés élus. Parmi les possibilités avancées, il semble que Stephen Kakfwi, du Sahtu, et John Todd, de Keewatin central, aient une longueur d'avance sur les autres. Il ne faudrait cependant pas écarter immédiatement les députés Jim Antoine, de Nahendeh, et Don Morin, de Tu Nehde. Encore faut-t-il que ces députés se fassent d'abord réélire avant d'aspirer au titre de premier ministre.

Techniques infirmières

Le programme de techniques infirmières du collège Aurora (anciennement Collège de l'Arctique, section ouest) s'apprête à recevoir 70 étudiants pour la rentrée. Le programme a débuté en septembre 1994. C'est cette année que finiront les premiers gradués inscrits au diplôme d'une durée de deux ans.

Visite de Lac De Gras

Dans le cadre de la conférence économique *Prospects North*, les compagnies Air Tindi et Kennecott Mines offrent une excursion spéciale aux délégués. Les 16 premiers délégués à s'inscrire se rendront par la voie des airs à 45 minutes de Yellowknife, dans la région du Lac De Gras. Une fois arrivés au pays des diamants, ils visiteront les installations d'exploration de Kennecott Mines.

Participation vidéo

Au même moment où des centaines de délégués se retrouvent à Yellowknife pour la conférence *Prospects North*, des gens d'affaires et autres participants de Rankin Inlet et Iqaluit prennent part aux activités sans quitter leur communauté. Pour ce faire, ils ont recours à la technologie des conférences vidéo interactives maintenant disponible dans ces deux collectivités.

Dans ces deux communautés, les participants pourront assister aux cérémonies d'ouverture mercredi le 13 septembre et aux ateliers de discussion vendredi le 15 septembre.Cette expérience permet de souligner l'apport considérable que pourraient avoir les nouvelles technologies de communication sur les entreprises du Nord.

Couper et dégraisser

Le message livré par la Chambre de commerce des T.N.-O. lors des audiences du ministre des Finances John Pollard sur les mesures de lutte au déficit est on ne peut plus clair : le gouvernement doit éviter à tout prix les hausses de taxes et se concentrer à dégraisser le gouvernement.

Selon la Chambre de commerce, il faut se concentrer à créer plus de richesse collective avant de penser à la redistribuer équitablement. Hausser les taxes actuellement ne ferait que redistribuer «des ressources maigres».

Alain Bessette

CODC

Suite de la une

budget de 1 million $.

Le comité d'organisation compte à son actif une campagne d'information, des consultations régionales et la tenue en janvier 1995 d'une première conférence constitutionnelle pour l'Arctique de l'ouest.

Présidée par l'Honorable Joe Clark, ancien premier ministre du Canada, la conférence avait dégagé plusieurs modèles de développement constitutionnel, souvent difficiles à réconcilier.

Dans la foulée de la conférence, le CODC entendait suivre une des principales recommandations des délégués, à savoir étudier davantage les options constitutionnelles et leurs coûts relatifs.

Le financement provisoire du CODC oblige le comité à réduire son personnel de trois à une seule personne. La responsable des communications Sharon Hall demeurera en poste et prendra la coordination des travaux du comité. L'actuel directeur général, l'avocat Charles McGee, qui avait été prêté par le ministère territorial de la Justice, quittera son poste à la fin septembre et se joindra à un cabinet de pratique privée du droit.

«Plutôt que d'attendre la décision des gouvernements fédéral et territorial à la fin de l'année sans rien entreprendre, le comité se donne comme but de réaliser la phase I de son plan de travail», explique Mme Hall. Cette phase consiste à analyser la documentation pertinente aux options constitutionnelles.

«Pour poursuivre notre mand nous devons maintenant miser s le travail d'équipe avec les groupe membres du CODC. Nous confier ces groupes, selon les champs d'intérêt, des questions étudier» précise la responsable d communications.

À long terme, si le CODC obti un financement plus perman après les élections territoriales, il sera plus question d'une deuxiè conférence constitutionnelle en ja 1996, mais plutôt en janvier 199 À la fin de tout ce processus, résidents de l'Arctique de l'ou seront appelés à se prononcer s une constitution lors d'un plébis

Agnès D

1975-1995:

20 ans de cinéma en Ontario français

Qu'ont en commun le chansonnier Robert Paquette, le drapeau franco-ontarien et le Centre ontarois de l'Office national du film? Tous célèbrent cette année un vingtième anniversaire.

Robert Paquette, un chansonnier franco-ontarien de la première vague, vient de lancer un disque compact qui est une compilation des grands succès de ses vingt de carrière.

On marquera le 20e anniversaire du drapeau franco-ontarien, arboré pour la première fois à l'Université de Sudbury le 25 septembre 1975, en tenant une cérémonie commémorative à l'université.

Pour les cinéphiles, le 20e anniversaire du Centre ontarois de l'ONF est une occasion rêvée de revoir les principaux films qui ont jalonné son histoire.

En vingt ans, le Centre a produit ou coproduit 65 films. Mis bout à bout, ces films totalisent 3 millions d'images. On estime à plus de 1 million le nombre de téléspectateurs qui ont visionné ces films, sans compter les milliers de spectateurs dans les salles, dans les écoles, les collèges et les universités.

De grandes séries comme: **A la recherche de l'homme invisible** (12 films), **L'urgence de se dire** (4 films), des films marquants comme: **Franchir le silence, Franchir la nuit, A double tour, Kap sur l'avenir** et quelques prix ont marqué ces vingt ans.

Ainsi le film **Mon Pays**, sur le poète Patrice Desbiens, a remporté en 1992 le Prix du meilleur témoignage au Festival international du film sur l'art de Montréal. **Notre Place au soleil** sur la difficile intégration des immigrants francophones de Toronto a reçu la même année le Prix du multiculturalisme de la septième édition des prix Gémeaux. Enfin, le film **Le Quatuor de l'exil**, qui raconte l'histoire de quatre réfugiés somaliens à Toronto, mérité le Prix Tolérance au Festival Vues d'Afrique de Montréal.

Ces films, et plusieurs autres, seront diffusés sur la Chaîne de TVOntario (récemment rebaptisée TFO) entre le 11 et le 24 septembre à 20 heures, dans le cadre d'une rétrospective du cinéma ontarois. Il faut dire que sur les 65 films produits ou coproduits par le Centre ontarois (connu maintenant sous le nom de: Studio documentaire Ontario/Ouest), 43 documentaires l'ont été en collaboration avec La Chaîne.

A tout seigneur tout honneur, le premier film présenté par La Chaine durant la rétrospective est également le premier film produit par le Centre ontarois en 1975. **La Différence**, un documentaire d'une durée d'un peu plus de 15 minutes du réalisateur Serge Bureau, raconte l'histoire de femmes qui s'expr ment sur leur vécu et certaine situations difficiles auxquelle elles sont confrontées.

Le deuxième film «comme moré» est tout aussi importa dans l'histoire du cinéma ontario **Rien qu'en passant** du réalis teur Jacques Ménard fut le premi film ontarois présenté à la télé sion de la Société Radio-Cana en 1976. A l'époque, plus de 1 000 jeunes avaient assisté projections un peu partout province.

La tradition continue à l'ONF puisqu'on retrouve présentem en production deux nouveau films aux titres provisoires de: **Rendez-vous** de Yves Bisaillo un film sur l'exercice du pouv et: **Le Dernier des Franco Ontariens** de Jean-Ma Larivière, sur la conscience et pensée de groupes minoritaires

D'autre part, le réalisate Fadel Sadeh (**Notre place leil, Si Camille m'avait con Ontaroises et Kap sur l'avenu** prépare un documentaire sur casinos, alors que Paul Carr (**Nomade**), a choisi de s'atta à un sujet controversé: les r ponsabilités maternelles et lesbianisme.

ATTENTION!

Le numéro de néléphone de la Garderie Plein Soleil à partir du 18 septembre : 873-9570

Pour rejoindre d'autres lecteurs

OPSCOM

ONTARIO :
12 journaux un tirage de 105 779

ATLANTIQUE :
journaux avec un tirage de 44 803

OUEST et TERRITOIRES :
6 journaux avec un tirage de 14 700

900-325, rue Dalhousie, Ottawa (Ontario)
Tél. (613) 241-5700 Fax: (613) 241-6313
1-800-267-7266

Radio Yellowknife

Cinq équipes rentrent en ondes

«À propos d'autre chose», [redacted] seule émission de radio réalisée en français à Yellowknife a le vent dans les voiles. Le 11 septembre, au retour des vacances d'été, les bénévoles réunis pour la rentrée ont formé pas moins de cinq équipes.

L'émission qui est entrée [redacted] ndes il y a deux ans et demi est iffusée tous les dimanches [redacted] midi ur les ondes de CKLB (à ellowknife, 101,9 sur la bande MF). Elle dure une heure.

L'accent est mis sur la diffusion e musique d'expression française sur les annonces communautaires, tout accompagné de commentaires sur les nouveautés culturelles et s phénomènes de société.

Avec cinq équipes et quelques chniciens «volants», l'émission evrait se dérouler sans problème. a rotation des équipes est d'ailleurs éjà planifiée jusqu'au début de année 1996.

Il est aussi question que des udiants de l'école Allain St-Cyr joignent à différentes équipes our présenter des segments de dix inutes qu'ils auraient eux-mêmes réparés

Le contrat actuel qui lie l'Association franco-culturelle de ellowknife (dont relève le comité dio) et la *Native Communications ociety* expire en mars prochain. Il y a déjà question de produire une émission en français de plus longue durée; deux heures peut-être.

«Nous sommes très ouverts [redacted] cette éventualité» confirme Barry Zellen, directeur général de NCS. «CKLB diffuse actuellement en dogrib, en slavey du nord et du sud, en chipewyan, en gwich'in. Grâce à notre réseau national, nous avons également présenté cet été une émission en cri. Nous envisageons une émission en michif. Nous serions heureux que l'équipe francophone produise plus d'heures. Il suffit de nous adresser la demande. Nous n'avons pas un fonctionnement très bureaucratique. Nous pourrions nous ajuster très rapidement à un changement d'horaire d'autant plus que, le dimanche, nous diffusons du réseau et non pas du studio local».

Si l'intérêt ne manque pas pour un tel projet, les ressources financières pourraient faire défaut. Il [redacted] coûte 60 $ de l'heure pour louer le studio de CKLB. La facture annuelle qui est pour l'instant de 2400 [redacted] est défrayée par l'AFCY, grâce à des fonds provenant du Programme de développement communautaire et culturel.

«Avant de s'engager à produire deux heures par semaine, au lieu d'une heure, nous devons d'abord trouver l'argent pour payer les 4800 [redacted] de location que coûterait le studio» reconnaît Jean-François Boucher, le permanent de l'association.

L'équipe de la radio compte d'ailleurs [redacted] pencher cette année sur cette question des revenus. Avec la baisse des subventions gouvernementales, l'équipe [redacted] demandé à son responsable Benoît Boutin et au permanent de l'AFCY de regarder les possibilités du côté de la vente de publicité.

Maintenant que le comité radio a bien recruté, ses membres souhaitent un public nombreux et de bonnes cotes d'écoute. L'équipe s'est promis de consacrer cette année beaucoup d'efforts et d'ingéniosité [redacted] la promotion de l'émission «À propos d'autre chose». Il a même été question de sortir du studio, lors d'événements spéciaux.

Agnès Billa

15e édition de la course Terry Fox

France Benoit transmet un message d'espoir

Pour la 15e année consécutive, la recherche scientifique et médicale canadienne reliée au cancer bénéficiera en septembre de la levée de fonds générée par la course Terry Fox.

L'événement a rejoint n 1994, à l'échelle internationale, 600 000 participants, dans 3860 collectivités différentes, à travers e monde. Les fonds recueillis s'élevaient à 9,4 millions $. «Depuis dix ans, la Fondation Terry Fox reçoit de la population des dons toujours plus généreux, même avec la recession de ces dernières années», commente Linda Hayden, la responsable de course à Yellowknife.

Agnès Billa/L'Aquilon

Plusieurs coureurs et coureuses du dernier marathon de Yellowknife se retrouveront sur la ligne de départ lors de la course Terry Fox.

La course Terry Fox, malgré son nom, n'est pas proprement parler une course. Les participants peuvent parcourir le trajet de 10 km à pied ou à bicyclette, en marchant, en courant ou en patinant. L'événement a un caractère résolument familial et non-compétitif.

C'est un natif de Winnipeg, Terrance Stanley Fox, qui a inspiré le premier départ, le 13 septembre 1981. Diagnostiqué et amputé en mars 1977 pour une tumeur à la jambe, il décide deux ans plus tard de traverser le Canada à pied et de se faire financer à raison de 1 dollar par Canadien. Le 1er février 1981, son objectif de 24,1 millions est atteint; cinq mois plus tard, à 22 ans, Terry Fox succombe à la maladie.

Il laisse à tous ceux et celles qui le soutenaient - «son équipe» - l'exemple du Marathon de l'espoir. Cette année, dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est France Benoit, une résidente de Yellowknife depuis 1989, qui prend le relais de la course et de l'aide à la recherche d'un traitement pour le cancer.

La présidence d'honneur de la course Terry Fox pour les TNO lui a été confiée en raison de sa propre expérience avec le cancer. Diagnostiquée en juillet 1994, rapidement opérée à l'hôpital Stanton de Yellowknife, Mme Benoit a complété, un an après sa maladie, le triathlon de Yellowknife en un temps supérieur à sa performance d'il y a deux ans.

Cet accomplissement personnel - qu'elle attribue également à sa famille, ses ami(e)s, son groupe de soutien et l'équipe médicale qui la suit - illustre avec éloquence les progrès de la lutte au cancer, autant au plan des traitements que des attitudes.

Agnès Billa

Horaire d'automne

	Équipe
17 sept. 95	Jean-Yves Lefort et Mario Paris
24 sept. 95	Serge Fontaine, Luc Cadieux, Philippe Méla
01 oct. 95	Isabelle Guibert et Mario Paris
08 oct. 95	Jeanne Arseneault, Benoit Boutin, Drew Leske
15 oct. 95	Geneviève Harvey, Caroline Lafontaine
22 oct. 95	Mario et cie (Ce n'est qu'un au revoir!)
29 oct. 95	Roxanne Valade, France Wallend
05 nov. 95	Serge Fontaine, Luc Cadieux, Philippe Méla
12 nov. 95	Isabelle Guibert, Eric Deschênes
19 nov. [redacted]	Geneviève Harvey, Caroline Lafontaine
26 nov. 95	Jeanne Arseneault, Benoit Boutin, Drew Leske
03 déc. 95	Roxanne Valade, France Wallend
10 déc. 95	Serge Fontaine, Luc Cadieux, Philippe Méla
17 déc. 95	Alain Bessette, Eric Deschênes
[redacted] déc. 95	Geneviève Harvey, Eric Deschênes
31 déc. 95	Serge Fontaine, Luc Cadieux, Phillipe Méla, Alain Bessette
07 jan. 96	Eric Deschênes, Alain Bessette
14 jan. 95	Roxanne Valade, France Wallend

Épluchette de blé d'Inde!

L'Association franco-culturelle de Yellowknife vous invite à son épluchette de blé d'Inde annuelle,

Dimanche le 1er octobre 1995, de midi à 17h, à la Cabane près de la descente de bateaux au lac Long.

Venez en très grand nombre pour y déguster de bons épis bien chauds et bien juteux!

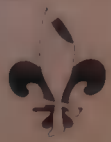

ÉDITORIAL

Pas de temps à perdre

La décision du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien Ron Irwin de n'accorder qu'un financement provisoire au Comité d'organisation du développement constitutionnel est regrettable.

Il aura fallu beaucoup de temps à cette partie des Territoires pour s'intéresser à son avenir, alors que les leaders et la population du Nunavut allaient de l'avant.

Avec la commission Bourque en 1992, l'Arctique de l'ouest avait semblé vouloir sortir de sa torpeur, pour y retomber rapidement. Ce n'est qu'en 1994, avec le Comité d'organisation, que le dossier fut enfin réactivé. La démarche culminait en janvier 1995 avec la tenue d'une première conférence constitutionnelle présidée par l'Honorable Joe Clark.

La mise en veilleuse des activités du CODC après la sortie du rapport de la conférence risque de faire retomber un élan qui n'était pas venu aisément. Le ministre croit préférable de ralentir le rythme en attendant la formation du nouveau cabinet territorial. Pourquoi donc?

Il semblait que les dés étaient jetés : le 1er avril 1999, Nunavut apparaît officiellement sur la carte du pays. Il n'y a pas à revenir là-dessus et l'ouest des TNO n'est déjà pas en avance dans ses préparatifs pour réorganiser son propre fonctionnement et réaliser son unité, dans la diversité.

Il est d'autant plus impérieux de ne pas perdre de temps dans l'ouest, qu'on n'y retrouve pas la prédominance d'un groupe aux plans démographique, linguistique et culturel qui caractérise le futur territoire inuit. La démarche, dans l'ouest, de constitution d'un nouveau territoire est plus laborieuse. Les options ressorties de la conférence de janvier le montrent. Elles sont éclatées et ne seront pas faciles à réconcilier ni à fondre en un modèle cohérent susceptible de rallier la majorité des partenaires. Le ministre qui avait lancé un appel à un gouvernement central est sans doute contrarié de ces premiers résultats qui n'annoncent pas un dénouement rapide. Cela ne justifie pas de couper les vivres au CODC.

Agnès Billa

Le courrier des lecteurs de L'Aquilon

Partagez vos opinions !

C.P. 1325
Yellowknife, NT X1A 2N9
Télécopieur : (403) 873-2158

Dans la foulée

Agnès Billa/L'Aq

Le 10 septembre, vers 9h30, les participants au marathon de Yellowknife complétai un premier tour. Le départ à 8 heures s'est déroulé sous un ciel gris. Ni les nuages la bruine n'ont entamé l'élan des membres du *Arctic Runners Club* et des coure venus d'ailleurs tout spécialement pour cet événement.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fé ration Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Pa moine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessaire l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certa où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partie fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la p francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone

OPSCOM

L'informatique aide les étudiants à enrichir leurs connaissances

Visite virtuelle du musée

Il est maintenant possible de visiter le Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles sans qu'il soit nécessaire de quitter votre communauté, où qu'elle se situe dans les T.N.-O.

Un nouveau programme informatique permet en effet aux élèves du Nord de «visiter» le musée Prince-de-Galles.

Selon le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Richard Nerysoo, «le musée contient une importante collection d'oeuvres illustrant l'histoire et la culture du Nord. Malheureusement, plusieurs étudiants habitent trop loin pour pouvoir le visiter. Ce programme informatique permet de pallier à cette situation en amenant le Centre du patrimoine dans chacune des communautés».

La visite virtuelle du Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles conduit les étudiants dans chacune des galeries du musée. Ce programme est interactif ce qui permet aux étudiants de choisir quelles sections du musée ils entendent visiter et le temps qu'ils y consacreront. Images et textes viennent expliquer les différentes pièces exposées.

En sus, une série d'exercices d'apprentissage aide les étudiants à comprendre l'information présentée par le programme. Les étudiants peuvent produire leur propre album électronique en répondant à des questions, en coupant et collant des images et en coloriant ces images. Le programme permet aussi d'accroître les habiletés informatiques des élèves.

Le programme porte une attention toute particulière à deux galeries du musée soit la galerie du canot en peau d'orignal et celle de l'aviation. Des éléments sonores tels les sons des tambours ajoutent à l'élément visuel du programme.

Ce programme a été conçu originalement pour le programme d'Etudes nordiques mais peut aussi aider au programme de langues. Il a été développé pour le ministère par Tyler Hawkins, un enseignant de la commission scolaire de la région *South Slave*.

Le programme sera distribué dans les écoles ce mois-ci. Écrit avec Hypercard, ce nouvel outil est compatible avec les ordinateurs Macintosh. Il est disponible sur support disque ou laser.

Alain Bessette

Joël Tremblay/L'Aquilon

Sièges vacants?

Plusieurs députés ont décidé d'abandonner leurs sièges au profit d'une pension bien tranquille ou à la recherche de nouveaux défis. Voici justement un siège, non-identifié, qui s'est retrouvé dans les eaux du lac Frame, derrière la rue Gitzel. Et comme par hasard, deux des quatres députés sortants de Yellowknife ne se représentent pas cette année...

Technologie de l'image et réalité virtuelle

Où finit la réalité?

On connaissait déjà, depuis quelque temps, les images de synthèse qui permettaient une parfaite reproduction de la réalité. On sait désormais, toujours grâce à l'ordinateur, animer ces images de synthèse, les mettre en mouvement. On entre ainsi dans le monde nouveau de la «réalité virtuelle». Une sorte de monde merveilleux aux immenses possibilités, mais qui n'est pas sans danger.

Rien n'était plus authentique, ces derniers temps, que les dinosaures du film *Jurassic Park*, n'est-ce-pas? Eh pourtant, ces vedettes du film n'ont jamais existé concrètement. À l'époque du tournage de *King Kong*, on avait construit un faux gorille géant, technique coûteuse en argent et en temps. Dans *Jurassic Park*, le réalisateur a fait appel à une nouvelle technologie de l'image, qui reproduit à merveille la réalité, alors que tout se passe sur un écran d'ordinateur : il s'agit de la «réalité virtuelle» (RV).

Plutôt que de dessiner des monstres qui correspondent, dans tous leurs détails, à la réalité, la RV permet la visualisation de l'interaction de ces créations imaginaires avec les acteurs - ceux-ci, réels - qui participent au film. «Dans la réalité virtuelle, on est acteur d'un monde virtuel, c'est-à-dire semblable au réel, mais créé de toutes pièces par ordinateur», explique Jorge Gonçalves, jeune directeur d'une entreprise de logiciels RV. «Nous vendons beaucoup de logiciels à des cabinets d'architectes. Ils peuvent ainsi montrer à un client potentiel un appartement avant que celui-ci ne soit construit. On seulement le client visualise la pièce, mais il peut y évoluer à sa guise, en multipliant les angles de vue : c'est lui le cameraman», explique Gonçalves.

Des images de synthèse qui bougent

La RV a été développée à partir des images de «synthèse», qui permettent une parfaite reproduction de la réalité, mais ne permettent pas le mouvement. La RV a fait un pas en avant supplémentaire, offrant la possibilité d'interagir avec cette réalité. Les premières applications de la RV ont été utilisées par l'armée américaine : il s'agissait de simulations de vol pour l'entraînement de pilotes d'hélicoptère. Avec la RV, sans décoller du sol, on pouvait tester leurs réactions comme s'ils étaient en plein vol. Un accident en RV n'a pas les mêmes conséquences humaines et financières...

Une autre application commence à se répandre, surtout aux États-Unis. Des avocats américains ont eu l'idée de reconstituer en RV l'acte criminel en jugement. Ainsi, on peut reproduire les mouvements des personnes concernées et les corriger selon les témoignages. Le problème est que sérénité judiciaire et images ne font pas bon ménage. Les jurés et les juges tendent à se laisser influencer par la charge émotionnelle de telles reconstitutions.

De fait, «tous ceux qui ont réalisé des expériences en réalité virtuelle ont un souvenir très vif, comme s'ils avaient participé à une action réelle, qui reste inscrite dans leur mémoire», explique Joël de Rosnay, directeur du développement de la Cité des sciences de la Villette, à Paris. Et c'est là un des risques de cette nouvelle technique : la manipulation de l'information. On peut très bien imaginer des trucages de reportages ou des retouches de photographies, «arrangées» d'une façon tout à fait «réaliste», le résultat étant impossible à différencier du réel pour quiconque ne maîtrise pas ces techniques.

Une autre inquiétude plane quand on parle de RV : la crainte du repli sur soi que favoriserait un monde semblable au réel, mais «manipulable» à la carte. Nous en avons déjà un exemple : le réseau «Habitat», développé au Japon depuis 1985, compte aujourd'hui une dizaine de milliers d'abonnés. Chacun des participants se fait «cloner électroniquement» et peut se voir sur son écran en train de se promener et d'établir des rapports «virtuels» avec d'autres participants, eux aussi «clonés électroniquement» dans cet immense «Dataland». Une trouvaille pour les timides, mais, en même temps, un risque de confusion entre le réel et le virtuel. Et un risque plus grand encore d'enfermement dans un «paradis artificiel».

Pamela Valente,
Média France International

Archives/L'Aquilon

Cet été, «Les Franco-Fun» de la ligue mixte de balle-lente de Yellowknife ont connu une saison de rôdage. Plusieurs joueurs-étoiles de l'an dernier ayant quitté la ville, il a fallu rebâtir l'équipe. La joueuse de troisième but Francine Labrie est au nombre des recrues qui n'ont pas ménagé leurs efforts et, tout compte fait, se sont bien amusées.

POUR QUE LE MONDE TOURNE *PLUS JUSTE*

DÉVELOPPEMENT ET PAIX
(514) 257-8711
5633, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1A3

Offres d'emplois

OFFRE D'EMPLOI

Secrétaire administrative du Conseil scolaire francophone de Yellowknife

Le Conseil scolaire francophone de Yellowknife est à la recherche d'une secrétaire administrative. Ceci est un poste à 75% du temps, à terme se terminant le 15 août 1996 possibilité de renouvellement de contrat.

Fonction

La fonction de ce poste est d'agir comme secrétaire pour les membres du Conseil scolaire francophone de Yellowknife. Le/la secrétaire doit agir comme réceptionniste, faire le travail de secrétariat d'administration et accomplir toutes autres tâches connexes.

Exigences

1. Diplôme d'études secrétariat ou l'équivalent en expérience de gestion de bureau.
2. Bonne maîtrise du français, parlé et écrit.
3. Bonne connaissance de l'anglais.
4. Expérience informatique et en traitement de texte.
5. Expérience à administrer les comptes recevables et à payer.
6. Habilité à effectuer différentes tâches de bureau.
7. Habilité à entretenir relation positive avec le public, les élèves et le personnel de l'Ecole Allain St-Cyr et les employés du Yellowknife Education District #1.
8. Être capable de travailler supervision.

Est sous la responsabilité

Des membres du Conseil scolaire francophone de Yellowknife.

Salaire annuel et avantages sociaux

À partir de 22 000 en vertu de la convention collective de la United Steelworkers of America, local 8646.

Entrée en fonction

Le 10 octobre 1995

Date limite de candidature

Vous êtes prié de faire parvenir votre candidature avant 16 h 00, le 29 septembre 1995, à :

M. Terry Keefe
a/s Yellowknife Education District #1
B.P. 788
Yellowknife NT X1A 2N6
Télécopieur : 873-5051

Pour plus de renseignements, composez le 873-6555 jusqu'au 22 septembre 1995. Après le 22 septembre composez le 873-5050.

Possibilité de carrière

Le seul journal en français de C.-B.
B.C.'s only French Language Newspaper

cherche à pourvoir un nouveau poste de

DIRECTEUR / RÉDACTEUR EN CHEF

Le Soleil de Colombie-Britannique existe depuis 27 ans et entre dans une phase d'expansion. Le journal opère avec 4 personnes, plus des pigistes.

Le candidat idéal devra :

- faire preuve d'une expérience en gestion d'entreprise et en marketing,
- posséder une formation de journaliste,
- avoir une excellente maîtrise du français, écrit et oral, et aussi de l'anglais.

Avoir fait de la mise en page serait un atout.

La personne devra également :

- être capable de travailler aisément sous pression et à des heures irrégulières (disponibilité les fins de semaines et les soirs),
- posséder des capacités de leadership (flexibilité, initiative et esprit d'équipe) et d'ouverture (savoir accepter la critique et vouloir apprendre).

Salaire et participation aux profits à négocier.
Poste permanent à pourvoir le plus tôt possible.

Veuillez faire parvenir votre Curriculum Vitae avant le 30 septembre 95 à

l'attention de M. Gerard Darmon
Société Euro-West Consulting Ltd.
325-1130 W. Pender ave.
Vancouver, B.C. V6E 4A4

Possibilité d'emploi ! Êtes-vous un candidat potentiel ?

Nous recherchons bénéficiaire reconnu vertu de la Loi concernant l'Accord les revendications territoriales du Nunavut, pour combler le poste de gestionnaire des programmes de perfectionnement des cadres du Nunavut (PPCN).

Les exigences :

- **Formation postsecondaire**
- **à s'exprimer en anglais, en inuktitut ou en inuinaqtun**
- **Expérience en conception, en réalisation et en évaluation de projets ou programmes de perfectionnement des humaines, notamment en gestion projets et en supervision d'équipes de travail**

Les responsabilités :

- **Recruter les participants ainsi que procéder à la définition du type de perfectionnement et de conseillers requis.**
- **Coordonner les aspects programme de formation en servant d'intermédiaire entre les participants, les superviseurs, les conseillers et les parties intéressées.**
- **Veiller à la conception et à la des activités d'apprentissage, en faire l'évaluation compte des besoins, ce qui peut inclure un rôle de conseiller sur les plans culturel et opérationnel.**

Conditions à l'emploi :

- **Lieu travail : Rankin Inlet (T.N.-O.), au Nunavut Arctic College**
- **Durée du contrat : jusqu'en 1997, possibilité de prolongation pour une durée maximale de cinq**
- **Échelle : entre 000 et 000 $, plus avantages sociaux (négociables)**
- **Date de début d'emploi : le 2 octobre 1995**

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitæ à Roy Inglangasuk, Nunavut Tunngavik Inc., C.P. 280, Rankin Inlet (T.N.-O.) 0G0. Télécopieur : (819) 645-3451; téléphone : (819) 645-3199

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Évaluateur principal biens immobiliers

Ministère des municipales et communautaires **Hay River, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 51 758 par année.

Réf. : 021-0088RW-0003 **Date** : le 22 septembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est langue de travail du présent poste.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Avis de demande

Office Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante enregistrée auprès de l'Office conformément l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse:	Amy's Construction Ltd.
Projet:	Russell Lake Granular Pit
Site:	Rae, T.N.-O.
Objectif:	Écoper une carrière pour la production de gravelle sous le niveau normal des eaux.
	- et -
Demanderesse:	Globaltex Industries Inc. (Renouvellement)
Site:	Lac Indin, T.N.-O.
Objectif:	Utilisation des eaux élimination des déchets pour écoper les aires de travail souterraines, l'échantillonage en vrac et les besoins du camp.

Pour plus de renseignements, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le 27 septembre 1995.

Agnès Billa / L'Aquilon

La saison de balle-lente des «Franco-Fun» s'est terminée sur une note positive : l'équipe a presque gagné une partie. Bravo! On aperçoit Danny Cimon au bâton, ainsi que Marie Venne et Sophie Prince.

Appels d'offres

Works Travaux publics et services gouvernementaux

FOR SALE YELLOWKNIFE, NWT RESIDENTIAL PROPERTY

1. Duplex located at 22A and 22B Burwash Drive
- Three Bedroom, bi-level, single family dwelling units, each containing approximately 68.75 m2
2. Detached Single Family dwelling located at 5112-54 Street
- Three Bedroom, one storey, containing approximately 99.40 m2
3. Detached Single Family dwelling located at 4912-51 Street
- Three bedroom, one storey, containing approximately 89.19 m2

For Offer to Purchase documents please contact: Curtis Black, Public Works and Government Services Canada, Property Management, 10th Floor, Precambrian Building, Yellowknife, NWT, X1A 2N4, at (403) 920-6781. For further information please contact: Mr. Bruce Copeland, Public Works and Government Services Canada, Real Estate Services, Suite 1000, 9700 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta, T5J 4E2 at (403) 497-3716.

Offers must be received no later than October 11, 1995 at the following address:

Regional Manager, Contract Policy and Administration
Public Works and Government Services Canada
Suite #1000, 9700 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta T5J 4E2

THE HIGHEST OR ANY OFFER NOT NECESSARILY ACCEPTED.

À VENDRE YELLOWKNIFE (T.N.-O.) RÉSIDENCES

1. Duplex, 22A et 22B Burwash Drive
- Unités unifamiliales, trois chambres à coucher, mi-étage, superficie approximative de chaque unité : 68,75 m².
2. Maison unifamiliale, 5112-54e rue
- Plain-pied, trois chambres à coucher, superficie approximative : 99,40 m².
3. Maison unifamiliale individuelle, 4912, 51e rue
- Plain-pied, trois chambres à coucher, superficie approximative : 89,19 m².

Pour obtenir les documents d'offre d'achat, s'adresser à : Curtis Black, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Gestion immobilière, Édifice Precambrian, 10e étage, Yellowknife (T.N.-O.), X1A 2N4, (403) 920-6781. Information : M. Bruce Copeland, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Services immobiliers, Suite 1000, 9700 Jasper Avenue, Edmonton (Alberta), T5J 4E2, au (403) 497-3716.

Les offres seront reçues jusqu'au 11 octobre 1995 à l'adresse suivante:

Gestionnaire régional, Politique régional, Politique et administration des marchés
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Suite 1000, 9700, Jasper Avenue
Edmonton (Alberta) T5J 4E2

LE MINISTÈRE NE S'ENGAGE À ACCEPTER AUCUNE DES OFFRES REÇUES, Y COMPRIS LA PLUS ÉLEVÉE.

Canada

Ailleurs dans la Francophonie

Enseignement à distance au N.-B.

Le réseau d'enseignement francophone à distance du Canada (REFAD) présente six séminaires du 23 août au 22 novembre dans différents sites du Nouveau-Brunswick.

Les thèmes de ces séminaires sont: analyse des coûts en formation à distance; nouvelles technologies en enseignement à distance; les médias de formation à distance; conception d'activités de formation à distance; production de matériel pédagogique et diffusion des activités en formation à distance.

Ces séminaires s'adressent aux personnes oeuvrant en formation, en enseignement ainsi qu'en conception et gestion de formation à distance. Ils furent réalisés en collaboration avec Télé-Université et l'Université de Moncton.

L'ARC [illegible] Granby

L'Alliance des radios communautaires (ARC) produira pour la première fois une série radiophonique dans le cadre du Festival international de la chanson de Granby. L'équipe de production qui débutera ses travaux le 14 septembre sera celle de la Radio communautaire Cornwall - Alexandria.

La compagnie CANCOM participera au projet et il sera possible pour l'ARC de produire un disque compact d'une compilation des artistes dont six proviennent de l'extérieur de la province de Québec ainsi qu'une chanson de chacun des huit finalistes du Gala.

Succès estival

Le Réseau communautaire de la Société franco-manitobaine a mis sur pied cet été plusieurs camps d'été de jour en français dans sept communautés francophones du Manitoba. Le Réseau a de plus appuyé les bénévoles de deux autres communautés dans l'organisation de leur camp de jour. C'est plus de 140 jeunes qui ont participé à ces camps.

Alphabétisation

Pour souligner la Journée internationale pour l'alphabétisation le 8 septembre dernier, la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français a produit et distribué un cahier spécial intitulé « Alphabétisation - une [illegible] nouvelle». Le cahier [illegible] publié à 55 000 exemplaires et distribué dans [illegible] les secteurs éducatifs francophones au Canada. Parmi les articles qui y figurent, notons une réflexion sur les pratiques [illegible] d'alphabétisation.

Alain Bessette

L'Association française des municipalités de l'Ontario :

Touchez pas aux acquis de la Loi 8

Ni les 23 régions désignées bilingues par la Loi [illegible] sur les services gouvernementaux provinciaux en français, ni les règlements de celle-ci, ne seront modifiées par le nouveau gouvernement ontarien.

C'est ce qu'a assuré le ministre délégué aux Affaires francophones à la trentaine de délégués de l'Association française des municipalités de l'Ontario, qui étaient réunis à Blind River, dans le nord ontarien, en fin de semaine.

L'AFMO tenait son assemblée dans cette petite ville située entre Sudbury et Sault-Sainte-Marie et ses délégués ont eu recours à la technologie moderne, la téléconférence, pour s'entretenir avec le ministre Noble Villeneuve. «M. Villeneuve nous [illegible] assuré que les services en français seraient gardés intacts, et que s'il y avait de la place à de l'amélioration, qu'il pourrait y en avoir» a confirmé le président de l'AFMO, Roger Ravary... En autant que de l'argent soit disponible. De plus, le ministre délégué aurait avancé qu'aucun amendement ne serait requis au cabinet pour que les régions demeurent bilingues. L'AFMO veut dépêcher quelques représentants à une rencontre avec le ministre Villeneuve à son bureau de circonscription de Moose Creek (dans l'est ontarien) en septembre pour discuter de ce dossier.

Accès aux lois

Ceci dit, l'AFMO entend continuer d'exercer de la pression sur le gouvernement conservateur de Mike Harris pour revendiquer que soient changées certaines vieilles pratiques, et que les francophones aient accès à des documents dans leur propre langue. Par exemple, même si certaines municipalités de l'Ontario se sont déclarées officiellement bilingues et qu'elles envoient leurs procès-verbaux et leurs résolutions adoptées au conseil municipal dans les deux langues, seul le document en anglais [illegible] une valeur légale aux yeux du ministère des Affaires municipales de l'Ontario.

L'AFMO voudrait avoir accès [illegible] des documents traduits en français pour [illegible] gamme de services publics, et elle en [illegible] informé l'adjoint parlementaire du ministre lors d'une rencontre. Les fonctionnaires seraient ouverts [illegible] l'idée, selon le président de l'AFMO.

Tout cela pourrait changer, et pour le mieux. «Même le ministère des Affaires municipales reconnaît que ses lois sont désuètes, explique Roger Ravary, qui est préfet du canton est-ontarien de Longueil, tout près de la frontière québécoise. Il y [illegible] des changements qui doivent se faire quant aux lois municipales en général, mais aussi quant aux questions de l'aménagement du territoire et de la loi sur les conflits d'intérêts».

A ce titre, le nouveau ministre des Affaires municipales, M. Leach, a déjà annoncé [illegible] l'Association des municipalités de l'Ontario (celle-ci est maintenant complètement anglophone) la création d'un comité de quelques élus municipaux de la province pour se pencher sur cette réforme. Dans l'immédiat, et cela fait partie du plan d'action de l'AFMO, son président réclamera qu'un de ses membres siège au comité, pour exprimer le point de vue des municipalités francophones, quant aux changements qui seront suggérés.

APF

[illegible] Compostage [illegible]

[illegible] Canada, l'industrie du [illegible] est [illegible] pleine croissance. [illegible] nale montre que [illegible] nombre d'installations [illegible] quant[illegible] type [illegible] compostag[illegible] augmenté de 17 pour cent [illegible] de [illegible] organi[illegible] 677 000 tonnes [illegible] environ 3% du flux de [illegible] industrie [illegible] un [illegible] marché [illegible] compostage dans les [illegible] agricole [illegible] surtout dans le Canada atlantique, au Québec et dans l'Ouest du Canada.

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère [illegible] Travaux publics et [illegible] Services
L'hon. Don Morin, ministre

Remplacement d'un système de chauffage

Remplacer un système de chauffage pour les tuyaux d'amenée d'eau de la communauté – Station de traitement d'eau d'Edzo, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis [illegible] contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et [illegible] Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A [illegible] (ou être livrées [illegible] main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue) au plus tard [illegible].

[illegible] H, HEURE LOCALE, LE 21 SEPTEMBRE [illegible]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [illegible] l'adresse indiquée ci-dessus [illegible] partir du 11 septembre 1995.

Afin d'être prises [illegible] considération, [illegible] soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [illegible] plus [illegible] toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :
Donal Gagnon
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques :
Marc Whitford
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-3177
ou
Peter R. Cousins, Ing.
Procon Mechanical Consulting Eng.
Téléphone : (403) 669-9746

CRTC AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE Canada

Avis d'audience publique CRTC 1995-12. Le CRTC tiendra une audience publique à partir du 30 octobre 1995, 8H30, [illegible] Centre [illegible] conférences, Phase IV, 140, Promenade du Portage, Hull (Qc.), afin d'étudier ce qui suit : 1. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande (951859800) présentée par **LES COMMUNICATIONS PAR SATELLITE [illegible] INC., WESTCOM RADIO GROUP LTD. ET PELMOREX [illegible] INC., ASSOCIÉS [illegible] PARTENARIAT DEVANT ÊTRE CONNU SOUS CWP PARTNERSHIP**, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise [illegible] programmation qui offrira [illegible] service national de programmation musicale sonore numérique payante multi-canaux, [illegible] publicité, devant être appelé Allegro, Canada's Music Satellite/La Musique par satellite du Canada, et être distribué par satellite, sur une base [illegible] exclusive, aux entreprises de distribution incluant les entreprises de câblodistribution [illegible] les entreprises [illegible] distribution par satellite de radiodiffusion directe (SRD). Le service proposé [illegible] disponible [illegible] distributeurs, au départ, [illegible] un tarif de gros de 0,50 $ par abonné, par mois. EXAMEN DE LA DEMANDE : 50 o., ch. Burnhamthorpe, 10e étage, Mississauga (Ont.) 2. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande (950213900) présentée par [illegible] **LTD.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise [illegible] programmation qui offrira un service national de programmation musicale sonore numérique payante multi-canaux (32), [illegible] publicité, devant [illegible] appelé Digital Music Express et [illegible] distribué par satellite, sur [illegible] non exclusive. Le service proposé serait disponible sur une base facultative [illegible] un tarif de [illegible] mensuel commençant à 2,50 $ par abonné. EXAMEN DE LA DEMANDE : Bureau 900, 630, 3e ave. s.-o., Calgary (Alb.). 3. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande (951860600) présentée par la **SRC** [illegible] vue d'obtenir [illegible] licence [illegible] radiodiffusion visant l'exploitation d'une entreprise de programmation qui offrira un service national de programmation musicale sonore numérique payante multi-canaux (30), [illegible] publicité, devant être appelé Galaxie. Le service proposé serait disponible aux distributeurs de radiodiffusion directe [illegible] aux entreprises de câblodistribution au Canada [illegible] tarif de gros mensuel projeté de 0,29 $ par abonné. EXAMEN DE LA [illegible] : 1500, ave. Bronson, Ottawa (Ont.) et la demande [illegible] également disponible à la réception des bureaux de la Société Radio-Canada comme il est indiqué dans l'avis d'audience publique. 4. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande (951871300) présentée [illegible] **PETER KRUYT**, représentant une société devant être constituée, 79 ouest, rue Wellington, Bureau 2810, Toronto (Ont.) M5K 1J5, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation qui offrira un [illegible] de programmation musicale [illegible] numérique payante multi-canaux (12) sans publicité, devant être appelé Power Music Choice et être distribué par satellite, sur une base non exclusive, [illegible] entreprises de distribution canadiennes incluant les entreprises de radiodiffusion par satellite de radiodiffusion directe (SRD) et les entreprises de câblodistribution. Le service [illegible] distributeurs canadiens de radiodiffusion directe (SRD) [illegible] 0,60 $ par abonné, ou sur une base facultative à un prix de détail [illegible] par le distributeur jusqu'à concurrence de [illegible] proposé serait disponible aux entreprises de câblo[illegible] $ par abonné par mois. EXAMEN [illegible] présentée par **EXPRESSVU INC.** en vue d'obtenir une licence [illegible] exploitation d'une entreprise [illegible] de distribution par satellite de radiodiffusion directe (SRD). EXAMEN DE LA DEMANDE : [illegible] o., prom. [illegible] Ottawa (Ont.) et McCarthy, Tétrault, 1000 - 275, rue [illegible] Mississauga (Ont.) 6. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande (952060200) présentée par **JOEL BELL**, représentant une société devant être constituée, en vue d'obtenir une [illegible] l'exploitation d'une entreprise nationale de distribution par satellite de radiodiffusion directe (SRD). EXAMEN DE LA DEMANDE : Power DirecTv Inc., Centre Toronto Dominion, 79 o., rue Wellington, Bureau 2810, T[illegible] (Ont.). 7. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande ([illegible]) présentée par **SHAW COMMUNICATIONS INC.**, représentant une société devant être constituée, en vue d'obtenir [illegible] l'exploitation d'une entreprise nationale de distribution par satellite de radiodiffusion directe (SRD). Le service sera connu sous le nom de Homestar. EXAMEN DE LA DEMANDE : 630 - 3e ave. s.-o., Bureau 900, Calgary (Alb.). 8. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande (952061000) présentée par **JOEL BELL** représentant une [illegible] devant [illegible] constituée, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation de télévision payante de langue anglaise qui offrira [illegible] service [illegible] la carte distribué [illegible] SRD pour distribution par [illegible] entreprises de distribution par satellite de radiodiffusion directe (SRD) autorisées. Ce service [illegible] connu [illegible] de Power DirecTicket. Les prévisions [illegible] recettes sont [illegible] prix [illegible] de 3,49 $ pour les longs métrages et de 25 $ pour les événements. EXAMEN DE LA DEMANDE : Power DirecTv Inc., Centre Toronto Dominion, 79 o., rue Wellington, Bureau 2810, Toronto (Ont.). 9. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande (952062800) présentée par **JOEL BELL**, représentant [illegible] société devant [illegible] constituée, [illegible] d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale [illegible] programmation [illegible] télévision payante de langue française qui offrira un service [illegible] la carte [illegible] par SRD pour distribution par les entreprises de distribution par [illegible] de radiodiffusion directe (SRD) autorisées. [illegible] service [illegible] connu sous le nom [illegible] Cinéma Direct. Les prévisions des recettes sont basées sur [illegible] prix [illegible] détail [illegible] 4 [illegible] pour les longs métrages et de 15 [illegible] à 35 $ pour les événements. EXAMEN DE LA DEMANDE : Power DirecTv Inc., 751, Carré Victoria, Montréal (Qc.). 10. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande (952065100) présentée par **CANAL PREMIÈRE/VIEWER'S CHOICE CANADA, COGÉCO RADIO-TÉLÉVISION INC., RÉSEAU [illegible] TÉLÉVISION QUATRE SAISONS INC. ET TÉLÉ-MÉTROPOLE INC. (Partenaires d'un service devant être commercialisé [illegible] le nom de Canal Première)**, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation [illegible] entreprise [illegible] de programmation de télévision payante de langue française qui offrira un service à la carte distribué par SRD pour distribution par les entreprises de distribution par satellite de radiodiffusion directe (SRD) autorisées. Ce service sera connu sous le nom de Canal Première. Les prévisions [illegible] basées [illegible] des prix de détail de 3,95 $ pour les longs métrages, 14,95 $ pour les événements canadiens, 27,95 $ pour les événements étrangers [illegible] 3,95 $ par épisode pour [illegible] dramatiques. EXAMEN DE LA DEMANDE : Heenan Blaikie, a/s Me Sophie Emond, 1250 o., boul. René-Lévesque, Bureau 2500, Montréal (Qc.). 11. L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande (952047900) présentée par **GARY MAAVARA**, représentant une société devant être constituée, a/s CTV Television Network Ltd., en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de télévision payante de langue anglaise qui offrira un [illegible] à la carte distribué par SRD pour distribution par les entreprises de distribution par satellite de radiodiffusion directe (SRD) autorisées. Le service sera connu sous le nom de Sports/Special Pay Per View. Les prévisions des recettes sont basées sur des prix de détail de 29 $ pour les événements importants, 99,95 $ pour un bloc d'émissions sportives et 9,95 $ pour l'achat d'un seul événement faisant partie [illegible]. EXAMEN DE LA DEMANDE : CTV Television Network Ltd. [illegible] Bureau [illegible], Toronto (Ont.). 12. L'OUEST DU CANADA. [illegible] présentée par **ALLARCOM PAY TELEVISION LIMITED** [illegible] 3,95 $ pour les longs métrages et de 2[illegible] $ pour les événements. EXAMEN DE LA DEMANDE : #200, 5324 Calgary Trail, Edmonton (Alb.). BESOINS INDIVIDUELS SPÉCIFIQUES : Les personnes qui désirent présenter oralement leurs commentaires ou qui requièrent des auxiliaires de communication doivent aviser le CRTC au plus tard 20 jours avant le début de l'audience. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central Les Terrasses de la Chaudière, 1, prom. du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) [illegible]111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve [illegible] le ou avant le 10 octobre 1995. [illegible] avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Cinq Franco-Canadiens reçoivent l'Ordre des francophones d'Amérique

Québec honore des Franco-Canadiens

Ce n'est pas à tous les jours qu'un gouvernement honore un journaliste. Pourtant, c'est ce que le gouvernement du Québec a fait en remettant l'Ordre des francophones d'Amérique à journaliste Huguette Burroughs, du Journal de Cornwall.

Mme Burroughs était l'une des douze récipiendaires de l'Ordre, qui est décerné annuellement depuis 1978 par le Conseil de la langue française. Cette distinction honorifique souligne les mérites de personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue française, ont accordé leur soutien à l'essor de la vie française en Amérique ou l'ont fait connaître ailleurs dans le monde.

La cérémonie avait lieu le jeudi 7 septembre au salon du Conseil exécutif, le jour même où le gouvernement du Québec dévoilait la fameuse question référendaire. La ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, et le président du Conseil de la langue française, Marcel Masse, présidaient la cérémonie.

Originaire de Hawkesbury en Ontario, Mme Burroughs est une journaliste hors de l'ordinaire, puisqu'elle est complètement aveugle depuis 1986. Grâce à un ordinateur spécialement adapté à ses besoins, elle a su surmonter son handicap. Cela ne l'a d'ailleurs jamais empêché de se porter à la défense des francophones et de participer à la vie communautaire. Elle a, entre autres, participé à la création de la radio communautaire de Cornwall et a déjà été décorée par la Chambre de commerce pour la préparation d'un document d'accompagnement servant à des visites guidées de la ville.

Gilles Julien et Françoise Delisle Julien de l'Ontario ont également été honorés par le gouvernement du Québec. Ils ont fondé il y a 20 ans la chorale Les Chansonniers, qui participe à des événements à caractère francophone.

La présidente de l'Association des parents francophones de la Colombie-Britannique, Martine Galibois-Barss, a reçu le même honneur pour son travail acharné à défendre les droits des parents francophones à gérer et à contrôler leurs écoles françaises. Depuis son arrivée en Colombie-Britannique au début des année 1970, Mme Galibois-Barss a travaillé à différents niveaux à la promotion de l'enseignement en français.

Finalement, le gouvernement du Québec a récompensé l'Acadienne Léone Boudreau-Nelson, qui a consacré cinquante années de sa vie à l'enseignement, dont plus de vingt-sept années à l'Université de Moncton en phonétique expérimentale. Directrice adjointe de l'école des langues en 1960, elle a également animé pendant quinze ans l'émission radiophonique «Parlons mieux» à Radio-Canada. Elle a aussi milité au sein de diverses organisations.

La directrice du Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL), Mme Earlene Broussard, et l'éducateur franco-américain Paul Chassé du New-Hampshire, ont aussi été honorés de l'Ordre des francophones d'Amérique (OFA).

Enfin, la revue Médecines-Sciences a reçu le prix du 3 Juillet 1608, qui est remis annuellement à une association ou à un organisme pour des services exceptionnels rendus à l'ensemble de la francophonie nord-américaine. Fondée il y a dix ans, la revue permet aux scientifiques francophones de diffuser leurs connaissances dans leur langue maternelle.

APF

Les services publicitaires de L'Aquilon

(403) 873-6603

Cast Your Vote

A General Election will take place in the Northwest Territories on Monday, October 16, 1995. Enumeration has taken place and voters' lists are posted in your community. If you are an eligible voter and your name is not on the voters' list, apply to your Returning Officer by September 27, 1995 to have your name added. Proxy application forms are available from Returning Officers and from Elections NWT. You must be on the voters' list in order to vote by proxy, and you can only vote by proxy on October 16. The advance poll will be held on Thursday, October 5, 1995. If you need additional information, call your Returning Officer or Elections NWT in Yellowknife or Iqaluit.

Allez voter!

Des élections générales auront lieu le 16 octobre 1995 dans les Territoires du Nord-Ouest. On a fait le recensement et on a affiché les listes électorales dans votre communauté. Si vous êtes un électeur admissible et que votre nom ne paraît pas sur la liste, faites une demande auprès du directeur de scrutin de votre circonscription d'ici le 27 septembre 1995 afin que votre nom y soit ajouté. Vous pouvez vous procurer des formules de demande de vote par procuration auprès des directeurs de scrutin et au bureau d'Élections T. N.-O. Votre nom doit paraître sur la liste électorale pour avoir le droit de voter par procuration et vous pouvez voter par procuration seulement le 16 octobre. Le bureau spécial de scrutin sera ouvert le jeudi 5 octobre 1995. Si vous avez besoin de plus de renseignements, communiquez avec le directeur de scrutin de votre circonscription ou Élections T. N.-O., à Yellowknife ou à Iqaluit.

Electoral District/Circonscription :	Returning Officer/Directeur de scrutin :	Phone Number/Numéro de téléphone :	Fax Number/Numéro de télécopieur :
AIVILIK	Eva Aklunark, Repulse Bay	(819) 462-4110	(819) 462-4111
AMITTUQ	Silas Takawgak, Pond Inlet	(819) 899-8313	(819) 899-8315
BAFFIN CENTRAL	Bill Kilabuk, Pangnirtung	(819) 473-8658	(819) 473-8659
BAFFIN SOUTH	Elisapee Ikkidluak, Lake Harbour	(819) 939-2300	(819) 939-2303
DEH CHO	Rosemary Minoza, Fort Providence	(403) 699-4505	(403) 699-4607
HAY RIVER	Hazel Haight, Hay River	(403) 874-6138	(403) 874-6241
HIGH ARCTIC	Tabitha Mullen, Resolute Bay	(819) 252-3941	(819) 252-3934
INUVIK	Barb Crawford, Inuvik	(403) 979-6241	(403) 979-4875
IQALUIT	Meakie Pudlat, Iqaluit	(819) 979-1962	(819) 979-1963
KEEWATIN CENTRAL	Margaret Kusugak, Rankin Inlet	(819) 645-3306	(819) 645-3307
KITIKMEOT	Harry Maksagak, Cambridge Bay	(403) 983-2056	(403) 983-2680
KIVALLIVIK	Shirley Tagalik, Arviat	(819) 857-2590	(819) 857-2591
MACKENZIE DELTA	Joyce Edwards, Aklavik	(403) 978-2962	(403) 978-2138
NAHENDEH	Rita Cazon, Fort Simpson	(403) 695-2832	(403) 695-3007
NATILIKMIOT	Nee Porter, Talayoak	(403) 561-5403	(403) 561-5503
NORTH SLAVE	Violet Erasmus-Zoe, Rae	(403) 392-6915	(403) 392-6022
NUNAKPUT	Vera Ovayuak, Tuktoyaktuk	(403) 977-2175	(403) 977-2265
SAHTU	Margrit Minder, Norman Wells	(403) 587-3053	(403) 587-2916
THEBACHA	Anne Jones, Fort Smith	(403) 872-5505	(403) 872-5615
TU NEDHE	Violet Beaulieu, Fort Resolution	(403) 394-5801	(403) 394-5900
YELLOWKNIFE CENTRE	Val Braden, Yellowknife	(403) 873-6099	(403) 873-6144
YELLOWKNIFE FRAME LAKE	Penelope Kocik, Yellowknife	(403) 873-6448	(403) 873-6687
YELLOWKNIFE NORTH	Kathy Southworth, Yellowknife	(403) 873-6972	(403) 873-8491
YELLOWKNIFE SOUTH	Debbie Nider, Yellowknife	(403) 873-9467	(403) 873-8948
ELECTIONS NWT	Yellowknife Office	(403) 920-6999	(403) 873-0366
		Toll-free 1-800-661-0796	Toll-free 1-800-661-0872
	Iqaluit Office	(819) 979-1983	(819) 979-1985

A General Election will take place in the Northwest Territories on October 16, 1995.
If you need more information, call your Returning Officer or contact: Elections NWT, Box 1320, Yellowknife, NT X1A 2L9; telephone toll-free 1-800-661-0796
920-6999 in Yellowknife; fax toll-free 1-800-661-0872
or 873-0366 in Yellowknife.
You may also call the Elections NWT office in Iqaluit collect at
(819) 979-1983;
fax (819) 979-1985

Des élections générales auront lieu le 16 octobre 1995 dans les Territoires du Nord-Ouest. Si vous avez besoin de plus de renseignements, communiquez avec le directeur de scrutin de votre circonscription ou le bureau d'Élections T. N.-O., C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9.
téléphone sans frais : 1-800-661-0796 ou 920-6999 à Yellowknife
télécopieur sans frais : 1-800-661-0872 ou 873-0366 à Yellowknife
Vous pouvez également appeler à frais virés le bureau d'Élections T. N.-O. à Iqaluit, téléphone : (819) 979-1983
télécopieur : (819) 979-1985

Elections NWT Élections T.N.-O.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU

L'Aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 34 vendredi 22 septembre 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

Prise de parole

Agnès Billa/L'Aquilon

France Wallend (à gauche) et Geneviève Harvey sont au nombre des bénévoles à l'animation et à la technique de l'émission «À propos d'autre chose» diffusée en français sur les ondes de CKLB. Réunie le 11 septembre, l'équipe a préparé sa nouvelle saison.

91 candidats à la ligne de départ

Un nombre record

Plus de 93 personnes ont déposé leur mise en candidature pour les élections générales territoriales du 16 octobre prochain. Deux se sont déjà désistées.

93 candidat-es, c'est un nombre record! Il y avait eu 84 candidat-es lors des élections de 1991. En date du 18 septembre, date limite de mise en candidature, 93 personnes se sont donc montrées intéressées à briguer les suffrages mais déjà deux personnes ont annoncé leur désistement. Ce sera donc 91 candidats et candidates qui s'affronteront pour l'obtention de l'un des 24 postes de députés de l'Assemblée législative des T.N.-O.

Un seul candidat fut élu par acclamation en raison de l'absence de concurrents; il s'agit du député sortant de Nahendeh Jim Antoine. En 1991, plus de six députés furent élus par acclamation, le quart de l'Assemblée législative.

Il est un peu difficile d'identifier la répartition des candidats et candidates par sexe. «Il n'y a aucune indication quant au sexe du candidat dans les formulaires de mise en candidature», confirme Rosemary Cairns, la coordinatrice des opérations à Elections T.N.-O. «En fait, la Loi n'exige pas que cette information apparaisse et ça n'apparaît pas», précise Mme Cairns. Néanmoins, *L'Aquilon* a dénombré pas moins de 15 candidates soit 16 pour cent du total des candidats et candi-

Candidats
Suite en page 2

Assemblée annuelle de l'APFY

Des gains pour les parents

Pour l'Association des parents francophones de Yellowknife, l'année 1994 aura été éprouvante. Entre la révision de la *Loi sur l'Éducation* et des relations tendues avec la commission scolaire dont relève l'école Allain St-Cyr, les parents ont dû à traiter des dossiers exigeants.

Le 19 septembre, après un repos estival salutaire, les parents de l'école française de Yellowknife se sont retrouvés pour leur assemblée générale annuelle.

Après un bilan sobre de l'année 1994-1995, une année remplie de rebondissements, la présidente sortante de l'association Sylvie Vincent a invité les membres à se pencher sur les questions à prioriser en 1995.

Les consultations sur les règlements relevant de la *Loi sur l'Éducation* vont se tenir dans un avenir rapprochain. Le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Richard Nerysoo s'était engagé à ces consultations en juin, lors de l'adoption de la loi. La loi n'entrera en vigueur qu'en juillet 1996. Dans l'intervalle, le ministère invite les groupes intéressés (dont les parents francophones et leurs conseillers scolaires) à faire connaître, d'ici le 1er octobre, leur intention de participer aux consultations.

Les parents francophones de Yellowknife et d'Iqaluit soutiennent que la nouvelle *Loi sur l'Éducation* ne respecte toujours pas, pour la communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest, le droit à l'instruction dans sa langue maternelle. Ce droit est stipulé à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Le ministre Nerysoo a assuré les parents francophones que les règlements relatifs à la mise en application de la Loi sur l'Éducation leur démontreront le contraire.

Les parents francophones des TNO auront éventuellement à décider si les règlements leur apportent les garanties qu'ils recherchent. Dans la négative, les parents pourraient réactiver la poursuite juridique intentée en 1990 et mise en veilleuse en 1992 contre le gouvernement territorial.

Cette année, l'école Allain St-Cyr offre un programme allant de la maternelle à la neuvième année. La situation est inchangée depuis deux ans. Avec les années, le nombre d'enfants qui complètent le cycle d'études offert à l'école augmente peu à peu.

Pour s'ajuster à cette réalité nouvelle, les parents ont adopté une modification à la définition de membre de l'APFY. Désormais les parents dont les enfants sont inscrits dans un programme d'études en français langue première à la pré-maternelle à Yellowknife ou encore à l'extérieur des TNO pour la fin du cycle secondaire seront membres. L'APFY ne regroupe donc plus uniquement des parents de l'école Allain St-Cyr.

Agnes Billa/L'Aquilon

Rien ne sert de courir...

... si on ne s'est pas réchauffé au préalable! Malgré la neige et le froid, il n'a fallu que trois minutes à 300 personnes pour être prêtes a prendre le départ de la course Terry Fox.

Les fonds recueillis (environ 20 000 $ à Yellowknife) dépassent le montant de l'an dernier. L'inscription d'équipes pour un défi corporatif a beaucoup contribué à ce succès. Bravo à toutes et à tous!

Le rêve de Terry Fox fait toujours courir.
Lire en page 3

Éditorial : des candidats qui savent vivre.
Lire en page 4

Le rôle confondant du K dans l'alphabet français.
Lire en page 5

Plan d'action de Patrimoine pour les francophones.
Lire en page 6

Homophobie et sida : une équation désastreuse.
Lire en page 7

ÉCHOS des T.N.-O.

Nominations dans le Nunavut

Le ministre du Développement économique et du Tourisme, John Todd a annoncé trois nominations à la tête de son ministère. Katherine Trumper a été nommée sous-ministre adjointe du ministère, en charge des trois régions du Nunavut. John Parker succède à Mme Trumper à titre de directeur régional de la région de Baffin et M. Graeme Dargo deviendra le nouveau directeur régional pour la région du Keewatin.

Miles Pepper honoré

Le gouvernement des T.N.-O. honore Miles Pepper le 22 septembre pour sa contribution à la révision des Statuts des T.N.-O.

M. Pepper est le sous-ministre adjoint au ministère de la Justice et prendra sa retraite le 29 septembre prochain. Il a oeuvré six ans pour les T.N.-O. et 19 ans pour le Manitoba et le Canada dans la rédaction et la révision des lois. Tant au Manitoba que dans les T.N.-O., M. Pepper a dirigé la traduction des lois et réglements, et leur adoption en anglais et en français.

Clauses en suspens

La sentence arbitrale rendue par les arbitres Vince Ready et Duncan Stewart le 5 septembre dernier dans le cadre du renouvellement de la convention collective des emplyé-es du gouvernement des T.N.-O. laisse certains points en suspens. Les parties concernées, le Syndicat des Travailleurs du Nord et le gouvernement territorial ont encore à négocier ces clauses, notamment les heures de travail. Ils doivent parvenir à une entente d'ici 90 jours sinon les arbitres trancheront.

Pension recherchée

Le ministère de la Justice des T.N.-O. a récemment signé une entente avec les autres provinces et le Yukon afin d'étendre la portée du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires. Cette entente permettra aux T.N.-O. de retracer plus aisément les personnes ayant quitté les Territoires et qui font défaut de payer une pension alimentaire. De plus, les T.N.-O. pourront faire collecter les paiements dûs partout au Canada.

Le Programme gère près de 1 000 dossiers et le taux de délinquance en la matière est d'environ 15 pour cent.

Honoraires à la baisse

Le ministère de la Santé et des Services sociaux des T.N.-O. et la *Northwest Territories Medical Association*, représentant les médecins des T.N.-O., ont conclu une entente qui diminuera de quatre pour cent en moyenne les honoraires médicaux. Cette entente sera effective jusqu'au 31 mars 1997. De plus, l'entente prévoit une collaboration quant au développement d'un plan de gestion des ressources médicales, une réduction des coûts associés aux déplacements, une évaluation des pratiques des tests en laboratoire et une campagne d'éducation sur l'utilisation des services médicaux.

Alain Bessette

Candidats

Suite de la une

dates. Rappelons qu'au moment du déclenchement des élections, il y avait quatre femmes parmi les 24 membres de l'Assemblée législative soit une proportion de17 pour cent.

Six circonscriptions électorales seront nécessairement représentées par une nouvelle personne à l'issu du scrutin en raison du départ de leur député sortant. Il s'agit des comtés de Hay River (John Pollard se retire), High Arctic (Ludy Pudluk), Iqaluit (Dennis Patterson), Nunakput (Nellie Cournoyae), Yellowknife Centre (Brian Lewis) et Yellowknife North (Michael Ballantyne).

Mentionnons la présence parmi les candidats et candidates de certaines personnalités mieux connues sur la scène de l'actualité territoriale ou francophone. George Cleary, du Conseil tribal du Sahtu, qui a été l'un des négociateurs de l'entente de revendication territoriale du Sahtu, fera la lutte au député sortant Stephen Kakfwi. Jim Evoy, président de la Fédération des Travailleurs des T.N.-O. se présente dans Yellowknife North. Finalement, l'homme d'affaires de Yellowknife, ancien représentant territorial de Canadian Parents for French et ex-trésorier de la Fédération Franco-TéNOise, David McCann fera la lutte à Charles Dent dans le comté de Yellowknife Frame Lake.

Les candidats et candidates ont droit à un maximum de dépenses électorales de 20 000 $ durant la campagne. De plus, il n'est pas permis de contribuer pour plus de 1 500 $ au fonds électoral d'un candidat. La seule exception à ces limites de contribution concerne le versement en nature sous forme de transport. Ainsi, une compagnie aérienne pourrait contribuer plus de 1 500 $ en offrant des billets d'avion.

Il y aura une journée de vote par anticipation jeudi le 5 octobre et le scrutin général se tiendra lundi le 16 octobre 1995.

Alain Bessette

Voici la liste de candidats et candidates par circonscription électorale. Les députés sortants sont indiqués par un astérisque.

Aivilik : Marion T. Love, Donat Milortok, Manitok Thompson*.
Amittuq : Titus Allooloo*, Mark Evaloarjuk, Paul Haulli, Caleb Sangoya.
Baffin Central : Jaypeetee Akpalialuk, Tommy Enuaraz, Charlie Kalluk, Jaypeetee Karpik, Rebecca Mike*, Pauloosie Paniloo, Sakiasie Sowdlooapik, Lootie Toomasie.
Baffin South : Goo Arlooktoo, Walter Audla, Matthew Saveakjuk Jaw, Peter Kattuk, Kenoayoak Pudlat*, Akalayok Qavanau.
Deh Cho : Joachim Bonnetrouge, Samuel Gargan*, Richard C. Lafferty.
Hay River : Ron Courtoreille, Mansell C. Grey, Jane Groenewegen, George B. Morin.
High Arctic : Elizabeth Allakariallak-Roberts, Larry Audlaluk, Levi Barnabas, Aziz Kheraj.
Inuvik : Fred E. Koe*, Floyd K. Roland.
Iqaluit : Gordon McIntosh, Edward Picco, Mary Ekho-Wilman.
Keewatin Central : Joseph Kaludjak, John Todd*.
Kitikmeot : Ernest N. Bernhardt, Kelvin Ng*.
Kivallivik : David Aglukark, Sam Alagalak, Silas Arngn'naaq*, Kevin J. O'Brien, David Simailak, Joy Suluk.
Mackenzie Delta : Charles Furlong, David Krutko, Richard Nerysoo*.
Nahendeh : Jim Antoine* (élu par acclamation).
Natilikmiot : John Ningark*, Uriash Puqiqnak.
North Slave : Violet Camsell-Blondin, Leon Lafferty, James Rabesca, Henry Zoe*, Isadore Zoe, Joseph Zoe.
Nunakput : Eddie T. Dillon, Vince Steen.
Sahtu : George Cleary, Stephen Kakfwi*.
Thebacha : Allan Heron, Sean Mageean, K.A. Jeannie Marie-Jewell*, J. Michael Miltenberger.
Tu Nedhe : Larry Bearard, Archie Catholique, Denis Morin*.
Yellowknife Centre : Gary J. Boyd, Marie Coe, Roland Gosselin, Arlene Haché, Jake Ootes, Dave Ramsay, Don Yamkowy.
Yellowknife Frame Lake : Charles Dent*, David McCann, Tom Pagonis, Rob Roman.
Yellowknife North : Roy Erasmus, Jim Evoy, Sandy Holmes, Donna Hunt, Wally Larocque, Louis Leonardo, Clem Paul.
Yellowknife South : Kirky Marshall, Seamus Henry, Tony Whitford*.

A.B.

Les étudiants de Yellowknife ou d' Iqaluit qui veulent au secondaire poursuivre leur éducation en français doivent présentement s'inscrire dans une institution à l'extérieur des Territoires.

L'aide financière que reçoivent actuellement les parents francophones du ministère ne correspond même pas à l'octroi appelé le *per pupil grant* que le ministère accorde pourtant à tout étudiant fréquentant une école située dans les TNO.

Les membres de l'APFY ont résolu de se pencher sur cette question en 1995-1996, entre autres par le biais des consultations sur les règlements pour la *Loi sur l'Éducation*.

Nicole Chatel et Maryse Perraud, les deux membres encore en poste du Conseil scolaire francophone de Yellowknife, ont participé à l'assemblée des parents francophones.

Durant l'été, les conseillères se sont entendues avec la commission scolaire n° 1 de Yellowknife pour le renouvellement de la politique de gestion de l'école Allain St-Cyr et le maintien du conseil.

Ces décisions constratent avec le climat de méfiance qui régnait depuis janvier. La détérioration des relations était liée au désintéressement, selon les parents et les conseillers, de la commission scolaire pour le projet d'une nouvelle école pour Allain St-Cyr. Le projet avait été initié par le ministère qui avait prévu des fonds dans son plan d'immobilisatios pour ce bâtiment.

Les parents dépités avaient mandaté leurs représentants de faire des démarches pour transférer l'école à la commission des écoles catholiques de Yellowknife.

Lors que le ministre s'est opposé à ce transfert, les parents et les conseillers ont dû reprendre les discussions avec la commission scolaire n° 1.

De l'avis des conseillères, depuis cette crise, les relations se sont beaucoup améliorées. Les deux parties travaillent de bonne foi. Les commissaires semblent davantage sensibilisés à l'existence de l'école française, à ses besoins et à ses aspirations.

Pour ce qui est d'une nouvelle école, il est maintenant question de loger Allain St-Cyr dans un nouveau bâtiment qui serait construit dans quelques années et qui abriterait aussi une école anglaise. Les deux écoles cohabiteraient et partageraient certaines installations. Cela permettrait à l'école française de sortir des classes portatives qu'elle occupe depuis son ouverture en 1989.

Du côté de la gestion (encore l'essai) que le Conseil scolaire francophone exerce, l'entente a été conduite. Elle se poursuivra jusqu'au 30 juin 1996. Le conseil a obtenu de la commission scolaire des rapports trimestriels sur le budget de l'école, un protocole de communications (y compris un délai pour obtenir réponse à des questions), une liaison plus formelle entre les deux organisations et une politique d'embauche qui assure la participation réelle du conseil au processus. Les gains ont été bien accueillis par les parents.

Agnès

SOIRÉE TUPPERWARE

au profit de la garderie Plein Soleil

Samedi le 23 septembre à 19 h
au 4817 School Draw

Le catalogue d'automne vient de sortir!
Profitez de cette soirée Tupperware pour commander auprès de votre représentante Beverly Beck les articles dont vous avez besoin!

Garderie Plein

Pour information : Juanita Robinson au 873-4768 (le soir)

Course Terry Fox

Un autre succès pour la recherche

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le soutien du grand public à la recherche scientifique sur le cancer ne s'est pas démenti cette année.

L'édition 1995 de la course qui marquait le quinzième anniversaire de l'événement aura permis encore une fois de recueillir des fonds supérieurs aux résultats de l'année précédente.

Depuis le début de la course, cette tendance se maintient. La récession des dernières années n'aura pas entamé le succès de cette opération de levée de fonds. Elle a été inspirée par le Marathon de l'espoir de Terry Fox, un jeune homme qui succomba au cancer et qui était déterminé à contribuer à la découverte d'un traitement pour cette maladie.

Pour assurer le succès continu de la course Terry Fox, la formule a été améliorée cette année. Des compagnies ont formé des équipes invitées à participer à une compétition amicale. La réaction a été très enthousiaste et a rapporté des fonds supplémentaires.

A Yellowknife par exemple, sur 20 000 $, la moitié provient des équipes. L'honneur de l'équipe la plus lucrative revient à la Banque de la Nouvelle-Écosse. La CBC s'est distinguée par son imposante délégation de 38 personnes. Quant au ministère des Affaires municipales et communautaires, c'est le costume de l'équipe (panache de caribou compris) qui a retenu l'attention.

Comme c'est souvent le cas ces jours-ci, la course aura aussi servi de prétexte à de nombreux candidats aux élections territoriales du 16 octobre pour prendre un bain de foule et pour échanger des poignées de main.

Certains servaient des rafraîchissements aux étapes de la course; d'autres commanditaient une équipe ou parcouraient eux-mêmes le 10 kilomètres du parcours.

L'organisatrice de la course Linda Hayden ne s'est pas offusquée de ce «détournement» politique de la course. «Nous n'aurions pas autorisé des activités carrément partisanes ou de sollicitation. Si une équipe ou une personne contribuent à la levée de fonds, nous n'avons pas d'objection à leur participation.»

Quant à France Benoit, la présidente d'honneur de cette 15e édition de la course dans les TNO, elle s'est déclarée très satisfaite de la course, des résultats obtenus pour le financement, ainsi que de sa performance personnelle. Elle s'apprête bientôt avec la section Alberta-TNO de la Société canadienne du cancer à entreprendre une formation destinée aux bénévoles qui souhaitent apporter leur soutien aux personnes atteintes du cancer et à leurs proches.

Agnès Billa

Premiers pas

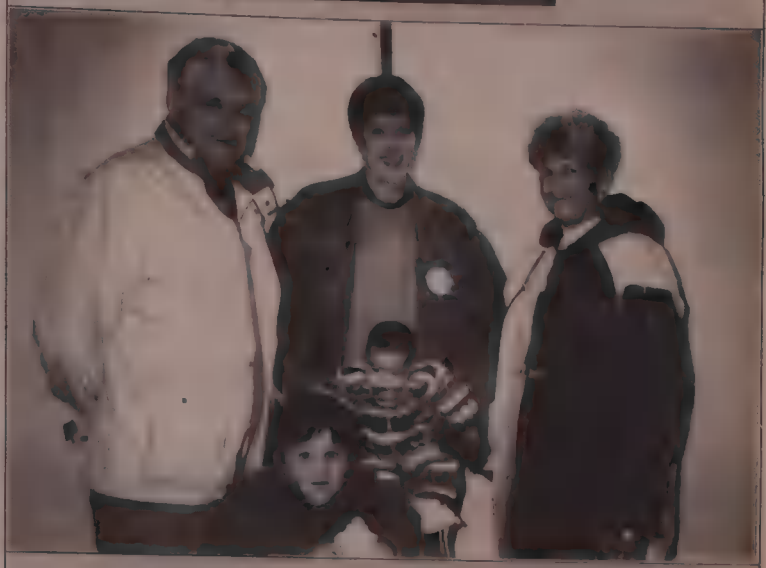

Agnès Billa/L'Aquilon

Une première pour «Premiers pas» : trois générations d'une même famille présentes pour recevoir la trousse offerte par la Fédération Franco-TéNOise et qui souligne la naissance de petits francophones. Du côté des adultes : Germain Gagnon (heureux grand-père) et Wilda Gagnon (tout aussi heureuse grand-mère) venus d'Edmunston visiter leur fille Line. Au bas de la photo, le grand frère jubilant Antony et l'invitée de marque Yza, née le 30 juillet dernier.

Épluchette de blé d'Inde!

L'Association franco-culturelle de Yellowknife vous invite à son épluchette de blé d'Inde annuelle,

Dimanche le 1er octobre 1995, de midi à 17h, à la Cabane près de la descente de bateaux au lac Long.

Gratuit pour les membres et possibilités de renouveler votre carte de membre sur place.

Venez en très grand nombre pour y déguster de bons épis bien chauds et bien juteux!

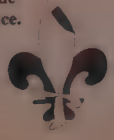

Ateliers d'écriture en français

Dans le cadre du *Prix littéraire franco-ténois* 1995-1996*, la *Fédération Franco-TéNOise*, en collaboration avec *l'Association franco-culturelle de Hay River*, *l'Association francophone d'Igaluit*, et *l'Association francophone de Fort Smith* est heureuse d'offrir des *Ateliers d'écriture en français* :

1er octobre à Igaluit
2 et 5 octobre à Yellowknife
octobre à Fort Smith
octobre à Hay River

Adolescents et adultes sont invités à participer *gratuitement* à ces exercices d'écriture, donnés par *M. Pierre Pigeon*, écrivain québécois auteur de nombreux romans pour la jeunesse.

*Pour plus de renseignements: Francine Labrie, Fédération Franco-TéNOise, (403)920-2919

Cet atelier a été rendu possible grâce au soutien financier du Gouvernement du Québec

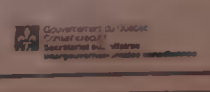

ÉDITORIAL

Des députés dignes de confiance

Plusieurs vétérans de l'Assemblée législative se sont retirés de la vie politique territoriale. Parmi eux, des joueurs de premier plan : la première ministre Nellie Cournoyea, le ministre des Finances John Pollard, l'ancien leader gouvernemental Dennis Patterson. Même le doyen de l'Assemblée Ludy Pudluk a tiré sa révérence.

Pour les remplacer, la leader inuk Rosemary Kuptana invite les électeurs à favoriser les candidats d'expérience qui s'y connaissent déjà dans le domaine des affaires publiques.

Parmi les téméraires qui se représentent ou qui se lancent dans la politique en ces temps de division des TNO et de lutte au déficit fédéral, il faudra aussi avoir les idées claires au plan de l'éthique.

Rien ne sert en effet de miser uniquement sur des «professionnels» de la politique qui auraient déjà fait leurs preuves dans les domaines local et municipal simplement en s'étant fait élire.

Pour que ne se reproduise pas durant la prochaine législature toute la série noire des arrestations, des inculpations et des écarts de conduite des membres de l'Assemblée législative de ces dernières années, les électeurs devraient également se préoccuper des valeurs personnelles des candidats qui sollicitent leurs votes. Par exemple, connaissent-ils la politique de tolérance zéro à la violence? Et surtout, y souscrivent-ils?

Pour traverser la période de grands changements économiques et politiques qui marqueront le mandat de cette législature d'ici à 1999, il nous faut des représentants et des chefs de file qui ont déjà réglé dans leurs vies les problèmes d'agression et d'abus avec lesquels le Nord se débat. Un politicien demeure un politicien bien sûr; nous sommes tout de même en droit d'exiger une conduite personnelle respectueuse.

Agnès Billa

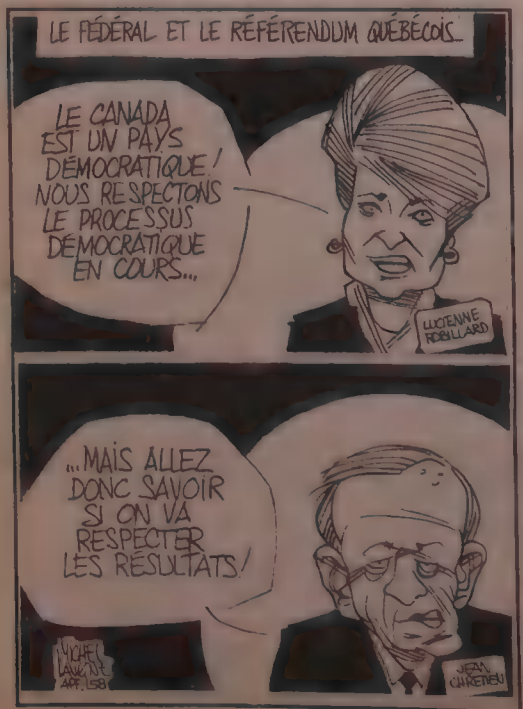

Un message d'espoir

Agnès Billa/L'Aquilon

Juste avant le réchauffement qu'animait Carol Wrigglesworth, France Benoit s'adresse aux 300 personnes qui ont participé le 17 septembre à Yellowknife à la course Terry Fox. Diagnostiquée l'an dernier, la présidente d'honneur de la course pour les TNO a rappelé l'importance de la recherche et des levées de fonds pour que se réalise le rêve de Terry Fox : vaincre le cancer.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Votre abonnement [redacted] enregistré à la réception du paiement.

Nom : _____

Adresse : _____

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certaines où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

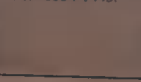

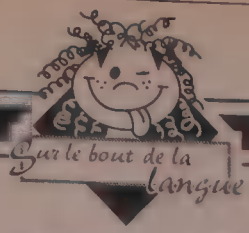

Quel cas étrange

La plus exotique des lettres de notre alphabet est, sans contredit, le K. Que ce soit avec le krill norvégien (une espèce de plancton), le kangourou australien, le kayak de l'Arctique, le korrigan breton (un esprit malfaisant), le kibboutz d'Israël, le kiwi néo-zélandais, le képi allemand, le karité du Soudan et le karaté japonais, la lettre K nous fait faire le tour du monde!

Onzième lettre de l'alphabet, le K a été emprunté au grec par le latin, qui nous l'a légué. Le karma du K ne lui a permis de gagner ses lettres de noblesse en français : il fait concurrence au son des lettres Q et C, quand cette dernière est suivie des voyelles A, O et U. Pourtant, l'emploi de K simplifierait beaucoup notre orthographe capricieuse. Pourkoi? Parce k'on pourrait éliminer le C de kage, koupon, kulture et cikatrice. Et j'oubliais le kao (chaos)! La lettre C ne servirait plus k'à des mots comme cerf, ceboulette et cesser. Ciel! voilà qui koncurrencerait le S!

Autre simplification : éliminer complètement la lettre Q au profit de K. La lettre Q, toujours suivie de U, ne sert qu'à rappeler une prononciation tombée dans l'oubli. C'est, d'ailleurs, ce que les scribes faisaient au temps de Charlemagne, en substituant au QU des C, lesquels se prononçaient toujours comme K en ce temps-là, même devant I ou E! L'évolution des sons obligerait à emprunter la cédille à l'espagnol, mais les divers sons symbolisés par C allaient rester un casse-tête pour les gens essayant d'apprendre le français.

Le K est si [illegible] en français qu'il vaut 10 points au Scrabble. On le retrouve surtout dans des mots savants d'origine grecque comme ankylose ou kyste. Le kilo, très répandu aujourd'hui à cause du système métrique, appartenait au vocabulaire savant. Pour le reste, K apparaît dans des mots empruntés à des langues étrangères, dont l'anglais (jockey, stock, kidnapper, ketchup, kit).

Dans le cas des emprunts à l'anglais, il est parfois difficile de distinguer entre les mots francisés et ceux qui demeurent des anglicismes. Le «kit» n'est pas français (voir plus loin), alors que kidnapper et ketchup le sont. Notre sauce tomate, synonyme des établissements de bouffe-minute, s'éloigne fort de son origine, laquelle pourrait bien être kôe chiap ou kê tsiap, mots chinois voulant dire «saumure de poisson». L'anglais l'a d'abord écrit ket-chop vers 1816, puis catsup (1821). La variante calchop (1826) n'a pas duré longtemps. La graphie ketchup s'est ultimement fixée vers 1873.

Annie Bourret, APJ

Coup d'oeil sur la francophonie internationale

Le Proche-Orient

La francophonie internationale, c'est un vaste ensemble universel qu'il est parfois difficile d'appréhender. Voici le quatrième d'une série d'articles qui vous présente les grandes tendances pour la francophonie de plusieurs pays du monde.

Quatre pays du Proche-Orient ont eu à une époque ou à l'autre des liens avec la France : l'Égypte, l'Iran, le Liban et la Syrie. De ce nombre seul le Liban continue d'avoir une bonne portion de sa population qui utilise toujours le français comme langue d'usage; 894 000 personnes soit 27 % d'une population totale d'environ 3,3 millions. En Égypte, on en retrouve 215 000 dont le français est langue d'usage mais cela ne représente que 0,4 % de la population totale du pays. La situation sociale et politique de cette région est pour le moins explosive depuis plusieurs années.

Au Liban, la langue officielle est l'arabe. Ce pays fut sous mandat français de 1920 à 1943 et participe aux Sommets de la Francophonie. Le pays comporte une minorité francophone très active dans le domaine culturel, tout particulièrement dans le secteur littéraire.

En Égypte, l'arabe est également la langue officielle mais le pays participe aussi aux Sommets de la francophonie. L'influence du français est notable principalement dans l'enseignement et les médias. Ce pays comptait plus de 15 quotidiens et 35 périodiques publiés en français en 1926. On ne dénombre plus que deux quotidiens français et un nouveau périodique de langue française.

Ailleurs, le fait français est très marginal. On retrouve cependant une radio française en Israël. En Iran, le français fut longtemps la plus grande langue de culture du pays mais la révolution islamique a changé cette situation.

Alain Bessette

Le Proche-Orient ou Machrek (le levant)

Qui c'est, ce «kit»?

Bien populaire dans la langue de la vente au détail, le «kit» possède plusieurs équivalents français. Le mot désigne généralement un ensemble d'éléments et de pièces détachés vendus en même temps et servant un but bien précis : faire sa toilette, donner des premiers soins, construire un appareil, etc.

Nécessaire de voyage, de toilette, de manicure
Trousse de premiers soins, de cycliste, d'Internet
Jeu de construction et **jeu d'assemblage** Prêt-à-monter

A.B.

Le dimanche de midi à 13 h

Horaire d'automne

17 sept. 95 : Jean-Yves Lefort et Mario Paris
24 sept. 95 : Serge Castonguay, Luc Cadieux, Philippe Méla
01 oct. 95 : Isabelle Guibert et M. Paris
08 oct. 95 : Jeanne Arsenault, Benoit Boutin, Drew Leske
15 oct. 95 : Geneviève Harvey, Caroline Lafontaine
22 oct. 95 : Mario et cie (Ce n'est qu'un au revoir!)
29 oct. 95 : Roxanne Valade, France Wallend
05 nov. 95 : S. Castonguay, L. Cadieux, P. Méla
12 nov. 95 : I. Guibert, Eric Deschênes
19 nov. 95 : G. Harvey, C. Lafontaine
26 nov. 95 : J. Arsenault, B. Boutin, D. Leske
03 déc. 95 : R. Valade, F. Wallend
10 déc. 95 : S. Castonguay, L. Cadieux, P. Méla
17 déc. 95 : Alain Bessette, E. Deschênes
24 déc. 95 : G. Harvey, E. Deschênes
31 déc. 95 : S. Castonguay, L. Cadieux, P. Méla, A. Bessette
07 jan. 96 : E. Deschênes, A. Bessette
14 jan. 96 : R. Valade, F. Wallend

CONSULTATION SUR LES RÈGLEMENTS RELEVANT DE LA LOI SUR L'ÉDUCATION

La rédaction des règlements découlant de la nouvelle *Loi sur l'éducation*, qui n'entrera toutefois en vigueur que l'été prochain, est maintenant en cours au ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation. À l'heure actuelle, le Ministère veille à l'établissement d'un registre d'organismes intéressés à être consultés au sujet des règlements.

Vous pouvez obtenir un feuillet de renseignements sur le processus de consultation et une formule d'inscription au registre auprès des commissions scolaires, des conseils scolaires communautaires et des bureaux municipaux d'un bout à l'autre des T.N.-O. Quant au texte de la *Loi sur l'éducation*, vous pouvez vous en procurer une copie chez Artisan Press à Yellowknife ou une version abrégée auprès du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Si vous êtes intéressé à ce que votre organisme participe au processus de consultation, veuillez l'inscrire le plus tôt possible au registre du Ministère. En le faisant avant le 1er octobre 1995, votre organisme jouira d'amplement de temps pour préparer ses commentaires et suggestions. Les particuliers peuvent également participer au processus par le biais de leur conseil scolaire communautaire ou de leur commission scolaire de district.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer à la Division de la planification et des politiques du Ministère en composant le (403) 920-6221 ou en envoyant un message par téléopieur au (403) 873-0155.

Education, Culture and Employment
Hon. Richard Nerysoo, Minister

Attention! Attention!

Prématernelle :
le groupe des 3 à 4 ans est complet. Merci!

Programme pour les 18 mois à 3 ans :
il reste deux places!

Pouponnière :
nous avons obtenu le permis! Avis aux parents intéressés de nous contacter sans tarder!

Pour plus de renseignements :
Danièle Bolduc
920-2919 ou 873-9570

Le ministère du Patrimoine canadien et l'épanouissement des minorités linguistiques

Du pain sur la planche cette année

On sait déjà que le ministère du Patrimoine canadien fait de son mieux pour aider les minorités francophones au pays. On sait maintenant, et pour la première fois, comment il s'y prendra cette année.

Le premier Plan d'action du ministère visant à appuyer l'épanouissement des communautés de langues officielles contient, tant au niveau national que dans les régions francophones, de nombreuses activités dont la réalisation est prévue pour 1995-1996.

Ce plan d'action, qui a été publié en juin dernier, fait suite à la décision du gouvernement fédéral de donner vie à deux articles de la Loi sur les langues officielles, qui engagent le gouvernement fédéral à favoriser l'épnouissement des minorités francophones et anglophones au Canada. Vingt-six institutions fédérales clés ont publié des plans similaires et devront faire rapport annuellement sur les résultats obtenus.

Au nombre de ces mesures que le ministère du Patrimoine compte prendre cette année, on note la mise en oeuvre d'une stratégie de promotion de la dualité linguistique, la production d'un CD-ROM éducatif en langue française sur les lieux historiques et les parcs nationaux, le soutien technique et financier à la réalisation du centre de création théâtrale d'Ottawa et du centre de création artistique de Sudbury, le réaménagement du lieu historique national de Grand-Pré et l'appui à la négociation d'ententes sur la gestion scolaire avec la Colombie-Britannique, Terre-Neuve, la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest.

Le ministère, par l'entremise de Sport Canada, veut favoriser la participation des francophones lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Panaméricains de Winnipeg en 1999 et des Jeux du Canada, qui auront lieu à Brandon en 1997 et à Terre-Neuve en 1999.

Le gouvernement veut aussi assurer la présence du français sur l'inforoute et encourager les représentants de l'industrie touristique canadienne à développer une stratégie de mise en marché des événements et des attractions qui recèlent un potentiel touristique au sein des communautés francophones.

Les gens d'affaires francophones pourraient aussi trouver leur compte, puisque le ministère du Patrimoine entend porter une attention particulière aux firmes qui s'identifient aux communautés minoritaires lors de l'attribution de contrats de service dans les ressources humaines.

On se propose aussi de financer des festivals, d'appuyer financièrement les maisons d'édition, de fournir une aide particulière aux petits hebdomadaires francophones par le biais de subventions des postaux et de contribuer au rayonnement de la chaîne TV5.

Le plan d'action contient aussi de nombreuses mesures spécifiques dans chacune des provinces.

Yves Lusignan
AP

Occasion de carrière

Directeur du journal

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

Fonctions:
Le directeur du journal *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*:

- doit s'occuper de tout aspect financier: la facturation des annonces et des abonnements, la réception des comptes recevables et les dépôts en banque, le paiement des comptes payables, la tenue de livres, le contrôle du budget.
- doit servir de liaison entre tous les employés et les départements.
- est directeur de la Société de presse acadienne, et donc a autorité sur tous les autres membres du personnel, surveillant les opérations quotidiennes du journal selon les directives de la SPA.
- gère le personnel pour assurer le respect des heures de tombée, les relations entre employés, les descriptions des tâches, la motivation et les solutions aux problèmes.
- représente le journal auprès des organismes auxquels le journal est membre (APF, OPSCOM, ACNA, etc.).
- reçoit les plaintes et toute correspondance du public qui n'est pas destinée à la rédaction.
- s'occupe de toute tâche administrative déléguée par la SPA.
- voit à la mise sur pied de comités de travailleurs pour le journal dans chaque région acadienne de la Nouvelle-Écosse et coordonne les activités de ces comités.
- surveille le travail du chef de la rédaction, gérant de la publicité et directeur du tirage qui, eux, s'occupent de leurs subalternes.

Exigences:

- Un diplôme de 2e cycle et plusieurs années d'expérience (ou l'équivalent)
- Maîtriser le français, écrit et oral, et posséder une excellente connaissance de l'anglais

Salaire: à négocier en fonction de la formation et de l'expérience.

Entrée en fonction: Immédiatement

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, immédiatement à:

Nadine Belliveau
Société de presse acadienne
C.P. 402, Yarmouth (N.-É.) B5A 4B3
Téléphone: (902) 742-9119
Télécopieur: (902) 742-9110

Occasion de carrière

Le Soleil de Colombie-Britannique

Le seul journal en français de C.-B.
B.C.'s only French Language Newspaper

cherche à pourvoir un nouveau poste de
DIRECTEUR / RÉDACTEUR EN CHEF

Le Soleil de Colombie-Britannique existe depuis 27 ans et entre dans une phase d'expansion. Le journal opère avec 4 personnes, plus des pigistes.

Le candidat idéal devra :

- faire preuve d'une expérience en gestion d'entreprise et en marketing,
- posséder une formation de journaliste,
- avoir une excellente maîtrise du français, écrit et oral, et aussi de l'anglais.
  Avoir fait de la mise en page serait un atout.

La personne devra également :

- être capable de travailler aisément sous pression et à des heures irrégulières (disponibilité les fins de semaines et les soirs),
- posséder des capacités de leadership (flexibilité, initiative et esprit d'équipe) et d'ouverture (savoir accepter la critique et vouloir apprendre).

Salaire et participation aux profits à négocier.
Poste permanent à pourvoir le plus tôt possible.

Veuillez faire parvenir votre Curriculum Vitae **avant le 30 septembre 95** à

l'attention de M. Gérard Darmon
Société Euro-West Consulting Ltd.
325-1130 W. Pender ave.
Vancouver, B.C. V6E 4A4

Offres d'emplois

Offre d'emploi à temps partiel

L'association jeunesse franco-ténoise, comité de la Fédération Franco-TéNOise
recherche
un-e agent-e de développement
qui contribuera à l'actualisation de sa programmation 1995-1996.

Dépôt des candidatures le vendredi 6 octobre 1995 aux bureaux de la F.F.T.
C.P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9, ou
Télécopieur : (403) 873-2158, ou
Precambrian Building, 2e étage.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Cuisinier
Ministere de la Justice — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 46 433 [redacted] par année.
Réf. : 021-0090RS-02003 **Date limite :** le 29 septembre 1995

Agent-éducateur, niveau II conseiller en lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie
Ministère de la Justice — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41,672 [redacted] par année.
Réf. : 021-0091RS-0003 **Date limite :** le 29 septembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Biologiste (ours polaires), niveau I
Ministère des Ressources renouvelables — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 46 721 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
[redacted] : 041-0169HM-0003 [redacted] **limite :** le 29 septembre 1995

Surintendant régional adjoint
Ministère du Développement économique et du Tourisme — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 54 368 [redacted] par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf. : 041-0162MH-0003 **Date limite :** le 22 septembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT [redacted] X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

Adjoint [redacted] développement commercial
Ministère des Transports — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 30 mai 1998)
Le traitement initial est de 45 200 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0269MDM-0003 **Date limite :** le 29 septembre 1995

Agent des systèmes
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 42 373 $ par année.
Réf. : 011-0335BB-0003 **Date limite :** le 29 septembre 1995

[redacted] de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive, les candidat-e-s doivent [redacted] en établir leur admissibilité.

Administrateur des systèmes d'apprentissage [redacted] distance
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée d'un an)
Le traitement initial est de 42 373 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
[redacted] : 011-0234VG-0003 **Date limite :** le 29 septembre 1995

Chef, Finances et administration
Travaux publics [redacted] Service — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 43 751 [redacted] par année.
Réf. : 011-0327BB-0003 **Date limite :** le 29 septembre 1995

Territoires du Nord-Ouest Assemblée législative — **Yellowknife, T.N.-O.**

Agent principal de recherche
Le traitement initial est de 51 758 [redacted] par année.
Réf.: 011-0325GFB-0003

Bibliothécaire de succursale
Le traitement initial est de 41 368 [redacted] par année.
Réf.: 011-0326GFB-0003

Adjoint de recherche
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1996)
Le traitement initial est de 36 665 $ par année.
Réf.: 011-0328GFB-0003

Agent de recherche
Le traitement initial est de 47 721 $ par année.
Réf.: 011-0332GFB-0003

L'Assemblée législative peut envisager le partage de poste.
La date limite de présentation de candidature à ces concours est le 29 septembre 1995.

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive***

Northwest Territories

Ailleurs dans la francophonie

Louis Pasteur

1995 marque le centenaire du décès du chimiste français Louis Pasteur, disparu le 28 septembre 1895. On doit à Pasteur l'invention de la stéréochimie, le vaccin contre la rage et la pasteurisation. Il a aussi découvert de nombreuses bactéries dont le staphy-locoque et le streptocoque.

Ses recherches ont totalement changé la pratique de la médecine. C'est grâce à sa démonstration de la présence de particules en suspension dans l'air que la communauté médicale a compris la source de contamination des plaies des patients. Il a aussi prouvé le rôle des microbes dans les infections. Désormais, les médecins et infirmières adoptent diverses mesures de stérilisation des conditions opératoires.

Grâce à la pasteurisation, il a sauvé l'industrie du vin, de la bière et des produits laitiers. Il est intervenu aussi pour sauver l'industrie du ver à soie, ravagée par une épidémie et il a trouvé l'origine d'une maladie qui décimait les poulaillers.

À distance

Le Centre d'éducation permanente de l'Université Laurentienne, avec un inventaire d'environ 225 cours de formation à distance, offre à chaque année à plus de 5 000 étudiants, la possibilité de poursuivre leurs études à l'extérieur du campus. Cette université est le fournisseur bilingue de cours de formation à distance le plus important du Canada.

Chéticamp

La Coopérative Radio Chéticamp a érigé sa tour de transmission au début du mois de septembre sur l'île de Chéticamp. Par la suite devraient se réaliser l'installation des studios puis la diffusion le 6 octobre prochain.

Pendant ce temps, la radio communautaire de la Péninsule de Port-au-Port, qui a reçu son étude de rentabilité et son unité de diffusion mobile en juillet, tenta une première expérience de diffusion de courte durée du 25 septembre au 22 octobre.

Nouvelle-Écosse

Le gouvernement du Canada et la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse ont signé le 24 août une entente Canada-communauté. Maintenant, c'est la communauté acadienne qui décidera de ses priorités, en consultation avec le gouvernement fédéral. L'entente prévoit 5 475 000 $ sur quatre ans.

Alain Bessette

Campagne de sensibilisation nationale

Homophobie et lutte au sida

La campagne 1995 de sensibilisation de la Société canadienne du sida condamne l'homophobie. Le terme désigne les attitudes et comportements discriminatoires envers les homosexuels et les lesbiennes.

La société qui compte une centaine d'organismes-membres représente le milieu communautaire parmi les différents secteurs qui luttent contre le sida.

Sa dénonciation de l'homophobie a créé des remous dans le regroupement. Ainsi, une organisation représentant les hémophiles s'est dissociée de la coalition.

Le président de la Société canadienne du sida, Brian Huskins, lui, demeure tout à fait convaincu de la nécessité de faire échec à l'homophobie.

«Dans l'esprit de beaucoup de nos concitoyens, le fait d'être gai et le fait d'avoir le sida sont encore étroitement liés». Du coup, les attitudes des gens envers les personnes atteintes du sida sont indissociables de leurs attitudes envers l'homosexualité.

«Au Canada, l'homophobie est probablement l'obstacle numéro un à une approche concertée et humanitaire du sida» ajoute le militant gai qui vit à Calgary et travaille à *AIDS* Calgary, comme directeur général du groupe, sans parler de son implication bénévole.

L'équation sida-homophobie a de nombreux effets déplorables sur la prévention de la propagation du virus d'immuno-déficience et le traitement de la maladie.

Des hommes gais vivant avec le sida ne reçoivent pas les soins, les services et le soutien auxquels ils ont droit. Des femmes hétérosexuelles ou bisexuelles croient à l'abri du virus parce qu'elles jugent pas appartenir à un des groupes-cibles. Des hommes ne renseignent pas sur la prévention du sida et ne passent pas de test de dépistage de peur qu'on les traite d'homosexuels.

«Avec notre campagne cette année, nous voulons considérablement atténuer les stigmates associés au sida. (...) Les Canadiens et les Canadiennes tolèrent de moins en moins le sexisme et le racisme. Nous espérons qu'hommes et femmes de tous âges feront également échec à cette autre forme de discrimination qu'est l'homophobie».

La campagne de sensibilisation à l'homophobie et au sida sera officiellement lancée durant la semaine nationale de sensibilisation sida, du 2 au 8 octobre 1995. Avant, les gens de Yellowknife pourront rencontrer Brian Huskins le 25 septembre, lors d'une soirée publique d'information et d'échanges. La causerie débutera à 19 heures au Centre des visiteurs *Northern Frontier*.

Le président de la Société canadienne du sida connaît bien Yellowknife; il y a vécu quinze ans, jusqu'en 1989, date à laquelle il fut diagnostiqué séropositif.

La semaine prochaine, Brian Huskins - qui reçut en 1979 le titre de Citoyen de l'année décerné par la Ville de Yellowknife - ne ménagera pas les efforts pour renouer avec les gens d'ici et leur prouver que le sida touche des gens comme eux et de leur entourage.

Durant sa visite, il s'entretiendra notamment avec des professionnels de la santé, le conseil d'administration de *AIDS* Yellowknife, des jeunes clients du centre de désintoxication de Dettah, les étudiantes de sciences infirmières au Collège Aurora et les élèves de l'école secondaire *St-Patrick's*.

Agnès Billa

Rôle des émotions

La mémoire

Comment fonctionne la mémoire humaine ? Les scientifiques ne le savent pas encore avec précision. Ils ont toutefois découvert qu'il existe au moins deux grands types de mémoire. Et ils sont de plus en plus persuadés que l'on ne peut dissocier mémoire et affectivité.

Steven Rose, fameux biochimiste de Grande-Bretagne, est aujourd'hui un maître de la recherche sur la mémoire. Un maître qui se pose des questions sur le plaisir et le déplaisir. Sont-ils des facteurs de mémorisation ? Et à quel endroit de notre cerveau ?

Une expérience menée aux Etats-Unis montre que, si l'on bloque l'affectivité d'une personne avec l'ingestion d'une substance (comme le bêta-bloquant), le sujet se souviendra moins bien d'un accident survenu longtemps auparavant. En fait, presque tous nos souvenirs «automatiques» seraient liés à des éléments affectifs. Nous ne fonctionnons pas comme des ordinateurs.

Pour se remémorer quelque chose, il faut refabriquer le souvenir dans notre cerveau, à partir de morceaux épars d'informations localisées dans quantité de parties du cerveau. Cette reconstruction s'accompagne d'un sentiment, d'une sensation, tout comme lors de l'enregistrement de l'événement. Reste que les deux mémoires peuvent être très différentes, et évoluer...

La question est alors de voir si la mémoire fonctionne différemment lors d'un apprentissage positif et d'un événement négatif. Dans un test avec un poussin, on lui fait picorer du grain délicieux. Ensuite, il se retrouve face à un truc immangeable, aux allures de graines... Eh bien! Il existe des différences, surtout dans la première phase de mémorisation : l'encodage. Les neurotransmetteurs, ces substances chimiques qui permettent aux terminaisons des neurones (synapses) de communiquer avec le neurone voisin, sont différents.

Est-ce révélateur ? Cette question nous plonge dans les hypothèses actuelles de fonctionnement du cerveau. Comment une assemblée, certes d'une dizaine de milliards de cellules nerveuses, peut-elle être dépositaire de nos souvenirs, parfois pour cent ans ? Et cela avec une capacité qui semble infinie... des tests ayant montré que l'on pouvait identifier plus de 10 000 photographies vues une semaine auparavant, parmi 20 000 proposées!

Il est également clair que les informations mémorielles sont, à la fois, centralisées et délocalisées dans différentes parties du cerveau, en raison de la nature très variée des informations que nous enregistrons : conversations, odeurs, etc.

Nouvelles MFI

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Forage, dynamitage, concassage et empilement

Forer, dynamiter, concasser et empiler un mélange de 40 000 m³ de gravier concassé de moins de 16 mm pour le revêtement routier
– Km 296, route de Yellowknife (n° 3), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 5 OCTOBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 22 septembre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Diana Field, agente des [illegible] Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, chef de projet Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 874-6972

HÉ LES JEUNES!

Le Parlement [illegible] de l'Ouest a besoin de vous!

Nous sommes à la recherche de six participant.e.s pour la prochaine session parlementaire qui se tiendra du 9 au 13 novembre 1995 à Winnipeg.

Critères de sélection:

1. Être âgé.e de 16 à 25 ans;
2. Connaître ou démontrer de l'intérêt dans deux des domaines suivants: la francophonie hors Québec; l'actualité canadienne; l'actualité provinciale ou territoriale; la politique en général; les associations francophones de sa province/territoire de résidence; et autres sujets pertinents aux activités du P.F.C.O.
3. Parler le français couramment;
4. Repondre à un questionnaire qui aidera à la sélection des participant.e.s au besoin

Pour de plus amples renseignements, communique soit avec ton école, soit avec Francine Labrie, à la FFT au (403) 920-2919. Les formulaires de sélection doivent être remplis et retournés avant le 29 septembre 1995.

Parlement Franco-Canadien de l'Ouest
FFT, C.P. 1325, Yellowknife, NT X1A 2N9 Téléc.: (403)873-2158

Les institutions fédérales face aux communautés francophones :

Rien de nouveau à offrir

Le gouvernement fédéral aurait-il exagéré l'importance et la portée des plans d'action qu'il a commandés il y a un an auprès de vingt-six institutions fédérales, dans le but de soutenir le développement des communautés francophones et acadiennes au pays?

Une lecture de la plupart des plans déposés par les ministères fédéraux le 30 juin dernier, montre clairement que certaines institutions se demandent bien ce qu'elles peuvent faire de plus, ou de particulier, pour aider les minorités francophones et acadiennes.

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) qui fait la promotion et finance la recherche pour le développement durable dans les pays du Sud, pose ouvertement la question.

Après avoir participé à des ateliers de travail du ministère du Patrimoine canadien, après avoir assisté à une rencontre-discussion avec les représentants des organismes nationaux francophones hors Québec et rencontré le coordonnateur du Regroupement des universités francophones hors Québec, le CRDI écrit qu'il ne peut, de par son mandat, «contribuer directement au développement culturel, économique ou au développement des ressources humaines des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire au Canada».

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international verse déjà des fonds à des organisations qui organisent des activités canadiennes sur la scène internationale, qui ont un rapport avec la francophonie. Pour le reste, le ministère écrit qu'il faut «prendre en considération le mandat de l'organisation fédérale» avant de préparer un plan d'action visant à appuyer les minorités francophones.

Le Conseil de recherches en sciences humaines est une autre institution fédérale qui ne peut pas faire grand chose de plus pour les communautés francophones. Le Conseil est un organisme qui appuie la recherche et la formation avancée dans les universités canadiennes en attribuant des subventions de recherche et des bourses. Le hic, c'est que ces subventions, comme le souligne le Conseil «ne sont soumis à aucun contingentement d'ordre régional, linguistique ou sexuel. Aucun groupe ne peut donc bénéficier de «mesures incitatives particulières». Tout au plus le Conseil dit qu'il «pourrait éventuellement» établir un programme de recherche sur les minorités de langue officielle.

Le plan d'action de **l'Agence canadienne de développement international** est succinct et expéditif, puisqu'il se résume à une lettre de moins de trois pages produite avec un retard de deux mois.

Ce «plan», consiste simplement en une énumération des principales activités de l'ACDI, qui tiennent compte de la situation particulière des communautés francophones hors Québec et anglophone au Québec. Le plan ne fait part d'aucune action concrète pour l'année 1995-1996. De toute évidence, le mandat de l'ACDI vers les pays en développement n'a rien à voir avec le développement des communautés francophones et acadiennes au pays.

Le ministère du Développement des ressources humaines a fait un accu de taille. Il a constaté qu'il ne pouvait répondre aux besoins des communautés francophones sans changer sa structure, sa culture et ses façons de faire. C'est justement ce que le ministère est en train de faire, entre autres en mettant sur pied un programme de sensibilisation pour tout son personnel. Il organisera ensuite des rencontres avec les communautés francophones partout au pays pour mieux cerner leurs besoins.

Le ministère de l'Agriculture a été incapable d'identifier un seul besoin aux niveaux national et régional, mais il prévoit lui aussi organiser des rencontres avec les porte-parole des communautés francophones pour, justement, identifier ces attentes, si elles existent.

À Travaux publics Canada, «Il n'existe au sein du ministère aucun programme ou activité comme tels qui pourraient faire l'objet d'une aide particulière aux groupes de langue minoritaire», lit-on dans le plan d'action.

Le **Conseil du Trésor** figure au nombre des institutions clés identifiées par le gouvernement fédéral mais il n'a produit et ne produira aucun plan d'action. La raison: ce «ministère des ministères» n'offre aucun service au public. C'est le bureau du premier ministre qui aurait insisté pour que le Conseil du Trésor se retrouve sur la liste des institutions clés, uniquement pour faire bonne impression.

D'autres ministères sont, de toute façon, déjà engagés dans des projets destinés à aider les communautés francophones au pays. C'est le cas de la **Société canadienne des postes**, qui a fait de l'alphabétisation sa cause de prédilection.

La Société a mis sur pied différents projets pour encourager la lecture et l'écriture, et elle verse déjà 50 pour cent de son budget de contributions à des organismes qui appuient l'alphabétisation au pays. «Nous sommes particulièrement attentifs aux demandes que nous recevons de groupes linguistiques minoritaires» précise même la Société.

La Société Radio-Canada a déposé un plan d'action qui ne contient pas de nouvelles initiatives. «Tant que les conclusions des études en cours sur l'orientation future de la Société ne seront pas connues, la Société ne peu se permettre d'en présumer les résultats», lit-on dans le document.

On sait que le gouvernement révise présentement le mandat de Radio-Canada et les rumeurs les plus folles sur de nouvelles coupures budgétaires courent présentement d'une station à une autre à travers le pays. «Le contenu et la mise en oeuvre des plans d'action dépendront des ressources humaines et financières diponibles» indique le SRC.

En août 1994, le gouvernement fédéral rendait public une stratégie visant à appuyer les minorités francophones. Les 26 institutions fédérales clés visées par ces mesures devaient soumettre d'ici le 30 juin un plan d'action «faisant état de projets et de mesures concrètes pour appuyer le développement des communautés».

Ces institutions fédérales oeuvrent dans les domaines de la culture, des ressources humaines et de l'économie.

ON S'AMÉLIORE POUR MIEUX VOUS SERVIR.

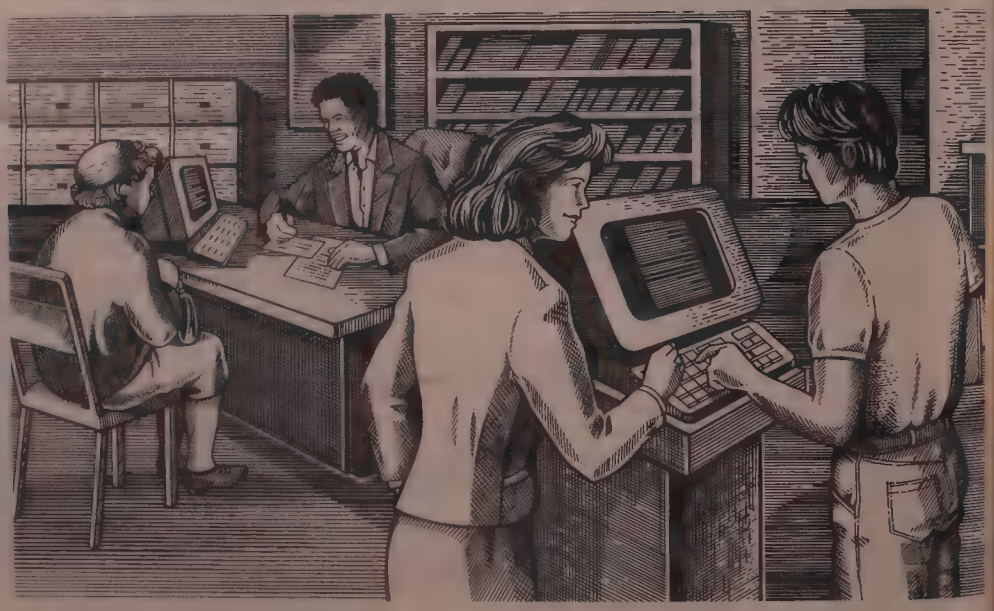

LES *CENTRES D'EMPLOI* ET LES *CENTRES DE SERVICES AUX CLIENTS* SE TRANSFORMENT EN CENTRES DE RESSOURCES HUMAINES DU CANADA.

Vous pourrez bientôt entrer en contact plus facilement avec nous pour obtenir de l'aide ou de l'information:

- si vous êtes à la recherche d'un emploi, de nouvelles perspectives de carrière ou si vous désirez vous recycler;
- si vous désirez faire une demande d'assurance-chômage, de pension fédérale ou de pension d'invalidité.

PLUS DE SERVICES, PLUS DE POINTS D'ACCÈS.

Au cours des trois prochaines années, de nouveaux services vous permettront d'obtenir de l'information ou de l'aide plus facilement et rapidement. Vous pourrez vous adresser en personne à des employés qualifiés pour de l'aide individuelle et du service personnalisé dans près de 300 Centres de ressources humaines du Canada. Vous pourrez aussi choisir une des options de service suivantes:

- les points d'accès locaux situés dans des bibliothèques ou hôtels de ville;
- votre téléphone ou ordinateur personnel;
- les nouveaux kiosques électroniques dotés de terminaux libre-service situés dans des points d'accès pratiques.

Une personne ressource sera disponible pour vous aider à utiliser ces nouveaux services.

QUELS AVANTAGES VOUS APPORTENT CES AMÉLIORATIONS?

Grâce aux nouvelles technologies, les files d'attente seront moins longues, le temps de service sera plus rapide et vos frustrations, moins grandes. De plus, le coût pour les contribuables sera réduit. Le gouvernement fédéral évolue pour mieux répondre à vos besoins. Nous serons toujours là pour vous.

Pour plus de renseignements ou pour nous faire part de vos commentaires composez le 1 800 276-7655 ou ATME 1 800 465-7735.

Développement des ressources humaines Canada | Human Resources Development Canada

Canada

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NO

L'aquilon

50 envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O. X1A 2N9 Volume 10 numéro 35 vendredi 29 septembre 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance 12 95

À qui le tour?

Agnès Billa/L'Aquilon

Pour donner leur opinion sur la politique d'action positive du GTNO, bien des gens frustrés - et quelques candidats aux élections territoriales - se sont succédés au micro, le 20 septembre dernier, lors de la dernière séance de consultation du comité de révision.

Action positive

Beaucoup de grogne

La Politique d'action positive du GTNO, malgré ses intentions louables, cause bien des frustations.

Ce mécontentement a dominé la dernière d'une série de rencontres sur la politique, le 20 septembre à Yellowknife.

Des personnes visées par la politique estiment qu'elle a échoué. Il n'existe pas encore de représentation équitable des Autochtones, des personnes handicapées et des femmes au sein de la fonction publique territoriale. La situation est particulièrement alarmante dans le groupe des gestionnaires et des directeurs.

Parmi ceux et celles que la politique «exclut», ce sont surtout des hommes de race blanche qui ont dénoncé l'action positive. Certains l'ont même qualifiée de «raciste à rebours».

Au nom du diocèse catholique, Soeur Marie Zairomy a rappelé à l'assistance «qu'en période de crise économique et de chômage, on cherche des boucs émissaires, alors que nous devrions plutôt nous entraider».

La révision de la Politique d'action positive aboutira à la fin novembre à un rapport qui sera remis au nouveau cabinet. On s'attend à des recommandations concrètes au début de 1996.

Pour illustrer l'importance de la politique pour le Conseil des personnes handicapées des TNO, la directrice Lydia Bardrak a souligné

Action positive
Suite en page 2

Réorganisation du bureau de Patrimoine canadien

Le ministère se rapproche

En 1993, à la création du ministère fédéral du Patrimoine canadien, il était déjà question de transférer de Winnipeg à Yellowknife le bureau régional des TNO.

«C'est très difficile d'avoir une bonne connaissance de la situation, des défis, des gens dans les Territoires quand on se trouve à plus de 3000 km d'ici» explique Ken East, le directeur du bureau.

Le transfert est maintenant chose faite. M. East est arrivé à Yellowknife le 7 septembre dernier. Il ne reste que quelques étapes de la réorganisation à franchir: un déménagement en mai au deuxième étage de l'édifice Bellanca et le recrutement de plus de personnel.

Pour la communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest, Patrimoine canadien joue un rôle de premier plan. Le ministre Michel Dupuy est responsable au sein du cabinet Chrétien de la *Loi sur les langues officielles*. La contribution financière de Patrimoine canadien [illegible] développement de la communauté est majeure.

Interrogé sur ses priorités, le directeur n'hésite à répondre «la signature de l'entente Canada-communauté». Cette entente en négociation avec la Fédération Franco-TéNOise serait d'une durée de quatre ans. Elle se terminerait le 31 mars 1999, la veille de la division officielle des Territoires.

Une entente Canada-communauté établit la contribution financière de Patrimoine canadien au développement d'une communauté minoritaire de langue officielle, ainsi qu'au fonctionnement de ses organisations (association locale, comité de parents, conseil scolaire, etc).

Patrimoine canadien [illegible] sur l'entente pour adopter [illegible] nouveau fonctionnement. Ce sera désormais à la communauté de gérer les fonds et les programmes. «Notre rôle à venir sera de faciliter l'atteinte des objectifs généraux».

Patrimoine canadien-TNO complétera aussi le réseau des parcs nationaux et des sites historiques. Les nouveaux parcs [illegible] situeront près de Paulatuk et dans le nord de l'île de Baffin. Les sites de Baker Lake et d'Arviat se distingueront en mettant l'accent sur le patrimoine autochtone.

Dans un an, l'Accord de coopération Canada-TNO sur le français et les langues autochtones expirera. Les négociations entourant le renouvellement de cet accord (qui lie les gouvernements fédéral et territorial) seront une autre priorité du bureau des TNO de Patrimoine canadien. L'accord comprend notamment les fonds pour le Programme de développement communautaire [illegible] culturel. Le PDCC s'adresse aux francophones des TNO.

La réorganisation du bureau des

Réorganisation
Suite en page 2

La francophonie vibre à travers les TNO.

Lire en page 3

Éditorial : un débat à fleur de peau .

Lire en page 4

Chronique piquante : du sel sur la langue

Lire en page 5

Coupures de 227 millions à Radio-Canada.

Lire en page 6

Les jeunes et l'emploi : de plus en plus difficile.

Lire en page 7

Agnès Billa/L'Aquilon

Parlons diamants

BHP Minerals et son partenaire canadien Dia-Met ne se croisent pas les bras en attendant le rapport du Comité d'évaluation environnementale sur leur projet de mine de diamants.

Le 20 septembre, lors d'une soirée «Portes ouvertes» à Yellowknife, les deux compagnies offraient au grand public une autre occasion de se renseigner sur leur projet. On remarquait dans la salle plusieurs représentants du gouvernement territorial, du secteur privé et quelques officiers en uniforme.

ÉCHOS des T.N.-O.

Bourse de la santé Dr Pierre Lessard

Le Conseil d'administration de l'Hôpital Stanton de Yellwoknife vient de créer une bourse d'une valeur de 2000 $ en l'honneur du médecin Pierre Lessard.

La bourse est disponible pour les professionnels de la santé qui ont résidé et pratiqué dans les Territoires du Nord-Ouest pour au moins trois ans. Une condition d'éligibilité à cette bourse est de revenir pratiquer leur profession dans le Nord. La matière étudiée doit être axée sur les soins directs ou cliniques. Une préférence sera accordée si le champ d'étude est en obstétrique ou en gynécologie.

Le Dr. Pierre Lessard s'est dévoué pendant 15 ans au service de l'hôpital Stanton de Yellowknife. Cette institution tient ainsi à souligner son dévouement et ses compétences exceptionnelles ainsi que son importante contribution dans la gestion des soins de santé.

Les candidats et candidates ont jusqu'au 15 novembre pour soumettre une demande. Ils peuvent recevoir un formulaire ou des informations en s'adressant à Bernie Mandeville, 550 Byrne Road, C.P. 10, Yellowknife, NT, X1A 2N1.

Coupures à CBC North

Le gouvernement fédéral a laissé savoir il y a quelques mois son intention d'effectuer des coupures de l'ordre de 25 pour cent à la Société Radio-Canda soit une réduction de 350 millions sur un budget total d'environ 1,4 milliards de dollars.

Un groupe de partisans de Radio-Canada, le *Friends of Canadian Broadcasting*, opérant de Toronto, vient de divulger une analyse interne de ce groupe prévoyant des coupures de plus de 3800 emplois à Radio-Canada dont environ soixante emplois dans les Territoires du Nord-Ouest.

Selon cette analyse, le nombre de postes à Inuvik passerait de 21 à huit soit une perte de 13 postes. À Iqaluit, le nombre de postes passerait de 27 à 10 postes, une réduction de 17 postes. Finalement, à Yellowknife, 29 postes seraient coupés, le personnel passant de 84 à 55 employés. Avec seulement 13 et 10 postes respectivement à Inuvik et Iqaluit, il semblerait que l'analyse prévoit que ces centres de la CBC ne seront plus que de simple relais régionaux.

L'analyse s'appuie sur une estimation du nombre d'employés à la SRC à environ 12 800 (incluant les employés permanents, les interprètes, les conseillers et les contractuels). De son côté, la SRC ne fait état dans ses présentations que des 9 000 employés à temps plein. L'estimation de cette analyse se base sur des données de la base de données téléphoniques du Centre d'ingénierie de la SRC au second trimestre de 1995.

M. Craig Mackie, directeur régional de la CBC à Yellowknife n'est pas en accord avec ces estimations. Il rappelle que l'annonce la plus récente concerne une coupure de 227 millions de dollars dont 80 millions avaient déjà été coupés. De plus, M. Mackie a indiqué que les prévisions de ce groupe «n'ont pas d'allure» tout en mentionnant le mandat louable de ce groupe qui est la défense de la télévision publique canadienne.

«Il n'est pas clair sur quoi se basent leurs prévisions» a soulevé Craig Mackie. «Ce ne sont pas eux qui prennent les décisions et celles-ci ne seront certainement pas connues avant novembre ou décembre» a pourvuivi le directeur régional de CBC. Par conséquent, il est impossible de connaître dès maintenant la distribution des coupures par régions.

Subventions fédérales aux municipalités

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien modifiera son Règlement sur les subventions aux municipalités. Cette modification rendra admissible aux subventions en compensation d'impôts municipaux certaines terres de la Couronne fédérale dans les Territoires du Nord-Ouest. La modification ajoutera la Société d'habitation des T.N.-O. à la liste des sociétés d'État figurant dans la Loi sur les subventions aux municipalités. Des subventions en compensation d'impôts pourront être versées en raison des logements de la Société d'habitation situés sur ces terres de la Couronne.

Quatre municipalités de l'ouest de l'Arctique bénéficieront des ces modifications : Fort Simpson, Fort Smith, Hay River et Yellowknife.

Alain Bessette

Bureau des TNO

Ken East revient dans le Nord

De 1983 à 1990, Ken East a assuré à Fort Smith la direction du parc national Wood Buffalo. Lorsqu'il est parti pour Winnipeg en 1990, M. East travaillait encore pour Parcs Canada qui relevait alors du ministère de l'Environnement.

Trois ans plus tard, le gouvernement de la conservatrice Kim Campbell créait Patrimoine canadien, un méga-ministère qui allait absorber entre autres le Secrétariat d'État, Communications Canada et Parcs Canada.

En mars 1994, M. East devient directeur de la région des Territoires du Nord-Ouest pour Patrimoine canadien. Lui qui connaît surtout la division des parcs a pas moins de quarante programmes avec lesquels [illegible] familiariser, dont les langues officielles en éducation et dans les communautés minoritaires

Patrimoine canadien en réorganisant son bureau des TNO a décidé de l'installer à Yellowknife. Il y a quatre ans, le Secrétariat d'État du Canada n'avait laissé en poste à Yellowknife qu'un agent de développement. M. Alain Tremblay fut éventuellement transféré à Edmonton.

Le 5 septembre dernier, Ken East a quitté Winnipeg et pris la route pour Yellowknife, au volant de son camion. Son retour dans les TNO - deux jours plus tard - avait été retardé de trois mois pour lui permettre de suivre un stage d'apprentissage du français.

Originaire d'Hamilton (Ontario), Ken East a fait ses études universitaires en géographie. C'est un spécialiste de l'érosion côtière. À Environnement Canada, il a travaillé en gestion des ressources naturelles côtières. Avant de diriger le parc Wood Buffalo, il a été en poste dans les Maritimes, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince Édouard.

A.B.

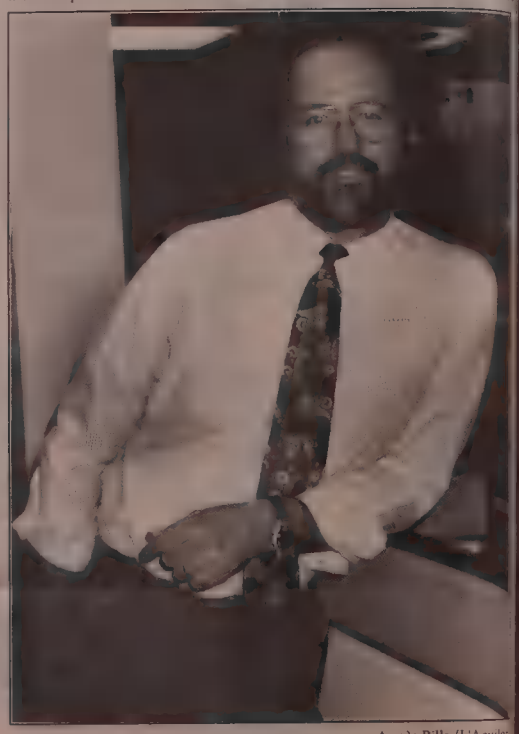

Agnès Billa/L'Aquilon

Action positive

Suite de la une

que «que l'on naît femme ou Autochtone (...) Par contre, tout le monde peut devenir handicapé». Elle a ajouté que la politique ne devrait pas distinguer entre les clientèles qu'elle vise.

Parmi les autres changements proposés, mentionnons des procédures d'appel améliorées, un soutien accru aux candidats recrutés en vertu de l'action positive et [illegible] meilleur encadrement des fo[illegible] tionnaires responsables de l'app[illegible] cation de la politique.

Agnès B[illegible]

Réorganisation

Suite de la une

TNO est évidemment à compléter. À Yellowknife, l'équipe passe de 9 à 21 personnes. Dans les Territoires, le ministère emploiera environ 120 personnes réparties dans huit bureaux. Le bureau de Fort Smith a un mandat qui dépasse les opérations du parc national; il assure pour la région du *South Slavey* la prestation des autres services du ministère. Patrimoine canadien est aussi présent à Fort Simpson et à Inuvik.

Dans l'Arctique de l'est, le gérant du bureau se trouve maintenant à Pangnirtung. Le bureau à Iqaluit a été fermé il y a un mois, par manque de fonds. Cette décision pourrait être réévaluée selon l'évolution de la situation dans le Nunavut. Selon M. East, la communauté francophone d'Iqaluit serait «une considération très importante» dans cette décision.

En attendant, Patrimoine canadien a confié la responsabilité du bureau du Nunavut à un francophone, M. Yves Bossé. Il était auparavant garde en chef du parc Auyuittuq. Le directeur des TNO lui a demandé de rencontrer dès que possible la communauté francophone d'Iqaluit. Cela devrait se faire en octobre.

Autre priorité: «Commencer un programme plus actif au sujet des articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles». Ces deux articles incitent l'ensemble du gouvernement fédéral - et non pas seulement Patrimoine canadien - à contribuer à la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle.

Pour les TNO, Ken East envisage une rencontre fin septembre à laquelle seront conviés des représentants de Développement des ressources humaines, Défense nationale, la GRC et, possiblement, Affaires indiennes et du Nord canadien. «Nous voulons encourager de nouveaux partenariats». Ils devraient faciliter l'accès des franc[illegible] phones à des programmes et [illegible] fonds dont ils ne se prévalaient [illegible] jusque là. M. East est confiant [illegible] Patrimoine canadien a assez [illegible] poids auprès des autres minist[illegible] et agences du gouvernement fé[illegible] ral pour mener à bien le dossier.

Le bureau des TNO dispose [illegible] année de plus de fonds pour [illegible] opérations. La hausse est m[illegible] et elle s'explique par la re[illegible] nisation du ministère dans les T[illegible] et des projets spécifiques [illegible] l'expansion du réseau des [illegible] nationaux et des sites histori[illegible]

À plus long terme, les [illegible] de lutte au déficit du gouverne[illegible] Chrétien impliquent «d'a[illegible] coupures à venir et la possi[illegible] que des programmes disparaiss[illegible] reconnaît M. East. Le direc[illegible] bureau des TNO ajoute: «Nou[illegible] pérons maintenir pour les TN[illegible] niveau actuel de financement».

Agnès [illegible]

Francophones d'Iqaluit

Daniel Auger dit oui à l'AFI

Le 24 juin dernier, Daniel Auger a accepté la présidence de l'Association francophone d'Iqaluit. Ce n'était pas la première fois qu'on lui offrait le poste.

Ce résident d'Iqaluit qui s'est installé dans l'Arctique il y a trois ans qualifie ses débuts à l'AFI de «concentré». «Normalement tu gravis les échelons d'une organisation un à un, en commençant par le bas. Ici la situation est un peu particulière. Il y a un grand roulement dans la population. Depuis janvier, Suzanne Lefebvre assumait la présidence par intérim. (...) La première fois qu'on me l'a offerte, je ne me sentais pas prêt. Finalement, j'ai accepté de relever le défi».

Daniel Auger, qui est directeur de l'aéroport à Iqaluit, estime le défi d'autant plus grand qu'il y a eu cet été des départs de bénévoles très impliqués dans la communauté francophone, dont Liette Valade et Daniel Loyer. Les appels et les offres de plusieurs membres de donner un coup de main (ou de pinceau) l'encouragent beaucoup. «J'espère que ce momentum va se maintenir. C'est très intéressant».

La nouvelle équipe de l'association comprend Jocelyne Savard, Jacques Fortier, Nicole Beaulieu, Simon Giasson, Lucille Blaquière et Caroline Therrien. Hélène Lévesque à qui avait été confiée la vice-présidence a remis, pour des raisons personnelles, sa démission. Le poste ne sera pas comblé dans l'immédiat.

Le conseil d'administration de l'AFI à son entrée en poste «hérite» de projets conçus par la précédente équipe et aussi d'activités dont la popularité ne se dément pas.

D'ici le 30 septembre, les responsables de l'AFI vont se familiariser avec les projets de l'année, en particulier ceux qui sont financés par le Programme territorial de développement communautaire et culturel. «Nous maintenons les objectifs. Il y aura peut-être quelques modifications mineures. Nous voulons surtout nous donner un plan d'action pour réaliser ces projets» explique le président de l'association.

Les projets PDCC «cru 1995-1996» portent sur la garderie, la radio, la revitalisation de l'AFI, en plus d'activités sociales et culturelles comme le festival du film et la foire du livre.

La garderie multiculturelle d'Iqaluit a temporairement fermé ses portes. Plusieurs facteurs ont contribué à la décision dont le départ de la coordonnatrice et la fatigue des bénévoles à qui l'administration demandait beaucoup de temps. «C'est une situation un peu triste. La garderie avait une vocation unique qui permettait aux enfants de baigner dans les trois cultures de la ville. À ce niveau, ils sont perdants».

Le projet «Garderie» vise à recenser la clientèle et à repositionner la garderie dans le marché. «Après, on sera plus en mesure de décider si l'on réouvre ou si l'on réoriente le local de l'AFI à d'autres fins car la garderie occupe quand même une grande place dans les opérations du centre communautaire de l'AFI».

À CFRT-MF, la radio francophone d'Iqaluit, le comité que coordonne Caroline Therrien va s'occuper de nouvelles sources de financement pour une plus grande autonomie. Le 19 septembre, l'AFI s'est ralliée à une proposition du comité de louer le studio et les équipements cinq heures par semaine à un groupe intéressé à faire une émission en inuktitut. La collaboration est à l'essai pour six mois. L'AFI est très ouverte à de tels partenariats.

L'expérience du festival du film inaugurée en 1995 a été jugée concluante. Elle se répète, avec une formule un peu différente: présentation en dix jours de cinq films grand public et un film pour enfants. L'activité dont se charge Simon Chiasson fera possiblement place à un film sous-titré en anglais pour attirer un public cinéphile non-francophone.

À la mi-octobre, l'Association francophone d'Iqaluit se mettra sur son trente-deux pour recevoir de concert avec la municipalité et la chambre de commerce le maire de Montréal Pierre Bourque et la mairesse d'Ottawa Jacqueline Holtzman. Le samedi 14 octobre, les francophones offriront une réception aux deux invités de marque et leur délégation d'une vingtaine de personnes. La soirée Vin et fromage se tiendra au centre de l'AFI et comprendra une présentation sur l'association qui existe depuis juillet 1981.

Une fois les festivités commencées, elles se poursuivront. Grâce au très populaire party d'huîtres, au party d'Halloween et au party de Noël. «Nous comptons beaucoup sur l'implication des membres dans l'organisation des activités. Quant à leur participation, pour ces activités, elle atteint de cinquante à cent personnes». La population de langue française d'Iqaluit est estimée à 300 personnes mais Daniel Auger constate que «ce n'est pas tout le monde qui s'intéresse à la conservation ou même à l'utilisation de la langue française».

Un projet Défi-Carrière pour étudiants a permis cet été d'engager un permanent en la personne de Stéphane Cloutier. Puisqu'il demeure à Iqaluit pour ses études, il a pu en septembre continuer à travailler à l'association à raison de deux-trois jours par semaine. Cette embauche que l'association espérait faire depuis quelques années pour soulager la charge des bénévoles s'inscrit dans le projet «Revitalisation». Avec l'implication des membres, le programme des activités et le budget disponible, Daniel Auger prédit une bonne année pour les francophones d'Iqaluit.

Agnès Billa

Tout un programme à l'AFCY

Dix ans de vie francophone

Reprise en grande forme des activités à l'Association franco-culturelle de Yellowknife.

Du 1er octobre jusqu'en juin 1996, si vous avez le goût de vous retrouver et de vous amuser avec des francophones et des francophiles, les activités ne manqueront pas à l'Association franco-culturelle de Yellowknife.

«Nous voulons offrir une activité différente par mois plus une activité gratuite et, cette année, nous diffusons la programmation sous forme de brochure pour en informer le plus grand nombre de personnes» explique Danièle Bolduc, la nouvelle présidente de l'AFCY.

Danièle Bolduc est arrivée de Aylmer (au Québec) en février 1995 à la suite du transfert de son mari (qui est à l'emploi d'Affaires indiennes et du Nord canadien). Deux semaines plus tard, elle mettait à profit sa formation et son expérience de travail en éducation et devenait responsable de la programmation pour la Garderie Plein Soleil. Depuis le début de septembre 1995, elle est coordonnatrice à temps plein de cet établissement.

La présidente de l'AFCY (qui a succédé cet été à Caroline Lafontaine) a eu le goût de s'impliquer à l'association francophone pour plusieurs raisons. En s'installant à Yellowknife, elle a eu «comme un choc culturel».

«J'ai été frappée par la situation minoritaire: ça m'a gelée». «Je crois qu'on peut garder sa culture, et la langue c'est la culture. L'association me permet de faire quelque chose à ce niveau-là en restant en contact avec cette culture de langue française que l'on retrouve à travers le Canada et qui est très importante».

L'association a également aidé la famille Bolduc (Danièle et Daniel ont deux filles Isabelle et Marie-Ève) à s'adapter à leur nouveau «chez eux» et leur nouvelle situation.

Danièle Bolduc a beaucoup d'amis francophones qui vivent à travers le Canada, entre autres le directeur général de l'Association francophone du Yukon.

«Je savais qu'il existait dans toutes les provinces et les deux territoires des associations francophones. En arrivant à l'aéroport, nous avons cherché l'affiche des groupes francophones; nous avons lu dans les annonces classées du *Yellowknifer* celle de l'AFCY et nous sommes allés faire un tour dans les locaux de l'association».

Huit mois plus tard, les Bolduc se disent satisfaits de leur travail et de l'accueil. «Les gens sont très sympathiques, très chaleureux. Ici, j'ai l'impression qu'on ne serait jamais mal pris». Seule ombre au tableau: la température et le long hiver auxquels Danièle Bolduc ne s'est pas acclimatée.

Pour la présidente de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, l'installation dans les Territoires est encore récente. Cela explique peut-être son grand intérêt pour le recrutement de nouveaux membres à l'AFCY.

«L'association va être plus présente; tous les membres du conseil d'administration feront des efforts pour recruter des nouveaux membres» explique Danièle Bolduc..

De 800 à 900 personnes de langue française vivent à Yellowknife. L'association francophone locale en regroupe une centaine. «Depuis mon arrivée, j'ai rencontré des francophones qui ne savaient même pas qu'il existait une association» ajoute Mme Bolduc.

Pour impliquer de plus en plus de francophones et de francophiles, l'association a plusieurs atouts en main. La nouvelle équipe, selon sa présidente, est «dynamique et efficace et ne s'enfarge pas dans les fleurs du tapis». L'équipe est un mélange de nouveaux comme Luc Cadieux, Terry Bradley et Danièle Bolduc, et de gens d'expérience comme Roxanne Valade, Ginette Bérubé, Alain Bessette et Diane Mahoney.

La première véritable rencontre de la nouvelle équipe a eu lieu le 9 septembre. «Nous avons pris les dossiers en main et nous nous sommes répartis les tâches». La programmation mise sur la diversité et la bonne humeur. «Du côté sportif, nous n'aurons pas forcément des équipes cette année. Cela dépendra des pré-inscriptions à l'épluchette de blé d'Inde pour le volley-ball. Nous pensons plus à des journées d'activités sportives et des journées de plein-air». Le plus souvent, ces activités s'adresseront à toute la famille.

«L'association veut aussi accorder plus de place à la culture. Nous présenterons un film en février au cinéma Capitol. Nous voulons organiser à quatre reprises des échanges de livres et aussi des soirées de discussion pour ceux et celles qui aiment lire. Un peu comme l'émission de télé Sous la couverture. Nous pensons aussi à une exposition d'artistes locaux.»

Et parlant de talent local, la troupe de théâtre Les pas frette aux yeux sera au rendez-vous pour une autre production qui prendra l'affiche en mai 1996. Par la même occasion, l'AFCY préparera un événement spécial (probablement un Vin et fromage) pour souligner le cinquième anniversaire de la troupe.

En juillet dernier, le spectacle très apprécié de la Bottine souriante à Long Lake donnait le coup d'envoi des festivités organisées pour les dix ans de l'association.

Les célébrations reprendront le 4 novembre. Lors de l'assemblée annuelle de la Fédération Franco-TéNOise, l'AFCY a réservé la soirée du samedi pour une soirée gastronomique et dansante. Il est question de baguette et de camembert, d'accordéon et de balmusette. Tout reste à confirmer.

En plus des activités, des sorties et des partys toujours bien appréciés, l'association consacrera aussi du temps et de l'énergie à des projets en «devenir» comme le centre scolaire communautaire et à des dossiers plus controversés comme la diffusion de Radio-Canada à Yellowknife. L'AFCY défrayait depuis quelques années les coûts d'entretien de l'antenne. Il a été décidé en assemblée générale de ne plus assumer cette dépense.

L'association tire ses principales sources de financement de Patrimoine canadien et du Programme territorial de développement communautaire et culturel. Pour accroître la part d'auto-financement dans le budget, l'AFCY va jouer la carte des bingos («une soirée rapporte près de 3000 $») et celle de la vente des produits culturels. Les gens ne visitant pas assez fréquemment le comptoir de produits culturels au local de l'association, cette année les produits vont sortir et aller au-devant de la clientèle.

Agnes Billa

Bureau des TNO

Embauche à l'interne

La réorganisation par Patrimoine canadien de son bureau des Territoires du Nord-Ouest a entraîné la relocalisation du bureau de Winnipeg à Yellowknife.

Elle implique aussi l'embauche de nouveau personnel et de personnel supplémentaire.

Dans les Territoires, le directeur régional Ken East dénombre quinze postes à combler, dont trois ou quatre à Yellowknife même. Des lecteurs et lectrices de *L'Aquilon* nous ayant contacté pour savoir si ces postes seraient affichés dans le journal, nous avons posé la question à M. East.

«Je comprends l'intérêt des gens pour ces postes. Avec les coupures dans la fonction publique, il existe de nouvelles règles d'embauche. La priorité est donnée à des employés du gouvernement fédéral qui figurent sur des listes de rappel» explique-t-il.

Il en résulte que les postes à combler le seront surtout à l'interne.

«Dans quelques cas - un agent de liaison communautaire pour Nunavut, par exemple - nous rechercherons des qualifications (parler l'inuktitut) qui nous amèneront peut-être à recruter à l'externe. Nous devrons alors demander l'autorisation à la Commission fédérale de la fonction publique» ajoute le représentant de Patrimoine canadien.

A.B.

EDITORIAL

Épiderme sensible

Depuis la réunion publique sur la révision de la politique d'action positive, je suis outrée par le débat qui entoure cette question. Je nie pas la réalité ni les lacunes sérieuses de la politique actuelle. Des partisans et des adversaires de la politique en ont parlé éloquemment.

J'accepte même les récriminations pourtant dures à avaler des personnes qui se disent exclues par la politique du fait qu'elles n'appartiennent pas à la catégorie «Autochtone» de cette politique.

Ce que je n'accepte pas, c'est la façon franchement scandaleuse dont cette question est reprise par un grand nombre de candidats de Yellowknife (et leurs partisans) pour mousser leur campagne.

D'abord, ils et elles proclament un constat soi-disant unanime d'échec de l'action positive. Il n'y a pas pire sourd que qui ne veut pas entendre. Sur 6000 fonctionnaires du gouvernement territorial, le tiers des effectifs est autochtone. Ce n'est pas une situation idéale mais c'est certainement un début pour ce qui est d'une représentation plus équitable de la population dans la fonction publique.

Là où on peut parler d'échec, c'est au chapitre du nombre de ces employés autochtones qui sont des cadres. Ils ne sont qu'une quarantaine. Le chemin à parcourir sera long.

Certains candidats vont plus loin. Ils jurent être à l'écoute de l'électorat et réclament du même souffle l'abolition de la politique. Pourtant le 20 septembre, peu de gens ont pris la parole pour demander une mesure aussi extrême.

Comment peut-on nier les inégalités dans l'accès à l'emploi quand on voit les chiffres sur le nombre d'handicapés à l'assistance sociale (peu importe leurs qualifications), quand on constate encore l'absence des femmes dans de nombreux métiers non-traditionnels? Il est scandaleux (je me répète) d'entretenir et de profiter du climat de méfiance et d'hostilité que ce débat - plus que la politique - crée à quelques semaines d'une élection où l'unité de l'Arctique de l'ouest est un enjeu fondamental.

Agnès Billa

En attendant la neige!

Joël Tremblay/L'Aquilon

Les chiens de Grant Beck, illustre *dog musher* des Territoires du Nord-Ouest, attendent patiemment la tombée de la première neige. On peut apercevoir la centaine de chiens de Grant Beck dans le parc industriel de Yellowknife. Ces chiens sont utilisés tant dans des compétitions nationales et internationales que pour de simples excursions.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Nom : _____

Adresse : _____

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Annie Bourret (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas, si les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

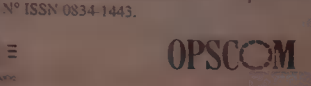

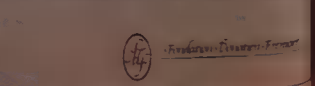

Le sel de la semaine

Qu'ont en commun les mots salaire, sauce, salade, saupoudrer et saugrenu? Ils partagent le même ancêtre lointain, le... sel, qui s'écrivait sal au XIIe siècle (ancien français). A cette époque, un A suivi d'un L se prononce comme cow en anglais. Le français a conservé ce son pendant plusieurs siècles, tout en l'écrivant parfois AU, parfois AL. La variation entre les sons «o» et «a» de sel et saler s'explique par une prononciation dialectale pour le condiment (le sel), alors que le verbe a conservé son lien sonore avec la racine latine.

Essentiel à la conservation des aliments et à leur assaisonnement au Moyen Age, le sel nous a légué de nombreux dérivés. Formé d'après le sal latin, le salarium désignait la «ration de sel» accordé aux soldats, plus tard [redacted] somme pour acheter leur sel. Dès le XIIIe siècle, le mot salaire s'emploie pour parler de la rémunération du travail [redacted] sens large. L'adjectif salse, de l'ancien français, a désigné un assaisonnement liquide composé de sel et d'ingrédients divers. Avez-vous reconnu la... sauce?

La salade, au départ, n'est qu'un «mélange» assaisonné au sel, en ce cas un «ensemble de crudités». La saucisse et le saucisson signifient, littéralement, le «salé». Même chose pour le salami, un emprunt à l'italien, qui l'utilisait pour parler de «viande salée».

Comment saupoudrer et saugrenu peuvent-ils réclamer le mot sel comme origine? Dans le premier cas, l'évolution phonétique explique la forme du mot : SAL prononcé SAU et plus tard écrit selon cette prononciation, s'est accolé au verbe poudrer. Les deux sens combinés évoquent l'action de «recouvrir d'une mince couche de sel». Déjà, à la fin du Moyen Age, le lien entre SAU et «sel» disparaît et on doit spécifier saupoudrer de sel, de sucre, de farine.

La décomposition du mot saugrenu (sel + grain) donne la clé d'une des expressions courantes du français, littéralement «avec un grain de sel». Saugrenu a perdu ce sens pour signifier «farfelu ou «qui ne tient pas debout». A l'époque de sa création, saugrenu qualifie un juron salé ou une histoire salace. Un emploi qui, d'ailleurs, a fait longtemps concurrence à histoire poivrée!

Les nombreux sens figurés de sel comprennent ce qui est grivois(salace, dessalé), exorbitant (une addition salée) ou relevé (des plaisanteries spirituelles). Voilà qui ne manque pas de sel mais, au sens premier, qu'est-ce que le sel, au juste? Un aromate, une épice ou un condiment?

Annie Bourret
APF

Espèces d'épices

Un aromate	Produit doté d'un arome, fort ou doux, employé pour parfumer (vanille)
Une epice	Aromate à la saveur et au parfum chaud et brûlant (cannelle, poivre)
Une herbe fine	Aromate à la saveur ou au parfum doux ou chaud mais jamais brûlant (origan, basilic)
Un condiment	Quasi-légume ou substance à saveur acide, piquante, froide ou brûlante (ail, sel, câpre).

A.B.

Le mandat de Mike Harris:

Pas un autre Ralph Klein

Les Ontariens ne veulent pas que Mike Harris se contente de copier son homologue albertain.

Lyn McLeod est une femme honnête et sincère mais qui manquant de dynamisme, d'agressivité et de vision. Bob Rae est intelligent, très connaissant, dévoué et déterminé mais ne tient pas ses promesses et est non seulement irresponsable dans ses dépenses mais aussi dans ses gestes.

Quant à Mike Harris, il est fort, compétent et comprend bien tout ce qui touche l'économie. Malheureusement, il n'est pas très malin et est sans grande compassion. Il n'est pas aussi honnête que McLeod et ne possède ni les connaissances ni la force de caractère de Bob Rae.

C'était du moins l'opinion exprimée par les 1011 personnes qui ont répondu au sondage de la société *Insight Canada Research* en juin dernier, un sondage sur lequel le journal Le Métropolitain de Toronto a récemment réussi à mettre la main. *Insight Canada Research* a interviewé la population ontarienne dans les 72 heures qui ont suivi les dernières élections provinciales afin d'établir pourquoi les conservateurs avaient obtenu le pouvoir et quel était leur mandat.

Les résultats du sondage indiquent que les Ontariens ont voté pour les conservateurs pour trois raisons: ils étaient les seuls à avoir exprimé clairement leurs politiques; Harris serait meilleur que McLeod pour diriger; et Harris prendrait plus facilement que McLeod les décisions difficiles pour bien mener la province.

Les résultats indiquent aussi que les conservateurs devraient couper les impôts de 30 pour cent, geler les tarifs d'Hydro Ontario pendant cinq ans, faire travailler les personnes qui reçoivent l'aide sociale, instituer un même curriculum pour tous les élèves de la province.

Les résultats sont révélateurs: on s'aperçoit immédiatement quelles sont les priorités des électeurs. 86 pour cent des répondants considèrent qu'il faut équilibrer le budget de la province d'ici les cinq prochaines années.

APF

Tony Whitford
Un représentant
- au courant des dossiers
- efficace
- à votre service à temps plein

Lundi 16 octobre

DANS YELLOWKNIFE SOUTH
VOTEZ TONY WHITFORD

Autorisé par Al Hemeyer, agent officiel de Tony Whitford
Box 2772 Yellowknife NT X1A 2R1
(403) 873-2772

VOTEZ

JAKE OOTES
Un candidat qui connaît le Nord et Yellowknife
- 12 ans au service du gouvernement
- 19 ans d'expérience en affaires

Une voix forte pour Yellowknife Centre

Autorisé par W. Grant Hinchey, agent officiel de Jake Ootes
Apt. 10, 4917 49e Rue, Yellowknife, NT X1A 3S7

Ateliers d'écriture en français

Dans le cadre du *Prix littéraire franco-ténois* 1995-1996*,
la *Fédération Franco-TéNOise*,
en collaboration avec
l'Association franco-culturelle de Hay River,
l'Association francophone d'Iqaluit,
et l'Association francophone de Fort Smith
est heureuse d'offrir des *Ateliers d'écriture en français* :

[illegible] et 5 octobre à Yellowknife
[illegible] octobre à Fort Smith
[illegible] octobre à Hay River

Adolescents et adultes sont invités à participer *gratuitement* à ces exercices d'écriture, donnés par *M. Pierre Pigeon*, écrivain québécois auteur de nombreux romans pour la jeunesse.

*Pour plus de renseignements: Francine Labrie, Fédération Franco-TéNOise, (403)920-2919
Cet atelier a été rendu possible grâce au soutien financier du Gouvernement du Québec

Société Radio-Canada

Coupures de 227 millions

La SRC procédera à des réductions budgétaires de 227 millions de dollars d'ici 18 mois, ce qui affectera la programmation, a indiqué son président-directeur général, Perrin Beatty.

M. Beatty a confirmé aux employés de la SRC leurs pires appréhensions à savoir: que la réduction budgétaire pourrait [redacted] fait atteindre 350 millions d'ici le 31 mars 1997.

On se rappellera que l'ancien président-directeur général de la SRC, Tony Manera, avait démissionné de son poste en mars dernier après avoir appris le projet du gouvernement de réduire le budget de Radio-Canada de 350 millions. Le ministre du Patrimoine, Michel Dupuy, avait nié cette information.

La plus grande partie des mesures d'économies viseront l'administration. On [redacted] aussi décidé de ne pas appliquer les réductions de façon uniforme, ce qui veut dire que le réseau anglais subira des coupures plus importantes. On réduira ainsi le budget de la télévision française de 35 millions, alors qu'on retranchera 14 millions de dollars au budget de la radio française, pour un total de 49 millions de dollars. La télévision anglaise (67 millions) et la radio (21 millions) devront fonctionner avec 88 millions de dollars de moins. Finalement, on retranchera 90 millions de dollars dans les services de soutien.

Cette fois, la programmation ne sera pas épargnée: «la programmation ne pourra échapper complètement aux mesures d'austérité. Cela serait impossible, vu l'ampleur des sommes en jeu» écrit M. Beatty, dans une communication interne qui [redacted] été transmise à tous les employés de la SRC le 21 septembre.

Il est beaucoup trop tôt pour dire quel impact auront ces compressions sur la programmation dans les stations régionales. Il est aussi trop tôt pour dire si des stations régionales fermeront leurs portes, comme le veut une rumeur persistente. Le Comité d'examen du mandat de la Société mis sur pied par le gouvernement ne doit pas remettre son rapport avant le 30 novembre. Il est présidé par un ancien président de la SRC, Pierre Juneau.

Il faudra vraisemblablement attendre au prochain budget du ministre des Finances en février prochain, avant de connaître le sort définitif qui sera réservé à Radio-Canada.

Dans le dernier rapport annuel de la SRC pour l'année 1994-1995, Perrin Beatty ne cache pas que tout est présentement sur la table: «A l'exception de ses obligations envers ses auditoires, écrit-il, aucune activité n'est intouchable. La Société subira de profonds changements».

Ce n'est pas la première fois qu'un nouveau président-directeur général de la SRC annonce d'importantes restrictions budgétaires. Quelques mois à peine après son arrivée en poste en 1990, Gérard Veilleux avait annoncé des réductions de 108 millions et la fermeture [...] stations de télévision, don[...] station de télévision franc[...]phone de Toronto.

Cette année, la subve[...]tion fédérale à la SRC s'élè[...] à 1,06 milliard de dollars.

Yves Lusign[...]
AP[...]

Friends of Canadian Broadcasting

A la défense de Radio-Canada

Un groupe de pression pour la défense des intérêts de la SRC prévoit la coupure de plus 3800 postes.

Friends of Canadian Broadcasting prédit que la direc[...]tion de Radio-Canada devra supprimer 3800 emplois a[...] pays et fermer des stations régionales, si jamais elle applique des restrictions budgétaires de l'ordre de 35[...] millions de dollars, comme l'a laissé entendre dans un[...] note de service le président-directeur général de la SRC, Perrin Beatty.

Selon une analyse des Amis de la télévision publique, les coupures se feront surtout sentir au siège social à Ottawa, ainsi que dans les centres de production d'Edmonton, Saskatoon, Sudbury et Sydney. Le groupe de pression lance une invitation à tous les maires du pays pour qu'ils se joignent à une campagne nationale contre les coupures budgétaires à la télévision publique.

La Fédération des communautés francophones n'e[...] pas en reste. Elle «exige» que la Société Rado-Canada respecte ses responsabilités face aux communautés fra[...]cophones et acadiennes.

La Fédération souhaite discuter avec les administrateurs de la SRC avant que ceux-ci n'effectuent leurs coupures, [...] affirme avoir «des suggestions constructives» pour ré[...]duire les dépenses, sans affecter la programmation régio[...]nale.

AP

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère [redacted] Travaux publics [redacted] des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Remplacement de deux chaudières à l'école Ataaguttaluk

Nouvelles chaudières fournies sur les lieux
– Igloolik, T.N.-O. –

Les [redacted] cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées [redacted] main propre au 4e étage de l'édifice Brown), ou [redacted] contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics [redacted] des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue), [redacted] plus tard [redacted] :

[redacted] H, HEURE LOCALE, LE [redacted] OCTOBRE [redacted] (IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] OCTOBRE [redacted] (YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] adresses indiquées ci-dessus [redacted] partir du 25 septembre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus [redacted] toute offre reçue.

Renseignements [redacted] l'appel d'offres :	Teresa Chandler Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (819) 979-5128
Renseignements techniques :	Naser Rabbani Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (819) 979-5150

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Auxiliaire
École élémentaire Joseph Burr Tyrell — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement varie selon [redacted] qualification et l'expérience. Il y aura vérification du dossier criminel.
Réf. : 021-0092RS-0003 — **Date limite** : le 6 octobre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Conseiller en prévention du suicide
Ministère de la Santé [redacted] des Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 [redacted] par année.
Réf. : 011-0347MDM-0003 — [redacted] **limite** : le [redacted] octobre 1995

Réalisateur en chef des produits multimédias
Ministère de l'Éducation, [redacted] la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est [redacted] 48 324 $ par année.
Réf. : 011-0342BB-0003 — **Date limite** : [redacted] 6 octobre 1995

Conseiller en réalisation technique
Ministère de l'Éducation, de [redacted] Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 45 200 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0341BB-0003 — **Date limite** : le 6 octobre 1995

Agent des systèmes d'information
Ministère de l'Éducation, de [redacted] Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 42 373 $ par année.
Réf. : 011-0343VG-0003 — **Date limite** : le [redacted] octobre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, [redacted]e étage, C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des present postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Amélioration de l'isolation [redacted] l'édifice Milton - Seulement les travaux

Enlever le revêtement actuel [redacted] installer une nouvelle couche d'isolation, Tyvek, [redacted] reposer le revêtement actuel sur l'édifice; - «Seulement les travaux» - le GTNO fourni tous les matériaux
– Fort Simpson, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de gestion de la construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de l'entretien), téléphone : (403) 695-7244, télécopieur : (403) 695-2815, au plus tard [redacted] :

15 H, HEURE LOCALE, LE 11 OCTOBRE 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus [redacted] partir du 2 octobre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Gloria Schraeder commis aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 872-7273
Renseignements techniques :	Floyd Daniels Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 695-7244 ou Stefan Bernath Agent en gestion de l'énergie Téléphone : (403) 872-7206

NORTHWEST [redacted] WATER BOARD

Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis d'audience publique

Conformément [redacted] la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, une audience publique est prévue concernant la demande de permis suivante.

Titulaire:	VILLE D'IQALUIT
Numéro:	N5L3-0087
Type de permis:	Permis de type «A» d'opération municipale
Objet:	Renouvellement et modification du permis.
Audience:	6 novembre 1995 à 19 heures dans [...] salle de conférence de l'hôtel Nav[...] Inn, IQALUIT, TERRITOIRES DU N[...] OUEST
Note:	Lors de l'audience, l'Office peut révis[...] toute disposition du présent permis.
Date limite pour avis d'intervention :	27 octobre 1995 [redacted] 16 heures. Si aucune intervention n'est enregistrée l'Office peut annuler l'audience.

Les personnes intéressées peuvent consulter la demande [...] bureau de l'Office des eaux (l'adresse ci-dessous), le bureau [...] Ville d'Iqaluit ou en contactant la directrice adjointe de l'Office [...] plus de renseignements.

Office des eaux des T. N.-O.
Édifice Précambrien, 9e étage
C.P. 1500,
Yellowknife, NT X1A 2R3.

Bureau de la Ville
IQALUIT, NT X0A 0H[...]

Tél. (403) 920-8191. Téléc.(403) 873-9572.

Les jeunes et l'emploi

De plus en plus difficile

Plus que jamais, les jeunes ont de la difficulté à se trouver un emploi. Taux de chômage : [illegible] pour cent.

Près de 18 pour cent des jeunes, soit 400 000 personnes, étaient sans emploi au début des années 1990, ce qui représente le double de la moyenne nationale, selon une étude commandée par la Fondation canadienne de la jeunesse.

Cette étude, qui a été menée conjointement avec la Banque canadienne impériale de commerce, indique que ce sont surtout les jeunes de 18 à 24 ans qui sont victimes des bouleversements de l'économie. Ainsi en 1992, les jeunes de moins de 25 ans représentaient 17 pour cent des récipiendaires de l'assurance-chômage et 21 pour cent des assistés sociaux.

Les résultats de cette étude vont dans le même sens que les récentes données publiées par Statistique Canada sur le chômage chez les jeunes. Les diplômés de 1990 étaient moins susceptibles de travailler à temps plein en 1992, que ceux de 1986 ne l'étaient en 1988.

Mais les chiffres publiés par Statistique Canada confirment surtout que le taux de chômage chez les jeunes est directement relié à l'obtention d'un diplôme. Ainsi, le taux de chômage pour les jeunes de 20 à 29 ans sans grade, diplôme ou certificat secondaire était de 17 pour cent en 1992, alors que le taux de chômage chez les détenteurs d'un baccalauréat était de 11 pour cent.

Finalement de plus en plus de diplômés travaillent à temps partiel, contre leur volonté. Cela serait le résultat de la dernière récession et de la restructuration du marché du travail, qui favorise maintenant le travail à temps partiel, plutôt que le travail à plein temps.

APF

Les services-conseils:

Fait pour des petits budgets

Le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques vient de lancer un nouveau service qui pourrait dépanner les conseils scolaires francophones et les sections de langue française, qui sont aux prises avec des contraintes budgétaires.

Il s'agit de services-conseils dans des domaines aussi variés que la traduction, la rédaction, la révision, la consultation terminologique, les relations publiques et la conception de formulaires.

Pour la directrice-générale du Centre, Mme Bernadette LaRochelle, il s'agit d'un projet innovateur et d'une solution de rechange pour les conseils scolaires qui désirent maintenir les services administratifs qu'on a tendance à couper lorsque les budgets sont serrés. On pense aussi que ce projet contribuera à rehausser la qualité de la langue en offrant un service uniforme pour tous les conseils scolaires.

L'équipe des services-conseils est formée de quatre employés. A ce jour, 37 sections et conseils scolaires de langue française sur une possibilité de 64 ont adhéré au projet.

Pour profiter des services-conseils, chaque client doit payer cette année une cotisation annuelle de 1$ par élève, la contribution maximale étant fixée à 500$. Il y a aussi des frais pour la traduction, la révision, la rédaction et les recherches terminologiques.

Le ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario a versé une subvention de 250 000 $ échelonnée sur trois ans pour la réalisation du projet, qui devra ensuite s'autofinancer.

On songe déjà à élargir la clientèle en offrant ces services-conseils à des organismes ou à des municipalités qui font également face à des contraintes budgétaires.

Mis sur pied en 1974, le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques est une maison d'édition et de distribution qui emploie une quarantaine de personnes et a un chiffre d'affaires annuel de [illegible] millions de dollars.

APF

Des actes médicaux délégués aux infirmières

L'Ontario offre désormais à [illegible] infirmières diplômées [illegible] devenir «infirmière [illegible] après une ou [illegible] supplémentaires de formation. [illegible] infirmières [illegible] seront [illegible] pourront certains actes [illegible] seuls médecins. [illegible] pourront établir des diagnostics, traiter [illegible] blessures [illegible] simples, prescrire des médicaments [illegible] ou radio-[illegible]. Le corps médical, déjà mécontent des mesures d'austérité [illegible] par le gouvernement, a manifesté sa [illegible] opposition à [illegible]

Claude Lapointe
Presse Canadienne

Plus près des électeurs

Agnès Billa/L'Aquilon

En cette période électorale, toutes les occasions sont bonnes pour sortir dans la rue et rencontrer les électeurs potentiels. La course Terry Fox constituait l'une de ces occasions. Il faut mentionner que M. Tony Whitford ne change pas ses habitudes lors des campagnes électorales puisqu'il participe activement aux événements communautaires de Yellowknife tout au long de l'année.

En bref

Le Bloc sur le Net

Le Bloc québécois est un nouveau converti aux vertus de la communication électronique, via le réseau Internet.

On retrouve dans le site du Bloc les derniers communiqués émis par l'Opposition officielle, la petite histoire et la mission du parti, les discours et entretiens du chef Lucien Bouchard et une section complète sur les 53 députés bloquistes.

L'internaute pourra aussi lire une entrevue de Lucien Bouchard réalisée en juin dernier, où le chef bloquiste confirme que l'offre de partenariat avec le reste du Canada et l'union économique tant désirée n'est pas l'élément central du prochain référendum: «Il faut d'abord être bien clair là-dessus, le référendum va porter sur la souveraineté. Les gens vont se prononcer en faveur, [illegible] non, de la souveraineté»

Les Acadiens n'auront pas leur sénateur

Le souhait des Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard de voir un des leurs siéger au Sénat canadien ne sera pas exaucé. Le premier ministre, Jean Chrétien, a plutôt annoncé la nomination au Sénat de Mme Doris Anderson, nutritionniste et professeur émérite de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les Franco-Ontariens sont plus chanceux avec la nomination [illegible] Sénat de Marie Poulin de Sudbury. Ancien cadre de Radio-Canada, elle fut vice-présidente et secrétaire générale de la SRR, a été directrice fondatrice des services français de la SRC pour le Nord de l'Ontario.

Un actif à la hausse

L'actif des caisses populaires de l'Ontario a cru de 11,3 pour cent durant le second trimestre se terminant le 30 juin et dépasse maintenant les 1,6 milliard de dollars.

En fait depuis le début de l'année, l'actif a progressé de 11,1 pour cent alors qu'à pareille date l'an dernier, la croissance n'était que de 5,9 pour cent.

Êtes-vous en santé?

Les Canadiens n'écoutent pas les prophètes de malheur. La preuve? Selon Statistique Canada, la majorité disent être [illegible] santé et dans une bonne forme physique, alors que les statistiques donnent à penser le contraire.

En 1994, 62 pour cent des adultes ont jugé leur état de santé excellent ou très bon. A l'heure où on critique les soins de santé, seulement [illegible] pour cent [illegible] indiqué ne pas avoir pu obtenir les soins de santé dont ils avaient besoin.

Pourtant, le quart des Canadiens de 20 à 64 ans souffrent d'un excès de poids, et seulement 43 pour cent avaient un poids conforme à la norme. La majorité des Canadiens (56 pour cent) ont aussi indiqué qu'ils étaient inactifs durant leurs loisirs.

La Justice sur Internet

Le ministère fédéral de la Justice est maintenant accessible sur Internet, et dans les deux langues officielles.

Le site du ministère est accessible en passant par le World Wide Web. L'internaute aura ainsi accès aux lois fédérales, aux renseignements sur le ministère, à diverses informations juridiques, à des rapports de recherche, des communiqués et des documents d'information.

Dès leur parution, [illegible] les nouveaux documents du ministère de la Justice seront ajoutés sur Internet, ce qui constitu[illegible] vraie mine d'or pour les chercheurs, les avocats et les journalistes.

Le ministère mettra aussi sur le marché, mais plus tard cette année, un CD-ROM, qui contiendra les versions refondues des lois et règlements au Canada.

En fouillant un peu sur le site du ministère de la Justice, l'internaute aura aussi accès à des jugements de la Cour suprême du Canada. L'adresse Internet est la suivante: **http://canada.justice.gc.ca.**

APF

Ailleurs dans la Francophonie

La FCFAC et le référendum

La Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFAC) ne reste pas inactive durant la campagne référendaire. Des représentants de cet organisme, Yvon Samson et Richard Barrette, ont rencontré John Parisella du camp du NON à Montréal le 15 septembre dernier pour s'informer des grandes lignes stratégiques de ce camp durant la campagne référendaire. Il a été convenu que la FCFAC maintiendrait informellement le contact durant la campagne.

Il y a eu aussi une réunion le 27 septembre à Ottawa afin d'envisager différents scénarios post-référendaires. L'ex-ministre Claude Ryan et Michel Bélanger, président du comité du NON, y ont rencontré les représentants de la FCFAC. Ces questions seront à l'ordre du jour lors de la réunion d'octobre du Conseil national des présidents et présidentes des fédérations affiliées.

Alphabétisation

La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF) [illegible] procédé [illegible] lancement de quatre nouvelles publications. Il s'agit de deux romans pour nouveaux lecteurs et nouvelles lectrices, *Une fin de semaine chez Claire* par la Franco-manitobaine Janine Dubé et *Rêves* de la Franco-ontarienne Ginette Gratton; du Cahier spécial intitulé *L'alphabétisation - une force nouvelle* et; d'un guide d'application des techniques en écriture simple, *Écrire simplement*. Le lancement s'est tenu le 28 septembre au Musée canadien des civilisations.

Ressources humaines

Guy Matte, président du Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne a rendu public le plan directeur de la formation professionnelle pour les communautés francophones du Canada.

La principale recommandation vise la création d'un Conseil permanent du développement économique et de la main-d'oeuvre de la francophonie canadienne. Ce conseil aurait comme mandat d'orienter les politiques, les programmes et les services du ministère du Développement des Ressources humaines du Canada destinés aux communautés francophones.

Le conseil serait composé d'une représentation communautaire et gouvernementale, favorisant un partenariat véritable entre les éléments actifs des communautés francophones et les instances gouvernementales concernées.

Actuellement, les communautés francophones font face à une situation précaire de leur main d'oeuvre et un retard marqué en matière de développement économique.

Alain Bessette

Élections T.N.-O.

Allez voter!

Élections T.N.-O.

Le lundi 16 octobre 1995 se tiendront des élections générales pour élire vingt-trois (23) des députés qui siégeront à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Le recensement est maintenant terminé et les listes électorales sont affichées dans votre localité.

Circonscriptions	Candidats
AIVILIK	***Marion T. Love*** C. P. 122 CORAL HARBOUR [illegible] X0C 0C0 Éducateur
	Donat Milortok REPULSE BAY NT X0C 0C0 Maire
	Manitok Thompson RANKIN INLET NT X0C 0G0 Chômeur
AMITTUQ	***Titus Allooloo*** Poste restante POND INLET NT X0A 0S0 Chasseur
	Mark Evaloarjuk C. P. 39 IGLOOLIK NT X0A 0L0 Homme d'affaires à son compte
	Paul Haulli Poste restante POND INLET NT X0A 0S0 Chasseur
	Caleb Sangoya C. [illegible] 339 POND INLET NT X0A 0S0 Travailleur social communautaire
[illegible] CENTRE	***Jaypeetee Akpalialuk*** C. P. 6 PANGNIRTUNG NT [illegible] 0R0 Chasseur
	Tommy Enuaraq C. P. 22 CLYDE RIVER NT X0A 0E0 Enseignant
	Charlie Kalluk CLYDE RIVER NT X0A 0E0 Conducteur d'équipement lourd
	Jaypeetee Karpik C. P. 322 PANGNIRTUNG NT X0A 0R0 Membre de comité
	Rebecca Mike C. P. 69 PANGNIRTUNG NT X0A 0R0 Travailleuse autonome
	Paulooste Panlloo CLYDE RIVER NT X0A 0E0 Sculpteur
	Sakiaste Sowdlooapik C. P. 225 PANGNIRTUNG NT X0A 0R0 Fonctionnaire
	Lootie Toomasie Poste restante BROUGHTON ISLAND NT X0A 0B0 Agent de relation avec les locataires
BAFFIN SUD	***Goo Arlooktoo*** C. P. 36 (maison #9A) LAKE HARBOUR NT X0A 0N0 Conseiller
	Walter Audla C. P. 12 SANIKILUAQ [illegible] X0A 0W0 Chômeur
	Mathew Saveakjuk Jaw CAPE DORSET NT X0A 0C0 Chasseur et sculpteur
	Peter Kattuk C. P. 81 SANIKILUAQ NT X0A 0W0 Maire
	Kenoayoak Pudlat C. P. 104 LAKE HARBOUR NT X0A 0N0 Chômeur
	Akalayok Qavavau C. P. 212 CAPE DORSET NT X0A 0C0 Maire
DEH CHO	***Joachim Bonnetrouge*** C. P. 118 FORT PROVIDENCE NT X0E 0L0 Conseiller
	Samuel Gargan C. P. 16 FORT PROVIDENCE NT X0E 0L0 Législateur
	Richard C. Lafferty Poste restante FORT PROVIDENCE NT X0E [illegible] Travailleur autonome
HAY RIVER	***Ron Courtoreille*** 51 McBryan Drive HAY RIVER NT X0E 0R0 Directeur
	Mansell C. Grey 4 Cameron Crescent HAY RIVER NT X0E 0R0 Entrepreneur
	Jane Groenewegen C. P. 1903 (12 Lakeshore Dr.) HAY RIVER NT X0E 0R0 Femme d'affaires
	George B. Morin [illegible] YELLOWKNIFE NT X1A 1H2 [illegible]
EXTRÊME ARCTIQUE	***Elizabeth Allakariallak-Roberts*** C. P. 44 RESOLUTE BAY NT X0A 0V0 Facilitatrice
	Larry Audlaluk Poste restante GRISE FIORD NT X0A 0J0 Conducteur de camion-citerne
	Levi Barnabas C. P. 22 ARCTIC BAY NT X0A 0A0 Chef de bureau
	Aziz Kheraj C. P. 300 RESOLUTE BAY NT X0A 0V0 Homme d'affaires
INUVIK	***Fred E. Koe*** C. P. 2868 INUVIK NT X0E 0T0 Comptable
	Floyd K. Roland C. P. 2435 INUVIK NT X0E 0T0 Mécanicien d'automobile
IQALUIT	***Gordon McIntosh*** C. P. 1437 (maison 3000A) Iqaluit NT X0A 0H0 Gérant de la patinoire municipale
	Edward Picco C. P. 1767 IQALUIT NT X0A 0H0 Directeur
	Mary Ekho Wilman C. P. 475 IQALUIT NT X0A 0H0 Fonctionnaire
KEEWATIN CENTRAL	***Joseph Kaludjak*** C. P. 134 RANKIN INLET NT X0C 0G0 Homme d'affaires
	John Todd RANKIN INLET NT X0C 0G0 Politicien
KITIKMEOT	***Ernest N. Bernhardt*** COPPERMINE NT X0E 0E0 Travailleur autonome
	Kelvin Ng 9 Omingmak St. CAMBRIDGE BAY NT X0E 0C0 Homme d'affaires
KIVALLIVIK	***David Aglukark*** C. P. 14 ARVIAT NT X0C 0E0 Coordinateur de la mise en oeuvre
	Sam Alagalak C. P. 177 ARVIAT NT X0C 0E0 Plombier-préposé à l'entretien
	Silas Arngna'naaq C. P. 339 BAKER LAKE NT X0C 0A0 Législateur
	Kevin J. O'Brien C. P. 24 ARVIAT NT X0C 0E0 Directeur du logement
	David Simailak C. P. 56 BAKER LAKE NT X0C 0A0 Homme d'affaires
	Joy Suluk C. P. 141 ARVIAT NT X0C 0E0 Formateur d'adultes
DELTA du MACKENZIE	***Charles Furlong*** C. P. 127 AKLAVIK NT X0E 0A0 Homme d'affaires
	David Krutko 113 Banke Crescent YELLOWKNIFE NT X1A 3M7 Expert-conseil
	Richard Nerysoo C. P. 2881 YELLOWKNIFE NT X1A 2R2 Législateur
NATILIKMIOT	***John Ningark*** C. P. 36 PELLY BAY NT X0E 0N0 Chasseur
	Uriash Puqiqnak C. P. 145 GJOA HAVEN NT X0E 1J0 Artiste
NORTH SLAVE	***Violet Camsell-Blondin*** C. P. 276 RAE-EDZO NT X0E 0Y0 Coordinatrice des ressources
	Leon Lafferty C. P. 130 (407 Edzoului) RAE NT X0E 0Y0 Contremaître d'équipe d'entretien
NORTH SLAVE	***James Rabesca*** RAE-EDZO NT X0E 0Y0 Interprète-traducteur
	Henry Zoe C. P. 287 RAE NT X0E 0Y0 Administrateur
	Isadore Zoe WHA TI NT X0E 1P0 Chômeur
	Joseph Zoe C. P. 265 [illegible] NT X0E 0Y0 Chômeur
NUNAKPUT	***Eddie T. Dillon*** C. P. 156 TUKTOYAKTUK NT X0E 1C0 Maire
	Vince Steen C. P. 55 TUKTOYAKTUK NT X0E 1C0 Superviseur de l'entretien des routes
SAHTU	***George Cleary*** Poste restante DÉLINE NT X0E 0G0 Président et leader politique
	Stephen Kakfwi FORT GOOD HOPE NT X0E 0H0 Éducateur
THEBACHA	***Allan Heron*** C. P. 1014 FORT SMITH NT X0E 0P0 Contremaître
	Sean Mageean 62 McDougal Road FORT SMITH NT X0E 0P0 Comptable
	K.A. Jeannie Marie-Jewell 18-1 Pigeon Avenue FORT SMITH NT X0E 0P0 Personne au foyer
	J. Michael Miltenberger 102 Wilderness Street FORT SMITH NT X0E 0P0 Surintendant
TU NEDHÉ	***Larry Bearard*** FORT RESOLUTION NT X0E 0M0 Homme d'affaires à son compte
	Archie Catholique LUTSELK'E NT X0E 1A0 Interprète-traducteur
	Don Morin FORT RESOLUTION NT X0E 0M0 Entreprenuer
YELLOWKNIFE CENTRE	***Gary J. Boyd*** C. P. 2910 (5016 - 46 St.) YELLOWKNIFE NT X1A 2R2 Avocat
	Marie Coe 3509 Wiley Road YELLOWKNIFE NT X1A 2L5 Agente immobilière
	Roland Gosselin C. P. 2495 (204 Woolgar Ave) YELLOWKNIFE NT X1A 2P8 Fonctionnaire
	Arlene Hache C. P. 72 (4907 - 46 St) YELLOWKNIFE NT X1A 2N1 Directrice générale
	Jake Ootes 5057 Forrest Drive YELLOWKNIFE NT X1A 2B3 Homme d'affaires
	Dave Ramsay C. P. 547 (125 Borden Drive) YELLOWKNIFE NT X1A 2N3 Homme d'affaires
	Don Yamkowy 32 Calder Crescent YELLOWKNIFE NT X1A 3B1 Directeur
YELLOWKNIFE FRAME LAKE	***Charles Dent*** C. P. 2858 (506 Knutsen Ct.) YELLOWKNIFE NT X1A 2R2 Homme d'affaires
	David McCann 14 Ptarmigan Road YELLOWKNIFE NT X1A 2W8 Expert-conseil en planification
	Tom Pagonis C. P. 1345 (10 Lamoureux Road) YELLOWKNIFE NT X1A [illegible] Électricien
	Rob Roman 5 England Crescent YELLOWKNIFE NT X1A 3N5 Travailleur autonome
YELLOWKNIFE NORD	***Roy Erasmus*** C. P. 703 (451 Norseman Dr.) YELLOWKNIFE NT X1A [illegible] Avocat
	Jim Evoy C. P. 1297 (YK River Bridge) YELLOWKNIFE NT X1A [illegible] Administrateur
	Sandy Holmes C. P. 1828 YELLOWKNIFE NT X1A [illegible] (Terrain1013, Lac Prélude est) Homme d'affaires à la retraite
	Donna Hunt 47 Otto Dr. YELLOWKNIFE NT X1A [illegible] Pigiste
	Wally Larocque C. P. 2791 (5202 - 53 St.) YELLOWKNIFE NT X1A [illegible] Fonctionnaire
	Louis Leonardis 170 Rivett Cr YELLOWKNIFE NT X1A [illegible] Gérant d'entreprise en plomberie
	Clem Paul 5 Melville Dr. YELLOWKNIFE NT X1A [illegible] Soudeur
YELLOWKNIFE SUD	***Seamus Henry*** 5021 Finlayson Drive YELLOWKNIFE NT X1A [illegible] Homme d'affaires
	Kirby Marshall 153 Bromley Court YELLOWKNIFE NT X1A [illegible] Directeur financier et économique
	Tony Whitford 38 Bromley Drive YELLOWKNIFE NT X1A [illegible] Adjoint exécutif

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer [illegible]

Élections T. N.-O.
C. P. 1320
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9

Téléphone : (403) 920-6999
ou 1-800-661-0796
Télécopieur : (403) 873-0366 ou 1-800-661-0872

ou

Élections T. N. -O. à Iqaluit :

Téléphone : (819) 979-1983
Télécopieur : (819) 979-1985.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 36, vendredi 6 octobre 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance 12 95

À l'heure de l'épi!

Jean-François Boucher/L'Aquilon

L'épluchette de blé d'Inde de l'AFCY s'est déroulée dimanche le 1er octobre dernier à Long Lake. Une soixantaine de personnes ont bravé le froid et la pluie pour venir savourer les épis. De gauche à droite : Cathy Marsollier, Ginette Bérubé, Kathleen Sampson et Terry Bradley.

Capitale du Nunavut

Vox populi

À la mi-septembre, les dirigeants de la Commission d'établissement du Nunavut avaient exhorté le ministre fédéral Ron Irwin à se prononcer au plus tôt sur la façon dont la capitale serait choisie.

Le 29 septembre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a exaucé leurs vœux. Lors d'un séjour à Rankin Inlet, il a annoncé que le choix ne relèvera pas d'une décision ministérielle. La décision sera prise lors d'un plébiscite.

Le vote populaire pourrait se tenir en décembre, en même temps que se dérouleront des élections municipales dans la plupart des localités du futur territoire inuit.

Iqaluit constitue cependant un obstacle majeur à ce scénario puisqu'il ne s'y tiendra pas à la fin de l'année 1995 de scrutin municipal.

Il est possible également qu'à la perpétuée d'une soumission du choix au vote populaire, Cambridge Bay décide de retirer sa candidature. Rien n'est encore confirmé. La compétition se ferait donc entre Rankin Inlet et Iqaluit. La tenue d'un deuxième tour de scrutin n'est pas exclue.

Daniel Auger, le président de l'Association francophone d'Iqaluit, confirme que «tout le monde a bien hâte que la décision se prenne et qu'on sache où on s'en va».

Iqaluit est la seule communauté du Nunavut à compter une population francophone de taille, plus de 300 personnes soit 10% de la population totale.

Si Iqaluit ne remportait pas la course à la capitale, M. Auger n'éprouve pas de craintes pour les droits des francophones.

«A Iqaluit, la communauté francophone a toujours bien cotoyé la communauté inuit. Je ne vois pas vraiment de problèmes.»

Agnès Billa

Référendum et francophones hors Québec

Jean Chrétien invite au dialogue

Le premier ministre Jean Chrétien invite les Franco-Ontariens à prendre «quelques minutes, quelques secondes ou même quelques heures» d'ici le 30 octobre pour parler aux Québécois et leur dire «que la famille française en ce pays s'étend de l'Atlantique au Pacifique».

M. Chrétien a profité de sa participation à l'ouverture officielle du campus permanent du premier collège francophone en Ontario, pour rappeler la présence «du million de francophones hors Québec». Il s'est d'ailleurs dit convaincu que les Québécois de sa circonscription de Saint-Maurice «ne laisseront pas tomber» les francophones de l'extérieur du Québec lors du référendum le 30 octobre.

De son propre aveu, c'est parce qu'on ne parlait pas des francophones de l'extérieur du Québec dans le débat référendaire, qu'il a choisi de rappeler l'importance de la francophonie au Canada: «Diviser, on n'ira pas très loin. Je ne suis pas prêt à laisser tomber un million de francophones. Ils ont beaucoup plus de mérite que nous, les Québécois» a estimé M. Chrétien lors d'un bref point de presse.

Selon lui, les Québécois nient souvent l'existence de la francophonie hors des frontières du Québec, d'où son appel aux francophones à communiquer avec des amis québécois d'ici la tenue du référendum: «Si un million de francophones hors Québec appelaient deux millions de Québécois, ce serait beaucoup de progrès».

Lors de son discours, M. Chrétien a louangé à quelques reprises la ténacité des minorités francophones: «Ceux qui ont démontré avec le plus de vigueur la force de caractère nécessaire pour s'épanouir ont été les francophones hors Québec et les francophones de l'Ontario», a dit le premier ministre: «Vous avez été un flambeau de détermination et de persévérance et aujourd'hui, vous en récoltez les fruits».

Il a qualifié l'ouverture officielle du campus permanent de la Cité collégiale de «moment historique» et a affirmé que depuis l'adoption du Règlement 17 (Ontario (qui interdisait l'enseignement du français en Ontario au début du siècle), les francophones avaient fait des progrès «que trop de gens oublient». Il a rappelé que la Constitution reconnaissait le droit «à tout jamais aux francophones hors Québec» d'avoir des écoles de langue française.

M. Chrétien ne s'est toutefois pas offusqué des difficultés des francophones, encore aujourd'hui, à faire reconnaître leurs droits scolaires dans certaines provinces canadiennes: «Il y aura toujours des problèmes. Il n'y a pas de solution parfaite», a-t-il rétorqué aux journalistes.

Yves Lusignan
APF

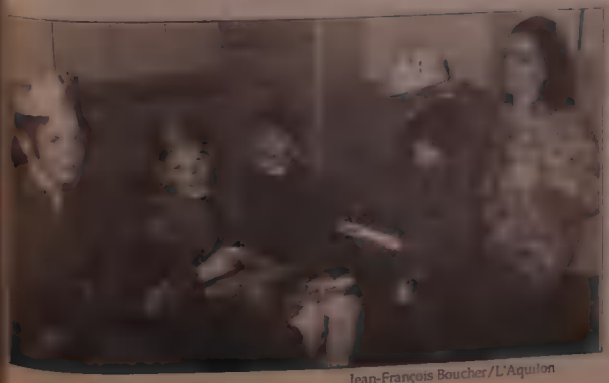

Jean-François Boucher/L'Aquilon

Rois et reines

Que serait une épluchette de blé d'Inde sans le couronnement des rois et des reines? «L'épluchage» des épis a favorisé les jeunes têtes suivantes : (de gauche à droite) la reine Erika Wallbridge, les rois Stefan Christensen et Patrick Morin, ainsi que la reine Chantal Martel. À ses côté sa mère, Michèle Martel.

Un nombre record d'électeurs et électrices.

Lire en page 3

Éditorial : C'est l'heure du choix.

Lire en page 4

Portraits de quelques candidats dans Yellowknife.

Lire en pages 2, 3 et 5

Distribution de subventions pour l'alphabétisation.

Lire en page 7

Reportage-photos : un parc en ville.

Voir en page 8

ÉCHOS des T.N.-O.

Coalition d'ONG

Une coalition d'organismes non-gouvernementaux (ONG) a été formée récemment dans le but de présenter au gouvernement des T.N.-O. une position commune sur la réduction du déficit.

Le principe directeur mis de l'avant par cette coalition recommande au gouvernement d'éviter que les répercussions des coupures ne frappent les citoyens les plus désavantagés: les bénéficiaires d'aide sociale, les victimes de violence, les enfants, les handicapés, les malades chroniques, les familles monoparentales, les personnes âgées et les femmes.

La coalition recommande aussi que chacun des ministères identifie comme secteurs prioritaires, les secteurs offrant des programmes axés sur les communautés et les individus. Il est suggéré au gouvernement de procéder aux coupures par le haut, en commençant par la direction et en évitant d'affecter la prestation de services. Il est aussi conseillé de transférer les fonds des programmes vers les groupes communautaires qui offrent déjà des services aux membres de la communauté.

Cette coalition est formée du Conseil des personnes handicapées des T.N.-O., du Conseil pour la santé mentale pour les T.N.-O., de l'Association des femmes autochtones des T.N.-O., du YWCA, la Fédération Franco-TéNOise, Storefront for Voluntary Agencies, Yellowknife Association for Community Living et le Conseil de la condition féminine des T.N.-O.

Le NPD et le déficit

Bill Schram, porte-parole du Nouveau parti démocratique (NPD) pour l'Arctique de l'ouest, a récemment fait connaître la position de son organisation face au programme de lutte au déficit du GTNO. Le NPD affirme que le gouvernement n'est pas prêt à considérer une approche à long terme basée sur le principe de création de richesse nouvelle et que la stratégie gouvernementale repose sur de vieilles idées : coupures des dépenses, mises-à-pied et encore plus de taxes à payer pour les travailleurs.

Selon le NPD, la création de sociétés de la couronne qui oeuvreraient dans le domaine des mines et des services pourrait permettre de créer cette richesse nouvelle en établissant des entreprises dans le Nord. Le NPD suggère également que le gouvernement territorial renverse la vapeur dans le dossier du transfert des responsabilités en remettant le gouvernement fédéral au premier plan de la gestion de plusieurs programmes.

Kakfwi s'adresse au Sénat

Le ministre territorial de la Justice Stephen Kakfwi a poursuivi sa croisade contre la loi C-68 sur le contrôle des armes à feu en s'adressant au Sénat canadien le 27 septembre dernier à Ottawa. Il a exprimé sa frustration de devoir encore comparaître devant un autre comité sur la colline parlementaire.

Selon le ministre Kakfwi, la législation proposée s'attaque au mode de vie des habitants du Nord mais, aussi, elle entretient la dangereuse illusion de lutter contre le crime et le suicide. Contrairement aux visées du législateur cette loi «va en fait réduire la capacité du corps policier de combattre le crime» a affirmé le ministre. «Au lieu de garder les policiers dans la rue, nous les ensevelissons sous encore plus de paperasse».

Contre le tabac

L'Association des femmes inuit a procédé au lancement d'une campagne anti-tabagisme le 28 septembre dernier. Cette campagne qui sera d'une durée de deux ans, est intitulée «*Anirsaattiarniq - Breathing Easy*». Elle a été rendue possible grâce à une subvention de 450 000 $ de Santé Canada.

La nicotine étant la drogue qui cause le plus de dépendance (plus encore que la cocaïne, l'héroïne ou l'alcool), il est difficile mais non impossible d'arrêter de fumer. La campagne adoptera une approche de pensée positive plutôt qu'une approche centrée sur la culpabilité.

Sur les traces du grizzli

Le ministère des Ressources renouvelables vient de terminer la première saison d'un projet de recherche de trois ans sur les ours grizzli. Ce projet permettra d'obtenir des informations sur leur habitat, leur distribution démographique et leurs déplacements.

Il est prévu d'attraper entre 60 et 80 ours afin de les équiper de colliers de repérage. 22 ours ont été ainsi attrapés cet été et les premiers résultats montrent que les grizzli du Nord figurent parmi les plus grands «voyageurs» des ours grizzli d'Amérique du Nord. Ainsi, l'un des ours mâles a parcouru une distance de 350 kilomètres en 20 jours.

Les colliers transmettent un signal à tous les deux jours. Ce signal est capté par des satellites. Les données recueillies sont retransmises à l'Université de Saskatoon qui les analysent puis les renvoient aux biologistes en poste à Yellowknife.

Alain Bessette

Roland Gosselin dans Yellowknife Centre

À l'écoute de la communauté

Au début de la campagne électorale, Roland Gosselin n'avait pas arrêté une liste définitive de ses positions. Il privilégie plutôt les consultations avec les électeurs de Yellowknife Centre pour déterminer les questions à débattre, d'après eux et elles.

Pas étonnant avec cette approche d'écoute attentive qu'il cherche à rencontrer le plus grand nombre de personnes et de groupes d'intérêt. À date, il est le seul des candidats des quatre circonscriptions de la ville à avoir expressément sollicité un entretien (en français) avec la Fédération Franco-TéNOise.

Durant la rencontre, il s'est surtout informé des dossiers qui touchent la communauté et du contexte dans lequel se situent ces revendications. Le directeur général de la Fédération Daniel Lamoureux a saisi l'occasion pour exposer la politique des langues officielles, l'importance primordiale de l'éducation pour les francophones des Territoires du Nord-Ouest et leur épanouissement (qu'il s'agisse de la nouvelle loi scolaire ou de la construction d'une école française à Yellowknife), ainsi que les espoirs que fonde la communauté sur une entente-cadre pour son financement.

En conclusion, le candidat a assuré ses interlocuteurs francophones qu'il n'hésiterait pas à l'Assemblée à prendre la parole en français pour se faire l'écho de leurs préoccupations, dans la mesure où il épouse leurs positions.

Roland Gosselin n'est pas un politicien chevronné. Il possède cependant une expérience de plus de vingt-cinq ans au service de ses concitoyens et de ses collègues. Il en parle abondamment pour bien établir ses compétences d'administrateur, d'éducateur et de défenseur des droits d'autrui.

Il a oeuvré entre autres comme délégué syndical. Il a accepté, lors de sa fondation, la présidence de l'organisation Sport North, alors que les bénévoles ne se bousculaient pas pour prendre en charge la toute nouvelle fédération. Au ministère des Affaires municipales et communautaires où il travaille, il occupe un poste de gestionnaire. Il a aussi déjà été propriétaire d'un commerce au détail.

Roland Gosselin a retenu de ses années de médiation et de négociation l'importance de consulter, d'informer et d'impliquer les gens dans les décisions. La lutte au déficit ne doit pas, selon lui, donner lieu «à des coupures à l'aveuglette». Le budget doit s'élaborer de manière plus flexible pour permettre des réajustements. Les partenariats avec le secteur privé sont encouragés. Ce secteur est appelé à jouer un rôle clé pour la création d'emplois. Le développement économique à long terme est à privilégier.

Les droits individuels en milieu de travail tiennent à coeur au candidat pour Yellowknife Centre. Par ses antécédents syndicaux, il est très familier avec les problèmes que l'on rencontre dans son emploi. D'ailleurs, Roland Gosselin, en dépit de toutes ses années au service de la communauté, est convaincu que chaque personne détient la solution aux problèmes qui l'affligent. Pour ces raisons, il exprime envers une politique d'action positive de grandes réserves tout en suggérant que la création d'une commission de la fonction publique réglerait peut-être une partie des problèmes d'application de cette politique.

D'ici au 16 octobre, Roland Gosselin fera surtout valoir sa volonté de servir, ses capacités de travailler fort et sa détermination à mener à bien les projets dans lesquels il s'embarque.

Agnès [illegible]

Jake Ootes dans Yellowknife Centre

Une perspective unique

Jake Ootes, éditeur du magazine *Above & Beyond*, a l'intéressante distinction d'avoir été en 1963 le premier fonctionnaire territorial, à proprement parler.

Il s'occupait alors, d'Ottawa, de la publication du Journal des débats. Lorsque le siège du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest fut transféré à Yellowknife en 1967, Jake Ootes s'installa dans la nouvelle capitale.

Il considère sa connaissance de l'appareil gouvenemental et sa perspective historique unique deux de ses atouts pour briguer le mandat de député pour Yellowknife Centre.

Jake Ootes a quitté la fonction publique durant les années '70. Depuis maintenant dix-neuf ans, il évolue dans le secteur privé, dans le monde de l'édition.

Avec les coupures de budget que le gouvernement territorial va bientôt subir au chapitre des paiements de transfert d'Ottawa, le candidat voit le secteur privé comme le moteur de l'économie et le seul espoir de maintenir la prospérité dans le Nord. «Nous devons diversifier notre économie sans plus attendre. Les mines auront un effet d'entraînement dans cette relance. Avec les projets de la région de Lac de Gras, on peut compter sur au moins vingt-cinq ans d'activités économiques, sinon beaucoup plus. Le potentiel en création d'emplois est très encourageant».

Il fonde aussi beaucoup d'espoirs sur l'apport des petites et moyennes entreprises, dans le secteur des services et en tourisme.

Les nouvelles sources de revenus ne suffiront cependant pas à régler les difficultés du Nord. Du côté de l'appareil gouvernemental, Jake Ootes soutient qu'une réduction des dépenses doit aller de pair avec une efficacité accrue de la fonction publique.

Avec la division des TNO en 1999, l'Arctique de l'ouest doit se redéfinir. Le candidat dans Yellowknife Centre en convient: l'unité de ce nouveau territoire est à faire et Nunavut a une longueur d'avance. Pour donner le [illegible] d'envoi, le prochain premier ministre devrait venir du caucus des députés de l'ouest.

Le débat, selon lui, porte également sur la place que Yellowknife occupera dans cet ensemble. Depuis trois ans et demi, aucun des quatre députés de Yellowknife n'a siégé au cabinet. Jake Ootes déclame que la situation soit corrigée sans délai.

Durant le débat public [illegible] candidats de Yellowknife C[illegible] Jake Ootes n'a pas vraiment été surpris de l'importance que les [illegible] dans la salle accordaient aux [illegible]tions sociales alors que les [illegible]dats avaient surtout discuté [illegible]nomie et de politique.

Cette différence au plan [illegible] occupations renforcent sa [illegible]tion qu'il faut préserver la [illegible]rité du Nord pour le bien-être [illegible] population.

Agnès [illegible]

Jim Evoy dans Yellowknife Nord

Un homme qui ne mâche pas ses mots

Le président de la Fédération du Travail des TNO est prêt à faire le saut en politique le 16 octobre. D'activiste au franc-parler, il souhaite devenir «la conscience de l'Assemblée législative». Sans se prendre pour Don Quichotte.

«Je suis prêt à conclure des marches pour arriver à des résultats concrets et je suis pour le travail d'équipe. D'autres députés ont à répondre aux mêmes questions que moi».

En ce qui a trait au déficit, Jim Evoy ne croit pas que le gouvernement sortant ait pris ses responsabilités. «Il nous laisse dans l'embarras. Nous n'avons pas non plus à acquiescer aux décisions d'Ottawa. Les TNO sont encore en plein développement. Nos besoins en infrastructures ne sont pas comblés. Et le taux de chômage est très élevé».

Ceci étant dit, le syndicaliste ne dit pas qu'il va y avoir un manque à gagner dans les revenus publics. Tout en ne pas voulant pas imiter les autres candidats qui suggèrent des recettes pour réduire le déficit, il ne résiste pas à la tentation.

«Dépenser 11 millions de dollars par an pour l'Assemblée législative d'un territoire qui ne compte que 60 000 personnes est aberrant. L'édifice lui-même est exorbitant. Le régime de pension de nos députés est le plus avantageux au Canada.

L'an dernier, 20 mandarins du gouvernement territorial (GTNO) se sont promenés à travers le monde (au Zimbawbe, à Londres et en Israel) pour se pencher sur l'industrie des diamants. (...) Avant de mettre à pied des concierges et des camionneurs, nous devrions plutôt réduire le nombre de cadres supérieurs et donner l'exemple d'en haut».

Jim Evoy ne voit pas la pertinence d'une loi pour le rappel des députés dont les prises de position ou la performance sont jugées insatisfaisantes durant leur mandat. «Le droit de rappel des élus, c'est le16 octobre qu'il faut l'exercer. Par ailleurs si les gens de ma circonscription réclamaient cette mesure, je la défendrais». Avec le débat sur le contrôle des armes, le candidat Evoy déplore une situation où la députée fédérale n'a pas représenté la position de son électorat. Selon lui, le GTNO aurait dû s'en assurer, au lieu de reprendre le dossier pour se faire du capital politique.

L'avenir de l'Arctique de l'ouest ne laisse pas Jim Evoy indifférent mais il considère que «la constitution n'est pas une question brûlante. Après tout, la Grande-Bretagne fonctionne sans constitution. Les gens se préoccupent de sécurité d'emploi et de l'avenir de leurs enfants». Le résidant de la *Ingraham Trail* s'objecte par ailleurs au rôle prédominant que jouent les députés et les municipalités dans la démarche constitutionnelle. «La population devrait être plus impliquée, par le biais d'une assemblée constituante».

«Quand les temps sont durs et les emplois rares, les gens ont peur et cherchent qui blâmer». Voilà comment Jim Evoy explique la controverse entourant l'action positive. «La politique a sa raison d'être. Les gens doivent comprendre son impact réel. Ces dernières années, seulement deux cent emplois ont été attribués à des autochtones en raison de l'action positive. Cette politique qui est tant dénoncée est valable si elle est bien appliquée».

Une fois n'est pas coutume Jim Evoy se rallie aux nombreux candidats issus du milieu des affaires qui réclament des règles plus limpides et plus efficaces pour l'attribution des contrats gouvernementaux. «Les ministères devraient aussi faire leurs achats en commun. Le contribuable est perdant avec les pratiques actuelles».

L'aspirant-député appuierait la construction d'une école française à Yellowknife, si les nombres le justifient. «Il ne faut pas oublier que le soutien accordé au français profite aux langues autochtones. Si l'on attaque une langue, on s'en prend aux autres. Le droit à sa langue, à sa culture ne doit pas dépendre de la conjoncture, par exemple ce qui se passe présentement au Québec»

Agnès Billa

Nombre record d'incriptions sur la liste électorale

34 000 électeurs

Il y a plus d'inscriptions que jamais auparavant sur la liste électorale des T.N.-O.

Un nouveau système de recensement a permis d'établir la liste la plus complète et la plus précise dans l'histoire électorale des T.N.-O. La liste comprends 33 842 électeurs incluant les 1401 électeurs et électrices résidant dans le comté de Nahendeh où le député Jim Antoine fut élu par accalmation.

En 1991, un total de 27 367 personnes avaient le droit de vote. En raison des six candidats élus par accalmation, seuls 21 073 noms figuraient sur la liste officielle au jour du scrutin.

Rappelons que 76,25 pour cent des personnes aptes à voter avaient exprimé leur vote en 1991

AIDER LE MONDE MOT À MOT

CODE

L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement

Pour renseignements, composer le 1-800-661-9633

Nombre d'électeurs et d'électrices

Voici le nombre d'électeurs et d'électrices dans les circonscriptions électorales : Aivilik, 693; Amittuq, 1400; Baffin Central, 1285; Baffin South, 979; Deh Cho, 644; Hay River, 2164; High Arctic, 612; Inuvik, 1558; Iqaluit, 1364; Keewatin Central, 1288; Kitikmeot, 1300; Kivallivik, 1425; Mackenzie Delta, 1090; Natilikmiot, 993; North Slave, 1496; Nunakput, 946; Sahtu, 1407; Thebacha, 1557; Tu Nedhe, 617; Yellowknife Centre, 2043; Yellowknife Frame Lake, 1521; Yellowknife North, 2426; Yellowknife South, 3633.

Roland Gosselin

✔ Un porte-parole vigoureux
✔ Une expérience et une connaissance solides des Territoires et de Yellowknife
✔ Le respect des droits individuels en milieu de travail

Dans Yellowknife Centre, un vote pour Roland Gosselin est un vote pour une représentation solide et judicieuse, qui tient compte des besoins des Territoires.

Roland est à l'écoute de vos préoccupations et est disponible à en discuter avec vous en français.
873-1443 ou 873-3199

Élisez Roland Gosselin,
député de Yellowknife Centre, lundi le 16 octobre 1995.

Autorisé par Terry Brown, Agent officiel pour Roland Gosselin, C.P. 314, Yellowknife NT X1A 2N3

Cast Your Vote

A General Election will take place in the Northwest Territories on Monday, October 16, 1995. Enumeration has taken place and voters' lists are posted in your community. If you are an eligible voter and your name is not on the voters' list, apply to your Returning Officer by September 27, 1995 to have your name added. Proxy application forms are available from Returning Officers and from Elections NWT. You must be on the voters' list in order to vote by proxy, and you can only vote by proxy on October 16. An advance poll will be held on Thursday, October 5, 1995.

Elections NWT Élections T.N.-O.

If you need more information, call your Returning Officer at [illegible] NWT, Box 1320, Yellowknife, NT X1A 2L9 telephone toll-free 1-800-661-0796 or (403) 920-6999 in Yellowknife; fax toll-free 1-800-661-0372 or (403) [illegible] in Yellowknife. You may also call the Elections [illegible] office in Iqaluit collect at (819) 979-1983; fax (819) 979-1985.

[illegible] 1-800-661-0796 [illegible] 1320 [illegible] 1-800-661-0372 [illegible] (403) 920-6999 [illegible] (819) 979-1983 [illegible] (819) 979-1985

Si vous avez besoin de plus de renseignements, communiquez avec le directeur du scrutin de votre circonscription ou avec le bureau d'Élections T.N.-O., C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9, téléphone sans frais : 1-800-661-0796 ou 920-6999 à Yellowknife, télécopieur sans frais : 1-800-661-0372 ou 873-0366 à Yellowknife. Vous pouvez également appeler à frais virés le bureau d'Élections T.N.-O. à Iqaluit, téléphone : (819) 979-1983; télécopieur : (819) 979-1985.

Allez voter!

Des élections générales auront lieu le 16 octobre 1995 dans les territoires du Nord-ouest. On a fait le recensement et on a affiché les listes électorales dans votre communauté. Si vous êtes un électeur admissible et que votre nom ne figure pas sur la liste, faites une demande auprès du directeur du scrutin de votre circonscription avant le 27 septembre 1995 afin que votre nom y soit ajouté. Vous pouvez vous procurer des formules de demande de vote par procuration auprès des directeurs du scrutin ou au bureau d'Élections T.N.-O. Vous pouvez voter par procuration seulement si votre nom figure sur la liste électorale. Un bureau spécial de scrutin sera ouvert le jeudi 5 octobre 1995.

EDITORIAL

L'heure du choix

Le choix d'une capitale pour le Nunavut ne sera pas facile. Il suscitera des débats animés, des manoeuvres plus ou moins nettes, des rivalités et même des affrontements. Les responsables de la Commission d'établissement du Nunavut pour éviter ces problèmes avaient recommandé au ministre fédéral Ron Irwin de choisir la capitale.

La semaine dernière, le ministre des Affaires indiennnes et du Nord canadien a annoncé qu'il remet plutôt le choix de la capitale aux résidants du Nunavut. Ils trancheront la question lors d'un plébiscite dont la tenue pourrait se faire dès décembre.

Pour des questions démographiques, chaque région n'aura pas le même poids lors d'un vote. Il se tiendra probablement un deuxième tour. Pour éviter ces difficultés, la remise du choix au ministre semblait indiquée aux dirigeants de la CÉN.

Le ministre a préféré prendre au jeu de son autonomie prochaîne la population du Nunavut. Le message est clair: plus question désormais, lors d'une situation difficile, de se tourner vers Ottawa.

Le choix de la capitale a une importance symbolique, stratégique et économique. En étant les artisans de cette décision, de bon ou de mal gré, les résidants du Nunavut participeront activement à une autre étape importante de leur affirmation et de la réalisation de leurs aspirations.

Il est d'autant plus pressant de saisir cette occasion, qu'après le choix de la capitale, cela ne se reproduira pas de si tôt. Le climat est de plus en plus aux restrictions budgétaires qui limitent les choix actuels de société et de gouvernement.

La tendance est vraie pour l'Arctique de l'ouest qui a trop tardé à s'organiser, et Nunavut - où l'on croyait pourtant que tout était réglé - n'y fait pas exception. Dans les discussions sur les modèles de législature, le fonctionnement des gouvernements, la décentralisation, le nombre de députés, la représentation égalitaire pour les hommes et les femmes, la question des coûts constitue désormais le facteur primordial.

Agnès Billa

Rayons d'automne

Joël Tremblay/L'Aqui

Les derniers chauds rayons de soleil à nous parvenir furent l'occasion pour plusieu de remettre le nez dehors, en bateau, en automobile ou à bicyclette. C'était aussi un invitation à simplement sortir de la maison et à laisser la chaleur réchauffer ces vieu os qui devront bientôt affronter le froid et les intempéries.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone

OPSCOM

David McCann - Yellowknife Frame Lake

Pour une plus grande autonomie

Depuis quelques années, David McCann se préoccupe sans relâche de l'économie du Nord et s'alarme de la trop grande dépendance des TNO envers les fonds fédéraux.

De là à se lancer en politique, il y avait tout de même un pas à franchir. Il s'est décidé deux jours avant la fin de la période de mise en candidature. «Il n'y avait pas d'autres candidats que Charles Dent. L'acclamation ne me semblait pas souhaitable. C'est comme si on disait que tout va bien. J'étais presque obligé de me présenter».

David McCann ne s'acharne pas à faire le bilan du député sortant. Il voit plutôt l'élection comme une occasion de présenter à la population «des idées moins confortables». «Les quatre membres du caucus de Yellowknife s'entendaient pour négocier dans les coulisses la part du gâteau qui reviendrait à la ville». Le candidat reproche à cette pratique d'échapper aux discussions et aux remises en question sur la place publique.

Parmi les dures réalités auxquelles David McCann veut sensibiliser l'électorat, la dépendance envers le Trésor canadien occupe la place de choix. Son indignation est d'autant plus grande que depuis dix ans, cette dépendance va en croissant, selon ses calculs. «À la fin des années 80, 75% du budget des opérations du gouvernement territorial (GTNO) venait du fédéral. Aujourd'hui ils nous fournissent 95% de ce budget. Cela n'est pas du tout logique».

Le déficit fédéral et la lutte que mène Ottawa font craindre à David McCann que les Territoires ne se retrouvent en très mauvaise posture. «Du jour au lendemain, les paiements de transfert pourraient être coupés de 50%. (...) C'est une vulnérabilité inacceptable. (...) Nous devons devenir plus indépendants».

David McCann préconise pour cela la mise en place d'un système de divulgation de l'information relative aux dépenses gouvernementales. Cela permettrait entre autres de ne pas faire des coupures aveugles pour redresser les finances publiques. Les dépenses et les programmes seraient évalués pour déterminer ce qu'il faut maintenir, ce qui est superflu et ce qui doit être mieux géré.

Le nombre de gens d'affaires qui se présentent aux élections n'inspire pas forcément confiance à David McCann qui travaille à son propre compte, à titre de consultant. «Ici , il y a des entrepreneurs qui tirent plus de 90% de leur chiffre d'affaires des contrats gouvernementaux. Au plan des mentalités, il y a une tendance à être une réplique exacte du gouvernement. Ça incite à garder le statu quo. (...) C'est le marché qui devrait prévaloir et non pas le gouvernement».

L'approche nettement économiste de David McCann ne l'empêche pas de reconnaître un rôle à l'État dans le domaine social, de la santé et de l'éducation. «Ce besoin est d'ailleurs plus grand dans le Nord parce que nous sommes une société en transition avec beaucoup de gens qui ont besoin de soutien pour s'instruire, etc».

Le candidat de Yellowknife Frame Lake établirait toutefois un système de priorisation pour distinguer entre les besoins urgents, modérés ou fortuits et demander aux gens de la dernière catégorie «de se prendre en charge». En évaluant les besoins, il insiste sur l'importance de ne [redacted] soustraire [redacted] cet examen. «Finies les vaches sacrées! Il faut se méfier des gestionnaires qui, pour leur prestige personnel, ne veulent pas qu'on touche à leur budget».

David McCann a occupé à la Fédération Franco-TéNOise le poste de trésorier. Il ne cache pas qu'il conserve pour la population franco-ténoise «des sympathies assez exagérées».

En tant que membre de l'Assemblée législative, il se souciera d'abord de promouvoir des mesures qui s'appliqueraient à tous les résidants du Nord, «tout en considérant les questions qui touchent les francophones avec un intérêt particulier».

Agnès Billa

Lundi 16 octobre

VOTEZ POUR
TONY WHITFORD
Comme député dans Yellowknife South

VOTEZ POUR
- l'expérience [redacted] le savoir;
- l'honnêteté et l'intégrité;
- [redacted] responsabilité et une représentation [redacted] temps plein.

Autorisé par Al Hemeyer, agent officiel de Tony Whitford
C.P. 2772, Yellowknife, NT X1A 2R1
873-8913 ou 873-2772

VOTEZ

JAKE OOTES
Un candidat qui connaît le Nord et Yellowknife
. 12 ans au service du gouvernement
. 19 ans d'expérience en affaires

Une voix forte pour Yellowknife Centre

Autorisé par W. Grant Hinchey agent officiel [redacted] Jake Ootes,
App. 10-4817 49e Rue, Yellowknife, NT X1A [redacted]

The FLOAT BASE Cocktail Dining Lounge

Pour [redacted] endroit où il fait bon jaser entre amis-es... c'est l'idéal...

Surveillez [redacted] publicité [redacted] la porte [redacted] connaître [redacted] événements spéciaux

Nos heures d'ouverture:
lundi au jeudi 15h à 1h
vendredi et samedi 15h à 2h

Au service du Nord depuis 25 ans

Services en français sur demande

Tél : 873-2779
Fax : 873-9080
SCOTIA CENTER

ATTENTION!
Le numéro de téléphone de la Garderie Plein Soleil à partir du 18 septembre :
873-9570

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
en collaboration avec la Fédération Franco-TéNOise
met à la disposition des francophones du Canada
un

service centralisé d'information

Pour y accéder
et obtenir documentation et référence en français
composez (sans frais) le

1-800-661-0884

24 heures sur 24

Ce service est rendu possible grâce à l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest

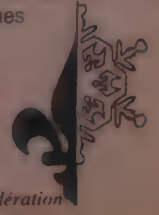

La Fédération Franco-TéNOise

CRTC **AVIS PUBLIC** Canada

Avis public CRTC 1995-163. Le CRTC a reçu de la part de la Shaw Communications Inc. et de la Rogers Cablesystems Limited des demandes de modification des exigences actuelles du CRTC en matière de distribution et d'assemblage et une demande concernant le service appelé Consumer News [redacted] Business Channel. Le CRTC [redacted] également reçu une demande de l'Access Cable Television Limited voulant que l'on ajoute BET [redacted] la section [redacted] de [redacted] Liste des services par satellite admissibles en vertu de la partie II. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire-général, CRTC, Ottawa, (Ont.), K1A 0N2, au plus tard **le 30 octobre 1995**. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec [redacted] salle d'examen du CRTC au (819) 997-2429 et au bureau du CRTC [redacted] Vancouver [redacted] (604) 666-2111.

Conseil [redacted] la radiodiffusion et [redacted] télécommunications canadiennes — [redacted] Radio-télévision [redacted] Telecommunications Commission

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Intervenant en santé mentale

Ministère de la [redacted] des Services sociaux — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41 368 [redacted] par année, auquel [redacted] ajoute une allocation d'isolement de [redacted] 484 $.
Réf. : 041-0172MH-0003 **Date limite** : le 13 octobre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 Télécopieur : (819) 979-6574

Agent du personnel

Secrétariat du personnel — **Hay River, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 44 511 [redacted] par année
Réf. : 021-0096RS-0003 **Date limite** : le 13 octobre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 Télécopieur : (403) 872-2782

Agent [redacted] gestion de l'énergie

Ministère des Travaux publics et des Services — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 45 200 [redacted] par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0362VG-0003 [redacted] **limite** : [redacted] 13 octobre 1995

Agent de projet d'apprentissage à distance

Ministère [redacted] l'Éducation, [redacted] la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 46 721 [redacted] par année.
Réf. : 011-0340VG-0003 **Date limite** : le 13 octobre 1995

Chef, Services généraux auprès des établissements de santé

Ministère de la Santé et des Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 48 324 $ par année.
Réf. : 011-0345SFM-0003 **Date limite** : le 13 octobre 1995

Coordinateur de programmes d'études - Mathématiques et sciences

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 55 550 $ par année.
Réf. : 011-0360BB-0003 **Date limite** : le 13 octobre 1995

Technicien de la faune et la sauvagine, niveau II

Ministère des Ressources renouvelables — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1999)
Le traitement initial est de 41 368 $ par année.
Réf. : 011-0349VG-0003 **Date limite** : le 13 octobre 1995

Technicien de la faune, niveau III

Ministère des Ressources renouvelables — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 45 200 $ par année.
Réf. : 011-0348VG-0003 **Date limite** : le 13 octobre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320 Yellowknife NT X1A 2L9 Télécopieur : (403) 873-0235

- *Nous prendrons [redacted] considération des expériences équivalentes.*
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive** – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Station de traitement des eaux - Contrat [redacted] - Installation, mécanique et électricité

Installation d'une station déjà achetée de traitement des [redacted]
– Fort Resolution, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de la construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou livrées [redacted] main propre à l'édifice Jack Taylor) téléphone : (403) 872-7273, télécopieur : (403) 872-3800; ou au commis [redacted] contrats, Division de la gestion de la construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au bureau régional, Palais de justice) téléphone: (403) 874-2631, télécopieur : (403) 874-3274; ou au commis [redacted] contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou livrées en main propre au bureau régional [redacted] Yellowknife, 5013, 44e rue), téléphone : (403) 873-7662, télécopieur : (403) 873-0257 avant :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE [redacted] OCTOBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 4 octobre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Gloria Schraeder, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 872-7273

Renseignements techniques : William R. Reimer, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 872-7207 ou Bob Boone, Reid Crowthers [redacted] Partners Ltd., Tél. : (403) 873-6316

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Conception [redacted] construction - Installations d'entreposage de carburants en vrac

Fourniture, fabrication et livraison [redacted] deux réservoirs d'entreposage de carburants en vrac (diesel et la gazoline), [redacted] toute la tuyauterie, le distributeur [redacted] carte-accès, les soupapes, une enceinte secondaire et des poteaux d'éclairage dans chacune des communautés suivantes
– Wrigley et Fort Providence, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou au surintendant, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées au 2e étage de l'édifice Nahendeh) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 16 OCTOBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'une des adresses susmentionnées à partir du 2 octobre 1995

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, Administratrice des contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Ranjit Tharmalingam, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7808

Offre d'emplois
Appels d'offres
Avis public

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Programme de reconstruction de la route de Yellowknife

Refaire l'alignement de la surcharge de levée de terre
– Km 125, route de Yellowknife (n° 3), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre [redacted] 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 12 OCTOBRE [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 4 octobre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, Administratrice des contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Robert McGowan, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8804

Veuillez prendre note que le 9 octobre 1995, à 13 h 30, il y aura une rencontre avant appel d'offres dans la salle de conférence du ministère des Transports, au 1er étage de l'édifice Highways, à Yellowknife.

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Amélioration de l'isolation de l'édifice [redacted] Milton - Seulement [redacted] travaux

Enlever le revêtement actuel et installer une nouvelle couche d'isolation, Tyvek, et reposer le revêtement actuel sur l'édifice; - «Seulement les travaux» - le [redacted] fourni tous les matériaux
– Fort Simpson, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de gestion de la construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de l'entretien), téléphone : (403) 695-7244, télécopieur : (403) 695-2815, au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 11 OCTOBRE 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 2 octobre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Gloria Schraeder, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 872-7273

Renseignements techniques : Floyd Daniels, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 695-7244 ou Stefan Bernath, Agent en gestion de l'énergie, Téléphone : (403) 872-7206

Ailleurs dans la francophonie

La Grande Ourse

Pour la première fois, une librairie francophone offre ses services sur Internet. La librairie *La Grande Ourse* de Moncton rend disponible un catalogue bilingue comprenant 800 titres de livres en français, des livres sur cassettes vidéo et des CD-ROM. Il est possible de commander ces articles et de les recevoir sans se déplacer. L'adresse de ce catalogue électronique est : http:www.csi.nb.ca/ours

Échanges avec la France

Des programmes d'échanges entre des jeunes de la France et des jeunes des communautés francophones du Canada se réalisent grâce à un partenariat entre la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada et l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Ce partenariat devrait être officialisé par la signature en novembre d'une entente d'échanges.

Actuellement, il y a cinq jeunes de la région d'Annecy en France qui sont en stage au Collège Boréal de l'Ontario. L'hiver prochain, cinq jeunes du collège se rendront à Annecy pour compléter l'échange.

École et interculturalisme

Le premier numéro du 23e volume d'*Éducation et francophonie*, revue publiée par l'Association canadienne d'éducation de langue française, portera sur l'éducation interculturelle en francophonie canadienne.

Immigration, intégration, interculturalisme, multiculturalisme sont différents concepts qui forcent le milieu scolaire à constamment se modifier.

Fait surgi de l'évolution démographique de la francophonie canadienne au cours des 50 dernières années, le visage de la francophonie n'est plus aussi européen et une place nouvelle doit être faite pour ces nouveaux arrivants.

Alain Bessette

À VENDRE

Bâtiment à bureaux ou à logements

Le village de Pinawa (1800 habitants) se trouve en pleine nature, dans un paysage de pins et de granite, au bord des eaux pures et cristallines de la rivière Winnipeg. Pour s'y rendre à partir de Winnipeg, il faut compter environ une heure sur une route pavée, en direction nord-ouest.

Le bâtiment à vendre est situé dans le village même, sur un terrain paysagé de 3,25 hectares (8 acres). Il a trois étages, il est de construction solide et il a été bien entretenu.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui agit au nom d'Énergie atomique du Canada limitée, est à la recherche d'offres d'achat concernant ce bâtiment. Le prix offert est un facteur important dans le choix de l'offre à retenir, mais il est encore plus important que l'acheteur se serve du bâtiment en respectant l'image de propreté et de sécurité qui caractérise Pinawa. Si elles sont conformes à cette exigence, les offres nettement inférieures à la valeur de remplacement d'environ 5 millions de dollars seront considérées.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce bâtiment à vendre, veuillez communiquer avec :

M. Noël Dunford
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
259 rue Main, bureau 200
Winnipeg R3C 2Z1
Téléphone : (204) 984-5949
Télécopieur : (204) 983-0072

Financement de l'alphabétisation

54 projets reçoivent un appui

La semaine de l'alphabétisation aura permis au ministre Richard Nerysoo d'annoncer le versement de subventions [redacted] montant total d'environ 700 000 $ à 54 projets.

Ces subventions sont le résultat d'une coopération entre les organisations communautaires, les collèges publics des T.N.-O. et le gouvernement fédéral.

Ce partenariat a permis de financer une grande variété de projets d'alphabétisation en anglais et en langues autochtones.

Il existe trois sources de financement dédiées à l'alphabétisation : le Fonds des projets communautaires d'alphabétisation, le Fonds d'alphabétisation en langues autochtones et le Secrétariat national d'alphabétisation.

Le Fonds des projets communautaires d'alphabétisation permet aux groupes communautaires d'établir leurs propres priorités en matière d'alphabétisation et d'y travailler.

Le fonds pour les langues autochtones provient de l'enveloppe budgétaire de l'entente Canada-T.N.-O. sur les langues officielles. Ce fonds assiste financièrement les groupes communautaires dans le développement et la mise en valeur de l'alphabétisation en langue autochtone.

«La contribution de 125 000 $ chacun du gouvernement fédéral au Collège Aurora et au Collège Nunavut permet d'offrir des programmes essentiels d'alphabétisation aux résidants du Nord désireux d'améliorer leurs connaissances et contribue grandement au réseau des initiatives de support à l'alphabétisation» a indiqué le ministre Nerysoo le [redacted] octobre dernier.

Le gouvernement des T.N.-O. par le biais du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, et le gouvernement fédéral, par le biais du Secrétariat national d'alphabé-tisation, se partagent aussi les coûts de financement de plusieurs projets supportant l'alphabétisation.

La région de Baffin recevra pour plus de 138 677 $ en subventions qui seront redistribués dans plusieurs des petites collectivités de la région ainsi qu'à Iqaluit.

De leur côté, les collectivités du Keewatin recevront pour 57 150 $ de subvention pour leurs projets d'alphabétisation.

Le Kitikmeot recevra pour sa part 66 568 [redacted].

La région du South Slave, qui comprend notamment les municipalités de Fort Simpson, Fort Smith et Hay River, s'est vue accorder plus de 111 192 $.

La région du North Slave recevra 111 685 $. Mentionons que la Fédération franco-ténoise recevra 7 000 $ pour la prestation d'activités familiales d'alphabétisation.

La région d'Inuvik sort la grande gagnante de cet exercice de distribution de subventions pour l'alphabétisation. Elle s'est vue accorder plus de 141 773 $.

Finalement, des projets couvrant l'ensemble des T.N.-O. recevront pour 56 800 $ de subventions.

Alain Bessette

Brancher 1000 communautés rurales sur Internet d'ici 3 ans

Internet dans nos campagnes

Près de 1000 communautés rurales éloignées, dont des communautés francophones et acadiennes, pourraient bientôt avoir un accès à l'inforoute (Internet) par l'intermédiaire d'ordinateurs dans les écoles et les bibliothèques rurales.

Le ministère fédéral de l'Industrie est l'initiateur de ce projet, qui est également inscrit dans un plan d'action visant à favoriser le développement des communautés de langue officielle.

Des projets pilotes sont actuellement en place dans quelques sites francophones, comme au collège Mathieu de Gravelbourg en Saskatchewan, à l'école Clémont Cormier de Bouctouche au Nouveau-Brunswick, et à l'école Pointe-des-Chênes de Ste-Anne au Manitoba.

Le ministère fera très bientôt parvenir de l'information à ce sujet à 304 associations francophones et anglophones de langue minoritaire. Pour Ottawa, il ne fait aucun doute que l'accès au réseau Internet devrait permettre aux communautés de briser leur isolement géographique et linguistique.

Le projet d'accès communautaire offre aux communautés dites rurales (moins de 50 000 habitants) la possibilité de se brancher sur Internet pendant une période de dix-huit mois, grâce à une aide financière pouvant aller jusqu'à 30 000 $.

Le site retenu dans la communauté doit être un lieu public (bibliothèque, école, centre communautaire) et doit pas servir à créer un reseau interne au sein d'une organisation.

Le projet est échelonné sur une période de trois ans. L'échéance pour s'inscrire à ce nouveau programme est fixée cette année au 31 octobre. Les communautés devront se faire concurrence pour participer au programme, ce qui veut dire qu'elles devront remplir un certain nombre de critères.

Un comité provincial formé de bénévoles intéressés au développement rural, et provenant de divers horizons, sélectionnera à la mi-novembre les projets les plus intéressants qui seront soumis par les communautés. A la fin du mois de novembre, un comité national sous la responsabilité du projet CANARI (il s'agit d'un projet d'autoroute électronique canadien qui veut améliorer les accès et les ressources d'Internet) confirmera les choix des comités provinciaux et allouera les sommes nécessaires pour la réalisation de chacun des projets.

Lorsque les communautés deviendront des centres d'accès, elles pourront ensuite se brancher sur les services gouvernementaux par le biais du réseau CA NET (CAnadiantNETwork), qui est la constituante canadienne d'Internet.

APJ

La tomate : à volonté

À volonté, [illegible] et inoffensive, qui se douterait qu'elle fut longtemps considérée comme un fruit [illegible] un simple [illegible] pouvait conduire à la mort ? Originaire du Pérou (son nom vient de [illegible]), importée en Espagne [illegible] au Portugal au [illegible], la [illegible] intrigua longtemps les Européens qui, [illegible] que sa chair [illegible] vénéneuse, la cantonnèrent prudemment au rang des plantes d'ornement.

Une [illegible] bien infondée : apéritive, diurétique, laxative et rafraîchissante, elle contient de la vitamine A, B et C, du potassium, du magnésium et du sodium mais elle est peu calorique (23 kilocalories pour 100 grammes) même si vous suivez un régime amaigrissant, vous pouvez en manger à volonté.

En bref

Sur Internet

Au rythme où vont les choses, il faudra bientôt se demander qui n'a pas une adresse électronique ou un site Web sur le réseau Internet.

Le ministère fédéral des Finances a décidé d'ouvrir un nouveau site Web sur Internet sur les Obligations d'épargne du Canada.

Depuis le 2 octobre, il est possible d'obtenir tous les renseignements sur les nouvelles émissions d'obligations sur le site : http://www.bank-banque-canada.ca/csb-oec. Pour obtenir davantage de renseignements, ceux qui sont branchés sur Internet peuvent aussi envoyer un message électronique à la Banque du Canada à csb@bank-banque-canada.ca.

TVOntario et la France

La chaîne éducative TVOntario vient de conclure une entente avec la nouvelle chaîne éducative française La Cinquième.

En vertu de cette entente d'une durée de trois ans, La Cinquième achètera à TVOntario pour 400 000 $ d'émissions et TVOntario achètera à La Cinquième pour 100 000 $ d'émissions.

TVOntario est une habituée de ce genre de transactions puisqu'elle vend des émissions à plus de 104 pays.

Mauvais découpage

De nombreux députés fédéraux francophones contestent les nouvelles délimitations des circonscriptions électorales, que des commissions indépendantes ont réajustées, comme à tous les dix ans, selon les nouvelles données démographiques.

L'un de ceux-là est le député de Saint-Boniface, Ronald Duhamel, qui a perdu dans le redécoupage la communauté de Riel, où se trouvent la maison de Louis Riel et un foyer francophone pour personnes âgées.

M. Duhamel a déclaré devant les membres d'un sous-comité qui étudie les oppositions des députés, qu'il fallait tenir compte des affinités culturelles de la communauté de Riel avec Saint-Boniface. «Pour les métis et les francophones, la maison Riel fait partie de la circonscription de Saint-Boniface» a insisté le député.

Le fondateur du Manitoba est d'ailleurs enterré à Saint-Boniface.

Le nombre total de sièges à la Chambre des communes passera de 295 à 301 lors des prochaines élections fédérales. L'Ontario recevra quatre sièges supplémentaires et la Colombie-Britannique, deux de plus.

APJ

Promenade au parc... industrie

Rien ne vaut une visite au parc par un bel apr
midi d'automne. Il est un parc à Yellowknife q
ne change pas avec les saisons, qui présen
toujours le même visage tranquille, été comm
hiver : le parc industriel. Certes, on y retrou
plus de feuilles de tôle que de feuilles mortes
les seuls arbres qu'on y aperçoit sont des arbr
de transmission, mais la beauté est là où on
trouve et il se cache une certaine poésie da
l'alignement de vieilles bouteilles de propa
ou dans la contemplation de la carcas
désincarnée d'une motocyclette.

À quand le premier Parc national des vieill
carosseries et autres rebuts, le premier
vrai parc de l'ère industrielle?

Joël Tremblay

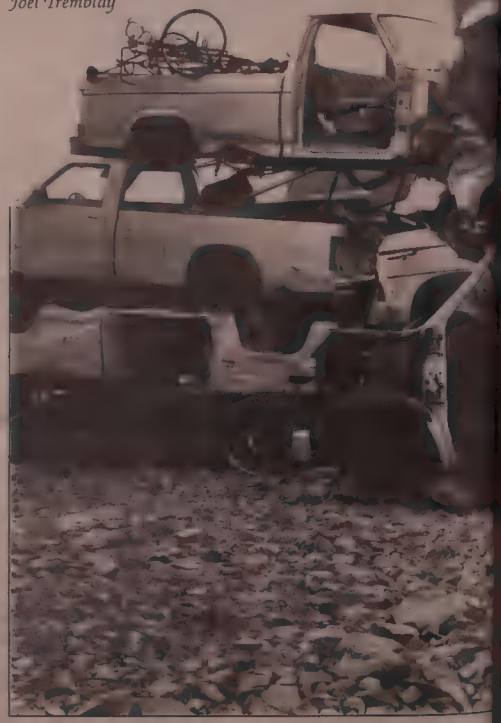

Texte et photos :
Joël Tremblay

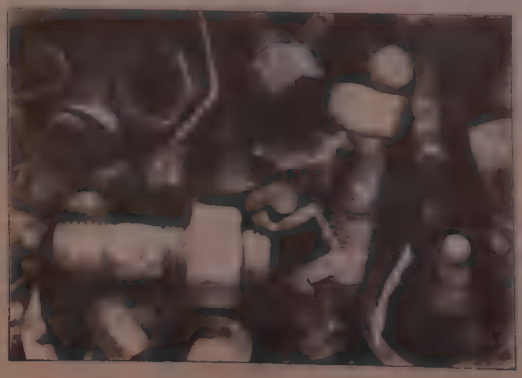

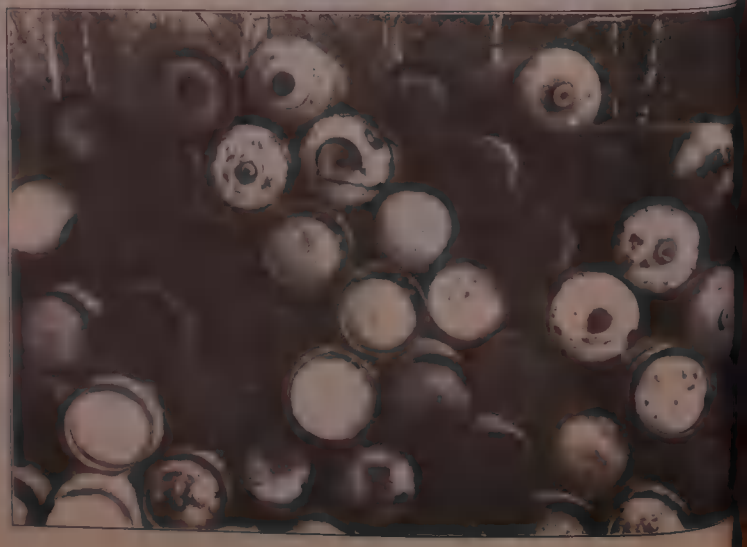

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU N

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numero 37, vendredi 13 octobre 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance 12 95

Aux abords de Dettah

Joël Tremblay/L'Aquilon

Le vent se lève et les vagues prennent de l'ampleur près de la rive de Dettah. La communauté dogrib est située à six km de Yellowknife par la voie des eaux. Le petit village compte environ 130 personnes qui pratiquent encore des activités traditionnelles de subsistance.

Accord de financement

Davantage de revenus

Au terme de son mandat, le ministre des Finances John Pollard a annoncé le 6 octobre un nouvel accord avec le fédéral sur le financement du GTNO.

L'accord, qui couvre une période de quatre ans, résoud l'épineuse question des «pénalités» qu'Ottawa imposait au Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO). Depuis plusieurs mois, ce point majeur avait fait l'objet de nombreux discussions, entre autres lors de débats publics sur les ressources minières.

Désormais les efforts du gouvernement territorial pour accroître ses revenus autonomes ne lui vaudront pas en contrepartie une reduction de la contribution federale superieure aux gains réalisés. Dollar pour dollar, les montants seront simplement équivalents. Auparavant chaque dollar généré par le GTNO lui coûtait 1, 25 $.

Pour obtenir cette formule plus equitable, le gouvernement territorial a accepté le même principe pour la compensation qu'Ottawa versait au GTNO pour chaque baisse de 1 $ dans les revenus domestiques.

Pour le GTNO, le pari du développement minier prend donc de l'importance. De plus, dans le contexte des élections, les royalties que payent les mines sont une source nouvelle de revenus beaucoup plus prisée des candidats et du public que les hausses de taxes. L'instauration possible d'une taxe de vente territoriale ne soulève que des protestations.

Agnès Billa

Il sera possible d'obtenir les résultats préliminaires sur le réseau

Les élections sur Internet

Élections Canada et l'Assemblée législative des T.N.-O. joindront leurs efforts afin de diffuser le résultats des élections territoriales sur Internet.

Pendant un mois, débutant à 9h00 heure normale de l'est, les résultats préliminaires de l'élections générales des T.N.-O. seront disponibles sur Internet à l'adresse suivante : http://www.elections.ca. En vertu d'un accord avec le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest, le directeur général des élections du Canada supervise également le dépouillement de scrutins dans les T.N.-O.

Il s'agit donc d'une autre première lors de cette dernière élection suivant la subdivision territoriale de 1999 qui verra la naissance du Territoire de Nunavut. Cette élection a aussi permis l'implantation d'un nouveau système de recensement des électeurs et électrices. Le recensement s'est déroulé en mai, avant même la publication des brefs d'élection. Au printemps, il est plus facile de se déplacer dans l'Arctique et les travailleurs disponibles sont plus nombreux.

«Les gens du nord ont toujours manifesté de l'empressement à adapter les nouvelles technologies à leur usage et je constate avec plaisir qu'Élection Canada peut répondre à leurs besoins, tant sur le plan de l'innovation dans l'administration des élections que par un meilleur accès du public aux renseignements électoraux» a indiqué Jean-Pierre Kingsley, directeur général des élections.

Cette présence sur le réseau Internet constitue un projet pilote pour Élection Canada qui envisageait depuis un certain temps la mise en place d'un service d'information sur l'Internet. Le projet a reçu son élan véritable au Colloque *Connecting the North* de novembre 1994, où les gens du Nord canadien ont clairement exprimé leur désir d'être branchés à l'inforoute, un outil idéal, selon eux, pour briser leur isolement géographique.

L'information sera accessible en anglais et en français et présentera les résultats de l'élection par circonscription. Il sera aussi possible d'envoyer des commentaires et de poser des question auxquelles Élections Canada répondra par téléphone ou par télécopieur.

Le soir des élections

Si vous désirez être aux premières loges en vue d'assister au dévoilement du résultat des élections, il vous suffira de vous rendre dans le grand hall de l'Assemblée législative. Si vous préférez le confort de votre salon, la Société Radio-Canada (radio et télé) ainsi que les stations radiophoniques de Yellowknife CJCD et CKLB diffuseront en direct lors de cette soirée d'élection. Les résultats annoncés ne seront qu'officieux.

Alain Bessette

Joel Tremblay/L'Aquilon

Me reconnais-tu?

Ce chiot s'approche avec quelque appréhension de sa mère, l'air de lui dire «C'est moi , tu me reconnais?». Grâce au sens développé de l'odorat de la race canine, tout est vite rentré dans l'ordre.

Décentralisation à la DDC, une corporation dénée.

Lire en page 3

Éditorial: aux urnes, l'esprit tranquille.

Lire en page 4

C'est le tour des candidates. Portraits et programmes.

Lire en pages 2, 3 et 5

Vers une Université franco-ontarienne

Lire en page 7

Le plaisir de lire... et celui d'écrire.

Voir en page 8

ÉCHOS des T.N.-O.

Équité en emploi

La députée fédérale du Western Arctic, Mme Ethel Blondin-Andrew s'est prononcée à la Chambre des Communes à Ottawa en faveur du projet de loi C-64 sur l'équité dans l'emploi. Le parti réformiste s'oppose vivement à cette législation.

«L'équité dans l'emploi concerne le respect humain et la démocratie. Ce n'est pas de l'inéquité. Ce n'est pas pour obtenir plus que notre juste part.»

L'un des aspects de la loi qui a subi les foudres du parti réformiste concerne la clause dérogatoire des organisations autochtones qui leur permet d'engager des personnes autochtones de préférence. Les autochtones constituent l'un des groupes cibles de cette législation en raison du chômage endémique qui affecte cette tranche de la population.

La députée du Western Arctic fait remarquer que cette clause dérogatoire ne soustrait pas les organisations autochtones à l'obligation de favoriser l'embauche des femmes et des personnes handicapées.

Contributions à l'alphabétisation

Le ministre de l'Éducation, Richard Nerysoo, a profité de la Semaine de l'alphabétisation dans les T.N.-O. pour décerner cinq certificats soulignant la contribution d'individus oeuvrant en alphabétisation que ce soit par leur propres efforts à apprendre à lire et à écrire ou dans leur soutien au processus d'apprentissage d'autres individus.

Les récipiendaires de ces certificats sont Eva Beaverho de Yellowknife, Trudy Crosby de Taloyoak, Peoyok Enoogoo d'Arctic Bay, Dorothee Komangapik d'Iqaluit et Dominique Tobac de Fort Good Hope.

Développement des compétences

Les Collèges Aurora et Nunavut ont signé des ententes de contribution avec le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation pour la prestation d'une autre année du programme de développement des compétences dans le Nord.

Ce programme permet à des individus de développer des habiletés nouvelles, d'améliorer leur profil académique, d'obtenir des services d'orientation personnelle et professionnelle ainsi que d'acquérir de l'expérience de travail. Dans sa première année, en 1994-1995, le programme a été dispensé dans 10 communautés des T.N.-O. et a rejoint plus de 200 participants. L'entente de contribution vise donc la deuxième année d'opération de ce programme.

Chacun des collèges recevra la somme de 1,3 million de dollars pour 1995-1996 et dispenseront leurs services à près de 350 participants répartis dans plus de 29 communautés.

Un député unique

Jim Antoine, député élu par accalmation dans la circonscription de Nahendeh a prêté serment en tant que membre de l'Assemblée législative. La cérémonie s'est déroulée mercredi le 11 octobre à l'Assemblée législative.

On change d'Air

La compagnie Bradley Air Services Limited (First Air) de Carp en Ontario a annoncé le 4 octobre dernier l'acquisition de la compagnie aérienne Ptarmigan Airways Ltd. First Air continuera d'offrir le service aérien aux communautés jadis desservies par Ptarmigan. Il est à prévoir que certains trajets seront fusionnés avec ceux déjà effectués par First Air.

De propriété entièrement nordique et autochtone, la compagnie First Air est maintenant celle qui dessert le plus de communautés dans l'Arctique soit 30 collectivités septentrionales sur un territoire qui va de Kangerlussuaq au Groënland jusqu'à Whitehorse au Yukon.

Et on change de noms

Quatre communautés des T.N.-O. recouvreront leur dénomination originale dès le 1er janvier 1996, a annoncé le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Ainsi le nouveau nom officiel de Lac La Martre sera Wha Ti alors que Fort Norman deviendra Tulita. De son côté Coppermine sera remplacé par Kugluktuk et Lake Harbour deviendra Kimmirut.

Ces changements avaient été demandés par les autorités locales et avaient reçu l'assentiment des électeurs.

«Donner un statut officiel aux nom traditionnels de ces endroits est un geste important pour le maintien et la promotion des cultures traditionnelles dans les T.N.-O.» a affirmé le ministre Richard Nerysoo.

Six autres communautés du Nord ont déjà officiellement changé leur nom. Il s'agit d'Iqaluit, d'Arviat, de Deline, de Lutselk'e, de Taloyoak et de Tsugehtchic.

Alain Bessette

Marie Coe dans Yellowknife Centre

Une mordue de la politique

Sept ans à l'hôtel de ville de Yellowknife en tant que conseillère municipale ont donné à Marie Coe le goût de la vie publique et de la politique.

«La politique municipale est évidemment pas mal différente de la politique territoriale. Elle porte surtout sur des questions d'urbanisme, de services publics et de récréation. Au sein du gouvernement territorial, le développement des communautés est également important mais plusieurs autres questions d'une portée différente sont aussi à l'ordre du jour».

Son rôle de conseillère n'a pas révélé à Marie Coe un domaine d'intervention qu'elle préférerait (le développement économique plutôt que la culture, par exemple). Il lui a certainement appris les diverses facettes du métier: communiquer avec le public, suivre les règles de procédure, diriger les travaux d'un comité, etc.

Il y a huit mois, le moment venu de choisir un comté, Marie Coe qui vit dans Yellowknife Nord songeait à s'y présenter comme candidate.

Elle a été approchée par deux amis qui voulaient aussi faire campagne dans cette circonscription et n'envisageaient pas vraiment de se présenter ailleurs. Ils lui ont donc demandé de se présenter dans une autre circonscription.

Après en avoir parlé avec son équipe qui se ralliait à sa décision, elle a opté pour Yellowknife Centre. «D'une circonscription à l'autre, les questions importantes pour Yellowknife ne diffèrent pas vraiment. Je veux servir toute la communauté de Yellowknife».

Pour renouer avec la vie publique et les débats politiques, Marie Coe a participé à titre de déléguée à la conférence tenue en janvier 1995 sur le développement constitutionnel de l'Arctique de l'ouest. Elle se réjouit des résultats de la conférence et envisage l'avenir avec optimisme.

«Il s'est entre autres dégagé un consensus sur l'importance de régler les revendications territoriales et le droit des autochtones à un gouvernement autonome. Dans les mois à venir, le rôle du gouvernement fédéral sera crucial, pour ce qui est de financer le processus de développement constitutionnel. En tant que députée, je veux contribuer au progrès de ce dossier en mettant à profit mes nombreux contacts avec les leaders de l'Arctique de l'ouest, que je connais pour la plupart».

Le grand nombre de candidats qui se présentent dans Yellowknife Centre constitue, selon Marie Coe, un signe encourageant que les gens veulent s'impliquer dans leurs affaires.

La compétition (six autres candidats se présentent dans la circonscription) influe sur la stratégie él[...]torale. «Je préfère me considérer [...] deuxième place par rapport à [...] les autres candidats. Tous les vo[...] sont importants. Je fais du porte[...] porte systématique. Je crois que [...] contacts personnels sont mon po[...] fort».

Ses rencontres avec le public [...] ont confirmé que les électe[...] s'inquiètent de la perte d'empl[...] chez les fonctionnaires; de la bais[...] du pouvoir d'achat chez les [...] sommateurs et les commerçan[...] d'une réduction substantielle [...] nombre de contrats gouverneme[...] taux, dans le secteur des affaires.

Dans ce contexte, le développ[...] ment minier est un atout q[...] complèterait la conclusion d'[...] nouvel accord sur les royalt[...] payées par les compagnies. Ma[...] Coe insiste pour que ces activi[...] profitent d'abord aux gens et a[...] entreprises du Nord, par le biais [...] politiques d'embauche et de préf[...] rence aux entreprises du Nord.

Le gouvernement territorial d[...] également faire sa part. La candida[...] préconise que le dédoublement d[...] programmes entre les organisatio[...] communautaires et le gouverneme[...] soit éliminé, pour une plus gran[...] efficacité.

Agnès Bi[...]

Cast Your Vote

A General Election will take place in the Northwest Territories on Monday, October 16, 1995. Enumeration has taken place and voters' lists are posted in your community. If you are an eligible voter and your name is not on the voters' list, apply to your Returning Officer by September 27, 1995 to have your name added. Proxy application forms are available from Returning Officers and from Elections NWT. You must be on the voters' list in order to vote by proxy, and you can only vote by proxy on October 16. The advance poll will be held on Thursday, October 5, 1995.

Elections NWT Élections T.N.-O.

If you need more information, call your Returning Officer or contact: Elections NWT, Box 1320, Yellowknife, NT X1A 2L9, telephone toll-free 1-800-661-0796 or (403) 920-6999 in Yellowknife; fax toll-free 1-800-661-0872 or (403) 873-0366 in Yellowknife. You may also call the Elections NWT office in Iqaluit collect at (819) 979-1983; fax (819) 979-1985.

Si vous avez besoin de plus de renseignements, communiquez avec le directeur de scrutin de votre circonscription ou avec le bureau d'Élections T.N.-O., C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9; téléphone sans frais : 1-800-661-0796 ou 920-6999 à Yellowknife; télécopieur sans frais : 1-800-661-0872 ou 873-0366 à Yellowknife. Vous pouvez également appeler à frais virés le bureau d'Élections T.N.-O. à Iqaluit téléphone (819) 979-1983, télécopieur (819) 979-1985.

Allez voter!

Des élections générales auront lieu le 16 octobre 1995 dans les Territoires du Nord-Ouest. On a fait le recensement et on a affiché les listes électorales dans votre communauté. Si vous êtes un électeur admissible et que votre nom ne paraît pas sur la liste, faites une demande auprès du directeur de scrutin de votre circonscription d'ici le 27 septembre 1995 afin que votre nom y soit ajouté. Vous pouvez vous procurer des formules de demande de vote par procuration auprès des directeurs de scrutin et au bureau d'Élections T.N.-O. Votre nom doit paraître sur la liste électorale pour avoir le droit de voter par procuration et vous pouvez voter par procuration seulement le 16 octobre. Le bureau spécial de scrutin sera ouvert le jeudi 5 octobre 1995.

Mary Ekho Wilman dans Iqaluit

Prête à relever tous les défis

Mary Ekho Wilman ne tient pas à faire des promesses électorales. Elle s'engage toutefois à faire tout ce qui est en son pouvoir pour bien servir sa circonscription et le Nunavut.

«Je suis vraiment décidée à faire un bon travail. Je suis disciplinée et j'ai les idées claires quant à mes priorités. J'ai l'intention d'avoir une conduite irréprochable en tant que députée, comme l'exige la politique gouvernementale de tolérance zéro aux abus, à laquelle je souscris». La candidate fut la première à se déclarer dans Iqaluit.

Mary Ekho Wilman occupe depuis trois ans le poste de directrice régionale adjointe pour le ministère territorial de l'Exécutif. En plus de ses responsabilités de gestionnaire, elle joue un rôle prépondérant dans les dossiers de l'éducation et de la formation de la main-d'oeuvre, au sein de la Commission d'établissement de la formation du Nunavut.

Née dans un camp traditionnel à l'extérieur de Pangnirtung, Mary Ekho Wilman a grandi à Iqaluit. À cette communauté qu'elle connaît intimement, elle propose un programme en quatre points: l'éducation et la formation; le bien-être des communautés; le développement économique; et une transition sans trop de heurts vers le nouveau territoire du Nunavut qui sera officiellement établi le 1er avril 1999. La candidate se dit à l'aise avec tous ces dossiers.

Nunavut a comme objectif à moyen terme de faire une place dans la fonction publique pour les Inuit qui serait proportionnelle à leur place dans la population. Pour rencontrer cet objectif ambitieux, Mary Ekho Wilman souligne «qu'il faut agir sans tarder et qu'il faut mettre autant l'accent sur le développement des aptitudes personnelles au travail que sur la formation académique à proprement parler».

De concert avec l'éducation et la formation, le bien-être des communautés est une étape cruciale de l'établissement du Nunavut. Les problèmes de suicide, de violence et de toxicomanie entravent le futur. «Toutes les priorités que je mets de l'avant sont étroitement liées. Dans le cas du bien-être des communautés, la nouvelle stratégie du GTNO met l'accent sur la responsabilisation des communautés. Je crois qu'il est aussi impérieux qu'un financement permanent soit assuré pour ces initiatives. Il faut recourir à tous les programmes et tous les paliers gouvernementaux».

Au plan économique, les restrictions budgétaires que subit le gouvernement entraîneront sans doute des pertes d'emplois dans la fonction publique. Mary Ekho Wilman voit dans cette situation des retombées plus positives. «Le gouvernement va recourir à la privatisation de services et de programmes. Nous devons accorder aux petites entreprises d'ici notre soutien pour qu'elles reprennent à leur compte certaines de ces activités». La candidate accorde aussi beaucoup d'importance au tourisme, aux arts et à l'artisanat, et aux activités traditionnelles de chasse et de trappe.

Si elle est élue le 16 octobre, Mary Ekho Wilman fera ses premières armes comme députée. Elle ne doute pas que le mandat de la prochaine législature sera plein d'embûches dont le partage des ressources en vue de la division. «Avant 1999, le caucus des députés de l'Arctique de l'est va bien sûr veiller à ce que le partage soit équitable. Il ne sera pas facile pour le GTNO de laisser aller des programmes et des fonds qu'il gère depuis longtemps. C'est compréhensible». La candidate espère également que l'ouest fera rapidement des progrès dans son propre développement constitutionnel. Si tel n'était le cas, «l'est ne devrait pas être pénalisé. Il ne faut pas retarder l'avènement du Nunavut».

Pour sa campagne électorale, Mary Ekho Wilman a recruté Marie Fortier, une résidante francophone, comme agente officielle. D'autres francophones ont signé ses documents de mise en candidature. Le président de l'Association francophone d'Iqaluit Daniel Auger la décrit comme «au fait de la réalité des francophones».

La candidate affirme soutenir sans réserves les revendications de la communauté francophone d'Iqaluit dans les domaines de l'éducation en français et de la promotion de la langue et de la culture. «Au milieu des années 80, quand je présidais le Conseil en éducation d'Iqaluit, j'appuyais déjà les demandes des Francophones. Dans l'ensemble pancanadien, les Inuit et les Francophones sont minoritaires. Notre volonté de préserver notre langue et notre culture rejoint la vôtre. Le dynamisme des Francophones à cet égard profite à l'ensemble de la communauté d'Iqaluit».

Agnès Billa

Restructuration de la DDC

Un fonds décentralisé

La Denendeh Development Corporation (DDC) a procédé à une restructuration majeure le mois dernier.

Dans la foulée de la décentralisation de l'organisme nation dénée, le conseil d'administration a passé en revue les structures de la corporation et a effectué plusieurs changements à ses statuts et règlements. Ces changements sont dans le sens d'une décentralisation accrue.

L'actif d'équité de cette corporation sera redistribué *in trust* à chacun des conseils tribaux régionaux qui auront pleine autorité sur l'allocation et l'utilisation des fonds de la DDC.

«Ces changements sont cohérents avec l'intention originale de ce fonds, a indiqué Bill Erasmus, président de la Nation dénée et ancien président de la DDC. Les membres et propriétaires du fonds sont toujours les communautés dénées et nous avons amélioré la structure de façon à la rapprocher de ses membres».

La DDC avait été établie en 1982 par la Nation dénée afin de faciliter un partenariat économique avec la compagnie pétrolière Impériale (Esso) pour la création de Shehtah Drilling Ltd, une compagnie de forage active dans les champs pétroliers de Norman Wells. DDC détient aussi des intérêts dans Northland Utilities Enterprises Ltd. et le Metis Dene Development Fund.

Le chef Darrell Beaulieu du conseil tribal du traité 8 est le nouveau président de DDC. Il est secondé par John Bekale, représentant le conseil tribal dogrib du traité 11, Robert Alexis Jr. du conseil tribal Gwich'in, George Cleary du conseil tribal du Sahtu et le chef Greg Nyuli des premières nations du Deh Cho.

Alain Bessette

Élisez
Marie Coe

Députée de
Yellowknife Centre

Autorisé par Andrew Wong, agent officiel, Marie Coe, Boîte 2624, Yellowknife, NT, X1A 2P9

Durant les quatre prochaines années, misez sur l'expérience, le savoir et une représentation responsable et efficace!

Lundi le 16 octobre
Élisez
TONY WHITFORD
député de
Yellowknife South

Par Al Hemeyer, agent officiel de Yellowknife, NT X1A 2R1
Tél: 873-2772

Roland Gosselin
✔ Un porte-parole vigoureux
✔ Une expérience et une connaissance solides des Territoires et de Yellowknife
✔ Le respect des droits individuels en milieu de travail

Dans Yellowknife Centre, un vote pour Roland Gosselin est un vote pour une représentation solide et judicieuse, qui tient compte des besoins des Territoires.

Roland est à l'écoute de vos préoccupations et est disponible à en discuter avec vous en français.
873-1443 ou 873-3199

Élisez Roland Gosselin,
député de Yellowknife Centre,
lundi le 16 octobre 1995.

Pour transport ou service de garde le jour du vote: 873-3199

Autorisé par Terry Brown, Agent officiel pour Roland Gosselin

16 OCTOBRE • ÉLISEZ

Seamus
HENRY
Député de Yellowknife South

✔ C'est le temps qu'une voix se fasse entendre pour Yellowknife!
✔ Yellowknife a été durement touché par la décentralisation et la «division» [illegible] on a besoin de quelqu'un qui se tiendra debout et se battra pour les emplois à Yellowknife, la valeur de nos propriétés et le futur de nos enfants!
✔ Ce n'est plus le temps d'être discret... cette approche ne [illegible]!
✔ C'est le temps [illegible] de Yellowknife [illegible]!
✔ On a besoin d'une personne énergique, [illegible] on a besoin d'une personne qui n'a pas peur de se faire entendre!

On a besoin de Seamus Henry! ☑

HONNÊTETÉ
PRINCIPES
EXPÉRIENCE

ÉQUITÉ
ÉNERGIE
DÉVOUEMENT

EDITORIAL

Aux urnes

Tous les événements que l'on qualifie d'historiques ne sont pas forcément aussi importants que l'on voudrait nous le faire croire. C'est le cas de l'élection territoriale du 16 octobre.

Il est vrai que cette élection territoriale est la dernière à se dérouler dans les Territoires du Nord-Ouest, avant l'avénement du Nunavut. Ceci étant dit, nous découvrons jour après jour combien les réalités politiques et économiques sont mouvantes.

Nous pouvons donc nous rendre aux urnes lundi sans trop angoisser. L'élection est importante mais elle n'est tout de même pas un signe précurseur de la fin du monde.

Au départ, la campagne électorale avait adopté un ton dramatique. Du vandalisme à Fort Smith, des propos à saveur raciste à Yellowknife au sujet de l'action positive, l'annonce du plébiscite dans le Nunavut pour le choix de la capitale: pendant quelques semaines, les rebondissements n'ont pas manqué et la panique risquait de s'installer.

Heureusement, les choses se sont tassées et les esprits semblent s'être calmés. En fin de parcours, des députés ont été dénoncés pour leur réthorique incendiaire (le cas de Sandy Holmes) et d'autres ont opté pour des opinions plus nuancées. Cela semble nettement préférable.

Le proverbe dit «Aux grands maux, les grands moyens». Cela prouve simplement que la sagesse populaire n'est pas infaillible.

Il est vrai que le mandat des prochains députés sera exigeant et complexe. Quand les problèmes sont sérieux et les décisions à prendre difficiles, les gens d'action qui ne prennent pas le temps de réfléchir et de consulter avant de pourfendre les budgets et les programmes ne sont pas toujours de bon conseil.

La participation de l'électorat aux débats publics (une salle comble à Hay River avec près de 300 personnes) annonce un taux élevé de participation au scrutin. Voilà de quoi se réjouir. À cause de la marée de candidats, le choix final ne sera pas facile. Il est d'autant plus important de se renseigner sur les programmes, les prises de position et la philosophie générale de chaque candidat pour bien peser les pour et les contre. Pour voter les idées claires et l'esprit tranquille.

Agnès Billa

Préoccupations électorales

Agnès Billa/L'Aq

Lors de la campagne électorale territoriale, trois soirées consécutives de débats o été organisées à Yellowknife par la chambre de commerce locale. Le dernier soir, lo du débat pour les circonscriptions Sud et Frame Lake, Craig d'Entremont pos u question aux candidats sur les émissions d'arsenic à la mine Giant.

POUR QUE LE MONDE TOURNE PLUS JUSTE

DÉVELOPPEMENT ET PAIX

(514) 257-8711
5633, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1A3

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Nom : _____

Adresse : _____

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF

OPSCOM

Arlene Haché dans Yellowknife Centre

Fidèle à ses principes

Sa défaite aux élections territoriales de 1991 n'aura pas eu raison de la volonté d'Arlene Haché de se faire élire à l'Assemblée législative. Il en faut plus que ça pour avoir raison de la ténacité de la candidate dans Yellowknife Centre.

Haché — Don Yanni

Cette fois-ci, l'activiste bien connue à Yellowknife se montre résolument optimiste. «La campagne se déroule très, très bien. Je suis vraiment encouragée par l'appui des gens et leur réaction à mon programme».

Arlene Haché accorde autant d'importance à représenter les gens de son quartier (elle habite et travaille dans Yellowknife Centre) qu'à défendre les principes auxquels elle croit.

Lors du débat organisé par la Chambre de commerce de Yellowknife pour la circonscription du centre, elle fut la seule candidate à se prononcer sur les émissions d'arsenic à la mine Giant («La compagnie doit prendre ses responsabilités»). Le seul autre candidat à vouloir répondre à la question Don Lamkowy s'engagea à se pencher sur le sujet.

La directrice du Centre des femmes de Yellowknife se veut la porte-parole à l'Assemblée des gens et des groupes plus défavorisés des Territoires. «Je ne suis pas surprise du nombre de candidats issus du milieu des affaires. Il y a longtemps que ce milieu est organisé et se fait entendre des gens au pouvoir». Selon elle, il est temps que les groupes à vocation sociale fassent de même.

«À l'heure actuelle, le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest semble se plier à la volonté d'Ottawa, pour ce qui est de la lutte au déficit et des coupures budgétaires. Avant de couper, tous les programmes doivent faire l'objet d'une révision complète et détaillée. Les abus et le gaspillage n'ont pas été éliminés. À tous les niveaux, il est possible d'améliorer la performance du gouvernement».

Au chapitre des dépenses sociales, Arlene Haché croit en l'importance de cet investissement dans la population. Les programmes actuels d'intervention et une stratégie globale comme *Community Wellness* peuvent réussir. «Si je n'y croyais pas, je ne travaillerais pas dans ce domaine comme je le fais depuis des années. Les problèmes à résoudre sont énormes et il ne faut plus les ignorer. Il faut plutôt un financement adéquat et un plan à long terme. La création d'emplois et un traitement de désintoxication de 30 jours ne peuvent venir à bout des abus sexuels et de la violence qui sévissent ici».

Pour le développement des communautés, Arlene Haché souhaite le transfert des responsabilités au niveau local. Il reviendrait au gouvernement central d'assurer que les normes de qualité et une répartition équitable des ressources existent d'une communauté à l'autre.

La politique de décentralisation du précédent gouvernement était un geste purement politique, pas planifié et dont les coûts ne sont pas justifiables en rapport avec les bénéfices».

Plusieurs des questions qui, en campagne électorale, font beaucoup jaser et couler d'encre demandent un examen plus approfondi. «Dans le cas de la décentralisation, les inquiétudes sont réelles mais le bilan véritable des emplois transférés hors de Yellowknife n'est pas forcément négatif. Quant à la politique d'action positive, je l'appuie et je déplore que le débat à ce sujet est pris des aspects racistes. Cette politique vise à intégrer et non pas à exclure. C'est ça, l'objetif à poursuivre».

Pour prouver son sérieux, Arlene Haché offre à son électorat, si elle est élue, ses allocations quotidiennes de dépenses et tous les autres avantages reliés au poste (dont les points offerts pour les déplacements fréquents en avion). «Je ne parle pas de renoncer à mon fonds de pension car c'est une question hypothétique et non pas une coupure immédiate. À l'échelle de l'Assemblée, ce que je propose pourrait économiser 1,5 million de dollars. Ça compte. Les députés doivent donner l'exemple».

Agnès Billa

VOTEZ

JAKE OOTES

Un candidat qui connaît le Nord et Yellowknife

. 12 ans au service du gouvernement
. 19 ans d'expérience en affaires

Une voix forte pour Yellowknife Centre

Autorisé par W. Grant Hinchey, agent officiel de Jake Ootes, App. 10-4817-49e Rue, Yellowknife, NT X1A 3S7

EVOY

Député, Yellowknife North

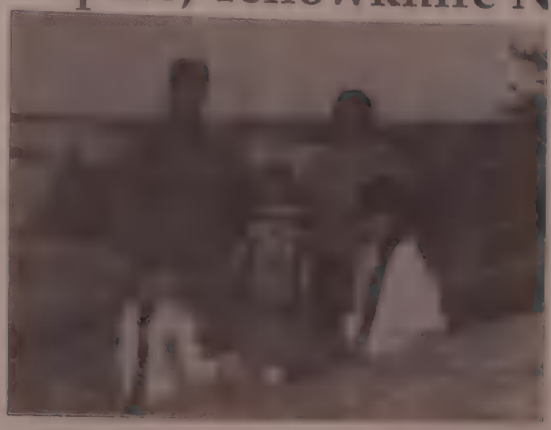

- Une solide expérience des lois fédérales et territoriales
- Un défenseur assidu des besoins de la communauté
- Une participation active au sein de commissions et d'agences

Pour un vrai changement

- Une législation pour des loyers à prix équitable
- Des limites strictes à la pollution industrielle
- Un appui à la construction de la nouvelle école Allain St-Cyr
- Un système éducatif et des soins de santé de qualité
- Une loi sur les droits de la personne

Pour information ou pour transport le jour du scrutin, téléphonez au 920-4545

Votre vote fera toute la différence

VOTEZ EVOY

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Surveillant des services correctionnels
Ministère de la Justice **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41 672 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf. : 041-0176JE-0003 **Date limite :** 20 octobre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574

Directeur des programmes et des politiques en matière d'énergie
Ministère des Ressources énergétiques, mines et pétrolières **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement varie selon les compétences et l'expérience.
Il s'agit d'un poste de direction.
Réf. : 011-0366TRW-0003 **Date limite :** le 20 octobre 1995

Superviseur des programmes de sensibilisation au respect de la nature
Ministère des ressources renouvelables **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'en mars 1997)
Le traitement initial est de 48 324 $ par année.
Réf. : 011-0367BB-0003 **Date limite :** le 20 octobre 1995

Analyste de programme
Ministère de la Santé et des Services sociaux **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 721 $ par année.
Réf. : 011-0374GFB-0003 **Date limite :** le 20 octobre 1995

- *nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail dans ces présent postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Les franco-ontariens se réjouissent autour de leur symbole

Le drapeau fête ses 20 ans

Il a deux décennies, il a bien vieilli et on l'aperçoit, flottant devant plusieurs institutions franco-ontariennes.

Le lundi 25 septembre 1995, peu après 15h15, Michel Dupuis a répété le geste qu'il avait posé vingt ans plus tôt, alors qu'il était étudiant. Une fois de plus, le drapeau franco-ontarien, l'original, était hissé sur le mât central à l'entrée de l'Université de Sudbury. S'il a été observé à l'époque avec curiosité, il s'est trouvé plus d'une centaine de personnes cette fois-ci à assister à l'événement.

Pour le professeur Gaëtan Gervais, la diffusion importante du drapeau franco-ontarien est louable, mais ce qui compte, c'est le chemin parcouru qu'il représente: «Il faut se rappeler, a-t-il lancé devant son auditoire, que durant les années 1970, les francophones de la province avaient bien peu de droits. Les écoles secondaires françaises émergeaient. Peu de politiques bilingues émergaient d'Ottawa. Nous sommes donc ici aujourd'hui pour célébrer les accomplissements énormes atteints depuis, dans le domaine culturel et dans l'enseignement». Bien qu'il concède que les défis à relever sont encore énormes, M. Gervais a terminé en déclarant que ce que tous et toutes saluaient en ce 25 septembre, «ce sont les réussites de l'ensemble de la communauté franco-ontarienne».

La cérémonie a ramené des souvenirs encors vifs pour Yves Tassé, étudiant en sciences politiques à l'époque, et aujourd'hui fonctionnaire du COFAM au bureau de North Bay: «Il y avait tout un contexte social à l'époque. C'était les débuts de CANO, du théâtre Le Moulinet. Les francophones se regroupaient pour réagir. L'année précédente, en 1974, il y avait eu un référendum à l'Université Laurentienne, pour créer notre propre association étudiante fancophone. Il y a eu le colloque Franco-Parole, qui a donné naissance l'année suivante à la Nuit sur l'étang. Il y avait un service d'animation et des activités culturelles en français. Un groupe d'étudiants orbitaient autour de la cause...et jouait des coudes. Il y a eu pas mal de batailles!», se rappelle-t-il en riant.

Le drapeau franco-ontarien, encore relativement nouveau, a même servi d'outil pour un coup de théâtre qui n'a pas été apprécié par le recteur de l'époque à l'Université Laurentienne: «On jouait d'audace, il faut le dire, s'exclaffe encore M. Tardif. Les gardiens avaient coutume de hisser les drapeaux ontarien et canadien. Un matin, on en avons remplacé un, au V.I.P. Square, par le drapeau franco-ontarien. Il n'est pas resté une demi-heure que quelqu'un l'a descendu».

Il y a un peu plus de deux ans, M. Tardif a eu un coup de coeur en voyant le drapeau qu'il a aidé à créer, flotter entre les mains de quatre ou cnq personnes, alors que se déroulait la marche dans les rues de Sudbury pour l'obtention d'un collège francophone dans le nord de la province: «C'était quelque chose de voir que les gens marchaient derrière lui, qu'ils se ralliaient...»

Une dernière note: le drapeau qui a été hissé aujourd'hui le 25 septembre 1995 est le drapeau de confection artisanale qui a servi à l'événement historique, vingt ans plus tôt. Faute d'un coffre-fort, Gaëtan Gervais le garde soigneusement «entre deux livres», sur une étagère...

Jacques Des Becq

Territoires du Nord-Ouest Assemblée législative

APPEL D'OFFRES

Le président de l'Assemblée législative, l'honorable Sam Gargan, invite les entrepreneurs intéressés à faire des soumissions pour :

La conception et la confection d'uniformes pour les pages de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse suivante : Elaine Dierk, Agent administratif, Assemblée législative, 1er étage, Édifice de l'Assemblée législative, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9 Téléphone : (403) 669-2221 Télécopieur : (403) 920-4735.

Les soumissions doivent parvenir à l'adresse ci-dessus au plus tard :

15 h, heure Yellowknife, le mercredi 1er novembre 1995.

Le GTNO appliquera la politique d'encouragement aux entreprises.

Le GTNO n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES** Ministère des Travaux publics et des Services L'hon. Don Morin, ministre

Station de traitement des eaux - Contrat 3 - Installation, mécanique et électricité

Installation d'une station déjà achetée de traitement des eaux – Fort Resolution, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de la construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou livrées en main propre à l'édifice Jack Taylor) téléphone : (403) 872-7273, télécopieur : (403) 872-3800; ou au commis aux contrats, Division de la gestion de la construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au bureau régional, Palais de justice) téléphone: (403) 874-2631, télécopieur : (403) 874-3274; ou au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue), téléphone : (403) 873-7662, télécopieur : (403) 873-0257 avant :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE 26 OCTOBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 4 octobre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Gloria Schraeder, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 872-7273

Renseignements techniques : William R. Reimer, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 872-7207 ou Bob Boone, Reid Crowthers & Partners Ltd., Tél. : (403) 873-6316

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES** Ministère des Travaux publics et des Services L'hon. Don Morin, ministre

Poste de remplissage de camion

Construction complète de type classique, avec l'équipement électrique et mécanique et une ligne de prise d'eau avec une pompe immergée. Ce poste de remplissage doit fournir la communauté en eau potable grâce au camion de transport d'eau – Snare Lake, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 3 NOVEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 16 octobre 1995.

Une caution de 50 $ non remboursable est exigée pour obtenir les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Shouhda K. Shouhda, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tel. : (403) 920-3045 ou Rick Gable, ingénieur, Reid Crowther, Tél. : (403) 873-6316

Offre d'emplois
Appels d'offres

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES** Ministère des Travaux publics et des Services L'hon. Don Morin, ministre

Amélioration du chauffage - Gymnase de N'dilo

Enlèvement du système de chauffage par rayonnement et fourniture d'un nouveau pour le bâtiment – N'dilo (Yellowknife), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

10 H, HEURE LOCALE, LE 11 OCTOBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 11 octobre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : John W. Carr, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-6946 ou Peter Cousins, ProCon Mechanical, Ingénieur-conseil, Tél. : (403) 669-9746

200 000 dépliants dans les foyers et les écoles:

Vers une université franco-ontarienne

Les partisans d'une université franco-ontarienne se mobilisent à nouveau et lancent une campagne de sensibilisation massive auprès de la communauté francophone de l'Ontario.

L'Alliance pour l'université franco-ontarienne diffusera bientôt dans tous les médias écrits de la province, ainsi que dans les écoles postsecondaires, les collèges et les universités, un dépliant vantant les bienfaits d'une telle université pour la francophonie ontarienne.

Produit à 200,000 exemplaires, le dépliant veut répondre aux principales questions qui sont soulevées par ceux et celles qui doutent de la pertinence de doter l'Ontario français d'une université francophone.

«Tes grands-parents ont obtenu le droit d'étudier dans les écoles primaires de langue française en 1927. En 1969, ce fut la même chose pour la génération suivante dans les écoles secondaires. En 1990, l'ouverture de la Cité collégiale dans l'Est de la province prouvait qu'un collège de langue française en Ontario, c'était possible. Le Collège des Grands Lacs dans le Sud et le Collège Boréal dans le Nord ont ouvert leurs portes en septembre 1995. A quand ton université?», lit-on dans le texte d'introduction de la brochure.

Pour la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne et Direction jeunesse, qui sont tous deux membres de cette alliance, cette campagne n'est que la première étape d'un long processus menant à l'obtention d'une charte universitaire franco-ontarienne. Le plan d'action d'une durée de cinq ans se résume à cinq mots: sensibilisation, concertation, mobilisation, négociation et création. «On ne s'attend pas à l'avoir demain. C'est un projet de société» explique Luc Comeau de Direction jeunesse.

Le document qui sera distribué dans les foyers affirme que les universités bilingues en Ontario devraient être «remplacées» par une université de langue française. On donne l'exemple de l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick, une université acadienne de petite taille qui est une réussite avec quelque 7,000 étudiants «Ce que l'université franco-ontarienne t'apportera, lit-on, c'est un milieu de vie en français...».

APF

Premiers pas

Agnes Billa/L'Aquilon

Pour leur fils Mathieu Connor O'Brien né le 28 août dernier, Stephen O'Brien et Nathalie Bradley O'Brien de Yellowknife ont reçu la trousse «Premier pas» de la Fédération Franco-TéNOise.

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

PRÉAVIS D'APPEL D'OFFRES

Reconstruction et pavage

Nivelage, drainage, fondation de gravier et traitement de surface d'une seule couche d'asphalte

Route de Yellowknife (N° 3), T.N.-O.
du km 174,5 (approximativement)
au km 189,0

Le ministère des Transports désire faire part aux entrepreneurs de son intention de faire un appel d'offres pour le projet susmentionné au cours de l'hiver 1995-1996. Les entrepreneurs peuvent obtenir plus d'information à ce sujet en communiquant avec Lorne Stevens, agent de projet, au (403) 873-7720.

L'appel d'offres doit être approuvé par l'Assemblée législative du GTNO.

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

APPEL D'OFFRES

Conception et construction - Installations d'entreposage de carburants en vrac

Fourniture, fabrication et livraison de deux réservoirs d'entreposage de carburants en vrac (diesel et la gazoline), de toute la tuyauterie, le distributeur de carte-accès, les soupapes, une enceinte secondaire et des poteaux d'éclairage dans chacune des communautés suivantes
- Wrigley et Fort Providence, T.N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'administrateur des contrats, du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 188, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gonsen) ou au surintendant, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 88, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées au 2e étage de l'édifice Nahendeh) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 16 OCTOBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 2 octobre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux — Shelly Hodges, Administratrice des contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. (403) 920-8978

Renseignements techniques — Ranjit Thanmalingam, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. (403) 873-7808

Horaire d'automne

À propos d'autre chose
101,9 MF
Le dimanche de midi à 13 h

15 oct. 95 : Geneviève Harvey, Caroline Lafontaine
22 oct. 95 : Mario et cie (Ce n'est qu'un au revoir!)
29 oct. 95 : Roxanne Valade, France Wallend
05 nov. 95 : S. Castonguay, L. Cadieux, P. Méla
12 nov. 95 : I. Guibert, Eric Deschênes
19 nov. 95 : G. Harvey, C. Lafontaine
26 nov. 95 : J. Arseneault, B. Boutin, D. Leske
03 déc. 95 : R. Valade, F. Wallend
10 déc. 95 : S. Castonguay, L. Cadieux, P. Méla
17 déc. 95 : Alain Bessette, E. Deschênes
24 déc. 95 : G. Harvey, E. Deschênes
31 déc. 95 : S. Castonguay, L. Cadieux, P. Méla, A. Bessette
07 jan. 96 : E. Deschênes, A. Bessette
14 jan. 96 : R. Valade, F. Wallend

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

PRÉAVIS D'APPEL D'OFFRES

Reconstruction et pavage

Nivelage, drainage, fondation de gravier et traitement de surface d'une seule couche d'asphalte

Route de Yellowknife (N° 3), T.N.-O.
du km 112,0 au km 134,5
(approximativement)

Le ministère des Transports désire faire part aux entrepreneurs de son intention de faire un appel d'offres pour le projet susmentionné au cours de l'hiver 1995-1996. Les entrepreneurs peuvent obtenir plus d'information à ce sujet en communiquant avec Rob McGowan, agent de projet, au (403) 920-8804. Une séance d'information aura lieu dans la semaine du 23 au 27 octobre, 1995.

L'appel d'offres doit être approuvé par l'Assemblée législative du GTNO.

CRTC AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE Canada

Avis d'audience publique CRTC 1995-14 Le CRTC tiendra une audience publique à partir du 30 novembre 1995, 9H00 au Radisson Gouverneur, 990 e. boul. René-Lévesque, Québec (Qc.), afin d'étudier ce qui suit : L'ENSEMBLE DU CANADA. Demandes présentées par A. GORDON CRAIG, représentant The Sports Network (TSN), le Réseau des sports (RDS) Inc. et Discovery Channel en vue d'obtenir [illegible] de TSN, RDS et The Discovery Channel [illegible] Inc. (la LCI) de transférer des intérêts de [illegible] dans la Vision Ontario Canada (VOC), société en nom collectif, de la LCI [illegible] 3156303 Canada Limitée de l'obtenir une licence afin de poursuivre l'exploitation de l'entreprise de la société en nom collectif, la VOC. EXAMEN DES DEMANDES Bureau 100, 2225 e. av. Sheppard, North York (Ont.) [illegible] Les personnes qui désirent présenter oralement leurs commentaires ou qui requièrent des auxiliaires de communication doivent aviser le CRTC au plus tard 20 jours avant le début de l'audience. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, [illegible] de la Chaudière, 1 prom. du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) K1A 0N2, (819) 997-2429, et au bureau du CRTC à Vancouver: 300, rue Burrard, Pièce 220, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions [illegible] doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et prouver qu'une copie conforme a été envoyée au requérant le ou avant le 10 novembre 1995. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, communiquez avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

LE PLAISIR DE LIRE

«Maman last call» par Nathalie Petrowski

Les Éditions du Boréal, 1995

Une femme, à l'approche de la quarantaine, s'étant promise de ne jamais perdre sa liberté, son autonomie, [illegible] carrière aux dépens de l'abandon de soi qu'entraîne un enfant, doit reconsidérer sa position.

Lors d'une visite chez le médecin, elle apprend qu'elle est enceinte: misère, malheur, catastrophe! Et puis non ... pas tant que ça; il n'y a pas de quoi se faire avorter, encore. Mais pour la première fois de sa vie, elle remet en question ses valeurs, songe à la possibilité de garder l'enfant. Ce sera peut-être sa dernière occasion de choisir...

Dans un style dynamique, humoristique, percutant, Nathalie Petrowski critique sa propre perception du monde et la pensée d'une écrivaine féministe, Oriana Fallaci, qui, après avoir été «son guide et son phare», se voit soudainement ramenée [illegible] l'état de chandelle vacillante, incertaine, mourante ...

Dans un livre intitulé «Lettre à un enfant jamais né», cette auteure invitait les femmes [illegible] ne jamais vivre la maternité. L'enfant est un boulet, un fardeau, un poids à traîner sur ses épaules; il prive de liberté, empêche la réalisation de soi.

Nathalie lui fait remarquer qu'elle pourrait s'être trompée, qu'elle passe peut-être à côté de quelque chose de grand.

Ce livre est un plaidoyer pour la maternité même si au départ, c'est plutôt une exécution sur la place publique du métier de maman!

Les plus grandes qualités de ce livre sont sa vivacité et sa franchise. Il amène à réfléchir sur la maternité, l'avortement, le féminisme, par d'imprévisibles commentaires et des jeux de mots incisifs et troublants.

«Last call» pourrait ébranler certaines femmes de carrière et fera revivre des souvenirs à plusieurs d'entre elles. C'est aussi une excellente opportunité pour les hommes de mieux connaître comment une femme peut vivre l'expérience de la maternité, du bouleversement, l'exaltation.

Une question demeure: est-ce un roman ou une confession?

Marc Lacharité

«La grotte»

par Jean-Pierre Dubé

Les Éditions du Blé, 1994

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le début de cette excursion littéraire est très déroutant. A son premier roman, Jean-Pierre Dubé adopte un style particulier. Il nous présente un dialogue entre deux discours intérieurs: un homme, une femme se parlant à la première personne; deux perceptions d'autrui se répondant, sans s'adresser la parole.

En poursuivant la lecture, tout devient plus clair. Les pensées se précisent, les mystères se résolvent, les incertitudes s'envolent. Il faut être persévérant et croire que l'auteur nous fera comprendre.

Un meurtre s'est produit dans une grotte. Un homme est mort. Une femme qui l'accompagnait ne peut se rappeler ou témoigner de l'assassinat. Pourquoi ne parle-t-elle pas? Cache-t-elle quelque chose?

Parrallèlement, nous suivons l'histoire d'un prêtre, torturé par la vie, ayant abandonné sa vocation, il y a déjà plusieurs années. Il se sent coupable, étouffé de honte, prisonnier de la vie. Comment ces deux vies se trouvent-elles liées? Cette femme, ce prêtre?

Dans une longue réflexion sur la culpabilité, l'homosexualité, l'amour ou la haine de Dieu, l'amitié, l'amour et la sensualité, Dubé nous fait vivre ces sentiments. Il utilise un vocabulaire essentiellement émotif, spirituel, un language qui nous chavire le coeur dans toutes les directions: le bien, le mal, la honte, l'extase. Et il nous tient en haleine.

Une histoire actuelle sur la sexualité de l'homme religieux, qui tente de cerner le point de vue de celui qui la vit, sans un regard moralisateur.

Une histoire à découvrir si la recherche d'un style différent d'écriture vous intéresse. J'ai déjà hâte de voir comment Jean-Pierre Dubé développera son approche de roman à son deuxième essai.

Marc Lacharité

L'alphabétisation vu par des élèves de l'école Nakasuk d'Iqaluit

Lire et écrire

Le travail c'est important...

À mon avis, je pense que tout le monde devrait écrire et lire. Si on ne peut pas lire et écrire, on ne pourra pas travailler. J'aime lire parce que c'est plaisant. Je suis très chanceux parce que je peux lire et écrire.
Je remercie mon prof pour me faire apprendre à lire et écrire.
Salut!
Joël Fortier

L'important d'écrire...

Je pense que c'est utile de savoir écrire pour faire des devoirs. Je suis pour l'écriture parce que je peux écrire des lettres. Si je ne sais pas écrire, je ne peux pas composer des lettres.
Marie-Claude Grenier

L'écriture

D'après moi, je crois qu'écrire est très important. Aussi, [illegible] le monde devrait aimer l'écriture. Si on ne savait pas écrire, on [illegible] pourrait pas écrire des lettres à nos amis. Moi je suis très chanceux, car je sais écrire et je sais lire. Aussi je pense que faudrait coninuellement écrire pour s'améliorer.
Maxime Auger

L'Importance de lire et écrire

D'après moi, c'est très important de savoir comment lire et écrire. Si tu ne sais pas comment lire, tu ne peux pas: lire les lettres de tes amies, lire les journaux ou les livres. Si tu ne sais pas comment écrire tu ne peux pas: écrire des lettres à tes amies ou écrire des informations. Lire et écrire sont très importants parce que si tu ne sais pas comment lire ou écrire, tu ne peux pas avoir un bon emploi.
Sarah McNair-Landry

L'écriture, c'est important

Je pense que les enfants doivent savoir écrire. Même dans les pays étrangers, il n'y [illegible] pas d'écoles. Écrire n'est pas seulement écrire pour le plaisir, c'est aussi un travail. Toute les personnes veulent écrire mais elles ne peuvent pas. C'est pourquoi je veux que les personnes qui savent écrire puissent le montrer elle aussi.
Frédérick Keays

La lecture

À mon avis, la lecture c'est très important. Nous, à l'école on n'a pas appris à lire sur les murs. C'est en se forçant grâce à nos profs. Je serais capable de lire un «Chair poule» (120 pages) dans un avant-midi. Sans arrêter l'école suis en 5e année et la lecture j'en suis fou. Mais à force de pratiquer à chaque soir, que j'en suis venu là. Un peu conseil: ne lâcher pas l'école.
David Duchesne

D'après moi, lire c'est très important. Si je ne savais pas lire je ne pourrais pas faire mes devoirs. Lire, c'est la clé du succès dans notre avenir. Nul doute que lire c'est très relaxant et bon pour la santé. N'oublions pas de lire tous les jours pour découvrir des nouveaux mots. J'encourage tous les jeunes de lire à la maison, à l'école, à la bibliothèque, en vacances.
Bonne lecture!
Pascal MacLellan

Collaboration spéciale
Suzanne Lefebvre

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numero 38, vendredi 20 octobre 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance 12 95

Les élections en direct

Regina Pfeifer/L'Aquilon

Le soir des élections, à l'Assemblée législative, il était possible de suivre l'évolution du scrutin de bien des manières. Ce groupe s'est tourné vers les écrans de télévision qui retransmettaint l'émission spéciale de CBC North se déroulant en direct, à quelques mètres de là.

Élections territoriales

Le grand ménage

Après dépouillement du scrutin le soir du 16 octobre, les électeurs des Territoires du Nord-Ouest se sont retrouvés avec 24 députés dont treize novices.

Dans le cas de certains députés et ministres sortants qui n'ont pas été réélus, leur conduite personnelle et en particulier leurs déboires avec la justice ont certainement joué un rôle dans leur défaite électorale. Dans d'autres cas, comme le député Fred Koe (Inuvik) et le ministre Richard Nerysoo (Mackenzie Delta), la présence jugée trop peu fréquente des élus dans leur circonscription était devenu un enjeu de la campagne et serait un facteur expliquant la victoire de Floyd Roland et David Krutko, respectivement.

Tous les membres du gouvernement Cournoyea n'ont pas été malmenés. Les ministres Kakfwi, Morin et Todd ont reportés au pouvoir avec d'imposantes majorités. John Todd (Keewatin central) a marqué le plus de points en recueillant cinq fois plus de votes que son unique opposant.

Ces trois anciens membres du cabinet semblent être les candidats les plus sérieux - ou du moins les plus souvent mentionnés - pour le poste de premier ministre. Leur prestation lors du scrutin renforce leur position, advenant une décision de leur part d'accepter que leur nom soit proposé par leurs collègues.

Élections
Suite en page 2

6981 Québécois au Canada pourront voter au référendum du 30 octobre

17 électeurs sont des T.N.-O.

Le nombre de Québécois vivant dans les provinces canadiennes, qui pourront se prévaloir de leur droit de vote par correspondance lors du référendum du 30 octobre, s'élève à 6981. Au total, 14 789 Québécois de par le vaste monde pourront exercer leur droit de vote.

Ces chiffres, qui ont été communiqués par le bureau du Directeur général des élections du Québec, sont définitifs.

C'est en Ontario où on retrouve la plus d'électeurs québécois susceptibles d'exercer leur droit de vote le 30 octobre avec un total de 4228. La Colombie-Britannique arrive deuxième quant au nombre d'électeurs québécois avec 1056.

Dans les autres provinces, le nombre d'électeurs québécois chiffre à 460 en Alberta, 100 en Saskatchewan, 171 au Manitoba, 435 au Nouveau-Brunswick, 367 en Nouvelle-Écosse, 55 à l'Île-du-Prince-Édouard, 82 à Terre-Neuve, 17 dans les Territoires du Nord-Ouest et 10 au Yukon.

Tout électeurs qui était à l'extérieur du Québec depuis deux ans ou moins et qui indiquait son intention de revenir au Québec pouvait obtenir le droit de voter par correspondance, à condition qu'il fasse la demande au Directeur général des élections du Québec.

Durant la période d'inscription, une controverse avait éclaté relativement au caractère temporaire du séjour des Québécois hors des frontières du Québec. Pour éviter la fraude électorale, le Directeur général des élections avait insisté par la suite sur le caractère temporaire de l'absence de l'électeur du Québec et sur l'obligation qui lui était faite d'indiquer la date prévue prévisible de son retour au Québec. Nul ne pourra en effet exercer son droit de vote s'il n'a pas déclaré la date prévue de son retour au Québec.

De plus, sur les 14 789 électeurs inscrits sur cette liste, il semble que près de 4 000 se retrouvent aussi inscrits sur une liste au Québec.

Ainsi, quelques personnes inscrites préalablement au Québec se sont ensuite réinscrites en Floride.

Les représentants du comité référendaire du OUI se montrent inquiets face à cette situation qu'ils qualifient de scandale. Ils craingnent l'occurence d'un nombre élevé de «télégraphes» - c'est-à-dire des gens votant au d'une autre personne qui ne se présente pas.

Selon ces représentants, la liste des doubles inscriptions devra être carrément confiée au Bureau de révision de la liste électorale qui aurait le mandat de rejoindre ces personnes. Devant l'ampleur de la situation, le comité référendaire du OUI envisage même de réclamer l'annulation pure et simple de ces votes hors Québec.

Voter sans en avoir le droit constitue une infraction passible d'une amende de 500 $ à 5 000 $.

APJ

Les intentions des Réformistes à l'égard des Francophones.

Lire en page 2

Les parents d'Iqaluit attendent la signature du ministre.

Lire en page 3

Éditorial: la tentation régionale pour les députés.

Lire en page 4

Résultats détaillés du scrutin du 16 octobre, photos à l'appui.

Voir en pages 5, 6, 7 et 8

Ailleurs dans la Francophonie.

Lire en page 7

Jean-François Boucher/L'Aquilon

En plumant la perdrix

L'orignal n'était pas au rendez-vous! Qu'à cela ne tienne. La partie de chasse dans les environs de Fort Liard valait le déplacement. Diane Mahoney (à gauche) et Ginette Bérubé se sont bien amusées et se sont régalées d'un bon ragoût de perdrix.

ÉCHOS des T.N.-O.

Appui aux principes de la politique d'action positive

Devant la polémique soulevée lors de la récente campagne électorale sur les politiques d'embauche préférentielle du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil des personnes handicapées des T.N.-O. a tenu à exprimer son soutien envers cette politique.

La Conseil rappelle la courte histoire de cette politique, notamment l'émergence de l'objectif de base qui est d'assurer que le milieu de travail réflète la composition de la main d'oeuvre disponible sur le marché du travail, et l'adoption en 1989 de cette politique par le GTNO sous la gouverne du Leader de l'époque, Dennis Patterson.

Le Conseil précise que cette politique ne concerne que les candidats ayant les compétences nécessaires. Elle ne constitue donc pas une incitation à embaucher des personnes incompétentes.

Le Conseil est cependant en désaccord avec l'application actuelle de cette politique. A l'origine, il y avait quatre groupes cibles : les autochtones, les personnes du Nord non-autochtones, les femmes cherchant un emploi dans des positions de direction ou dans des secteurs non-traditonnels et les personnes handicapées. L'application actuelle de cette politique distingue entre ces quatre sous-groupes, favorisant les individus autochtones face aux trois autres sous-groupes.

Le Conseil encourage le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à travailler davantage sur les obstacles économiques, sociaux et institutionnels qui défavorisent ces groupes cibles. Ainsi, l'absence d'ajustements architecturaux et technologiques peut défavoriser l'embauche de personnes handicapées; la rareté des services de garde à prix abordable nuit considérablement aux mères célibataires désireuses de travailler ou de retourner sur le marché du travail; et la sous-scolarisation peut empêcher les autochtones d'obtenir de bons emplois.

Traitement des peaux

L'art de traiter les peaux d'animaux est un aspect du métier de trappeur qui a des effets directs sur la valeur de la fourrure. Reconnaissant ce fait, le ministère territorial des Ressources renouvelables a présenté des ateliers dans plusieurs communautés du Nord sur l'art de bien apprêter les peaux.

L'atelier expliquait non seulement le parcours commercial des fourrures vers les marchés de vente aux enchères mais aussi la façon de traiter les peaux pour en obtenir un meilleur prix.

Royal Oak achète une autre propriété

La compagnie minière Royal Oak (propriétaire de la mine Giant) vient d'acquérir pour 3,8 millions de dollars les droits de la Nicholas Lake Property de Athabaska Gold Resources.

Cette transaction accroit les réserves minières de Royal Oak de plus de 169 000 onces d'or. Royal Oak continuera l'exploitation de cette mine et transportera le minerai vers la mine Giant pour en effectuer le traitement.

Nouvelle agente scientifique

La Commission canadienne des affaires polaires vient de nommer Stephanie Irlbacher à titre d'agente scientifique du Nord dans son bureau de Yellowknife. Mme Irlbacher est diplomée en sciences politiques. Elle arrive d'Inuvik où elle a mené plusieurs recherches liées aux connaissances autochtones traditionnelles et au gouvernement.

Anne Bessette

Élections

Suite de la une

77,5 % des 34 000 électeurs inscrits sur la liste électorale se sont prévalus de leur droit de vote. Lors de l'élection territoriale de 1991, le pourcentage de participation au scrutin avait atteint 76,25 %. C'est dans le Deh Cho que les électeurs se sont rendus le plus massivement dans les bureaux de scrutin, à raison de 95 % de participation. Le député Sam Gargan (qui était président de la chambre lors de sa dissolution) a d'ailleurs été réélu.

Dans Yellowknife Frame Lake, la victoire très nette de Charles Dent (avec 446 voix contre 135 pour son adversaire le plus proche Rob Roman) repose tout de même sur un taux de participation de 50 %, le plus faible des Territoires, pour ce scrutin.

Le nombre de femmes membres de l'Assemblée législative a chuté. Il est passé de quatre à deux. Mme Manitok Thompson (Aivilik) qui avait succédé à James Arvaluk en fin de mandat conserve son siège. Ses collègues Rebecca Mike (Baffin central) et Jeannie Marie-Jewell (Thebacha) ont par contre été défaites. Quant à la première ministre Nellie Cournoyea, elle ne s'était pas représentée à cette élection, préférant revenir à une implication régionale, avec la *Inuvialuit Regional Corporation* dont elle compte briguer la présidence.

L'autre députée élue le 16 octobre représentera Hay River. Jane Groenewengen succède donc au ministre des Finances John Pollard qui prend lui aussi sa retraite. L'avance de Mmes Groenewengen sur Ron Courtoreille n'aura été que de 42 voix, lors d'une lutte plus serrée que prévue.

A Yellowknife, le soir du scrutin, les résultats du vote sont arrivés très lentement au quartier général des élections installé dans l'édifice de l'Assemblée législative. Ce fut le cas en particulier pour les circonscriptions de l'Arctique de l'est. Le retard était attribuable à une tempête de neige et une panne d'électricité à Pangnirtung. Il a résulté de cette situation un suspens de quelques heures pour ce qui est de la circonscription d'Iqaluit. La candidate Mary Ekho-Wilman qui semblait la mieux placée au déclenchement des élections pour remporter l'élection a dû s'incliner, par 55 voix, devant Edward Picco.

La deuxième place de la candidate Arlene Haché dans Yellowknife Centre a également suscité beaucoup d'émotions. Beaucoup d'observateurs se sont étonnés de ce qu'elle est talonnée de si près Jake Ootes à qui est allée cette circonscription.

Avec seulement 18 voix d'écart entre les deux candidats, Yellowknife Centre fera l'objet d'un recomptage judiciaire. Le même scénario s'est déroulé dans de[illegible] autres circonscriptions. D[illegible] Amittuq, le comté qui vi[illegible] d'échapper à Titus Allooloo n'a[illegible] partient à Mark Evaloarjuk que [illegible] cinq voix. Dans Yellowknife S[illegible] l'homme d'affaires Seamus He[illegible] n'a dépassé que par quatre voi[illegible] député sortant Tony Whitford [illegible] terme d'une campagne très bi[illegible] orchestrée par M. Henry et [illegible] partisans, que l'on voyait parto[illegible]

Un recomptage judiciaire s'[illegible] fectue automatiquement lorsqu'[illegible] écart de moins de 2 % sépare [illegible] gagnant du candidat le plus proch[illegible] Mme Rosemary Cairns d'Élection[illegible] TNO a transmis la demande [illegible] recomptage à la Cour suprême po[illegible] les deux circonscriptions [illegible] Yellowknife. Il est prévu pour le [illegible] octobre à 9 heures.

En ce qui concerne la circo[illegible]cription d'Amittuq, les boites [illegible] scrutin de Pond Inlet n'ayant [illegible] envoyés par avion que le 19 octobre [illegible] le décompte final et officiel d[illegible] votes ne s'est fait que le 20. La [illegible] du recomptage judiciaire sera [illegible]noncée plus tard.

À la mi-novembre, le greffier [illegible] l'Assemblée législative rencontre[illegible] à Yellowknife les nouveaux me[illegible]bres de la prochaine législature po[illegible] leur dispenser une introduction [illegible] fonctionnement de la Chambre e[illegible] leur rôle.

Agnès D[illegible]

Le nouveau Canada des réformistes

Abolition de nos acquis

Les propositions du Parti réformiste pour une nouvelle confédération canadienne auraient pour effet de livrer pieds et poings liés les minorités francophones aux gouvernements provinciaux.

Des vingt propositions réformistes visant à «moderniser et à décentraliser le Canada», qui ont été récemment rendues publiques par leur chef Preston Manning, quatre pourraient avoir des effets négatifs sur le développement des minorités francophones.

La plus importante est sans doute la proposition visant à remplacer la Loi sur les langues officielles, par une loi sur le bilinguisme régional. Selon la proposition réformiste, cette nouvelle loi tiendrait compte «de la réalité démographique et linguistique du Canada» et des «pratiques utilisées par les autorités provinciales».

On sait que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue alors qu'en Ontario, les services en français sont menacés par les restrictions budgétaires du gouvernement Harris.

Les réformistes veulent aussi mettre un terme au Programme de contestation judiciaire, qui a si bien servi les francophones de tout le pays dans leur bataille visant à forcer les provinces à respecter leurs droits scolaires. Le programme, doté d'une enveloppe de 2,75 millions par année, permet à de multiples groupes de contester des lois provinciales dans les domaines de l'égalité et des droits linguistiques.

Ce n'est pas la première fois que ce programme est dans le colimateur des forces de droite au pays. Le gouvernement conservateur l'avait aboli en 1992 et ce n'est qu'avec le retour des libéraux au pouvoir qu'il a été rétabli en 1994.

Une autre proposition obligerait le gouvernement fédéral à tenir un référendum avant que le Parlement se prononce sur un amendement à la Constitution. Cet amendement devrait alors être approuvé par la majorité de la population, dans toutes les régions du pays.

Concrètement, cela veut dire que les Acadiens du Nouveau-Brunswick n'aurait pu faire enchâsser dans la Constitution ce[illegible]dienne la loi provinciale portant [illegible] l'égalité des communautés fran[illegible]phone et anglophone de la provi[illegible] sans que tous les citoyens de to[illegible] les régions du pays n'approu[illegible] ce changement constitutionnel.

Actuellement, toute modifi[illegible]tion constitutionnelle ne touc[illegible] qu'une province ne nécessite [illegible] l'approbation des parlements [illegible] Canada et de la province concer[illegible]

Les réformistes veulent [illegible] céder aux provinces la respons[illegible]lité en matière de culture. On [illegible] que les artistes francoph[illegible] comptent autant sur le gouve[illegible]ment fédéral que sur les provi[illegible] pour financer des projets cult[illegible]

Les propositions réfor-m[illegible] prévoient également le ca[illegible] exclusif des provinces dan[illegible] domaines des ressources natur[illegible] de la formation de la main-d'oe[illegible] de l'habitation, du tourisme [illegible] sports et des loisirs.

L'Aquilon : (403) 873-6605
Télécopieur : (403) 873-2159
C.P. 1325, Yellowknife NT X1A 2N9

Gestion scolaire à Iqaluit

Accord imminent du ministre

D'un jour à l'autre, le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation devrait signer la lettre sur son bureau qui accorde au Comité des parents francophones d'Iqaluit le statut de conseil scolaire.

Mme France Benoit, agente des politiques et de la planification du ministère, nous a confirmé la nouvelle le 18 octobre. Le matin même, Paul Landry, le président du comité de parents déclarait «Nous attendons encore des nouvelles du ministère et nous avons bon espoir d'obtenir une réponse positive».

La défaite électorale du ministre de l'Éducation Richard Nerysoo le 16 octobre ne l'empêche pas d'accorder aux parents francophones leur requête. Jusqu'à la convocation de la prochaîne législature début décembre, le ministre conserve ses pouvoirs.

Selon Paul Landry, l'hypothèse la plus vraisemblable serait que le comité de parents fonctionne comme conseil scolaire à compter de janvier 1996. Pour se préparer à cette éventualité, le 10 octobre en assemblée générale annuelle, le comité de parents s'est donné deux priorités pour l'année à venir, dont la gestion scolaire.

Paul Landry souligne qu'«en devenant un conseil scolaire, nous aurons comme parents un rôle encore plus important a jouer dans l'éducation de nos enfants». Les différentes facettes de ce rôle ainsi que la gestion scolaire feront donc l'objet de discussions et d'ateliers au Colloque territorial en éducation.

Le colloque se déroule les 1er, 2 et 3 décembre. Pour la première fois depuis ses débuts il y a cinq ans, il se tiendra à Iqaluit.

Les parents d'Iqaluit et les membres de la délégation de Yellowknife se pencheront sur le dossier de la gestion scolaire en compagnie de M. Jean-Pierre Dubé, de la Commission nationale des parents francophones. Mmes Marie-Claire Leblanc et Lise Picard aborderont la même question, sous l'angle du rôle du parent bénévole. L'animatrice Lise Paiement se joindra également aux parents pour discuter de francophonie et de culture canadienne-française.

À plus long terme, le comité des parents francophones d'Iqaluit (CPFI) veut élaborer en 1996 un plan triennal. «En septembre, nous avions 26 élèves inscrits au programme de français langue maternelle. Il y a un an, le nombre s'élevait à vingt. Le programme continue à se développer. Nous voulons nous donner une direction pour l'avenir» explique le président du CPFI. Le plan triennal sera mis au point en collaboration avec les parents, les enseignants et toutes les parties impliquées.

«Nous voulons répondre à un certain nombre de questions avec ce plan triennal. Le programme en français à Iqaluit va actuellement de la maternelle à la 7e année et il se donne à l'école Nakasuk. Allons-nous rajouter d'autres niveaux jusqu'à la neuvième ou la dixième année? Si nous avons un programme de niveau secondaire, allons-nous continuer à l'offrir à Nakasuk qui est une école primaire? Si nous devenons un conseil scolaire envisageons-nous de nous associer au conseil scolaire de Yellowknife pour devenir dans un an une commission scolaire francophone? C'est tout cela qu'il nous faut considérer» précise Paul Landry.

Le comité se compose également de Linda McDonald à la vice-présidence, d'Hélène Andrews à la trésorerie et de Gilles Verreault au secrétariat.

Agnès Billa

Agnès Billa/L'Aquilon

Stéphanie Boucher est retournée à Trois-Rivières après quelques mois de travail à la Fédération Franco-TéNoise et *L'Aquilon* durant l'été. L'équipe tient à la remercier pour ses créations graphiques pour le journal et ses maquettes pour le supplément Jeunes.

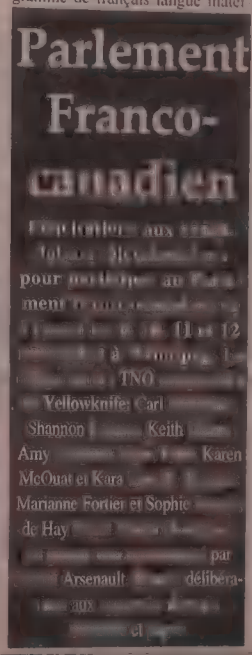

Loi sur l'éducation

Règlements à la loupe

Le comité des parents francophones d'Iqaluit, l'Association des parents francophones de Yellowknife, le Conseil scolaire francophone de Yellowknife et la Fédération Franco-TéNOise participeront aux consultations sur la réglementation relative à la Loi sur l'Éducation.

La nouvelle loi a été adoptée en juin dernier, au terme d'un débat marathon.

Au moment de son adoption, la loi ne recueillait toujours pas l'appui des organisations de parents francophones. Selon ces groupes, la loi n'est pas encore conforme à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Cet article consacre le droit des minorités linguistiques officielles à l'instruction dans leur langue maternelle.

En raison des inquiétudes de groupes divers (dont les parents francophones), le ministre Nerysoo a consenti à des consultations sur la réglementation et s'est engagé à ce que les réglements soient prêts dans un an, un temps record. Le ministre a assuré les parents francophones que les réglements feront la preuve que la Loi sur l'éducation respecte l'article 23. Si les parents en arrivaient à une conclusion contraire, il leur faudra décider s'ils réactiveront ou pas leur poursuite judiciaire contre le gouvernement territorial. L'article 23 a déjà fait l'objet de procès devenus des causes célèbres au Manitoba et en Alberta. Dans ces deux cas, les parents avaient obtenu gain de cause.

Agnès Billa

Services en français

Les francophones qui résident dans les Territoires du Nord-Ouest ou qui les visitent ont droit à un service en français dans plusieurs bureaux du Gouvernement du Canada ou du Gouvernement des T.N.-O.

Si vous croyez ce droit brimé La Fédération Franco-TéNOise est en mesure

- de vous informer à cet égard, ou
- de vous aider à déposer une plainte auprès de l'instance adéquate, ou
- de déposer cette plainte à votre place.

La Fédération Franco-TéNOise

Casier postal 1325
Yellowknife NT X1A 2N9
Téléphone 403-920-2919
Télécopieur 403-873-2158

Festin gastronomique français

Crudités Aioli
Cornichons
Viandes froides
Foie de volaille en pâté

Salade niçoise
Salade d'endives
Salade de riz au crabe
Salade jardinière en vinaigrette

Blanquette de veau
Lapin chasseur
Moules marinière
Ratatouille
Pois gourmands
Gratin dauphinois

Tarte aux truffes chocolatées
Crêpes Suzette
Croquembouche
Tarte Tatin

Fromages
Fruits en saison

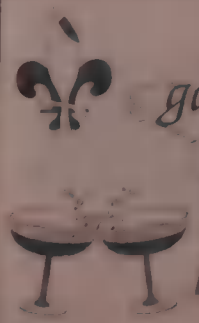

Festin gastronomique français et bal-musette

Venez fêter le 10e anniversaire de l'AFCY

Samedi le 4 novembre 1995
dès 18h30 pour le buffet
et 21h00 pour le spectacle
à l'hôtel Explorer

Buffet et spectacle : 35 $ avant le 28 octobre
ou 40 $ du 29 octobre au 2 novembre
Spectacle seulement : 10 $ ou 15 $ à la porte.
Commandité par NWT Air, le Consulat de France à Edmonton, The Explorer Hotel et la Fédération Franco-TéNOise.

Informations et réservations : 873-3292

EDITORIAL

Au service des T. N.-O.

Il y a matière à se réjouir de la défaite de certains députés et ministres dont la conduite personnelle a été répréhensible durant leur plus récent mandat.

Sans demander aux politiciens et aux politiciennes d'être des personnes au-delà de tout reproche, il faut tout de même que les gens qui se lancent dans l'arène publique ne se rendent pas coupables d'actes criminels et donnent plutôt l'exemple en matière de sobriété et de non-violence.

La défaite électorale de membres de l'Assemblée législative à qui l'électorat (ou du moins leurs adversaires) reprochaient d'être loin de leur circonscription me laisse plus perplexe.

Dans le cas de la région du Delta-Beaufort en particulier, il faut s'interroger sur les raisons pour lesquelles Fred Koe et Richard Nerysoo ont perdu la faveur populaire.

Après de longues carrières politiques, on peut penser que le temps a tout simplement fait son oeuvre. Les populations d'Inuvik et de Mackenzie Delta voulaient du changement, du sang neuf, des gens qu'elles côtoient. Tout à fait légitime, si tel est le cas.

Par contre, si l'on reproche à ces politiciens d'être sortis du rang et d'avoir pris de plus en plus de responsabilités au sein du gouvernement (au Cabinet ou au Comité du développement constitutionnel), on risque de freiner considérablement les vocations futures de nos leaders. Les députés ne doivent pas se détourner de leur base; ils ne doivent pas non plus être contraints à prêcher seulement pour leur paroisse.

La prochaine législature va se pencher sur des questions de partage est-ouest et sur des questions d'unité pour chacun des futurs territoires. Il faudra prendre en considération des questions et des intérêts dépassant la circonscription. De crainte d'être rappelés à l'ordre, espérons que les élus n'hésiteront pas à défendre avec les mêmes convictions les besoins particuliers de leur électorat et les dossiers qui touchent un ensemble plus vaste.

Agnès Billa

Les résultats en évidence

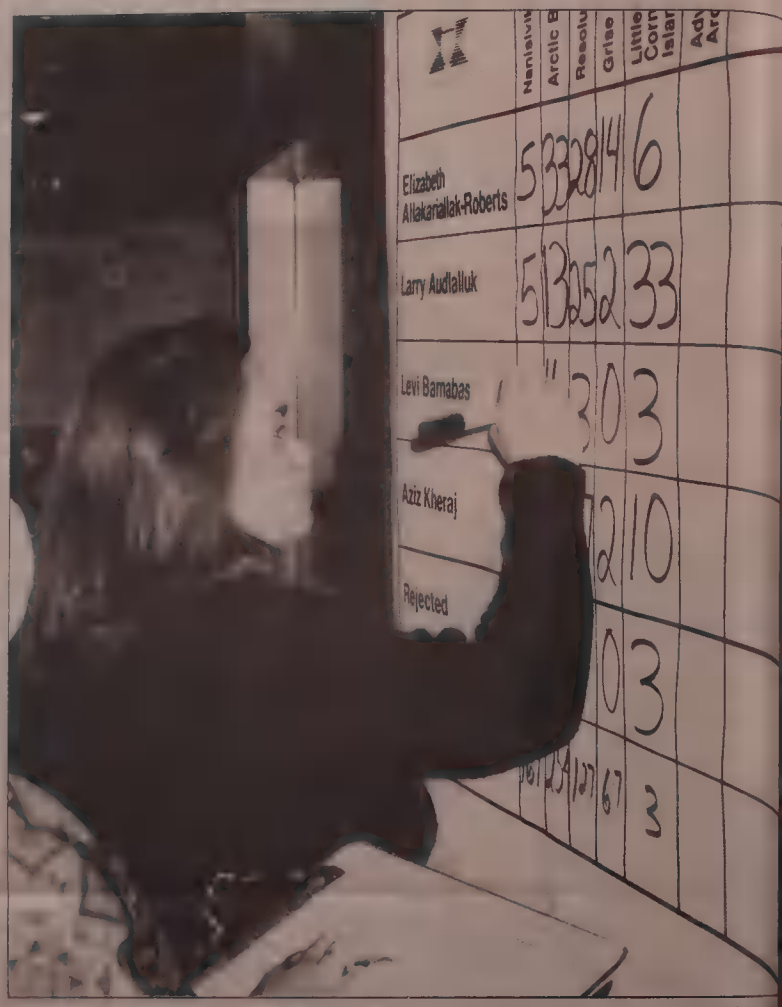

Alain Bessette/L'Aquilon

Le soir du 16 octobre, Tracy Desjarlais retranscrivait pour Élections TNO les résultats du scrutin au fur et à mesure que le dépouillement progressait, un bureau de scrutin à la fois. Les spectateurs assemblés au quartier général des élections à l'Assemblée législative se promenaient dans le hall d'un panneau d'affichage à l'autre, pour suivre de visu les mouvances du vote populaire.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Nom : _____

Adresse : _____

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF OPSCOM

Résultats par circonscription

[illegible]vik :	
[illegible] Thompson*	273
[illegible]on T. Love	238
[illegible] Mikortok	[illegible]
[illegible]mittuq :**	
[illegible] Evaloarjuk	308
[illegible] Sangoya	303
[illegible] Allooloo*	186
[illegible] Haulli	[illegible]
Baffin Central :	
[illegible]mas Emaraaz	294
[illegible]ie Toomaste	185
[illegible]ie Sowdloogipik	150
[illegible]ecee Akpahaluk	105
[illegible]ecee Karpik	89
[illegible]nie Panilon	73
[illegible]ecee Mik*e	60
[illegible]harlie Kalluk	11
Baffin South :	
[illegible] Arbookoo	256
Matthew Saveakjuk Jaw	162
Peter Kattuk	128
Walter Audla	98
Kenwayook Pudlat*	74
Akalayok Qavanau	50
Deh Cho :	
Samuel Gargan*	333
Joachim Bonnetrouge	189
Richard C. Lafferty	86
Hay River :	
Jane Groenewegen	696
Ron Courtoreille	654
George B. Morin	253
Mansell C. Grey	137
High Arctic :	
Levi Barnabas	135
Elizabeth Allakariallak-Robert	90
Aziz Kheraj	89
Larry Audlaluk	78
Inuvik :	
Floyd K. Roland	683
Fred E. Koe*	492
Iqaluit :	
Edward [illegible]	692
Mery Ekho-Walman	637
Gordon M[illegible]sh	[illegible]
Keewatin Central :	
John Todd*	[illegible]7
Joseph Kataajuk	201
Kitikmeot :	
Kelvin Ne*	792
Ernest N. Bernhardt	322
Kivalliviik :	
Kevin J. O'Brien	700
David Simailak	211
Silas Arngn'naaq*	140
David Aglukark	120
Sam Magalak	63
Joy Sulak	52
Mackenzie Delta :	
David Krutko	350
Richard Nerysoo*	218
Charles Furlong	[illegible]
Nahendeh :	
Jim Antoine*	[illegible]
Natilikmiot :	
John Ningark*	[illegible]
Umash Puqiqnaker	338
North Slave :	
Jane Rabesca	481
Violet Camsell-Blondin	177
Leon Lafferty	175
Henry Zoe*	158
Joseph Zoe	67
Isadore Zoe	47
Nunakput :	
Vince Steen	395
Eddie T. Dillon	240
Sahtu :	
Stephen Kakfwi*	745
George Cleary	426
Thebacha :	
J. Michael Miltenberger	607
K.A. Jeannie Marie-Jewell*	571
Sean Magecan	119
Allan Heron	96
Tu Nedhe :	
Don Morin*	368
Archie Catholique	110
Larry Beaard	58
Yellowknife Centre :**	
Jake Ootes	249
Arlene Haché	231
Dave Ramsay	209
Gary J. Boyd	[illegible]
Marie Coe	[illegible]
Roland Gosselin	139
Don Yarkowy	[illegible]
Yellowknife Frame Lake :	
Charles Dent*	[illegible]
Rob Roman	135
David McCann	122
Tom Pagonis	[illegible]
Yellowknife North :	
Roy Erasmus	686
Jim Evoy	334
Clem Paul	249
Wally Laroque	158
Donna Hunt	109
Sandy Holmes	56
Louis Leonardis	29
Yellowknife South :**	
Seamus Henry	972
Tony Whitford*	968
Kirky Marshall	399

* député sortant

** objet d'un recomptage judiciaire

Regina Pfeifer/L'Aquilon

[illegible] est Jake Ootes qui a finalement remporté une bataille serrée [illegible] l'opposant à Arlene Haché dans Yellowknife Centre. Seulement 18 [illegible]otes les séparent. Ce résultat est l'objet d'un recomptage judiciaire.

Regina Pfeifer/L'Aquilon

De leur petit cubicule près des tableaux affichant les résultats pour Yellowknife, Kevin Anderson de CJCD retransmettait en direct les résultats pour la population de Yellowknife et celle de Hay River.

Regina Pfeifer/L'Aquilon

C'est un Tony Whitford fatigué, mais souriant, qui s'est présenté au quartier général des élections en début de soirée. Malheureusement pour ce dernier, une bataille serrée a permis à Seamus Henry (en médaillon) de prendre la tête avec seulement 4 voix de majorité. Le résultat est l'objet d'un recomptage judiciaire.

EXPO-LIVRES

Juste avant Noël !

LIVRES
LIVRES
LIVRES
LIVRES

Grande sélection de livres, livres avec cassettes, disques compacts, cassettes audio et jeux éducatifs. Pour enfants et adultes!

À l'École Allain St-Cyr

5622, 51 A, Avenue (Tél.: 873-[illegible])

26 octobre de19h à 21h
27 octobre de 9h à 21h
et 28 octobre de 10h à 16h

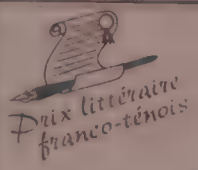

1995-1996

La *Fondation franco-ténoise* vous invite chaleureusement à participer à l'édition 1995-1996 du

Prix littéraire franco-ténois.

Critères de participation :

- habiter les Territoires du Nord-Ouest
- dépôt des œuvres le 31 janvier 1996
- présenter un texte dactylographié
- écrire en français
- consentir, le cas échéant, à dévoiler son identité à titre de lauréat-e
- compléter la fiche d'inscription.

Thème 1995-96

Au-delà du 60ième parallèle

Facteurs d'évaluation

- qualité générale de la langue
- originalité
- respect de la thématique
- valeur littéraire.

Bulletin d'inscription

Nom ou pseudonyme _____
Adresse _____
Téléphone _____

Tranche d'âge : 06-09 10-12 13-15 16-18 adulte (encerclez)

Genre-s : poésie nouvelle conte essai récit (encerclez)

Note : tout-e participant-e peut soumettre autant d'œuvres que souhaité, de tous les genres voulus.

Adressez votre bulletin d'inscription à :

Fondation franco-ténoise
Casier postal 1325, Yellowknife, NT X1A 2N9
Télécopieur : 403-873-2158

Offre d'emplois
Appels d'offres

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Construction d'une route d'hiver
- Trois

– Lakes - (Lac La Martre)
Route d'hiver, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage, édifice Highways, 4510, Av. Franklin), ou au surintendant de la région de North/South Slave, région de Fort Smith, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), au plus tard :

H, HEURE LOCALE, LE 31 OCTOBRE 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 17 octobre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field
Agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Don MacEachern
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7846

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Conseiller en protection de l'enfance
Ministère de la Santé et des Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 578 $ par année.
Réf. : 011-0369SFM-0003 **Date limite :** le 27 octobre 1995

Agent des systèmes d'information
Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu au 31 1997)
Le traitement initial est de 42 373 par année.
Réf. : 011-0372SFM-0003 **Date limite :** le 27 octobre 1995

Agent de projet sur les contaminants
Ministère de la Santé et Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 1997)
Le traitement initial est de 42 373 $ par année.
Réf. : 011-0359SFM-0003 **Date limite :** le 27 octobre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Agents de correction, niveau I (4 postes)
Ministère de la Justice — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 927 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf. : 041-0181RM-0003 **Date limite :** le 27 octobre 1995

Agent de développement Conseil scolaire communautaire
Commission scolaire de division de — **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'en décembre 1996)
Le traitement initial est de 45 200 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $.
Réf. : 041-0182MH-0003 **Date limite :** le 27 octobre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

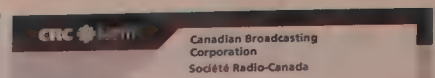

Canadian Broadcasting Corporation
Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada est à la recherche d'un ou d'une.

Réceptionniste / Standardiste

CBC North est à la recherche d'un ou d'une réceptionniste / standardiste. Il s'agit d'un poste à temps plein au bureau régional de Yellowknife.

Dans l'exercice de ses fonctions, le ou la titulaire du poste répondra au téléphone, accueillera les invités et le public, répondra aux demandes de renseignements généraux, préparera la correspondance courante, s'occupera du courrier électronique et autres tâches connexes.

Nous recherchons une personne ayant une expérience préalable du travail de bureau, démontrant d'excellentes capacités de communication et possédant une bonne connaissance de logiciels tels Word et WordPerfect. La capacité de communiquer en français et / ou en langue autochtone sera un atout.

Le salaire s'établit entre 20 625 $ et 26 498 $ plus une indemnité de localité isolée.

Pour soumettre votre candidature, veuillez envoyer votre curriculum vitae à: Michèle Martel, Agente des Ressources humaines, CBC North, CP 160, Yellowknife, T.N.O., X1A 2N2.

Bureau: (403) 669-3551
Télécopieur: (403) 669-3559

La date limite pour présenter une demande d'emploi est le 24 octobre 1995.

Radio-Canada s'engage à appliquer les principes de l'équité en matière d'emploi et de

OFFRE D'EMPLOI
RECHERCHISTE

Relevant du comité de travail sur le Centre Communautaire de Yellowknife, la-le recherchiste travaillera sous la gouverne des 3 associations francophones de Yellowknife et aura comme fonction principale d'élaborer un document approfondi de lobbying pour l'implantation du Centre Communautaire de Yellowknife.

Tâches :

- Produire un document définissant le Centre communautaire de Yellowknife et contenant :
  - -historique des francophones de Yellowknife;
  - description de la communauté francophone de Yellowknife actuelle et à venir et de ses besoins immédiats et futurs (projection sur 10 ans au moins);
  - -enjeux et dangers guettants la communauté francophone de Yellowknife au cours des 10 prochaines années (assimilation, perte d'identité culturelle, etc.);
  - -avantages à court et à long terme d'un centre communautaire pour la communauté francophone, anglophone et autochtone de Yellowknife;
  - -description des activités, services et installations de centre communautaire;
  - -examen de modes de gestion possibles;
  - -évaluations des coûts de construction et d'entretien annuels.
- Recenser toutes les sources possibles de financement du projet.
- Aviser les associations sur des stratégies de lobbying.

Qualifications requises :

- Très bonne connaissance de la communauté francophone de Yellowknife.
- Très bonne connaissance des organismes francophones.
- Excellente connaissance de la problématique des francophones en milieu minoritaire.
- Expérience dans la recherche et la rédaction de documents.
- Esprit de synthèse.
- Aptitudes en relations publiques
- Être bilingue.
- Grand sens de l'initiative et capacité de travailler sous pression.

Entrée en fonction : le 5 novembre 1995

Durée du contrat : du 5 novembre 1995 au 22 décembre 1995

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae (au plus tard le 27 octobre) à l'adresse suivante:

L'Association franco-culturelle de Yellowknife
C.P. 1586
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2P2
à l'attention de Mme Nicole Wallbridge

Au repos!

Alain Bessette/L'Aq

Lors de la soirée des élections à l'Assemblée législati la Société Radio-Canada avait sur les lieux une grai quantité de caméras. Pierre Lebel, se reposant en deux tournages, était en charge de la caméra mob destinée aux prises de vues des interviews avec personnalités présentes.

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovation à l'école Diamond Jenness - Phase deux

Les travaux comprennent des rénovations de la bibliothèque, des améliorations conformément au code : alarme d'incendie, système de sonorisation, réseau local, éclairage de sécurité, fontaines pour handicapés, et de petites rénovations au système de ventilation
– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au bureau régional des services, édifice de la Justice), téléphone (403) 874-2631 au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue), téléphone (403) 873-7662 au plus tard :

15 H, HEURE LOCALE, LE 7 NOVEMBRE 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 18 octobre 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-2631

Renseignements techniques : Peter Biggar, ing.
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-2187
ou
Stephen Cumming
Ferguson Simek Clark
Engineers & Architects
Téléphone : (403) 920-2882

Ailleurs dans la Francophonie

Enseignement par vidéo

Depuis septembre dernier, les Franco-Ontariens ont accès à la technologie du vidéo interactif dans plus de 26 sites d'enseignement dans les quatre coins de cette province. Les francophones de Cornwall, Elliot Lake, Hamilton, Hawkesbury, Hearst, Kapuskasing, New Liskeard, Ottawa, Penetanguishine, Sturgeon Falls, Timmins, Toronto, Welland et Windsor ont ainsi la possibilité de suivre des cours collégiaux et universitaires.

Une campagne qui fait du bruit

La campagne de promotion de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFAC) auprès des populations linguistiques majoritaires du Canada a été la cible de propos négatifs de la part des médias québécois et elle a aussi semé la bisbille entre la FCFAC et deux organisations de médias francophones hors Québec.

Certains journaux (membres de l'Association de la presse francophone (APF) ont publié des commentaires peu élogieux sur cette campagne de promotion. Deux de ces journaux ont même placé sur une même page la publicité et le commantaire négatif.

La décision de la FCFAC quelques temps plus tard de suspendre la publication de ses annonces promotionnelles dans les médias francophones hors Québec - journaux et radios - a ajouté à la controverse.

Selon la FCFAC, le public francophone hors Québec ne constitue pas le public cible de cette campagne et les prévisions budgétaires laissant entrevoir un déficit, cet organisme n'avait d'autre choix que de sabrer dans les secteurs périphériques de la campagne.

Bien ancrées

Les radios communautaires francophones hors Québec se sont récemment livrées à un sondage interne sur leur sources de revenus. Les chiffres recueillis démontrent que ces radios travaillent près de leurs auditeurs. En effet, plus de [illegible] pour cent de leurs revenus publicitaires proviennent de la publicité locale, c'est à dire la publicité des commerçants de leur ville ou village.

Les revenus publicitaires de ces radios constituent en moyenne 55 pour cent de leurs revenus totaux. Les autres sources de revenus sont les campagnes de levée de fonds (radiothon, loterie diverses, etc.) et les subventions.

Alain Bessette

Regina Pfeifer/L'Aquilon

Roy et Charles

Un nouveau visage représentera Yellowknife North à la suite des dernières élections. Roy Erasmus (ci-haut), avec près de 350 voix de majorité a facilement battu son plus proche rival, Jim Evoy. De son côté, Charles Dent (ci-contre), député sortant de Yellowknife Frame Lake, a recueilli près de 60 pour cent du vote, 310 votes de plus que Rob Roman qui a terminé deuxième.

Regina Pfeifer/L'Aquilon

Northwest Territories Ministère des transports
L'hon. John Todd

PRÉAVIS D'APPEL D'OFFRES

Reconstruction et pavage

Nivelage, drainage, fondation de gravier et traitement de surface d'une seule couche d'asphalte

Route de Yellowknife (N° 3), T.N.-O. du km 112,0 au km 134,5 (approximativement)

Le ministère des Transports désire faire part aux entrepreneurs de son intention de faire un appel d'offres pour le projet susmentionné au cours de l'hiver 1995-1996. Les entrepreneurs peuvent obtenir plus d'information à ce sujet en communiquant avec Rob McGowan, agent de projet, au (403) 920-8804. Une séance d'information aura lieu dans la semaine du 23 au 27 octobre, 1995.

L'appel d'offres doit être approuvé par l'Assemblée législative du GTNO.

Northwest Territories Ministère des transports
L'hon. John Todd

PRÉAVIS D'APPEL D'OFFRES

Reconstruction et pavage

Nivelage, drainage, fondation de gravier et traitement de surface d'une seule couche d'asphalte

Route de Yellowknife (N° 3), T.N.-O. du km 174,5 (approximativement) au km 189,0

Le ministère des Transports désire faire part aux entrepreneurs de son intention de faire un appel d'offres pour le projet susmentionné au cours de l'hiver 1995-1996. Les entrepreneurs peuvent obtenir plus d'information à ce sujet en communiquant avec Lorne Stevens, agent de projet, au (403) 873-7720.

L'appel d'offres doit être approuvé par l'Assemblée législative du GTNO.

Technicienne ou technicien en gestion du poisson

Pêches et Océans Canada

[redacted] du [redacted]

Relevant du gestionnaire de secteur, Est de l'Arctique, vous planifierez, mettrez en oeuvre et supervisérez des études sur le terrain et en laboratoire portant sur les poissons et les mammifères marins ainsi que sur leur habitat. Vous conseillerez et assisterez également les biologistes de l'habitat et du bureau régional de Gestion des pêches dans l'administration et la prestation de leurs programmes, en plus d'établir des relations avec des groupes d'utilisateurs et d'autres organismes territoriaux, provinciaux et fédéraux en ce qui concerne les programmes en coopération auxquels, d'ailleurs, vous participerez. Entre autres tâches, vous concevrez et mettrez en place le programme de sensibilisation à la conservation pour la région de l'Est de l'Arctique. Vous toucherez un salaire variant entre 41 285 $ et 50 232 $, sur une base annuelle, ainsi qu'une prime d'éloignement.

Pour accéder à ce poste temporaire, qui se termine le 31 mars 1996, vous devez avoir une formation technologique de niveau postsecondaire liée aux ressources ou un diplôme universitaire en sciences biologiques. Une connaissance de la biologie du poisson, de la limnologie et des rudiments de la statistique est exigée, tout comme une expérience liée à l'utilisation des techniques et de l'équipement servant à la collecte d'échantillons biologiques et limnologiques. Une expérience de travail en Arctique dans des conditions météorologiques exceptionnelles de même que la capacité d'utiliser du matériel de terrain et la connaissance des techniques de survie sont indispensables. Vous devriez également posséder de bonnes aptitudes pour l'informatique, la communication et la supervision.

La compétence en anglais est essentielle à ce poste.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae d'ici le 27 octobre 1995, en indiquant le numéro de référence S-95-61-R36498(W8F), à Florence Pelletier, Commission de la fonction publique du Canada, 9700, avenue Jasper, [illegible] 830, Edmonton (Alberta) T5J 4G3. Télécopieur : (403) 495-2098.

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature, nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.

This information is available in English.

Commission de la fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada

Canada

Northwest Territories Ministère des travaux publics et services
L'hon. Don Morin

APPEL D'OFFRES

Poste de remplissage de camion

Construction complète de type classique, avec l'équipement électrique et mécanique et une ligne de prise d'eau avec une pompe immergée. Ce poste de remplissage doit fournir la communauté en eau potable grâce au camion de transport d'eau

– Snare Lake, T.N.-O. –

Les soumissions doivent parvenir au commis aux contrats, du surintendant régional, Travaux publics et Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées de main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) [illegible]

[illegible] H, HEURE LOCALE, LE 3 NOVEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer des documents à l'adresse susmentionnée à partir du 16 octobre 1995.

Un [illegible] $ non remboursable est exigée pour obtenir les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis aux contrats, Gouvernement T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : K. Shounda, ingénieur, Gouvernement T.N.-O., Tél. : (403) [illegible]
Rick Gable, ingénieur, Reed Crowther, Tél. : (403) 873-6316

Alain Bessette/L'Aquilon

La soirée des élections : événement médiatique

Alain Bessette/L'Aq

Plusieurs citoyens et citoyennes de Yellowknife sont rendus quartier général des élections à l'Assemblée législative mais ces surtout les médias qui occupaient le plancher. Animateu analystes, journalistes, rédacteurs et techniciens ont fait de ce soirée un événement médiatique de grande envergure. Pend plus de quatre heures, ces artisans de l'information ont ren public les résultats en provenance des quatre coins des T.N.-O

EXPLOREZ DE NOUVELLES AVENUES SANS PERDRE VOTRE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT.

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

FLEXIBLES, SÛRES ET ENCORE PLUS AVANTAGEUSES POUR 1995.

Cette année, les Obligations d'épargne du Canada offrent des taux minimums garantis, des hausses de taux au besoin ainsi qu'une nouvelle option REER.

5 1/4 %	1re	ANNÉE
6 %	2e	ANNÉE
6 3/4 %	3e	ANNÉE

Vous pouvez acheter vos Obligations d'épargne du Canada à votre institution financière. Entièrement garanties par le gouvernement du Canada, elles peuvent être achetées pour aussi peu que 100 $. Les Obligations d'épargne du Canada, un placement qui vous permet d'investir dans ce qui est important pour vous.

TAUX MINIMUMS GARANTIS POUR TROIS ANS ET HAUSSES DE TAUX AU BESOIN

Les Obligations d'épargne du Canada de 1995 offrent des taux minimums garantis de 5 1/4 % la première année, 6 % la deuxième année et 6 3/4 % la troisième année. De plus, ces taux seront ajustés à la hausse au besoin. Vos obligations demeureront donc concurrentielles.

ENCAISSABLES EN TOUT TEMPS

Comme toujours, les Obligations d'épargne du Canada sont encaissables en tout temps; votre argent n'est donc jamais gelé.

MAINTENANT EN OPTION REER

Pour la première fois, vous pouvez acheter les Obligations d'épargne du Canada à titre de régime enregistré d'épargne-retraite sans qu'il vous soit nécessaire d'avoir un régime autogéré. Et il n'y a aucuns frais d'administration ni de frais dissimulés.

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

Canada

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DI

L'AQUILON

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 39, vendredi 27 octobre 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance 12 95

Merci Mme Dubé !

Karen Lajoie/L'Aquilon

Mme Jeanne Dubé de Fort Smith tout occupée à ses épices ne doutait pas il y a quelques années qu'un prix portant son nom serait attribué à un une bénévole pour sa contribution à la francophonie ténoise. À suivre le 4 novembre lors du banquet des dix ans de l'AFCY.

Capitale du Nunavut

Pas de vote

L'Association francophone d'Iqaluit demande au Premier ministre du Canada d'intervenir dans le débat sur la capitale du Nunavut.

Dans une lettre envoyée à Jean Chrétien le 12 octobre dernier, le président de l'AFI, Daniel Auger, lui demande de rappeler au ministre Irwin que la Commission d'établissement du Nunavut s'est prononcée sur la manière de choisir la capitale du Nunavut.

La CEN recommande spécifiquement «que n'ait lieu aucun référendum sur le choix de la capitale du Nunavut».

Malgré cette recommandation, le 29 septembre à Rankin Inlet, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien Ron Irwin a annoncé que le choix de la capitale sera déterminé par un vote de la population du futur territoire inuit. Le vote devrait se tenir d'ici la fin de l'année 1995.

La Commission d'établissement du Nunavut préférerait que le ministre Irwin prenne cette décision, au nom du gouvernement fédéral, comme ce fut le cas lors de la désignation de Yellowknife comme capitale des Territoires du Nord-Ouest.

L'Association francophone d'Iqaluit s'objecte aux propos de M. Irwin parce qu'ils témoignent de son intention de ne pas respecter la recommandation de la Commission.

La décision du ministre de passer outre à la recommandation 9-6 surprend d'autant plus l'AFI que la CEN a été mandatée par le gouvernement fédéral pour se pencher sur cette question de l'emplacement de la capitale afin d'indiquer à Ottawa la marche à suivre.

M. Auger souligne également que les travaux de la Commission ont coûté aux contribuables 15 millions de dollars et que «nous pen

Nunavut
Suite en page 2

Critique de l'Opposition officielle sur la politique linguistique

La politique favoriserait les anglophones du Québec

La députée fédérale de Rimouski-Témiscouata et porte-parole de l'Opposition officielle à propos de Patrimoine canadien, Mme Suzanne Tremblay, a dénoncé âprement en Chambre et en conférence de presse les gouvernements des provinces anglophones et le gouvernement fédéral dans le dossier des politiques linguistiques.

Selon Mme Tremblay, la façon dont les politiques sont appliquées «n'a pas freiné l'assimilation des francophones hors Québec et a conduit à la détérioration de la spécificité culturelle du Québec».

La députée du Bloc québécois affirme que «les ténors du gouvernement fédéral, Jean Chrétien en tête, ferment les yeux devant l'assimilation des francophones, leur appauvrissement et leur sous-scolarisation».

Selon les statistiques présentées par la députée bloquiste, la minorité anglophone du Québec serait nettement favorisée par la fonction publique fédérale par rapport aux minorités francophones et acadiennes. Ainsi, selon les chiffres fournis par le Bloc québécois, 52 pour cent des postes de la fonction publique fédérale au Québec sont désignés bilingues alors que la minorité anglophone ne représente que neuf pour cent de la population. Cette minorité a accès à 100 pour cent des services offerts. A titre de comparaison, seulement deux pour cent des postes sont désignés bilingues dans les T.N.-O. alors que la minorité francophone y représente trois pour cent de la population; seul 15 pour cent des services y sont offerts en français.

Mentionnons que ce pourcentage des services offerts ne constitue pas un chiffre réel mais reflète simplement une comparaison entre le niveau de service accessible dans les provinces anglophones et le niveau accessible au Québec (celui-ci étant établi arbitairement à 100 pour cent).

Le Bloc affirme également que huit provinces sur dix, toutes anglophones, contreviennent à l'article 23 de la Charte des droits et libertés en matière d'éducation de la mino

Bilinguisme
Suite en page 2

Tribulations d'une école française.
Lire en page 3

Éditorial: l'heure est aux valiums.
Lire en page 4

Les nymes en tout genre sont à l'honneur.
Lire en page 5

Le pays fait couler de l'encre.
Lire en page 5

La FCCF se retire de la FCFAC.
Voir en page 6

Archives/L'Aquilon

Relais gastronomique

Ce poulet dont la publicité vante la chair à la fois croustillante et moelleuse vaut-il le détour par Fort Resolution?
Un nouveau chapitre est peut-être sur le point de s'écrire, pour ce qui est du tourisme dans les T.N.-O. Combien d'étoiles pour cet établissement?

ÉCHOS des T.N.-O.

Réactions à l'étude de BHP

Les représentants des plusieurs groupes d'intérêt se sont rencontrés afin de discuter des impacts du projet de développement minier de la compagnie BHP Diamonds Inc. Cette rencontre a eu lieu du 9 au 13 octobre à Ndilo et réunissait organisations autochtones et écologistes.

Les représentants de ces groupes ont profité de l'occasion pour discuter de leurs objectifs organisationnels, de partage des ressources et de leurs préoccupations quant au projet et à son évaluation environnementale. Ces groupes avaient jusqu'au 23 octobre pour soumettre leurs réactions à l'étude d'impact environnemental de BHP.

L'un de ces groupes, la Coalition environnementale du Nord, a rendu public son mémoire à ce sujet. Selon la coalition, l'étude d'impact comprend quelques déficiences et omissions d'importance variable notamment en ce qui concerne les impacts biologiques, les effets cumulatifs, les impacts socio-économiques et les connaissances traditionnelles.

La Coalition note que même l'étude d'impact de BHP reconnait que tout le travail de recherche en matière environnementale et socio-économique doit se poursuivre. La coalition recommande donc que ces omissions et déficiences de l'étude soient rectifiées avant la tenue des audiences publiques sur le projet.

La coalition a aussi souligné que les données soumises par le gouvernement fédéral comportaient des lacunes.

Clinton au secours des caribous

La députée du Western Arctic, Ethel Blondin-Andrew, a reçu un appui de taille dans sa croisade contre le développement pétrolier et gazier dans le Refuge faunique national de l'Arctique en Alaska. En effet, le ministre des Affaires étrangères du Canada, André Ouellet, a annoncé à la Chambre des communes que le président américain Bill Clinton opposerait un veto à toute législation du Congrès américain autorisant le développement pétrolier dans des aires essentielles au développement du troupeau de caribous *Porcupine*, notamment leurs aires de mise bas.

Le Canada a mené une campagne de sensibilisation pour contrer l'adoption de cette législation pro-développement. Le ministre canadien des Affaires étrangères et celui de l'Environnement ont communiqué leurs inquiétudes à leurs homologues américains. De plus, la question avait été abordée avec le président Clinton lors de sa visite au Canada en février dernier.

Financement global

Les gouvernements fédéral et territoriaux du Yukon et des T.N.-O. se sont entendus au début du mois d'octobre sur le renouvellement pour quatre ans des accords de financement global des territoires. Les transferts fédéraux aux territoires aux termes de ces ententes constituent la principale source de recettes des gouvernements territoriaux.

Une caractéristique importante des nouveaux accords est l'incitation faite aux gouvernements territoriaux de promouvoir l'activité économique dans leur région. D'après la formule de financement global antérieure, lorsque la capacité financière d'un territoire augmente grâce à son expansion économique, son autonomie s'accroît et la subvention que lui verse le gouvernement fédéral diminue. Avec l'amendement actuel, la subvention du fédéral diminuera de 20 pour cent de moins qu'antérieurement ce qui devrait inciter les gouvernements territoriaux à promouvoir le développement économique.

La formule de financement des territoires tient compte à la fois de leurs besoins de dépenses et de leurs ressources financières. Selon cette formule de financement, le gouvernement des T.N.-O. recevra $875 millions (70% de ses revenus) alors que celui du Yukon recevra $290 millions (60% de ses revenus). Ces accords seront valides du 1er avril 1995 jusqu'au 1er avril 1999.

Chasse aux sorcières

Le Syndicat des travailleurs du Nord accuse la haute direction de la fonction publique territoriale de se livrer à une chasse aux sorcières dans leurs efforts d'identification de la source interne qui a rendu public un rapport critique de la performance de Don Morin, ministre responsable des services de combat des feux de forêts. Selon le syndicat, des menaces de congédiement auraient même été proférées contre des employés de ce service.

Scott Wiggs du Syndicat des travailleurs du Nord affirme que la personne qui a transmis cette information aux médias devrait plutôt recevoir une médaille pour avoir alerté le public sur la situation désastreuse (selon le rapport d'une firme indépendante) qui sévit dans ce service.

Alain Bessette

Nunavut

Suite de la une

sons qu'il serait très mal vu par les contribuables Canadiens que des fonds publics additionnels soient encore investis dans ce dossier».

En cas de référendum

Dans l'éventualité de la tenue d'un référendum sur le choix de la capitale, l'AFI exhorte le Premier ministre de rappeler aussi à son collègue ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

M. Irwin a en effet déclaré que le référendum se tiendrait en anglais et en inuktitut seulement. Selon le président de l'Association francophone d'Iqaluit, l'exclusion du français et de l'innuinaqtun «est pour nous totalement inadmissible».

En date du 23 octobre, l'AFI n'avait pas encore reçu du bureau du Premier ministre une réponse ou un accuse de réception.

L'intervention de l'association francophone aupres de Jean Chrétien s'inscrit dans un mouvement plus large lancé par le Comité pour la candidature d'Iqaluit.

Le comité est parrainé par la chambre de commerce locale et la municipalité travaille de concert avec cette coalition.

Déjà le 16 janvier dernier, l'Association francophone d'Iqaluit avait appuye aupres de la Commission d'établissement du Nunavut la candidature d'Iqaluit dans la course à la capitale. La diversité, le respect des différences et la cooperation etaient cités parmi les points forts de la candidature d'Iqaluit.

La Fédération Franco-TéNOise avait subséquemment endossé cette position.

M. Daniel Auger considère que les recommandations de la CEN à propos de la capitalepermettent assez facilement de conclure qu'Iqaluit est la ville à choisir, au plan des retombées économiques, de la création d'emplois et des infrastructures déjà existantes qui réduiraient les coûts d'établissement. C'est peut-être pour cela que le ministre Irwin préfère remettre la décision à la population.

Agnès Billa

Agnès Billa/L'Aquilon

Julie Bernier quitte Hay River début novembre. En compagnie de son mari David et leurs deux enfants, elle déménage à Saskatoon.Sincères remerciements à Julie pour son travail sans relâche pour les francophones au sud du Grand lac des Esclaves. Et beaucoup de succès dans ses projets futurs .

Bilinguisme

Suite de la une

rité linguistique. Ainsi, seulement un enfant admissible sur deux en Ontario, un sur cinq au Manitoba et un sur soixante en Saskatchewan va à l'école française.

Il s'agit pour Mme Tremblay et le Bloc québécois d'une preuve que la politique du bilinguisme ne s'applique qu'au Québec.

Mme Tremblay a réitéré l'appui du Bloc québécois aux communautés francophones et acadienne en rappelant «que notre parti a pris des engagements précis à leur égard et a entériné la proposition des Partenaires pour la souveraineté».

Âpre critique de la critique

La Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFAC) n'a pas tardé à reagir à ce noir tableau brossé par Mme Tremblay. La FCFAC qualifie cette critique d'«intervention maladroite» et de «propos destructeurs».

Pour Jacques Michaud, président de la FCFAC, les déclarations de la députée bloquiste sont « fausses et étroites d'esprit et démontrent le peu de respect qu'elle porte à nos acquis des vingt-cinq dernières années. En échange, elle ne propose aucun moyen tangible pour améliorer ce sort qu'elle juge si terrible».

«Le portrait qu'elle peint de nos communautés, ajoute le président de la FCFAC, est noir et laisse transparaître son ignorance, voir même son dégoût face à nos communautés».

À l'encontre de Mme Tremblay, la FCFAC estime que la politique de dualité linguistique a contribué au développement des communautés francophones hors Québec et a freiné le taux d'assimilation au pays.

La FCFAC rappelle qu'en 1971, avant l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, les statistiques nationales montraient que le taux d'assimilation était de 54,3 pour cent et prévoyaient un taux de 72,9 pour cent pour 1991. Or, contrairement à ces prévisions, un sondage effectué en 1991 identifiait le taux d'assimilation à 35,9 pour cent.

Fort des faits que révèlent ces chiffres, M. Michaud a cependant affirmé que la bataille n'est évidemment pas terminée.

La FCFAC a demandé le 19 octobre dernier la démotion de Mme Tremblay à titre de critique de l'Opposition officielle en ce qui concerne les affaires afférentes au Patrimoine canadien. Selon la FCFAC, Mme Tremblay «ne travaille pas à valoriser et à promouvoir la francophonie au Canada mais s'évertue à la dénigrer».

Pour la FCFAC, maintenir Mme Tremblay dans ses fonctions de critique en matière de francophonie canadienne reviendrait au même que de faire de ces propos la position officielle du Bloc québécois en matière de francophonie canadienne et «qu'il s'agit d'une rupture d'idées et d'actions vis-à-vis vos propres principes et ceux de votre parti à notre égard».

Après quelques jours d'attente, aucune réponse n'est parvenue du chef de l'Opposition officielle, Lucien Bouchard.

«Le silence de monsieur Bouchard en dit long sur la place que du Bloc québécois à notre égard», a conclu le président Jacques Michaud. Il est prémonitoire de la position des séparatistes advenant un OUI au référendum.»

La FCFAC précise que les communautés francophones et acadiennes du Canada ont une raison de s'inquiéter du projet de séparation puisqu'il constitue éventuellement la rupture de la francophonie canadienne. «Briser le Canada, c'est briser les liens entre les francophones du Canada» a souligné Jacques Michaud.

Alain Bessette

École Allain St-Cyr

Le projet de construire est ressucité

Il avait été question au début de l'année de la construction d'une école française à Yellowknife. Les fonds pour le projet semblaient ensuite s'être évaporés.

De nouveau, on en discute ... sérieusement et prudemment. «Le projet de construire une école pourrait se faire d'ici quatre à cinq ans. Le conseil scolaire est toujours intéressé à ce que les associations de la communauté [francophone NDLR] aient aussi leur place dans le nouveau bâtiment. La garderie Plein Soleil en particulier est un partenaire naturel de l'école» confirme Anne Bérubé, vice-présidente du Conseil scolaire francophone de Yellowknife (CSFY).

Depuis son ouverture en septembre 1989, l'école francaise de Yellowknife Allain St-Cyr est logée dans des classes portatives dont le nombre n'a pas cessé de croître. Les parents souhaitent maintenant que l'école soit logée, dans un avenir pas trop lointain, dans son propre bâtiment.

Les démarches à cet effet ont repris le 25 septembre alors que deux représentants du CSFY, Raymond Béliveau et Anne Bérubé, participaient à une rencontre du comité des installations de la commission scolaire de Yellowknife n° 1, dont Allain St-Cyr relève administrativement.

La commission scolaire et le conseil s'entendent pour dire que la préparation d'un énoncé des besoins constitue la première étape à franchir. «Avant d'approcher le ministère, nous devons préparer des projections sur la croissance de la clientèle, les besoins en installations (gymnase, laboratoire, etc), les sites disponibles et plusieurs autres questions» explique Mme Bérubé.

Le commissaire Terry Brooks, en poste depuis un an, représente Yellowknife n° 1 auprès du conseil scolaire francophone. Selon lui, une fois les besoins identifiés, il pourra se dérouler plusieurs scénarios. «Nous avons approché la Ville de Yellowknife pour voir si les lots désignés pour des fins institutionnelles dans le nouveau développement de Niven Lake pourraient servir à une école. Notre choix pourrait aussi s'arrêter sur un autre terrain, selon les possibilités».

Le commissaire évoque aussi l'impact des restrictions budgétaires sur le projet. «Nous savons que le ministère de l'Éducation a prévu des fonds pour une école française dans son plan d'immobilisations. Nous ne pouvons cependant pas prévoir ce qui va arriver en cas de coupures budgétaires». Quant à savoir le montant de la demande que Yellowknife n° 1 adressera au ministère pour la construction, M. Brooks juge la question prématurée. «L'évaluation des coûts se fera plus tard. Pour le moment, nous visons pour la fin décembre une première version de l'énoncé des besoins».

«Les gouvernements n'ont plus des fonds illimités, fait également remarquer Anne Bérubé. La nouvelle école Allain St-Cyr pourrait bien cohabiter avec une autre école dans un bâtiment commun. La commission scolaire a aussi besoin d'une nouvelle école primaire, pour le secteur anglais. Les deux projets se combineraient».

Cette éventualité inquiète certains parents pour l'homogénéité du programme de français; mais ce pourrait être la seule avenue pour que Allain St-Cyr sorte des classes portatives. Rien de définitif n'a été décidé à ce sujet. M. Brooks considère en effet que «la construction de deux édifices distincts sur un même terrain n'est pas exclue. C'est peut-être la cour de récréation que les deux écoles partageront. Il faut voir».

Agnès Billa

Centre communautaire

En attendant une école

Le projet d'un centre scolaire communautaire pour les francophones de Yellowknife se réalisera peut-être dans cinq ans, avec la construction d'une école neuve.

En attendant, les organismes francophones de Yellowknife se sont rencontrés le 2 octobre pour discuter d'un centre communautaire. Sans renoncer au centre scolaire communautaire, l'Association franco-culturelle de Yellowknife, la garderie Plein Soleil et l'Association des parents francophones de Yellowknife envisagent dans l'intérim cette option.

À Yellowknife, ces organismes et la Fédération Franco-TéNOise partagent déjà des bureaux dont ils sont locataires. Avec les coupures budgétaires, il importe de réduire les coûts d'opération, et au lieu de payer un loyer, les associations envisagent d'acheter un bâtiment, ou un terrain et de faire construire.

«Nous avons discuté d'un terrain que la Fédération avait repéré. Il s'y trouve un bâtiment qu'il serait plus économique de démolir pour construire du neuf, plutôt que de rénover» explique Danièle Bolduc, la présidente de l'AFCY. «Avant de décider quoi que ce soit, nous devons aussi nous entendre sur une formule d'achat. Y aura-t-il un propriétaire unique ou des copropriétaires?»

Depuis la réunion du 2 octobre, ce terrain en particulier a été offert à d'éventuels acheteurs par soumissions sous pli et, selon Daniel Lamoureux de la Fédération Franco-TéNOise, la FFT ne participera pas au processus «parce que, en ce moment, nous ne détenons pas ce mandat de nos membres. Il se présentera cependant d'autres occasions de ce genre».

Quant au comité pour un centre communautaire, il procède dans quelques jours à l'embauche d'un contractuel. «Cette personne aura deux mois pour préparer un document sur les pour et les contre du projet, les activités et les services au centre, sa gestion et ses coûts». La préparation du document permettra aussi de «condenser» les études de faisabilité réalisées il y a cinq ans pour un projet semblable. Pour ce qui est de l'expression des besoins de la population francophone locale, le comité pour un centre communautaire ne refera pas un sondage. Il consacrera plutôt ses efforts à dégager un plan d'action pour réaliser ce projet.

Agnès Billa

Transports Canada Aviation | Transport Canada Aviation

AVEZ-VOUS CE QU'IL FAUT ?

Être contrôleur(e) de la circulation aérienne n'est pas une mince affaire. En fait, c'est l'un des métiers les plus exigeants. Êtes-vous prêt(e) à relever le plus grand défi de votre vie ? Parfait.

Moins d'une personne sur mille possède les qualifications requises. Voici votre premier test :

- ☐ Êtes-vous prêt(e) à investir tous vos talents dans un programme de formation très rigoureux d'une durée de 4 ans ?
- ☐ Savez-vous prendre des décisions ?
- ☐ Aimez-vous les mathématiques ?
- ☐ Seriez-vous disposé(e) à travailler par rotation ?
- ☐ Avez-vous au moins 18 ans ?
- ☐ Avez-vous terminé avec succès vos études secondaires ou l'équivalent ?
- ☐ Êtes-vous citoyen(ne) canadien(ne) ou immigrant(e) reçu(e) ?
- ☐ Êtes-vous en bonne santé ?
- ☐ Possédez vous une vision excellente et une bonne perception des couleurs ?
- ☐ Entendez-vous bien et parlez-vous clairement ?

Si vous avez répondu OUI à TOUTES ces questions, toutes nos félicitations! Vous avez déjà franchi les premières étapes d'un long parcours. Alors, composez sans frais le numéro ci-dessous pour recevoir une trousse d'information ou pour soumettre votre candidature à l'une des carrières les plus valorisantes et exigeantes qui soient.

1-800-667-INFO

Transports Canada pratique une politique d'équité en matière d'emploi

Canada

Festin gastronomique français

Crudités Aïoli
Cornichons
Viandes froides
Foie de volaille en pâté

Salade niçoise
Salade d'endives
Salade de riz au crabe
Salade jardinière en vinaigrette

Blanquette de veau
Lapin chasseur
Moules marinière
Ratatouille
Pois gourmands
Gratin dauphinois

Tarte aux truffes chocolatées
Crêpes Suzette
Croquembouche
Tarte Tatin

Fromages
Fruits en saison

Venez fêter le 10e anniversaire de l'AFCY

Samedi le 4 novembre 1995
dès 18h30 pour le buffet
et 21h00 pour le spectacle
à l'hôtel Explorer

Buffet et spectacle : 35 $ avant le 28 octobre
ou 40 $ du 29 octobre au 2 novembre
Spectacle seulement : 10 $ ou 15 $ à la porte.
Commandité par NWT Air, le Consulat de France à Edmonton, The Explorer Hotel et la Fédération Franco-TéNOise.

Informations et réservations : 873-3292

ÉDITORIAL

Du sang-froid

Ces deux dernières semaines de campagne référendaire au Québec, il me semble que le temps s'est accéléré, en même temps que les choses se précipitaient partout au Canada.

Une telle fébrilité s'est emparée de la population, des média et des partisans des deux options (sans parler de leurs chefs) que l'on en vient à souhaiter la libération. Vivement le vote, le résultat et la fin des spéculations et de l'incertitude, en ce qui a trait au vote, en tous les cas.

Le lendemain du vote, en ce 31 octobre qui ne sera pas, j'espère, une mascarade trop grotesque, la réalité post-référendaire exigera de toutes les parties du sang-froid et de la modération. Le résultat, peu importe qui est favorisé par le vote, sera vraisemblablement très serré.

En aucun cas, cela ne devrait inciter le camp défait à contester les résultats. Il est trop tard pour revenir maintenant sur les règles du jeu et réclamer par exemple une victoire aux deux-tiers plutôt qu'à la majorité simple.

Le gouvernement qui a déposé à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi sur la Souveraineté a indéniablement établi seul les règles du jeu. Il a pu le faire parce qu'il a été dûment élu et parce qu'il détient une majorité parlementaire. C'est pour cela que le processus est démocratique.

Pour le camp qui remportera le référendum, il faudra aussi exercer beaucoup de diplomatie. Pour le camp du NON, la campagne référendaire 1995 a démontré pour la énième fois la folie de croire que ces questions de société distincte et de renouvellement du fédéralisme peuvent être écartées par lassitude et pour se consacrer à des choses plus pressantes, sans conséquences graves pour l'ensemble du pays.

Pour le camp du OUI, une victoire signifierait un exercice complexe de réconciliation avec plusieurs composantes de la société québécoise contemporaine, dont les allophones et au moins deux groupes autochtones (les Cris et les Inuit) qui n'ont pas l'intention de se laisser imposer un destin collectif qui, selon eux, empiètent sur leur droit à l'auto-détermination. Au-delà des manifestations tardives mais sincères d'attachement au Québec ou encore au-delà des OUI stratégiques, il va falloir une fois pour toutes s'atteler à la tâche de se donner un pays.

Agnès Bill

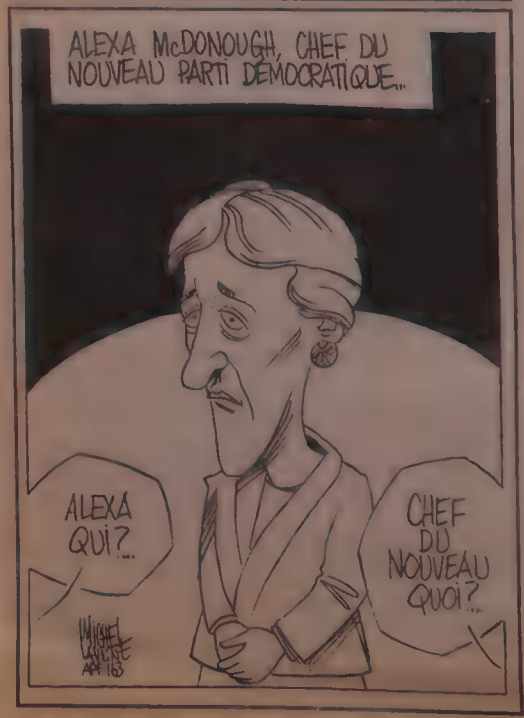

Les esprits s'échauffent

Agnès Billa/L'Aquilon

Après des avis d'expulsion, des bâtiments ont été barricadés dans le Woodyard le 16 octobre. Cela a déclenché une altercation et la GRC est intervenue dans ce pittoresque coin de Yellowknife. Gary Vaillancourt, un des occupants, leur donne sa version des faits. Des accusations de voies de fait ont été portés par la police contre le propriétaire Lou Rocher. Il comparaîtra le 21 novembre en cour territoriale.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opi-nion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone

OPSCOM

Fédération Canadienne des Journaux

Quand pensez–vous?

Est-ce une illusion ou les mots ...meaux» comme **quand**, **quant** qu'en, nous tendent-ils un beau ...ge? Je fais allusion, bien sûr, aux ...nonymes dont la forme vient du ..., homo «pareil» et onoma ...om». Il en existe deux types : les ...mophones, qui se prononcent de même façon (sans, cent, s'en) et homographes, qui ont la même ...ographe (le président, ils prési...nt). Pour se rappeler de ces mots ...savants, il suffit d'associer les ...ments phone et graphe à leur ...s, soit le son et l'écriture.

D'où viennent les homonymes? ...and ils ont la même orthographe, ...git le plus souvent de la forme ...njuguée d'un verbe et d'un nom. ...mparez une **tente** pour le cam... à je **tente** ma chance ou **l'af...ent** d'une rivière aux réfugiés qui **affluent**.

L'orthographe des mots **près** et **prêt**, de même prononciation, reflète l'évolution phonétique du français. L'adverbe **près** a pour origine l'adverbe latin presse «en serrant», tandis qu'un autre adverbe latin, praestus «tout près, sous la main», s'est éventuellement transformé en **prêt**.

L'apostrophe est une grande «fauteuse» d'homonymes. On l'emploie pour faire des élisions, c'est-à-dire ces apostrophes qui remplacent la voyelle finale de certains pronoms quand ils sont suivis d'un mot commençant par une voyelle ou un H muet. Autrement dit, la combinaison «je + étais» s'élide en «j'étais», tout comme «le + homme» devient «l'homme».

Les élisions causent de nombreuses fautes d'orthographe à l'école.

Les élèves qui écrivent au son confondent **ma–m'a, t'ont–ton, m'ont–mon, l'on–long, d'avantage–davantage.** Pour certains sons, il peut exister jusqu'à quatre orthographes différentes si on tient compte des accents et de l'élision. Pensez à **l'a, l'as, la, là**! Sur ce plan, le triste record d'erreurs appartient probablement aux six formes du son se. Comment ne pas hésiter entre je sais, il **sait**, il **s'est** fait mal, ses livres, ces livres. C'est trop? Par l'analyse grammaticale, qui permet de reconnaître les verbes (savoir, être) des pronoms (ses, pronom possessif et ces, pronom démonstratif).

La plupart des grammaires consacrent une section aux homonymes. Le superbe ouvrage scolaire Ma grammaire (Les éditions françaises, 1994) ne fait pas exception. Pour aller plus en profondeur, le guide Homophones. Mots et jumeaux (Hurtubise HMH, 1993) présente les homophones qui causent les erreurs d'orthographe les plus fréquentes, avec de nombreux exercices.

Quant à ma conclusion, elle vous permettra de distinguer entre **quant, quand** et **qu'en**. Si vous pouvez remplacer **quand** par **lorsque**, vous devez écrire quand avec un D final! (Cela pourrait vous éviter d'écrire un «Quand pensez-vous?» au lieu de «Qu'en pensez-vous?» sur une note de service et épargner l'amour propre d'un collègue). Quand il se termine par T, le mot **quant** est **toujours** suivi de la préposition à ou de ses variantes au et aux).

Annie Bourret, TPJ

Nom de...nymes!

Antonymes
Sens contraires ➤ chaud, froid
Synonymes
Sens voisins ➤ froid, glacial
Paronymes
Sens différents, orthographe presque pareille
➤ allusion (rappel), illusion (erreur)
Homonymes
Sens différents, orthographe ou son semblables
➤ m'ont, mon, mont; le couvent, elles couvent

Lettre à l'éditrice

Incontournable

Le Québec ne se séparera jamais du Ca... En effet, à moins d'un violent cata...me, il est plutôt improbable que le Québec ... au large de l'océan Atlantique.

Pourquoi les premiers ministres des ...nces anglophones s'énervent-ils alors? ...refusant de négocier un partenariat avec ...ventuel Québec souverain, ces messieurs montrent qu'ils ont oublié l'essentiel: ... beau et grand pays est constitué à la ... de deux peuples fondateurs. Sans la ...naissance du fait français au Canada et ...aractère distinct du Québec, le Canada ...plus le Canada. Il est vrai que d'autres ... ont contribué au développement de ..., mais seuls les francophones ont su ... de l'histoire vivre quotidiennement ...culture. Notre français n'est pas une ...station folklorique occasionnelle. Et ...nadoué l'Acadie, le nord de l'Ontario ...raines sauvages de l'Ouest? La saga ...nne est riche du fait français. Scrutez... carte de l'Amérique du Nord, et ...marquerez l'importance de la topo... française.

Et bien, sachez-le, messieurs Wells, McKenna et cie, l'avenir du français ... nous préoccupe. Êtes-vous vrai... à faire des efforts pour nous ... la fédération? Oui? Prouvez-le. ...quoi ces gestes et ces paroles de ... notre égard? Aussi, faudrait-il ac... petite province comme Terre-... de l'avenir du Québec, un état ... d'habitants? Peut-on blâmer ... de vouloir être souverain sur son ...

... les francophones d'ici, sommes ... devoir continuellement nous bat... de ce siècle, la population du ... comptait 50% de francophones. ...ment de l'époque a tout fait pour ... Est-ce cela la confédération, ... d'injustices? L'histoire est notre ...rde, et nous voulons un change... encore aujourd'hui, ce n'est même ... les communautés francophones ... qui bénéficient de la gestion sco... l'obtenir ne garantit rien: Roy ... le premier ministre de la Saskatchewan a menacé de retirer ce droit aux fransaskois, si le oui l'emportait. Cette attitude est déplorable car c'est une menace pour tous les Canadiens. Ce genre de discours symbolise l'intolérance du pouvoir.

Et quoi penser de ce même premier ministre qui affirme qu'au lendemain d'un oui, le Québec sera traité comme un pays étranger, tel la Corée. Dire cela, c'est renier l'histoire et la réalité. Les sociétés qui renient leur passé, compromettent leur futur. Le Québec fait partie intégrante de l'ensemble géo-politique nord-américain et ce pour toujours. Alors en refusant de négocier avec un Québec souverain, le Canada-anglais se tire lui-même une balle dans le pied.

Et en bout de ligne, qui paiera pour les intransigeances des politiciens: nous les contribuables canadiens. Car, qu'on le veuille ou non, on est tous dans le même bateau. Ce que nous désirons, c'est une reconnaissance formelle de l'apport des francophones dans ce pays. On veut plus qu'un bilinguisme de façade. Que le Canada soit un pays bilingue, et fier de l'être, cela comporte plusieurs avantages économiques. Cela aurait un impact sur le tourisme. Les entreprises étrangères, en sachant que tous les Canadiens appuient le bilinguisme, s'installeraient davantage ici. Dans un monde où on libéralise de plus en plus de marchés, [illegible] aspect n'est pas à négliger.

Par contre, ce qu'il faut se rappeler, c'est que peu importe le résultat du référendum, le Canada devra régler la question constitutionnelle. La santé de son économie [illegible] dépend. Car les anxiétés de la moitié d'une population ne disparaîtront pas le lendemain d'un non. Tout ce que nous sommes en train de faire sera [illegible] recommencer à l'an 2010, si l'on agit pas.

Le fait que près de la moitié des Québécois souhaitent le renouvellement du fédéralisme ne doit pas être pris à la légère. Alors, au lieu de jouer les bonhomme sept heures, les dirigeants de ce pays devraient gouverner avec clairvoyance. Attendons-nous le retour du FLQ pour agir?

Jean-Sylvain Brochu
Ponteix, Saskatchewan

L'unité dans la diversité

«Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est l'hiver,
mon jardin, ce n'est pas un jardin, c'est la plaine,
[illegible] chemin, ce n'est pas un chemin, c'est la neige.»

Mais, quel est mon pays? Qu'est-il pour moi, natif de la Saskatchewan, un canadien-français qui se dit «fransaskois» et qui est maintenant un franco-ontarien par adoption, un bilingue d'expression française d'abord, anglaise ensuite, pour qui le Québec seul n'est pas et ne saurait être sa patrie? «C'est l'hiver», bien sûr, mais pour moi, mon pays c'est aussi le printemps, l'été et l'automne. Pouquoi moins?

Quel est mon jardin? «C'est la plaine», oui, mais c'est aussi la mer et la montagne, la forêt et la toundra, le lac et le roc, tous composant 13 territoires dont 10 provinces, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et Nunavut. Pourquoi moins?

Et quel est mon chemin? «C'est la neige», c'est vrai, mais c'est aussi la pluie, [illegible] soleil et [illegible] vent, le ciel bleu et les nuages, les étoiles et les aurores boréales. Pourquoi moins?

«Mon refrain, ce n'est pas un refrain, mais rafale,
ma maison, ce n'est pas ma maison, c'est froidure,
ma chanson, ce n'est pas ma chanson, c'est ma vie.»

Mais quel est mon refrain? «Mais rafale», bien sûr, parce que Canadien d'expression française, je déplore à grands cris la surdité croissante de quelques compatriotes d'expression anglaise ainsi que l'intransigeance de certain(e)s souverainistes et séparatistes. Mais zéphir surtout, parce que je sens que la grande majorité de mes compatriotes de langue anglaise et française cherchent, même si c'est à tâtons, la compréhension et la bonne entente.

Quelle est ma maison? «C'est froidure», oui, parce qu'elle est occupée par deux conquérants qui, sans trop de respect pour ses premiers occupants, se disent les «co-fondateurs». Mais c'est chaleur aussi, car cette maison accueille les Indiens et les Inuit, ses habitants millénaires, de l'Atlantique au Pacifique, du 49e à l'Arctique; en plus elle est la maison d'adoption de milliers d'habitants, venant de partout dans le monde, qui ont choisi de vivre au Canada et qui ont convenu avec les co-fondateurs, il y a trente ans près, qu'il y aurait deux langues officielles dans une ambiance multi culturelle.

Et qu'elle est ma chanson? C'est le Canada. Ma chanson c'est le Canada et, «c'est ma vie». Ma chanson déferle dans la diversité ethnique, politique et religieuse, dans le pluralisme social, économique et culturel. Ma chanson roule vers sa destinée par deux voix : nos deux langues officielles, un peu comme le Canadien National et le Canadien Pacific, nos chemins de fer bien connus, chacun sur sa voie, deux rubans minces, mais puissants.

«Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est l'envers.»

«C'est l'envers», certainement, à en croire les mécontent(e)s qui semblent être les seul(e)s à se faire entendre depuis quelque temps. Mais, mon pays, c'est l'endroit, à en croire la majorité qui, elle, est très souvent silencieuse.

«Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est l'hiver, c'est pourquoi que je veux posséder mes hivers!»

Mon pays, le Canada, ce n'est pas une association d'indépendance, c'est une affirmation d'autonomies interdépendantes. Le renforcer, c'est la notre défi.

Mon pays, c'est une entente, une association fondée, non pas par deux, mais par trois peuples : les autochtones, les Canadien(ne)s d'expression française et anglaise. Et, ce sont les trois qui accueillent les personnes de l'extérieur qui choisissent de se joindre à <u>nous</u>.

Mon pays, c'est 28 millions de Canadien(ne)s vivant dans 13 territoires, travaillant consciemment à bâtir un pays fort et cohérent, tout en sachant que c'est un travail sans fin.

Mon pays, c'est un collier merveilleux, aussi fort que chacune de ses perles, aussi fragile que le fil qui les lie.

«Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est l'hiver»

C'est pourquoi que je veux posséder toutes mes saisons

«Ma chanson, ce n'est pas ma chanson[illegible] c'[illegible] ma prière

Laurent Isabelle, Ottawa

Le courrier des lecteurs de L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife NT X1A 2N9

Offre d'emplois
Appels d'offres

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Construction d'une route d'hiver - Trois ans

– Rae Lakes - Whati (Lac La Martre) Route d'hiver, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage, édifice Highways, 4510, Av. Franklin), ou au surintendant de la région de North/South Slave, région de Fort Smith, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 31 OCTOBRE 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 17 octobre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, Agente des finances, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Don MacEachern, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7846

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Psychologue de district

Ministère de la Santé et des Services sociaux — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 55 550 $ par année.
Réf. : 021-0102TM-0003 **Date limite :** le 3 novembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Commis administratif

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Hay River, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 31 509 $ par année.
Réf. : 021 0099-0003 **Date limite :** le 27 octobre 1995

Cuisinier de centre correctionnel

Ministère de la Justice — **Hay River, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 43 533 $ par année.
Réf. : 021-0101RTA-0003 **Date limite :** le 27 octobre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1366, HAY RIVER NT X0E 0R0. Télécopieur : (403) 874-6951.

Analyste du marché du travail

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Réf. : 011-0380BB-0003 **Date limite :** le 3 novembre 1995

Agent de classement des détenus

Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 44 076 $ par année. On exige la vérification du dossier criminel.
Réf. : 011-0381MDM-0003 **Date limite :** le 3 novembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétanat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 5e étage, C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu de Programme d'action positive les candidatures doivent clairement en établir leur admissibilité.*

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Creuser, charger, transporter et empiler 12 000 m³ de gravier

– Km 436, route 1, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au surintendant régional, Région North et South Slavey et de Fort Smith, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), ou au surintendant régional, Directeur des opérations maritimes, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh), avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 8 NOVEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres a l'une des adresses susmentionnées à partir du 25 octobre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Diana Field, agente des finances, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Rod Gunderson, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 695-2478 ou Fred Lamb, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovation à l'école Diamond Jenness - Phase deux

Les travaux comprennent des rénovations de la bibliothèque, des améliorations conformément au code : alarme d'incendie, système de sonorisation, réseau local, éclairage de sécurité, fontaines pour handicapés, et de petites rénovations au système de ventilation

– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au bureau régional des services, édifice de la Justice), téléphone (403) 874-2631 ou commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue), téléphone (403) 873-7662 au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 7 NOVEMBRE 1995.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 18 octobre 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-2631

Renseignements techniques : Peter Biggar, ing., Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-2187 ou Stephen Cumming, Ferguson Simek Clark, Engineers & Architects, Telephone : (403) 920-2882

La FCFA perd un membre

Chacun son chemin

Faisant face à des restrictions budgétaires, la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) a décidé au début du mois d'octobre de canaliser ses ressources financières et humaines sur des dossiers culturels et artistiques, de même que sur la constitution d'un réseau d'influence politique.

«Vous comprendrez sûrement que nous en soyons venus à la conclusion que nous ne disposions plus des ressources et du temps nécessaires pour œuvrer directement au sein de la FCFA du Canada» écrit la présidente denise truax, dans lettre qui confirme la de de la fédération culturell

Le directeur général d FCCF, Sylvio Boudreau, sure qu'il ne faut pas dans cette décision le s d'un quelconque mécon tement. La Fédération d'ailleurs poursuivre sa laboration avec la FCFA des dossiers d'importa pour la francophonie ca dienne.

La FCFA, porte-parole la francophonie canadien compte maintenant qu associations membres.

CRTC — AVIS PUBLIC — Canad

Avis public CRTC 1995-174. Dans l'avis public CRTC 1995-128 28 juillet 1995, le Conseil a amorcé un processus public d'établir des règles en matière d'accès applicables à toutes entreprises de distribution de radiodiffusion. Certaines des servations reçues lors de la première étape de l'instance soulevé la nécessité d'obtenir des renseignements à jour sur capacité de transmission actuelle et à venir des entreprises télédistribution en place. Ces renseignements qui doivent déposés **au plus tard le 15 novembre 1995** seront versés dossiers d'examen public du Conseil pour l'audience publique les règles en matière d'accès devant commencer le 5 février Les parties intéressées auront l'occasion d'examiner ces rens gnements complémentaires avant de soumettre leur deuxi série d'observations d'ici le **1er décembre 1995**. Le texte com de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'exam du CRTC au (819) 997-2429 et au bureau du CRTC à Vancou au (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commiss

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovation de l'édifice Lahm Ridge (Coin réservé à ECF)

Démolition, installation de nouvelles cloisons, relocalisation des meubles modulaires et des cloisonnettes et travaux électriques et mécaniques qui s'y rattachent

– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 3 NOVEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 26 octobre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Aucune caution n'est exigée pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Wayne Nesbitt, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8765 ou Jerry Jaud, Ferguson Simek Clark, Tél. : (403) 920-2882

Il y aura une rencontre avant appel d'offres pour les entrepreneurs, le lundi, 30 octobre 1995, à 13 h 30, au premier étage de l'édifice Lahm Ridge.

Ailleurs dans la Francophonie

Traduction

Le monde de l'édition internationale est dominé par la littérature anglaise. Le marché anglo-américain lui-même est replié sur lui, n'accordant qu'un maigre 3% de son marché à la littérature étrangère. Néanmoins, une nouvelle génération d'auteurs francophones perce le marché international et est traduite en plusieurs langues.

Parmi ces heureux auteurs figurent Marguerite Duras, Jean Rouaud, Françoise Sagan, Pierre Moulle, Bernard Clavel, Michel Tournier, Julien Green, Tabar Ben Jelloun et Didier Van Cauwelaert.

Visites au Québec

Deux associations provinciales de francophones ont dernièrement payé une petite visite aux Québécois. L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) s'est rendue à Montréal pour d'expliquer la portée de ses propres annonces (la Fédération des communautés francophones et acadiennes ayant aussi une campagne promotionnelle visant entre autres les Québécois) publiées dans trois quotidiens québécois. L'Association canadienne-française de l'Alberta tenait à rappeler les liens qui unissent la communauté franco-albertaine et la communauté québécoise, souhaitant que cette dernière choisisse de demeurer dans le Canada.

De son côté, la Société franco-manitobaine (SFM) participait au salon «Le monde des affaires 1995» de Montréal.

Elle y a fait la promotion d'une vidéocassette «Le Manitoba français : une francophonie au cœur de l'Amérique» qui présente les principales activités de la communauté franco-manitobaine dans les domaines des communications, de la culture, de l'éducation et de l'économie.

L'ARC sur Internet

L'Alliance des radios communautaires du Canada possède maintenant une adresse sur Internet: http://www.vli.ca/radio_Communautaire. Deux de leurs stations membres (CHOD et CKA) sont déjà sur l'Internet et s'adonnent à la recherche des informations et d'actualité.

Alain Bessette

Êtes-vous en santé?

Les Canadiens n'écoutent [illegible] de malheur. [illegible] En 1994, [illegible] pour cent [illegible] jugé leur [illegible] de [illegible] ou très [illegible] quart des [illegible] souffrent d'un [illegible] de [illegible] seulement 43 [illegible] cent [illegible] un poids conforme à la [illegible] La majorité des Canadiens [illegible] ont [illegible] inactifs durant [illegible] heure ou on [illegible] seul [illegible] indiqué [illegible] de [illegible] dont ils [illegible]

APJ

Nouveau nom.
Nouvelles couleurs.
Et un soutien renouvelé aux entrepreneurs canadiens.

À la **BDC**, nous amorçons un tournant qui nous permettra de mieux répondre aux besoins grandissants des PME qui œuvrent dans les secteurs d'affaires traditionnels et de la nouvelle économie.

Nous avons élargi notre gamme de services complémentaires de financement et de gestion-conseil que nous adaptons spécifiquement à votre entreprise.

L'an dernier seulement, nous avons financé des projets d'entreprises canadiennes pour plus d'un milliard de dollars et prodigué nos services de consultation et de formation à des milliers d'entrepreneurs canadiens. Et nous comptons en faire davantage cette année.

Nous [illegible] les embûches ne manquent pas sur la route du succès. Alors, si vous avez besoin d'aide, suivez l'exemple des nombreux entrepreneurs qui connaissent la réussite.

[illegible] aujourd'hui [illegible] 361-2126. Notre appui à votre entreprise est plus grand et plus diversifié [illegible]

NOUS FAISONS BANQUE À PART.™

Banque de développement du Canada

We also offer services in both official languages

En attendant le bal-musette

Voici quelques pas de danse qu'il vous est possible de pratiquer à la maison avant de venir au bal-musette du 4 novembre prochain, à Yellowknife.

1. La valse américaine

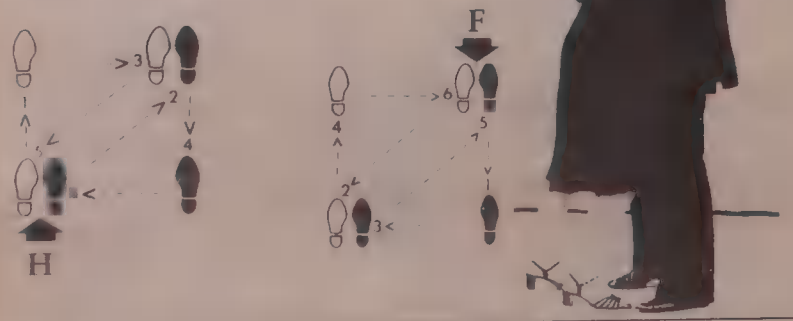

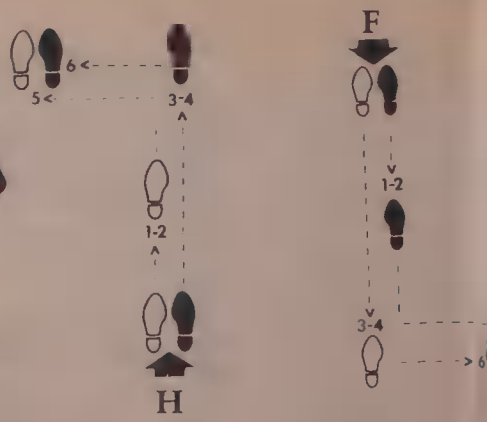

2. Le Fox-tr
Lent-lent-rapide-rap

Bons 10 ans à l'AFCY !

EXPLOREZ DE NOUVELLES AVENUES SANS PERDRE VOTRE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT.

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

FLEXIBLES, SÛRES ET ENCORE PLUS AVANTAGEUSES POUR 1995.

Cette année, les Obligations d'épargne du Canada offrent des taux minimums garantis, des hausses de taux au besoin ainsi qu'une nouvelle option REER.

Obligations à taux fixe		
5 1/4 %	1re	ANNÉE
6 %	2e	ANNÉE
6 3/4 %	3e	ANNÉE

Vous pouvez acheter vos Obligations d'épargne du Canada à votre institution financière. Entièrement garanties par le gouvernement du Canada, elles peuvent être achetées pour aussi peu que 100 $. Les Obligations d'épargne du Canada, un placement qui vous permet d'investir dans ce qui est important pour vous.

TAUX MINIMUMS GARANTIS POUR TROIS ANS ET HAUSSES DE TAUX AU BESOIN

Les Obligations d'épargne du Canada de 199 offrent des taux minimums garantis de 5 1/4 la première année, 6 % la deuxième année et 6 3/4 la troisième année. De plus, ces taux seront ajustés la hausse au besoin. Vos obligations demeurero donc concurrentielle

ENCAISSABLES EN TOUT TEMP

Comme toujours, les Obligations d'épargn du Canada sont encaissables en tout temp votre argent n'est donc jamais g

MAINTENANT EN OPTION REE

Pour la première fois, vous pouvez ach les Obligations d'épargne du Canada à titre régime enregistré d'épargne-retraite sans qu'il soit nécessaire d'avoir un régime autogéré. Et il n aucuns frais d'administration ni de frais dissimu

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA. ACHETEZ LES ... NOVEMBRE

Canada

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES D

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 40, vendredi 3 novembre 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance 12 95

Appel à l'unité

Agnès Billa/L'Aquilon

[illegible] octobre, Yellowknife tenait aussi [illegible] manifestation pour l'unité nationale. Sur l'estrade: [illegible]rent Morin, porte-parole des francophones, Garth Wallbridge, de la Nation métis, la députée [illegible]rale de l'Arctique de l'Ouest Ethel Blondin-Andrew et la première ministre Nellie Cournoyea.

Référendum au Québec

Le NON l'emporte de justesse

«Nous sommes contents que le NON ait remporté le référendum. Cela nous rassure» confirme Daniel Cuerrier, président de la Fédération Franco-TéNOise.

«Maintenant, il est important que soient respectés les engagements pris auprès des Québécois, pour un changement.»

Lors d'une télé-conférence le 29 octobre, les membres de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (dont fait partie la FFT) se sont d'ailleurs dits prêts à intervenir auprès d'Ottawa pour que le gouvernement Chrétien tienne ses promesses.

M. Cuerrier reconnaît que les engagements du camp du NON ne sont pas forcément clairs. «On peut [illegible] moins retenir deux choses. Le Québec constitue une société distincte et il va falloir le reconnaître. (...) Cela peut signifier, par exemple, que l'on accordera à diverses régions des pouvoirs différents. D'autre part, M. Chrétien s'est [illegible]gagé à ce que la dualité linguistique du Canada demeure. (...) Malheureusement, dès le lendemain du référendum, on a pu constater, déjà, [illegible] recul face à ces engagements».

Parmi les formules évoquées, le renouvellement du fédéralisme pourrait signifier que des domaines comme la culture et les communications soient de compétence provinciale ou territoriale exclusive.

Réaction FFT
Suite en page 2

Les francophones de l'extérieur du Québec réagissent favorablement

Soupir de soulagement

[illegible]l'est comme à l'ouest du pays, les communautés francophones et acadiennes ont poussé un soupir de soulagement au lendemain de la victoire du [illegible]mp du NON au référendum québécois.

[illegible] le OUI avait passé, on serait [illegible]risé ce matin» estime le prési[illegible] de la Société Saint-Thomas [illegible]quin de l'Île-du-Prince-[illegible]ard, M. Robert Arsenault. S'il [illegible]heureux du dénouement du ré[illegible], il évite de se réjouir trop [illegible] «Nous avons acheté un peu de [illegible]s avec le NON». Il estime que [illegible]sultat du vote annonce de pro[illegible]s changements à l'intérieur de [illegible]ciété canadienne.

[illegible] le gouvernement fédéral dé[illegible] d'entreprendre une nouvelle [illegible] de négociations constitution[illegible]s avec le Québec, M. Arsenault [illegible] que les communautés fran[illegible]ones et acadiennes devraient [illegible]rofiter pour faire reconnaître dans la Constitution, l'existence d'une francophonie canadienne : «On est là depuis le Régime français, il faut reconnaître ça».

L'éventuelle décentralisation des pouvoirs en faveur des provinces, est une autre raison qui milite en faveur de la présence des Franco-Canadiens [illegible] la table constitutionnelle. «Il faut que le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral ne soit pas anéanti, autrement, [illegible] est foutu!».

À Terre-Neuve, [illegible] pousse aussi un soupir de soulagement. On craint maintenant une décentralisation des pouvoirs fédéraux en faveur des provinces. «Il faut faire attention si on donne trop de pouvoirs [illegible] provinces» dit la directrice générale de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, Hélène Davis. «Nous ne sommes pas d'accord avec la version de la décentralisation de Preston Manning». Elle croit donc qu'il est «essentiel» que les francophones soient à [illegible] table lors des futures négociations constitutionnelles avec le Québec.

Les francophones de Terre-Neuve craignaient d'être isolés du reste de la francophonie canadienne advenant une victoire du OUI. Leur fenêtre sur le monde passe exclusivement par Radio-Canada Montréal puisqu'ils [illegible] captent toujours pas [illegible] signal de la station [illegible] Moncton. On [illegible] demandait si un OUI n'allait pas remettre en question la volonté de Radio-Canada de desservir les Franco-Terre-Neuviens. «Le NON nous assure le minimum de ressources, ce qui va [illegible] permettre de lutter», selon Mme Davis.

La présidente de [illegible] Société des Acadiens et des Acadiennes, Lise Ouellette, favorise une ronde de négociations exclusivement consacrée au Québec. «Il faut [illegible] tout prix régler la question de la reconnaissance du Québec comme société

Réactions canadiennes
Suite en page 2

Un OUI tenace

Même en arrière-scène, on la remarque cette pancarte du OUI perdue dans une marée de Canadiens et de Québécois déferlant dans les rues de Montréal pour y manifester leur attachement au Québec, vendredi le 27 octobre dernier, à quelques jours du référendum sur [illegible] souveraineté.

Aux urnes pour le choix de la capitale du Nunavut.
Lire en page 3

Éditorial: Pas de recette éprouvée pour le pays.
Lire en page 4

Pierre Pigeon: du plaisir de lire [illegible] l'écriture.
Lire en page 5

Gestion scolaire: débat sur le droit aux réparations.
Lire en page 7

Réaction matinale du GTNO au référendum québécois.
Lire en page 8

ÉCHOS des T.N.-O.

École exemplaire

L'école secondaire Qitiqliq d'Arviat fera partie des 21 écoles du pays qui seront l'objet d'une étude sur les écoles exemplaires menée par l'Association canadienne d'éducation.

Cette école se distingue car son existence repose sur un effort concerté de la communauté pour établir un programme complet d'éducation secondaire, afin d'éviter que les jeunes de la communauté n'aient à s'exiler hors du village pour compléter leur secondaire. L'école est aussi remarquable en raison des efforts déployés afin de concilier les pratiques d'enseignement inuit et celles en vigueur ailleurs au Canada.

Contestation à Fort Smith

Le directeur général des élections a demandé à la Gendarmerie royale du Canada d'enquêter sur de présumées irrégularités commises à Fort Smith lors de la récente élection territoriale.

Tant la candidate défaite, Jeannie Marie-Jewell que le chef Jerry Paulette de la première Nation de Salt River ont émis des doutes quant à certaines procédures utilisées lors de cette élection. Le chef Paulette et son conseil ont entrepris des consultations auprès d'experts légaux de façon à savoir s'il serait possible en vertu de la Loi électorale de faire déclarer cette élection illégale et nulle.

Iqaluit «contaminée»

La commission polaire canadienne a désigné la ville d'Iqaluit comme communauté hôtesse pour la prochaine conférence sur les contaminants dans le Nord.

Cette conférence qui aura lieu en octobre 1996 réunira plusieurs spécialistes environnementaux et des représentants des diverses régions du pays. Ils feront le point sur l'état des recherches, le contrôle des substances et le développement des politiques relatives aux contaminants.

Supplément du revenu

Dès le 11 novembre prochain, le programme de prestation d'aide sociale sera modifié. Ce programme sera désormais transformé en un programme de supplément du revenu.

Au lieu de simplement recevoir un chèque d'aide sociale, les bénéfiaires exploreront de nouvelles avenues dont la participation à des activités éducationnelles, de la formation et de l'apprentissage.

Ainsi, les prestataires peuvent recevoir 200 $ mensuellement pour participer à différents projets. De plus, ils peuvent gagner jusqu'à 190 $ (au lieu de 100 $) mensuellement avant que ne soit retranché un montant de leur allocation mensuelle.

D'autres modifications sont apportées au programme afin d'en accroître l'efficacité. L'objectif est de permettre aux bénéficiaires de se sortir du cycle de l'aide sociale perpétuelle et de retourner au travail.

Évaluation environnementale

Le Comité d'évaluation environnementale de la mine de diamants de BHP a reçu 26 mémoires du gouvernement et du public. Le comité procédera à l'étude de ces mémoires avant d'entreprendre des audiences publiques sur l'Étude d'évaluation environnementale de ce projet minier.

Le comité a déjà identifié les communautés où devraient se tenir des audiences publiques. Il s'agit de Coppermine, Snare Lake, Rae Lake, Wha Ti, Rae-Edzo, Lutsel K'e et Dettah. Une session d'information générale et technique aura lieu à Yellowknife.

Alain Bessette

Joël Tremblay/L'Aquilo

Réaction FFT

Suite de la une

«Le Québec pourrait se réjouir d'une telle formule. Pour les minorités autochtones et francophones ailleurs au Canada, cela comporte plus de risques. Il faudrait établir des paramètres. L'idée de normes nationales n'est pas irréaliste» commente M. Cuerrier.

En son nom propre, Daniel Cuerrier, un Québécois d'origine qui vit à Iqaluit depuis huit ans, souhaite que les Francophones à travers le pays s'impliquent activement dans les discussions à venir «pour faire comprendre à nos concitoyens anglophones le fait français et son importance».

L'importance que les Francophones s'expriment découle d'une autre conviction personelle du président de la Fédération Franco-TéNOise.

«Une conférence constitutionnelle conduirait simplement à une autre impasse. Nous sommes dans un cul-de-sac. Plutôt que de confier aux politiciens cette question, il faut trouver une autre façon de faire. Il faut réunir des représentants politiques pour en arriver à des propositions différentes de changements. On pourrait demander ensuite à toute la population de se prononcer».

À l'heure actuelle, les résultats et les conséquences du référendum québécois sur la souveraineté ne figurent pas à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de la FFT, qui se tient les 4 et 5 novembre à Yellowknife.

Agnès

Réactions canadiennes

Suite de la une

distincte». Heureuse des résultats, elle est convaincue que les communautés francophones peuvent jouer un rôle important dans cette reconnaissance du Québec. «Il nous appartient de travailler très fort à ce que nos gouvernements acceptent la société distincte».

Contrairement aux francophones des autres provinces, les Acadiens du Nouveau-Brunswick ne sont pas trop inquiets de la décentralisation des pouvoirs en faveur des provinces, pour la simple et bonne raison que la province est officiellement bilingue. Ce qu'on craint surtout, c'est le projet d'union des provinces maritimes, qui mijote dans l'air depuis des années : «On serait aussi perdant que si le Québec quittait le Canada».

En Ontario, le président de l'Association canadienne-française de l'Ontario estime que les Québécois ont exprimé «la volonté ferme» d'obtenir des changements au sein du Canada. De plus, M. Lalonde pense que la période référendaire a permis aux Canadiens «de mieux comprendre les doléances du Québec» et de renouveler son engagement envers la dualité linguistique.

«C'est une dernière chance pour le Canada de négocier» affirme le président de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, M. Denis Magnan. Il estime aussi que les communautés francophones et acadiennes devraient être à la table de négociation.

Pour sa part, la présidente de la Société franco-manitobaine, Mme Pat Courcelles ne souhaite pas la reprise des discussions constitutionnelles mais penche plutôt pour la signature d'ententes administratives avec le Québec.

Le président de la Fédération des communautés francophones et acadiennes, Jacques Michaud, est «soulagé du vote et de voir que le Québec a choisi de demeurer au foyer de la francophonie au Canada».

Il constate «l'ampleur du défi qui attend les Canadiens et quant à le vote de «cri d'alarme des Québécois» à l'endroit des gouvernements. Si Ottawa négocie avec le Québec, il tient à ce que sa fédération soit présente autour de la table de façon à défendre les droits des minorités francophones.

Agnès Billa/L'A

Les résidants de huit communautés des TNO vont avoir de nouveau l'occasion de se pencher sur le projet de la compagnie BHP qui veut exploiter dans la région de Lac de Gras une mine de diamants. Les audiences publiques se tiendront à des dates à confirmer dans les semaines à venir.

Capitale du Nunavut

Aux urnes le 11 décembre

Le choix de la capitale du Nunavut fera l'objet d'un scrutin public le 11 décembre. Formellement, la décision finale reviendra tout de même au cabinet fédéral.

Pour prendre une décision conforme aux voeux des résidants, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien Ron Irwin, la première ministre des TNO Nellie Cournoyea et le président de Nunavut Tunngavik Incorporated Jose Kusugak jugent important de connaître la préférence de la population.

Les trois collectivités en lice - Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet - ont jusqu'au 9 novembre pour confirmer, par résolution de leur conseil municipal, leur candidature.

Selon le nombre de collectivités dans la course, le libellé du bulletin de vote se lira comme suit: «Laquelle des trois [ou deux] localités suivantes souhaitez-vous comme capitale du Nunavut?» (Ne faire qu'un choix).

Si les résidants doivent choisir parmi trois collectivités, il se tiendra un deuxième tour de scrutin; sinon, le choix se fera par une majorité simple de 50% plus un.

Par souci d'économie, le scrutin public se déroulera en même temps que les élections municipales. Dans les collectivités où une élection n'était pas prévue (c'est le cas notamment d'Iqaluit), des bureaux de scrutin seront ouverts pour le choix de la capitale.

Toujours pour réduire les coûts, le directeur général du scrutin procèdera pas à une énumération. Le personnel électoral procèdera plutôt à une révision de la liste électorale dressée pour l'élection territoriale du 16 octobre dernier.

La consultation sur le choix de la capitale devrait coûter 154 000 $; il faudrait compter 88 000 $ additionels en cas d'un deuxième tour de scrutin. Le gouvernement fédéral paiera la facture, y compris une somme maximale de 10 000 $ par municipalité pour la distribution de renseignements relatifs au choix de la capitale.

Le directeur du scrutin David M. Hamilton a confirmé en conférence de presse le 31 octobre que les formulaires et la trousse de renseignements concernant le scrutin seront disponibles en inuktitut, en innuinnaqtun, en français et en anglais.

L'information diffusée par le directeur général du scrutin ne portera pas seulement sur les modalités du vote; elle expliquera également les responsabilités qui incombent à une capitale. La trousse comprendra aussi une fiche pour chaque collectivité candidate à poste.

Les résultats du scrutin devraient être connus les 16 ou 18 décembre, le temps d'acheminer toutes les boîtes de scrutin en un lieu central (pas encore déterminé) et de procéder au dépouillement des votes.

Seuls les résultats à l'échelle du Nunavut seront rendus publics. Le décompte ne se fera pas par collectivité ni par région (soit le Baffin, le Keewatin et le Kitikmeot). Les organisations responsables du scrutin ont opté pour cette méthode pour minimiser les dissensions.

Pour se qualifier comme électeur, il faut être citoyen canadien, âgé de 18 ans avant la journée du vote, et résider dans le futur territoire du Nunavut depuis le 11 décembre 1994. La suggestion d'accorder le droit de vote à compter de 16 ans n'a pas été retenue. Environ 11 000 personnes pourront prendre part au scrutin public du 11 décembre.

Agnès Billa

Assemblée annuelle de la FFT

L'heure est à l'entente

Le ministère fédéral du Patrimoine canadien et la Fédération Franco-TéNOise en sont venus à une entente de financement, après un an de discussions et de négociations.

La signature de l'entente sera annoncée le 4 novembre 1995, à Yellowknife, dans le cadre de la rencontre annuelle des membres de la FFT. La députée de l'Arctique de l'Ouest, Ethel Blondin-Andrew, y représentera le ministre Michel Dupuy.

L'entente en question lie le Gouvernement du Canada et la collectivité francophone des TNO (représentée par la FFT). D'une durée de quatre ans, cette entente Canada-communauté porte sur «le financement des programmes et du fonctionnement des organismes francophones ainsi que les projets de développement communautaire». Le montant exact de l'entente sera dévoilé le 4 novembre.

Le président de la Fédération Franco-TéNOise Daniel Cuerrier qualifie l'entente de «grand acquis». «Notre communauté pourra exercer son autonomie» a-t-il ajouté. Quant à la période que couvre l'entente, elle est «très avantageuse pour ce qui est de la planification de notre développement». L'entente prendra fin en 1999, alors que le territoire du Nunavut sera officiellement instauré.

Le 26 octobre dernier, Patrimoine canadien annonçait la signature d'une entente du même type avec la communauté francophone de Terre-Neuve et du Labrador. L'entente prévoit sur quatre ans le versement de 2 971 656 $.

Selon le ministre Dupuy, la conclusion de telles ententes témoigne de «l'engagement ferme et indéfectible du gouvernement fédéral en vue de l'épanouissement (...) des collectivités francophones du pays».

Agnès Billa

Éric Deschênes/L'Aquilon

Les jeunes Inuit insouciants sont à l'aube d'une ère nouvelle. Le 11 décembre prochain, les électeurs du Nunavut choisiront le site de la future capitale du territoire.

Premiers pas

Un nouveau venu ou une nouvelle venue dans la famille ? N'hésitez-pas à demander la trousse «Premiers pas» pour votre petit francophone!

920-2919

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
en collaboration avec la Fédération Franco-TéNOise
met à la disposition des francophones du Canada
un

service centralisé d'information

Pour y accéder
et obtenir documentation et référence en français
composez (sans frais) le

1-800-661-0884

24 heures sur 24

Ce service est rendu possible grâce à l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest

Northwest Territories Education, Culture and Employment

La Fédération Franco-TéNOise

Northwest Territories

Proclamation

À TOUS LES CITOYENS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

En vertu du pouvoir dont je suis investie, par la présente, je convoque la Treizième Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, pour la marche des affaires, à 13 h 30, le mercredi vingt-deux novembre 1995, dans l'édifice de l'Assemblée législative à Yellowknife.

Tous les députés de ladite Assemblée législative sont priés de prendre note de cette convocation et de se réunir en conséquence.

Fait sous ma signature et le sceau des Territoires du Nord-Ouest à Yellowknife, ce vingt-sixième jour d'octobre 1995, quarante-quatrième année du règne de sa Majesté.

Helen Maksagak

Helen Maksagak
La Commissaire des Territoires du Nord-Ouest.

ÉDITORIAL

Le mal du pays

Il est quasi-invraisemblable que le résultat du vote au sortir du référendum sur la souveraineté du Québec soit aussi serré. C'est aussi, peut-être, providentiel.

Le vote n'a rien résolu et le pays tout entier se retrouve dans une situation qui ne ressemble à rien de connu. Il va falloir se creuser les méninges.

D'un côté, le camp défait a tout même recueilli 10% de plus d'appuis qu'en 1980, lors du premier affrontement des camps du OUI et du NON.

Par ailleurs, la victoire du camp du NON repose sur une très mince avance que plusieurs de ses ténors (dont Mme Lucienne Robillard) se disaient prêts à contester, si le OUI avait obtenu un résultat semblable.

L'incertitude qui entoure actuellement le leadership politique au Québec (avec la démission de Jacques Parizeau et la tentation pour Lucien Bouchard de se retirer) va se régler dans les jours à venir. On pourra ensuite envisager les négociations à entreprendre.

La population québécoise (qui s'est prononcée à 93%, un taux de participation renversant pour une démocratie occidentale) se retrouve nez-à-nez. Dans le cas du OUI, cela devra servir de rappel constant que, quoiqu'en disent les souverainistes, la seule option à discuter n'est pas la quasi-souveraineté. Les termes de la discussion ne peuvent être définis par une seule des parties qui négocient.

Du côté fédéraliste et aussi dans les provinces (de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique), il faudrait aussi se garder de croire que de nouvelles ententes administratives suffiront à satisfaire les demandes du Québec. Après les élans des derniers jours de campagne référendaire, même de la part de nos concitoyens anglophones, une approche aussi pragmatique frise le ridicule et l'injure.

Si le Québec ne peut obtenir de statut particulier et les pouvoirs en découlant (dont le fameux droit de veto) même en étant reconnu comme une société distincte, il revient au Canada d'expliquer à la Belle Province quelles autres garanties et quels accords (sur la décentralisation, par exemple) il peut mettre sur la table pour répondre aux demandes du Québec pour des changements et aussi un avenir prospère en Amérique, comme francophones.

Agnès Billa

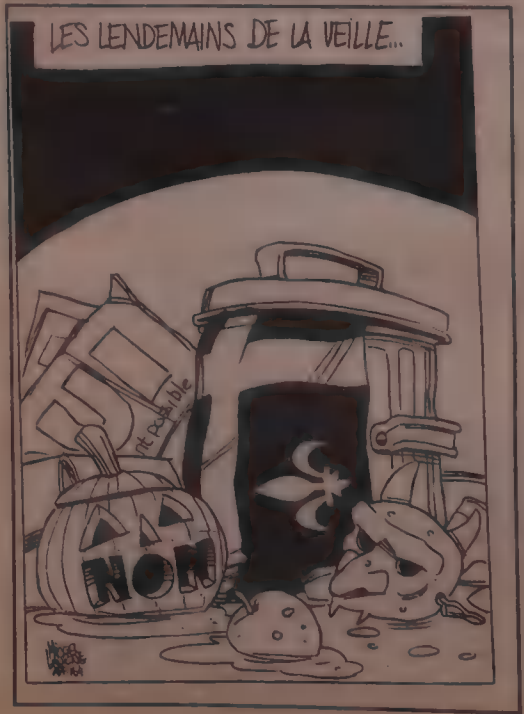

Prélude à un vote

Joël Tremblay/L'Aq

Le temps venu d'afficher ses couleurs, cette partisane québécoise et francophone du camp du NON a reproduit à même son visage le drapeau du Canada. Dans ses cheveux, quelques fleurdelisés. La scène s'est reproduite mille fois à Montréal lors de la manifestation monstre du 27 octobre pour l'unité nationale.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	18$☐	30$☐
Institutions :	30$☐	50$☐

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Nom : _____

Adresse : _____

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan et Sylviane Lanthier
(APF), Éric Deschênes.

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

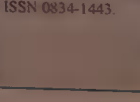

Littérature pour jeunes

Pierre Pigeon, un homme de métier

Adolescent, Pierre Pigeon lis[redacted] «énormément». Son goût le portait vers les romans d'aventures: Des histoires de scouts (Signes de pistes), l'espion Nick Jordan et aussi Beagle, nom de code d'un intrépide aviateur.

J'ai gardé un souvenir très important de mes premières lectures. (...) J'ai eu tellement de plaisir comme jeune à lire que je suis resté accroché. C'est probablement la principale raison pour laquelle j'écris [des livres pour les jeunes]» explique-t-il.

Ce romancier du Québec, qui dirige également sa propre maison d'édition, effectuait début octobre une tournée dans les Territoires du Nord-Ouest. Il a donné à Iqaluit, Yellowknife, Fort Smith et Hay River des ateliers d'écriture.

En toute simplicité, Pierre Pigeon a exposé à quelques trop rares amateurs le plaisir d'écrire, les trucs du métier pour développer une histoire ainsi que l'importance de cibler un public et un genre si l'on souhaite non seulement écrire mais aussi être lu.

Au Québec, la littérature jeunesse en français débute modestement dans les années 1970, avec quelques auteurs. Au milieu des années 80, le secteur s'organise plus systématiquement.

Pierre Pigeon participe pleinement à ce mouvement. Après une carrière bien remplie dans la presse écrite, il rédige en 1983 un premier roman «L'ordinateur égaré». Le texte sera publié en 1985 chez Québec-Amérique. Pierre Pigeon est désormais écrivain mais il ne s'en tiendra pas longtemps à ce rôle unique.

Après la parution d'un autre livre «conventionnel», l'auteur crée à compter de 1987 des textes adaptables. Les cinq récits comptent une trentaine de personnages secondaires. Grâce à l'édition assistée par ordinateur, les étudiants sont intégrés à l'histoire. La formule commercialisée au bout de deux ans connaît beaucoup de succès dans les écoles. Depuis 1989, Pierre Pigeon a visité de 800 à [redacted] établissements différents avec cet outil pédagogique et ses ateliers.

Les textes adaptables apportent [redacted] romancier des revenus inespérés. De là naît la maison d'édition Coïncidence/Jeunesse. Pierre Pigeon renoue avec toutes les facettes de son métier: l'édition, la création de collections, la commercialisation. Pour lui, il y a autant de plaisir à s'occuper de ces questions qu'à écrire.

Pierre Pigeon aime aussi le travail d'équipe. À Coïncidence/Jeunesse, on trouve un noyau de six à sept collaborateurs réguliers. Une vingtaine d'auteurs et d'illustrateurs y ont publié et les talents prometteurs sont encouragés à se manifester.

Le marché de la littérature jeunesse est très limitée, si l'on s'en tient à la vente directe en librairie ou en kiosque. Les bibliothèques municipales (environ 200 au Québec) et les écoles effectuent [redacted] majorité des achats. N'empêche que, selon Pierre Pigeon, c'est encore à la maison que l'on donne d'abord le goût de la lecture. Et il en a long à dire sur le sujet...

«Il y a eu une énorme progression. Évidemment, l'accent pourrait être mis sur des habitudes de lecture plus critiques, plus en profondeur mais il ne faut pas non plus avoir des attentes irrationnelles. La lecture, d'abord c'est du décodage. De plus en plus de jeunes lisent. Tous ne sont pas des lecteurs de grand calibre. Il ne faut donc pas être prétentieux et publier des textes hors de leur portée. La qualité n'empêche pas la simplicité. Si on veut vraiment développer le goût de la lecture auprès d'un grand nombre de jeunes, il faut leur offrir des produits accessibles».

Le responsable de Coïncidence/Jeunesse base ses observations sur une étude commandée par sa maison et réalisée en 1990 par un sociologue et un linguiste. Des tests d'évaluation en lecture ont montré que le lecteur peu expérimenté recherche «d'entrée de jeu une mise en situation claire, pas de lecture au second degré. Tout est pris au pied de la lettre. L'humour subtil ne rejoint pas ces lecteurs. Le développement de l'intrigue ne gagne pas être tortueux. Il faut savoir pour qui on écrit: les critiques adultes ou les jeunes».

Pierre Pigeon n'est pas non plus très tendre avec la littérature jeunesse qui se veut éducative. «Souvent, cette dimension m'agace beaucoup. Le jeune est laissé seul aux prises avec des thèmes importants comme l'abus sexuel. C'est pas toujours évident ni pertinent. Il faudrait au moins des lectures guidées avec des professionnels, tout au moins des professeurs qui, au plan humain, sont des gens ouverts».

Cette mission éducative est d'autant plus difficile à accomplir que les jeunes après la 9e année ne lisent plus des romans jeunesse. Les 14 à 17 ans préfèrent la littérature populaire.

Les livres éducatifs destinés à ces adolescents sont donc lus par des plus jeunes ce que l'auteur trouve «dénaturé». Difficile à dire dans ce contexte si ces livres pleins de bonnes intentions aident vraiment les jeunes.

Agnès Billa

Lettre à l'éditrice

Lettre ouverte aux souverainistes québécois

Je suis un Canadien français de souche. Je suis issu du sol québécois de la lignée des Chabot, des Audet dit Lapointe, des Brochu, des Faucher... Mais le pays que m'ont légué mes ancêtres s'étend d'un océan à l'autre et a pour nom le Canada. Nos ancêtres en leur temps ont porté fièrement le nom de Canadiens. Les circonstances de l'histoire les ont forcé à partager ce pays avec les anglais et par la suite les immigrants venus de tous les coins du monde. C'est une réalité avec laquelle il nous faut composer, tout comme les peuples autochtones qui étaient déjà ici avant nous.

Oui nous formons un peuple. Nous sommes l'un des deux peuples fondateurs et il est plus important que jamais de le faire reconnaître. Mais le projet souverainiste québécois, dans sa version présente, tourne le dos à une partie importante de notre passé collectif et constituerait un repli géographique qui risquerait de nous confiner dans un ghetto linguistique en Amérique du Nord, abandonnant notre droit historique (et reconnu) à vivre en français ailleurs au Canada.

Les Canadiens français qui vivent dans les autres provinces ont besoin d'un Québec fort, mais d'un Québec à l'intérieur du Canada qui utilise son levier [redacted] sein des institutions fédérales pour promouvoir et défendre les droits des francophones partout au pays. C'est ce qui nous permet de venir travailler à l'extérieur du Québec et d'y trouver des communautés francophones avec qui partager nos loisirs et avoir accès pour nos enfants à une école française langue première, ceci dans tous les principaux centres du pays. C'est un acquis, encore fragile et incomplet certes, mais qu'on aurait tort d'abandonner et sur lequel on peut s'appuyer pour continuer notre affirmation nationale. Cela demeure aussi [redacted] avis la meilleure façon d'afficher et de faire rayonner le fait français dans notre portion du globe. À preuve les nombreux Canadiens qui inscrivent leurs enfants dans des programmes d'immersion en français de Terre-Neuve jusqu'en Colombie-Britannique.

La victoire serrée du non au référendum du 30 octobre fournit un répit que nos politiciens se doivent d'utiliser à bon escient. C'est le temps pour le Canada anglais et le gouvernement fédéral (à qui vous avez donné la frousse) de repenser la relation avec le Québec. Mais aussi, le mouvement souverainiste doit revoir son projet et se faire plus inclusif de la réalité francophone canadienne à laquelle plusieurs d'entre [redacted] restent attachés. C'est en tenant mieux compte de cette réalité et en abordant de bonne foi de nouvelles négociations avec le reste du pays que vous aurez enfin la possibilité de rassembler une majorité dans votre projet, [redacted] au Québec qu'ailleurs.

André Corriveau, Yellowknife

Le cirque des M.L.A.

Quand je conduis dans mon auto, à chaque courbe, chaque lumière et chaque arrêt, je les vois. Je les vois dans les journaux, sur d'autres autos, et même sur l'Internet. Ce sont les panneaux d'affichages pour ces hommes et ces femmes qui veulent [illegible]uer» le peuple.

C'est surprenant le nombre d'annonces publicitaires qui sont [illegible]ées autour de la ville. J'ai jamais vu une telle exposition pour les sièges dans l'Assemblée législative.

Qui sont ces personnes? Rob [illegible]man, Dave Ramsay, Gary Boyd, [illegible]amus Henry, Donna Hunt, etc... [illegible] jamais entendu parler de ces hommes et femmes avant maintenant. Mais je les vois, sur la rue avec une marionnette d'une grand-mère, ou en avant du Bureau de [illegible]te donnant aux électeurs leurs [illegible]arons autographés avec leurs slogans imprimés dans des couleurs piteuses et flamboyantes. Ensuite, ils montent chez nous et nous donnent des brochures pendant que nous mangeons notre repas à la table. Est-ce qu'on a jamais lu ce gaspillage d'arbres?

J'ai regardé l'émission de YKTV quand les membres du public ont demandé des questions aux candidats pour YK Nord, et j'en suis venu à la conclusion qu'ils sont tous du même caractère. Ils ont tous les mêmes idées, les mêmes convictions, la même stratégie électorale et ils ont tous l'abilité de foutaise (sic) sur n'importe quel sujet ou question demandée.

Les coûts financiers pour ces candidats doivent être horribles. Clem Paul a du dépenser des centaines pour ses annonces artistiques. Aussi, Kirby Marshall. Il a du louer un terrain pour son «QG» et ses affiches. Mais ça, c'est le prix du succès. On doit dépenser pour gagner.

On a maintenant une nouvelle Assemblée. Les personnes là-dedans, même si elles ne se sont pas qualifiées pour le poste, vont représenter le peuple à l'Assemblée législative.

Il y a eu beaucoup de surprises quand les résultats ont été présentés. Plusieurs titulaires étaient remplacés par des candidats nouveaux. C'est surprenant parce que les T.N.-O. vont [redacted] séparer en 1999, et [redacted] a besoin d'un gouvernement fort et responsable. Si les gagnants n'accomplissent pas leurs promesses, seulement les voteurs peuvent se plaindre. Vous avez le pouvoir ultime, vous avez le vote. Si vous n'avez pas voté, vous n'avez pas de raison de vous plaindre après.

Andrew Cunningham

Le courrier des lecteurs de L'Aquilon

C.P. 1325
Yellowknife
NT X1A 2N9

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Chargé de cours en alphabétisation

Centre correctionnel de Yellowknife — **Yellowknife, T. N.-O.**

Le traitement [illegible] 44 076 [illegible] 55 [illegible] par année. On exige la vérification du dossier criminel.

Réf.: 011-0390SFM-0003 **Date limite :** le 10 novembre 1995

Administrateur territorial des peines

Centre correctionnel de Yellowknife — **Yellowknife, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 44 076 [illegible] par année. On exige la vérification du dossier criminel.

Réf.: 011-0396SFM-0003 **Date limite :** [illegible] 10 novembre 1995

Sous-ministre adjoint Planification et finances

Ministère de la [illegible] des Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**

Le traitement varie selon les compétences et l'expérience.

Il s'agit d'un poste de direction.

Réf.: 011-0403TRW-0003 **Date limite :** le 17 novembre 1995

Faire parvenir [illegible] demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Agent des ressources renouvelables, niveau II

Ministère des [illegible] renouvelables — **Arctic Bay, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 42 373 [illegible] par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 5 415 $. **Il s'agit d'un poste [illegible]**

Réf.: 041-0188RM-0003 **Date [illegible]** le 10 novembre 1995

[illegible] parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

- ***Nous prendrons en considération [illegible] expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit [illegible] fumer [illegible] travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais [illegible] la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Carême et Mardi gras
de Michel Faubert

Diablement bien réussi

Michel Faubert, chanteur émérite de complaintes traditionnelles, nous arrive cet automne avec un nouvel album intitulé *Carême et Mardi gras*.

Le titre en dit long sur le contenu de ce disque qui rappelle sans cesse la dualité entre la pénitence que représente parfois (souvent!) la modération ou la privation et les joies instantanées que peuvent nous procurer certaines moeurs plutôt incongrues.

Accompagné de plusieurs bons artisans musicaux, Faubert nous transporte dans les bras de l'ennemi de l'ennui. Ses airs sortent tout droit des rangs campagnards et sont enrobés du son clair et puissant que peuvent engendrer la guitare et la basse électriques. Il sait aussi stimuler nos osselets auditifs en fouinant d'un bord pis d'l'autre du Québec et de l'Acadie.

Notons aussi la participation de Francis Grandm (*Abbittibbi*) et de M Légaré (*Octobre*) dont doigts sont en parfait ac avec leurs instrument cordes, ainsi que d'Y Lambert (*La Bottine S riante*) et des *Charbonn de l'enfer* qui déploient a ferveur leurs gorgottons vamment gargarisés.

Définitivement cet alb puise sa vitalité [illegible] co même des racines culturel canadiennes-françaises. S verser dans un traditio lisme acéré tel le retour a cabanes en bois rond, cer nes chansons (*Le banquet soixante*, *La chanson du vie Sandy*) se veulent une critiq des effets de l'après-révol tion tranquille. Est-ce q par exemple, l'oubli des ab est garant d'un avenir flo sant?

Ne vous en faites p *Carême et Mardi gras* n' pas une thèse philosoph ou sociale. Il mérite par co d'être écouté avec de oreilles préalablement l décapées.

Eric Desch

NORTHWEST TERRITORIES WATER BOARD

Office [illegible] eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis [illegible] demande

La demande de licence suivante [illegible] enregistrée auprès de l' Office conformément [illegible] l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse.	Transports G.T.N.-O.
Projet:	Réalignement d'un cours d'eau proposé
Site:	Route 5 - km 38,2
Objectif:	Réalignement du courant d'un ruisseau

Pour plus de renseignements, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le 10 novembre 1995.

Selon le ministère de l'Immigration

On ne parle le français qu'au Québec

Il n'y a qu'au Québec et dans certaines régions du Nouveau-Brunswick où la [illegible] jo rité des gens parlent français.

Il ne s'agit pas de l'opinion d'un séparatiste ou d'un journaliste québécois, mais bien celle du ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration, dans un guide distribué aux nouveaux immigrants.

Cette publication, intitulée Le Canada et les nouveaux arrivants, a été rédigée dans le but de faciliter l'adaptation des immigrants [illegible] pays. On y parle rapidement de la géographie et de l'économie, du climat et de la façon de se vêtir, de l'alimentation, des écoles, du logement, du transport, bref de toutes ces petites choses qui facilitent l'adaptation au Canada.

Un passage du guide de l'édition 1995 aborde la question de la formation linguistique. L'immigrant apprend que le gouvernement fédéral subventionne des cours de langue grâce à son programme CLIC. Dès le premier paragraphe, le nouvel arrivant sait déjà à quoi s'en tenir en ce qui concerne la «vitalité» de la francophonie : «La plupart des Canadiens et Canadiennes parlent anglais sauf au Québec et dans certaines régions du Nouveau-Brunswick, où la majorité parle français».

Nulle part il n'est fait mention dans ce guide que dans de nombreuses mu cipalités de l'est et du [illegible] de l'Ontario, la majorité d citoyens parlent le franc pas plus qu'il n'est mention de l'existence communautés francophon et acadiennes ou de l'u répandu des deux lang officielles dans des v comme Saint-Boniface Manitoba, ou Bathurs Nouveau-Brunswick.

La Fédération des c munautés francophone acadiennes fait prése ment une campagne p citaire au coût de 500 00 pour justement sensibil les Canadiens à la prése «d'un million» de fra phone sur le territoire dien.

Le guide présente l nada comme un pays d'immigrants, a l'exce des Amérindiens et des Le Français et les Bri ques, qui furent les pr Européens à pe l'Amérique, sont rele même rang que les immigrants, dans un C résolument multiculture

Le guide inform immigrants des conge riés. On parle de la St Baptiste comme d'un québécoise, omettan préciser qu'il s'agit fête de tous les Cana français.

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Creuser, charger, transporter et empiler 12 000 m³ de gravier

– Km 436, route 1, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis [illegible] contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au surintendant régional, Région North et South Slavey et de Fort Smith, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées [illegible] main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), ou [illegible] surintendant régional, Directeur des opérations maritimes, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Nahendeh), avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE [illegible] NOVEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [illegible] l'une des adresses susmentionnées à partir du 25 octobre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur les formules prévues [illegible] cet effet et être accompagnées de [illegible] caution précisée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [illegible] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Diana Field, agente des finances, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Rod Gunderson, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 695-2478 ou Fred Lamb, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Charger, transporter et empiler du gravier

Transporter et empiler en deux endroits un total de 9 500 tonnes [illegible] gravier de moins de 16 mm

– Km 67 au Km 167, route du Mackenzie (1), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, [illegible] Franklin) ou au surintendant régional, Slave Nord et Slave Sud, Région de Fort Smith, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE [illegible] NOVEMBRE [illegible]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées [illegible] partir du 30 octobre 1995.

Afin d'être prises [illegible] considération, les soumissions cachetées doivent être présentées sur [illegible] formules prévues [illegible] cet effet.

Le Ministère n'est [illegible] tenu d'accepter l'offre [illegible] plus basse [illegible] toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, Administratrice des contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Cousineau, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-3084

Il y aura rencontre avant appel d'offres pour les entrepreneurs, le 6 novembre 1995, à 14 h, au bureau de la voirie et de l'ingénierie, au 2e étage de l'édifice Gensen, à Hay River, T.N.-O.

Agnès Billa/L'Aquilon

Sous le thème «My Canada includes Quebec», la députée Ethel Blondin-Andrew s'adresse à des partisans de l'unité nationale. À ses côtés, M. Roy Erasmus, député de Yellowknife North.

Selon un constitutionnaliste

La prochaine bataille de la gestion scolaire

Peut-on invoquer l'article 24 de la Charte des droits et libertés pour obtenir réparation des torts causés pendant que les parents ne pouvaient exercer leur droit à la gestion scolaire?

Oui, a répondu le constitutionnaliste invité au congrès de la commission nationale des parents francophones (CNPF), Pierre Foucher.

L'article 24 dit qu'une personne victime de violation de ses droits peut s'adresser à un tribunal pour obtenir réparation, explique Pierre Foucher.

Une réparation, ça peut être une ordonnance, comme celle qu'ont obtenu des parents en Ontario quand la cour a ordonné au gouvernement qu'on leur construise un gymnase; ça peut aussi être une déclaration ou encore des dommages et intérêts.

«En ce qui concerne des dommages en matière linguistique, l'article 24 n'a jamais été testé», rappelle Pierre Foucher, et c'est pourquoi la CNPF, lors de son congrès, voulait évaluer les risques inhérents à des causes qui seraient fondées sur cet article.

Pour le constitutionnaliste spécialisé dans les dossiers scolaires, il ne fait pas de doute «qu'on peut faire l'argument en cour, qu'il sera fondé, sérieux et bien fondé. Mais pour convaincra un juge, ça, je ne peux pas le prédire».

Pierre Foucher pense toutefois qu'il serait possible d'obtenir des gouvernements des sommes servant à combler les efforts de francisation. «si les dommages subis par les communautés sont dus à l'inaction des gouvernements».

En Colombie-Britannique, par exemple, où les parents demandent quatre millions de dollars en dommages et intérêts, il m'apparaît plausible que cet argent soit placé dans un fonds de fiducie pour servir à améliorer les conditions dans les écoles françaises», comme le souhaitent les parents.

Les recours en dommages et intérêts posent cependant deux problèmes, selon lui. «Le premier, c'est comment quantifier les torts.

Le deuxième, c'est: est-ce que la simple violation de ses droits entraîne la responsabilité d'un gouvernement ou faut-il en plus prouver qu'il y a eu négligence? On peut dire: du fait que vous avez été en contravention, vous êtes responsable. Mais s'il faut aussi dire: vous l'avez fait de manière négligente, il y a plus de preuves à apporter.

«Une autre difficulté, c'est de savoir si un gouvernement peut être tenu responsable de choses aussi générales.»

En bref, il faudrait alors prouver qu'il y a relation de cause à effet entre la perte de droits scolaires et, par exemple, l'assimilation, l'enseignement de moindre qualité, la diminution du sentiment d'appartenance à la communauté et d'autres «choses générales» comme celles-là.

Restent à quantifier les torts causés. «On peut proposer des barèmes. Par exemple, on évalue les coûts additionnels qu'aurait entraînés la gestion scolaire pendant la période où les torts ont été commis. Ou encore, on prend le coût de la gestion scolaire actuelle, en tentant d'évaluer les coûts additionnels des efforts liés à la réparation, comme la francisation.»

Pierre Foucher était aussi au congrès pour rappeller aux parents que des poursuites en justice ont aussi un coût politique qu'il faut évaluer.

«Poursuivre un gouvernement, c'est toujours un geste politique et c'est certain qu'il va protester. Les parents continuent d'avoir des rapports avec les gouvernements en cause et ça entraîne des frictions. La crise linguistique de 1983-1984 au Manitoba a pris les gens par surprise, mais elle nous a appris qu'il faut aussi gérer le dossier politique.»

Malgré tout, Pierre Foucher estime que «l'article 24, c'est la prochaine phase» de la bataille de la gestion scolaire. «Je ne peux pas prédire si on va la gagner, mais je sais qu'on peut présenter l'argument devant la cour.»

Sylviane Lanthier
APF

École Allain St-Cyr

Ça bouge dans les classes

Cette année à la rentrée, l'école Allain St-Cyr comptait 50 inscriptions (dont 46 étudiants à temps plein) et six classes portatives. Un réaménagement s'imposait.

Il n'aura fallu à Terry Bradley, le directeur de l'école, que quelques journées pour profiter de l'ajout d'une nouvelle classe et réorganiser les locaux.

Les enfants de la maternelle (dont s'occupe Brigitte Bergeron) se trouvent maintenant dans une classe plus éclairée. Leur ancien coin profite désormais aux professeurs qui ont enfin leur propre salle.

Quant à la classe de Terry Gallant (de la 4e à la 6e année) qui a cédé son local à la maternelle, elle est maintenant à côté des «grands».

La classe de la fin du primaire a d'ailleurs un nouveau professeur en la personne de Victorin Kenny. M. Kenny remplace Bernadette Leblanc-Fortier. Il assume également les fonctions de directeur adjoint, un nouveau poste pour l'école française de Yellowknife.

Tout n'a quand même pas changé de place à l'école. Nikole Loubert et ses élèves de la 1re à la 3e année ont conservé leur classe. Dans le local de la bibliothèque, le secrétaire de l'école Marcel Blanchet se consacre encore au catalogage des 1000 titres que l'on retrouve à l'école.

La salle des professeurs sert aussi de bureau à Marie-Claire Bradley qui, cette année encore, soutient les autres enseignants. Elle donnant à leurs groupes des matières comme l'informatique, l'éducation physique et l'hygiène.

Les professeurs sont ainsi libérés à tour de rôle 30 minutes par jour pour la préparation des classes. Mme Bradley poursuit aussi son travail de francisation et auprès des jeunes ayant des difficultés d'apprentissage.

Pour fonctionner cette année, l'école Allain St-Cyr a dû suivre une directive de la commission scolaire publique sur l'équilibre des budgets. Cela impliquait des coupures de 3%. Terry Bradley estime qu'il reste environ 1500 $ de marge de manœuvre dans le budget.

Malgré ces restrictions, l'école maintient son dynamisme. Chaque mois du calendrier scolaire comporte une activité culturelle à la grandeur de l'école. La direction se tourne vers de nouveaux projets, dont la formation à distance et envisage avec confiance l'avenir.

Agnès Billa

Agnès Billa/L'Aquilon

Il n'aura fallu à Terry Bradley que quelques journées pour réorganiser les classes de l'école Allain St-Cyr, avant la rentrée.

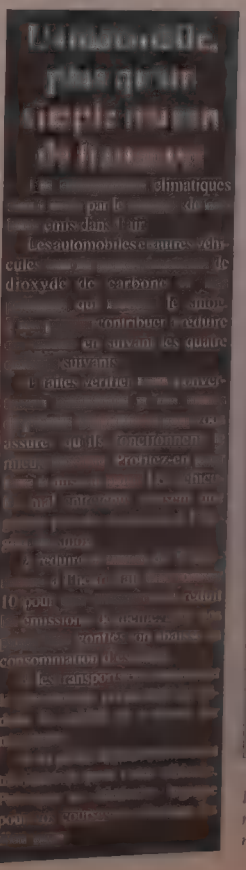

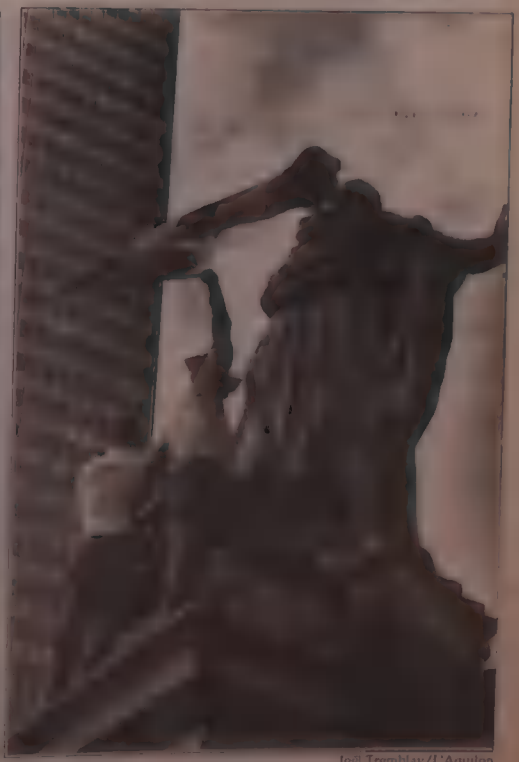

Joël Tremblay/L'Aquilon

Place du Canada à Montréal, le 27 octobre: 100 000 personnes manifestent pour un Canada uni. On hisse partout l'unifolié. Au mépris des lois électorales, allègue le camp du OUI...

Agnès Billa/L'Aquilon

De passage à Yellowknife, la vice-présidente nationale de *Canadian Parents for French* Laura Van Loon visite les locaux de la Fédération Franco-TéNOise. Elle rappelle à son directeur général, Daniel Lamoureux, combien la collaboration entre la FFT et les parents pro-immersion est unique au pays. Dans les TNO, CPF compte 300 membres à Yellowknife, un nouveau groupe à Hay River (avec une douzaine de parents) et des projets d'expansion à Norman Wells.

Référendum québécois

Un débat accaparant

Dès le lendemain du référendum québécois sur la souveraineté, la première ministre Nellie Cournoyea faisait connaître la réaction du GTNO au vote.

En route vers la conférence des premiers ministres de l'Ouest qui se tenait en Saskatchewan, Mme Cournoyea a tenu à rencontrer les médias à 7 heures du matin à l'Assemblée législative, juste avant son départ.

Elle a d'abord déclaré «que le référendum au Québec avait volé la vedette aux véritables questions auxquelles les Canadiens et les Canadiennes doivent faire face». «La recherche de solutions pour garder le Québec au sein du Canada demande des efforts permanents» a-t-elle ajouté.

«Les premiers ministres, à l'échelle du pays, s'efforcent de mettre les questions économiques à l'ordre du jour. Nous nous débattons aussi avec la question des grammes sociaux. Il nous faut tefois reconnaître que la que du Québec (...) nous interpelle de telle manière que nous ne pou pas l'ignorer».

Après la victoire du NON octobre au soir, la première mi tre des Territoires du Nord-Ou confié à CBC North qu'elle croit pas que les dirigeants du Québec soient prêts à trava avec le Canada pour établi meilleures relations».

Mme Cournoyea qui a pris à Yellowknife au rally sur l'u nationale estime que c'est ma nant à M. Chrétien de faire propositions au Québec.

Agnès B

Escapade à Coppermine

En juillet dernier, Éric Deschênes est allé travailler à Coppermine comme assistant-sauveteur et surveillant de plage. Sur les bords du golfe Coronation, les enfants inuit sont intrépides. Ils se baignent malgré les températures ambiantes (13° C) et la banquise qu'on voit au loin.

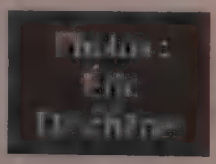

D'autres préfèrent à la baignade une bonne partie de pêche. La localité de Coppermine et sa rivière sont très prisées pour leurs bancs d'Omble chevalier. Le poisson a la réputation de livrer une bataille digne de son nom. Et les eaux froides de son habitat garantissent une chair d'un goût alléchant ...

Coppermine, une localité à l'allure typiquement nordique.

Bloody Falls est le lieu de villégiature le plus connu de la région de Coppermine. Le nom évoque le massacre d'Inuit locaux par une expédition chipewyan qui accompagnait l'explorateur Samuel Hearne, lors de son voyage de reconnaissance de la région en 1771. Les tensions entre les deux peuples dans cette partie des TNO remonteraient à plus de 3000 ans, selon certains anthropologues.

Dans l'Arctique central, à 15 km au-dessus de la rivière Coppermine, le paysage réputé des rapides de Bloody Falls.

Changements au Programme d'assistance sociale

Plusieurs changements aux prestations d'assistance sociale sont présentement en cours aux Territoires du Nord-Ouest. En réalité, le Programme d'assistance sociale s'oriente davantage vers un programme de soutien du revenu en vue d'encourager et d'aider les prestataires d'assistance sociale à parfaire leur éducation et leur formation et à perfectionner leurs compétences professionnelles.

Pour confirmer la nouvelle orientation, voici quelques changements en place :

- *Les gens qui poursuivent leurs études ou suivent une formation dans le cadre du Programme d'investissement dans les ressources humaines ont maintenant droit à une prime d'encouragement de 200 $ par mois.*
- *Les prestataires d'assistance sociale peuvent gagner jusqu'à 190 $ par mois en sus de leur prestation, sans voir le montant de leurs prestations réduit. Auparavant, ce montant était de 100 $ par mois seulement.*

Il y a également des changements à certaines allocations pour besoins spéciaux. Pour savoir si ces changements vous touchent, veuillez communiquer avec votre travailleur social communautaire ou téléphonez au ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, au 1-800-661-0763.

Veuillez noter qu'il n'y a aucun changement à cette assistance pour les besoins fondamentaux comme la nourriture, les vêtements, le logement et les services publics.

Territoires du Nord-Ouest Éducation, Culture et Formation

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O X1A 2N9 Volume 10 numéro 41, vendredi 10 novembre 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance 12 95

Un geste tant attendu

Agnès Billa, L'Aquilon

La députée fédérale de l'Arctique de l'Ouest Ethel Blondin-Andrew est au nombre des intervenants grâce à qui une Entente Canada-communauté a été signée le 4 novembre à Yellowknife, après des mois de négociations. Le président Daniel Cuerrier représente la Fédération Franco-TéNOise.

Francophonie ténoise

Injection de 1,96 millions

D'ici au 31 mars 1999, le développement de la communauté franco-ténoise pourra s'appuyer sur les 1,96 millions que lui accorde le gouvernement fédéral.

La contribution financière d'Ottawa découle de la conclusion d'une entente Canada-communauté francophone. Le début de l'entente est rétroactif au 1 avril 1995.

Les signataires de l'entente, le ministère du Patrimoine canadien et la Fédération Franco-TéNOise ont rendu public les termes de l'entente le 4 novembre, lors d'une cérémonie à Yellowknife.

La députée de l'Arctique de l'Ouest Ethel Blondin-Andrew a souligné, au nom du ministre Michel Dupuy, que «l'entente reflète les intérêts et les besoins de la communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest et respecte le contexte particulier dans lequel elle vit. Cette entente facilitera la planification à long terme et le recours aux solutions novatrices; de plus, elle permettra une utilisation mieux ciblée des ressources disponibles».

Mme Blondin a également déclaré aux membres de la communauté franco-ténoise «qu'ils et elles pouvaient être fiers de leurs représentants, et reconnaissants pour le travail accompli» au cours des mois de négociations précédant la conclusion de l'entente.

Le président de la Fédération, Daniel Cuerrier, a pour sa part vi

Entente
Suite en page 2

Capitale du Nunavut

Cambridge Bay se retire de la course

Le 9 novembre, date limite prévue pour le dépôt des candidatures, Iqaluit et Rankin Inlet ont confirmé qu'elles brigueraient les suffrages pour devenir la capitale du Nunavut.

Le directeur du scrutin public, David M. Hamilton, a par ailleurs annoncé que Cambridge Bay avait décidé de ne pas se présenter.

Selon la station radiophonique de Yellowknife CJCD, le hameau de Cambridge Bay entend plutôt accorder son appui à Rankin Inlet.

M. Hamilton a précisé que le libellé de la question posée le 11 décembre aux électeurs devenait donc: «Laquelle des localités suivantes souhaitez-vous comme capitale du Nunavut: Iqaluit ou Rankin Inlet?».

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien Ron Irwin transmettra au cabinet fédéral les résultats du scrutin, à qui revient la décision finale. La collectivité qui recueillera 50% des voix plus une sera reconnue comme «la préférence de l'électorat».

Le gouvernement canadien travaille en conjonction avec le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et Nunavut Tunngavik Incorporated pour la tenue du scrutin. Les trois parties se sont entendues sur l'information à diffuser dans le cadre du vote.

Dès la semaine du 13 novembre, des affiches portant sur les modalités du vote seront distribuées dans toutes les localités du Nunavut. Dans le courant du mois, une brochure servant de «guide pour le scrutin» sera disponible.

À l'annonce officielle de la tenue du scrutin public le 31 octobre, il avait aussi été question d'une trousse de renseignements qui porteraient sur les enjeux du vote et les responsabilités qui incomberont à la future capitale.

Les bureaux de scrutin seront ouverts le 11 décembre, jour du vote, de 10 heures à 19 heures, heure locale. Les électeurs pourront voter par procuration mais il ne se tiendra pas de vote par anticipation.

À Iqaluit et à Nanisivik, ou le scrutin pour la capitale ne coïncide pas avec des élections municipales, des bureaux spéciaux fonctionneront selon le même horaire.

Avant que ne soit confirmée la tenue du scrutin, l'Association francophone d'Iqaluit avait demandé dans une lettre au Premier ministre Jean Chrétien que la Loi sur les langues officielles soit respectée, en cas de vote.

Les organisations responsables de la consultation ont garanti le déroulement du vote et de la campagne d'information en inuktitut, en innuinnaqtun, en français et en anglais.

C'est le 1er avril 1999 que sera établi le nouveau Territoire du Nunavut, conformément à l'entente sur la revendication des Inuit et la *Loi sur le Nunavut*.

Agnes Billa

Agnès Billa/L'Aquilon

L'histoire selon Laurent Leroux

À l'occasion du dixième anniversaire de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, le maître de cérémonie des célébrations Benoît Boutin a servi aux invités et aux délégués de la Fédération Franco-TéNOise un survol de la présence des Francophones dans les TNO.

Consultations sur les règlements de la loi scolaire.

Lire en page 3

Éditorial: Des bases solides pour l'avenir immédiat.

Lire en page 4

Courrier des lecteurs: pitouneries et sports.

Lire en page 5

Musette toujours pour Luc Lopez et son accordéon.

Lire en page 7

Une journée d'activités culturelles bien remplie.

Lire en page 8

ÉCHOS des T.N.-O.

Merci aux gens du Nord

Le groupe Alliance Québec, représentant la minorité anglophone du Québec, a fait parvenir au maire de Yellowknife, Dave Lovell, une lettre de remerciements pour les gestes de soutien à l'unité canadienne qui ont précédé la tenue du référendum. On y souligne que le drapeau québécois a été hissé dans la capitale, démontrant aux Canadiens et Canadiennes que «nous formons une nation qui se soucie vraiment du bien commun».

Alliance Québec mentionne aussi que 74 municipalités d'importance au Canada ont posé ce geste symbolique, ce qui ne peut être passé sous silence. Néanmoins, affirme Alliance Québec dans sa missive, beaucoup de travail reste à faire. Pour encourager, entre les deux Canada, le dialogue dont l'absence actuellement se fait trop sentir, Alliance Québec suggère de créer des liens entre villes du Canada et du Québec.

Soins de santé pour les Métis

Le programme d'accès aux soins de santé pour les Métis est entré en vigueur le 6 novembre dernier. Ses effets sont rétroactifs au 27 avril.

Ce programme est similaire à celui qui s'adresse aux Inuit et aux Indiens des traités: il permet de couvrir jusqu'à 65 pour cent les coûts des médicaments avec prescription, du matériel médical, de l'équipement, des soins de la vue, des soins dentaires et des déplacements pour fins médicales. Ce programme est administré par la Croix bleue albertaine.

Le nombre de Métis éligibles à ce programme est estimé à 1537. Pour bénéficier de ce programme, les personnes visées doivent préalablement s'inscrire par le biais de leur association métis locale ou au bureau central à Yellowknife.

Une émission branchée

Le 15 novembre débutera la nouvelle série télévisée *Live & Well* à TVNC. Le programme sera diffusé en direct et permettra aux téléspectateurs de contacter le studio par téléphone. Il sera aussi possible de poster des messages par le biais du babillard électronique *North of 60* du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Ce programme qui sera en ondes tous les premiers mercredis du mois présentera certains aspects des programmes gouvernementaux axés sur la santé et le bien-être. Il s'agit d'un concept interactif où les téléspectateurs peuvent se prononcer en direct sur le sujet traité.

Des emplois pour le Nord

Neuf emplois dans le Nunavut et cinq emplois dans l'Ouest des Territoires seront créés dans le cadre de l'Accord Canada-Territoires du Nord-Ouest sur les travaux d'infrastructure. Ces projets permettront la construction d'un terrain de jeu, la réalisation d'améliorations dans une garderie et la rénovation de trois bâtiments communautaires.

Rankin Inlet recevra un peu moins de 88 000 $ des gouvernements fédéral et territorial afin de moderniser un terrain de jeu et trois bâtiments. Ces bâtiments abriteront un organisme communautaire à but non lucratif, une morgue et un centre d'accueil.

Dans l'ouest, c'est Inuvik qui recevra une somme de 210 000 $ afin de construire un terrain de jeu clôturé et d'acheter de l'équipement pour une garderie locale. Les gouvernements fédéral et territorial fourniront 30 000 $ chacun et 150 000 $ supplémentaires proviendront d'une autre source.

Rappelons que l'Accord sur les travaux d'infrastructure prévoit des investissements de plus de 10,6 millions de dollars sur une période de trois ans.

Alain Bessette

Caroline Lafontaine/L'Aquilon

L'assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-TéNOise offre une occasion toujours très appréciée de se retrouver entre Francophones de diverses communautés, et de se rapprocher. De gauche à droite : Claude Doucette de Fort Smith, Caroline Millette de Yellowknife, Liette Valad d'Iqaluit (il n'y a encore pas si longtemps) et Suzanne Lefebvre également d'Iqaluit.

Entente Canada-communauté

Suite de la une

vement remercié la députée fédérale «d'avoir ouvert des portes sur la colline parlementaire (...) le printemps dernier alors que nous désespérions de jamais conclure une entente satisfaisante avec le ministère du Patrimoine canadien».

En juin 1994, Patrimoine canadien annonçait aux organisations qui bénéficient de ses programmes dans le secteur des langues officielles que le ministère voulait modifier la relation entre les deux parties.

L'annonce de cet exercice de «repositionnement» avait joué un rôle déterminant dans l'amorce de discussions en septembre 1994 pour une Entente Canada-communauté.

La signature de l'entente présente constitue une première pour les Francophones des Territoires. Les efforts de la FFT en 1992 de conclure une telle entente avec le Secrétariat d'État en 1992 s'était soldé par un refus de la ministre Monique Vézina et du gouvernement conservateur.

Les négotiations qui ont entouré l'entente ont exigé des bénévoles des communautés et des membres du bureau de direction de la Fédération «un travail exceptionnel et une disponibilité sans pareille». M. Cuerrier a tenu à rendre hommage à ces «véritables artisans» de l'entente.

En plus de l'entente qui couv les 1500 francophones résidant dan les TNO, Patrimoine canadien et la FFT ont négocié un montant adda tionnel de 230 000 $, également réparti sur une période de quatr ans, pour le projet Grand Nord.

Le projet vise à développer l capacité de la communauté l s'autofinancer, par la mise sur pie de quatre corporations de nications, marketing, rcherche e développement touristique

Pour le renouvellement de l'en tente en 1999, les parties ont convenu «d'examiner les incidences d la création du Nunavut».

Agnès Bill

Secrétaire d'État
Formation et Jeunesse

Secretary of State
Training and Youth

MESSAGE DE LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT (FORMATION ET JEUNESSE) POUR LE JOUR DU SOUVENIR

Chers Canadiens et chères Canadiennes

Le 11 novembre, les Canadiens et les Canadiennes commémoreront le décès des 116 000 Canadiens et Canadiennes qui ont donné leur vie lors des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée. Au cours de ces trois guerres, un million et demi de Canadiens et de Canadiennes ont laissé derrière eux des parents, des enfants, des amis et des familles qui les ont attendus et qui ont prié pour qu'ils reviennent sains et saufs.

Le Canada est privilégié de compter quelques 500 000 anciens combattants qui vivent encore dans ce vaste pays. Il convient de rendre hommage à ces hommes et à ces femmes, dont certains ont changé pour toujours et de façon indélébile, qui ont risqué leur vie pour nous laisser en héritage la victoire et la paix difficilement obtenue dont nous jouissons aujourd'hui. Leurs efforts et leurs sacrifices n'ont pas été vains. Je me joins à la population canadienne pour les saluer.

Nos jeunes Canadiens et Canadiennes ne doivent pas oublier eux non plus les anciens combattants du Canada. Ceux-ci incarnent la génération héroïque qui a donné sa vie pour sauver notre avenir. En matière de conflit humain, nous avons appris que la véritable épreuve de pouvoir n'est pas de faire la guerre, mais bien de la prévenir. Aux anciens combattants, je m'adresse avec gratitude pour leur dire que cet héritage leur appartient aussi.

Je rends un hommage spécial à ceux et celles qui ont fait le sacrifice de leur vie au service de la paix. En ce 11 novembre, le Canada se souvient du courage et de l'intégrité des soldats canadiens qui ont donné leur vie pour faire regner la paix, qui se trouve maintenant dans les mains de leurs enfants pour qu'ils la maintiennent.

Ethel Blondin-Andrew
La Secrétaire d'État
(Formation et Jeunesse)

Canada

Prenez le temps

1945

1995

de vous souvenir

Loi sur l'éducation dans les TNO

Cap sur la mise en oeuvre de l'article 23

Une nouvelle Loi sur l'éducation a été adoptée le 23 juin 1995. Elle n'entrera en vigueur qu'en juillet 1996, après rédaction des règlements en découlant.

Pour la préparation des règlements, le ministre sortant Richard Nerysoo a convié les groupes intéressés à participer à des consultations. Les parents des programmes de français langue première d'Iqaluit et de Yellowknife ont répondu à l'appel, à l'instar d'une quarantaine d'organisations.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation qui orchestre les consultations les a structurées en trois étapes selon l'ordre de priorité des réglements. Les grands thèmes de discussion touchent l'accès à l'enseignement, la gestion et le personnel d'enseignement.

Pour les parents francophones, l'objectif à atteindre pendant ces consultations demeure inchangé, après des années de représentation auprès du gouvernement. Ils demandent que la Loi sur l'éducation territoriale respecte dans tous ses aspects le droit à l'éducation en français, que confère aux minorités l'article 23 de la Charte des droits et libertés.

La mise en oeuvre de l'article 23 touche de nombreuses questions: les pouvoirs et fonctions des organismes scolaires (comités de parents, conseils et commission); les formules de financement; la délimitation du territoire, les modalités d'élection des conseillers et des commissaires.

En preparation du mémoire commun qu'ils déposeront le 4 décembre, le Comité des parents francophones d'Iqaluit, l'Association des parents francophones de Yellowknife et la Fédération Franco-TéNOise ont tenu une rencontre stratégique le 5 novembre. Ils s'assoieront de nouveau autour de la même table le 25.

De la première rencontre, Francine Labrie, agente de développement à la FFT, fait ressortir «la décision de surseoir, d'un commun accord, à la réactivation de notre cause juridique». Dans leurs démarches pour obtenir le respect de l'article 23, la Fédération et l'APFY avaient en effet intenté en 1992 une poursuite judiciaire contre le gouvernement des TNO. La poursuite avait été par la suite mise en veilleuse pour faire place à un comité parents-ministère-commission scolaire qui élabora des principes directeurs pour le programme de français langue première.

Nicole Wallbridge, présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife depuis septembre 1995, précise «Dans les discussions que nous avons depuis quelques semaines avec le ministère à propos des règlements, nous constatons une ouverture d'esprit qui nous encourage. En même temps, nous demeurons vigilants».

Linda Mc Donald, vice-présidente du Comité des parents francophones d'Iqaluit, abonde dans le même sens. «Nous nous engageons de bonne foi dans les consultations. Notre comité se rencontre là-dessus la semaine prochaine et Daniel Cuerrier de la Fédération Franco-TéNOise nous représentera à la prochaine rencontre de concertation du 25 novembre».

Pour parer à toutes les éventualités, les parents francophones adresseront tout de même, le 18 novembre, une demande d'aide financière au Programme de contestation judiciaire. La demande vise non pas une action en cour mais plutôt les avis juridiques nécessaires pour étoffer la position des parents.

Agnès Billa

Caroline Latontaine L'Aquilon

Au premier plan, Liette Valade de retour dans les TNO pour la remise du prix Jeanne Dubé à son mari Daniel Lover. Caroline Millette semble bien contente de la revoir au Vin et fromages.

Le marché de l'habitation à Yellowknife

Une question d'insécurité

Différents facteurs ont des effets sur le marché de l'habitation dans la capitale territoriale. Selon la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), la restructuration du secteur public et la prospection minière pour des diamants sont deux des facteurs principaux qui influencent le marché immobilier.

La restructuration du secteur public, les gouvernements étant les employeurs principaux à Yellowknife, suscite de l'incertitude au sein de l'économie locale, ce qui peut inciter les ménages à accélérer leurs efforts visant à réduire leur charge hypothécaire. La prospection minière, selon la SCHL, fait contrepoids à cette dernière tendance car elle suscite un optimisme dans l'économie locale. La SCHL prédit cependant que les ventes de logements seront retardées et que les acheteurs continueront de rechercher davantage des maisons plus petites et plus abordables.

En 1995, la demande n'a pas augmenté aussi vite que l'offre et le marché a donc été moins actif que l'an passé. En général, les ventes de maisons neuves ou existantes diminueront d'ici la fin de 1995 et au début de 1996. De plus, une pression à la baisse s'exercera sur les prix et les loyers, à mesure que le marché s'ajustera à une demande moindre.

La SCHL s'attend à une diminution modérée du prix de vente des grandes maisons à ossature de bois dont le prix se situe à environ 250 000 $. Dans la fourchette de prix de 200 000 $ à 200 000 $, la

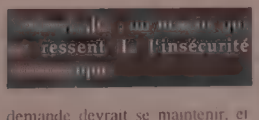

demande devrait se maintenir, et les prix, augmenter de 5 à 7 %. L'augmentation de l'offre de logements en copropriété affichant un prix de vente abordable devrait faire fléchir la demande de maisons mobiles et entraîner une baisse des prix dans cette catégorie. En 1996, le prix des logements devrait augmenter de 2 à 4 pour cent dans l'ensemble, tandis que le nombre de mises en chantier de maisons individuelles devrait se situer dans la moyenne, soit entre [illegible] et 90.

Alain Bessette

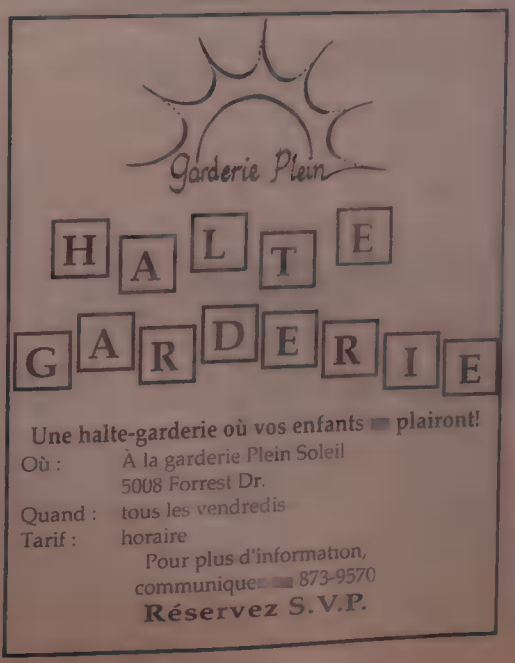

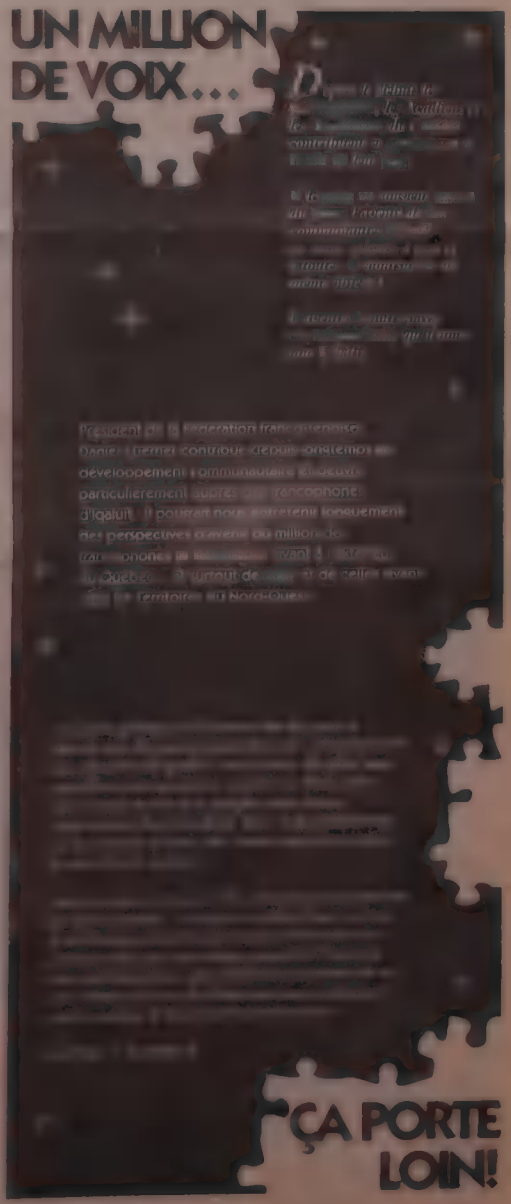

Une initiative des communautés francophones et acadiennes du Canada

ÉDITORIAL

Les fruits de l'entente

Le travail sans relâche depuis un an des bénévoles et des chefs de file de la communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest pour la signature d'une Entente Canada-communauté a été récompensé. Généreusement.

L'enveloppe de 1,96 millions sur une période de quatre ans pour la population francophone des TNO (qui se chiffre à 2000 personnes au maximum) représente une contribution de grande envergure au développement de la communauté franco-ténoise et au fonctionnement de ses organisations, surtout en cette période de lutte au déficit fédéral.

Lorsque l'entente - la première du genre dans les Territoires - prendra fin le 31 mars 1999, les TNO entreront dans une phase nouvelle de leur existence, avec l'arrivée sur la carte du territoire du Nunavut.

À leur assemblée générale annuelle du 5 novembre, dès le lendemain de la signature, les membres de la Fédération Franco-TéNOise ont d'ailleurs identifié la création du Nunavut comme une des questions à traiter en priorité.

Il faut en effet en prévoir l'impact sur la communauté franco-ténoise et développer des scénarios pour participer pleinement à ces changements de première importance au Nord, tel que nous le connaissons.

Au rythme auquel vont les choses, nous allons nous retrouver en 1999 bien plus vite que nous le croyons. D'ici cette échéance, la Fédération Franco-TéNOise a beaucoup de pain sur la planche, et des défis considérables à relever, au plan de l'autofinancement entre autres.

Elle dispose aussi maintenant des moyens pour réaliser ses ambitions. Il faudra à la fois ne pas trop tarder à mettre en branle toute la machine, et faire preuve de circonspection dans l'utilisation des ressources, car il y a fort à parier que, dans quatre ans, la manne ne tombera pas de nouveau du ciel.

Dans les prochaines années, dans un avenir immédiat et rapproché, la communauté franco-ténoise va prendre la mesure de son plein potentiel.

Agnès Billa

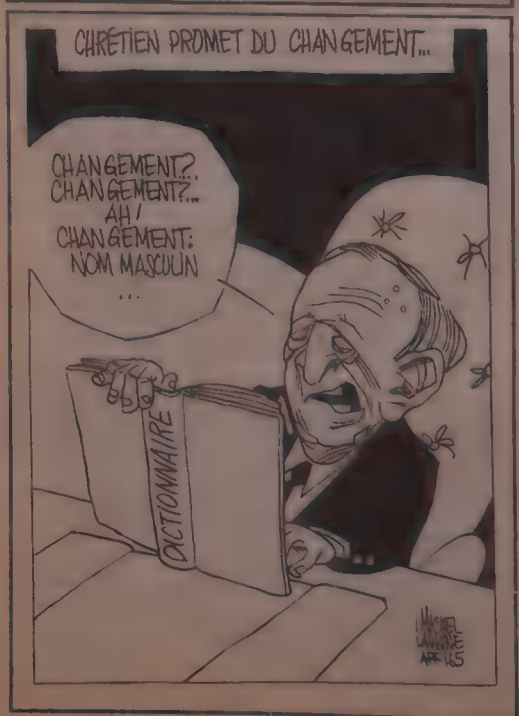

Un Daniel sans son pareil

Agnès Billa/L'Aquilon

Par un curieux hasard, à l'assemblée annuelle de la Fédération Franco-TéNOise, les Daniel (Auger, Cuerrier, Lamoureux, sans oublier Loyer) foisonnaient. Celui qui s'est distingué, Daniel Loyer, a reçu le prix Jeanne Dubé pour sa contribution remarquable au Comité des parents d' Iqaluit et au dossier Éducation dans les TNO.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	20 $ ☐	30 $ ☐
Institutions :	30 $ ☐	50 $ ☐
Hors Canada :	40 $ ☐	80 $ ☐

TPS incluse

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Adresser votre paiement au nom de L'Aquilon C.P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan et Sylviane Lanthier (APF), Éric Deschênes.

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certaines cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

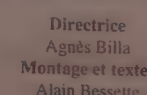

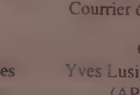

Sournois, ces crocs-en-langue

Qui n'a pas trébuché sur Les chemises de l'archiduchesse sont-elles sèches ou archi-sèches? Cette phrase, qui a pour seul but de vous faire décrocher la mâchoire, s'appelle un virelangue. Ne cherchez pas ce mot dans les grammaires: celles-ci se contentent de «phrase-piège», plus français mais moins évocateur que virelangue, dérivé de l'anglais tongue-twister.

Faut-il pour autant garder virelangue? Non! Pourquoi ne pas utiliser croc-en-langue? Ce nouveau mot, prononcé «Krokanlangue», ressemble à croc-en-jambe, qu'on appelle souvent une jambette au Canada. Croc-en-langue évoque donc à la fois l'idée de «tomber» et de la sonorité.

De plus, il respecte parfaitement l'esprit de la langue française. J'aimerais bien avoir créé ce mot mais, en réalité, je l'ai piqué [redacted] manuel de Louis Fournier, Sur le bout de la langue, un petit bijou sur les anglicismes.

Les pièges posés par les crocs-en-jambes exploitent trois difficultés de prononciation. La première vient de l'alternance de deux sons, comme les SSSS et les CHCHCH dans revenir aux UN chasseur sachant chasser sait chasser sans son chien. La seconde difficulté est causée par les homophones. Observez bien les quatre premiers mots de Si six scies scient six cyprès, six cents scies scient six cents cyprès. Même s'ils s'écrivent différemment, ils sont identiques au plan sonore.

Plus les mots se ressemblent, plus il est difficile de se rappeler d'une phrase, parce que le sens disparaît. Le record appartient au personnage de bande dessinée Gaston Lagaffe, qui raconte [redacted] un petit garçon l'histoire suivante Chez les Papous, y a des Papous à poux et des Papous pas à poux. Mais chez les Papous, y a des Papous papas et des Papous pas papas. Donc, chez les Papous, y a des Papous papas à poux, des Papous papas pas à poux, des Papous pas papas à poux et des Papous pas papas pas à poux. Mais chez les poux, [redacted] a des poux papas et des poux pas papas. . (Lisez cette phrase à voix haute à quelqu'un Au bout de quelques mots, l'autre personne ne comprendra plus que des papou, papou, papou, à moins qu'elle ne puisse lire en même temps.)

Les enfants connaissent bien le troisième type de croc-en-jambe, où on colle plusieurs mots pour en former [redacted] seul très long et très compliqué. Ils en font même des comptines, par exemple Petit pot de beurre, quand te dépetitpotde beurreras-tu? Je me dépetitpotde beurrerai quand. Sur ce modèle, il est facile de créer des variations: Gros gras grand grain d'orge, quand te dégrosgrasgrandgraind'orge-riseras-tu?

Finalement, pas besoin d'être compliqué pour être difficile à prononcer! Essayer de répéter plusieurs fois, rapidement et sans faire d'erreur J'ai trop tôt cru, fruit trais, fruit troid, sa variante fruit cuit, fruit cru ou Trente grosses croûtes craquent. Vous verrez que malgré leur aspect innocent, ces expressions mériteraient d'être au programme d'un cours de diction.

Annie Bourret
APY

COURRIER DU LECTEUR

Mme Agnès Billa
Directrice L'Aquilon

Du nouveau à Yellowknife: "Deux pitounes [redacted] or"

Vendredi matin, 3 novembre, 8h20. Petit matin ordinaire, les yeux plus ou moins ouverts, je marche tranquillement vers le bureau en pensant au week-end, à l'isolation des mes fenêtres pour l'hiver qui [redacted] à grand pas, à la folle d'à côté qui capote encore sur le référendum (un de plus et elle meurt), aux vacances, au souper que j'aurai dimanche et... bang! Que vois-je? Ayoye! Je venais, définitivement, de me réveiller.

Mon pub préféré, l'ancien Float Base, venait de prendre une débarque... En effet, les nouveaux propriétaires ont décidé de "reniper" la décoration extérieure de ce sympathique bar qui nous offrait une alternative à la musique western. Je n'entrerai pas dans les détails de ce nouveau décor si ce n'est que la porte d'entrée expose une large peinture montrant deux "pitounes" qui extraient du minerai d'une mine. Après le "Deux femmes en or", nous avons les "Deux pitounes en or" du Harley's Hard Rock Saloon! Dans le genre, c'est dur à battre.

Une chose est certaine. Contrairement au film québécois, on ne retrouvera pas "Deux pitounes en or" dans les archives de l'ONF, ni au Musée Juste pour rire (quoique...). Tant qu'à changer de décor, pourquoi ne pas changer le nom de ce nouveau bar. Y'a-t-il un(e) interprète qui pourrait me traduire vers l'anglais "Deux pitounes en or"? Ça serait un beau nom. Je dirais même plus, ça serait "cute".

Je me suis demandé si le nouveau propriétaire n'avait pas pris son idée en marchant sur la rue St-Laurent à Montréal devant la vitrine du chic et célèbre Café Cléopâtre? Je ne le pense pas. S'il avait été inspiré par la Cléopâtre, il aurait eu le mérite de faire le décor le plus québécois à Yellowknife.

Je disais deux "pitounes". Pas besoin de vous dire que les personnages qui expriment (sic) le caractère minier de Yellowknife ne sont pas habillés avec des vêtements requis par la règlementation de *la Loi sur la sécurité dans les mines* des T.N.-O.... Est-ce dans la juridiction de l'inspecteur des mines? A l'aide, monsieur l'inspecteur!

Oh, drame pour la pudeur diront certaines personnes! Je ne tomberai pas aussi bas... Certains ou certaines diront que cette décoration est de mauvais goût. Je ne le crois pas. Le record du mauvais goût a déjà été battu depuis de nombreuses années par certains immeubles ou établissements commerciaux de Yellowknife. La question n'est pas là.

D'autres diront qu'un règlement municipal devrait interdire ce genre d'affichage. Là encore, je ne tomberai pas dans le panneau de la censure. Cela ne règle rien et fait seulement l'affaire des avocats...

Le Harley's Hard Rock Saloon ne m'aura pas comme client et la rue principale de Yellowknife vient de se voir ouvrir la porte la plus "pitounesque" en ville. J'imagine que la folle d'à côté va trouver cela drôle et "cute". Est-ce qu'il y une personne en ville qui va enfin comprendre que le public peut aimer autre chose que du country, du rock ou des "pitounes"?

Benoît Boutin
Yellowknife

Et les sports?

J'écris cette lettre à propos des pages des sports. Je pense qu'il y a vraiment pas assez d'articles intéressants. Des temps en temps, L'Aquilon écrit quelques articles à propos des sports d'école mais à part de ça il y a rien. Il y a beaucoup d'étudiants qui pratiquent des sports et je pense qu'il n'y a pas assez d'articles à propos d'eux.

Juste cet été, c'étaient les Jeux de l'Ouest canadien à Abbotsford; moi j'étais là et quand je suis revenue, j'étais déçue de la façon dont les journaux ici ont fait leurs articles. Dans le Yellowknifer, il y avait seulement un article sur le bruit que l'équipe TNO a fait. Puis il y avait seulement quelques colonnes au sujet de comment TNO ont réussi aux Jeux. Je pense que les média peuvent faire un meilleur travail sur comment ils organisent les pages des sports.

Une idée, c'est de concentrer un article sur un sport qui n'est pas bien connu comme le badminton ou le karate. Je ne joue ni à l'un ni à l'autre mais je pense que ce sont deux sports vraiment intéressants et il y a des bons athlètes qui participent aux deux sports. Ou on pourrait faire un article à propos d'un athlète en particulier. Comme les Jeux d'hiver de l'Arctique s'en viennent, une autre idée pour les pages de sports c'est d'avoir une section qui est consacrée juste aux Jeux et toutes les différentes équipes et les joueurs. Ça c'est quelque chose que j'ai mais c'est un début. Maintenant c'est à vous de faire quelque chose.

Kristy Green
Yellowknife

Le courrier du lecteur de L'Aquilon

C.P. 1325
Yellowknife
NT X1A 2N9

Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique :
aquilon@internorth.com

Services en français

Les francophones qui résident dans les Territoires du Nord-Ouest ou qui les visitent ont droit à un service en français dans plusieurs bureaux du Gouvernement du Canada ou du Gouvernement des T.N.-O.

Si vous croyez ce droit brimé
La Fédération Franco-TéNOise
est en mesure

- de vous informer à cet égard, ou
- de vous aider à déposer une plainte auprès de l'instance adéquate, ou
- de déposer cette plainte à votre place.

La Fédération Franco-TéNOise

Casier postal 1325
Yellowknife NT X1A 2N9
Téléphone 403-920-2919
Télécopieur 403-873-2158

Offre d'emploi

APF presse francophone

L'Association de la presse francophone, un organisme national regroupant [illegible] langue française publiés dans toutes les [illegible] les territoires à [illegible] anglophone du Canada,

recherche

un directeur général / une directrice générale

Poste regulier a temps [illegible] (environ [illegible] heures/semaine)

[illegible] **recherchées:**

- connaissance du milieu de la presse [illegible]
- connaissance [illegible] communautés [illegible] langue française au Canada [illegible] en milieu [illegible]
- experience [illegible] administration, gestion [illegible] budgets et gestion de projets

Fonctions:

Sous [illegible] du président et du conseil d'administration la personne choisie devra, entre autres

- assurer l'autofinancement [illegible] l'Association
- assurer la prestation des services [illegible] membres
- coordonner les activités de l'Association
- gérer le budget
- [illegible] une bonne communication entre les membres et les autres organismes
- gérer des projets ponctuels
- coordonner les [illegible] la Fondation Donation-Frémont

Lieu [illegible] travail : Ottawa

[illegible] **en** [illegible] : le 3 janvier 1996 [illegible] plus tard

Faire parvenir sa candidature, au plus tard le 22 novembre 1995, [illegible] indiquant la rémunération voulue, à

M. Roger Ouplantie, président
Association [illegible] presse francophone
113 chemin Montréal
Cornwall (Ontario) K6H 1B2
Télécopieur : 1 (613) [illegible]

Nous [illegible] de l'intérêt que [illegible] portez [illegible] l'APF mais seules les candidatures retenues [illegible] contactées [illegible] entrevue qui [illegible] lieu à Ottawa, le vendredi 1er et samedi 2 décembre 1995.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent de classement

[illegible] **la Justice** — **Hay River, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 44 076 $ par année.

Réf.: 021-0107-0003 **Date limite :** le 17 novembre 1995

Adjoint aux systèmes de catalogage

Ministère de l'Éducation, [illegible] Culture et [illegible] la Formation — **Hay River, T. N.-O.**

(Il s'agit d'un poste [illegible] jusqu'à octobre 1997)

Le traitement initial est de [illegible] 509 $ par [illegible].

Réf.: 021-0103TM-0003 **Date limite :** le 17 novembre 1995

Évaluateur principal de biens immobiliers

Ministère des Affaires municipales [illegible] communautaires — **Hay River, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 51 758 $ par année

Réf.: 021-0088RW-0003 **Date limite :** le 17 novembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. [illegible] FORT SMITH NT [illegible] Télécopieur : (403) [illegible]

Agent principal d'évaluation municipale

Ministère des [illegible] municipales et communautaires — **Yellowknife, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 51 758 $ par [illegible]

Réf.: 011-0379EW-0003 **Date limite :** le 17 novembre 1995

Analyste des maladies transmissibles

Ministère de la Santé [illegible] Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 46 721 $ par [illegible]

Réf.: 011-0391EW-0003 **Date limite :** le 17 novembre 1995

Agent chargé des politiques et [illegible] la législation

Ministère [illegible] la Santé et des Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 51 758 $ par année

Réf.: 011-0404EW-0003 **Date limite :** le 17 novembre [illegible]

Analyste des systèmes financiers

Secrétariat du Conseil [illegible] gestion financière — **Yellowknife, T. N.-O.**

Le traitement initial est de [illegible] 324 $ par année

Réf.: 011-0394GFB-0003 **Date limite :** le 17 novembre [illegible]

[illegible] parvenir les demandes d'emploi au Secrétariat du personnel, Ministère [illegible] Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons [illegible] considération [illegible] expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit [illegible] fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais [illegible] langue de travail [illegible] présent postes.***
- ***L'employeur préconise [illegible] programme d'action positive*** – *Afin [illegible] se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Une fin de semaine toute francophone

Agnès Billa/L'Aquilon

C'est une foule de plus de 100 personnes qui a assisté au festin gastronomique français et au balmusette organisé pour le 10e anniversaire de l'Association franco-culturelle de Yellowknife.

Agnès Billa/L'Aquilon

La présidente de l'AFCY, Danièle Bolduc, a rendu hommage aux artisans de l'association

Caroline Lafontaine/L'A

Daniel Cuerrier, président de la FFT et Lise Pic[illegible] Patrimoine canadien en pleine discussion l[illegible] Vin et fromages organisé par la Fédération.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'honorable [illegible] ministre

Charger, transporter et empiler du gravier

Transporter et empiler en deux endroits un total de 9 500 tonnes [illegible] gravier de moins de 16 mm – Km 67 au Km 167, route du Mackenzie (1), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre [illegible] 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin) ou au surintendant régional, Slave Nord et Slave Sud, Région de Fort Smith, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre [illegible] 2e étage [illegible] l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 9 NOVEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 30 octobre 1995.

Afin d'être prises en considération, [illegible] soumissions cachetées doivent être présentées [illegible] formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est [illegible] tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Shelly Hodges, Administratrice des contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Cousineau, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-3084

Il y [illegible] appel d'offres pour les entrepreneurs, [illegible] novembre 1995, [illegible] 14 h, [illegible] bureau de la voirie [illegible] l'ingénierie, au 2e étage de l'édifice Gensen, à Hay River, T.N.-O.

Caroline Lafontaine/L'

Un des nouveaux visages à l'assemblée générale [illegible] Fédération Franco-TéNOise : Simon Giasson, dé[illegible] d'Iqaluit.

Ailleurs dans la Francophonie

Un timbre pour la Francophonie

La Francophonie a maintenant son timbre.

Pour souligner le 25ième anniversaire de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), la Société canadienne des postes a émis un timbre de 45 cents le 6 novembre dernier.

Le timbre a été réalisé par Alain Leduc de Montréal. Le motif représente une carte du monde indiquant les pays membres de l'ACCT. Au premier plan figure les deux premières lettres des mots «français» et «French». Le timbre sera en vente jusqu'au 4 mai 1996.

Rassemblement acadien

Après le Congrès mondial acadien qui avait lieu au Nouveau-Brunswick l'été dernier, voilà qu'un deuxième événement du genre aura lieu du 1er au 15 août 1999 en Louisiane.

Sous le thème «Réunion en Louisiane» le Congrès 1999 mettra surtout l'accent sur les grands rassemblements des familles acadiennes. On compte attirer dans le sud de la Louisiane de 60 à 75 familles acadiennes.

Gestion scolaire en Nouvelle-Écosse

La mise en oeuvre de la gestion scolaire acadienne et francophone a fait l'objet le 25 octobre d'une entente spéciale entre le ministre du Patrimoine canadien et le ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse.

L'entente triennale est le boutissement de plusieurs années de concertation entre les deux gouvernements et les Acadiens et Francophones de la province. Appui d'Ottawa dans le cadre de l'entente dépend de l'adoption d'une nouvelle Loi sur l'éducation.

APJ

RECYCLEZ LE JOURNAL

Luc Lopez et son accordéon-musette

Un goût pour la vraie musique populaire

Pour son dixième anniversaire, l'Association franco-culturelle de Yellowknife organisait le 4 novembre un bal-musette. Nul doute qu'il s'agissait là d'une première pour les Territoires.

Les airs interprétés par Luc Lopez (à l'accordéon) et Claude Lalonde (aux percussions) ont beaucoup plu à la centaine de convives au banquet: les amateurs de danse autant que les gourmets qui, après le repas, sont restés à table pour converser entre amis, au sein d'une musique à la fois entraînante et nostalgique.

Installé à Montréal depuis 1981, Luc Lopez s'exprime encore avec l'accent chantant (à nos oreilles) des gens du sud-ouest de la France. Originaire de Pézenas, une ville réputée [redacted] Moyen-Age pour ses marchés et ses foires, l'accordéoniste ne fait certes pas mentir ses origines. La musique, la fête et les voyages lui parlent.

Luc Lopez n'est pas pour autant un «saltimbaque». Initié à la musique dès son jeune âge, il fera plus tard l'école hôtelière pour s'assurer de pouvoir gagner sa vie où qu'il aille et quelque soit son succès artistique. Avec son diplôme de cuisinier, il s'est d'ailleurs retrouvé, lors de ses périples, [redacted] Quatre-Saisons à Edmonton.

Après un séjour au Mexique et deux traversées du Canada (quand le train allait encore d'un océan à l'autre), l'envie de s'ancrer quelque lui vient. Il choisit Montréal. En 1982, Luc Lopez profite d'un retour dans la mère patrie pour ramener son accordéon. Il passera avec lui deux-trois ans à jouer dans le métro. Il se fait remarquer et obtient des engagements au Musée des Beaux-Arts, à l'Union française et sur les ondes de Radio-Canada.

Sa renommée a grandi avec sa participation, l'an dernier, aux Francofolies, un événement québécois consacré à la chanson d'expression française. Luc Lopez y a présenté un hommage fort apprécié au chansonnier et humoriste Bobby Lapointe. Originaire lui aussi de Pézenas, le défunt Lapointe était connu pour ses textes abracadabrants et son humour tordu. Au-delà de ce côté burlesque, Luc Lopez a été touché par la profondeur de ses propos.

Luc Lopez recherche dans sa carrière et sa musique la sincérité, l'émotion et l'intégrité. L'accordéon, «un instrument vraiment complet», lui permet de transmettre un style de musique dont il vante à la fois la fraîcheur et le côté «prolo».

L'histoire du musette colle en effet à l'ère industrielle, à la classe ouvrière et aux premiers congés payés. Dans les bals populaires, les sonorités multiples de l'accordéon évoquent l'amour comme la solidarité. Pas étonnant alors que les bals musettes deviennent clandestins en France durant l'occupation nazie.

Dans son répertoire, Luc Lopez se plaît tout particulièrement à interpréter Charles Trenet, Yves Montand et Claude Nougarou, son «héros». Il chante et joue leurs chansons sans vouloir imiter personne mais avec une grande fidélité. L'ouverture du musette vers le jazz (avec Richard Galliano, entre autres) lui plaît. Par contre, il aime trop les choses bien «tignolées» pour succomber au musette presque punk de Pigalle et des Négresses vertes. Il recommande plutôt l'«Hommage à Édith Piaf» de Marcel Azzola et les enregistrements de Maurice Vander.

Heureux à [redacted] ans de vivre de sa musique, Luc Lopez travaille maintenant à ses propres chansons. Il compte surtout se consacrer aux textes. Pour la partition, il s'associera à des collaborateurs. Parmi ses souhaits pour l'avenir, il espère une occasion d'emporter jusqu'en Louisiane son accordéon-musette.

Agnès Billa

Agnès Billa/L'Aquilon

Claude Lalonde à la batterie et Luc Lopez à l'accordéon ont fait découvrir à une centaine de francophones et à quelques invités de marque la musique de bal-musette.

Troisième Dictée des Amériques:

Plamondon fera la lecture

Après la romancière Antonine Maillet et l'astrophysicien Hubert Reeves, c'est au parolier Luc Plamondon à qui reviendra la tâche cette année de rédiger et de lire la 3e Dictée des Amériques.

La finale de la Dictée aura lieu le 30 mars et se déroulera dans la salle du Conseil législatif (Salon Rouge) de l'Assemblée nationale du Québec. Quelque 140 jeunes et moins jeunes, en provenance de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Europe, prendront part à la grande finale.

Neuf pays ont déjà confirmé leur présence à Québec. Il s'agit du Canada (les dix provinces et les deux territoires), de la Belgique, de la France (Saint-Pierre et Miquelon) de la Suisse, du Pérou, du Chili, du Costa-Rica, du Brésil, et des États-Unis, qui seront représentés par les sept états de la Nouvelle-Angleterre (Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, New York, Rhode Island et Vermont). Les organisateurs attendent quelques confirmations en provenance du continent africain.

L'an dernier, quatorze pays avaient participé à la deuxième édition de la Dictée des Amériques. Quelque 60 000 personnes, dans les catégories juniors et seniors, avaient pris part aux diverses étapes de qualification de cet événement international. On estime qu'il y en aura autant cette année.

Au Canada français, environ 13 400 personnes devraient participer aux épreuves de qualification soit: 125 en Alberta, 250 en Colombie-Britannique, 100 à l'Ile-du-Prince-Edouard, 1100 au Manitoba, 10 000 en Ontario, 850 au Nouveau-Brunswick, 650 en Nouvelle-Ecosse, 80 à Terre-Neuve, 350 en Saskatchewan, 40 dans les Territoires du Nord-Ouest et 115 au Yukon.

Cinq grands champions seront couronnés parmi les 140 finalistes qui viendront à Québec en mars 1996. Le Québec, l'Ontario, et le Nouveau-Brunswick délégueront un total de onze participants soit: cinq participants juniors, trois participants seniors amateurs et trois participants seniors professionnels. Les autres provinces et les territoires [redacted] délégueront qu'un participant junior et un participant senior.

La grande finale sera diffusée le jour même par Radio Québec et TFO. La retransmission mondiale sera assurée par TV5.

Pour participer, il suffit de contacter les responsables suivants:

Alberta: Christine Marchand (403-468-1582); **Colombie-Britannique**: France Vachon (604-736-6112), **Ile-du-Prince-Edouard**: Elise Arsenault (902-436-4881); **Manitoba**: Gisèle Barnabé (204-233-0210); **Nouveau-Brunswick**: Yvon St-Onge (506-453-2086) ou Yves Bolduc (858-4050); **Nouvelle-Ecosse**: Henri-Dominique Paratte (902-542-2200); **Ontario**: Eric Boily (613-569-8395, poste 225); **Saskatchewan**: Florent Bilodeau (306-757-7541) ou Allain Saint-Cyr (648-3129); **Terre-Neuve**: Cyrilda Poirier (709-722-0627); **TNO**: Jean-François Boucher (403-873-3292). **Yukon**: Régis Saint-Pierre (403-668-2663).

APJ

Journée culturelle à l'école Allain Saint-Cyr

Les parents à l'école

Le 31 octobre dernier, l'École Allain Saint-Cyr a organisé sa première journée d'activités culturelles de l'année scolaire 1995-1996.

Lors de cette journée, les enfants ont pu participer à différents ateliers au gré de leurs intérêts. Ces ateliers étaient animés par des parents qui offraient bénévolement de leur temps pour aider les élèves dans la réalisation de diverses activités. Un membre du personnel participait aussi à chacun de ces ateliers.

Il y avait des ateliers pour tous les goûts: la décoration de citrouilles, la peinture à l'aquarelle, le dessin à l'ordinateur, la fabrication de figurines en pain, la fabrication d'abris, la création de masques d'Halloween, la décoration de gâteaux et, pour les sportifs, du hockey et du soccer intérieur.

Les personnes suivantes ont participé à cette journée à titre de personnes accompagnatrices: Lise Picard, Patricia Baldwin, Christiane Clarke, Denise Canuel, Nicole Chatel, Laurent Morin, Cathy Marsollier, Suzanne Mainville, Nicole Dion, Anne Bérubé et Raymond Brazeau.

L'école Allain Saint-Cyr a planifié quatre de ces journées d'activités cette année. La prochaine aura lieu durant la semaine précédant le congé de Noël. Tous les membres de la communautés sont invités à participer à ces journées en tant que personnes-ressources. Si vous avez des qualités spéciales qui sauraient plaire aux élèves, n'hésitez pas à contacter le personnel de l'école.

Texte et photos
Alain Bessette

↑ Le hockey intérieur, tout comme le soccer, a permis aux jeunes de participer à une activité plus «physique» et plus essouflante.

↑ Il en faut de la patience pour se prêter au jeu du modelage masque. Identité de la «victime» ci-haut: Dylan Berlis, demeu impassible tout au long de la délicate opération effectuée Catherine McKenzie. Une fois séchés, ces masques sen polis puis peints.

↑ Finis le crayon et le papier à colorier, l'ordinateur prend relève. En fait, le crayon n'est pas rayé de la liste des outils, il s'agit d'un crayon virtuel qui sert à tracer les dessins l'écran. On retrouve aussi parmi les outils virtuels, les pinceaux et les gommes à effacer. Ci-haut, Eric Chouinard s'amuse à du dessin à l'ordinateur sous la supervision attentive de Vio Kenny.

← Comment planifier une journée d'activités culturelles un 31 oc sans y intégrer un atelier sur la décoration de citrouilles. À la la journée, la table regorgeait de ces citrouilles en lan d'halloween. On reconnait sur la photo Eric Carré, à ga Gabrielle Leblanc à l'avant-plan (qui s'amusait bien) et Boulet. Cette activité a été réalisée avec l'assistance de Marie-C Bradley.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numero 42, vendredi 17 novembre 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance 12 95

Un métier à apprendre

Agnès Billa/L'Aquilon

La députée de Hay River Jane Groenewegen est une des deux femmes à détenir un siège à l'Assemblée législative, depuis le scrutin du 16 octobre. Comme plusieurs membres de la 13e Législature, elle provient du monde des affaires. La voilà prête à s'initier à son nouveau métier.

Assemblée législative

Maintien du consensus

Les travaux de l'Assemblée législative débutent le 22 novembre pour les membres de la treizième Législature élus le 16 octobre dernier.

Avant que les députés siègent, ils procèderont le 20 novembre au choix des membres du cabinet. Malgré les spéculations des derniers mois, le choix des ministres demeurera, semble-t-il, du ressort des députés et non pas du seul chef du gouvernement.

Cette façon de procéder et le principe général du gouvernement consensuel ont fait l'objet de critiques récentes et directes de la part du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien Ron Irwin.

Depuis le résultat des élections, les effectifs politiques de l'Assemblée législative ont été renouvelés aux deux-tiers. Parmi les 24 membres de l'Assemblée, compris les nouveaux venus, un grand nombre de députés ont exprimé leur intérêt à détenir un portefeuille, si leurs collègues veulent bien leur confier cette responsabilité. Le nombre de candidats potentiels au cabinet a donné lieu à un lobbying intense.

Depuis le 12 novembre, les députés sont réunis à Yellowknife pour une semaine d'orientation et de formation à leurs fonctions. Ils ont, entre autres, eu la confirmation par le ministre sortant des Finances John Pollard qu'un manque à gagner de 100 millions $ menace le budget territorial qui, depuis l'adoption de la *Loi sur la resorption du déficit*, doit être équilibré.

Agnès Billa

La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises :

Consacrer davantage de ressources aux membres

La Fédération des femmes canadiennes-françaises (FNFCF) change d'orientation. L'organisation féministe consacrera à l'avenir plus de 40 pour cent de ses ressources financières en services à ses 25 groupes membres.

Une soixantaine de femmes de partout pays ont entériné ce virage lors d'un congrès d'orientation qui s'est déroulé à Ottawa. «Nous avons tout réexaminé, en scrutant le moindre caillou» se la présidente, Ghislaine Foulem. dernier grand congrès d'orientation avait eu lieu il y plus de dix ans.

Dans le passé, la Fédération consacrait une grande partie de son budget au financement de sa revue mmes d'action, à l'organisation de réunions et à l'administration. Les contraintes budgétaires imposées par le gouvernement fédéral obligent la FNFCF à changer son fusil d'épaule. De 15 pour cent qu'il était, le budget consacré aux services aux membres passera à 42 pour cent à l'avenir.

La revue Femmes d'action vra s'autofinancer d'ici 1999 et on explore présentement la possibilité de s'associer avec l'entreprise privée pour la production de la revue. Elle pourrait toutefois disparaître dès l'an prochain, si le gouvernement fédéral décide de couper radicalement le budget de la Fédération.

La Fédération s'est également dotée d'un énoncé de mission. Elle continuera de défendre les droits et les intérêts des groupes de femmes francophones en milieu minoritaire et elle ouvrira ses portes à tous les groupes de femmes handicapées, lesbiennes, noires, arabes.

Selon un sondage nationale réalisé 1994 par la Fédération, plus de 40 pour cent des membres sont âgées entre 26 et 45 ans. Environ 58 pour cent d'entre elles ont une éducation postsecondaire et plus de 60 pour cent se disent féministes. La moitié gagnent 25 000 $ moins. La santé, l'éducation et situation économique personnelle sont les trois grands défis personnels identifiés par les femmes dans le cadre de ce sondage.

La Fédération cette le 80 anniversaire sa fondation.

AFP

Joël Tremblay/L'Aquilon

Les eaux cèdent la place à la glace

En quelques semaines, le paysage a bien changé dans la baie de Yellowknife près de Dettah.

Il est maintenant possible de circuler sur la glace, à preuve les allées et venues pres des maisons-bateaux. Il n'y plus qu'à attendre l'ouverture officielle de la route d'hiver.

Entretien avec les députés Charles Dent et Michael Miltenberger.

Lire en pages 2 et 3

Éditorial: L'exploitation des femmes: de mauvais goût.

Lire en page 4

Le NON des hors-Québec au référendum

Lire en page 6

L'université: de plus en plus chère.

Lire en page 7

Une sortie branchée: la centrale de Jackfish

Voir en page 8

ÉCHOS des T.N.-O.

Antoine rembourse

Le député de Nahendeh, Jim Antoine, a remboursé les deux prêts gouvernementaux qui étaient toujours en suspens.

La compagnie Tagaah Ltd.,qui appartenait à Jim et Celine Antoine, avait reçu deux prêts de la Société de crédit commercial des T.N.-O. afin d'ouvrir une station service à Fort Simpson en 1989 .

Les tentatives de vente de cette propriété et le remboursement de ce prêt ont été entravés par différentes difficultés reliées aux titres fonciers et à l'emplacement de la station service.

Depuis ce temps, la station a été vendue et le prêt principal remboursé. Jim Antoine a dû cependant conclure des ententes afin de rembourser le montant total des intérêts accumulés auprès de la Société de crédit commercial, une agence du ministère du Développement économique et du Tourisme.

Pour le député Antoine, cette expérience lui aura permis d'identifier des lacunes dans les méthodes utilisées par la Société de crédit commercial pour soutenir le développement des entreprises. Il entend se pencher sur cette question durant son présent mandat.

Diminution des cotisations

La Commission des accidents du travail (CAT) a récemment annoncé que les taux de cotisation diminueront pour la plupart des employeurs. La moyenne des taux de contribution passera de 2,54 $ à 2,34 $ par tranche de 100 $ de masse salariale dès janvier 1996. Selon la CAT, c'est la réduction des accidents en milieu de travail qui explique cette situation.

La réduction des taux ne s'applique cependant pas uniformément dans toutes les catégories industrielles et occupationnelles. Des 37 catégories industrielles, 19 jouiront d'une baisse du taux de cotisation, 10 verront ces taux augmenter et huit demeureront au même niveau.

Des soins de santé à moindre prix

L'Association des soins de santé des T.N.-O. a tenu son assemblée générale annuelle à Fort Smith les 19 et 20 octobre derniers. Parmi les thèmes abordés lors de cette assemblée, la réduction des contributions gouvernementales aux soins de santé figurait au premier plan.

L'Association recommande aux Conseils régionaux de la santé de former des groupes d'achat afin de bénéficier de réductions de prix des principaux fournisseurs en fonction d'un volume d'achat accru.

De plus, l'Association a pris connaissance de divers projets de réforme des soins de santé ailleurs au Canada, ces réformes se basant inévitablement sur une diminution des coûts.

Une association de l'Ouest

Le ministère du Développement économique et du Tourisme appuie financièrement une rencontre organisationnelle visant à créer une nouvelle association touristique représentant l'industrie de ce secteur dans l'ouest des T.N.-O.

Cette nouvelle association remplacerait les cinq associations régionales qui représentaient l'Ouest de l'Arctique.

Cette rencontre aura lieu du 25 au 27 novembre prochain à Yellowknife.

Rappelons que l'industrie touristique de l'Est de l'Arctique avait procédé à un réaménagement organisationnel similaire plus tôt cette année.

Alain Bessette

Charles Dent - Yellowknife Frame Lake

Confiance en la nouvelle équipe

Des quatre députés qui représentent désormais Yellowknife à l'Assemblée législative, seul Charles Dent n'est pas un novice. Il entreprend un deuxième mandat.

Les électeurs de la circonscription de Frame Lake lui ont accordé une avance de plus de 300 votes sur son plus proche adversaire. Sa victoire s'inscrit toutefois dans le contexte d'une participation de 50% de l'électorat, la plus faible enregistrée au scrutin du 16 octobre.

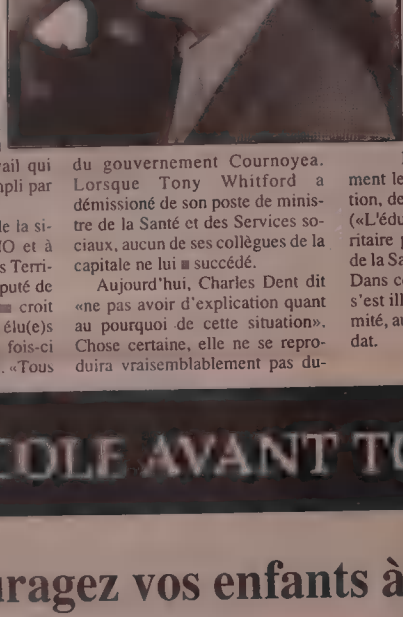

En politicien maintenant expérimenté, Charles Dent sait bien qu'avant le début des travaux de l'Assemblée législative, il est difficile de prévoir avec certitude comment les 24 députés vont s'entendre et ce qu'ils et elles réaliseront ensemble.

Il est tout de même très confiant à ce sujet . «Lors de la dernière Assemblée, il y a eu beaucoup de querelles, de scènes spectaculaires qu'il était intéressant pour les média de couvrir. Cela a laissé dans l'ombre le travail qui avait par ailleurs été accompli par cette assemblée».

En raison de la gravité de la situation financière du GTNO et à l'approche de la division des Territoires du Nord-Ouest, le député de Yellowknife Frame Lake croit tout simplement pas que les élu(e)s puissent se permettre cette fois-ci de ne pas former une équipe. «Tous les autres membres de la Législature semblent partager cette conviction», ajoute M. Dent.

Pendant trois ans et demi, aucun des quatre députés représentant Yellowknife n'a siégé au cabinet du gouvernement Cournoyea. Lorsque Tony Whitford a démissioné de son poste de ministre de la Santé et des Services sociaux, aucun de ses collègues de la capitale ne lui a succédé.

Aujourd'hui, Charles Dent dit «ne pas avoir d'explication quant au pourquoi de cette situation». Chose certaine, elle ne se reproduira vraisemblablement pas durant la 13e Législature. Les dépu de Yellowknife Charles Dent, R Erasmus, Seamus Henry et Ja Ootes se sont entendus, dès la première rencontre, pour soute une candidature unique po Yellowknife, afin de s'a surer d'une place au ca net.

Charles Dent serait p à accepter la responsabi si tel est le voeu de collègues de Yellowkn En raison de son expérie d'homme d'affaires sa participation au Com permanent des Finances l'Assemblée, les minist à vocation économi l'intéressent.

Il cite entre autres T vaux publics, Éner Ressources et Mines, encore Développem économique et Touris

M. Dent accepterait ég ment les portefeuilles de l'Édu tion, de la Culture et la Forma («L'éducation, c'est le dossier p ritaire pour notre population» de la Santé et des Services soci Dans ce domaine en particulie s'est illustré lors de travaux mité, au cours de son premier m dat.

Agnès P

L'ÉCOLE AVANT TOUT

Encouragez vos enfants à l'école

Série d'ateliers pour les parents

L'Association des parents francophones de Yellowknife est intéressée à mettre sur pied une série d'ateliers pour vous aider à encourager vos enfants à persévérer à l'école. Les ateliers se dérouleraient en cinq soirées de la mi-janvier à la fin février 1996.

Thèmes des ateliers :

Habiletés parentales
- Développer l'estime de soi
- La discipline
- Les modèles d'apprentissage
- Les styles parentaux

Aider les enfants à apprendre
- Les enfants et la télévision
- La lecture et l'écriture
- La responsabilité et les devoirs
- La technologie et les ordinateurs

Si vous voulez en savoir davantage, venez en discuter le 28 novembre entre 19h30 et 21h30 à l'école Allain St-Cyr.

Pour inscription : Christiane Lacasse-Clarke, 873-3347

Michael Miltenberger - Thebacha

C'est le temps d'aller de l'avant

Dans l'Arctique de l'Ouest, la députée de Thebacha Jeannie Marie-Jewell était bien connue pour sa ténacité et son «fort» caractère. Sa défaite du 16 octobre fait place à un successeur décidé à tourner la page.

À Fort Smith pourtant, la Gendarmerie royale du Canada termine ces jours-ci une enquête sur le déroulement du scrutin. De plus, les services d'un avocat en pratique privée ont été retenus par le chef de la bande de Salt River, Jerry Paulette, pour voir si des irrégularités auraient été commises pendant le vote.

Qu'à cela ne tienne, Michael Miltenberger n'entend pas revenir sur sa victoire. «Je suis confiant que les résultats de l'élection ne changeront pas. Je sais que mon équipe a veillé avec diligence à mener une campagne sans reproche. J'ai parlé à des douzaines de personnes dans la circonscription. Les gens veulent aller de l'avant. L'élection est terminée depuis un mois. Je déplore les actions de la députée sortante, qui est amère et ne peut accepter sa défaite. Elle met en doute l'intégrité de beaucoup de gens et c'est néfaste à la communauté», nous a-t-il déclaré.

Le député nouvellement élu s'était présenté une première fois dans Thebacha, il y a huit ans. «J'ai de nouveau posé ma candidature parce que la communauté avait grandement besoin de changements. Fort Smith est divisée. Trop de gens craignaient leur députée. (...) La politique était trop mêlée à la vie quotidienne, à l'octroi de contrats, à l'embauche de personnel» explique M. Miltenberger.

Pour rebâtir l'unité dans la communauté, Michael Miltenberger interpelle de nombreux partenaires: le maire, les chefs de bande, les leaders métis et la députée fédérale Ethel Blondin-Andrew «avec laquelle il y aurait dû depuis quatre ans s'établir une collaboration beaucoup plus étroite».

La perte du contrat de la base d'opérations pour avions-citernes constitue, selon Michael Miltenberger, un exemple criant des opportunités de développement économique qui échappent trop souvent à Fort Smith. «Il y avait en jeu 50 millions $ et environ 70 emplois. (...) Fort Smith dépend trop d'un seul secteur, la fonction publique. (...) Il nous faut diversifier notre économie».

Tout en voulant obtenir pour sa circonscription une part - qu'il juge plus équitable - du développement des Territoires, le député de Thebacha ne veut pas d'un esprit de clocher.

Pour des questions centrales comme la lutte au déficit et la division des TNO, M. Miltenberger juge que les membres de la 13e Législature sauront s'entendre. «Durant les dernières quatre années, la règle du consensus a été bafouée. Notre système parlementaire était menacé. Il y a eu beaucoup de conflits, d'attaques personnelles, de confrontations. Le 16 octobre, la population a clairement exprimé son mécontentement. Les 24 députés actuels ont l'intention de se conduire honorablement et de travailler fort».

Pour sa part, Michael Miltenberger entend s'acquitter de ses responsabilités en faisant valoir sa connaissance du Nord et de la région où il a grandi, son expérience de gestionnaire, [redacted] que ses antécédents politiques comme conseiller et maire.

Agnès Billa

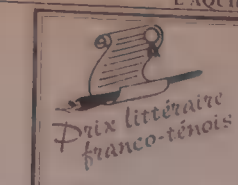

1995-1996

La *Fondation franco-ténoise* vous invite chaleureusement à participer à l'édition 1995-1996 du

Prix littéraire franco-ténois.

Critères de participation :
- habiter les Territoires du Nord-Ouest
- dépôt des œuvres le 31 janvier 1996
- présenter [redacted] texte dactylographié
- écrire en français
- consentir, le cas échéant, à dévoiler son identité à titre de lauréat-e
- compléter la fiche d'inscription.

Thème 1995-96

Au-delà du 60ième parallèle

Facteurs d'évaluation
- qualité générale de la langue
- originalité
- respect de la thématique
- valeur littéraire.

Bulletin d'inscription

Nom ou pseudonyme _____
Adresse _____
Téléphone _____

Tranche d'âge : 06-09 10-12 13-15 16-18 adulte (encerclez)

Genre-s : poésie nouvelle conte essai récit (encerclez)

Note : tout-e participant-e peut soumettre autant d'œuvres que souhaite, de tous les genres voulus.

Adressez votre bulletin d'inscription à :

Fondation franco-ténoise
Casier postal 1325, Yellowknife, NT X1A 2N9
Télécopieur : 403-873-2158

Party de Noël

L'Association franco-culturelle de Yellowknife, l'Association des parents francophones de Yellowknife et la Garderie Plein Soleil vous invitent à venir vous amuser en famille lors de la fête de Noël.

Quand : le samedi 2 décembre 1995
Où : au hall de l'église St-Patrick (où a lieu le marché aux puces)
À quelle heure : les portes ouvriront à 18h00

Un souper communautaire à la fortune-du-pot vous sera offert sur place.
Apportez votre jeu de cartes, votre musique, etc.
Le Père Noël sera aussi de la fête.

Entrée gratuite pour les enfants. Adultes : 5$ à la porte, par personne.

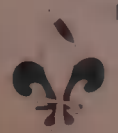

ÉDITORIAL

Manque de goût

L'hypocrisie et la bêtise semblent bien s'entendre. À Yellowknife, un nouveau bar qui a ouvert il y a deux semaines sur la rue principale, en plein centre-ville, fait beaucoup parler de lui. Et pour cause.

La porte d'entrée à double battant est ornée d'une oeuvre originale qui dépeint dans un style rappelant la bande dessinée deux femmes habillées de façon très minimale et très suggestive. Ces personnages féminins sont censées travailler dans une mine, histoire de cibler la clientèle recherchée par les propriétaires, j'imagine.

Les contours physiques des deux femmes sont dessinées à gros traits, en mettant l'accent sur leurs attributs sexuels. Elles ont en particulier le sein agressif. Dans une entrevue avec un journal local, une des partenaires de l'établissement déclarait pourtant qu'il n'y avait rien de mal avec ce dessin étant donné «que les personnages sont habillés».

Surprise donc cette semaine, de voir que le dessin a été retouché pour faire disparaître certaines parties de l'anatomie d'un des personnages, celle qui manie le marteau-piqueur (un autre élément de la composition qui laisse songeur!). Les inébranlables patrons du saloon qui n'avaient pas à rougir de leur décor auraient-ils, tout compte fait, céder à la pression publique?

Heureusement d'ailleurs que les gens ont beaucoup jasé et se sont copieusement indignés auprès de la famille Bromley qui loue l'emplacement, et auprès des associés qui opèrent le bar, car la ville de son côté n'avait pas l'intention d'intervenir.

Imaginez un peu le paradoxe: la municipalité peut se prononcer dans ses règlements sur les couleurs qui conviennent pour les résidences privées dans la partie historique de la ville, afin de préserver son caractère et le bon goût. Par contre, sur l'artère la plus achalandée de Yellowknife, l'administration est impuissante à mettre fin à l'exploitation commerciale du corps des femmes. À bien y penser, c'est peut-être aussi bien de protester que de devoir s'en remettre au sens municipal de l'esthétique!

Agnès Billa

Torride, l'hiver ...

Joël Tremblay/L'Aqu

Alors qu'Iqaluit redoute un deuxième blizzard en une semaine, cette scène estival à Yellowknife réchauffe le coeur. La murale en mosaïque de Dolphus Cadieux, u oeuvre commanditée par Fitzgerald Carpeting, orne la facade du magasin, en toute saisons.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	20 $ ☐	30 $ ☐
Institutions :	30 $ ☐	50 $ ☐
Hors Canada :	40 $ ☐	80 $ ☐

TPS incluse

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Nom : _____

Adresse : _____

Adresser votre paiement au nom de L'Aquilon C.P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9

l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises*/*L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accédera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

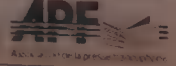

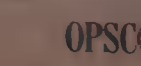

Isabelle Guibert expose à la galerie Webster

En pleine évolution

La peintre Isabelle Guibert, originaire du Québec, vit à Yellowknife depuis 1992. Peu après son arrivée, elle se faisait connaître au plan local pour ses portraits de plusieurs membres de la communauté francophone. À compter du [redacted] novembre, l'artiste exposera une quinzaine de ses tableaux à la galerie Webster.

Une porte-parole de la galerie compare l'exposition à une «rétrospective». «Bien qu'Isabelle soit une jeune artiste, elle a beaucoup évolué ces dernières années. C'est aussi une artiste très prometteuse car on voit émerger son style propre. Certains des tableaux que nous avons choisis sont très récents. D'autres remontent à ses débuts. Son évolution est flagrante» explique Gwen Kerr.

Les tableaux d'Isabelle Guibert à l'acrylique et à l'huile illustrent, dans un style résolument figuratif, de nombreuses scènes de la vie de tous les jours dans le Woodyard, [redacted] quartier d'adoption et de prédilection à Yellowknife.

Un monde et une artiste aux couleurs vibrantes, à découvrir à la galerie Webster, pour au moins deux [redacted] et peut-être jusqu'aux Fêtes.

Agnès Billa/L'Aquilon

Début d'une longue semaine pour Jake Ootes (Yellowknife Centre) et les autres députés des T.N.-O. alors que commence une session de formation les préparant aux travaux parlementaires.

Un [redacted] au [redacted]

Radarsat : Épier les glaces

[redacted] en [redacted] sera [redacted] satellite [redacted] d'une [redacted] de l'ASA [redacted] Environnement Canada. Les [redacted] transmises seront des [redacted] de [redacted] long [redacted] Nord [redacted] générale [redacted] pour les [redacted] Garde côtière [redacted] nationales [redacted] et [redacted] au [redacted] côtes [redacted] Radarsat [redacted] détecter le [redacted] des navires [redacted] changements [redacted] environnementaux [redacted] et [redacted] de [redacted] opportunes en cas d'inondation, de [redacted] autre catastrophe. *Bessette*

HALTE GARDERIE

Une halte-garderie où vos enfants se plairont!

Où : À la garderie Plein Soleil
5008 Forrest Dr.

Quand : tous les vendredis

Tarif : horaire

Pour plus d'information, communiquez au 873-9570

Réservez S.V.P.

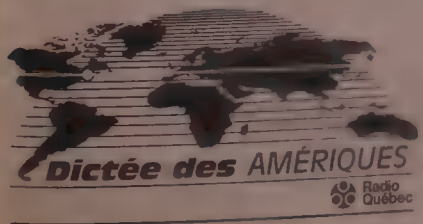

L'édition 1995 de la Dictée des Amériques à Yellowknife (tests de qualifications pour séniors et juniors) se tiendra :

Le samedi 25 novembre prochain
de 13h30 à 16h00
À l'école Allain St-Cyr

Pour vous inscrire, vous devez appelez au 873-3292, du lundi au vendredi entre 9h00 et 17h00, et ce **au plus tard le mercredi 22 novembre, 17h00.**

Le gagnant ou la gagnante de chaque catégorie pourra participer à la Grande finale internationale qui aura lieu dans la ville de Québec, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale du Québec, le samedi 30 mars 1996.

Le parolier Luc Plamondon lira la Dictée.

Catégorie Junior : les concurrents doivent être âgés de moins de 18 ans au 31 mars 1996.

Catégorie Sénior : les concurrents doivent être âgés de 18 ans et plus au 31 mars 1996.

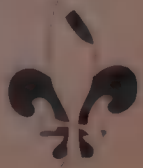

LA LIBERTÉ

Le seul hebdomadaire de langue française au Manitoba est à la recherche d'un(e)

Journaliste

Fonctions:

- rédiger de courts articles et des grands reportages;
- prendre des photos pour illustrer les textes;
- participer au montage du journal.

Exigences:

- posséder un diplôme en journalisme ou une formation équivalente
- excellente maîtrise du français, écrit et oral, et une bonne connaissance de l'anglais
- connaître le QuarkXPress un atout

La personne doit :

- être capable de travailler aisément sous pression et a des heures irrégulières (disponibilité les fins de semaine et le soir au besoin);
- posséder des capacités de leadership (flexibilité, initiative, esprit d'équipe) et d'ouverture (savoir accepter la critique et vouloir apprendre);
- reporter les heures de tombée et les directives;
- la possession d'une automobile et d'un appareil photographique des atouts supplémentaires.

Salaire: à négocier en fonction des compétences et de l'expérience
Durée de l'emploi: poste à temps plein
Entrée en fonction: le 25 janvier 1996

Faites parvenir votre curriculum vitae, ainsi que les noms de trois répondants pour référence, au plus tard le 1er décembre 1995, au soin de :

Le directeur
Journal La Liberté
C.P. 190
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4

Prière d'inscrire sur l'enveloppe : Personnel et confidentiel

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Plombier et mécanicien de machines fixes

Ministère des Travaux publics et des Services — **Pangnirtung, T. N.-O.**

Le traitement annuel initial est de 52 719 $, auquel s'ajoute une allocation d'isolement de 5 415 $ par année. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**

Réf.: 041-0193JE-0003 **Date limite :** le 24 novembre 1995

Économe et administrateur principal des affaires financières

Administration principale du Collège de l'Arctique du Nunavut — **Iqaluit, T. N.-O.**

Le traitement annuel initial est de 62 658 $, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 5 100 $ par année. **Il s'agit d'un poste de direction.**

Réf.: 041-0196MH-0003 **Date limite :** le 24 novembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

Travailleur social communautaire, niveau III

Ministère de la Santé et des Service sociaux — **Fort Simpson, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 40 397 $ par année.

Réf.: 021-0108TM-0003 **Date limite :** le 24 novembre 1995

Bibliothécaire municipal adjoint

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Fort Smith, T. N.-O.**

(Il s'agit d'un poste à temps partiel à raison de 12 hres par semaine)

Le traitement initial est de 8 889 $ par année.

Réf.: 021-0106TM-0003 **Date limite :** le 24 novembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Agent de correction, niveau I

Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**

(Poste occasionnel jusqu'au 3 septembre 1996)

Le traitement initial est de 36 927 $ par année. On exige la vérification du dossier judiciaire des candidats.

Réf.: 011-0415MDM-0003 **Date limite :** le 24 novembre 1995

Surintendant régional adjoint

Ministère du Développement économique et du Tourisme — **Rae, T. N.-O.**

Le traitement initial est de 54 368 $ par année.

Réf.: 011-0412BB-0003 **Date limite :** le 24 novembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Seul indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

78 pour cent au Non, 22 pour cent au Oui.

Les Québécois hors Québec ont massivement voté Non

Les Québécois hors Québec ont massivement voté Non au référendum du 30 octobre, révèle le rapport des résultats du référendum publié par le Directeur général des élections du Québec.

Un nombre record de 11 717 électeurs québécois demeurant à l'extérieur du Québec ont exercé leur droit de vote lors du référendum. De ce nombre, 9016 ont voté Non et 2533 ont voté Oui. En pourcentage, cela donne 78 pour cent au Non et 22 pour cent au Oui. Le nombre de bulletins rejetés s'élève à 168.

Selon le rapport, 14 818 personnes se sont inscrites au registre des électeurs hors Québec. De ce nombre, environ 6981 électeurs québécois vivaient dans les provinces canadiennes. Pour avoir le droit de voter par correspondance, l'électeur québécois devait séjourner à l'extérieur du Québec depuis deux ans ou moins et indiquer clairement son intention de revenir s'établir au Québec.

On a compté 1052 inscriptions dans Westmount-Saint-Louis, 771 dans Jacques-Cartier, 600 dans Nelligan, 490 dans Notre-Dame-de-Grâce, 358 dans Mont-Royal et 430 dans Robert Baldwin.

En feuilletant le rapport, on constate que dans les circonscriptions de Beauce-Sud, Charlevoix, Gouin, Jean-Talon, Limoilou, Matane, Montmorency, Richelieu, Roberval, Taschereau, les électeurs Québécois hors Québec ont majoritairement voté Oui, alors que dans la circonscription de Terrebonne, les deux camps ont obtenu le même nombre de votes.

Offre d'emploi

APF Association de la presse francophone

L'Association de la presse francophone, un organisme national regroupant 24 journaux de langue française publiés dans toutes les provinces et les territoires à majorité anglophone du Canada,

recherche

un directeur général / une directrice générale

Poste régulier à temps partiel (environ 25 heures/semaine)

Qualités recherchées:

- connaissance du milieu de la presse écrite
- connaissance des communautés de langue française au Canada en milieu minoritaire
- expérience en administration, gestion de budgets et gestion de projets

Fonctions:
Sous la direction du président et du conseil d'administration, la personne choisie devra, entre autres :

- assurer l'autofinancement de l'Association
- assurer la prestation des services aux membres
- coordonner les activités de l'Association
- gérer le budget
- assurer une bonne communication entre les membres et les autres organismes
- gérer des projets ponctuels
- coordonner les activités de la Fondation Donation-Frémont

Lieu de travail : Ottawa

Entrée en fonction : le 3 janvier 1996 ou plus tard

Faire parvenir votre candidature, au plus tard le 1er novembre 1995, en indiquant la rémunération voulue, à :

M. Roger Duplantie, président
Association de la presse francophone
113 chemin Montréal
Cornwall (Ontario) K6H 1B2
Télécopieur: 1 (613) 938-2798

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez envers l'APF mais seules les candidatures retenues seront contactées pour une entrevue qui aura lieu à Ottawa, le vendredi 1er et samedi 2 décembre 1995.

Gestionnaire de succursale

Développement des ressources humaines Canada - Centre d'emploi du Canada

Rankin Inlet (Territoires du Nord-Ouest)

Votre rôle consistera à planifier et superviser les activités et les ressources humaines du centre ainsi qu'à en établir les budgets. Ce qui comprend la gestion des programmes d'emploi, de formation et d'avantages sociaux, de même que la prestation directe de services au public. Selon vos compétences, vous toucherez un salaire annuel de **38 643 $ à 43 313 $**, en plus des indemnités nordiques particulières. Ce poste est offert aux personnes résidant au Nunavut.

Pour accéder à ce poste, vous devez posséder un diplôme d'études secondaires ou une combinaison acceptable de scolarité, de formation et(ou) d'expérience. La connaissance du marché de l'emploi en région nordique et une expérience dans l'interprétation de lois et règlements sont exigées. Des antécédents dans les pratiques de supervision et(ou) de gestion seraient un atout.

La compétence en anglais est essentielle. La préférence ira aux candidates et candidats s'exprimant couramment en inuktitut.

Une vérification approfondie de la fiabilité sera effectuée avant la nomination.

Veuillez acheminer votre demande d'emploi et(ou) curriculum vitae **avant le 1er décembre 1995, en indiquant le numéro de référence S-95-61-R-36S05(W&F), à la Commission de la fonction publique du Canada, Canada Place, bureau 830, Edmonton (Alberta) T5J 4G3.**

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature; nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape. La préférence sera accordée aux citoyens Canadiens et citoyennes Canadiennes.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.
This information is available in English.

Commission de la fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada

Canada

NORTHWEST TERRITORIES WATER BOARD

Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Hameau de Taloyoak et Transports Canada, Resolute Bay
Objet:	Utilisation et évacuation des eaux municipales

Pour plus de renseignements, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le **4 décembre 1995.**

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Garage de stationnement

Les travaux comprennent la construction d'un garage double chauffé, de grandeur normale, afin d'augmenter le nombre de places de stationnement pour les camions de livraison d'eau et de transport des eaux usées
– Snare Lake, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 30 NOVEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 15 novembre 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Donel Gagnon Commis aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 873-7662
Renseignements techniques :	Shouhda K. Shouhda, ing. Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 920-3045 ou Darrell Vikse, MAAA Park Sander Adam Vikse Architecture Téléphone : (403) 920-2609

Internautes.nord.ca

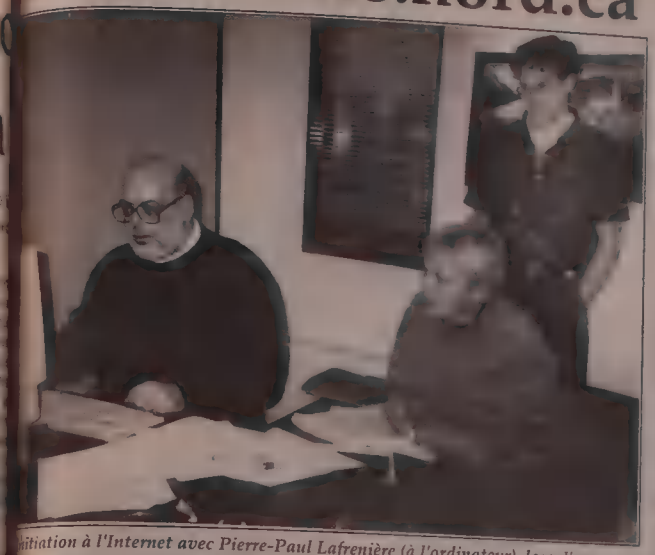

Initiation à l'Internet avec Pierre-Paul Lafrenière (à l'ordinateur), lors d'un atelier offert par la Fédération Franco-TéNOise à ses membres et son personnel.

Ministères fédéraux et Francophonie

Des réticences

En août 1994, le ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuy, avait annoncé sa volonté d'actualiser deux articles de la Loi sur les langues officielles. L'article 41 donne aux institutions fédérales la responsabilité d'aider les communautés francophones à participer au développement économique et culturel du pays. L'article 42 confie au ministère du Patrimoine la responsabilité de coordonner la mise en oeuvre de cet engagement.

Ce devait être le début d'un temps nouveau pour les ministères fédéraux et les communautés francophones. Le Patrimoine canadien ne serait pas seul à se préoccuper de leur avenir. Les fameux «plans d'action» déposés à cet effet par 26 institutions reçoivent cependant les prix des intéressés.

La Fédération des communautés francophones et acadienne, après une analyse préliminaire, constate que certains ministères «semblent incertents face à l'exercice». Autre observation de la FCFA: des ministères se cachent «derrière des politiques et des règlements rigides». D'autres ont fait le strict minimum: «le résultat est un texte sommaire, qui ne s'apparente en rien à un plan d'action».

À titre d'exemple: le «plan d'action» de la Société de développement du Cap-Breton, qui compte...une page! L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a aussi simplifié sa tâche. Elle a fait parvenir une lettre de deux pages et demie en date du 23 août (deux mois en retard sur l'échéance fixée au 30 juin), qui tient lieu de plan d'action.

Certaines institutions ne se semblent pas concernées par l'initiative fédérale. C'est le cas du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), de Affaires étrangères et Commerce international, et du Conseil de recherches en sciences humaines. Quant à Travaux publics, ils sont pointés du doigt par la FCFA: «Ils tentent clairement de minimiser (...) leur potentiel de contribution».

Si certains donnent l'impression d'avoir bâclé le travail, d'autres ont pris au sérieux leurs nouvelles responsabilités. M. Michaud se dit «très satisfait» des plans d'Industrie Canada, Développement des ressources humaines et l'Office national du film, notamment.

Patrimoine canadien n'a pas évalué tous les plans d'action et selon Alain Garceau, du cabinet du ministre Dupuy, il n'a pas à le faire: «On n'a pas à valider ou à sanctionner les plans...On observe». Le ministère fera cependant état de chaque plan d'action dans son prochain rapport annuel, et des résultats obtenus au cours de l'année écoulée.

Le Commissariat aux langues officielles entend procéder à une analyse des plans d'action.

Yves Lusignan
APF

L'université coûte de plus en plus cher

Hausse des frais de 7,1 pour cent

Les étudiants qui ont lancé du macaroni au visage du ministre des Ressources humaines Lloyd Axworthy le printemps dernier, pour protester contre le nouveau régime fédéral des prêts et bourses et la hausse des frais de scolarite, ne se plaignaient pas pour rien.

Selon Statistique Canada, les frais de scolarité pour l'année scolaire 1995-1996 ont augmenté de façon importante dans toutes les provinces, sauf au Québec, où il n'y a pas eu de hausse.

C'est en Alberta (10,5 pour cent) et en Ontario (9,1 pour cent) où les hausses ont ete les plus spectaculaires. Il en coûte cette année 2708 $ en Alberta et 2458 $ en Ontario en frais de scolarité pour un étudiant inscrit en arts au premier cycle.

C'est toujours en Nouvelle-Ecosse où il en coûte le plus cher pour étudier à l'université. Là-bas, la hausse des frais était de 7,7 pour cent, ce qui veut dire qu'un étudiant inscrit en arts devra débourser 3172 $ cette année. Près de 30 pour cent des revenus pour l'exploitation générale des universités de la Nouvelle-Ecosse proviennent des frais de scolarité, ce qui est la proportion la plus élevée au Canada.

Dans les autres provinces, les frais de scolarité des étudiants inscrits en arts s'élevaient cette année à 2312 $ à Terre-Neuve (+7,5 pour cent); 2820 $ à l'Ile-du-Prince-Edouard (+7,6 pour cent); 2496 $ au Nouveau-Brunswick (+6,1 pour cent); 1694 $ au Québec (même niveau); 2338 $ au Manitoba (+5 pour cent); 2591 $ en Saskatchewan (+5,4 pour cent); et 2366 $ en Colombie-Britannique (+5,2 pour cent).

Au pays, la moyenne des frais de scolarité est de 2333 $ cette année, en hausse de 7,1 pour cent.

Les frais de scolarité ont augmenté plus vite que le taux d'inflation au cours des dix dernières année. De 1985-1986 à 1994-1995, le taux d'inflation a augmenté de 34 pour cent, alors que les frais de scolarité ont plus que doublé, avec une augmentation de plus de 119 pour cent.

Toujours selon Statistique Canada, les universités ont fait face à une diminution de l'aide gouvernementale entre 1992-1993 et 1993-1994.

Yves Lusignan
APF

Pension de service des militaires

Rien pour les vétérans

C'est en 1991 que le vétéran Clem Beauchene, de North Bay, a proposé pour la premiere fois une pension de service de base pour tous les vétérans de guerre canadiens. En mai 1992, la succursale sudburoise des Pensionnés de guerre du Canada préparait une lettre pour les vétérans d'un océan à l'autre, à l'intention de leurs députés. Depuis, un déluge de lettres et de pétitions a envahi les bureaux des députés fédéraux, du ministre responsable des Anciens combattants et du Premier ministre.

Malgré tout, «le gouvernement est assis et ne fait rien, explique un représentant des Pensionnés de guerre du Canada. Les vétérans sont ceux qui ont sauvé le pays».

A présent, les vétérans de guerre ne reçoivent une pension que s'ils sont atteints d'incapacité, ou s'ils sont sous le seuil de la pauvreté, calculé à environ 900$ par mois pour un vétéran seul, ou à 1400$ par mois pour un vétéran marié.

APF

Les ordinateurs dans les foyers canadiens

Le nombre est en hausse

La vague Internet semble atteindre les Canadiens au fait puisqu'ils sont de plus en plus nombreux à se procurer un ordinateur personnel.

Selon Statistique Canada, près de trois ménages sur dix (pour cent) ont maintenant un ordinateur personnel, trois fois plus qu'en 1986. Au cours de la dernière année seulement, 477 000 ménages se sont procurés un ordinateur.

Plus intéressant encore, quatre ordinateurs personnels sur six (41,8 pour cent) sont maintenant équipés d'un modem, comparativement à 33,7 pour cent il y a un an. Un ordinateur muni d'un modem est essentiel pour qui veut naviguer sur l'autoroute de l'information.

APF

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**

Travaux publics et Services
L'hon. Don

Amélioration de la sécurité - Centre correctionnel de

Remplacer les du dortoir et des portes d'accès; amélioration du mur entre la salle d'entrée principale et l'aire des loisirs
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1000, Iqaluit X0A 0H0 (ou remises en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant

16 H, HEURE LOCALE, LE 1er DÉCEMBRE

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 17 novembre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5128

Renseignements techniques : Louis Bourgeois, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**

Travaux publics et Services
Fax : Morin

Services de sécurité

Offrir un contrôle d'accès et des patrouilles par gardiens de sécurité pour différents endroits occupés par le GTNO
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue)

15 H, HEURE LOCALE, LE 27 NOVEMBRE

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 14 novembre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Aucune caution n'est exigée pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Mike Mann, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7131

Il y aura une rencontre avant appel d'offres pour les entrepreneurs, le 22 novembre 1995, à 10 h, au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue.

Une visite pour être ... au couran

Par un beau samedi d'automne frisquet, la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest a ouvert les portes de ses installations du lac Jackfish, à quelques minutes du centre-ville de Yellowknife.

De 10 heures à 15 heures, de nombreuses personnes se sont déplacées pour découvrir les dessous de la production d'énergie électrique. En suivant le guide, John Vanthull (photo de droite, en haut), ils ont pu constater, entre autres, la taille impressionnante des génératrices.

Dans le vacarme de ces engins qui fonctionnent au diesel, il s'est d'ailleurs perdu quelques bribes d'explications sur la consommation et les coûts de ces machines. Chose certaine, ça donne à réfléchir le moment venu de faire «jaillir» la lumière.

Texte et photos: Joël Dewublay

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

l'aquilon

Enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N8 Volume 10 numéro 43, vendredi 24 novembre 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance 12 95

Une école de rêve

Agnès Billa/L'Aquilon

L'école secondaire catholique St-Patrick's de Yellowknife a emmenagé dans un nouveau bâtiment flambant neuf et à la fine pointe technologique. Le 16 novembre, pour l'inauguration officielle, le grand public ébahi a envahi l'établissement dont le lobby est construit directement sur le roc.

Gouvernement des TNO

Morin assume le leadership

Dès le lendemain des élections territoriales, de l'avis des observateurs de la scène politique, le député de Tu Nedhe Don Morin figurait en bonne place dans la course au leadership des TNO.

Le 20 novembre, il a été élu par ses pairs premier ministre des Territoires du Nord-Ouest. Sa victoire n'a causé aucune surprise; il n'a pas eu besoin de se «faufiler» entre ses deux adversaires les plus redoutables.

John Todd (Keewatin Central) et Stephen Kakfwi (Sahtu) avaient annoncé dans les jours précédant le choix du leader leur intention de ne pas se présenter. Un troisième candidat potentiel, le député de Nahendeh Jim Antoine, n'a pas non plus été proposé lundi dernier.

Don Morin n'a pas pour autant été élu par acclamation, car la toute nouvelle député de Hay River était en lice. La candidature de Jane Groenewegen a permis un débat avec discours de chacun des candidats, et une période de questions de plusieurs heures.

Les interventions des députés, qui, pour la plupart, faisaient leur banc d'essai parlementaire, ont confirmé les grandes orientations de la 13 Législature.

La coopération au sein du caucus et la conduite éthique des députés figurent au premier rang des préoccupations propres à l'Assemblée législative. Soucieux de défendre le

Morin
Suite en page 2

Selon une étude du Commissaire aux langues officielles

La justice et le français ne font pas bon ménage

Tant au civil qu'au criminel, il est toujours impossible d'obtenir partout au pays, dans des délais et des coûts raisonnables, un procès en langue française.

En fait, constate le Commissaire aux langues officielles dans une toute nouvelle étude sur l'utilisation «équitable» du français et de l'anglais devant les tribunaux au Canada, les francophones du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de l'Ontario ont les meilleures chances d'obtenir justice en français. Et encore, cela varie considérablement d'une région à l'autre.

Le Québec, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba sont obligées, pour des raisons constitutionnelles, d'offrir des services dans les deux langues officielles. L'Ontario, qui n'a aucune obligation de ce genre, a adopté des politiques pour favoriser l'utilisation des deux langues officielles devant ses tribunaux. Mais dans les autres provinces, les mesures «sont rares, voire inexistantes». Le Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom, parle même de «lacunes généralisées du système judiciaire en matière de bilinguisme».

Les problèmes soulevés par le Commissaire sont nombreux: absence d'une offre active de services en français, manque de personnel bilingue au sein de l'appareil judiciaire, choix limité d'avocats et de juges pouvant parler et comprendre le français, retards dans la procédure lorsqu'un accusé francophone désire être jugé dans sa langue maternelle bref, obtenir un procès en français peut faire toute une aventure pour celui ou celle qui explore pour la première fois les dédales du monde judiciaire.

Le gouvernement fédéral n'a aucun pouvoir quant à la façon dont se déroule la procédure civile devant les tribunaux provinciaux.

Même lorsque des tribunaux provinciaux administrent une loi fédérale, comme c'est le cas avec la *Loi sur le divorce* et la *Loi sur la faillite*, les procédures juridiques se déroulent souvent uniquement en

Justice
Suite en page 2

Iqaluit: partie d'huîtres et élections à l'AFI.
Lire en pages 3 et 8

Le nouveau cabinet GTNO.
Lire en page 3

Éditorial: A Radio-Canada: coupures et censure.
Lire en page 4

Les coups de tête de la langue française.
Lire en page 5

Toxicomanies: résultats d'une enquête nationale.
Lire en pages 6 et 7

Assermentation des députés

Yellowknife occupe à l'Assemblée législative quatre sièges. De gauche à droite: Jake Ootes (Yellowknife Centre), Charles Dent (Yellowknife Frame Lake), Roy Erasmus (Yellowknife North) et Seamus Henry (Yellowknife South).

Alain Benoit/L'Aquilon

ÉCHOS des T.N.-O.

Contrat de mazout contesté

La récente attribution par le gouvernement territorial d'un contrat d'approvisionnement en mazout dans l'Arctique de l'est n'a pas été entachée de favoritisme. Une évaluation indépendante du processus est arrivée à cette conclusion.

Cette évaluation avait été demandée par Don Morin alors ministre des Travaux publics et Services. Nunavut Tunngavik Inc. (NTI), noamment, s'était inquiété du processus d'examen des soumissions.

L'évaluation a été menée par Me Brian Wallace de la firme Lawson, Lundell, Lawson & McIntosh, une étude d'avocats de Vancouver qui a une succursale à Yellowknife.

Le rapport recommande d'aller de l'avant avec le processus de sélection mais il recommande aussi au gouvernement d'ajouter à son comité d'évaluation des soumissions un ou deux professionnels indépendants du GTNO, afin de s'assurer d'un processus plus juste et objectif.

Malgré les restrictions budgétaires auquel fait face le gouvernement, l'ex-première ministre Nellie Cournoyea avait accepté le 20 novembre dernier de donner suite à cette recommandation.

M. Wallace a aussi rejeté les allégations de conflit d'intérêts qui pesait sur le sous-ministre des Transports Andrew Gamble. M. Gamble siege au conseil d'administration de la compagnie Canarctic Shipping, un des soumissionaires pour le contrat de mazout. Néanmoins, M. Wallace estime qu'il y a un conflit d'intérêt entre le fait d'avoir recours à cette compagnie pour mettre en oeuvre la stratégie du gouvernement dans le secteur de la marine marchande, tout en envisageant de retenir les services de Canarctic Shipping. NTI a demandé le 22 novembre que l'attribution du contrat fasse tout de même l'objet d'une enquête publique, étant donné l'ampleur du contrat.

La Nation dénée insatisfaite

La Nation dénée est insatisfaite sur plusieurs aspects du rapport d'évaluation environnementale produit par BHP/Diamet sur son projet de mine de diamants.

Parmi les aspects insatisfaisant, la Nation dénée souligne l'absence d'utilisation des connaissances traditionnelles autochtones et un manque d'informations socio-économiques complètes pour l'évaluation des consequences futures.

Pour le chef de la Nation dénée, Bill Erasmus, il faudra accorder plus de temps à l'étude de ces aspects qui auront des effets certains sur les terres fragiles et uniques du Nord.

Destination : Nunavut

La compagnie aérienne *First Air* a annoncé son intention d'établir un service aérien entre Iqaluit et Cambridge Bay dès la mise en application de son horaire printanier.

Selon *First Air*, la création du territoire du Nunavut aura pour effet d'accroître la demande de liaisons entre les communautés du Kitikmeot et celle du Baffin. Il reste encore à *First Air* de déterminer la fréquence des vols, le type d'aéronefs utilise et l'itinéraire.

Alain Bessette

HALTE GARDERIE

Une halte-garderie où vos enfants se plairont!

Où : À la garderie Plein Soleil
5008 Forrest Dr.
Quand : tous les vendredis
Tarif : horaire

Pour plus d'information, communiquez au 873-9570

Réservez S.V.P.

Morin

Suite de la une

fonctionnement par consensus qu'a critiqué le ministre fédéral Ron Irwin (Affaires indiennes et du Nord), des députés ont dénoncé les lacunes du système des partis politiques en vigueur dans le reste du pays. Pour l'heure, le consensus recueille tous les votes.

Les grands dossiers auxquels ce dernier gouvernement des TNO (avant Nunavut en 1999) devra s'atteler, demeurent la division en deux territoires et la lutte au déficit. Le premier ministre nouvellement élu s'est engagé à équilibrer le budget «avec compassion». Le gouvernement devra fonctionner plus efficacement, avec moins de ressources. Les programmes seront touchés mais «cela ne se fera pas au détriment des plus démunis». M. Morin a ajouté que les collectivités ne souffriraient pas des coupures. C'est plutôt la bureaucratie trop lourde qui sera visée.

En ce qui a trait au futur territoire de Nunavut, le premier ministre a répété que les négociations pour la division devaient se poursuivre «sans délai et sans crise» afin d'atteindre l'échéance fixée. En contrepartie, M. Morin préconise pour l'Arctique de l'Ouest des objectifs plus concrets, pour stimuler le processus. Il a suggéré par exemple que le nom de cet autre nouveau territoire soit choisi au plus tard le 1er avril 1996.

Le premier ministre a aussi rappelé que l'autonomie gouvernementale pour les Autochtones doit être développée de front avec l'établissement d'une constitution pour l'Ouest des TNO.

Agnès Billo

Justice

Suite de la une

anglais. Il n'y a finalement que les tribunaux fédéraux qui sont tenus d'offrir un service dans les deux langues officielles.

Le seul véritable pouvoir d'Ottawa réside dans la nomination des juges provinciaux. Selon M. Goldbloom, le gouvernement fédéral devrait justement utiliser ce pouvoir et tenir davantage compte des capacités linguistiques des candidats à la magistrature, avant de procéder à des nominations.

Afin d'accroître le nombre de juges bilingues, le gouvernement fédéral offre plutôt à tous les juges au pays un programme de formation linguistique. Même si le programme existe depuis 1978, on se plaint de la lenteur des progrès réalisés pour former des juges bilingues. En 1993-1994, 172 juges anglophones étaient inscrits au programme et étudiaient le français. De ce nombre, 42 avaient fait des progrès suffisants pour pouvoir présider des affaires simples et 28 étaient maintenant en mesure de présider des procès complexes.

Même dans la seule province officiellement bilingue, le bilinguisme judiciaire varie d'une région à une autre. À Moncton par exemple, près de 80 pour cent des accusés francophones préfèrent l'anglais devant la Cour provinciale, uniquement pour éviter de payer des frais additionnels causés par l'ajournement d'un procès pour des raisons linguistiques. «Dans de nombreuses régions de la province, constate le Commissaire aux langues officielles, on suppose que l'anglais est la langue normale des instances pénales». Environ 20 pour cent des procédures judiciaires se déroulent en français dans la province, alors que les Acadiens forment 33 pour cent de la population.

Au Manitoba, les francophones demandent rarement à être jugés en français, ce qui n'encourage pas le gouvernement à augmenter la capacité bilingue de ses tribunaux. Même s'ils représentent 4,4 pour cent de la population, à peine 0,1 pour cent de tous les procès se déroulent en français. Certains accusés francophones, dit le Commissaire, ont peur de perdre leur procès s'ils insistent trop pour perturber la procédure normale.

Dans cette province, il semble aller de soi que les procédures judiciaires se déroulent en anglais. L'accusé qui désire plaider coupable en français devra simplement espérer que le juge est capable d'entendre une affaire en français. Les procès devant jury en français sont d'ailleurs «extrêmement rares» note le Commissaire. Il n'y a qu'un juge à temps complet et un juge à temps partiel capables de présider des procès en français à la Cour provinciale. Un seul juge de la Cour d'appel du Manitoba parle couramment le français.

En Ontario, une étude a révélé que seule une petite minorité d'accusés francophones choisissaient d'être jugés dans leur langue.

Pour Victor Goldbloom, il est clair que les provinces doivent faire une offre active de services dans les deux langues officielles, si on souhaite changer les comportements des francophones et favoriser l'usage de la langue minoritaire devant les tribunaux.

Agnès

Secrétaire d'État
Formation et Jeunesse

Secretary of State
Training and Youth

Message de la Secrétaire d'État, Formation et Jeunesse, pour la Semaine de sensibilisation aux toxicomanies du 19 au 25 novembre 1995.

Mes chers concitoyens :

L'observance annuelle de la Semaine nationale de sensibilisation aux toxicomanies dans les Territoires du Nord-Ouest nous aide à porter notre attention sur l'importance de la famille et de la vie communautaire, ainsi que sur les habitudes saines de la vie quotidienne.

Au cours de la dernière année, un grand nombre d'adultes et d'enfants ont reçu un nouveau brevet de vie grâce aux nombreux programmes de réadaptation des alcooliques et toxicomanes qui sont offerts dans les T.N.-O. et je félicite tous ceux qui ont choisi de mener une vie sobre. Le mieux-être communautaire est, plus que jamais, une nécessité car nous devons tous assumer de plus en plus de responsabilités dans nos collectivités.

J'ai un message spécial à livrer aux jeunes du Nord. Rappelez-vous qu'en optant pour un mode de vie sain, vous choisissez d'investir dans l'avenir. Le choix n'est pas facile, mais le jeu en vaut la chandelle. Rappelez-vous que le succès et une bonne qualité de vie vont main dans la main avec la sobriété et de saines habitudes de vie. Vous êtes tous capables d'atteindre ce but.

À vous tous, rappelez-vous d'être coopératifs et compréhensifs et de pratiquer la tolérance les uns envers les autres. N'oubliez pas que l'union fait la force.

Ethel Blondin-Andrew
La Secrétaire d'État
(Formation et Jeunesse)

Canada

Hôpital Stanton de Yellowknife

5e Bazar de Noël

Artisanat - gâteries - enchère muette

Samedi 25 novembre 1995

de 14h à 16h
à la cafétéria de l'hôpital

Les profits seront affectés aux programmes d'activités des patients.

Pour renseignements : Lisa, 920-4111, poste 310

Échiquier politique

Retour au Québec

À la fin décembre, le chef du Bloc québécois quittera Ottawa pour briguer la présidence du PQ. Lucien Bouchard a annoncé la nouvelle le 21 novembre.

Depuis la démission du premier ministre Jacques Parizeau, M. Bouchard semblait le candidat à la succession. Après quelques semaines de réflexion en famille, Lucien Bouchard est prêt à relever le double défi de la présidence du PQ et de la direction des affaires de l'état.

Plusieurs ministres et la majorité des membres du Parti Québécois se sont réjouis de sa décision. De tous les politiciens du Québec, M. Bouchard détient la plus haute cote de popularité.

Le jour même de l'annonce de M. Bouchard , la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada a souhaité [redacted] candidat «la meilleure des chances dans la course à la présidence du Parti Québécois».

La FCFAC demande aussi à M. Bouchard de tenir les engagements pris à l'égard des francophones par son parti et le gouvernement qu'il dirigera probablement dès 1996. Le Bloc Québécois comme le Gouvernement du Québec ont développé des politiques relatives aux francophones. Il est question dans ces documents de «reconnaissance, d'engagement et de partenariat». La FCFAC dit espérer «la pleine mise en oeuvre de ces politiques».

La Fédération réaffirme par ailleurs que «la fédération canadienne constitue le cadre le plus favorable à l'épanouissement du Québec». Elle exhorte les gouvernements fédéral et provinciaux à faire une «place de choix» au Québec, lors des changements à la fédération «qui devront nécessairement survenir». La Fédération demande en contrepartie à M. Bouchard de «garder [redacted] esprit ouvert».

Agnès Billa

Francophones d'Iqaluit

Postes à combler

Le fonctionnement actuel de l'Association Francophone d'Iqaluit est ralenti par des vacances [redacted] sein du conseil d'administration survenues depuis la rentrée.

Pour remédier à cette situation, les francophones d'Iqaluit et les membres de l'association sont convies à une assemblée générale extraordinaire. La réunion se tiendra le 5 décembre au Centre communautaire de l'AFI, à compter de 19 heures 30.

Cette assemblée a pour but de combler les sièges vacants au conseil d'administration de l'association. Les postes vises par l'élection sont la présidence, la vice-presidence et la direction du comité des loisirs.

Les élections les plus récentes s'étaient déroulées à la fin juin. Tous les postes, sauf celui de responsable du comité des loisirs, avaient alors été comblés.

Depuis, la vice-pésidente Mme Helène Andrews s'est retirée en septembre, pour des raisons personnelles. En novembre, le départ pour Yellowknife du directeur de l'aéroport Daniel Auger qui était également président de l'association a laissé un autre poste-clé sans titulaire.

En raison de l'importance de l'assemblée du [redacted] décembre, les bénévoles qui demeurent espèrent une bonne participation à la réunion et du sang neuf.

Agnès Billa

L'AFFS a recruté Murielle Bouchard

Depuis quelques mois, Murielle Bouchard s'est joint à l' équipe des «vétérans» de l'Association francophone de Fort Smith Claude Doucette, et surtout Monique Bird et Gisèle Soucy. Bonne année d'activités à tous les francophones de Fort Smith!

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Nominations au cabinet

Le lendemain de l'élection de Don Morin au poste de premier ministre des TNO, l'Assemblée législative s'est penchée le 21 novembre sur le choix des députés appelés [redacted] former le cabinet.

Bien que quinze députés soient novices à l'Assemblée, treize candidats se sont retrouvés sur les rangs; sept provenaient de l'est de l'Arctique, et [redacted] de l'ouest. Le chef du gouvernement s'est dit impressionné par cette participation et il a rassuré les candidats défaits que «leur expertise sera utile en chambre, surtout avec les nouveaux Comités permanents dont l'Assemblée est en train de se doter».

Trois ministres du gouvernement Cournoyea effectuent un retour au cabinet. Il s'agit de Stephen Kakfwi (Sahtu), Kelvin Ng (Kitikmeot) et John Todd (Keewatin Central).

Les quatre autres membres du cabinet Morin sont Jim Antoine (Nahendeh), Goo Arlooktoo (Baffin South), Charles Dent (Yellowknife Frame Lake), ainsi que Mme Manitok Thompson (Aivilik).

Tel que prévu, la composition du cabinet accorde un poste à un des quatre députés de Yellowknife. Pendant près de trois ans, la collectivité la plus peuplée des TNO n'y était pas représentée.

Bien que seulement deux femmes soient membres de l'Assemblée (il y en avait quatre à la Législature précédente), l'une d'entre elles a obtenu [redacted] place au cabinet. La députée d'Aivilik avait remplacé James Arvaluk en fin de mandat.

L'entrée du député Jim Antoine au cabinet était prévisible. Lors de son premier mandat à l'Assemblée, M. Antoine avait assumé avec succès la présidence du Comité permanent des Finances. Il avait eu quelques déboires récents suite à un prêt que la Société commerciale de crédit lui avait consenti il y a quelques années. Il a réglé ces dettes la semaine dernière.

L'attribution des portefeuilles devrait se faire au début de la semaine prochaine.

A.B.

Party de Noël

L'Association franco-culturelle de Yellowknife, l'Association des parents francophones de Yellowknife et la Garderie Plein Soleil vous invitent [redacted] venir vous amuser [redacted] famille lors de la fête de Noël.

Au programme :
- souper communautaire (amenez un plat);
- visite du Père Noël;
- visionnement de vidéos pour enfants;
- maquillage des enfants;
- musique d'ambiance;
- tirages divers (moitié-moitié, prix de la garderie, disques compacts, etc.);
- défi Élèves de l'école Allain St-Cyr - AFCY;
- danse.

Quand : le samedi 2 décembre 1995
Où : au hall de l'église St-Patrick (où a lieu le marché aux puces)
À quelle heure : les portes ouvriront à 18h00

Un souper communautaire à la fortune-du-pot vous sera offert sur place.
(Contactez Jean-François [redacted] 873-3292)
Apportez votre jeu de cartes, votre musique, etc.
Le Père Noël sera aussi de la fête.
Entrée gratuite pour les enfants. Adultes : 5$ à la porte, par personne.

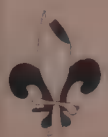

ÉDITORIAL

Liberté d'expression

Les coupures à la Société Radio-Canada/CBC annoncées cette semaine ne sont pas une mince affaire. La survie de la corporation n'est pas encore irrémédiablement compromise; n'empêche que la perte de 2000 emplois et de nouvelles restrictions financières de plus de 200 millions de dollars vont secouer la vénérable institution. On doit s'en mordre les doigts de l'époque où l'on «tablettait» sans sourciller des cadres aux salaires imposants...

Du côté anglais du réseau, si la radio n'a pour ainsi dire rien à se reprocher, la télévision, elle, va devoir rentrer dans le rang ... canadien. L'achat de séries américaines (de *All my children* à *Fresh Prince of Bel-Air*) est aboli. Ces émissions occupent présentement 85% du temps d'antenne pendant les heures d'écoute les plus achalandées. Une absurdité à l'époque de la câblodistribution à outrance. Le président Perrin Beatty ne verrait pas pour autant d'un bon oeil que la corporation se transforme en une société éducative, à la PBS. Que d'angoisses existentielles en perspective.

Du côté du Québec, la production maison ne pose pas problème. Évidemment, à force de coupures, elle ne se fait plus beaucoup en région et se concentre plutôt à Montréal. N'empêche que cette fois-ci, Radio-Canada sur le territoire québécois devrait être quelque peu épargné. Pour les minorités francophones, il pourrait en aller autrement. À la chambre des Communes, le député réformiste de Calgary a attaqué sans gants blancs le réseau pancanadien en s'indignant de l'auditoire (à son dire; je n'ai pas vérifié) de 300 personnes de la radio française de la SRC à Edmonton. Forcément M. Harper, quand on est une minorité, on est pas nombreux! Et il va sans dire qu'en privant une communauté minoritaire de lieux de diffusion, les choses ne s'arrangeront pas.

Ces développements récents conjugués aux critiques inacceptables du premier ministre Jean Chrétien sur la couverture référendaire par la SRC et la CBC augurent mal pour la liberté d'expression.

Agnès Billa

Passion: poterie

Agnès Billa/L'Aqu

Pendant quelques heures, plus rien ne compte pour Ann Peters, une adepte de l poterie. Le studio est situé dans la nouvelle école secondaire St-Patrick, à Yellowknif En prévision des Fêtes, la Guilde d'artisanat vendra ses créations originales (tissag courtepointe, poterie) le samedi 2 décembre dès 10 heures dans le lobby de l'écol

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	20 $ ☐	30 $ ☐
Institutions :	30 $ ☐	50 $ ☐
Hors Canada :	40 $ ☐	80 $ ☐

TPS incluse

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Adresser votre paiement au nom de L'Aquilon C.P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan et Annie Bourret
(APF), Stéphane Cloutier.

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient. *L'Aquilon* accédera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone

OPSCOM

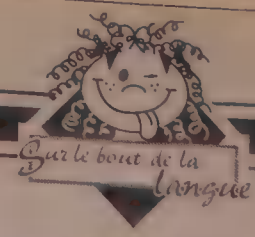

Faire les quatre cents coups

La chronique de cette semaine, j'avoue l'avoir rédigée sur un coup de tête. Pourquoi ne pas faire d'une pierre deux coups, me suis-je dit, et combiner ma fascination pour la [illegible] coup de téléphone/coup de [illegible] à un petit exposé (peut-être) humoristique?

Jetons d'abord un coup d'oeil à l'histoire du mot *coup*. Celui-ci possède plusieurs acceptions, dont la première se définit comme le mouvement par lequel un corps en [illegible]urte un autre». Avec coup de circuit, coup droit et coup sûr, les amateurs de sports connaissent bien cette signification. Et, comme on dit parfois que le soleil tape dur, rien d'étonnant non plus à ce qu'on puisse dire, [illegible] figuré, avoir un coup de soleil.

Le mot coup connaît également le sens de «choc qui divise». Autrement dit, on coupe! Au figuré, le coup d'état politique évoque cette signification. Tous les chocs ne séparent pas, cependant, comme en témoigne le...coup de foudre, qui tendrait plutôt à rapprocher deux âmes soeurs. A ne pas confondre avec le coup de tonnerre, le coup de foudre évoque la notion de rapidité, inséparable du sens de choc.

Du coup me sont revenues toutes sortes d'expressions rappelant aussi une action subite, comme sur le coup (immédiatement), coup sur coup (répétition sans interruption) et tout à coup (soudainement).

Mais revenons donc au coup de téléphone et à sa mystérieuse origine. Coup de théâtre: il partagerait le sens de «geste ne servant pas à frapper», avec coup de peigne, coup de fourchette et coup de main. Pas si évident, à votre avis? Ça devient plus clair quand [illegible] garde à l'esprit que, donner un coup de téléphone, c'est l'action de téléphoner.

Un seul mot distingue les expressions prendre des coups et prendre un coup. La seconde désigne quelque chose de bien agréable, comme le rappelle certaine chanson à boire.

Curieusement, le mot coup évoque souvent l'alcool. Je pense au coup de l'étrier (le dernier verre de la soirée) et à avoir [illegible] coup dans le nez (être ivre), sans oublier le canadianisme claquer le coup, pour dire de quelqu'un qu'il boit plus souvent qu'à son tour.

Il ne faudrait pas vous faire le coup de négliger d'autres locutions canadiennes, comme faire [illegible] coup d'argent (pas toujours très catholique), attraper son coup de mort et en baratter un coup (tousser violemment). L'aspect vieillot de «un coup que», un synonyme de «dès que», mérite d'être souligné, parce qu'il est comparable aux structures «à cause que» et «d'abord que», disparues de l'usage depuis le XVIIe siècle.

Encore un petit coup de coeur et j'aurai bientôt terminé ma chronique. Mais voici que l'angoisse me gagne... Aurais-je manqué mon coup cette semaine? Pourtant, le titre promettait bien ces excès auxquels je me suis livrée!

Annie Bourret
APJ

Pour commentaires, envoyez un message électronique à: bourret@freenet.vancouver.bc.ca.

L'imposture : une société secrète mise à jour

«La porte s'ouvrit. Un homme portant toge et cagoule entra solennellement, suivi de deux autres personnes dans la même tenue. Il se distinguait par son écharpe verte et une croix latine qui pendait à son cou...».

Non, il ne s'agit pas de la description d'une cérémonie de l'Ordre du Temple solaire présidée par le sinistre Luc Jouret, mais plutôt celle, véridique, du rituel initiatique de l'Ordre de Jacques-Cartier, communément appelé «La Patrie».

Cette société secrète canadienne-française fondée à Ottawa, qui regroupait l'élite francophone et qui a été très active des années vingt aux années soixante, sert de toile de fond à un roman récemment paru aux éditions Libre Expression.

Le personnage principal du roman est une jeune femme de vingt ans, Claude Dufresne, qui se fait passer pour un homme dans l'unique but de devenir journaliste pour un grand quotidien montréalais...et d'impressionner son père. Un jour dans un ascenseur, à l'abri des oreilles indiscrètes, elle reçoit une surprenante invitation d'un confrère de travail qu'elle ne pourra refuser: faire partie d'une confrérie ayant pour but de servir la nation canadienne-française et catholique: l'Ordre de La Patrie. La cause est importante: il s'agit de se battre, discrètement bien sûr, contre les anglophones qui bafouent les droits des francophones catholiques et les traitent en porteurs d'eau.

Ceux qui ont déjà fait partie de l'Ordre de Jacques-Cartier voudront sans doute se procurer le roman pour vérifier l'exactitude de certains passages du [illegible] Les autres auront l'occasion d'apprendre, peut-être pour la première fois, que des francophones de toutes les sphères de la société avaient choisi le combat de l'ombre, pour faire contrepoids à l'influence anglo-saxonne dans la société canadienne.

L'auteur du roman *L'imposture*, Pauline Vincent, a rédigé ce roman en pensant à son père. Sur son lit de mort, celui-ci lui avait avoué qu'il avait été membre de l'Ordre de Jacques-Cartier.

Pour bien dépeindre l'ambiance de l'époque, elle a dû faire une recherche exhaustive et consulter journaux et archives. Cela donne un roman sur fond historique, dans le Montréal des années 30.

Trente ans après la dissolution de l'Ordre de Jacques-Cartier, on peut parler que plusieurs anciens ont continué de lutter en faveur des droits des Canadiens français. Ils vivent peut-être tout près de chez-vous. Sauriez-vous les reconnaître?

APJ

L'imposture, Pauline Vincent, éditions Libre Expression, 1995.

Canadian Museum of Nature — Musée canadien de la NATURE

Directeur(trice) de programme - Arctique

Poste déterminé - 2 ans
(avec possibilité éventuelle d'emploi permanent)

Le Musée canadien de la nature est présentement à la recherche d'un(e) professionnel(le) innovateur(trice), créateur(trice) avec un sens d'entrepreneuriat pour combler son poste de gestion de Directeur(trice) de Programme - Arctique. Le(la) candidat(e) devra relever le défi d'engager un dialogue avec la société par l'intermédiaire de projets et d'initiatives en canalisant des compétences et des expertises spécifiques à l'Arctique.

Le(la) candidat(e) choisi(e) aura un diplôme universitaire de deuxième cycle dans une des disciplines du Musée telles que la recherche, les collections ou les programmes publiques. Il(elle) aura au moins dix (10) années d'expérience avec des niveaux progressifs de responsabilités et une expérience notoire dans la gestion de projets, la planification stratégique, le développement de plans d'affaires et d'initiatives de partenariat. Il/elle doit être doté(e) d'un sens stratégique tout en étant entrepreneur et communicateur(trice) avec d'excellentes aptitudes pour la consultation et le développement de consensus. De plus, le(la) candidat(e) devra posséder une connaissance approfondie et une appréciation de la science, des programmes publiques et des questions stratégiques reliées à l'Arctique. Le bilinguisme est un atout certain.

L'échelle de salaire pour le poste est de 71,500 $ à 84,000 $ par année et un excellent régime de bénéfices marginaux s'y rattache.

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent faire parvenir une copie de leur curriculum vitae au plus tard le **7 décembre 1995** à l'attention de:

Geneviève Béland, Division des ressources humaines, Musée canadien de la nature, B.P. 3443, Succursale "D", Ottawa (Ontario) K1P 6P4. Téléphone: (613) 566-4270.

Le Musée soutient l'équité en matière d'emploi.

Canada

Assemblée générale extraordinaire

de l'Association Francophone d'Iqaluit

le 5 décembre 1995
à 19h30

au Centre communautaire de l'AFI

À l'ordre du jour :

élections
- à la présidence
- à la vice-présidence
- à la direction du comité des loisirs

Venez en grand nombre!
Votre participation est essentielle.

Renseignements : (819) 979-4606

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent d'entretien

Ministère de [redacted] Justice **Yellowknife, T. N.-O.**

Le traitement initial est de [redacted] 029 $ par année. On exige la vérification du dossier judiciaire des candidats. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**

Réf.: 011-0387MDM-0003 [redacted] **limite** : le 1er décembre 1995

Coordinateur des systèmes d'information

Ministère [redacted] Sécurité et des Services publics **Yellowknife, T. N.-O.**

(Poste occasionnel à [redacted] 20 hres par semaine, [redacted] temps partiel jusqu'au 31 décembre 1996)

Le traitement initial est de 22 [redacted] par année.

Réf.: 011-0417GFB-0003 **Date** [redacted] : le 1er décembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi [redacted] : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, [redacted] étage, C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***[redacted] prendrons [redacted] considération [redacted] expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit [redacted] fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est [redacted] langue [redacted] travail [redacted] présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

LA LIBERTÉ

Le seul hebdomadaire de langue française publié au Manitoba est à la recherche d'un(e)

Journaliste

Fonctions:

- rédiger de courts articles et des grands reportages
- prendre des photos pour illustrer les textes.
- participer au montage du journal.

Exigences:

- posséder un diplôme en journalisme ou une formation équivalente
- avoir [redacted] excellente maîtrise du français, écrit et oral, et une bonne [redacted] l'anglais
- connaître le QuarkXPress un atout

La personne doit aussi:

- être capable de travailler aisément [redacted] pression et à des heures irrégulières (disponibilité [redacted] fins [redacted] et le soir [redacted] besoin)
- posséder des capacités de leadership (flexibilité, initiative et esprit d'équipe) et d'ouverture (savoir accepter la critique et vouloir apprendre).
- respecter les [redacted] de tombée et les directives.
- la possession d'une automobile et d'un appareil photographique sont des atouts supplémentaires

Salaire: à négocier [redacted] fonction des compétences et [redacted] l'expérience
Durée de l'emploi: poste [redacted] temps plein
Entrée en fonction: le 25 janvier 1996

Faites parvenir votre curriculum vitae, ainsi que les noms de trois répondants pour référence, [redacted] plus tard [redacted] 1er [redacted] 1995 au plus [redacted]

[redacted] directeur
Journal La Liberté
C.P. 190
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4

Prière d'inscrire sur l'enveloppe Personnel et confidentiel

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère [redacted] Travaux publics [redacted] des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Amélioration de la sécurité - Centre correctionnel de Baffin

Remplacer les serrures du dortoir et des portes d'accès; amélioration du mur entre la salle d'entrée principale et l'aire des loisirs
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées [redacted] main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

[redacted] H, HEURE LOCALE, LE 1ER DÉCEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent [redacted] procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 17 novembre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Teresa Chandler Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5128
Renseignements techniques :	Louis Bourgeois Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150

Semaine de sensibilisation aux toxicomanies

Enquête sur l'alcool et les autres drogues

Moins d'alcool mais plus de drogue[s]

Santé Canada a rendu public les résultats de l'*Enquête sur l'alcool et les autres drogues au Canada* le 17 novembre dernier.

L'un des faits saillants de cette enquête concerne la diminution de 5,4 pour cent du nombre de personnes qui consomment de l'alcool au Canada, par rapport à 1989.

L'enquête [redacted] aussi permis de recueillir de l'information sur la consommation de médicaments prescrits, de stéroïdes, de solvants et de tabac ainsi que sur la consommation de certaines drogues illégales.

Près de cinq millions de Canadiens et de Candiennes (20,8 pour cent) ont consommé des médicaments prescrits - analgésiques, somnifères, tranquillisants, antidépresseur et médicaments amaigrisseurs (stimulants) - au cours des 12 derniers mois. Plus de femmes que d'hommes ont eu recours à ces médicaments (23,9 pour cent par rapport à 17,7 pour cent).

Pour la première fois, le questionnaire portait aussi sur la consommation de stéroïdes et de solvants. Dans l'ensemble, moins de 1 pour cent de la population a déclaré faire usage ou avoir déjà fait usage de solvants. Quant aux stéroïdes, moins de 0,5 pour cent des Canadiens et Canadiennes a déclaré en prendre ou en avoir déjà pris.

L'enquête révèle é[...] ment que la consomm[...] de certaines drogues il[...] les (le LSD, les am[...] tamines (speed) et l'hér[...] a augmenté de 0,7 pour[...]

La ministre de la S[...] madame Diane Marle[...] indiqué que cette étude ai[...] le gouvernmeent fédé[...] poursuivre l'objectif d[...] Stratégie canadienne [...] drogues, qui est de ré[...] les torts d'ordre social, [...] nomique, physique et [...] chologique causés aux [...] sonnes, aux familles et [...] collectivités par l'usag[...] l'abus de l'alcool et des [...] drogues.

L'enquête de 1994 [...] l'alcool et les autres dr[...] au Canada a été réalisé[...] Statistique Canada [...] Santé Canada. Dans le c[...] de cette enquête, 12 1[...] trevues téléphoniques [...] effectuées entre septem[...] novembre 1994 auprè[...] Canadiennes et Cana[...] âgés de 15 ans et plu[...] enquête semblable ava[...] effectuée en 1989. L'en[...] de 1994 comportait [...] questions inédites.

A.B.

En bref

Canada 911

Inquiète des résultats du référendum, la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick [redacted] décidé de lancer une pétition pour sauver le Canada.

«Quelle n'a pas été notre surprise à nous les jeunes, au lendemain du vote du 30 octobre, de constater que près de la moitié des Québécois et Québécoises étaient disposés à abandonner le Canada».

Le but de l'opération est de convaincre le maximum de Canadiens qu'il n'y a plus de temps à perdre dans la redéfinition d'un nouveau Canada. «Notre signature est un cri d'alarme» lit-on dans le texte de la pétition. Le nom donné à l'opération, **Canada 911**, est révélateur de l'urgence de situation explique la Fédération.

Les jeunes se donnent deux mois pour recueillir des signatures dans toutes les écoles et les institutions postsecondaires de la province. La pétition sera présentée au premier ministre Jean Chrétien le 14 février prochain, jour de la Saint-Valentin.

Parlez-vous le français?

Désormais, la facilité de s'exprimer dans l'une ou l'autre des langues officielles sera un facteur important dans la sélection des immigrants qualifiés au pays.

En vertu des nouvelles règles dévoilées par le ministre de l'Immigration Sergio Marchi, la connaissance des langues officielles du Canada comptera pour 20 pour cent du total des points que l'immigrant devra recueillir, plutôt que 14 pour cent comme c'est le cas présentement.

La capacité de s'exprimer dans l'une des deux langues officielles sera plus importante qu'une connaissance limitée de l'anglais et du français. On accordera 12 points pour la première langue et 3 points pour la seconde.

APF

Plus de renseignements sur cette enquête à la page suivante

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Charger, transporter et stocker des agrégats concassés

Charger 23 000 tonnes d'agrégats concassés de 16 mm ou moins au site [redacted] stockage; puis transporter et stocker le matériau [redacted] 5 endroits différents le long de la route 4 (Ingraham Trail)
– Du kilomètre 296, route 3, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage, édifice Highways, 4510, Av. Franklin), ou au surintendant des régions Slave Nord et Slave Sud, près de Fort Smith, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées [redacted] main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) au plus tard [redacted] :

15 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] NOVEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'une des adresses indiquées ci-dessus [redacted] partir du 21 novembre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Diane Field, agent des finances Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 874-6972
Renseignements techniques :	Mike Elgie Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 873-4533 ou Fred Lamb Téléphone : (403) 874-6972

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Excavateur hydraulique de location

Demandé pour entretenir le chenal et [redacted] glace
– Traversier de Dory Point, passage du Mackenzie près [redacted] Fort Providence, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis a[...] contrats, a/s sous-ministre, Ministère des Transpo[...] Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1[...] Yellowknife NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1[...] étage, édifice Highways, 4510, Av. Franklin), ou [...] surintendant des régions Slave Nord et Slave Sud, près [...] Fort Smith, Ministère des Transports, Gouvernement [...] Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E [...] (ou être livrées en main propre [redacted] 2e étage de l'édi[...] Gensen), ou au surintendant régional, directeur des ser[...] maritimes, Ministère des Transports, Gouvernement [...] Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT [...] 0N0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'éd[...] Nahendeh) au plus tard [redacted] :

15 H, HEURE LOCALE, LE 1ER DÉCEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'a[...] d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à part[...] 20 novembre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doi[...] être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plu[s] basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Les Shaw Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 695-3427
Renseignements techniques :	Gerald Perron Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 695-2552

Semaine de sensibilisation aux toxicomanies - 19 au 25 novembre

Ailleurs dans la Francophonie

TV5 aux États-Unis

TV5 Europe et TV5 uébec-Canada ont nclu un pré-accord de rtenariat avec International Channel, filiale groupe TCI, en vue lancement de TV5 SA, début 1996. TCI, oupe câblo-opérateur héricain, est l'actionire de nombreuses aînes de télévision, ont la chaîne amériine d'information NN. La nouvelle aîne en farnçais serait ffusée sur le câble, par tellite de diffusion dicte, sur une base vante 24 heures sur 24.

Le corps humain sur CD-ROM

Depuis septembre, les iteurs Larousse ont rs deux premières enclopédies sur CD-OM, dans la collection «l'Odyssée teractive» : l'une, *Encyclopédie du corps main*, pour mieux mprendre l'anatomie, l'autre, *l'Encyclopé- des sciences*, pour ut savoir sur les athématiques, les iences naturelles, stronomie et la physique. Avec 170 000 ots, 1600 illustrations, 00 écrans et 180 animations et vidéos, ces cyclopédies, accessis dès l'âge de neuf s, seront utiles à tous les bibliothèques ncophones équipées lecteurs CD-ROM.

Des disques qui tournent

Les deux dernières ées ont été témoins une explosion de disques en provenance de cadie, de l'Ontario, Manitoba, de la katchewan et la lombie-Britannique. ce, entre autres, à lantica, l'Acadie a vendu plus d'un lion de dollars de ques: Danny udreau est sur le Top francophone; Rado tourne même en nce; Brasse-Camarade prépare son troie vidéo-clip et on toujours les aperce- Musique Plus.

Bravo!

Le Bureau du oupement des arts uels du Canada AVO) vient de lanun répertoire présent 270 galeries canes. Ce répertoi- disponible au coût s dollars en comuant au (613) 742-

Alain Bessette

Enquête sur l'alcool et les autres drogues au Canada

Données statistiques supplémentaires

Alcool

Environ 16,7 millions de Canadiens et de Canadiennes - 72,3 pour cent des femmes et des hommes âgés de 15 ans et plus - déclarent avoir consommé de l'alcool [illegible] cours des 12 derniers mois. Ce chiffre représente une diminution de 5,4 points de pourcentage depuis 1989. La proportion de Canadiens qui consomment de l'alcool continue de diminuer au niveau national; toutefois, il existe des variations provinciales.

La grande majorité des consommateurs actuels ou des anciens consommateurs d'alcool (79,2 pour cent) ont le sentiment que la consommation d'alcool ne leur a pas causé de torts. En revanche, 73,4 pour cent de tous les Canadiens, qu'ils soient consommateurs d'alcool ou non, disent qu'à un moment ou à un autre de leur vie la consommation d'alcool par d'autres personnes leur a été préjudiciable d'une certaine façon.

Au cours des 12 derniers mois, 10,5 pour cent des consommateurs d'alcool actuels signalent au moins un cas d'effet nocif relié à leur consommation d'alcool.

Parmi les consommateurs d'alcool actuels, 6,2 pour cent signalent des problèmes de santé physique et, parmi ceux qui sont parents, 1,3 pour cent ont le sentiment que leur consommation d'alcool est préjudiciable à leurs enfants.

Environ un consommateur d'alcool actuel sur cinq (20,3 pour cent) déclare avoir pris le volant après avoir bu deux consommations ou plus au cours de l'heure précédente. En 1989, le pourcentage était de 22,8 pour cent.

Médicaments

Cette section porte sur certains médicaments prescrits : analgésiques, somnifères, tranquillisants, antidépresseurs et médicaments amaigrisseurs (stimulants).

En 1994, des changements ont été apportés au questionnaire de l'enquête afin d'améliorer la qualité de la collecte des données; comme les questions posées en 1994 ne sont pas les mêmes qu'en 1989, on ne peut faire de comparaisons entre les réponses fournies en 1994 et cinq ans plus tôt.

Tout près de cinq millions de Canadiens - 20,8 pour cent - ont consommé au moins un des cinq types de médicaments mentionnés, au cours des 12 derniers mois. Plus de femmes que d'hommes ont pris ce genre de médicaments (23,9 pour cent comparativement à 17,7 pour cent).

Un peu plus de trois millions de Canadiens (13,1 pour cent) ont pris des analgésiques vendus sur ordonnance.

Environ 4,5 pour cent des Canadiens ont pris des somnifères au cours de la dernière année. L'usage tend à augmenter avec l'âge : 7,7 pour cent des personnes âgées de plus de 54 ans ont pris ce type de médicaments; plus de femmes (5,4 pour cent) que d'hommes (3,7 pour cent) ont pris des somnifères.

Près d'un million de Canadiens (4,3 pour cent) ont pris des tranquillisants au cours des 12 derniers mois. Plus de femmes (5,3 pour cent) que d'hommes (3,4 pour cent) ont pris ce genre de médicaments; l'usage tend a augmenter avec l'âge.

Environ 3,0 pour cent des Canadiens ont pris des antidépresseurs. Les femmes sont deux fois plus enclines que les hommes à faire usage de ces médicaments (4,2 pour cent par rapport à 1,7 pour cent).

Environ 0,9 pour cent des Canadiens ont pris des médicaments amaigrisseurs ou des stimulants au cours de la dernière année. Dans l'ensemble, c'est chez les 20 à 24 [illegible]s que le recours à ces médicaments est le plus marqué.

Tabac

Vingt-sept pour cent des Canadiens âgés de 15 ans et plus déclarent fumer actuellement (tous les jours ou moins souvent). Ce résultat représente une diminution depuis l'enquête de 1989, dans laquelle 31,9 pour cent des Canadiens déclaraient etre des fumeurs actuels.

Solvants et stéroïdes

Dans l'ensemble, moins de 1 pour cent des Canadiens déclarent avoir déjà pris des solvants ou en faire usage actuellement. On croit que les solvants sont surtout consommés par les jeunes et les membres d'autres groupes difficiles à rejoindre dans le cadre d'une enquête téléphonique.

Moins de 0,5 pour cent des Canadiens déclarent avoir déjà pris des stéroïdes ou en prendre actuellement.

Drogues illégales

Plus de personnes font usage de cannabis que de n'importe quel autre type de drogue [illegible] Canada. Le taux des consommateurs actuels est de 7,4 pour cent en 1994, comparativement à 6,5 pour cent en 1989. La consommation au cours d'une vie est à peu près la même qu'en 1989 : 23,1 pour cent en 1994 comparativement à 23,2 pour cent en 1989.

Le pourcentage des personnes qui ont pris de la cocaïne ou de crack est de 3,8 pour cent en 1994, comparativement à 3,5 pour cent en 1989. Le nombre des consommateurs actuels a chuté, passant de 1,4 pour cent en 1989 à 0,7 pour cent en 1994.

Plus d'un quart de million de Canadiens (1,1 pour cent) sont des consommateurs actuels de LSD, d'amphétamines (speed) et/ou d'héroïne, ce qui représente une augmentation de 0,4 pour cent par rapport à 1989.

Alain Bessette

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics [illegible] Services
L'hon. Don Morin, ministre

Garage [illegible] stationnement

Les travaux comprennent la construction d'un garage double chauffé, de grandeur normale, afin d'augmenter le nombre de places de stationnement pour les camions [illegible] livraison d'eau et [illegible] transport des [illegible] usées

- Snare Lake, T.N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir [illegible] commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement [illegible] Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife 5013, 44ᵉ Rue), [illegible] plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 30 NOVEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [illegible] l'adresse indiquée ci-dessus [illegible] partir [illegible] 15 novembre 1995

Un montant [illegible] non remboursable est exigé [illegible] obtenir [illegible] documents

Afin d'être [illegible] en considération, [illegible] doivent être présentées sur [illegible] formules prévues [illegible] cet effet et être accompagnées de [illegible] caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [illegible] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements [illegible] l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-[illegible]

Renseignements techniques : [illegible] K. Shouhda, ing., Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-3045 ou Darrell Vikse, MAAA, Park Sander Adam Vikse Architects, Téléphone : (403) 920-2609

FOR SALE YELLOWKNIFE, NWT FOUR-PLEX APARTMENT BUILDING

Property Address:
5114 - 53 Street

Dwelling Description:
Older, Four Unit Building; Requires renovating and upgrading and installation of fuel tank. Site suitable for redevelopement with a multi family building

Zoning
RM - Residential Mixed Use

For Offer to Purchase documents please contact: Curtis Black, Public Works and Government Services Canada, Property Management, 10th Floor, Precambrian Building, Yellowknife, NWT, X1A 2N4, at (403) 920-6781. For further information please contact: Mr. Bruce Copeland, Public Works and Government Services Canada, Real [illegible] Division, Suite 1000, 9700 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta, T5J 4E2 [illegible] (403) 497-3716.

Offers must be received [illegible] than January 10, [illegible] the following [illegible]

Regional Manager, Contract Policy and Administration
Public Works and Government Services Canada
Suite #1000, 9700 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta T5J 4E2

THE HIGHEST OR ANY OFFER NOT NECESSARILY ACCEPTED.

À VENDRE YELLOWKNIFE (T.N.-O.) QUADRUPLEX

Adresse :
5114, 53ᵉ rue

Description
Vieil immeuble de quatre unités. Il faut prévoir des rénovations et l'installation d'un réservoir [illegible] combustible. Pourrait être converti en immeuble [illegible] logement multifamilial.

Zonage
RM - résidentiel [illegible] usage mixte

Documents de soumission : Curtis Black, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Édifice Precambrian, 10ᵉ étage, Yellowknife (T.N.-O.), tél. (403) 920-6781. Renseignements : M. Bruce Copeland, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Division des services immobiliers, 9700 avenue Jasper, bureau 1000, Edmonton (Alberta), T5J 4E2, tél. (403) 497-3716.

Les offres d'achat doivent parvenir sous pli scellé avant le 10 janvier 1996, 14 heures, à l'adresse suivante :

Gestionnaire régional, Politique [illegible] administration des marchés
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
9700, [illegible] Jasper, bu[illegible] 1000
Edmonton (Alberta) T5J 4E2

LE MINISTÈRE NE S'ENGAGE À ACCEPTER AUCUNE DES OFFRES REÇUES, Y COMPRIS CELLE DU PLUS OFFRANT.

Canada

La partie d'huîtres de l'AFI

Une tradition qui se poursuit

Encore une fois cette année, l'Association francophone d'Iqaluit(AFI) tenait le 18 novembre dernier sa partie d'huîtres annuelle. Encore une fois, ce fut un succès.

Ce succès est attribuable au travail acharné et inestimable des bénévoles. L'AFI souhaite les remercier tous et toutes : Sté-fanie Magny, Sarah Carrière, ainsi que Pascal MacLellan pour la décoration de la salle; Louis McComber, Michel Gingras et Simon Giasson pour la diffusion de la soirée en direct sur les ondes de CFRT-FM 107,3; Jocelyne Savard, Lise Savard, Nicole Beaulieu, Nathalie Gamache, Simon Giasson, Jeela Qiliqti, Suzanne Lefebvre, Marie Fortier et Joël Fortier pour la cuisine; Jacque Fortier, Simon Giasson et Stéphane Cloutier pour la logistique et le nettoyage.

La soirée a permis une bonne levée de fonds pour l'Association. L'AFI souhaite remercier tous ceux et celles qui sont venus nous encourager. De nombreux projets pour nos membres pourront ainsi être mis de l'avant.

En plus des éléments coutumiers de cette fête annuelle, tels les huîtres fraîches, la soupe aux huîtres et le buffet froid (sans compter la bière et le vin!), Louis McComber a eu l'idée originale de produire une émission radiophonique en direct de la partie d'huîtres sur le ondes de CFRT-FM. Durant quatre heures, musique et entrevues se sont enchaînées au plus grand plaisir des auditeurs et auditrices. Prenez note qu'un montage des meilleurs moments de la soirée sera radiodiffusé samedi le 2 décembre prochain à 20h00 et en reprise lundi le 4 décembre à la même heure.

Autant chez les francophones que chez les autres groupes culturels de notre communauté, la partie d'huîtres est désormais devenue une tradition à Iqaluit. À chaque année, immanquablement de nombreux résidants bien enracinés dans le Nord viennent à l'AFI pour la soirée d'huîtres... comme on va à un pélerinage.

Bill MacKenzie, venu s'installer à Iqaluit voilà plus de trente ans, nous raconta sur les ondes de CFRT-FM qu'il adore les huîtres et qu'il ne manque jamais l'occasion d'endéguster à l'AFI. Il insiste par ailleurs sur le fait que cette activité favorise la bonne entente dans la communauté et qu'on s'y fait toujours de nouveaux amis.

Un autre dégustateur d'huîtres vétéran, Francis «Cookie» Soucy, nous raconta également sur les ondes qu'il vient à cette partie d'huîtres depuis le tout début, ce qui nous ramène à treize ans en arrière.

En fait, plusieurs se souviennent que la fête était à l'origine organisée par les employés de Bell Canada. Ces derniers, tous et toutes francophones, oeuvraient très fort dans l'organisation d'activités pour toute la communauté. Ils étaient d'ailleurs très engagés dans l'Association francophone d'Iqaluit.

Malgré leur départ, tout semble indiqué que la partie d'huîtres de l'AFI demeurera une tradition pour nos gens pendant encore plusieurs années. De nouvelles énergies se manifestent déjà chez les nouveaux résidants. Éric Ernst, en ville depuis l'été, est motivé à donner un coup de main pour l'organisation de la soirée l'année prochaine et compte bien participer à cette soirée traditionnelle pour au moins les dix prochaines années... Un autre qui a eu le coup de foudre pour le Nord et les huîtres!

Stéphane Cloutier
Iqaluit

Merci à nos commanditaires

Baffin Hair & Tanning Salon
D.J. Sensations
Discovery Lodge Hotel
Tittaq Office Products
Party Etc. ...Shoppe Inc.
Northern Stores
Navigator Inn
Arctic Ventures Ltd.
Frobisher Inn
First Air

IQALUIT :

LE CHOIX POUR TOUS LES CITOYENS DU NUNAVUT

Iqaluit: le choix logique.

Votez pour Iqaluit, c'est savoir profiter de nos acquis. C'est construire sur des fondations solides. C'est un choix d'avenir.

IQALUIT - C'est une communauté francophone dynamique qui se développe en harmonie avec ses concitoyens.

IQALUIT - C'est aussi L'Association Francophone d'Iqaluit et son centre communautaire, le comité de parents francophones d'Iqaluit, et la seule radio communautaire francophone au nord du 60e parallèle.

IQALUIT - C'est également l'école Nakasuk avec son programme de français langue maternelle.

IQALUIT - C'est la fortification de liens économiques déjà solides et prospères avec Montréal et le Québec.

IQALUIT - C'est enfin une communauté vivant le multiculturalisme au quotidien.

Le 11 décembre, Votez Pour Iqaluit.

C'EST UNE DÉCISION CAPITALE!

Endossé par:

L'Association Francophone d'Iqaluit

La Fédération Franco-TéNOise

La Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIR[illegible] EST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 44, vendredi 1er décembre 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
[illegible] Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9

Date d'échéance 30/12/95

Vive argile

Agnès Billa/L'Aquilon

L'argile réputée que l'on trouve [illegible] Rae, dans le camp de Joyce et Moise Rabesca, est désormais disponible dans le commerce. Le masque fait partie d'une nouvelle gamme de produits pour le visage appelée «Sah Naji Kwe». Cindy Crawford s'en remet aux mains expertes de Lynn O'Rourke.

Actualisation de l'article 41

Coup d'envoi en concertation

Le gouvernement fédéral dans les TNO a appris le 27 novembre à mieux connaître et comprendre les aspirations et les besoins de la communauté franco-ténoise.

Ces échanges se sont déroulés dans le cadre d'une rencontre qualifiée de «coup d'envoi» et de «prise de contact satisfaisante» par le directeur général de la Fédération Franco-TéNOise, Daniel Lamou[illegible]. La rencontre réunissait des représentants de la FFT et des coordonnateurs locaux, régionaux et nationaux de ministères et institutions comme Industrie Canada, Développement des ressources humaines Canada, la Banque de développement du Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Du côté du gouvernement fédéral, Patrimoine canadien coordonne cette démarche de concertation interministérielle. Le but avoué de l'exercice : amener l'ensemble des ministères et institutions du fédéral à contribuer au développement des communautés francophones minoritaires. Patrimoine canadien ne veut plus être le ministère désigné pour ce mandat. La démarche est d'ailleurs prévue par le législateur à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Lundi dernier, à Yellowknife, tous les interlocuteurs fédéraux invités à la rencontre ont participé à la journée de consultations. Seul Affaires indiennes et du Nord ne s'est

Article 41
Suite en page 2

Langues officielles

Un avenir incertain

Dans son 3e rapport annuel déposé le 24 novembre, la Commissaire [illegible] langues des TNO déplore la lenteur des progrès dans le dossier des langues officielles.

Mme Betty Harnum (dont le mandat prend fin le 31 janvier 1996) se dit très déçue que le manuel sur les langues officielles du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) ne soit pas encore prêt. L'Assemblée législative avait pourtant demandé au gouvernement de déposer ce document pour le 31 décembre 1994.

Le manuel énoncera les grandes lignes de la politique du GTNO en matière d'application de la *Loi sur les langues officielles*, dont l'adoption remonte à juin 1984.

En conférence de presse, la commissaire aux langues a toutefois précisé que, depuis le 31 mars [illegible] (fin de la période couverte par son rapport), une première version du manuel a circulé en juillet et a fait l'objet de discussions et de commentaires.

Betty Harnum [illegible] été la première titulaire du poste de Commissaire aux langues des Territoires du Nord-Ouest. Entrée en fonction le 1er février 1992, elle n'exclut pas, [illegible] terme de [illegible] présent mandat, d'en accepter un deuxième, si l'offre lui est faite. Elle [illegible] dit sensible à l'appui de plusieurs organismes qui l'encouragent à poursuivre son travail. Sa décision dépendra cependant des intentions de l'Assemblée législative à l'égard de certains dossiers.

La Commissaire s'interroge entre autres [illegible] la recommandation des députés d'engager le prochain commissaire sur [illegible] base contractuelle. Après des consultations avec le Barreau canadien et une association internationale d'ombudsmans, la Commissaire s'est vu confirmer que son poste correspond à un poste de protecteur du citoyen. Pour garantir l'indépendance inhérente à ce rôle, un contrat n'est pas forcément [illegible] procédure souhaitable. De tous les ombudsman au Canada, seul celui de l'Alberta est à contrat. Mme Harnum souligne par ailleurs qu'un contrat qui respecterait le mandat du commissaire permettrait de préciser des flous [illegible] plan administratif.

Betty Harnum demande aussi à l'Assemblée législative de se pencher en comité permanent sur les implications de la future *Loi sur l'accès [illegible] l'information et la protection [illegible] de la [illegible] privée*. En Ontario, en vertu d'une même loi, l'ombudsman de la province Roberta L. Jamieson a été récemment obligée de divulguer des renseignements confidentiels relatifs [illegible] une plainte.

Dans les TNO, les employés du GTNO et de l'Assemblée législa[illegible] ont généré l'an dernier 25% des cas étudiés par le Commissariat. Pour que le public et les membres

Langues
Suite en page 2

Les ministres ont obtenu leurs portefeuilles.

Lire en page 3

Éditorial: Aux abris, voilà la réforme Axworthy.

Lire en page 4

La programmation de la SRC est épargnée.

Lire en page 5

***Rumeurs* de Jean-Noël Kapferer.**

Lire en page 7

Quoi de neuf à L'AFCY.

Lire en page 8

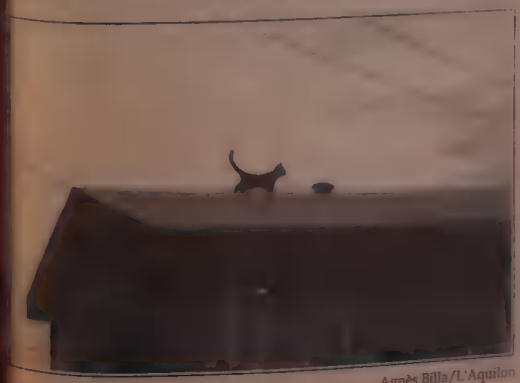

Agnès Billa/L'Aquilon

Chat perché

Non, ce chat ne risque pas de tomber du toit et de se casser la tête car il a une tête de bois. En fait, ce chat perché sur le toit est tout de bois. Toutefois, [illegible] foi, [illegible] s'y méprend parfois.

ÉCHOS des T.N.-O.

Sursis d'un an pour les trappeurs

La Communauté économique européenne (CEE) a finalement décidé d'imposer un moratoire d'un an sur son interdiction d'importer des fourrures en provenance de pays utilisant encore certains types de pièges estimés trop cruels. Cette interdiction qui devait entrer en vigueur le 1er janvier 1996 est donc retardée d'une autre année. Ce moratoire devrait permettre aux représentants des premières nations de continuer leur travail de lobbying auprès du parlement européen.

Pour Ovide Mercredi, chef de l'Assemblée des premières nations, «une telle interdiction est en contravention avec les accords commerciaux qui sont de nature internationale (...). Il n'est pas du ressort du parlement européen d'imposer de nouvelles règles sans notre accord.»

Les responsables du dossier à l'Assemblée des premières nations maintiennent que les représentants autochtones doivent être inclus dans toutes les discussions sur l'industrie de la fourrure, les relations commerciales et les normes de piégeage.

De son côté, le nouveau premier ministre territorial, Don Morin s'est dit heureux de ce délai. Il estime essentiel de maintenir une industrie territoriale de la fourrure en tant qu'activité économique viable. Il a de plus rappelé les millions de dollars investis par le gouvernement territorial afin de remplacer le modèle de pièges contestés.

Support au prix des fourrures

Les trappeurs du Nord pourront encore bénéficier de prix garantis en vertu du programme de support aux prix des fourrures, a annoncé le ministère des Ressources renouvelables le 15 novembre dernier.

Ce programme vise à encourager non seulement une récolte abondante mais aussi la mise en marché de fourrures de première qualité sur les marchés du sud.

Les prix minimum garantis pour les fourrures de première qualité en vertu de ce programme sont les suivants : renard de couleur (33 $), renard blanc (38 $), martre (70 $), castor (40$), vison (32 $), rat musqué (3,50 $) et phoque (30 $).

Le prix de la fourrure de martre a chuté de 5 $ alors que celui du rat musqué s'est accru de 50¢, reflétant les tendances du marché de la fourrure.

Activités et revenus à la hausse à Royal Oak

Royal Oak Mines Inc. vient de rendre public ses résultats d'opérations non vérifiés pour les trois premiers trimestres de 1995. Au 30 septembre 1995, la production d'or de cette compagnie a totalisé 276 365 onces, une hausse de 23 % comparativement à la même période l'an dernier. Les revenus générés par cette production se sont élevés à plus de 153 millions de dollars, en hausse de 25 % relativement à l'an dernier.

Encore plus d'infrastructures

À l'approche de la fin du programme national d'infrastructures du gouvernement fédéral, la Fédération des municipalités canadiennes tente d'obtenir confirmation que ce programme se poursuivra. Des premiers pourparlers avec le gouvernement fédéral laissent supposer que ce programme pourrait être remplacé par un programme d'infrastructures environnementales qui permettrait aux municipalités de réaliser des progrès avec des projets dans ce secteur. Ce programme d'un milliard de dollars et d'une durée d'un an et demi serait lancé au début de 1996.

L'Association des municipalités des T.N.-O. a dressé un bilan positif du programme national d'infrastructures. Elle note cependant la lourdeur des mécanismes administratifs du programme (notamment les rapports à plusieurs niveaux) causant parfois des retards dans la réalisation de projets. Selon l'association, il conviendrait donc de développer des critères pour que les municipalités n'aient à rendre des comptes qu'à un seul niveau gouvernemental.

Alain Bessette

Agnès Billa/L'Aquil

Diane Leclercq, agente de programme à Winnipeg et Marie-Geneviève Mounier, personne-ressourc à la direction de la concertation interministérielle, à Hull, représentaient Patrimoine canadien à conférence du 27 novembre dernier sur la mise en oeuvre de l'article 41.

Article 41 et concertation

Suite de la une

pas présenté. «On souhaitait beaucoup sa présence autour de la table mais, comme il n'est pas parmi les 26 ministères et institutions ciblés par Ottawa, le MAINC n'était pas tenu d'être là. C'est déplorable. (...) Nous sommes dans le Nord et depuis quelques années, nous exprimons la volonté de nous rapprocher des communautés autochtones dans les TNO, dans le Nunavut (...). Le ministère devrait collaborer à ce projet. On compte sur lui pour ça. Le souhait que le MAINC soit désigné pour la mise en oeuvre de l'article 41 a été exprimé au ministre Ron Irwin. Nous attendons une réponse» commente M. Lamoureux.

Aux participants à la rencontre, la Fédération Franco-TéNOise a pu exprimer le cadre général des besoins de la communauté. «Dans un premier temps, nous avons préféré ne pas faire des revendications très précises ou présenter une liste d'épicerie.»

Le 27 novembre, aux dires de M. Lamoureux, l'information a bien circulé dans les deux sens. En matinée, les représentants du gouvernement fédéral ont exposé leurs domaines d'intervention et les programmes qu'ils offrent. En après-midi, en plus petits groupes, il a été question de projets plus concrets comme les centres communautaires d'Iqaluit et de Yellowknife, les conditions d'apprentissage des enfants d'âge préscolaire, les activités des Elles-Ténoises ou le réseautage par Internet.

Les échanges ont aussi mis à jour «beaucoup de zones grises». Elles découlent de la lutte au déficit (avec ses coupures) et de la réorganisation qui s'ensuit pour plusieurs ministères. Pour ce qui est de la formation de la [illegible] d'oeuvre par exemple, la réforme des programmes sociaux du ministre Axworthy va changer bien des choses. Dans ce contexte, il était donc difficile pour la part fédérale de prendre des engagements.

Daniel Lamoureux précise: «A partir du début 1996, la communauté franco-ténoise bénéficiera des services d'un contractuel engagé par Patrimoine canadien pour faire avancer le dossier de l'article 41. Cette personne élaborera par exemple un cahier des charges développé conjointement par la Fédération et Patrimoine. C'est alors que pourra vraiment débuter l'actualisation de toute la stratégie fédérale de l'interministérielle.»

Agnès Bi

L'ABC de l'Interministérielle

À peine signée l'Entente Canada-communauté, les représentants de la francophonie ténoise se lancent dans un autre dossier de longue haleine: la concertation interministérielle.

Que signifie ce nouveau terme? Pour vous l'expliquer, remontons à août 1994, alors que le ministre de Patrimoine canadien s'engage à actualiser l'article 41 de la Loi *sur les langues officielles*. Michel Dupuy entend par là amener ses collègues du cabinet à contribuer aussi au développement des communautés francophones.

Pour que tout l'appareil gouvernemental «se mêle des affaires des francophones», Ottawa met en branle à travers le pays des initiatives de concertation interministérielle. La *Loi sur les langues officielles* précise à l'article 42 que cette série d'initiatives sera coordonnée par Patrimoine canadien.

Neuf mois après l'appel du ministre Dupuy à la concertation interministérielle et au soutien des communautés francophones, les 26 ministères et institutions du fédéral désignés en priorité pour participer à l'exercice devaient soumettre un plan d'action. Tous les plans d'action n'étaient pas prêts à la date prévue: juin 1995. Cette étape a tout de même été franchie à la rentrée.

Contrairement au reste du pays, dans les Territoires du Nord-Ouest la préparation des plans d'action (faute de temps) ne s'est pas fait après consultation de la communauté. Pour pallier à cette lacune, Lise Picard, agente de Patrimoine canadien à Yellowknife et le directeur général de la Fédération Franco-TéNOise Daniel Lamoureux ont plutôt effectué en octobre une tournée-éclair des ministères et institutions qui, dans les TNO, pourraient participer à l'actualisation de l'article 41. Lors de cette tournée, ont découlé des invitations aux interlocuteurs prioritaires, à participer le 27 novembre à une première rencontre de la concertation interministérielle pour les Territoires du Nord-Ouest.

A.

Langues

Suite de la une

de la fonction publique continuent à la contacter, la Commissaire recommande aux députés de s'assurer, avant son entrée en vigueur le 31 décembre 1996, que la Loi *sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* n'enfreindra aucune disposition de la *Loi sur les langues officielles*. Mme Harnum rappelle que cette dernière loi est quasi-constitutionnelle et doit donc avoir préséance.

En 1994-1995, le nombre de plaintes adressées au Commissariat aux langues est passé de 91 à 73. Les demandes de renseignements, elles, sont en hausse: de 195 à 275. Les plaintes qui traitaient du financement (dont le renouvellement de l'Accord de coopération Canada-TNO) ont cependant augmenté; l'an passé, elles représentaient 8,1% des plaintes contrairement à 3,2% en 1993-1994. La lutte au déficit et les coupures budgétaires qu'elle entraîne expliquent cet intérêt accru pour le financement des programmes relatifs aux langues officielles et l'utilisation des ressources.

Agnès B

Jeunes parlementaires

Un autre franc succès

Pour apprendre les rouages de la vie parlementaire et pour développer ses capacités oratoires, le Parlement franco-canadien de l'Ouest constitue une expérience unique et stimulante pour les jeunes de l'Ouest et du Nord.

Cette année, pour sa cinquième édition, le parlement a tenu ses délibérations du 9 au 12 novembre, à Winnipeg.

Les Territoires du Nord-Ouest ont envoyé au Manitoba dix jeunes francophones et francophiles: Sophie Panayi, Marianne Fortier, Carl Malenfant, Simon St-Jacques, Kara Lintell, Keith Deans, Shannon Roberts, Karen McOuat, Ngan Trihn et Amy Simpson.

L'événement réunissait en tout 58 délégués des quatre provinces de l'Ouest et des deux territoires.

Dans les TNO, le parlement prend de l'ampleur. Cette année pour la première fois, les jeunes qui ont combiné leurs efforts pour faire adopter leur projet de loi provenaient de trois différentes communautés (Hay River, Iqaluit et Yellowknife). Les délégué(e)s étaient aussi un nombre record.

Le poste de ministre pour les TNO a été assumé par Amy Simpson. Elle détenait le portefeuille de la Santé et du Bien-être social. Le projet de loi qu'elle a défendu en chambre traitait d'une question d'actualité: la réforme des programmes sociaux ou plus précisément le bien-être social.

Deux parlementaires en herbe: à gauche, Ngan Trihn des TNO. À ses côtés, Angeline DesLauriers du Yukon.

Les apprentis-parlementaires des Territoires du Nord-Ouest ont eu la satisfaction de voir leur projet de loi adopté. Un seul autre projet de loi a réussi à passer le barrage des questions et des critiques.

L'accompagnatrice du groupe souligne l'enthousiasme des participants. «Quand le Nord était oublié dans les débats, ils n'hésitaient pas à intervenir», explique Jeanne Arseneault.

Le séjour à Winnipeg aura également permis aux jeunes francophones et francophiles de se retrouver dans un milieu francophone plus urbain et plus vaste que leur communauté.

En raison de coupures dans le financement, le Parlement franco-canadien de l'Ouest va désormais se tenir aux deux ans. Le prochain rendez-vous est prévu pour 1997.

Agnès Billa

Jeanne Arseneault accompagnait les jeunes de la délégation des TNO au Parlement franco-canadien de l'Ouest.

Cabinet Morin

Qui fait quoi?

À lui-même, le nouveau premier ministre des TNO Don Morin a attribué les ministères de l'Exécutif, du Développement économique et du Tourisme, ainsi que Energie, Mines et Ressources pétrolières. Il a réparti les autres portefeuilles parmi ses sept collègues.

Jim Antoine s'occupera des Affaires autochtones, des Transports, et de la Sécurité et des Services publics. Goo Arlooktoo devient ministre des Travaux publics et des Services tout en acceptant une responsabilité inédite: le poste de vice-premier ministre.

Charles Dent se retrouve à Éducation, Culture et Formation, ainsi que la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest, et le dossier de la Jeunesse. Stephen Kakfwi retourne à la Justice, et assume en plus les Ressources renouvelables, et le dossier des Affaires constitutionnelles (au plan national). Kelvin Ng prend la direction de Santé et Services sociaux, et de la Société d'habitation.

Manitok Thompson débute au cabinet avec les Affaires communautaires et municipales et la Condition féminine. Quant à John Todd, les cordons de la bourse lui reviennent avec le ministère des Finances, le Conseil de gestion financière, la Commission des accidents du travail et la Régie des services publics.

Sitôt l'annonce de la répartition des portefeuilles le 28 novembre, les ministres se sont envolés pour Fort Smith. Le cabinet y a tenu une réunion spéciale de deux jours pour déterminer les questions les plus urgentes à traiter. La situation financière des Territoires du Nord-Ouest a suscité de nombreuses discussions. À l'issue de la réunion, un communiqué du GTNO réitérait la «nécessité de prendre de difficiles décisions».

Agnes Billa

COURRIER DU LECTEUR

Au nom de notre fils

Quel heureux événement pour des parents que la naissance d'un enfant! Afin de refléter chacune de nos cultures, nous avions opté pour un prénom francophone et le nom de famille anglophone. Malheureusement ce ne fut pas aussi simple.

Dès que ma conjointe se présenta pour enregistrer Jean-Sébastien Richard Shaw à l'hôpital, on lui a dit qu'il était impossible d'inscrire l'accent aigu sur le premier «e» de Sébastien. Lorsqu'elle me fit part de ce contretemps, je n'en croyais pas mes oreilles. J'ai donc consulté Jean-Guy Bouvrette de l'hôpital, qui m'accompagna pour régler le problème. Innocemment, je croyais le problème résolu.

En mois plus tard, je me suis présenté au bureau des Statistiques vitales où j'ai payé la somme de 10 $ pour l'obtention du certificat de naissance de notre fils. Lorsqu'on a téléphoné pour me dire que le certificat était prêt, je leur ai rappelé l'accent aigu présent dans son prénom. À cette mention, ils répondirent qu'ils étaient incapables d'inscrire. Surpris, je leur ai demandé ce qu'ils voulaient dire! Je leur ai expliqué que sans l'accent ce n'était pas son nom! Tout de même, ils sont demeurés «inconvaincables» de l'importance de l'accent et ils me répondirent fermemement que rien ne pouvait être fait. Ils ont raccroché.

Assis à mon bureau essayant de me calmer suite à cette conversation si frustrante, j'ai pensé au livret «Guide des Services en français des Territoires du Nord-Ouest» publié par la Fédération Franco-TéNOise. J'ai appelé leur bureau et je leur ai expliqué notre situation. Aussitôt, ils m'ont dirigé vers la Commissaire aux langues officielles des Territoires du Nord-Ouest, ils m'ont demandé de les rappeler si j'avais d'autres incidents de ce genre.

J'ai appelé immédiatement la Commissaire aux langues officielles des T.N.-O. ou je me suis entretenu avec le recherchiste Benoit Boutin. Il m'a rassuré en me disant qu'il enquêterait sur la situation et qu'il me rappelerait. Il m'a téléphoné à la fin de la journée m'expliquant qu'il avait passé la journée en communication constante avec le bureau des Statistiques vitales essayant de résoudre mon problème mais que rien n'était encore réglé. Il m'a dit que lorsqu'une solution serait trouvée, il me le laisserait savoir.

Le lendemain, il m'a rappelé pour m'expliquer qu'il enverait des techniciens pour examiner leurs ordinateurs et de ne pas nous inquiéter: l'accent serait inscrit sur le «e». Le problème, ce système étant central, c'est qu'il ne pouvait que produire des majuscules en anglais. J'ai appelé d'autres provinces et territoires pour vérifier leur façon de procéder dans de telles situations. En Saskatchewan, ils ont déjà eu le même problème. Pour le résoudre, ils utilisent une machine à écrire, dans les situations qui nécessitent un accent. J'ai communiqué ces informations au bureau de la Commissaire aux langues officielles.

Un mois plus tard, le bureau des Statistiques vitales a accepté d'utiliser une dactylo. Jean-Sébastien est donc le premier nouveau-né à obtenir un certificat de naissance écrit dans une autre langue que l'anglais, soit en français, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Après avoir du traverser tous ces obstacles, je réalise que certains droits fondamentaux ne sont pas facilement atteints. J'espère simplement que dans le futur, mon fils n'aura pas à passer au travers d'autant d'obstacles afin d'obtenir des droits constitutionnels fondamentaux.

Chad Shaw et Josée Arnoult

Services en français

Les francophones qui résident dans les Territoires du Nord-Ouest ou qui les visitent ont droit à un service en français dans plusieurs bureaux du Gouvernement du Canada ou du Gouvernement des T.N.-O.

Si vous croyez ce droit brimé
La Fédération Franco-TéNOise
est en mesure

- de vous informer à cet égard, ou
- de vous aider à déposer une plainte auprès de l'instance adéquate, ou
- de déposer cette plainte à votre place.

La Fédération Franco-TéNOise

Casier postal 1325
Yellowknife NT X1A 2N9
Téléphone 403-920-2919
Télécopieur 403-873-2158

ÉDITORIAL

Sables mouvants

Décidément, la réforme des programmes sociaux qui a été confiée au ministre fédéral Axworthy n'est pas de tout repos. D'abord, elle a été remise à quelques reprises déjà, suscitant beaucoup de craintes et de spéculations.

Et puis maintenant, nous sommes en droit de croire que nous touchons presque au but. Et pourtant, la veille de l'annonce des changements au régime d'assurance-chômage, le ministre encore ce soir, aux nouvelles, parlait de modifications (16 semaines de travail au lieu de 20 pour établir son éligibilité). Il tente ainsi de calmer les vives inquiétudes des premiers ministres des provinces atlantiques. Insaisissable, la réforme.

Le nouveau programme ne mettra plus l'emphase sur le chômage; c'est plutôt d'emploi dont il sera résolument question. Il est à souhaiter que nos gouvernements vont pousser le raisonnement bien au-delà des besoins en formation de la main-d'oeuvre, pour s'attaquer au véritable défi qui se pose aux élites politiques et économiques: la création d'emplois.

Les gens défavorisés au Canada risquent fort de se retrouver dans une situation encore plus précaire. Pour un nombre grandissant de citoyens, leurs deux pieds ne reposent plus, solidement plantés, sur la terre ferme. À mesure que les mailles du filet de sûreté s'agrandissent, le paysage se transforme et les sables mouvants s'installent.

La réforme des programmes sociaux semble d'autant moins charitable et compatissante qu'elle s'inscrit dans le contexte d'une autre semaine de profits record pour les plus importantes banques à charte du pays.

De tels événements me font réaliser que l'abondance dans certains secteurs de l'économie et dans certaines couches de la population m'empêchent de croire totalement au bien-fondé de la loi des chiffres. Je ne vais pas évidemment jusqu'à nier l'existence du déficit. Je m'inquiète par contre de tout ce que l'on fait et défait en son nom.

Agnès Billa

Gare à l'embouteillage !

Joël Tremblay/L'Aq

La sécurité routière défraie l'actualité de temps à autre, surtout lorsque se prod une collision ou un accident. Du 1er au 7 décembre, ce sera de prudence au vol dont il sera question à l'occasion de la Semaine nationale de sécurité routière. sécurité routière, c'est surtout une question de jugement et de bon sens.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	20 $ ☐	30 $ ☐
Institutions :	30 $ ☐	50 $ ☐
Hors Canada :	40 $ ☐	80 $ ☐

TPS incluse

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Adresser votre paiement au nom de L'Aquilo C.P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan, Jeanne Arseneault
(photo page 3).

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fé ration Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Pa moine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessair l'opi-nion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans c où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la p francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone

OPSCOM

Coupures à Radio-Canada

Programmation intacte

Les récentes compressions budgétaires de 227 millions à Radio-Canada n'auront aucun impact sur la programmation des stations régionales francophones, tant en radio qu'en télévision.

Les dépenses de la radio française pour l'ensemble des stations régionales au pays, incluant les stations québécoises, seront réduites de 800 000 $. On abolira 15 postes et de ce nombre, quatre départs seront volontaires.

Selon la directrice des relations publiques à la SRC, Micheline Savoie, les stations régionales offriront le même nombre d'heures de programmation et leur contribution au réseau ne changera pas.

Pour ce qui est de la télévision française, on réduira les dépenses de 3,7 millions dans les régions. Un total de 47 postes seront abolis et de ce nombre, 41 départs seront volontaires. Ces restrictions budgétaires n'auront aucun impact sur la programmation régionale.

Rappelons que pour l'ensemble de la radio française, les dépenses seront réduites de 13 millions de dollars au cours des 18 prochains mois, et de 35 millions pour la télévision française.

Les employés qui seront licenciés apprendront la mauvaise nouvelle le 6 décembre. Entre 600 et 1000 postes seront abolis au cours du présent exercice financier, qui se termine le 31 mars. En 1996-1997, 1000 autres postes pourraient être abolis par la direction.

Le comité qui étudie le mandat de la Société Radio-Canada, de l'Office national du film (ONF) et de Téléfilm Canada, et qui est présidé par l'ancien président-directeur général de la SRC Pierre Juneau, devait déposer son rapport le 30 novembre. La veille du dépôt, le bureau du ministre du Patrimoine a annoncé qu'il sera finalement rendu public le 15 janvier. C'est la deuxième fois que le dépôt du très attendu rapport de M. Juneau est reporté. «Le Comité n'est pas en mesure de présenter son rapport avant le 15 janvier, en raison de la complexité des enjeux visés» a expliqué M. Juneau dans un communiqué.

Le gouvernement entend s'inspirer de ce rapport pour déterminer le financement futur de la SRC. On saura alors s'il y a un véritable avenir pour la radio et la télévision française à l'extérieur de Montréal. Un autre rapport, celui-là portant sur le rôle de la SRC et qui a été déposé en juin par le comité permanent du Patrimoine canadien, devrait aussi être considéré par le gouvernement.

Le ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuy, a déjà indiqué à la Chambre des communes que s'il y a un aspect du mandat de Radio-Canada qui ne changera pas, c'est bien le respect de la dualité linguistique au pays.

APF

Enfants pauvres

Six ans plus tard, le nombre d'enfants pauvres a grimpé de 55 pour cent au pays. Depuis que les députés fédéraux ont pris l'engagement d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000, 500 000 enfants de plus vivent sous le seuil de la pauvreté.

En 1989, année de l'adoption unanime de la résolution à la Chambre des communes, 934 000 enfants vivaient sous le seuil de la pauvreté. En 1993, il y en avait 1 447 000 million.

Campagne 2000, un organisme national qui suit de près l'évolution de la pauvreté chez les enfants, qualifie la situation «d'alarmante» dans son dernier rapport annuel.

Malgré la croissance économique des dernières années, le nombre d'enfants qui vivent dans des familles de chômeurs a augmenté de 54 pour cent par rapport à 1989. Parallèlement, le nombre de familles ayant un revenu inférieur à 40 000 $ par année a augmenté de 26 pour cent.

Mais le plus inquiétant, dit Campagne 2000, c'est que le gouvernement fédéral ne semble pas avoir de plan précis pour lutter contre la pauvreté. L'organisme propose donc la création d'un Fonds d'investissement social pour les enfants. Ce fonds destiné spécialement aux familles ayant des enfants, serait financé en partie par les entreprises.

APF

IQALUIT :

LE CHOIX POUR TOUS LES CITOYENS DU NUNAVUT

Iqaluit: le choix logique.

Votez pour Iqaluit, c'est savoir profiter de nos acquis. C'est construire sur des fondations solides. C'est un choix d'avenir.

IQALUIT - C'est une communauté francophone dynamique qui se développe en harmonie avec ses concitoyens.

IQALUIT - C'est aussi L'Association Francophone d'Iqaluit et son centre communautaire, le comité de parents francophones d'Iqaluit, et la seule radio communautaire francophone au nord du 60e parallèle.

IQALUIT - C'est également l'école Nakasuk avec son programme de français langue maternelle.

IQALUIT - C'est la fortification de liens économiques déjà solides et prospères avec Montréal et le Québec.

IQALUIT - C'est enfin une communauté vivant le multiculturalisme au quotidien.

Le 11 décembre, Votez Pour Iqaluit.

C'EST UNE DÉCISION CAPITALE!

Endossé par:

Association Francophone d'Iqaluit

La Fédération Franco-TéNOise

La Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

CRTC AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE Canada

Avis d'audience publique CRTC 1995-15. Le CRTC tiendra, à partir de la semaine du 12 février 1996, au Centre des conférences, Phase IV, 140 prom. du Portage, Hull (Qc.), une audience publique pour examiner les critères relatifs à l'établissement des classes d'entreprises dont les exploitants devraient être exemptés de l'obligation de détenir une licence. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire-général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2, au plus tard **le 4 janvier 1996 et le 26 janvier 1996 (deuxième étape).** Les personnes qui désirent présenter oralement leurs commentaires ou qui requièrent des auxiliaires de communication doivent aviser le CRTC au plus tard [illegible] jours avant le début de l'audience.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

NORTHWEST TERRITORIES WATER BOARD

Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 10 de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Demanderesse:	Athabaska Resources Ltd.
Projet:	Projet du lac Nicholas
Objet:	Attribution d'une licence à Royal Oak Mines Inc.

Pour plus de renseignements, contactez Pam LeMouel au 920-8191, avant le 7 décembre 1995.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Pompiers (2)

Ministère des Transports — Yellowknife, T. N.-O.
Le traitement initial est de 41 672 $ par année. Les candidats doivent obtenir une autorisation de sécurité de Transports Canada et faire vérifier leur dossier judiciaire. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf.: 011-0414GFB-0003 **Date limite :** le [illegible] décembre 1995

Agent attaché au tribunal

Ministère de la Justice — Yellowknife, T. N.-O.
Le traitement varie de 31 509 $ à 45 557 $ par année. On exige la vérification du dossier judiciaire des candidats.
Réf.: 011-0430SFM-0003 **Date limite :** le 8 décembre 1995

Agent des systèmes d'information

Ministère de la Justice — Yellowknife, T. N.-O.
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1997)
Le traitement initial est de 42 373 $ par année.
Réf.: 011-0434SFM-0003 **Date limite :** le [illegible] décembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, [illegible] étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Directeur d'aéroport

Ministère des Transports — Iqaluit, T. N.-O.
Le traitement initial est de 52 517 $ par année auquel on ajoute une allocation d'isolement de 5 100 $ par année.
Réf.: 041-0198MH-0003 **Date limite :** le [illegible] décembre 1995

Superviseur des services correctionnels

Ministère de la Justice — Iqaluit, T. N.-O.
Le traitement initial est de 41 672 $ par année auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $ par année. On exige la vérification du dossier judiciaire des candidats.
Réf.: 041-0202JE-0003 **Date limite :** le 8 décembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 1000 IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

Travailleur social communautaire, niveau III (modification)

Ministère de la Santé et des Services sociaux — Fort Providence, T. N.-O.
(Poste occasionnel jusqu'au 30 avril 1996)
Le traitement initial est de 40 397 $ par année.
Réf.: 021-0108TM-0003 **Date limite :** le 1er décembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390 FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidatures doivent clairement en établir leur admissibilité.

Northwest Territories

Public Works and Government Services Canada — Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

EXPRESSION OF INTEREST

Leased Office Accomodation Yellowknife, NWT Project 4-94

Public Works and Government Services Canada invites expressions of interest from Lessors interested in leasing approximately 1100 usable square metres of office space, 60 usable square metres storage and 16 parking stalls, 3 of which must be handicapped accessible in Yellowknife, NWT.

To be considered, accomodation offered must conform to the following:

a) the building must be located within or bordering 43rd Street on the north, 57th Street on the south, 49th Avenue on the west and 52nd Avenue on the east and be within 400 metres of a public transit stop;

b) 1100 usable m² must be contiguous on no more than 2 floors;

c) the building must conform to the regulations of Labour Canada and to the Federal Handicapped Accessibility Program;

d) the lessor must be willing to undertake at its cost such work as may be necessary to provide accomodation which meets the base building standards and requirements of the Crown;

e) the accomodation must be in a good quality building and must be available sufficiently in advance at no cost to the Crown so that it may be prepared for occupancy for October 1, 1996 for a minimum lease term of five (5) years plus an option to renew for an additional five(5) years;

f) the tenant has a 1 metre satellite dish which requires a line-of-sight to the south in a 12 degree arc. The dish can be mast, roof, or wall mounted. A minimum of 5 KW UPS is required.

Please respond in writing with all relevant details including identification of the floor and a simple drawing showing the configuration, dimensions and m² of the premises to the following address by no later than Thursday, December 21, 1995.

Do Not Submit a Price

Public Works and Government Services Canada
Realty Services - Leasing
Suite 1000, 9700 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta T5J 4E2
Attention: Mel Geres
Telephone: (403) 497-3704
Fax: (403) 497-3585

APPEL DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Recherche locaux à louer Yellowknife (T.N.-O.) Projet 4-94

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada lance un appel de déclarations d'intérêt auprès des bailleurs intéressés à louer environ 1 100 m² utilisables d'espace de bureau, 60 m² utilisables d'espace d'entreposage et 16 places de stationnement, dont trois réservées aux personnes handicapées, à Yellowknife (T.N.-O.).

Pour être considérés, les locaux proposés doivent répondre aux critères suivants:

a) l'édifice doit être situé dans les limites ou en bordure de la 43e rue, au nord, la 57e rue, au sud, la 49e avenue, à l'ouest et la 52e avenue à l'est, et être au plus à 400 mètres d'un arrêt d'autobus;

b) les 1 100 m² utilisables d'espace de bureau doivent être contigus et sur au plus deux étages;

c) l'édifice doit être conforme aux exigences de Travail Canada, et du Programme fédéral d'accessibilité pour les personnes handicapées;

d) le bailleur doit être disposé à entreprendre à ses frais, les travaux jugés nécessaires pour fournir des locaux répondant aux normes de construction de base et aux exigences de la Couronne;

e) les locaux doivent être situés dans un immeuble de bonne qualité et être disponibles suffisamment à l'avance, sans frais pour la Couronne, pour être préparés et prêts à être occupés à compter du 1er octobre 1996 pour une période d'au moins cinq (5) ans, avec option de renouvellement pour une autre période de cinq (5) ans;

f) le locataire a une antenne parabolique d'un mètre qui doit être à visibilité directe en direction du sud dans un arc de 12 degrés. L'antenne peut être installée sur un mat, un toit ou un mur. Il faut au moins 5 kW d'alimentation sans coupure.

Les personnes intéressées doivent répondre par écrit, en incluant tous les renseignements pertinents concernant l'aménagement du plancher, de même qu'un croquis simple montrant la configuration, les dimensions en m² des locaux, et faire parvenir leur réponse à l'adresse ci-dessous au plus tard le jeudi 21 décembre 1995.

Ne soumettre aucun prix

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Services immobiliers - Locations à bail
Suite 1000, 9700 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta T5J 4E2
À l'attention de : Mel Geres
Téléphone : (403) 497-3704
Télécopieur : (403) 497-3585

Canada

Transmettre électroniquement sa déclaration de revenus:

C'est payant

Le remboursement d'impôt était de 26 pour cent supérieur à la moyenne en 1994!

Les contribuables qui ont transmis électroniquement leur déclaration de revenus ont reçu, en moyenne, un remboursement d'impôt supérieur de 26 pour cent par rapport à la moyenne du remboursement d'impôt en 1994.

Les statistiques révèlent qu'en 1994, le remboursement moyen d'impôt s'élevait à 990 $. Mais pour les contribuables qui avaient choisi la transmission électronique, le remboursement s'élevait en moyenne à 1 246 $.

Depuis que le ministère du Revenu permet aux contribuables de transmettre électroniquement leur déclaration de revenus, le nombre de déclarations inexactes n'a d'ailleurs cessé d'augmenter pour atteindre des proportions inquiétantes, souligne le vérificateur général du Canada dans son rapport annuel sur l'état des finances publiques.

Ce nouveau système baptisé TED (transmission électronique des déclarations de revenus des particuliers) est en vigueur partout au pays depuis 1993. Contrairement au citoyen qui produit sa déclaration en utilisant le bon vieux formulaire, le contribuable qui utilise la voie électronique n'a pas à soumettre de pièces justificatives. Autre avantage: les déclarations électroniques sont traitées plus rapidement que les déclarations sur support papier.

La déclaration par voie électronique gagne en popularité depuis son implantation progressive. De 442 033 en 1993, le nombre de déclarations transmises par voie électronique est passé à 2,1 millions l'année suivante et à 3,2 millions en 1994. Sur 20 millions de déclarations en 1994, 3,9 millions avaient été transmises par la voie électronique.

Pour en avoir le coeur net, le vérificateur général a jeté un coup d'oeil sur treize lignes du formulaire d'impôt et a comparé la fréquence de redressement (la surévaluation) par les contribuables, selon qu'ils utilisaient le formulaire classique avec pièces justificatives, ou la transmission électronique. Or, sur les treize lignes choisies au hasard sur le formulaire, dix avaient un montant moyen de redressement considérablement plus élevé sur les formulaires électroniques.

Les déclarations sur popier surestimaient davantage les frais de déménagement et les frais de garde d'enfants alors que les déclarations électroniques surévaluaient les frais de scolarité, les dons de charité, les frais médicaux, les contributions politiques et les déductions pour les habitants des régions éloignées.

Le vérificateur Denis Desautels est inquiet car le ministère du Revenu traite maintenant presque de la même manière les deux types de déclarations de revenus. En vertu du nouveau régime, les contrôles sont beaucoup moins serrés que par le passé.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Goo Arlooktoo, ministre

Rénovations de bureaux

Construire un ajout de 10' x 24' avec la semelle et le mur de fondation en béton, rénover l'intérieur d'un édifice à bureaux – Fort Liard, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au Bureau de gestion des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en mains propre au Bureau régional de l'entretien), téléphone : (403) 695-7244, télécopieur : (403) 695-2815, au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 11 DÉCEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du [illegible] novembre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Gloria Schraeder, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 872-7273

Renseignements techniques : Floyd Daniels, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 695-7244 ou Ray Chladny, Chladny Consulting Ltd., Hay River, NWT, Téléphone : (403) 874-2764

Ailleurs dans la Francophonie

L'Art et le Papier

L'Art et le Papier II est une exposition-concours pancanadienne organisée par la Galerie d'art Jean-Claude Bergeron de concert avec la Fédération culturelle canadienne-française. Tous les artistes professionnels francophones qui utilisent le papier dans leurs créations sont invités à soumettre une oeuvre.

Les oeuvres retenues par le jury seront exposées à la Galerie d'art Jean-Claude Bergeron du 13 au 29 juin 1996.

De plus, plusieurs corporations et institutions se sont engagées à acheter une oeuvre de la sélection nationale. Ainsi, la Banque nationale du Canada achètera l'oeuvre qui se verra décerner le Prix d'excellence et offrira une bourse de 500 $ à son auteur. Les oeuvres doivent être reçues avant le 29 mars 1996. Pour obtenir des informations sur ce concours ou pour vous y inscrire, téléphonez au (613) 562-7836.

Franco-Net ?

Afin de coordonner la mise en réseau de la francophonie sur Internet, La Fédération culturelle canadienne-française, la fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, l'Alliance des médias communautaires du Canada, le Regroupement des arts médiatiques du Canada et la Fédération de l'alphabétisation en français du Canada ont mis sur pied le Comité canadien de la francophonie sur Internet.

Ce comité travaillera sur deux axes : un réseau électronique de communication et un réseau d'information électronique.

APF sur l'inforoute

En parlant de d'accès de la francophonie sur Internet, mentionnons que la Commission nationale des parents francophones maintenant branchée sur l'inforoute. Leur adresse : @solutions.mb.ca

Eiffel

L'ambassade de France à Ottawa vient de créer un site Web pour les étudiants.

On y retrouve : une bibliothèque pour enfants et adultes, un catalogue de toutes les revues culturelles françaises, un laboratoire scientifique, des biographies, de la musique, du cinéma, de la danse, de la poésie, de la cuisine, de l'ironie, des expositions, une bande dessinée ainsi qu'un jeu interactif en ligne.

Pour rejoindre Eiffel: http://ottawa.ambafrance.org

Alain Bessette

René, le Bien-assis

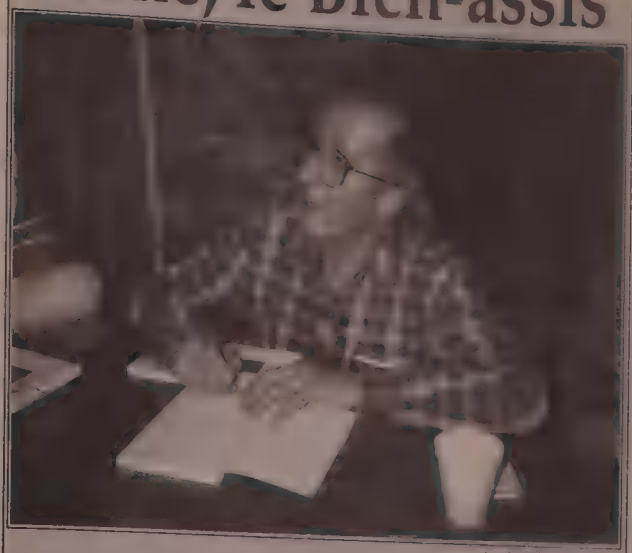

Agnès Billa/L'Aquilon

Vous souvenez-vous d'Alexandre le Bienheureux, un personnage attachant dans un film naïf et charmant sur le bonheur? René Fumoleau, lui, est un être en chair et en os qui parle avec simplicité de la vie. Dans son plus récent livre *Here I Sit* (aux Éditions Novalis), les histoires qu'il raconte l'oeil bien ouvert, et souvent le sourire aux lèvres, parlent de Dieu et de politique, du quotidien des gens d'ici et des folies du monde moderne obsédé par les biens matériels. Cette collection de récits du Père Fumoleau, qui vit dans les TNO (son cher Denendeh) depuis 1953, a été lancée à Yellowknife le 22 novembre, après une tournée nationale de l'auteur. Elle n'est pour le moment disponible qu'en anglais. Lecture chaleureusement recommandée.

Semaine nationale de la sécurité routière

Vous êtes au volant

La Semaine nationale de la sécurité routière se déroule du 1er au 7 décembre pour encourager le public à la prudence au volant.

Cette semaine nationale fête cette année ses quarante ans et Transports Canada, de concert avec le Conseil canadien de la sécurité routière, tente de souligner le fait que la sécurité routière, c'est l'affaire de tous.

Le rôle de Transports Canada en rapport avec la sécurité routière concerne principalement l'adoption et l'application de dispositions réglementaires sur les équipements tels ceinture de sécurité, portières renforcées et appuis-tête.

Les dispositions législatives jouent un rôle majeur. Ainsi, celles concernant les feux de jour dont sont équipés tous les véhicules neufs ont amené une réduction de 11 pour cent des collisions frontales de jour.

Mais toute cette panoplie de nouveaux équipements et de nouvelles normes ne sauraient être efficaces sans la modification du comportement des conducteurs canadiens.

Il s'agit pour les conducteurs et les conductrices de faire preuve de jugement, de respecter les limites de vitesse et d'observer le code de la route.

Alain Bessette

Le fédéral privé de millions de dollars en intérêts

Le déficit souffre de ces comptes

Le gouvernement fédéral s'est privé de millions de dollars en intérêts sur des comptes en souffrance depuis 1991.

Il a fallu au gouvernement cinq ans pour rédiger le règlement qui lui aurait permis d'exiger des intérêts sur ses comptes en souffrance.

Selon les calculs du vérificateur général du Canada, le gouvernement a ainsi «renoncé» depuis 1991 à des sommes allant jusqu'à 17 millions de dollars par année.

Sur les 55 ministères et organismes fédéraux, seulement huit ont déclaré avoir perçu des intérêts sur les créances en 1994-1995. Le montant total recouvré était inférieur à un million de dollars.

D'ici à ce que le règlement entre en vigueur, en 1995 ou 1996, les ministères et les organismes fédéraux n'ont pas le droit d'exiger unilatéralement des intérêts sur des créances, sauf si l'intérêt a été négocié dans le cadre d'ententes.

Le vérificateur général a calculé qu'en 1994-1995, 222 millions de dollars de créances à court terme «avaient un potentiel de production d'intérêts».

Selon les comptes du Canada, les créances non fiscales de tous les ministères et les organismes fédéraux s'élevaient à 4,1 milliards de dollars au 31 mars dernier. De cette somme, 2,5 milliards de dollars étaient des créances à court terme.

APF

Rumeurs

de Jean-Noël Kapferer

Qui d'entre vous n'a jamais été victime d'une rumeur, soit par l'exagération ou le mensonge grossier. Jean-Noël Kapferer nous dresse un portrait de la rumeur, sous toutes ses formes.

Il nous fait découvrir les origines du phénomène, les différentes catégories dans lesquelles il peut être classé, en somme, les dessous d'une rumeur. Les exemples de rumeurs véhiculées à travers le monde ne manquent pas, du «partenariat» entre Proctor & Gamble et Satan, à la traite des blanches organisée par certaines boutiques de mode françaises.

Avec ces exemples, l'auteur illustre que, derrière la trame de la rumeur, se dissimulent nos craintes, nos peurs, notre appétit de sensations fortes, nos mécanismes de défense, en tant qu'individu et en tant que société. La rumeur vient souvent exercer un rôle de réducteur de tension en dénonçant le pire ... arrive ailleurs, ou en désirant que malheur ou bonheur arrive à autrui, pour nous faire supporter notre quotidien.

L'aspect plus inquiétant du livre, c'est la démonstration que les médias d'information sont souvent victimes de rumeurs et véhiculent des «faits» et des «histoires vécues» non vérifiés à la source, ou provenant d'une source empoisonnée.

En mettant à nu la rumeur, l'essayiste nous fait douter des messages reçus, même des conversations de la vie de tous les jours. On pourrait même aller jusqu'à dire qu'une grande partie de nos communications avec les gens est basée sur la rumeur. On transforme les faits, on les embellit, on les détaille, pas par méchanceté ni par mauvaise volonté ... mais en fait souvent par souci de précision!

Kapferer nous propose une analyse très approfondie. Tellement que le seul reproche que je puisse faire à ce livre, c'est peut-être la surinformation ou la répétition. J'ai eu souvent l'impression que je relisais une analyse exposée lors d'un chapitre précédent. Le livre aurait pu être condensé.

Je recommande Rumeurs à tous et toutes les curieux et curieuses, les médiatisé(e)s, les adeptes de l'information, malgré son vocabulaire assez technique qui pourrait en rebuter quelques-un(e)s, le livre nous fait réfléchir sur le contenu des messages qui circulent autour de nous et nous porte à ne pas accepter comme vérité tout ce qui se trimbale dans les médias, y compris les journaux comme L'Aquilon!

Marc Lacharité

La saga du Woodyard se poursuit en cour

Procès en février

Le procès de M. Lou Rocher, propriétaire de plusieurs bâtiments dans le quartier de Yellowknife appelé le «Woodyard», débutera le 1er février à 13 heures 30 à Yellowknife. La date du procès a été arrêtée le 21 novembre, lors d'une brève comparution en cour territoriale. M. Rocher y était représenté par son avocat, Me James D. [illegible]

[illegible]

[illegible] l'altercation dans le Woodyard, trois voitures de la Gendarmerie royale du Canada étaient descendues en trombe pour intervenir.

Depuis cet incident, des locataires de la famille Rocher ont été enjoints de [illegible] de la famille [illegible] Stephen Lucett, [illegible] à la [illegible] de Yellowknife, une demande de [illegible] de bâtiments [illegible] leur valeur historique et culturelle.

Agnès Billa

Quoi de neuf?

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - décembre-janvier 1995

Nouveau format

Dès le retour du congé des Fêtes, nous tenterons de vous présenter un nouveau format du «Quoi de neuf». Celui-ci prendra la forme d'un calendrier étalé sur 4 semaines comprenant les activités, rencontres, et événements spéciaux de tous les organismes francophones locaux. Nous aimerions avoir vos commentaires concernant ce changement pour pouvoir nous réajuster afin de toujours mieux vous informer.

Merci beaucoup

Le 4 novembre dernier, l'Association franco-culturelle de Yellowknife soulignait son 10e anniversaire en organisant un bal-musette, précédé d'un festin gastronomique français. Cette soirée fut très appréciée, selon les dires des participants. Plus de cent personnes étaient présentes, représentant toute la communauté franco-ténoise. Merci à tous et à toutes pour ce succès.

Dictée des Amériques

Les 25 et 26 novembre derniers avait lieu à Yellowknife la finale régionale de la Dictée des Amériques. 16 participants ont tenté leur chance en s'inscrivant à cette dictée. Les gagnantes, qui s'envoleront à Québec en mars prochain pour participer à la grande finale internationale (cette année, Luc Plamondon lira la Dictée), sont Madeleine Fontan, représentant la catégorie Séniors (adultes) et Alana Demko, représentant la catégorie Juniors (moins de 18 ans). Félicitations aux gagnantes et bonne chance.

Souper de Noël

Cette année les trois associations locales souligneront la fête de Noël le samedi 2 décembre dans le hall de l'Église St-Patrick dès 18h00. Un souper communautaire sera offert à toute la communauté francophone et francophile de Yellowknife. Le père Noël sera de la partie évidemment ! Au programme, de la danse, des cadeaux et des surprises.

À venir

Avis à ceux et celles qui veulent faire du théâtre cette année ! La troupe de théâtre «Les pas frette aux yeux» fera des auditions en janvier pour recruter des comédiens pour sa prochaine présentation. Surveillez l'Aquilon pour les dates exactes et bienvenue à tous et à toutes.

En février prochain, l'Association franco-culturelle de Yellowknife organisera une journée familiale de plein-air. Dîner, pêche sur glace, traineaux à chiens, glissade, et plus encore. Surveillez l'Aquilon pour plus de détails.

À propos d'autre chose

Nous vous invitons à être des nôtres les dimanches midis (de 12h00 à 13h00, sur les ondes de CKLB 101,9fm) afin d'être informé de la vie culturelle francophone à Yellowknife et d'entendre les dernières nouveautés en matière de musique francophone. L'équipe d'»À propos d'autre chose» sera présente durant le temps des Fêtes. Ainsi Geneviève Harvey sera avec vous le dimanche 24 décembre et l'équipe de la Justice (Luc Cadieux, Serge Castonguay et Philippe Mela) animera l'émission du 31 décembre. À ne pas manquer !

L'Association franco-culturelle de Yellowknife vous rappelle qu'il vous est toujours possible de venir nous visiter et de profiter de notre comptoir de produits culturels. La Presse et le Journal de Montréal (édition du samedi qui est disponible dès le mardi), les vidéos, le sirop, et plus encore. Venez nous voir, nous serons heureux de vous acceuillir.

Au revoir et bonne chance

La présidente de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, Danièle Bolduc, nous quittera en janvier prochain. Elle part pour la belle ville de Québec avec son mari Daniel Charbonneau et leur deux petites filles, Isabelle et Marie-Ève. Merci Danièle pour ton implication et bonne chance dans le futur à toi et ta famille.

Merci également à Alain Bessette pour son implication à l'Association franco-culturelle de Yellowknife depuis les dernières années. Alain a quitté dernièrement le conseil d'administration de l'A.F.-C.Y. après s'y être impliqué activement à plusieurs niveaux. Merci beaucoup Alain.

Nous avons donc deux sièges vacants à le conseil d'administration de l'A.F.-C.Y. Si vous êtes intéressé, vous êtes toujours les bienvenus.es. Vous n'avez qu'à nous contacter au 873-3292, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Hockey

Il y aura une rencontre amicale de hockey le 9 décembre prochain à 23h à l'aréna Gerry Murphy (le vieil aréna).

Si vous êtes intéressés. appelez Jean-François au 873-3292.

Bienvenue à tous et à toutes!

N'apportez que vos patins et votre bâton. Même si vous ne pouvez

vous joindre à nous pour ce occasion, laissez votre nom p les prochaines fois. Il n'en co qu'entre 8 $ et 12 $ lorsqu'on divise les frais de location l'aréna.

Fermeture des bureaux et meilleurs vœux du temps des Fêtes

Veuillez prendre note que bureaux seront fermés durant temps des Fêtes, du lundi 18 cembre au mercredi 3 janv Nous souhaitons un joyeux tem des Fêtes à nos lecteurs et lec ces et espérons vous revoir pleine forme en janvier. So prudents.

Festival du Papillon voyageur

Il est difficile [illegible] migre sur de [illegible] distances. Pourtant tel [illegible] du [illegible] une [illegible] nature. Une nouvelle entente Canada [illegible] vient d'être [illegible] afin de [illegible] Réseau international de [illegible] qui [illegible] assurer l'avenir et le bien-être [illegible] magnifique et unique.

Bijoux du Sud

Bijoux [illegible] alligator [illegible] qu'on [illegible] communs [illegible] ples d'animaux [illegible] produits qui [illegible] en faire [illegible] fois plutôt qu'une. Non [illegible] ment cela [illegible] obtenir un [illegible] non [illegible] Unis réglementent [illegible] de [illegible] une [illegible]

Marie [illegible]

Pour vos proches

Une pensée du Nord

Cartes de John Blondin à vendre
3 dessins originaux au fusain
2,50 $ l'exemplaire
Commandes : 873-6996

Gestionnaire de CEC

Développement des ressources humaines Canada
Centre d'emploi du Canada

Inuvik [illegible] du Nord-Ouest)

Cette offre s'adresse aux personnes habitant Inuvik et la régio avoisinante. Vous toucherez un salaire annuel de **42 162 $ - 47 514 $**, plus les avantages sociaux.

Ce poste vous intéressera si vous avez de l'expérience dans la gestion de programmes ou services socio-économiques et de ressources humaines et financières dans un environnement multiculturel, en particulier av des autochtones et leurs organismes. Votre responsabilité premiè consistera à planifier les activités de façon à réaliser et à promouvoir le objectifs, programmes et services du CEC.

Vous devez posséder un diplôme d'études secondaires ou de équivalences acceptables. Il vous faut aussi faire preuve d'excellente aptitudes pour la communication ainsi que maîtriser l'art de parler e public ainsi plus de connaître le marché de l'emploi et les conditions so économiques des Territoires du Nord-Ouest. Vous aurez à vous déplac fréquemment à bord d'un petit avion dans le Grand Nord.

La compétence en anglais est essentielle. Une vérification approfon de la fiabilité sera effectuée avant la nomination.

Veuillez acheminer votre demande d'emploi et(ou) curriculum **avant le 15 décembre 1995, en indiquant le numéro d référence S-95-61-R-36536-REH(W8F), à la Commission de fonction publique du Canada, Place du Canada, 9700, avenu Jasper, bureau 830, Edmonton (Alberta) T5J 4G3.**

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidatur nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour prochaine étape. La préférence sera accordée aux citoyens ca et citoyennes canadiennes.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.
This information is available in English.

Commission de la fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada

Canad

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquil

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O. X1A 2N9 Volume 10 numéro 45, vendredi 8 décembre 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9

Date d'échéance 30/12/95

Montez à bord!

Agnès Billa/L'Aquilon

Voici les aventuriers et aventurières qui ont fait du traîneau à chien lors du colloque en Education à Iqaluit. (debout, de gauche à droite) Jean-Pierre Dubé, Paul Landry, Marie-Claire Leblanc, Nicole Châtel, Stéphane Boutier, Nicole Wallbridge, Francine Labrie, Christiane Lacasse et (assis) Réjean Ouellet, Lise Picard et Eric Landry.

Gestion scolaire

Les parents se concertent

À compter de janvier 1996, un conseil scolaire francophone entrera en fonction à Iqaluit. Pour les bénévoles, le défi est de taille. Le comité des parents est décidé à le relever.

Cet automne, le ministre sortant de l'Education, Richard Nerysoo avait appuyé la demande du comité de parents de devenir un conseil scolaire. Après ne pas avoir réagi pendant quelques semaines, la Commission scolaire du Baffin a fait savoir à son tour le 29 novembre dernier qu'elle félicitait les parents de ce pas en avant.

En raison de la taille de la communauté francophone d'Iqaluit (300 personnes) et du nombre de bénévoles au comité de parents, le CPFI n'entends pas demeurer en place tout en créant le conseil scolaire, comme instance distincte. C'est plutôt le comité de parents qui se transformera en conseil scolaire. À Yellowknife, les parents avaient opté il y a un an et demi pour l'élection d'un conseil scolaire et le maintien de l'association de parents.

L'établissement d'un conseil scolaire francophone confère aux parents un plus grand droit de regard sur la gestion du programme de français langue première offert à l'école Nakasuk. Pour se préparer à son nouveau rôle, l'exécutif du CPFI (Paul Landry, Linda McDonald, Hélène Andrews et Gilles Verreault) a participé les 1er, 2 et 3 décembre

Concertation
Suite en page 2

Réforme de l'assurance-chômage par le ministre Lloyd Axworthy

Vers une assurance-emploi

Le ministre du développement des ressources humaines du Canada a rendu public le 1er décembre dernier ses intentions en matière de réforme du programme canadien d'assurance-chômage.

Le gouvernement fédéral entend économiser près de deux milliards de dollars dans les coûts de son programme d'assurance-chômage (1,9 milliard ou 11 pour cent des dépenses actuelles) et réinvestir une partie de cette somme dans la création d'emploi. La majeure partie de ces économies envisagées sera évidemment affectée à la réduction du déficit. La réforme diminue aussi le taux de cotisation des employés et des employeurs au régime de l'assurance-chômage, une diminution moyenne annuelle d'environ 15 $ pour l'employé et 20 $ pour l'employeur (pour chacun de ses employés).

De l'aveu même du ministre Axworthy, la réforme tend à rendre la persévérance au travail plus intéressante tout en rendant l'assurance-chômage moins attrayante. Il vise à briser le cercle vicieux chômage-emploi-chômage dans lequel se complaisent des milliers de Canadiens et Canadiennes. Ce sont les travailleurs saisonniers qui écopent principalement sur ce plan.

Il sera donc plus difficile d'avoir accès aux prestations d'assurance-chômage, le nombre d'heures de travail minimum augmentant sensiblement et la période de droits aux prestations diminuant. Par contre, plusieurs travailleurs et travailleuses qui ne pouvaient bénéficier de l'assurance-chômage pourront y avoir accès : ceux et celles qui travaillent à temps partiel.

Dans la foulée de cette réforme, le ministre a annoncé l'intention du gouvernement fédéral de transférer la responsabilité entière des programmes de formation professionnelle vers les provinces. Ce transfert n'équivaut pas à un retrait total du fédéral car il consacrera encore des millions de dollars pour favoriser la formation et la création d'emploi, en autant que les provinces acceptent certains principes de base.

L'accueil réservé à cette réforme par les différents groupes de pression canadiens est plus ou moins défavorable. Du côté des groupes de pression sociaux, notamment les syndicats, la critique est acerbe. Il est surtout noté que ce sont les plus mal nantis qui font les frais de la réduction du déficit. Les porte-parole politiques des provinces maritimes sont également mécontents de cette réforme en ce qu'elle affecte défavorablement les travailleurs saisonniers, catégorie nuvrière nombreuse dans ces provinces notamment dans l'industrie de la pêche et de la transformation du poisson.

Pour le milieu des affaires, la réforme semble aller dans la bonne direction en s'attaquant margina-

Assurance-chômage
Suite en page 2

Colloque en Éducation.
Lire en page 3

Sida : la situation ougandaise.
Lire en page 3

Éditorial : Pour persévérer au travail.
Lire en page 4

Une chronique fumante de la langue.
Lire en page 5

Portrait d'une artiste-peintre : Isabelle Guibert.
Lire en page 5

Lise Cazenave - L'Aquilon

L'animateur animé

En plus de s'occuper de la musique lors du Party de Noël de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, Éric Deschênes s'est aussi fait la main à l'animation à quelques occasions : «au total deux phrases totalisant 14 secondes», avoue-t-il candidement.

ÉCHOS des T.N.-O.

Un autre jour du souvenir

Il n'y a pas que les hommes et femmes tombés au combat qui ont leur Journée. Six ans plus tard, les Canadiens et Canadiennes se souviennent encore du massacre du 6 décembre 1989 où 14 jeunes femmes furent abattues à l'École polytechnique de Montréal. Le 6 décembre est désormais la Journée d'action contre la violence faite aux femmes. Dans le but de souligner cette journée et afin de dénoncer la violence endémique contre les femmes qui sévit quotidiennement dans le Nord, le Conseil de la Condition féminine des T.N.-O. a rendu public sept messages d'intérêt public couvrant une vaste gamme de types de violence : violence du conjoint, agression sexuelle, abus sexuel contre des enfants, harcèlement sexuel, violence contre les aînés et abus d'alcool.

Le Conseil a rappelé que 75 pour cent des assauts contre les femmes se produisent à la maison. En 1994, 811 cas d'assaut par le conjoint ont été reportés à la Gendarmerie royale du Canada dans les T.N.-O. Le taux d'agression sexuelle reporté dans les T.N.-O. est neuf fois plus élevé que la moyenne nationale.

71 nouveaux emplois

Onze nouveaux projets ont été acceptés dans le cadre de l'entente Canada-Territoires du Nord-Ouest sur les travaux d'infrastructure. Ils créeront 37 emplois dans l'ouest des T.N.-O. et 34 dans l'est.

Plus de 1,21 million de dollars seront investis dans six collectivités de l'ouest. Fort Simpson recevra près de 213 000 $ pour différents travaux d'infrastructure dont l'élargissement de la route d'accès à la communauté. Fort Resolution recevra 25 000 $, Fort McPherson, 92 311 $, Fort Norman, 117 009 $ et Tsiigehtchic, 76 000 $. De loin la plus importante contribution a été attribuée à Yellowknife. 694 000 $ seront investis dans cette municipalité afin d'aménager [redacted] sentier de randonnée autour du lac Niven.

C'est plus de 849 000 $ qui seront investis dans l'est des T.N.-O. grâce à des contributions du gouvernement fédéral, du gouvernement territorial, de certains gouvernements municipaux et d'autres sources de financement. Pour leurs projets d'infrastructure, les collectivités suivantes recevront : Iqaluit, 127 600 $, Igloolik, 285 000 $, Tuktoyaktuk, 216 840 $ et Omingmaktok (dans le Kitikmeot), 220 000 $.

Une réserve du bout du monde

L'Île Coburg et les eaux environnantes, dans la région de Nirjutiqavvik (qui signifie «l'endroit des animaux sauvages») a été classé comme Réserve nationale de la faune; il s'agit de la deuxième dans les T.N.-O, après *Polar Bear Pass* sur l'Île Bathurst. L'Île Coburg est située au large de la pointe sud-est de l'Île d'Ellesmere. Elle est considérée comme l'une des plus importantes zones de nidification des oiseaux marins arctiques du Canada. Jusqu'à 385 000 oiseaux marins nichent sur les falaises du sud de l'île. Cette région abrite aussi des ours polaires, des morses, des bélugas et plusieurs espèces de phoques. La réserve portera le nom inuit de Nirjutiqavvik.

Un interlocuteur bilingue

La Commission scolaire #1 de Yellowknife a embauché M. Kenneth Woodley du Manitoba afin de prendre la relève du directeur actuel de la commission, M. Terry Keefe. M. Woodley a été enseignant, conférencier universitaire, consultant et directeur d'école. Il a aussi oeuvré au sein du ministère manitobain de l'Éducation et comme directeur de commission scolaire. M. Woodley est bilingue, parlant couramment le français et l'anglais.

Wallbridge à la présidence

Me Garth Wallbridge, figure familière des groupes de parents francophones de Yellowknife (Garderie Plein soleil et école Allain St-Cyr) vient d'être élu président de l'Association Métis de Yellowknife. Selon M. Wallbridge, les défis qui l'attendent à titre de président sont de : débuter des négociations sur les revendications territoriales dans la région, s'assurer que les intérêts des Métis seront considérés dans le développement constitutionnel de l'ouest, promouvoir l'éducation parmi les Métis et, promouvoir la culture métis.

12 200 électeurs

12 200 électeurs pourront exprimer leur vote lors du plébiscite sur la future capitale du Nunavut qui aura lieu le 11 décembre 1995. Les bureaux de vote seront ouverts de 10h à 19h, heure locale.

Pour être éligible à voter lors de ce scrutin, les personnes doivent être âgées d'au moins 18 ans, habiter Nunavut depuis le 11 decembre 1994 et être résidant au moment du vote.

Alain Bessette

Concertation

Suite de la une

au Colloque territorial sur l'éducation en français.

Le colloque qui se tenait à Iqaluit réunissait aussi des parents de Fort Smith et de Yellowknife. Hay River n'était pas représentée cette année. La rencontre [redacted] permis aux bénévoles d'Iqaluit et de Yellowknife (les deux seules communautés des TNO offrant un programme de français langue première) d'échanger et de [redacted] concerter.

Les discussions entre les deux conseils scolaires sont d'autant plus importantes que leur situation respective diffère. Le Conseil scolaire de Yellowknife [redacted] eu des démêlés avec la Commission scolaire no 1 (dont il relève) l'an dernier, au sujet de son mandat et de son autorité. Pour sa part, Paul Landry, le président du CPFI est confiant que le Conseil scolaire d'Iqaluit obtiendra de la Commission scolaire du Baffin l'habituelle collaboration dont le comité des parents [redacted] bénéficié ces dernières années. À Yellowknife, les parents de l'école Allain St-Cyr demandent la construction d'un bâtiment neuf, au lieu des classes portatives actuelles. À Iqaluit, dans un proche avenir, les parents entendent demeurer au sein de l'école Nakasuk où le programme de français s'adresse à trente élèves et occupe trois classes.

Un an après la mise sur pied du conseil scolaire à Iqaluit, les parents francophones de cette communauté et ceux de Yellowknife pourront demander leur propre commission scolaire territoriale. La nouvelle *Loi sur l'Éducation* adoptée en juin dernier contient des dispositions à cet effet.

La commission scolaire constitue le niveau ultime de gestion pour les parents francophones des TNO. Le CPFI n'est cependant pas convaincu à l'heure actuelle que le jeu [redacted] vaut la chandelle. Le comité [redacted] des réserves parce que les parents à Iqaluit semblent satisfaits de la tuation existante, et surtout pa que l'établissement du Nuna approche. Le nouveau territoire consacrer l'autonomie de l'Arcti de l'est. Une commission scola francophone territoriale dont siège social risque fort d'être Yellowknife irait à l'encontre de mouvement.

La présidente de l'Associati des parents francophones Yellowknife Nicole Wallbridge présidente du Conseil scolaire Yellowknife Nicole Châtel l'agente en éducation de la Fé ration Franco-TéNOise Franç Labrie ont bien pris note des in rogations d'Iqaluit. Elles ferc l'objet d'une étude dans les mo venir. Les parents de Yellowk croient pour leur part qu'il ne f pas manquer l'occasion de se do ner les pleins pouvoirs en gesti scolaire d'ici 1999.

Agnès B

Assurance-chômage

Suite de la une

lement au déficit. Par contre des représentants de l'industrie de la restauration, qui emploie plusieurs employés à temps partiel, se disent déçus de devoir dorénavant cotiser au régime de l'assurance-chômage pour des travailleurs qui en étaient autrefois exclus.

Alain Bessette

La réforme

Points saillants

- Réduction des coûts du programme de l'ordre de 2 milliards d'ici l'an 2001.
- 800 millions seront réaffectés aux programmes d'emplois.
- Un demi million de travailleurs à temps partiel seront dorénavant couverts par le régime.
- Diminution de 7,8 pour cent du montant maximum de la prestation hebdomadaire.
- L'éligibilité des candidats à l'assurance-chômage sera basé sur le nombre d'heures travaillées plutôt que sur le nombre de se maines.
- Bénéfices accrus pour les fa milles à faible revenu.
- La cotisation des employés di minue de 5¢ par 100 $ de rému nération et la cotisation des em ployeurs diminue de 7¢ par em ployé par tranche de 100 $ d salaire.

A

La décision d'Ottawa de se retirer de la main-d'oeuvre :

Contre les intérêts des francophones

La décision du gouvernement fédéral de se retirer complètement de la formation de la main-d'oeuvre et de laisser le champ libre aux provinces, heurte de plein fouet les intérêts des minorités francophones.

Selon le projet de réforme de l'assurance-chômage qui a été déposé par le ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, Ottawa respectera totalement la compétence des provinces en matière d'éducation et de formation. Cela veut dire qu'il ne fera aucune pression et n'imposera aucune contrainte pour les obliger à offrir des cours en français.

Les provinces qui accepteront de conclure des ententes avec le gouvernement fédéral sur la formation professionnelle devront toutefois respecter «l'esprit et la lettre» de la Loi sur les langues officielles. En clair, cela signifie que les publications et le service à la clientèle devront être offerts dans les deux langues officielles. Cette règle s'appliquerait également pour tout organisme qui signerait une telle entente avec le fédéral dans le domaine de la formation.

Le plan directeur du Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne (CARHFC), qui a été remis le 15 août dernier au ministre du Développement des ressources humaines Lloyd Axworthy, mettait en garde Ottawa contre les dangers de se retirer de ce secteur: «Le partenariat fédéral-provincial a certainement des avantages, ne serait-ce que pour mettre fin aux sempiternelles discussions constitutionnelles. Malheureusement, les gouvernements provinciaux et territoriaux n'ont jamais été les premiers à respecter les droits des francophones».

C'est pour donner suite à ses engagements référendaires que le premier ministre canadien a annoncé que le gouvernement fédéral adopterait dorénavant «une approche respectueuse» de la compétence des provinces dans le domaine de l'éducation «et du rôle des gouvernements provinciaux dans la formation de la main-d'oeuvre».

En vertu de la réforme proposée, Ottawa n'achètera plus de cours des provinces, des institutions publiques et des organismes privées et il se retirera d'ici trois ans de la formation en apprentissage, des programmes d'enseignement coopératif, des programmes d'alternance travail-études et de la formation sur les lieux de travail.

Le gouvernement fédéral remettra directement au client-chômeur des prêts et des subventions de perfectionnement et lui laiss le soin de choisir lui-même ses c et son institution d'enseigneme

Mais il ne sera pas suffisant d présenter à la porte et de demar une subvention pour la format Avant de recevoir une aide fin cière, le chômeur devra avoi plan de carrière et démontre sérieux de sa démarche. Le gou nement fédéral continuera d'o ses services d'analyse du ma de la main-d'oeuvre.

Pour le président du CARH Guy Matte, la nouvelle app fédérale n'est pas «porteuse d nir» pour les francophones. Le directeur de la CARHFC aff que «sans des garanties spécifi la dévolution du pouvoir adm tratif en matière de formation fessionnelle va accroître les in lités au sein des communautés cophones et acadiennes».

La Fédération des commu tés francophone et acadi (FCFA) trouve de son côté ceptable «le grave manque d'e du gouvernement fédéral en e communautés francophones clame une rencontre d'urgen le premier ministre Jean Chr

Colloque en éducation

À l'école de la gestion

Quand un parent s'intéresse à l'éducation de son enfant, il ne s'imagine pas toujours se retrouver bénévole dans un comité de parents ou membre élu d'un conseil scolaire.

Pour accompagner les parents désireux de s'impliquer sur ce parcours, la Fédération Franco-TéNOise organise depuis 1989 un colloque annuel sur l'éducation en français dans les TNO. Une première depuis les débuts, la rencontre se tenait à Iqaluit cette année.

La Commission nationale des parents francophones (CNPF), un des partenaires de la première heure, était au rendez-vous. Son nouveau directeur de la formation, M. Jean-Pierre Dubé, a offert un atelier sur la gestion stratégique. Pendant une journée et demie, les parents d'Iqaluit et de Yellowknife se sont familiarisés avec les étapes d'un processus qui parle de vision et de résultats, et qui vise l'efficacité autant que l'entente, dans le respect des droits en éducation.

Avec le temps et les acquis, les parents francophones des TNO ont développé leur propre expertise. L'ancienne présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife Marie-Claire Leblanc s'est joint aux participant(e)s du colloque d'Iqaluit. Elle y a donné un atelier sur l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants. Son témoignage très éloquent et empreint d'humour a été chaleureusement entendu.

Quant à la première secrétaire du Conseil scolaire francophone de Yellowknife Lise Picard, elle a réussi l'impossible : un atelier clair et dynamique sur le financement des programmes en éducation et la préparation des budgets, documents à l'appui.

Agnès Billa

Agnès Billa/L'Aquilon

Marie-Claire Leblanc, ancienne résidente de Yellowknife, était conférencière lors du colloque territorial en éducation.

Journée mondiale du Sida

Une vision d'apocalypse

AIDS Yellowknife a organisé une rencontre publique le 1er décembre dernier pour souligner la Journée mondiale du sida.

Cette Journée mondiale du Sida avait pour thème cette année «Droits et devoirs : partageons!» et visait à encourager l'acceptation des personnes atteintes du sida. La rencontre soulignait l'importance de l'égalité et de la solidarité dans la réponse globale au virus, alors que celui-ci fait de plus en plus de ravages partout dans le monde et dans toutes les couches de la société.

Edward Gwanu, un Ougandais présentement à Yellowknife dans le cadre d'un échange technique entre la ville de Yellowknife et la ville de Masaka en Ouganda, était le conférencier invité. Il a entretenu les participants et participantes de cette rencontre sur la pénible situation vécue en Ouganda.

Sans fournir de statistiques précises, M. Gwanu a cependant esquissé l'ampleur du fléau qui afflige ses concitoyens en mentionnant qu'environ 1,5 million d'Ougandais sur une population totale d'environ [illegible] millions) étaient infectés par le virus du Sida.

Pour Edward Gwanu, elle n'est pas loin l'époque (le début des années 1980) où cette maladie alors non-identifiée était attribuée à la sorcellerie. La population se croyant l'objet d'une malédiction quittait alors la région et répandait le virus ailleurs.

L'identification de la maladie tout comme l'adoption de mesures pour en enrayer la propagation ont rencontré plusieurs obstacles dont, non le moindre, une économie se remettant mal d'une guerre civile et des ravages incessants causés par le sida.

À maintes reprises, M. Gwanu a souligné les conséquences néfastes et directes de cette maladie sur l'économie du pays. Que ce soit les pratiques de deuil de la population qui lui font cesser tout ouvrage lors des enterrements, où la pénurie de ressources humaines due à un taux de mortalité élevé dans la population active (active au travail et sur le plan sexuel), les effets perturbateurs sur cette économie chancelante ne font qu'aggraver la situation: peu et encore moins de ressources pour s'occuper du sida.

Les répercussions sociales et culturelles sont aussi importantes dans la situation ougandaise. Les pratiques sexuelles étaient à modifier mais cela heurtait parfois les croyances religieuses de la population. De plus, la famille est celle qui absorbe le plus directement les conséquences des mortalités dues au sida.

Un aspect important de la situation ougandaise réside dans les pratiques familiales du pays. La famille, dans un sens très large, prend soin de ceux et celles qui restent à la suite du décès d'un parent. La famille prend sur ses frêles épaules un fardeau que le système de santé et de services sociaux ne peut assumer.

Pour Edward Gwanu, un espoir luit à l'horizon: de récentes études démontrent que les campagnes d'éducation du gouvernement sur les pratiques sexuelles sécuritaires portent fruit car elles dénote que le taux de maladies transmises sexuellement est en décroissance.

Alain Bassette

Sida - quelques faits

- Le sida ne s'attaque pas qu'aux homosexuels et aux drogués utilisant des seringues : le sida s'attaque sans discrimination à toutes les couches de la société peu importe l'orientation sexuelle, le sexe, la race, la religion ou le statut social.
- En juin 1995, l'Organisation mondiale de la Santé estimait que le nombre de femmes, d'enfants et d'hommes atteints du virus est de 20 millions dans le monde. De ceux-ci, 4,5 millions ont développé le sida, une hausse de 20 pour cent comparativement à l'an dernier.
- Des l'an 2000 ce nombre pourrait doubler pour atteindre 26 millions. Ce n'est plus de nature épidémique mais fait désormais partie de la condition humaine.
- Selon Santé Canada, le nombre de Canadiens et Canadiennes atteints est aussi à la hausse : 45 000 personnes étaient infectées du virus à la fin de 1994.
- La discrimination, notamment face aux homosexuels, constitue un frein majeur à la lutte contre le sida.

Francophones d'Iqaluit

Retour de Suzanne Lefebvre à la présidence

Le 5 décembre, lors d'une assemblée extraordinaire de l'Association francophone d'Iqaluit (AFI), Suzanne Lefebvre a accepté la présidence de l'organisation. L'an dernier, presque à pareille date, Mme Lefebvre avait assuré l'intérim à ce poste pendant six mois.

La vice-présidence de l'AFI a été confiée à Simon Giasson. Il était membre du conseil d'administration depuis la fin de juin où il s'occupait plus particulièrement des levées de fonds.

D'ici la fin de l'année 1995, le conseil exécutif (qui comprenait déjà Jocelyne Savard, secrétaire de l'association et le trésorier Jacques Fortier) compte se réunir. Il sera question entre autres des postes maintenant vacants au conseil d'administration. Suzanne Lefebvre avait le dossier des relations extérieures avant son élection à la présidence de l'AFI. Dans le cas du poste relié aux levées de fonds, son existence même pourrait être réévaluée. Pour assumer pleinement la présidence de l'Association francophone d'Iqaluit, Mme Lefebvre envisage de plus de se retirer du bureau de direction de la Fédération Franco-TéNOIse où elle siège comme vice-présidente.

Agnès Billa

Merci au comité de parents francophones d'Iqaluit

Les participants de Yellowknife et [illegible] Smith au colloque territorial des parents francophones [illegible] tiennent à remercier le Comité de parents francophones d'Iqaluit pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé lors du colloque des 1er 2 et 3 décembre 1995. Ils tiennent souligner à l'organisation [illegible] conférenciers et conférencières invités, Mme Lise Picard, M. Jean-Pierre Dubé, Mme Marie-Claire Leblanc et Mme [illegible] pour [illegible] du colloque. Il va sans dire que le succès tout au long de la fin de semaine est dû en grande partie au travail du CPFI et plus particulièrement [illegible] Nouvelle-Écosse pour la présentation de leur [illegible] de la [illegible] de la [illegible] expérience [illegible] modifiable en matière [illegible]

Nous profitons [illegible] d'Iqaluit lors son prochain [illegible] de Conseil scolaire!

Prix littéraire franco-ténois

1995-1996

La *Fondation franco-ténoise* vous invite chaleureusement à participer à l'édition 1995-1996 du

Prix littéraire franco-ténois.

Critères de participation :

- habiter les T.N.-O.
- dépôt des œuvres le 31 janvier 1996
- présenter un texte dactylographié
- écrire en français
- consentir, le cas échéant, à dévoiler son identité à titre de lauréat-e
- compléter la fiche d'inscription

Thème 1995-96

Au-delà du 60ième parallèle

Facteurs d'évaluation

- qualité générale de la langue
- originalité
- respect de la thématique
- valeur littéraire

Primes (parmi les dix prix décernés aux lauréat-e-s

- séjours de 2 semaines dans un camp de vacances de l'Ouest à l'été 1996
- bons d'achat à la Foire du livre de Yellowknife
- visite de 2 jours au Salon du livre de Montréal, en novembre 1996
- séjour au Camp littéraire Félix (axé sur le perfectionnement), dans le Bas-St-Laurent à l'été 1996
- livres de collection

Bulletin d'inscription

Nom ou pseudonyme _____

Adresse _____

Téléphone _____

Tranche d'âge : 06-09 10-12 13-15 16-18 adulte (encerclez)

Genre-s : poésie nouvelle conte essai récit (encerclez)

Note tout-e participant-e peut soumettre autant d'œuvres que souhaité, de tous les genres voulus.

Adressez votre bulletin d'inscription à :

Fondation franco-ténoise
Casier postal 152, Yellowknife, T.N.-O. X1A 2N9
Télécopieur : 403-873-2158

EDITORIAL

Persévérance au travail

La réforme du programme de l'assurance-chômage, que le gouvernement fédéral tient à identifier désormais comme le programme d'assurance-emploi, vise deux objectifs différents bien que non incompatibles : la lutte au déficit et révision de notre éthique du travail.

Le premier objectif est clair et a le support de la vaste majorité des Canadiens et Canadiennes. Chaque programme doit être passé en revue, être dégraissé et fournir sa part d'économie au ministre des Finances.

Le deuxième objectif est tout aussi clairement perçu par les citoyen(ne)s mais il semble que le moyen utilisé ne soit que le fruit d'une vision restreinte de la réalité du marché du travail.

Le gouvernement fédéral est bien conscient des abus du système d'assurance-chômage et de la persistante dépendance que développent certains individus face à ce «revenu d'appoint». C'est ce que vise à briser la nouvelle réforme.

Le gouvernement souhaite que les nouvelles règles du jeu poussent les Canadien(ne)s à persévérer dans leur emploi. Au même moment, Statistiques Canada nous apprend que le pays a perdu plus de 44 000 emplois au mois de novembre seulement.

En utilisant une réforme de l'assurance-chômage pour pousser les individus à persévérer au travail, on oublie un facteur important dans la réalité économique actuelle : les travailleurs et travailleuses n'ont généralement aucun droit de regard sur les décisions de mise à pied. Ce sont les employeurs canadiens qui font fluctuer les rangs des chômeurs en se basant sur des impératifs financiers et commerciaux qui n'ont aucun rapport avec la volonté de leurs employés de conserver leur emploi. La réforme tend donc à pénaliser les victimes des abus du système économique.

Oui, il y a des abuseurs du système! Ils ne représentent cependant pas la majorité ni même une grosse minorité des prestataires. D'autres moyens s'imposent pour s'assurer d'un système équitable.

Alain Bessette

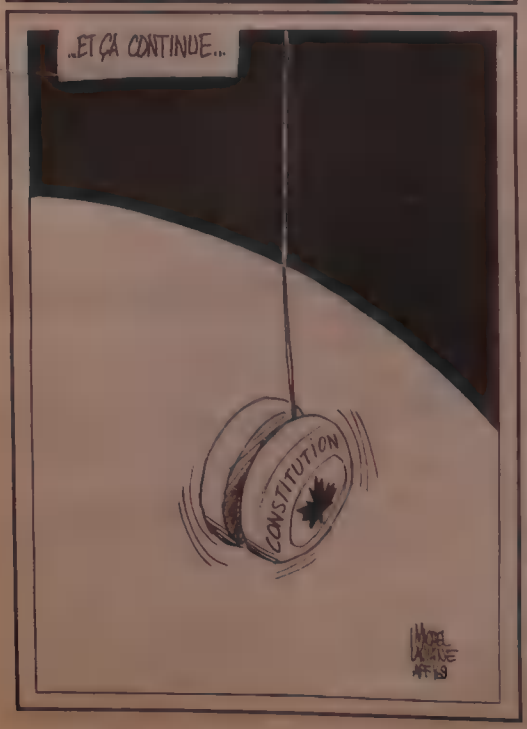

Compagnon fidèle

Agnès Billa/L'Aq

Le jeune Éric Landry, d'Iqaluit, ne semble pas impressionné pas cet énorme molo qui se fait régulièrement des muscles à tirer des traîneaux sur la neige. Les chien son père Paul Landry, ne sont, malgré leur taille, que de bons gros «toutous», fidè et d'excellents compagnons de route dans les étendues glacées de la toundra.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	20 $ ☐	30 $ ☐
Institutions :	30 $ ☐	50 $ ☐
Hors Canada :	40 $ ☐	80 $ ☐

TPS incluse

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Adresser votre paiement au nom de L'Aquilo C.P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fé ration Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par l'P moine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessaire l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certai où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partie fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la P francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone

OPSCOM

Pas de fumée sans feu

Les publicités anti-tabac sont formelles : si on n'empêche pas le tabagisme, les rêves de la prochaine génération s'envoleront en fumée. Si elles remportent du succès, ces stratégies pourraient également avoir un effet secondaire sur la langue, moins évident celui-là. Aussi, avant qu'ils ne soient réduits en cendres, explorons donc les mots à l'origine de cette dépendance - non, *addiction* n'est pas français.

Tout d'abord, rendons hommage à Jean Nicot, d'après qui la **nicotine** a été nommée. Cet auteur d'un *Trésor de la langue française* en 1606 aurait reçu un plant de tabac de la Floride, alors qu'il était ambassadeur de la France au Portugal vers les années 1560. L'herbe à Nicot, baptisée nicotine, a donné naissance à de nombreux termes, dont le nicotinisme, ancêtre du tabagisme jusqu'au début du XXe siècle.

Le mot **tabac** (1555), apparu peu avant la nicotine, vient de l'espagnol tabaco. Les Espagnols auraient hispanisé tsibalt, un mot indien en usage au Brésil. Rapidement, le français réserve le terme nicotine au domaine de la science (médecine, chimie) et conserve le mot tabac pour parler autant de la plante que de son produit séché.

On fume d'abord le tabac dans la **pipe** qui n'est, au plan du sens historique, qu'un tuyau muni d'un petit fourneau. (L'anglais a conservé le sens premier dans pipe.) Le fourneau disparaît dans **cigare** et **cigarette**, sa descendante. Vite devenue la façon la plus usuelle de fumer, la cigarette connaît de nombreux synonymes. Citons les canadianismes **rouleuse**, **taponneuse** et **pôloque** pour les cigarettes roulées à la main, par opposition aux **faites** et aux **cigouilles**.

Tabac n'a pas donné naissance au canadianisme **tabagie** (magasin où l'on vend des produits de tabac). Tabagie vient de l'algonquin tabaguia, terme francisé vers 1603, avec le sens de «festin», rapportent tous les dictionnaires. Et pourtant, vers 1750 dans la région de Windsor en Ontario, le père Potier relevait le sens de «endroit où on fait le tabac» pour tabagie. **Passage à tabac** (recevoir des coups) n'est pas apparenté à tabac non plus. L'apparition de la racine tabb (battre, tapper) précède le tabac et la nicotine d'au moins deux siècles. Ma foi, je dois avouer que, quand mon intuition linguistique me joue de tels tours, ça me fait fumer!

Le verbe **fumer** a d'abord bien proprement signifié «laisser passer la fumée» (la cheminée fume). Sous la forme enfumer, il désigne la conservation des aliments par leur exposition à la fumée. Quand le tabac fait son apparition, le sens de fumer se transforme immédiatement. Désormais, la popularité de «brûler du tabac» devance tous les autres sens et génère **fumeur** (1690), **fumoir** (1859), **fume-cigarette** (1894) et **non-fumeur** (1950).

Tous les mots en caractères gras pourraient bien disparaître d'ici 50 ans. Gageons, cependant, que certains sens modernes survivront toujours, ne serait-ce que les idées fumeuses (obscures) ou la fumisterie (action dépourvue de sérieux). Quant à décider du caractère fumiste ou fumeux de cette chronique, eh bien, rappelez-vous qu'il n'y a pas de fumée sans feu.

Annie Bourret
APPI

Pour commentaires, envoyez un message électronique à bourret@freenet.vancouver.bc.ca.

Isabelle Guibert, artiste-peintre

Une évolution constante

Caroline Lafontaine/L'Aquilon

Isabelle Guibert peint depuis dix ans environ. Elle s'y consacre presque à plein temps depuis un an. «Je me considère comme une peintre en devenir. J'aspire en ce moment à peindre plus que toute autre chose. Et je m'aperçois qu'éventuellement je pourrai en vivre».

Dès l'école primaire, Isabelle Guibert prend plaisir à dessiner. Avec le temps, le milieu des arts l'intéresse de plus en plus. «J'ai fait de la danse, de la musique, du théâtre et du cinéma. Au Cégep, j'étais en arts plastiques. Je n'ai pas beaucoup appris à ce moment-là parce que j'étais trop jeune. Pour moi, ça était trop sérieux».

Malgré tout, à compter des années 1980, bon an mal an, Isabelle Guibert produit quelques tableaux et quelques dessins qu'elle appelle des «barbots». «Je n'avais tellement pas confiance en moi. C'est encore vrai aujourd'hui. Ça, c'est une recherche continuelle».

L'artiste originaire de Montréal utilisera beaucoup d'acrylique à ses débuts et jusqu'à récemment. En 1994, elle découvre la peinture à l'huile. «Je suis encore un train d'essayer de maîtriser la technique et j'imagine que ça prend plus de temps parce que j'apprends par moi-même».

Avec l'acrylique, l'exécution d'un tableau peut aller très vite. La peinture à l'huile se comporte différemment. Il peut s'écouler des semaines avant qu'elle ne sèche. «Pour obtenir un contraste entre deux couleurs, il faut attendre. Par contre, les couleurs sont beaucoup plus riches. J'adore les couleurs à l'huile. J'ai aussi mes propres pigments secs et en les mélangeant avec du jaune d'oeuf par exemple, je peux obtenir exactement les couleurs que je recherche. Je trouve fabuleuse cette richesse.»

L'impact de la peinture à l'huile se répercute même dans le propos de l'artiste. «Le résultat est plus profond, moins froid. En prenant plus de temps à faire une peinture, le processus est plus long, donc peut-être plus solide».

Arrivée en 1992 à Yellowknife, Isabelle Guibert poursuit en tant qu'artiste une démarche qu'elle qualifie de «solitaire». Sa peinture s'apparente, selon elle, à une «thérapie, plus qu'autre chose. (...) Plus je peins, mieux je me sens». «Mon contentement, je l'ai quand ma peinture est terminée, pas quand elle est vendue».

Dans son exposition à la galerie Webster (jusqu'à la fin décembre), Isabelle Guibert présente quelques paysages. Son oeuvre compte surtout des portraits et le déclic pour un tableau se produit souvent lors d'une rencontre. «J'observe beaucoup; c'est dans la nature du peintre, j'imagine. (...) Il y a des visages qui m'accrochent complètement. J'ai envie de les peindre. Les gens en général ont un peu peur de ça. Mais moi, c'est ça qui m'intéresse: le visage et le corps humain. Je rêve aussi de faire des nus, de femmes surtout parce que je trouve ça plus beau. C'est délicat ici. Et en plus, c'est pas identifié à l'art du Nord. Je vis ici, je suis influencée par le Nord mais je ne vais pas «faire» des ours polaires pour autant.»

Depuis trois-quatre ans, Isabelle Guibert constate sa propre évolution. «Je me suis améliorée en dessin. Ça peut paraître drôle mais, avant, j'évitais de faire des mains. J'y arrivais pas et c'était la panique totale. (...) Maintenant, j'y arrive mieux. (...) Heureusement qu'il y a une évolution, sinon j'arrête».

Agnès Billa

Premiers pas

Agnès Billa/L'Aquilon

Non, il ne s'agit pas d'un petit lutin du Père Noël de visite à Yellowknife. Il s'agit plutôt de Meagan Joye Unrau, née le 3 mars 1995. Sa mère, Brigitte Bouchard, est venue à la Fédération Franco-TéNOise afin d'y recevoir la trousse des *Premiers Pas*, distribuée gratuitement aux nouveaux parents francohpones des T.N.-O.

COURRIER DU LECTEUR

Cp. 1325
Yellowknife NT
X1A 2N9

Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

CRTC AVIS PUBLIC Canada

Avis public CRTC 1995-204. Appel d'observations concernant la démarche du CRTC à l'égard d'une convention de gestion entre la **Newcap Inc.** titulaire de CFDR et CFRO-FM Dartmouth, et la **Sun Radio Limited**, titulaire de CIEZ-FM Halifax (N.-É.), de même que sa démarche générale à l'égard de conventions de gestion entre des stations de radio. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2, au plus tard **le 15 janvier 1996**. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC à Hull, (819) 997-2429; ou au bureau du CRTC à Vancouver, (604) 666-2111 ou consultant la Page d'accueil du CRTC: http://www.crtc.gc.ca.

Conseil de la radiodiffusion et télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

LE VOYAGEUR

à la recherche d'un ou d'une journaliste

La personne idéale doit:
- avoir de l'imagination
- écrire avec excellent français
- connaître bien entendu l'anglais
- avoir le sens des responsabilités
- être prêt à un horaire flexible
- posséder une voiture.

Entrée en fonction: le 31 janvier 1996
Salaire: à négocier

Envoyer votre curriculum vitae le plus vite possible, ainsi que le nom de trois répondants et copies de quelques articles par télécopieur au (705) 673-5854 à l'attention du directeur par courrier au :

Directeur, Journal le Voyageur
20, chemin Ste-Anne
Sudbury (Ontario) P3C 5N4

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Technicien en soutien géologique
Ministère des Ressources énergétiques, minières et pétrolières — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 45 200 $ par année.
Réf.: 011-0432VG-0003 **Date limite :** le 15 décembre 1995

Administrateur de données géoscientifiques
Ministère des Ressources énergétiques, minières et pétrolières — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 324 $ par année.
Réf.: 011-0433VG-0003 **Date limite :** le 15 décembre 1995

Registrateur des documents officiels
Ministère de la Justice — **Yellowknife, T.N.-O.**
Le traitement est présentement à l'étude.
Réf.: 011-0436SFM-0003 **Date limite :** le 15 décembre 1995

Archiviste
Ministère de la Santé et des Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 41 [illegible] $ par année.
Réf.: 011-0431EW-0003 **Date limite :** le 15 décembre 1995

Coordinateur de l'accréditation des traducteurs-interprètes
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 décembre 1998)
Le traitement initial est de 45 200 $ par année.
Réf.: 011-0410VG-0003 **Date limite :** le 15 décembre 1995

Agent de développement de l'économie traditionnelle
Ministère du Développement économique et du Tourisme — **Rae, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 46 721 $ par année.
Réf.: 011-0437VG-0003 **Date limite :** le 15 décembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité*

Northwest Territories

Formation professionnelle:

Peu d'emplois appropriés

Plus de la moitié des travailleurs qui ont suivi des cours, payés par le gouvernement fédéral, n'ont pas trouvé un emploi lié à cette formation, indique le vérificateur général du Canada

Le pire résultat obtenu est à Terre-Neuve, où seulement 23,9 pour cent des participants ont trouvé un emploi relié à leur formation. La moyenne canadienne est de 43,8 pour cent.

Les résultats dans les autres provinces ne sont guère meilleurs. A l'Ile-du-Prince-Edouard, 38,3 pour cent ont trouvé un emploi relié à leur formation, 37,5 pour cent en Nouvelle-Ecosse, 42,4 pour cent au Nouveau-Brunswick, 44,5 pour cent au Québec, 42,2 pour cent en Ontario, 42,2 pour cent au Manitoba, 44,2 pour cent en Saskatchewan, 44,1 pour cent en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest et 50,4 pour cent en Colombie-Britannique et au Yukon.

Le vérificateur général a aussi constaté que les deux milliards de dollars dépensés annuellement par le ministère Développement des ressources humaines pour la formation ne servaient pas à répondre aux besoins des employeurs, mais plutôt aux besoins des travailleurs.

Selon une enquête du ministère réalisée auprès des employeurs, quelque 300 000 postes par année avaient été difficiles à combler entre 1988 et 1990, au moment où les besoins pour une main-d'oeuvre qualifiée allaient en augmentant. Or durant la même période, les cours de formation du ministère ne visaient à combler que 5 pour cent de ces emplois spécialisés.

Le vérificateur général constate aussi que la formation fait souvent augmenter le nombre de travailleurs excédentaires dans un secteur. Résultat: ceux qui obtiennent un emploi grâce à la formation payée par le ministère, risquent tout simplement de déplacer d'autres travailleurs. «Le ministère n'a pas évalué convenablement les répercussions de la formation par rapport aux besoins de l'économie locale» écrit le vérificateur général.

Selon Denis Desautels, le ministère devrait faire de plus grands efforts pour combler les besoins en main-d'oeuvre spécialisée.

Les coûts de la formation varie aussi énormément d'une province à une autre. Le coût moyen s'élevait à 9 805 $ à Terre-Neuve, 5 374 $ à l'Ile-du-Prince-Edouard, 7 533 $ en Nouvelle-Ecosse, 6 028 $ au Nouveau-Brunswick, [illegible] 974 $ au Québec, 6 34[illegible] en Ontario, [illegible] 067 $ au Manitoba, 8 034 $ au Saskatchewan, 5 950 $ en Alberta et dans les Territoires et 7 029 $ en Colombie-Britannique et au Yukon. Au pays, le coût moyen était de 7 252 $.

Les aînés ne sont pas de bonne humeur

[illegible] ont [illegible] qu'assez [illegible] un demi-[illegible] dont [illegible] du [illegible] demande au [illegible] de ne [illegible] fin [illegible] lancée [illegible] revenu [illegible]

[illegible] le gouvernement [illegible] diminu[illegible] leurs revenus.

Les [illegible] demandent au gouvernement de [illegible] vieillesse sur le revenu [illegible] sur le revenu [illegible] en [illegible] de l'âge.

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Goo Arlooktoo, ministre

Améliorations apportées au système d'alimentation en eau

Construire un réservoir de terre, un système de drainage, une voie d'accès, une station de remplissage de camions et une conduite de remplissage annuel. Les travaux comprennent, sans y être limités : le défrichage de [illegible] hectares, l'excavation de 3 000 m³ de déchets, l'excavation de 25 000 m³ de matériaux d'emprunt et la mise en place des matériaux, 600 m de chaussée meuble, 4 500 m² de géomembrane et de géotextile, une station de remplissage de camions complétée avec une entrée d'eau, et une pompe et [illegible] tuyaux de remplissage annuel de 1 000 m
– Trout Lake, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au Bureau de service régional, édifice de la Justice), téléphone : (403) 874-2631, ou au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de l'entretien), téléphone : (403) 695-7250, ou au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue), téléphone : (403) 873-7662 au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE [illegible] JANVIER 1996

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 6 décembre 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-2631

Renseignements techniques : Dale Enzenauer, agent de projets, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-2194 ou Gary Strong, ing., M.M. Dillon Ltd., Téléphone : (403) 920-4555

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Goo Arlooktoo, ministre

Rénovations dans l'édifice Centre Square, 6e, 7e et [illegible] étages

Démolition, installation [illegible] nouvelles partitions et des travaux [illegible] électricité et en mécanique
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 12 DÉCEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 4 décembre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Wayne Nesbitt, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-8765 ou Jacquelyn Hodgins, H.H. Enterprises, Téléphone : (403) 873-4170

Pour les entrepreneurs intéressés, il y aura une réunion avant appel d'offres le 7 décembre à 14 h au 6e étage de l'édifice Centre Square. On vous demandera de vous rencontrer devant l'ascenseur de l'édifice.

Ailleurs dans la francophonie

Un réseau de collèges

Les cégeps québécois et les collèges francophones du pays travailleront désormais main dans la main dans le développement de contenus francophones.

Les directeurs des collèges ont récemment fondé le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada, un réseau d'entraide et d'échange d'information et de collaboration. Le ministère du Patrimoine a accordé une subvention de 200 000 $ pour la réalisation de ce projet.

M. Marquis Bureau, président du Collège des Grands Lacs de Welland en Ontario et Mme Raymonde Gagné, directrice de l'école technique et professionnelle, à Saint-Boniface au Manitoba, sont parmi les membres du conseil d'administration du Réseau.

À l'assaut des défis: Prix Champlain

Le Conseil de la vie française en Amérique décerne cette année son prix littéraire Champlain à M. Alexandre-J Boudreau pour son oeuvre: À l'assaut des défis.

Né à Chéticamp en Nouvelle-Ecosse, M. Boudreau est le fondateur de l'Institut Memramcook. Il a participé activement à la création du centre culturel Les Trois Pignons à Chéticamp et fut le directeur des relations publiques à l'Université de Sudbury et à l'Université de Moncton.

Doté d'une bourse de 1500 $, le Prix Champlain a pour but d'encourager la production littéraire francophone à l'extérieur du Québec et de susciter chez les Québécois un intérêt pour les francophones en situation minoritaire.

La 39e édition du concours sera ouverte cette année à la catégorie «ouvrages de création» qui comprend, entre autres, le roman, le recueil de récits, le conte, la nouvelle et la littérature jeunesse.

Maurice Henrie au salon du livre

L'auteur franco-ontarien Maurice Henrie sera l'invité d'honneur de l'Outaouais ontarien lors du prochain salon du livre de l'Outaouais, qui aura lieu du 27 au 31 mars à Gatineau.

Auteur de deux recueils de nouvelles et de deux ouvrages humoristiques sur la lourde bureaucratie, Maurice Henrie a été finaliste pour le prix Trillium en 1993 avec son recueil de nouvelles La Chambre à guérir. Son premier roman, publié cette année, Le Pavillon dans le ciel, a remporté le Grand Prix du livre du livre de Toronto.

APJ

Party de Noël de Yellowknife

Le Père Noël était au rendez-vous le 2 décembre dernier à la salle paroissiale de l'église St-Patrick lors du Party de Noël des associations francophones de Yellowknife, au plus grand plaisir des nombreux enfants présents. Il s'agissait d'une autre heureuse expérience de coopération et d'organisation commune par les trois groupes de Yellowknife : l'Association franco-culturelle de Yellowknife, l'Association des parents francophones de Yellowknife et la Garderie plein soleil.

Merci pour ce beau cadeau, Père Noël!

Line Gagnon/L'Aquilon

Publication du Rapport financier annuel du Gouvernement du Canada

Le déficit de $37.5 milliards est inférieur aux prévisions

Le ministre des Finances, Paul Martin, a diffusé aujourd'hui le deuxième rapport financier annuel du gouvernement, qui porte examen des recettes et des dépenses fédérales pour l'exercice 1994-95.

En 1994-95, le déficit fédéral s'est élevé à $37,5 milliards. Le déficit a été : de $4,5 milliards inférieur à celui de $42,0 milliards enregistré en 1993-94; de $2,2 milliards inférieur à l'objectif de $39,7 milliards fixé dans le budget de février1994; de $0,4 milliard inférieur à l'estimation révisée du déficit pour 1994-95 selon le budget de février 1995.

Le rapport déficit-Produit intérieur brut (PIB) est passé de 5,9 pour cent en 1993-94 à 5,0 pour cent en 1994-95. « Il s'agit d'une amélioration marquée pour l'économie, qui montre bien la pertinence d'utiliser des hypothèses prudentes pour les prévisions,» a déclaré le ministre. «Voilà d'autres bons résultats. »

«Cette performance marque l'importance de fixer, en matière de déficit, des objectifs crédibles sur deux ans et de les atteindre, » a précisé le ministre. « Ainsi nous gagnons la crédibilité dont nous avons besoin pour renforcer la confiance en notre engagement de ramener le déficit à 3 pour cent du PIB d'ici 1996-97. Nous respecterons cet engagement.»

« Il est encourageant de voir que la plupart des grands secteurs ont contribué au rendement meilleur que prévu de l'économie en 1994-95, et ce pour une deuxième année de suite. »

L'économie s'est élargie en 1994, les dépenses de consommation ont connu une hausse, tout comme les investissements dans la construction domiciliaire et ameublement domiciliaire. Pour leur part, les exportations ont également atteint des niveaux record, tant en volume ($202 milliards, en hausse de 14,7 %) qu'en valeur ($218 milliards, en hausse de 20,2 %). Le rendement au chapitre de l'inflation a lui aussi été excellent, en dépit de la dépréciation du dollar canadien et des tensions à la hausse sur les prix des importations.

Le Rapport financier annuel du gouvernement du Canada réagit aux recommandations formulées par le vérificateur général du Canada et le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, selon lesquelles le gouvernement doit présenter des renseignements opportuns et compréhensibles sur sa situation financière.

M. Martin a fait remarquer que le vérificateur général a approuvé sans réserve les résultats financiers pour 1994-95 et a indiqué que le rapport résume avec exactitude les comptes publics détaillés du Canada qui seront déposés devant le Parlement plus tard cette année.

Le déficit se situe à $37,5 milliards, ce qui représente l'écart entre des dépenses budgétaires de $160,8 milliards et des recettes budgétaires de $123,3 milliards.

L'amélioration de $4,5 milliards au chapitre du déficit fédéral entre 1993-94 et 1994-95 est attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment : une hausse des recettes de $7,3 milliards, soit 6,3 pour cent, une baisse des dépenses de programmes de $1,3 milliard, soit 1,1 pour cent.

Par ailleurs les frais de la dette publique ont augmenté de $4,1 milliards, soit 10,7 pour cent, annulant environ la moitié des améliorations réalisées au chapitre des recettes et des dépenses de programmes. Toutefois, $200 millions seulement de la réserve pour éventualités de $2,4 milliards ont servi à couvrir l'incidence sur le déficit des changements dans l'environnement économique.

1995-1996

Les premiers résultats obtenus pour l'année fiscale en cours montrent une poursuite de cette tendance de diminution du déficit. Ainsi d'avril à septembre 1995, le déficit canadien est en baisse de 1,3 milliard de dollars et est évalué à plus de 14,7 milliard. Le ministère des Finances explique cette baisse en raison d'une augmentation de 3,1 milliards au niveau des recettes budgétaires et d'une diminution de l'ordre 1,4 milliard dans les dépenses de programmes. Les frais de la dette publique, qui ont augmenté de 3,2 milliards en raison notamment des taux d'intérêt, sont venus contrecarrer ces effets.

Les projections du budget de février 1995 (un déficit de 31,7 milliards de dollars) sont donc toujours réalisables. Il ne reste à espérer que les taux d'intérêt seront favorables aux objectifs fiscaux du gouvernement.

Alain Bessette

Le national en bref

Paul Martin sur Internet

Il y a longtemps que vous voulez dire au ministre des Finances ce qu'il doit faire pour réduire le déficit, mais vous ne prenez jamais le temps de lui écrire. Depuis le 24 novembre, vous pouvez faire connaître votre opinion, et la transmettre à la vitesse de l'éclair, grâce au réseau Internet.

Les internautes peuvent envoyer leur message au ministre par courrier électronique à l'adresse suivante: pmartin@fin.gc.ca.

Le ministère des Finances a aussi sur Internet sa page de bienvenue, qui donne accès à différents documents. En février dernier le ministère avait, pour la première fois, donné un accès électronique au budget fédéral. L'adresse du site est la suivante: http://www.fin.gc.ca.

Des millions pour les Anglo-Québécois

Le ministère du Patrimoine canadien a signé une entente de 8,4 millions de dollars avec la communauté anglophone du Québec.

D'une durée de quatre ans, cette entente Canada-communauté assurera aux organismes anglophones un financement à long terme et leur évitera de négocier à [illegible] budgétaire. En vertu de cette nouvelle approche préconisée par le ministère, c'est la communauté minoritaire qui [illegible] projets qui devront être financés par le gouvernement, et non l'inverse.

Les communautés [illegible] de Montréal, [illegible] de l'Outaouais, de l'Ontario, [illegible] de l'Abitibi-Témiscamingue, [illegible] et de la Gaspésie [illegible] les [illegible] de l'Estrie.

APJ

Un événement co-parrainé par le Canada et les États-Unis

Forum sur la santé des femmes

La ministre de la Santé, madame Diane Marleau, a annoncé qu'elle-même et madame Donna Shalala, secrétaire d'État américaine à la Santé et aux Services humains, co-parraineront un forum sur la santé des femmes, qui aura lieu du 18 au 20 mars 1996, à Ottawa.

«Bien que nous ayons des systèmes de santé différents, bon nombre des questions touchant les femmes sont communes aux deux pays», a souligné madame Marleau. «Le Forum sera une occasion d'échanger de l'information sur les principales questions liées à la santé des femmes, de partager nos connaissances et de déterminer des secteurs qui pourraient faire l'objet d'initiatives communes».

Madame Shalala a déclaré que «les États-Unis sont heureux de travailler avec le Canada à la mise en oeuvre du plan d'action adopté lors de la conférence de Beijing, en Chine. À cette occasion, j'ai pu constater à quel point il est important que les femmes se rencontrent et échangent des idées sur l'amélioration de leur santé. Ce forum nous permettra de faire un grand pas dans cette direction».

Environ 300 délégué(e)s représentant un large éventail d'intérêts et de compétences seront invités à assister au Forum sur la santé des femmes. Les participant(e)s seront entre autres des décideurs du secteur public, des professionnel(le)s de la santé, des chercheurs et des universitaires, des dirigeantes d'organisations féminines, des dispensateur(trice)s de services de santé communautaires et des consommatrices de soins de santé. Madame Marleau et madame Shalala participeront également aux discussions.

Un comité mixte de planification, composé de représentant(e)s des deux gouvernements, élabore actuellement un programme qui comprendra à la fois des ateliers et des discussions entre expert(e)s. Parmi les sujets qui seront abordés, notons : l'évolution de l'action sociale concernant la santé des femmes; les problèmes de santé des femmes de l'enfance à la vieillesse; la violence faite aux femmes et la santé; les questions environnementales qui touchent les femmes; la santé au travail et les femmes; et la recherche axée sur les problèmes de santé des femmes. Le Forum sur la santé des femmes mettra en lumière la manière dont certains facteurs bio-médicaux et sociaux, culturels et économiques, y compris le fait d'être une femme, influencent la santé des femmes.

Alain Bessette

Flash écrit

Glace de mer

[illegible]

Alain Bessette

ASSURANCE ~~CHÔMAGE~~ EMPLOI

Le système d'assurance-emploi du Canada

Le gouvernement fédéral propose un système d'*assurance-emploi*. Ce système offrirait toujours une protection du revenu en cas de besoin comme le fait actuellement l'assurance-chômage. Il comprendrait également de nouvelles mesures d'aide à l'emploi afin d'aider les gens à trouver du travail.

Voici certains changements proposés :

Prestations de revenu

Chaque heure travaillée serait assurable.

L'*assurance-emploi* calculerait la période pendant laquelle un prestataire pourrait toucher des prestations selon le nombre d'heures travaillées et non selon le nombre de semaines. Cela signifierait que des milliers d'autres travailleurs à temps partiel pourraient désormais voir leur revenu assuré.

Chaque dollar gagné compterait.

L'*assurance-emploi* calculerait le montant des prestations à partir de chaque dollar gagné sur une période de temps donnée. Ce calcul se ferait normalement sur une période plus longue que celle qui est en vigueur actuellement. Par conséquent, les travailleurs seraient encouragés à maximiser leurs gains durant la période de cotisations pour obtenir de meilleures prestations en cas de besoin.

Un programme «d'assurance»

L'*assurance-emploi* maintiendrait le taux de prestations de base à 55 p. 100 du revenu maximal assurable qui serait fixé à 750 $ par semaine comparativement à 815 $ actuellement. D'autre part, les prestations seraient réduites jusqu'à un maximum de cinq points de pourcentage dans le cas des réclamations fréquentes. De plus, les assurés dont le revenu annuel dépasserait 48 750 $ devraient rembourser une partie des prestations reçues.

Les prestataires pourraient gagner jusqu'à 50 $ par semaine ou 25 p. 100 de leurs prestations, soit le montant le plus élevé des deux, sans que leurs prestations soient réduites.

Supplément de revenu familial

Un supplément de revenu familial serait disponible aux familles avec un ou des enfants et qui gagnent moins de 26 000 $ par année. Ce supplément pourrait représenter jusqu'à 80 p. 100 du revenu assurable comparativement au taux de base actuel de 60 p. 100.

Mise en oeuvre graduelle

Dans les régions à taux élevé de chômage, certains de ces changements seraient mis en oeuvre graduellement. Ces régions bénéficieraient également d'un fonds d'emploi afin de les aider à faire la transition.

Prestations d'emploi

L'*assurance-emploi* comprendrait cinq mesures d'aide à l'emploi pour aider les gens à retourner au travail :

1. **Subventions salariales :** pour aider les employeurs à embaucher des personnes sans emploi.
2. **Suppléments de revenu :** un supplément temporaire pour encourager les travailleurs à réintégrer plus rapidement le marché du travail.
3. **Prestations d'aide au travail indépendant :** des services pour encourager des personnes sans emploi à démarrer leur propre entreprise.
4. **Partenariats pour la création d'emplois :** pour appuyer, en collaboration avec les provinces, des projets d'expérience de travail par l'entremise d'organismes communautaires.
5. **Prêts et subventions de perfectionnement :** pour offrir, avec l'approbation des provinces, une aide financière aux gens sans emploi qui veulent poursuivre une formation.

Mesures de doublement ou chevauchement

Le gouvernement fédéral travaillerait de concert avec les gouvernements des provinces pour la mise en oeuvre des nouvelles mesures d'aide à l'emploi prévues dans le système proposé de l'*assurance-emploi*. L'objectif serait de promouvoir l'efficacité et d'éviter tout doublement ou tout chevauchement.

Pour obtenir une brochure sur le système d'*assurance-emploi* proposé, veuillez composer le 1 800 276-7655 (ATS : 1 800 465-7735) ou, sur Internet, le http://www.hrdc-drhc.gc.ca

Développement des ressources humaines Canada

Human Resources Development Canada

Canada

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 46, vendredi 15 décembre 1995

Faculté Saint-Jean - Bibliothèque
8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON T6C 4G9

Date d'échéance 30/12/95

Ici Radio-Iqaluit!

Agnès Billa/L'Aquilon

Dans le studio de CFRT-MF, Stéphane Cloutier prépare à enregistrer une émission qui sera diffusée plus tard en différé. Grâce à l'implication de la coordonnatrice du comité Caroline Therrien et d'une équipe d'animateurs, CFRT-MF fait entendre à Iqaluit la voix des francophones du Nunavut et de l'interculturel.

Capitale du Nunavut

Iqaluit l'emporte

Iqaluit deviendra probablement la capitale du Nunavut. Lors du scrutin du 11 décembre, 60% des voix, soit 5869 votes, sont allés à cette communauté.

Rankin Inlet, pour sa part, a recueilli 3876 votes.

À l'annonce de ces résultats officieux, le vice-premier ministre, M. Goo Arlooktoo, s'est réjoui de la majorité obtenue par Iqaluit. «C'est une décision sans équivoque et un autre pas de franchi. Dès l'annonce des résultats officiels le 18, nous recommanderons au gouvernement fédéral de respecter le voeu exprimé par la population», a-t-il déclaré le lendemain du vote, en conférence de presse.

M. Arlooktoo, qui est député de Baffin South, a par ailleurs reconnu que la décision finale sur la capitale du Nunavut revient au cabinet Chrétien. «Nous n'avons pas de garantie absolue qu'Ottawa adoptera notre recommandation».

La plupart des députés du caucus du Nunavut ont assisté à l'annonce des résultats (sauf MM. Ng et Todd, tous deux en déplacement officiel). Bien que la lutte entre Iqaluit et Rankin Inlet soit devenue après ces dernières semaines, les députés semblaient confiants que les tenants des deux camps se réconcilieront.

À ce propos, Mme Manitok Thompson (circonscription d'Aivilik) a ajouté que «le respect d'une décision de la majorité ne posait aucun problème pour les

Iqaluit
Suite en page 2

Centre scolaire/communautaire

L'heure des choix est arrivée

Lors d'une réunion avec des représentants de la communauté francophone de Yellowknife, le GTNO les a enjoints de fixer des priorités dans le dossier du centre scolaire/communautaire.

Jean-Marie Mariez, responsable des programmes de français au ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation avait convoqué la réunion mercredi le 6 décembre dernier au sujet du projet de centre scolaire/communautaire de Yellowknife. En contact régulier avec des interlocuteurs du gouvernement fédéral dans ce dossier, M. Mariez avait un message clair à livrer à la communauté: le gouvernement fédéral préférerait que vous fassiez un choix, un centre scolaire ou un centre communautaire.

En effet, le projet de centre scolaire/communautaire tel qu'envisagé initialement n'est pas possible dans l'immédiat. M. Mariez a donc demandé d'établir des priorités pour les deux volets de ce projet soit le centre communautaire ou le centre scolaire. M. Mariez a aussi précisé que cette demande n'équivalait pas à rejeter l'une ou l'autre des options. «Le projet qui n'aura pas la priorité ne tombe pas nécessairement à l'eau», a indiqué le porte-parole du ministère.

La raison principale qui motive les gouvernements à limiter l'ampleur du projet est l'absence de ressources financières adéquates. Selon Jean-Marie Mariez, le GTNO n'a aucun fonds à accorder à l'un ou l'autre de ces projets. «Le gouvernement n'en a pas les moyens actuellement... peut-être après l'an 2000», précise-t-il.

La nouvelle n'a pas eu l'heur de plaire aux représentants de la communauté lorsqu'ils l'ont appris. Madame Anne Bérubé a exprimé une crainte des parents de Yellowknife: sans l'aide du GTNO, le projet d'une école française homogène n'est pas possible.

Malgré tout, M. Mariez n'écarte pas la possibilité d'une école homogène même s'il se dit au courant de la pression pour que le projet d'école française se fasse de concert avec la construction d'une école anglaise; une [illegible] qui s'appuie sur des principes de partage des ressources. Cette idée n'a pas enchanté les parents présents car ce type de projet vient contrecarrer tous les efforts des parents pour que leurs enfants évitent l'assimilation.

Les estimations pour les coûts d'une école française homogène ont été faites : il en coûterait entre 3,5 et 4 millions de dollars. Jean-Marie Mariez précise qu'un tel projet ne pourrait se réaliser sans une contribution «majeure» du gouvernement fédéral. M. Mariez a souligné que peut-être le GTNO pourrait contribuer par l'octroi d'un terrain, précisant que cela n'était qu'une hypothèse car d'autres commissions scolaires seraient aussi intéressées

Choix
Suite en page 2

Lise Paiement, une enseignante éprise de francophonie.

Lire en page 3

Éditorial : Des voeux de fin d'année pour le Nunavut

Lire en page 4

Les cosmétiques, toute une entreprise!

Lire en page 5

Les Canadiens, la lecture et la compréhension.

Lire en page 7

Le Nouveau-Brunswick, chef de file de l'Internet.

Lire en page 8

Agnès Billa/L'Aquilon

Drôle de manège

Pour quelqu'un qui visite Iqaluit et ne connaît pas ses rituels quotidiens, le manège de ces deux camions est intrigant. Dans les rues de la communauté, les véhicules se croisent d'une maison à l'autre. L'un livre de l'eau propre. L'autre emporte les eaux «usées».

ÉCHOS des T.N.-O.

Alvarez à l'Énergie

Le premier ministre Don Morin a annoncé la nomination de Pierre Alvarez au poste de directeur général de la Société d'Énergie des Territoires du Nord-Ouest.

M. Alvarez, qui était secrétaire du Cabinet lors du mandat de Nellie Cournoyea, remplacera le 1er avril 1996, Jim Robertson. Celui-ci occupe ce poste depuis huit ans mais ne demandera pas un renouvellement de son mandat. Entre-temps, Pierre Alvarez siégera au conseil d'administration de la Société d'Énergie.

Chaises musicales

Deux autres hauts fonctionnaires du GTNO sont entrés en fonction lundi le 11 décembre dernier. Don Avison, sous-ministre de la Justice devient le secrétaire du premier ministre. Nora Sanders, sous-ministre adjointe à la Justice remplacera M. Avison sur une base intérimaire. De son côté, Roland Bailey, sous-ministre à Développement économique et Tourisme, devient secrétaire du Cabinet et sous-ministre du Conseil exécutif. Joe Handley, qui occupait ces fonctions à titre intérimaire, retournera à ses fonctions de sous-ministre des Ressources renouvelables.

De plus, dès janvier, Madame Penny Ballantyne, sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux, deviendra présidente de la Société d'hypothèque et de logement des TNO. Au même moment, Al Ménard, actuel président de cette société, deviendra conseiller spécial du Premier ministre aux Affaires gouvernementale et Initiatives communautaires.

Des vols sans problème

Les données concernant la sécurité des vols d'avion durant la période de lutte aux incendies de forêt dans les TNO montrent une amélioration importante de la sécurité lors de la saison 1995.

Les dernières données statistiques indiquent qu'en moyenne un incident s'est produit à chaque 655 heures de vols. En 1994, cette moyenne était de un incident à toutes les 474 heures de vols.

Des améliorations semblables ont été notées pour les vols en hélicoptère avec un taux d'incidents de 388 heures de vols alors que cette moyenne était de 247 heures en 1994.

Un «incident» est tout événement reporté au Centre de contrôle aérien de lutte aux incendies de forêt allant de violations mineures des procédures opérationnelles jusqu'à des infractions majeures pouvant menées à des pertes de vie ou des dommages matériels.

Taux à la baisse

A la suite de l'annonce en octobre par la Commission des Accidents du Travail (CAT) à l'effet que les taux de cotisation à son régime baisseraient en moyenne de 7,9 pour cent, plusieurs personnes s'interrogeaient sur la diminution des accidents en milieu de travail.

La CAT a tenu à préciser que la réduction des taux ne voulait pas nécessairement dire que les accidents étaient à la baisse. Selon la CAT, il est plus précis d'indiquer que les blessures subies au travail sont à la baisse et que la fréquence et la gravité des blessures ainsi que les réclamations à la CAT sont à la baisse. Ainsi la réclamation moyenne en 1994 a été de 119 jours contre 177 jours en 1993 d'où une diminution de 4,2 millions du coût des réclamations.

En fait, il y a eu augmentation de 7 pour cent des réclamations en 1994 par rapport à 1993.

Nouveaux noms

Le conseil d'administration de l'hôpital Stanton a approuvé lors de sa dernière réunion les changements de nom suivants qui devront être acheminés au ministre de la Santé et des Services sociaux.

L'organisation et l'hôpital devront désormais ajouter le mot «régional» à leur appellation précédente. Ainsi l'hôpital Stanton de Yellowknife devient l'hôpital régional Stanton.

Par ailleurs le nouveau centre médical construit aux abords de l'hôpital régional Stanton portera le nom de Centre médical Stanton. Plusieurs services spécialisés seront disponibles à cet endroit notamment en audiologie, en dermatologie, en oto-rhino-laryngologie et en neurologie.

Diplômés de l'U. de V.

Trois étudiants originaires des TNO figurent parmi les 799 personnes qui ont reçu leur diplôme de l'Université de Victoria. Mariette Goudreau de Hay River recevra son baccalauréat en Éducation, Leslie-Anne Jones de Fort Smith et Bryce Gilroy-Scott d'Alert Bay recevront un baccalauréat en Arts.

Alain Bessette

Iqaluit

Suite de la une

autochtones». Selon elle, ce sont plutôt les non-autochtones qui pourraient avoir plus de difficulté à tourner la page car «leur système repose davantage sur la partisanerie».

Le porte-parole du caucus des députés du Nunavut, John Ningark (Natilikmiot) a renchéri «que les Inuit pratiquent la coopération depuis 25 000 ans. Sans cela, nous n'aurions pas survécu dans notre environnement».

L'Association Francophone d'Iqaluit, la Fédération Franco-TéNoise et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada avaient appuyé la candidature d'Iqaluit. Au nom de la FFT, le président Daniel Cuerrier a exprimé à l'annonce des résultats «de la satisfaction et même un certain soulagement». Pour la seule communauté francophone d'importance du futur territoire inuit, le choix d'Iqaluit signifie

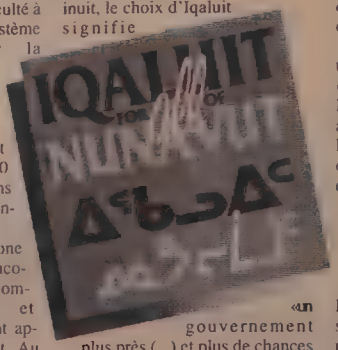

«un gouvernement plus près (...) et plus de chances d'être entendue et écoutée».

Lors de la consultation du 11 décembre, 12 382 personnes figuraient sur les listes électorales; le taux de participation au scrutin s'est élevé à 9833 voix, ou encore 79% des résidants habilités à se prononcer.

À Iqaluit, le taux de participation a atteint les 98%, comparativement à 72% pour Rankin Inlet, 64% à Cambridge Bay et 58% à Coppermine. De façon générale, les résidants de la région de Baffin ont participé davantage au scrutin que ceux du Keewatin ou du Kitikmeot.

Le vote public sur la capitale se tenait sous l'égide du gouvernement du Canada, du GTNO et de la Nunavut Tunnngavik Incorporated. Les trois parties se sont entendues pour que seuls les résultats globaux du vote soient publiés. Les résultats par communauté ou par région demeureront confidentiels.

Agnès Billa

Choix

Suite de la une

par une telle contribution.

De son côté, Lise Picard, agente de programme à Patrimoine canadien, a indiqué que le gouvernement fédéral est aussi serré du point de vue des ressources financières.

M. Mariez invite la communauté à préciser le plus rapidement possible ses priorités et à les communiquer à son ministère afin que celui-ci entreprenne les pourparlers nécessaires avec le fédéral. La mise en branle du processus est d'autant plus urgente que la pénurie de terrains appropriés dans Yellowknife est majeure. Pour un terrain capable de contenir un centre scolaire/communautaire, on parle d'une superficie de près de 12 acres.

Une demande formelle pour un centre scolaire doit nécessairement passer par la Commission scolaire no 1, dont relève l'école Allain St-Cyr. Des doutes ont été émis sur la fiabilité du processus, étant donné une expérience passée peu concluante dans ce dossier entre les parents et la commission scolaire. M. Mariez a rassuré les parents sur ce plan, mentionnant qu'il s'agissait du passé.

Du côté de l'option «centre communautaire», Madame Picard a indiqué que des comparaisons avec d'autres communautés francophones semblables suggéraient que le fédéral pourrait établir à un million de dollars les besoins en infrastructures de la communauté francophone de Yellowknife.

Une des possibilités qui ont été soulevées lors de cette rencontre, c'est d'aller de l'avant avec le centre scolaire tout en obtenant suffisamment de terrain pour son expansion éventuelle en un centre scolaire-communautaire.

Il est aussi possible d'aller de l'avant avec le centre communautaire, qui peut puiser à plus d'un budget, pas seulement auprès de Patrimoine canadien mais aussi à la Banque de développement du Canada et auprès d'institutions bancaires privées. Cela constituerait un investissement immobilier dont le capital pourrait ultérieurement servir à financer une partie d'un centre scolaire/communautaire.

Alain Bessette

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
en collaboration avec la Fédération Franco-TéNOise
met à la disposition des francophones du Canada
un

service centralisé d'information

**Pour y accéder
et obtenir documentation et référence en français
composez (sans frais) le**

1-800-661-0884

24 heures sur 24

Ce service est rendu possible grâce à l'Accord de coopération Canada-TNO
relatif au français et aux langues autochtones
dans les Territoires du Nord-Ouest

La Fédération Franco-TéNOise

Culture et identité francophones

Prenez votre place au soleil

Lise Paiement éprouve une grande passion pour la jeune génération et son épanouissement. Cette passion n'a d'égale que celle que lui inspirent sa culture et son identité.

Originaire de Sturgeon Falls (dans le nord de l'Ontario), elle enseigne depuis 18 ans à l'école secondaire. Elle travaille aussi comme consultante auprès du ministère de l'Éducation de sa province.

Lise Paiement préconise - en évitant de prêcher - une culture d'expression française en Amérique, sans complexe et sans amertume. Son mot d'ordre: prenez la place qui vous revient.

Le 3 décembre à Iqaluit, pendant toute une matinée, elle a livré à ce sujet un témoignage plein d'émotions, lors du colloque territorial sur l'éducation en français.

Forte de ses expériences en classe et de ses contacts avec les générations montantes, Lise Paiement fait réfléchir et rire sur notre culture. Comment la vivons-nous? Avec fierté, avec conviction? Sommes-nous plutôt tentés de l'escamoter? Est-ce que nous la définissons le regard tourné vers le passé ou dans la modernité?

Lise Paiement tente aussi de faire comprendre aux parents que, pour les jeunes ... être francophone, ce n'est pas toujours évident. Car il s'agit de s'affirmer et de se distinguer. Avant de demander aux jeunes de s'engager envers la francophonie, il faut leur donner le temps de se sensibiliser à cette réalité et de s'y identifier.

D'où l'importance pour les parents de donner l'exemple et d'appuyer leurs jeunes. Pour commencer, il est très important, selon elle, de parler français à la maison. La langue devient alors, avant même l'école, un acquis.

Deux amis du nord de l'Ontario se retrouvent dans les T.N.-O. : Lise Paiement, conférencière et Paul Landry, du comité des parents francophones d'Iqaluit. Agnès Billa/L'Aquilon

À tous les parents qui se dévouent pour les pratiques de hockey ou les leçons de piano de leurs enfants, Lise Paiement demande un geste aussi généreux et concret envers la langue et la culture.

Famille et communauté

Évidemment, être francophone n'est pas uniquement une affaire de famille. L'enseignante souligne qu'on n'est pas francophone seulement pour faire plaisir à sa mère, à son prof et pour décrocher une bonne «job». Pour choisir, à l'âge adulte, de demeurer francophone, le sentiment d'appartenance à une communauté compte.

Les francophones du Canada ne doivent donc pas se définir comme une minorité, un terme peu attrayant. Bien qu'ils soient éparpillés, ils doivent assurer leur visibilité. L'inforoute, par exemple, devrait aider à briser cet isolement.

Le recours à la technologie permet en plus, en tant que francophones, de vivre au présent.

Francophonie en devenir

Lise Paiement ne nie pas que la langue et la culture font partie d'un héritage. N'empêche que le folklore ne rend pas compte de tous les aspects de l'identité francophone, à cinq ans de l'an 2000.

Pour accrocher les jeunes, le patrimoine doit être plutôt un point de départ. Une manière de savoir, pour les jeunes, d'où ils viennent.

Selon la conférencière, la question de l'identité doit d'autant plus se poser en des termes contemporains que la population de langue française au Canada évolue.

Parmi les enfants francophones d'aujourd'hui, un certain nombre provient d'unions exogames, avec un seul parent francophone.

Le phénomène de ces enfants qui possèdent deux langues et deux cultures fait réaliser l'importance de la personne au-delà de la cause.

Le respect de leur dualité témoigne de la capacité d'adaptation des Francophones et de l'avenir de la francophonie.

Agnès Billa

Secrétaire d'État
Formation et Jeunesse

Secretary of State
Training and Youth

Message de la Secrétaire d'État, Formation et Jeunesse, et députée de l'Arctique de l'Ouest à l'occasion de Noël

Chers amis,

La période des fêtes approche et je voudrais en profiter pour vous transmettre, à vous et à votre famille, mes meilleurs voeux de joie et de paix à cette occasion. C'est le moment de célébrer la famille, la collectivité et le pays. C'est également le moment d'apprécier le plus beau cadeau qui soit, la vie, et de vous réjouir de la présence de toutes les personnes avec qui nous partageons ce cadeau.

De plus, je voudrais saisir l'occasion pour revenir sur un sujet que je crois très important: dans nos rôles de parents, d'amis et de membres des collectivités, nous devons passer du temps avec les jeunes qui nous entourent. Comme il est fort probable que la fête de Noël restera à tout jamais gravée dans leur mémoire, nous devons nous assurer qu'ils en garderont de joyeux et chaleureux souvenirs. C'est aussi le temps de raviver les amitiés, de réunir la famille, de réfléchir et de se tourner vers l'avenir. Aujourd'hui, il est de plus en plus important et primordial d'encourager et d'appuyer nos jeunes, car l'avenir et le bien-être du Canada reposent essentiellement sur eux. C'est en continuant de déployer des efforts pour les éduquer, les former et les encourager que nous réussirons à leur inculquer la confiance et la force dont ils auront besoin pour relever les défis que leur réserve l'avenir.

J'espère que vous trouverez paix et joie en cette période des fêtes et je vous souhaite une bonne et heureuse année.

Éthel Blondin-Andrew, C.P., députée

Canada

Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Minister of Indian Affairs and Northern Development

CANADA

Meilleurs voeux du ministre Ronald A. Irwin

La période des fêtes est à nos portes et j'aimerais, à cette occasion, offrir à tous mes meilleurs voeux. Je crois que cette époque de l'année est spéciale, puisqu'elle donne à chacun la possibilité de faire une pause, de jeter un regard sur l'année qui s'achève et d'anticiper celle à venir.

Alors que 1996 approche à grand pas, je prévois une année emballante et remplie de succès. La formation continue d'un partenariat entre les peuples autochtones et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux nous assurera des réussites futures, à l'image de celles que nous avons obtenues cette année.

On peut citer plusieurs exemples de ce que nous avons déjà accompli ensemble. Par exemple, comme les négociations sur la mise en oeuvre du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale se poursuivent, les peuples autochtones de partout au Canada pourront exercer un meilleur contrôle sur leurs propres collectivités et y assumer plus de responsabilités.

L'une de nos plus grandes réussites est le démantèlement du bureau manitobain du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce démantèlement implique que les Premières nations du Manitoba reprennent le contrôle de tous les aspects de leur vie. Afin d'être initiés aux rouages du fonctionnement du gouvernement fédéral, 10 représentants des Premières nations manitobaines travaillent présentement, et pour une période de deux ans, dans divers ministères fédéraux.

Grâce à des projets-pilotes innovateurs, les Autochtones de plusieurs collectivités emploient de la main-d'oeuvre locale et utilisent des matériaux locaux pour la construction de leurs maisons. Dans le domaine de l'éducation, les Premières nations exercent un contrôle direct sur plus de 90 à 100 des programmes d'éducation postsecondaire et le nombre d'étudiants autochtones qui poursuivent des études collégiales ou universitaires est passé de 800 en 1969 à 26 800 en 1994-1995.

En établissant une relation de confiance et une liberté de dialogue à la table des négociations, les peuples autochtones et les gouvernements ont réglé 45 revendications particulières et 5 revendications globales au cours des 2 dernières années. En nous appuyant sur cet esprit de partenariat, nous bâtissons ensemble un avenir qui sera bénéfique pour tous.

La période des fêtes peut aussi s'avérer difficile, particulièrement pour les personnes qui ont perdu un être cher au cours de l'année, pour celles qui sont sans abri ou celles qui ont dû affronter un grave problème tel la pauvreté ou le chômage. Je crois que nous devons multiplier les efforts afin de bâtir ensemble un meilleur pays, plus prospère pour tous.

C'est un honneur pour moi d'avoir rencontré de nombreux Autochtones et d'avoir visité plusieurs collectivités autochtones pendant la dernière année. Je vous souhaite, à tous, de passer une joyeuse période des fêtes, en toute sécurité, entourés de votre famille et de vos amis. Je suis impatient de travailler avec vous au cours de la prochaine année.

ÉDITORIAL

Iqaluit rallie les votes

La voix d'une majorité des résidants du Nunavut vient de s'ajouter à celle de la Commission d'établissement du Nunavut: Iqaluit est la candidate à retenir comme capitale du futur territoire.

Espérons que cette dernière épreuve de qualification sera jugée convaincante par les membres du cabinet Chrétien et, en particulier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord Ron Irwin, et que le gouvernement fédéral endossera cette recommandation.

Le choix de la capitale du Nunavut est une des étapes de l'établissement du territoire, et pas forcément la plus cruciale. Il semble improbable qu'Ottawa rejette la volonté populaire au sujet de la capitale.

La consultation publique survient toutefois en fin d'année, à l'approche des réjouissances, des voeux et des résolutions. Il serait encourageant d'entendre bientôt du ministre Irwin une confirmation du choix de la capitale et aussi une récapitulation des étapes qui restent à franchir ainsi qu'une mise à jour sur les moyens dont disposeront les leaders du Nunavut pour compléter la mise en oeuvre de leur plan.

Une telle déclaration permettrait - au moins pour un temps - de faire taire les spéculations persistantes (en tout cas à Yellowknife) comme quoi le gouvernement fédéral ne sait plus s'il a les ressources financières pour tenir ses promesses quant à la création du Nunavut.

On peut hausser les épaules et juger ces spéculations hautement fantaisistes. On peut les ignorer et ne pas vouloir y répondre. La gent politique se garde bien de gouverner au gré des rumeurs (et, paraît-il, des sondages). C'est certes une sage attitude. En attendant les spéculations empoisonnent tout de même l'atmosphère. Alors pour souligner le succès de la campagne pour la capitale, pour aider au ralliement autour d'Iqaluit, pourquoi, M. Irwin, ne pas tendre la main sans tarder? Rien de plus indiqué au sortir du sommet national autochtone sur la réconciliation.

Agnès Billa

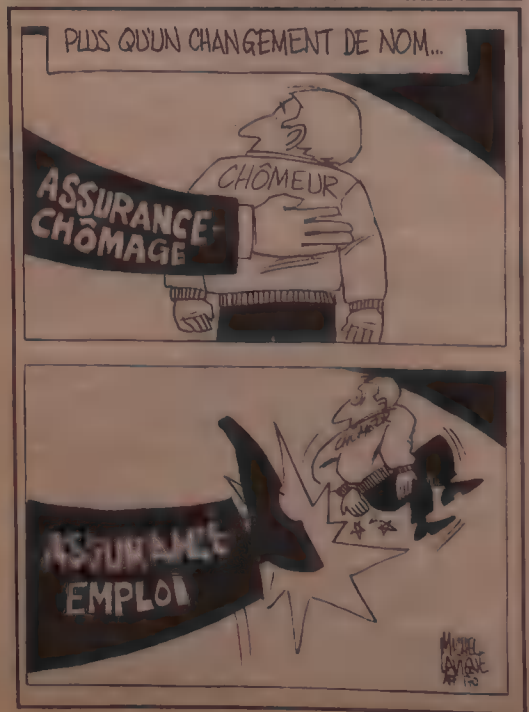

Dix heures du mat'

Agnès Billa/L'Aq

Petit matin frisquet à Iqaluit où le soleil brille vaillament, malgré les températures q plongent. Dans la baie de Frobisher, les eaux sont maintenant gelées après u automne doux, et la glace plutôt raboteuse, au gré des rafales de vent. Le phare d signalisation navale devra attendre le retour de l'été pour se rendre utile.

Je m'abonne !

	1 an	2 ans
Individus :	20 $ ☐	30 $ ☐
Institutions :	30 $ ☐	50 $ ☐
Hors Canada :	40 $ ☐	80 $ ☐

TPS incluse

Nom : _____

Adresse : _____

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Adresser votre paiement au nom de L'Aquilon C.P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opi-nion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger et d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

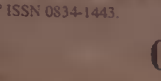

Cosmétiques et entrepreneurship

Les bienfaits de la nature boréale

L'idée de départ est simple: peu après l'ouverture de leur camp Sah Naji Kwe (à l'extérieur de Rae), Joyce et Moise Rabesca découvrent sur les bords du lac un riche dépôt d'argile.

Les tests en laboratoire sont concluants: l'argile est de très grande qualité. Les bains d'argile réputés entre autres pour leurs vertus relaxantes deviennent populaires au camp.

De fil en aiguille, les Rabesca songent à préparer l'argile pour des masques faciaux. Sept ans plus tard, les produits de soins de la peau Sah Naji Kwe font leur entrée sur le marché.

Pour en arriver au lancement, l'idée de départ a fait beaucoup de chemin. Au stade de la conception et de la création des produits, Joyce qui s'intéresse depuis trente ans aux approches alternatives en santé (dont l'herboristerie) approche des aîné(e)s dogrib pour comprendre les propriétés des plantes de la forêt boréale.

Ces plantes se retrouvent parmi les ingrédients de chaque produit Sah Naji Kwe: de l'argile dans le masque, de la sève de bouleau dans le démaquillant, de l'huile de pétales d'églantier dans la crème hydratante, de l'essence de canneberges et de l'extrait de thé du Labrador dans le *toner*.

Joyce Rabesca parle de «rencontre de deux cultures» lorsqu'elle explique comment des connaissances traditionnelles ont pu servir à la conception de produits de soins de la peau, car, dans la culture dénée, les femmes n'avaient certes pas le temps de se préoccuper des soins de beauté.

Une fois les formules pour les produits mises au point à Rae, la production débute à Montréal, en laboratoire. L'aventure commerciale entraîne Moise et Joyce Rabesca sur un terrain moins familier.

Ils souhaitent des produits complètement naturels. Les normes de fabrication nécessitent des agents de conservation et de stabilisation. Ils désirent créer de l'emploi dans leur région. Le projet n'est pas impossible. Les cosmétiques, en fait d'équipement, sont une industrie légère. Cela pourrait donc se faire dans cinq ans. En attendant un volume de ventes adéquat, il est plus sage de confier la fabrication à un sous-traitant pour minimiser les risques et observer scrupuleusement les normes d'hygiène.

Pour se donner toutes les chances de réussir, les concepteurs des produits Sah Naji Kwe («le rocher de l'ours-guérisseur» en traduction libre) s'associent à un spécialiste de l'industrie des cosmétiques. Leur collaboration a débuté il y a un mois.

Agnès Billa/L'Aquilon

Bertrand Walle, consultant.

Bertrand Walle possède une solide expérience dans le domaine des affaires. Ce natif du nord de la France, qui est installé à Montréal depuis 1970, a exercé ses talents en marketing pour des produits de grande consommation: des chips Humpty Dumpty, des skis Rossignol. Fin des années 70, il passe aux cosmétiques. Il y oeuvrera une douzaine d'années et dirigera la ligne Biotherm (Canada) et les produits L'Oréal.

Il y a trois ans, Bertrand Walle, après avoir été à «très bonne école» fait le saut et devient consultant en ventes et marketing, en particulier pour l'industrie des cosmétiques. Avant de s'associer à une petite compagnie, il évalue le potentiel des chances de succès.

Dans le cas de l'entreprise Rabesca, il retient un élément, selon lui très original: toute la mystique autochtone qui entoure les produits. «Dans le milieu des cosmétiques, on vend de l'image. Ici, toute une imagerie originale existe déjà. On ne peut pas la voler. Un concurrent ne peut pas arriver et faire la même chose. Il y a une histoire intéressante à raconter».

En voyage d'initiation à Yellowknife, Bertrand Walle arrive avec déjà tout un bagage. Il a procédé à des essais sur les produits. Il connaît intimement l'industrie des cosmétiques et les secrets du marketing.

«Le marché des soins de la peau est énorme au Canada: 400 millions de dollars par an. On compte de 8 à 9 millions de consommatrices. Par rapport à l'Europe, il y a des possibilités considérables de développement. Beaucoup de femmes au Canada n'utilisent encore que le savon et l'eau pour se laver le visage. Les ventes augmentent présentement de plus de 10% par an».

Pour les produits Sah Naji Kwe, le consultant prédit une clientèle âgée de 30 à 50 ans, instruite, très proche de l'environnement et s'intéressant à la culture autochtone. La cible, c'est ce fameux groupe des baby-boomers que tout le monde courtise. «Il y a un refus de vieillir. On prend soin de sa peau. Cette génération est aussi un peu blasée de la société de consommation. Ses valeurs évoluent.» D'où l'attrait de la culture et de la spiritualité autochtones.

À la lumière de ces analyses, Bertrand Walle s'est penché sur la question de la distribution pour Sah Naji Kwe. Il vise les boutiques. Pour entrer dans ce réseau, il fera jouer ses contacts. Pour la promotion des produits, il conseille beaucoup d'activités: démonstrations, vidéo, etc. Selon lui, les produits doivent débuter ici pour s'établir et avoir une crédibilité. Ensuite, dans quelques mois, le reste du pays sera approché. Pour les Rabesca, l'Europe n'est pas hors de portée. Les projets d'avenir portent aussi sur la création de nouveaux produits (un shampooing par exemple) et la vente individuelle des produits qui, pour leur lancement, sont offerts uniquement en kit promotionnel. Toute une aventure pour un petit pot d'argile «songe» un jour de grand vent au bord du lac.

Agnès Billa

Gouvernement du Canada / Government of Canada

EXAMEN DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

DEMANDE DE PRÉSENTATIONS

On procède actuellement à un examen du mandat de la Société canadienne des postes (SCP) au nom du gouvernement fédéral.

Cet examen évaluera les fonctions de l'organisation, ses activités commerciales dans un milieu concurrentiel, sa direction, ainsi que d'autres questions liées aux politiques et aux finances dans le cadre du mandat de la SCP.

Le président de l'examen accepte les présentations par écrit sur l'un des aspects du mandat ou sur tous. Les présentations doivent lui parvenir le 15 février 1996 au plus tard. De plus, des réunions publiques auront lieu en mars et tout au avril à des endroits: Vancouver, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal et Halifax. Les personnes et les organisations qui veulent participer à ces réunions doivent d'abord envoyer leur présentation par écrit avant la date d'échéance.

Pour information, veuillez communiquer avec le bureau d'examen du mandat de la Société canadienne des postes en composant le

1-800-823-8373

Il faut envoyer les présentations à l'attention de:

George Radwanski
Président
Examen du mandat de la
Société canadienne des postes
550, rue Albert, 4e étage
Ottawa, ON K1A 0S5

Canada

Conseil des arts des T.N.-O.

Vous avez jusqu'au 31 janvier 1996 pour faire une demande

Vous pourriez recevoir une aide financière du Conseil des arts pour réaliser un projet touchant aux arts, si :

- **vous résidez aux T.N.-O. depuis au moins deux ans;**
- **vous êtes un artiste tel qu'un musicien, écrivain, artiste peintre, acteur, photographe, cinéaste ou une personne oeuvrant dans une forme d'art jugée pertinente;**
- **OU si vous êtes un organisme enregistré aux T.N.-O. présentant un projet visant la promotion des arts visuels, littéraires ou du spectacle.**

Votre demande doit porter sur un projet original. Il faut la parvenir par courrier, télécopieur ou en main propre au plus tard le 31 janvier 1996. Après cette date, il faudra attendre au mois d'avril suivant.

Si vous êtes choisi, vous devriez recevoir le montant d'aide financière que le Conseil des arts vous accordera à la fin du mois de mai.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir des formules de demande d'aide financière, veuillez communiquer avec : Tom Hudson, agent des liaisons culturelles, Programmes communautaires, Culture et patrimoine, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Gouvernement des T.N.-O., C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9
Téléphone : (403) 920-3103,
Télécopieur : (403) 873-0487.

Territoires du Nord-Ouest Éducation, Culture et Formation

À propos d'autre chose

101.9 FM

«Spécial» Noël de 2 heures !

Les dimanches 24 et 31 décembre, à compter de midi, l'équipe d'«À propos d'autre chose» vous offre une émission spéciale de deux heures pour le temps des Fêtes.

Appelez-nous, où que vous soyez, pour transmettre vos meilleurs voeux en direct à votre famille, vos amis, etc.
Pour ce faire, vous n'avez qu'à composer le
920-2566 (nous acceptons les frais)
et voilà, vous êtes en ondes.

De plus, nous ferons tirer 2 disques laser lors de chacune de ces émissions spéciales. Soyez à l'écoute pour les règles de participation. Si vous gagnez, nous vous commanderons le titre de votre choix (1 disque par gagnant). Bonne chance!

souhaite de joyeuses Fêtes à ses fidèles auditeurs !

Premiers pas

Alain Bessette/L'Aquilon

Nathalie Couillard et Éric Godin de Yellowknife (le couple au centre) sont les heureux parents de Mikael, né le 7 novembre 1995. En compagnie des grands-parents, Paul Couillard et Denise Trempe, ils ont reçu la trousse «Premiers pas» de la Fédération Franco-TéNOise.

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Goo Arlooktoo, ministre

APPEL D'OFFRES

Garage à deux emplacements de stationnement

Le travail doit comprendre tout le matériel et la main d'oeuvre pour construire un nouveau garage chauffé de 160 m² [redacted] deux emplacements [redacted] stationnement, avec dalles de béton sur fondations au niveau moyen du sol. Les matériaux doivent être fournis et transportés sur le site, en 1996, par la route d'hiver.
– Rae Lakes, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en [redacted] propre [redacted] bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 11 JANVIER [redacted]

Les entrepreneurs peuvent [redacted] procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 14 décembre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées [redacted] les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis [redacted] contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Karen Hayny, Agent de projet, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-6947 ou Tim Turner Davis, Ferguson Simek Clark, Tél. : (403) 920-2882

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Directeur des services financiers et de gestion
[redacted] de l'Exécutif — Yellowknife, T. N.-O.
Le traitement initial est [redacted] 65 023 $ par année.
Il s'agit d'un poste de direction.
Réf.: 011-0451EW-0003 **Date limite :** le 22 décembre 1995

Conseiller en toxicomanie
Ministère [redacted] la Santé et des Services sociaux — Yellowknife, T. N.-O.
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Réf.: 011-0452GFB-0003 **Date limite :** le 22 décembre 1995

Coordinateur en planification
Ministère de la Santé et des Services sociaux — Yellowknife, T. N.-O.
Le traitement initial est de 48 324 $ par année.
Réf.: 011-0453SFM-0003 [redacted] **limite :** le 22 décembre 1995

Adjoint administratif de direction
Assemblée législative — Yellowknife, T. N.-O.
(Poste d'une durée de quatre ans, « au bon gré du ministre »)
Le traitement initial est de 39 662 [redacted] par année.
Réf.: 011-0447TRW-0003 **Date limite :** le 22 décembre 1995

Faire parvenir les demandes d'emploi [redacted] Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Goo Arlooktoo, ministre

APPEL D'OFFRES

Présenter une stratégie concernant la prestation de mesures [redacted] sécurité adéquates pour les lieux [redacted] travail [redacted] GTNO, (tant dans les endroits que possède ce dernier que ceux qu'il loue).
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre [redacted] bureau régional [redacted] Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 28 DÉCEMBRE 1995

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 11 décembre 1995.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Aucune caution n'est exigée pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis [redacted] contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Mike Mann, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7131 ou Ken Rankin, Tél. : (403) 873-7205

JOURNAL LE VOYAGEUR

est à la recherche d'un ou d'une journaliste

La personne idéale doit:
- avoir de l'imagination
- écrire en un excellent français
- connaître bien entendu l'anglais
- avoir [redacted] sens des responsabilités
- être prêt à un horaire flexible
- posséder une voiture.

Entrée en fonction: le 31 janvier 1996
Salaire: à négocier

Envoyer votre curriculum vitae le plus vite possible, ainsi que le nom de trois répondants et copies de quelques articles par télécopieur au (705) 673-5854 à l'attention du directeur ou par courrier au :

Directeur, Journal le Voyageur
20, chemin Ste-Anne
Sudbury (Ontario) P3C 5N4

Appels d'offres
Offres d'emploi

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Goo Arlooktoo, ministre

APPEL D'OFFRES

Améliorations apportées au système d'alimentation en eau

Construire un réservoir [redacted] terre, un système de drainage, une voie d'accès, une station de remplissage de camions et une conduite de remplissage annuel. Les travaux comprennent, [redacted] y être limités : le défrichage de [redacted] hectares, l'excavation de 3 000 m³ [redacted] déchets, l'excavation [redacted] 25 000 m³ de matériaux d'emprunt et [redacted] mise en place des matériaux, 600 m de chaussée meuble, 4 500 m² [redacted] géomembrane et de géotextile, une station de remplissage [redacted] camions complétée avec une entrée d'eau, et une pompe et des tuyaux de remplissage annuel de 1 000 m
– Trout Lake, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au Bureau de service régional, édifice de la Justice), téléphone : (403) 874-2631, ou [redacted] commis aux contrats, Division de la gestion de projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de l'entretien), téléphone : (403) 695-7250, ou au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2P5 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue), téléphone : (403) 873-7662 au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 5 JANVIER 1996

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 6 décembre 1995.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-2631

Renseignements techniques : Dale Enzenauer, agent de projets, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-2194 ou Gary Strong, ing., M.M. Dillon Ltd., Téléphone : (403) 920-4555

42 pour cent des adultes ont de la difficulté à comprendre l'information quotidienne

Une réalité fuyante

42 pour cent des adultes canadiens ne comprennent pas l'information écrite qui leur passent sous les yeux à tous les jours, révèle une enquête internationale sur l'alphabétisation.

L'enquête, conçue et dirigée par Statistique Canada, avait pour but de mesurer les capacités de lecture et d'écriture dans sept pays industrialisés. Plus de 23 000 personnes du Canada, de l'Allemagne, des Pays–Bas, de la Suède, de la Suisse, de la Pologne et des Etats–Unis ont participé à cette grande première internationale.

Au pays, environ 5 660 personnes ont été interrogées pendant une vingtaine de minutes et ont passé un test de 45 minutes, dans le but de mesurer leurs capacités de lecture et d'écriture. Tous les répondants ont été classés en cinq niveaux: les plus faibles au niveau 1, les plus forts au niveau 5. Ceux qui se classent aux niveaux 3–4–5 ont ce qu'il faut pour fonctionner dans la société.

Pas moins de 16,6 pour cent des Canadiens se trouvent au niveau 1. Concrètement, cela veut dire que ces personnes ont de la difficulté à lire les horaires des transports en commun ou les consignes sur une bouteille de médicaments. Elles pourraient donc avoir de la difficulté à administrer à leur enfant la bonne dose de médicaments, à partir de l'information écrite sur l'emballage. Les documents écrits leur donnent beaucoup de fil à retordre et elles ont un faible taux de scolarité. On retrouve dans ce groupe des décrocheurs et des immigrants.

Une autre tranche de 25,6 pour cent refusent d'admettre leurs difficultés à lire, mais les résultats obtenus au test sont faibles. Ces personnes sont au niveau 2 et elles ne comprennent qu'une information simple, qui n'exige rien de trop complexe.

L'enquête confirme qu'il existe un lien entre les capacités de lecture et d'écriture et la scolarité. Mais ce lien n'est pas absolu. Certaines personnes, qui n'ont étudié qu'au primaire, ont des capacités élevées en lecture et en écriture, alors que des diplômés universitaires sont tout juste capables de comprendre des documents simples.

Même s'il existe un lien évident entre le niveau de scolarité et la capacité de lecture, il semble que rien ne remplace la pratique pour améliorer ses capacités personnelles. «Comme les muscles, il semble qu'il faille exercer régulièrement ses capacités de lecture et d'écriture pour les conserver et les renforcer» écrit Statistique Canada. Tous les enseignants seront certainement d'accord avec cette affirmation.

Il existe aussi une relation évidente entre l'écoute de la télévision et les capacités de lecture et d'écriture. Au pays, 17 pour cent des personnes qui se trouvaient au niveau le plus bas passaient cinq heures ou plus par jour devant la télévision.

Il serait trop facile de blâmer les immigrants pour les résultats obtenus au Canada. De tous les pays qui ont participé à cette enquête, c'est justement au Canada où on retrouve la plus forte proportion d'immigrants ayant des capacités de lecture et d'écriture élevées.

La Suède se classe en tête de tous les pays qui ont participé à l'enquête. A l'exception de la Pologne, les capacités des adultes sont à peu près équivalentes dans tous les pays.

Il existe un lien direct dans tous les pays entre l'emploi et les capacités de lecture et d'écriture. Ceux qui se classent au plus bas niveau sont généralement sans emploi et cette proportion est élevée au Canada, en Allemagne, en Suède et en Pologne.

Dans tous les pays sauf en Suisse, il y a un aussi lien direct entre les capacités de lecture et d'écriture et le salaire. Ceux qui se classent dans les niveaux supérieurs ont de meilleurs revenus que les autres.

Lire les journaux est l'activité de lecture la plus populaire dans tous les pays. Moins de [illegible] pour cent des répondants ont déclaré lire des livres quotidiennement et seulement 66 pour cent ont déclaré le faire au moins une fois par mois.

Au Canada, 86 pour cent de la population lit un journal au moins une fois par semaine, 50 pour cent lit un livre au moins une fois par semaine, et seulement 17 pour cent écrit une lettre ou un document de plus d'une page en dehors du travail, au moins une fois par semaine.

APF

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
Hay River, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Nouveaux extincteurs à [illegible] de type sprinkleur

Installer [illegible] nouveaux extincteurs à [illegible] de type sprinkleur [illegible] Centre correctionnel territorial pour femmes – Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou livrées en main propre dans l'édifice Jack Taylor) tél. : (403) 872-7273; fax : (403) 872-3800 au commis au contrats, Ministère des Travaux publics et des Services Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au Bureau régional, Palais de justice) tél. : (403) 874-2631; fax : (403) 874-3274 avant :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE 9 JANVIER [illegible]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 11 décembre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Aucune caution n'est exigée pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres
Glorin Schmedes
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 872-7273

Renseignements techniques
William Reimer
Agent de projet
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 872-7207
ou
Margaret Soon Holland
Soon Architect
Yellowknife, T.N.-O.
Tél. : (403) 920-2864

Gagnez un voyage dans la région de la capitale du Canada!

Concours «Bons en famille dans la capitale du Canada»

Vous pourriez gagner un voyage à Ottawa [illegible] votre famille pour le premier week-end du [illegible] de Neige, le festival d'hiver par excellence! [illegible] Bal de Neige [illegible] lieu pendant [illegible] week-ends : du 2 au 4, du 9 au 11 et du 16 au [illegible] février 1996.

Une famille de chaque province et territoire gagnera un voyage [illegible] cinq jours dans la région de la capitale du Canada. Ces familles se retrouveront pour célébrer le Bal de Neige ensemble. Que réserve-t-on aux gagnants? Ils assisteront à l'un des plus grands festivals d'hiver en Amérique du Nord. Ils visiteront [illegible] centres d'intérêt [illegible] la région et ils seront hébergés [illegible] les du club Optimiste.

Il suffit de remplir le coupon ci-dessous et de l'envoyer, avant le 7 janvier 1996, au :

Club Optimiste [illegible] Hull inc.
(Ami de la jeunesse)
C.P. 1185, succursale B
Hull (Québec) J8X 3X7

Ce concours est organisé [illegible] collaboration de Rogers Multimédia Inc. [illegible] comprend *L'actualité*, *Châtelaine*, *CHATELAINE Flare*, *Maclean's*, *Modern Woman*, *Financial Post*, les journaux *the Sun*, Bowes Publishing [illegible] Rogers Broadcasting Limited.

Coupon

Nom
Prénom
Adresse
[illegible]
Province
[illegible] postal
[illegible] téléphone (le jour)
[illegible]

Oui, [illegible] parvenir de [illegible] les activités [illegible] de la capitale du Canada.

Question réglementaire
4 x 4 = 2 10 - 2

[illegible] prix à gagner [illegible] maximum [illegible] 000 $ [illegible] pouvez [illegible] les règlements du [illegible] en communiquant [illegible] la Capitale nationale (1 800 465 [illegible]

Renseignements : 800 465 1867

La région de la capitale du Canada
Un pays riche en rêves [illegible]

Commission de la Capitale nationale
Federal Capital Commission

Les chefs d'État de la francophonie s'entendent sur le rôle du Nouveau-Brunswick

Chef de file du français sur l'inforoute

Le Nouveau-Brunswick deviendra bientôt une plaque tournante dans le développement de l'inforoute en français dans le monde.

Lors du récent Sommet de la Francophonie qui avait lieu du 2 au 4 décembre à Cotonou au Bénin, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres ont appuyé le projet de création d'un Centre international pour le développement de l'inforoute en français (CIDIF) au Nouveau-Brunswick.

Situé au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet à Edmundston, dans le nord-ouest de la province, ce centre international aura pour objectifs: de promouvoir l'utilisation de la langue française sur Internet; d'offrir le répertoire le plus complet possible des ressources disponibles en français; de produire du matériel didactique en français et d'encourager les institutions et les entreprises à développer des ressources en français sur l'autoroute de l'information.

Le projet est d'une durée de deux ans et sera financé par les gouvernements fédéral et provincial à raison de 500 000 $ par année.

Ce n'est pas un hasard si ce projet a d'abord été proposé par le Centre universitaire Saint-Louis-Maillet: «Le courrier électronique fait partie de notre vie quotidienne depuis longtemps» explique le futur directeur du CIDIF et concepteur du projet, Jocelyn Nadeau. Tous les enseignants, dit-il, ont un ordinateur dans leur bureau qui est branché sur Internet.

Il ne cache pas que ce projet va amener une certaine notoriété au centre universitaire: «Les gens vont tourner les yeux ici lorsqu'on va parler d'Internet». Liste des éditeurs qui publient des livres sur Internet, informations sur les derniers développements dans le monde de l'inforoute, conseils pratiques, il y aura un peu de tout sur le site Web du CIDIF dont l'adresse Internet est la suivante: **http//www.cidif.org.**

Selon Jocelyn Nadeau, on pourrait fort bien imaginer par la suite qu'un centre de recherches sur les inforoutes se greffe au projet original.

Pour le ministre d'État aux Affaires intergouvernementales et autochtones, Bernard Richard, l'omniprésence de la langue anglaise sur les inforoutes inquiète grandement les francophones de partout dans le monde: «Dès qu'on navigue sur le Net, la préoccupation est évidente».

Il qualifie «d'importante» la contribution de sa province au développement de l'inforoute en français, d'autant plus qu'il s'agit de «la question de l'heure». Cela prouve aussi, reconnaît-il, qu'une petite communauté francophone, avec des idées originales, peut jouer un rôle important dans le domaine des technologies de pointe. D'autant plus, ajoute-t-il, que la distance n'a plus vraiment d'importante aujourd'hui: «On peut réaliser un centre comme celui-là à Edmundston ou à Paris».

RJPJ

On peut rejoindre Jocelyn Nadeau par courrier électronique à l'adresse suivante : Jocelyn@cuslm.ca

ASSURANCE ~~CHÔMAGE~~ EMPLOI

Le système d'assurance-emploi du Canada

Le gouvernement fédéral propose un système d'*assurance-emploi*. Ce système offrirait toujours une protection du revenu en cas de besoin comme le fait actuellement l'assurance-chômage. Il comprendrait également de nouvelles mesures d'aide à l'emploi afin d'aider les gens à trouver du travail.

Voici certains changements proposés :

Prestations de revenu

Chaque heure travaillée serait assurable.
L'*assurance-emploi* calculerait la période pendant laquelle un prestataire pourrait toucher des prestations selon le nombre d'heures travaillées et non selon le nombre de semaines. Cela signifierait que des milliers d'autres travailleurs à temps partiel pourraient désormais voir leur revenu assuré.

Chaque dollar gagné compterait.
L'*assurance-emploi* calculerait le montant des prestations à partir de chaque dollar gagné sur une période de temps donnée. Ce calcul se ferait normalement sur une période plus longue que celle qui est en vigueur actuellement. Par conséquent, les travailleurs seraient encouragés à maximiser leurs gains durant la période de cotisations pour obtenir de meilleures prestations en cas de besoin.

Un programme «d'assurance»
L'*assurance-emploi* maintiendrait le taux de prestations de base à 55 p. 100 du revenu maximal assurable qui serait fixé à 750 $ par semaine comparativement à 815 $ actuellement. D'autre part, les prestations seraient réduites jusqu'à un maximum de cinq points de pourcentage dans le cas des réclamations fréquentes. De plus, les assurés dont le revenu annuel dépasserait 48 750 $ devraient rembourser une partie des prestations reçues.

Les prestataires pourraient gagner jusqu'à 50 $ par semaine ou 25 p. 100 de leurs prestations, soit le montant le plus élevé des deux, sans que leurs prestations soient réduites.

Supplément de revenu familial
Un supplément de revenu familial serait disponible aux familles avec un ou des enfants et qui gagnent moins de 26 000 $ par année. Ce supplément pourrait représenter jusqu'à 80 p. 100 du revenu assurable comparativement au taux de base actuel de 60 p. 100.

Mise en oeuvre graduelle
Dans les régions à taux élevé de chômage, certains de ces changements seraient mis en oeuvre graduellement. Ces régions bénéficieraient également d'un fonds d'emploi afin de les aider à faire la transition.

Prestations d'emploi

L'*assurance-emploi* comprendrait cinq mesures d'aide à l'emploi pour aider les gens à retourner au travail :

1. **Subventions salariales :** pour aider les employeurs à embaucher des personnes sans emploi.
2. **Suppléments de travail :** un supplément temporaire pour encourager les travailleurs à réintégrer plus rapidement le marché du travail.
3. **Prestations d'aide au travail indépendant :** des services pour encourager des personnes sans emploi à démarrer leur propre entreprise.
4. **Partenariats pour la création d'emplois :** pour appuyer, en collaboration avec les provinces, des projets d'expérience de travail par l'entremise d'organismes communautaires.
5. **Prêts et subventions de perfectionnement :** pour offrir, avec l'approbation des provinces, une aide financière aux gens sans emploi qui veulent poursuivre une formation.

Démarches de la [illegible] en [illegible]

Le gouvernement fédéral travaillerait de concert avec les gouvernements des provinces pour la mise en oeuvre des nouvelles mesures d'aide à l'emploi prévues dans le système proposé de l'*assurance-emploi*. L'objectif serait de promouvoir l'efficacité et d'éviter tout doublement ou tout chevauchement.

Pour obtenir une brochure sur le système d'*assurance-emploi* proposé, veuillez composer le 1 800 276-7655 (ATS : 1 800 465-7735) ou, sur Internet, le http://www.hrdc-drhc.gc.ca

Développement des ressources humaines Canada

Human Resources Development Canada

Canada

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 10 numéro 47, vendredi 22 décembre 1995

Faculté Saint-Jean Bibliothèque
rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON T6C 4G9
Date d'échéance 30/12/95

Gens de bonne volonté

Agnès Billa/L'Aquilon

Noël, c'est le magasinage et la bousculade des préparatifs. Les fêtes de fin d'année signifient aussi retrouvailles en famille et entre ami(e)s, des festins et un repos bien mérité. À l'aube de 1996, le moment est en plus propice à la réflexion et à l'entraide. Shalom!

Priorités du GTNO

Halte au déficit

L'élimination du déficit sera la préoccupation numéro un du GTNO. Le premier ministre Don Morin promet toutefois que les coupures ne seront pas aveugles.

M. Morin a confirmé que, dès l'exercice financier 1996-1997, le gouvernement territorial se trouvera aux prises avec un manque à gagner de 100 millions de dollars. La crise résulte de la combinaison de deux facteurs: le GTNO recevra 60 millions de moins en transferts fédéraux, et les besoins supplémentaires de la population en matière de services et de programmes sont évalués à 40 millions.

Le premier ministre a expliqué la situation et les intentions de son cabinet lors d'une adresse prononcée le 13 décembre, la veille de l'ajournement des travaux de l'Assemblée législative jusqu'à la mi-février.

Le cabinet Morin s'est refusé à présenter la semaine dernière un plan détaillé de redressement de la situation financière du GTNO. Le premier ministre a déclaré qu'un tel geste aurait été «imprudent».

Pour relever le défi incontournable de l'équilibre du budget avant la division des Territoires en 1999, l'actuel gouvernement territorial entend plutôt prendre le temps nécessaire.

En janvier, les députés se pencheront sur les options à leur portée et leurs conséquences. Au début du printemps, le GTNO présentera un

Déficit
Suite en page 2

Le fédéral dépensera 630 millions pour les garderies

Rien pour les francophones

Le gouvernement fédéral est prêt à dépenser 630 millions de dollars et à payer la moitié de la facture pour favoriser la création d'un programme national de garde d'enfants, mais il n'obligera pas pour autant les provinces à mettre en place un service complet de garde en français.

Le ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, a annoncé son intention de faire une offre aux provinces et aux territoires de participer aux coûts des services de garde pour les enfants âgés de moins de six ans, jusqu'à concurrence de 630 millions au cours des trois à cinq prochaines années.

Cette proposition fédérale va encore une fois à l'encontre des revendications et des intérêts des communautés francophones et acadiennes. Le plan directeur de l'adaptation de la main-d'oeuvre de la francophonie canadienne, qui a été rendu public cet automne, recommandait plutôt au ministre Axworthy de mettre en place «un service complet» de garde en français, dans le but de donner une «chance égale» à la petite enfance canadienne-française, tout en permettant aux femmes francophones défavorisées d'avoir accès à des programmes de formation de la main-d'oeuvre.

Le Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne (CARHFC), qui a étudié sous toutes ses coutures le dossier de la formation professionnelle en français, insistait également dans ce rapport pour que ces services soient disponibles «en français et dans un milieu respectant leur culture.»

Dans le livre rouge, le Parti libéral avait pris l'engagement de mettre en oeuvre un programme de création de places en garderie, en concertation avec les provinces. Les libéraux avaient promis la création de 50 000 nouvelles places, jusqu'à concurrence de 150 000 places après trois ans, dans l'année qui suivrait une croissance économique annuelle de 4 pour cent. Avec une croissance économique de 4,3 pour cent en 1994, le gouvernement Chrétien n'avait pas d'autre choix que de tenir sa promesse.

Prudent, le ministre Axworthy n'a pas voulu prédire combien de nouvelles places en garderie seraient créées, se contentant de dire que cela dépendrait des négociations avec les provinces. Il s'agit pour l'instant d'une offre exploratoire et le ministre se donne jusqu'au mois de janvier pour évaluer leur intérêt.

Trois critères guideront les discussions avec les provinces: les services de garde devront être accessibles, de qualité et offerts à coût raisonnable. On sait aussi qu'Ottawa garantira une somme minimum

Garderies
Suite en page 2

Bilan de l'année: le dossier Éducation.
Lire en page 3

Bilan de l'année: Francophonie ténoise et d'ailleurs.
Lire en page 4

Bilan de l'année: Actualité des Territoires.
Lire en pages 5 et 6

Bilan de l'année: Événements nationaux.
Lire en page 7

Meilleurs voeux pour 1996 et un gros merci!

Alain Bessette, L'Aquilon

De la science, comme par magie

L'école Allain St-Cyr a été envahie par plusieurs magiciens le 14 décembre dernier lors de sa foire des sciences. Sur cette photo, Ian Clarke et Melanie Guegen qui présentaient un projet intitulé «L'étoile mystérieuse». Bravo à tous les participant(e)s et enseignant(e)s !

ÉCHOS des T.N.-O.

Festival par monts et par vaux

Le 20 janvier 1996, le Festival de Banff des films de la montagne sera de passage à Yellowknife au NACC dans le cadre de la tournée panaméricaine.

Ce festival présente les meilleurs films produits en 1995 et ayant pour thème les montagnes. Les sujets traités sont variés: randonnée en montagne, escalade, rafting, kayaking, la faune, la flore et l'environnement. Six courts métrages d'une durée totale de près de deux heures seront au programme, dont deux productions canadiennes et une production française (La maîtresse du vide).

Iqaluit confirmée

La vérification officielle des résultats du vote public du 11 décembre pour le choix de la capitale du Nunavut est terminée. Elle confirme la victoire d'Iqaluit. Il n'y a eu que des modifications mineures aux résultats non-officiels présentés la semaine dernière. Iqaluit a recueilli 5888 votes contre 3879 pour Rankin Inlet. Iqaluit conserve donc 60 pour cent du suffrage exprimé.

Les contaminants dans le Nord

«Les bienfaits découlant de la consommation de poissons et de mammifères marins dépassent les risques connus qui sont associés aux contaminants présents dans ces aliments», affirme le ministère territorial de la Santé et des Services sociaux après examen d'une étude menée par Santé Canada sur les contaminants dans le Nord.

L'évaluation a porte sur les risques pour la sante des habitants du Nord que poserait l'absence dans leur diète des éléments nutritionnels des aliments traditionnels, comparés aux risques posés par la présence de contaminants.

Les contaminants que l'on retrouve dans la faune marine proviennent des zones industrielles internationales et sont véhiculés par les courants marins et les vents. Il s'agit principalement de résidus chimiques provenant de l'épandage agricole de pesticides, et aussi du mercure.

L'organisation Inuit Tapirasat du Canada abonde dans le sens de cette évaluation et note que les risques pour la sante sont très peu connus alors que l'impact positif de la pêche et la chasse au plan social, culturel et nutritionnel est clairement identifié.

Conseils pour les conseillers

Les conseillers municipaux élus le 11 décembre dernier pourront en apprendre plus long sur leurs devoirs, rôle et responsabilités dès le début de leur mandat. Le ministère des Affaires municipales et communautaires leur offre en effet un Programme d'orientation pour nouveaux conseillers.

«De nos jours, explique la ministre, Mme Manitok Thompson, les élus municipaux font face à de plus grands défis en raison de la dévolution des responsabilités vers les localités. Cette formation devrait les aider pour ce qui est de gérer de nouveaux services dans plusieurs secteurs d'activité gouvernementale.»

Alain Bessette

Déficit

Suite de la une

plan d'action pluri-annuel. La population sera invitée à se prononcer à ce sujet. Quant au budget, il sera finalisé plus tard qu'à l'habitude. Son dépôt ne se produira que peu avant l'été. En raison de l'impact considérable des budgets Martin, le GTNO va se donner la possibilité d'arrêter sa stratégie en se basant sur des chiffres réels d'Ottawa.

Don Morin a qualifié la tâche qui attend la 13e Législature de «sans précédent pour un gouvernement territorial». Il s'est engagé, au nom de ses collègues, à ne pas reculer et à prendre ses responsabilités. «Que personne ne s'y méprenne, il va y avoir des changements. (...) Le déficit doit être géré.»

Pour contenir le déficit, le GTNO se propose de réévaluer tous ses programmes. À prime abord, aucun service ne serait à l'abri de coupures. Don Morin a tout de même indiqué que la lutte au déficit se fera dans le respect des plus démunis.

Le premier ministre a convenu qu'à la grandeur des Territoires du Nord-Ouest, il reste de nombreux besoins essentiels à combler auprès d'une population dont le taux de croissance est 2,5 fois plus élevé que dans le reste du Canada.

La tâche du GTNO est également compliquée par le fait que les perspectives de développement économique, de création d'emplois et de formation de la main-d'oeuvre ne risquent de débloquer qu'à moyen et long termes, alors que l'élimination du déficit doit être réalisée à court terme, lors du mandat de ce gouvernement.

Pour livrer une lutte équitable au déficit, M. Morin a fait appel à la solidarité de toutes les parties, y compris les organisations autochtones, l'entreprise privée, ainsi que la fonction publique et ses syndicats.

Dans son adresse, le premier ministre a aussi mis en garde le ministre des Affaires indiennes et du Nord Ron Irwin de ne pas revenir sur ses engagements envers Nunavut et le nouveau territoire de l'ouest.

Agnès Billa

Garderies

Suite de la une

3 millions de dollars pour les petites provinces. Il n'y a pour le moment aucun critère linguistique dans l'offre fédérale. Tout ■ plus espère-t-on à Ottawa que la proposition du ministre Axworthy permettra aux provinces «de mieux rencontrer leurs obligations» envers la minorité francophone. On soulèvera la question lors des discussions avec les provinces, indique-t-on au bureau du ministre du Développement des Ressources humaines, tout en rappelant que l'éducation est de juridiction provinciale.

Si Ottawa n'a aucune considération particulière pour les minorités francophones, il en est tout autrement pour les autochtones. Le ministre Axworthy a annoncé que le gouvernement fédéral dépensera 72 millions de dollars pour la création de 4 300 nouvelles places en garderie et l'amélioration de 1 700 places existantes chez les Inuit et les Premières nations. Après ce financement initial, Ottawa dépensera ensuite 36 millions de dollars par année pour la poursuite de l'initiative.

«Le gouvernement fédéral reconnaît que les services de garde offerts aux enfants inuit et autochtones doivent tenir compte des traditions uniques et des priorités et conditions particulières de leurs collectivités», lit-on dans un document d'information.

APF

«Spécial» Noël de 2 heures !

Les dimanches 24 et 31 décembre, à compter de midi, l'équipe d'«À propos d'autre chose» vous offre une émission spéciale de deux heures pour le temps des Fêtes.

Appelez-nous, où que vous soyez, pour transmettre vos meilleurs voeux en direct à votre famille, vos amis, etc.
Pour ce faire, vous n'avez qu'à composer le
920-2566 (nous acceptons les frais)
et voilà, vous êtes en ondes.

De plus, nous ferons tirer 2 disques laser lors de chacune de ces émissions spéciales. Soyez à l'écoute pour les règles de participation. Si vous gagnez, nous vous commanderons le titre de votre choix (1 disque par gagnant). Bonne chance!

Fêtes à son

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603, Télécopieur : (403) 873-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com

Directrice
Agnès Billa
Montage et textes
Alain Bessette

Collaborateurs
Yves Lusignan

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TeNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accédera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). Numéro international normalisé des publications. N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone

OPSCOM

Rétrospective de l'année 1995

Éducation

Janvier

Le ministère de l'Éducation propose la construction d'un bâtiment neuf pour l'école Allain St-Cyr. Il est prévu que l'école quittera ses classes portatives en l'an 2000. Coût du projet: 3,7 millions.

Février

Les parents franco-ténois avisent le ministre de l'Éducation que le projet de loi sur l'Éducation devant être déposé à l'Assemblée en février ne semble pas constitutionnel.

Les partisans des programmes d'immersion réagissent aux critiques virulentes et répétées du professeur Hammerly de UBC contre ce programme.

Mars

Un projet de loi modifié portant sur la révision de la *Loi sur l'Éducation* est déposé en première lecture à l'Assemblée législative.

Mai

Le GTNO se rend dans les diverses communautés des TNO pour y tenir des séances de consultation sur la révision de la *Loi sur l'Éducation*. Les parents francophones de Fort Smith, Yellowknife et Hay River profitent de l'occasion pour inciter le gouvernement à rendre cette loi conforme à l'article 23 de la Charte des droits et libertés.

Le Conseil scolaire francophone et l'APFY envisagent un changement de partenaire en raison du peu d'intérêt que la commission scolaire n° 1 de Yellowknife démontre pour la construction d'une nouvelle école, dans le contexte d'un centre scolaire communautaire.

Le mandat des parents est clair: le conseil scolaire francophone doit conclure une entente avec la commission des écoles catholiques de Yellowknife sur le transfert de l'école. Cette commission suggère de déménager temporairement l'école dans les actuels locaux de l'école secondaire St-Patrick. Une visite des locaux est organisée et environ 30 personnes y participent.

Juin

Lors d'une rencontre entre le ministre Nerysoo et une délégation francophone, le ministre de l'Éducation assure aux parents que la réglementation pour la nouvelle loi démontrera sa constitutionnalité. Une campagne de sensibilisation au niveau national et territorial a lieu sur la nature présumée inconstitutionnelle du projet de loi.

Le ministère de l'Éducation annonce qu'un transfert d'une commission scolaire à l'autre à Yellowknife est hors de question et que l'offre de financement par le GTNO pour la construction d'un bâtiment neuf pour abriter l'école Allain St-Cyr est retirée. De plus, le déménagement dans les locaux de l'école secondaire St-Patrick ne peut se faire, le ministère entendant démolir cet édifice.

À la fin du mois, la nouvelle *Loi sur l'Éducation* est adoptée, non sans provoquer un débat animé. Les parents devront donc s'asseoir et négocier la réglementation.

À la suite d'une demande expresse du ministère de l'Éducation, le dialogue reprend entre le Conseil scolaire francophone et la Commission scolaire n° 1 de Yellowknife.

Juillet

Contrairement à l'opinion des conseillers juridiques des parents francophones, un avocat du ministère de la Justice du Canada affirme que la loi scolaire ne serait pas inconstitutionnelle.

À leur tour, les parents francophones d'Iqaluit recherchent la gestion scolaire en demandant la création d'un conseil scolaire francophone.

Septembre

Lors de son assemblée annuelle de l'Association des parents francophones de Yellowknife, le conseil scolaire annonce la conclusion d'un nouveau protocole avec la Commission scolaire no 1, pour ce qui est de la gestion de l'école Allain St-Cyr.

Octobre

Le ministre donne son accord au Comité des parents francophones d'Iqaluit qui souhaite l'établissement en janvier 1996 d'un conseil scolaire francophone pour gérer le programme de français langue première offert à l'école Nakasuk.

La Fédération Franco-TéNOise et les parents se préparent pour les consultations en 1996 sur les règlements relatifs à la nouvelle *Loi sur l'Éducation*. Les parents doutent de la constitutionnalité de la nouvelle loi.

À Yellowknife, le projet de construire un bâtiment neuf pour l'école Allain St-Cyr reprend du poil de la bête. Du côté des associations sans but lucratif, on parle aussi d'un centre communautaire.

Décembre

Concertation des parents francophones à Iqaluit, lors de leur rencontre territoriale annuelle. Avec un conseil scolaire à Iqaluit à compter de janvier 1996, une commission scolaire francophone dans les TNO est envisageable, dans un an.

Un porte-parole du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation déclare lors d'une réunion publique que les francophones de Yellowknife risquent de devoir choisir entre une nouvelle école et un centre communautaire, faute de fonds.

Alain Bessette/L'Aquilon

Eileen, Charles and Tyler Dent

Ma famille et moi-même vous souhaitons un «Joyeux Noël» et une «Bonne et heureuse année»!

Charles Dent

Charles Dent,
Député de Yellowknife, Frame Lake

Le 31 décembre, vous êtes invité(e) au

Party de l'année

... sur Broadway

Dépêchez-vous de réserver vos places pour une soirée inoubliable!!!

Souper gastronomique et soirée dansante avec l'orchestre de Earl McAuley.

Broadway on 51st

Célébrez l'arrivée de 1996 en excellente compagnie!

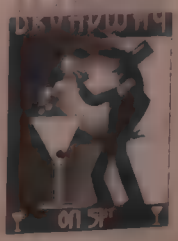

Billets en vente
au Broadway on 51 Street
(en face du magasin des alcools)
99,95 $ le couple ou
59,95 $ par personne

873-6842

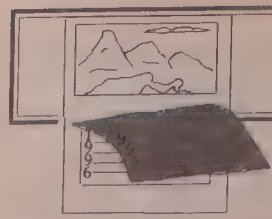

Rétrospective de l'année 1995

Francophonie ténoise

Janvier

La station radiophonique des francophones d'Iqaluit, CFRT-MF, cherche de nouveaux bénévoles.

Février

De son côté, l'émission de radio «A propos d'autre chose» de Yellowknife est aussi à la recherche de sang neuf.

Mars

Malgré plusieurs mois de travail d'arrache-pied, l'assemblée générale extraordinaire de la FFT à Iqaluit n'a pas donné lieu à la signature espérée d'une entente Canada-communauté.

Les leaders inuit souhaitent l'implication des francophones dans le Nunavut lors de la première conférence Inuit-francophone.

Yvon Samson anime une session de formation et d'échanges pour le comité travaillant au projet de centre scolaire communautaire, dans la perspective d'un nouveau bâtiment pour l'école Allain St-Cyr dès 1999.

Restructuration du comité pour le centre scolaire communautaire.

Oeuvrant déjà depuis deux ans, l'Association Jeunesse franco-ténoise tient une session de formation axée sur l'estime de soi et le travail en équipe.

Les Elles-ténoises se réunissent en colloque à Iqaluit. Elles profitent du thème de la vie familiale pour établir des relations interculturelles avec des femmes autochtones. Nicole Beaulieu devient la nouvelle représentante territoriale à la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises.

Avril

La troupe de théâtre «Pas frette aux Yeux» de Yellowknife présente la pièce *Les voisins* à Yellowknife.

Mai

La jeune Fawn Fritzen d'Iqaluit fait honneur aux TNO en se classant deuxième interprète lors du 6e Gala albertain de la chanson.

La troupe de théâtre «Pas frette aux Yeux» de Yellowknife part en tournée et présente la pièce *Les voisins* à Hay River.

Une délégation de la Fédération Franco-TéNOise se rend à Ottawa afin de mousser la signature d'une entente de financement pour la communauté franco-ténoise.

Juin

Après trois ans de travail soutenu au sein de l'Association franco-culturelle de Hay River, Julie Bernier annonce son intention de prendre sa retraite.

Le Conseil d'administration de la FFT finalise l'approbation des projets de développement culturel et communautaire pour l'année 1995-1996.

Deux bénévoles des plus dévoués à la cause de l'éducation en français quittent les TNO : Bernadette Leblanc-Fortier et Daniel Loyer.

Lors de son assemblée générale annuelle, l'AFCY se donne pour mandat d'étudier de nouveaux modes de fonctionnement pour harmoniser les relations entre les différentes associations francophones de Yellowknife.

Juillet

Un événement culturel de taille pour la communauté francophone de Yellowknife : la Bottine Souriante se produit en spectacle, précédée par de nombreux artistes locaux.

Septembre

Miles Pepper qui a dirigé dans les Territoires la traduction des lois et règlements en français est honoré par le gouvernement pour ses services, à l'occasion de son départ pour la retraite.

Le ministère fédéral du Patrimoine canadien annonce pour l'ensemble des TNO une réorganisation de ses bureaux. Le directeur Ke East quitte Winnipeg et s'installe au nouveau siège social de Yellowknife.

Avec la rentrée, les associations francophones renouvellent leurs effectifs. Danièle Bolduc devient présidente de l'Association franco-culturelle de Yellowknife. À Iqaluit, Daniel Auger accepte le même poste au sein de l'AFI.

Novembre

Après un an de négociations, Patrimoine canadien annonce la signature d'une entente Canada-communauté le 4 novembre, à Yellowknife à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-Ténoise.

L'entente Canada-communauté, d'une durée de quatre ans, accorde à la communauté franco-ténoise (environ 2000 personnes) une enveloppe de près de deux millions de dollars.

Décembre

Patrimoine canadien et la Fédération Franco-TéNOise tiennent une première rencontre interministérielle en vue d'actualiser l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. L'article porte sur l'épanouissement des collectivités linguistiques minoritaires.

Karen Lajoie/L'Aquilon

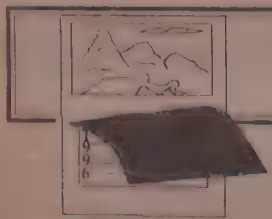

Rétrospective de l'année 1995

Francophonie du Canada

Janvier

Annonce de la fermeture du bureau du Québec à Edmonton pour avril 1995. Le bureau de Vancouver desservira tout l'ouest du pays.

Février

Une commission royale sur l'éducation en Ontario invite le gouvernement à passer à l'action en proposant un modèle de gestion scolaire pour les Franco-Ontariens.

La Fédération Franco-TéNOise participe aux consultations régionales sur le plan directeur du Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne.

Mars

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada se prononcent pour le NON en prévision du référendum québécois sur l'indépendance.

Le Québec présente sa politique envers la francophonie canadienne basée sur une solidarité renouvelée. Cette politique constitue une première pour un gouvernement québécois.

Avril

Émoi à la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada: la présidente Claire Lanteigne fait l'objet d'une enquête de la Gendarmerie royale du Canada pour une présumée fraude de 50 000 $.

Lors de la Journée internationale de la francophonie, le ministre canadien des Affaires étrangères, André Ouellet, soutient que la francophonie est un élément essentiel de la politique étrangère canadienne.

Mai

Une étude démontre que c'est d'abord en anglais que les fonctionnaires du gouvernement fédéral gèrent le pays.

Les parents de Cornwall en Ontario et ceux de la Colombie-Britannique deviennent les premiers clients du nouveau Programme de contestation judiciaire.

Juin

Lors de son assemblée générale annuelle, l'Alliance des radios communautaires représentant des stations francophones hors Québec fête ses dix ans d'existence.

Première au Canada, les parents francophones yukonnais obtiennent leur propre commission scolaire, par référendum.

Septembre

Au 48e congrès de l'ACELF (Association canadienne d'éducation en langue française), l'expérience des centres scolaires communautaires suscite des discussions sur le nouveau rôle de l'école et ses rapports avec la collectivité.

La création récente d'un conseil scolaire francophone n'empêche pas l'Association des parents francophones de la Colombie-Britannique d'aller de l'avant avec leur action juridique contre le gouvernement provincial. Il y a désaccord sur l'implantation et le financement de la nouvelle instance.

Lancement d'une campagne de promotion de la francophonie canadienne, par la FCFAC (Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada). La campagne, qui bénéficie d'un appui de 500 000 $ du ministère fédéral du Patrimoine canadien, crée des remous car elle coïncide avec la campagne référendaire au Québec.

Vingt-six ministères et institutions du fédéral devaient déposer le 30 juin, à la demande de Patrimoine canadien, un plan d'action pour le développement des communautés francophones. Fin septembre, la plupart s'est livrée à cet exercice de planification sans forcément être convaincue du bien-fondé de la démarche.

Octobre

Les Réformistes présentent vingt propositions sur la modernisation et la décentralisation du système politique canadien. La Loi sur les langues officielles y serait remplacée par une politique de bilinguisme régional.

L'opposition officielle à la Chambre des communes, le Bloc Québécois, critique les politiques linguistiques du Gouvernement du Canada qui «n'ont pas su freiner l'assimilation des francophones hors Québec».

La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) se retire de la FCFAC, le regroupement porte-parole de la francophonie canadienne. La FCFAC compte désormais quinze associations membres.

Novembre

Pour s'ajuster à la diminution des ressources financières, la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises repense sa vocation. En congrès d'orientation, les déléguées décident que, désormais, 42 pour cent du budget sera consacré aux services directs aux membres, au lieu de 15 pour cent.

Rétrospective de l'année 1995

Politique territoriale

Archives/L'Aquilon

Suite en page 6...

Janvier

Lors d'une rencontre organisée [illegible] le Commissaire aux langues officielles du Canada, une dizaine de personnes prennent à parti les services en français offerts au détriment, croient-ils, des services en langues autochtones. Les représentants de la francophonie ténoise ne participaient pas à la rencontre en raison d'une rencontre avec le ministère de l'Éducation.

Février

La révision de la *Loi sur les boissons alcoolisées* devra attendre après les élections territoriales de 1995, annonce le GTNO.

À la reprise des travaux à l'Assemblée législative, Sam Gargan est nommé président de l'Assemblée tandis que le député Kelvin Ng est nommé au cabinet.

Il y aura enquête publique suite à la plainte de la députée Jeannie Marie-Jewell sur un présumé conflit d'intérêt du ministre Don Morin.

Le ministre des Finances John Pollard dépose un budget de 1,2 milliard, déficitaire de 14 millions.

Avec près d'un an de retard, le GTNO annonce l'imminence de la signature de l'accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones.

Mars

Signature d'une entente de 18 millions de dollars répartis sur trois ans entre le fédéral et les TNO pour les langues officielles. Deux millions supplémentaires proviendront du Patrimoine canadien (section [illegible]res) pour des projets de mise en valeur des langues autochtones.

Le ministre Don Morin est exonéré de tout blâme dans l'octroi du contrat pour les avions-citernes.

La course pour la nomination zone capitale dans le Nunavut débute sans plus tarder et Iqaluit travaille déjà à obtenir ce rôle.

Le GTNO présente le projet de loi 30 qui traite de l'élimination du déficit.

Avril

Les discussions visant à conclure un Accord du Nord sur la dévolution des pouvoirs entre le GTNO et les groupes autochtones se retrouvent dans une impasse du fait de l'insistance des groupes autochtones à inclure des clauses sur les gouvernements autochtones autonomes dans cet accord.

Coupé à la suite de la baisse de financement dans l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones, le programme d'interprétation judiciaire suscite la controverse à l'Assemblée législative.

Mai

Le comité des Finances suggère des amendements au projet de loi nº 30 sur l'élimination du déficit de façon à s'assurer que le GTNO sera sans dette lors de la division des Territoires en 1999.

Mme Manitok Thompson est élue députée d'Aivilik lors d'une élection partielle. Le poste était vacant depuis la démission de James Arvaluk.

Juin

La commission d'établissement du Nunavut remet entre les mains d'Ottawa la décision de choisir la future capitale. Elle suggère de retenir trois candidatures (Cambridge Bay, Rankin Inlet et Iqaluit).

Juillet

Le ministre des Finances John Pollard annonce la tenue de séances de consultations publiques sur les avenues possibles pour éliminer le déficit du gouvernement territorial.

Septembre

Déclenchement le 1er septembre d'élections territoriales. Il s'agit des dernières élections avant la division des Territoires du Nord-Ouest. Le scrutin se tiendra le 16 octobre.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord Ron Irwin remet à la fin de 1995 la décision de poursuivre le financement du processus de développement constitutionnel pour l'ouest des TNO. Le ministre préfère attendre la formation du prochain gouvernement territorial, et connaître la position du cabinet. En attendant, le Comité pour le développement constitutionnel fonctionnera au ralenti.

Un nombre record de personnes (91, au dernier décompte) se portent candidates aux élections territoriales du 16 octobre. Six membres de l'ancien gouvernement, dont la première ministre sortante Nellie Cournoyea, ne se représentent pas. Mme Cournoyea convoite plutôt la présidence de la Inuvialuit Regional Corporation.

Nous vous souhaitons de passer un temps des fêtes paisible et sans danger.
Célébrez Noël avec vos bien-aimés plutôt qu'à l'hôpital.
SVP, pas d'alcool au volant.

Nous en profitons pour exprimer notre reconnaissance à tous nos confrères, aux bénévoles et à tous ceux qui ont oeuvré pour l'hôpital Stanton en 1995.
Merci de votre soutien.

Meilleurs voeux du temps des fêtes
pour vous et votre famille.

Le Conseil [illegible] la direction de:
STANTON REGIONAL HOSPITAL

L'Association francophone de Fort Smith

tient à souhaiter à tous ses membres et à tous les francophones de Fort Smith,

Joyeuses fêtes et Bonne année 1996

Merry Christmas and Happy New Year

Toyati eyits'ı Edaidzę cho zah k'e nexigha hozı dè mahsi

Drin Tsal ts'at Drin Choo gwizhit nakhwa srugoonch'au vdıı

Tèth Yati Chu Lets'ełts'ıı Dzınèk'e Chu Neba Hozı Nıdé Yıddhen

Edáidzęa k'eh sáagut'ı Edáidzené cho k'eh naxunıé

Tewe Yatı nahegha gonezı nıdé máhsı. Edáidzęnéhо k'e chu nahegha légóot'é.

Joyeux Noël et Bonne et Heureuse Année

KUVIAHUGIT KULAIIHMANGNINGMI UKIUHAMI NUTAMI

The Premier
Members of the Executive Council,
The Commissioner
and the Staff of the
Government of the Northwest Territories

Rétrospective de l'année 1995

Politique territoriale (suite)

Archives/L'Aquilon

Débat houleux, en marge de la campagne électorale, sur la politique d'action positive du gouvernement territorial. La politique fait l'objet d'une révision. Lors d'assemblées publiques, sa pertinence autant que son efficacité sont remises en question.

Octobre

La population du Nunavut se prononcera sur le choix de la capitale du territoire. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord Ron Irwin a propose le 29 septembre à Rankin Inlet la tenue d'un vote public en décembre.

Établissement d'un autre record pour Élections TNO: 34 000 personnes, un nombre sans précédent dans les Territoires, se sont inscrites sur la liste électorale.

Des organisations non-gouvernementales forment une coalition afin de présenter au GTNO une position commune sur la réduction du déficit. La Fédération Franco-TéNOise en fait partie. La coalition se préoccupe de l'impact des coupures dans les dépenses publiques sur les plus démunis.

Le ministre de la Justice Stephen Kakfwi comparaît devant un comité du Sénat afin d'expliquer de nouveau les raisons pour lesquels le GTNO n'endosse pas le projet de loi C-68 sur le contrôle des armes à feu.

Élection par acclamation du député du Nahendeh Jim Antoine.

Durant la campagne électorale, la lutte au déficit et la division des TNO en deux entités distinctes suscitent de nombreux débats.

La population des TNO a fait le grand ménage parmi ses élu(e)s. Suite au scrutin du 16 octobre, quinze nouveaux députés occuperont les 24 sièges de l'Assemblée législative.

La décision du ministre Irwin de tenir un vote public sur la capitale du Nunavut ne reçoit pas l'appui de la Commission d'établissement du Nunavut, ni de l'Association francophone d'Iqaluit.

Des organisations autochtones et des groupes écologistes discutent d'une éventuelle collaboration dans le dossier d'une mine de diamants. Les intervenants voulant réagir à l'étude d'impact environnemental de la compagnie BHP, ont jusqu'au 23 octobre pour s'inscrire aux audiences publiques.

Novembre

Le vote public sur la capitale du Nunavut se tiendra le 11 décembre. Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet ont jusqu'au 9 novembre pour confirmer leur candidature. «Pour éviter la dissenssion», seuls des résultats globaux seront rendus publics.

La victoire de Michael Miltenberger dans la circonscription de Thebacha est contestée par la députée sortante Jeannie Marie-Jewell et le chef de la bande de Salt River, Jerry Paulette. Le directeur général des élections demande à la GRC de procéder à une enquête.

Le régime d'aide sociale est modifié par le GTNO pour devenir un programme de supplément au revenu.

Cambridge Bay ne sera pas dans la course pour la capitale du Nunavut.

Les Métis obtiennent un régime de soins de santé comparable à ceux dont bénéficient les Inuit et les Amérindiens couverts par les traités. Le régime assume pour la clientèle visée 65% des coûts.

Le député Jim Antoine rembourse à la Société de crédit commercial deux prêts en suspens contractés en 1989, afin d'ouvrir une station-service à Fort Simpson.

Reprise des travaux de l'Assemblée législative le novembre. Les députés p mettent d'une même voix miser sur le consensus p s'occuper efficacement d gouverne des TNO.

Don Morin est nom premier ministre des Te toires du Nord-Ouest. députés John Todd et Step Kakfwi qui auraient fait redoutables adversai avaient finalement décidé ne pas se porter candidats

Décembre

Le premier ministre choisi les membres de cabinet. Un nouveau po celui de vice-premier mi tre, est attribué à M. Arlooktoo.

La Communauté éco mique européenne surse pour une autre année à projet d'interdire l'impo tion de fourrures en pro nance de pays utilisant modèles de pièges jugés cruels pour les animaux.

Lors du vote public sur capitale du Nunavut, la fav populaire va à Iqaluit, une proportion de 60% décision finale revient tou fois au cabinet fédéral.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Analyste-conseiller en évaluation des postes
Secrétariat du Conseil de gestion financière — **Yellowknife, T.N.-O.**
(Poste d'une durée d'un an)
Le traitement initial est de 49 [illegible] $ par année.
Réf. : 011-0457SFM-0003 **Date limite :** le 5 janvier 1996

[illegible] **parvenir les demandes d'emploi** [illegible] : Secrétariat du personnel, Ministère de l'Exécutif, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, [illegible] étage, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9 Télécopieur : (403) 873-0235

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit [illegible] fumer [illegible] travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présent postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*

Northwest Territories

CRTC **AVIS PUBLIC** **Canada**

Avis public CRTC 1995-209. Projet de modifications au Règlement de 1990 sur la télévision payante. Les modifications proposées visent [illegible] permettre aux titulaires d'entreprise de télévision payante de demander [illegible] être relevées, par condition de licence, de l'interdiction faisant l'objet des alinéas 3(2) (e) et (f) et clarifient aussi le sens du mot "liée" pour l'application du présent règlement. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2, au plus tard **le 15 janvier 1996**. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC [illegible] Hull, au (819) 997-2429; ou au bureau du CRTC [illegible] Vancouver, (604) 666-2111 ou en consultant la Page d'accueil du CRTC: http://www.crtc.gc.ca.

Conseil [illegible] la radiodiffusion et [illegible] télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television [illegible] Telecommunications Commission

APPEL D'OFFRES
AMEUBLEMENT DE BUREAU

Le mobilier suivant est requis pour achat: chaises de bureau et cabinets de rangement.
Les offres cachetées pour l'ameublement de bureau seront acceptées jusqu'au 4 janvier 1996, à midi, heure locale.
Les personnes intéressées peuvent obtenir les documents de référence auprès de la Commission des accidents du travail, 3e étage, Édifice Centre Square, Yellowknife, TNO.
Téléphone: (403) 920-3888 Sans frais 1-800-661-0792, Télécopieur: (403) 873-4596
Les demandes de renseignements et les offres doivent être adressées à:
Jeannie Gargan, Commis à l'administration
Commission des accidents du travail des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 8888
YELLOWKNIFE NT X1A 2R3,
ou pourront être livrées aux bureaux de la Commission des accidents du travail, 3e étage, Édifice Centre Square, Yellowknife, TNO.
La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

CRTC **AVIS PUBLIC** **Canada**

Avis public CRTC 1995-210. Le CRTC a été saisi des demandes suivantes: À TRAVERS LE CANADA. Demandes présentées par **LES COMMUNICATIONS PAR SATELLITE CANADIENS INC.** en vue de modifier la licence de l'entreprise à voies multiples de distribution de services de télévision et de radio par l'ajout de WHDH (NBC) Boston (Massachusetts) et en y remplaçant KIRO-TV Seattle par le signal KSTW (CBS) Tacoma (Washington) dans la liste des signaux qu'elle est autorisée à distribuer et dans la liste des "Services par satellite admissibles en vertu de la partie II" et celle des "Services par satellite canadien admissibles en vertu de la partie III" et celle des "Services par satellite non canadien admissibles en vertu de [illegible] partie III" respectivement; et en vue d'élargir son bloc de services en ajoutant les 19 nouveaux signaux radiophoniques dans son bloc de 10 signaux radiophoniques autorisés à l'heure actuelle. Le CRTC fait remarquer que la Cancom prévoit [illegible] plus offrir gratuitement les 10 signaux radiophoniques autorisés à l'heure actuelle. Ces signaux seront inclus dans le bloc total de signaux radiophoniques contre 0,10 $ par mois. Il y a lieu de noter que, si cette demande est approuvée, tout télédistributeur pourra généralement ajouter ces signaux téléphoniques à son service sans autorisation préalable du CRTC, conformément au Règlement sur la télédistribution. EXAMEN DE LA DEMANDE: [illegible] étage, 50, ch. Burnhamthorpe ouest, Mississauga (Ont.). Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen à Hull (819) 997-2429, et au bureau du CRTC à Vancouver (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A 0N2 et preuve de une copie conforme a été envoyée au requérant **le ou avant le 15 janvier 1996**. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, communiquez avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, fax (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Goo Arlooktoo, ministre

Garage à deux emplacements [illegible] stationnement

Le travail doit comprendre tout le matériel et la main d'oeuvre pour construire un [illegible] garage chauffé de 160 m² [illegible] deux emplacements de stationnement, [illegible] dalles de béton sur fondations au niveau moyen du sol. Les matériaux doivent être fournis et transportés sur le site, en 1996, par la route d'hiver.
– Rae Lakes, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 11 JANVIER 1996

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'adresse susmentionnée à partir du 14 décembre 1995.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, Commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Karen Hayny, Agent de projet, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-6947 ou Tim Turner Davis, Ferguson Simek Clark, Tél. : (403) 920-2882

Rétrospective de l'année 1995

Politique canadienne

Janvier

Un sondage pan canadien
vèle que 76 pour cent des
nadiens appuient la ré-
rme des programme so-
ux mis de l'avant par le
nistre Axworthy.

Février

À la suite d'une réunion
caucus du Parti libéral du
nada, Jean Chrétien an-
nce que le gouvernement
fédéral entend prendre toutes les mesures necessaires pour garder le déficit autour de 39,7 milliards.

Roméo Leblanc devient le nouveau gouverneur général du Canada.

Le drapeau canadien fête ses trente ans d'existence.

Mars

Le ministre des Finances Paul Martin dépose un budget fédéral prévoyant un déficit inférieur à 38 milliards grâce à des coupures de dépenses de 25,3 milliards au cours des trois prochaines annees.

Avril

Le Commissaire aux langues officielles du Canada, Victor Goldbloom, constate dans son rapport annuel que le gouvernement fédéral n'est pas capable de faire respecter la *Loi sur les langues officielles* dans sa propre cour puisque près du tiers des plaintes concernent Ottawa. De plus, il indique que l'engagement du fédéral à appuyer les minorités francophones n'est «que du vent».

Juin

Une enquête réalisée par le Commissaire aux langues officielles du Canada révèle que malgré une carence au niveau de la prestation de services en français dans les TNO, la communauté franco-ténoise ne porte aucune plainte.

Septembre

S'ils répondent à certains critères, des Québécois vivant à l'extérieur du Québec pourront prendre part au vote sur l'indépendance du Québec, lors du référendum du 30 octobre prochain.

Le nouveau président-directeur général de la Société Radio-Canada confirme ce que plusieurs redoutaient: au cours des 18 prochains mois, des coupures de 227 millions s'appliqueront. Le secteur de la programmation sera touché cette fois-ci.

Archives/L'Aquilon

Archives/L'Aquilon

Octobre

Yellowknife n'échappe pas à la fièvre referendaire. Le 27 octobre, une manifestation pour l'unité canadienne attire une centaine de personnes, dans la rue principale de la capitale.

Le soir du référendum québécois sur l'indépendance, le NON l'emporte de justesse. Les deux options se retrouvent nez-à-nez. Bien que rien ne soit réglé, dans le reste du pays, les francophones poussent un soupir de soulagement.

Les Québécois vivant à l'extérieur du Québec et qui avaient le droit de vote au référendum se sont massivement prononcés pour le NON.

Lucien Bouchard sera candidat à la présidence du Parti Québécois. Sa décision, après quelques semaines de réflexion en famille, fait suite à la démission du premier ministre Jacques Parizeau, le lendemain même du referendum.

Décembre

Lloyd Axworthy dépose (enfin) sa réforme de l'assurance-chômage. Le programme s'appelle maintenant Assurance-emploi. De l'aveu même du ministre des Ressources humaines, la réforme vise à rendre le programme moins attrayant.

Rétrospective de l'année 1995

Actualité diverse

Janvier

Le juge Hamilton est
mmé par le gouvernement
déral pour élaborer une al-
rnative à la politique fédé-
le d'extinction des droits
ncestraux dans les négocia-
ons de revendications terri-
ales.

Rupture des négociations
ec le GTNO et ses em-
yés malgré la participa-
n d'un médiateur.

Février

Les ministres de la Justice
provinces et territoires se
noncent contre la réforme
code criminel visant au
ntrôle des armes à feu.

Le nouveau réseau de
formation 24 heures, RDI,
te jour.

Mars

La Commission royale sur
peuples autochtones pré-
ente un rapport dans lequel
le recommande au gouvernement fédéral d'abolir la clause d'extinction des droits ancestraux dans ses négociations des revendications territoriales.

Avril

RDI ne diffusera que dans 47 des 110 territoires francophones hors Québec.

Le ministre de la Justice du Canada, Allan Rock, dépose le projet de loi sur le contrôle des armes à feu en première lecture.

L'Arctique de l'est se réjouit de la prolongation du programme d'approvisionnement alimentaire par la poste qui subventionne le transport des denrées alimentaires pour plusieurs collectivités non-reliées par route au reste du Canada.

Le groupe *Ecology North* organise un débat public sur les activités de développement des ressources minerales et leur impact sur l'écologie du Nord.

Le GTNO poursuit son lobby à Bruxelles pour dissuader les législateurs européens de bannir l'importation de fourrures de plusieurs pays dont le Canada.

Mai

Le GTNO poursuit sa croisade contre le projet de loi C-68 sur le contrôle des armes à feu lorsque le ministre territorial de la Justice comparaît devant le comité permanent de la Justice et des Questions juridiques de la Chambre des communes.

Le syndicats des employés du GTNO dépose un mémoire aux arbitres devant rendre une décision quant à la convention collective.

Une enquête-maison de AIDS Yellowknife révèle que peu de support est offert par les médecins de Yellowknife lors des tests pour dépister le sida.

Le Canada se déchaîne sur Internet. Depuis le début de l'année 1995, toutes les semaines des organisations (tant privées que gouvernementales) se branchent.

Juin

La saison des incendies de forêt venait à peine de débuter que la population de deux collectivités (Fort Norman et Norman Wells) a été évacuée en raison d'un incendie qui menaçait leur sécurité.

Le projet de loi sur le contrôle des armes à feu passe en troisième lecture et est référé au Sénat.

Le premier ministre Jean Chrétien et le chancelier allemand Helmut Kohl font une visite éclair à quelques communautés du Baffin.

Juillet

La compagnie BHP Diamonds Inc. promet des retombés économiques importantes et un impact environnemental limité lors de la mise en opération de sa mine de diamants.

Septembre

A la fin octobre, Canadien North annulera ses vols Iqaluit-Montréal et Iqaluit-Ottawa. Dans l'ouest des TNO, Canadien régional (une filiale située à Calgary) supprimera les vols quotidiens Yellowknife-Hay River.

La gestion conjointe du sanctuaire faunique Thelon occasionne une rencontre historique, pour la première fois en cent ans, entre les Chipewyans et les Inuit du Keewatin.

Les différentes mines opérées par Royal Oak Mines inc. entreprennent pour leur part en mois de 1995 une augmentation de 15% de la production d'or.

Le gouvernement signe une entente avec le Yukon et les provinces pour étendre la portée du Programme d'exécution des ordonnances alimentaire. Le taux de délinquance des ex-conjoints est d'environ 15 pour cent dans les TNO.

Octobre

L'Association des femmes inuit lance une campagne anti-tabagisme. Intitulée «Anirsaattiarniq» (Respirer plus à l'aise), la campagne est financée par Santé Canada et durera deux ans.

Une étude du ministère de Ressources renouvelables, en collaboration avec l'Université de la Saskatchewan, sur les ours grizzli démontre que certains sujets mâles peuvent parcourir 350 kilomètres en 20 jours.

Le soir du scrutin territorial, les résultats préliminaires seront publiés sur Internet.

Alain Fiessette
et Agnès Billa

Nos voeux les plus sincères de santé et de bonheur pour l'année 1996

Nos remerciements les plus chaleureux

à nos lecteurs et à nos lectrices
à nos abonné(e)s dans les Territoires du Nord-Ouest et à travers le pays, et jusqu'en France ...

nos bailleurs de fonds:

Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Le Gouvernement du Canada
Le Gouvernement du Québec

à nos collaborateurs et collaboratrices dont nous saurions nous passer :

Jeanne Arseneault (photos)
Carole Bachand (Journal Jeunesse)
Anthony Bernard (Journal Jeunesse)
Julie Bernier (bureau de direction, photos et abonnements)
Audrey Blanchet (Journal Jeunesse)
Chantal Blanchette (corrections)
Jean-François Boucher (textes et photos)
Stéphanie Boucher (graphisme, photos et envois postaux)
Annie Bourret (Sur le bout de la langue)
Lynne Bradley (archives et envois postaux)

Ruari Carthew (Journal Jeunesse)
Sarah Carrière (Journal Jeunesse)
Serge Castonguay (terminologie)
Stéphane Cloutier (textes et promotion)
Odette Colomb (terminologie)
Daniel Coulombe (textes)
Madeleine Daigle (terminologie)
Éric Deschênes (textes, photos et Journal Jeunesse)
Lisa Deveau (Journal Jeunesse)
Pascal Drouin (Journal Jeunesse)
École Range Lake North (dessins Journal Jeunesse)
Dee Jaye Evalik (Journal Jeunesse)
Lori Forsythe (Journal Jeunesse)
Jacques Fortier (abonnements)
Line Gagnon (trésorerie et photos)
Terry Gallant (photos)
Renée Gaudet (Journal Jeunesse)
Isabelle Hachette (textes et photos)
Geneviève Harvey (textes et terminologie)
Colleen Healey (Journal Jeunesse)
Michelle Hicks (Journal Jeunesse)
A. M. Hirshman (Journal Jeunesse)
Luella Johnson (Journal Jeunesse)
Francine Labrie (documentation)
Marc Lacharité (textes)
Caroline Lafontaine (photos et envois postaux)
Bernadette L.-Fortier (Journal Jeunesse)
Olivia Lee (Journal Jeunesse)
Suzanne Lefebvre (textes et Journal Jeunesse)

Kara Lintell (Journal Jeunesse)
Daniel Loyer (abonnements)
Yves Lusignan (correspondant national/ Association de la presse francophone)
Sylvia MacIntyre (Journal Jeunesse)
Catherine MacKenzie (Journal Jeunesse)
Diane Mahoney (trésorerie)
Donna Mandeville (Journal Jeunesse)
David Mariez (Journal Jeunesse)
Jane McDermott (Journal Jeunesse)
Barb Medland (photos)
Philippe Méla (photos et terminologie)
Heather Metcalfe (Journal Jeunesse)
Caroline Millette (photos)
Jason-Gabriel Milot (Journal Jeunesse)
Julie Montigny (Textes)
Stephan Morin (Journal Jeunesse)
Mario Paris (textes et photos)
Matthew Penkala (Journal Jeunesse)
Maryse Perraud (terminologie)
Regina Pfeiffer (photos et envois postaux)
Phanu (Journal Jeunesse)
Benoît Savard (Journal Jeunesse)
Jana Smith (Journal Jeunesse)
Gisèle Soucy (abonnements)
John Stewart (Journal Jeunesse)
Johanne Thibeault (photos)
Joël Tremblay (maquette, photos et terminologie)
Liette Valade (photos Premiers pas et abonnements)

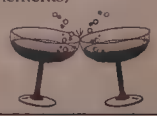

Gagnez un voyage dans la région de la capitale du Canada!

Concours «Fêtons en famille dans la capitale du Canada»

Vous pourriez gagner un voyage à Ottawa avec votre famille pour le premier week-end du Bal de Neige, le festival d'hiver par excellence! Le Bal de Neige aura lieu pendant trois week-ends : du 2 au 4, du 9 au 11 et du 16 au 18 février 1996.

Une famille de chaque province et territoire gagnera un voyage de cinq jours dans la région de la capitale du Canada. Ces familles se retrouveront pour célébrer le Bal de Neige ensemble. Que réserve-t-on aux gagnants? Ils assisteront à l'un des plus grands festivals d'hiver en Amérique du Nord. Ils visiteront les centres d'intérêt de la région et ils seront hébergés par des membres du club Optimiste.

Il suffit de remplir le coupon ci-dessous et de l'envoyer, avant le 7 janvier 1996, :

Club Optimiste de Hull inc.
(Ami de la jeunesse)
C.P. 1185, succursale
Hull (Québec) J8X 3X7

Ce concours est organisé avec la collaboration de Rogers Multimedia Inc., qui comprend *L'actualité, Châtelaine, CHATELAINE, Flare, Maclean's, Modern Woman, Financial Post*, les journaux *the Sun*, Bowes Publishing et Rogers Broadcasting Limited.

Coupon

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Ville : .....
Province : .....
Code postal : .....
N° de téléphone (le jour) : .....
(le soir) : .....

☐ Oui, veuillez me faire parvenir de l'information sur les activités à venir dans la région de lacapitale du Canada.

Question réglementaire :
4 x 4 + 2 - 10 ÷ 2 = ...

Le prix à gagner est d'une valeur maximale de 6 000 $. Vous pouvez obtenir les règlements du concours en communiquant avec la Commission de la Capitale nationale (1 800 465-1867).

Renseignements 1 800 465-1867
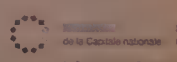
La région de la capitale du Canada
Un passé riche, un avenir éblouissant!